This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

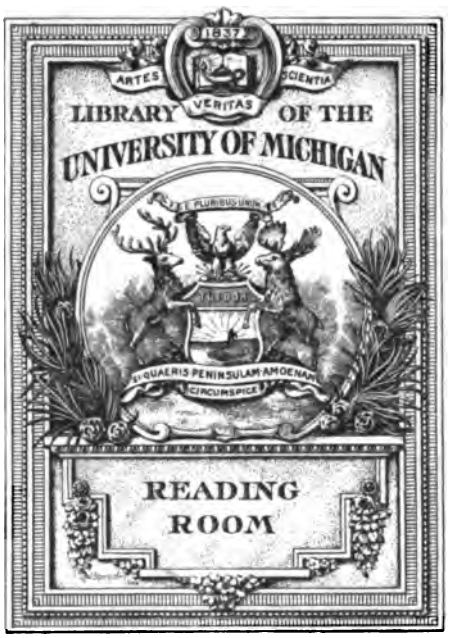
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE
READING
ROOM

Z
2184
.P2
T9

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES SOURCES MANUSCRITES

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

L'administration municipale laisse à chaque auteur la responsabilité des opinions émises dans les ouvrages publiés sous les auspices de la Ville de Paris.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

VILLE DE PARIS

PUBLICATIONS RELATIVES A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES SOURCES MANUSCRITES

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

ALEXANDRE TUETEY

TOME SEPTIÈME

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

(QUATRIÈME PARTIE)

Armes de la Municipalité de Paris, en 1790.

PARIS

IMPRIMERIE NOUVELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)

11, RUE CADET

1905

INTRODUCTION

L'Église constitutionnelle et les communautés religieuses en 1791 et 1792.

L'organisation du culte constitutionnel à Paris, à la suite des opérations électorales de février et mars 1791, et l'installation des nouveaux curés dans leurs paroisses, le 3 avril, occasionnèrent, comme l'on sait, la plus vive fermentation dans les masses populaires. Les prêtres assez nombreux qui avaient refusé de prêter le serment et qui avaient dû quitter leurs églises respectives, continuèrent néanmoins l'exercice du culte dans des oratoires privés, et, non contents de célébrer des mariages et des baptêmes et d'administrer clandestinement les sacrements, jetèrent le trouble dans les esprits en proclamant partout, à l'instar de leur ancien archevêque, M. de Juigné, que les nouveaux pasteurs n'étaient que des usurpateurs, des intrus, des schismatiques, entrant dans la bergerie *pour égorger et pour perdre*. Ce fut surtout dans les chapelles des congrégations religieuses de femmes que ces prêtres non conformistes trouvèrent un refuge et groupèrent autour d'eux tous les fidèles qui ne voulaient pas assister aux offices célébrés par le clergé assermenté. Nulle part les curés constitutionnels ne rencontrèrent une plus violente opposition que dans les couvents des religieuses, blessées dans leurs convictions et encouragées dans leur résistance par des prêtres factieux ; ces maisons monastiques devinrent des foyers de réaction et suscitèrent les plus sérieux ennuis aux prêtres chargés de la direction des paroisses.

261449

L'un des exemples les plus caractéristiques de ces conflits entre les curés constitutionnels et les communautés religieuses de femmes nous est fourni par la congrégation des Filles-de-la-Croix-Guéménée, rue Saint-Antoine. Cette communauté, conservée parce qu'elle ne faisait pas de vœux solennels et qu'elle rendait quelques services au point de vue de l'instruction publique, se fit remarquer par son intransigeance et refusa systématiquement d'entretenir aucun rapport avec le nouveau curé de la paroisse de Saint-Paul, l'abbé Brugière ; pendant bien des mois, elle absorba l'attention de la Municipalité et du Département. Ce sont les curieuses péripéties de cette lutte qu'il nous a paru intéressant de retracer, d'après les instructifs témoignages que nous apportent, à la fois, les mémoires justificatifs des religieuses et la correspondance échangée par le curé Brugière avec le procureur général syndic du Département.

Marie Lhuillier, veuve de Claude Marcel, maître des Requêtes de l'Hôtel, seigneur de Villeneuve-le-Roi, avait réuni autour d'elle, à Brie-Comte-Robert, un certain nombre de femmes dévotes, qui se formèrent en congrégation sous le nom de Filles de la Société de la Croix, « pour instruire celles de leur sexe en la crainte de Dieu et modestie chrétienne, et lire et écrire et autres actions mesnagères (1) », congrégation qui fut autorisée, le 3 février 1640, par François de Gondy, archevêque de Paris. Les Filles-de-la-Croix étaient venues se fixer, en 1641, à Vaugirard, dans une maison de la rue Notre-Dame, achetée en leur nom le 9 juillet par leur bienfaitrice; mais celle-ci, voulant donner plus d'extension à cette congrégation, acquit le 21 août 1643, des sieur et dame de Villebousin, les trois quarts de l'hôtel des Tournelles, moyennant le prix de 41,250 livres et, le 22 octobre suivant, l'autre quart du même hôtel, de Christophe Grison, pour le prix de 13,750 livres. Ce vaste immeuble donnait sur la rue Saint-Antoine par un cul-de-sac, appelé au dix-septième siècle cul-de-sac Royal de la rue Saint-Antoine, et au dix-huitième siècle cul-de-sac Guéménée (aujourd'hui impasse Guéménée); il était attenant à l'hôtel de Lavardin, qui passa aux Rohan-Guéménée, et se trouvait en face de l'hôtel de Mayenne, situé rue Saint-Antoine, au coin de la rue du Petit-Musc.

Grâce à la libéralité de la dame Lhuillier, les Filles-de-la-Croix purent s'installer définitivement dans ce local, mais après la mort de leur fondatrice des difficultés surgirent avec ses héritiers, notamment avec sa

(1) Arch nat., LL 1671.

fille, Anne Marcel, dame de la Marguerie, femme de Louis Laisné, maître des Requêtes de l'Hôtel, et aux termes d'un compromis passé, le 23 septembre 1653, les religieuses reconnurent toutes les obligations morales qu'elles avaient contractées à l'égard de leur première bienfaitrice, celle « à laquelle après Dieu elles étaient redevables de l'institution de leur Société », et s'engagèrent à honorer et à respecter la dame de la Marguerie, à offrir leurs prières à Dieu pour elle et sa famille et à la recevoir dans leur monastère, deux fois par an, quatre jours chaque fois (1). C'est dans cette maison que les Filles-de-la-Croix, toujours vouées à l'instruction publique des jeunes filles, se trouvaient en 1790, lors de la déclaration que leur supérieure, Jeanne-Claude Hénault, fit le 27 février à la Municipalité. La maison en question comprenait à l'entrée un bâtiment destiné aux dames pensionnaires et sur une première cour trois corps de logis, l'un d'eux occupé également par des pensionnaires, avec deux réfectoires au rez-de-chaussée, divers parloirs où étaient reçus les parents des élèves et où l'on donnait les leçons de musique et de dessin, plus deux classes, l'une grande, l'autre petite, pour les externes. Les étages supérieurs étaient aménagés pour une infirmerie, une lingerie, des cellules et chambres de retraite. Sur une seconde cour s'élevaient trois autres corps de logis, dont les deux premiers, réservés aux jeunes filles pensionnaires, comportaient deux classes et trois dortoirs, le 3e six appartements, alors vides, pour des dames pensionnaires. A la suite donnait un jardin avec un dernier corps de logis, ayant, au rez-de-chaussée la bibliothèque de la communauté, riche de 1,320 volumes de piété, au 1er étage des appartements de dames pensionnaires, au 2e étage le noviciat (le prix du noviciat, y compris l'habillement, était de 800 livres) et au 3e des cellules meublées simplement suivant la règle de la maison. Il y avait enfin une chapelle consacrée au culte intérieur. Au 27 février 1790, la communauté comptait 37 religieuses dont 12 converses; elle disposait annuellement d'une somme de 17,620 livres 11 deniers, savoir : 10,060 livres pour le loyer des appartements et immeubles (2) et 7,560 livres pour arrérages de rentes sur l'Hôtel de Ville et divers particuliers. Les charges se montaient à 17,620 livres 1 sol 9 deniers, dans lesquelles la nourriture et l'entretien des sœurs entraient en ligne de compte pour 8,178 livres 13 sols 11 deniers.

(1) Le contrat d'acquisition de l'hôtel des Tournelles et le compromis du 23 septembre 1653 font partie des papiers relatifs aux Filles-de-la-Croix. (Arch. nat., S 4688.)

(2) Les appartements rapportaient 8,960 livres par an, une boutique, rue Saint-Antoine, vis-à-vis les Dames-de-la-Visitation, était louée 550 livres, une petite maison, cour du Palais, composée de 2 chambres et d'une boutique, 420 livres, enfin deux échoppes au cimetière Saint-Jean. 130 livres.

Indépendamment de leur maison d'éducation, les Filles-de-la-Croix possédaient au faubourg Saint-Marcel, dans l'ancien Petit Séjour d'Orléans, un hospice, dont les appartements leur rapportaient 2,334 livres; elles y avaient ouvert 2 classes de charité; tous les dimanches, dans leur maison du cul-de-sac Guéménée, elles faisaient aux femmes et filles pauvres de la paroisse des conférences religieuses, suivies d'une distribution de pain.

Les commissaires de la Municipalité (MM. Jouanne de Saint-Martin et Lablée) qui se transportèrent, du 24 au 27 août 1790 (1), au monastère des Filles-de-la-Croix pour se faire représenter les livres de compte, les contrats de constitution de rente et autres titres de propriété, visitèrent la maison et reconnurent qu'il y régnait le plus grand ordre et une extrême propreté; ils entrèrent dans les deux classes d'externes, la première où venaient communément 80 enfants, auxquels on donnait des leçons de lecture, d'écriture et de calcul; la seconde, fréquentée par 40 enfants en bas âge, auxquels on enseignait les premiers éléments de lecture, les prières et le catéchisme; les classes en question admettaient, à titre gratuit, les enfants du quartier, mais les Sœurs de la Croix tenaient également un pensionnat pouvant recevoir 50 élèves, il n'y en avait alors que 25, payant une pension de 3 à 400 livres; elles tiraient encore quelques profits de la location de quelques logements: les dames pensionnaires, installées dans leurs meubles, étaient pareillement au nombre de 25, mais 8 appartements se trouvaient vacants.

Désireux de se rendre un compte exact de l'état de la maison, les officiers municipaux parcoururent les appartements occupés par les jeunes pensionnaires; ils en constatèrent la parfaite tenue et remarquèrent que « l'ameublement en était aussi commode qu'agréable », au moment de se retirer, ils se plurent à reconnaître que « l'objet de l'institution des Dames-de-la-Croix, chargées spécialement de l'éducation de la jeunesse, était parfaitement rempli » (2).

Individuellement consultées sur leurs intentions, les religieuses déclarèrent d'une voix unanime qu'elles voulaient rester dans la maison et y vivre sous la règle de la congrégation. Une seule, Marianne Babois, religieuse de chœur, exprima son désir de sortir de la maison, si l'on accordait des pensions, et prétendit, en outre, que les vœux étaient perpétuels et que l'on prononçait des vœux de stabilité quelques années après la profession. Cette assertion semblait en contradiction formelle

(1) Cf. le t. III de notre Répertoire, n° 4835.
(1) Cf. le procès-verbal du 24 août 1790. (Arch. nat., S 4688.)

avec la lettre que le Comité ecclésiastique avait adressée, le 21 mai 1790, aux Dames-de-la-Croix, lettre autorisant la communauté, où les vœux solennels prohibés par le décret de l'Assemblée nationale du 13 février n'étaient point d'usage, à recevoir les sujets qui se présenteraient (1).

Ainsi donc, à la fin d'août 1790, la majeure partie des Filles-de-la-Croix ne demandaient qu'à continuer la vie commune; moins d'une année après, elles changèrent complètement d'avis, et, lors du procès-verbal d'inventaire et recolement de leurs titres, papiers, meubles et effets, dressé le 11 avril 1791 (2), annoncèrent toutes l'intention de quitter leur maison : que s'était-il donc passé dans l'intervalle?

La prise de possession des paroisses par le clergé constitutionnel, au début du mois d'avril 1791, déchaîna une véritable tempête, par suite des intrigues et machinations des prêtres réfractaires qui s'étaient glissés dans les couvents de femmes et avaient endoctriné la majeure partie des religieuses, sœurs grises, sœurs de la Croix et autres. Les esprits arrivèrent à une surexcitation extrême, des attroupements menaçants se formèrent aux abords des églises et l'hostilité populaire ne tarda pas à se manifester de la façon la plus outrageante. Dès le 3 avril, à Saint-Roch, les sœurs grises, autrement dites de la Providence, s'étant avisées de faire faire le catéchisme aux enfants par un prêtre non conformiste, un ecclésiastique assermenté fut envoyé par le nouveau curé pour donner cette instruction religieuse : il trouva portes closes et fut même accueilli par des injures. Le peuple se saisit de deux des sœurs récalcitrantes, et pour employer le langage de Gorsas dans son *Courrier des* 83 *départements* (n° du 6 avril), « des mains vigoureuses s'appliquèrent à plusieurs reprises sur leurs fesses anti-constitutionnelles, et on les chassa après cette bienfaisante et publique correction ». Les mêmes faits se reproduisirent quelques jours après, dans la rue Saint-Antoine, sous les yeux même des Filles-de-la-Croix-Guéménée, qu'un spectacle aussi affligeant remplit de consternation. En face de leur maison, se trouvait le couvent de la Visitation-Sainte-Marie, qui donnait asile à tous les prêtres réfractaires de la paroisse de Saint-Paul et voyait accourir en foule nombre de dévotes pour entendre leurs *bonnes* messes; le quartier Saint-Antoine s'émut de l'affluence de ces béates, « vieilles comtesses ou marquises, comme les qualifie méchamment un publiciste, qui, après avoir servi le diable toute leur vie, avaient recours au bon Dieu sur le déclin de leurs jours », et le jeudi 7 avril,

(1) Cf. le t. III de notre Répertoire, n° 4834.
(2) Cf. le t. III de notre Répertoire, n° 4836.

assiégea les portes de l'église de la Visitation. D'après la *Chronique de Paris* (n° du 9 avril 1791), les sœurs de ce couvent, non contentes de favoriser les prêtres insermentés, avaient pris la licence, paraît-il, de donner le fouet à des jeunes filles qui, par ordre de leurs parents, avaient été se confesser à un prêtre ami des nouvelles lois ecclésiastiques. Les citoyennes du quartier Saint-Antoine, transportées d'indignation, résolurent d'infliger le même châtiment aux religieuses de la Visitation, et arrivèrent à leurs fins, quoique, suivant le journal de Gorsas, l'arrivée d'un officier municipal avec un détachement de garde nationale eût réussi à calmer le peuple ; il n'en est pas moins vrai que deux tourières du couvent et une pénitente qui se confessait à un ancien vicaire de la paroisse de Saint-Paul furent publiquement fouettées. Dans un mémoire justificatif adressé au Directoire du Département à la fin de l'année 1791 (1), les Filles-de-la-Croix-Guéménée retracèrent en ces termes les scènes de violence qui s'étaient passées sous leurs yeux :

« Des citoyennes de tout âge et de tout état avaient été, dans l'église et sur les degrés de la Visitation, vis-à-vis le cul-de-sac Guéménée, menacées et quelques-unes frappées de verges, tenues par des monstres sous la figure humaine, à qui on avait fait oublier les premières leçons que la nature donne chez les peuples les plus barbares à ce sexe qui n'a de défense réelle que la pudeur. La horde de ces furies, ivres de vin et d'infamie, s'était transportée au cul-de-sac Guéménée et avait menacé de ses fureurs les Filles-de-la-Croix, si elles ne reconnaissaient pas le curé constitutionnel de Saint-Paul ».

La garde nationale, accourue avec le commissaire de police, loin d'apaiser le tumulte, ne fit qu'augmenter l'attroupement ; alors les religieuses éperdues se déterminèrent à écrire au Maire qu'elles aimaient mieux se retirer et vivre individuellement que d'être exposées à une infâme et barbare flagellation.

Le Corps municipal ne put voir avec indifférence les excès auxquels venaient de se livrer les dames de la Halle et du faubourg Saint-Antoine, et le jour même, pour mettre un terme à ces corrections populaires, il prit un arrêté interdisant tout attroupement devant les maisons et églises des communautés religieuses, et pour ne laisser prétexte à aucun excès, à aucune contravention, il ordonna que les portes des églises et monastères de femmes seraient jusqu'à nouvel ordre fermées au public ; enfin, le même Corps municipal invita l'évêque métropolitain du Département à prendre,

(1) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 513.

sans délai, toutes les mesures dépendant de l'autorité spirituelle, pour empêcher les ecclésiastiques réfractaires d'exercer leur ministère dans les maisons religieuses (1). De son côté, le commandant général de la garde nationale reçut par lettre de M. Bailly, du 4 avril, mandat de tenir la main à l'exécution de cet arrêté, rendu public par voie d'impression et d'affichage, surtout aux portes des églises fermées. Le Directoire du Département, en vertu d'un arrêté du 8 avril, sanctionna les dispositions provisoires adoptées par la Municipalité et décida que, dans un délai de 3 jours, il lui serait rendu compte de l'état des églises paroissiales de Paris, de leur suffisance ou insuffisance pour le service public du culte catholique ; un nouvel arrêté, en date du 11 avril, communiqué à la Municipalité le 13 avril, prononça la clôture définitive des églises qui ne seraient pas jugées nécessaires dans chaque paroisse. Le Corps municipal chargea en conséquence les administrateurs des biens nationaux de lui présenter un état de toutes les églises qui devaient être fermées aux termes de l'arrêté du Directoire. La nomenclature de ces églises et chapelles comprend dans le tableau des couvents de femmes, celle des religieuses de la Sainte-Croix, de la rue Saint-Antoine.

Les Filles-de-la-Croix Guéménée, qui, sous l'empire de la terreur, avaient annoncé leur intention de rentrer dans la vie civile, ne tardèrent pas à mettre leur projet à exécution ; elles quittèrent en effet leur communauté, du 19 au 26 avril 1791, la sœur Hénault, supérieure, à leur tête, en présence du commissaire de police de la section de la Place Royale, requis à cet effet, qui vint surveiller en personne l'enlèvement de leurs hardes, et leur fit quitter leurs vêtements religieux et reprendre des habits laïcs, afin d'empêcher qu'elles ne fussent à leur sortie insultées ou inquiétées par le peuple. Grâce à ces précautions, leur départ s'effectua sans encombre. Trois religieuses seulement consentirent à prêter le serment et restèrent dans la maison. La première, Marie Guérin, vieille religieuse de chœur (âgée de 69 ans) devint, avec l'agrément de la Municipalité, supérieure de la communauté ; la seconde, Marie-Jeanne Labarre, reçut le titre de maîtresse de classe constitutionnelle ; la troisième, Marianne Babois, qui avait, dès la première heure, manifesté le désir de quitter la vie commune, ne semble pas avoir été pourvue de fonctions. Pour ne pas interrompre l'enseignement donné aux enfants du quartier, le curé de Saint-Paul adjoignit à la sœur Labarre, en qualité d'institutrices chargées des petites

(1) Cf. Sigismond Lacroix, *Actes de la Commune de Paris*, 2e série, t. III, p. 175, 479.

classes, Marie-Anne Bosredon, ancienne religieuse Feuillantine, Marianne Denière, religieuse de Saint-Magloire, et Françoise Paul, fille mineure.

Toutes ces religieuses, pour la plupart très âgées, qui venaient d'abandonner leur couvent, en emportant une partie de leurs effets, durent laisser et leurs dots et leurs économies, fruit de leur travail; dénuées de toutes ressources, elles furent contraintes, les unes de se faire domestiques, les autres de travailler pour vivre, n'ayant pour subsister que la pension de 300 livres accordée à chaque religieuse de chœur et celle de 150 livres à chaque sœur converse, en vertu d'un arrêté du Directoire du Département, du 20 mai 1791. L'administration des biens nationaux, désireuse de favoriser les trois sœurs patriotes restées dans la communauté, demanda, le 26 mai, au Directoire, si ces religieuses, qui avaient prêté le serment, ne pouvaient prétendre à un traitement plus élevé que celui attribué à leurs compagnes réfractaires; le Directoire exprima le regret de ne pouvoir traiter ces religieuses, malgré leur patriotisme, plus favorablement que les autres (1).

Les Filles-de-la-Croix, volontairement exilées de leur monastère, végétèrent pendant tout l'été de 1791, obligées de s'adonner à des travaux mercenaires et regrettant la douce et paisible existence qu'elles menaient à l'ombre du cloître. L'agitation populaire qui s'était manifestée au mois d'avril 1791 sembla s'apaiser pendant quelques mois, mais dès la fin de septembre elle recommença, changeant cette fois de quartier; ce fut aux abords des communautés anglaises ou plutôt irlandaises, dont les chapelles, exceptées de la mesure qui avait frappé les couvents d'hommes français, recevaient de nombreux fidèles, qu'éclatèrent les troubles. Le 25 septembre, des scènes scandaleuses se produisirent rue des Carmes, à la sortie de la messe célébrée dans la chapelle du collège irlandais, dit des Lombards, et se renouvelèrent, le 11 octobre, à la communauté irlandaise de la rue du Cheval-Vert, près de celle de la Vieille-Estrapade, où « 27 bigotes contre-révolutionnaires furent fouettées par la sainte colère du peuple », c'est-à-dire par les femmes patriotes du faubourg Saint-Marceau; ces fustigations populaires dérivaient de la même cause, les défis imprudents jetés aux patriotes par les prêtres non conformistes et les dévotes inféodées à leurs principes.

Le Directoire du Département, dont les tendances étaient plutôt réactionnaires, prit, le 12 octobre, et fit afficher un arrêté prescrivant à la Municipalité de faire en sorte qu'il ne fût plus porté aucune atteinte à la

(1) Cf. le t. III de notre Répertoire, n° 4841.

liberté religieuse ni au droit qu'avait tout individu de faire exercer par qui il lui plairait le culte de ses préférences, et chargea le procureur de la Commune de poursuivre tous officiers, civils et militaires, qui refuseraient d'assurer cette liberté, ainsi que tous individus qui, par voies de fait, injures, menaces ou provocations, tenteraient d'y apporter aucune entrave ; quelques jours après, le même Directoire, en réponse à une lettre de M. De Lessart, qui s'était ému des insultes auxquelles avaient été exposées les communautés irlandaises, insultes d'autant plus graves qu'il s'agissait de congrégations étrangères, protégées par le droit des gens, annonçait son dessein de conférer incessamment avec le maire, les officiers municipaux, le Département de Police, et l'officier chargé du commandement de la force publique, pour réprimer immédiatement ces désordres, si quelques malveillants essayaient de les renouveler (1).

De son côté le Corps municipal, désireux, d'une part, de prévenir par tous les moyens en son pouvoir le retour de scènes scandaleuses qui outrageaient à la fois les mœurs, la religion et l'humanité, et voulant, d'autre part, accoutumer le peuple à voir sans inquiétude les prêtres non conformistes jouir de la liberté qui leur était accordée par la loi, crut devoir prendre, le 14 octobre, un arrêté qui autorisait l'ouverture des églises et chapelles d'un certain nombre de maisons religieuses, la plupart dans le faubourg Saint-Jacques, où il n'existait qu'une seule église paroissiale, celle de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à la condition que le service divin y serait fait sous la surveillance et direction des curés sur les paroisses desquels lesdites églises se trouveraient. Cette restriction ne contenta personne et indisposa tout à la fois les religieuses et le populaire contre la Municipalité. Les religieuses furent médiocrement satisfaites de l'obligation qui leur était imposée par l'arrêté du 14 octobre, elles se répandirent en récriminations et d'une voix unanime refusèrent de reconnaître l'autorité de prêtres qu'elles considéraient comme des intrus. Ainsi que le déclara très nettement la supérieure des Visitandines de la rue Saint-Jacques (2), les opinions religieuses étant libres et la religion de MM. les curés étant devenue très différente de la leur, elles se trouveraient exposées à de fréquents démêlés avec des ecclésiastiques qui n'avaient jamais eu aucune juridiction sur les communautés de femmes. La prieure des Dominicaines-de-la-Croix, rue de Charonne, au faubourg Saint-Antoine, ne fut pas moins explicite, elle refusa pareillement d'adhérer à la clause de l'arrêté

(1) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 44, 49.
(2) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 50.

municipal concernant les curés, dont leur maison n'avait jamais été dépendante, et revendiqua le droit de célébrer sans aucun contrôle leurs offices (1). Les pauvres Capucines ou Filles-de-la-Passion allèrent plus loin ; par lettre au ministre de l'intérieur, elles demandèrent que leur église restât fermée, du moment qu'elles n'avaient pas la liberté de continuer à règler paisiblement l'exercice de leur culte, déclarant qu'elles seraient inconsolables si par suite de l'ouverture de leur chapelle, il se produisait des horreurs, comme il en était arrivé dans plusieurs églises de Paris, « qu'on attribuait à des gens intéressés cherchant à faire remplir davantage leurs paroisses » (2).

Dans le camp opposé, la mesure prise par le Corps municipal fut tout aussi mal interprétée ; on taxa la Municipalité de modérantisme, on lui reprocha d'avoir voulu favoriser les prêtres non conformistes et d'exciter par ce moyen le trouble et le désordre. Le *Courrier* de Gorsas, dans un accès d'indignation, déclara même que la Municipalité, pour sa *très politique condescendance* à l'égard des réfractaires, méritait elle-même d'être fustigée et fessée, son malencontreux arrêté ayant fortuitement ou à dessein coïncidé avec l'apposition de certain placard, qui, certes, n'était pas fait pour ramener le calme dans les esprits. Le 16 octobre, de grand matin, fut affiché à profusion dans tous les coins de Paris une sorte de manifeste intitulé : *Adresse des dames de Paris à l'Assemblée nationale, au Département et à la Municipalité*, véritable déclaration de guerre où elles revendiquaient le droit d'exercer en toute liberté la religion catholique, apostolique et romaine, et prévenaient les *insignes libertins* qui s'étaient ligués pour arracher les croyantes à leur foi par le déshonneur et les affronts, qu'elles étaient déterminées à se servir de tous les moyens que leur courage leur suggérerait pour repousser les outrages qui seraient infligés à leur sexe. (Ces *libertins* étaient, ce que tout le monde savait, les citoyennes des Halles et des faubourgs).

D'ailleurs la restriction apportée par le Corps municipal à l'exercice du culte dans les chapelles de certaines maisons religieuses, loin de recevoir l'approbation du Directoire du Département, fut complètement désavouée quelques jours plus tard.

Le Directoire du Département, aux termes d'un arrêté du 19 octobre (3), décida que tous citoyens, toutes sociétés, aggrégations et communautés religieuses ou séculières, pourraient ouvrir leurs églises, chapelles, temples et autres lieux destinés à l'exercice d'un culte religieux quel-

(1) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 51.
(2) Ibid., n° 52.
(3) Cf. le tome VII de notre Répertoire, n° 48.

conque, sans être soumis à autre surveillance que celle des officiers de police, auxquels il était enjoint de faire en sorte qu'il ne se passât rien dans ces endroits de contraire à l'ordre public.

L'autorité judiciaire elle-même, ayant à sévir contre les auteurs des actes de violence commis dans la rue aux abords des chapelles en question, crut devoir déployer une extrême sévérité; c'est ainsi que, lors des poursuites intentées à la femme d'un tourneur, qui, le 9 octobre, avait cherché à exciter une émeute, rue des Postes, et avait insulté et menacé deux femmes qui sortaient des Eudistes, en s'écriant : *Voilà des bigotes, il faut fouetter ça!* l'accusateur public du 5e Tribunal criminel séant à Sainte-Geneviève avait non seulement requis contre la délinquante, mais encore contre deux gardes nationaux qui l'avaient animée et raillée, lui reprochant de n'avoir pas le courage de fouetter ces dévotes. Voici en quels termes M. Moreau s'exprimait dans ce réquisitoire (1) :

« Cette conduite de la part de l'accusée est un attentat à la liberté. L'accusée ne pouvait méconnaître les lois qui permettent à tous les citoyens le libre exercice du culte, chaque citoyen peut et doit aller en sûreté dans les différentes églises de la capitale, et c'est troubler l'ordre public que d'attaquer les citoyens qui vont plutôt à une église qu'à une autre.

« D'un autre côté, les gardes nationalles préposés pour le maintien de l'ordre dans la capitale, commettent un délit grave en animant des femmes induittes en erreur et les engageant à fouetter les personnes qui se rendent aux églises des Eudistes et des Irlandais. Il est de mon devoir de rendre plainte, et contre les gardes nationalles qui sont prévenus d'avoir coopéré aux troubles dont il s'agit, et contre la femme qui a usé de violence et insulté les personnes qui sortaient des Eudistes » (2).

Quelques jours après, le dimanche 16 octobre, une ouvrière de la filature des Jacobins, se trouvant dans la rue du Cheval-Vert, tenait les propos les plus outrageants aux dames qui allaient aux vêpres dans la chapelle des Irlandais ; elle prit notamment à partie une pauvre ouvrière en dentelles et l'insulta grossièrement, sous prétexte qu'elle se rendait chez les prêtres Irlandais, en lui disant « *qu'elle allait voir ses maquereaux, que si elle raisonnait, elle serait traitée comme elle le méritait*, la qualifiant *de cul fouetté* et, ajoutant les voies de fait aux injures, lui asséna un violent coup de poing dans le dos et fit tomber son bonnet. Lorsqu'elle fut arrêtée et conduite, non sans résistance, devant le commissaire, elle

(1) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 43.

(2) Le procès en question traîna en longueur et se termina, faute de preuves suffisantes, le 20 juin 1792, par un acquit pur et simple. (Arch. nat., Z^3 72.)

s'écria de nouveau, avec la même trivialité de langage, *qu'elle n'irait pas en prison pour des culs fouettés.* Le 5e Tribunal lui infligea, pour la calmer, trois mois de détention à la Salpêtrière.

L'arrêté du Directoire du Département, conçu dans l'esprit le plus libéral, ne manqua pas d'être exploité par les prêtres non assermentés et fit renaître de vives espérances chez les nonnes cloîtrées qui cherchèrent aussitôt à regagner le terrain qu'elles avaient perdu ; on s'en aperçut bien vite à la communauté des Filles-de-la-Croix-Guéménée.

Les gardiennes de ce couvent coulaient des jours paisibles, exempts de troubles et de soucis, lorsque tout à coup, au moment où elles s'y attendaient le moins, l'orage éclata au-dessus de leurs têtes. Le vendredi 4 novembre, sur les 6 heures et demie du soir, la sœur Guérin fut toute surprise de voir arriver neuf des religieuses sorties du couvent au mois d'avril précédent, entre autres l'ancienne supérieure et l'ancienne économe. Dans son émoi, elle adressa, le lendemain à la première heure, au commissaire de police de la section de la Place-Royale, le billet suivant :

« La Sœur Guérin a l'honneur de prié Monsieur le commissaire de venir à son secours le plus tôt possible. Ces dames ont couché à la Croix au nombre de neuf, elles ont hier soir donné des ordres pour que l'on apporte aujourd'hui leurs meubles, et les autres doivent arrivé dans la journée. Ces dames n'ont point d'ordre de la Municipalité, selon toute apparence, des prêtres non assermentés paroissent être leurs conseils pour les faire rentré. »

Cette même sœur Guérin, qui s'intitule *supérieure de la Croix hotorizé de la Municipalité*, dans une supplique adressée au Département, se plaignit de la charge imprévue qui lui incombait, assurant qu'elle se trouvait dans l'impossibilité de nourrir tant de monde, si on ne lui accordait d'urgence quelque secours.

Très préoccupé de cet événement imprévu, le commissaire Fontaine s'empressa d'accourir le samedi matin 5 novembre, au cul-de-sac Guéménée et apprit que les religieuses étaient rentrées à l'instigation et en compagnie d'un certain abbé Roger, qui se disait chanoine de Notre-Dame, et qui en réalité n'avait point de domicile connu, vivant, tantôt à Paris, tantôt à la campagne. La sœur Hénault, prenant la parole, déclara au nom de ses compagnes qu'elles étaient revenues sur la foi de l'arrêté du Département de Paris qui autorisait l'exercice du culte, ajoutant que d'ailleurs elles n'avaient quitté leur maison que par la violence et les menaces du peuple, et que, leurs opinions n'ayant pas changé, elles entendaient vivre et mourir dans leurs états. Le commissaire prit acte de ces déclarations, mais en présence de l'effervescence populaire, jugea

prudent d'installer aux frais des religieuses une garde composée d'un sergent, d'un caporal et de quatre fusiliers (1).

Nous voyons maintenant entrer en scène le curé constitutionnel de Saint-Paul, Pierre Brugière, âgé de 59 ans, ancien prêtre de la communauté de Saint-Roch, où il s'était lié avec Claude Fauchet et Yves Audrein, attaché à la paroisse de Saint-Louis-en-l'Ile, qui avait été appelé à celle de Saint-Paul, le 20 février 1791, par suite du refus de serment de l'abbé Bossu. L'abbé Brugière, qui, en 1792, figure en tête de la liste des électeurs de la section de l'Arsenal, fut traduit en 1793 au Tribunal révolutionnaire, qui l'acquitta le 13 août (2).

Dès le 7 novembre, Pierre Brugière ne manqua pas d'instruire le Directoire du Département du retour inopiné des anciennes religieuses de la Croix-Guéménée, qui, paraît-il, avait causé la plus vive émotion parmi les femmes du marché Sainte-Catherine et celles vendant aux étalages dans la rue Saint-Antoine. Il déclara savoir, à n'en pas douter, « qu'il y avait un complot de verges et que la garde même paraissait déterminée à faciliter l'exécution de ce projet », il se félicitait d'avoir réussi, jusqu'à ce moment, grâce à l'intervention de quelques personnes charitables, à suspendre les effets du ressentiment de ces poissardes. Mais, à son avis, le Département devait faire un exemple et agir avec les Filles-de-la-Croix comme avec les Miramiones, auxquelles il avait refusé la permission de réintégrer leur couvent; les Filles-de-la-Croix méritaient d'autant moins d'obtenir une faveur quelconque qu'elles avaient aggravé leur insubordination en rentrant sans y être autorisées, par le conseil et sous les auspices de prêtres factieux, dans une maison qui ne leur appartenait pas. En terminant sa lettre l'abbé Brugière ajoutait que les prêtres insermentés, en grand nombre dans sa paroisse, y faisaient beaucoup de mal, de même que les Sœurs grises (3). Au reçu de cette lettre, le procureur général syndic du Département écrivit sans tarder, le 8 novembre, aux administrateurs du Département de Police et leur demanda de le mettre au courant des

(1) Cf. le tome VII de notre Répertoire, n° 496.

(2) Pierre Brugière avait été compris dans les poursuites exercées contre plusieurs curés de Paris, ceux de Saint-Séverin, de Saint-Sulpice et de Sainte-Marguerite, au sujet d'une *Réclamation des curés de Paris, adressée à tous les évêques de France*, écrit considéré comme extrêmement dangereux en raison de maximes contraires aux lois de la République et à la souveraineté du peuple. Ces prêtres étaient aussi accusés d'avoir fait opposition au mariage de Jean-François Aubert, vicaire de Sainte-Marguerite, intronisé curé de Saint-Augustin par l'évêque Gobel, et d'avoir protesté contre ce mariage. (Arch. nat., W 279, n° 113.)

(3) Dans une instruction pastorale adressée à ses paroissiens, le 25 septembre 1791, en réponse au bref du pape, Pierre Brugière, stigmatisait les prêtres non conformistes qui célébraient la messe dans des galetas et lieux quelconques profanés par des usages mondains (imprimé, Arch. nat., AD XVII 34).

mesures qu'ils se proposaient de prendre pour le maintien de l'ordre public (1). Le lendemain, le Département de Police pria M. Fontaine, commissaire de police de la section de la Place-Royale, de le renseigner exactement sur tout ce qui s'était passé lors de la rentrée des Dames-de-la-Croix, et de lui faire connaître quels étaient leurs conseils, comment elles se comportaient, si elles avaient fait venir leurs meubles et si elles étaient définitivement installées (2). Le 11 novembre, le commissaire Fontaine se transporta de rechef au couvent de la Croix-Guéménée et y procéda à une enquête en règle au sujet de la rentrée des anciennes religieuses dans leur communauté. D'après les dépositions de la sœur Guérin, supérieure de la Municipalité, de la sœur Labarre, maîtresse de classe constitutionnelle, et des trois maîtresses de classes installées par le curé de Saint-Paul, les anciennes religieuses n'avaient donné aucun sujet de plainte, mais, restées intransigeantes, elles paraissaient décidées à ne point prêter le serment constitutionnel, au point qu'elles préféraient, disaient-elles, se faire enterrer dans un coin de la Place-Royale, plutôt que d'avoir aucune communication avec le curé de Saint-Paul. En ce qui concernait leurs faits et gestes, notamment leurs relations mondaines, les sœurs en question avaient, paraît-il, reçu d'assez nombreuses visites, tant à l'infirmerie que dans les parloirs, mais aucune de prêtres insermentés; elles se bornaient à célébrer l'office habituel de chœur, mais n'exerçaient aucune fonction, ni dans la maison, ni dans les classes ; toutefois, l'ancienne supérieure et l'ancienne économe, du consentement de la sœur Guérin, avaient repris leur place au réfectoire. En terminant le rapport qu'il adressa au Département de Police le commissaire ne pouvait dissimuler les inquiétudes semées dans le peuple par suite du retour inopiné des Filles-de-la-Croix; il manifestait la crainte de voir une insurrection éclater contre la maison, montrant la nécessité de prendre des mesures pour le maintien de la tranquillité publique (3).

Le Directoire du Département et la Municipalité n'étaient pas seuls à s'inquiéter des conflits qui pouvaient se produire d'un instant à l'autre, le le ministre de l'intérieur lui-même, M. De Lessart, aux termes d'une lettre en date du 18 novembre au Directoire et procureur général syndic du Département, demanda des éclaircissements au sujet de la situation des religieuses de la Croix-Guéménée, qui après leur sortie de la communauté,

(1) Cf. le t. VII de notre Répertoire, nos 497, 498.
(2) Cf. le t. V de notre Répertoire, no 3765.
(3) Cf. le t. VII de notre Répertoire, no 499.

sous l'empire de la terreur, avaient erré d'asiles en asiles en vivant du travail de leurs mains, et avaient cru ensuite pouvoir rentrer dans leur maison sur la foi de l'arrêté du Département relatif au libre exercice du culte religieux; le ministre priait le Directoire de vérifier les faits, et s'ils étaient reconnus exacts, de favoriser la réinstallation des Filles-de-la-Croix avec tous leurs précédents avantages, hormis celui de l'instruction publique, dans une maison qu'elles n'avaient manifestement quittées, que contraintes et forcées, et dont la loi leur accordait d'une manière expresse la jouissance provisoire (1).

Pour donner satisfaction à M. De Lessart, le Directoire, sans perdre de temps, se renseigna auprès du curé de Saint-Paul, qui, animé d'un véritable zèle pastoral et dévoué au bien public, était attentif à tout ce qui se passait au sein de sa paroisse. Par un mémoire adressé, le 21 novembre, au Directoire du Département (2), M. Brugière crut devoir appeler son attention sur la situation irrégulière de la communauté des Filles-de-la-Croix et de celle de l'Ave-Maria, situées toutes deux sur le territoire de sa cure.

Les Filles-de-la-Croix, cul-de-sac Guéménée, chargées de l'instruction publique des jeunes filles, ayant refusé le serment exigé des fonctionnaires, avaient quitté leur maison, en emportant leurs meubles et avec l'assurance d'une pension, mais, à l'instigation de prêtres factieux, sans autorisation quelconque du Département ou de la Municipalité, elles y étaient rentrées, le 4 novembre, en évinçant la supérieure assermentée placée par la Municipalité, et avaient repris le gouvernement de la communauté. De tels procédés ne pouvaient être tolérés. M. Brugière déclarait que, pour la tranquillité publique, il était urgent de prendre des mesures rigoureuses. *Les têtes des poissardes s'échauffent*, disait-il, *un plus long délai peut avoir des suites fâcheuses.*

Les Filles-de-l'Ave-Maria, formant la seconde communauté, quoique vouées à la pénitence, n'avaient pas été à l'abri des machinations de prêtres fanatiques, surtout des vicaires « du ci-devant évêque », qui s'y étaient glissés à la faveur de l'habit de garde national. Sous leur néfaste influence, la maison s'était partagée en deux factions; la supérieure et l'économe, à la tête de la minorité, « faisaient souffrir le martyre » à la majorité, fidèle aux principes de la Révolution, qui demandait qu'on entendît sa voix et qu'on la délivrât de la persécution. Il était

(1) Cf. le t. VII de notre répertoire, n° 501.
(2) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 502.

de la justice du Directoire, concluait M. Brugière, de venir à son secours et de faire cesser une situation aussi pénible.

M. Rœderer, procureur général syndic du Département, en accusant réception au Département de Police des procès-verbaux dressés par M. Fontaine, les 5 et 11 novembre, à l'occasion de la rentrée des Filles-de-la-Croix-Guéménée dans leur couvent, demanda communication de ceux qui avaient dû, les 19, 20, 21 et 26 avril, constater leur sortie et qui pouvaient seuls établir par quelle impulsion les religieuses avaient été incitées à abandonner leur communauté; il était essentiel pour le Directoire de pénétrer les véritables mobiles de leur conduite pour apprécier la légitimité de leur rentrée. Le Directoire voulait également être fixé sur un autre point: il tenait à savoir par qui avait été accordée aux Filles-de-la-Croix la pension de 300 livres, mentionnée dans le mémoire du curé de Saint-Paul, pension qui leur avait été assurée par faveur exceptionnelle, au moment où elles venaient de quitter la maison conventuelle ; ces religieuses, n'ayant fait que des vœux simples et à ce titre n'étant pas comprises dans la suppression des ordres religieux, ne pouvaient prétendre à aucune pension (1).

La pondération calculée avec laquelle le Directoire du Département instruisait l'affaire des Filles-de-la-Croix, le désir mal dissimulé de leur donner raison, impatientaient quelque peu le zélé curé de Saint-Paul, qui, dans une lettre du 4 décembre, fit connaître au Département deux faits de nature à donner une juste idée du caractère de ces religieuses et des influences occultes auxquelles elles obéissaient : 1° l'improbité dont elles avaient fait preuve en acceptant, lors de leur départ, 150 livres pour le premier semestre de leur pension, en emportant leur trousseau et en s'appropriant un contrat de rente sur la Ville, improbité, observait M. Brugière, pardonnable seulement chez des personnes sans éducation et sans principes; 2° la démarche extraordinaire d'un quidam qui s'était présenté en qualité d'officier municipal et avait demandé la remise de l'argenterie et du linge qui n'étaient pas absolument nécessaires au culte. Comme les Filles-de-la-Croix possédaient encore, pour le service de leur chapelle, deux calices, un ostensoir, des burettes, un encensoir, le tout d'argent, et une assez grande quantité de linge, le curé de Saint-Paul, dans la crainte que ces objets ne fussent dilapidés, en raison de l'incurie de la supérieure instituée par la Municipalité, proposa

(1) Cf. le tome VII de notre Répertoire, n° 503.

de mettre en vente l'argenterie au profit de la Nation et de faire transporter à Saint-Paul une partie du linge, la sacristie de sa paroisse en étant absolument dépourvue. Pour conclure, l'abbé Brugière exprimait le vœu de voir le Comité d'instruction publique élaborer un règlement pour les écoles primaires et gratuites, l'instruction donnée par les Filles-de-la-Croix n'étant point de nature à atteindre le but de l'éducation, de former des hommes et des chrétiens ; *ces Filles,* ajoutait-il, *nourries de principes antireligieux, ne sont propres qu'à entretenir la superstition la plus grossière; de la religion, elles ne connaissent que le nom dont elles abusent trop évidemment* (1).

Cependant, la bonne harmonie ne régnait pas toujours dans la communauté ; la supérieure assermentée, elle-même, ne s'entendait pas avec les maîtresses d'école qu'on lui avait adjoint ; elle avait de sa propre autorité retiré les clefs de la sacristie à l'une d'elles, la demoiselle Agathe Bosredon, et remplacé la portière du couvent. Le commissaire Fontaine dut s'y transporter, le 5 décembre, et essaya de faire entendre raison à la supérieure. Celle-ci, interrogée au sujet de ces mesures arbitraires, sans entrer dans aucune explication, refusa nettement de rendre les clefs de la sacristie à la sœur Bosredon, décidée à se charger plutôt elle-même du service en question, mais affirma en même temps qu'elle n'avait confié aucune fonction aux religieuses nouvellement rentrées. En faisant son rapport sur ces menus incidents de la vie monastique, le commissaire Fontaine ne put s'empêcher d'exprimer de nouveau ses inquiétudes, ayant tout lieu de craindre les effets de la fermentation populaire, manifestée par les plaintes de tous les instants qu'il recevait contre les Dames-de-la-Croix-Guéménée, et il insista sur la nécessité de prendre sans délai des mesures énergiques pour faire cesser les « propos scandaleux » tenus sur son propre compte et les menaces de destruction de cette maison dont il était assailli (2).

M. Roederer, en accusant réception, le 12 décembre, au curé de Saint-Paul de sa lettre du 4 décembre, le remercia des renseignements nouveaux qu'elle lui apportait, renseignements qu'il transmit le jour même aux administrateurs du Département de Police, les priant de vérifier les faits signalés à son attention, notamment ceux concernant la démarche insolite d'un faux officier municipal, à l'effet de se faire remettre partie de l'argenterie et du linge ; il demanda en même temps si les Filles-de-la-Croix continuaient à enseigner la jeunesse, auquel cas il y aurait peut-

(1) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 505.
(2) Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 3769.

être lieu de craindre qu'elles ne lui inculquassent de funestes principes d'éducation (1).

Par une nouvelle lettre du 16 décembre 1791, le curé de Saint-Paul rendit compte à M. Rœderer de la conférence qu'il avait eue, d'après ses indications, avec les administrateurs du Département de Police, lesquels estimaient qu'il y avait urgence de renvoyer les Filles-de-la-Croix, se fondant sur les raisons suivantes :

1° Ces Filles, destinées par état à l'instruction des jeunes filles, avaient refusé le serment prescrit à tous ceux qui exerçaient une fonction publique ;

2° Ces religieuses avaient quitté leur maison, emportant leurs hardes et en acceptant une pension individuelle de 300 livres qui leur avait été allouée à la suite de la liquidation de leurs revenus ;

3° Les mêmes Filles, obéissant aux suggestions de prêtres réfractaires, étaient rentrées dans leur maison, sans autorisation de la Municipalité ni du Département, et se faisaient nourrir par la supérieure assermentée, qu'avait établie la Municipalité en l'autorisant à s'adjoindre des maîtresses d'école salariées ;

4° Les religieuses dissidentes gouvernaient entièrement la maison et troublaient l'ordre en persécutant les nouvelles maîtresses, qui éprouvaient de leur part des procédés aussi désagréables que malhonnêtes ;

5° La prolongation du séjour de ces Filles entraînerait infailliblement une insurrection, le peuple ne les supportant qu'avec peine ;

6° Leur exclusion dans un délai rapproché semblait justifiée par cette considération importante, que le Directoire venait de refuser aux Miramiones, malgré leur soumission, l'autorisation de rentrer dans leur communauté.

M. Brugière faisait en outre observer que le maintien des Filles-de-la-Croix causait un préjudice notable à la Nation, chargée de l'entretien de leurs bâtiments, attendu que les appartements occupés par ces religieuses, au nombre de 28 à 30, pouvaient être loués à des personnes séculières et procurer un revenu considérable. Toutes les démarches du curé de Saint-Paul, étaient, il ne se lassait pas de le répéter, uniquement inspirées par l'amour du bien public ; il désirait vivement le développement de ces petites écoles paroissiales, d'une utilité générale incontestable : à ses yeux, elles méritaient d'être mises par le Directoire du

(1) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 507.

Département sur un pied respectable et propre à assurer la régénération des mœurs dans le peuple (1).

Les administrateurs du Département de Police, en envoyant, le 26 décembre, au procureur général syndic du Département une expédition des procès-verbaux dressés, les 19, 20, 21 et 26 avril précédents, à l'occasion de la sortie des Dames-de-la-Croix, y joignirent quelques explications au sujet de certains faits restés obscurs, notamment de l'allocation d'une pension de 300 livres à chacune d'elles ; c'étaient, paraît-il, les administrateurs des biens nationaux qui avaient pris sur eux d'accorder cette pension sur les revenus de la communauté, alors que deux d'entre elles seulement avaient prêté le serment. Le renvoi des religieuses réfractaires rentrées dans leur couvent s'imposait d'autant plus que tous les citoyens du quartier le désiraient et que ce n'était pas sans peine que l'on avait empêché jusqu'à présent le peuple de les expulser ; leur maintien pourrait d'autant moins s'expliquer que le Directoire avait catégoriquement refusé aux Miramiones la permission de réintégrer leur communauté, quoiqu'elles eussent offert de prêter le serment qu'elles avaient d'abord refusé, et que les Filles-de-la-Croix se trouvaient dans des conditions bien plus défavorables, puisqu'elles s'obstinaient à ne pas prêter serment (2).

Ces explications ne satisfirent pas complètement le procureur général syndic du Département, qui, ne se jugeant pas assez éclairé par les procès-verbaux des 19 au 26 avril pour présenter un rapport au Directoire sur la question en suspens, réclama, le 27 décembre, l'envoi du procès-verbal, vraisemblablement dressé vers la fin de mars ou le commencement d'avril par les commissaires de la Municipalité au sujet des actes de violence qui auraient obligé les religieuses de la Croix à quitter leur couvent, procès-verbal plus que problématique, dont personne n'avait connaissance, pas plus les administrateurs des biens nationaux que le commissaire de police de la section de la Place-Royale, comme l'attestèrent les administrateurs du Département de Police. M. Rœderer demanda par la même occasion l'avis du Département de Police sur le mémoire que les Filles-de-la-Croix-Guéménée venaient d'envoyer au Directoire (3).

Sous forme d'un « exposé, simple et naïf », portant la signature de l'ancienne supérieure, la sœur Jeanne-Claude Hénault, les Filles-de-la-Croix-Guéménée adressèrent, en effet, un mémoire justificatif (4), où elles

(1) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 508.
(2) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 509.
(3) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 510.
(4) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 517.

discutaient et réfutaient article par article les imputations dont elles étaient l'objet. Il n'est pas sans intérêt de voir quels arguments elles invoquaient pour leur défense et justification.

Premier point allégué contre les religieuses : Votre institution n'existe que pour l'éducation publique; votre façon de penser étant contraire à la loi, il est impossible de vous la confier.

Réponse. — Indépendamment de l'éducation publique et gratuite, notre communauté avait toujours de 40 à 50 pensionnaires et recevait les personnes désireuses de faire des retraites, jamais elle ne s'était mêlée des affaires politiques ; les deux classes gratuites, qui contenaient au moment de leur sortie plus de 140 externes, se trouvaient réduites à 50.

2° Votre sortie s'est faite légalement et librement, puisque vous aviez notifié vos intentions et accepté ce qui était nécessaire pour garnir une chambre dans le monde, avec 150 livres pour six mois de la pension qui vous a été allouée.

R. — Nous n'avons demandé à sortir que lorsque plus de 200 personnes qui remplissaient le cul-de-sac Guéménée, nous criaient : « Vous irez à Saint-Paul, ou vous aurez affaire à nous », et que notre porte et notre maison étaient pleines de gardes; ceux-là même qui pouvaient nous défendre, nous disaient : « Il faut sortir, ou aller à Saint-Paul, sans quoi nous ne répondons de rien », qu'on juge par là si nous étions libres ! Nous avons accepté, non pas de quoi meubler une chambre, mais de quoi ne pas coucher dans la rue. Quant à la somme de 150 livres, elle a été prise sur celle de plus de 10,000 livres, fruit de nos épargnes, dont a bénéficié la Municipalité. C'est à titre de « vestiaires » que nous avons accepté cette allocation ; il ne pouvait être question de pension que lorsque le Directoire en aurait fixé le chiffre, après que l'Assemblée nationale aurait décidé de notre sort, en nous estimant incapables d'enseigner ; d'ailleurs, quelques mois auparavant, interrogées par M. Jouanne de Saint-Martin, officier municipal, sur nos intentions, nous avions toutes déclaré, d'un commun accord, que nous voulions vivre et mourir dans nos états.

3° Aussitôt votre sortie, le curé de Saint-Paul a été chargé par la Nation de régir et gouverner votre maison.

R. — Ce fait nous est inconnu.

4° Comme deux religieuses seulement étaient restées dans la communauté, l'une d'elles, la sœur Guérin, fut nommée supérieure, et l'autre maîtresse des classes.

R. — Après notre départ, la sœur Guérin fut chargée de régir la maison ; quelque temps après la Municipalité vint pour procéder à une élection, qui n'eut pas lieu, la communauté ne comprenant plus que trois personnes.

5° Le curé de Saint-Paul, autorisé à cet effet, avait pris soin d'installer trois maîtresses pour faire les classes, maîtresses qui recevaient leur salaire de la Nation.

R. — Une seule était payée et l'était par les mains de la sœur Guérin, et non de la Nation.

6° Un contrat de 4,000 livres s'était trouvé en déficit dans le récolement des titres et papiers.

R. — Le contrat en question ne pouvait figurer sur l'inventaire, n'appartenant pas à la communauté, il était la propriété de la dame Hulliard, qui l'avait laissé en nantissement de quelques années de pension arriérées.

7° Les Filles-de-la-Croix étaient rentrées furtivement, au mois de novembre, sans autorisation, en interprétant mal à propos le décret qui permettait la liberté du culte, et en déclarant faussement au commissaire que c'était par ordre de l'Assemblée nationale; qui, plus est, le procès-verbal de ce fonctionnaire spécifiait qu'elles étaient revenues, accompagnées de prêtres réfractaires.

R. — Nous sommes rentrées chez nous en conséquence de l'arrêté du Département qui détruisait la violence dont nous avions été victimes et nous garantissait d'une nouvelle insurrection; encouragées d'ailleurs à cette démarche par la sœur Guérin et sans être accompagnées d'aucun prêtre; un seul ecclésiastique, venant de la campagne, était arrivé après nous et n'était resté qu'un quart d'heure.

8° Aussitôt le retour des religieuses, l'ancienne supérieure, la sœur Hénault, avait repris sa place et ses fonctions à l'église.

R. — Parce que toutes l'avaient bien voulu, « qu'est-ce que cela fait, peut-on faire un pareil reproche devant un Département »?

9° Le curé de Saint-Paul s'était présenté trois fois à la Municipalité pour déclarer que les Filles-de-la-Croix troublaient l'ordre public, que les maîtresses chargées des classes par la Nation ne pourraient plus rester dans la maison, que les religieuses réfractaires recevaient des prêtres, un entre autres déguisé en officier.

R. — Depuis notre rentrée nous n'avons troublé ni pu troubler l'ordre public, aucun individu ne nous a rien dit de désagréable, ni aux personnes respectables qui nous ont honoré de leur visite, au contraire elles nous ont appris que la voix publique s'était élevée en notre faveur.

Nous n'avons jamais eu de conversation avec les filles qui font les classes, nous nous bornons à nous saluer civilement.

Aucun prêtre n'est entré pour nous voir dans le monastère, à part celui qui vient tous les jours dire la messe et qui desservait la chapelle avant notre arrivée. De plus, le commissaire s'est rendu plusieurs fois

dans notre communauté et a demandé à la sœur Guérin en quels termes elle vivait avec nous, elle a toujours répondu qu'une union parfaite régnait dans la maison, comme par le passé.

10° Si c'est la peur qui a fait fuir les Filles-de-la-Croix, comme elles le proclament, elles ont encore les mêmes risques à courir, car le public n'est pas plus qu'avant disposé à les souffrir.

R. — Une nouvelle insurrection ne nous inquiète pas, nous nous reposons sur l'ordre établi par le gouvernement pour maintenir la tranquillité et sur la confiance publique.

Pour clore ce plaidoyer, les Filles-de-la-Croix rappelèrent au Directoire du Département, afin de justifier leur rentrée dans leur communauté, que l'Assemblée constituante devait, ce qui était vrai, statuer par une loi spéciale sur le sort des maisons religieuses à vœux simples et chargées de l'éducation, qu'elles avaient été expulsées par la violence et pour leurs opinions religieuses, et que si elles étaient revenues, c'était sur la foi de l'arrêté rendu le 19 octobre, rétablissant la liberté du culte. Elles cherchèrent en outre à apitoyer le Directoire en dépeignant le déplorable sort qui les attendait, si leur renvoi était ordonné; où se retirer, disaient-elles, avec quoi pourvoir aux besoins de la vie, se trouvant sans asile et sans ressources après tant d'années de services publics, réduites peut-être à se faire domestiques, voyant à jamais perdus leurs dots et le fruit de leurs travaux; aussi avaient-elles confiance qu'on les laisserait vivre et mourir dans leur maison.

Vers la même époque, l'une des bienfaitrices des religieuses de la Croix-Guéménée, Mme de Carignan Saint-Maurice, intercéda en faveur de ces Filles qui lui semblaient dignes de tout intérêt par leurs malheurs et le bien qu'elles faisaient, demandant que le Département donnât des ordres pour les maintenir sans trouble dans leur maison et les soustraire aux persécutions du curé constitutionnel de Saint-Paul.

Pourtant ces religieuses en révolte contre la loi n'étaient pas, tant s'en faut, à l'abri de tout reproche, leur intolérance trouvait moyen de s'exercer dans mainte occasion aux dépens même de celles de leurs compagnes qui avaient été assez mal avisées pour prêter le serment. L'une de ces dernières, la sœur Marianne Babois, dite de la Conception, en fit l'expérience à ses dépens et vint confier ses déboires au respectable curé de Saint-Paul. Après avoir prêté le serment, elle avait quitté la maison de la Croix-Guéménée pour aller demeurer avec l'un de ses frères, prêtre, qui fut nommé à une cure à trente lieues de Paris. N'ayant pu se décider à le suivre et ne pouvant subsister avec la modique pension de 300 livres

allouée par la Municipalité, elle voulut, dans sa détresse, réintégrer sa communauté, mais elle en fut empêchée par les religieuses réfractaires qui, dépourvues de toute charité chrétienne, s'opposèrent à ce qu'on lui donnât le logement et la nourriture. Le curé de Saint-Paul prit sa défense et fit observer, dans une lettre adressée, le 28 décembre, au procureur général syndic du Département (1) que, puisque le Directoire permettait aux réfractaires d'habiter la maison, il lui paraissait de toute justice que celle dont les sentiments étaient conformes à l'ordre établi, jouit du même privilège; M. Brugière déclarait en terminant sa missive qu'il aurait beaucoup à dire, sous le rapport de l'instruction publique, sur les Filles-de-la-Croix, dont ses prédécesseurs avaient la surveillance, mais qu'il s'en remettait à la vigilance et à l'attention du Directoire, en attendant l'établissement d'un nouvel ordre de choses.

M. Rœderer adopta complètement la manière de voir du curé de Saint-Paul et invita, le 3 janvier, les administrateurs du Département de Police à faire protéger par un commissaire de police la rentrée de la sœur Babois dans le couvent de la Croix-Guéménée, attendu qu'il n'y avait pas de motif pour refuser à cette sœur l'asile dont toute la communauté jouissait à titre provisoire; le curé Brugière fut prié en même temps de se concerter à ce sujet avec les administrateurs du Département de Police et de leur faire connaître le lieu de la retraite de la sœur en question (2).

Le 9 janvier, le commissaire Fontaine, assisté de M. Pierre Brugière, se transporta au couvent des Dames-de-la-Croix et fit sommation à la sœur Guérin, supérieure instituée par la Municipalité, de recevoir la sœur Marianne Babois au nombre des religieuses de la maison, de la nourrir, loger, blanchir, chauffer et éclairer, comme par le passé; la sœur Guérin y consentit et se montra même disposée à remettre la sœur Babois en possession de la chambre précédemment occupée par elle, et à lui fournir un lit, à condition toutefois que cette sœur verserait entre ses mains le montant de la pension qui lui avait été accordée par la Municipalité (3).

Une autre religieuse de la Croix-Guéménée, la sœur Crapart de Saint-Paul, n'eut pas davantage à se louer des procédés de la même supérieure, qui, bien qu'assermentée, était tout aussi intraitable que celle qui l'avait précédée : elle écrivit à M. Petion, maire de Paris, pour se plaindre des persécutions qu'on lui faisait endurer, déclarant que, n'ayant l'esprit asservi à aucun préjugé, elle avait cru pouvoir profiter des plaisirs que ses

(1) Cf. le tome VII de notre Répertoire, n° 511.
(2) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 516.
(3) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 518.

amies lui procuraient et qu'elle avait été au spectacle sans s'imaginer que ce fût un crime (1).

Ce n'était pas seulement par leur intolérance que les religieuses de la Croix faisaient parler d'elles, on les accusait encore d'indélicatesse et d'abus de confiance ; les 28 et 30 janvier, M. Lemaistre, juge de paix de la section de la Place-Royale, dut se transporter au couvent des Filles-de-la-Croix, où il reçut les déclarations de Marie-Madeleine Lardin, ancienne économe de la maison, de Marie Guérin, supérieure déléguée par la Municipalité, et d'Agathe Bosredon, ancienne religieuse Feuillantine, au sujet du détournement de certains coupons d'actions de la Compagnie des Indes ; le 31 janvier, il accepta des mains du commissaire Fontaine, 1,290 livres en assignats, que venait d'apporter un commissionnaire de la part d'un courtier, le sieur Lavoisier : cette somme représentait le produit de la vente plus ou moins régulière, faite au nom d'Agathe Bosredon, de 8 coupons d'actions de la Compagnie des Indes et d'un billet d'emprunt. En envoyant le procès-verbal dressé à cette occasion, le juge de paix de la section de la Place-Royale demandait si le Département avait l'intention de suivre cette affaire, et, dans le cas contraire, s'il pouvait remettre la somme en question à la supérieure (2).

Le curé de Saint-Paul, préoccupé de l'existence d'un foyer de discorde dans sa paroisse, ne cessait de renouveler ses représentations au sujet des abus qu'entraînait la prolongation du séjour des Filles-de-la-Croix dans leur couvent. Un rapport officiel, adressé au procureur général syndic du Département, au sujet de la situation de la communauté des Filles-de-la-Croix, contenait des appréciations sévères sur la conduite de ces religieuses : c'est à tort, faisait-on remarquer, qu'elles se plaignaient d'avoir été *injustement expulsées*, leur sortie n'ayant été précédée d'aucunes violences effectives et ayant été mûrement délibérée et librement consentie par elles ; de plus, les expressions très répréhensibles dont elles se servaient dans leur mémoire à l'égard du curé de Saint-Paul prouvaient qu'elles avaient le même esprit de révolte qu'avant leur départ et que, toujours réfractaires, elles ne voulaient profiter de la liberté du culte que pour fomenter des désordres ; puisque, de l'aveu même du ministre de l'intérieur, il était désormais impossible de leur confier l'éducation publique, leur maintien dans la maison du cul-de-sac Guéménée, où elles ne pouvaient à l'avenir que mener une vie contemplative et oisive, devenait

(1) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 522.
(2) Cf. le t. VII de notre Répertoire, n° 520.

inutile. Si elles étaient conservées, la Municipalité se verrait dans la nécessité de renvoyer les femmes chargées du service des classes, et la communauté des Filles-de-la-Croix, qui dans l'esprit de ses fondateurs était avant tout consacrée à l'éducation, ne servirait plus que d'asile à des sœurs travaillées par des prêtres perturbateurs. Elles avaient voulu, prétendaient-elles, se soustraire aux fureurs du peuple; en seraient-elles mieux garanties, lorsqu'on les verrait afficher les mêmes opinions? au contraire l'inutilité de leur présence par suite de la suppression de l'enseignement, jointe à l'hostilité de leurs sentiments, échaufferait les esprits de façon à provoquer de regrettables excès, que l'on devait tâcher d'éviter.

Dans un nouvel exposé de l'affaire des Filles-de-la-Croix, présenté au Directoire, le 16 février 1792, où se trouvaient résumés les documents recueillis à leur sujet, le procureur général syndic faisait observer que, si l'on n'avait peut-être pas des données suffisantes sur la nature de l'institution des Filles-de-la-Croix pour pouvoir décider de leur sort, cependant leur refus de reconnaître le curé de Saint-Paul, de se conformer à la Constitution, le grave inconvénient qu'il y aurait à leur confier l'éducation de la jeunesse, ne militaient pas en leur faveur; pourtant, malgré tout, on croyait devoir ne rien proposer et attendre une décision (1). Mais les jours des Filles-de-la-Croix étaient comptés, elles ne devaient pas tarder à disparaître; en effet, elles furent comprises nominativement parmi les congrégations séculières de femmes, dont la suppression fut décidée dans le projet de décret présenté, le 6 avril 1792, par M. Torné, décret qui fut définitivement adopté dans son ensemble le 18 août suivant.

A partir de ce moment, la communauté des Filles-de-la-Croix ne donne pour ainsi dire plus signe de vie; toutefois la supérieure, qui était toujours Marie Guérin, pour satisfaire à la loi du 18 août 1792, remit, le 27 juin 1793, à deux commissaires de l'administration des biens nationaux, MM. Antoine Friry et Louis De Lépine, la déclaration des revenus et charges de la communauté, avec celle de ses dettes actives et passives, et fournit l'état des membres qui la composaient lors de sa suppression. Il ressort de cette déclaration que les revenus, par la suite de la non valeur des locations intérieures, avaient beaucoup diminué, et de 17,620 livres 11 deniers étaient tombés à 8,630 livres 11 deniers, dont 1,070 livres seulement pour les loyers des appartements; les charges consistant en

(1) Cf. le tome VII de notre Répertoire, n° 521.

rentes viagères dues par la communauté n'étaient plus que de 295 livres; les dettes, en majeure partie relevés de comptes de fournisseurs, se montaient à 944 livres. Les religieuses de la Croix-Guéménée, à l'époque de leur suppression, étaient au nombre de 30, dont 10 converses.

La maison conventuelle des Filles-de-la-Croix-Guéménée, devenue bien national, fut mise en adjudication le 11 pluviôse an V, par les soins des commissaires du Bureau du Domaine national, Guillaume-Adrien-Jacques Guillotin, Pierre Letourneur et Pierre-René-Louis Larue; cette adjudication fut précédée d'une expertise faite, le 17 fructidor an IV, par le citoyen Desjardins, qui porta l'évaluation de la maison à 221,000 francs en capital et à 11,050 francs en revenu annuel, quoique par bail de la Régie de l'Enregistrement et des Domaines, du 21 décembre 1792, l'immeuble n'eût été loué que 8,075 livres. Le procès-verbal d'adjudication de la maison des ci-devant Filles-de-la-Croix (1) donne l'indication exacte et détaillée des nombreux corps de bâtiments, grands et petits, dont se composait ce vaste immeuble. On voit qu'à ce moment la maison avait son entrée principale sur le cul-de-sac Guéménée par un passage de porte-cochère, au-dessus et à côté duquel s'élevaient deux corps de logis distincts et séparés, le premier de 3 étages carrés, auquel était annexé un petit pavillon de 3 étages, le second, sur la rue, à gauche du précédent, double en profondeur, de 2 étages carrés, avec une petite cour sur le derrière. Au bout du passage s'ouvrait une grande cour, garnie dans son pourtour de trois corps de bâtiments simples, flanqués de pavillons, ayant deux étages dont l'un mansardé; à côté de ces bâtiments se trouvait un petit édifice, dont le rez-de-chaussée formait un parloir. On passait ensuite dans une deuxième grande cour, avec quinconce de tilleuls, sur laquelle donnaient également trois grands bâtiments, doubles en profondeur, de 4 étages, l'un d'eux en façade sur la rue Saint-Antoine, qui étaient accompagnés de plusieurs petits pavillons et corps de logis, d'un ou de deux étages, ou même n'ayant qu'un rez-de-chaussée. Le couvent des Dames-de-la-Croix possédait un grand jardin (que la supérieure, dans sa déclaration du 27 février 1790, appelle un petit jardin) cultivé en marais, planté d'arbres fruitiers, en plein vent et en espaliers, à hautes et basses tiges, fermé du côté de la cour par une grande grille de fer. Dans le fond de ce jardin s'élevait un dernier grand corps de bâtiment, dit

(1) Archives de la Seine, Fonds des Domaines, n° 823. Cf. le *Répertoire alphabétique du fonds des Domaines*, 1re partie, par M. L. Lazard.

anciennement le noviciat, avec pavillon en avant-corps à l'extrémité de droite, le tout comprenant un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un troisième mansardé.

L'ensemble de la propriété fut mis à prix le 11 pluviôse an V sur la somme de 165,750 livres; aucun acquéreur ne s'étant présenté, l'adjudication fut remise au 14 pluviôse : les enchères ayant été ouvertes, le citoyen Jean-Pierre Montauriol, marchand bonnetier, rue Saint-Honoré, au coin de la rue du Coq, offrit 165,900 livres et fut déclaré adjudicataire.

Quelle destination reçut à cette époque l'ancienne maison conventuelle de la Croix-Guéménée? Nous l'ignorons. Toujours, est-il, que sous l'Empire, elle fut utilisée par l'industrie ; en 1814, elle se trouvait occupée par une filature de coton, sous la direction d'un sieur Laruelle; ainsi finit une communauté dont l'existence, fort paisible jusqu'à la Révolution, fournit pendant plusieurs mois un aliment aux agitations populaires du quartier Saint-Antoine.

ALEXANDRE TUETEY.

Novembre 1905.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES SOURCES MANUSCRITES

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

CHAPITRE PREMIER

CULTES

NOUVELLE ORGANISATION DU CLERGÉ — ÉVÊCHÉ ET ÉGLISE CATHÉDRALE DE PARIS — ÉGLISES COLLÉGIALES ET PAROISSIALES — CORPORATIONS RELIGIEUSES

§ 1. — Nouvelle organisation du clergé.

A. — TRAITEMENTS ET PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES

1. — Mémoire sur l'état de l'ancienne Caisse des secours et édifices sacrés, et situation de cette caisse au 1er octobre 1791, certifiée par M. Denormandie.

1er octobre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F19 1259.

2. — Délibération du Corps municipal, chargeant la Commission de bienfaisance : 1° de demander aux curés des nouvelles paroisses, qui ne jouissent d'aucuns deniers de fabriques, un état nominatif des officiers laïcs de ces paroisses et de délivrer à ces officiers une ordonnance de payement du semestre échu; 2° de se faire rendre compte par les mêmes curés du produit de la location des chaises dans leurs églises, et de lui présenter un projet d'adresse à l'Assemblée nationale pour l'établissement d'une administration chargée de régir les biens et revenus des fabriques.

5 octobre 1791.
Extrait signé, *A. N.*, F19 863.

3. — Lettre du Directoire du Département au Bureau d'Agence générale des biens nationaux, rappelant sa lettre du 30 septembre, où il réclamait les procurations en vertu desquelles les fondés de pouvoir de plusieurs religieux, religieuses, ou titulaires supprimés, avaient touché les quartiers précédents de leurs pensions, mesure qui n'a reçu aucune exécution.

5 octobre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, F19 863.

4. — Lettre du suppléant du procureur général syndic du Département à l'administration des biens nationaux, déclarant que le Directoire partage l'intérêt que lui inspire le sort des religieuses, dont le traitement est insuffisant, et manifestant son étonnement de ce que le produit des locations extérieures des couvents n'est pas entré en ligne de compte pour la fixation de ce traitement.

7 octobre 1791.
Copie, *A. N.*, F19 863.

5. — Mémoire et lettre de Louis-Jacques Simon, portier et pourvoyeur de l'abbaye de Panthemont, depuis 31 ans, à M. Pétion, maire de Paris, représentant que l'abbesse de ce couvent lui a fait espérer qu'il jouirait, à titre de pension viagère, de ses gages montant à 200 livres par année, et qu'il n'a d'autre perspective que la plus affreuse misère, par suite de la suppression absolue de ses émoluments, avec certificat de Louis de Béthizy, évêque d'Uzès, neveu de la supérieure, en faveur du sieur Simon.

10 octobre 1791, 2 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F19 612.

6. — Lettre du Directoire du Département à l'administration des biens nationaux, demandant l'envoi des pièces nécessaires pour compléter les immatricules des religieuses, dont des maisons n'ont remis que leur déclaration et ont touché comme les autres, et montrant l'urgence de posséder tout ce qui établit les droits aux pensions, afin de faire cesser toutes irrégularités et de savoir si toutes les personnes jouissant de pensions y ont droit, avec un état des maisons qui n'ont point remis leurs pièces.

12 octobre 1791.
Original, signé de Germain-Garnier, et copie (2 p.), *A. N.*, F19 863.

7. — Lettre du Directoire du Département à l'administration des biens nationaux, l'autorisant à payer provisoirement les officiers de chœur de la métropole sur le pied de 1,000 livres par an, et demandant le montant du revenu des diverses fabriques, notamment de celles réunies à l'église métropolitaine.

12 octobre 1791.
Copie, *A. N.*, F19 863.

8. — Etat des personnes qui se présenteront au Département (les sieurs Rey, Lambert, Le Chevalier et Arnoul, bénéficiers) pour obtenir leur payement, certifié par M. Tiron, officier municipal, commissaire de l'administration des biens nationaux.

27 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F19 864.

9. — Lettre de M. Denormandie à M. Jurien, appelant son attention sur l'importance des archives de la Commission des secours qui renferment les états de tous les biens des communautés religieuses de femmes du royaume ainsi que les états des secours alloués, archives qui, se trouvant abandonnées et dans un désordre absolu, sont exposées à être dilapidées.

28 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F19 1259.

10. — Lettre de M. Denormandie au ministre de l'intérieur, au sujet de la formation de l'état des secours pour l'exercice 1790, faisant observer qu'il ne peut en discuter les parties avec M. Jurien, tant qu'il n'aura pas comme moyen de contrôle les archives et les registres de délibérations de l'ancienne Commission des réguliers, avec lettre du ministre de l'intérieur à celui de la justice, demandant la remise de ces archives et registres.

31 octobre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F19 470.

11. — Lettres des commissaires de la Régie nationale de l'Enregistrement et des Domaines au Directoire du Département, l'avisant qu'à l'avenir toutes les liquidations de rachats de droits seigneuriaux seront visées par M. Gentil, leur directeur, dont ils envoient la signature.

3, 15 novembre 1791.
Copie et original signé (2 p.), *A. N.*, F19 863.

12. — **Rapport du Bureau de Liquidation et arrêté des commissaires de l'administration des biens nationaux, portant fixation à 1,100 livres du traitement du sieur Etienne Vigor, ancien chanoine régulier et procureur général de l'ordre de Prémontré, tant comme religieux qu'à raison de la pension de 300 livres, par lui réservée en résignant la cure de Saint-Projet, avec payement de 300 livres pour complément de son traitement pendant les années 1790 et 1791.**

7 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[19] 612.

13. — Lettre du suppléant du procureur général syndic du Département aux commissaires de l'administration des biens nationaux, réclamant l'envoi, dans le plus bref délai, de toutes les pièces relatives à la fixation des pensions des religieuses, ainsi que les relevés des payements ordonnancés à leur profit, avec les extraits de baptême et de profession pour les maisons qui ne les ont pas encore fournis.

15 novembre 1791.
Copie, *A. N.*, F[19] 863.

14. — **Procès-verbal dressé par MM. Le Roy, commis au Bureau des communautés religieuses, Fiévez, commis à la Caisse des communautés, et Charvet, constatant le refus par M. Lucet, garde des cartons de l'ancienne Commission des réguliers, de leur laisser faire l'inventaire de ces cartons, et l'apposition des scellés sur le cabinet et bureau où sont déposés ces papiers, avec lettre de M. Le Roy à M. Jurien, lui rendant compte de ces opérations.**

17, 18 novembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[19] 1259.

15. — Lettres de M. Anthouard, religieux Prémontré, à l'administration des biens nationaux, réclamant un quartier de sa pension de l'année 1790.

22 novembre 1791. 2 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[19] 861.

16. — Lettre du receveur du district de Senlis à l'administration des biens nationaux, déclarant qu'il ignore si M. Paignon, chanoine de Saint-Marcel, a reçu de M. de Roquelaure, ci-devant titulaire de l'abbaye de la Victoire, les 1,400 livres qu'il avait à prendre sur les revenus de cette abbaye.

11 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[19] 864.

17. — Supplique de Anne-Marie-Madeleine Mignot, ancienne organiste d'un collège de Paris, adressée à M. de Moriac, à l'effet d'obtenir la pension de 200 livres qui lui avait été promise par le collège en question et qui représentait ses gages annuels, avec une note du ministère de l'intérieur à ce sujet.

4 janvier 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 775.

18. — **Arrêté du Directoire du Département, fixant à 1,084 livres 15 sols le traitement définitif de l'abbé Guillaume de Villeneuve, titulaire de la chapelle de Sainte-Marthe dans l'église paroissiale de Saint-André-des-Arts, et déclarant qu'il lui revient, pour 2 années échues le 1er janvier 1792, 2,440 livres 14 sols 6 deniers, desquelles il convient de déduire 2,230 livres 10 sols, dont le sieur de Villeneuve se trouve reliquataire, et que, par conséquent, il ne lui reste dû que 210 livres 4 sols.**

17 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, S 3308.

19. — Lettre du Directoire du Département de Paris au directoire du district de Saint-Denis, réclamant de nouveau l'état demandé, le 12 janvier, pour le payement des rentes ecclésiastiques, le district de Bourg-la-Reine ayant depuis longtemps envoyé le sien, et demandant également les états relatifs aux frais du culte.

9 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F[19] 170.

20. — **Arrêté du Directoire du Département, statuant sur la demande du sieur Etienne Vigor, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré et ancien curé de Saint-Projet, au diocèse de Chartres, à l'effet de cumuler sa pension de religieux avec celle de 300 livres qu'il s'était réservée en rési-**

gnant sa cure, et décidant qu'il n'a droit qu'au traitement de simple religieux, avec lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au Directoire du Département, déclarant que son refus de faire rentrer dans la composition du traitement du sieur Vigor la pension de 300 livres par lui réservée, lui paraît justifié.

14 février, 3 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F19 612.

21. — Arrêté du Directoire du Département, annulant une délibération de la Municipalité au sujet des réclamations portées devant les tribunaux par les chapelains de la Sainte-Chapelle contre les chanoines, qui sont attentatoires aux droits du pouvoir judiciaire, et décidant que le montant des rétributions revendiquées par les chapelains ne sera employé que pour mémoire dans leur traitement et que le traitement des uns et des autres ne sera arrêté que provisoirement.

Février 1792.
Minute, *A. N.*, F19 612.

22. — Lettre de M. Le Roy, commis au Bureau des communautés religieuses, à M. Jurien, déclarant que M. Lucet, malgré l'injonction du ministre de l'intérieur, refuse de remettre à la caisse de M. Denormandie les 42,000 livres qu'il a détournées, sous prétexte qu'il lui est dû 28,000 livres pour traitement arriéré, réclamant le solde de ses appointements et faisant connaître qu'il s'occupe sans relâche de l'inventaire détaillé des archives de l'ancienne Commission des réguliers, des communautés de religieuses et des édifices sacrés.

29 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 1259.

23. — Lettre de M. Denormandie au ministre de l'intérieur, le prévenant que M. Lucet n'a pas encore remis à la Caisse des secours et édifices sacrés les fonds extraordinaires qu'il était tenu d'y verser dans le délai de 3 jours, et déclarant qu'il a hâte de déposer à la Caisse de l'Extraordinaire les fonds disponibles qui lui restent, avec lettres de M. Cahier à M. Du Port, l'informant de ce retard étrange qui empêche le payement de nombreuses pensions, ainsi que la clôture des registres du caissier et recule le terme de sa comptabilité.

6, 9 mars, 26 avril 1792.
Originaux signés et minute 3 (p.), *A. N.*, F19 1259.

24. — Pétition adressée à l'Assemblée nationale par les choristes, serpents et officiers laïcs des anciennes et nouvelles paroisses, représentés par Charles Cuynet, choriste de la paroisse de Saint-Augustin, exposant leur malheureuse situation par suite du retard apporté au payement du modique traitement de 500 livres à eux alloué par le Directoire du Département, et réponse du président, renvoyant leur requête au Comité de législation, avec mémoire relatif aux frais occasionnés par cette pétition.

30 mars 1792.
Imprimés et minutes (6 p.), *A. N.*, C 174, n° 449, F19 863.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 42.

25. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Charles Cuynet, choriste de la paroisse de Saint-Augustin, au sujet de la demande de payement du salaire des choristes et officiers laïcs des paroisses, déclarant que la question est soumise à l'Assemblée nationale.

30 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F13 775.

26. — Pétition des choristes, serpents et officiers laïcs des paroisses de Paris à l'Assemblée nationale, représentant leur situation critique, presque désespérée, et réclamant le payement de 7 mois de salaire qui leur est dû jusqu'à ce jour, avec une liste des officiers laïcs de la paroisse de Saint-François-d'Assise, certifiée par M. Sibire, curé de cette paroisse.

29 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 174, n° 449.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 486, 508.

27. — Lettre du ministre de l'intérieur à celui de la justice, lui annonçant qu'en présence du refus de M. Lucet de remettre les sommes dont il est reliquataire et ses papiers, il l'invite à exposer à

l'Assemblée nationale la détresse des pensionnaires, la résistance coupable du sieur Lucet et à solliciter la promulgation d'un décret qui l'obligera à s'exécuter.

4 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F[19] 1259.

28. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, à M. Amelot, administrateur de la Caisse de l'Extraordinaire, proposant la réunion à cette caisse de celle des secours aux communautés religieuses et des édifices dont était chargé M. Denormandie, qui, appelé aux fonctions de commissaire de la Comptabilité, demande à être dessaisi de cette gestion, avec réponse de M. Amelot, présentant des objections à cette réunion qui, en raison de la nécessité de faire payer par la Caisse de l'Extraordinaire les secours aux communautés et les pensions individuelles de 1790, pourrait entraîner des complications.

1er, 6 juin 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F[19] 1259.

29. — Lettre du Directoire du Département au ministre des Contributions publiques, lui transmettant la réclamation formée par les Frères de la Charité au sujet du refus par divers payeurs d'acquitter les arrérages des rentes dues à cette maison, avec lettre de M. Clavière au ministre de l'intérieur, faisant observer que ces difficultés ne devraient pas exister, d'après les lois des 22 avril et 5 novembre 1790 qui conservent aux religieux chargés de l'administration des maisons de charité la régie de leurs biens, et lettre conforme du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, déclarant qu'il n'y a point de motif de retenir les deniers appartenant à cette maison.

2, 18 juin 1792.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F[19] 1126.

30. — Pétition de Anne-Claudine-Pierrette Luillier et de Jeanne-Marie Wandorp, religieuses du chœur de l'abbaye de Saint-Antoine, afin d'obtenir le payement des 250 livres 18 sols 8 deniers restant dues à chacune d'elles pour leur traitement, avec le tableau de ce qui leur a été payé par la Municipalité et le Directoire du Département.

4 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[19] 470.

31. — Décision du Bureau de Liquidation, fixant à 2,753 livres 13 sols 3 deniers ce qui reste dû à Jean Chevalier, ancien chanoine de Saint-Aignan, pour son traitement et les arrérages, à partir du 1er janvier 1791 jusqu'au 1er juillet 1792.

Juin 1792.
Minute, *A. N.*, S 7051-7052.

32. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, fixant à 1,282 livres 10 sols le traitement auquel a droit le sieur Pierre Longuet, ancien titulaire de la chapelle de Saint-Julien-des-Ménétriers, et réclamation du sieur Longuet à l'effet d'obtenir le rétablissement de sa pension au chiffre de 1,617 livres, le Directoire n'ayant pas tenu compte, pour la fixation de son traitement, du bail des chaises de la chapelle de Saint-Julien, et lettre du ministre de l'intérieur, rejetant cette demande.

3, 14 juillet, 15 novembre 1792.
Copie, original et minute (3 p.), *A. N.*, F[19] 1126.

33. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. Champion, ministre de l'intérieur, demandant la vérification par les Directoires des départements des traitements que pourraient recevoir les députés au Corps législatif, à titre d'évêques, curés ou pensionnaires, qui ne sauraient se cumuler avec leur traitement de député, et réponse.

23 juillet, 3 août 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[19] 1126.

34. — Décret de l'Assemblée législative relatif au traitement des membres des congrégations séculières supprimées, fixant notamment le traitement de retraite des membres des maisons et sociétés de Sorbonne et de Navarre ainsi que celui du chapelain de la maison de Sorbonne, et ordonnant le payement de 100 livres à chacun des

jeunes séminaristes pauvres, reçus dans le séminaire du Saint-Esprit avant le décret du 12 juillet 1790 et n'ayant pas quitté la maison.

18 août 1792.

Imprimé, annoté et signé de M. Vincens-Plauchut, rapporteur, *A. N.*, C 156, n° 306.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 350.

35. — Lettre du ministre de l'intérieur à celui de la justice, renouvelant sa réclamation du 4 mai, restée sans réponse, faisant observer que la conduite du sieur Lucet dénote des intentions suspectes et qu'il est urgent de venir au secours des religieuses dont le payement est suspendu depuis un an par la résistance et l'intrigue d'un seul homme, et qui sont privées de leur seul moyen d'existence, et demandant des dispositions décisives que sollicitent l'humanité et la conservation des deniers publics.

26 août 1792.

Minute, *A. N.*, F19 1259.

36. — Décret de l'Assemblée législative, écartant la demande présentée par les Sœurs de la Charité, à l'effet d'obtenir un traitement de retraite, attendu que le décret du 18 août sur les congrégations séculières a pourvu au traitement et aux devoirs des congrégations de filles, dont les Sœurs de la Charité font partie.

29 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 157, n° 319.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 101.

37. — Décret de l'Assemblée législative, renvoyant au Comité des secours publics la motion d'un député afin que les rentes dues par le clergé aux hôpitaux, fabriques, écoles, collèges, pauvres et paroisses, maisons de charité et autres établissements non situés dans le Département de Paris, échues en 1792, soient payées, comme l'ont été celles échues en 1791.

30 août 1792.

Minute, *A. N*, C 157, n° 320.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 120.

38. — Arrêté du Directoire du Département, décidant la continuation d'une pension viagère de 100 livres à Marie-Thérèse et Marie-Anne de Black, sœurs, nièces du révérend père Chaubert, ancien abbé de Sainte-Geneviève, pension qui leur était servie par l'abbaye, avec ordonnance de payement.

2 septembre 1792.

Copie conforme et minute (2 p.), *A. N.*, F4 1304.

B. — SERMENT ECCLÉSIASTIQUE

39. — Pétition de Ballon fils et d'autres citoyens de Paris à l'Assemblée nationale, à l'effet de provoquer la déportation de tous les prêtres perturbateurs et fanatiques, de « tous ces monstres en soutane », qui, au nom d'un Dieu de paix, conseillent les massacres, fomentent les troubles, excitent les désordres et la division parmi les citoyens.

15 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, DXL, § 3 14, n° 60, pièce 9.

40. — Adresse du sieur Aubert, prêtre non assermenté, à l'Assemblée législative, déclarant que les non-conformistes seraient très désireux d'être expédiés dans les îles avec 300 livres de pension, pour ne plus être calomniés et persécutés par le clergé constitutionnel, leur seul et irréconciliable ennemi.

16 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, D XL, § 3 14, n° 60, pièce 11.

41. — Lettre de M. Lefebvre, député du Nord, au ministre de l'intérieur, signalant à son attention le sieur Simon, cordelier du Grand Couvent de Paris, qui n'a cessé de prêcher dans différentes églises sans avoir prêté le serment prescrit par le décret du 27 septembre 1790, avec lettre du ministre au Directoire du Département, le priant de vérifier si l'infraction en question a été réellement commise et de prendre des mesures pour la faire cesser, et accusé de réception du Directoire.

10, 17, 19 juin 1792.

Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F19 1126.

42. — Adresse du sieur Philopatre à l'Assemblée nationale, lui soumettant ses observations sur les troubles intérieurs causés par le conflit des opinions religieuses et demandant de suspendre l'exécution du décret relatif à la déportation des prêtres insermentés.

25 août 1792.
Original signé, *A. N.*, D XL § 3 14, n° 60, pièce 125.

C. — EXERCICE DU CULTE — ORGANISATION DES PAROISSES

43. — Procédure criminelle instruite au 5e Tribunal contre Marie-Anne-Catherine Daudet, femme de Pierre Gérome, tourneur à Paris, pour avoir, le 12 octobre 1791, cherché à exciter une émeute, rue des Postes, et avoir insulté deux femmes qui sortaient des Eudistes, en s'écriant : *Voilà des bigottes, il faut fouetter ça.*

11 octobre 1791-20 juin 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z³ 84.

44. — Arrêté du Directoire du Département, motivé par les outrages auxquels a été exposée, le 25 septembre, la communauté des prêtres irlandais, établie à Paris, rue des Carmes, sous le nom de collège des Lombards, à l'occasion du culte qui se pratique dans sa maison, mandant à la municipalité de Paris de veiller à ce qu'il ne soit plus à l'avenir porté aucune atteinte à la liberté religieuse, ni au droit qu'a tout individu de pratiquer à sa manière et de faire exercer par qui il lui plaît le culte religieux qu'il préfère, et chargeant le procureur de la Commune de poursuivre tous officiers civils ou militaires qui refuseraient d'assurer la liberté religieuse, ainsi que toutes les personnes qui, par voies de fait, injures, menaces ou provocations, tenteraient d'y porter atteinte.

12 octobre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, F¹⁷ 1162.

45. — Arrêté du Directoire du Département, chargeant la Municipalité de faire connaître aux officiers de police, notamment à ceux de la section de Sainte-Geneviève, que les dispositions de l'arrêté du Directoire du 11 avril, concernant l'usage des maisons occupées par les religieux, ne peut s'appliquer aux établissements étrangers, tels que la communauté des prêtres irlandais, connue sous le nom de collège des Lombards, et mandant à la Municipalité de veiller à ce qu'il ne soit porté à l'avenir aucune atteinte à la liberté religieuse et à l'exercice du culte.

12 octobre 1791.
Extrait conforme, *A. N.*, F¹⁹ 471.

46. — Adresse à Louis XVI au sujet de l'exercice du culte par les prêtres non assermentés, qu'on ne peut empêcher de dire leurs messes où ils voudront, mais à qui les marguilliers et fonctionnaires publics ecclésiastiques de plusieurs paroisses ne laissent que la disposition de l'autel sans leur fournir les ornements nécessaires.

16 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F¹⁹ 470.

47. — Lettre de MM. C. Kearnay, supérieur du Séminaire irlandais, rue du Cheval-Vert, et Walsh, supérieur du collège des Irlandais, dit des Lombards, rue des Carmes, témoignant leur vive reconnaissance au Département, aux officiers municipaux et à la garde nationale, en raison des mesures prises par eux pour protéger le libre exercice du culte dans leurs maisons respectives.

17 octobre 1791.
Imprimé, *A. N.*, F¹⁷ 1162.

48. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, portant que tous citoyens, toutes communautés religieuses ou séculières pourront ouvrir leurs églises, chapelles ou temples destinés à l'exercice d'un culte religieux quelconque, sans être soumis à aucune autre surveillance qu'à celle des officiers de police, malgré l'arrêté du Corps municipal du 14 octobre.

19 octobre 1791.
Original, signé de M. La Rochefoucauld, président, et de M. Blondel, secrétaire, *A. N.*, F¹⁹ 470.

49. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. de Lessart, ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre re-

lative aux désordres commis à la communauté irlandaise de la rue du Cheval-Vert, annonçant qu'il a pris et fait afficher, le 12 octobre, un arrêté à l'occasion des violences exercées à la communauté irlandaise de la rue des Carmes, afin de protéger la liberté du culte dans les deux communautés, ajoutant qu'il se propose de conférer incessamment avec le maire, les officiers municipaux, le Département de Police et l'officier chargé du commandement de la force publique, pour réprimer promptement ces désordres, si quelques malveillants tentaient de les renouveler.

19 octobre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F17 1162, F19 470.

50. — Lettre de Mme Marie-Elisabeth de Lamoignon, supérieure des religieuses de la Visitation de la rue Saint-Jacques (à M. Jurien), à l'effet de protester contre l'arrêté de la Municipalité, du 14 octobre, qui les place sous la dépendance des curés, déclarant que les opinions religieuses sont libres et que, la religion de MM. les curés étant devenue très différente de la leur, elles seraient exposées à de fréquents démêlés avec des prêtres qui n'ont jamais eu aucune juridiction sur les religieuses, avec lettre d'envoi au ministre de l'intérieur.

19 octobre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F19 470.

51. — Lettre de Mme Elisabeth Charton, sœur de Sainte-Thérèse, prieure du monastère de la Croix, rue de Charonne, faubourg Saint-Antoine, au ministre de l'intérieur, annonçant avoir signé le mémoire qui doit être présenté à la Municipalité au sujet de l'ouverture des églises, déclarant ne pouvoir adhérer à la clause qui concerne les curés, dont leur maison n'a jamais été dépendante, et réclamant la liberté de leur culte, suivant les décrets de l'Assemblée nationale.

20 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F19 470.

52. — Lettre de Marie-Anne Odonelle, sœur Thays de Saint-Antoine, abbesse des pauvres Capucines de Paris, Filles de la Passion, au ministre de l'intérieur, demandant que leur église reste fermée, si elles doivent être troublées dans la pleine liberté de continuer à régler paisiblement leur culte, déclarant qu'elles seraient inconsolables si, par le fait de l'ouverture de leur église, il se produisait des horreurs, comme il en est arrivé dans plusieurs églises de Paris, qu'on attribue à des intéressés cherchant à faire remplir davantage leurs paroisses.

20 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F19 470.

53. — Pétition de citoyennes, mères de famille et paroissiennes de l'église constitutionnelle de Saint-Sulpice de Paris, à l'Assemblée nationale, dénonçant plusieurs maisons de leur quartier, où les prêtres réfractaires marient, baptisent et administrent clandestinement les sacrements, et jettent le trouble dans les familles, notamment la maison occupée par les Sœurs de la Charité, lesquelles manquent d'humanité envers les bons pauvres qui ne sont pas de leur parti.

21 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 174, no 449.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 328.

54. — Mémoire adressé à Louis XVI par Mme de Dio de Montperroux-Cambis, abbesse de Port-Royal, et lettre au ministre de l'intérieur à l'effet d'obtenir l'une des deux reliques de la Sainte-Epine conservées à Saint-Denis pour remplacer celle qui a été perdue lors de l'enlèvement de l'argenterie du couvent par la Municipalité, lettre du ministre de l'intérieur au prieur de Saint-Denis et réponse du frère dom Verneuil, exposant l'impossibilité de détacher aucune relique de la Sainte-Epine, soit de la couronne provenant du trésor de la Sainte-Chapelle, soit du gros rubis tenant à la couronne de saint Louis, ajoutant que, quant à celle faisant partie des reliques de l'oratoire de Philippe-Auguste, elle est imperceptible.

21-31 octobre 1791.
Originaux et minute (4 p.), *A. N.*, F19 471.

55. — Lettre de M. Lalande, de l'Académie des sciences, au président de l'Assemblée législative, en faveur de la liberté des églises, demandant que celles des couvents de religieuses restent ouvertes comme les autres, moyen de faire chérir les lois de l'Assemblée par beaucoup de citoyens et de citoyennes qui, comme propriétaires, ont une influence qu'il ne faut pas mépriser.

24 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 173, n° 445.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 459.

56. — Pétition des citoyennes de la section du Luxembourg à l'Assemblée nationale, dénonçant l'intolérance des Sœurs de la Charité qui, d'intelligence avec des ennemis de la Révolution, ont insulté à six reprises différentes le vicaire de la paroisse de Saint-Sulpice, porteur du viatique, et signalant des baptêmes et mariages clandestins célébrés par deux anciens prêtres des Incurables, ainsi que la conduite repréhensible de la supérieure des religieuses du Petit-Calvaire, contre deux sœurs attachées à la Constitution.

25 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 174, n° 449.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 393.

57. — Procédure criminelle instruite au 5e Tribunal contre Jeanne Paret, veuve de Quentin Joanny, en raison du tumulte occasionné dans l'église des Irlandais afin d'y empêcher l'exercice du culte, des menaces proférées et violences exercées contre les fidèles.

Octobre-novembre 1791.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z^3 81.

58. — Procédure criminelle instruite au 4e Tribunal contre Jean-Louis Bellat, garçon tapissier, prévenu d'avoir commis des irrévérences et causé grand scandale, le 26 décembre 1791, pendant le sermon dans l'église Saint-Sulpice, en répétant d'une manière ironique ce que disait le prédicateur, de plus d'avoir tenu des propos inconvenants à une demoiselle qui avait été obligée de se retirer, enfin de s'être comporté très indécemment pendant la messe de minuit dans l'église de l'abbaye de Saint-Martin.

26 décembre 1791-31 janvier 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z^3 108.

59. — Procédure criminelle instruite au 4e Tribunal contre les sieurs Denis Ciboule, garde de plaine à Issy, Nicolas Crépy, blanchisseur, et autres habitants d'Issy, accusés d'avoir fait irruption, le 29 décembre 1791, dans la maison de la communauté des prêtres de Saint-François-de-Sales, à Issy, d'en avoir emporté et brûlé quantité de livres et papiers, considérés par eux comme incendiaires.

29 décembre 1791-6 juillet 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z^3 112.

60. — Etat des sommes accordées aux départements pour frais de culte en 1792.

(Au folio 60 se trouve l'état concernant le département de Paris.)
Cahier in-folio (extrait), *A. N.*, F^{19} 1112.

61. — Procédure criminelle instruite au 4e Tribunal contre Antoine Pignard-Duplessis, aumônier du bataillon de Saint-Gervais, électeur de 1790 et 1791, accusé par l'abbé Veytard, curé de Saint-Gervais et par l'abbé Dutreveau, premier vicaire de la paroisse, d'avoir fait distribuer des lettres et billets anonymes, de nature à entacher leurs mœurs et réputation.

1er mars 1792.
Minutes (1 doss.), *A. N.*, Z^3 65.

62. — Lettre du ministre de la justice à celui de l'intérieur, au sujet des plaintes continuelles qu'il reçoit en raison des obstacles que les corps administratifs apportent au libre exercice du culte, en faisant fermer les églises et chapelles où les non-conformistes désireraient célébrer leurs cérémonies religieuses, et rappelant que, les églises appartenant à la Nation, les sociétés particulières n'ont aucun droit d'en exiger la jouissance, à moins de s'en faire un en les achetant.

2 mars 1792.
Copie, *A. N.*, F^{19} 470.

63. — Délibération du comité de la section de la Croix-Rouge, appelant l'attention de l'administration sur le maintien abusif dans leur couvent des Prémontrés de la rue de Sèvres, « ces hommes infectés de l'aristocratie la plus scandaleuse, qui reçoivent dans leur église et leur maison des religieux et des prêtres de toutes couleurs, qui font parade d'insulter le peuple par leur audace, et que cette cohorte de prêtres officie, les dimanches et fêtes, avec une pompe extraordinaire, s'y encensent et portent l'aumusse, comme si la loi n'avait pas proscrit ces usages ».

3 mars 1792.
Expédition conforme, *A. N.*, F19 470.

64. — Jugement du 4e Tribunal criminel rendu à la requête d'Antoine Pignard-Duplessis, le déchargeant de l'accusation portée contre lui par le curé et le premier vicaire de la paroisse de Saint-Gervais, et déclarant que, d'après l'avis des experts en écritures, il n'est point l'auteur des écrits anonymes qui lui sont imputés.

27 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, Z3 60.

65. — Décret de l'Assemblée législative, décidant que le Comité de législation présentera, dans le plus court délai, un projet de loi sur les moyens les plus propres à assurer aux citoyens l'entière liberté de leur culte.

16 mai 1792.
Minute, *A. N.*, C 148, n° 235.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 445.

66. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, l'invitant à prendre en considération l'arrêté de la section de la Croix-Rouge, qui s'inquiète, avec raison, de voir les canons du bataillon des Prémontrés en dépôt dans la cour du couvent des Prémontrés, et déclarant que, si le nombre de ces religieux est inférieur à celui fixé par la loi, la jouissance de ce bâtiment ne saurait leur être conservée plus longtemps.

4 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F19 470.

---

67. — Lettre du Directoire du Département aux commissaires de l'administration des biens nationaux, en réponse à leur lettre du 11 août 1791, par laquelle ils se plaignent d'être obsédés de demandes des vicaires des paroisses, à l'effet d'être logés gratuitement aux frais de la Nation, déclarant que la loi n'a entendu pourvoir au logement que des seuls évêques et curés, et que les vicaires et ecclésiastiques attachés aux paroisses doivent se loger à leurs frais.

7 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F19 612.

68. — Lettre du Directoire du Département aux administrateurs des biens nationaux, déclarant qu'il ne peut mettre à leur disposition qu'une somme de 20,000 livres pour les avances nécessaires au service laïc des paroisses, et qu'il lui est impossible de fournir le supplément demandé, les engageant à payer les employés de Notre-Dame sur les revenus des paroisses supprimées, et demandant le prompt apurement des comptes des fabriques, ainsi que l'envoi d'un état avec plan de répartition.

24 janvier 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F19 864.

69. — Lettre des officiers municipaux, administrateurs des biens nationaux ecclésiastiques, à M. Le Blond, secrétaire de la Commission des monuments, l'informant qu'ils ont écrit à la Commission chargée de l'organisation des nouvelles paroisses pour la prier ou de se charger entièrement de ce qui concerne le mobilier de celles se trouvant dans le cas d'être louées ou vendues, ou de s'en remettre entièrement à eux sur cette question.

10 mars 1792.
Original, signé de M. Roard, *A. N.*, F19 611c.

70. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale, demandant la prompte promulgation d'une loi pour le règlement des constructions ou réparations faites ou à faire aux bâtiments affectés au service du culte et à l'établissement des séminaires, en raison de l'im-

patience des ouvriers qui ont fait des avances et qui harcèlent sans cesse les corps administratifs pour leur payement.

1er juin 1792.
Minute, *A. N.*, F13 776.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 487.

71. — Lettre du Directoire du Département de Paris au président de l'Assemblée nationale, sollicitant une prompte décision au sujet de la nouvelle organisation de l'administration des biens des fabriques, nécessitée par les nouvelles circonscriptions des paroisses, organisation proposée par le Comité des Domaines et restée jusqu'ici non résolue.

26 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, C 152, n° 270ter.

72. — Lettre de M. Champion, administrateur de la Municipalité, commissaire de l'organisation des paroisses, à la Commission des savants, l'informant qu'en conséquence de l'arrêté du Corps municipal du 15 juin, on dresse l'état des objets existant encore dans les églises supprimées pour les vendre sur place, qu'on fait transporter les tableaux dans le dépôt établi, sur le vœu du Corps municipal, en l'église Saint-Jean-en-Grève, et demandant l'envoi de quelques membres de la Commission dans les églises pour examiner les monuments et sculptures en marbre qui peuvent convenir au Museum et prendre les mesures à l'effet d'empêcher leur dégradation, notamment en ce qui concerne la Descente de Croix de Girardin, qui est demandée par l'évêque de Paris pour l'église métropolitaine, ce qui assurerait la conservation de ce chef-d'œuvre de l'art.

16 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 6116.

73. — Décret de l'Assemblée législative, portant suppression des 5 paroisses existantes dans la ville de Saint-Denis et formation d'une seule paroisse dans l'église de la ci-devant abbaye, sous l'invocation de Saint-Denis, à laquelle demeurent réunies les paroisses de l'Ile-Saint-Denis, de la Courneuve, de Saint-Ouen et de Villetaneuse.

30 juillet 1792.
Imprimé, *A. N.*, C 156, n° 306.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 277, 630.

74. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, à la section de la Bibliothèque, demandant le prompt envoi des procès-verbaux d'apposition de scellés sur les églises.

24 août 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss. nouv. acq. fr. 2660, fol. 70.

D. — ARGENTERIE DES ÉGLISES

75. — Lettre de M. Vigée à M. Lenoir, aux Petits-Augustins, le priant, conformément à une lettre de M. des Rotours, de mettre de côté tous les objets brodés ou galonnés en or ou argent fin et de surseoir jusqu'à nouvel ordre à la vente de ces effets.

19 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 6116.

76. — Décision du Conseil général de la Commune, autorisant les commissaires des sections à enlever dans toutes les paroisses de la capitale tous les objets d'argenterie, tant sur les autels que dans les sacristies.

20 août 1792.
Copie conforme, *B. N.*, Mss. nouv. acq. fr. 2660, fol. 61.

77. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. Roland, ministre de l'intérieur, lui annonçant qu'ils vont prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution du décret du 31 août, qui prescrit de transporter à la Trésorerie, pour être envoyés à la Monnaie, les matières et bijoux d'or et d'argent trouvés, depuis le 10 août, aux Tuileries, dans les églises et autres maisons nationales.

1er septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F4 1019.

78. — Décret de l'Assemblée législative, décidant qu'il sera dressé par les soins des conseils généraux des communes un

état exact et détaillé de tous les objets en or et en argent, conservés dans les églises cathédrales et paroissiales, objets qui seront envoyés à l'hôtel des Monnaies le plus voisin pour être convertis en monnaie, qui sera employée au payement des troupes, en n'exceptant de la fonte que le soleils, ciboires, calices et autres vases sacrés.

10 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 163, n° 376.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 531.

§ 2. — Évêché et église cathédrale de Paris.

A. — ÉVÊCHÉ DE PARIS

79. — Lettre de M. Gobel, évêque métropolitain de Paris, au président de l'Assemblée nationale, demandant son admission et celle de son conseil, à l'effet de présenter leurs hommages aux Législateurs qui viennent d'ouvrir leur session.

11 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 139, n° 102.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 172, 189.

80. — Renvoi par l'Assemblée nationale à la Commission extraordinaire d'une déclaration de M. Hérault de Séchelles, relative aux propos tenus par le maréchal Luckner chez l'évêque de Paris.

31 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 275.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 311.

B. — CHAPITRE DE NOTRE-DAME

81. — Reconnaissance de M. Silvain Caubert, architecte, portant que les commissaires du Bureau de Féodalité de l'administration des biens nationaux lui ont délivré les grosses en parchemin de trois baux d'une maison qui en formait autrefois six, au coin des rues des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois et des Poulies, appartenant au chapitre de l'église de Paris, dont il s'est rendu acquéreur, le 28 mars 1791, moyennant 253,200 livres.

6 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

82. — Reconnaissance de Jean Liger, ancien compagnon batteur d'or à Paris, portant que les commissaires du Bureau de Féodalité de l'administration des biens nationaux lui ont délivré la grosse en parchemin du bail d'une maison, rue de la Mortellerie, au coin de la rue des Barres, dont il s'est rendu acquéreur, le 21 août, pour le prix de 10,500 livres.

21 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

83. — Reconnaissance de Marie-Jeanne Visier, veuve de François-Gaspard Toullet, épicier, rue Saint-Denis, portant que les commissaires du Bureau de Féodalité de l'administration des biens nationaux lui ont délivré les grosses de deux baux d'une maison, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, appartenant au chapitre de l'église de Paris, dont elle a fait l'acquisition, le 20 juillet, moyennant le prix de 65,200 livres.

22 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

84. — Reconnaissances de Louis Laborne, traiteur à Paris, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, portant que les administrateurs des biens nationaux lui ont délivré les grosses des baux de deux maisons, cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, appartenant au chapitre de Paris, dont il s'est rendu acquéreur, le 26 mai et le 20 septembre 1791, moyennant 23,400 livres, d'une part, et 34,900 livres, d'autre part.

29 octobre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, M 702, n° 12.

85. — Reconnaissance de Mathias de Bruge, orfèvre à Paris, portant que les administrateurs du Bureau de Féodalité des biens nationaux lui ont délivré la

grosse en parchemin du bail d'une maison rue aux Fèves, appartenant au chapitre de Paris, dont il s'est rendu acquéreur pour le prix de 14,800 livres.

16 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

86. — Déclaration de M. Nicolas-Noël de La Voyepierre, ancien secrétaire du Roi, portant que les administrateurs du Bureau de Féodalité de l'administration des biens nationaux ont délivré les grosses en parchemin de six baux de deux maisons appartenant au chapitre de Notre-Dame, l'une au cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, rue du Petit-Bourbon, devant la colonnade du Louvre, l'autre, même rue, au coin de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, dont il s'est rendu acquéreur moyennant 232,200 fr. pour la première, et 28,000 pour la seconde.

17 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

87. — Requête d'Antoine-François Chemelat, maître de pension à Paris, comme agent des maîtres et maîtresses des écoles dépendant de la juridiction cantorale, aux administrateurs des domaines nationaux, à l'effet d'obtenir copies collationnées des titres de la rente constituée à leur profit et un extrait de la donation faite, le 7 mai 1764, par l'abbé d'Eaubonne au chapitre de Notre-Dame.

24 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

88. — État des baux à loyer de biens situés à Paris, passés par MM. du chapitre de l'église de Paris, par devant Me Peron, leur notaire, au nombre de 106, et remis par les commissaires des domaines nationaux à la Régie des domaines.

31 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

89. — Requête de M. Pierre-Simon-Benjamin Duvivier, graveur des médailles du Roi, propriétaire d'une ferme et de terres à Épiais, appartenant au ci-devant chapitre de Notre-Dame, par adjudication du 21 février 1791, à l'administration des biens nationaux, à l'effet d'obtenir la remise des baux et plans relatifs à ladite ferme, et reconnaissance portant que les archivistes de la Municipalité lui ont remis le dernier bail de la ferme en question, avec un procès-verbal d'arpentage.

4, 20 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, M 702, n° 12.

90. — Récépissé par le sieur Bourgeois, avocat, rue Grange-Batelière, du bail général des terres et seigneuries de Rozoy en Brie et Blandureau, du 26 juin 1782, à lui remis par M. Pavillet, archiviste de la Municipalité.

5 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

91. — Récépissé par le sieur Roullier, fermier du ci-devant chapitre de Paris, du terrier de la seigneurie de Corbreuse et d'un cueilloir à lui confiés par les archivistes de la Municipalité de Paris, en conformité de l'autorisation du directoire du district de Dourdan.

12 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

92. — Délibération de la Commission de l'administration des biens nationaux, portant qu'il sera donné avis au Comité des savants de l'existence, dans l'église métropolitaine de Paris, d'un squelette d'albâtre provenant des Innocents.

13 janvier 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F^{19} 611^{6}.

93. — Etat des pièces (bail et procès-verbal d'arpentage) remises par M. Pavillet, archiviste de la Municipalité de Paris, à M. Sarrasin, acquéreur du domaine de la ferme de Wissous, appartenant au ci-devant chapitre de l'église de Paris.

17 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

94. — Déclaration de M. Pierre Brocquet, ci-devant l'un des chapelains de l'ancienne communauté de Notre-Dame de Paris, faite à l'administration des biens nationaux, portant qu'il retirait de la chapelle de Saint-Denis et de Saint-Georges la

somme de 160 livres, laquelle constituait tout son revenu ecclésiastique.

28 février 1792.
Original signé, *A. N.*, S 7051-7052.

95. — Récépissé par M. Claude Godard d'Aucourt, ancien secrétaire du Roi honoraire, de divers baux de biens nationaux par lui acquis tant à Ivry qu'à Vitry, à lui remis par les archivistes de la Municipalité de Paris.

9 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

96. — Remise par M. Pavillet, archiviste de la Municipalité, à l'abbé Thouvenel de son acte de cautionnement.

18 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

97. — Lettre du Directoire du Département de Paris aux commissaires de l'agence des biens nationaux, accusant réception de 2 contrats de rente sur la ville d'Orléans, faisant partie de la fondation de M. d'Eaubonne, chanoine de Paris, avec le certificat de M. Barbier, receveur du chapitre de Paris.

28 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

98. — Lettre du Directoire du Département de Paris aux commissaires de l'agence des bons nationaux, accusant réception de 2 contrats de constitution de rentes sur l'Etat au profit du chapitre de Paris, provenant de la fondation de M. Moudran, demandés par sa lettre du 28 avril.

5 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, M 702, n° 12.

§ 3. — Églises collégiales et paroissiales.

99. — Notes pour Messieurs du comité Mazarin (la Commission des monuments), à l'effet de demander les chariots des Menus-Plaisirs pour le transport des tableaux des églises fermées, d'examiner à qui doivent appartenir les tableaux des paroisses supprimées, déposés en l'église Saint-Jean-en-Grève, les réclamer et les enlever de suite de crainte de dilapidations, de même pour les sculptures de Saint-Louis-de-la-Culture et des Minimes de la Place-Royale, des monuments des Grands-Augustins, d'un tableau de Bourdon et de vitraux précieux à Saint-Benoît.

(Novembre 1791.)
Minute, *A. N.*, F19 611[6].

100. — Lettre des officiers municipaux commissaires de l'administration des biens nationaux à la Commission des savants, la convoquant à l'ancien hôtel du Saint-Esprit, place de l'Hôtel-de-Ville, pour concerter les différentes opérations relatives à l'enlèvement des monuments des arts existant dans les églises et communautés religieuses supprimées, et résoudre certaines difficultés.

27 janvier 1792.
Original, signé de M. Roard, *A. N.*, F19 611[6].

101. — Délibération de la Commission de l'administration des biens nationaux, arrêtant : 1° que les membres de la Commission des savants seront priés de faire enlever les tableaux provenant des bibliothèques des Feuillants et des Capucins Saint-Honoré, déposés entre les mains d'un tapissier, et de se concerter avec les membres des Comités de l'Assemblée nationale pour l'enlèvement de ceux qui ornent leurs salles; 2° que les onze statues en pierre de Conflans, se trouvant dans l'église de Saint-Honoré, et les 8 existant dans le couvent des Grands Augustins, seront vendues sur place par le ministère d'huissiers-priseurs, avec lettre d'envoi de ladite délibération.

10, 17 février 1792.
Copie conforme et original signé (2 p.), *A. N.*, F19 611[6].

A. — ÉGLISES COLLÉGIALES

Eglise de Saint-Benoît.

102. — Lettre de M. Vigée, chef du Bureau de Liquidation des biens nationaux, à l'abbé Le Blond, demandant l'enlèvement par les soins de la Commission des savants des tableaux, d'un autel en marbre et d'autres objets, existant dans l'église de Saint-Benoît et confiés à la garde de deux hommes qui requièrent salaire.

23 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[19] 611[6].

103. — Procès-verbal d'enlèvement par M. Jean-Louis Roard, commissaire de l'administration des biens nationaux, assisté de l'abbé Le Blond et de M. Lenoir, des tableaux (au nombre de 14) et de 12 vitraux se trouvant dans l'ancienne église du chapitre de Saint-Benoît, et constatation de l'absence de trois tableaux de Bourdon, enlevés par ordre de MM. Cousin et Camus, officiers municipaux, et transportés dans l'église de Sainte-Geneviève, ci-devant Saint-Etienne, au-dessus de la porte de la sacristie des messes.

25 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, S 889[a].

Eglise de Saint Denis-de-la-Chartre.

104. — Lettre de M. Carlier, commis au Bureau de Liquidation des biens nationaux, à l'abbé Le Blond, déclarant qu'il n'existe plus à Saint-Denis-de-la-Chartre qu'un tabernacle, un autel et des attributs, qui méritent toute l'attention de MM. les artistes, et qu'il faut se hâter de faire enlever ce monument, le local étant occupé par M. Duhamel, fayencier, qui l'a obtenu du Département, et comme le temple du Seigneur a été transformé en magasin, le priant de transmettre son avis à M. Vigée, qui fera donner tous les pouvoirs pour le choix des ouvriers, l'enlèvement et le transport de ces objets au magasin des Petits-Augustins.

26 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[19] 611[6].

Eglise de Saint-Honoré.

105. — Lettre de M. Camus, premier commis au Bureau de la vente des domaines nationaux, à M. Le Blond au collège des Quatre-Nations, le priant de faire enlever le plutôt possible les quatre colonnes du maître-autel de l'église de Saint-Honoré, attendu qu'elle sera vendue le 8 février et qu'il y aurait à craindre que l'adjudicataire ne s'emparât de ces colonnes.

21 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[19] 611[6].

Eglise de Saint-Landry.

106. — Lettre de M. Duhamel, adjudicataire de l'église et de la maison curiale de Saint-Landry-en-la-Cité, au Maire de Paris, déclarant qu'il a acquis cette église, le 24 mai, pour le prix de 30,900 livres, et qu'il a, depuis 2 mois, réclamé inutilement au Département des Etablissements publics la vente des boiseries et l'enlèvement des deux mausolées exceptés de son adjudication, se plaignant de n'avoir pu encore entrer en possession de son acquisition, avec lettre d'envoi au Comité des savants.

21, 29 août 1792.
Copie conforme et original signé (2 p.), *A. N.*, F[19] 611[6].

107. — Lettre des administrateurs des Travaux et Etablissements publics réunis à la Commission des arts, la prévenant qu'un arrêté du Bureau municipal, du 18 septembre 1792, les a autorisés à vendre au citoyen Denu le tombeau du président Dauvet, déposé dans l'église de Saint-Landry, d'après l'estimation qui en serait faite par M. Poyet, architecte de la Municipalité, et qu'ils se sont d'autant plus volontiers déterminés à cette vente que ce tombeau dans son ensemble et ses parties ne méritait pas de figurer parmi les chefs-d'œuvre de l'art.

10 décembre 1792.
Original, signé de M. Levasseur, *A. N.*, F[19] 611[6].

Eglise de Saint-Louis-du-Louvre.

108. — Déclaration des biens appartenant au ci-devant chapitre de Saint-Louis-du-Louvre, faite par leurs fermiers et locataires de Bourg-la-Reine.

2-29 juin 1792.
Originaux signés (5 p.), *A. N.*, S 1854.

109. — Lettre de M. Roederer, procureur général syndic du Département, aux commissaires de l'agence des biens nationaux, demandant communication du décret d'union du chapitre de Saint-Maur à celui de Saint-Louis-du-Louvre et des titres de fondation de la chapelle de Notre-Dame-des-Miracles, afin de pouvoir statuer sur la réclamation d'une somme de 350 livres, que le chapitre de Saint-Louis-du-Louvre était tenu de payer annuellement, tant au chapelain de cette chapelle qu'à la fabrique et au maître d'école de Saint-Maur.

7 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, M 703, n° 18.

Eglise de Saint-Merry.

110. — Récépissé par M. Burel, sous-chef du Bureau de Liquidation, de 3 registres de délibérations capitulaires du chapitre de Saint-Merry et de 3 registres de recettes et dépenses, de 1783 à 1788.

23 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 703, n° 24.

Eglise du Saint-Sépulcre.

111. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux à M. Le Blond, secrétaire de la Commission des savants, déclarant que le procès-verbal d'adjudication de l'église du Saint-Sépulcre ne stipule aucune réserve pour une statue en pierre et qu'on ne peut autoriser la Commission à l'enlever sans risquer de semer le germe d'une contestation entre l'adjudicataire et la Nation, qu'il leur paraît prudent d'éviter.

10 mars 1792.
Original, signé de M. Roard, *A. N.*, F19 611[6].

Eglise de Sainte-Croix-en-la-Cité.

112. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux à la Commission des savants, l'avisant de la prochaine mise en vente de l'église de Sainte-Croix-en-la-Cité, de la chapelle Saint-Yves et de l'ermitage de Picpus, et la priant de se transporter dans ces différents endroits à l'effet d'y désigner les objets qui peuvent être placés aux Petits-Augustins.

8 février 1792.
Original, signé de M. Fallet, *A. N.*, F19 611[6].

Sainte-Chapelle de Paris.

113. — Demande par M. Burel, sous-chef du Bureau de Liquidation, à M. Pavillet, archiviste de la Municipalité, de rechercher dans les titres de la Sainte-Chapelle le testament de M. Bochart de Champigny, trésorier, vers 1736 ou 1737 (remplacé le 22 septembre 1739 par Nicolas de Vichy, de Chamron, vicaire général de Rouen), dont il a besoin pour la liquidation définitive des traitements des membres de la Sainte-Chapelle.

16 mars 1792.
Original, *A. N.*, M 703, n° 33.

114. — Rapport du Bureau de Liquidation, portant fixation de la masse du revenu de la Sainte-Chapelle à 84,782 livres 2 sols 8 deniers, sous déduction de 1,214 livres 16 sols pour les frais particuliers du culte, et en conséquence du traitement de chacun des 12 chanoines, 13 chapelains perpétuels et ordinaires, ainsi que des 13 clercs et marguilliers de ladite Sainte-Chapelle.

27 mars 1792.
Minute, signée de M. Roard, *A. N.*, S 943[a].

115. — Procès-verbal de remise par M. Roard, officier municipal et administrateur des domaines nationaux ecclésiastiques, à la Commission des monuments représentée par MM. Le Blond et Mongez, des monuments de la Sainte-Chapelle,

savoir : dans la Sainte-Chapelle basse, des épitaphes de Boileau, de Germain Pilon et d'Antoine Pilon ; dans la Sainte-Chapelle haute, d'une madone en terre cuite, par Germain Pilon, avec un Christ et 2 figures à côté ; d'une *Mater dolorosa*, avec deux figures en bois sculpté, par Germain Pilon ; de quelques figures des Apôtres, de 4 colonnes de marbre noir devant le maître-autel et d'une chaise de cuivre antique.

6 août 1792.
Original, signé de MM. Roard, Le Blond et Mongez, *A. N.*, S 943[a].

Sainte-Chapelle de Vincennes.

116. — Pétition du sieur Laude, curé provisoire de la paroisse du château de Vincennes, représentant qu'aucun des employés au service du culte dans cette église n'a encore touché un sou de ses appointements, notamment les enfants de chœur et leur maître, et demandant que leurs appointements échus leur soient payés jusqu'à ce que l'on ait statué sur le sort de cette église.

14 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[19] 470.

117. — Rapports au Directoire du Département, proposant : 1° la suppression de la paroisse du château qui sera réunie à celle du bourg, puis la translation du siège de cette paroisse dans l'église du château, qui est en bon état, tandis que l'autre tombe en ruines ; 2° le payement du sieur Laude, des enfants de chœur, de leur maître et du serpent sur la caisse du trésorier du district de Bourg-la-Reine.

24 octobre, 11 novembre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[19] 470.

118. — Lettre du Directoire du Département de Paris au directoire du district de Bourg-la-Reine, l'invitant à procéder à la fermeture de l'église du château de Vincennes et à la cessation du culte pour le 1er novembre, la loi n'admettant pas l'existence de 2 paroisses pour une population n'excédant pas 6,000 âmes.

26 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F[19] 470.

119. — Arrêté du directoire du district de Bourg-la-Reine, déléguant M. Jean-Pierre Gaugé, l'un de ses membres, en qualité de commissaire, à l'effet de se transporter, le 31 octobre, à 10 heures du matin, à la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, pour y lever les scellés, procéder au recolement ainsi qu'à l'inventaire des effets et faire fermer les portes, afin d'empêcher la continuation de la célébration du culte.

28 octobre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, S 2026.

120. — Procès-verbal de reconnaissance des scellés apposés, le 15 avril 1791, par la municipalité de Vincennes sur l'église de la Sainte-Chapelle du château, par Jean-Pierre Gaugé, membre du directoire du district de Bourg-la-Reine, et Pierre Préaux, suppléant du procureur-syndic, assistés des officiers municipaux de Vincennes, et déclaration de Philippe-Augustin Laude, prêtre assermenté, commis à l'exercice des fonctions curiales dans ladite église, protestant contre la fermeture de la Sainte-Chapelle, qui forme une église paroissiale, distincte et indépendante de celle de Vincennes, dont la conservation est urgente pour un très grand nombre de paroissiens, malades et infirmes, observant d'ailleurs qu'elle est en bon état, tandis que celle du village de Vincennes menace de s'écrouler, et demandant en tout cas l'adoption de mesures afin de sauvegarder les précieuses reliques de la Sainte-Chapelle, notamment une dent de Jésus-Christ et du bois de la vraie croix, avec lettre d'envoi de M. Préaux au Directoire du Département, déclarant qu'il n'a pas cru devoir fermer l'église de la Sainte-Chapelle, seule paroisse des habitants du château.

31 octobre 1791.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, S 2026, F[19] 470.

121. — Déclaration des officiers municipaux de Vincennes, protestant contre l'arrêté du Directoire du Département, qui ordonne la fermeture de l'église du château de Vincennes, qui est paroissiale

aussi bien que celle de la Pissotte de Vincennes, et faisant observer que la municipalité n'avait pas le droit de l'interdire sans le vœu de l'évêque du Département, et qu'elle devait au contraire fournir les moyens d'y célébrer le culte.

31 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F19 470.

122. — Lettre de l'intendant de la Liste civile aux administrateurs du Département de Paris, revendiquant l'argenterie et autres objets de la sacristie de la Sainte-Chapelle de Vincennes, qui ont été compris sous les scellés apposés par la municipalité dudit lieu, attendu que ces objets ont de tout temps été fournis par le Garde-Meuble et doivent lui revenir, avec mémoire à ce sujet.

13, 17 novembre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, O1 608.

123. — Relevé des pièces remises par le directoire du district de Bourg-la-Reine au Bureau de Liquidation du Département, notamment du compte rendu en 1790 à la municipalité de Paris, avec pièces justificatives à l'appui.

23 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 2027.

124. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département de Paris, à M. Loison, procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine, l'avisant que la Commission des Monuments sollicite l'autorisation du Directoire pour visiter le château de Vincennes et prendre connaissance des monuments qui s'y trouvent, et demandant s'il existe pour les monuments de ce château la même réserve que pour ceux du château de Choisy, et nouvelle lettre à ce sujet, attendu que la réponse faite par le district, le 11 avril, garde le silence sur la question des monuments.

5, 20 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 1986.

125. — Arrêté du Directoire du Département, portant qu'il sera payé par le receveur du district de Bourg-la-Reine à M. Laude, ancien chanoine semi-prébendé du chapitre de Vincennes, en qualité de desservant de la cure provisoire du château, à partir du 15 avril 1791, la somme de 1,200 livres par an, laquelle, jointe à celle de 680 livres 10 sols pour la moitié de la pension à laquelle il a droit comme ancien semi-prébendé du chapitre de Vincennes, lui constituera un traitement de 1,880 livres 10 sols.

7 avril 1792.
Copie conforme, *A. N.*, S 1986.

126. — Lettre du Directoire du Département de Paris au directoire du district de Bourg-la-Reine, en réponse aux observations du receveur de la Régie des domaines à Vincennes, sur le moyen de tirer parti du petit parc et des logements du château, mis en location, d'empêcher les dégradations du château, lors du départ des chanoines ou d'autres occupants, déclarant notamment que les chanoines ne peuvent être traités que comme les autres détenteurs des logements dans le château, à l'exception toutefois de M. de Saint-Sauveur, grand chantre du chapitre, lequel ayant reconstruit sa maison à neuf, doit en jouir sa vie durant.

21 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, S 1986.

127. — Lettre de M. Billaudel, procureur de la commune de Vincennes, au directoire du district de Bourg-la-Reine, rappelant, au sujet des dégradations qui se commettent dans les appartements du château, toutes les mesures conservatoires que la municipalité a prises pour sauvegarder non seulement les effets renfermés dans les garde-meubles et magasins, mais encore ceux qui se trouvaient disséminés dans les appartements, et demandant l'autorisation de lever les scellés apposés et de revendiquer divers meubles enlevés illégalement du château.

25 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1986.

128. — Lettre de M. Viénot, receveur de l'Enregistrement et des Domaines à Vincennes, à M. Loison, procureur-syndic

à Bourg-la-Reine, déclarant que, de l'avis unanime des agriculteurs, il est trop tard pour louer le petit parc cette année, qu'il y avait une soumission de 1,500 livres, mais moyennant un bail de 3, 6 ou 9 années, que d'ailleurs aucun locataire n'acceptera une location qui puisse être interrompue par un congé de 6 semaines ou 3 mois.

2 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1986.

129. — Procès-verbal de reconnaissance et de levée des scellés apposés, le 15 avril 1791, sur la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, dressé par Simon-Pierre Préaux, membre du directoire, et Jean-Joseph-Marie Loison, procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine, avec inventaire des ornements ecclésiastiques, ainsi que des reliquaires en vermeil, conservés dans l'armoire du trésor, description des reliques, des figures en vermeil émaillé et d'autres objets précieux, entre autres un bâton de chantre surmonté d'une pierre fine représentant la tête de Charles V, et l'écritoire de Charles V en ivoire damasquiné.

4 mai 1792.
Original signé, en double (2 p.), *A. N.*, S 2026.

130. — Lettre du Directoire du Département aux administrateurs du district de Bourg-la-Reine, demandant le prompt examen du mémoire par lequel M. Poncet de la Grave demande à conserver la jouissance gratuite d'un appartement au château de Vincennes, qui lui avait été accordée par le Roi en récompense de ses services.

5 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1986.

131. — Requête de la municipalité de Vincennes au district de Bourg-la-Reine en faveur de la fabrique de Notre-Dame-de-la-Pissotte de Vincennes, à l'effet d'obtenir la distraction de la vente projetée des ornements, linges, calice et livres de chant nécessaires au culte, réservés à la paroisse du château, la conservation des saintes reliques déposées par les rois à la Sainte-Chapelle supprimée, en les retirant de leurs châsses entourées de rubis et de diamants, qui seraient vendues au profit de la Nation, et en les plaçant dans une seule et même châsse, afin de ne pas enlever aux habitants du pays les objets de leur dévotion.

6 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1986.

132. — Lettre du Directoire du Département aux administrateurs du district de Bourg-la-Reine, donnant son avis au sujet des mesures à prendre pour tirer le meilleur parti possible du château de Vincennes, estimant que le loyer des maisons canoniales des chanoines de Vincennes est exigible, non depuis le 1er juin 1791, mais depuis le 1er janvier 1790, la valeur de leur logement ayant été comprise dans la fixation de leur traitement, déclarant que le sieur Laude, desservant de la cure provisoirement conservée dans le château, doit être logé gratuitement jusqu'à la suppression de cette paroisse, que les personnes occupant à titre gratuit des logements dans le château ne doivent de loyer qu'à partir du 1er avril 1791, c'est-à-dire de la notification à eux faite de la révocation de toute concession de logement gratuit.

10 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1986.

133. — Lettre des officiers municipaux de Vincennes au directoire du district de Bourg-la-Reine, le prévenant que le sieur Viénot, receveur des Domaines nationaux, a institué comme concierge du château le sieur Charpentier, qui a reçu la consigne de ne laisser sortir aucuns meubles ou effets sans certificat de sa main, et qu'ils ont pris de leur côté un second arrêté qu'ils ont fait notifier à l'officier commandant du château, par lequel interdiction est faite de laisser sortir aucun meuble sans un certificat signé de l'un des officiers municipaux.

13 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1986.

134. — Lettre de M. Billaudel, procureur de la commune de Vincennes, au directoire du district de Bourg-la-Reine,

adressant l'état des objets existant dans le petit parc de Vincennes, pour les mettre en vente, et un aperçu des outils et effets que l'abbé Nolin a fait enlever.

28 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1986.

135. — Lettre du Directoire du Département de Paris au directoire du district de Bourg-la-Reine, autorisant la remise à la municipalité de Bercy, pour sa nouvelle paroisse, d'une croix et de 8 chandeliers de cuivre argenté, d'un drap mortuaire en velours noir avec les ornements, d'un ornement complet rouge, avec d'autres blancs, violets et verts, et d'un calice provenant de la chapelle dite des Miracles, en ayant soin de réserver de préférence pour la vente les ornements garnis de broderies et de galons, et refusant d'accorder un bénitier d'argent, jugé de moindre nécessité.

21 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, S 2026.

136. — Lettre du Directoire du Département aux administrateurs du district de Bourg-la-Reine, concernant diverses questions relatives à la location du château et du parc de Vincennes, décidant, en ce qui concerne les loyers à faire payer aux chanoines, qu'il ne serait exigé d'eux que la moitié de la valeur locative pour l'année 1791 et les 3 premiers mois de 1792, et que le sieur Laude, desservant la cure du château, aurait un logement gratuit, à partir du 15 avril 1791, époque à laquelle il avait été chargé par la municipalité de Vincennes de desservir provisoirement cette cure.

23 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1986.

137. — Procès-verbal de délivrance aux officiers municipaux de Bercy, pour leur nouvelle paroisse, de divers ornements et vêtements ecclésiastiques nécessaires au culte, extraits de la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, par trois membres du directoire du district de Bourg-la-Reine, assistés du procureur-syndic.

25 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, S 2026.

138. — Arrêté du Directoire du Département, statuant sur la réclamation par l'abbé Nolin, directeur des pépinières du Roi, des outils de jardinage servant à l'exploitation de la pépinière du petit parc de Vincennes, d'un cheval, d'une charrette, d'une chèvre et d'un fusil, ordonnant la restitution de ces derniers objets, mais refusant de rendre les outils de jardinage et de culture, qui devront être vendus au profit de la Nation.

5 juillet 1792.
Copie conforme, *A. N.*, S 1986.

139. — Arrêté du Directoire du Département, décidant que les frais d'entretien du cheval et de la chèvre, dont M. Nolin est reconnu propriétaire en vertu de l'arrêté du 5 juillet, devront être remboursés dans le délai de 3 jours, avec un état de ces frais montant à 36 livres 5 sols pour 26 jours, dressé par M. Billaudel, procureur de la commune de Vincennes, et lettre du même à ce sujet.

24 juillet 1792.
Copie conforme et originaux signés (3 p.), *A. N.*, S 1986.

140. — Lettre du Directoire du Département de Paris au directoire du district de Bourg-la-Reine, autorisant la délivrance à la municipalité de Vincennes des ornements et autres objets nécessaires au culte se trouvant dans les armoires de l'ancienne Sainte-Chapelle de Vincennes, à l'exception de l'ornement rouge (l'église de Vincennes en possédant un en bon état), et approuvant la réunion des reliques dans une petite châsse au-dessus de la porte de la sacristie, après avoir fait extraire des reliquaires les métaux précieux et les pierreries, qui seront portés à l'Hôtel des Monnaies, demandant en outre de faire toute diligence pour supprimer les frais qu'entraîne le service du culte dans la paroisse provisoire conservée au château.

7 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 2026.

141. — Arrêté du Directoire du Département, ordonnant au directoire du dis-

trict de Bourg-la-Reine de faire procéder par experts à la visite des appartements et jardins concédés, le 5 février 1785, au sieur Desessart fils, ex-concierge du château de Vincennes, qui réclame le montant des améliorations et embellissements par lui faits et évalués à la somme de 3,725 livres 1 sol 3 deniers, à l'effet de fixer le montant de l'indemnité qui lui est due pour la privation de jouissance des locaux en question.

20 septembre 1792.
Copie conforme, *A. N.*, S 1986.

142. — Requête du conseil général de la commune de Montreuil au directoire du district de Bourg-de-l'Egalité, à l'effet d'obtenir, à l'instar des communes de Vincennes et de Bercy, une partie des ornements et du linge de la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, nécessaires à la décence du culte, que la pénurie de leurs ressources, provenant de la culture pénible des fruits perdus par les gelées et les intempéries depuis 1788, ne leur permet pas de se procurer.

(1792.)
Original signé, *A. N.*, S 1986.

B. — PAROISSES DE PARIS

143. — Lettre de M. Bridault, architecte et délégué des créanciers des églises de Saint-Sulpice, de Saint-Philippe-du-Roule et des Capucins-de-la-Chaussée-d'Antin, au sujet de l'examen de leurs créances confié au Directoire du Département, renouvelant ses instances en faveur des artistes et honnêtes pères de famille, dont le sort malheureux est digne d'intérêt.

16 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[13] 776.

144. — Rapport du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, fixant le montant des sommes dues aux entrepreneurs des églises de Saint-Sulpice, de Saint-Philippe-du-Roule et des Capucins-de-la-Chaussée-d'Antin, montant à 892,413 livres 19 sols 2 deniers, et proposant d'allouer le tiers de leurs créances à ces entrepreneurs et ouvriers, qui attendent depuis longtemps et ont besoin que l'on vienne promptement à leur secours, avec état des pièces jointes à la lettre au président de l'Assemblée nationale relativement à ces entrepreneurs.

21 octobre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F[13] 776.

145. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la Trésorerie nationale payera aux entrepreneurs, constructeurs et ouvriers des églises de Saint-Sulpice, de Saint-Philippe-du-Roule et des Capucins-de-la-Chaussée-d'Antin le tiers de leurs avances respectives, et décidant que ceux de la Madeleine-de-la-Ville l'Evêque seront payés de leurs travaux pour les 3e et 4e trimestres 1791 jusqu'au 8 décembre, époque de la cessation de leurs travaux.

13 février, 8 mars 1792.
Imprimé et minute (2 p.), *A. N.*, C 143, n° 162, et C 144, n° 181.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 507.

Paroisse de la Madeleine-en-la-Cité.

146. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux aux marguilliers de l'ancienne paroisse de la Madeleine-en-la-Cité, les invitant, aux termes d'un arrêté du Département, du 3 décembre 1791, et du Corps municipal, du 9 janvier 1792, à se présenter dans le plus bref délai au Bureau de Liquidation, hôtel du Saint-Esprit, et à remettre les comptes de leur gestion.

24 janvier 1792.
Original, signé de M. Borie, *A. N.*, S 3426.

147. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux à M. Lorthior, marguillier-comptable de la ci-devant paroisse de la Madeleine-en-la-Cité, demandant à quel titre la fabrique de cette paroisse possède une maison, rue de la Juiverie, n° 7, louée au sieur Loque, à titre de fondation ou d'acquisition.

16 février 1792.
Original, signé de M. Canuel, *A. N.*, S 3416.

148. — Invitation de M. Coquelin, chef du Bureau des paroisses supprimées, à

M. Lorthior, marguillier-comptable de la paroisse de la Madeleine-en-la-Cité, de remettre au sieur Bomhals, gardien du dépôt de Saint-Jean-en-Grève, les clefs de cette paroisse, afin de faire enlever les effets mobiliers qui y sont restés et de faciliter la location de cette église.

23 avril 1792.
Original, *A. N.*, S 3426.

Paroisse de la Madeleine-de-la-Ville l'Évêque.

149. — Requête des entrepreneurs de la nouvelle église de la Madeleine-de-la-Ville-l'Evêque au ministre de l'intérieur, exposant que le retard dans le payement du 3e trimestre de leurs allocations les met dans l'impossibilité de payer leurs ouvriers et de faire face aux engagements qu'ils ont pris avec leurs fournisseurs relativement à leurs travaux.

11 novembre 1791.
Original, signé de Pasquier, maître maçon, et de Taboureur, maître charpentier, *A. N.*, F13 776.

150. — Lettre de M. Baron au Directoire du Département, déclarant que les commissaires de la Trésorerie nationale ont refusé formellement de payer le mandat de 30,720 livres que lui avait délivré M. De Lessart pour le payement du quartier de juillet des entrepreneurs et ouvriers de l'église de la Madeleine, attendu, disaient-ils, qu'ils ne pouvaient le faire sans y être autorisés par un décret, et lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, le priant de faire lever cette difficulté, de façon à ce que les entrepreneurs puissent rentrer dans leurs avances et faisant observer que la somme de 122,877 livres 11 sols 9 deniers, affectée annuellement à la construction de la Madeleine, est prélevée sur les bénéfices des petites loteries et ne saurait subir de diminution.

29 octobre, 4, 9 novembre 1791.
Copie conforme et original signé (3 p.), *A. N.*, F13 776.

151. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires de la Trésorerie nationale, les invitant à faire en sorte que le payement du mandat de 30,720 livres pour le trimestre de juillet des fonds destinés annuellement à la construction de la nouvelle église de la Madeleine-de-la-Ville-l'Evêque n'éprouve aucun retard, l'Assemblée ayant, par sa loi du 10 septembre 1790, entendu ne vouloir rien innover à l'ancien ordre établi relativement aux fonds affectés à la continuation des édifices sacrés, et lettre du ministre aux administrateurs du Département, les informant des ordres par lui donnés aux commissaires de la Trésorerie.

19 novembre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F13 776.

Paroisse de Notre-Dame-de-Lorette.

152. — Lettre de M. Vigée, chef du Bureau de Liquidation des biens nationaux, au curé de Notre-Dame-de-Lorette, demandant comment et par qui l'orgue de Saint-Pierre-des-Arcis, déposé chez M. Cliquot, lui a été livré.

18 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 612.

Paroisse de Saint-Barthélemy.

153. — Mémoire de M. Germain Chayé, orfèvre, comptable des deniers pour la construction de l'église de Saint-Barthélemy, à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, adressant le relevé de ce qui reste dû aux entrepreneurs et ouvriers de la bâtisse de cette église, se montant à la somme de 59,557 livres, et en demandant le règlement, attendu la suppression de la paroisse de Saint-Barthélemy, avec lettre du ministre à M. Chayé, l'invitant à remettre à M. Jurien, premier commis du département de l'Intérieur, le compte des deniers reçus, ainsi que les mémoires des entrepreneurs, et arrêté portant liquidation de la dépense.

10, 13 octobre, décembre 1791.
Originaux et minutes (1 p.), *A. N.*, F13 776.

154. — Comptes des recettes et dépenses faites par le sieur Durville, ancien curé de l'église paroissiale de Saint-Barthélemy,

et les sieurs Chéru et Chayé, anciens marguilliers, pour la construction de ladite église, présenté et arrêté le

17 décembre 1791.

Original, signé de M. Cahier, ministre de l'intérieur, de MM. Durville, Chéru et Chayé, *A. N.*, F[13] 776.

Paroisse de Saint-Christophe-du-Gros-Caillou.

155. — Mémoire du curé et des marguilliers de la paroisse du Gros-Caillou au ministre de l'intérieur, réclamant la somme de 22,000 livres restant à payer sur celle de 400,000 livres qui leur avait été allouée pour les travaux de leur église, indépendamment d'une avance de 47,467 livres 11 sols 10 deniers faite par les entrepreneurs, déclarant que dans l'état actuel l'église ne peut contenir que la 6e partie des paroissiens et qu'il faudrait 250,000 livres pour l'achever, avec compte à l'appui, et lettres d'envoi de M. Cahier au président de l'Assemblée nationale, note explicative et renvoi par M. Roland à M. Turpetin, député.

21 décembre 1791-1er juin 1792.

Originaux (1 doss.), *A. N.*, F[13] 776.

156. — Lettre de M. Garat, curé du Gros-Caillou, au ministre de l'intérieur, l'informant que les entrepreneurs de l'église paroissiale du Gros-Caillou se sont présentés avec leurs mémoires réglés et arrêtés au Bureau de la Liquidation pour toucher ce qui leur reste dû, et demandant à qui il doit remettre son compte des années 1789 et 1790, avec réponse invitant M. Garat à déposer son compte entre les mains de M. Jurien, premier commis au département de l'Intérieur, et l'assurant qu'il s'efforcera de donner satisfaction aux entrepreneurs.

29 décembre 1791, 29 janvier 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 776.

157. — Compte rendu à M. Du Port, ministre de la justice, par M. Bernardin Garat, curé de la paroisse du Gros-Caillou, faubourg Saint-Germain, de l'emploi des sommes par lui reçues pour la construction de la nouvelle église du Gros-Caillou, avec tableau des règlements des ouvrages non soldés, des acomptes reçus par les entrepreneurs et de ce qui reste à payer, et mémoire adressé à M. Dufresne de Saint-Léon, directeur de la Liquidation, par les curé et marguilliers, attestant qu'il reste dû 69,467 livres, et décharge du compte.

23 janvier, 24 février 1792.

Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F[13] 776.

158. — Lettre de M. Turpetin, député, membre du Comité de l'ordinaire des finances, à M. Roland, ministre de l'intérieur, demandant une réponse à sa lettre du 23 février précédent au sujet de la réclamation du curé et des marguilliers du Gros-Caillou, et envoyant à M. Jurien les pièces qui lui sont demandées, avec réponse du ministre à M. Turpetin, accompagnant l'envoi d'un mémoire et des deux tableaux qui avaient été remis par le curé et les marguilliers de cette paroisse pour servir de base à son rapport.

26, 29 mai, 1er juin 1792.

Originaux signés et minute (4 p.), *A. N.*, F[19] 470.

Paroisse de Sainte-Geneviève.

159. — Arrêté du Directoire du Département, portant qu'il sera procédé, dans le plus bref délai, à la translation de la châsse de Sainte-Geneviève dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont, devenue nouvelle paroisse de Sainte-Geneviève, et supprimant, à partir du 30 avril, l'allocation de 1,000 livres par mois payée pour les frais du culte dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève, avec lettre d'envoi au ministre de l'intérieur.

31 mars, 7 avril 1792.

Copie et original signé (2 p.), *A. N.*, F[13] 775.

Paroisse de Saint-Germain-des-Prés.

160. — Certificat délivré par M. Roussineau, curé de Saint-Germain-des-Prés, à Jean-Denis Ménard, vicaire de cette paroisse depuis le 3 avril 1791, époque de l'installation du curé et de l'organisation de la paroisse, attestant qu'il a satisfait à la loi

en acquittant le second tiers de la contribution patriotique, et demandant qu'il lui soit accordé un supplément de décharge.

3 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 864.

161. — Délibération de la Commission de l'administration des biens nationaux, portant qu'il y a lieu d'allouer au sieur Bellebeau, couvreur, chargé des réparations de la toiture de l'église de Saint-Germain-des-Prés, la somme de 4,732 livres 12 sols 2 deniers, montant de son mémoire, suivant règlement arrêté par M. Besnard, architecte, en raison des dangers courus et des difficultés éprouvées par les ouvriers dans leurs opérations, au lieu des 4,282 livres 13 sols 14 deniers montant du règlement fait par M. Aubert.

15 juin 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F13 776.

162. — Lettre du Directoire du Département à M. Terrier, ministre de l'intérieur, le priant de vouloir bien autoriser le payement, par M. Baron, de 2,366 livres 6 sols 1 denier, formant la moitié du mémoire de M. Bellebeau, couvreur, chargé de réparer la toiture de l'église de Saint-Germain-des-Prés, et réponse du ministre, portant que ces dépenses faites à la suite du décret relatif à la circonscription des paroisses, ayant pour objet de rendre l'ancienne église abbatiale propre à sa nouvelle destination, doivent être acquittées par la Caisse de l'Extraordinaire, après un décret de liquidation, et que le payement d'un acompte à M. Bellebeau est impossible, l'article 16 du titre Ier de la loi du 27 avril 1791 n'étant applicable qu'aux créanciers des maisons religieuses supprimées dont les créances auraient été reconnues pendant l'année 1791.

12, 23 juillet 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F13 776.

Paroisse de Saint-Hilaire-du-Mont.

163. — Procès-verbal de levée des scellés apposés sur l'église de Saint-Hilaire, inventaire et description des contrats, titres et papiers se trouvant dans la chambre dite du prédicateur, qui ont été transportés à la paroisse de Sainte-Geneviève, ledit procès-verbal dressé par M. Adrien-Fidèle Le Camus, administrateur au Département des Établissements publics, avec lettre d'envoi de M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, aux commissaires des biens nationaux.

29 octobre, 11 novembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 3370.

164. — Déclaration de M. Nicolas-Philippe Thoré, curé de Saint-Hilaire.

21 août 1792.
(Absente, d'après une note cette déclaration a été remise à M. Bazin, le 19 novembre 1792.)
Mention, *A. N.*, S 3370.

Paroisse de Saint-Hippolyte.

165. — Certificat délivré par M. Brière de Mondétour, receveur général des économats, attestant que M. Bruté, ci-devant curé de Saint-Hippolyte à Saint-Marcel, jouissait d'une pension annuelle de 2,000 livres, réduite à 1,400 livres par la retenue des trois décimes, sur la recette générale des économats, et qu'il en a été payé jusqu'en 1789.

24 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, S 3371.

166. — Elections des marguilliers de l'œuvre et fabrique de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

24 avril 1729-15 avril 1792.
Original (registre in-fol.), *A. N.*, LL 796.

Paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas

167. — Déclaration des biens fonds, rentes et revenus appartenant aux pauvres de la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, certifié par M. François-Nicolas Antheaume, curé de ladite paroisse.

18 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, S 3396a.

Paroisse de Saint-Jean-en-Grève.

168. — Déclaration de Marc-Louis Royer, ancien curé de Saint-Jean-en-Grève (depuis

1770), portant que les revenus de sa cure consistaient : 1° en 70 livres de rentes sur l'Hôtel de Ville, le Saint-Esprit et les Carmes-Billettes ; 2° en 5 à 6,000 livres de casuel, que les charges se montaient à 665 livres pour les décimes, et attestant qu'il ne jouissait d'aucun autre revenu ecclésiastique.

7 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, S 3401.

Paroisse de Saint-Laurent.

169. — Délibérations de l'œuvre et fabrique de l'église paroissiale de Saint-Laurent.

15 juin 1777-29 juin 1792.
Original (registre in-fol.), *A. N.*, H 4517bis.

170. — Désaveu des prêtres de la communauté de la paroisse de Saint-Laurent sous forme de protestation contre une dénonciation insérée dans les papiers publics au sujet de prétendus déménagements de leurs mobiliers pendant la nuit, avec lettre d'envoi de M. Charles-Alexandre De Moy, curé de Saint-Laurent et député suppléant de Paris.

10 décembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, C 141, n° 135.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 718.

Paroisse de Saint-Marcel.

171. — Délibération de la Commission municipale de bienfaisance séante à l'Hôtel de Ville, constatant le dépôt par M. Aclocque, membre de la commission paroissiale de bienfaisance de la paroisse de Saint-Marcel, de deux liasses de contrats et titres de propriété des revenus appartenant aux pauvres des anciennes paroisses de Saint-Hippolyte et de Saint-Martin-du-Cloître, aujourd'hui remplacées par celle de Saint-Marcel, et décharge donnée audit sieur Aclocque et aux anciens curés de Saint-Hippolyte et de Saint-Martin.

28 février 1792.
Copie conforme, *A. N.*, S 3371.

172. — Etat des lieux d'une maison sise à Paris, rue de la Licorne dans la Cité, appartenant à la fabrique de Saint-Marcel et louée par bail aux sieur et dame Garson, approuvé par les marguilliers comptables de la paroisse et par les sieur et dame Garson, principaux locataires de cette maison.

17 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, S 3371.

173. — Mémoire d'un vicaire de la paroisse de Saint-Marcel, se plaignant d'avoir été interdit de ses fonctions par le curé de cette paroisse, pour s'être marié, et demandant que l'Assemblée nationale prenne sa plainte et sa situation précaire en considération, avec lettre de M. Pétion, maire de Paris, renvoyant ce mémoire au Comité des pétitions, et lettre de ce Comité aux administrateurs du Département, leur faisant passer ce mémoire dont la connaissance leur appartient.

28 juillet, 2 août 1792.
Minute et originaux signés (3 p.), *A. N.*, F19 612.

Paroisse de Sainte-Marguerite.

174. — Lettre du Directoire du Département à l'administration des biens nationaux, insistant pour le payement du quartier de juillet à octobre des officiers laïcs de la paroisse de Sainte-Marguerite, déclarant que, si la fabrique ne peut supporter la charge de ses employés actuels, elle devra en réduire le nombre, observant que le service s'y faisait jadis avec moins de monde, quoique la paroisse fût plus étendue et plus peuplée, et demandant une réponse au sujet de l'emploi, au profit des fabriques, du produit des cloches qu'il serait possible de supprimer dans les paroisses conservées.

17 octobre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, F19 864.

Paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs.

175. — Etat des officiers de l'église paroissiale de Saint-Nicolas-des-Champs, et certificat de M. Colombart, curé de cette paroisse, attestant que ces officiers ont rempli leurs devoirs, sans interruption, depuis le 1er avril précédent, et qu'ils n'ont pas encore été payés de leurs hono-

raires, à l'exception des six chantres et de deux serpents.

14 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 864.

Paroisse de Saint-Pierre-aux-Bœufs.

176. — Compte des marguilliers comptables de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Bœufs.

1782-1792.
Minute, *A. N.*, H 4616bis.

Paroisse de Saint-Roch.

177. — Inventaire fait : 1° chez les Sœurs de la Charité ; 2° à la fabrique de l'église de Saint-Roch.

16, 23 août 1792.
Originaux (2 p.), *B. N.*, Mss. nouv. acq. fr. 2667, fol. 119.

Paroisse de Saint-Sauveur.

178. — Lettre de M. Regnard, homme de loi, au ministre de la justice, exposant, au nom des curé et marguilliers de la paroisse de Saint-Sauveur, à laquelle est réunie celle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, composée de plus de 30,000 habitants, que les entrepreneurs chargés de la construction de l'église sont obligés de cesser leurs travaux, ayant fait déjà des avances très considérables, avec le mémoire des curé et marguilliers.

12 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F19 1259.

179. — Lettre de M. Du Port, ministre de la justice, à M. Cahier, ministre de l'intérieur, transmettant une réclamation des curé et marguilliers de la paroisse de Saint-Sauveur, qui se plaignent de ce que les entrepreneurs chargés de la reconstruction de leur église se trouvent dans l'impossibilité de continuer leurs travaux, à moins d'être payés des 50,000 livres qu'ils auraient dû recevoir en 1791, avec réponse insistant pour la prompte remise des papiers de la Caisse des secours et édifices sacrés, ainsi que pour l'apurement du compte de cette caisse, et nouvelle lettre de M. Du Port, déclarant que dans 8 jours le travail de l'inventaire des pièces de l'administration des édifices sacrés et des secours sera achevé.

23, 30 janvier, 4 février 1792.
Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F19 1259.

180. — Pétition de M. Desforges, curé de la paroisse de Saint-Sauveur, et des marguilliers de cette paroisse au Département, à l'effet d'obtenir la concession de 6 chandeliers de cuivre argenté et d'une croix d'autel se trouvant à Saint-Martin-des-Champs, pour les besoins pressants du culte, attendu qu'ils se trouvent complètement dépourvus d'argenterie d'église, depuis qu'ils ont envoyé à la Monnaie une grande croix et 6 chandeliers, du poids de 219 marcs 6 onces, servant à leur culte, avec renvoi à la Municipalité, signé de M. Rœderer.

31 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 612.

Paroisse de Saint-Séverin.

181. — Etat des officiers laïcs et autres employés attachés au service du culte de la paroisse de Saint-Séverin, dont le traitement, d'après certificat de M. Le Blanc de Beaulieu, curé, est arrêté par les commissaires chargés de l'organisation des paroisses, pour les quartiers d'avril et juillet 1791, à 1,600 livres 10 sols.

17 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F19 864.

Paroisse de Saint-Victor.

182. — Lettre de M. Roard, commissaire du Bureau de Liquidation, à M. Bénard, le priant de voir si la maison à gauche du passage qui conduit à l'église de Saint-Victor, occupée par la demoiselle Bridou, ne pourrait servir à loger le curé de Saint-Victor et quelques personnes de son clergé, avec réponse au bas de la lettre, portant que cette maison conviendrait parfaitement, mais qu'elle est louée avec un bail de 6 ans.

4 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 612.

Paroisse de Bercy.

183. — Lettre de M. Provencher, habitant de Bercy, au président de l'Assemblée nationale, représentant que les habitants de Bercy, au nombre de plus de 1,500, sont sans paroisse et que les électeurs du district de Bourg-la-Reine sont convoqués pour la nomination aux cures vacantes, et demandant la fixation du jour pour le dépôt du rapport de M. Dochier, membre du Comité de division, sur la création de la paroisse de Bercy.

3 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 141, n° 135.

184. — Décret de l'Assemblée législative, portant que la chapelle de la commune de Bercy sera érigée en église paroissiale, sous le vocable de Saint-Edme, attendu que cette commune a été séparée de la paroisse Sainte-Marguerite de Paris et se trouve sans paroisse ni pasteur.

3 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, C 140, n° 125; imprimés, D IVbis 204, n° 1.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 551, 724.

Chapelle de Saint-Yves.

185. — Compte de la gestion des biens et revenus de l'église de Saint-Yves, rendu aux gouverneurs et administrateurs de cette église par Henry-François Caillaud de Courcelles, avocat, administrateur en charge.

2 mars 1791-13 mars 1792.
Originaux (2 registres in-fol.), *A. N.*, H 4699, 4700.

C. — PAROISSES RURALES.

1° District de Sceaux.

Paroisse d'Antony.

186. — Déclarations de vignerons, cultivateurs et autres habitants d'Antony pour les terres et prés par eux tenus à loyer de la cure d'Antony.

11 novembre-9 décembre 1791.
Minutes (6. p.), *A. N.*, S 3520.

Paroisse de Bagneux.

187. — Compte que M. Gabriel Floret, curé de Bagneux, rend de sa gestion des biens de la cure pendant l'année 1790, et déclaration des maire et officiers municipaux de Bagneux, certifiant que leur curé se trouve dans l'impossibilité de fournir un état exact, en raison des frais d'exploitation, dont il n'a pas tenu registre, et évaluant le revenu net de la cure à 2,400 livres, et même à 3,000 pour la présente année.

6 novembre 1791, 12 février 1792.
Original signé, *A. N.*, S 3523.

188. — Délibération de la municipalité de Bagneux relative à un emprunt de 400 livres contracté sur les deniers de la fabrique de Saint-Herbland, en vue de l'achat de 12 fusils avec leurs bayonnettes, de lit de camp et de guérite pour le service du corps de garde, attendu la pénurie d'armes, et nomination de commissaires, entre autres le capitaine de la garde nationale, pour l'achat desdits fusils.

30 juillet 1792.
Extrait du compte de la fabrique, *A. N.*, H 3737, fol. 328.

Paroisse de Bourg-la-Reine.

189. — Déclaration du sieur Léonard Guilleminot, aubergiste à Bourg-la-Reine, pour les terres qu'il tient à bail du curé de Bourg-la-Reine.

19 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 3532.

Paroisse de Champigny.

190. — Déclarations de Louis-François Duval, vigneron à Champigny, pour les terres qu'il tient à loyer de la cure de Champigny.

30 novembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 3534.

Paroisse de Châtenay.

191. — Déclaration du temporel de la cure de Châtenay-Penthièvre, faite au nom du curé de cette paroisse par le sieur Waille

vicaire, approuvée par le maire et les officiers municipaux de Châtenay-les-Bagneux.

13 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 3536.

Paroisse de Clamart.

192. — Déclaration de Claude Gogué, vigneron à Clamart, pour des terres et vignes tenues à loyer de la cure de Clamart.

3 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 3587.

Paroisse de Créteil.

193. — Déclarations de marchands et bourgeois de Créteil pour des terres labourables tenues à loyer de la cure de Créteil.

14 mars-26 juin 1792.
Originaux (3 p.), *A. N.*, S 3587.

Paroisse de Fontenay-sous-Bois.

194. — Nomination des marguilliers de la confrérie du Saint-Sacrement en l'église de Fontenay-sous-Bois.

6 juin 1776-7 juin 1792.
Original (registre petit in-fol.), *A. N.*, LL 968.

Paroisse de Rosny-sous-Bois.

195. — Registre de l'œuvre et fabrique de la paroisse de Rosny-sous-Bois.

1765-1793.
Original (volume in-folio), *A. N.*, S 3584.

196. — Mémoires de M. Desmares, curé de Rosny, au directoire du district de Bourg-la-Reine, à l'effet d'établir que la maison qu'il occupe a de temps immémorial été considérée comme véritablement le presbytère de Rosny, et que l'autre maison, très éloignée de l'église, est incommode, salpêtrée en partie, humide et malsaine, et qu'à son âge il ne pourrait sans danger pour sa santé s'y installer à moins de s'imposer de grands frais, et qu'il se trouve obéré depuis la grêle de 1788 et du grand hiver qui a suivi.

21 octobre 1791-16 juillet 1792.
Originaux signés (3 p), *A. N.*, F19 612.

197. — Pétitions et observations des citoyens de Rosny au Directoire du Département de Paris, pour la mise en vente de la maison seigneuriale occupée par le curé de la paroisse, avec avis contraire de la municipalité, déclarant que depuis longtemps elle a jeté les yeux sur l'ancien presbytère pour y établir la classe des enfants, et qu'il est urgent de rétablir dans la commune l'ordre et la tranquillité depuis si longtemps troublés.

21 mai-15 juillet 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, F19 612.

198. — Lettre de M. Loison, procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine, à M. Burel, chef du Bureau d'administration des biens nationaux, accusant réception des pièces envoyées pour mettre le directoire à portée de se prononcer sur la question de savoir quelle est la maison que l'on doit regarder comme le presbytère de Rosny.

13 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, M 706, n° 4.

199. — Avis du district du Bourg-de-l'Égalité, déclarant que le presbytère de Rosny doit être définitivement la maison dite seigneuriale que le curé occupe depuis longtemps, et que la maison connue sous le nom de presbytère, ainsi que les portions distraites du logement actuel du curé dans la maison seigneuriale, seront mises en vente comme biens nationaux.

31 juillet, 18 septembre 1792.
Copies conformes (2 p.), *A. N.*, F19 612.

Paroisse de Sceaux.

200. — Déclaration de Marguerite Courtois, habitant à Sceaux, pour les terres que tenait à loyer de la cure de Sceaux la veuve Jean-Baptiste Courtois, vigneronne.

24 octobre 1791.
Original, *A. N.*, S 3587.

Paroisse de Vanves.

201. — Déclaration de François Charles, épicier à Clamart, pour des vignes tenues à loyer de la cure de Vanves.

27 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 3589.

Paroisse de Villejuif.

202. — Comptes de la recette et dépense des confréries du Saint-Sacrement et de Sainte-Marguerite en l'église paroissiale de Saint-Cyr et Sainte-Julitte-de-Villejuif.

1758-1793.
1766-1793.
Originaux (registres in-fol.), *A. N.*, H 3601 [1-2].

Paroisse de Villemomble.

203. — Déclarations de vignerons de Villemomble et de Noisy-le-Sec pour des terres et vignes tenues à loyer du prieuré-cure de Villemomble.

1er mai-9 juin 1792.
Originaux (13 pièces), *A. N.*, S 3602.

§ 4. — Corporations religieuses.

Suppression et évacuation des maisons religieuses.

204. — Lettre de M. Carlier à M. Le Blond, le priant de préciser le rendez-vous qu'il lui a donné pour l'enlèvement des tableaux des Pères de Nazareth et de la Merci, attendu qu'il ne peut se trouver à la fois aux deux endroits indiqués, à moins de connaître l'heure exacte.

30 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F[19] 611[6].

205. — Délibération de la Commission de l'administration des biens nationaux, portant que, toutes les fois qu'une maison faisant partie des domaines nationaux devra être évacuée, il en sera donné connaissance à la Commission des monuments, qui s'y transportera et désignera les objets à conserver, et enjoignant à tous gardiens et dépositaires d'ouvrir les portes des maisons confiées à leurs soins, avec lettre d'envoi.

31 janvier, 8 février 1792.
Extrait conforme et original, signé de M. Fallet (2 p.), *A. N.*, F[19] 611[6].

206. — Renvoi par l'Assemblée législative au Comité des Domaines des réclamations des religieux, auxquels le gouvernement avait accordé des pensions pour des travaux littéraires.

3 mars 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 178.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 339.

207. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de l'Extraordinaire des finances d'une lettre de M. Amelot, directeur de la Caisse de l'Extraordinaire, qui prie l'Assemblée de statuer sur le mode de disposition du mobilier trouvé dans les maisons religieuses.

16 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 201.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 723.

208. — Lettre de l'administration des biens nationaux au Directoire du Département, indiquant les neuf maisons assignées aux religieux des différents ordres qui voudraient se réunir et continuer la vie commune, savoir : les maisons des Mathurins, de la Merci, rue du Chaume, de Saint-Victor, des Bénédictins de Saint-Denis, des Carmes de la Place-Maubert, des Carmes de la rue de Vaugirard, des Carmes-Billettes, de Picpus, faubourg Saint-Antoine, et des Cordeliers, avec la désignation des religieux qui doivent y entrer, et observant que c'est le Département des Travaux publics qui s'est réservé l'administration des églises et paroisses supprimées, et que le seul objet en retard est l'établissement des Chartreux et des Théatins à Saint-Victor.

12 mai 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F[19] 611[6].

209. — Renvoi au pouvoir exécutif par l'Assemblée législative de l'interprétation demandée de la loi du 14 octobre 1790

relative aux religieux et religieuses qui voudront continuer la vie commune.

21 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N*, C 147, n° 231.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 653.

210. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant l'évacuation, dans le délai du 1er octobre, et la mise en vente des maisons encore occupées par des religieuses ou des religieux, renvoyant à ses Comités des Domaines et de l'Extraordinaire des finances la présentation d'un projet de décret sur l'augmentation de traitement en faveur des religieuses rentrées dans la société, et exceptant de cette mesure les religieuses attachées aux hôpitaux et autres établissements de charité.

4 août 1792.

Minute, de la main de M. Charlier, *A. N.*, C 156, n° 302.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 656.

211. — Décret de l'Assemblée législative, portant fixation du traitement, ou des pensions des religieux et religieuses sortis des couvents, qui conserveront la libre disposition de leur mobilier; ordonnant aux municipalités de dresser dans la quinzaine un état des religieux et religieuses qui se trouveront encore dans les couvents, aux directoires des districts de convertir en monnaies toutes les cloches et l'argenterie des maisons religieuses, et décidant que les bâtiments seront mis en vente.

7 août 1792.

Minute, signée de M. Vincens-Plauchut, rapporteur, *A. N.*, C 156, n° 304.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 544, 545.

212. — Décret de l'Assemblée législative, portant suppression des corporations religieuses et congrégations séculières ecclésiastiques d'hommes et de femmes, même de celles uniquement vouées au service des hôpitaux et soulagement des malades, ensemble des confréries et de toutes associations de piété et de charité, autorisant dans les hôpitaux la continuation du service des pauvres et soin des malades, sous la surveillance des corps municipaux et administratifs, prohibant les costumes ecclésiastiques et religieux, sauf pour les ministres des cultes, et décidant que les individus appartenant aux congrégations séculières supprimées seront tenus d'évacuer avant le 1er octobre les maisons nationales qu'ils occupent.

18 août 1792.

Minute et imprimé, annoté par M. Vincens-Plauchut, rapporteur, *A. N.*, C 156, n° 311.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 350.

213. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, à la section du faubourg Montmartre, à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour convertir les cloches en canons.

22 août 1792.

Original, *B. N.*, Mss., nouv. acq. fr., 2686, fol. 23.

214. — Lettre du ministre de l'intérieur aux Maire, officiers municipaux et commissaires des sections réunies à la Maison commune, demandant des éclaircissements sur la manière dont ils procèdent à l'exécution du décret du 7 août sur l'évacuation des maisons religieuses, déclarant que les acquéreurs de ces maisons ne pourront en prendre possession avant le 2 octobre, et que, suivant la volonté du législateur, les religieux et religieuses devront avoir un délai suffisant pour adopter les arrangements nécessités par un changement complet d'existence, surtout en ce qui concerne les couvents de femmes, recommandant en dernier lieu à leur sagesse de peser les considérations diverses qui peuvent influer sur la nécessité d'évacuer tel ou tel couvent, persuadé qu'ils sauront également apprécier et ce que l'humanité conseille et ce que la tranquillité publique exige.

26 août 1792.

Minute, *A. N.*, F1b II, Seine, 18.

215. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, au ministre de l'intérieur, au sujet de l'exécution du décret du 7 août sur les maisons religieuses, qui a été confiée aux sections par le Conseil général de la Commune, expliquant que le délai de trois jours stipulé pour l'évacuation des

couvents a été fixé afin de calmer l'impatience du peuple et dans le désir d'empêcher une explosion, la criminelle lenteur de l'ancien pouvoir exécutif ayant rendu le peuple plus attentif et plus jaloux de l'exécution des lois.

28 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[19] 471.

216. — Décret de l'Assemblée législative, chargeant le Comité de législation d'examiner si les ex-religieux, comme pensionnaires de l'Etat, sont tenus de prêter le serment prescrit dans les assemblées des sections.

2 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 164, n° 364.
Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 199.

217. — Lettres des administrateurs élus par le peuple pour remplacer le Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, lui posant différentes questions au sujet de l'exécution de la loi du 18 août portant suppression des congrégations séculières, demandant notamment si leurs maisons devront être évacuées le 1er octobre et si l'exception en faveur des établissements de charité s'étend aux maisons d'éducation gratuite, avec réponse du ministre et état particulier contenant réponses en marge aux questions posées par le Département.

8, 11, 13 septembre 1792.
Originaux signés et minutes (4 p.), *A. N.*, F[19] 1126.

218. — Lettre de M. Vauremoire, sous-chef du Bureau de Liquidation, à la Commission des savants, la priant de se transporter sans retard, le lendemain, d'après le vœu du comité de la section de l'Observatoire, dans les maisons du Val-de-Grâce et des Carmélites pour y enlever les tableaux et autres monuments des arts qui s'y trouvent, ce qui est d'autant plus urgent que les religieuses seront dans le cas d'évacuer ces maisons et qu'il serait à craindre que ces objets ne fussent gâtés.

10 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[19] 611[6].

219. — Lettre de M. Levavasseur, premier commis de l'administration des biens nationaux, exposant que les maisons religieuses de Bon-Secours, de la Madeleine-de-Trainel, des Dames-de-la-Croix, rue de Charonne, et de Saint-Antoine-des-Champs, toutes quatre au faubourg Saint-Antoine, sont garnies de tableaux et d'autres objets dont le transport serait très dispendieux, que l'Etat-Major général réclame ces maisons pour y mettre des troupes, des fourrages et des munitions, que le peuple s'y porte en foule et s'y introduit, malgré les factionnaires, et qu'il pourrait s'y trouver des brigands ayant la soif du pillage, en conséquence demandant à être autorisé à vendre les objets sur place, en outre, à garder les jardiniers pour entretenir les jardins à leurs frais, ainsi que les sacristains ou gardiens des scellés.

16 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[19] 612.

A. — ABBAYES, PRIEURÉS, COUVENTS D'HOMMES DU DIOCÈSE DE PARIS

Abbaye de Saint-Denis.

220. — Lettre de M. Germain-Garnier, substitut du procureur général syndic du Département de Paris, au directoire du district de Saint-Denis, demandant son avis sur la translation à l'abbaye de Saint-Denis de 54 religieux avec un frère convers, proposée au Directoire par la Municipalité, et sur leur réunion aux 37 Bénédictins qui y sont restés en conventualité, ajoutant, que dans le cas où la règle sous laquelle vivaient ces nouveaux associés pourrait influer sur l'opinion du directoire du district, que ce sont des Bénédictins, en majeure partie de Saint-Germain-des-Prés ou de Saint-Martin-des-Champs.

3 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, H[5] 3698.

221. — Pouvoirs donnés par le sieur Bertin, ancien procureur de la maîtrise royale de Crécy-en-Brie, au père dom Boniface, religieux cellérier de l'ancienne abbaye de Saint-Denis, à l'effet de retirer du directoire du district tous les papiers

qu'il a déposés pour la liquidation d'une créance sur l'abbaye.

5 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, H5 3698.

222. — Lettre de dom Verneuil, prieur de l'abbaye de Saint-Denis, à M. Germain-Garnier, suppléant du procureur général syndic du Département, le priant, eu égard au grand nombre de religieux que l'on projette de réunir à Saint-Denis, d'écrire au district pour que l'on ne mette en vente aucune partie de leur enclos, et d'autoriser l'adjonction de D. Bazouet, ex-prieur de Saint-Lucien-de-Beauvais.

6 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, H5 3698.

223. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, décidant que 76 religieux seront installés dans la maison des Bénédictins de Saint-Denis, savoir: les religieux de cette maison, au nombre de 21, ceux de Saint-Germain-des-Prés, au nombre de 31, ceux de la congrégation de Saint-Maur, au nombre de 4, avec un frère convers, ceux des Blancs-Manteaux, au nombre de 5, ceux de Saint-Denis-de-la-Chartre, au nombre de 2, ceux de Saint-Martin-des-Champs, au nombre de 12, et chargeant la municipalité de Paris de se concerter avec le district de Saint-Denis pour la translation des religieux qui doivent être logés dans l'abbaye, avec lettre d'envoi des commissaires de l'administration des biens nationaux, à l'effet de concerter les moyens d'exécution de cet arrêté.

28 octobre 1791.
Extrait conforme et minute (2 p.), *A. N.*, H5 3698.

224. — Lettre de dom Mallet, ex-bénédictin, aux administrateurs du district de Saint-Denis, leur exprimant le désir de se retirer à Saint-Denis, la maison de Saint-Pierre-sur-Dive, où il est resté jusqu'à ce jour, ayant été vendue le 31 octobre dernier.

2 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, H5 3698.

225. — Lettre de M. Rœderer, procureur général-syndic du Département, au procureur syndic du district de Saint-Denis, demandant de quelle nature sont les travaux actuellement exécutés à la couverture de l'abbaye et quel est le montant de la dépense des réparations à une porte de l'escalier du clocher, pour empêcher, jusqu'à l'entier rétablissement de la couverture, les vols de plomb qui ont été commis.

21 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, H5 3698.

226. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux au directoire du district de Saint-Denis, rappelant l'envoi, à la date du 26 novembre, d'un arrêté du Département concernant la réunion des Bénédictins à l'abbaye de Saint-Denis, avec prière de prendre les dispositions nécessaires pour la réception de ces religieux, et demandant leur réponse qu'ils n'ont pas reçue jusqu'ici.

1er décembre 1791.
Original, signé de M. Lardin, *A. N*, H5 3698.

227. — Lettre du Directoire du Département de Paris au directoire du district de Saint-Denis, déclarant autoriser M. Charles Druon, ancien prieur de l'abbaye de Saint-Jean-de-Laon, domicilié à Avesnes, à fixer sa résidence au monastère de Saint-Denis.

12 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, H5 3598.

228. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, au directoire du district de Saint-Denis, accusant réception d'une lettre du 5 décembre, parvenue au Directoire et destinée aux commissaires des biens nationaux, au sujet des mesures à prendre pour disposer un local à l'abbaye en vue de recevoir les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, qui y seront transférés, dès que les cellules seront en état, afin de ne pas être incommodés par les réparations, s'il en restait à faire dans les chambres qui leur sont destinées.

19 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, H5 3698.

229. — Mémoire de travaux de vitrerie faits par le sieur Chevreton à l'église de la ci-devant abbaye de Saint-Denis, pendant les 3 derniers mois de l'année 1791, réglé à 101 livres 19 sols, le 8 août 1793.

(Fin 1791.)
Original signé, *A. N.*, H[5] 3698.

230. — Lettre du Directoire du Département de Paris au directoire du district de Saint-Denis, annonçant qu'il accède à la demande formée par M. Urbain Leducq, ancien religieux et procureur du couvent des Bénédictins d'Argenteuil, qui désire fixer sa résidence en l'abbaye de Saint-Denis, et autorisant son installation.

12 janvier 1792
Original signé, *A. N.*, H[5] 3698.

231. — Etat des inventaires, cartulaires, registres et titres de la ci-devant abbaye de Saint-Denis en France, qui sont restés dans la ci-devant abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où ils avaient été transférés en 1786, à l'occasion du procès de Chaourses contre l'abbé Bertrand, titres déposés dans la chambre XXXIV de Saint-Germain-des-Prés, au 2e étage, au-dessus des bureaux du comité de la section des Quatre-Nations, ledit état dressé par dom Germain Poirier, garde des archives nationales de Saint-Germain-des-Prés, membre de la Commission des monuments.

14 janvier 1792.
Original, de la main de Poirier, *A. N.*, H[5] 3698.

232. — Compte général rendu par dom Verneuil, prieur de l'abbaye de Saint-Denis, à Messieurs du district, des sommes qu'il a reçues pour les frais du culte en 1791 et de l'emploi d'icelles, certifié véritable, le

23 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, H[5] 3699.

233. — Certificat délivré par le receveur du district de Saint-Denis à l'effet de constater que dom Hilaire Braspot, religieux bénédictin de la ci-devant abbaye de Saint-Denis, n'a pas été payé de sa pension pour le quartier de janvier 1792, attendu qu'il ne réside point dans l'étendue du district, quoique compris dans l'état des religieux de la susdite maison.

23 février 1792.
Original signé, *A. N.*, H[5] 3698.

234. — Procès-verbal de transport de M. Gabriel-Denis Lanneau, juge de paix de Saint-Denis, dans les salles de l'ancienne abbaye, dites des Princes et de Penthièvre, à l'effet de constater les dégradations et mutilations des tableaux s'y trouvant, notamment des portraits de la feue reine, de la duchesse d'Orléans, de MM. de Penthièvre et de Toulouse, dont les têtes ont été coupées et détachées, et des bustes du maréchal de Saxe, de Cicéron, d'Homère, de Sully et de Louis XIV, dont les nez ont été cassés, et enquête ouverte à ce sujet.

16, 17 mars 1792.
Expédition conforme, *A. N.*, H[5] 3698.

235. — Arrêté du Directoire du Département de Paris, ratifiant la liquidation provisoire par le directoire du district de Saint-Denis d'une créance de 56,500 livres due au sieur Pierre de La Huproye, Anne Noël, sa femme, et consorts, à titre d'héritiers et légataires de Nicolas Maizière, ancien receveur général des fermes, par l'abbaye de Saint-Denis, et, en attendant la liquidation définitive, ordonnant le payement de 31,390 livres 9 sols 2 deniers auxdits sieur et dame de La Huproye et consorts, avec 3,140 livres 9 sols 2 deniers pour les intérêts de la créance, du 1er juillet 1790 au 1er novembre 1791.

22 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, H[5] 3698.

236. — Certificats du directoire du district d'Orléans, portant que dom Remy Charpentier, bénédictin à Saint-Benoît-sur-Loire, et François Barreau, ancien bénédictin, ont déclaré vouloir fixer leur domicile dans le district de Saint-Denis et y toucher leur traitement sur le pied de 900 livres.

18 avril, 28 juin 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N*, H[5] 3698.

237. — Lettre du Directoire du Département de Paris au directoire du district de Saint-Denis, déclarant, au sujet des approvisionnements de blés réunis dans l'abbaye de Saint-Denis par la municipalité de Paris, qu'il lui a été recommandé de veiller à ce que le passage des religieux par la galerie communiquant du dortoir à l'église ne soit pas intercepté et à ce que les planchers ne soient pas surchargés outre mesure, et, quant au prix de location, si les locaux sont susceptibles d'être loués, la valeur locative en sera estimée par la Régie des biens nationaux; si, au contraire, il est impossible de tirer aucun parti de ces emplacements, le Directoire pense que c'est un objet d'utilité publique que de faciliter à la ville de Paris ses approvisionnements et que la jouissance gratuite devra lui en être laissée.

26 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, H[5] 3698.

238. — Lettre du Directoire du Département de Paris au directoire du district de Saint-Denis, annonçant qu'il a autorisé le Département des subsistances de la municipalité de Paris à disposer, pendant un mois ou six semaines, de l'étage supérieur de l'abbaye, appelé le dortoir d'hôtellerie, afin d'y manipuler les 6,000 setiers de blés étrangers qui se trouvent déposés dans la maison des Bénédictins de Saint-Denis, sauf à trouver un autre local, si celui-là était destiné aux Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, afin que la réunion de ces religieux, qui devrait être consommée depuis plus de quatre mois, n'éprouve pas un nouveau délai.

26 avril 1792.
Original signé, *A. N.*; H[5] 3698.

239. — Lettre de M. Delaunay au procureur-syndic du district de Saint-Denis, accompagnant l'envoi des pièces nécessaires à la liquidation d'une rente de 30 livres due à l'Hôtel-Dieu de Paris par l'abbaye de Saint-Denis.

29 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, H[5] 3698.

240. — Lettre du Directoire du Département au directoire du district de Saint-Denis, rappelant que les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés doivent être réunis à ceux de Saint-Denis et qu'ils doivent, au nombre de vingt-cinq, se présenter à l'abbaye sous peu de jours pour être installés, avec un état nominatif que remettra dom Faverotte, leur dernier supérieur, et priant de les inscrire sur le registre des pensionnaires à partir du 1er juillet, leur traitement étant acquitté par le receveur de Paris jusqu'au 30 juin.

1er mai 1792
Copie conforme, *A. N.*, H[5] 3598.

241. — Lettre du Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, au sujet d'une fondation en faveur des pauvres de Saint-Denis sur les revenus de l'abbaye, consistant en une distribution de 2536 livres de pain par semaine, demandant la continuation de cette distribution et d'une autre distribution, qui se faisait depuis 1652, à deux époques de l'année, de 1000 pains d'un sol aux indigents, à l'issue des services du chapitre de Saint-Paul-de-l'Estrée à Saint-Denis.

6 septembre 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F[19] 1126.

242. — Lettre de la commission administrative élue par le peuple pour remplacer le Directoire du Département de Paris au directoire du district de Saint-Denis, déclarant que le ministre de l'intérieur l'a autorisée à faire faire l'ouverture des caveaux de l'abbaye de Saint-Denis, mais en recommandant de n'en extraire que les matières pouvant, dans les conjonctures actuelles, être d'une véritable utilité, et de veiller à ce que les caveaux soient refermés avec soin.

20 septembre 1792.
Original signé, *A. N.* H[5] 3698.

Abbaye de Sainte-Geneviève.

243. — Certificat de M. Rousselet, abbé de la ci-devant abbaye de Sainte-Geneviève, attestant que le sieur Dauphin Cernin a continué de remplir dans la maison

le service de jardinier, aux gages de 400 livres par an.

1er décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F19 864.

244. — Lettre du Bureau de liquidation à M. Le Blond, déclarant que la maison, située à Auteuil et appartenant jadis aux Genovefains, se trouve dans le ressort du district de Saint-Denis et que, par conséquent, ce n'est point la municipalité de Paris qui a pu la faire vendre.

8 mai 1792.
Original, signé de M. Vigée, *A. N.*, F19 611[6].

245. — Mémoire des abbé et chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, présentant au Roi l'expression de leurs craintes au sujet du projet conçu par l'administration du Département de transporter la châsse de sainte Geneviève dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, avec pétition relative au même objet, adressée au Département par un grand nombre de citoyens de Paris.

Sans date (1792).
Minute et imprimé (2 p.), *A. N.*, C 183, nos 45, 46.

Abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

246. — Requête de la municipalité d'Arcueil aux régisseurs des biens nationaux, à l'effet d'obtenir communication pour M. Jousse, procureur de leur commune, du plan de Cachan, ainsi que du registre des déclarations.

14 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 706, n° 13.

247. — Etat sommaire des titres des domaines de Villuis et Courceaux, ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, demandés en communication par le directoire du district de Sens, avec récépissé.

7 novembre 1791, 27 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, M 706, n° 13.

248. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux au Directoire du Département, demandant si la translation des religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à la maison conventuelle de Saint-Denis peut s'effectuer actuellement, et dans ce cas, s'il n'y aurait pas lieu d'allouer à chaque religieux sortant 48 livres pour frais de transport et d'emménagement, avec réponse affirmative, portant que cette somme ne sera accordée qu'à ceux qui iront réellement se fixer dans l'abbaye de Saint-Denis, mais non à ceux qui préfèreront renoncer au cloître.

4 janvier 1792.
Original et minute (2 p.), *A. N.*, F19 612.

249. — Délégation donnée aux maire et officiers municipaux de la commune d'Issy, à l'effet d'obtenir communication du Bureau de Féodalité du Département de Paris du plan du territoire d'Issy et de trois volumes, cueilleret et déclarations du terrier d'Issy et de Vaugirard, avec récépissé.

24, 28 février 1792.
Original signé, *A. N.*, M 706, n° 13.

250. — Remise à M. d'Aucourt, adjudicataire de la ferme du pont d'Antony dépendant du domaine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, d'un procès-verbal d'arpentage du 7 février 1727, avec promesse de le rendre à première réquisition.

9 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, M 706, n° 13.

251. — Reconnaissance du sieur Jourdain, déclarant que les archivistes de la municipalité de Paris lui ont communiqué le plan de la seigneurie de Vaugirard, appartenant à la ci-devant abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

10 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, M 706, n° 13.

252. — Lettre de M. Loison, procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine, au bureau d'agence des biens nationaux, demandant au nom de la municipalité d'Antony communication du terrier et de l'atlas de la seigneurie d'Antony, qui faisaient partie des archives de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et ont été transportés à l'Hôtel de Ville, afin de former les ma-

trices des rôles de contributions, avec récépissé des deux volumes par les officiers municipaux d'Antony.

13, 22 mars 1792
Original signé, *A. N.*, M 706, n° 13.

253. — Lettres de MM. Crussière et Boutoille, citoyens de la section des Quatre-Nations, à M. Pétion, maire de Paris, renouvelant la pétition par eux adressée au Département pour obtenir la suppression des grilles de l'enclos de l'Abbaye, qui nuisent à leur commerce, suppression demandée par les citoyens de l'Abbaye, le Département ayant laissé sans réponse leur requête, avec lettre de M. Carlier, commis de la liquidation des biens nationaux, déclarant qu'à ce sujet il consultera le vœu général des habitants de l'Abbaye.

22 mars, 7 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F19 612.

254. — Délibération de la commission de l'administration des biens nationaux, décidant l'envoi au Directoire du Département de l'état nominatif des religieux de l'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés, réunis à la maison conventuelle de Saint-Denis, pour obtenir l'allocation de leurs frais de transport, avec lettre conforme, et réponse du Directoire, annonçant l'arrêté pris à ce sujet.

3, 7 avril, 1er mai 1792.
Original, extrait et minute (3 p.), *A. N.*, F19 612.

255. — Requête des officiers municipaux de Fresnes au directoire de Bourg-la-Reine à l'effet d'obtenir communication de la municipalité de Paris du plan du territoire de Fresnes, dressé en 1684, nécessaire pour établir les rôles des contributions et distinguer les prés de la mense abbatiale et de la mense conventuelle de Saint-Germain-des-Prés, pouvoir donné au secrétaire-greffier de la municipalité, et récépissé du plan avec promesse de le rendre dans la quinzaine.

14-24 avril 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, M 706, n° 13.

256. — Lettre du sieur Jean Bougenaux, acquéreur de la ferme appelée le prieuré de Bailly, appartenant ci-devant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, située dans le district de Meaux, commune de Crécy, aux administrateurs des biens nationaux, à l'effet d'obtenir communication du bail de cette ferme, du 14 mai 1784, avec récépissé.

24 avril, 9 juin 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, M 706, n° 13.

257. — Arrêté du Directoire du Département, décidant le paiement par la Régie de l'Enregistrement et des Domaines à dom Faverotte, supérieur des 26 religieux Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, qui seront transférés dans la maison des Bénédictins de Saint-Denis, la somme de 1,248 livres pour leurs frais de transport, à raison de 48 livres par religieux.

1er mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 612.

258. — Lettre du Directoire du Département au district de Saint-Denis, annonçant la prochaine arrivée des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, l'un deux, nommé Themines, homme âgé, s'étant même déjà rendu à sa nouvelle demeure, et les invitant à procéder à leur installation sur le vu de l'état nominatif que présentera leur dernier supérieur, dom Nicolas Faverotte.

1er mai 1792.
Minute, *A. N.*, F19 612.

259. — Lettre de M. Gentil, directeur de l'Enregistrement et des Domaines au Directoire du Département, accusant réception de son arrêté du 14 décembre précédent, par lequel la jouissance d'un logement gratuit dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés est conservée à quelques religieux, à titre de bibliothécaires provisoires de la bibliothèque provenant de cette abbaye.

12 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 612.

Abbaye de Saint-Victor.

260. — Délibération de la commission de l'administration des biens nationaux, portant que le sieur Dufour sera invité à

remettre aux archivistes de la Municipalité les titres de tous les biens de campagne de l'abbaye de Saint-Victor, que M. Gérard de Bury, alors chef du Bureau de Féodalité, lui avait laissés pour la confection des terriers par lui commencés, ces titres étant demandés journellement par les districts où sont situés ces biens, la plupart vendus.

16 décembre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, M 706, n° 19.

261. — Récépissé par M. Saladin de 23 feuilles d'atlas relatives à la censive de l'abbaye de Saint-Victor, à lui remises par M. Janson.

28 juin 1792.
Original, *A. N.*, M 706, n° 23.

262. — Récépissés délivrés par M. Barbié, receveur de la Régie nationale, pour divers papiers à lui remis par M. Janson, l'un des archivistes de la Municipalité, notamment de 5 plans, relatifs à la censive de Saint-Victor, au quartier de Saint-Roch, Richelieu et Gaillon, fief Popin.

13-24 août 1792.
Original signé, *A. N.* M 706, n° 23.

Prieuré de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

263. — Déclaration du sieur Le Canut, ancien prieur, portant que, les biens du chapitre étant depuis longtemps administrés par les économats, la commission des biens ecclésiastiques ou la régie actuelle, il ignorait où se trouvaient les titres de cette maison, s'il y avait eu apposition de scellés, et où étaient déposées les clefs, et s'offrait de faire toutes les recherches nécessaires à cet égard, demandant à être autorisé *ad hoc* par l'administration.

13 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, M 709, n° 55.

264. — Déclaration de Nicolas Belut, laboureur à Vanves, pour des terres tenues à loyer du prieuré de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

16 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 996*.

Prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre.

265. — Remise au Bureau de Féodalité de la Régie des domaines nationaux des cueilloir, plan et terrier de Fontenay-aux-Roses, de la seigneurie de Pantin, des ensainements des censives du prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre, tant dedans que dehors Paris, notamment au Grand et Petit-Gentilly.

23 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, M 707, n° 6.

Prieuré de Saint-Louis-de-la-Culture-Sainte-Catherine, ou du Val-des-Ecoliers.

266. — Récépissé par M. Camus de la grosse du bail d'une maison, rue Saint-Antoine, par les chanoines de Saint-Louis-de-la-Culture, en date du 29 juillet 1776.

6 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 707, n° 3.

267. — Remise au Bureau de la commission de l'administration des biens nationaux des baux de plusieurs maisons sises dans l'enclos. du prieuré de la Couture-Sainte-Catherine, réclamés par M. Détailleur, adjudicataire de ces maisons.

19 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 707, n° 3.

268. — Reconnaissance par M. Ameilhon de la remise entre ses mains par M. Lalouette, garde des archives de l'administration des biens nationaux, d'un manuscrit intitulé : *Antiquités du prieuré de Sainte-Catherine-de-la-Cousture,* de Paris, qu'il avait réclamé comme faisant partie de la bibliothèque de ces religieux.

21 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 707, n° 3.

269. — Récépissé par M. Saladin d'une liasse de 63 pièces contenant les dernières déclarations particulières passées au terrier des chanoines réguliers du prieuré de Saint-Louis-Sainte-Catherine-la-Culture, à lui remises par M. Janson, archiviste de l'administration des biens nationaux.

14 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, M 707, n° 3.

Prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

270. — État sommaire des reconnaissances et autres pièces relatives à la censive de la terre de Châtenay, appartenant au ci-devant prieuré de Saint-Martin-des-Champs, état délivré par l'administration des biens nationaux à M. Hérelle, adjudicataire de cette terre, et communication d'un plan et carte particulière de ladite terre, avec lettre du sieur Hérelle, demandant la remise des titres de cette seigneurie.

18 novembre 1791-22 janvier 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, M 707, n° 10.

271. — Catalogue des reliques de Saint-Martin-des-Champs, telles qu'elles ont été trouvées dans les reliquaires, aux années 1791 et 1792, et confrontées avec un catalogue très ancien par dom Adam, religieux de Saint-Martin-des-Champs.

1792.
Original, *A. N.*, S 1333a.

272. — Convocation, de la part du Bureau de Liquidation, de M. Le Blond à Saint-Martin-des-Champs, le samedi 14 à 10 heures, pour procéder à l'enlèvement de tableaux.

13 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F19 611b.

273. — Attestation de dom Antoine Gastebois, religieux de Saint-Martin-des-Champs, assistant du supérieur général de l'ordre de Cluny, et de dom Adam, religieux de la même communauté, portant qu'en 1791 ils ont ouvert dans la sacristie un reliquaire en vermeil d'un travail gothique, en forme de croix de Lorraine, et qu'ils en ont extrait tous les morceaux du bois de la vraie croix se trouvant enchâssés dans cette croix, morceaux conservés et révérés à Saint-Martin-des-Champs par une tradition immémoriale, comme « provenant du bois sacré sur lequel s'est opéré notre rédemption », ajoutant que cette relique est inscrite en tête d'un catalogue très ancien, rongé des vers, conservé à la sacristie, lequel, suivant certificat de dom Courtin, était la copie fidèle d'un autre catalogue encore plus ancien.

14 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 1333a.

274. — Lettre de M. Vigée, chef du Bureau de Liquidation, à l'abbé Le Blond, le priant de se transporter, lui ou l'un de ses confrères, au couvent de Saint-Martin-des-Champs, à l'effet de procéder, conjointement avec M. Le Roux, commis principal du Bureau, à l'enlèvement de tableaux se trouvant dans un corridor où s'assemblent les soldats, pour les soustraire à toutes dégradations.

19 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 611b.

275. — Procès-verbal de transport de M. Jean-Louis Roard, administrateur des biens nationaux, assisté de François-Pierre Villain et de Jean-Nicolas Janson, archivistes, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, et d'enlèvement par les sieurs Villain et Roard des titres de la procure générale de l'ordre de Cluny.

6 février 1792.
Original signé, *A. N.*, M 707, n° 7.

276. — Procès-verbal de transport de M. Jean-Louis Roard, administrateur des biens nationaux, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, et d'enlèvement par Fr.-Pierre Villain et Jean-Nicolas Janson, archivistes de la municipalité de Paris, d'un grand nombre de titres relatifs aux preuves d'ancienneté de plusieurs familles ci-devant nobles, trouvés dans une chambre du premier étage du monastère.

10 février 1792.
Original signé, *A. N.*, M 707, n° 7.

277. — Lettre du cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, à un religieux de Saint-Martin-des-Champs (Jacques-Nicolas Adam), lui envoyant le bref de sécularisation qu'il a sollicité, et lui recommandant d'obtenir de son évêque un *exeat*, pour pouvoir résider hors de son diocèse, en faisant connaitre le lieu où il compte se retirer.

27 février 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1333a.

278. — Lettre de M. Le Roux, employé au Bureau de Liquidation, donnant rendez-vous à M. Le Blond, pour se transporter à Saint-Martin-des-Champs, et y prendre les tableaux de l'église afin de les déposer au magasin général.

6 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[19] 611[6].

279. — Déclaration de dom Adam, religieux bénédictin de Saint-Martin-des-Champs, portant que les reliques renfermées dans une boîte ont été retirées de leurs châsses en 1791 et 1792, et qu'on a mis à ce travail tout le soin nécessaire pour conserver aux reliques toute leur authenticité, et qu'on a joint notamment des notes pour servir d'éclaircissement aux reliques suivantes : saint Maurice, saint Jean-l'Evangéliste, tunique et ossements; saints Innocents, — saint André, — chandelier de saint Godegrand, — sainte Marguerite et sainte Eusébie, — compagne de sainte Ursule, — superficie des pavés qui ont été arrosés du sang de la Vierge miraculeuse de la rue aux Ours, ajoutant que ce travail a été fait pour rendre gloire à Dieu.

20 août 1792.
Original, signé et contresigné de dom Courtin, *A. N.*, S 1333[a].

280. — Certificat de dom Adam, religieux de Saint-Martin-des-Champs, portant qu'on avait déposé dans la sacristie de Saint-Martin-des-Champs les trois pavés sur lesquels le sang de la Vierge avait rejailli et qu'en 1791 on avait fait lever par un maçon la superficie supérieure de ces pavés, qui ont été remis au sieur Houard, garçon de sacristie.

20 août 1792.
Original signé, *A. N.* S 1333[a].

281. — Certificat de dom Adam, ancien Bénédictin de Saint-Martin-des-Champs, attestant qu'en 1792 il a retiré du trésor de la sacristie un coffre de bois qui a été extrait en 1791 d'un grand reliquaire d'argent envoyé à la Monnaie, coffre renfermant la majeure partie du corps de saint Parent, martyr, et la moitié de celui de sainte Albine, sœur du même saint; ledit saint étant le second patron de Saint-Martin, sa solennité se célébrait avec un grand concours de peuple, ledit certificat visé et contresigné par dom Courtin, supérieur général de l'ordre de Cluny.

26 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1333[a].

282. — Certificat de J.-N. Adam, religieux de Saint-Martin-des-Champs, attestant avoir retiré d'un reliquaire en argent représentant l'effigie de saint Benoît, dans le trésor du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, un ossement portant pour inscription : *De collo sancti Benedicti*, ajoutant que cette relique était, depuis un temps immémorial, exposée à la vénération publique, aux fêtes du même saint, et qu'il n'en est fait mention que dans un très ancien catalogue, rongé des vers, trouvé dans la sacristie.

26 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1333[a].

283. — Attestation de dom Courtin, déclarant que dom Adam a extrait du trésor de Saint-Martin-des-Champs certaines reliques sans nom ni inscription et qu'elles sont du nombre de celles des saints qu'on révérait dans l'église dudit monastère, quoiqu'on n'ait pas de certitude de quel saint ou de quelle sainte elles proviennent.

26 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1333[a].

284. — Certificat de dom Courtin, attestant que dom Adam, religieux de Saint-Martin-des-Champs, a extrait d'un reliquaire de l'église de St-Martin-des-Champs, la relique qui avait pour titre : *de sancto Benedicto,* dans un petit cadre doré ovale.

26 août 1792.
Original signé, *A. N.* S 1333[a].

285. — Certificat de dom Adam, religieux bénédictin de Saint-Martin-des-Champs, déclarant qu'en 1792 il a retiré d'un grand reliquaire où était un buste de saint Martin, évêque, une relique ayant pour titre : *Mentum sancti Martini*, relique exposée depuis un temps immémorial à la

vénération des fidèles aux fêtes dudit saint et mentionnée dans les anciens catalogues.

26 août 1792.
Original, signé de dom Adam et contresigné de dom Courtin, *A. N.*, S 1333a.

286. — Certificat de dom Adam, religieux bénédictin de Saint-Martin-des-Champs, attestant qu'en 1792 il a retiré d'un reliquaire, appelé la châsse de saint Jean-Baptiste, une relique ayant pour titre : *De capite sancti Joannis Baptiste*, et deux autres qui avaient chacune pour titre : *Dens sancti Joannis Baptiste*, reliques exposées depuis un temps immémorial à la vénération publique, aux fêtes dudit saint, et mentionnées sur un catalogue très ancien de la sacristie, avec note portant que le catalogue n'indique qu'une seule dent de saint Jean, tandis qu'il y en avait deux dans le reliquaire.

26 août 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, S 1333a.

287. — Certificat de dom Courtin, ancien supérieur général de l'ordre de Cluny, attestant que dom Adam a extrait d'un reliquaire de l'église de Saint-Martin-des-Champs une relique ayant pour titre : *De duabus tunicis sancti Martini*, dans un petit cadre ovale doré.

26 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1333a.

288. — Certificat de dom Courtin, ancien supérieur général de l'ordre de Cluny, portant que les reliques qui ont pour titre : *saint Vincent, les Macchabées et sainte Aure*, sont dans le même état que lorsqu'elles ont été tirées du trésor de Saint-Martin-des-Champs, dans un petit reliquaire ovale, en bois noir, avec un cadre en cuivre doré.

27 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1333a.

289. — Attestation de dom Courtin, ancien supérieur général de l'ordre de Cluny, certifiant avoir remis à dom Adam une croix en bois d'ébène, qui était dans la sacristie de Saint-Martin-des-Champs et renfermait plusieurs reliques sans inscription ; que dom Adam a réparé cette croix toute délabrée en y ajoutant un morceau du bois de la vraie croix qui se trouve dans le grand reliquaire appelé de la vraie croix.

6 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 1333a.

290. — Déclaration de dom Courtin, ex-supérieur général de l'ordre de Cluny, et de dom Adam, bénédictin, attestant qu'en février 1792 il a été retiré du maître-autel de Saint-Martin-des-Champs un coffre de plomb carré, contenant une boîte de bois léger, pourrie de vétusté, avec deux petits ossements et une grosse dent, le tout renfermé dans 3 enveloppes de soie rouge, de soie noire et de toile blanche, qui ont été brûlées avec la boîte, sur laquelle était collée une estampe représentant des sujets de martyrs, d'où l'on peut conclure qu'il s'agissait de reliques de saints martyrs, tirées d'une sépulture de cimetière.

9 août 1793.
Original signé, *A. N.*, S 1333a.

Grands-Augustins.

291. — 1° Procès-verbal de transport de M. Philibert Borie, commissaire de l'administration des biens nationaux, assisté d'Etienne-Modeste Vauremoire, employé du Bureau de Liquidation, au couvent des Grands-Augustins, à l'effet de procéder à l'évacuation de ce couvent, affecté au service de la gendarmerie nationale, et à la translation des 18 religieux profès et de 4 frères lais dans la maison des Carmes de la place Maubert, opération effectuée, sauf pour 2 religieux, très âgés et malades, laissés dans leurs cellules ; procès-verbal d'enlèvement du mobilier et de dépôt au magasin général des Petits-Augustins, ouverture des tombeaux et constatation de la présence de nombreux cercueils de plomb, l'un d'eux contenant les cendres de Commines.

2° État des meubles et effets dépendant de la maison des Grands-Augustins, l'argenterie (du poids de 192 marcs) déposée à l'Hôtel des Monnaies, le cuivre aux ci-devant Barnabites, les ornements, ta-

bleaux, meubles et partie des boiseries aux ci-devant Petits-Augustins-de-la-Reine-Marguerite, les grilles de fer, l'orgue et l'horloge vendus dans l'église du couvent des Grands-Augustins.

7 octobre 1791-16 janvier 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, S 3632.

292. — Envoi par M. Vigée à M. Le Blond d'une copie de la lettre du Directoire du Département, qui ordonne de suspendre toute destruction dans l'église des Grands-Augustins.

8 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F[19] 611[6].

293. — Lettre de M. Le Roux, employé du Bureau de Liquidation, à l'abbé Le Blond, le priant, de la part de M. Vigée, de faire accélérer l'enlèvement des marbres des Grands-Augustins, où l'on doit transporter, le lundi 30, 2 millions de livres de tabac provenant de l'hôtel de Longueville, avec réponse de M. Le Blond, exposant l'impossibilité absolue de déplacer, dans un aussi court délai, les 10 colonnes du jubé, les 8 grandes colonnes du maître-autel et les vitraux, qui seront exposés à des dégradations.

26, 27 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F[19] 611[6].

Petits-Augustins.

294. — État des monuments et des statues, qui sont entrés au Dépôt des Petits-Augustins pendant les années 1791 et 1792 jusqu'au commencement du régime révolutionnaire.

Extrait, signé de M. Alexandre Lenoir (registre in-folio), *A. N.*, F[17*] 24[3].

295. — Enregistrement des tableaux provenant des églises ou maisons religieuses supprimées, transférés provisoirement au Dépôt établi aux ci-devant Petits-Augustins (par ordre alphabétique de noms d'artistes).

Original (registre in-fol.), *A. N.*, F[17*] 24[1].

296. — Ordre de M. Vigée, chef du Bureau de Liquidation, au nom de l'administration des biens nationaux, à M. Lenoir, exclusivement chargé de la garde du Dépôt établi au couvent des Petits-Augustins, de ne pas souffrir qu'il soit fait aucune clef ni passe-partout pour aucun des locataires des bâtiments attenant audit couvent.

20 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[17*] 24[3].

297. — Relevé des noms des propriétaires des maisons qui ont des portes d'entrée sur le jardin des Petits-Augustins.

20 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[17] 1280[1].

298. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux au Comité des savants, le prévenant que le sieur Talbot, locataire d'un appartement et d'un jardin, sis aux Petits-Augustins, va quitter son logement, mais qu'il conservera le jardin, à condition que la porte communiquant aux lieux claustraux sera fermée et que les fenêtres par lesquelles l'on pourrait s'introduire seront barrées.

20 avril 1792.
Original, signé de MM. Fallet et Canuel, *A. N.*, F[19] 611[6].

299. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux au Comité des savants, l'avisant que des arrangements viennent d'être pris pour la résiliation du bail du logement occupé par M. Talbot aux Petits-Augustins, logement qui va être libre, mais ajoutant que le sieur Talbot conservera la jouissance du jardin jusqu'au 1er octobre prochain.

9 juin 1792.
Original, signé de M. Borie, *A. N.*, F[19] 611[6].

Augustins de la place des Victoires, ou Petits-Pères.

300. — Procès-verbal de transport de M. Philibert Borie, commissaire de l'administration des biens nationaux, au couvent des Petits-Pères de la place des Victoires, dont les 14 religieux ont manifesté l'intention de quitter la vie commune, à l'effet de transférer à la maison des Carmes de la place Maubert 2 frères lais, et d'en-

lever les tableaux et objets mobiliers, qui sont effectivement transportés, en présence de M. Lenoir, au Dépôt des Petits-Augustins.

21 octobre-12 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 3645.

301. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux au Comité des savants, le prévenant que M. Serrière, directeur général de la fabrication des assignats établie dans une des salles du monastère des Augustins de la place des Victoires, demande l'enlèvement du cabinet d'histoire naturelle y conservé, et lettre de M. Vigée, chef du Bureau de Liquidation, annonçant qu'il enverra, le 27 octobre, des personnes chargées de procéder à l'enlèvement de ce cabinet et à son transport au magasin général des Petits-Augustins.

24, 26 octobre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F19 611[6].

Barnabites de Passy.

302. — Arrêté du Directoire du Département, autorisant le directoire du district de Saint-Denis à payer le montant des réparations faites à des murs et cheminées renversés par des ouragans à la maison des Barnabites de Passy, par les soins du sieur Noguères, religieux barnabite et curé de Passy; la maison en question, qui servait de presbytère au curé de Passy et à ses deux vicaires, étant devenue bien national.

17 octobre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, S 4307.

303. — Arrêté du Directoire du Département, liquidant la succession de dom Clément Noguères, curé de Passy et supérieur de la maison des Barnabites, où il est décédé, et réglant ce qui doit revenir aux héritiers Noguères, à Pierre-Antoine Chauvet, premier vicaire et religieux de cette communauté, et à Jean-François Dubroca, également religieux profès, tous deux rentrés dans la vie civile.

20 décembre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, S 4307.

Bernardins.

304. — Procès-verbal d'enlèvement des livres de la bibliothèque des Bernardins (au nombre de 300 volumes), par M. Jacques-Joseph Hardy, commissaire de l'administration des biens nationaux, assisté d'Hubert-Pascal Ameilhon, bibliothécaire de la Municipalité.

11 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 3658.

305. — Lettre de M. Vigée, chef du Bureau de Liquidation, en l'absence des commissaires des biens nationaux, à M. Le Blond, secrétaire de la Commission des savants, le prévenant qu'il y a, dans l'ancienne maison conventuelle des Bernardins, des tableaux dont l'enlèvement est indispensable et urgent.

1er septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 611[6].

Capucins de la Chaussée-d'Antin.

306. — Procès-verbal d'enlèvement, par M. l'abbé Le Blond, secrétaire de la Commission des monuments, et par M. Lenoir, des tableaux se trouvant dans le couvent des Capucins de la Chaussée-d'Antin, occupé par l'imprimerie de la veuve Le Jay.

8 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4220.

Capucins de la rue Saint-Honoré.

307. — Reconnaisance du sieur Baldue, agent de la Régie des biens nationaux, portant que les commissaires de l'administration desdits biens lui ont remis, afin d'en poursuivre le recouvrement, une promesse souscrite, le 3 juillet 1790, au profit des ci-devant Capucins-Saint-Honoré, par M. Garnier, menuisier, de la somme de 481 livres, prix de vieilles boiseries provenant de ladite maison.

13 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, S 3705.

Capucins de Meudon.

308. — Requête des Capucins de Meudon à Louis XVI, demandant, malgré leur pe-

tit nombre et en raison même de la perte de leur maison, à être conservés en qualité de chapelains de la chapelle du château de Meudon.

Sans date (fin 1791).
Minute, *A. N.*, C 183, n° 109, pièce 58.

Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard.

309. — Lettre du sieur Lambertye, gardien des effets des ci-devant Carmes, rue de Vaugirard, à M. Janson, archiviste à Saint-Victor, le prévenant que les citoyens chargés de la bibliothèque des Carmes sont venus, en ont fait enlever 4 chariots, et se proposent même d'emporter quantité de tableaux précieux se trouvant dans la bibliothèque, sans préjudice des papiers des Archives.

12 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, M 708, n° 32.

Carmes de la place Maubert.

310. — Procès-verbal d'ouverture, par M. Jean-Baptiste Oudet, officier municipal, de la porte de la bibliothèque des Carmes de la place Maubert, laquelle est confiée à M. Ameilhon, chargé de faire procéder au catalogue des livres contenus dans les 25 armoires de cette bibliothèque.

22 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 3734.

Célestins de Paris.

311. — Lettre de M. Crose à M. Le Blond, le priant de lui rendre l'état des tableaux trouvés aux Célestins, qu'il a laissé par mégarde sur son bureau.

13 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[19] 611[6].

312. — Procès-verbal d'enlèvement des titres de la maison des Célestins de Marcoussis, qui se trouvaient déposés aux Célestins de Paris, par M. Michel Canuel, commissaire de l'administration des biens nationaux.

9 décembre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, M 708, n° 41.

Chartreux.

313. — Adresse des Chartreux à Louis XVI, le priant de s'opposer à la vente de leur maison et de leur enclos, projetée pour le mois de mars par la Municipalité.

Sans date (1791).
Minute, *A. N.*, C 183, n° 109, pièce 73.

314. — Procès-verbal de récolement par M. (Roard), administrateur des biens nationaux, des effets mobiliers existant au couvent des Chartreux, dans la chambre qu'occupait dom Paul Montanier, décédé le 23 décembre 1791, et abandon de ces effets, estimés 249 livres 7 sols 6 deniers à dom Félix de Nonant, prieur, qui a produit un mémoire de 558 livres 5 sols, montant des frais occasionnés par la maladie de dom Montanier et se trouve conséquemment en avance.

21 mai 1792.
Copie collationnée, signée de M. Roard, *A. N.*, S 3948.

315. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux au Comité des savants, adressant un mémoire de Pierre-Louis Dequesne et de Jean-Baptiste Fortier, officiers municipaux de la ville de Dormans, chargés par leurs concitoyens, en vertu d'une délibération de la municipalité du 24 mai 1792, de réclamer les statues des frères Dormans, se trouvant, l'une aux Chartreux, l'autre au collège de Lisieux, et le priant, avant d'accorder l'autorisation du transport, d'examiner ces statues et de faire connaître si elles sont de nature à être conservées comme monuments nationaux.

6 juillet 1792.
Originaux signés et copie (3 p.), *A. N.*, F[19] 611[6].

Ermites du Mont-Valérien.

316. — Mémoire de la communauté des prêtres du Mont-Valérien au ministre de l'intérieur, exposant que, depuis le 1er janvier 1790, ils n'ont pas touché leur revenu de 5,000 livres sur l'Hôtel de Ville, et qu'ils ont été obligés de faire des dépenses

considérables pour la reconstruction de leur église qui tombait en ruine, avec lettre de M. De Lessart au Directoire du Département, l'invitant à vérifier ce qui s'oppose à ce que cette communauté jouisse de ses revenus.

19 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F19 612.

Feuillants de la rue Saint-Honoré.

317. — Délibération du directoire du district de Pontoise, déléguant M. Guichard, l'un de ses membres, à l'effet de retirer des Archives de la municipalité de Paris tous les baux à ferme et à loyer, titres de propriété et plans relatifs aux biens possédés par l'abbaye du Val dans l'étendue du district de Pontoise, biens réunis à la maison des Feuillants de la rue Saint-Honoré, avec lettre écrite en conséquence par le directoire du district de Pontoise à l'administration des biens nationaux, et l'état des pièces remises.

14 janvier, 28 mars 1792.
Extraits et original signé (3 p.), *A. N.*, M 706, n° 24, 25.

318. — Délibération de la commission de l'administration des biens nationaux, statuant sur la demande, par les religieux Feuillants de la rue Saint-Honoré, transférés à la Merci, de tableaux pour leur église, ainsi que d'ornements et de linge nécessaires pour la célébration de leurs offices, et décidant que les membres de la Commission des savants, avec l'un des commissaires du Bureau de Liquidation, seront autorisés à choisir les tableaux en question parmi ceux déposés au magasin des Petits-Augustins, qui n'ont pas été jugés susceptibles d'être conservés, et que les vases sacrés seront fournis sur ceux provenant des communautés supprimées, avec un état des tableaux demandés pour les Feuillants.

13 juillet 1792.
Extraits conformes (2 p.), *A. N.*, F19 611[6], S 4166.

319. — État des tableaux, vases sacrés, ornements et linge, que les Feuillants prient MM. du Directoire de la Municipalité de vouloir bien leur procurer pour pouvoir célébrer le service divin dans l'église de la Merci.

19 juillet 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F19 611[6], S 4166.

320. — Procès-verbal de transport au Dépôt des Petits-Augustins et délivrance, par M. Lenoir à dom Godelart, procureur de la maison des ci-devant Feuillants de la rue Saint-Honoré, de 10 tableaux, dont les sujets sont indiqués, et de divers ornements d'église, provenant des Prémontrés de la Croix-Rouge, des dames de Picpus et des Madelonnettes, pour servir aux offices desdits Feuillants transférés à la Merci.

6 août 1792.
Original, signé de MM. Roard, Lenoir et Godelart, *A. N.*, S 4166.

Jacobins de la rue Saint-Dominique.

321. — Récépissé, par le sieur Buis, du Bureau de Féodalité des biens nationaux, d'un registre de recette et de dépense des Dominicains de la rue du Bac pour l'année 1784.

19 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 709, n° 16.

Jacobins de la rue du Bac.

322. — Lettre de M. Vigée à l'abbé Le Blond, le priant de faire examiner, par les artistes ses confrères, les nombreux tableaux existant dans la salle du juge de paix et dans le réfectoire des Dominicains de la rue du Bac, afin de savoir s'ils méritent d'être enlevés ou doivent y être laissés, pour éviter les frais de transport.

4 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 611[6].

323. — Procès-verbal d'enlèvement, en présence de l'abbé Le Blond et de M. Mongez, membres de la Commission des monuments, et de transport au Dépôt des Petits-Augustins des 80 tableaux du frère André, se trouvant au couvent des Dominicains de la rue du Bac, dans la salle de la justice de paix, des 15 tableaux existant dans la salle occupée par le comité de bienfai-

sance, des 21 tableaux dans le réfectoire et des 10 tableaux dans la salle du comité militaire.

27 juillet 1792.

Original, signé de MM. Le Blond et Mongez, *A. N.*, S 4220.

Jacobins de la rue Saint-Honoré.

324. — Récépissé du sieur Turgan, premier commis du Bureau de Liquidation, pour six registres de recette et de dépense des Dominicains de la rue Saint-Honoré, de 1749 à 1763, remis par le Bureau des Archives.

4 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, M 709, n° 21.

325. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux à M. Le Blond, lui rappelant l'existence, dans le couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré, d'un cabinet d'histoire naturelle, qui a été réclamé par un religieux nommé Nicolson, et, attendu qu'il a été fait des tentatives pour forcer la porte de ce cabinet, demandant qu'il soit procédé, le jeudi 12 avril, à son enlèvement et transport au Dépôt général, ledit procès-verbal devant être accompagné d'une description détaillée.

7 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, F[19] 611[6].

326. — Lettre de M. Vigée, chef du Bureau de Liquidation, à M. Le Blond, lui adressant M. Vitry, l'un des commis principaux de son bureau, chargé de coopérer à l'inventaire et enlèvement du cabinet d'histoire naturelle du couvent des Jacobins, opération d'autant plus urgente que le terrain vient d'être vendu.

11 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, F[19] 611[6].

327. — Procès-verbal de transport de M. Philibert Borie, commissaire de l'administration des biens nationaux, au couvent des Jacobins, établis rue Saint-Honoré, d'examen, par MM. Le Blond et Mongez, membres de la Commission des Monuments, du cabinet d'histoire naturelle, dans une pièce au second étage sur le jardin du cloître, qu'ils n'ont pas trouvé du premier mérite et dont ils ont requis le dépôt aux Petits-Augustins, et remise à Jean-Barthélemy-Maximilien Nicolson, ex-religieux dominicain, des objets d'histoire naturelle par lui réclamés, avec la liste : 1° des minéraux achetés par le P. Nicolson, en 1774, à la vente d'un cabinet, rue de la Sourdière, et par lui laissés en dépôt au cabinet des Jacobins; 2° des objets par lui rapportés de Saint-Domingue en 1773, formant l'objet de sa réclamation.

16 mai 1792.

Original, signé de MM. Borie, Lenoir et Nicolson, *A. N.*, M 709, n° 22.

328. — Délibération de la commission de l'administration des biens nationaux, ordonnant la restitution au sieur Nicolson, religieux de l'Ordre des Frères prêcheurs, établis rue du Bac, des morceaux d'histoire naturelle se trouvant dans la maison conventuelle de la rue Saint-Honoré, ainsi que des armoires contenant ces objets, faites par ses ordres et payées de ses deniers.

18 mai 1792.

Extrait conforme, *A. N.*, M 709, n° 22.

Jacobins de la rue Saint-Jacques.

329. — Délibération de la commission de l'administration des biens nationaux, décidant l'enlèvement et le transport aux Petits-Augustins de divers tableaux de la Sainte-Chapelle et des Dominicains de la rue Saint-Jacques, se réservant de prendre des mesures ultérieures relativement aux monuments existant dans ledit couvent, qui ont souffert par suite de l'établissement d'un corps de garde, à l'époque de la Révolution, et d'en faciliter l'enlèvement, en faisant évacuer les locaux occupés par des dépôts de livres.

20 juillet 1792.

Extrait conforme, signé de M. Borie, *A. N.*, S 4220.

330. — Procès-verbal de transport de M. Roard, administrateur des domaines ecclésiastiques nationaux, au couvent des Jacobins-Saint-Jacques et de remise à

MM. Le Blond et Mongez, membres de la Commission des monuments, de 5 tableaux entreposés dans une cour du cloître convertie en magasin, dont les sujets sont décrits, et des tombeaux de Louis, comte d'Evreux, fils de saint Louis, et de Marguerite d'Artois, sa femme, en marbre noir, avec leurs statues en marbre blanc, se trouvant dans la vieille église du couvent.

3 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4228.

Religieux de la Merci, rue du Chaume

331. — Procédure criminelle instruite au 3e Tribunal, contre Cloud Chevillard, ancien supérieur du couvent de la Merci, Antoine-Raymond Paillette, ancien frère lai, et Louis-Joseph Grimont, pour soustraction de l'argenterie et d'autres objets de prix dudit couvent.

Août 1791-mai 1792.
Minutes (2 doss.), *A. N.*, Z3 49.

332. — Procès-verbal de transport de M. André Burel, chef du Bureau de Féodalité de l'administration des biens nationaux, dans la maison où se trouvait établie la petite communauté de la Merci, rue du Chaume, au coin de celle de Braque, examen et description sommaire des titres existant dans une chambre au-dessus des voûtes des chapelles latérales de l'église, représentés par M. Cloud Chevillard, ancien procureur de ladite maison, et transport de ces titres aux Archives des biens nationaux, en la maison du Saint-Esprit.

21 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, M 709, n° 31.

333. — Procès-verbal de la remise au greffe du 3e Tribunal criminel, conformément à un jugement du 28 décembre 1791, de deux registres capitulaires de la ci-devant communauté de la Merci, remise effectuée par le sieur Villain, commis au bureau de M. Burel, dépositaire desdits registres, avec les 2 volumes en question, l'un pour les années 1749 à 1765, l'autre pour les années 1741 à 1789.

27 avril 1792.
Original signé, avec 2 registres in-fol, *A. N.*, Z3 49.

334. — Procès-verbal d'enlèvement de l'argenterie, des chandeliers de cuivre argenté et ornements d'église, provenant du couvent de la Merci et de la chapelle de Saint-Julien-des-Ménétriers, déposés dans la salle du comité de l'administration des biens nationaux, et de remise de l'argenterie à la Monnaie, des ornements d'église au Dépôt des Petits-Augustins, et des chandeliers à la fonderie des Barnabites, avec décharge de ces objets, donnée par M. Roettiers, directeur de la Monnaie, par M. Lenoir, chargé du Dépôt des Petits-Augustins, et par M. Savary, directeur de la fonderie des Barnabites.

22 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4285.

Minimes de Nigeon, dits Bons-Hommes de Passy.

335. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux au directoire du district de Saint-Denis, le prévenant que le sieur Louis Durand, ex-religieux profès du couvent des Minimes de Passy, leur a déclaré son intention de fixer sa résidence à Paris et d'y toucher son traitement.

22 octobre 1791.
Original, signé de M. Fallet, *A. N.*, S 4307.

Minimes de Vincennes.

336. — Récépissé par M. Avisé, chef du Bureau des Domaines nationaux, d'un paquet cacheté contenant les clefs des portes, sur lesquelles les scellés ont été apposés dans l'intérieur du couvent des Minimes du Parc de Vincennes, paquet remis par M. Faron.

5 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F19 864.

337. — Lettre du sieur Mouscadet, secrétaire-greffier de la municipalité de Fontenay-sous-Bois, à M. Préaux, notaire royal à Montreuil, l'avertissant, de la part des officiers municipaux de Fontenay, qu'après le départ de la garde nationale du couvent des Minimes, la populace y est entrée et l'a pour ainsi dire mis au

pillage, a dégradé le maître-autel de l'église, emporté différents meubles et forcé la porte de la bibliothèque, en proférant des menaces contre le sieur Préaux.

5 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4317.

338. — Arrêté du directoire du district de Bourg-la-Reine, portant que M. Dumez, chef de bureau du directoire, se transportera, le jeudi 10 décembre, au couvent des ci-devant religieux Minimes du Parc de Vincennes, à l'effet d'enlever les registres, titres et papiers existant dans les archives de la communauté, pour les faire transporter dans celles du district, ainsi que les vases, chandeliers et autres objets de cuivre, non compris dans le procès-verbal de vente du mobilier de ce couvent, avec lettre à ce sujet.

8, 12 novembre 1791.
Extrait conforme et minute (2 p.), *A. N.*, S 4317.

339. — Déclaration faite au greffe de la municipalité de Fontenay-sous-Bois par Jacques-François Vitry, maire, et Claude Paullard, officier municipal, constatant qu'à la suite de la vente du mobilier, les 2 et 6 novembre, pendant que les acquéreurs emportaient les meubles, il avait été enlevé quantité de portes et de croisées, des robinets de plomb, les plombs de la toiture, une grille de fer à l'entrée du cloître, enfin 15 lapins vivants, appartenant au gardien, estimés 15 livres.

10 novembre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, S 4317.

340. — Lettre du suppléant du procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine à la municipalité de Fontenay-sous-Bois, demandant, au sujet des dégâts et vols commis au couvent des Minimes, l'envoi d'un procès-verbal indiquant les noms, demeures et qualités des coupables.

15 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, S 4317.

341. — Procès-verbal d'enlèvement des registres, titres et papiers constituant les archives du couvent des ci-devant religieux Minimes du Parc de Vincennes, par M. André Dumez, commissaire désigné par le directoire du district de Bourg-la-Reine, assisté de Jacques-François Vitry, maire de Fontenay-sous-Bois, lesquels papiers ont été chargés sur 2 voitures et transportés à Bourg-la-Reine, dans la salle des archives du district.

16, 17 novembre 1791,
Original signé, *A. N.*, S 4317.

342. — Reconnaissance du sieur Testulat, adjudicataire d'une maison à Paris, rue de la Cossonnerie, dépendant des biens des ci-devant Minimes du Parc de Vincennes, portant que le directoire du district de Bourg-la-Reine lui a remis les titres de propriété et anciens baux de ladite maison contenus en 5 liasses.

30 novembre 1791.
Original, *A. N.*, S 4317.

343. — Lettre du maire et des officiers municipaux de Fontenay-sous-Bois au directoire du district de Bourg-la-Reine, annonçant qu'en procédant à la vente du couvent des Minimes ils ont appris que, le samedi 3 décembre, le sieur Hanot, membre de leur district, et le sieur Fleuret, fontainier à Vincennes, se sont permis d'enlever les plombs existant dans le couvent, tels que cuvette, robinets et tuyaux, demandant si cette opération s'est faite par ordre du directoire et insistant pour que l'on empêche l'entrée de gens mal intentionnés qui pénètrent dans le couvent pour le piller.

6 décembre 1791.
Original, signé de MM. Lameau, maire, et Mouscadet, secrétaire-greffier, *A. N.*, S 4317.

344. — Récépissé par le sieur Buiret, du sieur Hanot, de 210 livres de vieux plomb provenant de rognures des vols commis aux Minimes du Bois de Vincennes.

6 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4317.

345. — Lettre du procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine au Directoire du Département, donnant des explications sur la vente, un peu précipitée, qui a été

faite du réservoir des Minimes du Parc de Vincennes, en raison du peu de sécurité de la maison, située au milieu d'un bois, d'autant plus que le Directoire estime que la maison des Minimes n'est bonne qu'à démolir, se trouvant dans le plus mauvais état, et que les deux maisons bourgeoises adjacentes sont seules susceptibles d'être conservées, de plus que les frais d'entretien du réservoir eussent été trop considérables.

30 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, S 4317.

346. — Déclaration du sieur Jean-Charles Chanot, marchand à Saint-Maur, au nom de la veuve de Jean Lécluse, meunier au Pont de Saint-Maur, pour des prés et saussaies tenus à loyer des Minimes du bois de Vincennes.

20 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4308.

347. — Procès-verbal de transport des officiers municipaux de Fontenay-sous-Bois, sur la réquisition d'Hubert-Pascal Ameilhon, bibliothécaire de la Municipalité, au couvent des ci-devant Minimes du Bois de Vincennes, où ils ont constaté, avec une extrême surprise, un pillage très considérable, le bris des scellés et la disparition de 6 volumes de la Polyglotte de Le Jay et de 14 volumes de la collection des Conciles, édition du Louvre, ce qui eut lieu, d'après le témoignage des gardiens, le 2 novembre, jour de la vente du mobilier.

12 février 1792.
Copie conforme, *A. N.*, S 4317.

348. — Déclaration faite, au greffe de la municipalité de Fontenay-sous-Bois, par Jacques Avit, gardien du couvent des ci-devant Minimes du Parc de Vincennes, portant que, le 17 février, entre 9 heures du soir et minuit, une compagnie de brigands a pénétré dans l'intérieur du couvent par une porte du bois sur la route de Nogent, et s'est emparée de gouttières de plomb et des barreaux de deux croisées.

18 février 1792.
Copie conforme, *A. N.*, S 4317.

349. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, au directoire du district de Bourg-la-Reine, au sujet du pillage très considérable de livres commis dans la bibliothèque des Minimes de Vincennes, demandant si les deux membres du district qui en ont été instruits en ont rendu compte au directoire, s'il y a eu des dénonciations reçues et des poursuites dirigées contre les auteurs ; et réponse du directoire du district, exposant les faits et déclarant que, le 2 novembre, la porte de la bibliothèque fut effectivement enfoncée et que la municipalité présente s'y rendit de suite, mais ne prit personne sur le fait et ne put accuser personne, que les scellés furent réapposés avec un cadenas ; que des malfaiteurs pénétrèrent de nouveau, le 5 novembre, et à une époque plus récente ; que le directoire du district a invité la gendarmerie nationale du canton à surveiller cette maison qui, par sa situation au milieu d'un bois et son isolement, prête beaucoup au brigandage.

23, 29 février 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, S 4317.

350. — Lettre du procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine à M. Ameilhon, bibliothécaire de la municipalité de Paris, le prévenant que, le samedi 3 mars, à 9 heures du matin, il se propose de passer chez lui et de l'emmener pour présider à l'enlèvement et au transport au district de ce qui reste des livres de la bibliothèque des Minimes de Vincennes, afin d'empêcher un plus grand pillage.

2 mars 1792.
Minute, *A. N.*, S 4317.

351. — Lettre du procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine aux officiers municipaux de Fontenay, annonçant qu'il se transportera, le samedi 3 mars, à 9 heures du matin, au couvent des Minimes avec M. Ameilhon pour faire enlever ce qui reste des livres de la bibliothèque, et les invitant à assister à cette opération et à fournir tous les renseignements sur les déprédations commises audit couvent dont ils peuvent être rendus responsables, faute

par eux d'avoir pris les précautions nécessaires pour les prévenir.

2 mars 1792.
Minute, *A. N.*, S 4317.

Prémontrés de la rue Hautefeuille.

352. — Demande par le Bureau de Liquidation de l'acte de cession du bail d'une maison au Grand-Montrouge, appartenant aux héritiers Larticle et prise en location par le collège des Prémontrés de la rue Hautefeuille, au marquis de Carignan, en mai 1787, qui a été expulsé en 1790 pour défaut de payement du loyer, demande faite en vue de la liquidation des créances des héritiers Larticle sur le collège des Prémontrés.

6, 12 avril 1792.
Originaux signés (2 p.). *A. N.*, M 709, n° 53.

353. — Demande par le Bureau de Liquidation, aux archivistes des biens nationaux, du registre de dépense des Prémontrés de la rue Hautefeuille pour l'année 1766 et les suivantes, avec récépissé de 2 registres.

8 août 1792.
Original signé, *A. N.*, M 709, n° 53.

Pénitents de Picpus et de Courbevoie.

354. — Déclaration faite au district de Bourg-la-Reine par Jacques Gavard, vigneron au Petit-Charonne, pour des terres tenues à loyer des religieux de Picpus.

7 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*. S 4749.

355. — Pétition de frère Thomas Goubert, religieux du couvent des Pénitents de Courbevoie, à l'effet d'obtenir une indemnité pour les meubles à son usage dont il se trouve privé, avec lettre d'envoi au Département de Paris; arrêté du directoire du district de Saint-Denis, accordant une somme de 150 livres, et, sur l'avis du Directoire du Département, estimant qu'il serait préférable de donner des meubles; autre arrêté, déclarant que les mobiliers des couvents du district de Saint-Denis ont été vendus, et lettres du procureur-syndic du district à ce sujet.

10-24 novembre 1791.
Originaux signés et extraits conformes (2 p.), *A. N.*, F[19] 612.

356. — Lettre des sieurs Vauversin, Pierre-Benoît Doc et Thomas Goubert, anciens religieux du couvent des Pénitents de Courbevoie, qui s'étaient retirés en celui des Pères de Nazareth, rue du Temple, au directoire du district de Saint-Denis, demandant, vu la suppression de cette communauté et sa réunion à celle de Picpus, à y être pareillement réunis, avec arrêté conforme du directoire du district de Saint-Denis et lettre d'envoi de M. Béville, procureur-syndic du district de Saint-Denis, au procureur général syndic du Département.

5-9 janvier 1792.
Originaux signés et extrait conforme (3 p.), *A. N.*, F[19] 612.

357. — Mémoire des religieux Pénitents, dits Picpus, et Capucins, au nombre de 63, composant la communauté de Picpus, au faubourg Saint-Antoine, à l'effet d'obtenir la jouissance du jardin potager et de l'enclos planté de vignes, d'une contenance de 5 arpents, attenant à leur maison, avec rapport de M. Bénard, architecte, donnant un avis favorable à la requête des religieux, dont l'enclos est enclavé dans la maison claustrale et renferme un ermitage et deux grottes, qui seraient de nulle valeur pour un acquéreur et dont la vente serait difficile, en raison de la nécessité de créer une entrée nouvelle, et lettre d'envoi de l'administration des biens nationaux au Département.

20 mars-1 avril 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F[19] 612.

358. — Arrêté du Directoire du Département, rejetant la demande des religieux de Picpus, en ce qui concerne le clos attenant à leur maison, qui sera administré et aliéné comme les autres domaines nationaux, et déclarant que la loi ne leur donne droit qu'à la jouissance du jardin potager adjacent au couvent.

26 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[19] 612.

359. — Déclaration de Mathieu-Pierre Bourdon, François-Louis Guillaume, Charles-Eugène Raison et Jean-François Rexent, religieux du couvent des Pères Pénitents de Belleville, reçue par le directoire du district de Saint-Denis, portant que leur intention est de fixer leur domicile dans la maison de leur ordre, sise à Picpus, près Paris, aussitôt que le Directoire du Département aura jugé convenable la réunion de plusieurs couvents du même ordre audit Picpus, où ils désirent toucher leur traitement, avec procuration notariée.

8 mai 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F19 612.

360. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux à la Commission des savants, donnant avis que, le 4 juin prochain, il sera vendu un clos, dit l'Ermitage, sis grande rue de Picpus, près du couvent, qui renferme une grotte en rocaille, avec figure en plâtre représentant Notre-Seigneur au Jardin des Oliviers, avec une décoration en rocaille, en forme de calvaire, lesquels objets seront exceptés de la vente.

31 mai 1792.
Original, signé de M. Canuel, *A. N.*, F19 611[6].

361. — Lettre de M. Vauremoire, sous-chef du Bureau de Liquidation, à l'abbé Le Blond, annonçant que, lors de la vente à M. Morel d'un clos sis à Picpus, attenant au couvent, on a réservé un ermitage composé de rocailles et de statues en plâtre, et priant de procéder à l'examen de ces objets, dont les frais d'enlèvement excéderaient la valeur, le plus promptement possible, l'adjudicataire désirant en être débarrassé de suite pour se faire clore.

22 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 611[6].

Récollets de Paris.

362. — Lettre des commissaires de la section de Bondy aux administrateurs des biens nationaux, les priant de faire procéder à l'enlèvement du plomb saisi, le 18 septembre 1790, par le comité du district des Récollets, plomb que les religieux Récollets se disposaient à s'approprier, selon toute apparence.

11 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 612.

Théatins.

363. — Délibération de la Commission de l'administration des biens nationaux, décidant que, si la Commission des savants le juge à propos, il sera procédé à l'enlèvement et au transport, au Dépôt des Petits-Augustins, de deux colonnes en marbre noir et d'un petit monument en marbre existant dans l'église des religieux Théatins, mais que l'orgue sera mis en vente dans la forme accoutumée.

8 juin 1792.
Extrait conforme, signé de M. Lardin, *A. N.*, F19 611[6].

B — ABBAYES, PRIEURÉS ET COUVENTS DE FEMMES DU DIOCÈSE DE PARIS.

364. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les maisons de religieuses, qui auront présenté leurs comptes et se seront mises en règle pour la liquidation, recevront, pour l'année 1792, les secours accordés par le décret du 17 mars 1791.

26 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 202.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 412.

365. — Lettre du Directoire du Département aux commissaires de l'administration des biens nationaux, rappelant les instructions que les administrateurs du Département ont données par leur lettre du 2 décembre 1791, au sujet de la manière d'opérer dans la liquidation des revenus et traitements des religieuses chargées de l'enseignement public et de celles chargées du soulagement des pauvres et soin des malades.

28 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4639.

Abbaye de Saint-Antoine.

366. — Lettre de M. Germain-Garnier, suppléant du procureur général syndic

du Département, à l'abbesse du monastère de Saint-Antoine, déclarant que le Directoire a été obligé de prendre l'autorisation du ministre de l'intérieur pour la construction d'une chapelle intérieure en remplacement de l'église de l'abbaye, cédée à la paroisse de Saint-Antoine, ces travaux se trouvant liés à ceux dont la nouvelle église paroissiale est susceptible pour la rendre propre à sa destination.

12 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[13] 776.

367. — Récépissé par le sieur Le Guay, d'un carton intitulé : Nouveau marché Saint-Antoine, à lui remis par M. Janson pour être déposé au Bureau de Féodalité de la Régie des biens nationaux.

19 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, M 710, n° 16.

368. — Lettre de M. de La Rochefoucauld, président du Directoire du Département, au ministre de l'intérieur, exposant que la promesse de fournir à l'abbaye de Saint-Antoine une chapelle en remplacement de leur église, résulte d'un arrangement conclu entre M. Despatys de Courteille, commissaire du Comité ecclésiastique, et M. Roussineau, actuellement curé de Saint-Germain-des-Prés, et que la dépense fut évaluée à 4,000 livres, avec réponse du ministre, portant qu'un mémoire a été adressé, le 14 décembre 1791, à l'Assemblée nationale pour obtenir une exception des formes établies par la loi du 15 mars 1791, qui assujettit à la Liquidation les dépenses jugées indispensables pour rendre les nouvelles églises paroissiales propres à leur destination, l'église des Dames de Saint-Antoine étant érigée en paroisse et se trouvant faire partie de celles pour lesquelles on a demandé le vœu du Corps législatif.

23 mars 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[13] 776.

369. — Récépissé par M. Normand, du Bureau des ventes des biens nationaux, de 5 pièces relatives aux boucheries sises au coin de la rue de la Roquette et de la place Saint-Antoine, dépendant de l'abbaye de Saint-Antoine, à lui remises par les archivistes.

27 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, M 710, n° 16.

370. — Délibération du comité de l'administration des biens nationaux, autorisant le citoyen Vitry, l'un de ses principaux commis, à faire lever les scellés apposés, par les commissaires de la section des Quinze-Vingts, sur les effets de l'abbaye de Saint-Antoine pour les replacer dans un seul et même endroit, afin de mettre le citoyen Nodelle, inspecteur des subsistances militaires du camp des environs de Paris, en possession des locaux de ladite abbaye, choisie par les administrateurs des Subsistances pour l'un de ses magasins, conjointement avec le couvent de Bellechasse.

18 septembre 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, S 4357.

371. — Procès-verbal de transport de M. Michel-Antoine Vitry, commissaire de l'administration des biens nationaux, à l'abbaye de Saint-Antoine, à l'effet de mettre Pierre-Martin Nodelle, inspecteur des Subsistances militaires du camp des environs de Paris, en possession de cette abbaye, avec déclaration, portant que le sieur Levavasseur, l'un des confrères du sieur Vitry, était chargé de déplacer les effets se trouvant dans les différents locaux de l'abbaye et de les réunir de la façon la plus commode pour ne point gêner les opérations de l'inspecteur des Subsistances.

19 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4357.

Abbaye de Longchamp.

372. — Arrêté du Directoire du Département, au sujet de la liquidation, par le directoire du district de Saint-Denis, d'une créance de 31,477 livres 14 sols 3 deniers, réclamée par MM. Louis-François Le Clerc de La Ronde et Charles Fiacre, citoyens de Paris, ayant eu la régie et administration des biens et revenus de l'abbaye de Longchamp, de 1774 à 1790, déclarant tenir pour exact l'arrêté, par les religieuses de

l'abbaye de Longchamp, du dernier compte rendu par le sieur Le Clerc de La Ronde, et ordonnant, en attendant la liquidation définitive de cette créance, placée au rang des dettes de l'Etat, le payement provisoire audit sieur Le Clerc de La Ronde de 15,644 livres 5 sols, dont 15,288 livres 17 sols 1 denier pour la moitié de la créance principale et le surplus pour intérêts.

31 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4418.

373. — Procès-verbal de transport de M. Claude Maillet, administrateur et vice-président du directoire du district de Saint-Denis, commissaire délégué par le district, en l'abbaye de Longchamp, récolement et vérification des objets mobiliers inventoriés, transport de l'argenterie, du poids de 358 marcs, au district, ainsi que des ornements d'église, et décharge du tout donnée aux religieuses, qui doivent quitter leur maison d'ici au lundi 1er octobre; rectification du poids des objets d'or et d'argent, pesés à nouveau par le sieur Langlois, orfèvre à Saint-Denis, qui a constaté que les 2 objets d'or, reliquaire et croix, déclarés comme pesant 2 marcs 7 onces, ne pesaient que 2 marcs 3 onces 1 gros, et que, en revanche, l'argenterie pesait 361 marcs 1 gros au lieu de 358 marcs.

17, 18 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4418.

Abbaye de Montmartre.

374. — Lettre du Directoire du Département de Paris au directoire du district de Saint-Denis, approuvant le payement qu'il a fait aux religieuses de Montmartre de leurs pensions pour le quartier de juillet, sur le pied du maximum, et autorisant à le leur continuer provisoirement jusqu'à la liquidation définitive des revenus et charges de ladite maison.

12 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4418-4419.

375. — Lettre de M. Germain-Garnier, suppléant du procureur général syndic du Département de Paris, au directoire du district de Saint-Denis, transmettant 2 pièces adressées par le département du Puy-de-Dôme, relativement au traitement réclamé par Mlle Du Clorel, qui habitait le couvent de Montmartre et se disposait à y faire profession.

12 octobre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, S 4418-4419.

376. — Délibération de la municipalité de Montmartre, prenant en considération l'exposé présenté par le sieur Pierre Sentier, concierge des prisons de Montmartre, qui se plaint de n'avoir plus reçu aucun traitement depuis la Révolution et d'avoir été obligé de fournir de ses deniers aux prisonniers la paille, le grain et l'eau nécessaires, et réclame 100 écus de gages par année avec un pain de 12 livres par semaine, ce qui paraîtra bien modique, eu égard « à la quantité sans cesse renaissante de malfaiteurs et de libertins que l'on était forcé de mettre jour et nuit en prison, pour rétablir le bon ordre et la police dans un endroit qui n'était peuplé que de cabarets et de bouges »; renvoi de la demande du sieur Sentier au directoire du district de Saint-Denis, avec prière d'y faire droit promptement.

28 octobre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, S 4418-4419.

377. — Lettre du sieur Lemoine, créancier des religieuses de Montmartre, à M. Bonnenfant, ancien receveur des aides à Saint-Denis, le priant de vouloir bien l'aviser de l'envoi de ses mémoires au Département et demandant un certificat du dépôt.

22 novembre 1791, 24 janvier 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 4418-4419.

378. — Lettre du sieur Gageot, secrétaire-greffier de la municipalité de Montmartre, au procureur-syndic du district de Saint-Denis, lui rappelant la demande très légitime du sieur Sentier, geôlier des prisons de Montmartre, qui assiège la municipalité de ses réclamations, et insistant pour qu'il soit non seulement pourvu à son traitement pour l'avenir, mais en-

core au règlement de ce qui lui est dû, tant comme salaire que comme indemnité.

29 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4418-4419.

379. — Délibération du directoire du district de Saint-Denis, prenant en considération la demande du sieur Nadeau, marchand à Paris, qui a besoin de consulter le plan terrier de Boulogne, et chargeant M. Cottereau de se transporter à Montmartre, assisté de l'abbé Rouesse, à l'effet de procéder, conjointement avec la municipalité, à la vérification et levée des scellés apposés par ladite municipalité sur les papiers de l'abbaye, et d'en effectuer le transport au directoire du district.

21 février 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, S 4418-4419.

380. — Récépissé du dépôt au secrétariat du district de Saint-Denis de 9 pièces, mémoires, quittances et compte, le tout relatif à une créance du sieur Jean-Pierre Boucher, fermier à Barbery, sur les dames religieuses de Montmartre.

21 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4418-4419.

381. — Lettre de Mme de Montmorency-Laval, abbesse de Montmartre, à M. Edon, chef du Bureau de Liquidation, déclarant qu'elle doit à M. Martin Delaporte, conservateur des Tableaux de la couronne, une somme de 288 livres pour avoir restauré le grand tableau du maître-autel de leur église, et le priant de faire droit à la réclamation de M. Delaporte, avec certificat, portant reconnaissance de cette dette.

28 juin 1792.
Autographe, *A. N.*, S 4418-4419.

382. — Lettre de Mme de Montmorency-Laval, abbesse de Montmartre, à M. Delaporte, conservateur des Tableaux de la couronne au Louvre, déclarant que sa réclamation est justifiée et que le retard dans le payement de sa créance provient de ce que, dans leur déclaration, son nom a été omis et qu'on a confondu tout ce qui était dû pour travaux de peinture, mais que, d'après les explications fournies au district de Saint-Denis, il obtiendra prompte satisfaction.

5 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4418-4419.

383. — Certificat de M. Roard, commissaire de l'administration des biens nationaux, constatant le dépôt au Bureau de Liquidation par M. Delaporte, le 14 janvier 1791, du titre d'une créance de 288 livres, souscrit à son profit par les religieuses de Montmartre, et la remise du même titre pour en faire la liquidation au directoire du district de Saint-Denis.

6 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4418-4419.

384. — Autorisation donnée par les administrateurs du district de Saint-Denis et les officiers municipaux de Montmartre aux sieurs Boncents et Lazard, à l'effet de transporter aux Barnabites onze cloches, un timbre et deux palliers provenant de la ci-devant abbaye de Montmartre, avec décharge de ces objets pesant 1,068 livres, donnée par le sieur Savary, directeur de la fonderie des Barnabites.

19 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4418-4419.

385. — Déclaration de MM. Jean-Baptiste Meunier et Claude Maillet, membres du directoire du district de Saint-Denis, chargés, après l'évacuation de l'abbaye de Montmartre par les religieuses, de faire conduire à Saint-Denis les objets existants pour y être vendus, afin d'éviter leur dilapidation, constatant l'opposition faite à ce transport par un notable de la commune de Montmartre, auquel ils ont cédé pour éviter peut-être une insurrection ; autre déclaration des commissaires de la commune de Montmartre, portant qu'ils croient plus avantageux de vendre sur place ces objets, attendu leur vétusté et les frais du transport à Saint-Denis, et consentement donné à l'enlèvement des meubles et effets chargés sur une voiture, ainsi qu'à leur transport à Saint-Denis

pour y être vendus sous la responsabilité des commissaires du district.

21 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4418-4419.

386. — Procès-verbal de récolement et inventaire des ornements d'église et autres objets existant dans la sacristie de la ci-devant abbaye de Montmartre, par MM. Debray et Margaritat, officiers municipaux de Montmartre, en présence de 3 commissaires du district de Saint-Denis, lesquels objets sont placés dans deux coffres et renfermés dans le trésor de la fabrique, en raison de l'immensité de l'abbaye et du grand nombre de ses sorties, et eu égard à ce que de nombreux objets avaient été emportés par des inconnus, qui les avaient en partie jetés par-dessus les murs.

22 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4418-4419.

387. — Procès-verbal dressé par les commissaires du district de Saint-Denis et de la municipalité de Montmartre, chargés de conduire le restant de l'argenterie de l'abbaye de Montmartre à l'hôtel des Monnaies et le restant des cuivres aux Barnabites, à l'occasion de l'intervention de 4 commissaires de la section Mirabeau qui déclarent consentir au transport des cuivres et de l'argenterie, mais s'opposer à l'enlèvement du vin, de l'eau-de-vie, de l'huile et des autres objets provenant de la Chambre de la ci-devant abbaye, formant le chargement de 4 voitures et réclamés par l'abbesse et les religieuses; ajournement, attendu l'heure tardive, du transport à la Monnaie et aux Barnabites; 1° de l'argenterie, qui est déposée entre les mains de M. Petit, membre du Département; 2° des cuivres laissés dans la loge du portier de la cour extérieure de l'Abbaye.

22 août 1792.
Copie conforme, *A. N.*, S 4418-4419.

388. — Lettre du maire et des officiers municipaux de Montmartre aux officiers municipaux et directoire du district de Saint-Denis, déclarant qu'il y a bien eu un vol de tuyaux de plomb, en janvier 1792, à l'abbaye de Montmartre, mais qu'ils ignorent complètement si, à raison de ce vol, il y a eu une fourniture de plomb faite au couvent, la citoyenne Montmorency, ci-devant abbesse, ne les ayant jamais consultés, lorsqu'elle a eu des ouvrages à faire faire au monastère, et arrêtant les mémoires de ses ouvriers, ainsi et comme il lui plaisait.

30 juillet 1793.
Original, signé de M. Grintelle, maire, *A. N.*, S 4418-4419.

Abbaye de Panthemont.

389. — Reconnaissance de M. Bazin, premier commis du Bureau de Liquidation, portant que M. Pavillet lui a confié un extrait de l'acte de partage de la succession de Marie-Madeleine Dussart, créancière de l'abbaye de Panthemont.

30 septembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 710, n° 8.

390. — Arrêté du Directoire du Département, déclarant légitime une rente de 450 livres constituée par les religieuses de Panthemont au profit de Georges de Sendt, chevalier de Saint-Louis, et ordonnant le payement à M. de Sendt de 200 livres 5 sols pour 6 mois d'arrérages de cette rente.

5 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

391. — Arrêté du Directoire du Département, portant reconnaissance d'une rente perpétuelle de 50 livres constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au profit de Reine-Hélène Protais, veuve du sieur Antoine Couplet, et ordonnant, en attendant la liquidation, le payement de 20 livres pour six mois d'arrérages de cette rente, échus le 1er juillet précédent.

5 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

392. — Arrêté du Directoire du Département, portant reconnaissance d'une rente de 250 livres constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au profit de Jeanne-Marguerite Guillot et appartenant à Jean Guillot et à Pierre Simard, ses frère

et petit-neveu, et ordonnant le payement de 333 livres 15 sols, pour 18 mois d'arrérages de cette rente.

21 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

393. — Décision du Bureau de Liquidation, reconnaissant qu'il est légitimement dû au sieur Oudot, marchand de toile, une somme de 2,552 livres 6 sols pour fourniture de toiles à l'abbaye de Panthemont, en octobre 1789, et qu'il y a lieu de lui payer provisoirement la somme de 1,276 livres 2 sols.

27 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, S 4506.

394. — Arrêté du Directoire du Département, portant reconnaissance d'une rente de 250 livres constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au profit de Marguerite-Jeanne Stouf, et ordonnant le payement de 415 livres 4 sols 2 deniers, pour arrérages échus depuis le 1er août 1789.

14 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

395. — Arrêté du Directoire du Département, portant reconnaissance d'une rente de 60 livres constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au profit de Claude Bonneté, et ordonnant le payement de 101 livres 16 sols 8 deniers, pour arrérages échus depuis le 20 octobre 1789.

16 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

396. — Arrêté du Directoire du Département, portant reconnaissance, comme dette de l'Etat, d'une rente perpétuelle de 1,200 livres constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, le 29 août 1782, au profit du sieur Jean Michelin, dont l'usufruit appartient à Anne Michelin, veuve de Jean-Maximilien Leleu, sœur dudit Jean, et, pour la propriété, au profit des appelés à recueillir la substitution, et les renvoyant devant le commissaire du Roi, liquidateur général des créances sur l'Etat, pour la liquidation de ladite rente.

25 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

397. — Arrêté du Directoire du Département, portant reconnaissance et mettant au rang des dettes de l'Etat une rente de 1,008 livres constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au profit du sieur Claude Barbastre, organiste, dont les arrérages ont été payés, jusqu'au 1er janvier 1790, par les religieuses, et, jusqu'au 1er janvier 1791, par la Municipalité.

20 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

398. — Tableau nominatif des religieuses de Panthemont en 1791, avec l'indication des sommes qu'elles ont reçues pour leur traitement de cette année.

1791.
Minute, *A. N.*, S 4506.

399. — Arrêté du Directoire du Département, portant reconnaissance, pour être mise au rang des dettes de l'Etat, d'une rente perpétuelle de 100 livres constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au profit de Nicolas Gaillard, bourgeois de Paris, avec les arrérages échus depuis le 1er janvier 1791, montant à 80 livres.

19 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

400. — Arrêté du Directoire du Département, portant reconnaissance, comme dette de l'Etat, d'une rente perpétuelle de 150 livres constituée, au profit de Pierre Chauvin et de Marie-Catherine Lucien, sa femme, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, à prendre par privilège sur les constructions neuves de l'abbaye, avec les arrérages échus depuis le 1er janvier 1791.

28 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

401. — Arrêté du Directoire du Département, portant reconnaissance, pour être mise au rang des dettes de l'Etat, d'une rente viagère de 100 livres constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au profit du sieur Jean Landouzy, avec les arrérages échus depuis le 15 août 1790, montant à 137 livres 15 sols 6 deniers.

28 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

402. — Récépissé du sieur Bazin, premier commis du Bureau de Liquidation, portant que M. Janson, archiviste, lui a remis deux registres tirés des archives de l'abbaye de Panthemont, journaux de dépenses de 1784 à 1790.

13 février 1792.
Original signé, *A. N.*, M 710, n° 8.

403. — Etat sommaire des titres concernant les biens et propriétés dépendant de l'abbaye de Panthemont, situés en Beauvaisis, délivré, sur leur réquisition, aux administrateurs du district de Beauvais, représentés par M. J.-B. Poissonnier, membre du Conseil général de la Commune de Paris.

15 février 1792.
Original signé, *A. N.*, M 710, n° 8.

404. — Décision du Bureau de Liquidation, estimant qu'il est légitimement dû au sieur Champion, menuisier, rue Cassette, une somme de 187 livres 9 sols, pour travaux de menuiserie à l'abbaye de Panthemont, en 1789, et qu'il y a lieu de lui payer provisoirement la somme de 93 livres 14 sols.

16 février 1792.
Minute, *A. N.*, S 4506.

405. — Etat des sommes payées, en 1790, par l'abbaye de Panthemont, à différents ouvriers et fournisseurs, en acompte de celles qui leur étaient dues, certifié par la sœur Marguerite-Félicienne de Virieu, supérieure, et Marie-Huguette-Guillemine Matharel-Duchery, économe.

21 février 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

406. — Décision du Bureau de Liquidation, estimant qu'il est légitimement dû à la veuve Sergent, marchande de bois à Paris, au Gros-Caillou, la somme de 3,042 livres, pour fournitures de bois faites à l'abbaye de Panthemont, en 1790, et qu'il y a lieu de lui payer provisioirement la somme de 2,500 livres.

28 février 1792.
Minute, *A. N.*, S 4506.

407. — Arrêté du Directoire du Département, constatant l'inscription, au rang des dettes de l'Etat, d'une rente perpétuelle de 500 livres constituée, le 8 octobre 1760, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au profit de Charlotte-Aglaé d'Orléans, épouse de François d'Est, duc de Modène, et appartenant à Marie d'Est de Modène, femme séparée de biens de Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, avec les arrérages échus depuis le 1er janvier 1790, montant à 840 livres.

28 février 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

408. — Arrêté du Directoire du Département, portant reconnaissance, comme dettes de l'Etat : 1° d'une rente viagère de 60 livres constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au profit de Madeleine Arreste, religieuse converse de ladite abbaye ; 2° de pareille rente de 60 livres au profit de Germaine Chapotot, religieuse de la même abbaye ; 3° d'une rente de 40 livres au profit de la demoiselle Thomas, également religieuse ; 4° d'une rente de 60 livres au profit de feue Louise de Sendt de Tombenheim, reversible sur la tête de sa sœur, religieuse ; 5° d'une rente viagère de 120 livres, au profit de Marie Chevalier, religieuse converse.

6 mars 1792.
Originaux signés (5 p.), *A. N.*, S 4506.

409. — Arrêté du Directoire du Département, constatant l'inscription, au rang des dettes de l'Etat, d'une rente de 450 livres constituée, par les religieuses de Panthemont, au profit de Marguerite-Antoinette Loutry, veuve de Jean-Etienne Poudevigne, rente dont l'usufruit appartient à Monique-Marie-Gertrude Giunty et Catherine-Fortunée Piruzzi, et la propriété à l'hôpital de Modène, en Italie.

31 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

410. — Mémoire du sieur Simon aux administrateurs des Domaines nationaux, déclarant que l'abbaye de Panthemont a fait construire, sur un terrain acheté par elle, un bâtiment contenant 11 apparte-

ments, que d'autres appartements loués à des pensionnaires donnent un revenu de 3,000 livres, sans compter l'appartement occupé par la coadjutrice, valant 1,000 livres, et demandant la concession du bâtiment neuf en question, à charge par lui de payer un loyer de 8,000 livres.

2 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[19] 612.

411. — Décision du Bureau de Liquidation, estimant qu'il est légitimement dû au sieur Delahaye, vitrier, pour ses travaux de vitrerie et de peinture à l'abbaye de Panthemont, la somme de 648 livres 19 sols 1 denier, et qu'il y a lieu de lui payer provisoirement un acompte de 324 livres 9 sols 6 deniers.

4 avril 1792.
Minute, *A. N.*, S 4506.

412. — Arrêté du Directoire du Département, constatant l'inscription au rang des dettes de l'Etat d'une rente perpétuelle de 2,400 livres constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au profit de Pierre Petit, architecte, avec les arrérages échus depuis le 1er juillet 1791, montant à 1,200 livres.

5 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

413. — Arrêté du Directoire du Département, reconnaissant légitimement due, comme dette de l'Etat, aux légataires universels de Louise Fauvette, femme de François Lhérault, ancien marchand drapier à Argenteuil, d'une rente de 600 livres, constituée audit sieur Lhérault par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, avec les arrérages depuis le 1er janvier 1790 jusqu'au 18 janvier 1791, époque du décès du sieur Lhérault.

10 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

414. — Arrêté du Directoire du Département, constatant l'inscription, au rang des dettes de l'Etat, d'une rente de 500 livres, originairement constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au rofit de Charlotte-Aglaë d'Orléans, épouse de François d'Est, duc de Modène, et appartenant à Louis-Jean-Marie de Bourbon-Penthièvre, amiral de France, veuf de Marie-Thérèse-Félicité d'Est, avec arrérages échus depuis le 1er janvier 1790.

17 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

415. — Arrêté du Directoire du Département, reconnaissant comme légitimement due à Madeleine-Alexandrine-Joséphine Sabatier de Meyrol de Leyris, religieuse professe de l'abbaye de Panthemont, une pension viagère de 200 livres que lui servait l'abbaye, comme titulaire d'une place gratuite fondée audit monastère en faveur d'une demoiselle noble, à laquelle elle avait été nommée par Mme Marie-Catherine de Bethisy, abbesse, et que les arrérages, depuis le 1er janvier 1790, lui en seront payés par le sieur Baron, payeur des frais du culte du district de Paris.

14 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

416. — Arrêté du Directoire du Département, portant reconnaissance, au rang des dettes de l'Etat, d'une rente perpétuelle de 375 livres, originairement constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au profit de Marie Pasquier, veuve de Gaspard Gervason, à prendre par privilège sur un terrain contigu aux murs de clôture de ladite abbaye, laquelle rente appartient à Marie-Thérèse Gervason, femme de Philippe-Jean-Baptiste de Choderlos de Laclos, en qualité de seule héritière de la veuve Gervason, sa mère, avec les arrérages échus depuis le 1er janvier 1791.

23 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

417. — Règlement du compte de l'abbaye de Panthemont par le Bureau de Liquidation, établissant qu'il revient aux religieuses, pour remboursement de leurs avances et complément de leur traitement, au 1er juillet 1792, une somme totale de 8,496 livres 15 sols 2 deniers.

Juin 1792.
Minute, *A. N.*, S 4506.

418. — Arrêté du Directoire du Département, reconnaissant, au rang des dettes de l'Etat, une rente perpétuelle de 110 livres constituée, par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, au profit du sieur Pierre Faron, bourgeois de Paris, et de Marie-Madeleine-Thérèse Dugast, sa femme, avec les arrérages échus depuis le 1er janvier 1791, montant à 110 livres.

5 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4506.

Abbaye de Sainte-Périne-de-Chaillot.

419. — Récépissé par M. Baignères jeune, pour le Bureau de Liquidation, d'une liasse de divers papiers provenant du monastère de Sainte-Périne-de-Chaillot, à lui remis par M. Levillain.

30 août 1792.
Original signé, *A. N.*, M 710, n° 19.

Abbaye de Port-Royal.

420. — Lettre de M. Dufresne de Saint-Léon, directeur général de la Liquidation, au Directoire du Département de Paris, au sujet de la liquidation de la créance du sieur Sergent, marchand de bois, pour fourniture de bois aux religieuses de Port-Royal, en 1790, faisant observer que l'approvisionnement fait dans les derniers mois de 1790 est si considérable qu'une partie paraît devoir appartenir à la dépense de 1791, année dans le cours de laquelle les religieuses ont reçu un traitement.

18 novembre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, S 4517.

421. — Lettre du Directoire du Département aux commissaires de l'administration des biens nationaux, au sujet de la liquidation d'une créance de 4,558 livres 7 sols réclamée par le sieur Sergent, pour fournitures de bois aux religieuses de Port-Royal, en 1790, les priant de vérifier, sur les comptes du couvent, la quantité de bois consommée annuellement et l'époque de l'approvisionnement, afin de connaître s'il y a lieu de reporter à l'année 1791 une partie de ces fournitures et de les mettre à la charge des religieuses elles-mêmes.

18 février 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4517.

422. — Décision du Bureau de Liquidation, estimant qu'il y a lieu, eu égard au revenu net de l'abbaye de Port-Royal, qui s'élève à 32,971 livres 3 deniers, de payer à ladite abbaye la somme de 6,592 livres 8 sols 4 deniers pour compléter le maximum du traitement de l'abbesse et des religieuses, savoir : l'abbesse, sur le pied de 2,000 livres ; les religieuses choristes, sur celui de 700, et les sœurs converses, sur le pied de 350 ; au total, 31,050 livres.

27 avril 1792.
Original, signé de M. Roard, *A. N.*, S 4517.

423. — Etat des sommes touchées par les dames abbesse et religieuses de Port-Royal, sur leur traitement, ou à titre de secours provisoires, et de celles que lesdites dames auraient dû toucher pour leur traitement définitif, au maximum, vérifié par M. Roard, administrateur des biens nationaux, pour être joint au rapport de ce jour, qui constate les revenus nets de l'abbaye de Port-Royal à Paris.

27 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4517.

424. — Rapport (au Bureau de Liquidation) fait d'après la vérification des baux, titres et pièces qui constatent les propriétés et revenus des biens de MMmes les abbesse et religieuses de l'abbaye de Port-Royal à Paris, comparés au contenu de la déclaration par elles faite à la Municipalité de ladite ville, le 27 janvier 1790.

(27 avril 1792.)
Original, signé de M. Borie, *A. N.*, S 4517.

425. — Etat des meubles et effets à l'usage de Mme de Cambis, abbesse de Port-Royal, depuis 5 ans, et états des effets de M. Gibert et de Mme Vallerand, remis au comité de la section de l'Observatoire, les

3, 4 septembre 1792.
Copies conformes (3 p.), *A. N.*, S 4517.

426. — Certificat des religieuses, supérieure, dépositaire et sous-dépositaire de l'abbaye de Port-Royal, constatant que le sieur Michel Dubieux a servi dans la maison de Port-Royal, pendant 15 années, en qualité de domestique de peine, avec attestation de la section de l'Observatoire pour l'identité des signatures des citoyennes Cambis, Gaillard et Laisné, apposées au certificat.

5 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4517.

Abbaye du Val-de-Grâce.

427. — Registre de la recette de l'abbaye du Val-de-Grâce jusqu'en mars 1792, arrêté le 18 avril suivant et signé de sœur Louise de Jarry, en religion de Sainte-Hélène, supérieure, des sœurs sous-prieure, discrète et économe.

16 avril 1792.
Original (Registre in-fol.), *A. N.*, H 3851.

Prieuré de Notre-Dame-de-Bon-Secours, rue de Charonne.

428. — Note de M. Villain, archiviste des biens nationaux, portant que, contrairement à la déclaration des religieuses du monastère de Notre-Dame-de-Bon-Secours, rue de Charonne, leurs registres de délibérations, qui auraient été enlevés, le 10 février 1791, par MM. Lalouette et Villain, commissaires du Bureau de Liquidation, ne sont jamais entrés aux Archives des biens nationaux.

5 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, M 711, n° 16.

Prieuré des Bénédictines de Notre-Dame-de-Consolation, ou du Cherche-Midi.

429. — Quittance de 144 livres 7 sols 6 deniers et de 72 livres 3 sols 9 deniers, délivrée par M. Bernard, receveur des contributions directes du 6e arrondissement, aux religieuses du « Chasse-Midy », au nombre de 13, et aux sœurs, au nombre de 9, pour leur imposition ordinaire et pour acompte sur leur contribution mobilière.

23 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4591.

430. — Certificat des commissaires de l'administration des biens nationaux, portant qu'il a été retenu, sur le trimestre échu le 1er octobre 1791 de la pension des religieuses du couvent du « Chasse-Midy », montant à 2,240 livres 13 sols, la somme de 554 livres 16 sols 6 deniers pour le second terme de la contribution patriotique.

28 mars 1792.
Original, signé de M. Burel, chef du bureau d'administration, *A. N.*, S 4591.

431. — Quittance de 486 livres 9 deniers, délivrée par M. Baron, receveur des contributions du 2e arrondissement et payeur des frais du culte du district de Paris, aux religieuses du Cherche-Midi pour le 3e tiers de leur contribution patriotique.

3 mai 1792.
Original, signé de M. Baron, *A. N.*, S 4591.

432. — Certificat des religieuses du couvent de « Chasse-Midy », attestant que le citoyen Etienne Milet a servi fidèlement leur communauté pendant 35 ans, en qualité de domestique, logé et nourri, aux gages de 100 livres par mois, dont il a été payé jusqu'au mois de juillet dernier, qu'il est resté jusqu'à la suppression du couvent, et qu'il ne dispose d'aucune ressource pour vivre.

16 novembre 1792.
Original, signé de Louise Bourgeois, prieure du Chasse-Midy, et d'autres dignitaires du couvent, *A. N.*, S 4591.

Prieuré de la Madeleine-de-Trainel, rue de Charonne.

433. — Requête du sieur Janson, citoyen de Paris, rue des Moulins, aux administrateurs des biens nationaux, exposant qu'il a acquis, le 3 janvier 1791, par adjudication, au district de Nogent-sur-Seine, la ferme de la Madeleine, à Trainel, qui appartenait aux religieuses de la Madeleine-de-Trainel, faubourg Saint-Antoine, à Paris, et demandant communication des

titres et baux de cette ferme, conservés aux Archives des biens nationaux.

29 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 711, n° 65.

434. — Etat sommaire des titres particuliers du prieuré de la Madeleine, sis à Trainel, avec récépissé du double de cet état, remis à M. Janson, adjudicataire de la ferme et manoir dudit prieuré, par les administrateurs des biens nationaux, ainsi que du bail de cette ferme, du 1er mai 1783, par les religieuses de la Madeleine-de-Trainel.

12 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, M 711, n° 65.

Filles-de-Sainte-Agnès, rue Plâtrière.

435. — Mémoire du vin fourni par le sieur Soniez, marchand de vin, rue Coquillière, à Mesdames de la communauté de Sainte-Agnès, rue Plâtrière, en 1790 et 1791, consistant en pièces de Mâcon ordinaire et vieux, mémoire montant à 3,000 livres, avec quittance de 1,500 livres reçues en acompte, soit 800 livres en argent payé par la sœur Legendre et 700 livres pour la pension de la fille du sieur Soniez.

21 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4615.

436. — Etat des revenus et charges du monastère de la communauté de Sainte-Agnès, établi rue Jean-Jacques-Rousseau, ci-devant rue Plâtrière, pour l'instruction des pauvres, d'après la déclaration faite à la municipalité de Paris, le 27 février 1790, certifié par M. Borie, commissaire de l'administration des biens nationaux.

29 décembre 1791.
Original signé, *A. N*, S 4615.

437. — Mémoire pour les sœurs de la communauté de Sainte-Agnès, établie à Paris, rue Plâtrière, par lettres patentes du Roi, en 1683, pour l'instruction des pauvres enfants de la paroisse de Saint-Eustache (au nombre de 400), exposant leur situation critique par suite du déficit annuel qui est de 4,757 livres, et de l'accumulation de leurs dettes qui s'élèvent à 45,389 livres, et demandant que l'Etat veuille bien se charger de ces dettes, avec certificat des commissaires de la section des Postes, attestant les services rendus par la communauté des dames de Sainte-Agnès, non seulement dans l'étendue de la paroisse de Saint-Eustache, mais encore dans la capitale, soit en s'employant constamment à l'éducation et instruction de la jeunesse, soit en venant au secours des malheureux et des indigents, et rappelant qu'au début de la Révolution elles ont été d'un très grand secours au district de Saint-Eustache, en se chargeant de faire cuire et distribuer la majeure partie des subsistances des troupes provisoires.

31 mars 1792.
Original, signé des membres du comité de la section des Postes, *A. N.*, S 4615.

438. — Lettre de la Commission de bienfaisance de la paroisse de Saint-Eustache au Comité d'instruction publique, et observations présentées au même Comité par le comité de la section des Postes, sur le sort des Filles-de-Sainte-Agnès, qui sont chargées d'apprendre la couture, la broderie, la tapisserie et autres métiers aux filles pauvres de la paroisse de Saint-Eustache, se trouvant hors d'état de payer un apprentissage, au nombre de plus de 400, dont 200 reçoivent la nourriture, établissement précieux pour les pauvres femmes de la Halle.

8 avril 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, F17 1692.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 178.

439. — Délibération du Comité d'instruction publique, arrêtant de proposer à l'Assemblée nationale de supprimer les mots de Filles-de-Sainte-Agnès dans l'énumération du 1er article du projet de décret relatif à la suppression des congrégations religieuses et séculières.

10 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, AF1c 17, fol. 58.
Ed. J. Guillaume, *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, p. 177.

440. — État de la recette de la communauté des Filles-de-Saint-Agnès, pour l'année 1792, montant à 24,070 livres (dont 1,230 livres pour le produit des ouvrages des classes, dentelle, linge, tapisserie et broderie) et de la dépense pour la même année, montant à 28,483 livres, dont 2,900 livres pour les frais du nouveau costume pour 28 personnes (toile pour robes, mousseline pour fichus, bonnets ronds et manchettes) et 30 livres pour une ouvrière chargée durant 2 mois de confectionner ces costumes.

(1792).
Minute, *A. N.*, S 4615.

441. — État des sommes payées par les religieuses du ci-devant couvent de Sainte-Agnès, depuis le 1er janvier 1791, en 1791, 1792 et 1793.

(Sans date).
Minute, *A. N.*, S 4615.

Annonciades-Célestes, rue Culture-Sainte-Catherine.

442. — Etat des titres remis aux Archives de l'administration des biens nationaux du Département de Paris par les dames Annonciades de la rue Couture-Sainte-Catherine, à Paris.

1er mai 1792.
Minute, *A. N.*, M 711, n° 1.

Annonciades-Célestes de Saint-Denis.

443. — Remise aux Archives de la Municipalité, par M. Pointard, fondé de procuration des dames religieuses de l'Annonciade de Saint-Denis, de deux grosses en parchemin du bail d'une maison, rue du Faubourg-Saint-Denis, leur appartenant, en date du 16 février 1788, et d'un autre acte du 21 février.

20 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, M 711, n° 3.

444. — Etat pour connaître ce que les dames religieuses de l'Annonciade-Céleste de Saint-Denis ont touché de trop sur les payements provisoires qui leur ont été faits, tant à Paris qu'à Saint-Denis, depuis le 1er janvier 1791 jusqu'au 1er juillet 1792.

(1792)
Minute, *A. N.*, S 4622.

445. — Requête du sieur Simon Guerreau, adjudicataire d'une maison, rue du Faubourg-Saint-Denis, vis-à-vis les petites écuries du Roi, aux administrateurs des biens nationaux, à l'effet d'obtenir la remise des derniers baux et autres titres de propriété, avec récépissé d'un bail du 16 février 1788 et d'un autre acte du 21 février.

11 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, M 711, n° 3.

446. — Arrêté du directoire du district de Saint-Denis, décidant qu'il sera fait récolement sur les inventaires dans les maisons religieuses de Saint-Denis, traçant la marche à suivre à cet égard et chargeant M. Barat, administrateur, de procéder à cette opération dans le monastère des Annonciades.

16 août 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, S 4622.

447. — Lettre de M. Berthelot, procureur général syndic du Département de Paris, au directoire du district de Saint-Denis, en réponse à sa lettre du 9 septembre, qui recommandait à l'humanité du Directoire trois dames du couvent des Annonciades de Saint-Denis, dont deux ont l'esprit aliéné et la troisième est infirme, demandant si ces infortunées étaient des religieuses de la communauté, si elles étaient en possession d'un traitement ou pensionnaires.

1er octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4622.

Religieuses de l'Assomption, rue Saint-Honoré.

448. — Relevé général de ce qui a été payé aux fournisseurs, aux entrepreneurs, aux officiers et aux particuliers qui ont placé des capitaux sur le monastère de l'Assomption, extrait des registres depuis le 1er octobre 1789 jusqu'au 31 décembre

1791, et certifié véritable par la sœur économe du couvent.

10, 13 octobre 1791.
Original, signé de sœur Marguerite-Angélique Frelle de Saint-Hilaire, *A. N.*, S 4623.

Augustines anglaises de la rue de Lourcine.

149. — Correspondances adressées aux sœurs de la communauté des religieuses Anglaises (en anglais).

1789-1793.
Originaux (1 liasse), *A. N.*, S 4619.

450. — Etat des recettes et dépenses pour les (Augustines) Anglaises du Chant (*sic*) de l'Alouette, faubourg Saint-Marcel, pour les 6 derniers mois de 1791, arrêté à 2,929 livres 4 sols, avec décharge donnée par la prieure à M. Valliet.

4 mai 1792.
Original, signé de M. Valliet, *A. N.*, S 4619.

Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, rue Neuve-Saint-Étienne-du-Mont.

451. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. Tarbé, ministre des Contributions publiques, au sujet de la réclamation, par les Augustines de la Congrégation de Notre-Dame : 1° d'une pension de 2,300 livres sur les revenus de Notre-Dame-de-Liesse ; 2° de l'allocation d'un secours de 24,000 livres, dont elles n'auraient reçu que 12,000 livres, déclarant que les titres constatant cette pension et ce secours ont été demandés depuis 1 mois à l'agent de ces religieuses, qui n'a encore rien fourni.

17 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, S 4639.

452. — Délibération des commissaires administrateurs des biens nationaux, portant allocation aux religieuses Augustines de la Congrégation Notre-Dame du quartier d'octobre 1791 de leurs revenus, évalué à 2,390 livres 1 sol, à raison de 9,560 livres 4 sols par an, ladite délibération approuvée par le Directoire du Département, qui fixe à 2,277 livres 16 sols 8 deniers la somme à payer, en raison de la déduction de 335 livres 5 sols 4 deniers pour la pension de 2 religieuses, les dames Gosmond et Doembeck, calculée en prenant pour base le nombre de 22 religieuses professes et de 7 converses pour la maison des Augustines.

14 novembre, 14 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4639.

453. — Lettre de la sœur Pellier de Saint-Ambroise, dépositaire des Augustines de la Congrégation Notre-Dame, à M. Thomas de Froydeau, leur fondé de procuration, à l'effet de se faire remettre, par le Bureau de Féodalité, les arrêtés de comptes des créanciers du couvent et les quittances des rentiers, accompagnée d'une déclaration affirmant que la rente de 50 livres, réclamée par le sieur Longperrier, n'est point due.

15 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 711, n° 7.

454. — État du passif du monastère de la Congrégation de Notre-Dame-de-Saint-Augustin, dite les Augustines, remis au Bureau de Liquidation par celui des archives de la Féodalité (ledit passif s'élevant à 38,892 livres 6 sols 6 deniers) avec récépissé par le sieur Thomas de Froydeau, fondé de pouvoir des religieuses, de toutes les pièces énoncées et détaillées dans l'état ci-dessus, qui lui ont été remises par les archivistes de l'administration des biens nationaux pour la sœur dépositaire.

21 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, M 711, n° 7.

455. — Lettre de M. Thomas (de Froydeau), agent des Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, rappelant les besoins pressants de cette communauté, qui peut justifier du payement des impositions de 1790 et n'est pas dans le cas de payer la contribution patriotique de 1791, comme le démontre une note de M. Dacier, qui explique que ce n'est qu'en payant le traitement des religieuses qu'on peut

juger quelle portion de contribution patriotique peut être exigée.

13, 15 décembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 4639.

456. — Etat indiquant les noms, âges et qualités des religieuses Augustines de la Congrégation Notre-Dame, avec leurs signatures, certifié par le président et le secrétaire-greffier de la section du Jardin des Plantes.

25 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4639.

457. — Rapport du commissaire du Bureau de Liquidation des biens nationaux, établissant qu'il est dû au couvent des Chanoinesses de Saint-Augustin, pour le montant de leurs revenus, la somme de 9,699 livres 18 sols par an, de laquelle il y a lieu de déduire celle de 781 livres 18 sols 4 deniers pour le traitement des dames Gosmond et Dosembeck, religieuses de chœur, sorties de la communauté, sur le pied de 390 livres 18 sols 2 deniers pour chacune d'elles, et qu'en conséquence il convient de payer, pour le 1er semestre de 1792, la somme de 4,459 livres 11 deniers, et décision conforme des administrateurs des biens nationaux.

13 juin 1792.
Original, signé de M. Borie, et copie conforme, *A. N.*, S 4639.

458. — Arrêté du Directoire du Département, ordonnant, en attendant la liquidation définitive des revenus de la communauté des religieuses de Saint-Augustin, rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont, le payement de 3,000 livres, en acompte sur leurs revenus de 1792, à l'effet de pourvoir à leur subsistance.

4 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4639.

459. — Compte de ce qui revient à la communauté des Augustines de la Congrégation Notre-Dame, pour le montant de ses revenus du 1er janvier 1791 au 1er juillet 1792, extrait de la liquidation sommaire des biens, revenus et charges de la communauté des Chanoinesses de Saint-Augustin, établies à Paris, rue Neuve-Saint-Etienne, pour l'instruction publique.

(Août 1792.)
Minute, *A. N.*, S 4639.

460. — Requête des religieuses Augustines de la Congrégation Notre-Dame, déclarant que, depuis le 1er janvier 1792, elles n'ont rien reçu de leurs revenus, malgré toutes leurs démarches, tant à la Municipalité qu'au Département, par suite que 26 religieuses se trouvent dans le plus grand dénuement, et sollicitant le payement des 6 mois de leurs revenus échus le 1er juillet 1792, ou tout au moins une allocation provisoire pour leur permettre de subsister jusqu'à ce que la liquidation de leur maison soit terminée.

(Août 1792.)
Minute, *A. N.*, S 4639.

461. — Mémoire du sieur Thomas (de Froydeau), fondé de procuration des religieuses de la Congrégation Notre-Dame, ordre de Saint-Augustin, aux administrateurs provisoires du Département de Paris, demandant le payement des rentes sur l'Etat qui leur sont dues pour 1790, montant à 4,774 livres 18 sols 2 deniers, et de créances sur particuliers montant à 3,099 livres 17 sols, ainsi que la remise, par le garde des Archives de la Commune, des titres et papiers nécessaires au recouvrement des rentes et des dettes sur particuliers.

(Septembre 1792.)
Minute, *A. N.*, S 4639.

Religieuses de l'Ave-Maria, rue des Barres.

462. — Déclaration de sœur Louise-Elisabeth Voyet, dite de la Providence, supérieure, et de sœur Marie-Elisabeth du Sautoy, dite de la Transfiguration, dépositaire du monastère de l'Ave-Maria, attestant que, depuis la fondation de leur couvent, il n'a jamais été tenu de registres, soit pour la recette, soit pour la dépense, et que, sur la somme de 32,915 livres 10 sols que la maison devait à différents ouvriers et fournisseurs, il a été payé plusieurs acomptes, jusqu'à la date des re-

connaissances constatant ces payements, mais que, depuis, il n'a plus été rien soldé.

29 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4642.

463. — Lettre de M. Cuvillier (premier commis des Bâtiments), aux commissaires de l'administration des biens nationaux ecclésiastiques, au sujet de l'état de délabrement du monastère de l'Ave-Maria et des réparations nécessaires qui occasionneraient une dépense considérable, déclarant que l'administration des Bâtiments n'a jamais fait que quelques travaux à titre de pure charité, et ne saurait prendre à sa charge, surtout dans des temps aussi difficiles où elle est harcelée par de nombreux créanciers, les travaux que les religieuses ont fait exécuter, pour le règlement desquels elles sont vivement sollicitées par les entrepreneurs et ouvriers, notamment par l'entrepreneur de la maçonnerie, auquel il est dû une somme de 3,451 livres 14 sols, dette qui n'est certainement que trop réelle, en raison de la détresse d'une maison, « dont les sujets manquent souvent des premiers besoins de la vie ».

3 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4642.

464. — Mémoire de Marie-Elisabeth du Sautoy, ci-devant religieuse et dépositaire du monastère de l'Ave-Maria, présenté en raison du compte que l'on demande aux ci-devant religieuses de l'Ave-Maria, rue des Barres, à Paris, pour l'administration de l'année 1790, afin d'obtenir du Département le décompte de leur traitement des 9 premiers mois de 1792 et le traitement de chacune à partir du 1er octobre 1792.

(1792).
Original signé, *A. N.*, S 4642.

Chanoinesses du Saint-Sépulcre, ou Augustines de Bellechasse.

465. — Extrait des registres des religieuses-Chanoinesses du Saint-Sépulcre, de Bellechasse à Paris, concernant les dépenses de viande, de vin, de bois et d'épicerie, du 10 mai 1787 au 20 mai 1791, certifié conforme par Marguerite Artaud, de Saint-Pierre, prieure, et Edmée Plisson, de Sainte-Mélanie, économe.

19 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4406.

Bénédictines de la Ville-l'Evêque ou de Notre-Dame-de-Grâce.

466. — Livre de quittances des marchands et ouvriers à l'usage des Bénédictines de la Ville-l'Evêque, par chapitres; le dernier compte, celui de la blanchisseuse, est du 17 juillet 1792.

1782-1792.
Original (registre in-fol.), *A. N.*, H 4085.

467. — Lettre de Mme Louise-Adélaïde de Montmorency-Laval, supérieure des Bénédictines de la Ville-l'Évêque, à M. Bernières, administrateur du Bureau de Liquidation, déclarant que la maison n'a aucun registre, qu'elle se trouvait en retard depuis nombre d'années envers ses fournisseurs, mais qu'elle allait se mettre au pair et commencer un régime d'ordre, lorsque la Nation est venue s'emparer de ses biens, faisant observer que la Nation peut aisément payer leurs fournisseurs, ayant touché le double de ce qu'il y a à payer.

30 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4644.

468. — Lettre de Mme de Montmorency-Laval, supérieure, et de Marie-Félicité Jacquemart, sous-prieure et économe des Bénédictines de la Ville-l'Evêque (aux administrateurs des biens nationaux), assurant que tous les mémoires des ouvriers et fournisseurs sont réels et légitimement dus, et déclarant que, si leur maison se trouve dans une situation prospère, elle le doit aux efforts de M. Guinot, leur mandataire, qui a employé 4 années à rétablir leurs affaires et ne peut même rentrer dans ses débours.

Sans date (mars 1792).
Original signé, *A. N.*, S 4644.

469. — Note du Bureau de Liquidation, priant les archivistes de lui communiquer les contrats, titres et pièces pouvant ser-

vir à établir le compte et le traitement des religieuses Bénédictines de la Ville-l'Évêque.

21 juin 1792.
Original, signé de M. Vigée, *A. N.*, M 711, n° 76.

Bénédictines de Conflans.

470. — Lettre de Claudine-Thérèse-Geneviève Simon, en religion sœur Sainte-Agnès, dépositaire des Bénédictines de Conflans, se plaignant de n'avoir reçu pour leur revenu que 3,400 livres au lieu des 3,525 livres auxquelles se montent leurs pensions, calculées sur le taux de 900 livres par an pour l'abbesse, de 420 livres pour chaque religieuse de chœur, et de 210 livres pour les sœurs converses, la municipalité de Conflans retenant les 500 livres de rente que le couvent possède sur particuliers, leurs rentes foncières et droits de bienvenue sur 30 ou 32 maisons de Carrières.

3 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4643.

471. — Lettre de M. Masson, maire de Conflans-Charenton, au procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine, lui renvoyant, réglé, arrêté et certifié par la municipalité, le mémoire du sieur Asp, dit Fleurimont, maçon à Charenton-Saint-Maurice.

24 janvier 1792.
Original signé, *A N.*, S 4643.

472. — Lettre de Claudine-Thérèse-Geneviève Simon, en religion sœur Sainte-Agnès, dépositaire des Bénédictines de Conflans, à M. Préaux, notaire, administrateur du district de Bourg-la-Reine, le priant de faire terminer leur liquidation, afin que l'on fixe leur revenu qui n'était déjà que trop médiocre, déclarant qu'il leur est impossible de subsister avec le peu qu'on leur donne, les impositions étant en outre très fortes et les obérant beaucoup, demandant enfin s'il faut écrire à M. Loison pour obtenir l'autorisation de faire faire des réparations urgentes.

14 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4643.

473. — État des religieuses Bénédictines du ci-devant prieuré et monastère de Conflans, lors de leur sortie dudit monastère, au mois de septembre 1792, pour satisfaire aux décrets de l'Assemblée nationale, certifié par Marie-Thérèse Sellier, religieuse, par Mme Juge-Brassac, prieure, et contresigné par M. Louis-Nicolas Masson, maire de Conflans-Charenton.

19 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4643.

Filles du Bon-Pasteur, rue du Cherche-Midi.

474. — État des revenus et des charges de la communauté des Filles-du-Bon-Pasteur, établie à Paris, rue du Cherche-Midi, d'après la déclaration faite à la municipalité de Paris, le 27 février 1790, certifié conforme par M. Borie, administrateur des biens nationaux.

29 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4646.

475. — Lettre de Mme Rose-Marie Perine de Gennes de Volambert, supérieure de la maison du Bon-Pasteur, rue du Cherche-Midi, au maire de Paris, lui exposant la cruelle perplexité dans laquelle elle se trouve au sujet du sort des 93 enfants confiés à ses soins, les uns disant que la maison sera détruite, les autres que l'on devra changer de costume, déclarant qu'elle et ses compagnes le changeront, mais que les parents des pauvres enfants sont dans l'impossibilité de le faire, la plupart ayant sacrifié tout leur avoir pour se procurer les 200 livres versées pour l'entrée dans l'établissement.

9 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 612.

Filles du Calvaire, rue de Vaugirard.

476. — Requête de sœur Marie-Anne Suzanne, dite de Sainte-Thérèse, et de sœur Geneviève-Nicole Malcuy, dite de Sainte-Claire, religieuses Bénédictines du Calvaire, de la rue de Vaugirard, toutes deux âgées et infirmes, à l'effet d'obtenir que leur traitement, fixé à 400 livres 2 sols

2 deniers par tête, en vertu de la liquidation provisoire à laquelle la Municipalité a fait procéder, soit complété à partir d'avril prochain, la liquidation définitive devant assurer, d'après les revenus du monastère, 550 livres à chaque religieuse de chœur et 275 livres à chaque converse.

7 février 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4649.

Capucines, place Vendôme.

477. — Etat nominatif des religieuses Capucines de la place Vendôme et des religieuses du tiers ordre de Saint-François attachées à ce monastère, pour le trimestre de janvier 1792, remis à la Municipalité.

(1792)
Minutes (2 p.), *A. N.*, M 711, n° 25.

Carmélites, rue Chapon.

478. — Note des pièces remises à M. Levavasseur, commis principal à la Liquidation, pour opérer celle des dames Carmélites de la rue Chapon, avec un état des contrats de rentes, provenant desdites religieuses, transmis au Bureau d'agence par celui de la Féodalité.

28 avril 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, M 711, n° 29.

Carmélites, rue Saint-Jacques.

479. — Demande en communication, par la sœur Marie-Louise de Gonzague, prieure, et Anne-Prudence Nicolas, dite sœur Joséphine de Sainte-Thérèse, religieuse du couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, d'un contrat de rente de 433 livres 10 sols sur la 4e Loterie royale, payée par M. de Sainte-Luce, communication accordée sans déplacement par M. Burel.

4 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, M 711, n° 33.

480. — Etat nominatif des religieuses de la communauté des Carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris, certifié par la sœur Scholastique-Suzanne de Saint-Bernard, dépositaire, avec note de l'administration des biens nationaux, demandant des explications sur les divergences constatées par la comparaison de cet état avec la déclaration du 15 juin 1790, en raison de l'addition et suppression de noms de religieuses.

13 juin 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, S 4655.

481. — Rapport d'un commissaire du Bureau de Liquidation, et décision des commissaires de l'administration des biens nationaux, estimant qu'il y a lieu d'accorder aux religieuses Carmélites du faubourg Saint-Jacques, dont le revenu s'élève à 46,308 livres 4 deniers, le traitement maximum, savoir : à chacune des religieuses de chœur, 700 livres, et à chacune des sœurs converses, 350 livres, et de leur allouer 4,127 livres pour le complément de leur traitement de l'année 1791 et des 6 premiers mois de 1792.

19 juin 1792.
Minute, *A. N.*, S 4655.

482. — Etat des revenus : 1° en biens fonds, maisons et terres; 2° en rentes perpétuelles sur l'Etat, dressé d'après la vérification des titres, contrats et pièces qui constatent la propriété des biens appartenant aux religieuses Carmélites établies au faubourg Saint-Jacques, ainsi que des charges en rentes perpétuelles et viagères, les revenus s'élevant au total de 52,841 livres 14 sols 6 deniers, et les charges à 6,533 livres 14 sols 2 deniers, ce qui donne un revenu net de 46,308 livres 4 deniers.

(19 juin 1792.)
Minutes (3 p.), *A. N.*, S 4655.

483. — Etat des sommes que devaient toucher les religieuses Carmélites du faubourg Saint-Jacques depuis le 1er juin 1791 jusqu'au 1er juillet 1792, avec un état des sommes reçues depuis le 11 décembre 1790 jusqu'au 5 mai 1792, présenté au commissaire de la Liquidation.

(1792)
Minute, *A. N.*, S 4655.

Nouvelles-Catholiques.

484. — Registre des entrées et sorties des Nouvelles-Catholiques.

19 février 1791-12 juillet 1792.
Original (registre in-fol.), *A. N.*, LL 1612.

2° Livre de la sœur dépensière des Nouvelles-Catholiques.

Août 1781-Août 1792.
Original (registre in-fol.), *A. N.*, H 4158.

485. — Compte-rendu à l'agence des biens nationaux par la supérieure et la dépositaire de la congrégation des Nouvelles-Catholiques, en exécution de la loi du 18 août 1792, pour leurs recettes et dépenses des 9 premiers mois de 1792, compte apuré le 12 fructidor an II.

(1792)
Original signé, *A. N.*, S 4668.

Religieuses de la Conception, rue Saint-Honoré.

486. — Acte de décès de Louis-Charles Holé, commissionnaire du couvent de la Conception, rue Saint-Honoré, depuis 48 ans, à l'âge de 78 ans, inhumé au cimetière de la paroisse de Saint-Roch, avec certificat des religieuses en faveur de sa fille, qui leur a aussi rendu des services et qui se trouve dans l'indigence.

30 juin, 26 octobre 1792.
Extrait conforme et original signé (2 p.), *A. N.*, S. 4672.

Cordelières, rue de Lourcine.

487. — Lettre du sieur Dumontier, propriétaire, par adjudication du 26 août 1791, d'une maison et jardin, rue de Lourcine, dépendant des Petites-Cordelières, au Comité des Domaines nationaux, demandant la remise des baux de cette maison faits au sieur Gourdin, de 1764 à 1781.

27 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, M 711, n° 42.

488. — Lettre de M. Baldue, agent des Domaines nationaux, à M. Burel, chef du Bureau de vente des biens nationaux au Saint-Esprit, demandant communication des baux d'une maison, rue de Lourcine, faits par les Cordelières au sieur Gourdin, en 1764 et 1772, à l'effet de fixer la portion qui doit appartenir à l'acquéreur.

8 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, M 711, n° 42.

Filles-de-la-Croix, rue des Barres.

489. — Comptes de la recette et de la dépense des Filles-de-la-Croix, rue des Barres.

1752-1792.
Original (registre in-fol.), *A. N.*, H 4115.

490. — Registre des pensionnaires des Filles-de-la-Croix, rue des Barres.

1768-1792.
(Les pensionnaires sont au nombre de 12 en 1792).
Original (registre in-fol.), *A. N.*, H 4114.

491. — État des recettes et dépenses des Filles-de-la-Croix-Saint-Gervais, pour les années 1789 et 1790, montant à 14,229 livres 2 sols 5 deniers pour les recettes et à 11,335 livres 17 sols 9 deniers pour les dépenses, se soldant par un excédent de 2,893 livres 4 sols 8 deniers, certifié par la supérieure et les sœurs de la Croix et approuvé après examen par MM. Jean-Baptiste-Etienne-Benoit Soreau et Charles Franchet, membres du Conseil général de la Commune, commissaires envoyés *ad hoc*.

7 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4686.

492. — Etat des revenus des Dames de la Société de la Croix-Saint-Gervais, destinées à l'instruction publique, d'après la déclaration faite à la municipalité de Paris, le 27 février 1790, montant à 7,390 livres 13 sols et les charges à 2,983 livres 4 sols, ce qui donne un revenu net de 4,407 livres 9 sols, ledit état certifié conforme par M. Borie.

29 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4686.

493. — Lettre de M. Suchet, commissaire de la section Popincourt et membre du Conseil général de la Commune de Paris, à la supérieure des Ecoles Saint-

Gervais, rue des Barres, demandant, au nom du comité de Popincourt, à louer provisoirement une maison au coin de la rue de la Roquette, appartenant à ladite communauté, dont la section a besoin pour y établir un corps de garde principal, y placer les canons et y asssembler le bataillon en cas de besoin, priant de donner une réponse le jour même, ne doutant pas, d'ailleurs, des bonnes intentions des sœurs de la Croix-Saint-Gervais, et terminant par un appel pressant au zèle, au patriotisme et à l'amour pour le bien public, dont est animée la supérieure (Marie-Marguerite Henry).

16 février 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4686.

Dominicaines de la Croix, rue de Charonne.

494. — Etat des revenus de la maison des religieuses Dominicaines réformées de Sainte-Croix, de la rue de Charonne, faubourg Saint-Antoine, d'après le procès-verbal de visite du 3 septembre 1790; les revenus montant à 12,505 livres 14 sols 7 deniers et les charges à 8,822 livres 6 sols 10 deniers, état certifié par M. P. Borie.

29 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4637.

495. — Demande, par les sieurs Blancheteau, frères, jardiniers, rue de Charonne, d'autorisation à l'effet d'enlever l'orangerie des Dames-de-la-Croix, qu'ils ont achetée 700 livres et sur laquelle ils ont payé 5 livres d'acompte, et réponse portant que la vente se fera en la manière accoutumée.

(1792.)
Minute, *A. N.*, F6 II, Seine, 1.

Filles-de-la-Croix, cul-de-sac Guéménée

496. — Procès-verbal de transport de M. Jean-Mathias Fontaine, commissaire de police de la section de la Place-Royale, au couvent des Dames de la Croix, sur la réquisition de la sœur Guérin, supérieure, à l'effet de demander aux neuf religieuses qui étaient rentrées la veille dans la maison, accompagnées du chanoine Roger, en vertu de quel ordre elles s'étaient réinstallées; comparution de la dame Hénault, ancienne supérieure, qui a répondu, au nom des autres sœurs, qu'elles étaient rentrées en vertu des décrets de l'Assemblée nationale et de l'arrêté du Département de Paris qui permet la liberté des cultes religieux, observant qu'elle et ses compagnes n'avaient quitté leurs états que contraintes par la violence et les menaces du peuple.

5 novembre 1791.
Expédition conforme, *A. N.*, S 4688.

497. — Lettre de M. Brugière, curé de Saint-Paul, au procureur général syndic du Département, annonçant qu'un ancien chanoine de Notre-Dame, nommé Roger, a réinstallé, le vendredi précédent, dans leur maison 9 religieuses de la communauté de la Croix, cul-de-sac Guéménée, déclarant qu'il y a une vive effervescence parmi les femmes du marché de Sainte-Catherine et celles qui étalent rue Saint-Antoine, *qu'il sait, à n'en pas douter, qu'il y a un complot de verges, que la garde nationale parait déterminée à faciliter l'exécution de ce projet*, mais que le Département devra faire un exemple et agir comme il l'a fait avec les Miramiones, auxquelles il a refusé la permission de rentrer dans leur maison, ajoutant que les prêtres insermentés, en grand nombre dans sa paroisse, y font beaucoup de mal, ainsi que les sœurs Grises.

7 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4688.

498. — Lettre du procureur général syndic du Département aux administrateurs du Département de Police, demandant, à l'occasion de la rentrée des Filles-de-la-Croix dans leur communauté, de lui faire connaître les mesures qu'ils se proposent de prendre pour le maintien de l'ordre public.

8 novembre 1791.
Minute, *A. N*, S 4688.

499. — Procès-verbal de transport de M. Jean-Mathias Fontaine, commissaire de police de la section de la Place-Royale, au couvent des religieuses de la Croix,

enquête par lui faite au sujet de la manière dont se sont comportées, depuis leur rentrée, les 9 dames avec la supérieure, la dame Guérin, avec la maîtresse de classe constitutionnelle, qui sont interrogées à ce sujet, et déclaration du commissaire, ne dissimulant pas les inquiétudes causées dans le peuple par la rentrée inattendue de ces religieuses et manifestant la crainte d'une insurrection imminente.

11 novembre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, S 4688.

500. — Lettre des administrateurs du Département de Police au procureur général syndic du Département, lui envoyant copie des procès-verbaux dressés par le commissaire de police de la section de la Place-Royale au sujet de la rentrée des religieuses de la Croix, cul-de-sac Guéménée, dans leur couvent, procès-verbaux qui indiquent les noms de toutes celles qui ont jugé à propos de revenir.

17 novembre 1791.
Original, signé de M. Maugis, *A. N.*, S 4688.

501. — Lettre de M. De Lessart, ministre de l'intérieur, au Directoire et procureur-syndic du Département de Paris, faisant connaître que, dans le moment d'effervescence générale qui suivit la prise de possession par le curé de Saint-Paul de sa cure, après les violences affreuses exercées sur les dames Miramiones et différentes citoyennes de la rue Saint-Antoine, une multitude égarée se porta au couvent des Filles-de-la-Croix et en les menaçant de la façon la plus terrible, voulut les forcer de reconnaître le curé constitutionnel, qu'éperdues elles se décidèrent à écrire au chef de la Municipalité qu'elles préféraient vivre séparément plutôt que de rester exposées à un traitement barbare, que depuis, après avoir erré d'asiles en asiles, où elles ont vécu du travail de leurs mains, elles se sont décidées à rentrer sur la foi de l'arrêté du Département, relatif au libre exercice du culte religieux; priant le Directoire d'éclaircir tous ces faits et, s'ils sont exacts, de favoriser la réinstallation des Filles-de-la-Croix avec tous leurs précédents avantages, hormis celui de l'instruction publique, dans une maison qu'elles n'auraient quittée que sous l'impulsion d'une grande terreur et dont la Loi leur accorde expressément la jouissance provisoire.

18 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4688.

502. — Mémoire de M. Brugière, curé de Saint-Paul, au Directoire du Département, appelant son attention sur la situation critique de deux communautés, situées sur le territoire de sa paroisse : la première, les Filles-de-la-Croix, vouées à l'instruction publique des jeunes filles, ayant refusé de prêter le serment, ont quitté leur maison, mais, à l'instigation de prêtres factieux, y sont rentrées, le 4 novembre, en évinçant la supérieure assermentée, placée par la Municipalité, M. Brugière déclarant que, pour la tranquillité publique, il importe de prendre des mesures vigoureuses, les têtes des poissardes s'échauffant, un plus long délai pourrait avoir des suites fâcheuses; pour la seconde communauté, les Filles-de-l'Ave-Maria, quoique vouées à la pénitence, n'ont pas été à l'abri des machinations des prêtres factieux, les vicaires du ci-devant évêque s'y étant glissés à la faveur de l'habit de garde national, la maison se trouve partagée en 2 factions, la supérieure et l'économe sont à la tête de la minorité et *font souffrir le martyre* à la majorité qui est dans les principes de la Révolution et qui demande à être entendue et délivrée de la persécution.

21 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4688.

503. — Lettre du procureur général syndic du Département aux administrateurs du Département de Police, accusant réception de l'envoi des procès-verbaux dressés, les 5 et 11 novembre, par le commissaire de police de la section de la Place-Royale au sujet de la rentrée des Filles-de-la-Croix dans le couvent du cul-de-sac Guéménée, demandant communication de ceux des 19, 20, 21 et 26 avril, à l'occasion de leur sortie, qui peuvent seuls permettre de constater par quelle impul-

sion ces religieuses ont été déterminées à quitter leur couvent, et exprimant le désir de savoir par qui a été accordée la pension de 300 livres, à laquelle ces sœurs n'avaient aucun droit, n'ayant fait que des vœux simples.

30 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, S 4688.

504. — Requête de la sœur Guérin, supérieure autorisée par la Municipalité, annonçant la rentrée dans leur communauté, cul-de-sac Guéménée, des sœurs de la Croix, déclarant se trouver dans l'impossibilité de nourrir tant de monde et demandant un secours au Département.

(Novembre 1791).
Original signé, *A. N.*, S 4688.

505. — Lettre de M. Brugière, curé de Saint-Paul (au procureur général syndic du Département), rendant compte de deux faits qui peuvent donner une juste idée du caractère des Filles-de-la-Croix et des prêtres qui les dirigent : 1° l'improbité dont elles ont fait preuve en acceptant 150 livres pour le premier semestre de leur pension, en emportant leur trousseau et en s'adjugeant un contrat de rente sur la Ville, 2° la démarche faite par un quidam, qui s'est présenté en qualité d'officier municipal et a demandé la remise de l'argenterie et du linge non nécessaires au culte; proposant, dans la crainte que ces objets ne soient distraits par suite de l'incurie de la supérieure préposée par la Municipalité, de les faire enlever pour les vendre au profit de la Nation et de faire transporter à Saint-Paul une partie du linge, la sacristie de sa paroisse en étant absolument dépourvue, déclarant enfin que ces Filles *ne sont propres qu'à entretenir la superstition la plus grossière.*

4 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4688.

506. — Lettre du procureur général syndic du Département au curé de Saint-Paul, le remerciant des informations qu'il donne dans sa lettre du 4 décembre au sujet de la rentrée des Filles-de-la-Croix dans leur couvent, et déclarant que, si le Directoire n'a pas encore pris de parti à ce sujet, c'est qu'il attend les renseignements qu'il a demandés aux administrateurs du Département de Police sur diverses circonstances.

12 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, S 4688.

507. — Lettre du procureur général syndic du Département aux administrateurs du Département de Police, les priant de le renseigner sur divers points relatifs à la sortie des Filles-de-la-Croix, notamment sur la démarche d'un prétendu officier municipal pour se faire remettre partie de l'argenterie et du linge, et demandant également si les Filles-de-la-Croix continuent à enseigner la jeunesse, à laquelle il y aurait peut-être lieu de craindre qu'elles ne donnassent de dangereux principes d'éducation.

12 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, S 4688.

508. — Lettre de M. Brugière, curé de Saint-Paul (au procureur général syndic du Département), lui rendant compte de la conférence qu'il a eue avec les administrateurs du Département de Police, qui trouvent qu'il y a urgence à renvoyer les Filles-de-la-Croix, cul-de-sac de Guéménée, en raison de leur rentrée dans une maison qu'elles ont quittée, où elles se font nourrir par la supérieure, et troublent l'ordre en persécutant les nouvelles maîtresses d'école, au point qu'un plus long séjour de ces Filles *pourrait infailliblement causer une insurrection, le peuple ne les tolérant qu'avec peine*, ajoutant que leur maintien cause un préjudice notable à la Nation, les appartements qu'elles occupent, au nombre de 28 ou 30, pouvant être loués à des personnes séculières et être d'un rapport considérable.

16 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4688.

509. — Lettre des administrateurs du Département de Police (au procureur général syndic du Département), lui envoyant une expédition des procès-verbaux dressés les 19, 20, 21 et 26 avril dernier,

à l'occasion de la sortie des Filles-de-la-Croix de leur couvent, expliquant que c'étaient les administrateurs des biens nationaux qui avaient pris sur eux d'allouer une pension de 300 livres à ces religieuses sur leurs revenus ; que deux d'entre elles seulement avaient prêté le serment et qu'on leur avait adjoint 3 institutrices pour l'enseignement des enfants du quartier, mais que leur renvoi s'impose, d'autant plus que que les citoyens du quartier le désirent ; que le Directoire a refusé aux Miramiones, malgré leur offre de prêter le serment, la permission de réintégrer leur maison, et que les Filles-de-la-Croix, encore aujourd'hui, refusent ce même serment.

16 décembre 1791.
Original, signé de M. Vigner, *A. N.*, S 4688.

510. — Lettre du procureur général syndic du Département aux administrateurs du Département de Police, accusant réception des procès-verbaux dressés les 19, 20, 21 et 26 avril, à l'occasion de la sortie des Filles-de-la-Croix de leur couvent de la rue Guéménée, mais réclamant, avant de présenter l'affaire au Directoire, copie du procès-verbal contenant les déclarations des Filles-de-la-Croix, de la fin de mars ou du commencement d'avril, relativement aux violences qui les ont obligées à quitter le monastère.

27 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, S 4688.

511. — Lettre de M. Brugière, curé de Saint-Paul (au procureur général syndic du Département), appelant son attention sur le sort misérable d'une des religieuses de la Croix qui, ne pouvant suivre son frère, nommé curé à 30 lieues de Paris, avait voulu rentrer dans la communauté et en avait été empêchée par les réfractaires, qui y sont en grand nombre, et s'étaient opposées à ce qu'on lui donnât le logement et la nourriture, observant que, puisque le Directoire permet aux réfractaires d'habiter la maison qu'elles ont quittée, il paraît de toute justice que celle dont les sentiments sont dans l'ordre jouisse du même privilège, déclarant, d'ailleurs, qu'il aurait bien des choses à dire sur ces Filles, par le rapport qu'elles ont à l'instruction publique dont ses prédécesseurs avaient la surveillance, mais qu'il s'en remet à la vigilance et à l'attention du Directoire.

28 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4688.

512. — Etat des revenus et charges de la communauté des Dames de la Croix, de la rue Saint-Antoine, d'après leur déclaration faite à la municipalité de Paris, le 27 février 1790, les revenus montant à 17,620 livres 11 sols, les charges à 8,573 livres 6 sols 4 deniers, ce qui donne un revenu net de 9,046 livres 14 sols 7 deniers ; état certifié par M. P. Borie.

31 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4688.

513. — Mémoire adressé par les Filles-de-la-Croix, cul-de-sac Guéménée, communauté de vœux simples et chargée de l'instruction publique et gratuite, au Directoire du Département, exposant que la prise de possession des paroisses par les curés constitutionnels déchaîna une véritable insurrection, que « des citoyennes de tout âge, de tout état, avaient été, dans l'église et sur les degrés de la Visitation, rue Saint-Antoine, vis-à-vis le cul-de-sac Guéménée, menacées et quelques-unes frappées de verges, tenues par des monstres sous la figure humaine, que la horde de ces furies, ivres de vin et d'infamie, se transporta au cul-de-sac Guéménée, et menaça de ses fureurs les Filles-de-la-Croix, si elles ne reconnaissaient pas M. le curé constitutionnel de Saint-Paul », que la garde nationale, accourue avec le commissaire de police, ne fit qu'augmenter l'attroupement ; qu'alors les pauvres filles éperdues se déterminèrent à écrire au Maire *qu'elles aimaient mieux vivre individuellement que d'être exposées à une infâme et barbare flagellation*, qu'un membre de la Municipalité se saisit de leurs épargnes et ne laissa enlever à ces malheureuses filles qu'une modique partie de leurs hardes, que, privées de subsistances, elles durent se faire, les unes do-

mestiques, les autres durent travailler pour vivre, qu'enfin succombant sous la peur et la détresse, elles sont rentrées, encouragées par l'arrêté du Département, dans leur maison, dont elles avaient été injustement expulsées, et manifestant la confiance que MM. du Département les maintiendront dans leur couvent et leur laisseront reprendre leurs fonctions aussi utiles que nécessaires au quartier qu'elles habitent.

Sans date (31 décembre 1791).
Original signé, *A. N.*, S 4688.

514. — Mémoire justificatif adressé au Directoire du Département par les Filles-de-la-Croix, cul-de-sac Guéménée, invoquant son équité et son humanité en montrant le déplorable sort qui les attend, si elles sont renvoyées : ne sachant où se retirer, quoi devenir, avec quoi pourvoir aux besoins de la vie, à moins d'être condamnées à se faire domestiques, après 20, 30 ou 40 années de services publics, rester sans asile et sans ressources, en perdant à jamais leurs dots et le fruit de leurs travaux.

(31 décembre 1791).
Original signé, *A. N.*, S 4688.

515. — Lettre de Mme de Carignan de Saint-Maurice (au procureur général syndic du Département), intercédant en faveur des Filles-de-la-Croix, qui sont rentrées sur la foi de la décision du Département pour la liberté des cultes, et demandant que le Département donne des ordres pour les maintenir sans trouble dans leur maison, à l'abri des persécutions du curé constitutionnel de Saint-Paul.

Sans date (décembre 1791).
Original signé, *A. N.*, S 4688.

516. — Lettre du procureur général syndic du Département aux administrateurs du Département de Police, les invitant à faire protéger par un commissaire la rentrée, dans la communauté des Filles-de-la-Croix, de la sœur Marianne Babois, dite de la Conception, qui, après avoir prêté serment, s'était retirée pour vivre avec un de ses frères, prêtre, et qui s'étant récemment présentée au couvent, avait éprouvé un refus de la supérieure, observant qu'il n'y a point de motifs pour ne pas accorder à l'une des sœurs l'asile dont toute la communauté jouit provisoirement, et lettre au curé de Saint-Paul pour le mettre au courant de ces faits.

3 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, S 4688.

517. — Exposé « simple et naïf » des Filles-de-la-Croix, cul-de-sac Guéménée, en réponse, article par article, aux imputa- qui leur sont adressées, signées de Mme Hénault, ancienne supérieure, qui déclare notamment qu'elles ne sont sorties de leur communauté que sous le coup de menaces, qu'elles n'ont jamais troublé l'ordre public et n'ont eu aucun rapport avec des prêtres réfractaires.

(4 janvier 1792).
Copie, *A. N.*, S 4688.

518. — Procès-verbal de transport de M. Jean-Mathias Fontaine, commissaire de police de la section de la Place-Royale, assisté de M. Pierre Brugière, curé de Saint-Paul, au couvent des Dames de la Croix, cul-de-sac Guéménée, à l'effet de sommer la sœur Guérin, supérieure nommée par la Municipalité, de recevoir au rang des religieuses et d'entretenir la sœur Marianne Babois, dite de la Conception, qui avait essuyé un refus de la supérieure, et consentement donné par la sœur Guérin à la réception de ladite religieuse, à charge de lui payer le montant de la pension à elle faite par la Municipalité.

9 janvier 1792.
Expédition conforme, *A. N.*, S 4688.

519. — Lettre des administrateurs du Département de Police au procureur général syndic du Département, en réponse à sa lettre du 27 décembre, par laquelle il demande l'expédition d'un procès-verbal, dressé à la fin de mars ou au commencement d'avril relativement aux violences qui auraient été exercées contre les Filles-de-la-Croix pour les obliger à quitter leur maison, déclarant que ni les commissaires des biens nationaux, ni le

commissaire de police de la section de la Place-Royale, n'en ont connaissance, et qu'il ne paraît pas que les faits articulés par les Filles-de-la-Croix aient été constatés par un procès-verbal.

12 janvier 1792.
Original, signé de M. Vigner, *A. N.*, S 4688.

520. — Procès-verbal de transport de M. Thomas-Claude Lemaistre, juge de paix de la section de la Place-Royale, au couvent des Filles-de-la-Croix, où il a reçu les déclarations de Marie-Madeleine Lardin, ancienne économe du couvent, de Marie Guérin, supérieure autorisée par la Municipalité, et d'Agathe Bosredon, religieuse Feuillantine, au sujet de coupons d'actions de la Compagnie des Indes, qui avaient été détournés, et remise entre les mains dudit juge de paix par M. Jean-Mathias Fontaine, commissaire de police de la section, de 1,290 livres en assignats à lui envoyés par le sieur Lavoisier, courtier, pour la vente frauduleuse de 8 coupons d'actions et d'un billet d'emprunt de la Compagnie des Indes, avec envoi de ce procès-verbal au procureur général syndic du Département.

28-31 janvier, 6 février 1792.
Copie et minute (2 p.), *A. N.*, S 4688.

521. — Exposé de l'affaire de la communauté des Filles-de-la-Croix, résumant les documents recueillis à leur sujet, et faisant observer que, si l'on n'a peut-être point de données suffisantes sur la nature de l'institution des Filles-de-la-Croix pour décider de leur sort, cependant leur refus de reconnaître le curé de Saint-Paul, de se conformer à la Constitution, les dangers qu'il y aurait à leur confier l'éducation de la jeunesse avec les principes qu'elles professent, déposent contre elles.

10 février 1792.
Minute, *A. N.*, S 4688.

522. — Lettre de la sœur Crapart, de Saint-Paul, religieuse de la Croix, cul-de-sac Guéménée, rue Saint-Antoine, à M. Pétion, maire de Paris, se plaignant des persécutions que la supérieure lui fait endurer, et déclarant que, n'ayant jamais eu l'esprit asservi à aucun préjugé, elle a cru pouvoir profiter des plaisirs que ses amies lui procuraient et qu'elle a été au spectacle sans s'imaginer que ce fût un mal.

9 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[19] 612.

523. — Rapport adressé au Directoire du Département au sujet de la situation de la communauté des Filles-de-la-Croix, qui manifestent toujours le même esprit de révolte qu'avant leur sortie de la maison et, toujours réfractaires, ne veulent profiter de la liberté du culte que pour exciter des désordres et, en tout cas, ne peuvent plus être employées à l'éducation.

(1792).
Minute, *A. N.*, S 4688.

Feuillantines.

524. — Déclaration des biens mobiliers, immobiliers, revenus fonciers et non fixés des religieuses Feuillantines, établies à Paris, grande rue du Faubourg-Saint-Jacques, conforme à celle reçue par la Municipalité, le 8 février 1790, à l'exception de l'article des charges, où il y avait erreur dans la première déclaration, qui se trouve actuellement rectifiée.

3 octobre 1791.
Original, signé de sœur Marie-Barbe Lormier, de Sainte-Basile, supérieure, et de 6 autres religieuses, *A. N.*, S 4692.

Filles-Dieu, rue Saint-Denis.

525. — Récépissé par le sieur Auger, habitant à Paris, rue Bourbon-Villeneuve, de la grosse d'un bail à lui fait par les Dames Filles-Dieu, le 10 octobre 1791, qui lui est communiqué temporairement.

10 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, M 711, n° 56.

Filles de Saint-Joseph, ou de la Providence, rue Saint-Dominique.

526. — Etat nominatif des religieuses de Saint-Joseph, établies à Paris, rue Saint-Dominique, certifié par la supérieure et par l'économe et accompagné

d'une requête des mêmes Filles de Saint-Joseph, à l'effet d'obtenir pour chacune d'elles un certificat constatant leur droit à la pension décrétée par l'Assemblée nationale pour les religieuses, avec attestation des commissaires de la section de la Fontaine-de-Grenelle, certifiant que l'état nominatif en question est bien celui des religieuses de Saint-Joseph.

11, 14 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4734.

527. — Mémoire des religieuses de la communauté de Saint-Joseph à la commission administrative du Département de Paris, portant qu'ayant été contraintes par la Commune de Paris à évacuer leur maison, le 15 septembre, elles se trouvent absolument dénuées de tout secours, presque toutes d'un âge très avancé ou impotentes, et sollicitant une avance sur leur traitement à venir.

5 novembre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4734.

Filles de la Madeleine ou Madelonnettes, rue des Fontaines.

528. — Rapport des commissaires de l'administration des biens nationaux ecclésiastiques au sujet de la fixation du traitement des religieuses, tant professes que congrégées, du couvent de la Madeleine, rue des Fontaines, et délibération, estimant que, d'après le revenu net de cette maison, qui s'élève à 19,892 livres 1 sol 3 deniers, il y a lieu d'accorder aux dames congrégées de ce monastère le même traitement qu'aux sœurs professes, qui n'ont fait des vœux que par excès de zèle, n'y étant pas obligées par leur institut, et que ce traitement de chacune desdites religieuses, qui sont au nombre de 25, peut être fixé à 700 livres, et celui des sœurs données à 350 livres.

1er décembre 1791.
Original, signé de MM. Bernier et Roard, et minute (2 p.), *A. N.*, S 4738a.

529. — Lettre du procureur général syndic du Département aux commissaires à l'agence des biens nationaux, accusant réception, au nom du Directoire, de la délibération du 1er décembre 1791, concernant le traitement des sœurs congrégées du couvent de la Madeleine, et demandant, au sujet de l'évacuation de cette maison, quelles sont les raisons qui ont engagé les personnes y habitant à en sortir, si elles l'ont abandonné de leur propre volonté, ou si elles y ont été forcées.

10 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, S 4738a.

530. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux au procureur général syndic du Département, l'informant que c'est d'après la déclaration libre et spontanée des religieuses du couvent de la Madeleine, rue des Fontaines, qu'elles entendaient quitter la vie commune, que la maison a été évacuée et que tous les détails relatifs au régime intérieur de cette communauté se trouvent consignés dans les mémoires des sœurs congrégées, envoyés au Directoire du Département.

19 janvier 1792.
Original, signé de M. P. Borie, *A. N.*, S 4738a.

531. — Procès-verbal de transport de M. Philibert Borie, administrateur des biens nationaux, commissaire délégué *ad hoc*, à la maison des religieuses de la Madeleine, rue des Fontaines, sur l'avis à lui donné que cette maison était destinée à servir de prison et que le service divin n'allait plus y être célébré par les prêtres de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, et enlèvement des vases sacrés, couronnes d'argent et autres objets trouvés dans l'église, qui sont provisoirement déposés aux Petits-Augustins, peu après retirés et portés à la Monnaie, tandis que les cuivres sont portés aux Barnabites; de plus, enlèvement des tableaux par les soins de l'abbé Le Blond, savoir : de 2 petits tableaux de chevalet de Ribeyra, d'un tableau dans le goût de Le Sueur, d'un *Ecce Homo* de Vignon, d'un tableau dans le goût d'Antoine Dieu, et d'une esquisse dans le goût de Perrier.

14 mai-11 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4738a.

532. — Lettre de M. Germain-Garnier, suppléant du procureur général syndic du Département de Paris, à la Commission des savants, la priant de se transporter le plus tôt possible aux Madelonnettes, pour examiner les tableaux qui s'y trouvent et donner son avis sur ceux qui mériteraient d'être remis au Dépôt des Petits-Augustins.

11 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4738[a].

533. — Lettre adressée à M. Blondel, secrétaire général du Département, par l'un de ses camarades de l'administration des biens nationaux, au sujet du sort des congrégées du couvent de la Madeleine, rue des Fontaines, qui ne faisaient que des vœux simples, à côté des femmes enfermées par lettres de cachet, qui devenaient religieuses professes et faisaient des vœux solennels, le priant de soumettre la question au Directoire et de la faire trancher.

(1er juin 1792.)
Original signé, *A. N.*, S 4738[a].

534. — Etat des cuivres des Madelonnettes, des Prémontrés et des Blancs-Manteaux, remis à M. Domi.

11 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, S 4738[a].

535. — Certificat de Marie Brouxel de Saint-Arsène, supérieure du monastère de Sainte-Madeleine, établi à Paris, rue des Fontaines, attestant que Marie-Anne-Paul Vanglène, dite Sainte-Gertrude, a servi dans leur maison pendant 49 ans, et qu'elle se trouve hors d'état de subvenir à ses besoins, par suite de la suppression de la communauté, ajoutant qu'elle avait sollicité en sa faveur un secours et avait porté elle-même à la Municipalité cette demande, qu'elle avait remise entre les mains de M. Fallet, administrateur.

24 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4738[a].

536. — Certificat de Marie Brouxel, dite de Saint-Arsène, supérieure du monastère de Sainte-Madeleine, déclarant que tous les registres, au nombre de plus de 40, registres capitulaires, registre de recette et de dépense, ont été transportés à la Municipalité, sauf un, qui se trouve égaré, et attestant que Catherine Hermant, veuve Favé, est entrée au service de la maison, le 23 octobre 1764, et Anne Cochard, dite sœur Louise, le 28 août 1765, la première à 36 livres de gages.

8 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4738[a].

537. — Récépissé, par M. Baignères jeune, du registre de dépense des dames du couvent de la Madeleine, rue des Fontaines, de 1768 à 1778, à lui communiqué par M. Janson, l'un des archivistes de la Municipalité.

9 août 1792.
Original signé, *A. N.*, M 711, n° 62.

Religieuses de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, rue du Vieux-Colombier.

538. — Etat des dettes des religieuses du monastère de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, établi à Paris, rue du Vieux-Colombier, pour l'année 1790, lesdites religieuses n'ayant point reçu de traitement ni leurs revenus de la Ville, de 6,000 livres, pour la même année, lesdites dettes (envers des entrepreneurs et fournisseurs) se montant à la somme de 5,313 livres, état certifié par Jeanne-Bonaventure Quiblier, supérieure, et Jeanne-Angélique Lamauve, dite Sainte-Marie-de-Sainte-Rosalie, économe.

2 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4747.

539. — Etat des liquidations faites au Département pour différents créanciers du couvent de la Miséricorde, rue du Vieux-Colombier.

23 novembre 1791-29 fructidor an II.
Minute, *A. N.*, S 4747.

540. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département de Paris, lui renvoyant la réclamation faite par la sœur Angélique-Ursule Prévost, religieuse-économe du couvent de la Miséricorde, rue du Vieux-Colombier, de linge et du lit

d'été auxquels elle a droit, avec la supplique de la sœur Prévost à M. De Lessart, ministre de l'intérieur.

24 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F19 1126.

541. — Procès-verbal de transport de MM. Robert Langlois et Pierre Dufour, commissaires des 48 sections réunies à la Commune, le 12 août, assistés de M. Jean-Baptiste-Louis Robin, commissaire de la section du Luxembourg : 1° au couvent de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, rue du Vieux-Colombier, et apposition des scellés, en présence de Jeanne-Bonaventure Quiblier, supérieure, dans la sacristie, dans la bibliothèque et l'église ; 2° à l'hôpital de la Mère-de-Dieu, rue du Vieux-Colombier, et apposition des scellés, en présence d'Etiennette Haydt, supérieure, dans la chapelle et la sacristie.

24 août 1792.
Original signé, *A. N.*, M 711, n° 70.

Chanoinesses de Saint-Augustin, dites de Notre-Dame-des-Victoires, à Picpus.

542. — Déclaration faite au district de Bourg-la-Reine, par M. Michel Dessouche, vigneron à Paris, rue de Picpus, n° 11, pour des terres tenues à loyer des Chanoinesses de Picpus.

24 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, S 4749.

543. — Délibération du comité de l'administration des biens nationaux, invitant M. Borie, l'un des commissaires du Bureau de Liquidation, à se rendre au couvent des religieuses Chanoinesses de Picpus, afin de recevoir leur déclaration, portant qu'elles préfèrent renoncer à la vie commune, ainsi que leurs registres de comptes, en donner bonne et valable décharge et les déposer au Bureau de Liquidation.

28 février 1792.
Extrait conforme, signé de M. Canuel, *A. N.*, S 4749.

544. — Procès-verbal de transport de M. Philibert Borie, administrateur des domaines nationaux, au couvent des religieuses Chanoinesses de Saint-Augustin, dites de Notre-Dame-de-la-Victoire, où il a reçu les déclarations de chacune des religieuses, en commençant par Marie-Justine Bergeret, prieure, lesquelles, en raison de la modicité de leur revenu, préfèrent abandonner la vie commune, à l'exception de 2 religieuses : l'une, Marie-Charlotte Le Roux, paralytique, soignée à l'infirmerie, qui espère être transportée dans une autre maison où elle trouvera de l'aisance et des soins ; l'autre, Marie-Françoise Perret, sœur converse, qui veut garder la vie commune ; une troisième religieuse, faible d'esprit, se bornant à déclarer qu'elle en appelait à Monseigneur de Paris et désirait vivement son retour ; et remise à M. Borie, par la sœur Marie-Félicité Boyer, dépositaire, du registre de recettes et dépenses de la maison, de 1769 à fin décembre 1791, avec les pièces à l'appui.

6 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4749.

545. — Lettre de Marie-Françoise Perret, sœur converse des Chanoinesses de Picpus, à M. Borie, déclarant, après mûre réflexion, rétracter la déclaration par elle faite le 6 mars et renoncer à la vie commune, en raison de l'impossibilité de vivre avec le modique revenu de la maison, et le priant de ne pas compter sur elle pour une translation, ladite rétractation reçue par M. Borie, le 15 mars.

10 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4749.

546. — Etats des mobilier, linge, hardes et divers effets appartenant aux religieuses Chanoinesses de Notre-Dame-de-la-Victoire, établies à Picpus, et qu'elles désirent emporter avec elles, en quittant la maison conventuelle, en avril 1792, savoir : 1° Marie-Justine Bergeret, prieure ; 2° Marie-Angélique Thierry ; 3° Marie-Jeanne Raban ; 4° Marie-Rosalie Clément ; 5° Louise-Elisabeth Pinet ; 6° Marie-Josèphe Rousselot ; 7° Françoise-Emélie Lothon ; 8° Adélaïde-Cécile-Victoire Poulletier ; 9° Marie-Marthe

Piget; 10° Marie-Marguerite Queste; Jeanne Gabillot; 12° Marie-Françoise Perret; 13° Marie-Anne Petit-Roux; 14° Catherine-Elisabeth Chauvin; 15° Marie-Anne-Victoire Marie; 16° Marie-Charlotte Le Roux; 17° Jeanne-Elisabeth Maussion, religieuses de chœur et sœurs converses.

24 avril 1792.
Original signé par chacune des religieuses et contresigné par Marie-Justine Bergeret, leur prieure, *A. N.*, S 4749.

547. — Procès-verbal de transport de M. Philibert Borie, commissaire de l'administration des biens nationaux, au couvent des religieuses Chanoinesses de Picpus, ordre de Saint-Augustin, sous le nom de Notre-Dame-de-la-Victoire, en vue de l'évacuation de la maison, afin de procéder à l'inventaire, description des meubles, linges, argenterie et ornements d'église; enlèvement de l'argenterie, du poids de 88 marcs 6 onces, qui est portée à la Monnaie, et des cuivres, portés aux Barnabites, ainsi que des tableaux et vitraux qui sont déposés aux Petits-Augustins, en présence de MM. Lenoir et Le Blond.

30 avril-30 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4749.

548. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux à l'abbé Le Blond, le convoquant à la maison des Chanoinesses de Picpus pour y examiner les monuments, tableaux ou objets précieux qui pourraient s'y trouver, opération qui a été retardée par suite des instances des religieuses pour obtenir leur sortie de ce couvent.

3 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[19] 611[6].

549. — Lettre de M. Ameilhon, commissaire du Département et de la Municipalité aux Bibliothèques nationales, exprimant le regret de ne pouvoir se rendre à Picpus, étant obligé d'accompagner à Saint-Denis MM. du Directoire du Département, et envoyant son frère à sa place.

7 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4749.

550. — Lettre de M. Vigée à M. Le Blond, lui envoyant copie d'une lettre de M. Ameilhon, du 12 mai 1792, qui déclare que la bibliothèque des Chanoinesses de Picpus comprend environ 900 volumes, au lieu des 300 qu'avait compté M. Le Blond, et qu'il fera transporter au premier moment ces livres dans la bibliothèque des révérends pères de Picpus, qui se trouve dans le voisinage.

12 mai 1792.
Original signé et copie conforme (2 p.), *A. N.*, F[19] 611[6].

551. — Arrêté du comité de l'administration des biens nationaux, autorisant l'abbé Le Blond à faire enlever les vitraux se trouvant dans le cloître de la maison conventuelle des Chanoinesses de Picpus, pour les faire placer aux Petits-Augustins de la reine Marguerite.

15 mai 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, S 4749.

552. — Compte que rendent à la Municipalité et à l'agence des biens nationaux les prieure, dépositaire et religieuses du ci-devant couvent de Notre-Dame-de-la-Victoire, ordre de Saint-Augustin, établies à Picpus, ayant abandonné leur maison et la vie commune dès le mois de mai 1792, des recettes et dépenses par elles faites pendant l'année entière 1790, montant, pour la recette, à 41,503 livres 1 sol 3 deniers, pour la dépense et les reprises, à 44,810 livres 13 sols, et se chiffrant par un déficit de 3,307 livres 11 sols 9 deniers.

(Mai 1792).
Minutes (2 p.), *A. N.*, S 4749.

Bernardines du Précieux-Sang, rue de Vaugirard.

553. — Comptes des recettes et dépenses de la communauté des Bernardines du Précieux-Sang, pour l'année 1791 et le premier trimestre de 1792, examinés, arrêtés par les prieure, sous-prieure et discrètes, et trouvés aussi justes qu'ils peuvent l'être avec les assignats, la dépense du dernier compte se montant à 5,115 livres et supérieure de 119 livres à la recette; il y est déclaré que, quoique la Nation n'ait

rien donné depuis octobre 1791, grâce à la sage conduite de la Providence, la maison ne doit que le courant à ses divers fournisseurs.

12 avril 1792.
Minute signée, *A. N.*, S 4750.

554. — Récépissé, par M. Camus, des grosses et expéditions des baux courants du monastère du Précieux-Sang, à lui communiquées aux Archives.

17 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, M 712, n° 6.

555. — Ordre de M. Roard, administrateur de la Commission des biens nationaux, à M. Nicolas Claret, commis au Bureau de Liquidation, de se transporter au couvent des Bernardines du Précieux-Sang pour s'enquérir de la personne qui était venue, le 5 avril, dans cette maison et y était restée 3 jours en qualité de novice.

18 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4750.

556. — Procès-verbal de transport de M. Claret, commis au Bureau de Liquidation des biens nationaux, en vertu d'ordre de M. Roard, au couvent des Bernardines, dites du Précieux-Sang, à l'effet de demander des renseignements sur la personne qui s'était présentée dans leur maison, le 5 avril, et réponse, par la prieure, portant que cette personne se nommait Mlle Henry, qu'elle était venue pour passer quelques jours de retraite et qu'elle était sortie, 3 jours après, de son bon plaisir, sans vouloir donner d'autres explications.

18 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4750.

557. — Lettre du Directoire du Département aux commissaires de l'administration des biens nationaux, appelant leur attention sur l'inscription du nom de Françoise-Angélique-Thérèse-Guillaume Parrichon, religieuse de chœur du Précieux-Sang, décédée depuis 6 mois, et de quatre autres religieuses du même couvent sur les états nominatifs dressés en vue du payement de leurs pensions, faux d'autant plus incompréhensible que les pensions des religieuses décédées sont reversibles sur la tête des religieuses survivantes jusqu'à ce qu'elles aient atteint leur maximum de 700 livres, blâmant la conduite du commissaire de section chargé de constater l'existence des religieuses de cette maison, et chargeant l'administration des biens nationaux de désigner un commissaire à l'effet de se transporter au couvent des Bernardines du Précieux-Sang, d'assembler toutes les religieuses, de procéder à l'appel nominal, de se faire exhiber le registre mortuaire et de constater les décès depuis le mois de janvier 1790.

3 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4750,

558. — Délibération du Comité d'administration des biens nationaux, chargeant l'un des commissaires du Bureau de Liquidation de se transporter dans le plus bref délai en la maison conventuelle des Bernardines du Précieux-Sang, en raison de la signature présumée contrefaite d'Angélique-Thérèse Parrichon, religieuse décédée dans ladite maison, sur l'état nominatif des religieuses dressé pour le payement du quartier de leurs pensions, afin de s'enquérir du nombre réel des individus composant la communauté et de l'époque certaine du décès de ladite Angélique-Thérèse Parrichon.

8 mai 1792.
Copie conforme, signée de M. Canuel, *A. N.*, S 4750.

559. — Extrait du registre des sépultures des religieuses Bernardines du Précieux-Sang, rue de Vaugirard, constatant, notamment, le décès, à la date du 21 février 1792, de Angélique-Thérèse-Guillaume Parrichon, dite de Saint-Victor, religieuse de chœur, âgée de 66 ans, native de Besançon.

16 mai 1792.
Minute, *A. N.*, S 4750.

560. — Procès-verbal de transport de M. Jean-Louis Roard, commissaire de l'administration des biens nationaux, au couvent des religieuses Bernardines, dites du Précieux-Sang, rue de Vaugirard, avec

MM. François Desbordes et Charles Daubanel, commissaire de police et secrétaire-greffier de la section du Luxembourg; communication par Marie-Antoinette-Rosalie Lefebvre, supérieure, du registre pour l'inscription des décès des personnes de la maison, duquel il ressort que, depuis le commencement de l'année 1790, il y est mort 8 personnes, dont 5 religieuses de chœur, une pensionnaire et 2 sœurs converses, et déclaration, portant que Agathe Bouchard, religieuse de la même communauté, était décédée, le 28 octobre précédent, dans le couvent des Bernardines de Conflans; reproche adressé à la supérieure pour avoir dissimulé le décès de ces religieuses et avoir signé en leur lieu et place en commettant un faux; enfin, appel nominal, dans la salle du couvent, des religieuses et sœurs converses, savoir : de 15 religieuses de chœur et de 5 converses.

16 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4750.

561. — Procès-verbal de transport de MM. Philippe-Nicolas Jourdain et Louis Bourgeois, commissaires de la section du Luxembourg, au monastère des dames du Précieux-Sang, rue de Vaugirard, à l'effet de procéder, en présence de la supérieure et d'autres religieuses, à la recherche et à l'examen des papiers dénoncés comme suspects, et apposition des scellés sur divers papiers et registres trouvés dans la chambre de la supérieure et la salle dite du dépôt, mis sous clefs dans un tiroir et dans une armoire.

15 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4750.

562. — Etat nominatif des religieuses de chœur et des sœurs converses composant le couvent dit des Bernardines du Sang-Précieux, situé rue de Vaugirard, dressé par M. Jean-Louis Roard, officier municipal, commissaire de l'administration des biens nationaux, en exécution de la délibération du Comité d'administration des mêmes biens, du 5 mai, ledit état fait sur l'appel nominal desdites religieuses assemblées dans leur salle, au 1er étage.

16 mai 1792.
Original, revêtu des signatures de chacune des religieuses et contresigné par MM. Roard, Desbordes et Daubanel, *A. N.*, S 4750.

Religieuses Bénédictines de la Présentation, rue des Postes.

563. — Etat nominatif des Bénédictines de la Présentation, mentionnant, à la date du 23 mai 1790, la sortie de la sœur Anne-Marguerite Crapart, et le décès d'Elisabeth La Cour, dite de Sainte-Euphrasie, dans la nuit du 30 décembre 1791.

(1792).
Minute, *A. N.*, S 4752.

564. — Rapport fait d'après la vérification des titres et pièces qui établissent les propriétés et revenus des dames religieuses Bénédictines de la Présentation, établies rue des Postes, à Paris, suivant lequel les sommes dues montent à 16,369 livres 10 sols, celles touchées à 9,553 livres 3 sols 6 deniers, et le reliquat à 6,816 livres 6 sols 6 deniers, ledit rapport vu et vérifié par M. Roard, commissaire à la Liquidation.

19 juin 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, S 4752.

565. — Etat des sommes qu'auraient dû toucher les dames religieuses Bénédictines de la Présentation, établies rue des Postes, faubourg Saint-Marcel, du 1er janvier 1791 au 1er juillet 1792, et des sommes touchées, vu et vérifié par un commissaire à la Liquidation.

(19 juin 1792).
Minute, *A. N.*, S 4752.

566. — Décision des commissaires de l'administration des biens nationaux, portant qu'il y a lieu d'accorder, à chacune des 15 religieuses choristes du couvent des Bénédictines de la Présentation, 545 livres 13 sols, et, à chacune des sœurs converses, 272 livres 16 sols 6 deniers, et de rembourser à la communauté desdites Bénédictines la somme de 6,816 livres 6 sols 6 deniers, qui leur revient pour complé-

ment de leur traitement depuis le 1er janvier 1791.

19 juin 1792.

Original, signé de MM. Canuel et Fallet, et minute (2 p.), *A. N.*, S 4752.

Récollettes, rue du Bac.

567. — Récépissé par Pierre Gaultier, marchand mercier, de la grosse en parchemin du bail d'une maison, rue de Varenne, fait par les dames Récollettes de la rue du Bac, le 28 octobre 1788, à la dame Chemitte, mercière, à lui communiquée par les archivistes de la Municipalité.

19 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, M 712, n° 14.

Bénédictines du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, au Marais.

568. — Tableau comparatif des biens du monastère des religieuses Bénédictines de l'Adoration du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, et tableau de fixation de leurs pensions pour le quartier d'octobre 1791, avec un exposé de la situation desdites religieuses, afin d'établir que leurs pensions ont été calculées d'après un revenu bien inférieur au revenu réel, et qu'il leur revient un supplément de 1,575 livres à ajouter aux 7,500 livres à elles attribuées, avec demande de rectification des erreurs et de suppression des 1,200 livres qui leur ont été défalquées pour leurs réparations, attendu que, durant ces dernières années, elles ont éprouvé de grands dégâts aux couvertures du couvent, et que le grand hiver de 1789 a rompu les canaux par lesquels elles reçoivent les eaux de la Ville.

11 octobre 1791.

Original, signé de la sœur Saint-Estève, de la Présentation, prieure, et d'Edmée Chevallier, de Sainte-Scholastique, dépositaire, *A. N.*, S 4757.

569. — Lettre de sœur Sainte-Estève, prieure des Bénédictines du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, à l'un des membres du Directoire du Département, joignant à l'état nominatif des religieuses de la communauté un double du mémoire présenté à la Municipalité, il y a 6 mois, pour faire rétablir les erreurs qui se sont glissées dans la fixation de leurs revenus, ce qui produit un déficit de plus de 2,000 livres, énorme dans l'état de détresse où elles sont réduites, demandant une vérification par le Directoire, pour obtenir le payement de ce qui leur revient réellement.

19 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, S 4757.

570. — Etats donnant les noms, âges et qualités religieuses de tout ce qui compose la communauté des religieuses Bénédictines du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, au Marais, certifié par Adélaïde-Rosalie de Saint-Estève, prieure, et Edmée Chevallier, dépositaire, qui déclarent qu'il n'est sorti personne du monastère et qu'il n'est mort que 2 sœurs converses, toutes deux en 1790.

19 décembre 1791, 18 mai 1792.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 4757.

571. — Lettres adressées par la sœur Edmée Chevallier, dépositaire de la maison du Saint-Sacrement, à M. Levavasseur, membre du Bureau de Liquidation, au sujet du règlement des comptes de la maison et des démarches auprès du Directoire du Département pour la fixation du traitement des religieuses et la question des rentes viagères sur la tête de deux d'entre elles.

18 mai-2 juillet 1792.

Originaux signés (6 p.), *A. N.*, S 4757.

572. — Mémoire des religieuses Bénédictines de l'Adoration du Saint-Sacrement, adressé aux commissaires de l'administration des biens nationaux, à l'effet d'obtenir que les titres, pièces et renseignements relatifs aux rentes et pensions viagères, tant sur l'Etat, sur les économats que sur les particuliers, constituées sur la tête de plusieurs d'entre elles, leur soient rendus, que l'opposition mise, le 9 novembre 1790, par M. Trumeau, receveur des revenus nationaux, sur une partie de rente appartenant à la sœur Saint-Estève soit levée, et que les sommes

qu'il aurait pu toucher soient restituées, avec observations sur la demande en question.

22 mai 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, S 4757.

573. — Etat des sommes qu'auraient dû toucher les religieuses Bénédictines du Saint-Sacrement, de la rue Saint-Louis, depuis le 1er janvier 1791 jusqu'au 1er juillet 1792, et des sommes touchées par les mêmes religieuses, depuis le 15 février 1791 jusqu'au 28 janvier 1792, montant, d'une part, à 12,854 livres 3 sols 6 deniers, d'autre part, à 9,889 livres 12 sols 6 deniers, d'où il résulte qu'il a été payé en trop 2,964 livres 11 sols, état vu et vérifié par les commissaires de l'administration des biens nationaux.

23 mai 1792.

Original, signé de M. Roard, *A. N.*, S 4757.

574. — Rapport fait d'après l'examen des titres, contrats et pièces qui établissent les propriétés et revenus des dames religieuses Bénédictines de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement, établies rue Saint-Louis, au Marais, portant que les revenus s'élèvent à la somme de 8,838 livres 18 sols 6 deniers, et les charges à celle de 106 livres 4 sols, ce qui produit un revenu net de 8,732 livres 14 sols 6 deniers, et donne, à chacune des 20 religieuses de chœur 349 livres 6 sols 2 deniers, et à chacune des 10 sœurs converses ou agrégées 174 livres 13 sols 1 denier, rapport vu et vérifié par M. P. Borie, commissaire à la Liquidation.

23 mai 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, S 4757.

575. — Décision du Bureau de Liquidation, déclarant, en raison du chiffre du revenu des Bénédictines du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, qui s'élève à 6,597 livres 4 sols 9 deniers, sans charge aucune, que les religieuses sont dans le cas de solliciter que leur traitement soit porté à 300 livres pour chacune des choristes et à 150 livres pour chacune des sœurs converses ou agrégées, attendu que, depuis la Révolution, elles sont privées du bénéfice qu'elles faisaient sur leurs pensionnaires et locations intérieures, en conséquence qu'il y a lieu de payer, à partir du 1er juillet, 263 livres 17 sols 8 deniers à chacune des religieuses choristes, et 131 livres 11 sols 10 deniers à chacune des sœurs converses.

23 mai 1792.

Original, signé de M. P. Borie, *A. N.*, S 4757.

576. — Reconnaissance de M. Burel, chef des bureaux de l'administration des domaines nationaux du Département de Paris, constatant la remise aux Archives des biens nationaux, par les religieuses du Saint-Sacrement, de l'acte d'ingression en religion de Mlle de Saint-Estève, du 28 août 1754, et de l'acte de réception d'Elisabeth Adélaïde Arnoult, du 19 avril 1768.

25 mai 1792.

Original signé, *A. N.*, S 4757.

577. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux au Directoire du Département, envoyant un mémoire, avec pièces à l'appui, présenté par les Bénédictines de l'Adoration du Saint-Sacrement, à l'effet d'obtenir la remise de différents titres.

5 juin 1792.

Original, signé de M. Lardin, *A. N.*, S 4757.

578. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux au Directoire du Département, envoyant l'extrait du procès-verbal dressé pour l'enlèvement des titres du monastère du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, le 9 février 1791.

8 juin 1792.

Original, signé de M. Lardin, et extrait (2 p.), *A. N.*, S 4757.

579. — Lettres de la sœur de Sainte-Marie, religieuse dépositaire du couvent du Saint-Sacrement : 1° à M. Davous, membre du Directoire du Département ; 2° à M. Pajot, chef de bureau au Département, place Vendôme, les priant d'intercéder en leur faveur afin d'obtenir du Directoire la remise des contrats de

rentes viagères constituées sur la tête de 2 religieuses de la maison, pour que le produit annuel de ces rentes ne soit pas compté dans la masse de leurs revenus.

10, 25 juin 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, S 4757.

580. — Arrêté du Directoire du Département, confirmant une délibération de l'administration des biens nationaux du 1er juin 1792, et déclarant qu'il n'y a lieu d'accorder, ni à la dame de Saint-Estève, ni aux supérieure et religieuses du couvent de l'Adoration du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis-au-Marais, la remise des contrats de rentes constituées au profit de ladite dame de Saint-Estève et par elle apportées en dot lors de son entrée en religion; qu'il n'y a lieu également de remettre, soit à la dame Arnoult, soit aux religieuses, les titres concernant la pension de 125 livres qui lui avait été accordée sur les économats, pour lui tenir lieu de dot, stipulant, en outre, que, lors de la liquidation des revenus de ladite communauté, lesdites rentes viagères, formant les dots des dames de Saint-Estève et Arnoult, ne seront point confondues dans la masse desdits revenus, mais formeront une masse particulière, dont le montant, réparti entre chaque religieuse, lui viendra en accroissement de sa pension jusqu'à concurrence de 700 livres.

26 juin 1792.
Original signé, copie conforme et minute (2 p.), *A. N.*, S 4757.

581. — Lettre du Directoire du Département aux commissaires de l'agence des biens nationaux, envoyant son arrêté du 26 juin, auquel les commissaires devront se conformer pour la liquidation des revenus de la communauté du Saint-Sacrement, et déclarant qu'ils ont fait passer aux régisseurs des domaines nationaux les titres d'une rente viagère de 1,200 livres léguée à Mme de Saint-Estève par M. Charles-Gaspard Dodun d'Herbaut, et qu'elle a apportée en dot lors de son entrée en religion, rente dont lesdits régisseurs devront percevoir les arrérages durant la vie de Mme de Saint-Estève.

28 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4757.

582. — Supplique des religieuses bénédictines de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, aux administrateurs du Département, exposant leurs alarmes au sujet de l'enlèvement prochain de leurs cloches, qui leur sont très utiles, et demandant au moins la conservation de celle qui sert de timbre à l'horloge, en prenant toutes les précautions pour ne pas endommager leur clocher, lorsqu'on enlèvera les autres.

6 juillet 1792.
Original, signé de la prieure, de la sous-prieure et des sœurs discrètes et dépositaire, *A. N.*, S 4757.

583. — Lettre de la sœur Edme Chevallier, dépositaire de la communauté du Saint-Sacrement, à M. Levavasseur, liquidateur, le priant de lui faire dire s'il a envoyé son travail au Département, et exprimant le vœu d'être payée du présent quartier sur le pied de 2,220 livres et de toucher en même temps les 470 livres redues.

9 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4757.

584. — Lettres de la mère dépositaire du couvent des Bénédictines du Saint-Sacrement, rue Saint-Louis, à M. Levavasseur, commis au Bureau de Liquidation : 1° envoyant copie d'un acte capitulaire relatif à l'acquisition d'une rente de 106 livres 4 sols, dont l'usufruit a été réservé à Mme Moneau, attestant que cette rente fait partie des biens de la communauté, et demandant si MM. Davous et de La Chaume, membres du Directoire, sont démissionnaires; 2° sollicitant une prompte réponse à sa précédente lettre et faisant observer qu'elle a grand besoin d'argent.

25, 28 juillet 1792.
Originaux non signés (2 p.), *A. N.*, S 4757.

585. — Etat des sommes qu'auraient dû toucher les religieuses Bénédictines du Saint-Sacrement de la rue Saint-Louis-

au-Marais, depuis le 1er janvier 1791 jusqu'au 1er octobre 1792, et de celles touchées par lesdites dames, du 15 janvier 1791 au 18 mai 1792, les premières s'élevant à 15,282 livres 4 sols 6 deniers, les secondes à 12,854 livres 3 sols 6 deniers, d'où il résulte qu'il leur revient 2,428 livres 1 denier, état vu et vérifié par les commissaires à la Liquidation.

Août 1792.
Original, signé de M. P. Borie, *A. N.*, S 4757.

Sœurs séculières de l'Adoration du Saint-Sacrement, rue de Charonne.

586. — Nomination, par le conseil général du district de Saint-Denis, de MM. Cottereau et Deroy, en qualité de commissaires, à l'effet de se transporter à Charonne, pour y procéder, de concert avec les commissaires de la municipalité de ce lieu, au récolement de l'inventaire des effets mobiliers contenus dans la maison dite de l'Adoration du Nom de Jésus, à Charonne, et rapporter au directoire les objets d'or, d'argent et de cuivre, qui devront être ensuite envoyés à la Monnaie.

13 septembre 1792.
Copie conforme, *A. N.*, S 4758.

587. — Etat dressé par la municipalité de Charonne, sur 3 colonnes, conformément à ce qu'enjoint l'article 9 de la loi du 16 août 1792, des personnes qui composent la congrégation des Filles de l'Adoration Perpétuelle du Saint Sacrement, établie audit lieu de Charonne, pour le soulagement des malades et l'instruction gratuite des pauvres filles de la paroisse.

20 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4758.

588. — Etat dressé par Marie-Ange Boccalandre, supérieure de la maison de la congrégation des Filles de l'Adoration Perpétuelle du Saint-Sacrement, établie à Charonne, conformément à l'article 7 du titre V de la loi du 18 août 1792, l'an Ier de la République française.

7 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4758.

Filles du Sauveur, rue de Vendôme.

589. — Délibération de l'administration des biens nationaux, déclarant que, eu égard à l'utilité de la communauté des Filles du Sauveur, rue de Vendôme, qui renferme plus de 100 personnes à nourrir et à entretenir, il y a lieu de lui accorder, à titre de secours, une allocation de 1,000 livres par mois, à charge de ne contracter aucune dette à l'avenir, ou d'acquitter celles qu'elles contracteront, et qu'il y a lieu, en outre, de lui permettre de toucher ses revenus.

11 octobre 1791.
Extrait conforme, signé de M. Lardin, *A. N.*, S 4759.

590. — Lettre des commissaires de l'administration des biens nationaux au Directoire du Département, faisant passer les renseignements, recueillis par la section du Temple, sur la maison des Filles du Sauveur, rue de Vendôme, avec les pièces fournies par la supérieure, et y joignant leur avis.

13 octobre 1791.
Original, signé de M. J.-J. Hardy, *A. N.*, S 4759.

591. — Procès-verbal de transport de MM. Guillaume-Simon Housset et Jean-François Julliot, membres de la municipalité de Paris, commissaires nommés par délibération du Conseil général de la Commune, du 8 octobre 1791, dans la maison des Filles Pénitentes du Sauveur, rue de Vendôme; examen des comptes des années 1790 et 1791, contradictoirement avec Madeleine-Julie d'Espinas, supérieure; le compte de 1790 se montant en recette à 19,245 livres 14 sols, en dépense à 20,137 livres 8 sols 3 deniers et se soldant par un déficit de 891 livres 14 sols 3 deniers, celui de 1791 s'élevant en recette à 21,769 livres 18 sols, en dépense à 24,004 livres 19 sols et se soldant par un déficit de 2,235 livres 1 sol; approbation desdits comptes et constatation par les commissaires du chiffre des dettes de la maison, qui atteignent la somme de 35,415 livres 2 sols 6 deniers, et de l'impossibilité de

les acquitter et de se suffire avec les ressources actuelles; déclaration des mêmes commissaires, reconnaissant que l'établissement de ladite maison est d'une grande importance pour le bien public, l'intérêt de l'humanité et celui des mœurs, qu'il est parfaitement tenu et qu'à tous égards il paraît convenable que le gouvernement acquitte les dettes et fournisse une subvention annuelle, qu'avant la Révolution la maison recevait des aumônes et des secours s'élevant annuellement à 25,000 livres, qu'en 1789 ils sont tombés à 12,000 livres, et les deux dernières années, à des sommes modiques, que depuis la Révolution le produit des chaises et tribunes de l'église, celui des messes et les ouvrages des sœurs ont subi de telles réductions qu'on peut les considérer comme nuls; lesdits commissaires observant en outre que la Municipalité, au mois d'octobre précédent, a décidé le maintien de la maison, moyennant une subvention de 1,000 livres par mois, payable par le Trésor public, que la délibération en question, envoyée au Département pour avoir son approbation, est restée sans réponse et s'est trouvée adirée, que tous ces délais plongent la supérieure dans le plus grand embarras pour subvenir à l'entretien de plus de 100 personnes confiées à ses soins.

20, 23, 30 janvier 1792.
Original, signé de MM. Housset, Julliot, Mmes d'Espinas, supérieure, et Doublet, sa coadjutrice, *A. N.*, S 4759.

592. — Comptes des recettes et dépenses des Filles Pénitentes du Sauveur pour 1791 et 1792, la recette réelle s'élevant à 9,974 livres 14 sols et la dépense à 25,804 livres 1 sol, soit 15,323 livres 7 sols 6 deniers pour 1791 et 10,420 livres 14 sols pour 1792, d'où il résulte que la dépense excède la recette de 15,829 livres 7 sols 6 deniers, avec un tableau particulier et spécial pour la dépense.

(1792.)
Minutes (2 p.), *A. N.*, S 4759.

593. — Compte rendu à la municipalité de Paris par la citoyenne Madeleine-Julie d'Espinas, ex-religieuse Hospitalière de Saint-Thomas de Villeneuve et supérieure de la maison des Filles Pénitentes du Sauveur, rue de Vendôme, des recettes et dépenses par elle faites et payées pendant l'année 1792, comme administratrice des revenus de cette maison, en exécution de la loi du 18 août 1792 et de la délibération du comité de l'administration des biens nationaux, du 26 mars 1793, ainsi que de l'arrêté du Directoire du 25 mai suivant, compte se soldant par un excédent de dépenses de 15,829 livres 7 sols 6 deniers.

17 vendémiaire an II.
Original signé, *A. N.*, S 4759.

Filles Saint-Thomas. rue Neuve-Saint-Augustin.

594. — Lettre de M. Bosque, juge de paix de la section de 1792, au procureur de la Commune, au sujet des melons et raisins du jardin du couvent des Filles Saint-Thomas, qui se perdent et sont mangés par les oiseaux, qu'il serait urgent de récolter, estimant que la vente par adjudication de la récolte serait le mode le plus avantageux, et observant qu'il existe dans l'intérieur du couvent un petit jardin, avec quelques treilles susceptibles de produire 30 à 40 grappes de raisins, qu'on ne pourrait comprendre dans l'adjudication, que d'ailleurs le jardinier du couvent promet d'entretenir le jardin, et que lui-même, provisoirement logé par le vœu des citoyens dans l'enceinte du couvent, s'engage à exercer une exacte surveillance.

31 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F6 II, Seine, n° 1.

595. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, aux commissaires des domaines nationaux, transmettant la lettre du juge de paix de la section de la Bibliothèque, exprimant la crainte que les frais d'une vente par adjudication n'absorbent le produit de la récolte du jardin des Filles Saint-Thomas, et proposant que l'un des commissaires se transporte dans le jardin, à l'effet d'estimer approximati-

vement la valeur de ce produit, qui serait cédé au jardinier moyennant une somme qu'il verserait dans la Caisse de l'Extraordinaire.

2 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁶ II, Seine, n° 1.

Ursulines, rue Sainte-Avoye.

596. — Registre des pensions des demoiselles pensionnaires et des dames occupant des appartements dans la maison des Ursulines de Sainte-Avoye.

1763-1792.
(La dernière pensionnaire inscrite sur ce registre, Mlle de Passy, est entrée le 14 avril 1792; le prix de la pension était de 500 livres.)
Original (vol. in-fol.), *A. N.*, H 4186.

597. — Etat des revenus des dames Ursulines de la maison, établie rue Sainte-Avoye, d'après la déclaration faite à la municipalité de Paris, le 11 février 1790, montant à 8,526 livres 5 sols, et les charges à 7,732 livres 1 sol, certifié conforme par M. Borie, commissaire de l'administration des biens nationaux.

29 décembre 1791.
Extrait signé, *A. N.*, S 4764.

598. — Lettre de M. Roussel à M. Vigée, le prévenant qu'il se trouve chez les dames de Sainte-Avoye, qui ont déclaré à M. Péligot, juge de paix de la section Beaubourg, avoir vendu, depuis le mois de juillet, pour payer des dettes, 1 calice, 1 ciboire, 1 paire de burettes et son plat, des reliquaires pesant 14 marcs, 4 flambeaux et toute l'argenterie d'infirmerie et autre, montant à 27 marcs, vente qui a produit 1,500 livres.

12 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4764.

599. — Lettre de M. Roussel à M. Vigée, plaçant sous ses yeux le procès-verbal de l'enlèvement de l'argenterie et du cuivre des Ursulines de Sainte-Avoye, qui, d'après leur déclaration, serait du poids de 77 marcs 4 onces 4 gros, tandis qu'il n'a été remis à la Monnaie que 26 marcs 5 onces, ce qui fait un déficit de 50 marcs 7 onces 4 gros, distraits par lesdites religieuses, et déclarant que l'intention de M. Péligot est de ne point les laisser sortir jusqu'à ce que l'Administration ait prononcé.

12 septembre 1792.
Original non signé, *A. N.*, S 4764.

600. — Délibération de l'administration des biens nationaux, constatant que les religieuses Ursulines de Sainte-Avoye, lors de leur déclaration du 22 février 1790, possédaient, dans leur maison, 77 marcs 4 onces 4 gros, et que, lors du transport à l'Hôtel des Monnaies, effectué le 4 septembre 1792, il ne s'est plus trouvé que 26 marcs 5 onces, que ce déficit provient d'une vente particulière et secrète, et se réservant de statuer ultérieurement sur cette vente et sur le droit que la Nation pourra être dans le cas d'exercer contre les religieuses ou les agents qu'elles ont employés pour opérer ladite vente.

15 septembre 1792.
Extrait conforme, signé de M. Roard, *A. N.*, S 4764.

601. — Etat nominatif des religieuses de Sainte-Avoye, à l'époque de leur suppression.

(1792).
Minute, *A. N.*, S 4764.

Ursulines, rue Saint-Jacques.

602. — Décision du Bureau de Liquidation des biens nationaux, considérant que, en vertu du décret du 23 octobre 1790, les religieuses vouées à l'instruction publique devront jouir de la totalité de leurs revenus, et que les Ursulines du faubourg Saint-Jacques n'ont rien touché de leurs revenus depuis le 1er janvier 1791, et arrêtant qu'il y a lieu de leur allouer les deux tiers de ce revenu, soit la somme de 20,011 livres 19 sols 8 deniers, formant les 2 tiers de 30,035 livres 19 sols, laquelle somme leur sera déduite lors de la fixation définitive de leur traitement.

14 novembre 1791.
Original, signé de M. Bernier, *A. N.*, S 4769.

603. — Lettre de M. Emard, liquidateur au Département de Paris, priant M. Vigée de lui faire passer l'état détaillé du revenu et des charges des religieuses Ursulines

de la rue Saint-Jacques, pour fixer définitivement la somme qui doit leur revenir pour l'année 1791 et les deux premiers trimestres de 1792.

2 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4769.

604. — Requête d'Angélique-Elisabeth Le Grand et de Marie-Marguerite-Victoire Prudhomme, en religion sœurs Saint-Pierre et Sainte-Mélanie, religieuses du couvent des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, aux administrateurs des biens nationaux, à l'effet d'obtenir l'immatriculation, à leurs noms, de rentes viagères constituées à leur profit et indépendantes des dots par elles fournies lors de leur entrée en religion, avec un extrait des actes capitulaires mentionnant le versement de 3,000 et 3,200 livres pour frais de vêture et de profession desdites religieuses.

19 juin 1792.
Minute et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, S 4769.

605. — Requête d'Angélique-Elisabeth Le Grand et de Marie-Marguerite-Victoire Prudhomme, religieuses Ursulines du couvent du faubourg Saint-Jacques, au Directoire du Département, à l'effet d'obtenir l'immatriculation à leurs noms et le payement à leur profit des arrérages de rentes viagères constituées sur leur tête, requête agréée par le Département, se basant sur ce que les religieuses en question ont payé, lors de leur entrée en religion, une dot dans laquelle les rentes qu'elles réclament ne sont pas comprises.

20 juin 1792.
Minute, *A. N.*, S 4769.

606. — Lettre de M. Poursin de Grandchamp, ancien représentant de la Commune, bénévolement chargé des intérêts des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, envoyant l'état des religieuses existant actuellement dans la maison, et demandant qu'on veuille bien accélérer leur liquidation, attendu qu'elles ont des besoins pressants.

26 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4769.

607. — Lettre de M. Poursin de Grandchamp, ancien représentant de la Commune, à M. Levavasseur, commis au Bureau de Liquidation, déclarant que c'est à tort que l'on a inscrit, au rang des charges de la maison, une rente viagère de 100 livres appartenant personnellement à Mme Elisabeth-Claire Haldy, en religion sœur Sainte-Claire, rente qu'elle touchait de sa famille comme vivant dans la maison; mais non pas comme en faisant partie, et qui a été comprise dans la déclaration des religieuses par excès de scrupule, avec attestation de Mme Anne-Marguerite de Lange, en religion sœur de Saint-Augustin, supérieure.

13 juillet 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 4769.

608. — Etat des revenus et charges, dressé d'après la vérification des titres, contrats et pièces qui constatent la propriété des biens appartenant aux religieuses Ursulines établies au faubourg Saint-Jacques, vouées à l'instruction publique, état vu et vérifié par M. Borie, commissaire à la Liquidation.

31 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4769.

609. — Etat des sommes qu'auraient dû toucher les religieuses Ursulines du faubourg Saint-Jacques, depuis le 1er janvier 1791 jusqu'au 1er octobre 1792, et des sommes touchées par les mêmes Ursulines, vu et vérifié par M. Borie, commissaire à la Liquidation.

31 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4769.

610. — Décision du Bureau de Liquidation, portant qu'après vérification des revenus et charges de la maison des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, dont le revenu net se monte à 29,114 livres 19 sols 6 deniers, il y a lieu de rembourser auxdites religieuses la somme de 38,951 livres 4 sols 2 deniers, pour le complément de ce revenu net de toute l'année 1791, et de leur continuer le payement annuel dudit revenu.

31 juillet 1792.
Original, signé de M. Borie, *A. N.*, S 4769.

611. — Certificats de Mme Anne-Marguerite de Lange, ex-supérieure des Ursulines de la rue Saint-Jacques, attestant que Marguerite-Michel Constant et Marie-Nicole Dupuis, veuve Le Clerc, ont servi fidèlement la communauté durant 15 ans en qualité de tourières, et les recommandant à qui de droit pour leur faire un traitement, certificats délivrés le jour même de l'évacuation du couvent.

1er octobre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, S 4769.

Filles Pénitentes de Sainte-Valère, rue de Grenelle.

612. — Mémoire d'ouvrages de maçonnerie faits pour les religieuses de Sainte-Valère, tant dans leur couvent, rue de Grenelle, que dans leur maison, rue Saint-Dominique, en 1791 et 1792, par le sieur Laporte, montant à 169 livres 13 sols, et réglé à 143 livres, le

5 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4775.

Religieuses de la Visitation-Sainte-Marie, rue Saint-Jacques.

613. — Certificat de Marie-Xavier Pillet, supérieure de la Visitation-Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques, constatant que toutes les chaises qui se trouvent dans l'église appartiennent au sieur Montalant.

19 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4788.

614. — Etat des meubles qui sont dans l'appartement de Mlle de Coursin, au couvent de la Visitation-Sainte-Marie, certifié par Marie-Xavier Pillet, supérieure.

(19 août 1792.)
Copie conforme, *A. N.*, S 4788.

615. — Etat des meubles appartenant à Mme veuve de Pontchartrain, locataire du couvent de la Visitation-Sainte-Marie du faubourg Saint-Jacques, certifié par Marie-Xavier Pillet, supérieure, avec attestation du comité de la section de l'Observatoire, portant que M. Rousseau, officier de Mme de Pontchartrain, s'est présenté devant lui, et après avoir procédé à la vérification de ce mobilier, en a pris livraison.

19 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4788.

616. — Etat du linge que l'on a trouvé, le 23 janvier 1792, dans la maison occupée par Mme d'Albestroff, anglaise, et que l'on a mis dans des coffres en présence des sieur et dame Michon, concierges, linge qui a été transporté dans le couvent de la Visitation-Sainte-Marie, faubourg Saint-Jacques, par le sieur L'Etoffé, tapissier, par ordre du procureur des Bénédictins anglais, état certifié par Marie-Xavier Pillet, supérieure des Ursulines.

19 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4788.

617. — Etats des meubles et effets se trouvant dans la maison de Mme la comtesse d'Albestroff, anglaise, délivrés le 12 janvier 1792, à M. L'Etoffé, tapissier, par ordre du procureur des Bénédictins anglais, et transportés au couvent de la Visitation Sainte-Marie, du faubourg Saint-Jacques, état certifié par Marie-Xavier Pillet, supérieure, lesdits effets, remis le même jour au sieur Kellet, fondé de pouvoir de Mme d'Albestroff, en vertu d'ordre du commissaire de la section de l'Observatoire.

19 août 1792.
Original signé, *A. N.*, S 4788.

CHAPITRE II

JUSTICE

SUPPRESSION DES ANCIENS TRIBUNAUX
LIQUIDATION DES OFFICES DE JUDICATURE
NOUVELLE ORGANISATION JUDICIAIRE

§ 1. — Suppression des anciens Tribunaux.

618. — Lettre de M. Cahier, procureur de la Commune, à M. Gabé, garde des greffes et archives du Châtelet, déclarant qu'il n'appartient pas à la Municipalité de statuer sur la réclamation par le sieur Pierre Gornet, domestique, de la somme d'argent saisie lors de son arrestation, le 22 août 1790; que la Municipalité n'a eu pour mission que d'apposer les scellés sur les greffes, au moment de la cessation de l'ancien état de choses, et de les lever aussitôt que les nouveaux tribunaux ont été installés, et qu'à défaut du Châtelet, le sieur Gornet doit s'adresser au ministre de la justice.

4 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, U 1014, n° 285.

619. — Arrêté du Corps municipal, portant que les difficultés soulevées par les sieurs Le Ber, Girard et Santeul, greffiers des dépôts du ci-devant Parlement, seront soumises à la décision du ministre de la justice, déclarant que les opérations commencées dans ces dépôts ne seront continuées par les commissaires que lorsque cette décision sera intervenue, et acceptant les offres faites par les sieurs Le Ber, Girard et Santeul de continuer leur service comme par le passé.

7 octobre 1791.
Extrait conforme, *A. N*, U 1003, n° 136.

620. — Lettre du secrétaire greffier de la municipalité de Paris au ministre de la justice, lui adressant les expéditions des procès-verbaux de levée des scellés sur les greffes du Conseil privé et du Conseil des finances, ajoutant que les anciens greffiers font opposition à la translation de tous ces dépôts au greffe du Tribunal de cassation, jusqu'à ce qu'un décret de l'Assemblée nationale ait statué sur leurs observations, et déclarant qu'il importe de mettre au plus tôt un terme à cette situation, soit par un décret, soit par une proclamation du Roi, d'autant plus que le greffe de M. de Montaran doit être transféré avant le 15, attendu qu'il quitte son ancienne maison.

10 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, U 1003, n° 137.

621. — Lettre de M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, à M. Terrasse, lui annonçant que l'arrêté du Corps municipal sera envoyé au ministre, et l'engageant à le voir en personne pour la continuation des registres.

10 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, U 1015, n° 28.

622. — Lettre de M. Thurin, ancien greffier des Commissions extraordinaires du Conseil, à M. Cahier de Gerville, rappelant au procureur de la Commune le rapport qu'il doit présenter au Corps municipal sur le mémoire par lui adressé pour le réglement des honoraires qui lui sont dus, à raison de la garde des minutes et papiers de son greffe et de sa participation à l'inventaire qui en a été fait, mémoire envoyé et recommandé, le 22 août, par M. Filleul, administrateur des Subsistances.

11 octobre 1791.
Original non signé, *A. N.*, U 1003, n° 142.

623. — Lettre de M. Terrasse, gardien des archives du ci-devant Parlement (à M. De Joly), au sujet des demandes formées par les gardiens des archives des cours et juridictions supprimées, touchant la continuation des registres du Parlement et le payement de leurs salaires et de ceux de leurs commis, demandes qui ont été renvoyées par le Département au ministre de l'intérieur, priant de faire intervenir le Maire qui prendra en considération le sort de 12 ou 14 malheureux écrivains, auxquels il est dû 2 mois de travail et qui attendent après leur payement pour vivre.

12 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, U 1006.

624. — Lettre de M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, à M. Terrasse, gardien des archives du ci-devant Parlement, l'assurant qu'il prend un vif intérêt aux besoins et aux privations des employés du Palais, mais déclarant qu'il ne peut aller à l'encontre des intentions de la Municipalité, qui, instruite de leur position et des motifs de leurs réclamations, en a renvoyé la connaissance au Département.

12 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, U 1015, n° 29.

625. — Arrêté du Corps municipal, chargeant M. Couart, l'un de ses membres, de se transporter dans l'ancienne demeure de M. Huguet de Montaran, ex-secrétaire des finances, d'y procéder à la reconnaissance et levée des scellés apposés sur son greffe et de faire transporter tous titres et papiers constituant ce dépôt dans la nouvelle habitation de M. de Montaran, où, après les avoir placés dans un local séparé, il les mettra sous scellés.

12 octobre 1791.
Extrait conforme, *A. N.*, U 1003, n° 38.

626. — Envoi par le procureur de la Commune à M. De Joly : 1° d'un mémoire de M. François-Louis Le Roux et de Jean-Simon L'Espart, ancien greffier au Châtelet ; 2° d'une lettre de M. Jouvin, greffier de la 3e Chambre des Enquêtes du Parlement ; 3° d'une lettre de M. Thurin, ci-devant greffier des Commissions extraordinaires du Conseil, avec prière de les renvoyer en y joignant ses observations.

24 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, U 1003, n° 139.

627. — Lettre de M. Du Port, ministre de la justice, à M. Terrasse, lui donnant ses instructions sur les différentes questions soumises à son examen par la lettre du 21 juillet, et déclarant qu'il ne doit se dessaisir d'aucune minute, et que si un tribunal en ordonne l'apport, il doit la suivre et la rapporter, de plus que les frais d'expédition des arrêts demandés, soit par le ministre, soit par la Municipalité, soit par les commissaires du Roi et accusateurs publics, devront lui être payés par le Domaine.

25 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, U 1015, n° 31.

628. — Lettre du secrétaire-greffier de la Municipalité au Maire, lui envoyant une expédition de l'arrêté du Corps municipal du 31 octobre relatif aux greffes du Pa-

lais, et appelant son attention sur la disposition concernant le payement des gardiens, dont les appointements sont arriérés depuis 3 mois, et qui, en raison de la rigueur de la saison, soupirent après un payement urgent, de même que leurs commis.

3 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, U 1003, n° 143.

629. — Lettre de M. Cahier, procureur de la Commune, à M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, transmettant la réclamation par M. Sauce, gardien des scellés apposés au Grand Conseil, de ce qui lui est dû pour cet objet depuis janvier 1791.

3 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, U 1003, n° 144.

630. — Lettre de M. De Joly à M. Terrasse, applaudissant à ses démarches qui lui semblent toutes bien dirigées vers le but proposé, mais qu'il aurait dû faire avec un de ses collègues, et déclarant qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer de la perte des pièces envoyées à l'Assemblée nationale, puisqu'on aura toujours la ressource de faire faire de nouvelles expéditions.

15 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, U 1015, n° 34.

631. — Lettre de M. Terrasse au président du Comité de législation, appelant son attention sur le sort malheureux des commis à la transcription des registres du Parlement, qui ne sont pas payés de leurs salaires et se trouvent sans occupation.

23 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 258.

632. — Déclaration de M. Moreau, ancien greffier de la Chambre civile du Châtelet, exposant que, pendant les 31 années qu'il a été chargé du dépôt de la Chambre civile, il a fait des dépenses considérables pour le bon ordre de son greffe, notamment a fait fait relier à ses frais 8 registres intitulés : Registres Rouge, Bleu, Vert, Noir et Jaune, tous les registres d'audience, qu'il a mis en liasses toutes les minutes ; que, de 1786 à 1788, il a procédé à la description des tombes, épitaphes et monuments sous les charniers dans le cimetière et l'église des Innocents, ainsi qu'à la description des registres d'état civil de ladite paroisse, et demandant le remboursement de ses frais et débours, avec une indemnité pour son travail, demande que le Corps municipal est prié d'appuyer auprès des ministres de la justice et de l'intérieur.

23 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal d'apposition de scellés sur les greffes du ci-devant Châtelet, *A. N.*, U 1003, n° 146.

633. — Lettre des commissaires chargés de la levée des scellés apposés au Palais à M. Terrasse, déclarant qu'il peut prélever sur les objets dont il est dépositaire les sommes nécessaires aux dépenses journalières de son bureau, la Municipalité ne devant pas accroître les dépenses énormes dont elle est grevée par des avances dont elle a tant de peine à opérer le recouvrement.

29 novembre 1791.
Original, signé de M. Couart, *A. N.*, U 1015, n° 35.

634. — Lettre de M. Terrasse, gardien des archives du ci-devant Parlement, à M. De Joly, le prévenant que, n'ayant rien touché depuis 4 mois de ses appointements, il lui est impossible de subvenir par lui-même aux dépenses du bureau, et envoyant un mémoire de fournitures qu'il le prie d'arrêter.

29 novembre 1791.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, U 1006, n° 264.

635. — Renvoi, par l'Assemblée nationale, au Comité de l'Extraordinaire des finances, d'une lettre de M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, et des pièces y jointes ayant pour objet la demande formée par le Directoire du Département de Paris, pour le payement des 4 gardiens des anciens tribunaux de Paris.

6 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 122.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 661.

636. — Lettre de M. Terrasse, gardien des archives du ci-devant Parlement, au président du Comité de l'Extraordinaire des finances, le priant de faire rechercher les pièces relatives à deux objets renvoyés à ce Comité par décret du 6 décembre, savoir : la confection des registres du Parlement et le payement des salaires alloués par la Municipalité aux gardiens des dépôts des registres et minutes des cours et tribunaux supprimés, les pièces en question ayant dû être emportées par mégarde par l'un des membres de l'Assemblée nationale, qui se sont précipités, lors de cette séance, sur les bureaux des secrétaires.

12 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, U 1006, n° 266.

637. — Lettre de M. Terrasse, gardien des archives du ci-devant Parlement, à M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, lui annonçant que, par une sorte de fatalité inconcevable, le rapport du ministre et les pièces relatives à la demande des gardiens des dépôts se trouvent égarés depuis le 6 décembre, jour de la séance de l'Assemblée nationale, par suite du désordre qui a régné dans la salle, et que M. De Bry, président du Comité de l'Extraordinaire des finances, averti de cet incident, lui a promis de faire rechercher sérieusement ces pièces.

13 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, U 1006, n° 270.

638. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, à M. Terrasse, gardien des archives du ci-devant Parlement, lui annonçant qu'il a cru devoir soumettre à la décision de l'Assemblée nationale la demande relative à la continuation de la transcription des registres du Parlement et celle ayant pour objet le payement des 4 gardiens des archives des anciens tribunaux de Paris, et ne doutant pas que la nécessité d'acquitter promptement ce qui est dû aux employés et fournisseurs ne soit sentie par l'Assemblée.

14 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, U 1015, n° 37.

639. — Lettre de M. De Joly à M. De Bry, président du Comité de l'Extraordinaire des finances, l'informant qu'il est chargé, par le Corps municipal, de mettre à sa disposition tous les renseignements nécessaires au sujet de la demande en payement des 4 gardiens des minutes d'arrêts des anciennes cours, et de solliciter le prompt rapport de cette affaire, et le priant de lui fixer un rendez-vous.

15 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, U 1006, n° 276.

640. — Arrêté du Corps municipal, chargeant le secrétaire-greffier de la Municipalité de réunir tous les arrêtés pris au sujet des 4 gardiens pour la conservation des minutes et la délivrance des arrêts et jugements et de les présenter au Comité de l'Extraordinaire de finances, en outre, d'insister tant auprès du Comité qu'auprès de M. Dyzès, rapporteur, pour faire assurer aux 4 gardiens et à leurs commis le payement annuel des appointements que la Municipalité leur a assignés.

15 décembre 1791
Extrait conforme, *A. N*, U 1006, n° 275.

641. — Lettre de M. Terrasse, gardien des archives du Parlement, à M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, l'instruisant de ses démarches auprès de M. Dyzès, membre du Comité de l'Extraordinaire des finances, chargé du rapport relatif au Parlement (transcription des registres et payement des gardiens) qu'il a prié de venir visiter tous les dépôts, et déclarant qu'il a tenu ses collègues, notamment M. Michaut, au courant de toutes ses négociations, et qu'on ne saurait l'incriminer à cet égard.

15 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, U 1006, n° 271.

642. — Lettre de M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, à M. Dyzès, député, exprimant le regret de n'avoir pu le rencontrer, lors de sa visite avec deux des gardiens des Archives, ni au Comité, ni à l'Assemblée, et le priant de lui communiquer les mémoires et pièces concernant la demande en payement des émoluments attachés aux places de gardiens des

dépôts et minutes des greffes des anciens tribunaux, avec récépissé de ces pièces.

19 décembre 1791.
Originaux non signés (2 p.), *A. N.*, U 1006, nos 277, 278.

643. — Rapport de la municipalité de Paris à M. Dyzès, député à l'Assemblée nationale, exposant les mesures par elle prises pour la création de 4 dépôts des archives des anciennes cours et juridictions, installés au Palais, au Châtelet et au Louvre, et respectivement confiés à MM. Morel, ancien greffier du Châtelet, Michaut, ancien procureur au Châtelet, Gabé, ancien greffier de la Chambre civile du Châtelet, et Terrasse, ancien commis au greffe criminel du Palais, aux appointements de 3,000 livres pour les 3 premiers et de 5,000 pour le 4e, les quatre dépôts nécessitant une dépense annuelle de 26,400 livres; déclarant que la Municipalité a fait l'avance de leurs appointements jusqu'au mois de juillet, époque à laquelle les payements ont été suspendus, la Municipalité se trouvant alors réduite à une somme fixe pour les dépenses proprement municipales, ajoutant que les gardiens travaillent depuis 8 mois et, depuis 5 mois, ne sont plus payés, et le priant d'accélérer la remise de son rapport, qui fera droit à des réclamations légitimes.

26 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, U 1015, no 38.

644. — Arrêté du Corps municipal, décidant que les administrateurs au Département du Domaine continueront à recevoir et arrêter les comptes des gardiens et dépositaires des archives des tribunaux supprimés à Paris, et que les sommes provenant des expéditions des arrêts délivrées aux parties seront employées au payement des appointements des commis attachés à chacun de ces dépôts, ainsi que des frais de bureau, et que l'excédent, s'il y en a, restera entre les mains des gardiens, acompte des émoluments qui leur ont été attribués.

27 décembre 1791.
Extrait conforme, *A. N.*, U 1015, no 39.

645. — Lettre de M. De Joly, approuvant la démarche proposée par M. Terrasse, à laquelle M. Michaut, pressenti par M. De Joly, s'associera volontiers, et priant M. Terrasse de s'entendre à cet égard avec ses trois collègues.

30 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, U 1015, no 40.

646. — Lettre des commissaires chargés de la levée des scellés apposés au Palais (MM. Prévost, Couart, Gandolphe et Cardot), à M. Terrasse, gardien des archives du Parlement, demandant la cause des plaintes du sieur Rébeillard, et le priant de s'assurer si les sieurs Martin et Le Roy sont dans le cas de faire quelque réclamation et s'ils ont été exactement payés des sommes pour lesquelles les commissaires les ont inscrits sur les états des dépenses des greffes.

31 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, U 1015, no 41.

647. — Lettre de M. Dyzès, député du département des Landes, assurant M. De Joly que, dès qu'il aura toutes les instructions nécessaires, il viendra, avant de faire aucun rapport, lui demander les éclaircissements qui ont été offerts.

Sans date (décembre 1791).
Original signé, *A. N.*, U 1006, no 272.

648. — Lettre de M De Joly, secrétaire-greffier de la municipalité de Paris, à M. Terrasse, demandant s'il lui serait possible de mettre à sa disposition M. Bailly, vu la nécessité d'avoir quelqu'un d'intelligent qui connaisse le Palais pour coopérer à l'inventaire du mobilier existant dans l'intérieur des dépôts, qui sera dressé par les soins du commissaire du Roi et de la Municipalité.

2 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1015.

649. — Procès-verbal de transport au Palais de MM. Nicolas-François Couart et Didier Cardot, officiers municipaux, commissaires chargés de procéder à la levée des scellés et à l'inventaire des greffes des tribunaux établis dans l'en-

ceinte du Palais, conjointement avec M. Remy-Victor Gaillard, commissaire désigné par le ministre de l'intérieur, et inventaire des effets mobiliers des ci devant Cour des Monnaies, Requêtes du Palais, troisième Chambre des Enquêtes, Chambre des Bâtiments, Maîtrise des Eaux et Forêts, Cour des Aides, Election, Requêtes de l'Hôtel.

4 janvier-29 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1004.

650. — Invitation de M. J.-J. Hardy, suppléant du procureur de la Commune près le Tribunal de police correctionnelle, à M. Croissant de faire transporter et poser, dans la salle d'audience de ce Tribunal, la pendule qui se trouve dans la pièce de M. Terrasse, garde des dépôts; opération effectuée.

9, 10 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1015.

651. — Lettre de M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, à M. Dyzès, membre du Comité de l'Extraordinaire des finances : 1° lui rappelant la demande adressée par les 4 gardiens des archives des anciens tribunaux, dont le payement a été suspendu depuis le 31 juillet dernier; 2° lui envoyant de nouvelles pièces, notamment les états des créances antérieures et postérieures à l'apposition des scellés au Palais, des certificats constatant qu'une somme de 60,000 livres était annuellement affectée à la transcription des minutes et à l'entretien des registres du Parlement.

12 janvier 1792.
Minutes (6 p.), *A. N.*, U 1008.

652. — Tableau des greffes composant les dépôts des 4 gardiens élus par la municipalité de Paris, savoir : 1° le dépôt de la Cour des Aides et autres tribunaux d'exception, confié à M. Michaut; 2° celui du Parlement, confié à M. Terrasse; 3° celui du Châtelet, confié à M. Gabé; 4° celui du Grand-Conseil, confié à M. Morel.

(12 janvier 1792.)
Minute, *A. N.*, U 1008.

653. — Certificat des officiers municipaux, administrateurs des Domaine et finances de la ville de Paris, attestant que, depuis le mois de juillet 1791, il a été sursis à tous payements des émoluments des gardiens des archives des anciens tribunaux ainsi que des appointements de leurs commis, et que, depuis cette époque, il ne leur a été fait aucune avance.

16 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, U 1008.

654. — Lettre des administrateurs du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, annonçant qu'en vertu de la loi du 12 octobre 1791, après avoir procédé à la levée des scellés apposés sur les livres et papiers de la Chambre des Comptes, ils ont nommé, à titre provisoire, 3 gardiens : l'un, au dépôt des livres et de la comptabilité; le second, au dépôt des fiefs; le troisième, au dépôt du greffe, qui seront chargés de délivrer les expéditions et certificats dont ils devront compter à la Régie des droits de timbre et d'enregistrement, ajoutant qu'ils ont cru devoir fixer le traitement de chacun d'eux à 3,600 livres, et, comme cette somme ne sera probablement pas couverte par le produit des expéditions, demandant par quelle caisse ce payement sera effectué, et jugeant que c'est sur celle de la Régie de l'enregistrement, auquel cas le ministre des Contributions publiques devra donner les ordres nécessaires.

21 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D VI 62.

655. — Lettre de M. Dyzès, député des Landes, à M. Terrasse, gardien des archives du Parlement, le priant de lui envoyer le relevé du produit, mois par mois, des expéditions faites jusqu'à ce jour et de prévenir M. Michaut de lui faire également parvenir le sien; avec lettre de M. Terrasse à M. De Joly, lui communiquant la lettre ci-dessus et demandant ses instructions à ce sujet, M. Dyzès ayant fait son rapport au Comité et devant le faire au premier jour à l'Assemblée.

31 janvier 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, U 1006, nos 280, 285.

656. — Lettre de M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, à M. Terrasse, le priant de lui faire parvenir de suite le relevé des expéditions délivrées du 1er mai 1791 au 31 janvier 1792, pour l'adresser à l'Assemblée nationale.

31 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1015.

657. — État de la recette faite par le citoyen Terrasse, gardien des archives du ci-devant Parlement, du 1er mai 1792 au 1er mai 1793, et par lui versée dans la caisse de la Commune, recette produite par l'expédition de 319 arrêts, montant à 3,608 livres, d'où il ressort que les salaires du bureau ont excédé la recette de 6,292 livres.

Sans date.
Minute, *A. N.*, U 1006.

658. — État des expéditions délivrées par le gardien des archives et greffes du ci-devant Châtelet, depuis le 1er mai 1791 jusqu'au 31 janvier 1792, soit 1,038 feuilles de papier timbré ayant produit 2,107 livres, certifié par M. Gabé, et envoi du relevé des expéditions faites par M. Morel, pour la même période.

1er février 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, U 1006, nos 286, 288.

659. — Lettre du secrétaire greffier de la municipalité de Paris au ministre (de la justice), lui envoyant l'état certifié des expéditions délivrées par les gardiens des archives des anciens tribunaux, dont le produit ira toujours en diminuant et ne peut servir de base aux réclamations qui seront adressées au Corps législatif, et recommandant de nouveau à sa sollicitude les gardiens, dont les recherches continuelles ne sont pas rémunérées.

4 février 1792.
Minute, *A. N.*, U 1003, no 148.

660. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, lui adressant avec une lettre du Directoire du Département, un rapport sur la question de savoir par qui doit être supportée la dépense relative aux traitements que le Directoire a fixés pour les gardiens des livres et papiers de la ci-devant Chambre des Comptes, qu'il a été autorisé à nommer par la loi du 12 octobre 1791.

6 février 1792.
Originaux signés, (2 p.), *A. N.*, D VI 62,

661. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les Commissaires de la comptabilité se réuniront provisoirement, jusqu'à nouvel ordre, dans le local de la ci-devant Chambre des Comptes, sans qu'il puisse y être fait aucune dépense ni changement de distribution.

8 février 1792.
Minute, *A. N.*, C 143, no 160.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 282.

662. — Lettre de M. Clément de Boissy, ancien maître des Comptes (au ministre des Contributions publiques), faisant observer que, pour le payement des épices arriérées dues à la Chambre des Comptes, il n'y a pas lieu à liquidation, ces épices étant déterminées par un *état du Roi*, qu'il s'agit d'un arriéré pur et simple à régler, et demandant la délivrance d'une ordonnance pour le règlement de ces épices, qui auraient dû être payées lors du jugement des comptes.

11 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F4 1091 (Correspondance de 1792).

663. — Arrêté du Corps municipal, adoptant le plan concerté entre le Tribunal du Ier arrondissement et le gardien des archives de la ci-devant Cour des Aides et autres tribunaux d'exception, et décidant, sauf l'approbation du Directoire du Département, que les administrateurs au Département des Travaux publics donneront les ordres nécessaires pour faire transférer, dans le plus bref délai, les bureaux du gardien des archives des tribunaux d'exception dans l'ancien greffe de la Maîtrise particulière des Eaux et Forêts.

16 février 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, U 1034.

664. — Lettre du sieur Laurès-Rolin, ancien premier commis du greffe du Conseil, à M. De Joly, demandant le payement de l'indemnité à laquelle il a droit pour le triage et classement des minutes des 4 dépôts du greffe du Conseil royal des finances, à lui confiés par M. De Joly.

20 février 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1003.

665. — Arrêté du Corps municipal, décidant, conformément à son arrêté du 8 août 1791, que les minutes, registres et papiers des greffes du Conseil privé, du Conseil des finances et autres sections du Conseil, seront transportés, sans délai, au greffe du Tribunal de cassation, par les soins des commissaires chargés des opérations des scellés sur ces greffes, et adjoignant M. Boucher-René à M. Couart pour l'exécution dudit arrêté.

27 février 1792.
Extrait conforme (en 5 exemplaires), *A. N.*, U 1003, n° 149.

666. — Mémoire du sieur Jean-Louis Cœur-de-Vache, garçon d'audience du ci-devant Châtelet de Paris, gardien des scellés apposés sur plusieurs greffes et dépôts, à l'effet d'obtenir le payement des salaires qui lui sont dus pour la garde desdits dépôts, à lui confiée par MM. Le Vacher et De Joly, avec apostille de M. Maugis, recommandant cette requête à M. Vigner.

28 février 1792.
Original, *A. N.*, U 1003.

667. — Décret de l'Assemblée législative, considérant que le local de la ci-devant Chambre des Comptes, destiné provisoirement au placement des bureaux de la comptabilité, est le plus propre à cet établissement, que les papiers et volumes conservés dans ce local seraient d'un transport difficile et dispendieux dans l'église des Feuillants, reconnue insuffisante pour les contenir, que d'ailleurs ce nouvel établissement occasionnerait une dépense considérable qu'il importe d'éviter, arrêtant en conséquence que les bureaux de la comptabilité demeureront établis dans la ci-devant Chambre des Comptes et autorisant les Commissaires de la comptabilité à faire faire les dispositions nécessaires pour leurs bureaux et leur ameublement, sous la surveillance des commissaires de la salle de l'Assemblée nationale.

29 février 1792.
Minute, de la main d'Aubert-Dubayet, *A. N.*, C 143, n° 163.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 194.

668. — Lettre de M. Le Maître, ancien secrétaire du Conseil des finances, (au secrétaire-greffier de la Municipalité), déclarant former opposition à l'arrêté du Corps municipal, du 27 février, qui ordonne la translation des papiers du Conseil des finances, dont il est dépositaire, dans un nouveau local, aucun dépôt général n'ayant jusqu'ici été constitué pour recevoir les dépôts du Conseil, et le Comité de législation n'ayant fait à cet égard aucun rapport, ni proposé aucun décret.

7 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1003, n° 154.

669. — Arrêté du Corps municipal, décidant que les opérations commencées par les commissaires seront continuées sans interruption, tant chez M. Le Maître, l'un des secrétaires-greffiers du Conseil des finances, que chez MM. de Montaran, Gastebois et Bergeret, ses anciens confrères, ainsi que chez les anciens greffiers du Conseil privé, et qu'il sera passé outre à l'extraction des minutes et papiers dépendant de tous ces greffes et à leur réunion dans une des salles du Palais de Justice, pour être provisoirement confiés à M. Hom, greffier du Tribunal de cassation.

8 mars 1792.
Extrait conforme (en 6 exemplaires), *A. N.*, U 1003, n° 155.

670. — Lettre de M. Terrasse à M. De Joly, l'avisant, comme l'affaire des gardiens des archives ne figure point à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, de son dessein de présenter au Corps municipal, de concert avec M. Morel, le mémoire qu'il lui envoie, avec prière de le lire et de le

lui retourner muni de son approbation, pour le remettre au Corps municipal.

12 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1006, n° 288 bis.

671. — Observations présentées par M. Huguet de Montaran, au sujet de la nature particulière des pièces contenues dans son greffe, les unes ayant trait au contentieux et pouvant seules rentrer dans le greffe du Tribunal de cassation, les autres relatives aux finances et réservées au pouvoir exécutif, avec déclaration portant que le transport de ses minutes au greffe du Tribunal de cassation, surtout de celles, en très grand nombre, concernant des aliénations ou cessions de domaines nationaux, ne peut s'opérer qu'en présence d'un commissaire du Directoire du Département, et lettre d'envoi des commissaires.

14 mars 1792.
Original, signé de M. Huguet de Montaran, contresigné en marge de MM. Boucher-René et Couart, commissaires, et minute (2 p.), *A. N.*, U 1003, nos 164, 165.

672. — Arrêté du Corps municipal, décidant, eu égard à la demande par M. Huguet de Montaran, l'un des ex-secrétaires-greffiers des finances, tendant à ce que l'extraction des pièces de son greffe ne soit faite qu'en présence d'un commissaire du Département, qu'il sera écrit par le Maire au Directoire du Département pour l'instruire des opérations en cours et le prier de désigner l'un de ses membres à l'effet d'assister à l'extraction des pièces dépendant tant du greffe de M. de Montaran que des autres secrétaires-greffiers des finances, et à la vérification des greffes de MM. Bergeret et Le Maître.

14 mars 1792.
Extrait conforme (en triple exemplaire), *A. N.*, U 1003, n° 161.

673. — Lettre de M. Du Port, ministre de la justice, à M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, le priant de faire délivrer à M. Brochet de Saint-Prest, maître des Requêtes, une attestation qui constate que les magistrats composant les différentes Commissions du Conseil ont été payés de leurs traitements jusqu'au 18 avril dernier, jour de la cessation des fonctions du Conseil, et que le payement réclamé par M. Brochet de Saint-Prest, au nom de la Commission du Conseil, dite le Bureau des Economats, pour l'année 1790 et portion de l'année 1791, n'a été effectué ni au Trésor public, ni sur la Caisse des économats.

16 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F4 1091 (Correspondance de 1792.)

674. — Lettre du Directoire du Département au ministre des Contributions publiques, estimant que la dépense afférente au traitement des 3 greffiers et de leurs 2 commis, chargés de l'inventaire des pièces déposées dans les greffes du ci-devant Parlement, ne regarde ni le Département, ni la Municipalité, mais doit être à la charge de la Nation, comme celle des 6 Tribunaux criminels, et le priant de proposer à l'Assemblée Nationale de faire payer ces greffiers et leurs commis de leur traitement arriéré et courant.

22 mars 1792.
Copie, *A. N.*, U 1006, n° 289.

675. — Lettres des secrétaires-commis du Bureau des procès-verbaux, exprimant à M. De Joly leur regret de ne pouvoir délivrer des expéditions particulières du décret sur le mode de séquestration des biens des émigrés, qui d'ailleurs n'est point terminé.

29 mars 1792.
Minute, *A. N.*, U 1003, n° 166.

676. — Mémoire adressé au ministre de l'intérieur par M. Brochet de Saint-Prest, maître des Requêtes, exposant que la Commission du Conseil, connue sous le nom de Bureau des Economats, a rempli ses fonctions jusqu'au 18 avril 1791, mais qu'il reste dû les appointements de ses membres pour toute l'année 1790 et pour l'année 1791 jusqu'à la date de la suppression, appointements qui, habituellement, se payaient sur la Caisse des économats; avec un autre mémoire indiquant qu'il revient aux membres de la Commission une somme de 22,100 livres, soit 10,400

livres aux 4 conseillers d'Etat, et 9,100 aux 7 maîtres des Requêtes, 1,950 au procureur général et 650 livres au greffier, et lettre de M. Brochet de Saint-Prest à M. Roland, ministre de l'intérieur, rappelant ses démarches auprès de son prédécesseur.

22 avril 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F⁴ 1091.

677. — Arrêté du Corps municipal, décidant que tous les titres, papiers et registres qui se trouveront dans les greffes, soit du Conseil des finances, soit chez MM. de Montaran et Gastebois, soit dans le greffe du Conseil Privé, maison de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, dans le dépôt existant au Louvre sous la garde du sieur Farcy, dans le dépôt existant aux Augustins sous la garde du sieur Le Maire, dans le dépôt des minutes du Conseil de Lorraine et dans les greffes des dépôts ordinaires et extraordinaires dépendant du Conseil, seront inventoriés, réunis au Palais et confiés à la garde de M. Hom, greffier du Tribunal de cassation, que, dans la quinzaine, les administrateurs aux Travaux publics indiqueront un local dans lequel tous les dépôts puissent être reunis; et ajournant à ce moment la nomination des gardes et commis auxquels ces dépôts devront être définitivement confiés.

23 avril 1792.
Extrait conforme (en double), *A. N.*, U 1003, n° 167.

678. — Arrêté du Corps municipal, décidant, en raison de ce que le greffier du Tribunal de cassation ne peut se charger des greffes du Conseil qu'après un récolement, auquel il est impossible de procéder en ce moment, que le gardien des minutes de la ci-devant Cour des Aides et autres tribunaux d'exception remplira les fonctions dont il a été prédemment revêtu, à l'égard des greffes du Conseil privé, du Conseil des finances et autres dépôts du Conseil, délivrera et signera les expéditions dont il comptera à la Municipalité.

27 avril 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, U 1003, n° 169.

679. — Lettre de M. Blondel, secrétaire général du Département, à M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, lui demandant si la Municipalité a fait apposer les scellés sur les greffes du Bureau des finances et Chambre du Domaine; si ces scellés ont été levés, à la garde de qui ont été confiées les pièces existant dans les greffes, et quelles sont les mesures à prendre au Directoire pour faire remettre ces pièces au Bureau de comptabilité, en l'exécution de l'article 1er de la loi du 12 février 1792.

28 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1003, n° 170.

680. — Sommation par M. Charles-Lucien Gallé, huissier-audiencier au Tribunal de police municipale, à MM. Laurent et Verne, anciens secrétaires-greffiers du Conseil privé d'Etat, d'assister à la levée des scellés sur le greffe et dépôt du Conseil privé et à la translation du tout au dépôt général qui sera formé.

3 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1005, n° 25.

681. — Arrêté du Corps municipal, ordonnant que les minutes et liasses dépendant du greffe du Conseil privé, qui ont été déposées au greffe du Tribunal de cassation, seront transportées dans le plus bref délai et réunies aux autres papiers formant les greffes du Conseil privé et du Conseil des finances, qui ont été confiés à la garde de M. Michaut, gardien des greffes et archives des anciens tribunaux d'exception.

7 mai 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, U 1003, n° 172.

682. — Arrêté du Corps municipal, considérant qu'il a été trouvé dans plusieurs greffes diverses sommes qui ont été transportées à la caisse de la Municipalité et doivent être spécialement affectées aux dépenses des greffes, décidant la délivrance par les administrateurs au Département des Finances et domaine des ordonnances nécessaires pour faire payer à MM. Terrasse, Michaut, Noel et Gabé, gardiens des archives et greffes des anciens

tribunaux, ainsi qu'à leurs commis, partie ou totalité de leurs appointements, salaires et frais de bureau, dus depuis le 1er août dernier, et la continuation de ces payements jusqu'à épuisement des sommes, ordonnant au surplus que les gardiens continueront à rendre compte, mois par mois, aux administrateurs du Domaine, du produit des expéditions qu'ils auront délivrées.

11 mai 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, U 1015,

683. — Sommation par le sieur Edme Bonnet Joffron, huissier-audiencier de la municipalité de Paris, à M. Laurent, ancien secrétaire-greffier du Conseil privé d'état du Roi, à M. Verne (de Besseuil), ancien secrétaire-greffier du même Conseil, et à M. Hubert, gardien des scellés, d'assister, le mercredi 16, à l'extraction qui sera faite des greffes dudit Conseil d'Etat pour être confiés à la garde de M. Michaut.

15 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1005, n° 24.

684. — Sommation par le sieur Edme Bonnet Joffron, huissier-audiencier de la municipalité de Paris, à M. Hom, secrétaire-greffier du Tribunal de cassation, de se trouver, le 23 mai, à son greffe, pour assister à l'extraction de 21 liasses d'arrêts du Conseil privé qui lui avaient été confiées, et qui seront remises à l'ancien dépôt de la Cour des Aides, sous la garde de M. Michaut.

21 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1005, n° 26.

685. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, à M. Terrasse, lui traçant la marche à suivre dans le cas d'opposition à une saisie réelle et déclarant que, lorsqu'il recevra sommation de faire mention de l'opposition à une saisie réelle portée sur les registres du Parlement, il devra demander qu'il en soit référé au Tribunal de l'arrondissement.

16 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1015.

686. — Lettre de M. Terrasse à M. De Joly, déclarant avoir communiqué à MM. Girard et Le Ber, greffiers des dépôts de la Grand'Chambre et des Enquêtes du ci-devant Parlement, le mémoire des enfants Escoffié et Guillotte, ainsi que la lettre du maire de Paris, qu'ils ont répondu n'avoir jamais refusé de rechercher les pièces qu'on leur demandait, à condition d'avoir des éléments de recherche suffisants, et le priant d'assurer le Maire qu'ils se dévouent pour satisfaire le public, mais qu'on ne peut exiger d'eux l'impossible.

27 juin 1792.
Minute, *A. N.*, U 1015.

687. — Procès-verbal d'apposition de scellés par MM. Delabarre et Naudon, commissaires nommés par l'assemblée des commissaires réunis à la Maison commune, sur les papiers, effets et greffe du Bureau central des juges de paix au Palais, en présence de MM. Daucourt et Bruneau, juges de paix de la section de la Place Vendôme et de la section du Mail, qui ont déclaré que toutes les affaires en cours sont terminées, sauf l'instruction de 18 à 20 prévenus amenés dans la journée du 10 et écroués à la Conciergerie.

12 août 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1009, n° 154.

688. — Adresse présentée à l'Assemblée nationale par les commis à la transcription sur parchemin des arrêts du ci-devant Parlement de Paris, demandant que les places du greffe provisoire des Dépôts civils, qui leur ont été enlevées, leur soient rendues, que le plus ancien commis soit chargé de signer les expéditions, et offrant de terminer la collection des arrêts transcrits moyennant 14,000 livres, y compris la fourniture du parchemin nécessaire, et priant de mettre leur affaire à l'ordre du jour.

30 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 162, n° 362 (pièce 30).
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 127.

689. — Arrêté du Conseil général de la Commune, décidant que les armes énoncées au procès-verbal de ce jour, dressé par le commissaire de la section du Pont-Neuf, et se trouvant dans les dépôts de

MM. Michaut et Terrasse, seront remises auxdits commissaires pour être employées à la défense de la patrie, avec récépissé desdites armes.

31 août 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, U 1014, n° 67bis.

690. — Procès-verbal de transport de M. Jacques-Joseph Hardy, suppléant du procureur de la Commune, en présence de Robert-Antoine-Guillaume Delabarre, commissaire du Conseil général de la Commune, au Bureau central établi au Palais, et de levée des scellés apposés sur les greffes et dépôts dudit Bureau.

31 août, 1er septembre 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, U 1009, n° 155.

691. — Avis d'audience accordée par le ministre de la justice à M. Terrasse, pour le jour à sa convenance, à 8 heures du matin.

2 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, U 1015.

692. — Déclaration de MM. Vaudin et Deshayes, commissaires du Conseil général de la Commune, portant qu'étant chargés par la Commune de Paris de faire « la visite des armes en état de servir pour armer nos frères partant sur la frontière », ils ont pris, tant au greffe de la ci-devant Prévôté de l'Ile-de-France qu'au dépôt général du Châtelet, 2 paires de pistolets d'arçon, une paire de petits pistolets damasquinés, une autre, trois sabres d'uniforme, 2 sabres à canne et une épée d'acier.

4 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1014, n° 209.

693. — Arrêté du Conseil général de la Commune, chargeant MM. Vaudin et Deshayes de se transporter sur le champ au greffe du Châtelet pour y prendre les armes qui y sont déposées.

4 septembre 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, U 1014, n° 210.

694. — Arrêté du Conseil général de la Commune, portant que M. Vaudin, membre du Conseil, se transportera dans tous les dépôts publics pour y faire enlever toutes les ferrures et notamment celles qui pourront se trouver dans le greffe du ci-devant Châtelet; avec récépissé par M. Vaudin de toutes les pinces, ferrures et ferrailles existant dans le dépôt de M. Gabé.

4, 6 septembre 1792.
Extrait signé, de MM. Coulombeau et Vaudin, *A. N*, U 1014, n° 212.

695. — Reconnaissance de la remise par M. Gabé, gardien du dépôt des greffes du ci-devant Châtelet, à MM. Vaudin et Le Camus, commissaires du Conseil général de la Commune, de toutes les armes trouvées dans ce dépôt, savoir : de 8 fusils, dont deux à 2 coups, de 21 épées, de 9 flammes, de 5 sabres, tant grands que petits, et de 2 cannes à sabre et de 2 à dards.

5 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1014, n° 207.

696. — Reconnaissance de la remise par M. Gabé, garde des archives et greffes du ci-devant Châtelet, à M. Vaudin, commissaire du Conseil général de la Commune, de 3 sabres, de 2 couteaux de chasse, de 4 bois de fusils, de 5 pistolets dont deux d'arçon, de lames d'épées, d'une bayonnette, de 2 mauvais uniformes, de paquets de cartouches, le tout provenant du greffe du tribunal séant au Châtelet, pour être transporté au comité de la section de Saint-Philippe-du-Roule.

7 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1014, n° 208.

697. — Lettre de M. Danton, ministre de la justice, à M. Terrasse, ancien commis du greffe du ci-devant Parlement, le prévenant qu'une dénonciation des plus graves, de nature à compromettre son honneur, vient d'être lancée contre lui; lui en adressant copie, et le mettant en demeure de prouver que les registres qui lui ont été confiés existent tous, notamment celui des appels à la Grand'Chambre, dont M. Terrasse était dépositaire.

13 septembre 1792.
Original signé (griffe), *A. N.*, U 1015.

698. — Dénonciation anonyme adressée au ministre de la justice contre M. Terrasse, ancien commis du greffe criminel, qualifié de « terrible et bas valet du défunt Parlement, cerbère du greffe », que l'on accuse d'avoir supprimé une infinité de registres, notamment celui des appels à la Grand'Chambre, qu'il refuse de communiquer aux malheureuses victimes de la procédure ancienne.

(13 septembre 1792.)
Original non signé, *A. N.*, U 1015.

§ 2. — Liquidation des offices de judicature.

699. — Résultat des rapports de liquidation d'offices de judicature, remis au Comité par le commissaire du Roi, Directeur général de la Liquidation, par ordre alphabétique de localités (Paris y étant compris pour 10 articles).

30 novembre 1791.
Original, signé de M. Dufresne de Saint-Léon, *A. N.*, C 142, n° 145.

A. — COMMISSAIRES AU CHATELET

700. — Rapport du Comité de Liquidation, au sujet de la liquidation des offices de commissaires au Châtelet, et projet de décret, portant que les commissaires enquêteurs examinateurs au Châtelet, acquéreurs de leurs offices depuis 1771, seront liquidés sur le pied de l'évaluation faite en exécution de l'édit de 1771 ; qu'il leur sera payé, à titre d'indemnité, le huitième du prix porté dans leurs contrats d'acqusition, avec les intérêts du montant de leur liquidation à compter du 1er juillet 1790.

21 avril-19, 21 mai 1792.
Minute et imprimé (2 p.), *A. N.*, C 146, n° 206, C 148, n° 236.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 658.

B. — COMMISSAIRES AUX SAISIES RÉELLES

701. — Renvoi, par l'Assemblée nationale, au Comité de liquidation d'une motion relative à la liquidation des offices de commissaires aux saisies réelles.

18 mars 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 179.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 99.

C. — GREFFIERS DES BATIMENTS

702. — Pétition présentée à l'Assemblée nationale par les greffiers des Bâtiments de la ville de Paris, à l'effet d'être autorisés à continuer leurs fonctions, injustement et irrégulièrement supprimées par les juges des tribunaux, jusqu'à ce que les Comités de législation et de liquidation réunis aient pu statuer sur leur suppression ou conservation, exposant qu'ils se trouvent dans la situation la plus critique, ayant été dans la nécessité de contracter des emprunts pour l'achat de leurs offices et étant poursuivis par leurs créanciers, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée par le sieur Hervy, greffier.

18 mai 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, C 150, n° 255.

D. — GREFFIERS DU PARLEMENT

703. — Communication à l'Assemblée nationale d'une pétition de MM. Hébert et Santeul, greffiers-garde-sacs du ci-devant Parlement de Paris, qui se plaignent de ce qu'on n'a porté leur liquidation qu'à 30,000 livres, tandis que chacun de leurs offices leur a coûté 62,000 livres, et sont admis aux honneurs de la séance.

25 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 117.

E. — HUISSIERS DU PARLEMENT

704. — Décret de l'Assemblée législative, portant que les huissiers au ci-devant Parlement de Paris demeureront déchargés des dettes contractées par leur

communauté avant l'époque de leur évaluation faite en 1775.

11 février 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, Cl* 53, fol. 1902 v°.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 410.

F. — HUISSIERS PRISEURS

705. — Motion d'un membre du Comité de liquidation, proposant d'adjoindre le Comité de législation à celui de liquidation pour l'examen de la pétition des huissiers priseurs de Paris, attendu qu'elle a pour objet la fixation du mode de liquidation de leurs offices et l'organisation définitive de leurs fonctions, motion adoptée par l'Assemblée nationale.

14 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, C 142, n° 147.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 428.

706. — Lettre du président du Comité de liquidation à M. Thuriot, membre du Comité de législation, appelant, au nom dudit Comité de liquidation, son attention sur la demande des huissiers priseurs de Paris, qui sollicitent, depuis plus de 18 mois, leur liquidation et le remboursement de leurs offices, ainsi que leur organisation dans le nouvel ordre judiciaire, le priant de hâter le dépôt de son rapport, en raison de la situation très précaire de ces huissiers, harcelés par leurs créanciers.

14 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 50, n° 1438.

G. — NOTAIRES

707. — Décret de l'Assemblée législative, ajournant la liquidation des 27 offices de notaires de Paris, montant à 4,718,132 livres 6 sols 6 deniers, et chargeant le Comité de liquidation de lui faire un rapport sur le titre V du décret du 29 septembre, et de lui présenter un projet du décret particulier, qui comprenne la liquidation des 113 offices de notaires de Paris.

11 février 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, Cl* 53, fol. 1903 v°.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 404.

708. — Renvoi par l'Assemblée nationale à la Commission centrale, de la pétition des notaires de Paris, qui réclament pour le jour le plus prochain, le rapport de leur liquidation définitive.

21 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 648.

§ 3. — Nouvelle organisation judiciaire.

709. — Arrêté du Directoire du Département, proposant de réunir, dans un même local, la Mairie et les Tribunaux, et observant que l'ancien Palais de Justice remplit toutes les conditions désirées, puisqu'il renferme déjà le Tribunal de cassation, les Tribunaux criminels et l'un des Tribunaux civils, avec lettre d'envoi et réponse du ministre, déclarant qu'il soumettra la question à l'Assemblée nationale.

21 septembre, 4 octobre 1791.
Extrait conforme, original signé et minute (3 p.), *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

710. — Mémoire présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de l'intérieur, proposant de réunir dans l'enceinte de l'ancien Palais de Justice la Mairie, l'Hôtel commun et tous les Départements de la Municipalité, ainsi que le Tribunal criminel du Département et le plus de tribunaux civils qu'il sera possible de grouper, opération qui rendrait d'abord, en ce qui concerne les tribunaux, l'expédition des affaires plus prompte, plus facile et moins coûteuse, qui contribuerait ensuite à l'embellissement, à la salubrité de la Ville par la démolition du Grand-Châtelet, dont la

masse obstrue l'une des rues les plus fréquentées, et par l'établissement des prisons qu'il renferme, soit à la Conciergerie, soit à Saint-Lazare, avec lettre d'envoi.

17 octobre 1791.
Original et minute (2 p.), *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

711. — Lettre adressée, au nom des huissiers de Paris, au président de l'Assemblée nationale, lui rappelant qu'ils ont eu l'honneur de lui faire remettre une lettre, le matin, à l'effet de présenter à l'Assemblée une pétition relative à leur compagnie, et qu'ils n'ont reçu aucune réponse.

25 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 379.

712. — Pétition d'une partie des huissiers des ci-devant Tribunaux de Paris à l'Assemblée nationale, demandant l'admission de tous les huissiers, domiciliés à Paris un an avant la suppression des Tribunaux, à concourir à la nouvelle formation des huissiers, en se faisant inscrire dans un bureau ouvert *ad hoc*, soit au Département, soit à la Municipalité, l'affichage de la liste qui sera dressée, le service auprès des Tribunaux confié à chacun d'eux alternativement et à tour de rôle, la suppression des recors, l'obligation de fournir un cautionnement, et le versement des fonds dont ils se trouveront dépositaires dans un dépôt public.

25 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 379.

713. — Conférences tenues chez le ministre de la justice par les membres des Tribunaux des six arrondissements.

7 décembre 1791-14 mars 1793.
Minutes (1 dossier de 55 pièces), *A. N.*, BB[3] 1.

714. — Pétition d'une partie des huissiers de Paris à l'Assemblée nationale, à l'effet de protester contre le décret du 21 septembre 1791, qui permet aux seuls 48 huissiers des juges de paix d'instrumenter en justice et qui frappe d'exclusion les 460 autres huissiers de la capitale, et afin d'obtenir que leur pétition du 25 octobre 1791 soit prise en considération.

29 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 379.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 5.

715. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le Département, la Municipalité et les Tribunaux, institués dans la ville de Paris, seront invités à se rendre à la séance de ce soir, et à redoubler de zèle et d'activité dans l'exercice de leurs fonctions.

7 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 271.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 213.

716. — Compte rendu à l'Assemblée nationale sur l'état des tribunaux et l'administration générale de la justice dans le royaume, par M. De Joly, ministre de la justice.

9 juillet 1792.
(Une notable partie de ce rapport concerne les tribunaux de Paris.)
Extrait du procès-verbal. *A. N.*, C* I 60, fol. 5139 v.; imprimé, *A. N.*, AD II, 44.

717. — Décret de l'Assemblée nationale, suspendant de leurs fonctions les commissaires du Roi près les Tribunaux civils et criminels, et décidant qu'à Paris la nomination des citoyens destinés à remplir les fonctions de commissaires du pouvoir exécutif près les Tribunaux d'arrondissement, sera faite par le Conseil général de la Commune et deux membres de chacun des Conseils généraux des districts de Bourg-la-Reine et de Saint-Denis; que celui qui devra remplir ces fonctions près le Tribunal de police correctionnelle à Paris, sera nommé par le seul Conseil général de la Commune; que les juges du Tribunal de cassation et des 6 Tribunaux criminels désigneront, par la voie du scrutin, celui qui devra remplir ces fonctions près de ces tribunaux.

18 août 1792.
Minute, *A. N.*, C 156, n° 311.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 335.

A. — TRIBUNAUX CIVILS DE PARIS

718. — Renvoi, par l'Assemblée nationale, au Comité de législation d'une demande du ministre de la justice tendant à ce qu'il soit accordé un juge de plus aux tribunaux de Paris.

14 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 140.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 18.

719. — Renvoi au Comité de législation d'une lettre du ministre de la justice, qui représente de nouveau à l'Assemblée nationale la nécessité de porter à 7 le nombre des juges dans chacun des Tribunaux d'arrondissement de Paris, pour remplacer, par cette augmentation ceux qui sont de service près du Tribunal criminel ou du Tribunal d'appel de police correctionnelle.

9 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 1.

720.— Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de législation d'une lettre du ministre de la justice, par laquelle il demande que l'Assemblée prononce incessamment sur l'augmentation du nombre des juges des six Tribunaux d'arrondissement de Paris, attendu qu'il leur est impossible de remplir leurs fonctions, d'après leur organisation actuelle.

15 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 257.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 236.

721. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de législation d'une lettre du ministre de la justice qui demande une augmentation de deux juges pour chacun des tribunaux de Paris, en chargeant le Comité d'examiner la question de savoir s'il sera établi des tribunaux de district à Saint-Denis et à Bourg-la-Reine.

29 juin 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 258.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 630.

Tribunal du 1er arrondissement.

722. — Lettre de M. Du Port, ministre de la justice, à M. Cahier, ministre de l'intérieur, l'informant de la vacance d'une place de suppléant dans le Tribunal du 1er arrondissement, par suite de la nomination de M. Pons à une place de juge, et déclarant qu'il serait important de profiter de la réunion actuelle des électeurs pour nommer un 4e suppléant, avec réponse de M. Cahier et lettre du même au Directoire du Département à ce sujet.

17, 19 janvier 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F1c III, Seine, 27.

723. — Lettre du Directoire du Département à M. Cahier, ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre du 19 janvier, lui faisant observer que les électeurs du Département ne sont plus réunis et que d'ailleurs il serait contre l'esprit de la loi du 24 août 1790 de procéder à l'élection de juges suppléants, qui n'ont été nommés que pour remplacer jusqu'à la prochaine élection, c'est-à-dire dans 6 ans, les juges dont les places viendraient à vaquer, et que, dans tous les cas, s'il était question d'en réélire, ce ne serait pas surtout pour un tribunal où il en reste encore trois.

21 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, F1c III, Seine, 27.

724. — Lettre de M. Du Port, ministre de la justice, à M. Cahier, ministre de l'intérieur, l'informant de la vacance, dans le Tribunal du 1er arrondissement de deux places de suppléants, et le priant de profiter de la première réunion du corps électoral pour faire procéder au remplacement de ces deux suppléants; avec lettre de M. Cahier, transmettant à M. Du Port la réponse du Directoire du Département au sujet de l'élection d'un 4e suppléant, et déclarant qu'il attendra pour leur écrire de nouveau son opinion sur cette réponse.

23, 28 janvier 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F1c III, Seine, 27.

725. — Lettre de M. Millet, président du Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, exposant la tâche écrasante qui incomberait au directeur du jury d'accusation s'il était obligé d'écrire de sa main tous les actes que ses opérations multiples nécessitent : rédaction de procès-verbaux, établissement de mandats, opérations d'autant plus compliquées que le Palais-Royal, situé dans l'arrondissement du tribunal, « est une manufacture perpétuelle de délits, toujours en activité et presque suffisante pour alimenter à elle seule les travaux du directeur du jury », encore plus considérables dans ce Tribunal, par l'attribution particulière donnée au directeur du jury du 1er arrondissement, de tout ce qui concerne la fabrication des faux assignats et de la fausse monnaie, demandant en conséquence au ministre d'obtenir de l'Assemblée nationale un cinquième commis-greffier, spécialement attaché au directeur du jury.

29 février 1792.
Original signé, *A. N.*, BB² 1.

726. — Certificat de M. Carouge, président du Tribunal du 1er arrondissement, attestant que Pierre Jallifier, Anne Ducray, Germain Morin et Anne-Balthazar Coulon, en qualité de commis-greffiers suppléants près ce Tribunal, ont travaillé, du 18 avril au 18 mai, à l'instruction des procès criminels pour faux assignats, avec ordonnance de payement de 635 livres.

18, 27 mai 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1302.

727. — Ordonnance de payement de 29 livres 15 sols, au sieur Mansais, afficheur, pour l'apposition de 1,985 placards de lois et jugements rendus par le Tribunal du 1er arrondissement, suivant mémoire certifié par M. de Montillet, commissaire du Roi auprès de ce Tribunal.

1er juillet 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1303.

728. — Ordonnance de payement de 150 livres au sieur Morin, l'un des 4 commis-greffiers suppléants près le Tribunal du 1er arrondissement, pour ses appointements durant 1 mois, du 23 mai au 22 juin 1792, suivant certificat de M. Millet, président du Tribunal.

29 juillet 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F⁴ 1303.

729. — Prestation du nouveau serment, à la barre de l'Assemblée nationale, par les membres du Tribunal du 1er arrondissement de Paris, et remise d'une note par laquelle le citoyen Félix Beuvain (de Montillet), ci-devant commissaire du Roi près ce Tribunal, prête le serment d'être fidèle à la patrie, à la liberté et à l'égalité, et de mourir en les défendant,

16 août 1792.
Extrait du procès-verbal et minute (2 p.), *A. N.*, C 155, n° 297 ; C 156, n° 332 (33).
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 277.

730. — Lettre de M. Archambault, directeur du jury du Tribunal du 1er arrondissement, au président de l'Assemblée nationale, exprimant le regret que les devoirs de sa charge l'aient empêché de venir avec ses collègues au sein de l'Assemblée prêter le serment de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité, envoyant ce serment par écrit de sa main et déclarant qu'il est prêt à le sceller de son sang.

16 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 158, n° 332.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 290.

731. — Lettre de M. Aubéry, juge suppléant du Tribunal du 1er arrondissement, au président de l'Assemblée nationale, adressant son serment civique, qu'une indisposition assez grave l'a empêché de prêter avec ses collègues.

21 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 161, n° 357.

732. — Prestation de serment et admission à la séance de l'Assemblée nationale du Tribunal du 1er arrondissement.

5 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 365 ; minute, C 158, n° 332.
Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, septembre 1792, p. 335.

Tribunal du 2e arrondissement.

733. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, à M. Roland, ministre de l'intérieur, exposant que de 5 juges dont le Tribunal du 2e arrondissement doit être composé, l'un est directeur du jury, un 2e délégué au Tribunal criminel, et le 3e au Tribunal d'appel de la police correctionnelle, de sorte qu'il ne reste plus que 2 juges et une place de suppléant pour le service de ce Tribunal, dont le 2e suppléant est devenu juge et le 4e accusateur public, priant son collègue de donner des ordres pour l'élection de 2 nouveaux suppléants, avec réponse, portant qu'il a écrit, à ce sujet, au Directoire du Département.

24 mai 1792.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F1c III, Seine, 27.

734. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, le priant de donner les ordres nécessaires pour qu'il soit incessamment procédé à l'élection de 2 nouveaux suppléants près le Tribunal du 2e arrondissement, avec réponse du Directoire, déclarant qu'il a demandé et demande instamment au Corps législatif une augmentation de 2 juges pour remplacer ceux qui sont de service près le Tribunal criminel et le Tribunal d'appel de la police correctionnelle, et que, lorsque l'Assemblée nationale aura statué, le Corps électoral, convoqué pour la nomination des juges, procédera en même temps à celle des suppléants, et envoi de cette réponse du Directoire au ministre de la justice.

25, 31 mai, 4 juin 1792.

Original signé et minutes (3 p.), *A. N.*, F1c III, Seine, 27.

735. — Prestation du nouveau serment par les membres du Tribunal du 2e arrondissement et admission à la séance de l'Assemblée nationale.

16 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 297.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 278.

736. — Admission à la barre de l'Assemblée nationale des membres du Tribunal du 2e arrondissement, qui viennent renouveler leur serment de maintenir la liberté et l'égalité, de protéger les personnes et les propriétés et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la Loi.

7 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 366.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 422

Tribunal du 3e arrondissement.

737. — Prestation à la barre de l'Assemblée nationale du serment prescrit, par le Tribunal du 3e arrondissement.

7 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 366.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 432.

Tribunal du 4e arrondissement.

738. — Lettre de M. Caudié, commissaire du Roi près le Tribunal du 4e arrondissement, au ministre de la justice, le prévenant que les curés des paroisses, dans le ressort du 4e arrondissement, n'ont jusqu'ici pas obéi aux prescriptions de la loi qui les oblige à déposer les registres de l'état civil pour 1791 et à faire coter et parapher ceux de l'année 1792, les curés de Saint-Ambroise et de Saint-Antoine ayant répondu que le Maire les avait autorisés à continuer l'inscription des actes sur les registres de 1791, attendu qu'ils contenaient encore assez de feuillets blancs.

28 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, F1c III, Seine, 27.

739. — Lettre de M. Du Port, ministre de la justice, au ministre de l'intérieur, lui envoyant la lettre du commissaire du Roi près le Tribunal du 4e arrondissement au sujet de l'infraction à la loi relative aux registres des paroisses, et le priant de donner les ordres nécessaires pour la prompte exécution de la loi.

3 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, F1c III, Seine, 27.

740. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, lui signalant l'infraction à la loi, en ce qui concerne les registres des paroisses, et déclarant que l'ordre public, l'état des citoyens et le sort des familles sont intéressés à l'exacte observation des règlements, avec réponse du Directoire, annonçant qu'il va se renseigner à cet égard tant auprès du Corps municipal que des districts de Saint-Denis et de Bourg-la-Reine et qu'il prendra les mesures nécessaires.

6, 10 mars 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

741. — Lettre du Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, annonçant que le district de Bourg-la-Reine, seul jusqu'ici, lui a fait parvenir les renseignements nécessaires sur la situation des paroisses et communautés de son ressort, en ce qui concerne les registres de l'état civil : que, sur 41 paroisses, 38 sont en règle, ainsi que la communauté des prêtres de Saint-François-de-Sales, à Issy, et la maison de santé près de la barrière Saint-Michel; mais que les religieux de la Charité, les Bénédictines du Val-d'Osne et les Hospitalières de Saint-Mandé n'avaient pas encore déposé les 2e minutes des registres de 1791, et ajoutant qu'il va presser la municipalité de Paris et le directoire du district de Saint-Denis de fournir les éclaircissements qui leur ont été demandés.

12 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

742. — Prestation de serment et admission à la séance de l'Assemblée nationale du Tribunal du 4e arrondissement.

16 août, 6 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 365; minute, C 158, n° 332.
Cf. *Procès-verbal de l'Assemblée nationale*, septembre 1792, p. 14.

Tribunal du 5e arrondissement.

743. — Procès-verbal de M. Michel Vermeil, directeur du jury d'accusation près le Tribunal du 5e arrondissement, constatant que, dans l'affaire du sieur Martin Champeaux, prévenu de vol au préjudice du sieur Izeli, marchand de vins à la Maison-Blanche, l'un des membres du jury, le sieur François-Barnabé Gallien avait déclaré vouloir s'abstenir et s'était retiré.

12 mai 1792.
Extrait signé, *A. N.*, BB[4 bis] 21.

744. — Arrêté du Tribunal du 5e arrondissement, séant à l'Abbaye de Saint-Germain, décidant qu'en raison de la retraite du sieur Barnabé-François Gallien, l'un des jurés d'accusation appelés à délibérer sur le délit dont est prévenu Martin Champeaux, le jury d'accusation se réunira de nouveau le samedi 19 mai, et que le commissaire du Roi demandera au pouvoir législatif si la peine prononcée contre les jurés qui ne se présentent pas au jour indiqué est applicable à ceux qui se retirent pendant la séance et refusent de délibérer.

16 mai 1792.
Extrait signé, *A. N.*, BB[4 bis] 21.

745. — Lettre de M. de La Fleutrie, commissaire du Roi près le Tribunal du 5e arrondissement, au ministre de la justice, lui adressant un arrêté de son tribunal, avec un procès-verbal du directeur du jury au sujet de la retraite de l'un des membres du jury, demandant si le juré, qui se retire et fait manquer une délibération, n'est point passible de la même peine que celui qui ne se présente pas.

26 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, BB[4 bis] 21.

746. — Lettre du ministre de la justice au président de l'Assemblée nationale, le priant d'appeler l'attention du Corps législatif sur la question soulevée par la retraite de l'un des jurés près du Tribunal du 5e arrondissement, la loi punissant d'une amende le juré qui ne se présente pas, mais gardant le silence au sujet de celui qui, s'étant présenté, refuse de prendre part à la délibération du jury, quoique, dans l'un et l'autre cas, la faute commise soit la même.

1er juillet 1792.
Minute, *A. N.*, BB[4 bis] 21.

747. — Prestation de serment à la barre de l'Assemblée nationale par les membres des Tribunaux des 5e et 6e arrondissements, et admission à la séance.

16 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 297; minute, *A. N.*, C 156, n° 332.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 282.

748. — Décret de l'Assemblée législative, au sujet de la dénonciation du sieur Denis-Louis Formentin et Madeleine-Victoire Lourdet, sa femme, contre le Tribunal du 5e arrondissement, considérant qu'il importe aux plaignants d'obtenir un prompt jugement, et aux juges inculpés de ne pas rester plus longtemps sous le poids d'une dénonciation, et portant renvoi au pouvoir exécutif, à charge d'en rendre compte dans les trois jours.

17 août 1792.
Minute, signée de M. Guitard, rapporteur, *A. N.*, C 156, n° 310.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 321, 326.

749. — Lettre de M. Target, président du Tribunal du 5e arrondissement, au président de l'Assemblée nationale, au sujet de la pétition adoptée dans la section de Marseille contre le Tribunal du 5e arrondissement dans l'affaire du sieur et dame Formentin, en demandant le renvoi au Comité de législation.

21 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 161, n° 358.

B. — TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE

750. — Lettre de M. Desmousseaux, procureur de la Commune, au ministre de la justice, annonçant que les locaux destinés aux audiences du Tribunal de police correctionnelle, ainsi qu'au Bureau central des juges de paix, seront incessamment en état, et qu'il est dans l'intention de proposer à la Municipalité de faire fonctionner ce Tribunal le 1er janvier prochain, si le ministre n'y voit pas d'inconvénient, en raison de l'institution, prévue par la loi du 22 juillet, d'un Tribunal d'appel pour le Département.

10 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB² 1.

751. — Arrêté du Corps municipal, portant que le procureur de la Commune se rendra incessamment auprès du Comité de législation pour lui exprimer le vœu du Corps municipal, tendant à ce qu'il soit donné à l'homme de loi, chargé des fonctions du ministère public auprès du Tribunal de police municipale et du Tribunal de police correctionnelle, une marque distinctive de ses fonctions.

27 décembre 1791.
Extrait conforme, signé de M. De Joly, *A. N.*, D III 266.

752. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au ministre de l'intérieur, lui adressant deux expéditions de la loi concernant la police de Paris avec les moyens de constater les noms, qualités et demeures des individus qui y arrivent tous les jours, et l'invitant à en transmettre un exemplaire au Département de Paris.

25 mai 1792.
Imprimé rempli, *A. N.*, F1c III, Seine, 27.

753. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, lui adressant l'expédition en forme de la loi du 23 mai concernant la police de Paris et les moyens de constater les noms, qualités et demeures des individus qui y arrivent tous les jours, et demandant de l'aviser des mesures qu'il aura prises pour son exécution, tant dans l'enceinte de Paris que dans les districts de Saint-Denis et de Bourg-la-Reine.

26 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F1c III, Seine, 27.

754. — Jugement du Tribunal de police correctionnelle, déclarant nulle la procédure faite contre Paul Miette, marchand d'argent, inculpé de vol, et ordonnant, en ce qui concerne la dénonciation d'infraction de ban, que le Tribunal demandera l'interprétation de la loi, avec pétition du sieur Paul Miette à l'Assemblée nationale

à ce sujet, renvoyée au Comité de législation.

15 juin, 7 juillet 1792.

Copie conforme et original signé (2 p.), *A. N.*, D III 266.

755. — Mémoire des juges de service au Tribunal de police correctionnelle à l'Assemblée nationale, lui soumettant deux questions importantes : la première, afin de décider quelle peine doit être appliquée, en police correctionnelle, à une simple tentative de larcin non suivie d'effet, quand la preuve de cette tentative est acquise ; la seconde, afin de savoir si une détention quelconque peut entrer en compensation avec le non-payement d'une amende, en cas d'insolvabilité du condamné, avec le texte de 2 jugements rendus par le Tribunal dans les affaires de Joseph Bepois et de Pierre Auger.

27, 28 juin 1792.

Original signé et extraits conformes (3 p.), *A. N.*, D III 266.

756. — Décret de l'Assemblée législative, rendu à l'occasion d'un jugement du Tribunal de police correctionnelle de Paris, du 15 juin, qui demande l'interprétation de l'article 4 du titre 3 du Code pénal, déclarant qu'aucune loi n'ayant fixé de peine à infliger en matière d'infraction de ban, il n'y a lieu de délibérer sur cette demande en interprétation, et que le sieur Paul Miette, détenu à la Force, sera mis en liberté.

17 août 1792.

Minute de la main de M. Verneilh-Puyraseau, rapporteur du Comité de législation, *A. N.*, C 156, n° 310.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 320.

Tribunal d'appel de la police correctionnelle.

757. — Lettre de M. Desmousseaux, procureur de la Commune, au ministre de la justice, demandant la prompte organisation du Tribunal d'appel institué pour le Département de Paris, par la loi du 22 juillet; faisant observer que celui de Police correctionnelle et le Bureau central des juges de paix devant entrer en activité le 2 janvier prochain, il serait bien utile que le Tribunal d'appel y entrât à la même époque, dans l'intérêt public et celui de la Commune.

19 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, BB² 1.

758. — Lettre-circulaire aux 6 commissaires du Roi près les tribunaux du Département de Paris, leur enjoignant de faire procéder, par tirage au sort, à la désignation des six juges suppléants qui devront composer le Tribunal d'appel de la police correctionnelle, et lettre au substitut du procureur de la Commune, annonçant cette opération.

28 décembre 1791.

Minute, *A. N.*, BB² 1.

759. — Lettre de M. De Ferrière, suppléant de M. de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, annonçant que le Tribunal a procédé par voie de tirage au sort à la nomination du juge qui doit entrer au Tribunal d'appel de la police correctionnelle, et que le sort a désigné M. Guyet, juge suppléant de ce Tribunal.

30 décembre 1791.

Original signé, *A. N.*, BB² 1.

760. — Désignation, par le Tribunal du 4e arrondissement, siégeant en la chambre du Conseil, d'un juge du Tribunal d'appel de la police correctionnelle, par la voie du sort, dans la personne de M. Gaultier-Biauzat.

31 décembre 1791.

Extrait conforme, *A. N.*, BB² 1.

761. — Lettre du Directoire du Département au ministre de la justice, annonçant qu'en raison de l'installation du Tribunal de police correctionnelle par la Municipalité, le 2 janvier, il a informé les juges des 6 Tribunaux du choix d'un emplacement provisoire pour la tenue des audiences du Tribunal d'appel, et le priant de proposer au Roi la nomination du commissaire qui devra servir auprès de ce tribunal, avec réponse du ministre, demandant si le local choisi est entièrement disposé, insistant sur la nécessité d'établir

promptement ce tribunal, en raison du grand nombre des jugements rendus en 1re instance, et montrant le grave inconvénient qu'il y aurait à continuer d'employer, comme maisons de correction, Bicêtre et l'Hôpital général, si leurs noms, auxquels s'attache une idée de flétrissure, étaient conservés.

5, 23 janvier 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB² 1.

762. — Lettre du Directoire du Département aux officiers municipaux, rappelant que le Tribunal d'appel de la police correctionnelle ne s'est pas encore assemblé, faute d'emplacement pour la tenue de ses séances, et proposant de réunir, dans un seul et même local, celui de l'ancienne Chambre des Comptes, à la fois le Tribunal de police correctionnelle, composé de 3 chambres, et celui d'appel, et les priant de charger M. Poyet, leur architecte, de disposer en même temps le local destiné aux 3 chambres de la police correctionnelle en 1re instance et au Tribunal d'appel, avec lettre d'envoi au ministre de l'intérieur de la copie de cette lettre, également communiquée au ministre de la justice, qui avait demandé si tout était disposé pour l'installation prochaine du Tribunal d'appel de la police correctionnelle.

25 janvier 1792.
Copies et original signé (3 p.), *A. N.*, F1c III, Seine, 27 BB² 1.

763. — Lettre du Directoire du Département au ministre de la justice, déclarant que l'incommodité et l'insuffisance du local, dans lequel a été placé le Bureau central des juges de paix, ont mis dans la nécessité de lui abandonner celui où le Tribunal de police correctionnelle tient ses audiences, et qu'il a pensé qu'il serait convenable de le réunir dans le même bâtiment que le Tribunal d'appel, en conséquence que les officiers municipaux ont été invités à faire prendre par leur architecte les mesures nécessaires.

25 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, BB² 1.

764. — Lettre de M. François de Neufchâteau, député à l'Assemblée nationale, au ministre de la justice, le prévenant que de nombreuses réclamations lui ont été adressées au sujet de la non-exécution de la loi du 22 juillet 1791, qui ordonne la formation d'un tribunal d'appel de la police correctionnelle, et lui demandant, avant de saisir l'Assemblée de ses plaintes, quelles sont les raisons qui l'ont arrêté ; et réponse du ministre, déclarant qu'il n'a épargné aucuns soins, aucunes démarches, tant auprès du Département que de la Municipalité, pour hâter l'établissement du Tribunal d'appel de la police correctionnelle, mais que la difficulté de trouver un local, le temps nécessaire pour le préparer, ont mis sans doute jusqu'à présent un obstacle invincible à l'installation de ce tribunal, ajoutant qu'il était impossible de faire davantage.

6, 7 février 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB² 1.

765. — Lettre du ministre de la justice au maire de Paris, le priant, en raison des nombreuses réclamations qui lui sont adressées, de représenter à la Municipalité l'urgente nécessité de procéder promptement à l'installation du Tribunal d'appel de la police corectionnelle, et déclarant que l'humanité, le vœu de la loi, le sort des condamnés, qui, malgré le bénéfice de l'appel, subissent la peine prononcée contre eux en première instance, commandent à cet égard la plus grande célérité; avec réponse de M. Pétion, assurant que personne n'est plus convaincu que lui de la nécessité indispensable d'installer promptement le Tribunal d'appel, et qu'il ne cessera de presser la Municipalité pour en accélérer l'établissement.

7, 8 février 1792.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, BB² 1.

766. — Lettre-circulaire du ministre de la justice aux 6 juges du Tribunal d'appel de la police correctionnelle (MM. Guyet, Lhéritier, Mennessier, Gaultier-Biauzat, Bouchard et Clément), et à M. Landry,

commissaire du Roi près ce même tribunal, leur annonçant que l'installation de ce tribunal aura lieu le samedi 11 février.

9 février 1792.
Minute, *A. N.*, BB² 1.

767. — Décret de l'Assemblée législative, portant que le ci-devant commissaire du Roi et celui qui le remplace auprès du Tribunal d'appel de la police correctionnelle de Paris, le greffier et le commis-greffier de ce Tribunal recevront un traitement égal à celui qui est accordé dans les Tribunaux d'arrondissement, que les huissiers auront chacun un traitement de 1,200 livres et feront gratuitement et sans frais tous les actes et significations nécessaires pour l'instruction des affaires soumises à la décision de ce Tribunal, et chargeant le Département de Paris de faire les mêmes fonds, pour les menus frais du Tribunal, que pour les Tribunaux d'arrondissement.

8 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 163, n° 375.
Éd. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 481.

C. — TRIBUNAL CRIMINEL DU DÉPARTEMENT

768. — Lettre des administrateurs du Département des Travaux publics au procureur général syndic du Département, proposant d'établir le Tribunal criminel du Département dans la salle de la ci-devant Chancellerie, au Palais, en déplaçant le Tribunal de paix du 1er arrondissement, qui serait transféré d'abord dans les salles hautes de l'ancienne Cour des Aides, puis dans le cloître des Jacobins-Saint-Honoré, et envoyant les plans et devis de l'établissement du Tribunal, montant à la somme de 15,555 livres 6 sols, avec le plan de la salle du Tribunal et le devis de la dépense, dressés par M. Poyet, architecte de la Municipalité.

22, 23 décembre 1791.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, D VI 62.

769. — Arrêté du Directoire du Département, portantqu'en vue de l'établissement du Tribunal criminel du Département, les salles de la Chancellerie, occupées par le Bureau de paix du 1er arrondissement, seront évacuées, et que ce Bureau sera transféré d'abord dans les salles hautes de l'ancienne Cour des Aides jusqu'à l'arrangement d'une maison dans le cloître des Jacobins-Saint-Honoré; que l'appartement occupé par M. Prault de Saint-Martin, dans la maison dite des Ecoles, sera aussi évacué; que la compagnie du centre du bataillon de Saint-Roch, qui occupe la maison du cloître des Jacobins, sera transférée à la caserne de la rue Verte, dans le plus bref délai possible; qu'enfin, il sera écrit aux ministres de l'intérieur et de la justice pour les instruire de la situation.

24 décembre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, D III 62.

770. — Rapport du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, exposant que la somme de 3,000 livres, fixée par la loi du 12 octobre 1791, pour l'établissement du Tribunal criminel de Paris, est insuffisante, soit à raison du haut prix de la main-d'œuvre et des matériaux, soit à raison de l'étendue que doit avoir cet établissement dans un département aussi peuplé, observant que le devis dressé par la Municipalité porte la dépense à 15,000 livres, mais que le Directoire ne peut autoriser ce projet, quoiqu'il lui paraisse absolument impossible de borner les dépenses à la somme primitivement fixée, attendu que le local choisi est le seul convenable, à raison de sa proximité des prisons; et demandant, eu égard à l'urgence de l'ouverture du Tribunal, qu'une décision soit prise dans les 24 heures.

24 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 62.

771. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale, lui adressant, avec pièces justificatives, un rapport sur la demande du Directoire du Département de Paris, à l'effet d'être autorisé à dépasser, dans la dépense qu'exige l'établissement du Tribunal criminel de

Paris, la somme de 3,000 livres prévue par la loi du 12 octobre 1791.

25 décembre 1791.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^1^c III, Seine 27, D VI 62.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 444.

772. — Rapport du ministre de l'intérieur à l'Assemblée nationale, sur la demande du Directoire du Département, à l'effet d'être autorisé à porter à 15,500 livres la dépense de 3,000 livres prévue pour l'établissement du Tribunal criminel; faisant observer que la décision est urgente, le Tribunal devant s'ouvrir le 2 janvier, que le public l'attend, qu'il est réclamé par la justice et l'humanité, que le local choisi est le seul convenable par sa proximité des prisons, et qu'il paraît impossible de borner la dépense à la somme fixée par la loi.

25 décembre 1791.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^1^c III, Seine, 27.

773. — Lettre de M. Roederer, procureur général syndic du Département, au ministre de l'intérieur, rappelant l'envoi fait le 24 décembre, par le Directoire, de différentes pièces relatives à l'établissement du Tribunal criminel du Département de Paris dans les salles de la ci-devant Chancellerie du Palais, observant que le devis portait les frais de cet établissement à une somme beaucoup plus forte que celle accordée pour cet objet par la loi du 12 octobre 1791, et demandant une réponse immédiate, en raison de la nécessité d'installer le Tribunal pour le 2 janvier, qui n'admet aucun retard, avec réponse, déclarant qu'un rapport à ce sujet a été adressé le 25 à l'Assemblée nationale, en insistant sur l'urgence d'une prompte décision.

28-29 décembre 1791.

Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F^1^c III, Seine, 27.

774. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale, exprimant la crainte que les pièces accompagnant la demande du Directoire du Département n'aient échappé entièrement à l'attention de l'Assemblée, qui, jusqu'ici, n'a rendu aucune réponse, malgré les considérations qui faisaient désirer une prompte solution, et le suppliant de mettre sous les yeux de l'Assemblée une demande qui sollicite l'expédition la plus accélérée.

3 janvier 1792.

Minute, *A. N.*, F^1^c III, Seine, 27.

775. — Rapport du Comité de l'Extraordinaire des finances à l'Assemblée nationale sur la demande adressée par la municipalité de Paris, relativement à l'établissement de son Tribunal criminel, donnant un avis favorable, et décret, d'après lequel les dépenses nécessaires à l'établissement du Tribunal, fixées à 3,000 livres par le décret du 29 septembre dernier, pourront s'élever jusqu'à concurrence de 15,500 livres, conformément à l'adjudication qui en sera faite, et autorisant la Municipalité à faire cette dépense suivant le devis qu'elle a présenté et dans le local choisi à cet effet.

7 janvier 1792.

Minute, *A. N.*, D III, 62.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 117.

776. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale, rappelant l'envoi, fait le 25 décembre, de son rapport sur l'établissement du Tribunal criminel de Paris, et manifestant l'embarras qu'il éprouve en présence des nouvelles instances du Directoire et de la difficulté de concilier deux devoirs : celui de ne point disposer des fonds publics sans autorisation, et celui d'assurer l'exécution de la loi sur le jury au terme prescrit; ajoutant que, s'il n'avait pas craint de contrarier les vues de l'Assemblée, il aurait, pour accomplir ce dernier devoir, fait mettre à la disposition du Directoire la somme que celui-ci réclame, et suppliant l'Assemblée de lui faire incessamment connaître ses intentions.

8 janvier 1792.

Minute, *A. N.*, F^1^c III, Seine, 27.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 171.

777. — Lettre du Directoire du Département au président de l'Assemblée na-

tionale, objectant les inconvénients qu'entraînerait l'adjudication des travaux pour le Tribunal criminel du Département, et montrant qu'il serait préférable de laisser à l'architecte de la Municipalité, qui a été chargé de préparer les plans et devis des ouvrages, le soin de procéder à leur exécution, afin d'éviter les changements qui pourraient résulter d'une adjudication au rabais et retarder encore l'installation d'un Tribunal qui devrait déjà être en activité, s'offrant de surveiller l'emploi des fonds accordés pour cet objet.

3 février 1792.

Original signé, *A. N.*, C 143, n° 166.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 123.

778. — Lettre du ministre de la justice au ministre de l'intérieur, lui rappelant les articles de la loi qui institua le jury, relatifs à la distribution des locaux nécessaires pour le service des tribunaux criminels, tant dans la salle d'audience qu'au dehors, notamment la chambre pour les délibérations du jury, la chambre du Conseil où se font les déclarations du jury devant le juge commis par le président et le commissaire du Roi, les chambres distinctes pour les témoins à charge et à décharge, et demandant si des ordres ont été donnés pour que le Tribunal criminel du Département soit ainsi disposé, avec lettre d'envoi du ministre de l'intérieur au Directoire du Département.

13, 20 février 1792.

Copie et minute (2 p.), *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

779. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de législation d'une lettre du président du Tribunal criminel du Département, par laquelle il fait observer qu'il n'existe, ni dans le Code pénal, ni dans la loi sur la police correctionnelle, de disposition relative aux tentatives de crimes en général, et en particulier à l'introduction dans un appartement par effraction, avec l'intention de voler.

22 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.

780. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de législation, d'une lettre du président du Tribunal criminel du Département, qui prie l'Assemblée de décider si les tentatives de crime, dont les circonstances, plutôt que la volonté de l'accusé, ont empêché la consommation, doivent être punies de quelque peine.

23 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 45.

781. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de législation, pour en faire son rapport incessamment, d'une lettre itérative du président du Tribunal criminel de Paris, qui sollicite de nouveau une loi contre les tentatives de vol et d'assassinat, avec réponse du président, qui les exhorte à conserver ces sentiments patriotiques et leur accorde au nom de l'Assemblée les honneurs de la séance.

25 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 112.

782. — Admission, à la barre de l'Assemblée nationale, des membres du Tribunal criminel du Département de Paris, qui annoncent, par la bouche de l'un d'eux, qu'ils ont reçu le décret de suspension de Louis XVI et qu'ils en ont ordonné sur-le-champ la transcription et publication, et qu'ils jurent de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à leur poste.

15 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.* C 155, n° 297.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 150.

783. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, au président de la section du Palais-Royal, convoquant à nouveau l'électeur de la section qui ne s'est point présenté, le 24 août, pour l'élection des juges suppléants du Tribunal criminel.

24 août 1792.

Original signé, *B. N.*, Mss. nouv. acq. fr. 2672, fol. 63.

D. — TRIBUNAUX CRIMINELS PROVISOIRES

784. — Lettre des juges du tribunal de Bellême au ministre de la justice, faisant observer que les Tribunaux criminels provisoires de la capitale ont été composés de juges pris dans les tribunaux les plus voisins, mais que le leur a été, jusqu'ici, laissé de côté, et priant de ne pas les oublier, aujourd'hui qu'il s'agit de pourvoir aux remplacements des membres de ces tribunaux qui ont été appelés à la nouvelle législature, avec réponse du ministre conforme à leurs désirs.

1er octobre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB5 355.

785. — Lettre du ministre de la justice aux commissaires du Roi près les Tribunaux criminels provisoires de Paris, les priant de l'informer si leur Tribunal a perdu un ou plusieurs de ses membres, par suite des élections à la Législature, et si le service public exige leur remplacement, en raison des doléances qui lui ont été transmises par les juges de l'un des tribunaux les plus voisins de Paris, oublié jusqu'ici dans le choix de ces magistrats, et assurant qu'il est disposé à faire droit à leur requête.

(2 octobre 1791).
Minute, *A. N.*, BB5 355.

786. — Lettre-circulaire du ministre de la justice aux commissaires du Roi près les 6 Tribunaux criminels, au sujet du renvoi qui doit être fait à ces Tribunaux, en exécution de la loi du 29 septembre, des procès criminels existant dans les Tribunaux d'arrondissement, déclarant, qu'à l'exception des procès concernant la fabrication des faux assignats, tous procès criminels, tant ceux qui sont inscrits et en état d'être jugés que ceux dont l'instruction n'est pas commencée ou achevée, devront être compris dans ce renvoi.

10 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, BB5 355.

787. — Observations sur le décret qui renvoie les procès criminels, nés et à naître, depuis le 24 janvier 1791 jusqu'au 1er janvier 1792, dans les 6 Tribunaux criminels, proposant de faire choix des deux Tribunaux d'appel entre les Tribunaux d'arrondissement et d'attacher à chacun d'eux un accusateur public avec un commis-greffier, et demandant que le nombre des juges soit porté à dix, non seulement pour accélérer l'instruction, mais encore pour éviter l'inconvénient d'appeler des gradués, qui s'offrent très rarement.

(14 octobre 1791.)
Minute, *A. N.*, BB5 355.

788. — Lettre de M. de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, au ministre de la justice, exposant qu'il ne s'est élevé aucune difficulté au Tribunal au sujet du renvoi des procès criminels, à l'exception de ceux qui y sont portés par appel du choix des parties et qu'il a cru devoir retenir; avec réponse du ministre, portant que, d'après la Loi, tous les procès criminels, sans exception, qui étaient pendants aux 6 Tribunaux d'arrondissement, doivent être renvoyés aux 6 Tribunaux criminels, sauf le droit réservé aux accusés de choisir celui de ces Tribunaux qu'ils préféreront.

15 octobre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB5 355.

789. — Lettre de M. De Lessart à M. La Saudade, commissaire du Roi près le 2e Tribunal criminel, déclarant qu'aucune loi n'autorise le payement des menus frais des 6 Tribunaux criminels provisoires et que le silence des lois des 14 mars et 29 juillet met dans la nécessité de recourir à l'Assemblée nationale, l'invitant, en conséquence, à se concerter avec les juges des 6 Tribunaux pour obtenir un décret, et à s'entendre au préalable avec le Directoire du Département pour la fixation de ces menues dépenses.

16 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB5 355.

790. — Requête de M. Gobert, avocat, défenseur officieux, au ministre de la justice, afin d'obtenir communication des

pièces de la procédure contre le nommé Vaudé, qui a appelé du tribunal de Meaux au Tribunal du 1er arrondissement, pièces qu'on lui a refusées sous prétexte qu'elles allaient être envoyées au 1er Tribunal criminel provisoire, avec avis du Conseil judiciaire de la justice.

27 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB5 355.

791. — Etat des prisonniers entrés à la Conciergerie pendant le mois d'octobre 1791 (au nombre de 83) et de ceux qui en sont sortis pendant le cours du même mois, soit par jugement, décès ou liberté (au nombre de 31), avec l'indication des Tribunaux qui ont mis en liberté ou prononcé les condamnations.

(octobre 1791).
Minutes (2 p.), *A. N.*, BB5 355.

792. — Lettre-circulaire du ministre de la justice aux 12 Tribunaux de Paris, au sujet du choix, par les accusés, de leurs Tribunaux d'appel et de la disposition législative qui renvoie aux 6 Tribunaux provisoires le jugement de toutes les affaires criminelles pendantes aux 6 Tribunaux du district de Paris, déclarant que les appels interjetés devront être suivis, jusqu'à jugement définitif, par les tribunaux que les accusés auront précédemment choisis.

20 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, BB5 355.

793. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que les 6 Tribunaux criminels établis à Paris par la loi du 14 mars 1791, auxquels ont été renvoyés par la loi du 29 septembre suivant les procès criminels, alors existants dans les Tribunaux d'arrondissement de Paris et ceux à naître jusqu'au 1er janvier, présent mois, continueront de juger, suivant les mêmes formes, les procès criminels nés depuis cette époque et ceux à naître jusqu'au jour de l'installation du Tribunal criminel du Département de Paris.

13 janvier 1792.
Minute, de la main de M. Bigot, *A. N.*, C 142, n° 147.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 356.

794. — Ordonnance de payement à la veuve Dion de 147 livres pour l'apposition de placards de jugements rendus par les 3e, 4e et 6e Tribunaux criminels au Palais, avec mémoires à l'appui.

6 mai 1792.
Originaux (4 p.), *A. N*, F4 1302.

795. — Lettre du ministre de la justice au ministre des Contributions publiques, exposant que 2 tribunaux, ceux de Saint-Germain-en-Laye et de Coulommiers, persistent dans leur opinion relativement aux droits d'assistance des juges et prétendent avoir le droit de retenir, le premier, à M. Cousin, le second, à M. d'Herbelot, 600 livres pour être réunies à la masse des droits d'assistance et partagées entre les juges présents; s'élevant contre cette manière de voir et le priant de donner aux receveurs des districts de Saint-Germain-en-Laye et de Rozoy l'ordre de payer à MM. Cousin et d'Herbelot la totalité du traitement qui leur est assuré par la loi du 29 juillet 1791.

21 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, BB5 355.

796. — Prestation de serment devant l'Assemblée nationale par les juges composant les 6 Tribunaux criminels provisoires, qui sont admis aux honneurs de la séance.

14 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 297 ; minute, *A. N.*, C 161, n° 352.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 129.

797. — Pétition adressée au ministre de la justice pour être transmise à l'Assemblée nationale, par MM. Pelletier, Cosnard, Poullin-Fleins, Marquis et Lemaître, au nom des 42 juges composant les 6 Tribunaux criminels, à l'effet d'obtenir un congé pour se rendre dans leurs départements et concourir aux opérations des assemblées primaires, relatives à la Convention nationale, « en apôtres des lois saintes de la Liberté et de l'Egalité. »

19 août 1792.
Original signé, *A. N.*, BB5 355.

798. — Lettre du ministre de la justice à M. Pelletier, juge au 1er Tribunal criminel provisoire, lui exprimant le regret de ne pouvoir présenter et appuyer à l'Assemblée nationale la pétition qu'il a adressée au nom de ses collègues, faisant observer que, s'ils quittaient le poste qu'ils occupent dans les Tribunaux criminels, le cours de la justice criminelle serait interrompu, au détriment d'une foule de malheureux qui gémissent dans les prisons dont la détention serait prolongée, que d'ailleurs, en acceptant les fonctions qui leur ont été confiées, chacun d'eux a renoncé à l'exercice de ses droits politiques dans son département, qu'ils peuvent, d'ailleurs, exercer ces droits à Paris, où ils peuvent élire et être élus.

23 août 1792.
Minute, *A. N.*, BB5 355.

799. — Décret de l'Assemblée nationale, décidant que les 6 Tribunaux criminels, créés à Paris par la loi du 14 mars 1791, seront supprimés ; que les procès restant à juger dans ces Tribunaux seront répartis entre les différents Tribunaux d'arrondissement de Paris ; que les scellés seront apposés par la municipalité de Paris sur les greffes desdits 6 Tribunaux, ainsi que sur les locaux destinés à leur usage.

8 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 163, n° 375.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 776.

800. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que les procès pendant aux 6 Tribunaux criminels provisoires de Paris, dont les plaidoiries et rapports sont commencés, seront jugés par les juges qui en ont pris connaissance, sans qu'ils puissent commencer d'autres rapports, par dérogation, à cet effet, à la loi du 8 septembre précédent.

15 septembre 1792.
Minute, signée de M. Fillassier, secrétaire, *A. N.*, C 163, n° 380.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 677.

801. — Pétition de l'Assemblée générale et permanente de la section du Contrat social, transmise à l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir l'établissement de 12 Tribunaux criminels pour la capitale, chacun d'eux comprenant dans son ressort 4 sections, mesure nécessaire pour réprimer les excès commis par des brigands que soudoyent les ennemis de la patrie, déguisés sous le nom de peuple.

17 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, C 166, n° 403.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 105.

Premier Tribunal criminel provisoire.

802. — Enregistrement des lois par le 1er Tribunal criminel provisoire.

Octobre 1789-septembre 1792.
Minutes (135 pièces), *A. N.*, Z3 5.

803. — Procédures instruites par le premier Tribunal criminel provisoire.

Octobre 1791-août 1792.
Minutes (10 liasses). Z3 12-21.
(On peut signaler à la date du 21 juin les procédures relatives à des attentats commis au bois de Boulogne et au Mont-Valérien, chez l'abbé Arnoult, à un vol chez Mme Helvétius).

804. — Demande d'un rendez-vous au ministre de la justice par le commissaire du Roi près le 1er Tribunal criminel, afin d'appeler son attention sur quelques individus pris pour conseils par les accusés, en vue d'adopter des mesures contre les spéculations indignes de ceux qui exercent avec avilissement le ministère honorable de défenseurs en rançonnant les malheureux prisonniers de sommes considérables pour prix de leurs conseils.

5 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, BB5 355.

805. — Minutes de jugements rendus par le premier Tribunal criminel.

Janvier-août 1792.
Minutes (343 pièces), *A. N.*, Z3 3.

806. — Enregistrement au 1er Tribunal criminel des lettres de rémission accordées au sieur Pierre-Louis-Antoine-Jean-Baptiste Villiers, professeur au collège de Cambrai, qui, se trouvant chez la fille Sabot, au Palais-Royal, y avait été relancé par le nommé Nicolas Dumoulin, avec

lequel il s'était pris de querelle quelques jours auparavant, et l'avait mortellement blessé; avec le texte des lettres de rémission sur parchemin, signées de Louis XVI et contresignées de M. Du Port, ministre de la justice.

17 janvier 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, Z³ 3.
Cf. Le tome II de notre Répertoire, n° 2448.

Affaire d'Herbelot.

807. — Lettre de M. Montesquiou à M. Du Port du Tertre, recommandant à sa bienveillance M. d'Herbelot, juge au 1er Tribunal criminel provisoire, qui sollicite l'une des deux places de substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, ou celle de commissaire du Roi près du Tribunal criminel de Paris, dont il est parfaitement digne.

1er octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB⁵ 355.

808. — Lettre de M. d'Herbelot, juge du tribunal de Rozoy, séant à Coulommiers, et membre du 1er Tribunal criminel, au ministre de la justice, exposant qu'il s'est rendu à Coulommiers pour réclamer son traitement en totalité, qu'on n'a voulu lui payer que la partie fixe, et qu'on lui a refusé les droits d'assistance, comme appartenant au juge chargé de le suppléer.

14 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB⁵ 355.

809. — Lettre du ministre de la justice au 1er juge du tribunal séant à Coulommiers, déclarant que la réclamation par M. d'Herbelot, juge au 1er Tribunal criminel de Paris, du traitement complet attaché à la place de juge au tribunal de Coulommiers, y compris les droits d'assistance, lui paraît fondée, attendu qu'il a été envoyé à Paris par ses confrères pour remplir une charge imposée par la loi du 14 mars 1791.

25 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, BB⁵ 355.

810. — Lettre de M. Bourjot, premier suppléant du tribunal de Rozoy séant à Coulommiers, au ministre de la justice, relativement aux droits d'assistance qu'il réclame, en vertu de l'article 30 du décret du 6 mars dernier et d'une décision de ce tribunal du 1er juillet 1791, déclarant qu'il ne croit pas que la loi du 29 juillet, invoquée par M. d'Herbelot, puisse être interprétée à son préjudice ; avec réponse du ministre, opposant une fin de non-recevoir à sa réclamation, et rappelant la circulaire qu'il a adressée à ce sujet à tous les tribunaux qui ont délégué leurs membres pour former les 6 Tribunaux criminels de Paris.

27 octobre, 18 novembre 1791.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB⁵ 355.

811. — Lettre de M. d'Herbelot au ministre de la justice, le priant de vouloir bien mettre un terme aux pitoyables difficultés soulevées par le tribunal de Coulommiers, qui ne craint pas de lui répondre, au sujet de la loi du 29 juillet, par lui invoquée, qu'étant mauvaise, il ne l'exécutera pas; manifestant la crainte d'être obligé de retourner dans ce tribunal et sollicitant la place de commissaire du Roi auprès du Tribunal de police correctionnelle à Paris, ou toute autre dans le Département de Paris.

3 janvier 1792.
Original, *A. N.*, BB⁵ 355.

812. — Lettre de M. d'Herbelot au ministre de la justice, déclarant accepter d'avance sa décision dans le conflit engagé avec le tribunal de Coulommiers, puisque le directoire du département de Seine-et-Marne a déféré la question au ministre de la justice, et renouvelant sa demande de la place de commissaire du Roi auprès du Tribunal de police correctionnelle, en faisant valoir qu'il est né à Paris et qu'il y a toute sa famille.

23 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, BB⁵ 355.

813. — Lettre du ministre de la justice à M. Cahier, l'informant de l'opposition faite par le district de Rozoy à la délivrance du mandat pour le traitement de M. d'Herbelot, malgré les injonctions du

directoire du département, et le priant de prendre les mesures nécessaires pour vaincre la résistance des administrateurs du district de Rozoy, absolument contraire à la loi du 29 juillet.

17 février 1792.
Minute, *A. N.*, BB[5] 355.

814. — Lettre du directoire du département de Seine-et-Marne au ministre de la justice, déclarant que les difficultés éprouvées par M. d'Herbelot viennent non pas du district de Rozoy, mais du tribunal qui persiste à ne point comprendre M. d'Herbelot sur l'état qu'il a envoyé et à y faire figurer son suppléant, et que c'est à ce tribunal que doivent être donnés les ordres les plus formels pour se conformer sans délai à l'article 1er de la loi du 29 juillet et faire rendre justice à M. d'Herbelot.

3 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, BB[5] 355.

815. — Lettre du ministre de la justice aux juges du tribunal de Rozoy, leur signifiant que des juges sont établis pour appliquer et faire exécuter la loi, que, lorsqu'ils refusent de s'y conformer, leur conduite est d'un dangereux exemple, et les invitant à porter, sur l'état de distribution des droits d'assistance M. d'Herbelot, qui est censé faire toujours acte de présence à leur tribunal ; et réponse de M. Prévost, premier juge du tribunal de Coulommiers, déclarant que la loi du 11 septembre 1790, relative aux droits d'assistance, veut que les seuls juges présents participent à ces droits, qu'il ne peut porter à la fois M. d'Herbelot, absent, et M. Bourjot, présent, qui réclame les mêmes émoluments, et que c'est au Corps législatif qu'il appartient d'interpréter la Loi ; avec note du Conseil judiciaire et lettre du ministre, faisant remarquer qu'il s'agit avant tout d'exécuter la loi du 29 juillet 1791.

4, 10 avril, 14 mai 1792.
Minutes et original signé (3 p.), *A. N.*, BB[5] 355.

816. — Lettres de M. d'Herbelot au ministre de la justice, exposant les difficultés qui lui sont faites par ses collègues du tribunal de Coulommiers, qui, après lui avoir laissé toucher la totalité de son quartier, échu le 1er juillet, se sont adjugés au mois d'octobre la partie de son traitement distribuée en droits d'assistance, et persistent dans leur sentiment, en continuant d'appeler sans nécessité un suppléant, et en retenant ces droits qui se monteront au 1er juillet à 600 livres.

4 mai, 2 juin 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, BB[5] 355.

817. — Lettre de M. Prévost, premier juge du tribunal de Coulommiers, au ministre de la justice, persistant dans l'opinion qu'il a émise dans sa lettre du 10 avril, et déclarant que le Corps législatif peut seul trancher la difficulté existant entre MM. d'Herbelot et Bourjot, et que M. d'Herbelot n'a qu'à solliciter un décret additionnel, dérogeant à la loi du 6 mai 1791 en faveur des suppléants et autorisant le receveur du district de Rozoy à payer 250 livres par quartier en sus des 300 livres de traitement fixe ; et lettre du ministre de la justice à M. Prévost, demandant pourquoi la lettre qu'il lui a adressée le 14 mai, pour le rappeler à l'exécution de la loi du 29 juillet 1791, est restée sans réponse.

20 mai, juillet 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB[5] 355.

Deuxième Tribunal criminel provisoire.

818. — Procédures instruites par le 2e Tribunal criminel provisoire.

Octobre 1791-août 1792.
Minutes (15 liasses), *A. N.*, Z[3] 28-42.

819. — Correspondance de M. Froment, commissaire du Roi au tribunal du district d'Amiens, avec le ministre de la justice, au sujet du droit d'assistance que M. Saladin, juge au 2e Tribunal criminel, réclamait, et que les juges du tribunal se croyaient en droit de refuser, prétendant qu'il ne s'agissait que de casuel, dû seulement aux juges présents, avec lettre du

directoire du département de la Somme et des juges du tribunal à ce sujet.

18 octobre-7 décembre 1791.
Originaux signés et minutes (5 p.), *A. N.*, BB[5] 355.

820. — Lettre de M. Gillet, premier juge du tribunal du district de Joigny, au ministre de la justice, annonçant que ses collègues, convoqués en vertu de la lettre du 1er novembre, ont nommé M. Christophe Hureau pour remplir l'une des places vacantes dans les Tribunaux criminels de Paris, avec procès-verbal de cette nomination, et lettre du ministre.

5, 6 novembre 1791.
Original signé, minute et extrait conforme (3 p.), *A. N.*, BB[5] 355.

821. — Lettre de M. Bailleul, président du tribunal du district de Bellême, au ministre de la justice, annonçant que, conformément à la lettre du 1er novembre, il a convoqué ses confrères pour le 7 novembre; et délibération des juges de ce tribunal, désignant M. Louis Charpentier pour remplir les fonctions de juge au 2e Tribunal criminel.

6, 7 novembre 1791.
Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, BB[5] 355.

822. — Lettre du ministre de la justice aux juges du 2e Tribunal criminel provisoire, leur annonçant qu'à la suite de la nomination de M. Saladin, l'un d'entre eux, à l'Assemblée législative, les juges du tribunal de Bellême, convoqués à cet effet, ont désigné pour le remplacer, le 7 novembre, M. Louis Charpentier, et les priant de l'admettre aux fonctions de juge du 2e Tribunal criminel.

18 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, BB[5] 355.

823. — Mémoire du ministre de la justice, proposant la nomination de M. Verrier, homme de loi, faisant les fonctions d'accusateur public près l'un des 6 Tribunaux criminels, au poste de commissaire du Roi près le second Tribunal criminel, vacant par la nomination de M. La Saudade à celui de substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation; provisions de cette place et lettre à M. Verrier, notifiant sa nomination.

18, 20 décembre 1791.
Originaux et minute (3 p.), *A. N.*, BB[5] 355.

824. — Requête de M. Jacob-Augustin Moreau, juge du district de Sens et du 2e Tribunal criminel à Paris, au sujet du refus par le tribunal de Sens de lui remettre ses droits de présence; correspondance échangée à ce sujet entre le ministre de la justice et le commissaire du Roi au tribunal de Sens, de laquelle il résulte que le montant des droits de présence de M. Moreau, pour le quartier d'octobre, déposé au greffe, lui a été remis par le greffier.

22 décembre 1791-11 janvier 1792.
Originaux signés et minutes (4 p.), *A. N.*, BB[5] 355.

825. — Déclaration faite au nom de M. Claude-Pierre-Maximilien Radix de Sainte-Foy, ministre plénipotentiaire d'Allemagne, portant que, dans le procès engagé contre le comte de Seneff et consorts, qui était pendant en appel au Parlement, il choisit comme Tribunal d'appel le 2e Tribunal criminel.

28 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[3] 4.

826. — Lettre de M. Charpentier, président du 2e Tribunal criminel, au ministre de la justice, à l'effet de pourvoir à la vacance du poste de commissaire du Roi, M. La Saudade ayant depuis un mois été appelé au poste de substitut du commissaire du Roi au Tribunal de cassation, et de hâter les nominations de M. Verrier, accusateur public, à la place de commissaire du Roi, et de M. Bayard, à celle d'accusateur public, suivant la promesse que le ministre a bien voulu faire.

(Décembre 1791).
Original signé, *A. N.*, BB[5] 355.

827. — Minutes de jugements rendus par le 2e Tribunal criminel provisoire.

Janvier-septembre 1792.
Minutes (622 pièces), *A. N.*, Z[3] 25.

828. — Lettre du commissaire du Roi du tribunal de Gournay au ministre de la justice, exposant que le tribunal estime que celui de ses juges député au 2e Tribunal criminel ne doit point jouir des droits d'assistance à Gournay, où il ne fait aucun service, jouissant déjà de mêmes droits à Paris; et réponse, portant que le tribunal de Gournay est dans l'erreur et que la loi du 29 juillet 1791 est formelle à cet égard.

13 janvier, 4 février 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB[5] 355.

829. — Lettre de M. Moreau, juge du 2e Tribunal criminel, au ministre de la justice, lui rappelant que le 2e Tribunal criminel est, depuis plus de deux mois, privé d'un juge par la nomination d'un de ses membres à la place de commissaire du Roi du tribunal criminel de l'Oise, et que M. Du Port avait vainement tenté de pourvoir à son remplacement; faisant observer que le manque d'un juge nuit essentiellement au service public en retardant l'instruction des procès, et priant le ministre de donner les ordres les plus prompts pour qu'un nouveau juge soit envoyé à Paris.

26 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, BB[5] 355.

830. — Lettre du ministre de la justice au premier juge du tribunal du district de la Ferté-Bernard, le priant de convoquer en assemblée ses collègues, à l'effet de choisir l'un d'entre eux comme juge au 2e Tribunal criminel, en remplacement du membre de ce Tribunal qui vient d'être nommé commissaire du Roi, et rappelant qu'il importe essentiellement au bien du service que le juge aussitôt nommé se rende à Paris le plus promptement possible.

8 mai 1792.
Minute, *A. N.*, BB[5] 355.

831. — Lettre de M. Martin, juge du tribunal de la Ferté-Bernard, au ministre de la justice, déclarant qu'il est prêt à accepter une place de juge vacante au 2e Tribunal criminel, pour laquelle il a été recommandé au choix du ministre par M. Dugué, président du tribunal du district de Nogent-le-Rotrou, bien qu'il n'ait aucunes relations avec lui.

9 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, BB[5] 355.

832. — Ordonnance de payement à la veuve du sieur Montagne, marchand de bois, de 268 livres 10 sols, pour fourniture de 10 voies de bois au 2e Tribunal criminel, du 16 février au 8 mai 1792, suivant mémoire certifié.

17 juin 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F[4] 1302.

833. — Ordonnance de payement au sieur Mansard fils aîné, de 57 livres pour l'apposition de 3,800 placards, du 16 septembre au 31 décembre 1791, à raison des jugements rendus par le 2e Tribunal criminel, conformément au mémoire certifié par le président et commissaire du Roi audit tribunal.

22 juillet 1792.
Originaux (2 p.), *A. N.*, F[4] 1303.

834. — Lettre de M. Verrier, ancien accusateur public et commissaire du pouvoir exécutif près le 2e Tribunal criminel, au président de l'Assemblée nationale, rappelant que les six commissaires du Roi près les six Tribunaux criminels provisoires doivent leur nomination non à la faveur ou à l'intrigue, mais à une préférence marquée du public, et demandant qu'ils soient conservés comme commissaires nationaux, ou tout au moins considérés comme éligibles.

19 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 161, n° 357.

Troisième Tribunal criminel provisoire.

835. — Minutes de jugements rendus par le 3e Tribunal criminel provisoire.

Avril 1791-septembre 1792.
Minutes (555 pièces), *A. N.*, Z[3] 43.

836. — Procédures instruites par le 3e Tribunal criminel.

Octobre 1791-août 1792.
Minutes (14 liasses), *A. N.*, Z³ 46-59.

837. — Lettre de M. Béhourt, homme de loi, au ministre de la justice, déclinant l'honneur qu'on veut lui faire en l'appelant à succéder à M. Faure, commissaire du Roi au 3e Tribunal provisoire, nommé accusateur public du Tribunal criminel, et le priant de fixer son choix sur M. Le Roy de Montécly, son collègue, qui, ainsi que lui, depuis la Révolution, a donné tous ses instants à la chose publique.

19 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, BB⁵ 355.

838. — Lettre de M. Faure, substitut de l'accusateur public du Tribunal criminel, au ministre de la justice, lui adressant, en raison des nouvelles fonctions auxquelles il est appelé, sa démission de commissaire du Roi près le 3e Tribunal criminel.

15 février 1792.
Original signé, *A. N.*, BB⁵ 355.

839. — Mémoire du ministre de la justice, proposant au Roi la nomination de M. Louis-François Le Roy de Montécly, homme de loi, à la place de commissaire du Roi près le 3e Tribunal criminel, vacante par la démission de M. Faure; commission de commissaire du Roi, notification à M. Le Roy de Montécly de sa nomination, et note de M. Le Roy de Montécly priant M. Le Roux de lui adresser une expédition de sa nomination.

17, 22 février 1792.
Original et minutes (3 p.), *A. N.*, BB⁵ 355.

840. — Jugement du 3e Tribunal criminel, rendu sur requête de l'accusateur public, ordonnant que tous les procès-verbaux dressés sur des délits qualifiés par le Code pénal, depuis le 15 février, époque de l'installation du Tribunal criminel du Département, seront envoyés avec les pièces à l'appui au directeur du jury d'accusation du Tribunal du 3e arrondissement.

29 mars 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, Z³ 43.

Quatrième Tribunal criminel provisoire.

841. — Minutes de jugements rendus par le 4e Tribunal criminel provisoire.

Avril 1791-septembre 1792.
Minutes (184 pièces), *A. N.*, Z³ 60.

842. — Procédures instruites par le 4e Tribunal criminel provisoire.

Octobre 1791-août 1792.
Minutes (9 liasses), *A. N.*, Z³ 63-71.

843. — Lettre de M. Le Roulx de La Ville, administrateur au Département des Travaux publics, à M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, lui transmettant la demande de diverses fournitures, adressée par le président du 4e Tribunal criminel provisoire pour le service de son tribunal et de son greffe.

22 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, U 1012.

844. — Lettre de M. Jozeau, commissaire du Roi près le 4e Tribunal criminel, à M. Du Port Du Tertre, ministre de la justice, le remerciant, au moment où il vient de remplir ces fonctions pour la dernière fois, des témoignages d'estime et de bienveillance dont le ministre l'a honoré, et déclarant que M. Cellier lui succédera, dès qu'il aura reçu sa commission.

22 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB⁵ 355.

845. — Lettre de M Le Roy de Montécly au ministre de la justice, posant sa candidature à la place de commissaire du Roi, laissée vacante par M. Jozeau, qui a passé au secrétariat de la Mairie, et invoquant comme titres son assiduité dans deux tribunaux pour concourir au jugement des appels et en matière criminelle, ainsi que ses fonctions d'arbitre dans des tribunaux de famille, qui lui ont été confiées par les 4e et 5e Tribunaux civils, où il a fait son apprentissage du métier pénible et délicat de juge.

25 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB⁵ 355.

846. — Lettre de M. Hulin au ministre de la justice, se recommandant pour la place d'accusateur public auprès du 4e Tribunal criminel provisoire, attendu qu'il a perdu l'espoir d'obtenir celle d'accusateur public du 2e Tribunal par suite de la nomination de M. Bayard au poste de commissaire du Roi pendant l'intérim, et rappelant qu'il a rempli les fonctions d'accusateur public au Tribunal des Minimes et qu'il est au courant de la plupart des affaires pendantes à ce Tribunal.

28 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB5 355.

847. — Lettre de M. Salivet, homme de loi, à M. Du Port, ministre de la justice, sollicitant la place de M. Cellier, accusateur public du 4e Tribunal criminel, dans le cas où celui-ci serait appelé à remplacer M. Jozeau, commissaire du Roi du 4e Tribunal, qui se retire, et déclarant que les juges de ce Tribunal ont bien voulu ne pas lui laisser ignorer qu'ils le verraient avec plaisir obtenir le suffrage du ministre.

30 novembre 1791.
Original signé, *A N.*, BB5 355.

848. — Lettre de M. Jozeau au ministre de la justice, le priant de vouloir bien faire parvenir à M. Cellier, accusateur public près le 4e Tribunal criminel, les provisions de commissaire du Roi près ce Tribunal, qui lui ont été réservées par le ministre, le jour où il a eu l'honneur en compagnie de M. Pétion, de s'entretenir avec lui dans son cabinet.

5 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB5 355.

849. — Lettre de M. Giroux, avocat et homme de loi, au ministre de la justice, sollicitant la place d'accusateur public du 4e Tribunal provisoire, que laissera vacante la nomination de M. Cellier au poste de commissaire du Roi.

7 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB5 355.

850. — Mémoire du ministre de la justice, proposant au Roi de nommer à la place de commissaire du Roi près le 4e Tribunal criminel, vacante par la démission de M. Jozeau, M. Cellier, homme de loi, remplissant les fonctions d'accusateur public près de ce Tribunal, et commission délivrée à M. Cellier, pour reconnaître son zèle et son dévouement à la chose publique.

7 décembre 1791.
Original et minute (2 p.), *A. N.*, BB5 355.

851. — Lettre de M. Cousin, président du 4e Tribunal criminel, au ministre de la justice, exprimant le vœu de voir bientôt M. Cellier occuper le poste de commissaire du Roi, vacant par la démission de M. Jozeau, et demandant l'envoi de sa nomination le plus promptement possible, ne pouvant toujours faire remplir cette fonction par l'un des juges, réduits par cet expédient à un nombre inférieur à celui de leur établissement.

13 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB5 355.

852. — Mémoire adressé au ministre de la justice par le 4e Tribunal criminel, qui, depuis 3 semaines, se trouve sans commissaire du Roi, par suite de la retraite de M. Jozeau, passé à la Mairie, demandant de hâter la nomination de M. Cellier, très désirée par le Tribunal, afin de ne pas interrompre une affaire importante qui a déjà occupé 5 à 6 audiences et ne peut recevoir de solution, faute de commissaire du Roi.

(Décembre 1791.)
Minute, *A. N.*, BB5 355.

853. — Ordonnance de payement à la veuve Dion de 147 livres pour 9,800 affiches qu'elle a apposées pour divers jugements rendus par les 3e, 4e et 6e Tribunaux criminels du Département de Paris, mémoires certifiés.

6 mai 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, F4 1302.

Cinquième Tribunal criminel provisoire.

854. — Minutes de jugements rendus par le 5e Tribunal criminel provisoire.

Avril 1791-décembre 1792.
Minutes (322 pièces), *A. N.*, Z3 72.

855. — Procédures instruites par le 5e Tribunal criminel provisoire.

Octobre 1791-août 1792.
Minutes (24 liasses), *A. N.*, Z³ 76-99.

856. — Lettre de M. Hua, député à l'Assemblée nationale, au ministre de la justice, le prévenant qu'en raison de sa nomination comme député il laisse une place de juge vacante au 5e Tribunal criminel, et doit être remplacé, mais qu'il ignore si le tribunal de Mantes, qui l'avait envoyé, pourra le suppléer sans trop se dégarnir, laissant d'ailleurs le ministre libre de prendre le parti qui lui conviendra.

16 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB⁵ 355.

857. — Lettre de M. Moreau, accusateur public du 5e Tribunal criminel, au ministre de la justice, l'avisant au nom du Tribunal de la démission de M. Hua, aujourd'hui député à l'Assemblée nationale, observant qu'il est urgent de pourvoir à son remplacement dans le plus bref délai, et exprimant le regret de ne point figurer parmi les 5 commissaires du Roi qui ont été nommés pour Paris, quoique ses travaux civils et militaires remontent aux premiers jours de la Révolution, ayant acquis l'estime de ses concitoyens sans brigue et sans tromper le peuple par de grands mots.

24 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB⁵ 355.

858. — Lettre du ministre de la justice aux juges du 5e Tribunal criminel provisoire, leur annonçant que, par suite de la nomination de M. Hua, leur confrère, à l'Assemblée nationale législative, les juges du tribunal de Joigny, sur son invitation, ont désigné M. Christophe Hureau, l'un d'entre eux, pour le remplacer, et les priant de vouloir bien l'admettre au rang de juge du 5e Tribunal.

16 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, BB⁵ 355.

859. — Lettre de M. Laurens, commissaire du Roi près le 5e Tribunal criminel, au ministre de la justice, demandant, à l'occasion d'une lettre qui lui est adressée par M. Cazin, juge de paix de Choisy-le-Roi, des instructions sur divers points de droit, notamment sur l'exécution de la loi du 22 juillet 1791, sur les citations à domicile pour les présents ou contumax, sur les assignations aux contumax, sur les formalités à observer pour les citations en police correctionnelle, avec réponse du ministre à chacune de ces questions.

27 décembre 1791-16 février 1792
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB⁵ 355.

860. — Lettre du Département de police au commissaire du Roi près le 5e Tribunal criminel, à l'effet d'accélérer le jugement du sieur Edme Jamard, postillon sans condition, qui a rendu de très grands services à l'administration par sa dénonciation contre le sieur Roussel, sur lequel on a saisi une planche d'assignats de 5 livres.

31 mars 1792.
Original, signé de M. Vigner, annexé à un jugement du 21 avril, condamnant le sieur Jamard à 14 années de galères, *A. N.*, Z³ 72.

861. — Ordre de M. Duranthon, ministre de la justice, à M. Gabé, de rechercher dans son dépôt et de transmettre au greffier du 5e Tribunal provisoire une procédure criminelle, commencée en la Prévôté de l'Ile de France, contre les nommés Avenelle, père et fils, avec récépissé de la procédure en question.

23 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, U 1014, n° 211.

862. — Ordonnance de payement au sieur Renault, marchand-papetier, de 165 livres 12 sols, pour fournitures par lui faites au 5e Tribunal criminel, suivant mémoires certifiés.

17 juin 1792.
Originaux (3 p.), *A. N.*, F⁴ 1302.

863. — Lettre de M. Dugué, juge du 5e Tribunal criminel, au ministre de la justice, lui représentant que, dans 3 semaines, les instructions deviendront d'autant plus rares en ce Tribunal, qu'il n'y existera que des procès dont les témoins

sont en province ou aux frontières, à part l'immense procès du sieur Augustin Dubreuil, au règlement duquel on procède, et qu'il sera nécessaire de faire une nouvelle distribution des affaires criminelles, ou de fixer l'époque de la cessation du 5e Tribunal.

24 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, BB5 355.

864. — Lettre de M. Laurens, commissaire du Roi près le 5e Tribunal criminel, au ministre de la justice, lui annonçant le départ de M. Allou, l'un des juges de ce Tribunal, qui a envoyé sa démission pour reprendre son poste dans le tribunal du district de Provins, et demandant si sa démission est acceptée et s'il convient de le faire remplacer par un juge d'un tribunal voisin.

4 août 1792.
Original signé, *A. N.*, BB5 355.

Sixième Tribunal criminel provisoire.

865. — Minutes de jugements rendus par le 6e Tribunal criminel provisoire et interrogatoires.

Avril 1791-septembre 1792.
Minutes (329 pièces), Z3 100.

866. — Procès-verbaux de prestation de serment et de réception des commissaire du Roi, accusateur public et autres officiers du 6e Tribunal criminel provisoire, notamment de Pierre-Louis Gobert, accusateur public, le 8 juin 1792, du sieur Giroux, commissaire national, et de François-Martin Petit, commis au greffe le 1er septembre 1792.

4 août 1791-1er septembre 1792.
Original signé (cahier in-fol.), *A. N.*, Z3 116.

867. — Procédures instruites par le 6e Tribunal criminel provisoire.

Octobre 1791-octobre 1792.
Minutes (8 liasses), Z3 103, 106-112.

868. — Lettre du secrétaire-greffier de la Municipalité aux administrateurs du Département des Travaux publics, leur renvoyant, avec recommandation, une lettre de M. Guesde, accusateur public du 6e Tribunal criminel, du 30 octobre 1791, qui demande pour raison de santé le remplacement de son poêle par une cheminée qui existe derrière la boiserie de son cabinet.

15 novembre 1791.
Minute et original signé (2 p.), *A. N.*, U 1012, Z3 116.

869. — Tableau du 6e Tribunal criminel séant au Palais, à Paris, aux ci-devant Requêtes de l'Hôtel, donnant l'indication du traitement de chacun des membres du Tribunal, certifié par le président et le commissaire du Roi dudit Tribunal.

23 février 1792.
Original, signé de MM. Dobsent et Guesde, *A. N.*, F4 1301.

870. — Note sur le vol commis au greffe du 6e Tribunal criminel au Palais, le 26 décembre 1791, d'assignats renfermés dans un portefeuille de maroquin, qui avaient été déposés le 22 décembre 1791.

26 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, C 198, n° 160[42].

871. — Lettre de M. Royer, commissaire du Roi près le 6e Tribunal criminel provisoire, au ministre de la justice, l'avisant du retour de M. Mittifeux, l'un des juges de son tribunal, après un mois d'absence dans son pays, et demandant s'il ne conviendrait pas de lui retenir son traitement pendant ce temps, pour faire un exemple et remédier aux trop fréquentes et souvent longues absences, si préjudiciables à l'expédition des affaires ; avec réponse du ministre, déclarant qu'il ne voyait pas sur quelle loi l'on pourrait se fonder pour opérer cette retenue, d'autant plus que M. Mittifeux est peut-être en état de justifier de cette absence.

14 mars, 18 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB5 355.

872. — Mémoire adressé au ministre de la justice par le tribunal de Coucy, à l'effet de combattre la prétention de M. Pioche, juge de ce tribunal et l'un des juges des Tribunaux criminels de

Paris, qui s'est retiré à La Fère, le 1er décembre dernier, et qui, non content de toucher 1,200 livres comme juge du tribunal de Coucy, sans remplir aucune fonction, et 4,000 livres comme membre d'un des 6 tribunaux de Paris, réclame encore 600 livres pour ses droits d'assistance au tribunal de Coucy, droits qui appartiennent à ceux qui rendent tous les jours la justice en son lieu et place, avec lettre d'envoi de M. Carlier, député du département de l'Aisne.

21 juillet 1792.
Copie et original signé (2 p.), *A. N.*, BB5 355.

873. — Procès-verbal de nomination au scrutin, par les juges du 6e Tribunal criminel, de M. Pierre-François Giroux, homme de loi et gradué, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif, conformément à l'article V de la loi du 18 août 1792, et acceptation de ces fonctions.

1er septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, Z3 116.

---

874. — Ordonnances de payement au sieur Pochard, marchand-papetier à Paris, de 5,735 livres 7 sols, pour le règlement des fournitures par lui faites pendant les 9 derniers mois de 1791, et de 903 livres 19 sols pour les 3 premiers mois de 1792, pour le service des 6 Tribunaux criminels provisoires, conformément aux mémoires certifiés par les présidents et commissaires desdits Tribunaux, avec lesdits mémoires.

6 mai 1792.
Originaux (1 dossier), *A. N.*, F4 1302.

875. — Ordonnance de payement de 78,900 livres aux membres des 6 Tribunaux criminels, pour leurs traitements pendant le quartier de juillet 1792, précédée de l'état nominatif des juges et autres membres de chaque Tribunal, avec l'indication de leur traitement annuel.

29 juillet 1792.
Original, *A. N.*, F4 1303.

876. — Arrêté du Conseil général de la Commune, portant que les 12 commissaires nommés pour inventorier les objets déposés dans les greffes des Tribunaux criminels supprimés, sont autorisés à déposer les minutes des procès jugés audits Tribunaux, ainsi que les pièces à conviction, entre les mains de M. Terrasse, garde des archives.

16 octobre 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, U 1015.

877. — Rapport des citoyens Couart et Cardot, commissaires délégués par le Corps municipal, pour la clôture du procès-verbal de remise au greffier du Tribunal du 6e arrondissement, des procès non jugés et pièces à conviction des 6 Tribunaux criminels établis au Palais, supprimés par la loi du 8 septembre 1792.

(Sans date).
Minute, *A. N.*, U 1003.

Exécutions et exécuteurs des jugements criminels.

878. — Renvoi par l'Assemblée nationale, au Comité de législation, de lettres du Directoire du Département et du ministre de la justice, exposant que, le Tribunal criminel étant dans le cas de faire exécuter un jugement de mort, la Loi n'a pas déterminé le mode d'exécution du supplice et de la décollation.

3 mars 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 178.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 350, 357.

879. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que l'article 3 du titre Ier du Code pénal sera exécuté suivant le mode adopté par la consultation signée du secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, en date du 7 mars 1792, laquelle demeure annexée au présent décret; en conséquence, autorisant le pouvoir exécutif à faire les dépenses nécessaires pour parvenir à ce mode d'exécution.

20 mars 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 180.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 187.

880. — Supplique de Nicolas-Charles-Gabriel Sanson, ancien exécuteur des

jugements criminels de Reims, frère de l'exécuteur de Paris, âgé de 71 ans, retiré chez son neveu, à Paris, rue Saint-Jean, faubourg Saint-Denis, au Comité de législation, à l'effet d'obtenir une pension alimentaire, se trouvant dans une situation très précaire après 30 années de services.

11 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, BB³ 206.

881. — Lettre de M. Beaulieu, ministre des Contributions publiques, au président de l'Assemblée nationale, adressant un mémoire touchant les mesures prises par son prédécesseur, pour faire construire par le sieur Schmidt, qui a exécuté, sous la direction du secrétaire de l'Académie de chirurgie, la machine à décapiter pour le Département de Paris, toutes les machines de même nature nécessaires aux autres départements, pour le prix de 824 livres chaque, à l'effet de savoir si l'on peut confier à d'autres qu'au sieur Schmidt leur fabrication, attendu qu'ils offrent de les fournir, même perfectionnées, au prix de 500 livres.

5 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 154, n° 286.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 147.

882. — Mémoire présenté à l'Assemblée nationale par M. Beaulieu, ministre des Contributions publiques, exposant les difficultés soulevées par suite des prétentions du sieur Schmidt, inventeur d'une machine à décapiter, fournie au Département de Paris, qui refuse d'accepter pour la fourniture des autres machines un prix inférieur à celui de 824 livres, fixé par M. Clavière, le 27 mai, et proposant de payer ce prix au sieur Schmidt pour 29 machines, dont 14 déjà envoyées dans les départements, et 15 dont la construction est très avancée, et d'accepter, en ce qui concerne les 50 autres, les offres tendant à fournir au prix de 500 livres chaque des machines perfectionnées, garnies de 3 moutons au lieu d'un, et faisant observer qu'il importe essentiellement à l'administration de la justice criminelle d'accélérer le plus possible la construction de ces machines, dont la suspension pourrait entraîner de graves inconvénients.

5 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 154, n° 286.

883. — Projet de décret de l'Assemblée nationale, portant que, sans s'arrêter à la décision du 17 mai, qui charge le sieur Schmidt de la construction des machines à décapiter destinées aux différents départements, au prix exorbitant de 824 livres, décision qui est annulée, le ministre des Contributions publiques pourra accepter les offres pour la fourniture de machines perfectionnées, au prix de 500 livres chaque (décret non adopté).

5 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, C 154, n° 286.

884. — Lettre de M. Beaulieu, ministre des Contributions publiques, au président de l'Assemblée nationale, accompagnant l'envoi d'un mémoire concernant les exécuteurs des jugements criminels, avec un tableau qui présente leur distribution dans les différents départements, ainsi que leurs traitements et attributions avant et après 1775.

23 juillet 1792.
(Dans ce tableau figurent à Paris : Charles-Henry Sanson, Pierre-Charles Sanson, son frère, jadis attaché à la Prévôté de l'Hôtel, et Nicolas-Charles Sanson, un autre frère, questionnaire.)
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB³ 206.

885. — Lettre de M. Heurtier à M. Lanthenas, secrétaire général du ministère de l'intérieur, le prévenant qu'une exécution capitale doit avoir lieu sur la place du Carrousel, et qu'il est bien important, pour que ses ouvriers ne soient point distraits de leurs travaux aux Tuileries, que ce soit depuis 2 heures jusqu'à 3 heures après midi, ou le soir après 7 heures.

19 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F¹³ 1240.

886. — Demande à l'Assemblée nationale par le ministre de l'intérieur, afin que l'on destine pour les exécutions un autre emplacement que le Carrousel, actuellement rempli de matériaux provenant des dé-

molitions; demande accueillie par l'ordre du jour, attendu que le pouvoir exécutif doit faire, à cet égard, ce qu'il jugera convenable à l'ordre public.

19 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 369.

E. — TRIBUNAL CRIMINEL EXTRAORDINAIRE DU 17 AOUT.

1° *Organisation et fonctionnement.*

887. — Décret de l'Assemblée législative, ordonnant la formation d'une cour martiale pour l'instruction et le jugement du procès des officiers et soldats suisses.

11 août 1792.
Extrait du procès-verbal, de la main de Vergniaud, *A. N.*, C 155, n° 295.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 15.

888. — Demande, par les commissaires de la Commune de Paris, à l'Assemblée nationale de la formation du Tribunal qui doit juger les officiers et soldats suisses et autres citoyens, prévenus d'avoir participé au complot de guerre civile, dont l'explosion s'est faite le 10 août, en exprimant le vœu que les 83 départements concourent à l'organisation de ce Tribunal, puisque les délits qu'il doit punir intéressent la sûreté nationale.

13 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 296.
Cf. H. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. I, p. 3.
Archives parlementaires, t. XLVIII, p. 98.

889. — Décret de l'Assemblée nationale, rapportant son décret du 11 août et décidant que les 48 sections de Paris seront convoquées à la diligence du procureur de la Commune, le lendemain, et nommeront chacune deux jurés d'accusation et deux jurés de jugement à l'effet de former les jurys d'accusation et de jugement pour la poursuite des crimes commis dans la journée du 10 août, dont l'instruction et le jugement appartiennent aux tribunaux ordinaires et dont la punition intéresse l'ordre, la tranquillité et la sûreté de la ville de Paris.

15 août 1792.
Copies collationnées et signées du président et des secrétaires, *A. N.*, A 115, n° 756; C 156, n° 307.
Ed. H. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. I, p. 445.
Archives parlementaires, t. XLVIII, p. 134.

890. — Observations présentées à l'Assemblée nationale par une députation de la Commune de Paris, au sujet de l'organisation du Tribunal qui sera chargé de juger les coupables qui ont trempé dans le complot horrible du 10 août, observations renvoyées à la Commission extraordinaire des Douze, qui devra en faire rapport sans désemparer.

15 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 297.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 180.

891. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que les jugements qui interviendront à l'occasion des délits commis dans la journée du 10 août, ou de ceux relatifs à cette journée, ne seront point sujets à cassation, et, qu'en conséquence, les condamnés ne pourront se pourvoir par devant le Tribunal de cassation.

15 août 1792.
Minute, *A. N.*, C 156, n° 308.
Ed. H. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris*, t. I, p. 418.
Archives parlementaires, t. XLVIII, p. 184.

892. — Lettre de M. Jacques Roux au ministre de la justice, se plaignant d'avoir été exclu à la fois des fonctions de juré d'accusation et de jugement dans la section des Gravilliers, sous le prétexte de sa prêtrise, invoqué par M. Grouvelle, alors qu'il avait été désigné comme commissaire près de la Cour martiale.

15 août 1792.
Original signé, *A. N.*, BB[16] 702.
Ed. Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 420.

893. — Procès-verbal d'installation, par MM. Jean Rivallier et François-Elie Gui-

raut, représentants du Conseil général de la Commune, « au nom de la Loi, pour le salut de la Patrie et de la Liberté, » du jury d'accusation, composé de 96 membres nommés par les sections de Paris, dans la salle du Palais, dite la Petite-Tournelle, et du jury de jugement, composé également de 96 membres, dans la salle Saint-Louis au Palais, lesquels jurés sont invités à se mettre de suite en activité, à l'effet de quoi seront mises à leur disposition les pièces et instructions relatives à la journée du 10 août.

16 août 1792 (minuit).

Extrait conforme, signé de MM. Rivallier et Guiraut, *A. N.*, B[1] 13.

894. — Décret de l'Assemblée législative, portant qu'il sera procédé à la formation d'un corps électoral pour nommer les membres d'un Tribunal criminel destiné à juger les crimes commis dans la journée du 10 août, tribunal qui sera composé de 8 juges, 8 suppléants, 2 accusateurs publics, 4 greffiers, 8 commis-greffiers et 2 commissaires nationaux, nommés par le pouvoir exécutif, et sera divisé en deux sections ; que le corps électoral, composé d'un électeur désigné par chaque section, nommera 7 directeurs du jury et les membres du Tribunal, lesquels prêteront serment.

17 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 156, n° 310.

Copie collationnée et signée, en vertu du décret du 10 août, au nom de la Nation, par MM. Roland et Danton, *A. N.*, A 115, n° 836.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 298.

Musée des Archives nationales, p. 744, n° 1298.

895. — Procès-verbaux de nomination, par chacune des sections de Paris, des jurés d'accusation et de jugement.

17 août-novembre 1792.

Extraits conformes (1 liasse), *A. N.*, W 254.

896. — Registres des noms et demeures des jurés d'accusation et de jugement.

(Originaux, 2 volumes in-fol., par ordre de sections.) *A. N.*, W 266, 267.

897. — Procès-verbal de l'Assemblée permanente de la section Mirabeau, constatant qu'à 8 heures du soir, il a été apporté copie du décret de l'Assemblée nationale, relatif à la formation du corps électoral qui doit nommer les membres d'un Tribunal criminel destiné à juger les crimes commis dans la journée du 10 août ; que ce décret a été lu, publié et affiché dans la salle de l'Assemblée, et qu'il a été procédé à son exécution ; que M. Février, citoyen de la section, a été proclamé électeur de la section Mirabeau.

17 août 1792.

Extrait conforme, *A. N.*, C 161, n° 355.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 363.

898. — Discours prononcé à l'Assemblée nationale, au nom d'une députation de la Commune, par Vincent Ollivault, officier municipal, déclarant que les jurés d'accusation et de jugement que l'Assemblée a décrétés sont organisés et tout prêts, mais qu'il n'y a point de juges pour l'application de la loi, le Tribunal criminel ayant perdu la confiance du peuple, et demandant qu'il soit nommé un citoyen par chaque section pour former à l'instant 6 Tribunaux criminels, qui s'installeront bien vite et seront entourés de la confiance du peuple.

17 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 354.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 34.

899. — Procès-verbal de la séance tenue à minuit dans la salle du Palais, dite la Petite-Tournelle, par les citoyens formant le jury spécial d'accusation pour connaître des délits commis contre la sûreté, la liberté et le bonheur de la nation française, dans la journée du 10 août ; proclamation de M. Jean-Pierre-André Danjou, citoyen de la section des Arcis, en qualité de directeur du jury ; de M. Michel-Philippe-Théophile Mandar, citoyen de la section du Temple, en qualité de secrétaire-greffier, et d'Antoine Rivière, géomètre, de la section de l'Arsenal, en qualité de secrétaire adjoint, et délégation donnée aux citoyens Crucières, Petit fils, Hugues et Théophile Mandar, pour faire part au

ministre de la justice des difficultés rencontrées dans l'organisation du jury d'accusation.

17 août 1792.

Extrait conforme, signé de M. Théophile Mandar, *A. N.*, C 158, n° 332 (46).

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 417.

900. — Nomination, par le jury de jugement du Tribunal du 17 août, de 4 commissaires (MM. Vanheck, Fournier, Joubert et Vizinet) qui se réuniront aux jurés d'accusation et se présenteront chez M. Danton, ministre de la justice, pour concourir à l'organisation des deux jurys, afin de déployer la plus grande activité.

17 août 1792.

Original, signé de M. Hion, président, et de M. Desaunettes, secrétaire, *A. N.*, C 158, n° 332.

901. — Procès-verbal de l'assemblée des électeurs des sections de la capitale, réunis à la Maison commune, dans une des salles attenante à celle du Conseil général, et, après appel nominal et vérification des pouvoirs, nomination des membres du Tribunal criminel destiné à juger les crimes commis dans la journée du 10 août, savoir : 7 directeurs du jury : MM. Guillaume Le Roy, Blandin, Bottot, Lohier, Loyseau, Callières de l'Estang et Perdry ; 8 juges : MM. Robespierre, Osselin, Truchon, Mathieu, Pépin, Lavau, Daubigny, Dubail, et Coffinhal au lieu de Truchon, démissionnaire ; 8 suppléants : MM. Desvieux, Boucher-René, Jaillant, Maire, Jury, Dumouchet, Mulot d'Auger, Andrieux ; MM. Lulier et Réal, 1er et 2e accusateurs publics ; MM. Bruslé, Hardy, Bourdon et Molard, 1er, 2e, 3e et 4e greffiers.

17 août (10 heures et demie du soir)-18 août (6 heures du matin) 1792.

Copie conforme à l'original déposé au secrétariat de la Commune, signée de Tallien, secrétaire-greffier, *A. N.*, BB16 702 ; copie conforme, *A. N.*, W 254.

902. — Lettre de M. Laurens, président de la section de la Cité, au président de l'Assemblée nationale, annonçant que la section de la Cité vient de recevoir la loi décrétée ce jour pour la formation du corps électoral, qui a pour objet la nomination du Tribunal criminel, et qu'elle a procédé à l'instant à l'exécution de cette loi.

17 août 1792.

Original signé, *A. N.*, C 161, n° 355.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 363.

903. — Transcription des lois décrétées par l'Assemblée nationale et lues à l'audience du Tribunal.

17 août-30 novembre 1792.

Original (registre in-fol. de 212 feuillets), *A. N.*, W 258.

904. — Procès-verbal d'installation du Tribunal criminel du 17 août dans la salle Saint-Louis, au Palais, par le Conseil général de la Commune, ayant à sa tête le Maire, assisté du procureur général syndic.

18 août 1792 (5 heures du soir).

Extrait du registre d'audience, *A. N.*, W 259, fol. 1.

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 418.

905. — Registres des audiences des deux sections du Tribunal.

18 août-30 novembre 1792.

2 registres in-fol. comprenant : le 1er, 300 feuillets, le second, 199 feuillets, *A. N.*, W 259, 260.

906. — Arrêté de l'Assemblée permanente de la section de la Fontaine de Grenelle, attestant la lecture et la publication du décret de l'Assemblée nationale, relatif à la formation d'un nouveau Tribunal criminel, destiné à juger les crimes commis dans la journée du 10 août.

18 août 1792.

Copie conforme, *A. N.*, C 161, n° 357.

907. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, au président de l'Assemblée nationale, annonçant qu'en exécution du décret rendu la veille le peuple a nommé ses juges, que le Tribunal s'installe et que ses fonctions commenceront

le lendemain ; avec un tableau du personnel du Tribunal du 17 août.

18 août 1792.
Original signé et copie (2 p.), *A. N.*, DXL 14, n° 60 (pièces 107, 108).
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 338.

908. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, aux sections de la Bibliothèque et du Palais-Royal, annonçant l'installation du Tribunal nouvellement institué et demandant l'envoi immédiat des pièces à conviction contre MM. de Rozoy, de Poix, Bachmann et d'Angremont.

18 août 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss nouv. acq. fr. 2660, fol. 51 ; nouv. acq. fr. 2672, fol. 50.

909. — Lettre de M. Lohier à M. Manuel, procureur de la Commune, le conjurant d'agréer sa démission de directeur du jury et même de juré, à cause de son âge avancé (73 ans) ; déclarant que ses forces se refusent à l'une et à l'autre de ces fonctions ; ajoutant, en post-scriptum, qu'à 7 heures du matin, le 19, il n'a pu achever l'interrogatoire du sieur d'Angremont, quoiqu'il eût passé la nuit au Palais.

18 août 1792 (11 heures du soir).
Original signé, *A. N.*, B[1a] 13.

910. — Lettre de M. Blandin, juge de paix, président des assemblées générales et du comité permanent de la section des Lombards, au procureur de la Commune, déclinant l'honneur que ses concitoyens ont bien voulu lui faire en le nommant directeur du jury, attendu que « ce n'est pas là sa place ».

18 août 1792.
Original signé, *A. N.*, B[1a] 13.

911. — Procès-verbal de l'assemblée électorale, tenue à la Maison commune, pour le remplacement de MM. Lohier, Léonard Bourdon et Blandin, directeurs du jury, démissionnaires, ainsi que du greffier, et nomination de MM. Laffitte, et Bourdon, comme directeurs du jury, de M. Vallat, de la section du Pont-Neuf, comme greffier, et remplacement de trois juges suppléants démissionnaires, l'un d'eux, M. Mulot d'Auger, ayant opté pour le poste de chef de légion, par MM. Le Lièvre, de la section des Gravilliers, Le Gagneur de Lalande et Berthelot, de la section de l'Observatoire.

19 août 1792.
Original signé, *A. N.*, B[1a] 13.

912. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée électorale, portant nomination de MM. Laffitte et Bourdon, en qualité de directeurs du jury, au lieu de MM. Lohier et Blandin, démissionnaires, de MM. Berthelot, de la section de l'Observatoire, Le Lièvre, de la section des Gravilliers, Le Gagneur de Lalande, en qualité de juges suppléants, et Valtat, de la section du Pont-Neuf, en qualité de greffier.

19 août 1792.
Copie conforme, *A. N.*, W 254.

913. — Décret de l'Assemblée législative, réglementant la procédure à suivre au Tribunal criminel provisoire établi pour connaître des crimes relatifs aux événements du 10 août, supprimant notamment l'interrogatoire secret et laissant aux accusés la faculté de conférer avec leurs conseils.

19 août 1792.
Imprimé, *A. N.*, C 156, n° 313.
Copie collationnée, contresignée, en vertu du décret du 10 août, au nom de la Nation, par Roland et Danton, *A. N*, A 115, n° 790.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 384.

914. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, convoquant l'électeur de la section de la Bibliothèque (M. Taschereau) pour l'élection d'un greffier du Tribunal criminel, à la place de M. Bourdon de La Crosnière, démissionnaire.

19 août 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss nouv. acq. fr. 2660, fol. 57.

915. — Arrêté du Conseil général de la Commune, décidant que MM. Pinard et

Chauvin assisteront, en qualité de commissaires, au tirage du jury criminel.

19 août 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, W 251, n° 13.

916. — Lettre de M. Osselin, président de la 1re section du Tribunal, au ministre de la justice, le prévenant que les juges du Tribunal créé par la loi du 17 août attendent les provisions qui doivent leur être expédiées, et le priant de les faire adresser au Tribunal, lettre accompagnée d'un état nominatif des juges et suppléants nommés.

19 août 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB16 702.

917. — Lettres du Conseil exécutif provisoire, portant nomination, en qualité de juges du Tribunal criminel du 17 août, des sieurs Mathieu, Lavau, Dubail, Desvieux, Osselin, Pépin, Daubigny, Coffinhal; en qualité de commissaires nationaux, de Charles-Louis Perdry et Le Gagneur.

19, 23 août 1792.
Extrait du registre d'audience de la 2e section du Tribunal criminel, *A. N.*, W 260, fol. 4 v°, 7.

918. — Lettre de M. Botot, commissaire national auprès du Tribunal criminel du 17 août, au ministre de la justice, annonçant qu'il a remis à chacun des juges leurs lettres de nomination, renvoyant celles expédiées au nom de Robespierre, qui n'accepte pas la place de juge, et ajoutant que le Tribunal est en pleine activité et procède au jugement de l'affaire de Louis-David Collenot, dit d'Angremont, avec réponse du ministre envoyant les lettres patentes expédiées pour M. Desvieux, 1er suppléant, au lieu et place de Robespierre.

20, 25 août 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB16 702.

919. — Registre d'enregistrement des pièces d'accusation.

20 août-10 novembre 1792.
Registre in-fol. comprenant 6 feuillets, arrêté par M. Lambert, juge de paix de la section du Pont-Neuf, le 17 avril 1793, *A. N.*, W 265.

920. — Registre de dépôt des papiers saisis et remis pour suivre l'instruction des affaires.

20 août-30 novembre 1792.
Registre in-fol., comprenant 34 pages, arrêté par M. Lambert, juge de paix de la section du Pont-Neuf, le 17 avril 1793, *A. N.*, W 261.

921. — Lettre de M. Hardy, greffier du Tribunal criminel du 17 août, au procureur de la Commune, adressant, avec le procès-verbal du Corps électoral, la loi concernant la formation du Tribunal, dont le commissaire national a requis la transcription sur les registres, et le priant de renvoyer l'exemplaire qu'il a entre les mains, s'il ne lui est pas utile.

20 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 254.

922. — Lettre de M. Manuel au ministre de la justice, lui adressant les originaux des procès-verbaux de nomination des juges du Tribunal, pour éviter des longueurs, et priant de les retourner, attendu qu'ils doivent rester déposés au greffe de la Municipalité; avec réponse du ministre, accompagnant le renvoi de ces originaux et demandant une expédition en forme de ces procès-verbaux pour les bureaux de la justice, ainsi qu'un acte authentique constatant la non-acceptation de Robespierre, pour faire expédier des lettres au nom de M. Desvieux, 1er suppléant.

20 août 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, BB16 702.

923. — Lettre de M. Tallien, secrétaire-greffier de la Commune, au ministre de la justice, lui adressant l'expédition des procès-verbaux d'élection des membres qui doivent composer le Tribunal chargé de juger les crimes commis dans la journée du 10 août.

20 août 1792,
Original signé, *A. N.*, BB16 702.

924. — Recommandation, par M. Mathieu, président de la 2e section du Tribunal, et M. Dubail, juge, en faveur de Ta-

vernier jeune, huissier et, pour suppléant, de Tavernier aîné, également huissier.

20 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 14.

925. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, aux jurés d'accusation du Tribunal du 17 août, leur annonçant qu'il vient d'écrire aux 48 sections, ainsi qu'aux Comités de surveillance de l'Assemblée nationale et de la Ville, de leur envoyer de suite tous les procès-verbaux dressés relativement à la journée du 10 août; qu'il a écrit également à M. Wittgenstein, pour lui demander où il a été arrêté, afin de pouvoir se procurer le procès-verbal de son arrestation.

21 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 13.

926. — Arrêté du Conseil général de la Commune, portant que les commissaires près le Tribunal criminel se rendront sur-le-champ à sa barre, pour y rendre compte des motifs qui ont pu déterminer le Tribunal à suspendre ses travaux.

21 août 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, W 251, n° 13.

927. — Décret de l'Assemblée législative, décidant la nomination, par le pouvoir exécutif, d'un commissaire national près le Tribunal criminel du 17 août.

22 août 1792.
Minute, signée d'Aréna, secrétaire, *A. N.*, C 157, n° 316.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 617.

928. — Arrêté du Conseil général de la Commune, portant que les commissaires nationaux près le nouveau Tribunal criminel seront sur-le-champ appelés à sa barre.

22 août 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, W 251, n° 13.

929. — Lettre du greffier du Tribunal criminel du 17 août à M. Bourdon, ancien procureur au Parlement, directeur du jury d'accusation, le convoquant, le lendemain, à 9 heures, de la part de ses collègues, directeurs du jury, dans la Chambre du Conseil au-dessus du Tribunal criminel du Département, pour aviser aux moyens d'établir l'ordre de leur service.

22 août 1792.
Copie, *A. N.*, W 251, n° 13.

930. — Lettre du greffier du Tribunal criminel du 17 août au procureur de la Commune, le priant de convoquer à leur poste, où leur présence est absolument nécessaire, M. Laffitte et l'un de ses collègues, directeurs du jury d'accusation.

22 août 1792.
Copie, *A. N.*, W 251, n° 13.

931. — Lettre de M. Osselin à M. Bruslé, greffier en chef du Tribunal, le priant de présenter au Tribunal, pour commis-greffier, M. Poulin, très capable, qui méritera sa confiance.

22 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 14.

932. — Lettres de l'un des greffiers du Tribunal criminel du 17 août à M. Croissant, inspecteur des bâtiments du Palais, le priant de faire placer, dans le greffe du Tribunal criminel, séant à la chambre Saint-Louis : 1° deux grandes armoires pour serrer les papiers, l'une réservée aux accusateurs publics, l'autre aux greffiers, celles qui s'y trouvaient ayant été enlevées par ordre de M. Hom, greffier du Tribunal de cassation; 2° un bureau garni de tiroirs.

22 août 1792.
Copies (2 p.), *A. N.*, W 251, n° 13.

933. — Lettres du greffier du Tribunal criminel du 17 août au ministre de la justice : 1° demandant si les 4 greffiers et 8 commis-greffiers, institués par la Loi, doivent faire également le service auprès des directeurs du jury d'accusation, et annonçant que 4 commis-greffiers ont été mis à la disposition de ces directeurs, tant pour la rédaction des actes que pour l'enregistrement des pièces d'accusation et à conviction; 2° soumettant la question

de savoir si chacun des greffiers devra payer 2 commis.

(22 août 1792).
Copies (2 p.), *A. N.*, W 251, n° 13.

934. — Lettre du greffier du Tribunal du 17 août à M. Fabre d'Eglantine, secrétaire général de la justice au Département de la Justice, faisant observer que les commissaires nationaux, M. Botot et Le Gagneur, ne remplissent leurs fonctions qu'auprès des sections du Tribunal ; et que la demande d'un commissaire national faite par les directeurs du jury d'accusation subsiste dans toute son intégrité, et doit être placée sans délai sous les yeux du ministre de la justice.

(22 août 1792).
Copie, *A. N.*, W 251, n° 13.

935. — Lettre du ministre de la justice à M. Perdry, homme de loi, lui annonçant sa nomination, par le Conseil exécutif provisoire, en qualité de commissaire national près le jury d'accusation du Tribunal criminel établi par la loi du 17 août, fonctions qu'il remplira certainement avec tout le zèle et l'activité nécessaires.

23 août 1792.
Minute, *A. N.*, BB[16] 702.

936. — Lettres du commissaire national près du Tribunal criminel du 17 août au ministre de la justice, annonçant les condamnations capitales prononcées contre M. de Laporte, intendant de la liste civile, Pierre-Barnabé Farmain de Rosoy, journaliste, et Louis-David Collenot, dit d'Angremont, avec copie du jugement de ce dernier.

24, 24, 25 août 1792.
Originaux signés (3 p.). Arch. du min. de la justice.

937. — Procès-verbal de l'Assemblée électorale tenue à l'effet de procéder aux remplacement de deux directeurs du jury, MM. Botot et Perdry, de deux juges suppléants, MM. Le Gagneur de Lalande et Andrieux, et d'un greffier, M. Mollard; et nomination de MM. Fouquier-Tinville et Lesueur, en qualité de directeurs du jury, de MM. Dubois et Roussel, comme suppléants, et de M. Méchin, comme greffier.

24 août 1792.
Original signé, *A. N.*, B[1a] 13.

938. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée électorale, portant nomination de M. Fouquier-Tinville, comme directeur du jury, de MM. Dubois et Roussel, comme suppléants, et de M. Méchin, comme greffier du Tribunal du 17 août.

25 août 1792.
Copie conforme, *A. N.*, W 251.

939. — Adresse de MM. Bourdon et Callières de l'Estang, directeurs du jury d'accusation du Tribunal établi par la loi du 17 août, à l'Assemblée nationale, exposant qu'ils se sont empressés d'instruire les procès des prévenus, mais que, presque toutes les pièces relatives à ces grands criminels se trouvant déposées dans les divers comités, il leur est impossible de poursuivre l'instruction, si l'Assemblée ne prescrit pas la communication de ces pièces et renseignements.

25 août 1792.
Original signé, *A. N.*, C 162, n° 359 (18).

940. — Lettre (du greffier) prévenant le directeur du jury d'accusation qu'il n'existe au greffe aucun acte d'accusation pour le lendemain, et qu'on sera obligé de suspendre les séances du Tribunal ; avec note de M. Loyseau, portant qu'il n'y aura d'affaires prêtes que pour le lundi, qu'on cherche les pièces de toutes parts et qu'on aura peine à les retrouver.

25 août 1792.
Minute, *A. N.*, W 251, n° 13.

941. — Lettre des présidents et accusateurs publics du Tribunal criminel du 17 août à M. Manuel, procureur de la Commune, expliquant les causes du retard apporté aux jugements, attendu qu'aucun acte d'accusation n'a été déposé, qu'il n'y aura d'affaires prêtes que pour le lundi 27 et qu'il faut le temps matériel d'instruire et d'étudier les affaires, estimant qu'il convient d'en faire part au Conseil général, afin que le peuple, instruit par les repré-

sentants qui ont sa confiance, sache que les juges qui la partagent n'en sont point indignes.

25 août 1792.
Copie, *A. N.*, W 251, n° 13.

942. — Lettre du greffier du Tribunal criminel du 17 août au président de la section des Gravilliers, le priant de délivrer à la dame Couve, qui est sortie le 22 août du couvent de Sainte-Elisabeth, près des Pères de Nazareth, conformément à la Loi, un certificat prouvant qu'elle habitait cette maison, qui est nécessaire pour l'obtention de la pension que la Loi lui attribue.

(25 août 1792).
Copie, *A. N.*, W 251, n° 13.

943. — Lettre du greffier du Tribunal criminel du 17 août au président de l'Assemblée nationale, au sujet de la suspension des travaux du Tribunal, exposant que les motifs qui ont déterminé cette suspension sont, d'une part, la levée des scellés apposés chez M. Valade, libraire de M. de Laporte, dont on instruisait le procès, et, d'autre part, la saisie de papiers chez M. Gibé, son notaire ; ajoutant que l'avis de la suspension des travaux a été placardé et n'a excité aucun murmure du public, qui a parfaitement senti la justice de cette mesure.

(25 août 1792).
Minute, *A. N.*, W 251, n° 14.

944. — Procès-verbaux de tirage au sort des jurés d'accusation et des jurés suppléants par les directeurs du jury.

25 août-22 novembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252, n° 8.

945. — Lettre du sieur Poupart, citoyen de Paris, domicilié rue Mazarine, à M. Hardy, greffier du Tribunal criminel, sollicitant une place de commis-greffier ou d'expéditionnaire à son greffe.

26 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 14.

946. — Lettre du greffier du Tribunal criminel du 17 août à M. Fabre d'Eglantine, secrétaire du Conseil, demandant l'envoi de la loi qui crée les jurys d'accusation et de celle qui ordonne que les 48 sections seront convoquées pour la nomination des 48 électeurs.

27 août 1792.
Copie, *A. N.*, W 251, n° 13.

947. — Lettre du sieur Dumouchet à M. Hardy, greffier du Tribunal du 17 août, rappelant que, dès le 20, il a écrit au citoyen Manuel, qu'ayant été nommé par sa section au Département provisoire, il le priait de faire procéder à la désignation d'un autre juge suppléant.

27 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 14.

948. — Lettre du sieur Daubanton à M. Hardy, greffier du Tribunal criminel, le priant d'accepter sa démission de la place de commis-greffier, ayant été rétabli dans celle qu'il occupait.

28 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 14.

949. — Lettre du sieur Clément, aîné, imprimeur, cour des Barnabites, aux membres du Tribunal criminel, manifestant l'intention de publier un journal qui rendra compte des procès instruits au Tribunal, des interrogatoires et des jugements, et demandant une place réservée pour suivre les débats, en faisant observer que l'enceinte est petite et que le peuple ne cesse de se porter en foule au Tribunal, où l'affluence est immense, avec lettre de M. Sergent à M. Osselin, président du Tribunal, recommandant la requête du sieur Clément.

28, 29 août 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, W 251, n° 14.

950. — Lettre de M. Hion, membre du jury de jugement, à M. Osselin, président du Tribunal criminel du 17 août, le prévenant qu'il est obligé de s'absenter quelques jours pour une mission de la plus haute importance, dont l'a chargé le Conseil exécutif provisoire, et le priant

de faire retirer son nom de l'urne du jury de jugement jusqu'à son retour.

29 août 1792.
Original signé, *A. N*, W 253.

951. — Récépissé d'un extrait du procès-verbal de la section de Mirabeau, nommant deux jurés de jugement et deux jurés d'accusation.

29 août 1792.
Original signé, *B. N.*, Mss nouv. acq. fr. 2667, fol. 153.

952. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Bruslé, greffier du Tribunal criminel établi le 17 août, accusant réception du jugement du sieur Collenot d'Angremont.

30 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 13.

953. — Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, au directeur du jury près le Tribunal du 17 août, adressant deux lettres de démission, qui lui sont envoyées, la première, par le citoyen Lesueur, second directeur du jury, la seconde, par le citoyen Brissonnet, membre du jury de jugement, et demandant s'il doit convoquer les électeurs pour faire procéder à leur remplacement.

30 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 253.

954. — Lettre de M. Desfieux au président du Tribunal criminel, priant de le faire remplacer comme juré pour cause d'indisposition, qu'excusera le Tribunal qui connaît son zèle patriotique.

30 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 253.

955. — Lettre de M. Menuret, premier médecin de l'armée du Nord, exprimant le regret de ne pouvoir accepter les importantes et redoutables fonctions de juré, étant forcé de partir immédiatement pour répondre à la confiance du ministre de la guerre et du général de l'armée du Nord, qui réclament les services de son état, et déclarant qu'il va consacrer à la santé des défenseurs de la patrie toutes les facultés de son âme et de son cœur; avec lettre d'envoi de M. Billaud-Varennes au directeur du jury près le Tribunal criminel.

30, 31 août 1792.
Originaux signés (2 p.), *A N.*, W 253.

956. — Lettre du sieur Charpentier à son ami, M. Hardy, greffier du nouveau Tribunal criminel au Palais, lui adressant les deux lettres qu'il a fait signer par le procureur de la Commune pour MM. Roussel et Dubois, suppléants du directeur du jury, dont il ignore la demeure, qui n'est pas mentionnée dans le procès-verbal de leur nomination.

(Août 1792).
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 13.

957. — Registres pour l'inscription d'objets mobiliers ou d'effets déposés au greffe et ayant appartenu à des accusés.

1er septembre-30 novembre 1792.
2 registres in-fol., le premier comprenant 16 pages, le second 4 pages, *A. N.*, W 262, 263.

958. — Lettre de M. Milliet, commandant en chef du poste de la Ville, au président du Tribunal criminel du 17 août, demandant si le renfort qu'il a envoyé est toujours nécessaire, de même, s'il n'est pas suffisant, pour donner des ordres en conséquence à la garde montante de la réserve, avec note de M. Mathieu, président, portant qu'il a été répondu d'augmenter la force armée auprès du Tribunal.

1er septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 13.

959. — Procès-verbal de l'Assemblée électorale, portant nomination de M. Truchon, en qualité de directeur du jury, au lieu et place de M. Lesueur, démissionnaire, et de M. Lebois, citoyen de la section du Théâtre-Français, en remplacement de M. Truchon, qui a déclaré ne pouvoir quitter les fonctions de la police, auxquelles il a été appelé par ses collègues, membres de la Municipalité; et, attendu que deux des directeurs du jury sont chargés, par le pouvoir exécutif, d'une mission dans les départements, présentation d'un vœu au ministre de la justice à l'effet de provoquer un décret or-

donnant qu'il y aura des suppléants des directeurs du jury.

1er septembre 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, W 254.

960. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée électorale, constatant la nomination de M. Claude Lebois, homme de loi, président de la section de Marseille, en qualité de directeur du jury d'accusation, et lettre des directeurs, ses collègues (MM. Loyseau, Guillaume Le Roy et Fouquier-Tinville), demandant que M. Claude Lebois soit admis à prêter le serment, séance tenante, dans l'intervalle entre l'audition de deux témoins.

1er, 2 septembre 1792.
Copie conforme et original signé (2 p.), *A. N.*, W 254, Bla 13.

961. — Lettre adressée à M. Treilhard, président du Tribunal criminel du Département, par l'un de ses collègues, qui le prie de convoquer promptement le Tribunal pour juger deux individus, accusés d'avoir emporté la caisse de leur régiment et sauvés à grand'peine de la fureur du peuple; et réponse de M. Treilhard, proposant de renvoyer ces deux prévenus au Tribunal créé pour juger les crimes du 10 août.

10 septembre 1792.
Copie et original signé, *A. N.*, C 163, n° 377.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 559.

962. — Adresse du Tribunal criminel établi par la loi du 17 août à l'Assemblée nationale, exposant que, dans les circonstances présentes, tous les crimes et délits, dont le peuple veut la punition immédiate, vont refluer vers le Tribunal du 17 août, et que son embarras sera bien grand, si, par un article additionnel, l'Assemblée ne lui donne pas des attributions pour juger les faits dont la connaissance sera enlevée au Tribunal criminel du Département.

11 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 163, n° 377.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 559.

963. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que le Tribunal criminel établi par la loi du 17 août connaîtra provisoirement de tous les crimes et délits commis dans l'étendue du Département de Paris, et qu'il sera nommé par chaque canton des districts du Bourg-l'Egalité et de Saint-Denis deux jurés d'accusation et deux de jugement, dont il sera formé une liste séparée et qui ne pourront être convoqués que pour le jugement des délits commis dans l'étendue desdits districts.

11 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 163, n° 377.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 559.

964. — Arrêté du Conseil général de la Commune, décidant que MM. Vassan et Profinet procéderont au tirage du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août.

12 septembre 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, W 251, n° 13.

965. — Arrêté du Conseil général de la Commune, désignant MM. Profinet et Pouthier en qualité de commissaires, à l'effet de procéder au tirage des jurés.

13 septembre 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, W 251, n° 13.

966. — Lettres circulaires (imprimées) de M. Vivier, greffier du Tribunal criminel, aux citoyens Esprit Rougier, de la section des Halles, Lanoue et Lamine, de la section du Panthéon français, Desfieux, de la Bibliothèque, Comminet, de la section du Ponceau, Gelée, de la section du Mail, les priant de l'informer, dans les 24 heures, s'ils ont, ou non, donné leur démission; avec réponses manuscrites au bas de chaque lettre.

15 septembre 1792.
Imprimés signés (6 p.), *A. N.*, W 253.

967. — Réception, par le Conseil général de la Commune, du serment prêté par le citoyen Lebois, directeur du jury d'accusation du Tribunal criminel établi par la loi du 17 août, et par les citoyens Osselin et Maire, présidents du même Tribunal.

15 septembre 1792.
Copies conformes (3 p.), *A. N.*, W 251, n° 13.

968. — Lettres de M. Berthelot, procureur général syndic du Département, à M. Méchin, greffier du Tribunal criminel, déclinant l'honneur qu'on lui a fait en l'appelant aux fonctions de juge, quoiqu'il aurait eu plaisir à servir sa patrie en faisant justice des pervers, et regrettant de ne pouvoir se rendre à la convocation qui lui a été adressée, ses fonctions de procureur général syndic de la commission administrative chargée de remplacer le Département absorbant tout son temps.

15 septembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, W 251, n° 14.

969. — Lettre du sieur Vautier, capitaine de la 1re division de gendarmerie nationale à Saint-Denis, à M. Lavau, président du Tribunal criminel, en réponse à la lettre adressée à M. Mengin, pour que les cavaliers d'ordonnance près du Tribunal provisoire ne quittent point leur poste sans permission, déclarant que M. Mengin, parti pour l'armée le 6 septembre, n'est point commandant des compagnies de gendarmerie nationale servant près des tribunaux de Paris, et qu'il devra s'adresser à MM. Duménil et Duval, capitaines de ces compagnies.

16 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 14.

970. — Réponse de M. Henri-François Pelletier, domicilié section des Thermes-de-Julien, et du sieur Degault, de la section de Mirabeau, au greffier du Tribunal du 17 août, portant qu'ils n'ont point donné leur démission du poste de juré de jugement.

(16 septembre 1792).
Original signé, *A. N.*, W 253.

971. — Lettre de M. Lebois, directeur du jury d'accusation, au greffier du Tribunal du 17 août, l'informant que, sur sa démission, la section de Marseille l'a remplacé, en qualité de juré de jugement, par le citoyen Roussillon, médecin, et que les deux jurés de jugement de cette section sont les citoyens Boucher-Saint-Sauveur et Roussillon.

18 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 253.

972. — Lettre de M. Treilhard au président de l'Assemblée nationale, au sujet de l'attribution au Tribunal du 17 août des délits commis dans le Département de Paris, estimant que, sans nul doute, l'Assemblée nationale n'a pas voulu comprendre dans cette attribution les affaires existant au Tribunal criminel du Département, en vertu d'actes d'accusation admis par les jurés des Tribunaux civils, ni les crimes de faux, péculat et concussion, sur lesquels il ne peut être statué que par des jurés spéciaux.

20 septembre 1792.
(Datée par erreur du 20 juillet)
Original signé, *A. N.*, C 166, n° 403.
Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 187.

973. — Décret de l'Assemblée législative, déclarant qu'en attribuant au Tribunal criminel du 17 août la connaissance provisoire des délits commis dans l'étendue du Département de Paris, elle n'a pas entendu y comprendre les affaires existantes au Tribunal criminel du Département à l'époque du décret, ni les crimes de faux, péculat, concussion et autres, sur lesquels il ne peut être statué que par des jurés spéciaux.

20 septembre 1792.
Minute, signé de M. Louvet, *A. N.*, C 164, n° 383.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 187.

974. — Lettre de M. Fournier au président du Tribunal du 17 août, le prévenant, qu'ayant été nommé commandant en chef de la force armée de la section des Arcis, il est obligé de donner sa démission des fonctions de juré de jugement, bien à regret, puisqu'elle le prive de l'avantage de siéger avec des citoyens aussi recommandables par leur civisme et leur intégrité ; annonçant également la démission de M. Paffe, son collègue, et leur remplacement par MM. Blondelet et Bourgeois, et joignant à sa lettre la carte d'entrée au Tribunal à lui délivrée au greffe.

20 septembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, W 253.

975. — Invitation des administrateurs du Département de police, membres du

Comité de surveillance et de salut public, aux membres du Tribunal provisoire, élu pour découvrir les complices de l'affaire du 10 août, de vouloir bien ouvrir leur registre au porteur du présent, afin d'y vérifier s'il est vrai que le sieur Roussel, exécuté la veille, a dénoncé pour son complice, le sieur Quesnot, ci-devant employé aux Fermes, conformément à une déclaration qui vient de leur être faite.

20 septembre 1792.
Original, signé de MM. Cally, Sergent et Jourdeuil, et scellé, *A. N.*, W 251, n° 13.

976. — Lettre de M. Mangin, de la section de la place Vendôme, à M. Vivier, greffier du Tribunal criminel, lui notifiant qu'il a donné sa démission, pour cause de surdité, le 20 courant, et qu'il est remplacé par M. Jarousseau, sellier, rue de Mirabeau.

21 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 253.

977. — Lettre du sieur Letermellier au citoyen Vivier, greffier du Tribunal criminel, déclarant qu'il considère comme un devoir sacré de remplir ses fonctions de juré de jugement, « avec l'exactitude et l'intégrité d'un homme libre ».

22 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 253.

978. — Lettre du sieur Charles-Hilarion Debierne, citoyen de la section des Halles, au citoyen Vivier, greffier du Tribunal criminel, déclarant, en réponse à sa lettre, qu'il ne songe nullement à donner sa démission de juré de jugement; qu'un Français, bon patriote comme lui, tient à sa parole et ne la rétracte jamais, et qu'il apprécie trop son devoir, puisqu'il coopère à sauver l'innocent et à punir le coupable.

22 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 253.

979. — Lettre du sieur D.-L. Meray, citoyen de la section du Roule, à M. Vivier, greffier du Tribunal criminel, lui notifiant sa démission de juré de jugement, ne pouvant remplir ces fonctions, parce qu'il réunit plusieurs emplois dans sa section, et priant de le faire remplacer de suite.

22 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 253.

980. — Admission à la barre de la Convention nationale du président du Tribunal criminel du 17 août, qui expose les révélations importantes faites par Douligny, l'un des deux voleurs du Garde-Meuble, condamnés à mort, et qui représente les avantages pouvant résulter pour la chose publique de suspendre l'exécution du jugement des deux condamnés, avec réponse du président de la Convention, qui donne à la vigilance et à l'exactitude du Tribunal de justes témoignages de satisfaction, et invite le président du Tribunal aux honneurs de la séance.

24 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 233, n° 184.
Ed. *Archives parlementaires*, t. LII, p. 119.

981. — Décret de la Convention nationale, décidant, après avoir entendu le président du Tribunal criminel du 17 août, au sujet des révélations importantes faites par l'un des condamnés à mort pour le vol du Garde-Meuble, qu'il sera sursis jusqu'à nouvel ordre à l'exécution du jugement de mort prononcé par le Tribunal contre ces deux coupables.

24 septembre 1792.
Minute, signée de MM. Osselin et Camus, secrétaire, *A. N.*, C 233, n° 185.
Ed. *Archives parlementaires*, t. LII, p. 119.

982. — Lettre des présidents du Tribunal criminel du 17 août au ministre de la justice, présentant quelques observations au sujet du traitement qu'il serait juste d'accorder aux membres du Tribunal, qui font un service très dur et travaillent jour et nuit, estimant qu'ils devraient recevoir 8,000 livres de traitement par an chacun, plus une somme de 240 livres pour leur habillement; que les jurés qui passent les nuits au Tribunal, et ne peuvent se retirer avant le jugement, ont besoin de rafraîchissements, et devraient recevoir 2 livres 10 sols par chaque repas, lorsqu'ils seront en fonctions, avec

un état des emplois composant le Tribunal criminel et des appointements qu'il conviendrait de leur allouer, savoir : pour le Tribunal du jury d'accusation, 84,000 livres; pour la 1re section du Tribunal, 70,000 livres; pour la seconde, pareille somme; 1,200 livres pour le concierge, soit 225,200 livres au total.

27 septembre 1792.
Original, signé de Pépin Degrouhette, Lavau, présidents des 1re et 2e sections; Dubail, Desvieux, vice-présidents; Perdry, commissaire national; Lulier, Réal, accusateurs publics; Dobsent, Guillaume Le Roy, Fouquier-Tinville, Lebois, directeurs du jury, etc., et minute (2 p.), *A. N.*, BB16 702.

983. — Notes des opérations des première et seconde sections du Tribunal criminel, établi par les lois des 17 août et 11 septembre 1792, savoir : pour la première section, 9 affaires suivies de 4 condamnations à mort, 2 à la peine des fers et 3 d'absolution; pour la seconde, 8 affaires, suivies de 4 jugements de mort, 2 condamnations à 10 ans de fers et à 10 ans de réclusion avec exposition, et 3 d'absolution; notes signées des greffiers Bruslé et La Place, et lettre d'envoi de M. Bruslé.

30 septembre 1792.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, BB16 702.

984. — Lettre de M. Dufourny « au président du grand juré pour la conspiration du 10 août, » annonçant qu'ayant été chargé cette nuit, par le pouvoir exécutif, d'une mission très importante, il part à l'instant, et priant de ne pas suspecter son zèle, « qui voudrait se rendre utile en plusieurs endroits à la fois, et qui jamais ne croirait avoir satisfait aux devoirs illimités envers la Patrie ».

(Septembre 1792.)
Original signé, *A. N.*, W 253.

985. — Lettre de M. Huguet, juré expectant, à M. Osselin, président du Tribunal, proposant d'assigner 18 jurés de jugement au lieu de 12, avec obligation aux six que le sort n'aura pas désignés pour être de service, de déclarer à l'assemblée permanente de la section l'endroit où on pourra les trouver, avec réponse de M. Osselin, au bas de la lettre, prenant note de l'avis de M. Huguet, qu'on ne peut malheureusement utiliser aujourd'hui.

(Septembre 1792.)
Original signé, *A. N.*, W 253.

986. — Jugement du Tribunal criminel du 17 août, déclarant sur le rapport du citoyen Crevel, attendu qu'il n'existe aucune loi prohibitive du commerce de l'argent et que Claude-Michel Manciel, coiffeur de femmes, rue Poissonnière, n'a été arrêté que comme prévenu de faire ce commerce, que l'inculpation qui pèse sur lui n'est pas de nature à être présentée au jury, mais, comme il a pu se trouver en contravention à des règlements de police municipale, le renvoyant devant le Tribunal de police, et ajoutant qu'en fournissant caution il sera de suite remis en liberté.

6 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252, n° 6.

987. — Jugement du Tribunal criminel, déclarant, sur l'avis du jury d'accusation, que le citoyen Louis-Auguste d'Affry, colonel des ci-devant gardes suisses, n'est prévenu d'aucune inculpation, et qu'il n'existe aucun délit à relever contre lui, en conséquence, que la liberté provisoire qu'il a obtenue du peuple dans la nuit du 2 au 3 septembre, lequel lui a rendu à cet égard un hommage éclatant en le portant en triomphe dans une maison voisine pour y passer le reste de la nuit, sera et demeurera définitive.

18 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252, n° 6.

988. — Jugement du Tribunal criminel du 17 août, déclarant que, d'après l'examen des papiers trouvés chez le sieur Jean-Antoine Sossy et chez Marie-Marguerite Dubié, femme Le Roux, et des débats qui ont eu lieu dans l'affaire de Jean-François Lieutaud, il n'existe aucune charge contre le citoyen Sossy et la dame Le Roux, actuellement détenus à l'Abbaye, et que l'inculpation dont ils sont prévenus n'est pas de nature à être présentée au jury, ordon-

nant leur mise en liberté et la restitution des effets trouvés sous les scellés.

20 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 254, n° 6.

989. — Lettre de M. Lavau, président de la seconde section du Tribunal criminel, au ministre de la justice, lui soumettant ses observations au sujet du décret qui supprime les commissaires nationaux, et demandant si la Convention nationale, par un article additionnel, ne pourrait pas excepter les commissaires nationaux auprès du Tribunal du 17 août, exposant qu'aux termes de la loi du 11 septembre, bien des crimes doivent être repris correctionnellement et que l'accusateur public serait incapable de se partager entre le grand et le petit criminel, en faisant remarquer que le commissaire national exerçait jusqu'ici les fonctions du ministère public dans les affaires correctionnelles.

2 novembre 1792.
Original signé, *A. N.*, BB[16] 702.

990. — Jugement du Tribunal criminel, ordonnant, sur le réquisitoire du commissaire national et conformément au décret de la Convention nationale du 12 octobre dernier, que le guidon de cavalerie n° 6, pris sur les émigrés, sera conduit dans une charrette par l'exécuteur des jugements criminels, du Palais de Justice à la place de la Révolution, qu'en tête du guidon sera placé un écriteau avec les mots : *Signe d'infamie des rebelles à la patrie*, qu'il sera traîné dans la boue, puis lacéré et brûlé par l'exécuteur des jugements criminels, et les cendres jetées au vent.

2 novembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252, n° 6.

991. — Procès-verbal de transport de la 1re section du Tribunal criminel, du Palais de Justice, en sortant par la grande grille sur la rue de la Barillerie, à la place de la Révolution, à l'effet de procéder au brûlement du guidon des émigrés, ce qui a été effectué au milieu d'un grand concours de peuple, aux cris redoublés de : « Vive la Nation » ; avec arrêté de la section de la Cité, déléguant six commissaires pour assister à cette opération.

3, 4 novembre 1792.
Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, W 252, n° 6.

992. — Jugement du Tribunal criminel, déclarant, à la suite des interrogatoires subis à Sainte-Pélagie, les 17 et 20 septembre, par le sieur Alexandre-Magloire Duchesne, surnommé Bressy, ancien lieutenant au régiment d'Aunis, que ledit Duchesne-Bressy n'a participé en rien aux événements désastreux qui ont eu lieu, à Paris, dans la journée du 10 août, que l'inculpation pesant sur lui n'est pas de nature à être présentée au jury, et que la liberté provisoire, dont il a joui depuis le 20 septembre, demeurera définitive.

5 novembre 1792.
Originaux signés (2 p.), *A. N.*, W 252, n° 6.

993. — Jugement du Tribunal criminel du 17 août, faisant très expresses inhibitions et défenses aux greffiers et concierges des prisons, ainsi qu'à tous guichetiers, de souffrir que les condamnés à mort, dont la confiscation des biens sera prononcée pour cause de conspiration, distribuent à l'avenir à qui que ce soit les bijoux et effets se trouvant à leur disposition, tant dans lesdites prisons qu'à leurs domiciles, et ordonnant que tous les objets provenant des condamnés à mort, qui ont été partagés jusqu'à ce jour, seront restitués au profit de la République.

6 novembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 254, n° 6.

994. — Lettre de M. Lavau, président de la seconde section du Tribunal criminel, au ministre de la justice, déclarant qu'il n'existe dans le moment qu'un Tribunal criminel, établi par les lois du 17 août et du 11 septembre, et que, le Tribunal de police correctionnelle ayant été supprimé, la répression des délits, qui se multiplient, n'appartient qu'au Tribunal du 17 août, lequel ne peut continuer sa tâche sans commissaire national.

10 novembre 1792.
Original signé, *A. N.*, BB[16] 702.

995. — Lettre de MM. Guillaume Sermaize et Fouquier-Tinville, directeurs du jury d'accusation du Tribunal du 17 août, à M. Garat, ministre de la justice, envoyant un état des travaux du jury, depuis son installation jusqu'au 26 novembre, et recommandant à l'équité du ministre le greffier en chef ainsi que les 6 commis qui ont été employés et restent dans le besoin, avec rapport sur le traitement des membres du Tribunal criminel.

29 novembre 1792.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, BB[16] 702.

996. — Décret de la Convention nationale, portant qu'à compter du 1er décembre prochain, les jurés d'accusation et de jugement, le Tribunal criminel et le Tribunal des directeurs du jury d'accusation, établis par la loi du 17 août 1792, seront supprimés; que toutes les procédures commencées seront renvoyées aux tribunaux ordinaires, tant civils que criminel, du Département; que le Conseil exécutif provisoire est chargé de prendre toutes les mesures pour la conservation des minutes et papiers dudit Tribunal et leur transport dans les greffes des Tribunaux; que le traitement des membres du Tribunal leur sera payé par la Trésorerie nationale, d'après le taux qui est fixé par ledit décret.

29 novembre 1792.
Imprimé, signé de M. Ph. Garran, *A. N.*, C 239, n° 259.
Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, novembre 1792, p. 384.

997. — Lettre de M. Pépin Dégrouhette au ministre de la justice, lui adressant l'état des membres composant la première section du Tribunal criminel et des honoraires qui leur sont accordés suivant la Loi, et le priant de les présenter au Conseil exécutif, avec l'état en question et le bordereau du traitement.

1er décembre 1792.
Originaux signés et minutes (4 p.), *A. N.*, BB[16] 702.

998. — Lettre de M. Loyseau, doyen des directeurs du jury d'accusation, au ministre de la justice, envoyant l'état des membres qui composent le jury d'accusation, en le priant de le présenter au Conseil exécutif, avec bordereau de leur traitement, état certifié de leurs services, et certificat de M. Loyseau, constatant que les directeurs du jury, le commissaire national, les greffiers et commis-greffiers, les concierge et garçons de bureau ont rempli leurs fonctions avec intelligence et exactitude et sont présents à leur poste.

1er décembre 1792.
Originaux signés (4 p.), *A. N.*, BB[16] 702.

999. — Lettre de M. Lavau, ex-président du Tribunal criminel du 17 août, au ministre de la justice, adressant l'état du traitement des membres de ce Tribunal pour le mois de novembre, avec cet état et le bordereau de supplément de traitement des commis-greffiers et huissiers de la seconde section du Tribunal, fixé par la loi du 29 novembre.

2 décembre 1792.
Originaux signés et minutes (6 p.), *A. N.*, BB[16] 702.

1000. — Lettre des ex-présidents des deux sections du Tribunal criminel du 17 août à M. Garat, ministre de la justice, demandant qu'il veuille bien faire payer aux deux commissaires nationaux près le Tribunal du 17 août leur traitement jusqu'au 30 novembre inclus, attendu que la loi portant suppression des commissaires nationaux près les Tribunaux criminels, à la date du 13 octobre, n'est parvenue à ceux du Tribunal du 17 août que le 2 novembre.

5 décembre 1792.
Original, signé de MM. Lavau et de Pépin-Dégrouhette, *A. N.*, BB[16] 702.

1001. — Ordre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au juge de paix de la section du Pont-Neuf, de se transporter avec les citoyens Restout, Salmon et Masson, au Tribunal du 17 août, pour procéder à l'inventaire des effets étant dans les greffes, apposer les scellés sur les papiers et procédures concernant les prévenus, et

transporter tous les effets inventoriés à la Caisse de l'extraordinaire.

10 décembre 1792.
Copie conforme, extraite du procès-verbal d'apposition des scellés, *A. N.*, BB[16] 702.

1002. — Procès-verbal d'apposition de scellés sur les greffes du Tribunal criminel du 17 août, par M. Etienne Lambert, juge de paix de la section du Pont-Neuf, assisté de MM. Jean-Bernard Restout, inspecteur du Garde-Meuble, Charles-François Salmon, membre du Département, Jean-Marie Masson, joaillier, et Nicolas-François Georges, greffier du Tribunal, de remise aux citoyens Condorcet, Lecointre, Cambacérès, Manuel, Bréard et Prieur, députés à la Convention nationale, et aux citoyens Salmon et Mathieu-Denis Delainville, commissaires *ad hoc*, en vertu du décret du 10 décembre, de toutes les pièces relatives au ci-devant Roi, et à la Caisse de l'extraordinaire, en présence de M. Antoine-Léon-Anne Amelot, administrateur, et de M. Jacques-Jean Le Couteulx, trésorier, des diamants et autres objets compris audit procès-verbal.

10, 11 décembre 1792.
Original, *A. N.*, W 267bis; expédition conforme, *A. N.* BB[16] 702.

1003. — Décret de la Convention nationale, ordonnant que six membres pris dans son sein, accompagnés de deux commissaires du pouvoir exécutif, se transporteront au greffe du Tribunal criminel du 17 août, à l'effet de retirer toutes les pièces relatives au ci-devant Roi, pour en faire la remise, sans délai, à la Commission des 21.

10 décembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 241, n° 284.
Ed. *Procès-verbal de la Convention nationale*, décembre 1792, p. 158.

1004. — Lettre de M. Loyseau, doyen des directeurs du jury d'accusation établi par la loi du 17 août, au ministre de la justice, réclamant le traitement qui est légitimement dû aux membres du Tribunal supprimé, et déclarant que, « quand on renvoye des hommes honnêtes qui ont servi de manière à avoir pour eux l'opinion publique la plus complette, et qu'on les renvoye sans leur dire un seul mot de satisfaction, il est indispensable de leur payer tout le temps qu'ils ont mis à obtenir justice ».

10 décembre 1792.
Original signé, *A. N.*, BB[16] 702.

1005. — Lettre de M. J.-A. Lavau au président du Tribunal du 17 août, rappelant que le citoyen Gouhier lui avait promis, la veille, chez le ministre, de lui faire envoyer les états ordonnancés du traitement des membres du Tribunal du 17 août pour le mois de novembre, et qu'il n'a rien reçu, avec réponse du ministre, transmettant l'état des traitements accordés aux membres du Tribunal, avec 3 mandats de payement à la Trésorerie nationale, et lettre aux commissaires de la Trésorerie.

18 décembre 1792.
Original signé et minute (3 p.), *A. N.*, BB[16] 702.

1006. — Etat des personnes employées pour le service du Tribunal du jury d'accusation (concierge et garçons de bureau) et du montant de leur traitement et de leurs frais de bureau, arrêté par M. Loyseau, doyen des directeurs du jury, avec lettre d'envoi au ministre de l'intérieur et ordonnance de payement.

19, 20, 30 décembre 1792.
Originaux signés et minute (4 p.), *A. N.*, F[4] 1307.

1007. — Etat des garçons de bureau de la première section du Tribunal, qui réclament le payement de leurs appointements pour novembre et les 10 premiers jours de décembre, montant à 533 livres 6 sols 8 deniers, arrêté par M. Pépin Dégrouhette, président de la 1re section, avec lettre d'envoi de M. Bruslé, greffier de la 1re section, au ministre de l'intérieur, et ordonnance de payement.

21, 23 décembre 1792, 6 janvier 1793.
Originaux signés (3 p.), *A. N.*, F[4] 1307.

1008. — Etat des garçons de bureau qui ont fait le service auprès du Tribunal criminel du 17 août, seconde section, aux-

quels est dû le traitement de novembre et des 10 premiers jours de décembre, arrêté par M. J. Lavau, président de la 2e section, avec lettre d'envoi du même à l'un de ses camarades en vue d'accélérer l'ordonnancement, afin que ces trois malheureux attendent moins longtemps, et ordonnance de payement.

21, 30 décembre 1792.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, F4 1307.

1009. — Déclaration du sieur Bruslé, greffier, portant qu'il a reçu un état d'honoraires pour la 1re section du Tribunal, qui paraît concerner la seconde section, en raison d'un supplément de 81 livres qui n'est pas dû aux commis-greffiers de la 1re section, et qu'il laissera à la caisse pour être remis à qui de droit.

22 décembre 1792.
Original signé, *A. N.*, BB16 702.

1010. — Lettre de M. Bruslé, greffier de la 1re section du Tribunal criminel du 17 août, au ministre de la justice, le priant de lui retourner l'état de la 1re section du Tribunal au lieu de celui de la 2e, qui lui a été adressé par erreur, et ne dissimulant pas que beaucoup de citoyens de cette section attendent impatiemment leurs appointements échus le 1er décembre, et qu'ils souffriraient beaucoup s'ils étaient retardés après les fêtes.

23 décembre 1792.
Original signé, *A. N.*, BB16 702.

1011. — Procès-verbal de levée des scellés apposés sur les greffes du Tribunal du 17 août, par M. Etienne Lambert, juge de paix de la section du Pont-Neuf; examen des papiers se trouvant au greffe des jurés d'accusation et distribution des affaires aux Tribunaux des six arrondissements et au Tribunal criminel du Département de Paris.

29 décembre 1792-8 mai 1793.
Expédition conforme, signée de M. Daubanton, greffier, *A. N.*, C 217.

1012. — Lettre de M. Bruslé, ex-greffier, au ministre de la justice, lui adressant l'état des suppléments dus aux huissiers de la 1re section du Tribunal du 17 août, avec le bordereau de supplément d'appointements pour les 4 huissiers, qui n'ont reçu, pour les mois d'août à octobre, que 125 livres par mois, au lieu de 150 qu'ont touché les huissiers de la seconde section, montant à 247 livres 5 sols 8 deniers, arrêté par M. Pépin-Dégrouhette; et mandat de payement de 243 livres 6 sols 8 deniers.

31 décembre 1792, 4 janvier, 10 mars 1793.
Originaux signés et minute (3 p.), *A. N.*, BB16 702.

1013. — Rapport du ministre de la justice, au sujet de la mise à exécution de l'article 3 de la loi du 29 novembre 1792, qui supprime le Tribunal criminel du 17 août, déclarant que le Conseil exécutif provisoire, chargé de prendre les mesures nécessaires pour la conservation des minutes et papiers du Tribunal, qui a donné l'ordre d'apposer les scellés, doit également donner l'ordre de les lever, de dresser un état sommaire des procédures existantes et l'inventaire des effets déposés.

Décembre 1792.
Minute, *A. N.*, BB16 702.

1014. — Observations sur l'incompétence du Tribunal criminel du 17 août, en matière de police correctionnelle, et sur les abus et excès de pouvoir qui lui sont reprochés.

Sans date (1792).
Minute, *A. N*, BB16 702.

1015. — Etats des procès-verbaux, notifications, convocations de jurés de jugement et autres actes faits en exécution des ordonnances des 1re et 2e sections du Tribunal criminel établi par les lois du 17 août et 11 septembre 1792, et dont la majeure partie a été portée et remise de nuit par les huissiers audienciers dudit Tribunal, certifiés véritables par les dits huissiers et arrêtés à 2,985 livres 2 sols d'une part, et à 2,683 livres 5 sols d'autre part, par MM. Pépin Dégrouhette et Lavau, présidents.

13, 30 janvier 1793.
Originaux signés (2 cahiers in-fol.), *A. N.*, C 217, n° 160115.

1016. — Etat des actes faits par les directeurs du jury d'accusation du Tribunal du 17 août, depuis le 21 août jusqu'au 30 novembre 1792 par les huissiers audienciers du Tribunal, arrêté par les directeurs du jury et taxé par le commissaire du pouvoir exécutif à 1,161 livres 5 sols.

13, 30 janvier 1793.
Original (cahier in-fol.), *A. N.*, C 217, n° 160[115].

1017. — Lettres de M. Gabriel-Toussaint Scellier, ex-commissaire national près le Tribunal du 17 août, nommé le 5 octobre par le Conseil exécutif, au ministre de la justice, réclamant le traitement qui lui est dû, pour 34 jours; ajoutant qu'il est sans place et fort à plaindre, si l'on ne songe pas à lui dans la nomination future des Tribunaux de Paris, ayant déjà perdu sa place de président du tribunal de Compiègne, lorsqu'il a été appelé au 6e Tribunal criminel provisoire; avec mémoire à l'appui et certificat de M. Pépin Dégrouhette, président de la 1re section du Tribunal, portant que c'est par erreur qu'il n'a pas été compris sur l'état des membres du Tribunal envoyé au ministre de la justice.

17-30 janvier 1793.
Originaux signés et minutes (5 p.), *A. N.*, BB[16] 702.

1018. — Rapport adressé à M. Roland, ministre de l'intérieur, approuvant l'acquit de 910 livres 2 sols, montant des frais de service du Tribunal supprimé le 29 novembre, savoir: 258 livres 7 sols à Hubert Villiot, concierge du Tribunal du jury d'accusation, pour remboursement de ses avances; 618 livres pour honoraires des sieurs Nourry et Souppé, chirurgiens assermentés près le Tribunal, et 33 livres 15 sols à Siret, montant d'impressions; et renvoyant M. Loyseau, doyen des directeurs du jury d'accusation, à se pourvoir auprès de la Convention nationale pour demander un décret qui autorise le ministre à faire acquitter les 2,360 livres réclamées pour frais de costumes et d'impressions particulières aux membres du Tribunal; avec ordonnance de payement de 920 livres 2 sols.

27 janvier 1793.
Original, signé de M. Roland, et minute (2 p.), *A. N.*, F[4] 1309.

1019. — Lettre de M. Lambert, juge de paix de la section du Pont-Neuf, au ministre de la justice, annonçant la clôture de la levée des scellés apposés aux greffes du Tribunal criminel du 17 août et la remise à l'administration des Domaines nationaux des bijoux et matières d'or et d'argent confisqués, ainsi que du numéraire et des assignats à la Trésorerie, et adressant les expéditions des procès-verbaux d'apposition et de levée des scellés, avec la note des frais que ces opérations ont occasionnés.

12 mai 1793.
Original signé, *A. N.*, BB[16] 702.

1020. — 1° Etats des frais de garde des scellés apposés au Tribunal criminel du 17 août, dûs au citoyen Villiot, concierge du local occupé par les jurés d'accusation et gardien des scellés, au citoyen Didier, garçon du greffe des jurés de jugement, montant à 1,228 livres, et au citoyen Cordonnier, serrurier; 2° état des frais d'apposition et de levée des scellés dans les greffes du Tribunal, dûs au juge de paix et à son greffier, montant à 488 livres, d'une part, et à 1,143 livres 6 sols 8 deniers d'autre part; 3° état de fourniture de bois et chandelle.

12 mai 1793.
Originaux signés (7 p.), *A. N.*, BB[16] 702.

1021. — Lettre du ministre de l'intérieur à son collègue de la justice, au sujet de la réclamation d'honoraires par le citoyen Goujon, en qualité de commissaire chargé d'assister à la levée des scellés sur les greffes du Tribunal du 17 août, estimant qu'il convient d'exiger un état détaillé des vacations employées, seul moyen de fixer avec économie et justice le légitime salaire que ce citoyen réclame.

30 mai 1793.
Original, signé de M. Garat, *A. N.*, BB[16] 702.

1022. — Mémoire adressé au ministre de la justice par le citoyen Jacques Goujon, commis-greffier du jury d'accusation du ci-devant Tribunal criminel du 17 août, commissaire du pouvoir exécutif, chargé d'assister à la levée des scellés, à l'inventaire des procédures et à leur distribution aux différents tribunaux, à l'effet d'obtenir le payement d'une indemnité de 2,500 livres pour ses peines et soins depuis le 29 novembre 1792, jour de la suppression du Tribunal, jusqu'au 8 mai, c'est-à-dire durant 5 mois et demi, à raison de 400 livres par mois, indépendamment de 300 livres pour frais extraordinaires; faisant valoir que, pour remplir la mission qu'on lui avait confiée, il avait perdu une place de chef de bureau à laquelle il avait été nommé.

12 juin 1793.
Original signé et copie, *A. N.*, C 217.

1023. — Requête des huissiers du ci-devant Tribunal du 17 août au ministre de la justice, à l'effet d'obtenir le payement de leurs frais et déboursés dans le cours de leur service audit Tribunal, suivant la taxation qui en sera faite par le citoyen Fabricius, greffier du Tribunal révolutionnaire, d'après les prix accordés aux huissiers de ce Tribunal, avec une indemnité de 500 livres pour leurs frais de voiture durant les 3 mois de ce service.

15 juin 1793.
Original, signé de M. Trippier, huissier du Tribunal, *A. N.*, C 217.

1024. — Délibération du Conseil exécutif provisoire, accordant au citoyen Georges, greffier du Tribunal criminel du 17 août, une indemnité de 2,000 livres pour ses fonctions de dépositaire et gardien depuis la clôture du Tribunal, et chargeant le citoyen Fabricius, greffier du Tribunal extraordinaire, d'examiner les mémoires du sieur Goujon, commissaire du pouvoir exécutif, ainsi que des huissiers du Tribunal, et d'en faire rapport, sur lequel statuera le Conseil exécutif.

29 juin 1793.
Copies conformes au registre (2 p.), signées de M. d'Aumont, secrétaire général du ministère de la justice, *A. N.*, C 217.

1025. — Rapport au Conseil exécutif au sujet du traitement et des indemnités dûs aux citoyens qui ont été chargés de veiller à la conservation des papiers et effets du Tribunal du 17 août, notamment: au citoyen Georges, greffier du Tribunal, qui, depuis le 1er décembre 1792, a continué d'être dépositaire de ces papiers, et réclame 2,500 livres pour 5 mois de traitement; au citoyen Goujon, qui demande pour ses vacations, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif, pareille somme, et aux huissiers qui sollicitent le remboursement de leurs frais et déboursés.

(29) juin 1793.
Copie et minute (2 p.), *A. N.*, BB16 702.

1026. — Rapport adressé au Conseil exécutif provisoire par le citoyen Nicolas-Joseph Fabricius, greffier du Tribunal révolutionnaire, au sujet de la réclamation d'une somme de 2,500 livres par le citoyen Goujon, commissaire du pouvoir exécutif, pour l'inventaire et distribution des procédures du Tribunal du 17 août, estimant que, tant pour son traitement que pour frais extraordinaires nécessités par ses opérations, il doit lui être alloué une somme de 1,800 livres.

26 septembre 1793.
Original signé, *A. N.*, C 217.

1027. — Rapport adressé au Conseil exécutif provisoire par le citoyen Nicolas-Joseph Fabricius, greffier du Tribunal criminel révolutionnaire, au sujet des 3 mémoires de frais des huissiers du Tribunal du 17 août 1792, considérant que les actes faits par lesdits huissiers sont presque tous extraordinaires, et la plupart accomplis pendant la nuit, pour accélérer l'expédition des affaires dont le Tribunal était chargé, estimant qu'il doit leur être alloué, pour le montant de ces 3 mémoires, la somme de 5,551 livres 5 sols.

26 septembre 1793.
Original signé, *A. N.*, C 217.

2° *Affaires jugées par le Tribunal.*

AFFAIRE COLLENOT D'ANGREMONT

21 août 1792.

1028. — Procédure instruite contre Louis-David Collenot, dit d'Angremont, prévenu d'embauchage suspect, du 1er au 8 août, par la formation de plusieurs brigades de 10 hommes, soldés des deniers de la Nation, ladite procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Tirage au sort des 12 jurés titulaires et des 3 suppléants, 19 août 1792.

2° Acte d'accusation dressé par le directeur du jury, 19 août 1792.

3° Déclaration du jury d'accusation et du jury de jugement, 21 août 1792.

4° Jugement du Tribunal criminel, reconnaissant Louis-David Collenot d'Angremont coupable d'embauchage et de levée d'individus formés en brigades, en qualité d'agent d'un ministère corrompu et de la police de Paris, ayant entretenu des correspondances suspectes, et le condamnant à la peine de mort, 21 août 1792.

Originaux signés (5 p.), *A. N.*, W 242, n° 1.

1029. — Papiers saisis chez M. Collenot d'Angremont et conservés comme pièces à conviction de son procès, savoir :

1° Lettres adressées à M. Collenot d'Angremont, papiers personnels, notamment sa carte de citoyen actif en 1790 et son certificat d'inscription dans la garde nationale en 1792. — Rapports de police en 1791.

Originaux (1 dossier), *A. N.*, C 190, n° 160[2].

2° Documents provenant du Bureau militaire de l'Hôtel de Ville, notamment : état des soldats déserteurs renvoyés à leurs corps respectifs, et des sommes à eux payées ; état des cartouches demandées le 1er septembre 1789 et des congés absolus expédiés du 1er au 21 septembre 1789. — Etat des sommes payées pour la restitution des chevaux appartenant à la maison du Roi.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 190, n° 160[3].

3° Déclarations faites au Département de police par divers individus ayant reçu de M. d'Angremont des propositions d'enrôlement, entre autres, par Pierre-Charles Mingot et Claude Ciboul, officiers de paix, 31 juillet-5 août 1792 ; par le sieur Joseph Fourat, homme de loi, payé par le sieur d'Angremont pour apposer des affiches, 12 août 1792. — Rapports de préposés à la police, 7-8 août 1792. — Interrogatoire du sieur François-Joseph Moreau, ex-brigadier aux entrées de Paris, employé à la Maison de secours, sur les propositions à lui faites par M. d'Angremont, 13 août 1792.— Procès-verbaux d'arrestation de MM. d'Angremont, Christian Montmarin, Duriveaux et autres, par la section de la Fontaine de Grenelle, 12, 13 août 1792.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 197, n° 160[4].

4° Papiers personnels de M. d'Angremont, comprenant : une déclaration faite par lui au Département de police, le 28 avril 1791, au sujet des propos tenus au Palais-Royal par MM. de Saint Huruge et Camille Desmoulins ; procès-verbal de perquisition chez MM. d'Angremont et d'Ossonville, avec son interrogatoire, et procès-verbal d'arrestation dudit d'Ossonville. 11 août 1792. — Déclaration du sieur d'Ossonville, faite au Tribunal du 17 août, à l'effet de disculper le sieur d'Angremont, 20 août 1792. — Procès-verbal de comparution du sieur d'Angremont, amené par 2 gendarmes, lequel a déclaré choisir le sieur Fournel pour conseil, 19 août 1792. — Correspondance avec M. d'Angremont, au sujet du vol des diamants de Mme Du Barry ; quelques-unes des lettres sont adressées à Mme Du Barry, janvier-février 1791.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 190, n° 160[5].

5° Mémoires et récépissés de l'Etat-Major de la garde nationale, pour les chevaux de la maison du Roi, octobre 1789. — Lettre du sieur Coffinhal, avoué, au président du Tribunal criminel du 17 août, donnant sa démission de juge, incompatible avec la profession d'avoué qu'il exerce, 20 août 1792.—Lettre du sieur d'Angremont au maire de Paris et au Tribunal, deman-

dant l'envoi d'un commissaire pour recueillir une importante déclaration, 14-16 août 1792. — Notes et papiers divers relatifs au vol des diamants de Mme Du Barry.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 190, n° 160[6].

6° Fragments de registres de comptes.

7° Lettres adressées à M. d'Angremont, notes et mémoires, récépissés de l'Etat-Major de la garde nationale, relatifs à des chevaux de la maison du Roi, octobre 1789.

Originaux (1 dossier), *A. N.*, C 196, n° 160[34].

8° Correspondances adressées à M. d'Angremont, mémoires d'ouvriers et fournisseurs, papiers divers, numéros du *Journal de Paris*. — Etat des objets de literie et de divers effets fournis à M. d'Angremont, chef du Bureau militaire à l'Hôtel de Ville, pour le coucher des députés au pacte fédératif, 1790.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 197, n° 160[35].

9° Suppliques et mémoires au ministre de la guerre, à M. de Lafayette, commandant de la garde nationale, et au Comité militaire de l'Hôtel de Ville, 1789. — Comptabilité de la garde nationale, relative au licenciement des soldats des compagnies du centre, 1790. — Etat des déserteurs du régiment de Boulonnais, 1789. — L'Athénéum, ou les idées d'un citoyen sur le superbe édifice que le duc d'Orléans fait construire dans l'enceinte du Palais-Royal.

Originaux (1 dossier), *A. N.*, C 197, n° 160[36]

10° Certificats délivrés par le district de Saint-Roch à M. d'Angremont, successivement secrétaire et président de ce district, pour le zèle et le patriotisme dont il a fait preuve lors du 14 juillet 1789; décharge de 1,453 livres, montant de contributions volontaires par lui reçues, 14-18 juillet 1789. — Pièces émanant du chevalier de Caussidière, major général de la garde nationale, 14 juillet-3 août 1789.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 197, n° 160[37].

11° Mémoires, factums et journaux imprimés. — Discours sur l'éducation, par Collenot d'Angremont, président du Musée national et étranger.

Originaux (1 dossier), *A. N.*, C 197, n° 160[38].

12° Mémoires de travaux et papiers personnels de M. d'Angremont. — Lettre de M. de La Tour du Pin, ministre de la guerre, à M. d'Angremont, relative au payement de 338 livres 3 sols 8 deniers, montant des frais occasionnés par la recherche des hommes et chevaux du régiment des Chasseurs des Evêchés, renvoyés à Versailles, 13 novembre 1789.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 197, n° 160[39].

13° Mémoires et factums. — Mémoire et consultations pour le sieur Collenot d'Angremont, avocat et professeur de chimie, contre le sieur de Chalas, avocat. — Autre pour le sieur Collenot, chef du Musée national et étranger, rue Mazarine, ancien secrétaire du roi de Pologne, contre l'abbé Cordier de Saint-Firmin, agent du Musée. — Diplôme de franc-maçon pour le sieur David Collenot, 1772.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 198, n° 160[40].

14° Correspondances adressées à M. Collenot d'Angremont (notamment par le quartier-maître de la garde nationale Chadelas). — Procès-verbal de la section de l'Hôtel-de-Ville, au sujet de la disparition de registres de la liquidation des rentes, 14 mars 1791. — Cartes et billets d'entrée à l'Assemblée nationale et pour diverses cérémonies publiques.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 198, n° 160[41].

15° Procès-verbaux, informations et rapports de police concernant le vol des diamants de Mme Du Barry. — Essais poétiques.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 198, n° 160[42].

16° Tablier de franc-maçon saisi au domicile de Collenot d'Angremont. — Portefeuille en cuir vert, contenant 36 boutons en métal pour l'Académie d'éducation.

(Placés au Secrétariat, série AE. Pièces à conviction.)

17° Mémoires, adresses et pétitions imprimés, entr'autres : Rapport des commissaires pour l'organisation des dépenses municipales et celle des bureaux, lu au Conseil général de la Commune par M. Valteau de la Roque, 1792. — Observations sur la réclamation de MM. Moreau, Gobert et Girault, anciens commissaires voyers, 1791. — Ordre et la marche de l'entrée triomphante des martyrs de la Liberté, du régiment de Châteauvieux.

Imprimés (1 liasse), *A. N.*, C 197, n° 160[44].

18° Rapports, mémoires et pétitions imprimés des districts, 1790. — Règlements, mémoires et arrêtés imprimés du Comité militaire de la Ville et de la Commune sur l'organisation de la garde nationale, 1789-1791.

Imprimés (1 liasse), *A. N.*, C 199, n° 160[45].

19° Volumes et brochures sur divers sujets. — Le calendrier philanthropique, 1789. — Analyse du rapport de Jean-Jacques le Roue sur l'Opéra.

Imprimés (6 volumes), *A. N.*, C 199, n° 160[46].

20° Papiers personnels de M. d'Angremont (lettres, mémoires).

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 200, n° 160[47].

21° Quittances et décharges.

Minutes (1 liasse), *A. N.*, C 200, n° 160[48].

22° Papiers du Bureau militaire de l'Hôtel de Ville, concernant l'habillement de la garde nationale parisienne, 1789-1790.

Minutes (1 liasse), *A. N.*, C 200, n° 160[49].

23° Papiers relatifs au Parlement de Paris et aux Parlements de province en 1788, notamment : Récit de ce qui s'est passé au Palais, lors de l'enlèvement de MM. Duval d'Eprémesnil et Goislard de Montsabert, conseillers, 5 mai 1788; discours de M. d'Eprémesnil, au moment de son arrestation par M. d'Agoult; lettre de Mme d'Eprémesnil à l'archevêque de Sens, 12 mai 1788; discours de M. Séguier, avocat général, au lit de justice du 8 mai 1788; discours du Roi. — Arrêtés, discours et protestations des Parlements de Bretagne, de Bourgogne, de Toulouse, du Dauphiné, de Pau. — Précis historique de ce qui s'est passé à Rennes depuis l'arrivée du comte de Thiard, commandant en Bretagne. 1788. — Conduite de la noblesse de Bretagne. — Requête du cardinal de Rohan dans l'affaire du Collier.

Copies et extraits (1 liasse), *A. N.*, C 200, n° 160[50].

24° Papiers provenant du Bureau militaire, savoir : Etats des déserteurs des régiments enrôlés dans les districts, 1789.— Etat des bataillons de la garde nationale et noms des compagnies soldées, 1789. — Etat des casernes. — Etat des soldats émigrants entrés dans la garde nationale. — Etat des opérations dont M. d'Angremont, chef du Bureau militaire, a été chargé depuis le 14 juillet 1789. — Etat des curés de Paris qui ont prêté serment.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 202, n° 160[54].

25° Papiers provenant du Bureau militaire, savoir : Ordres de service de l'Etat-Major de la garde nationale. 1789-1790. — Placards imprimés concernant le vol des diamants de Mme Du Barry. — Lettres de convocation de M. d'Angremont dans la Maison philanthropique aux Grands-Augustins. 1790-1791. — Lettres de convocation du club des Francs-Constitutionnaires, réunis sous le nom de Loyalistes. 1790-1791.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 202, n° 160[56].

26° Correspondances personnelles de M. d'Angremont, 1780-1791. — Etat des prisonniers détenus au ci-devant Châtelet. Sans date. — Renseignements de police relatifs à des vols.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 203, n° 160[57].

27° Correspondances personnelles de M. d'Angremont, 1788-1791.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 203, n° 160[58].

28° Notes et renseignements de police.

Originaux (1 dossier), *A. N.*, C 203, n° 160[59]

29° Correspondances personnelles de M. d'Angremont et imprimés, 1781-1791.

Originaux (3 liasses), *A. N.*, C 203, n°s 160[60], 160[61], 160[62].

30° Essais littéraires et poétiques, journaux (notamment le *Journal du soir*, d'Etienne Feuillant) et imprimés divers.

Copies et imprimés (1 liasse), *A. N.*, C 204, n° 160[63].

31° Lettres et papiers provenant du Bureau militaire et du Département des gardes nationales (signées de MM. de Velly, Jouanne Saint-Martin), 1790. — Lettres de M. Bailly, au sujet de fournitures de linge lors du pacte fédératif, 17, 29 septembre 1790. — Compte rendu, par M. d'Angremont, au Département des gardes nationales, de l'emploi des vêtements provenant des magasins de l'Arsenal, du 4 novembre 1789 au 1er mai 1790. — Notes, lettres et mémoires.

Originaux signés (1 liasse), *A. N.*, C 204, n° 160[64].

32° Notes, lettres, mémoires, pièces de procédure.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 204, n° 160[65].

33° Papiers concernant M. Potin de Vauvineux, sa banque d'échange des assignats contre des espèces, et une réclamation soulevée par M. d'Angremont, 1792.

Originaux (1 dossier), *A. N.*, C 204, n° 160[66].

34° Manuscrits de M. Collenot d'Angremont, notamment méthode pour apprendre l'anglais et grammaire anglaise.

35° *Ariadne à Naxos*, duo-drame, et autres papiers sans intérêt.

Copies (1 dossier), *A. N.*, C 204, n° 160[68].

36° Imprimés et journaux.

1 dossier, *A. N.*, C 204, n° 160[69].

37° Papiers concernant les soldats déserters de l'armée de France, de juillet à août 1789. — Etat des habits provenant des soldats prisonniers conduits au dépôt de Saint-Denis, déposés au bureau de M. d'Angremont, le 12 janvier 1790. — Etat de la subsistance accordée aux soldats congédiés de la garde nationale parisienne, depuis le 19 janvier 1790. — Congés absolus expédiés à des soldats. — Contrôle de la garde nationale parisienne.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 205, n° 160[70].

38° Etat des hommes enrôlés dans la garde nationale parisienne, avant le 1er septembre 1789. — Ordres de l'Etat-Major général de la garde nationale concernant les chevaux enlevés chez le Roi, 1789-1790, et autres papiers du Bureau militaire de l'Hôtel de Ville. — Mémoire justificatif au Maire et au Conseil général de la Commune pour M. d'Angremont, chef du Bureau militaire de l'Hôtel de Ville.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 205, n° 160[71].

39° Papiers du Bureau militaire de l'Hôtel de Ville. — Récépissé des vêtements provenant des soldats détenus au dépôt de Saint-Denis et remis aux capitaines, 1790. — Lettres d'officiers de divers régiments à M. d'Angremont, au sujet de soldats déserteurs, octobre-novembre 1789.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 205, n° 160[72].

40° Papiers personnels de M. d'Angremont, imprimés, pièces de vers, correspondances.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 206, n° 160[73].

41° Papiers personnels de M. d'Angremont, procédures, correspondances.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 206, n° 160[74].

42° Imprimés du Bureau militaire.

1 dossier, *A. N.*, C 206, n° 160[75].

43° Essais poétiques, livre de dépenses de ménage.

Copies (1 dossier), *A. N.*, C 206, n° 160[76].

44° Etat des soldats déserteurs renvoyés à leurs corps respectifs, du 27 octobre 1789 au 1er janvier 1790, par M. d'Angremont, chargé de ce détail. — Etat des soldats renvoyés des compagnies du centre de la garde nationale, par ordre du 14 janvier 1790, et état des sommes à eux payées. —

Réflexions sur les jeux. — Journaux divers.

Minutes et imprimés (1 liasse), *A. N.*, C 214, n° 160[109].

45° Journal de ménage et de blanchissage, correspondances diverses.

Minutes (1 dossier), *A. N.*, C 215, n° 160[112].

46° Observations sur les jeux, mémoires sur le recensement projeté, sur l'exercice de la police de sûreté, par le sieur d'Angremont, 1789-1790.

Copies (1 dossier), *A. N.*, C 215, n° 160[113].

47° Registres concernant la police des maisons garnies (notamment répertoire des régnicoles et étrangers logés sur les sections de l'Oratoire et de la place Vendôme). — Registres de contrôle de la garde nationale, trouvés chez M. d'Angremont, le 15 juillet 1792.

Originaux (9 registres), *A. N.*, C 216, n° 160[114].

AFFAIRE ARNAUD DE LAPORTE

24 août 1792.

1030. — Procédure instruite contre M. Arnaud de Laporte, intendant de la Liste civile, accusé d'avoir été l'un des agents et instruments de la conspiration qui a éclaté dans la journée du 10 août, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Acte d'accusation, dressé par le directeur du jury d'accusation, 20 août 1792.

2° Déclaration du jury de jugement.

3° Jugement du Tribunal criminel, déclarant Arnaud de Laporte coupable d'avoir fait, méchamment et à dessein, par des imprimés scandaleux et révoltants, tout ce qu'il a pu pour opérer une contre-révolution, et le condamnant à la peine de mort, 24 août 1792.

Originaux signés et imprimé (5 pièces), *A. N.*, W 242, n° 2.

1031. — Lettre de M. de Laporte, écrite de l'Abbaye à M. Mathieu, président de la seconde section du Tribunal du 17 août, le prévenant que, M. Belan, obligé de s'absenter, n'ayant pu se charger de sa défense, il a fait choix, pour le suppléer, de M. de Juliennes, et priant de lui faire donner en communication les pièces déposées au greffe et de lui procurer les moyens de le voir dans sa prison.

22 août 1792.

Original signé, *A. N.*, W 251, n° 14.

1032. — Lettres trouvées dans les papiers de M. de Laporte et remises comme pièces à conviction à la Commission des 21 par le Comité de sûreté générale, savoir :

1° Lettre au sujet de l'envoi projeté à Saint-Denis de 15,000 patriotes, sous prétexte de donner un coup de main à la garde nationale parisienne. — 22 février (1792).

Original non signé, *A. N.*, C 218, n° 160[118].

Lettres des chevaliers Aleno de Saint-Alouarn et de Rome, sollicitant des billets d'entrée au château des Tuileries. — 25 juillet (1792).

Originaux signés, *A. N.*, C 208, n° 160[118].

Lettre adressée (par M. Jacques Cazotte) à M. Pouteau, premier commis de M. de Laporte. — Septembre (1791).

Original non signé, *A. N.*, C 218, n° 160[118].

2° Lettres du même Cazotte à M. Pouteau, 11 décembre 1791-16 février 1792.

— Neuvième recueil de pièces trouvées chez M. de Laporte, intendant de la Liste civile, imprimé.

— Pièces trouvées dans le secrétaire du Roi, lues à l'Assemblée nationale, imprimé.

— Pièces trouvées dans les papiers de MM. de Montmorin, de Laporte, imprimé.

— Etats des gages de la maison du Roi et de la maison de Mme Elisabeth, pour les quartiers de janvier et avril 1792.

— Mémoire du maréchal de Mailly, commandant du Roussillon, à Louis XVI, original signé, 1er avril 1790.

— Observations sur le travail relatif aux pensions, sans date.

Originaux et imprimés (17 pièces), *A. N.*, C 218, n° 160[123].

3° Lettre à M. de Laporte, exposant le danger de la présence auprès du Roi du duc de Choiseul, du baron de Vioménil, revenu de Coblentz, et du chevalier de Coigny, agent du Comité autrichien, personnages qu'il serait bon d'éloigner, sans date.

Original non signé, *A. N.*, C 218, n° 160[120].

1033. — Lettres trouvées chez M. de Laporte et conservées comme pièces à conviction de son procès.

Correspondance de M. Cazotte avec M. Pouteau, premier commis de la Liste civile, 1791-1792.

— Etat de solde du régiment des gardes françaises, pour le quartier de janvier 1792, 20 janvier 1792, original signé de Louis XVI, et contresigné par M. de Laporte.

— Correspondances diverses à l'adresse de M. de Laporte, 1792.

— Etat des pensions accordées par le Roi aux personnes qui ont servi au berceau des enfants de M. Charles-Philippe, prince français, pendant le 1er semestre 1792, 2 août 1792.

— Etat des mémoires et placets présentés au Roi et à la Reine et renvoyés à M. de Laporte, intendant de la Liste civile.

— Mandat de payement des dépenses de la chambre de Mme Adélaïde, tante de Louis XVI, pendant le 1er semestre 1792, 6 août 1792.

Originaux (1 dossier de 65 pièces), *A. N.*, C 192, n° 160[18].

AFFAIRE DE ROZOY

25 août 1792.

1034. — Procédure instruite contre Pierre-Barnabé Farmain de Rozoy, homme de lettres, accusé d'avoir été l'un des principaux agents du projet de contre-révolution tendant à troubler l'Etat par une guerre civile, qui a amené les crimes commis le 10 août, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Acte d'accusation dressé par le directeur du jury d'accusation, portant que la ligue de conspiration fomentée par le sieur de Rozoy avait pour signe de ralliement un médaillon qui avait d'un côté le portrait du Roi et de l'autre celui de la Reine, que le sieur de Rozoy recevait une quantité prodigieuse de lettres et était le caissier de tous les contre-révolutionnaires, 20 août 1792.

2° Déclaration du jury de jugement sur les questions qui lui sont posées, 24 août 1792.

3° Cinq lettres adressées à M. de Rozoy en 1791 et 1792, retenues comme pièces à conviction.

4° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Pierre-Barnabé Farmain de Rozoy à la peine de mort, 25 août 1792.

Originaux et imprimé (12 p.), *A. N.*, W 242, n° 3.

1035. — Lettres et papiers saisis chez M. de Rozoy et conservés comme pièces à conviction de son procès :

1° Procès-verbal de transport de MM. Joseph Poullenot, Louis-François-Bonhommet et Nicolas-Victor Gomé, commissaires du Conseil général de la Commune, chez le sieur de Rozoy, avenue des Veuves, à Chaillot, à l'effet de procéder à l'apposition des scellés et à l'inventaire de ses papiers, 13, 14 août 1792.

— Procès-verbal de perquisition par M. Desvieux, membre du Tribunal, chez la demoiselle Louise-Joséphine More de Prémilon, où il ne s'est rien trouvé de relatif à l'affaire de Rozoy, 25 août 1792.

— Feuille d'audience du Tribunal et audition de témoins dans l'affaire de Rozoy.

— Lettres adressées des départements et de l'étranger à M. de Rozoy, 1792.

— Liste des personnes qui souscrivent pour le rachat des domaines patrimoniaux du Roi.

— Feuilles d'abonnement, listes d'abonnés et bandes d'adresses du journal la *Gazette de Paris*.

— Protestations de nobles et de prêtres contre le décret du 19 juin 1790, adressées à M. de Rozoy, propriétaire de la *Gazette de Paris*.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 191, n° 160[10].

2° Registre de souscriptions au journal la *Gazette de Paris* pour Paris et la province, 1789-1790.

Registre in-fol., *A. N.*, C 191, n° 160[11].

3° Livre de banque, commencé le 20 mars 1791.

Cahier in-fol., *A. N.*, C 191, n° 160[12].

4° Comptes d'imprimerie, 7 mars-4 août 1792.

Originaux (2 p.), *A. N.*, C 192, n° 160[13].

5° Protestations et déclarations du clergé et de la noblesse contre le décret du 19 juin 1790 portant abolition de la noblesse héréditaire, adressées à M. de Rozoy pour être insérées dans la *Gazette de Paris*, 1790-1791.

— Mémoires imprimés concernant l'affaire de Tabago. — Dépositions dans l'affaire des 5 et 6 octobre 1789.

Originaux (4 liasses), *A. N.*, C 193, n° 160[22-25].

6° Mémoires et extraits généalogiques, états de services, lettres accompagnant l'envoi de ces mémoires et pièces historiques par des nobles à M. de Rozoy.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 194, n° 160[26].

7° Protestations collectives et individuelles de la noblesse contre le décret du 19 juin 1790, envoyées à la *Gazette de Paris*, 1790-1791.

— Pièces relatives à la liquidation de la charge de président de la Cour des aides dont était pourvu M. Bernard.

Originaux (4 liasses), *A. N.*, 195, n° 160[27-30].

8° Protestations de la noblesse envoyées à M. de Rozoy, pièces de vers, imprimés et journaux (entr'autres : Liste générale et tableau des noms et actions de tous les scélérats, coupe-jarrets, assassins, chefs des pillards, espions, etc.).

Originaux (3 liasses), *A. N.*, C 196, n° 160[31-33].

9° Correspondances adressées à M. de Rozoy, en qualité de rédacteur de la *Gazette de Paris*, 1790-1791.

— Comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale, insérés dans la *Gazette de Paris*, d'août à octobre 1790. — Journal du camp de Saint-Omer. — Affaire de Saint-Domingue.

Originaux (3 liasses), *A. N.*, C 201, n° 160[51-53].

10° Lettres adressées à M. de Rozoy, principalement au sujet de l'affaire du 20 juin et de la proclamation de la déchéance de Louis XVI, juillet-août 1792.

— Réflexions à la portée du peuple sur les opérations de l'Assemblée convoquée au nom du Roi sous le nom d'Etats généraux, et sur celles de la seconde législature.

Originaux (3 liasses), *A. N.*, C 207, n° 160[78-80].

11° Lettres et requêtes à M. d'Argenson, par des individus arrêtés pour libelles et mis à la Bastille, notamment le sieur Pecquet, imprimeur, 1750-1752.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 207, n° 160[81].

12° Papiers relatifs à la Bastille, procès-verbaux d'arrestation et de perquisition, correspondances, 1710, 1712.

— Affaire Jean-Jacques de Coreil, capitaine de vaisseau marchand, incarcéré à la Bastille, 1766.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 207, n° 160[82].

13° Papiers de la Bastille.

Procès-verbaux de perquisition et de saisie de pièces contre le clergé et sur le jansénisme, avec divers imprimés, 1750.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 208, n° 160[83].

14° Lettres écrites par un prisonnier de la Bastille, 1788.

Originaux (1 dossier), *A. N.*, C 208, n° 160[84].

15° Petit canon en cuivre trouvé chez de Rozoy (mis au Secrétariat, pièces à conviction).

16° Affaires de divers imprimeurs de livres contre la religion et d'André-Gabriel de Céard de Serville, commis au bureau de la guerre, arrêté pour mémoire ano-

nyme contre les premiers commis de la guerre, 1729.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 208, n° 160[86].

17° Papiers relatifs à la Bastille.

— Affaire de Poleins, affichage de placards séditieux, 1725.

— Affaire Rochon de Chabannes, libelles contraires aux mœurs, 1750.— Affaires diverses, 1735, 1748. (Lettres de cachet, procès-verbaux de perquisitions, interrogatoires, correspondances.)

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 208, n° 160[87].

18° Papiers relatifs à la Bastille.

— Affaire André Conti d'Azzurini, soupçonné d'intelligences avec la Hollande, 26 août 1712 (interrogatoires, correspondances, mémoires).

— Affaire Antoine-François Le Corroyer de Domfront et abbé d'Estreham, détenteurs de libelles et chansons contre le gouvernement et les ordres religieux, 13 avril 1717 (interrogatoires, lettres, mémoires).

— Lettres de cachet contre divers, 1735.

— Affaire des abbés Jean-Marc de Bressolles et Mangon, jansénistes, convulsionnaires, 1733.

— Interrogatoires de Denis Vautier, peintre, prisonnier à la Bastille et à Vincennes, comme faux-monnayeur, 1679, 1680.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 208, n° 160[88].

19° Comptes rendus des séances de l'Assemblée nationale (mars 1791) reproduits dans la *Gazette de Paris*.

Minutes (1 liasse), *A. N.*, C 209, n° 160[89].

20° Mémoires et factums imprimés, numéros de journaux.

Imprimés (1 liasse), *A. N.*, C 209, n° 160[90].

21° Correspondances adressées à M. de Rozoy, 1790-1791. — Protestations de la noblesse adressées au même, 1790-1791.

Originaux (2 liasses), *A. N.*, C 209, n° 160[91-92].

22° Protestations de la noblesse et du clergé envoyées à M. de Rozoy, 1791.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 210, n° 160[93].

23° Registres d'abonnement de la *Gazette de Paris*.

3 cahiers, *A. N.*, C 210, n° 160[94].

24° Correspondances adressées à M. de Rozoy, opuscules et mémoires divers.

Originaux (2 liasses), *A. N.*, C 210, n° 160[95-96].

25° Protestations de la noblesse et lettres adressées à M. de Rozoy par ses correspondants qui s'offrent comme ôtages pour le Roi et la Reine.

Originaux (2 liasses), *A. N.*, C 211, n° 160[97-100].

26° Correspondances adressées à M. de Rozoy, et protestations de nobles et de prêtres contre les décrets de l'Assemblée.

Originaux (2 liasses), *A. N.*, C 211, n° 160[98-99].

27. Lettres adressées à M. de Rozoy par divers, à l'effet de s'offrir comme ôtages pour le Roi et la Reine, et journaux imprimés.

Originaux (7 liasses), *A. N.*, C 212, n° 160[101-103], C 213, n° 160[103-107].

28° Journaux imprimés (*Journal de Paris*, *l'Ami du Roi*).

1 liasse, *A. N.*, C 213, n° 160[108].

29° Papiers personnels de M. de Rozoy, correspondances, comptes de la citoyenne Feuchère.

Originaux (1 liasse), *A. N.*, C 215, n° 160[121].

30° Papiers relatifs à la succession de M. de Rozoy.

Minutes (1 liasse), *A. N.*, W 252, n° 4.

AFFAIRE DOSSONVILLE

28 août 1792.

1036. — Procédure instruite contre M. Jean-Baptiste Dossonville, ci-devant officier de paix et limonadier, prévenu d'avoir été l'un des agents du complot contre-révolutionnaire qui a amené les crimes commis le 10 août, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Lettre de M. Tallien, secrétaire-greffier de la Commune, déclarant n'avoir

point trouvé les procès-verbaux d'apposition de scellés chez M. Dossonville, qui doivent exister au Comité de surveillance, ou à la section, 24 août 1792.

2° Interrogatoire du sieur Dossonville, subi par devant M. Guillaume Le Roy, directeur du jury d'accusation, 25 août 1792.

3° Mémoire justificatif du sieur Dossonville, au sujet de ses rapports avec M. Collenot d'Angremont, rédigé dans la maison d'arrêt, apporté par le sieur Dossonville et annexé à son interrogatoire.

4° Acte d'accusation dressé par le directeur du jury, constatant que le sieur Dossonville n'a cessé de rendre compte au sieur Collenot d'Angremont de ce qui se passait dans la capitale, du 1er au 9 août, et qu'il s'est trouvé au château des Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août jusqu'à 4 heures du matin, 26 août 1792.

5° Déclaration du jury de jugement, portant qu'il a été formé un embauchage d'hommes soldés pour exécuter la conspiration du 10 août; que M. Dossonville y a coopéré, mais non méchamment, sans dessein de nuire, 26 août 1792.

6° Procès-verbal de perquisition, en vertu d'ordre du Tribunal criminel, par des commissaires de la section des Gravilliers, dans les papiers du sieur Guirimaud, dit Deschamps, en son domicile, rue Neuve-Saint-Martin, 27 août 1792.

7° Jugement du Tribunal criminel, acquittant Jean-Baptiste Dossonville de l'accusation intentée contre lui, 28 août 1792.

Originaux signés (9 p.), *A. N.*, W 242, n° 4.

1037. — Papiers saisis chez le sieur Dossonville et conservés comme pièces à conviction de son procès :

1° Projet de règlement, en 14 articles, pour la formation d'une compagnie secrète de 100 hommes, élaboré par le sieur Dossonville. Sans date.

2° Lettre du sieur Martin, ancien élève de l'Ecole militaire, rapportant les propos tenus par M. Dossonville, au sujet de Pétion, dont il aurait plaisir à voir la tête portée au bout d'une pique par les sans-culottes, ce qui arriverait avant 15 jours, et déclarant qu'il avait une baguette pour rallier son monde, 15 août 1792.

3° Lettre du sieur Dorival, officier de paix, au maire de Paris, déclarant n'avoir jamais vu le sieur d'Apremont (d'Angremont), et qu'il est accusé, avec le sieur Dossonville, conduit ce matin à l'Abbaye, d'avoir voulu faire des enrôlements, ce qui est faux, se mettant à la disposition de la Municipalité, même pour se rendre à l'Abbaye, si cela est nécessaire, 12 août 1792.

4° Ecrou de M. Dossonville à l'Abbaye, amené par Godde, caporal des grenadiers de Saint Jacques-l'Hôpital, par Delavacquerie, concierge de la prison de l'Abbaye, 12 août 1792.

5° Rapport de police, signé Dossonville, sur ce qui se passe au Palais-Royal, dénonçant le club des Jacobins comme la cause et le foyer des troubles qui agitent la France, 9 août 1792.

6° Lettre de l'un des agents à la solde du sieur Dossonville, demandant des instructions, paraphée de Sergent.

7° Liste des clubs et maisons existantes, avec leurs adresses, et des maisons qui vont rouvrir, signée du sieur Dossonville, avec note signalant l'hôtel du Bouloi comme suspect, et liste d'individus à surveiller.

8° Imprimés divers : Observations soumises à l'examen des citoyens députés à la Convention nationale par la citoyenne épouse de P.-Aug. Caron de Beaumarchais. — Epitre en vers aux Fédérés et à tous les Français, par Amable-Joseph Dupuis, 1792. — Couplets chantés en l'assemblée des compagnies de grenadiers et de chasseurs du bataillon de Bonne-Nouvelle et répétés à celles du bataillon de l'Oratoire, le dimanche 20 décembre 1789. — *Journal de la Vérité*, n° 69.

Originaux et imprimés (1 dossier de 16 pièces), *A. N.*, C 192, n° 160[21].

AFFAIRE DE MONTMORIN

31 août 1792.

1038. — Procédure instruite contre le sieur Louis-Victoire-Hippolyte-Luce de Montmorin, ancien colonel du régiment de Flandre, maire et gouverneur de Fon-

tainebleau, accusé d'avoir composé et écrit de sa main des écrits séditieux, trouvés dans ses papiers, et d'avoir été l'un des agents principaux des complots et machinations tendant à allumer la guerre civile, à désorganiser le Corps législatif, complots qui ont amené les crimes commis le 10 août, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Ordre du Comité de surveillance de la municipalité de Paris au citoyen Huguenest d'arrêter et de conduire au Comité le sieur de Montmorin, qu'on assure être logé à Houilles, chez le sieur Durand, ancien officier municipal; ordre signé de MM. Danjou, Rossignol et Goret, 16 août 1792.

2° Ordre du Comité de surveillance de la municipalité de Paris au citoyen Simon d'arrêter et de conduire au Comité le sieur de Montmorin, qu'on assure être logé rue d'Anjou-Saint-Honoré, hôtel de Beaufremont; ordre signé de MM. Ch. Goret, Réal et Rossignol, 16 août 1792.

3° Procès-verbal de transport à Houilles et de perquisition dans la maison du sieur Durand, duquel il résulte que le sieur de Montmorin était parti le samedi 11 août pour Paris, 16 août 1792.

4° Procès-verbal de perquisition dans l'hôtel de Beaufremont, duquel il résulte que M. de Montmorin n'était pas venu audit hôtel depuis 9 ans, 16 août 1792.

5° Rapport des sieurs Huguenest et Simon, rendant compte du résultat de leur mission tant à l'hôtel de Beaufremont, à Paris, qu'au village de Houilles, restée infructueuse, et de la rencontre faite, au-dessus de la côte du pont de Neuilly, d'une voiture avec 4 commissaires de la Commune chargés d'une mission analogue, 17 août 1792.

6° Acte d'accusation dressé contre M. de Montmorin, visant un écrit séditieux trouvé dans ses papiers, relatif au départ des gardes suisses, à la déchéance du Roi, à un mouvement populaire possible, à l'insouciance de la garde nationale pour les secours réels à donner au Roi, 26 août 1792.

7° Déclaration du jury de jugement, portant que M. de Montmorin est convaincu d'être à la fois l'auteur d'écrits séditieux et l'un des agents principaux des complots et machinations qui ont préparé le 10 août, mais non méchamment et à dessein, 31 août 1792.

8° Jugement de la seconde section du Tribunal criminel, acquittant M. de Montmorin et ordonnant sa mise en liberté, 31 août 1792.

9° Lettres et imprimés servant de pièces à conviction, paraphées par M. de Montmorin, notamment: Lettre adressée à MM. du côté droit de l'Assemblée, dite nationale, par les Français émigrés aux rives de l'Escaut et du Rhin, mai 1791, imprimé in-4° de 7 pages. — Déclaration du duc de Brunsvick aux habitants de la France, 25 juillet 1792, imprimé in-8 de 8 pages. — Correspondance de MM. de Montmorin et de Bertrand, ministres d'Etat, sur le Comité autrichien. — Dénonciations et plaintes contre Carra, 14 mai 1792, imprimé in-8 de 16 pages, en double exemplaire. — Chasse nouvelle aux bêtes puantes et féroces qui continuent à dévaster le royaume, seconde partie, 1789, imprimé in-8 de 32 pages. — 4 lettres datées de 1791, dont 2 donnant des nouvelles d'Allemagne et des appréciations sur la situation de la France.

Originaux signés et imprimés (19 pièces), *A. N.*, W 242, n° 5.

Cf. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 461.

1039. — Papiers trouvés soit chez M. de Montmorin, rue de la Pépinière, soit en son appartement au château des Tuileries, soit dans l'appartement de M. de Montmorin fils, et conservés comme pièces à conviction de son procès.

1° et 2° Pièces trouvées rue de la Pépinière.

— Correspondances adressées à M. de Montmorin, 1790-1792, notamment une lettre de M. de Grave, ministre de la guerre, du 20 avril 1792, refusant de tenir compte à M. de Montmorin de ses appointements de colonel, du 1er juin 1791 au 1er janvier 1792.

3° et 4° Pièces trouvées aux Tuileries. Lettres de 1792.

5° Lettre du Tribunal criminel (absente, remise au ministre de la guerre le 19 septembre 1792).

6° Lettres relatives à l'envoi qui devait être fait à Fontainebleau, des chevaux de la remonte générale, 1791-1792. — Lettre de M. De Lessart, 29 juin 1791.— Etat des officiers de la garde du Roi.

7° Pièces relatives à l'arrestation de M. de Montmorin et à son procès.

— Interrogatoire par le Comité de police et de surveillance de M. de Montmorin, amené par la section de la Fontaine-de-Grenelle, et ordre de l'écrouer à l'Abbaye, 16 août 1792.—Copie de l'interrogatoire subi par M. de Montmorin à l'Assemblée nationale.—Interrogatoire subi par le même par devant M. François-Louis-Bourdon, directeur du jury d'accusation, 26 août 1792.

— Lettres trouvées dans les papiers de M. de Montmorin, notamment des lettres d'admission ou d'invitation de M. de Saint-Priest au club de l'hôtel de Massiac, à l'ancien club des Arts, au Palais-Royal, et au club de Valois.

8° Jugement rendu par le Tribunal criminel, ordonnant la levée des scellés dans les différents domiciles de M. de Montmorin, et procès-verbaux de levée de ces scellés, 28 août 1792.

— Arrêté du Tribunal, portant que M. Pépin, l'un des membres du Tribunal, remplira les fonctions d'accusateur public, au lieu et place de M. Lulier, empêché par la maladie, 28 août 1792.

9° Pièces relatives à l'affaire Montmorin, déposées au Comité de surveillance par les commissaires de la section du Roule, le 17 août 1792. — Délibérations du Conseil général de la commune de Fontainebleau, 26 juillet 1792.— Procès-verbal d'apposition de scellés à l'hôtel de Diesbach sur des effets appartenant à M. de Montmorin, 27 août 1792.

— Autorisation du Comité de police et de surveillance à MM. Mamin et Cabanis, à l'effet de se transporter à l'Abbaye, de constater et de rapporter les lettres, papiers et objets divers qu'ils trouveront sur la personne de M. de Montmorin, avec le procès-verbal de cet examen, 18 août 1792.

— Procès-verbal de dépôt au Comité de surveillance de l'Assemblée, des lettres et papiers trouvés par le sieur Jean-Louis Dor, canonnier de la section des Cordeliers, et un serrurier, aux Tuileries, dans les appartements du Roi et dans ceux de M. de Montmorin, 15 août 1792.

10° Interrogatoire de M. de Montmorin à l'Assemblée nationale, certifié conforme à l'original par Danton, 23 août 1792.

11° Papiers trouvés dans une armoire et un secrétaire de l'appartement de M. de Montmorin, fils.

— Extrait des délibérations du Conseil municipal de Fontainebleau, 17-19 novembre 1791. — Etat des sommes à recevoir sur la cassette du ci-devant Roi. — Etat des biens des princes de la maison de la Lorraine, avec leurs réclamations.

— Correspondances, notamment lettre de M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides, au sujet de 4 sous-officiers de la compagnie de Vaubecourt, qui se sont révoltés contre la garde nationale de Fontainebleau, 17 décembre 1790.

12° Procès-verbaux de nomination et de récusation des jurés dans l'affaire de M. de Montmorin, 28-30 août 1792.

— Requête de M. de Montmorin au Tribunal à l'effet d'autoriser MM. Salivet ou Armey, ses conseils, d'assister à la reconnaissance et levée des scellés apposés sur ses papiers, requête admise par le Tribunal, 28 août 1792.

Originaux (12 dossiers), *A. N.*, C 191, n° 160[9].

AFFAIRE BACHMANN

2 septembre 1792.

1040. — Procédure instruite contre Charles-Joseph-Antoine-Léger Bachmann, major du régiment des ci-devant gardes suisses, emprisonné le 11 août à l'Abbaye et transféré à la Conciergerie, prévenu d'être entré dans le complot de contre-révolution, qui a éclaté le 10 août, et d'avoir, par son influence concertée avec quelques officiers supérieurs de ce régi-

ment, réussi à détacher les soldats Suisses de ce dévouement franc et loyal qu'ils avaient toujours manifesté envers la Nation, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Assignation, par Eustache Nappier, huissier audiencier du Tribunal, de 38 canonniers, d'une part, et de 33 canonniers, d'autre part, à l'effet de comparoir, le 23 août, devant le directeur du jury, qui recevra leurs déclarations, 22 août 1792.

A cette assignation se trouve annexé un ordre donné le 9 août 1792 au commandant du bataillon de la Trinité, d'envoyer 25 hommes de renfort, avec un officier, à la cour royale des Tuileries, pour la garde de l'Assemblée.

2° Acte d'accusation contre le sieur Bachmann, convaincu d'avoir affiché ses opinions contre-révolutionnaires en se mêlant aux Chevaliers du poignard, le 28 février 1791 ; d'avoir été complice de l'assassinat d'un garde national ou fédéré commis en sa présence ; d'avoir donné l'ordre, lors du 10 août, dans les cours de tirer sur le peuple, 29 août 1792.

3° Délibération du Tribunal criminel, rejetant le déclinatoire proposé par le sieur Bachmann, attendu que le privilège réclamé par lui n'est justifié par aucun article de traité qui ait un rapport direct aux délits ou crimes de lèse-nation, ou complots contre l'Etat, 1er septembre 1792.

4° Déclaration du jury de jugement, portant que le sieur Bachmann est convaincu d'avoir préparé et secondé la conjuration du 10 août et de l'avoir fait à dessein d'exciter la guerre civile, 2 septembre 1792.

5° Jugement du Tribunal criminel, condamnant le sieur Bachmann à la peine de mort, 2 septembre 1792.

6° Procès-verbal de perquisition, en vertu d'ordre du Tribunal, par 2 commissaires de la section des Lombards, chez la dame Clément, rue Troussevache, afin de faire description des effets de soldats suisses qui pourraient se trouver chez elle, 2 septembre 1792.

Originaux signés et imprimés (11 pièces), *A. N.*, W 242, n° 6.

Cf. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 490.

Les procès-verbaux dressés et les déclarations reçues dans l'affaire Bachmann et des officiers suisses, qui se trouvent sous la cote C 192, n° 160[19], ont été analysés dans le tome IV de notre Répertoire, § 31, C et D.

AFFAIRE JEAN JULLIEN

2 septembre 1792.

1041. — Procédure instruite contre Jean Jullien, charretier à Vaugirard, prévenu d'avoir, étant exposé sur une estrade, place de Grève, à la suite d'une condamnation à 12 ans de fers, insulté le public et la Nation entière de la manière la plus grave, en déboutonnant sa culotte et montrant son derrière au public, et en poussant les cris de : *Vive le Roi! Vive la Reine! Vive M. Lafayette! au f. la Nation!* procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Acte d'accusation dressé contre ledit Jullien, refusant d'admettre comme excuse l'état d'ivresse invoqué par ledit Jullien, et considérant le délit comme d'autant plus grave qu'il a failli provoquer une émeute populaire, 1er septembre 1792.

2° Interrogatoire subi par-devant Jacques-René Loyseau, directeur du jury d'accusation, par le sieur Jean-Jullien, qui allègue son état d'ivresse et déclare qu'il ne se souvient ni de ses actes sur l'estrade où il était exposé, ni d'avoir asséné un coup de poing à M. Manuel, qui le faisait monter en fiacre pour le mener à la Conciergerie et le soustraire à la fureur du peuple, 1er septembre 1792.

3° Déclarations de MM. Nicolas Lhôpital, fédéré de la Gironde, et de Jacques Bertrand, demeurant hôtel Soubise, témoins des actes injurieux du sieur Jullien, reçues par M. Loyseau, directeur du jury d'accusation, 1er septembre 1792.

4° Feuille d'audience du Tribunal, liste des témoins, 2 septembre 1792.

5° Déclaration du jury de jugement, portant que c'est méchamment et à dessein, par ses cris séditieux, que Jean Jullien a excité l'émeute populaire et la sédition qui ont eu lieu le 1er septembre

sur la place de la Maison commune, 2 septembre 1792.

6° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Jean Jullien à la peine de mort, comme instigateur de révolte, 2 septembre 1792.

Originaux signés (7 pièces), *A. N.*, W 242, n° 7; C 191, n° 160[15].

Ed. MORTIMER-TERNAUX, *Histoire de la Terreur*, t. III, p. 470.

AFFAIRE RISSE ET FOURNEAUX

12 septembre 1792.

1042. — Procédure instruite contre Pierre-Victor Risse, écrivain, et contre Pierre Fourneaux, perruquier, tous deux gendarmes de la 7e compagnie pour le camp de Paris, casernés à l'Ecole militaire, inculpés de s'être enfuis le 8 septembre avec le prêt de leur compagnie et en emportant un sabre pris dans la chambre de leur capitaine, qui avaient été arrêtés à Versailles et conduits à Paris à l'Ecole militaire, de là à la Commune de Paris, où ils auraient été victimes de l'indignation du peuple sans l'intervention des officiers municipaux, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Délibération du Conseil général de la Commune, donnant acte de l'arrestation des sieurs Victor Risse, maréchal des logis de la 7e compagnie, et Pierre Fourneaux, cavalier de la même compagnie, prévenus du vol du prêt de ladite compagnie et d'assassinat sur la personne des prisonniers conduits à Versailles le 9 septembre, l'un des inculpés étant porteur d'un sabre, encore teint de sang, qu'il avait volé, et ordonnant de les écrouer à la Conciergerie, sous la sauvegarde de la Loi et de la loyauté du peuple, 10 septembre 1792.

2° Ecrou des inculpés à la Conciergerie, par Rouillon, concierge provisoire, 10 septembre 1792.

3° Arrêté des cavaliers de l'Ecole militaire, décidant que les deux cavaliers, coupables de vol, seront attachés durant 6 heures en face de l'Ecole militaire, avec un écriteau portant leurs noms et cette inscription : *Voici comme les cavaliers patriotes punissent les voleurs*, qu'ensuite, après leur avoir rasé la moitié de la tête, ils seront conduits à la Maison commune, 10 septembre 1792.

4° Interrogatoire des deux inculpés et déclaration de M. Pierre Nourry, capitaine de la 7e compagnie de gendarmerie nationale pour le camp de Paris à l'Ecole militaire, 10 septembre 1792.

5° Lettre du sieur Victor Risse à son capitaine et mémoire justificatif à sa compagnie, 10 septembre 1792.

6° Délibération de la 1re section du Tribunal, déclarant que l'affaire en question ne semblait pas avoir de relations bien déterminées avec les crimes du 10 août, mais que le peuple demandait prompte justice, et tendant à provoquer un décret de l'Assemblée nationale, qui est en effet rendu, comparution des accusés et audition des témoins, 11 septembre 1792.

7° Acte d'accusation contre les nommés Risse et Fourneaux, qui avaient mené une vie errante et vagabonde et par conséquent s'étaient trouvés dans le cas de troubler la tranquillité publique, 11 septembre 1792.

8° Conclusions du sieur Hardy, défenseur officieux des inculpés, demandant leur acquittement et la condamnation du sieur Roudier, directeur des messageries de Versailles à Paris, à 3,000 livres de dommages-intérêts, pour avoir, par sa négligence, exposé les sieurs Risse et Fourneaux à être maltraités d'une manière infâme par leurs camarades et mis leurs jours en danger, et lettre du sieur Risse à lui adressée, 12 septembre 1792.

9° Déclaration du jury de jugement, portant que les faits reprochés aux accusés ne sont pas constants, 12 septembre 1792.

10° Jugement du Tribunal criminel, acquittant les sieurs Risse et Fourneaux des accusations intentées contre eux, et condamnant le sieur Roudier, directeur des messageries de Paris à Versailles, à 300 livres d'amende, pour avoir, par sa négligence, compromis essentiellement l'existence de deux citoyens et troublé la tranquillité publique, 12 septembre 1792.

Originaux et imprimés (19 pièces), *A. N.*, W 242, n° 8.

AFFAIRE WATRIGANT

14 septembre 1792.

1043. — Procédure instruite contre François Watrigant, culottier, prévenu d'avoir, lâchement, méchamment et à dessein, abandonné les 2 compagnies armées et équipées par le comité de la section de Molière, le 9 septembre, jour de leur départ pour les frontières, à la sortie de Vincennes, où il s'était arrêté chez un marchand de vin, à la porte du parc, d'avoir vendu le fusil, le sabre, la giberne et autres objets d'équipement militaire, et d'avoir, avec le produit de la vente, acheté une veste de soie fond blanc, brodée, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal du Comité permanent de la section de Molière et La Fontaine, constatant l'arrestation du sieur Watrigant, qui a déclaré s'être endormi chez un marchand de vin, n'être rentré à Paris que le 12 septembre, au matin, et ne pas savoir ce qu'étaient devenus ses armes et équipement, et avoir acheté la veste de soie sur le carré de Saint-Eustache, en face de la maison curiale, et décidant qu'il sera conduit, sous bonne et sûre garde, devant le Commandant général, 12 septembre 1792.

2° Interrogatoire de François Watrigant par M. Fouquier-Tinville, l'un des directeurs du jury d'accusation, 13 septembre 1792.

3° Acte d'accusation contre le même, qui restera écroué à la Conciergerie, 13 septembre 1792.

4° Jugement du Tribunal criminel, déchargeant le sieur Watrigant de l'accusation portée contre lui, néanmoins ordonnant qu'il sera réintégré dans l'une des maisons d'arrêt du Département, pour y demeurer en dépôt jusqu'au jugement du tribunal de famille qui sera tenu de s'assembler dans la huitaine, et le condamnant à restituer, dans le délai de 3 jours, l'armement et l'équipement par lui reçus, faute par lui d'effectuer ladite remise, à payer 150 livres, 14 septembre 1792.

Originaux signés et imprimés (6 pièces), avec 2 portefeuilles, *A. N.*, W 242, n° 9.

AFFAIRE DES FEMMES DOUÉ ET SAILLY

14 septembre 1792.

1044. — Procédure instruite contre Marguerite Doué, veuve d'Aimé Rosey, et Marie-Anne-Marguerite Sailly, veuve Vatinel, couturière, prévenues d'avoir demandé l'aumône avec violence sur la place du Parvis, au sortir de Notre-Dame, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal dressé au Comité permanent de la section de la Cité contre les femmes Doué et Sailly, qui avaient arrêté une voiture sur le parvis Notre-Dame pour exiger l'aumône, et avaient excité l'indignation du public ameuté à la porte du comité, et envoi des délinquantes à la Force, 9 septembre 1792.

2° Déclaration de témoins reçues par Claude Lebois, directeur du jury d'accusation, lesquels ont vu l'une des femmes en question faire arrêter une voiture et exiger de la personne se trouvant à l'intérieur de l'argent, pour avoir du pain, 14 septembre 1792.

3° Délibération du jury d'accusation, portant que, dans les faits imputés aux femmes Doué et Sailly, il n'y a rien qui puisse entraîner une peine afflictive ni infamante, que, par conséquent, il n'y a pas lieu à accusation, qu'il sera seulement fait auxdites femmes une réprimande pour ne plus se livrer à l'avenir à la mendicité, et ordonnant leur mise en liberté, 14 septembre 1792.

Originaux signés (3 p.), *A. N.*, W 242, n° 10.

AFFAIRE RENÉ FONTAINE

17 septembre 1792.

1045. — Procédure instruite contre le sieur René Fontaine, garçon parfumeur, pour recel de couverts d'argent aux armes de France, volés et brisés, qu'il avait reçus, en nantissement d'argent prêté, du sieur Jean Cholet, commissionnaire, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation du nommé Arnay Fontaine, dressé par la section du Marché-des-Innocents, à la requête du sieur Defer, orfèvre, quai Pelletier, chez

lequel le sieur Fontaine avait offert l'achat de cette argenterie, 7 septembre 1792.

2° Interrogatoire du sieur Fontaine par M. Guillaume Le Roy, l'un des directeurs du jury d'accusation, 13 septembre 1792.

3° Acte d'accusation dressé contre ledit Fontaine, détenu à la Conciergerie, 13 septembre 1792.

4° Procès-verbal de perquisition, par M. Marc-Louis Desvieux, juge au Tribunal, dans la chambre occupée par le sieur Fontaine, cul-de-sac Basfour, rue Saint-Denis; transport de 2 cassettes à lui appartenant au greffe; envoi devant le Tribunal de garçons maçons et terrassiers, logés dans la même chambre, avec correspondances saisies, 16 septembre 1792.

5° Comparution à l'audience et interrogatoire de témoins, 16 septembre 1792.

6° Déclaration du jury de jugement, portant que le sieur Fontaine est coupable de recel d'argenterie volée, 17 septembre 1792.

7° Jugement du Tribunal criminel, condamnant le sieur René Fontaine à 4 années de fers et à l'exposition, et ordonnant la confiscation des pièces d'argenterie au profit de l'Etat, ainsi que leur remise à l'Hôtel des Monnaies, 17 septembre 1792.

Originaux signés et imprimés (19 pièces), *A. N.*, W 242, n° 11.

AFFAIRE LECOMTE.

17 septembre 1792.

1046. — Procédure instruite contre Marie-Anne Blanchard, femme de Nicolas-Martin Lecomte, fermière au Mesnil-Aubry, prévenue d'avoir conduit et déposé à la halle de Gonesse du blé qu'elle avait vendu au sieur Dezobry, farinier à Saint-Denis, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation, par la garde nationale d'Ecouen, de la femme Lecomte, qui a déclaré avoir l'habitude de vendre son blé sur échantillons, et qui, par l'insolence de ses propos, a excité la colère du peuple, avec déclaration de la femme Lecomte, 9 septembre 1792.

2° Interrogatoire subi par la femme Lecomte devant les commissaires du Conseil général de la Commune, 10 septembre 1792.

3° Certificat des officiers municipaux du Mesnil-Aubry, attestant qu'ils n'ont pas connaissance que la femme Lecomte et son mari aient accaparé des blés pour en faire commerce, ni qu'ils aient vendu du blé en gerbe; que des bruits calomnieux ont été propagés dans le peuple contre cette dame, 11 septembre 1792.

4° Lettre de M. J.-A. Lavau, substitut du procureur de la Commune, adressant 5 pièces relatives à la femme Lecomte, qui a failli perdre la vie, attendu qu'en la conduisant à Paris on lui avait mis sur la tête un bonnet carré pour irriter encore plus le peuple contre elle; demandant qu'on s'occupe de cette femme pour ne pas prolonger davantage sa détention et la mettre à même, si elle est innocente, de poursuivre ses dénonciateurs, car « il est temps, ajoute M. Lavau, que, parmi des hommes libres, la justice et la loy reprenent tout leur empire », 15 septembre 1792.

5° Interrogatoire de la femme Lecomte par M. Benoît Goudicheau, membre du Conseil général de la Commune et du Tribunal de police municipale, au sujet du transport de blé, par elle déjà vendu, à la halle de Gonesse, en vue de frustrer l'acquéreur, à raison de l'augmentation du prix du blé, 15 septembre 1792.

6° Interrogatoire de la femme Lecomte par le directeur du jury d'accusation, laquelle persiste dans l'interrogatoire subi à la Maison commune et déclare n'avoir tenu aucuns propos de nature à exciter l'indignation, notamment sur le commerce des blés, septembre 1792.

7° Déclaration du directeur du jury d'accusation, portant que les interrogatoires de la femme Lecomte n'ont fourni aucune charge contre elle; qu'elle paraît n'avoir été transférée à la geôle de la Maison commune que pour sa propre sûreté, afin de la dérober à des mouvements populaires, et ordonnant sa mise en liberté immédiate, 17 septembre 1792.

Originaux signés (8 pièces), *A. N.*, W 242, n° 12.

AFFAIRE ROUSSEL

19 septembre 1792.

1047. — Procédure instruite contre le sieur Nicolas Roussel, sous-brigadier de la Régie des fermes, convaincu de s'être enrôlé, depuis le 2 août, à raison de 50 sols par jour, dans l'une des brigades au service de la contre-révolution qui opérait dans le jardin du Palais-Royal, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal de la section du Finistère, faisant connaître que le sieur Roussel, commissaire de la section des Gobelins, se trouve, d'après l'interrogatoire du sieur d'Angremont, signalé comme chef d'une brigade de 10 hommes soudoyés, et décidant qu'il sera arrêté et conduit par six commissaires au Comité de surveillance de la Commune, 21 août 1792.

2° Déclaration du sieur Louis-Raphaël Mellini, citoyen, demeurant enclos du Temple, reçue par le Comité de police et de surveillance, portant dénonciation contre le sieur Roussel, employé dans les brigades du sieur Collenot d'Angremont, qui opéraient soit au Palais-Royal, soit sur la terrasse des Feuillants, 21 août 1792.

3° Interrogatoire subi par le sieur Nicolas Roussel au Comité de police et de surveillance, relativement à ses rapports avec le sieur Collenot d'Angremont, 22 août 1792.

4° Interrogatoire subi par le même, détenu à Sainte-Pélagie, par devant M. Benoît Goudicheau, membre du Conseil général de la Commune et du Tribunal de police municipale, 12 septembre 1792.

5° Interrogatoire subi devant M. Fouquier-Tinville par le sieur Roussel, qui reconnaît avoir été, en effet, enrôlé pour faire partie de brigades chargées de maintenir le bon ordre et d'empêcher les motions incendiaires au Palais-Royal et sur la terrasse des Feuillants, 17 septembre 1792.

6° Acte d'accusation contre le sieur Nicolas Roussel, et déclaration du jury de jugement, portant qu'il a existé, dans les premiers jours d'août, un enrôlement ayant pour but de favoriser un projet de contre-révolution, et que Nicolas Roussel est convaincu d'avoir été l'un de ces enrôlés contre-révolutionnaires à dessein de nuire, 19 septembre 1792.

7° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Nicolas Roussel à la peine de mort, 19 septembre 1792.

Originaux signés et imprimés (9 pièces), *A. N.*, W 242, n° 13.

AFFAIRE LOUIS SERGENT

21 septembre 1792.

1048. — Procédure instruite contre Louis Sergent, principal clerc de M. Cavenel, avoué, impliqué dans le vol du Garde-Meuble.

V. le t. V de notre Répertoire, n°s 797, 798.

AFFAIRE DOULIGNY ET CHAMBON

23 septembre 1792.

1049. — Procédure instruite contre Joseph Douligny et Jean-Jacques Chambon, voleurs du Garde-Meuble.

V le l. V de notre Répertoire, p. 105.

AFFAIRE CAZOTTE

25 septembre 1792.

1050. — Procédure instruite contre M. Jacques Cazotte, ancien commissaire général de la Marine, premier maire de Pierry, prévenu de conspiration contre la Nation, de complicité avec le sieur de Laporte, condamné à mort et exécuté, et le sieur Pouteau, premier secrétaire de ce dernier, absent, et contre Elisabeth Cazotte, sa fille, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation à Pierry, par Antoine Chertemps, lieutenant de gendarmerie, en vertu d'ordre du Conseil général du district d'Epernay, de Jacques Cazotte et d'Elizabeth Cazotte, sa fille, qui sont écroués à la maison d'arrêt d'Epernay, 18 août 1792.

2° Interrogatoire de M. Jacques Cazotte, détenu à l'Abbaye, par M. Fouquier-Tinville, l'un des directeurs du jury d'accusation, 29, 30 août 1792.

3° Protestation de Jacques Cazotte, déclarant qu'ayant été absous par la commune de Paris, puis réintégré dans les prisons et traduit devant le Tribunal, il en appelle à la Convention nationale et continuera à se regarder comme absous par le peuple souverain, 24 septembre 1792.

4° Acte d'accusation et déclaration des jurés de jugement, portant que Jacques Cazotte est convaincu de participation au complot qui a éclaté dans la journée du 10 août, tendant à troubler l'Etat par une guerre civile, 25 septembre 1792.

5° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Jacques Cazotte à la peine de mort et déclarant ses biens confisqués au profit de la Nation, 25 septembre 1792.

6° Interrogatoire d'Elizabeth Cazotte, fille de Jacques Cazotte, par M. Fouquier-Tinville, l'un des directeurs du jury d'accusation, au sujet de la correspondance entretenue par son père avec M. Pouteau, 30 août 1792.

7° Déclaration du jury d'accusation, portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre Elizabeth Cazotte, détenue à la Conciergerie, en vertu d'ordre du Comité de sûreté générale, 26 septembre 1792.

8° Jugement du Tribunal criminel, portant qu'il n'existe aucunes preuves que la demoiselle Elizabeth Cazotte ait entretenu aucune correspondance avec des émigrés, ou coopéré à aucun projet de contre-révolution avec les ennemis de la Liberté, déclarant qu'il n'y a pas lieu de dresser aucun acte d'accusation contre elle, et ordonnant sa mise en liberté immédiate, 2 octobre 1792.

9° Signification de ce jugement à Elizabeth Cazotte et au sieur Richard, concierge de la maison de justice, 2 octobre 1792.

Originaux signés et imprimés (12 p.), *A. N.*, W 242, n° 14.

1051. — Papiers saisis chez M. Jacques Cazotte et conservés comme pièces à conviction de son procès, se composant de correspondances adressées à M. Cazotte, à Mme Cazotte et à la marquise de la Croix, à Pierry, de 1789 à 1792.

Originaux (1 liasse), *A.N.*, C 192, n° 160[120].

AFFAIRE HIVONET

26 septembre 1792.

1052. — Procédure instruite contre le sieur Henri Hivonet, journalier sans domicile, convaincu d'avoir commis la nuit, avec effraction, un vol sur le boulevard, dans une échoppe non habitée et confiée à la foi publique, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Mandat d'arrêt délivré par la section Mirabeau contre un individu surpris à 2 heures du matin en flagrant délit de vol par effraction dans l'une des boutiques des marchands italiens, et interrogatoire du délinquant, nommé Henri Hivonet, journalier, 2 septembre 1792.

2° Interrogatoire du sieur Hivonet, extrait de la prison de Sainte-Pélagie, par André Gérard, directeur du jury du Tribunal du Ier arrondissement, 14 septembre 1792.

3° Procès-verbal de déclarations de témoins (MM. Jean-Baptiste Le Roy, employé à la Trésorerie nationale, et Antoine Vestier, peintre de l'Académie de peinture), reçues par André Gérard, directeur du jury du Tribunal du 1er arrondissement, 22 septembre 1792.

4° Ordonnance de prise de corps et acte d'accusation dressé par André Gérard, juge et directeur du Tribunal du 1er arrondissement, 22 septembre 1792.

5° Signification desdits actes au sieur Hivonet, 23 septembre 1792.

6° Déclaration du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, portant que le vol par effraction commis, dans la nuit du 1er au 2 septembre, par le sieur Hivonet, est constant, 26 septembre 1792.

7° Feuille d'audience du Tribunal, qui, avant d'entendre les dépositions des témoins, a ordonné que, dans les 24 heures, les inspecteurs de la salle feront disparaître les signes et armoiries de l'ancienne royauté se trouvant dans la salle, 26 septembre 1792.

8° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Henri Hivonet à 10 ans de fers et à l'exposition durant 6 heures, 26 septembre 1792.

Originaux et imprimé (14 pièces), *A. N.*, W 242, n° 15.

AFFAIRE CHANCIAUX ET BOUDARD

27 septembre 1792.

1053. — Procédure instruite contre Jean Chanciaux et Marie Boudard, domestiques, convaincus d'avoir commis divers vols de sucre, café, linge et autres effets, chez le sieur Méot, restaurateur, rue des Bons-Enfants, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation du sieur Jean Chanciaux et de Marie Boudard, sur la déclaration de Nicolas Méot, traiteur-restaurateur, par les commissaires de la section du Marais, et de perquisition à leur domicile, 24 août 1792.

2° Procès-verbaux d'apposition et de levée de scellés chez le sieur Chanciaux, 24 août-4, 12 septembre 1792.

3° Interrogatoire de Jean Chanciaux et de Marie Boudard par M. André Gérard, directeur du jury du Tribunal du 1er arrondissement, 20 septembre 1792.

4° Déclaration du jury de jugement et acte d'accusation dans ladite affaire, 27 septembre 1792.

5° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Jean Chanciaux à 10 ans de fers, pendant lesquels il sera employé aux travaux publics, et à l'exposition sur la place de l'Egalité, et Marie Boudard à 10 années de réclusion dans une maison de force, pour y être employée, au profit de la République, aux travaux qui lui seront prescrits, et à l'exposition sur la place de l'Egalité, 27 septembre 1792.

Originaux signés et imprimé (10 pièces), *A. N.*, W 242, n° 16.

AFFAIRE GUÉRIN DE SERCILLY

29 septembre 1792.

1054. — Procédure instruite contre François-Louis Guérin de M. Sercilly, capitaine à la suite du 103e régiment, aide-de-camp de la 17e division, attaché au maréchal de camp de Gouy d'Arcy, prévenu d'être l'un des acteurs contre-révolutionnaires de la journée de 10 août, d'avoir passé toute la nuit du 9 au 10 août au château des Tuileries, d'avoir accompagné le Roi lorsqu'il passa la revue des Suisses jusqu'à l'Assemblée nationale, par conséquent, l'un des agents actifs du complot qui a éclaté le 10 août, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Acte d'accusation contre le sieur Guérin de Sercilly, 27 septembre 1792.

2° Déclaration du jury de jugement, portant que M. François-Louis Guérin de Sercilly n'est pas convaincu d'avoir, dans la matinée du 10 août, ordonné ou dirigé le feu que les Suisses et autres ont fait sur le peuple, 27 septembre 1792.

3° Feuille d'audience et jugement du Tribunal criminel, acquittant le sieur Guérin de Sercilly et ordonnant sa mise en liberté, 29 septembre 1792.

4° Procès-verbal de levée des scellés apposés au domicile du sieur Guérin de Sercilly, rue du Battoir, par le sieur Jean-Baptiste Rigaut, officier municipal, citoyen de la section du Panthéon français, auquel le sieur Duffort, membre du Comité de surveillance, remet à la Mairie un portefeuille de maroquin dont était porteur le sieur de Sercilly lors de son arrestation ; examen des papiers contenus dans ledit portefeuille, nullement suspects, qui, loin de montrer de l'incivisme dans sa conduite, ont plutôt prouvé son patriotisme, 21 septembre 1792.

Originaux signés et imprimés (22 pièces). *A. N.*, W 242, n° 17, *A. N.*, C 191, n° 160[16].

Cf. le t. IV de notre Répertoire, nos 2372, 2373.

AFFAIRE BOTOT

29 septembre 1792.

1055. — Procédure instruite contre M. François-Marie Botot, homme de loi, juge de paix de la section du Temple et commissaire national près du Tribunal du 17 août, accusé d'avoir, par abus de ses fonctions, influencé et provoqué le juge-

ment qui a acquitté le sieur de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Déclarations de M. Mathurin Comminet, chef du jury de jugement dans l'affaire de Montmorin, de Jean-François Calippé, ingénieur, de Fiacre Bissonnet, huissier près du Tribunal du 17 août, de Philippe Romain, Pierre-Joseph Fournier, Jean-Baptiste Vanheck, Charles-Louis Douce et Jacques Petit, jurés de jugement dans la même affaire, reçues par M. Pierre-Jean-Georges Callières de l'Estang, directeur du jury d'accusation, 1er septembre 1792.

2° Interrogatoire de M. Botot par M. Pierre-Jean-Georges Callières de l'Estang, 1er septembre 1792.

3° Acte d'accusation contre le sieur Botot, et déclaration du jury de jugement, portant qu'il n'est pas constant que les jurés de jugement aient été influencés, lors du jugement du sieur Montmorin dans la nuit du 31 août au 1er septembre, par gestes, discours et autrement, que cette influence ait déterminé le jugement d'acquit dudit sieur Montmorin, et que ce jugement ait entraîné une émeute populaire, dont les suites auraient pu être fâcheuses, 15 septembre 1792.

4° Procès-verbal dressé à l'occasion du transport au domicile de M. Botot, boulevard du Temple, à l'effet de mettre à exécution le décret de prise de corps décerné contre lui par le directeur du jury d'accusation, 16 septembre 1792.

5° Jugement du Tribunal criminel, acquittant M. François-Marie Botot de l'accusation intentée contre lui, et ordonnant sa mise en liberté, 29 septembre 1792.

Originaux signés et imprimé (11 pièces), *A. N.*, W 242, n° 18.

AFFAIRE BROYER

29 septembre 1792.

1056. — Procédure instruite contre Jean-Baptiste Broyer, soldat dans le régiment des gardes Suisses, arrêté à Courbevoie pour avoir tenu des propos inconvenants et malhonnêtes, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal de l'arrestation, par l'adjudant général de la caserne de Courbevoie, du sieur Jean-Baptiste Broyer, soldat du régiment des gardes Suisses, venant de Dieppe, qui, interrogé, a répondu grossièrement, 24 septembre 1792.

2° Décision du corps municipal de Courbevoie, portant que le sieur Broyer sera conduit par la gendarmerie au Comité de police et de surveillance de Paris, lequel ordonne de l'écrouer à la Conciergerie, 25 septembre 1792.

3° Interrogatoire du sieur Jean-Baptiste Broyer par M. Jacques Crevel, l'un des directeurs du jury d'accusation du Tribunal du 17 août, 28 septembre 1792.

4° Déclaration des directeurs du jury d'accusation, portant que les propos grossiers tenus par le sieur Jean-Baptiste Broyer, qui ont motivé son arrestation, l'ont été en état d'ivresse ; qu'il ne paraît d'ailleurs avoir pris aucune part aux événements du 10 août, puisqu'il se trouvait à Dieppe, par conséquent qu'il n'y a pas lieu de dresser un acte d'accusation contre lui, et ordonnant sa mise en liberté, 29 septembre 1792.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 242, n° 19.

AFFAIRE LESOURD

30 septembre 1792.

1057. — Procédure instruite contre Angélique Lesourd, femme de Mathieu Cornu, marchand forain, et consorts, suspects de complicité dans le vol du Garde-Meuble.

Originaux signés (8 p.), *A. N.*, W 250, n° 8.
Cf. le t. V de notre Répertoire, nos 811, 812.

AFFAIRE JEAN BENOIT

1er octobre 1792.

1058. — Procédure instruite contre Jean Benoît, compagnon charron, accusé de vol de vin et de cuivre, comprenant les pièces suivantes :

1° Dénonciation contre le sieur Jean Benoît, reçue par le sieur Mathieu-Louis Bouvier, commissaire de police de la section Poissonnière, et interrogatoire du même Benoît, 24 septembre 1792.

2° Extrait du registre des audiences

du Tribunal du 17 août, contenant l'acte d'accusation, les dépositions des témoins et le jugement qui condamne Jean Benoît à 4 années de fers, 1er octobre 1792.

3° Lettres de MM. Garat et Gohier, ministres de la justice, au citoyen Abrial, adressant le pourvoi en cassation du sieur Jean Benoît et le procès-verbal du jury de jugement, 7 mars, 23 avril 1793.

Rejet du pourvoi par le Tribunal de Cassation, 4 mai 1793.

Originaux signés (10 pièces), *A. N.*, W 243, n° 1.

AFFAIRE QUILLER

1er octobre 1792.

1059. — Procédure instruite contre Jean-François Quiller, employé au service de M. Hippolyte Choiseul, impliqué dans le vol du Garde-Meuble.

Originaux (2 pièces), *A. N.*, W 250, n° 13. Cf. le t. V de notre Répertoire, nos 813-815.

AFFAIRE GIBÉ

2 octobre 1792.

1060. — Procédure instruite contre M. Hubert-Antoine Gibé, notaire au Département de Paris, sous l'inculpation d'incivisme et de machinations contre le salut public, comprenant les pièces suivantes :

1° Attestation de MM. Julien Le Roy et Benjamin Nouet, commissaires de la Commune, portant qu'ils ont interrogé le sieur Hubert-Antoine Gibé, notaire de la Liste civile, sur sa demeure et ses habitudes, et qu'il ressort de cet interrogatoire que son seul crime est d'avoir été notaire de la Liste civile et qu'il n'y a pas lieu de le priver plus longtemps de sa liberté, 10 septembre 1792.

2° Procès-verbal de levée des scellés apposés, le 19 août 1792, sur les papiers et effets du sieur Gibé, rue Sainte-Avoye, par MM. Antoine-Nicolas Jaillant et Jean-Henry Charles, commissaires de la Commune, avec inventaire et décret de prise de corps décerné contre le sieur Gibé par le Comité de police et de surveillance, qui ordonne de l'incarcérer à la Conciergerie, 12 septembre 1792.

3° Interrogatoire subi à la Conciergerie par le sieur Gibé, qui a déclaré aux sieurs Martin Monneuse et Jean-Baptiste-Joseph Lesguillon, membres du Conseil général de la Commune, qu'arrêté le 19 août et conduit à l'Abbaye, il avait été mis en liberté le 2 septembre par la volonté du peuple, mais arrêté de nouveau le surlendemain et enfermé à Sainte-Pélagie ; qu'après la perquisition faite chez lui, il allait être relâché le 12 septembre, lorsque, sur l'observation de M. Panis, au sujet d'une lettre suspecte à lui adressée de Sedan, il avait été de nouveau écroué à la Conciergerie, 18 septembre 1792.

4° Réclamation, par la section du Marais, de la personne du sieur Gibé, attendu les preuves de civisme qu'il a données, 19 septembre 1792.

5° Jugement du Tribunal des directeurs du jury d'accusation, prononçant la mise en liberté du sieur Gibé, attendu qu'il n'existe aucune charge contre lui et que, d'après les actes de la procédure, il a dissipé les indices d'incivisme et de machinations dont il était prévenu, 2 octobre 1792.

Originaux signés (7 pièces), *A. N.*, W 243, n° 2.

AFFAIRE GROSJEAN

2 octobre 1792.

1061. — Procédure instruite contre le sieur Etienne Grosjean, cavalier de la 6e compagnie de cavalerie pour le camp de Paris, prévenu du vol d'une chemise et d'avoir tenu, à l'Ecole militaire, sur la fin de septembre dernier, des propos incendiaires contre les sections de la capitale, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Déclaration du sieur Sauvigny, commandant à l'Ecole militaire, portant que, le sieur Grosjean ayant fait l'aveu du vol par lui commis, il a pris des informations sur son compte, que 3 cavaliers de sa compagnie l'ont accusé d'avoir tenu des propos incendiaires contre les sections de Paris, et, qu'en conséquence, il l'envoie à la Mairie de Paris, 26 septembre 1792.

2° Interrogatoire subi au Comité de police et de surveillance, par le sieur Etienne Grosjean, principalement au sujet des propos incendiaires qu'il aurait tenus, en exprimant des sentiments contraires à la liberté et à l'égalité, 26 septembre 1792.

3° Interrogatoire subi par le même, devant M. Guillaume Le Roy, directeur du jury d'accusation du Tribunal, 30 septembre 1792.

4° Déclaration du jury de jugement, affirmative sur la question de vol et négative sur celle des propos incendiaires, 2 octobre 1792.

5° Jugement du Tribunal criminel, acquittant le sieur Grosjean, mais ordonnant qu'il gardera prison jusqu'à ce qu'il ait restitué la chemise volée ou sa valeur, 2 octobre 1792.

6° Examen médical du citoyen Louis Morin, blessé, à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, 4 octobre 1792.

Originaux signés et imprimé (7 pièces), *A. N.*, W 243, n° 3.

AFFAIRE JEAN-BAPTISTE GUIGNARD

3 octobre 1792.

1062. — Procédure instruite contre le sieur Jean-Baptiste Guignard, compagnon serrurier, accusé du vol d'un bassin de cuivre à l'Hôtel-Dieu, comprenant les pièces suivantes :

1° Dénonciation du vol commis par le sieur Guignard, faite au Comité de la section de la Cité par le sieur Jean-Baptiste Lemaire, tourneur en bois, arrestation et interrogatoire du sieur Guignard, qui nie le vol en question, 18 septembre 1792.

2° Interrogatoire du sieur Guignard par M. Claude Lebois, directeur du jury d'accusation, 30 septembre 1792.

3° Acte d'accusation contre Jean-Baptiste Guignard, portant que le vol d'un bassin en cuivre à l'Hôtel-Dieu, servant de crachoir, est constant, et déclaration conforme du jury de jugement, 1er octobre 1792.

4° Feuille d'audience du Tribunal, contenant les dépositions des témoins, pendant lesquelles l'un des citoyens, dans l'enceinte du Tribunal, à côté du poêle, est volé de son portefeuille, en raison de quoi, le Tribunal ordonne que tous les citoyens présents à l'audience seront fouillés, les femmes par 2 citoyennes et les hommes par 2 citoyens, en présence du juge Desvieux, 3 octobre 1792.

5° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Jean-Baptiste Guignard à une année de détention dans la maison de force de Bicêtre, et à 8 livres d'amende, 3 octobre 1792.

Originaux signés et imprimé (9 pièces), *A. N.*, W 243, n° 4.

AFFAIRE ÉTIENNE GALANT

3 octobre 1792.

1063. — Procédure instruite contre le sieur Etienne Galant, terrassier, convaincu d'avoir attaqué, le 1er septembre, à 10 heures du soir, rue Chantereine, en face l'édifice connu sous le nom de Notre-Dame-de-Lorette, le sieur Nicolas Girardin, au sortir d'un café de la rue des Martyrs, et de lui avoir volé son portefeuille ainsi que sa montre, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbaux des sections des Amis de la Patrie et du Faubourg-Montmartre, dressés à l'occasion de l'arrestation du sieur Etienne Galant, 10, 11, 14 septembre 1792.

2° Interrogatoire dudit Etienne Galant par M. Alexandre-Théodore Miller, juge au Tribunal du 3e arrondissement, 15 septembre 1792.

3° Interrogatoire du même par M. Jacques Crevel, directeur du jury d'accusation, et acte d'accusation dressé contre lui, 30 septembre, 1er octobre 1792.

4° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Etienne Galant à 22 années de fers, avec exposition, 3 octobre 1792.

Originaux signés et imprimés (16 pièces), *A. N.*, W 243, n° 5.

AFFAIRE BOURGNIOUX ET CALMON

4 octobre 1792.

1064. — Procédure instruite contre les sieurs Jean Bourgnioux et Jean Calmon,

anciens soldats du régiment de Berwick, volontaires du bataillon de l'Egalité, caserné à Courbevoie, prévenus d'avoir gravement blessé, au camp de la Chapelle, Louis Morin, sergent audit bataillon, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Mandat d'amener décerné contre les deux particuliers inculpés par le commissaire de police de la section du Pont-Neuf, requis à cet effet par le Tribunal du 17 août, 1er octobre 1792.

2° Interrogatoire des mêmes Bourgnioux et Calmon par M. Fouquier-Tinville, l'un des directeurs du jury d'accusation, 2 octobre 1792.

3° Procès-verbal de transport de M. Fouquier-Tinville, rue des Cinq-Diamants, dans l'appartement du sieur Moissy, chirurgien, qui donne ses soins au sieur Louis Morin, soins consistant dans l'enveloppement du blessé en une peau de mouton fraîchement écorché ; déposition du sieur Louis Morin, confrontation avec ses agresseurs, et, après examen du malade par les sieurs Thierry et Souppé, chirurgiens, ordre de le transporter à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, 2 octobre 1792.

4° Acte d'accusation contre les sieurs Jean Calmon et Jean Bourgnioux, 3 octobre 1792.

5° Conclusions de M. Le Gangneur, commissaire national, tendant à ce que les inculpés soient condamnés à 1,000 livres d'amende chacun et à une année de prison, et, attendu que le fait s'est passé au camp, demandant que, pour le maintien de l'ordre, de la discipline et de la subordination, le jugement soit imprimé et affiché au camp, à la Chapelle-Saint-Denis, et dans tout le Département, 4 octobre 1792.

6° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Jean Bourgnioux à 4 mois de détention dans une maison de correction, pour y être employé aux travaux publics, et à 50 livres d'amende, et le sieur Jean Calmon à 1 mois de détention et 20 livres d'amende, leur enjoignant, à l'avenir, d'être plus circonspects dans leur conduite, 4 octobre 1792.

Originaux signés et imprimés (8 pièces), *A. N.*, W 243, n° 6.

AFFAIRE FOUQUET

4 octobre 1792.

1065. — Procédure instruite contre Pierre Fouquet, garçon perruquier, prévenu d'avoir volé le portefeuille d'un citoyen dans les Tuileries, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation par les commissaires de la section du Louvre du sieur Pierre Fouquet, dans un café de la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, avec son interrogatoire et envoi au Département de Police, 16 septembre 1792.

2° Interrogatoire du même par M. Guillaume Sermaize, l'un des directeurs du jury d'accusation, 4 octobre 1792.

3° Lettre du sieur Fouquet, écrite de la Force à son ami Fontaine, au service du chirurgien Desault, à l'Hôtel-Dieu, le priant de déclarer qu'il arrive de Rouen et qu'il a couché 4 nuits dans sa chambre, 4 octobre 1792.

4° Réclamation par le sieur Jacques Bouillé, caporal de la section armée de Marseille, du portefeuille qui lui a été volé le 16 septembre dans le jardin des Tuileries, sans date.

5° Réquisitoire de M. Le Gangneur, commissaire national, afin que le sieur Pierre-François-Ferdinand Fouques, et non Fouquet, soit condamné pour vol de portefeuille à 2 années de prison, et que sa peine soit majorée par le Tribunal pour en avoir imposé à la justice dans toute l'instruction du procès, 5 octobre 1792.

6° Acte d'accusation dressé contre le même Fouquet, 5 octobre 1792.

7° Jugement rendu par le Tribunal par voie de police correctionnelle, condamnant ledit Pierre Fouquet à 2 années de détention dans une maison de correction, sans pouvoir se procurer sur sa fortune particulière ou le produit de son travail, une nourriture plus abondante que le pain et l'eau, et ordonnant qu'à l'expiration de sa peine il sera reconduit de brigade en brigade dans son département.

Originaux signés (8 pièces), *A. N.*, W 243, n° 7.

AFFAIRE MICHEL ENGLERT

5 octobre 1792.

1066. — Procédure instruite contre Michel Englert, ancien tailleur d'habits, gendarme à pied, pour avoir mortellement blessé d'un coup de sabre, dans la rue Planche-Mibray, un particulier sans défense, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation, par le citoyen Burton, lieutenant de la force armée au poste du pont Notre-Dame, du sieur Michel Englert, qui venait de blesser un individu et se trouvait entouré d'ouvriers des travaux publics, lesquels menaçaient de le massacrer ; interrogatoire du particulier en question par le sieur Leclerc, administrateur au Département de police et de surveillance, qui décerne un mandat d'arrêt, 3 octobre 1792.

3° Dépositions des témoins dans l'affaire Englert, reçues par M. Cl.-Emmanuel Dobsent, directeur du jury d'accusation, 3 octobre 1792.

3° Interrogatoire subi devant le même Dobsent par Michel Englert, 3 octobre 1792.

4° Confrontation du même au cadavre du sieur Ambroise Marlé, à l'Hôtel-Dieu, salle Saint-Paul, 3 octobre 1792.

5° Interrogatoire du blessé à l'Hôtel-Dieu, par M. Cl.-Emmanuel Dobsent, 3 octobre 1792.

6° Rapports de MM. Thierry et Souppé, médecin et chirurgien du Tribunal, constatant l'état très grave du blessé et procédant à la visite de son cadavre à la salle des morts, 3, 4 octobre 1792.

7° Rapports des sergent et caporal du poste du Pont-au-Change, au sujet de la dispute qui avait précédé le meurtre, et du dépôt préalable, par la victime, de son sabre, 3 octobre 1792.

8° Acte d'accusation contre Michel Englert, 4 octobre 1792.

9° Déclaration du jury de jugement et feuille d'audience du Tribunal, 5 octobre 1792.

10° Jugement du Tribunal criminel, condamnant, pour crime d'assassinat, Michel Englert, à la peine de mort, 5 octobre 1792.

Originaux signés et imprimés (30 pièces), *A. N.*, W 243, n° 8.

AFFAIRE BOSCARY

5 octobre 1792.

1067. — Procédure instruite contre M. Jean Boscary de Villeplaine, ancien commandant en second du bataillon des Filles-Saint-Thomas, au sujet de sa conduite dans les journées des 8, 9, 10 et 11 août, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal de l'assemblée de la section armée de 1792, autorisant la levée des scellés apposés chez M. Boscary de Villeplaine, 4 septembre 1792.

2° Rapport fait à l'assemblée générale de la section de 1792 par le sieur Chrétien, déclarant qu'on n'a rien trouvé de suspect chez M. Boscary de Villeplaine ; qu'il n'y a aucune déposition contre lui, que son absence seule faisait croire à sa culpabilité, estimant, en conséquence, qu'il fallait proclamer que M. Boscary n'avait point démérité de la section, 6 septembre 1792.

3° Extrait du procès-verbal de levée des scellés apposés chez M. Boscary de Villeplaine, portant qu'un examen scrupuleux n'avait rien fait découvrir de suspect, 5 septembre 1792.

4° Rapport du commandant en second du bataillon de la Bibliothèque, sur son rôle dans les journées des 8, 9, 10 et 11 août 1792, 14 août 1792.

5° Déclaration de M. Fouquier-Tinville, directeur du jury d'accusation, portant, qu'en raison de l'absence de toute dénonciation et de tous papiers suspects, il n'y a pas lieu à accusation contre M. Boscary de Villeplaine, 5 octobre 1792.

6° Jugement du Tribunal criminel, déclarant que l'inculpation dont est prévenu le citoyen Boscary n'est pas de nature à être présentée au jury et ordonnant sa mise en liberté immédiate, 5 octobre 1792.

Originaux signés (6 pièces), *A. N.*, W 243, n° 9.

AFFAIRE BOIS

6 octobre 1792.

1068. — Procédure instruite contre le sieur Joseph Bois, paveur, enrôlé pour les frontières, au sujet d'un vol de mouchoir commis, à 10 heures du soir, dans l'église Saint-Ambroise, pendant la séance de l'assemblée générale de la section de Popincourt, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Déclaration faite par le sieur François Demurgé, faiseur de lardoirs, aux commissaires de la section Popincourt, du vol de mouchoir commis à son préjudice; arrestation du sieur Joseph Bois, le 2 septembre, lequel, en raison du danger de l'envoyer dans la maison d'arrêt, tant pour le trouble qui y règne qu'à cause de l'attroupement menaçant formé par le peuple à la porte du Comité, est mis au violon du chef-lieu et transféré, le 28 septembre, à la Force, après le départ de 540 de ses concitoyens pour les frontières, dont plusieurs étaient très irrités contre le sieur Bois, 2, 28 septembre 1792.

2° Interrogatoire du sieur Bois par M. Emmanuel Dobsent, directeur du jury d'accusation, 1er octobre 1792.

3° Acte d'accusation et déclaration du jury de jugement, établissant le vol commis dans un édifice public, 5 octobre 1792.

4° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Joseph Bois à 4 années de fers et travaux publics, et à l'exposition durant 6 heures sur la place la plus voisine du lieu ou le délit a été commis, 6 octobre 1792.

Originaux signés et imprimés (5 pièces), *A. N.*, W 243, n° 10.

AFFAIRE BERTRAND

8 octobre 1792.

1069. — Procédure instruite contre Pascal Bertrand, homme de loi, électeur du département du Gard, député à Paris par le 38e régiment du Dauphiné près le ministre de la guerre et l'Assemblée législative, prévenu de complicité dans le vol du Garde-Meuble, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Mandat d'amener de M. Fouquier-Tinville, décerné le 20 septembre 1792 contre le sieur Pascal Bertrand, exécuté le même jour dans le jardin du Palais-Royal.

2° Protestation du sieur Pascal Bertrand, contre son arrestation, déposée à la section des Gardes-Françaises, 20 septembre 1792.

3° Dénonciation anonyme contre le sieur Bertrand, qualifié de « l'un des plus grands escrocs du Palais-Royal », et le représentant comme coupable d'escroqueries, au préjudice surtout de la maison Panckoucke.

4° Interrogatoire de Pascal Bertrand par M. Dobsent, directeur du jury d'accusation, confrontation avec Joseph Douligny, Jean Badarel et autres voleurs du Garde-Meuble, 20 septembre, 6 octobre 1792.

5° Jugement du Tribunal criminel, déclarant non fondés les soupçons de complicité avec les auteurs du vol du Garde-Meuble qui pesaient sur le sieur Bertrand et ordonnant sa mise en liberté, 8 octobre 1792.

Originaux signés (7 pièces), *A. N.*, W 243, n° 11.

AFFAIRE LOUVATIÈRE

8 octobre 1792.

1070. — Procédure instruite contre Jean-Baptiste Louvatière, citoyen de la section du Louvre, liquidateur de la ci-devant Ferme générale, arrêté le 26 septembre dans l'assemblée générale de la section du Louvre sur la dénonciation faite contre lui, de s'être indûment revêtu de l'écharpe d'officier municipal et décoré des épaulettes d'aide de camp du Commandant général, sans avoir été nommé à aucun grade d'officier, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Acte d'accusation, duquel il résulte que Jean-Baptiste Louvatière a réellement usurpé la qualité d'officier municipal depuis le 10 août, qu'il a pris l'habit et les épaulettes d'aide de camp et fait

plusieurs fois le service, notamment, le 20 août, dans une perquisition chez l'ambassadeur de Venise et lors de l'apposition des scellés chez Mme Elisabeth, s'est fait investir, le 3 septembre, du mandat de reconnaître la propriété des individus morts et déposés au Pont-au-Change, qu'à cet effet, il a fait conduire 12 voitures chargées de 260 cadavres et remis 3 paquets d'effets trouvés au Châtelet, tels que bijoux, argent, assignats et linge au citoyen Nicoud, officier municipal, 3 octobre 1792.

2° Déclaration du jury de jugement, portant que Jean-Baptiste Louvatière s'est immiscé dans l'exercice de fonctions publiques, municipales et militaires, et a employé le mensonge pour surprendre des ordres, tant au Conseil général de la Commune qu'à l'état-major, pour exercer ces fonctions, *mais sans intention de nuire*, 8 octobre 1792.

3° Jugement du Tribunal criminel, acquittant Jean-Baptiste Louvatière des accusations contre lui intentées et ordonnant qu'il sera sur le champ mis en liberté, mais que l'écharpe aux trois couleurs, l'épaulette et la dragonne en laine, qui ont servi de pièces à conviction, resteront en dépôt au greffe, 8 octobre 1792.

4° Ordre du Conseil général de la Commune au Commandant général de donner garde suffisante pour escorter l'ambassadeur de Venise et sa suite sous le commandement de M. Louvatière, 20 août 1792.

5° Autorisation du Conseil général de la Commune donnée à M. Louvatière, à l'effet de placer garde suffisante pour s'assurer de la propriété des individus morts et déposés au Pont-au-Change, avec déclaration de 2 officiers municipaux, portant qu'on a chargé 12 voitures remplies de 260 corps sous la conduite de M. Louvatière, commandant du poste du Pont-au-Change, lequel a remis 3 paquets d'effets trouvés au Châtelet, 3 septembre 1792.

6° Ordre de l'état-major de la garde nationale au commandant de gendarmerie du poste de la réserve, de fournir 4 cavaliers pour une expédition précipitée et de la plus haute importance, confiée à M. Louvatière (enquête sur la formation d'une Légion germanique qui s'opérait arcade du Palais-Royal, passage de Valois, n° 160), 16 septembre 1792.

7° Procès-verbal dressé par le Comité de la section du Louvre, siégeant à la Samaritaine, à l'effet de recevoir les déclarations de témoins sur les faits imputés au sieur Louvatière, interrogatoire du même, et perquisition faite à son domicile, 26 septembre 1792.

8° Interrogatoire au Comité de surveillance et de salut public de M. Jean-Baptiste Louvatière, amené par des délégués de la section de Saint-Germain-l'Auxerrois, 28 septembre 1792.

9° Feuille d'audience du Tribunal, contenant un jugement du Tribunal, qui rejette les moyens d'incompétence proposés par le défenseur de l'accusé et ordonne de passer outre à l'audition des témoins et aux débats, avec audition desdits témoins, 8 octobre 1792.

Originaux signés (13 pièces), *A. N.*, W 243, n° 12 ; *A. N.*, C 191, n° 160[14].

AFFAIRE BILLON

9 octobre 1792.

1071. — Procédure instruite contre le sieur Louis Billon, ex clerc de procureur, enrôlé dans la section des Arcis pour partir aux frontières, prévenu d'avoir volé 2 portefeuilles, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-vérbal de l'arrestation, par une patrouille du poste du Palais-Royal, du sieur Billon, qui est conduit au Comité de surveillance et écroué à la Conciergerie, 13 septembre 1792.

2° Conclusions de M. Le Gangneur, commissaire national, tendant à ce que Louis Billon soit condamné à 4 années d'emprisonnement dans une maison de correction, 9 octobre 1792.

3° Déclaration du jury d'accusation, portant que le fait imputé à Louis Billon n'est point de nature à mériter peine afflictive, mais seulement une peine correctionnelle, qu'il n'y a pas lieu de dresser un acte d'accusation contre lui, et, néan-

moins, le renvoyant par devant le Tribunal criminel du 17 août, 9 octobre 1792.

4° Jugement du Tribunal criminel, considérant que Louis Billon est un repris de justice, déjà condamné pour escroquerie à 2 années de détention, augmentées de 2 autres années, le condamnant à 4 années de détention et de travaux publics, 9 octobre 1792.

5° Déclaration de la dame Billon, mère du sieur Billon, au sujet de la conduite de son fils, qu'elle déplore d'autant plus qu'il a reçu, comme ses frères, une bonne éducation, laquelle, comme mère, prie le Tribunal de le retenir enfermé pour éviter qu'il soit arrêté de nouveau, 9 octobre 1792.

6° Procès-verbal de la section des Gravilliers, déclarant qu'elle ne peut remettre au sieur Charles-Nicolas Tavernier, huissier audiencier du Tribunal, une dénonciation faite le 19 mai dernier par la veuve Girardin contre le sieur Billon, attendu que les scellés ont été apposés sur les registres et papiers de l'ancien commissaire de police, 9 octobre 1792.

Originaux signés (9 pièces), *A. N.*, W 243, n° 13.

AFFAIRE LAGUERRE

9 octobre 1792.

1072. — Procédure instruite contre le sieur Jean-François-Quentin Laguerre, teinturier-dégraisseur, pour avoir contrefait le sourd-muet et s'être livré à la mendicité, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation par les soins du Comité de la section des Arcis et interrogatoire du sieur Jean-François-Quentin Laguerre, qui s'était présenté la veille au Comité et avait contrefait le muet pour obtenir des secours, lequel prétend s'être enrôlé à la caserne de la rue de Babylone, déclaration du Comité, portant que cet individu « ne peut être regardé comme méritant d'être compris, dorénavant, au nombre des citoyens, à la valeur et au patriotisme desquels est aujourd'huy confié le destin de la France », et ordonnant de le déposer à la Force comme suspect, 16 septembre 1792.

2° Interrogatoire subi par ledit Laguerre devant le sieur Crevel, l'un des directeurs du jury d'accusation, 1er octobre 1792.

3° Déclaration du jury d'accusation du Tribunal, portant que, quoique le délit avoué par le sieur Laguerre soit d'autant plus répréhensible, qu'il venait d'être enrôlé dans une compagnie de volontaires et qu'ainsi sa subsistance était assurée, la Loi cependant ne le rangeant point dans la classe de ceux qui méritent peine afflictive ou infamante, il n'y avait pas lieu de dresser acte d'accusation contre le sieur Laguerre, qui devait être renvoyé au Tribunal de police correctionnelle, 4 octobre 1792.

4° Réquisitoire de M. Le Gangneur, commissaire national, afin que le sieur Laguerre, déjà condamné le 15 mars 1792, par le 1er Tribunal criminel, à 3 mois de détention pour avoir contrefait le sourd et muet en mendiant, soit, attendu la récidive, condamné à 2 ans de détention et, à l'expiration de sa peine, reconduit de brigade en brigade dans son département, 9 octobre 1792.

5° Conclusions du sieur Leymerie, défenseur désigné d'office par le Tribunal, constatant qu'il n'existe pas de maison où les jeunes gens, repris de justice, puissent par le bon exemple et une bonne éducation, revenir à la vertu, et demandant que le Tribunal veuille bien en désigner une, où le sieur Laguerre pourra recommencer son éducation, 9 octobre 1792.

6° Jugement du Tribunal criminel, déclarant qu'en raison de l'état de récidive du sieur Laguerre, qui précédemment avait volé une montre chez une citoyenne, rue du Regard, où il s'était introduit en contrefaisant le muet, cet individu est coupable d'avoir mendié au Comité de la section des Arcis, en supposant une infirmité, et le condamnant à 2 années de détention dans une maison de force, au pain et à l'eau la première année, et à être reconduit de brigade en brigade dans son département à l'expiration de sa peine, 9 octobre 1792.

Originaux signés et imprimé (7 pièces), *A. N.*, W 243, n° 14.

AFFAIRE FERMY-CLAIRVILLE

9 octobre 1792.

1073. — Procédure instruite contre Jeanne Fermy, dite *Clairville*, ouvrière en linge, sœur d'Angélique Fermy, maîtresse de Douligny, l'un des voleurs du Garde-Meuble.

Originaux (3 pièces), *A. N.*, W 250, n° 10. Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 816, 817.

AFFAIRE GERFAUT

12 octobre 1792.

1074. — Procédure instruite contre le sieur Joseph Gerfaut, frotteur, commissionnaire et gagne-denier, pour tentative de vol d'un cheval dans l'écurie de la réserve à la place de Grève, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation, par le commissaire de la section de la Maison Commune, du sieur Gerfaut, pour s'être introduit furtivement, à 2 heures du matin, dans l'écurie de la réserve, place de Grève; interrogatoire du délinquant, qui est envoyé à la Force, 27 septembre 1792.

2° Interrogatoire du sieur Gerfaut par M. Claude Lebois, directeur du jury d'accusation, 10 octobre 1792.

3° Audition des témoins et confrontations à l'accusé, 11 octobre 1792.

4° Déclaration du jury d'accusation, portant qu'en raison de l'état apathique du sieur Gerfaut, approchant de l'imbécilité, joint à sa paralysie et à une descente dont il est affligé, il est présumé ne pas savoir ce qu'il faisait dans la nuit du 26 au 27 septembre, en conséquence, qu'il n'y a lieu à accusation, et ordonnant sa mise en liberté et son envoi dans une maison de santé jusqu'à son rétablissement, attendu ses infirmités, sa faiblesse d'esprit et sa misère, 12 octobre 1792.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 243, n° 18.

AFFAIRE SOLÉRAC

12 octobre 1792.

1075. — Procédure instruite contre le sieur Pierre-Nicolas-Gilbert Solérac, ancien major des gardes de la porte du comte d'Artois, capitaine de vétérans, suspect d'incivisme et de connivence avec les contre-révolutionnaires, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Note du Département de Police, constatant que M. Solérac s'est trouvé au Champ de Mars, le 17 juillet 1791, à cheval, sans armes, qu'il y a été blessé et que son domestique a été tué à côté de lui, 28 août 1792.

2° Note de M. Solérac, détenu dans l'antichambre de la Mairie, demandant ce que sont devenues ses clefs et s'il doit se faire apporter à dîner.

3° Arrêté du Conseil général de la Commune, ordonnant au Comité de surveillance de faire mettre en liberté M. Solérac, détenu à l'Abbaye, si la dénonciation dirigée contre lui n'est pas appuyée de preuves suffisantes, ladite dénonciation paraissant calomnieuse, 23 août 1792.

4° Réclamation, par le Comité de surveillance de la section de Marseille, du citoyen Solérac, sorti de l'Abbaye, à leur demande expresse, et protestation contre sa nouvelle arrestation et contre l'acharnement de ses ennemis à le poursuivre, en priant le Comité de surveillance de la Commune d'intervenir en sa faveur, 5 septembre 1792.

5° Interrogatoire de M. Pierre-Nicolas-Gilbert Solérac, détenu à Sainte-Pélagie, par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Le Camus, commissaires et membres du Conseil général de la Commune, 12 septembre 1792.

6° Nouvel interrogatoire du sieur Solérac par M. Guillaume Le Roy, l'un des directeurs du jury d'accusation, 16 septembre 1792.

7° Ordre du Département de Police de remettre en liberté le sieur Solérac, attendu qu'après l'examen de sa conduite pendant la Révolution et qu'à la suite des informations prises sur son compte, il n'a rien été trouvé de condamnable, 10 octobre 1792.

8° Rapport fait au nom du jury d'accusation, portant qu'il n'existe aucune charge contre le sieur Solérac, et que, par

les actes de la procédure, il a dissipé les indices d'incivisme et de machination dont il était prévenu, et jugement du Tribunal criminel, ordonnant sa mise en liberté immédiate, 12 octobre 1792.

Originaux signés (11 pièces), *A. N.*, W 243, n° 19.

AFFAIRE BARDOL

12 octobre 1792.

1076. — Procédure instruite contre le sieur Pierre Bardol, ancien dragon, puis sergent des gardes françaises, commandant d'une compagnie franche de Saint-Flour, et commandant de la garde nationale dudit lieu, en raison de l'assassinat aux Champs-Elysées de l'abbé Antoine Baduel, ex supérieur de la maison de Sainte-Barbe, procédure conprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbaux dressés par M. Lamaignère, commissaire de police de la section des Champs-Elysées, à l'occasion de la levée du corps du sieur Baduel, avec déclaration d'Antoine-Guillaume-Marie Baduel, neveu du défunt, 14-19 septembre 1792.

(Cf. le t. V de notre Répertoire, n° 2496).

2° Interrogatoire par M. Antoine Fouquier Tinville, directeur du jury d'accusation, de la fille Madeleine Paulou, dite Emilie, habituée du Palais-Royal, au sujet de ses relations avec le sieur Bardol, 22 septembre 1792.

3° Procès-verbal d'exhumation du corps d'Antoine Baduel, enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Pierre-de-Chaillot, et examen du cadavre par les sieurs Thierry et Souppé, médecin et chirurgien, avec leur rapport, 23 septembre 1792.

4° Audition des témoins par M. Fouquier-Tinville, 24, 25 septembre 1792.

5° Réquisitoire de M. Antoine Pignard-Duplessis, homme de loi, remplaçant M. Perdry, commissaire national, afin qu'il soit procédé à une perquisition au domicile du sieur Bardol, pour y rechercher des pièces à conviction, 25 septembre 1792.

6° Procès-verbal de perquisition au domicile du sieur Bardol, boulevard du Temple, par M. Antoine Fouquier-Tinville, 26 septembre 1792.

7° Déposition du sieur Jérode Charbonnel, habitant de Caen, en faveur du sieur Bardol, 28 septembre 1792.

8° Dépositions de François Launay, facteur à l'entreprise des Voitures libres, et de François Richard, directeur des mêmes Voitures, 30 septembre 1792.

9° Interrogatoires du sieur Bardol par M. Fouquier Tinville, 27 septembre-7 octobre 1792.

10° Acte d'accusation contre le sieur Bardol, 7 octobre 1792.

11° Procès-verbal de reconnaissance et de levée des scellés apposés au domicile du sieur Bardol, avec description des objets et papiers y trouvés, 11 octobre 1792.

12° Déclaration du jury de jugement sur la culpabilité du sieur Bardol, 11 octobre 1792.

13° Jugement du Tribunal criminel, déclarant Pierre Bardol coupable d'homicide commis avec préméditation sur la personne d'Antoine Baduel, et le condamnant à la peine de mort, 12 octobre 1792.

14° Extrait des registres de sépulture de l'église de la Madeleine, portant que le corps de Pierre Bardol, décédé le 12 octobre, place de la Révolution, a été inhumé par ordre du Tribunal criminel dans le cimetière de la Madeleine, 5 novembre 1792.

15° Jugement du Tribunal criminel, ordonnant, sur la requête des héritiers Bardol, la remise et restitution de tous les effets lui appartenant et se trouvant sous les scellés en son domicile, 26 novembre 1792.

Originaux signés et imprimés (29 pièces), *A. N.*, W 243, n° 20.

AFFAIRE LYRE

13 octobre 1792.

1077.—Procédure instruite contre le sieur Louis Lyre, convaincu de complicité et de recel dans le vol du Garde Meuble et condamné à la peine de mort.

Originaux (4 pièces), *A. N.*, W 250, n° 16.
Cf. le t. V de notre Répertoire n°s 818-820.

AFFAIRE CRESPIN

15 octobre 1792.

1078. — Procédure instruite contre Jean-François Crespin, gagne-denier, pour injures contre le commissaire de police de la section des Arcis dans l'exercice de ses fonctions et révolte contre la garde nationale, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation, dans un cabaret, place de Grève, du sieur Jean-François Crespin, qui s'est révolté contre la garde, au point qu'on a été obligé de le lier, et a été reconnu pour avoir passé dans toutes les prisons, 6 septembre 1792.

2° Interrogatoire de cet individu par M. Jacques Crevel, directeur du jury d'accusation, 8 octobre 1792.

3° Conclusions de M. Le Gangneur, commissaire national, tendant à ce que l'inculpé, en raison de son état de récidive, soit condamné à 4 années de détention, 15 octobre 1792.

4° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Jean-François Crespin à 6 mois de détention dans une maison de correction, 15 octobre 1792.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 243, n° 16.

AFFAIRE FABIEN

15 octobre 1792.

1079. — Procédure instruite contre Pierre Fabien, tailleur à Paris, pour vol d'un portefeuille commis à l'audience du Tribunal criminel, dans la salle Saint-Louis, pendant les débats du procès de Louis Lyre, voleur du Garde-Meuble, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Plainte faite à la barre du Tribunal criminel par M. Mathieu Gossend, tailleur, sergent des canonniers de Fontainebleau, logé à Paris à la caserne de la rue Verte, en attendant son départ pour les frontières, au sujet du vol de son portefeuille, et interrogatoire du voleur Pierre Fabien, 12 octobre 1792.

2° Procès-verbal de perquisition au domicile du sieur Pierre Fabien, rue Saint-Germain-l'Auxerrois, par M. Marc-Louis Desvieux, juge au Tribunal, et Lulier, accusateur public, et de transport au Palais-Royal, chez 2 marchands qui avaient vendu 2 montres d'argent à l'inculpé, 12 octobre 1792.

3° Jugement du Tribunal criminel, ordonnant la délivrance d'un mandat d'arrêt contre ledit Fabien, 14 octobre 1792.

4° Déclaration du jury de jugement, affirmative sur la question de vol, 15 octobre 1792.

5° Jugement du Tribunal criminel, condamnant l'inculpé à 4 années de fers et à l'exposition dans la grande cour du Palais de Justice, comme place la plus voisine du lieu où le délit a été commis, 15 octobre 1792.

Originaux signés, (7 pièces), *A. N.*, W 243, n° 17.

AFFAIRE PETIT ET MARTINON

15 octobre 1792.

1080. — Jugement du Tribunal criminel, renvoyant par devant les juges qui en doivent connaître une affaire de coups et blessures dont avait été victime le sieur Nicolas Chartron, garçon charpentier, le 11 juillet précédent, de la part des sieurs Petit et Antoine Martinon, affaire déjà en instance devant le Tribunal correctionnel et qui n'était pas de la compétence du Tribunal criminel du 17 août, 15 octobre 1792.

Feuille d'audience signée, *A. N.*, W 243, n° 15,

AFFAIRE DEPEYRON, dit FRANCISQUE, ET BADAREL

16 octobre 1792.

1081. — Procédure instruite contre François Depeyron, dit *Francisque*, et Jean Badarel, cordonnier pour femmes, complices du vol commis au Garde-Meuble, condamnés à la peine de mort.

Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 821-826.

AFFAIRE LIEUTAUD

20 octobre 1792.

1082. — Procédure instruite contre M. Jean-François Lieutaud, ancien commandant général de la garde nationale de

Marseille, ancien officier dans la garde de Louis XVI, accusé d'avoir, surtout depuis le licenciement de cette garde, entretenu une correspondance secrète et criminelle avec les ennemis de la République émigrés, et d'avoir embauché et enrôlé, ou fait embaucher et enrôler par des affidés, des hommes pour l'armée des émigrés, et d'avoir, à cet effet, reçu de l'argent d'un agent principal secret, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal de transport de M. François Chabot, membre du Comité de sûreté générale, avec les commissaires des sections du Panthéon français et de l'Observatoire, rue du Pot-de-Fer, faubourg Saint-Marcel, au domicile du sieur Sossy, et arrestation de Jean-François Lieutaud, qui y était connu sous le seul nom de François Bernignette, avec l'interrogatoire dudit Lieutaud et du sieur Sossy, qui reconnaît avoir reçu, des mains du sieur Lieutaud, une somme de 24,000 livres en or pour l'échanger contre des assignats, 11 septembre 1792.

2° Interrogatoire de Jean-François Lieutaud, écroué à la Conciergerie, par M. Antoine Fouquier-Tinville, directeur du jury d'accusation, 9, 14 octobre 1792.

3° Interrogatoire de Jean-François Sossy, ancien lieutenant particulier de la sénéchaussée de Digne, écroué à l'Abbaye, par le même Fouquier-Tinville, 9 octobre 1792.

4° Interrogatoire de Marie-Marguerite Dutroy, femme de Jean-Pierre Leroux, locataire de la maison de la rue du Pot-de-Fer, par le même, 14 octobre 1792.

5° Procès-verbal de reconnaissance et de levée des scellés apposés, rue de Bourbon, n° 512, au domicile de François Lieutaud, par Louis-Claude Bonnenfant, commissaire de police de la section de la Fontaine-de-Grenelle, 12 octobre 1792.

6° Procès-verbal de reconnaissance des scellés apposés rue du Pot-de-Fer-Sainte-Geneviève, au domicile de François Lieutaud, par M. François Chabot, 13 octobre 1792.

7° Acte d'accusation contre Jean-François Lieutaud, 15 octobre 1792.

8° Procès-verbal de transport d'Anne-Prosper Dubail, juge de la 2e section du Tribunal criminel, accompagné de Pierre-François Réal, accusateur public, au Comité de surveillance de la Convention nationale, et remise par M. Louis-Alexandre Vardon, député, membre du Comité, du portefeuille du sieur Lieutaud et d'autres papiers déposés audit Comité, 19 octobre 1792.

9° Déclaration du jury de jugement et jugement du Tribunal criminel, acquittant Jean-François Lieutaud de l'accusation contre lui intentée et ordonnant sa mise en liberté, 20 octobre 1792.

10° Jugement du Tribunal criminel, ordonnant la remise au sieur Lieutaud de tous les effets, titres, papiers, or et argent trouvés sur ledit Lieutaud, lors de son arrestation et depuis dans les divers appartements qu'il occupait, dont partie a été déposée au greffe du Tribunal, 24 octobre 1792.

11° Jugement du Tribunal criminel, ordonnant le payement au sieur Jean-Louis Thurin, gardien des scellés apposés rue de Bourbon, au domicile du sieur Lieutaud, la somme de 48 livres pour 45 jours de garde, 15 novembre 1792.

12° Pièces à conviction de Jean-François Lieutaud, comprenant : des extraits des procès-verbaux du directoire du département du Var, du 20 décembre 1790 ; proclamation de la municipalité de Marseille sur les projets de contre-révolution, procès-verbal de déclaration à elle faite et décret de prise de corps contre le sieur Lieutaud et consorts, 20, 21 décembre 1790 ; dénonciation contre ledit Lieutaud, adressée au président du tribunal de Marseille, 13 décembre 1790 ; interrogatoire de Jean-François Lieutaud, par Victor-Alphonse Arbaud, juge du tribunal du district de Marseille, 17 février 1791.

Originaux signés (26 pièces), *A. N.*, W 244, n° 1.

AFFAIRE DURET, dit VIDOUVILLE

20 octobre 1792.

1083. — Procédure instruite contre Guillaume-Jacques-Germain Duret, dit Vidou-

ville, Victoire Lamy, femme de François-Joseph Walteri, imprimeur chez M. Didot, et Henriette Boulard, demoiselle de commerce, pour tentative d'embauchage et d'enrôlement contre-révolutionnaire, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal dressé par le Comité de surveillance de la section des Quatre-Nations, contenant les comparutions et interrogatoires de la femme Walteri, de la demoiselle Boulard et du sieur Duret, dit Vidouville, et envoi des deux femmes à la Conciergerie par le Comité de surveillance et de salut public de la Commune, 15-22 septembre 1792.

2° Perquisition faite par les officiers municipaux de la Chapelle-Saint-Denis au domicile du sieur Duret, dit Vidouville, 19 septembre 1792.

3° Interrogatoire de Victoire Lamy par M. Jacques Crevel, l'un des directeurs du jury d'accusation, 5 octobre 1792.

4° Interrogatoire d'Henriette Boulard par le même, 8 octobre 1792.

5° Jugement du Tribunal criminel, déclarant que l'accusation dont sont chargés le sieur Duret, dit Vidouville, les femmes Lamy et Boulard, n'est pas de nature à être présentée au jury, attendu qu'il est évident, par les actes de la procédure, que les lettres trouvées chez l'un ou chez les autres ne renferment rien qui puisse faire soupçonner aucun projet d'embauchage, ordonnant la mise en liberté des 2 femmes et la levée des scellés apposés chez le sieur Duret, qui reste cautionné par les citoyens Duneme, officier municipal de la Chapelle, et Desmarest, commandant de la garde nationale dudit lieu, 20 octobre 1792.

6° Lettres saisies chez les inculpés.

Originaux signés (1 dossier), *A. N.*, W 244, n° 2.

AFFAIRE PICARD dit LORRAIN

23 octobre 1792.

1084. — Procédure instruite contre le sieur Joseph Picard, dit *Lorrain*, marchand brocanteur, et Anne Leclerc, lingère-repasseuse, sa maîtresse, complices du vol commis au Garde-Meuble, condamnés à la peine de mort.

Originaux (3 pièces), *A. N.*, W 250, n°s 15, 16. Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 827-829.

AFFAIRE CHENAUX

24 octobre 1792.

1085. — Procédure instruite contre le sieur Joseph Chenaux, ancien soldat des gardes Suisses, enrôlé dans les hussards de la Liberté, casernés au Louvre, pour excès et violences commis dans une échoppe, quai du Louvre, sur la personne de Marie-Adélaïde Trouvez, excès qui ont déterminé sa mort, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation, par la garde des Tuileries, du sieur Joseph Chenaux, dépositions de témoins et interrogatoire de l'accusé, 20 septembre 1792.

2° Déclarations de M. Jean Beauregard, chirurgien, ayant donné les premiers soins à la blessée, et de Marie-Madeleine Trouvez, sa sœur, servant à boire et à manger sur le quai du Louvre, reçues par M. Jacques Crevel, directeur du jury d'accusation, 10 octobre 1792.

3° Interrogatoire du sieur Joseph Chenaux par le même Jacques Crevel, 10 octobre 1792.

4° Procès-verbal de transport de M. Jacques Crevel, l'un des directeurs du jury d'accusation, à l'Hôtel-Dieu, avec MM. Edme-François Souppé et Bernard Naury, chirurgiens assermentés, et examen de Marie-Adélaïde Trouvez, 11 octobre 1792.

5° Procès-verbal de transport des mêmes à l'Hôtel-Dieu, pour l'examen du cadavre de la fille Trouvez, décédée le 12 octobre, et rapport des 2 chirurgiens, 14, 15 octobre 1792.

6° Acte d'accusation contre le sieur Joseph Chenaux, 13 octobre 1792.

7° Rapport des chirurgiens Sue et Dessaulx, désignés par le Tribunal pour prononcer sur les causes de la mort de Marie-Adélaïde Trouvez, déclarant que la blessure, quoique très grave, n'était pas essentiellement mortelle, 24 octobre 1792.

8° Demande, par le Tribunal, à la sec-

tion des Tuileries des pièces à conviction dans l'affaire du sieur Joseph Chenaux, notamment d'un portefeuille, 24 octobre 1792.

9° Déclaration du jury de jugement, écartant la préméditation, 24 octobre 1792.

10° Jugement du Tribunal criminel, condamnant le sieur Joseph Chenaux à 20 années de fers et à l'exposition préalable sur la place du Carrousel, 24 octobre 1792.

Originaux signés et imprimé (13 pièces), *A. N.*, W 244, n° 3.

AFFAIRE WAROQUIER

24 octobre 1792.

1086. — Procédure instruite contre le sieur Louis-Charles Waroquier, ancien capitaine aide major de la garde nationale parisienne, généalogiste, inculpé d'incivisme et de machinations, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'apposition de scellés au domicile du sieur Waroquier, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, à la suite de son arrestation, et de reconnaissance et levée desdits scellés, 4, 23, 27 septembre 1792.

2° Interrogatoire du sieur Guillaume Waroquier, détenu à Sainte-Pélagie, par deux commissaires de la Commune, auxquels il a déclaré que, loin d'être soupçonné d'incivisme, il était l'objet de la haine des ennemis de la Révolution; qu'il n'était jamais allé au château des Tuileries, sinon comme garde national pour son service, et qu'il était resté chez lui le 10 août, 12 septembre 1792.

3° Lettre de M. Danton, ministre de la justice, au président du Tribunal criminel du Département de Paris, l'informant de l'arrestation, le 2 septembre, du sieur Waroquier, généalogiste, et du sieur François-Guillaume de Langres, son secrétaire, par le Comité de surveillance de la Maison commune, comme prévenus d'aristocratie, lesquels se trouvent détenus à Sainte-Pélagie, le priant de se faire remettre la procédure et d'élargir les prisonniers, s'il y a lieu, 27 septembre 1792.

4° Certificat par le sieur Saint-Simon, marchand de boutons, de la vente et livraison, le 13 janvier 1792, à M. Waroquier, d'une garniture de boutons en métal, gravés à fleurs de lys, avec l'inscription de : « Vive le Roi », tels qu'en commandaient beaucoup de jeunes gens, 24 septembre 1792.

5° Arrêté du Conseil général de la Commune, ordonnant la mise en liberté immédiate du sieur Waroquier et de son secrétaire, 6 octobre 1792.

6° Interrogatoire du sieur Charles Waroquier par M. Guillaume Sermaize, directeur du jury d'accusation, 21 octobre 1792.

7° Jugement du Tribunal criminel, déclarant que l'inculpation dont est prévenu le citoyen Louis-Charles Waroquier n'est pas de nature à être présentée au jury, et ordonnant que la liberté provisoire, prononcée, le 6 octobre, par le Conseil général de la Commune, en faveur dudit Waroquier et de son secrétaire, demeurera définitive ; que les effets déposés au greffe, appartenant audit Waroquier, lui seront rendus, à l'exception des boutons de fantaisie saisis, 24 octobre 1792.

8° Papiers saisis comme pièces à conviction, notamment : correspondance du sieur Cottin de la Thuillerie, émigré à Coblentz, avec le sieur Waroquier, de 1788 à 1792; — prospectus imprimés des ouvrages du sieur Waroquier, entre autres : *Etat général de la France, ou la France vivante et mourante* pour l'année 1791, par le comte Waroquier de Combles ; *le Parfait Miroir des nobles*, et annonce des ouvrages en vente chez M. Guillaume de Langres, archiviste et généalogiste, successeur de M. le comte Waroquier de Combles ; — lettre injurieuse intitulée : *Mémoire du chirurgien Bistourit pour le comte Waroquet.*

Originaux signés (27 pièces), *A. N.*, W 244, n° 4.

AFFAIRE BÉHOURT ET CAUCHOIS

25 octobre 1792.

1087. — Procédure instruite contre le sieur Jean-François Béhourt, homme de loi, président de la section de Beaurepaire, inculpé pour avoir délivré au sieur Cau-

chois des mandats de change d'assignats, et contre le sieur Jean-Alexandre Cauchois, ancien maître maçon, pour avoir, à l'aide desdits bons échangé à la Caisse de l'Extraordinaire des petits assignats d'une valeur de 8,500 livres, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Interrogatoire des sieurs Béhourt et Cauchois par M. Claude Lebois, directeur du jury d'accusation, 19 octobre 1792.

2° Jugement du Tribunal du jury d'accusation, déclarant que d'après la procédure, le citoyen Béhourt, en sa qualité de président, s'est prêté trop légèrement aux sollicitations de son concitoyen Cauchois, pour lui faire délivrer des coupons, comme aussi que celui-ci a fait une demande indiscrète, ce qui est une faute et non un délit, que l'inculpation dont ils sont l'objet relève de la police de la section de Beaurepaire, que l'affaire sera renvoyée à l'assemblée générale de cette section, à l'effet de prononcer ce qu'elle croira juste, « eu égard à la légèreté du fait, à l'intention et au caractère moral de eeux qui l'ont commis », 25 octobre 1792.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 244, n° 6.

AFFAIRE ROUSSEAU

26 octobre 1792.

1088. — Procédure instruite contre le sieur Charles Rousseau, maçon-terrassier, prévenu de tentative de vol avec effraction, rue Saint-Sauveur, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Interrogatoire du sieur Charles Rousseau par M. Guillaume Sermaize, directeur du jury d'accusation, 15 octobre 1792.

2° Acte d'accusation contre ledit Rousseau, 17 octobre 1792.

3° Déclaration du jury de jugement, portant que la tentative de vol avec effraction est constante, 17 octobre 1792.

4° Jugement du Tribunal criminel, déclarant surseoir à l'application de la peine méritée par Charles Rousseau, le délit n'ayant pas été consommé, attendu que le coupable a été surpris pendant l'exécution, et décidant que le Tribunal se présentera le lendemain à la barre de la Convention nationale pour avoir une interprétation du Code pénal à cet égard, 25 octobre 1792.

La seconde section du Tribunal criminel se présenta en effet, le 26 octobre, à la barre de la Convention et demanda que la Convention voulut bien statuer sur la pénalité applicable aux tentatives de crime; la question fut renvoyée par décret au Comité de législation.

5° Jugement du Tribunal criminel, acquittant Charles Rousseau, attendu qu'aucun article du Code pénal ne s'applique au délit dont il est convaincu, néanmoins, par application des peines correctionnelles, le condamnant à 2 ans de détention dans la maison de correction du Département, 26 octobre 1792.

Originaux signés (9 pièces), *A. N.*, W 244, n° 5.

AFFAIRE LEMOINE

26 octobre 1792.

1089. — Procédure instruite contre Joseph Lemoine, garçon salpêtrier, et Françoise Pia, sa femme, sous l'inculpation d'avoir soustrait et recélé une aigrette en or, garnie de diamants, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Déclaration de Pierre Guillemain, arquebusier, portant qu'il avait entendu, sur le boulevard du Temple, une femme Lemoine dire que son mari avait trouvé un diamant de la valeur de 2,000 écus, et qu'il avait, sans succès, cherché à le vendre chez deux orfèvres, 21 octobre 1792.

2° Procès-verbal de perquisition, par M. Marie-Guillaume-Louis-Roger Béguin, commissaire de police de la section du Temple, et M. Claude-Emmanuel Dobsent, directeur du jury d'accusation, rue Ménilmontant, au domicile de Joseph Lemoine, salpêtrier, et rue de Bondy, chez son patron, Léonard Murat, salpêtrier, interrogatoire dudit Lemoine et saisie d'assignats de 100 et de 50 livres trouvés chez ledit Lemoine, 22 octobre 1792.

3° Lettre du sieur Béguin, commissaire de police de la section du Temple, au ci-

toyen Dobsent, directeur du jury d'accusation, lui renvoyant le sieur Lemoine qui réclame les assignats saisis chez lui et observant que le diamant soustrait peut avoir été pris aux Tuileries dans l'affaire du 10 août, puisqu'il a été trouvé le 14 août, 24 octobre 1792.

4° Déclaration du jury d'accusation et jugement du Tribunal criminel, portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre le sieur Joseph Lemoine et sa femme, ni contre le sieur Léonard Murat, salpêtrier, et sa femme, ordonnant la restitution des assignats déposés au greffe, et la conservation au même greffe de l'aigrette garnie de gros et petits diamants, trouvée par le sieur Lemoine le 14 août dernier, et qui paraît provenir, soit des appartements du ci-devant Roi, soit du Garde-Meuble, 26 octobre 1792.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 244, n° 7.

AFFAIRE DHOTEL

26 octobre 1792.

1090. — Procédure instruite contre le sieur Jean-Nicolas Dhotel, gendarme de la compagnie de Comoront, inculpé de meurtre commis en combat singulier, à coups de sabre, rue Charlot, sur la personne du sieur Jean-Baptiste Audinet, soldat dans une compagnie casernée à la Courtille, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal dressé par M. Béguin, commissaire de police de la section du Temple, à l'occasion du meurtre commis sur la personne du sieur Audinet par le sieur Dhotel, gendarme ; audition des témoins de la scène et de l'inculpé, qui est envoyé à la Conciergerie par le Département de Police, 3 octobre 1792.

2° Interrogatoire du sieur Dhotel par M. Jacques Crevel, l'un des directeurs du jury d'accusation, 17 octobre 1792.

3° Procès-verbal de tirage des jurés de jugement, 26 octobre 1792.

4° Déclaration du jury de jugement, portant que le meurtre a été commis avec excuse légitime et sans préméditation, 26 octobre 1792.

5° Jugement du Tribunal criminel, condamnant le sieur Dhotel à 10 années de gêne et à être préalablement exposé sur la place Saint-Antoine, la plus voisine de l'endroit où le meurtre a été commis, 26 octobre 1792.

6° Procès-verbal contenant les déclarations faites au secrétariat de la Maison commune par le sieur Jean-Louis Noiseux, brigadier de la gendarmerie près les tribunaux, et plusieurs gendarmes chargés de la garde du sieur Dhotel, exposé au carcan, constatant que, le condamné ayant demandé au peuple sa mort ou sa liberté, plusieurs de ses camarades et soldats en uniforme, avec plusieurs femmes du monde, se précipitèrent en foule sur l'échafaud, coupèrent les cordes qui attachaient le condamné, le délivrèrent de force, malgré les gendarmes, qui furent maltraités et blessés, et l'emmenèrent en criant : « Vive la Nation ! » après avoir déchiré l'écriteau et jeté en bas le tabouret, 26 octobre 1792.

7° Procès-verbal dressé par MM. Jean-Antoine Lavau, président, Aimé-Prosper Dubail et Marc-Claude Naulin, juges de la seconde section du Tribunal criminel, assistés de M. Jean-Baptiste Le Gangneur, commissaire national, et de M. Pierre-François Réal, accusateur public, au retour de la mission dont ils avaient été chargés auprès de la Convention nationale, relatant les incidents de l'exposition au carcan du sieur Dhotel et de sa mise en liberté par le peuple, d'après les déclarations de M. Pierre-François-Nicolas-Etienne Demoret, chargé de l'exécution du jugement, et de M. Alexandre Boutelon, lieutenant de gendarmerie à pied, de service près les Tribunaux, avec enquête constatant que des hommes et des femmes avaient apporté au condamné 3 verres de vin, qu'il fut délivré par un chasseur en habit vert et un autre soldat en habit bleu, et que les gendarmes ne purent obtenir l'envoi d'aucun renfort de la réserve, où il n'y avait ni cavalerie, ni infanterie.

Originaux signés (20 pièces), *A. N.*, W 244, n° 8.

AFFAIRE BRETON

26 octobre 1792.

1091. — Procédure instruite contre le sieur Alexandre-François Breton, négociant, prévenu d'avoir, étant de garde au Temple, devant la porte de la ci-devant Reine, le 5 octobre, violé la consigne en parlant aux personnes de service auprès de Louis le dernier et de sa famille, notamment au citoyen Cléry, valet de chambre de Louis, dont il avait serré la main, d'avoir remis audit Cléry un papier, d'avoir tenu des propos inciviques à ceux qui étaient de garde avec lui, enfin d'avoir pratiqué des menées et eu des intelligences avec les ennemis de la République, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Interrogatoire du citoyen Alexandre-François Breton, négociant, de la section du Panthéon français, par MM. Leclerc, Lebois et Thouvenot, commissaires de la Commune, de service au Temple, avec déclarations du sieur René Bâton, sculpteur, caporal de la section de l'Observatoire, de poste à la Tour-du-Temple, portant que le sieur Breton lui avait demandé d'être mis en faction à la porte de l'appartement de la ci-devant Reine, ou du ci-devant Roi, de M. Jean-Baptiste Journet, officier municipal de service au Temple, qui a vu le sieur Breton glisser un papier dans la main de Cléry ; arrestation dudit Breton, comme suspect, qui est envoyé à l'Abbaye, 5 octobre 1792.

2° Certificat délivré par le sieur Desaint, capitaine des chasseurs volontaires du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont, en faveur du sieur Breton, attestant son civisme, contresigné par d'autres officiers, et en dernier lieu, par M. Hunout, commandant en chef de la section armée du Panthéon français, 10, 11 octobre 1792.

3° Interrogatoire du sieur Breton par M. Claude-Emmanuel Dobsent, l'un des directeurs du jury d'accusation, 18 octobre 1792.

4° Acte d'accusation contre le sieur François-Alexandre Breton, 20 octobre 1792.

5° Procès-verbal de nomination comme conseil à l'accusé, du citoyen Lallement, avoué, et de notification de la liste des jurés, 25 octobre 1792.

6° Feuille d'audience du Tribunal criminel, avec jugement du Tribunal, déclarant que, lorsqu'un délit militaire a pour base un crime civil, les deux délits sont essentiellement liés et que le tribunal civil ou criminel peut seul en connaître ; que la nature et l'intention du crime de lèse nation commis par le ci-devant Roi ne peuvent augmenter ni atténuer le délit reproché au sieur Alexandre-François Breton, et ordonnant qu'il sera passé outre aux débats et jugement du procès, 26 octobre 1792.

7° Jugement du Tribunal criminel, conforme à la déclaration du jury de jugement, et déclarant que le sieur Breton n'est pas convaincu d'avoir été d'intelligence avec les ennemis de la République, d'avoir, le 5 octobre, violé sa consigne en accostant le nommé Cléry, valet de chambre du ci-devant Roi, de lui avoir donné la main et de lui avoir transmis furtivement une lettre ou papier secret, l'acquittant de l'accusation intentée contre lui et ordonnant sa mise en liberté immédiate, 26 octobre 1792.

Originaux signés (10 pièces), *A. N.*, W 244, n° 9; *A. N.*, C 191, n° 160[17].

AFFAIRE LEBEUF

26 octobre 1792.

1092. — Procédure instruite contre le sieur Nicolas-François Lebeuf, ancien garçon chapelier, marchand de papiers journaux, soldat dans le régiment de Port-au-Prince, inculpé d'escroquerie de boucles d'oreilles en cuivre au préjudice d'un marchand forain, étalant sur la place de Grève, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation, par le Comité de la section des Arcis, sur la plainte du sieur Pierre Tilpault, marchand forain, du nommé Lebeuf, qui est interrogé et envoyé à la Force, 21 septembre 1792.

2° Déclaration du jury d'accusation,

portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre le sieur Lebeuf, attendu que le fait à lui imputé est de nature à mériter non une peine afflictive, mais bien une peine correctionnelle, 6 octobre 1792.

3° Conclusions du défenseur officieux, tendant à décharger le sieur Lebeuf de l'accusation et à ordonner sa mise en liberté, 9 octobre 1792.

4° Jugement du Tribunal criminel, acquittant le sieur Lebeuf et ordonnant, néanmoins, qu'il sera conduit de brigade en brigade jusqu'à l'endroit où se trouve le régiment de Port-au-Prince, dont il a reçu un congé de semestre, et que, jusque-là, il gardera prison, 26 octobre 1792.

5° Feuilles d'audience des 16 et 27 octobre, le Tribunal étant saisi de la réclamation faite par la mère dudit Lebeuf de son fils détenu à la Force.

Originaux signés (8 pièces), *A. N.*, W 244, n° 10.

AFFAIRE GABRIEL TASSIN

28 octobre 1792.

1093. — Procédure instruite contre le sieur Gabriel Tassin, commandant en chef du bataillon des Filles-Saint-Thomas, à raison de sa participation à la journée du 10 août, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'apposition de scellés sur les papiers de M. Gabriel Tassin, en son domicile, rue Vivienne, par MM. Louis Houel et Louis Lemit, commissaires de la section de la Bibliothèque, 13 août 1792.

2° Procuration donnée par M. Gabriel Tassin à M. Louis Tassin, banquier à Paris, pour assister à la levée des scellés, 11 septembre 1792.

3° Notice sur la conduite de M. Gabriel Tassin dans les journées des 9 et 10 août, et lettres saisies.

Cf. le t. IV de notre Répertoire.

4° Déclaration de M. Antoine Pechevin, ancien capitaine de la 2e compagnie du bataillon des Filles-Saint-Thomas, reçue par M. Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, directeur du jury d'accusation, attestant que M. Tassin a donné, dans tous les temps et toutes les occasions, les preuves du civisme le plus pur, et qu'il avait remplacé, à la tête du bataillon le citoyen Perseval, au mois d'août 1791, 21 octobre 1792.

5° Déclarations de MM. Claude-Guillaume Hannocque-Guérin, commis de la liquidation de la Liste civile, et de M. Pierre-Augustin Hémery, juge du Tribunal du 4e arrondissement, reçues par le même Fouquier-Tinville, attestant que, depuis la Révolution, M. Gabriel Tassin a toujours été animé du patriotisme le plus pur et le plus ardent; qu'il est incapable d'avoir trempé dans aucune conspiration ; qu'il a très souvent blâmé la conduite du château des Tuileries, et qu'il combattait l'aristocratie avec le zèle et l'énergie qui caractérisent un ami sincère de la Liberté et de l'Egalité, 21 octobre 1792.

6° Jugement du Tribunal criminel, déclarant que l'inculpation, dont est prévenu le citoyen Tassin, n'est pas de nature à être présentée au jury, et ordonnant sa mise en liberté, 28 octobre 1792.

Originaux signés (15 pièces), *A. N.*, W 244, n° 11.

AFFAIRE BIDAULT

30 octobre 1792.

1094. — Procédure instruite contre le sieur Urbain Bidault, domestique sans condition, volontaire enrôlé dans la compagnie des piquiers, casernée rue de Babylone, pour vol de son équipement, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Déclaration des officiers de la 1re compagnie des piquiers, au sujet du vol commis par le sieur Urbain Bidault, en observant « qu'il est nécessaire qu'une punition exemplaire arrête un crime qui commence à devenir trop commun », et interrogatoire de l'inculpé par le commissaire de la section de la Croix-Rouge, 17, 23 octobre 1792.

2° Interrogatoire du sieur Urbain Bidault par M. Guillaume Sermaize, directeur du jury d'accusation, 25 octobre 1792.

3° Acte d'accusation et déclaration du

jury de jugement, portant que l'accusé a agi sans discernement, 26 octobre 1792.

4° Jugement du Tribunal criminel, acquittant le sieur Urbain Bidault, et, néanmoins, par application de la peine correctionnelle, condamnant l'inculpé, attendu qu'il n'a pas 16 ans accomplis, à un emprisonnement de 2 mois dans la maison de correction du Département, 30 octobre 1792.

Originaux signés (7 pièces), *A. N.*, W 244, n° 12.

AFFAIRE POSTEL

30 octobre 1792.

1095. — Procédure instruite contre Marie Postel, femme publique, prévenue de complicité du vol d'une montre et d'un portefeuille, commis avec violence par le sieur Etienne Galant, rue Saint-Lazare, à 10 heures du soir, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Interrogatoire de Marie Postel, ex marchande de vins dans le faubourg Saint-Marceau, femme du monde, par M. Jacques Crevel, directeur du jury d'accusation, 24 octobre 1792.

2° Déclarations de Marianne Lombard, femme de Laurent Boucherot, maître du café où se trouvaient le sieur Galant et sa maîtresse, et de M. Nicolas Girardin, victime du vol, reçues par M. Jacques Crevel, directeur du jury d'accusation, 25 octobre 1792.

3° Acte d'accusation et déclaration du jury de jugement, 27 octobre 1792.

4° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Marie Postel à 22 années de réclusion dans une maison de force, et préalablement à l'exposition sur la place Saint-Laurent, près de la Foire, 30 octobre 1792.

Originaux signés (6 pièces), *A. N.*, W 244, n° 13.

AFFAIRE GALLOIS

30 octobre 1792.

1096. — Procédure instruite contre les sieurs Pierre Gallois, dit *le Matelot*, François Margé et Pierre-Alexandre, dit *le Cardinal*, comme complices du vol commis au Garde-Meuble, les deux premiers, condamnés à la peine de mort.

Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 830, 831.

AFFAIRE LEBEAU dit FANARD

31 octobre 1792.

1097. — Procédure instruite contre le sieur Charles Lebeau, dit *Fanard*, garçon confiseur et limonadier, pour vol avec effraction extérieure, dans une tente ou cabane en toile, occupée par l'une des vivandières du camp sous Paris, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation en flagrant délit du sieur Charles Fanard au camp sous Paris, près la Chapelle, lequel est interrogé par M. Alexandre-François Petit, juge de paix et officier de police du canton de Clichy, 2 octobre 1792.

2° Examen de l'accusé à la Conciergerie, par les chirurgiens Naury et Souppé, pour savoir s'il est repris de justice, 19 octobre 1792.

3° Interrogatoire de Charles Lebeau par M. Jacques Crevel, directeur du jury d'accusation, 24 octobre 1792.

4° Déclarations de témoins reçues par le même, 25 octobre 1792.

5° Vérification de l'écrou du sieur Lebeau à la Conciergerie pour vol à l'aide de rossignols dans l'hôtellerie du Renard Rouge le 14 février 1792, 30 octobre 1792.

6° Acte d'accusation dressé contre le sieur Lebeau en raison du vol d'habits, de linge et d'ustensiles de cuisine dans plusieurs tentes du camp de la Chapelle, et déclaration du jury, 29 octobre 1792.

7° Jugement du Tribunal criminel, condamnant Charles Lebeau à 12 années de fers et à l'exposition préalable sur la place de Grève, 31 octobre 1792.

Originaux signés (14 pièces), *A. N.*, W 244, n° 14.

AFFAIRE GANDOLPHE

31 octobre 1792.

1098. — Procédure instruite contre le sieur Joseph Gandolphe, coupable de men-

dicité avec menaces et violences, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal d'arrestation par les commissaires de la section du Temple du sieur Joseph Gandolphe, ancien matelot, mendiant, qui avait frappé d'un coup de bâton le sieur Redon, marchand de vins, rue Saint-Maur, chez lequel il s'était introduit, et interrogatoire de l'inculpé, qui est envoyé à la Force, 20 septembre 1792.

2° Déclaration du sieur Jacques Redon, marchand de vins, reçue par M. Jacques Crevel, directeur du jury d'accusation, 19 octobre 1792.

3° Examen du sieur Gandolphe à la Force par les chirurgiens Naury et Souppé, 19 octobre 1792.

4° Acte d'accusation, portant que les faits reprochés au sieur Gandolphe méritent peine correctionnelle, 24 octobre 1792.

5° Conclusions de M. Le Gangneur, commissaire national, requérant un emprisonnement d'une année, 31 octobre 1792.

6° Jugement du Tribunal criminel, condamnant le sieur Gandolphe à une détention de 6 semaines dans la maison de correction, et ensuite à être reconduit de brigade en brigade jusqu'à son département, avec défenses de récidiver, 31 octobre 1792.

Originaux signés (7 pièces), *A. N.*, W 244, n° 15.

AFFAIRE MAYRAUD

1er novembre 1792.

1099. — Procédure instruite contre le sieur Thomas-Laurent Mayraud, dit *Grand-Con*, marchand forain, prévenu de complicité dans le vol du Garde-Meuble, et condamné à la peine de mort.

Originaux signés (2 p.), *A. N.*, W 250, n° 14.

Cf le t. V de notre Répertoire, nos 832-834.

AFFAIRE LAVOCAT

2 novembre 1792.

1100. — Procédure instruite contre le sieur Edme Lavocat, emballeur à l'Hôtel-Dieu, pour vol de divers effets audit Hôtel-Dieu, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal de recherche, par les soins d'un commissaire de la section de la Cité, dans le coffre du sieur Lavocat, et description des objets y trouvés (gobelets d'étain, serviettes) appartenant à l'Hôtel-Dieu, 21 octobre 1792.

2° Interrogatoire d'Edme Lavocat par M. Claude Lebois, directeur du jury d'accusation, 27 octobre 1792.

3° Acte d'accusation dressé contre Edme Lavocat, 30 octobre 1792.

4° Procès-verbaux de nomination de conseil et de notification de la liste des jurés à l'accusé, et de tirage des jurés de jugement, déclaration du même jury, 1er, 2 novembre 1792.

5° Jugement du Tribunal criminel, acquittant Edme Lavocat et ordonnant sa mise en liberté, 2 novembre 1792.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 245, n° 1.

AFFAIRE DELAYRE

2 novembre 1792.

1101. — Procédure instruite contre le sieur Pierre-Jean-Aymard Delayré, fédéré du département de Maine-et-Loire, considéré comme suspect pour s'être présenté à plusieurs reprises chez la citoyenne Watrin, femme du juge de paix de la section des Quinze-Vingts, et avoir demandé des secours pour les fédérés se rendant aux frontières, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal dressé à la section des Quinze-Vingts, par Guillaume Prévert, citoyen armé pour la défense de la patrie, au sujet des allures suspectes du sieur Delayré, fédéré de Maine-et-Loire, qui, dans son interrogatoire, avait déclaré que, s'étant trouvé à l'affaire du 10 août, il voulait également se trouver à celle qui devait arriver le 20 septembre courant, et est envoyé à la Force, 17 septembre 1792.

2° Requête du sieur Delayré aux officiers municipaux de service à la Force, à l'effet d'être mis en liberté, devant être réclamé par le sieur Brival, député, absent de Paris, avec lettre de M. Watrin

audit Delayré, déclarant que son arrestation n'était imputable qu'à son imprudence, 27 septembre 1792.

3° Déclaration du jury d'accusation et jugement du Tribunal criminel, portant qu'il n'existe aucune charge contre le sieur Delayré, qu'il n'y a pas lieu à accusation et ordonnant sa mise en liberté, 2 novembre 1792.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 245, n° 2.

AFFAIRE DEFRESNE

3 novembre 1792.

1102. — Procédure instruite contre le sieur Nicolas-André-Philippe Defresne, courrier de l'armée du Rhin auprès du général Biron, inculpé d'homicide par imprudence sur la personne de François Dromat, postillon de la poste de Bondy, tué d'un coup de pistolet à la suite d'une rixe, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal de transport, à Bondy, de M. Pierre-Jean-Baptiste Gautier, juge de paix du canton de Pantin, pour constater le meurtre du postillon Dromat par le sieur Defresne, arrestation de celui-ci et enquête ouverte à ce sujet, et en raison de la fermentation des citoyens de Bondy, qui n'a pas permis le transfert du meurtrier dans les prisons de Paris, ordre de le déposer dans la maison de détention de Bondy, sous la protection de 4 gardes nationaux et d'autres citoyens qui ont répondu de sa vie ; lequel Defresne a été, le lendemain, tant par les gardes nationaux de Bondy que par un détachement de l'armée parisienne, conduit dans les prisons de la Conciergerie à Paris, 28 et 29 octobre 1792.

2° Procès-verbal dressé par le maire et les officiers composant le Conseil général de la commune de Bondy, qui ont reçu la déclaration des témoins de la scène violente entre le courrier Defresne et le postillon Dromat, 28 octobre 1792.

3° Interrogatoire du sieur Defresne par M. Fouquier-Tinville, l'un des directeurs du jury d'accusation, 30 octobre 1792.

4° Acte d'accusation et déclaration du jury de jugement, portant que le coup de pistolet tiré par le sieur Defresne l'a été involontairement, par négligence et imprudence, sans préméditation, 30 octobre 1792.

5° Certificat des principaux commis de la guerre et des affaires étrangères en faveur du sieur Defresne, qu'ils connaissent pour être un galant homme et excellent citoyen, ayant toujours rempli son devoir de courrier avec probité et honnêteté, 2 novembre 1792.

6° Jugement du Tribunal criminel, acquittant le sieur Defresne, qui sera mis en liberté, mais le condamnant à 500 livres d'amende envers la République, 3 novembre 1792.

Originaux signés et imprimés (10 pièces), *A. N.*, W 245, n° 3.

AFFAIRE RETOUR

3 novembre 1792.

1103. — Procédure instruite contre le sieur Louis Retour, restaurateur-traiteur, et Marie-Madeleine Descurtis, sa femme, qui sont déchargés de toute accusation et mis en liberté par jugement du 3 novembre 1792.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 245, n° 4.

AFFAIRE COCART-ANGLÈS

3 novembre 1792.

1104. — Procédure instruite contre Marie-Louise Cocart, femme Anglès, prévenue de complicité dans le vol du Garde-Meuble.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 250, n° 11.

Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 835-837.

AFFAIRE DACOSTA

3 novembre 1792.

1105. — Procédure instruite contre Gabriel Dacosta, marchand, prévenu de complicité dans le vol du Garde-Meuble, 3 novembre 1792.

Originaux signés (11 pièces), *A. N.*, W 250, n° 12.

Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 838-842.

AFFAIRE MERCIER, LEBON ET DUMON

4 novembre 1792.

1106. — Procédure instruite contre le sieur Louis-Stanislas Mercier, coiffeur de femmes, Françoise Lebon, dite *Victoire Poupée*, blanchisseuse, et Louise Dumon, marchande à la Halle, toutes deux femmes publiques, pour vol de porte-feuilles commis chez un marchand de vin de la rue de la Limace, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Plainte des sieurs Jean-Baptiste Aubert et Jacques Isle, cordonniers, reçue par la section des Gardes françaises; interrogatoire des filles Dumon et Lebon, qui sont envoyées à la Force, 10, 11 septembre 1792.

2° Arrestation du sieur Mercier, rue Vivienne, au moment où il venait de voler un mouchoir au sieur Pierre Duflos, graveur, en sortant du spectacle de la rue Feydeau, lequel Mercier est envoyé à la Force, 9 octobre 1792.

3° Interrogatoire des filles Dumon et Lebon par M. Claude Lebois, directeur du jury d'accusation, 12 octobre 1792.

4° Acte d'accusation contre les filles Dumon et Lebon, le sieur Mercier et un nommé Bancal, absents et contumax, 15 octobre 1792.

5° Acte d'accusation contre Louis-Stanislas Mercier, arrêté le 9 octobre, et son interrogatoire par M. Claude Lebois, directeur du jury d'accusation, 30 octobre 1792.

6° Procès-verbal de notification de conseil et de la liste des jurés aux accusés, 2 novembre 1792.

7° Jugement du Tribunal criminel, condamnant, sur la déclaration du jury de jugement, Louis-Stanislas Mercier à 10 années de fers avec exposition, et à l'expiration de sa peine à être transféré pour le restant de sa vie au lieu fixé pour la déportation des malfaiteurs, la fille Françoise Lebon, dite *Poupée*, à dix années de réclusion dans une maison de force, pour y être employée à des travaux forcés, et acquittant Louise Dumon, 4 novembre 1792.

Originaux signés et imprimé (12 pièces), *A. N.*, W 245, n° 6.

AFFAIRE DURAND ET RIVECAMP

5 novembre 1792.

1107. — Procédure instruite contre le sieur Antoine Durand, dit *la Jambe de Bois*, préposé à la Police, attaché au bureau de M. Sergent, et Thérèse-Victoire Rivecamp, femme publique, pour tentative de vol d'un paquet de linge qui avait été déposé à la section des Gardes-Françaises par le sieur Grelet, fédéré d'Ile-et-Vilaine, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal dressé par les commissaires de la section des Gardes françaises, interrogatoire de la fille Rivecamp, qui a déclaré avoir été pendant un mois chez la nommée Sainte-Foix, femme du monde, au Palais-Royal, 5 à 6 mois chez Constance, femme du monde, rue de Rohan, n° 62, avoir passé 3 mois à Bicêtre pour les remèdes, et 2 mois, d'ordre de police, à l'Hôpital, d'où elle est sortie le 3 septembre, et interrogatoire du nommé Durand, qui avait rencontré la fille Rivecamp, avait passé la nuit avec elle, hôtel de France, rue Jean-Saint-Denis, et l'avait chargée de réclamer le paquet de linge; envoi à la Force du sieur Durand et de la fille Rivecamp par le Comité de surveillance et de salut public, 6 septembre 1792.

2° Déclaration de M. Jacques Crevel, directeur du jury d'accusation, portant que le sieur Durand et la fille Rivecamp ne peuvent mériter une peine afflictive, mais seulement correctionnelle, et, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de dresser acte d'accusation, 1er novembre 1792.

3° Réquisitoire de M. Le Gangneur, commissaire national, 5 novembre 1792.

4° Jugement du Tribunal criminel, condamnant correctionnellement, pour abus de confiance, la fille Rivecamp à 2 années de détention dans une maison de correction, et le sieur Antoine Durand, attendu qu'il a été déjà détenu dans une maison de correction, en vertu de jugement du Tribunal de police correctionnelle, à 4 années de détention, déclarant en outre ledit Antoine Durand désormais indigne de toute confiance, et ordonnant l'im-

pression et affichage du jugement, attendu la qualité *d'employé au bien public* prise par ledit Durand, 5 novembre 1792.

5° Jugement du Tribunal criminel, ordonnant de surseoir 3 jours à l'exécution du précédent jugement, pour entendre les déclarations d'Antoine Durand, 5 novembre 1792.

Originaux signés et imprimé (7 pièces), *A. N.*, W 245, n° 5.

AFFAIRE FLORENT

5 novembre 1792.

1108. — Procédure instruite contre Rose Tarbé, femme de Toussaint Florent, prévenue d'escroquerie d'une serviette et d'un assignat de dix sols, et condamnée à 6 mois de détention dans une maison de correction.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 245, n° 7.

AFFAIRE BORDEAUX

5 novembre 1792.

1109. — Procédure instruite contre le sieur René Bordeaux, cuisinier sans place et sans domicile, inculpé du vol d'un sabre, et qui est renvoyé de la plainte.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 245, n° 8.

AFFAIRE PARDIEU

6 novembre 1792.

1110. — Procédure instruite contre le sieur Nicolas Pardieu, sans profession, arrêté pour mendicité, en contrefaisant le muet pour exciter la compassion, lequel est condamné à une année de détention.

Originaux signés (6 pièces), *A. N.*, W 245, n° 9.

AFFAIRE THOMAS, VEUVE LEBON

6 novembre 1792.

1111. — Procédure instruite contre Françoise Thomas, veuve Lebon, travaillant aux travaux du camp, inculpée de complicité d'escroquerie commise par la nommée Berrichonne, fille publique, et de faire commerce de filles, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Plainte du sieur Claude Vaucher, ancien garde française, revenant de l'armée, poursuivant son entrée dans la gendarmerie, au sujet du vol de son portefeuille commis à l'hôtel d'Angleterre, rue Jean-Saint-Denis, par une femme, qui avait couché avec lui et qui s'était échappée par la croisée, au moyen des rideaux attachés au balcon, plainte reçue par la section de Beaurepaire ; arrestation et interrogatoire de la femme Lebon, logée rue Boutebrie, avec deux filles, dont elle fait commerce, et qu'elle fait passer, au moins l'une d'elles, pour la sienne, 1er octobre 1792.

2° Acte de non accusation dressé par M. Crevel, déclarant que les délits imputés à la femme Lebon, quoique très répréhensibles, ne peuvent donner lieu à peine afflictive, et que ladite femme doit être jugée dans les formes établies pour la police correctionnelle, 5 novembre 1792.

3° Jugement du Tribunal criminel, acquittant la femme Lebon et ordonnant sa mise en liberté, 6 novembre 1792.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 245, n° 10.

AFFAIRE MALLENT

6 novembre 1792.

1112. — Procédure instruite contre le sieur Joseph Mallent, bonnetier, prévenu du vol d'une montre d'or dans un cabaret, rue Montorgueil, lequel est condamné à 6 mois de détention dans une maison de correction et à être reconduit de brigade en brigade, chez son père, à Romans en Dauphiné.

Originaux (6 pièces), *A. N.*, W 245, n° 11.

AFFAIRE LEPOT

6 novembre 1792.

1113. — Jugement du Tribunal criminel, rendu sur acte de non accusation, déclarant Marie-Jeanne Lepot convaincue d'avoir tenu une conduite scandaleuse et de prostitution, et d'avoir volé un porte-

feuille à un particulier ivre qu'elle avait attiré chez elle, la condamnant à 2 années de détention dans une maison de correction, et ordonnant de dénoncer au Tribunal de police municipale le nommé Jean Lapôtre et sa femme, tenant maison garnie, rue Maubuée, prévenus de ne louer leurs chambres qu'à des filles ou femmes prostituées et d'en tirer du lucre, 6 novembre 1792.

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 245, n° 12.

AFFAIRE PAGNON

8 novembre 1792.

1114. — Procédure instruite contre le sieur André Pagnon, jardinier à Saint-Julien-en-Limousin, prévenu d'avoir mendié avec insolence et menaces dans plusieurs boutiques de la rue Saint-Jacques, et condamné à une année de détention dans la maison de correction du Département.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 245, n° 13.

AFFAIRE FOLIOT ET DIEU

8 novembre 1792.

1115. — Procédure instruite contre le sieur Gabriel Foliot, compagnon serrurier, et Marie-Jeanne-Françoise François, femme Dieu, pour escroquerie d'un portefeuille au préjudice du sieur Jean-Baptiste Renaud, laitier à Vaugirard, lesquels sont condamnés à 6 mois de détention dans la maison de correction du Département.

Originaux signés (13 pièces), *A N.*, W 245, n° 14.

AFFAIRE DUPRAT

8 novembre 1792.

1116. — Jugement du Tribunal criminel, condamnant la fille Marie-Jeanne Duprat, pour vol d'un portefeuille, à une année de détention et à la restitution des 30 livres que contenait ledit portefeuille au citoyen Jean Lafond.

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 245, n° 15.

AFFAIRE ROCHER

8 novembre 1792.

1117. — Procédure instruite contre le sieur Louis Rocher, sans aveu ni domicile, pour mendicité avec infirmité supposée, outrage à la pudeur des femmes et violences envers les citoyens, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Déclarations faites au Comité de surveillance et de police de la section des Quatre-Nations par quatre citoyens, qui ont vu un particulier ayant le bras en écharpe, pour faire croire qu'il était blessé, demander l'aumône de porte en porte, en se mettant à genoux, notamment à la porte d'un marchand de vins de la rue de Seine, ayant pour enseigne : *La Barque à Caron*, où il a porté la main sous les jupons d'une dame ; arrestation de ce particulier, qui a opposé une vigoureuse résistance, avec son interrogatoire, 15 octobre 1792.

2° Acte de non accusation, avec renvoi à la police correctionnelle, 7 novembre 1792.

3° Jugement du Tribunal criminel, condamnant le sieur Rocher à une année de détention et à être reconduit de brigade en brigade dans son département, 8 novembre 1792.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 245, n° 16.

AFFAIRE BILLETTE

8 novembre 1792.

1118. — Procédure instruite contre Louis Billette, colporteur, travaillant au camp de Paris, prévenu d'avoir tenu des propos incendiaires et causé du trouble chez un marchand de vins, rue Galande, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal dressé par le Comité de la section du Panthéon français, contre un particulier arrêté à la clameur publique pour cause de propos inconstitutionnels, tenus dans la boutique du sieur Fribourg, marchand de vins, rue Galande, entre autres : « Que le camp de Paris ne

devait pas exister, que l'ennemi entrerait malgré toutes les piques, que les ouvriers n'étaient pas faits pour travailler au camp à moins de 4 francs, que les bourgeois étaient des gueux et des aristocrates, qu'on devait les faire payer; et, attendu que ces propos tenus aussi publiquement sont de nature à exciter du bruit dans la capitale et la suite certaine des mouvements qui se sont élevés dernièrement parmi les ouvriers du camp », envoi du délinquant à la Force, 7 octobre 1792.

2° Acte de non accusation, avec renvoi à la police correctionnelle, 7 novembre 1792.

3° Jugement du Tribunal criminel, déchargeant le sieur Billette de l'accusation, ordonnant sa mise en liberté et lui enjoignant d'être plus circonspect à l'avenir, 8 novembre 1792.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 245, n° 17.

AFFAIRE LEONARDI ET FÉLICITÉ GOSSARD

9 novembre 1792.

1119. — Procédure instruite contre le sieur François Leonardi, italien, mercier-parfumeur, prévenu d'être l'un des complices de Douligny, voleur du Garde-Meuble, et contre Félicité Gossard, sa maîtresse, sous la même inculpation, lesquels sont déchargés de l'accusation et mis en liberté.

Originaux signés (6 pièces), *A. N.*, W 245, n° 18.

AFFAIRE KABRS dit LOUVAIN

10 novembre 1792.

1120.— Procédure instruite contre Pierre Kabrs, dit *Louvain*, marchand de meubles et d'ébénisterie, boulevard Saint-Martin, en face de l'Opéra, dont l'inculpation n'est pas fondée, ainsi qu'il résulte des procès-verbaux de perquisition faits, boulevard Saint-Martin et dans le logement occupé par ledit Louvain, faubourg Saint-Antoine.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 245, n° 19.

AFFAIRE CLAUDE COTTET, dit LE PETIT CHASSEUR

8 novembre 1792.

1121. — Procédure instruite contre Claude-Melchior Cottet, dit *le Petit Chasseur*, bijoutier, convaincu d'être l'un des auteurs du vol du Garde-Meuble et condamné à la peine de mort.

Originaux signés et imprimé (23 pièces), *A. N.*, W 250, n° 17.
Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 844-860.

AFFAIRE JEANTON

10 novembre 1792.

1122. — Procédure instruite contre Michel-Antoine Jeanton, armurier de l'Ecole militaire, Marie-Françoise Dalleau, femme publique, Anne-Rose-Victoire Martin, marchande de fruits, Joseph Boudroux, charpentier, et Marie-Catherine Piarre, femme séparée de François Guillot, brocanteur, pour vol d'argenterie, commis avec effraction au préjudice de la veuve Chevreuil, rue de la Calandre, et condamnation du sieur Jeanton à 14 années de fers, à l'exposition sur la place Notre-Dame et à la déportation; des femmes Dalleau et Martin à 12 années de réclusion, et à l'exposition sur la place Notre-Dame.

Originaux (17 pièces), *A. N.*, W 245, n° 20,

AFFAIRE TESSOT

10 novembre 1792.

1123. — Procédure instruite contre le sieur Louis Tessot, garçon limonadier, convaincu du vol de 6 cuillères d'argent chez un limonadier, au café de Mirabeau, terrasse des Feuillants, et d'une cafetière d'argent chez un limonadier tenant le café du *Prophète Elie*, rue Saint-Honoré, lequel Tessot est condamné à 8 ans de fers et à l'exposition sur la place de la Révolution, avec écriteau au-dessus de sa tête, après cela à être conduit dans une maison de force, pour y être employé aux travaux publics, traînant un boulet attaché à ses pieds avec une chaîne de fer.

10 novembre 1792.

Originaux signés (13 pièces), *A. N.*, W 245, n° 21.

AFFAIRE DESJARDINS

10 novembre 1792.

1124. — Procédure instruite contre le sieur François Desjardins, garçon cordonnier, pour avoir, en état d'ivresse, frappé et blessé d'un coup de bâton un colporteur de papiers-nouvelles, lequel se désiste de toutes poursuites, après avoir été indemnisé, et mise en liberté dudit Desjardins.

10 novembre 1792.

Originaux signés (6 pièces), *A. N.*, W 245, n° 22.

AFFAIRE BOURLIER

10 novembre 1792.

1125. — Procédure instruite contre le sieur Claude Bourlier, marchand de vins, inculpé comme recéleur et acheteur des objets volés au Garde-Meuble, qui est acquitté.

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 250, n° 9.

Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 861, 862.

AFFAIRE LAMOUCHE

11 novembre 1792.

1126. — Procédure instruite contre le sieur Joseph Lamouche, garçon maçon, inculpé de vol d'un portefeuille, commis, le 16 octobre, à l'audience de la 1re section du Tribunal criminel, lequel est renvoyé des fins de la plainte.

Originaux signés (6 pièces), *A. N.*, W 215, n° 23.

AFFAIRE VINANT

11 novembre 1792.

1127. — Procédure instruite contre le sieur Pierre Vinant, gagne-deniers, qui s'est trouvé, dans l'affaire du 10 août, parmi des gens qui avaient été suspectés de vol au château des Tuileries, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Interrogatoire par M. Denis Durouzeau, juge de paix de la section de Sainte-Geneviève, officier de police au service du Bureau central, d'Henri Vialfond, gagne-deniers, inculpé de vol d'argenterie dans les appartements du Roi, aux Tuileries, de Pierre Vinant, gagne-deniers, d'Antoine Gras et Antoine Massy, commissionnaires, d'Adrien Valois, sous la même inculpation, et envoi à la Conciergerie des sieurs Vialfond et Vinant, 10 août 1792.

2° Attestations de citoyens du district des Feuillants en faveur du sieur Pierre Vinant, qui s'est toujours conduit en véritable citoyen et en défenseur de la cause commune, 6 octobre 1792.

3° Lettre du sieur Goudicheau, officier municipal, au greffier Hardy, le priant d'examiner si le délit du sieur Vinant est susceptible d'être soumis au jury, 17 octobre 1792.

4° Jugement du Tribunal criminel, déclarant que le sieur Vinant se trouvait par hasard chez le sieur Vialfond, son pays, au moment où une perquisition a fait découvrir les objets volés, qu'il n'y habitait pas, que cette perquisition, faite par des gens armés, sans réquisition préalable et sans l'assistance d'officiers civils, est illégale, enfin qu'il n'y a eu aucun délit commis par ledit Vinant, qui sera mis en liberté.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 245, n° 24.

AFFAIRE LEDOUX

11 novembre 1792.

1128. — Procédure instruite contre le sieur André-Toussaint Ledoux, mercier-brocanteur, accusé d'avoir, le 25 octobre, pendant l'audience du Tribunal, glissé sa main dans le gousset d'un de ses voisins, avec l'intention de le voler, lequel est déchargé de toute inculpation et mis en liberté.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 245, n° 25.

AFFAIRE MONLOUVIER

12 novembre 1792.

1129. — Procédure instruite contre Jeanne-Charlotte-Félicité Monlouvier, ouvrière en linge, accusée du vol de 4 reconnaissances du Mont-de-Piété chez le sieur Prévot, sculpteur en taille douce,

laquelle est acquittée, mais néanmoins condamnée au payement d'une indemnité de 48 livres.

Originaux signés (9 pièces), *A. N.*, W 245, n° 26.

AFFAIRE FOURNEL ET BLANCHARD

13 novembre 1792.

1130. — Procédure instruite contre les sieurs Jean Fournel, âgé de 25 ans, ex domestique, marchand de papiers-nouvelles, et Louis Blanchard, tailleur de pierres, âgé de 23 ans, surpris en flagrant délit de vol, dans la salle d'audience du Tribunal, d'un livre de comptes pris pour un portefeuille, tous deux connus pour fréquenter mauvaise compagnie et hanter des cabarets où se rendent des filous et femmes du monde; condamnation de Jean Fournel à 4 années de détention dans une maison de correction et acquittement du sieur Blanchard.

Originaux signés (13 pièces), *A. N.*, W 246, n° 1.

AFFAIRE CARESME

14 novembre 1792.

1131. — Procédure instruite contre le sieur Jean-Baptiste Caresme, maître d'armes, pour avoir, se trouvant en état d'ivresse, blessé, de coups de sabre sur la tête, une femme qui passait rue des Noyers, après lui avoir demandé si elle était du parti de Lafayette, lequel Caresme est condamné à 25 livres d'amende et 3 mois de détention.

Originaux signés (7 pièces), *A. N.*, W 246, n° 2.

AFFAIRE ANSELME ISRAEL

14 novembre 1792.

1132. — Procédure instruite contre Anselme Israel, marchand forain, enrôlé dans la Légion germanique, suspect de complicité dans le vol du Garde-Meuble.

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 246, n° 4.

Cf. le t. V de notre Répertoire, nos 863, 864.

AFFAIRE LANGLOIS

15 novembre 1792.

1133. — Procédure instruite contre Françoise Georgette, veuve Langlois, marchande de légumes, pour vol d'une pièce de toile à l'étalage d'un marchand mercier, rue Saint-Jacques-la-Boucherie, laquelle est condamnée à 4 années de réclusion et à l'exposition préalable sur un échafaud, place de Grève.

Originaux signés (8 pièces), *A. N.*, W 246, n° 3.

AFFAIRE COLAS

15 novembre 1792.

1134. — Procédure instruite contre le citoyen Jacques Colas, négociant en bijouterie, rue Transnonnain, en vertu des déclarations faites par le nommé Cottet, l'un des voleurs du Garde-Meuble, à son heure dernière, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Procès-verbal de perquisition au domicile du sieur Jacques Colas, orfèvre, par M. Claude-Emmanuel Dobsent, directeur du jury d'accusation, avec interrogatoire dudit Colas et apposition des scellés, 9 novembre 1792.

2° Jugement du Tribunal criminel, ordonnant la levée des scellés apposés au domicile du sieur Colas, ainsi que l'examen, par M. Dobsent, des objets se trouvant sous les scellés, et la mise en liberté provisoire dudit Colas, 15 novembre 1792.

3° Procès-verbal de levée des scellés par M. Dobsent, qui n'a rien trouvé de suspect, et mise en liberté du sieur Colas, sous caution, 16 novembre 1792.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 246, n° 5.

AFFAIRE PARENT

15 novembre 1792.

1135. — Procédure instruite contre le sieur Jean-Jacques Parent, sculpteur, coupable d'avoir mendié avec menaces et tenu des propos injurieux, qui a déclaré avoir reçu, le 10 août, un coup de

fusil à l'aine, lequel est mis en liberté, eu égard à sa longue détention.

Originaux signés (6 pièces), *A. N.*, W 246, n° 6.

AFFAIRE HUOT

15 novembre 1792.

1136. — Procédure instruite contre le citoyen Huot, fourrier de la 20e compagnie de cavalerie du 1er régiment de la République française, sous l'inculpation d'avoir emporté le prêt de sa compagnie et son habillement, lequel est mis en liberté, à charge de verser 60 livres entre les mains du greffier du Tribunal, pour tenir lieu de l'habit par lui emporté.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 246, n° 7.

AFFAIRE LYON ROUEF

16 novembre 1792.

1137. — Procédure instruite contre le sieur Lyon Rouef, aubergiste, rue Beaubourg, et Sophie Laye, sa femme, suspects de complicité dans le vol du Garde-Meuble.

Originaux signés (8 pièces), *A. N.*, W 250, n° 6.
Cf. le t. V de notre Répertoire, nos 865-871.

AFFAIRE DRIEUX

16 novembre 1792.

1138. — Procédure instruite contre le sieur François Drieux, horloger, tenant le café du Commerce, rue de la Ferronnerie, au sujet de ses relations avec Douligny, Francisque, Cottet et autres voleurs du Garde-Meuble.

Originaux signés (8 pièces), *A. N.*, W 250, n° 5.
Cf. le t. V de notre Répertoire, nos 872-878.

AFFAIRE BERNARD SALLES

16 novembre 1792.

1139. — Procédure instruite contre le sieur Bernard Salles, mercier et brocanteur, en raison des relations qu'il pouvait avoir entretenu avec Chambon, Douligny et Francisque, voleurs du Garde-Meuble.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 250, n° 8.
Cf. le t. V de notre Répertoire, nos 879-882.

AFFAIRE BECK

17 novembre 1792.

1140. — Procédure instruite contre Geneviève-Angélique Lebret, femme Beck, fripière, pour tentative de vol d'assignats, laquelle est acquittée.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 246, n° 11.

AFFAIRE GILARS

17 novembre 1792.

1141. — Procédure instruite contre Geneviève Maréchal, femme de Pierre Gilars, carrier, demeurant à Nanterre, pour s'être introduite, le 28 septembre, chez Marie-Anne Joly, veuve de Jean-Pierre Cretté, fermière à Vitry, pour marchander de la paille, et avoir tenu des propos violents, menaçant de mettre le feu à sa ferme, de venir avec 500 hommes de Courbevoie et des canons pour l'incendier, s'écriant « qu'on braquerait un canon au cul de la sacrée boiteuse et qu'on lui f... l'âme au diable », laquelle est acquittée, lesdits propos n'ayant pas été tenus avec intention de nuire.

Originaux signés et imprimé (13 pièces), *A. N.*, W 246, n° 9.

AFFAIRE AUBOURG

17 novembre 1792.

1142. — Procédure instruite contre le sieur Jacques-Charles Aubourg, limonadier, tenant le Café militaire à l'apport Paris, rue Saint-Denis, près du Châtelet, au sujet de courtages de bijoux, provenant du Garde-Meuble, qui auraient été faits dans sa boutique par le nommé Picard.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 246, n° 10.
Cf. le t. V de notre Répertoire, nos 883-885.

AFFAIRE ÉTIENNE JOUAN

18 novembre 1792.

1143. — Procédure instruite contre le sieur Etienne Jouan, garçon couverturier, suspecté de relations avec l'un des voleurs du Garde-Meuble.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 246, n° 12.
Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 886, 887.

AFFAIRE MOUTTE

19 novembre 1792.

1144. — Procédure instruite contre le sieur André Moutte, marchand linger, surpris en flagrant délit de vol d'un portefeuille, au sortir du spectacle de la rue Feydeau, et condamné à 4 ans de fers, dans une maison de force avec un boulet aux pieds, et préalablement exposé sur la place de Grève.

A l'audience de ce jour, le citoyen Jacques Greland, étant entré pour chercher M. Delalande, l'un des commissaires nationaux, et ayant passé dans le couloir entre les bancs des jurés, fut volé de son portefeuille et en fit déclaration.

Originaux signés (15 pièces), *A. N.*, W 246, n° 13.

AFFAIRE GILBERT

19 novembre 1792.

1145. — Procédure instruite contre le sieur Jacques-Joseph Gilbert, marchand mercier en chambre, qui avait été délivré par le peuple, lors des journées de septembre, au sujet de ses relations présumées avec les voleurs du Garde-Meuble, notamment Douligny.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 246, n° 14.
Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 888-890.

AFFAIRE CORBIN

20 novembre 1792.

1146. — Procédure instruite contre Marie-Thérèse Lucidor, femme Corbin, vivant de son bien, au sujet de ses relations avec Claude Cottet, l'un des voleurs du Garde-Meuble, ainsi qu'avec le sieur Lamy-Evette, impliqué dans ce vol.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 246, n° 15.
Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 892-895.

AFFAIRE WELTER

20 novembre 1792.

1147. — Procédure instruite contre le sieur Jean-Godefroy Welter, commis de banque, au sujet de ses relations avec la femme Corbin et avec plusieurs individus impliqués dans le vol du Garde-Meuble.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 246, n° 16.
Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 896-899.

AFFAIRE LEROUGE

22 novembre 1792.

1148. — Procédure instruite contre le sieur Pierre Lerouge et son frère, associés de Jean-Baptiste Cérioux, imprimeur du *Journal du soir de la rue de Chartres*, pour soustraction d'une forme d'imprimerie du *Journal de la municipalité villageoise*, avec paquets de caractères, lesquels Lerouge sont renvoyés des fins de la plainte, l'affaire en question étant purement civile.

Originaux signés, avec les n°s 145, 146 et 147 du *Journal du soir de la rue de Chartres* (20 pièces), *A. N.*, W 246, n° 17.

AFFAIRE PHULPAIN

21 novembre 1792.

1149. — Procédure instruite contre le sieur Toussaint Phulpain, doreur, argenteur et fabricant de portefeuilles, pour avoir blessé d'un coup de sabre la femme Marguerite Henry, faiseuse de portefeuilles, lequel est renvoyé de la poursuite, à charge de verser 74 livres pour les frais du traitement payés au chirurgien par la femme Henry.

Dans l'interrogatoire subi le 21 novembre devant M. Fouquier-Tinville, le sieur Phulpain déclare avoir été blessé à la jambe gauche lors de l'affaire du 10 août, en faisant son service avec le bataillon de sa section en qualité de grenadier, qu'il

poursuivait deux chirurgiens-majors des Suisses, avait tué à coups de bayonnette l'un d'eux, qui l'avait mis en joue et posé son pistolet sur sa gorge, et avait fait prisonnier l'autre, qui avait déposé ses armes, qu'étant sorti pour la première fois, le 9 octobre, pour aller voir ses ouvriers, il avait bu du vin blanc qui lui avait fait perdre la raison et avait occasionné son intrusion chez la femme Henry, le sabre nu à la main.

Originaux signés (6 pièces), *A. N.*, W 246, n° 18.

AFFAIRE TROITY

21 novembre 1792.

1150. — Procédure instruite contre le sieur Charles Troity, vivant de son revenu, au sujet des relations qu'il aurait eues avec Douligny, Chambon et autres voleurs du Garde-Meuble, notamment avec un nommé Borges, relations nullement établies au moins pour les premiers, lequel Troity est mis en liberté.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 246, n° 19.

AFFAIRE BOUTHEY

21 novembre 1792.

1151. — Procédure instruite contre le sieur Joseph Bouthey, chapelier, au sujet de ses relations avec un nommé Picard, brocanteur, impliqué dans le vol du Garde-Meuble.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 246, n° 20.
Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 900-903.

AFFAIRE PAUL MIETTE

21 novembre 1792.

1152. — Procédure instruite contre le sieur Paul Miette, marchand de vins et d'argent, repris de justice, convaincu de s'être introduit dans le Garde-Meuble et d'avoir participé au vol y commis, lequel est condamné à la peine de mort.

Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 904, 905.

AFFAIRE LAGARD

21 novembre 1792.

1153. — Procédure instruite contre le sieur Antoine Lagard, mercier, et Antoinette-Marie-Madeleine-Isoline Cléricy, sa femme, en relations avec Douligny, l'un des voleurs du Garde-Meuble, ledit Lagard ayant été dénoncé par celui-ci comme son complice.

Originaux signés (9 pièces), *A. N.*, W 250, n° 4.
Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 906-911.

AFFAIRE REYMOND dit LAPOINTE

22 novembre 1792.

1154. — Procédure instruite contre le sieur Louis-Claude Reymond, dit *Lapointe*, homme de loi, ancien détenu de la Force, délivré par le peuple le 3 septembre, au sujet de ses relations avec Douligny, qu'il avait connu dans cette prison, et de sa participation directe ou indirecte au vol du Garde-Meuble.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 247, n° 1.
Cf. le t. V de notre Répertoire, n°s 912-914.

AFFAIRE LEFRANÇOIS

22 novembre 1792.

1155. — Procédure instruite contre le sieur Joseph Lefrançois, compagnon orfèvre, qui avait été condamné, pour vol de portefeuille, le 12 janvier 1792, à 2 années de détention par le tribunal du district de Cany et qui s'était évadé, lequel sera réintégré aux prisons de Cany.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 247, n° 2.

AFFAIRE VIOT

23 novembre 1792.

1156. — Procédure instruite contre le sieur Jean-Baptiste Viot, déserteur du régiment de Condé, porteur d'un passeport de Forbach à Dun, visé par la municipalité de Metz, lequel avait été arrêté le 8 juin 1792, envoyé à la Force, où il était resté, sans qu'on se fût occupé de lui, jusqu'au 3 septembre, où il avait été mis

en liberté, déposé à Saint-Louis-de-la-Culture et ensuite conduit à Sainte-Pélagie, puis à la Conciergerie, ordre est donné par le Tribunal de le mettre en liberté.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 247, n° 3.

AFFAIRE PARIS

22 novembre 1792.

1157.—Procédure instruite contre le sieur Simon Paris, domestique, sans condition, accusé du vol d'un assignat de 60 livres et d'autres effets, contenus dans une cassette, en faisant un déménagement, lequel est acquitté, vu l'absence de preuves.

Originaux signés (10 pièces), *A. N.*, W 247, n° 4.

AFFAIRE LAMY ET RENAULT

23 novembre 1792.

1158. — Procédure instruite contre Jean-Pierre Lamy et Pierre Renault, gendarmes, sous l'inculpation d'avoir laissé évader l'un des 5 prisonniers qu'ils conduisaient devant le Tribunal criminel du 1er arrondissement, lequel s'était échappé par une fenêtre et était sorti par la cour de la Sainte-Chapelle, avec jugement mettant hors d'accusation lesdits gendarmes, se trouvant dans le cas d'excuse légitime.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 247, n° 5.

AFFAIRE MARIE-FRANÇOISE AUBOURG

23 novembre 1792.

1159. — Procédure instruite contre Marie-Françoise Aubourg, couturière en robes, mise en état d'arrestation pour s'être trouvée chez son frère, tenant le Café militaire, à l'apport Paris, rue Saint-Denis, et impliquée dans le vol du Garde-Meuble, laquelle est déchargée de toute accusation et mise en liberté.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 247, n° 6.

AFFAIRE LEMAIRE

24 novembre 1792.

1160. — Procédure instruite contre le sieur Louis-Jean-Jacques Lemaire, domestique, soupçonné de vol d'argenterie, commis chez le sieur Teyssier-Desfarges, au Palais-Bourbon ; l'une des pièces volées ayant été retrouvée au bord de la rivière, vis-à-vis les Champs-Elysées, par des petits garçons, ledit Lemaire est renvoyé de l'accusation et mis en liberté.

Originaux signés (7 pièces), *A. N.*, W 247, n° 7.

AFFAIRE GODEFROY

24 novembre 1792.

1161. — Procédure instruite contre Sophie Godefroy, couturière, au sujet de ses relations avec un certain Jean Bard, marchand de linge et de quincaillerie au jardin de l'Infante, limonadier, montreur de curiosités et de spectacles, tels que géant, bœuf à trois cornes et plusieurs raretés, lequel avait été dénoncé par l'un des voleurs du Garde-Meuble, le sieur Laurent Meyraud, au moment d'expier son crime, dans son testament de mort; renvoi de la plainte et mise en liberté de la fille Godefroy. Dans son dossier se trouve une lettre du député Yger au citoyen Obsant (Dobsent), directeur du jury d'accusation, qui prie de remettre la fille Godefroy à sa mère, venue pour la réclamer, avec « les petites guenilles qu'elle peut avoir ».

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 247, n° 8.

AFFAIRE PÉPIN

24 novembre 1792.

1162. — Procédure instruite contre le sieur François Pépin, vendeur de papiers-journaux, arrêté par le Comité de la section de l'Observatoire comme suspect et envoyé à la Force, lequel est relâché, attendu qu'il n'a été mis en état d'arrestation que par suspicion, et que rien ne peut prouver qu'il ait commis aucun délit.

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 247, n° 9.

AFFAIRE ROLLAND

24 novembre 1792.

1163. — Procédure instruite contre le sieur François-Marie-Philippe Rolland,

ex soldat volontaire, caserné au collège de l'Egalité, renvoyé de la caserne et dégradé par ses camarades, arrêté par les commissaires de la section du Panthéon français pour escroquerie; ledit Rolland ayant souscrit au sieur François Letellier un billet de 400 livres, signé Rolland, marquis de Chennevières, en se parant de titres qu'il n'avait pas le droit de porter, et ne pouvant, en raison de son défaut de ressources, rester sans danger dans la société, lequel Rolland est mis néanmoins en liberté.

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 247, n° 10.

AFFAIRE BEAUPAIN

24 novembre 1792.

1164. — Procédure instruite contre le sieur Michel Beaupain, savetier, pour avoir, se trouvant en état d'ivresse, ameuté le peuple par ses propos injurieux, sur la place de Grève, en disant notamment qu'il n'y avait qu'un Dieu et un Roi, lequel est mis en liberté.

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 247, n° 11.

AFFAIRE NOEL ROUSSEL

24 novembre 1792.

1165. — Procédure instruite contre le sieur Noël Roussel, jardinier fleuriste, inculpé de s'être introduit dans plusieurs maisons d'Auteuil, notamment chez M. de Praslin, chez Mme de Boufflers, chez Mme Helvétius et M. Achille du Châtelet, en se donnant comme sans-culotte du faubourg Saint-Antoine, et d'avoir contraint ces personnes à lui acheter des fruits, tels qu'un ananas et un melon, aux prix à sa convenance; de plus chez Mme de Boufflers, après avoir déposé le melon et l'ananas sur la table, il l'avait interpellée en ces termes : *Allons, bonne patriote, buvons un coup à la Nation;* lesdits faits n'étant point considérés comme délictueux par le Tribunal, ordre est donné de mettre en liberté ledit Roussel.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 247, n° 12.

AFFAIRE GORO

24 novembre 1792.

1166. — Procédure instruite contre le sieur Jean-Baptiste Goro, menuisier, arrêté comme perturbateur du repos public, et pour avoir frappé d'un coup de sabre à la tête le sieur Jules Lamotte, négociant, qui voulait l'empêcher, à 1 heure du matin, de s'introduire dans la loge de sa femme, portière au faubourg Saint-Martin, dont il était séparé ; mise en liberté dudit Goro par le Tribunal, qui déclare qu'il ne s'agit que d'une rixe entre mari et femme, à laquelle s'était mêlé le sieur Jules Lamotte.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 247, n° 13.

AFFAIRE STEVENOT ET GEUNOT

27 novembre 1792.

1167. — Procédure instruite contre le sieur Claude-François Stevenot, homme d'affaires, ex commissaire de la section de la Butte des Moulins, chargé des visites domiciliaires en août et septembre 1792, et contre Nicolas Geunot, commissaire de la section des Piques, accusés d'actes arbitraires et de dilapidations dans les visites domiciliaires par eux faites chez divers citoyens, notamment à l'hôtel de Périgord, rue de l'Université ; à la maison de campagne de Mlle de Condé, à Villegenis; chez l'abbé Julien, à Massy; chez le citoyen Petit, médecin, à Paris, rue des Bons-Enfants ; dans la maison du citoyen du Châtenay, même rue ; chez le citoyen Marivaux, rue Sainte-Anne; en particulier, inculpés d'avoir soustrait chez le sieur Petit, lors de la visite domiciliaire dont aucun procès-verbal ne fut dressé, une paire de bracelets en diamants, un cachet d'argent gravé, une lunette d'Angleterre, une bague d'agathe onyx, un pédomètre en argent ; chez le sieur du Châtenay, où le nommé Stevenot, sous prétexte de rechercher des armes et papiers, était resté seul 3 quarts d'heures, une somme de 10,000 livres se trouvant dans son secrétaire; ledit Stevenot, qui

s'était permis, en remettant les papiers et objets saisis à M. Duffort, de lui demander un mandat d'arrêt en blanc, ce qui lui avait été refusé, parce qu'au moyen de cet acte arbitraire « on pouvait arrêter les meilleurs patriotes », fut en outre, accusé d'avoir fait un changement clandestin des scellés apposés chez lui par les officiers municipaux et commissaires de la section, à l'effet de soustraire divers objets précieux pouvant servir de pièces à conviction.

Par jugement rendu le 27 novembre 1792, le Tribunal criminel condamna le sieur Stevenot à 12 années de fers et à l'exposition préalable, sur la place de Grève, durant 6 heures, de plus à la restitution, ou au remboursement, d'une paire de boucles d'oreilles en diamants, estimées 3,000 livres, d'une lunette d'Angleterre, estimée 100 livres, d'une bague d'agathe onyx gravée, représentant un Dauphin avec un enfant, entourée de brillants, estimée 150 livres, d'un étui de mathématiques en argent, estimé 60 livres, d'un pédomètre en argent, estimé 50 livres, d'un petit cachet en argent valant 18 livres, de 30 livres en argent, de 4 assignats de 5 livres, et à payer 24 livres pour le raccommodage des serrures, portes et armoires brisées par ordre dudit Stevenot. Le même jugement acquitta Nicolas Geunot et ordonna sa mise en liberté. Le sieur Stevenot fit appel, sa requête en cassation fut rejetée le 22 février 1793, mais il obtint, le 9 octobre 1822, des lettres de grâce.

Originaux signés (68 pièces), *A. N.*, W 247, n° 14.

Parmi les pièces composant le dossier figurent plusieurs ordres du Comité de police et de surveillance de la Commune, une note des objets emportés par le sieur Stevenot de l'appartement de M. de Chalais, dans la nuit du 22 au 23 août 1792, une note des armes enlevées chez M. de Mailly et chez M. de Périgord, le 23 août, une déclaration du sieur Nicolas Raffet, commandant de la section armée de la Butte-des-Moulins, lors de la perquisition chez le médecin Petit, du 15 novembre 1792, des pouvoirs délivrés le 26 octobre 1792 par les commissaires de la section des Piques au sieur Nicolas Geunot, à l'effet de rechercher les gens suspects et ennemis de la République, l'autorisant à porter un sabre et une paire de pistolets.

AFFAIRE VICTOR

28 novembre 1792.

1168. — Procédure instruite contre le sieur Pierre Victor, garçon perruquier, surpris en flagrant délit de vol d'assignats, dans le tiroir d'une commode, chez le sieur Naudin, marchand de bois, lequel, probablement en considération du désistement du plaignant, est acquitté par le Tribunal criminel, qui donne acte à l'accusateur public, M. Réal, de son pourvoi contre ledit jugement d'absolution.

Parmi les pièces du dossier, figure une délibération de la section du Finistère, du 5 octobre 1792, portant « que les qualités morales et les vertus civiques de la femme Victor méritaient les plus grands égards, que son mari n'avait jamais démérité de la section jusqu'au moment malheureux qui avait donné lieu à son arrestation, » et chargeant M. Santerre de faire pour le nommé Victor tout ce qui dépendra de lui pour obtenir son élargissement, ou au moins adoucir la peine qu'il peut avoir encourue.

Originaux signés (16 pièces), *A. N.*, W 247, n° 14.

AFFAIRE PORTEBLED

28 novembre 1792.

1169. — Procédure instruite contre le sieur François Portebled, terrassier occupé aux travaux du camp, accusé d'avoir dérobé une nappe dans l'auberge du Soleil d'Or, rue Bellefond, prétendant l'avoir prise pour aller chercher une salade chez la fruitière, lequel est acquitté par le Tribunal.

Originaux signés (11 pièces), *A. N.*, W 247, n° 16.

AFFAIRE PELLERIN DE CHANTEREINE

28 novembre 1792.

1170. — Procédure instruite contre M. Jean-Pierre-François Pellerin de Chantereine, ancien inspecteur du Garde-Meuble national, inculpé d'avoir fait passer des fonds, en or ou en argent, aux émigrés, postérieurement à la loi du 23

août 1792, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, aux directeurs du jury d'accusation du Tribunal criminel, leur adressant l'état nominatif des commissaires que le Conseil général de la Commune a chargés de la levée des scellés apposés sur les effets des prévenus en état d'arrestation, 19 septembre 1792.

2° Lettre du Comité de sûreté générale à l'accusateur public du Tribunal criminel, lui adressant 27 pièces, remises par le citoyen Pellerin-Chantereine, employé au département du Garde-Meuble, que le Comité a cru, après l'avoir entendu, devoir faire incarcérer à Sainte-Pélagie, 31 octobre 1792.

3° Procès-verbal de transport de MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, à Sainte-Pélagie, et interrogatoire de M. Jean-Pierre-François Pellerin, dit Chantereine, contrôleur du Garde-Meuble, y demeurant, au sujet de ses négociations avec le sieur Poilvilain de Crénay, grand-maître de la garde-robe du ci-devant Monsieur, pour la vente des diamants de ce prince, 2 novembre 1792.

4° Mandat donné par les directeurs du jury d'accusation à M. Fouquier-Tinville, à l'effet de constater s'il existe des pièces à conviction sous les scellés apposés dans le logement occupé au Garde-Meuble par le sieur Pellerin de Chantereine, 5 novembre 1792.

5° Mandat d'amener, décerné par M. Fouquier-Tinville contre le sieur Pellerin de Chantereine, détenu à Sainte-Pélagie, pour assister à la levée des scellés et perquisition, procès-verbal d'extraction dudit Pellerin de Sainte-Pélagie, 6 novembre 1792.

6° Perquisition, par M. Fouquier-Tinville, et examen de tous les papiers trouvés sous les scellés chez M. Pellerin-Chantereine, et remise à M. Audrein, commissaire de la Convention nationale, de la correspondance échangée avec le sieur Poilvilain de Crénay, 8 novembre 1792.

7° Procès-verbal de la perquisition faite par M. Guillaume Sermaize, directeur du jury d'accusation, en présence de M. Yves Audrein, député et commissaire de la Convention nationale, au Garde-Meuble; examen des papiers contenus dans deux portefeuilles, qui n'ont pas trait au délit imputé au sieur Pellerin, mais qui, néanmoins, ont paru être de la plus haute importance pour les intérêts de la République, d'après les lois rendues, tant par l'Assemblée constituante que par la Convention nationale, sur les biens des émigrés, notamment sur ceux du comte de Crénay; la description desdits papiers est confiée à M. Jean Lacoste, juge de paix de la section de la Butte-des-Moulins, 13 novembre 1792.

8° Interrogatoire du sieur Jean-Pierre-François Pellerin de Chantereine, inspecteur et contrôleur du Garde-Meuble, par M. Fouquier-Tinville, 18 novembre 1792.

9° Jugement du Tribunal criminel, rendu sur la requête du sieur Pellerin de Chanreine, ordonnant sa mise en liberté provisoire, sous la caution du citoyen Ferry, homme de loi, son gendre, 18 novembre 1792.

10° Jugement du Tribunal criminel, déclarant que, de l'examen des pièces trouvées sous les scellés et de celles produites par le Comité de sûreté générale, il ne résulte aucune preuve du délit imputé à M. Pellerin de Chantereine (l'envoi d'or et d'argent aux émigrés); que le contraire résulte d'une quittance de 3,000 louis en or à lui délivrée, le 8 août 1792, par l'abbé Poilvilain, non émigré, et que la liberté provisoire accordée à l'inculpé, par jugement du Tribunal du 18 novembre, sera et demeurera définitive, 28 novembre 1792.

Originaux signés (16 pièces), *A. N.*, W 247, n° 17.

AFFAIRE GOUBIN

28 novembre 1792.

1171. — Procédure instruite contre le sieur Goubin, compagnon ciseleur et doreur, pour vol de portefeuille et de divers effets, lequel est acquitté.

Originaux signés (8 pièces), *A. N.*, W 247, n° 18.

AFFAIRE LENOBLE

28 novembre 1792.

1172. — Procédure instruite contre le sieur Théodore Lenoble, tailleur d'habits, arrêté à la barrière Ménilmontant comme soupçonné de vol, et qui est mis en liberté.

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 247, n° 19.

AFFAIRE DESESSART ET CHATELAIN

28 novembre 1792.

1173. — Procédure instruite contre les sieurs Jacques-Olivier Desessart, marchand et autrefois commis aux fermes, et Jacques-Charles-Quentin Chatelain, graveur en taille douce, prévenus d'escroquerie et de tentative de vol chez un bonnetier, et renvoyés des fins de la plainte.

Originaux signés (9 pièces), *A. N.*, W 247, n° 20.

AFFAIRE HENRIET

29 novembre 1792.

1174. — Procédure instruite contre le sieur Jean Henriet, teneur de jeu de billard, au sujet des relations qu'il aurait eues avec Douligny, Chambon et autres voleurs du Garde-Meuble, à l'effet de savoir si ce vol n'aurait pas été projeté par les joueurs fréquentant son billard et si des bijoux n'auraient pas été vendus par eux; ledit Henriet, contre lequel n'existe aucune charge, est mis en liberté.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 248, n° 2.

AFFAIRE ROMANGIN

29 novembre 1792.

1175. — Procédure instruite contre le sieur Charles Romangin, écrivain, prévenu d'abus de confiance et de vexations, en qualité de commissaire chargé du recensement des chevaux et voitures dans la section de la Fontaine-de-Grenelle, avec liste des chevaux se trouvant dans cette section, déclarations et protestations des propriétaires, ordres du Commandant général et de l'état-major général de la garde nationale et de la section de la Fontaine-de-Grenelle, portant réquisition des chevaux et chariots, pièces d'où il résulte que le citoyen Romangin ne s'est point approprié de chevaux ni de voitures dans l'exercice de son mandat, et est mis en liberté.

Originaux signés (67 pièces), *A. N.*, W 248, n° 3.

AFFAIRE DES ROTOURS

29 novembre 1792.

1176. — Procédure instruite contre M. François-Mathieu Angot Des Rotours, ex premier commis du Département des Monnaies, pour détournements et malversations à raison d'un déficit trouvé dans les matières d'or et d'argent provenant des maisons religieuses et paroisses supprimées, confiées à sa garde, procédure comprenant les pièces suivantes :

1° Recensement des matières d'or et d'argent provenant des maisons religieuses et paroisses supprimées, fait par les administrateurs du Département de Paris, chargés de la vérification des fontes, lesquels constatent un déficit de 91 marcs 5 onces 6 gros, et explications données à ce sujet par M. Des Rotours, 25 avril 1792.

2° Arrêté du Directoire du Département de Paris, ordonnant au procureur général syndic, conformément à l'avis du ministre des Contributions publiques, de poursuivre contre le sieur Des Rotours le rétablissement du déficit constaté, 4 octobre 1792.

3° Lettre de M. Berthelot, procureur général syndic du Département, à l'accusateur public près le Tribunal criminel du 17 août, l'invitant à exercer des poursuites contre le sieur Des Rotours, à raison des malversations dont il est soupçonné, 17 octobre 1792.

4° Interrogatoire de M. Angot Des Rotours par M. Loyseau, l'un des directeurs du jury d'accusation, 29 octobre 1792.

5° Mémoires justificatifs adressés par M. Des Rotours à M. Loyseau, directeur du jury d'accusation, 2, 9 novembre 1792.

6° Jugement du Tribunal criminel, renvoyant de l'accusation le sieur Des Ro-

tours, atendu que le déficit de 91 marcs, d'abord constaté, a été réduit, par un dernier recensement, à 43 marcs, ce qui dénote une incertitude dans les bases des opérations, et observant que, dans la circonstance, le sieur Des Rotours n'a point agi comme fonctionnaire public, mais à titre de personne investie de confiance volontaire, et ne saurait être responsable d'erreurs, qui ne peuvent, en tout cas, donner lieu qu'à une action civile, 29 novembre 1792.

Originaux signés (10 pièces), *A. N.*, W 248, n° 8.

AFFAIRE MOREL

30 novembre 1792.

1177. — Procédure instruite contre le sieur Jean-François Morel, ancien officier de paix, prévenu de complicité avec les voleurs du Garde-Meuble et confronté à Douligny, lequel est renvoyé de l'accusation, la perquisition faite à son domicile, place de l'Estrapade, le 20 novembre 1792, n'ayant amené la découverte de rien de suspect, et Claude Lebois, directeur du jury d'accusation, n'ayant réservé qu'un registre informe, contenant des renseignements pris dans différentes prisons sur divers prévenus, du 1er août 1791 au 25 juin 1792, lequel est annexé au dossier.

Originaux signés (9 pièces), *A. N.*, W 248, n° 4.

AFFAIRE SEGUY DE FONTIGNY

30 novembre 1792.

1178. — Procédure instruite contre le sieur Charles-Joseph Seguy de Fontigny, entrepreneur de roulage à l'hôtel de Lorraine, chaussée Saint-Lazare, faubourg Saint-Denis, inculpé d'avoir exporté du numéraire à l'étranger et d'avoir fait passer des fonds aux émigrés, notamment à Bruxelles, suivant la dénonciation adressée, le 8 octobre 1792, par le Comité de surveillance et de salut public aux commissaires de la Convention nationale, procédure dans laquelle se trouvèrent impliquées la citoyenne Marie-Françoise Deligny, associée à l'entreprise de roulage du sieur Seguy de Fontigny, et le sieur Claude-Etienne Barachin, maître de poste et entrepreneur de voitures à Rethel ; un jugement du Tribunal criminel du 30 novembre 1792 déclara qu'il n'existait aucune preuve des faits imputés au sieur Seguy de Fontigny et ordonna sa mise en liberté.

Originaux signés (28 pièces), *A. N.*, W 248, n° 5.

3° *Affaires non suivies, ou dont les prévenus ont été mis en liberté.*

AFFAIRE SOLTHO-DOUGLAS

1179. — 1° Déclarations faites aux commissaires de la section du Louvre par les citoyens Niquille et Gautier, officiers au Département de police, chargés de se transporter, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, au domicile du sieur Soltho-Douglas, ex agent de police, révoqué depuis 6 semaines pour malversations dans son service, et de lui redemander la commission à lui délivrée par le Département de Police ; arrestation et interrogatoire du même Soltho-Douglas, saisie des papiers trouvés chez lui, au nombre de 79 pièces, et envoi dudit inculpé au Département de police de la Mairie, 12 août 1792.

2° Déclarations du sieur Charles-Luc Soltho-Douglas, reçues par les administrateurs de police et de salut public, au sujet principalement de ses rapports avec M. Perron, administrateur au Département de Police, 12 août 1792.

3° Déclaration de Mlle Pourbin au sujet des relations de Soltho-Douglas avec Mme Belon, demeurant rue de Chartres, sa maîtresse, partie depuis 8 jours pour Lyon, 12 août 1792.

4° Déclaration du sieur Courbin au service de M. Soltho-Douglas au sujet des faits et gestes de M. Soltho-Douglas (août 1792).

5° Papiers saisis chez M. Soltho-Douglas, cotés et paraphés, au nombre de 79 pièces (correspondances, rapports de police).

Cf. le t. IV de notre Répertoire.

Originaux signés (1 dossier), *A. N.*, W 251, n° 1.

AFFAIRE FAYEL

1180. — 1° Arrêté du Conseil général de la Commune, ordonnant que le sieur Fayel, juge de paix, sera mis en état d'arrestation et conduit sous bonne et sûre garde à Saint-Lazare, 12 août 1792 (mention).

2° Procès-verbal de transport de MM. Prosper Sigault et Julien Le Roy, commissaires du Conseil général de la Commune, au domicile de M. Fayel, juge de paix de la section du Roi-de-Sicile, rue des Ecouffes, apposition des scellés et mise en état d'arrestation de M. Fayel, qui soupait au sein de sa famille, lequel a déclaré qu'il était prêt à partir et a obéi en entrant et en sortant avec la plus grande soumission à la Loi, 12 août 1792.

3° Offre par l'assemblée générale de la section Poissonnière aux officiers municipaux, de la caserne de Saint-Lazare, à l'effet d'y déposer le prisonnier dont ils sont chargés, 12 août 1792.

Originaux signés et extrait conforme (3 pièces), *A. N.*, W 251, n° 30.

AFFAIRE TROUILLARD

1181. — 1° Ordre du Comité de police et de surveillance d'arrêter les 2 frères nommés Trouillard, l'un d'eux ci-devant curé et réfractaire, conspirateurs contre la chose publique, ordre signé de Chartrey, Daujon et Sergent, 12 août 1792.

2° Interrogatoire de M. Charles-Joseph Trouillard, ci-devant curé de Sillé-le-Guillaume, par M. Daujon, membre du Comité de police, qui donne l'ordre de l'écrouer à la Force, 14 août 1792.

3° Ecrou dudit sieur Trouillard à la Force, par le sieur Landragin, concierge, auquel est annexé une image du Sacré-Cœur, sur un petit carré de parchemin, 14 août 1792.

4° Certificat délivré audit Trouillard par la municipalité de Châtres, district d'Evron, 3 août 1792. — Certificats délivrés au même, à son arrivée à Paris, par le commissaire de police de la section des Thermes-de-Julien, 14, 20 juin 1792.

Originaux signés (7 pièces), *A. N.*, W 251, n° 35.

AFFAIRE MAGUIN

1182. — Procès-verbal d'arrestation et interrogatoire, par le commissaire de la section des Invalides, du sieur Ambroise Maguin, domestique de Mme Paignon, tenant une manufacture de draps à Sedan, porteur de lettres suspectes et ayant reçu pour mission d'indiquer une retraite sûre à la famille et aux amis de M. de Lafayette, attendu que les armées autrichiennes allaient entrer en France et venir de suite à Paris, lequel Maguin est envoyé à la Force par ordre de M. Sergent, 15 août 1792.

Original signé, *A. N.*, W 251, n° 6.

AFFAIRE VAUTREY

1183. — 1° Déclaration faite au Département de police par le sieur Jean Bonnin, ci-devant garde du Roi, demeurant à l'hôtel des Mousquetaires, avec le sieur Victor Vautrey, aussi garde du Roi, qui lui a proposé de mettre en circulation de faux billets de 40 sols de la Maison de secours, qu'il lui cédait pour 30 sols, avec 2 de ces faux billets annexés à la déclaration, 27 juillet 1792.

2° Ordre du Comité de surveillance et de police (signé de Chartrey et Daujon), à M. Rousseau, d'arrêter et de lui amener le sieur Vautrey, prenant le nom de Padox, avec ordre de l'écrouer à la Force, signé de Réal et Sergent, 15 août 1792.

3° Interrogatoire du sieur Victor Vautrey, ex garde du Roi, ancien soldat du régiment d'Armagnac et volontaire de la Bastille, sollicitant une place sur les frontières, amené par le sieur Rousseau, lequel reconnaît avoir fait partie des agents enrôlés pour exercer une surveillance au Palais-Royal, être resté, dans la nuit du 9 au 10 août, place du Carrousel, et s'être chargé d'écouler de faux assignats à lui remis par un sieur Chalin, 15 août 1792.

4° Demande d'audience à M. Pétion, par le sieur Vautrey, sous le pseudonyme de Padox, pour affaire de la plus haute importance, 14 août 1792.

5° Correspondances diverses adressées

au sieur Vautrey, notamment par son père, 1792.

Originaux (14 pièces), *A. N.*, W 251, n° 7.

AFFAIRE BERTRAND

1184. — 1° Déclaration du sieur Antoine-André Voirin, fruitier-oranger, rue et piliers de la Tonnellerie, faite au Comité de la section des Postes, au sujet de réunions de particuliers suspects d'incivisme, qui se tiennent, nuitamment, rue des Prouvaires, chez l'abbé Bertrand, frère de l'ancien ministre, et qui causent des inquiétudes dans le voisinage, 14 août 1792.

2° Interrogatoires subis au Conseil général de la Commune par trois particuliers trouvés chez M. Bertrand de Molleville, ex-ministre de la marine, savoir : Nicolas Vernier, ex-président au Grand Conseil, Jean-André Bertrand, chevalier de Malte, et François Raguet, valet de chambre et maître d'hôtel de M. Bertrand de Molleville, lesquels déclarent tous ignorer le lieu de la retraite de l'ancien ministre, 16 août 1792, 2 et 4 heures du matin.

3° Déclaration faite aux commissaires de la Commune par M. Jean-André Bertrand, chevalier de Malte, au sujet de l'époque du départ de son frère, de ses relations avec le château des Tuileries, et des conférences qu'il aurait eues avec M. de Montmorin, 16 août 1792, 6 heures du soir.

4° Mandat du Comité de police et de surveillance à la section des Postes, à l'effet de faire perquisition chez l'abbé Bertrand, frère du ministre, et de saisir ceux de ses papiers qui pourraient être jugés suspects, 17 août 1792.

5° Procès-verbal de perquisition dans les papiers de l'abbé Bertrand, rue des Prouvaires, par les commissaires de la section des Postes, et de l'arrestation dudit abbé Bertrand, rue du Four-Saint-Honoré, par M. Ballardelle, commissaire de la Commune, 17 août 1992.

6° Lettre de M. Jean-André Bertrand au Comité de surveillance, se plaignant d'être détenu sans motif, ayant été arrêté pour être venu donner de ses nouvelles à son second frère l'abbé, déclarant n'avoir pas vu une seule fois ni le Roi, ni la Reine, ni personne de leur famille, et présumant que son seul crime est le nom qu'il porte, 18 août 1792.

7° Lettres adressées à l'abbé Bertrand, conseiller au Grand Conseil, saisies lors de son arrestation, avec le manifeste imprimé du duc de Brunswick.

Originaux signés (16 pièces), *A. N.*, W 251, n° 33.

AFFAIRE MAUSSABRÉ

1185. — 1° Lettre de M. Xavier Audouin, commissaire de la Commune, chargé de perquisitionner aux environs de Paris, au président du Conseil général de la Commune, annonçant l'arrestation, dans la maison de Mme Du Barry à Louveciennes, de M. de Maussabré, aide de camp de Lafayette et de M. de Cossé Brissac, qu'il expédie à Paris sous la garde de deux volontaires et de deux gendarmes, et se félicitant de cette bonne prise, 28 août 1792.

2° Lettre de M. Paris, officier municipal, à M. Panis, membre du Comité de surveillance, le priant de renvoyer promptement les gardes nationaux qui ont amené M. de Maussabré, et qui doivent se rendre le lendemain, à 6 heures du matin, à Saint-Germain, 28 août 1792.

3° Certificat d'inscription de M. de Maussabré dans la garde nationale de Jouars-Pontchartrain, 17 février 1792.

4° Passeport délivré à M. de Maussabré, citoyen français, allant dans l'intérieur du royaume, par la municipalité d'Orléans, 2 juillet 1792.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 251, n° 37.

AFFAIRE TALON

1186. — Interrogatoire par M. Loyseau, directeur du jury d'accusation du Tribunal criminel, de M. Jean-François-Marie Talon, commis épicier près de la porte de Paris, occupé pendant 8 jours, au début du mois d'août, par M. d'Angremont, à la surveillance de ceux qui pouvaient porter atteinte à la propriété, sûreté des personnes et aux autorités constituées, ayant mission avec les 10 hommes

es d'entrer dans les groupes;
en état d'arrestation par
eau, jusqu'à ce qu'on ait
informations sur son
2.

W 251, n° 8.

SSEAU

d'apposition de
un secrétaire,
nt qu'occu-
s, le sieur
ice royal,
r, admi-
ine-et-
e du
Ver-

s,

pro-
1792.

Interrogatoire de M. Augustin-Bernard-Louis-Joseph Rousseau, maître d'armes du prince royal, par M. Denis-Anne-Ferdinand Hodanger, juge de paix de Versailles, 18 août 1792.

4° Ordre du Comité de surveillance des 3 corps administratifs de Versailles à M. Pile, appariteur de la municipalité, de conduire M. Rousseau au Comité de la Commune de Paris, lequel est écroué à l'Abbaye, 18 août 1792.

5° Dénonciation au Comité de police de Versailles du sieur Rousseau, maître d'armes des enfants de France, signalé comme ayant à son uniforme de garde national des boutons avec la légende : *District* et au milieu : *la Nation, la Loi, le Roi*, les boutons que ledit Rousseau déclare avoir achetés au Palais-Royal à Paris, et ordre de conduire ledit Rousseau au Comité de police de Paris, 15 août 1792.

6° Lettre du Comité de surveillance de Paris à leurs frères et amis de Versailles, au sujet des boutons d'uniforme du sieur Rousseau, qui se vendent au Palais-Royal et ne présentent aucun signe de ralliement, partageant néanmoins leurs inquiétudes, car disent-ils, « l'excès de la précaution étant sagesse, nos ennemis sont un peu étourdis, mais ils ne sont pas encore anéantis, restons debout, restons éveillés, surtout restons bien unis, et arrivent les ennemis », 16 août 1792, 4 heures du matin.

7° Lettre de M. Lecointre, député, à son collègue Grangeneuve, lui transmettant la supplique de la femme et de la fille de Rousseau, à l'effet d'obtenir sa mise en liberté, avec réponse de M. Grangeneuve, déclarant que la justice seule peut ordonner cet élargissement, 20 août 1792.

8° Requête du sieur Rousseau, faisant valoir, pour obtenir sa mise en liberté, son ignorance complète de ce qui pouvait se tramer au château, puisqu'il avait laissé sa fille aînée, qui était de service, exposée, le 0 août, à toutes les horreurs qu'un pareil nplot devait nécessairement entraîner août 1792).

9° Lettre du Comité de surveillance et de salut public de Paris à la municipalité de Versailles, demandant l'envoi des notes qui peuvent être à la charge du sieur Rousseau pour procéder à son interrogatoire, l'élargir ou le retenir, s'il y a lieu, avec réponse au bas de la lettre, déclarant n'avoir d'autres pièces que celles qui ont été envoyées précédemment, 21 août 1792, l'an quatrième de la liberté, le premier de l'égalité et de la vengeance du peuple.

10° Interrogatoire du sieur Rousseau par le Comité de surveillance et de salut public de la Commune de Paris, 25 août 1792.

Cf. le t. IV de notre Répertoire, n° 2365.
Originaux signés (13 pièces), *A. N.*, W 251, n° 34.

AFFAIRE BOURGARD

1188. — Procédure instruite contre le sieur Félix Bourgard, sergent-fourrier des gardes Suisses de Courbevoie, 26 août 1792.

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 251, n° 36.
Cf. le t. IV de notre Répertoire, n° 2486.

AFFAIRE GUILLAUME

1189. — 1° Exposé justificatif pour M. Guillaume l'aîné, notaire à Paris, rue d'Orléans, en réponse aux faits qui lui sont imputés : 1° d'avoir dit dans sa section que l'on était payé pour y mettre le trouble ; 2° d'avoir son fils émigré et à Coblentz ; 3° d'avoir excité à signer la pétition du 20 juin ; 4° d'avoir des liaisons avec les Chevaliers du poignard, son fils s'étant trouvé aux Tuileries le 28 février 1791 ; 5° d'avoir laissé brûler des papiers chez lui ; 6° d'avoir entretenu correspondance avec Lafayette ; 7° d'avoir renvoyé 2 de ses clercs parce qu'ils portaient l'habit uniforme, 1er septembre 1792.

2° Lettre de M. Le Gangneur, commissaire national du Tribunal criminel, au directeur du jury d'accusation, envoyant la lettre écrite par Danton en faveur de M. Guillaume, priant de prendre en grande considération sa position, la justice et l'humanité, et sollicitant sa réintégration, s'il n'y a lieu de suivre contre lui, 2 septembre 1792.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 251, n° 38.

Cf. le t. IV de notre Répertoire, n° 3961.

AFFAIRE DORMESSE

1190. — 1° Lettre de M. Manuel, procureur de la Commune, à l'accusateur public près le Tribunal criminel du 17 août, renvoyant un mémoire qui lui a été adressé par Marie-Marguerite Cousin, femme du sieur Delaplace, à l'effet de réclamer la liberté de son neveu, M. Dormesse, ancien secrétaire de Lafayette, arrêté et détenu à la Force, comme compromis dans la journée du 10 août, 27 août 1792.

2° Lettre de M. Le Gangneur, commissaire national près le Tribunal criminel, au directeur du jury d'accusation, lui transmettant cette lettre et le mémoire en question, et faisant appel à son zèle et à son patriotisme en faveur d'une citoyenne dont les intérêts et l'existence se trouvent compromis par la longue détention de son neveu, 2 septembre 1792.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 251, n° 39.

AFFAIRE LAVILLETTE

1191. — 1° Procès-verbal d'apposition de scellés par le sieur Louis Armé, délégué du Département de police et Comité de surveillance, sur les locaux dépendant de la librairie du sieur Lavillette, rue du Battoir, 3 août 1792.

2° Interrogatoire du sieur Joseph-Etienne Legrand-Lavillette, libraire, détenu à Sainte-Pélagie, par MM. François-Joseph Lecamus et Benoît Goudicheau, commissaires, membres du Conseil général de la Commune, au sujet de sa participation à la journée du 10 août et aux événements du château des Tuileries, en qualité de commandant de son bataillon, ledit Lavillette ayant déclaré qu'il avait quitté son bataillon pour se faire panser d'un coup de crosse qu'il avait reçu pendant la nuit, 11 septembre 1792.

3° Arrêté du Conseil général de la Commune, ordonnant la mise en liberté du sieur Lavillette et chargeant le citoyen Bigaut, l'un de ses membres, de mettre à exécution ledit arrêté, avec procès-verbal de reconnaissance et de levée des scellés, 19, 21 septembre 1792.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 251, n° 21.

AFFAIRE RICHARD

1192. — 1° Rapport de MM. Charles et Cochois, commissaires du Conseil général de la Commune, sur leur visite à la Conciergerie, où ils ont apposé les scellés et mis en état d'arrestation le concierge, qu'ils ont remplacé par un concierge provisoire, et plusieurs geôliers, 4 septembre 1792.

2° Requête du sieur Richard, concierge de la Conciergerie, à l'effet d'obtenir justice, par laquelle il expose que, loin d'encourir le reproche d'avoir été négligent, la surveillance par lui exercée a empêché des évasions et amené la découverte d'outils servant aux prisonniers, ce qui lui a valu des adresses de félicitations des sections, septembre 1792.

3° Interrogatoire de M. Toussaint Richard, ex concierge de la maison d'arrêt de la Conciergerie, par M. Guillaume Le

Roy, directeur du jury d'accusation du Tribunal du 17 août, portant principalement sur la fabrication de faux assignats dans la prison confiée à sa garde, 16 septembre 1792.

4° Extrait des procès-verbaux dressés par M. Etienne Lambert, commissaire de police de la section du Pont-Neuf, du 28 mars au 7 août 1792, sur des tentatives d'évasion ou des découvertes de faux assignats. — Interrogatoire du sieur Pierre Duteil, prisonnier, et de divers guichetiers au sujet de fabrications de faux assignats.

5° Déclaration du directeur du jury d'accusation du Tribunal criminel, portant qu'il n'y a pas lieu à accusation contre le sieur Richard, dont la conduite est exempte de tout reproche, et ordonnant sa mise en liberté, 17 septembre 1792.

6° Interrogatoire d'Antoine Saulieu et de Louis Chevel, guichetiers de la Conciergerie, au sujet des fabrications de faux assignats, par M. Guillaume Le Roy, l'un des directeurs du jury d'accusation, 22 septembre 1792.

Originaux signés (13 pièces), *A. N.*, W 251, n° 24.

AFFAIRE SOURY

1193. — Procès-verbal d'arrestation par le Comité permanent de la section du Faubourg-Montmartre, du sieur Jean Soury, marchand de ferraille et gagne-deniers, trouvé dans l'ancien corps de garde des chasseurs soldés de la barrière Poissonnière, où il avait démonté deux chassis de croisées à dessein de les emporter ; ledit Comité, jugeant prudent d'attendre la nuit pour éviter la fureur populaire l'encontre d'un voleur avéré, décide qu'il sera déposé au corps de garde, gardé à vue jusqu'à la nuit et alors conduit sous bonne escorte au Département de Police, 20 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, W 251, n° 16.

AFFAIRE THEVENEAU DE MORANDE

1194. — 1° Interrogatoire de M. Charles Theveneau de Morande, rédacteur du journal *l'Argus patriote*, détenu à Sainte-Pélagie, par MM. Julien Le Roy et Benjamin Nouet, commissaires de la Commune, au sujet de ses relations et de ce qu'il a fait lors du 10 août, 10 septembre 1792.

2° Procès-verbal de transport du sieur Carette, officier municipal, rue Taitbout, n° 16, au domicile du sieur Theveneau de Morande, reconaissance, levée des scellés et perquisition dans ses papiers, où il n'a rien été trouvé de suspect, compte rendu du résultat de cette mission au Comité de la section Mirabeau, qui a témoigné toute sa joie, et au Conseil général de la Commune, où le sieur Carette a demandé la liberté de ce citoyen, qui avait été violée par une injuste vengeance, 19 septembre 1792.

3° Arrêté du Conseil général de la Commune, portant que le sieur Theveneau de Morande, citoyen de la section Mirabeau, sera mis sur le champ en liberté, 21 septembre 1792.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 251, n° 27.

AFFAIRE PEYRON

1195. — Lettre du sieur Peyron, négociant, à sa femme, se plaignant de sa longue détention et déclarant qu'on peut prendre des renseignements sur son compte à Nice, au bureau des classes de la marine, avec diverses factures de marchands, septembre 1792.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 251, n° 2.

AFFAIRE PIGEON

1196. — 1° Procès-verbal d'arrestation, comme suspect, du sieur Simon Pigeon, employé à la Caisse d'épargne Lafarge, par le Comité de surveillance de la section des Amis-de-la-Patrie, à la requête du sieur Charles-Simon Mouton, menuisier, qui avait eu une altercation, le 16 juillet précédent, avec ledit Pigeon, au sujet de l'inscription : *Vive Pétion et au f... Lafayette*, inscrite sur le chapeau de 3 individus, qui, interpellés à ce sujet, avaient répondu que ce qui était sur leurs chapeaux était aussi gravé dans leurs cœurs, à quoi répliquèrent leurs

interlocuteurs que, quant à eux, ils avaient dans leurs cœurs : *Vive le Roi, Vive Lafayette, et au f... la Nation*, échange de propos qui avait amené une rixe, 17 juillet, 16 septembre 1792.

2° Interrogatoire du sieur Simon Pigeon par M. Guillaume Le Roy, directeur du jury d'accusation, au sujet des correspondances que l'inculpé pouvait avoir entretenu avec Genève, son pays natal, et de sa participation au repas des gardes nationaux de la section de 1792, aux Champs-Elysées, afin de savoir s'il n'y avait pas à ce repas de gardes ou valets de pied du ci-devant Roi, sous l'uniforme de garde national; mise en liberté, de l'avis des officiers municipaux Michonis, Monneuse et Marino, dudit Simon Pigeon, auquel il est recommandé de se conduire à l'avenir en bon citoyen et d'être attaché et ami de la République, 25 septembre 1792.

Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 251, n° 22.

AFFAIRE ROMARY

1197. — 1° Procès-verbal d'arrestation du sieur Jean-François Romary, compagnon serrurier, inculpé de tentative de vol avec effraction, rue de Lourcine, par M. Toussaint Drouet, commissaire de la section armée de l'Observatoire, 19 septembre 1792.

2° Information faite par M. Claude Lebois, directeur du jury d'accusation, dans l'affaire du sieur Romary, 24 septembre 1792.

3° Acte d'accusation dressé contre le sieur Romary, 8 octobre 1792.

4° Dépositions recueillies par M. Claude Lebois, qui donne un mandat d'amener contre le prisonnier, détenu à la Force, à l'effet de le confronter aux témoins, et déclaration du concierge de la Force et des gendarmes, portant que ledit Romary avait été transféré, le 2 octobre, de la Force à la Conciergerie, mais que la voiture où il se trouvait avec 2 autres prisonniers étant venue à verser, il en avait profité pour prendre la fuite et avait disparu, 9 octobre 1792.

Originaux signés (6 pièces), *A. N.*, W 251, n° 15.

AFFAIRE ROSÉ ET BONNEFOND

1198. — 1° Lettre du Conseil général de la commune de Dunkerque au président du Comité de surveillance de l'Assemblée nationale, lui adressant les pièces relatives aux nommés Sébastien Rosé, dit *Castillon*, et Jean-Marie-Anastase Boulland, dit *Bonnefond*, anciens gardes du corps, arrêtés par ordre de la municipalité à leur arrivée de Coblentz, lesdites pièces consistant en un procès-verbal d'arrestation des deux gardes du corps, du 14 août 1792, leurs interrogatoires et déclarations du 16 août 1792, les correspondances échangées par la municipalité de Dunkerque avec celles de Saint-Sulpice-de-Lézat et de Condom, à l'effet d'obtenir des renseignements sur le compte des deux particuliers arrêtés, 14-20 août et 8 septembre 1792.

2° Ordre de la municipalité de Dunkerque, en vertu de la lettre du Comité de surveillance de l'Assemblée nationale, portant que les sieurs Rosé et Bonnefond, ex-gardes du corps, détenus dans la maison d'arrêt de la dite ville, seront conduits de brigade en brigade à Paris, pour être écroués dans la maison d'arrêt qu'indiquera ledit Comité, et lettre annonçant leur départ, 29 août 1792.

3° Procès-verbal d'examen, par les officiers municipaux de Dunkerque, des papiers se trouvant entre les mains des sieurs Rosé et Bonnefond, envoyés au Comité de sûreté générale de la Convention et par lui remis au greffe du Tribunal criminel, 29 août 1792.

4° Mémoire justificatif des sieurs Rosé et Bonnefond aux officiers municipaux de Compiègne, exposant qu'ayant quitté Dunkerque, où ils avaient été détenus, ils sont arrivés jusqu'à Noyon, où ils se trouvent exposés à la fureur du peuple, qui, les croyant coupables, a voulu les massacrer, et demandant les moyens sûrs de parvenir à Paris, septembre 1792.

5° Interrogatoire de MM. Jean-Marie Bonnefond Boulland et de Castillon-Rosé, ex-gardes du corps, compagnie de Luxembourg, prisonniers à l'Abbaye, par M. Loyseau, directeur du jury d'accusation, retraçant leur séjour en Allemagne, leur

retour en Belgique, leur arrestation en qualité d'espions à Tournay par les Autrichiens, qui les renvoyèrent à Bruxelles, d'où ils s'échappèrent, se rendirent à Gand, Ostende et Dunkerque, où ils furent arrêtés et restèrent jusqu'au 17 septembre, 8 octobre 1792.

6° Lettres des sieurs Bonnefond et Rosé, écrites à l'Abbaye, pour se plaindre de leur détention prolongée, n'ayant rien à se reprocher, 9 novembre 1792.

7° Lettres et papiers saisis sur les inculpés.

Originaux signés (27 pièces), *A. N.*, W 251, n° 26.

AFFAIRE MAR

1199. — 1° Procès-verbal d'arrestation par M. Charles-Antoine Martin, commissaire de police de la section de la Réunion, du sieur François Mar, âgé de 14 ans, ramasseur de charbon dans les bateaux vides, suspecté de complicité de vol de portefeuilles contenant des assignats, de plus absolument vagabond et sans aveu, lequel est envoyé à la Force, 26 octobre 1792.

2° Mandat d'amener de M. Loyseau, directeur du jury d'accusation, contre le sieur François Mar, détenu à la Force, avec réponse au verso, du sieur Bault, concierge, portant qu'un certain François Mar a été mis en liberté, le 24 novembre, par le citoyen Lebois, directeur du jury, et les citoyens Dangé et Marino, commissaires des prisons, 28 novembre 1792.

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 251, n° 3.

AFFAIRE CALMET

1200. — Interrogatoire par M. Antoine Fouquier-Tinville, directeur du jury d'accusation, du sieur Nicolas Calmet, dit *Matelot*, marinier de profession et teneur de jeu de loteries sur les quais, qui avait été dénoncé par un particulier connu sous le nom de *la Jambe de Bois*, comme ayant participé au vol du Garde-Meuble et comme connaissant les auteurs principaux de ce vol, et confrontation avec le sieur Pierre-Alexandre, dit *Cardinal*, l'un des complices de ce vol, d'où il résulte qu'il n'y a aucunes charges contre le sieur Calmet, et ordre de le mettre en liberté, 4 novembre 1792.

Original signé, *A. N.*, W 251, n° 19.

AFFAIRE DE LA LÉGION GERMANIQUE

1201. — 1° Pétition de citoyens composant la Légion germanique au Conseil général de la Commune, à l'effet d'être admis à nommer leurs chefs, au lieu et place de gardes Suisses, de gens du 10 août, et de purger leur corps d'un venin aussi dangereux, 5 novembre 1792.

2° Déclaration des citoyens Goissel et Toussaint, commissaires chargés de l'organisation des troupes à Paris, accompagnant le dépôt de cette pétition au Conseil général de la Commune, et dénonçant l'organisation vicieuse de la Légion germanique, qui est la cause des orgies et des troubles excités sur les boulevards, et assurant que le calme ne pourra être rétabli dans ce corps et peut-être dans la capitale, que lorsqu'il aura été entièrement épuré, avec le renvoi de la pétition et des dénonciations au pouvoir exécutif et au ministre de la guerre, 5 novembre 1792.

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 251, n° 29.

AFFAIRE ROHAN-ROCHEFORT

1202. — Interrogatoire de Marie-Henriette-Charlotte-Dorothée de Rothelin, épouse séparée de M. de Rohan-Rochefort, détenue à Sainte-Pélagie, par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, au sujet d'un emprunt qu'elle avait été chargée de négocier pour le ci-devant ministre Bertrand et des complots qui pouvaient se méditer contre la République, qu'elle a déclaré n'avoir connus que par les papiers publics, 8 novembre 1792.

Original signé, *A. N.*, W 251, n° 18.

AFFAIRE PIERRE BENOIT

1203. — Procédure instruite au tribunal du district de Mortagne contre Pierre

Benoît, agioteur d'assignats, et François Billardot, compagnon menuisier, pour vol avec effraction, commis pendant la nuit, dans l'église de Chérancé, avec jugement portant commission rogatoire au président où l'un des juges du Tribunal criminel du 17 août pour l'audition de témoins, 25 juillet-20 octobre 1792.

Originaux signés (9 pièces), *A. N.*, W 251, n° 25.

AFFAIRE ÉTIENNE FEUILLANT

1204. — 1° Arrêté du Conseil général de la Commune, dénonçant au directeur du jury d'accusation criminelle le n° 30 du journal d'Etienne Feuillant, pour un paragraphe de ce journal, intitulé *Commune de Paris, séance du 19,* qui appelle l'attention sur la conduite de deux membres du Comité de surveillance dans la maison d'un émigré, où ils étaient venus lever les scellés, 21 octobre 1792.

2° Lettre du sieur Lubin fils, substitut du procureur de la Commune, au directeur du jury d'accusation du Tribunal criminel, accompagnant l'envoi de l'arrêté ci-dessus et demandant de faire instruire promptement l'affaire, pour que la Municipalité obtienne immédiatement une ample justification, en raison surtout de l'erreur commise peut-être à dessein par le rédacteur du journal (les deux personnages incriminés étant, non des membres de la Municipalité, mais en réalité des administrateurs du Département), afin de décrier par tous les moyens possibles la Commune du 10 août, 22 octobre 1792.

3° Interrogatoire de M. Etienne Feuillant, rédacteur du journal dit *de la rue de Chartres*, par M. Loyseau, directeur du jury d'accusation, dans lequel le sieur Feuillant déclare que les faits rapportés dans son journal, qui se sont passés au domicile du sieur Barentin, sont rigoureusement exacts, sauf qu'ils ont été imputés à tort à deux commissaires de la Commune, tandis qu'ils concernent deux membres du Département, lesquels d'ailleurs ont été suspendus de leurs fonctions par le Conseil exécutif, et qu'il se propose de rétracter cette erreur dès ce jour dans son journal, 23-29 octobre 1792.

La rectification promise fut insérée dans le n° 39 du *Journal du soir*, à la date du 29 octobre 1792; les deux membres du Département, suspendus de leurs fonctions le 23 octobre 1792, s'appelaient Jean-Louis Royol et Noel Gonin. Cf. S. Lacroix, *Le Département de Paris et de la Seine pendant la Révolution*, p. 94-98.

Originaux signés (5 pièces), *A. N.*, W 251, n° 28.

AFFAIRE BEAUGUILLE

1205. — 1° Lettres de M. Berthelot, procureur général syndic du Département, à l'accusateur public du Tribunal criminel, lui dénonçant, suivant ordre reçu le 2 novembre du ministre de l'intérieur, le sieur Beauguille, homme de loi, à l'effet de suivre cette affaire qui intéresse la sûreté générale, et envoyant copies conformes, signées de M. Roland, d'une lettre des administrateurs du district de Langres au ministre de l'intérieur, du 18 octobre 1792, et de deux lettres d'un sieur Beauguille, avoué à Paris, par eux interceptées, de nature à fournir des lumières sur le sieur Guillaume, administrateur de la Maison de secours, ainsi que sur ses associés, et sur leurs atroces complots, 26 octobre-6 novembre 1792.

2° Interrogatoire par M. Loyseau, directeur du jury d'accusation, de M. Joseph-Marie Beauguille, ancien clerc de procureur au Parlement, homme de loi près des tribunaux, demeurant cour de la Sainte-Chapelle, au sujet des faits et gestes de son frère, Jean-François Beauguille, secrétaire du sieur Guillaume, directeur de la Maison de secours, et de ses relations avec le même Guillaume, ou ses associés, lequel proteste de son absolue bonne foi, déclarant que ses démarches auprès des ministres de la justice, de l'intérieur et du Comité de surveillance le mettent au-dessus de toute suspicion de complicité avec le sieur Guillaume, et demande sa mise en liberté sous caution, attendu qu'une plus longue détention lui ferait perdre la confiance de ses clients, demande qui est accordée, 9 novembre 1792.

Originaux signés (9 pièces), *A. N.*, W 251, n° 21.

AFFAIRE CABANIS ET BOULLAND

1206. — 1° Papiers trouvés dans la malle de François Cabanis, notamment :

— Mandat donné, par le Département de police et de surveillance (signé de Sergent et Panis), au citoyen Cabanis, à l'effet d'arrêter tous ceux qui ont pu tremper comme chefs dans le complot du sieur d'Angremont, invitant les commandants du peuple et le peuple lui-même à lui prêter main forte, si besoin est, 16 août 1792.

— Attestation du citoyen Tréfontaine, commissaire de la section de 1792 au scellé du sieur Parisot, portant que les sieurs Mamin et Cabanis, commissaires nommés par le Comité de surveillance, ont rempli leur mission avec la plus grande exactitude, et qu'il a été fait à la section mention honorable de leur civisme, 16 août 1792.

— Invitation du Comité de police et de surveillance (signée de Goret, Sergent et Leclerc), à tous leurs concitoyens armés, de prêter main forte à M. François Cabanis pour une expédition importante dont il est chargé, 27 août 1792.

— Réclamation par les patriotes Mamin et Cabanis, chargés depuis le 10 août de différentes missions par le Comité de police et de surveillance, qui ont entraîné quelques dépenses pour leur subsistance, d'une indemnité qui les mette dans le cas de continuer à servir la cause de la liberté avec le zèle et le patriotisme qui les animent, 27 août 1792.

— Mandats du Comité de police et de surveillance donnés à M. François Cabanis, pour l'arrestation de Mme du Châtelet et de M. Poultier, huissier-priseur, rue des Quatre-Vents, 2, 3 septembre 1792.

— Procès-verbal de transport des citoyens Mamin et Cabanis, commissaires délégués par le Comité de surveillance, au château de Marolles, à l'effet d'y saisir tous les effets qui peuvent servir à la défense de la patrie, et saisie, au nom de la Nation, d'un fusil à 2 coups, de 6 louis en or, de 5 petits écus, de 30 sols en monnaie, d'une tabatière d'écaille garnie en or, d'un vase de porcelaine, de 3 paires de bottes, de 6 paires de souliers, d'un drapeau aux armes du Néron français, d'une calèche à la polonaise et de 6 harnais, 16, 17 septembre 1792.

Originaux signés (21 pièces), *A. N.*, W 248, n° 6.

2° Papiers trouvés chez le citoyen Degon, homme de loi, caissier et fondé de procuration de M. du Châtelet, dans une perquisition faite le 25 novembre 1792, comprenant divers certificats de résidence délivrés à M. Florent du Châtelet, plusieurs lettres, et un procès-verbal de perquisition chez le sieur Chaney, chef du bureau des déclarations et de surveillance générale de la Commune de Paris, avec son interrogatoire, au sujet de la délivrance de certificats de résidence ou de passeports à des émigrés, lequel répond qu'il n'a jamais eu de relations avec aucun mauvais citoyen.

Originaux (10 pièces), *A. N.*, W 248, n° 6.

3° Correspondances relatives à M. Cabanis et à M. Boulland, homme d'affaires de Mme du Châtelet.

— Procès-verbal de transport de MM. Cabanis et Rocourt, commissaires du Comité de surveillance, rue de Grenelle, au domicile de Mmes du Châtelet et de Simiane, à l'effet de procéder à leur arrestation et d'apposer les scellés, 7 septembre 1792.

Originaux signés (18 pièces), *A. N.*, W 248, n° 6.

4° Procès-verbal de perquisition et d'apposition de scellés, par ordre du Comité de sûreté générale de la Convention nationale, hôtel du Châtelet, rue de Grenelle, chez le nommé Boulland, au service du sieur du Châtelet, en qualité de chef de cuisine, 25 novembre 1792.

— Papiers trouvés lors de ladite perquisition dans un secrétaire : correspondances, comptes de dépenses et mémoires. Lettres de M. du Châtelet et de Mme Damas de Simiane, au président de la section des Invalides, exprimant leur étonnement de l'apposition des scellés à leur domicile, en raison de leur prétendue émigration, Mme Damas de Simiane déclarant avoir quitté Paris, le 17 septembre, avec un passeport de Passy et n'être pas sortie de la Picardie, 1er novembre 1792.

— Requête de M. Louis-Marie-Florent du Chatelet au Directoire du Département, à l'effet d'obtenir la levée des scellés apposés dans sa maison, rue de Grenelle, et arrêté du Directoire, ordonnant cette levée de scellés par les soins du sieur Picavez, administrateur du Département, 22 novembre 1792.

Originaux (2 dossiers), *A. N.*, W 248, n° 6.

AFFAIRE ROUSSEL

1207. — Papiers relatifs aux sieurs Roussel, oncle et neveu, négociants à Rochefort, près Dourdan, arrêtés et détenus dans la maison des Récollets, à Versailles, sous l'inculpation de contrefaçon d'assignats et de billets de la Maison de secours, et d'incivisme.

Originaux (1 liasse de 216 pièces), *A. N.*, W 248, n° 1.

AFFAIRE LA COLLINIÈRE

1208. — Lettres et déclarations émanées du président de La Collinière, et qui ont motivé son arrestation, avril-mai 1792 (affaire non suivie en raison de la mort de l'inculpé).

Originaux (5 pièces), *A. N.*, W 251, n° 10.

AFFAIRE VERDURE

1209. — Procédure instruite contre le sieur Sénateur Verdure, marchand forain, arrêté sous l'inculpation de complicité dans le vol du Garde-Meuble, ledit Verdure enrôlé pour les frontières, le 24 septembre, au Bureau des enrôlements, séant aux Mathurins, avec certificat des commissaires du Bureau, constatant qu'il a dû différer son départ, étant atteint d'une maladie dartreuse contagieuse, lequel est renvoyé de l'accusation et mis en liberté, 27 septembre 1792.

Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, W 252, n° 7.

AFFAIRES DIVERSES

non suivies (la plupart envoyées par le Département de Police au jury d'accusation du Tribunal du 17 août).

1210. — 1° Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et Jean-Guillaume Deffault, commissaires, membres du Conseil général de la Commune, du sieur François Hue, huissier de la chambre du Roi et son valet de chambre, depuis le 11 août, tant à l'Assemblée nationale qu'au Temple, arrêté le 2 septembre pour avoir chanté l'air : *O Richard, ô mon Roi!* et détenu à la geôle de la Maison commune ; lequel Hue déclare avoir chanté l'air d'*une fièvre brûlante*, tiré de l'opéra « Richard Cœur de Lion », et une ariette du club des Bonnes gens, *faut chasser la mélancolie*, avec conclusions de M. Manuel, procureur de la Commune, portant que l'air qu'on reproche au sieur Hue d'avoir chanté, est impolitique et déplacé, mais excusable dans la bouche d'un valet qui veut plaire à son maître, que d'ailleurs il n'a rien fait pour faciliter à ses maîtres une correspondance avec le dehors, et qu'il peut être mis en liberté, sous caution d'un citoyen, qui est le sieur Jean-Baptiste Brion, domicilié quai des Miramionnes, 14 septembre 1792 (2 pièces).

2° Ordre de M. Santerre, commandant général de la garde nationale, au sieur Renaud, capitaine de la 1re compagnie de gendarmerie, vainqueur de la Bastille, d'emmener un détachement de cent gendarmes pour une expédition importante qui lui est confiée, 9 septembre 1792. — Procès-verbal de perquisition au château de Croissy-Beaubourg, près Lagny, par M. Jean-Pierre Renaud, capitaine de la 1re compagnie de gendarmerie nationale, saisie de papiers et arrestation de MM. de Lezay de Marnesia et Perrier, lesquels, en vertu d'ordre du Comité de surveillance et de salut public (signé de Jourdeuil, Panis, Deforgues, Cally, et Marat, l'Ami du peuple, aministrateur adjoint), sont incarcérés à l'Abbaye, 10 septembre 1792. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et Jean-Guillaume Deffault, membres du Conseil général de la Commune, de MM. Claude-Gaspard Lezay Marnesia, comte de Lyon, et de Jean-André-Julien Perrier, chanoine d'Aix, détenus à l'Abbaye, sous l'inculpation d'avoir entretenu des correspondances avec des émigrés et des personnes suspectes d'incivisme, ou coopérateurs des troubles arrivés à

Paris, le 10 août, 14 septembre 1792 (5 pièces).

3° Procès-verbal d'arrestation, par les soins du Comité de la section des Amis-de-la-Patrie, et interrogatoire du sieur Jean-François Ferry, marchand de vins à Bicêtre, et volontaire dans les Hussards de la liberté, sous l'inculpation du vol d'une casserole de cuivre, provenant des cuisines de Bicêtre, avec certificats de l'économe et des employés de la maison de Bicêtre en faveur du sieur Ferry, 29 octobre, 5 novembre 1792 (3 pièces).

4° Procès-verbaux d'arrestation, par la section des Gardes-Françaises, du sieur Edme Décorse, écrivain, pour dispute dans un cabaret, et par celle des Halles, du sieur Jean Guillot, dit *la Motte*, batteur en grange, pour avoir insulté les marchands et les avoir traités d'aristocrates et de foutu gueux, et interrogatoire desdits prévenus, à la Force, par M. Claude Lebois, directeur du jury d'accusation, 8, 9, 22 septembre 1792 (5 pièces).

5° Renvoi, par MM. Manuel et Chaumette, procureurs de la Commune, au greffier dudit Tribunal, d'une dénonciation contre le sieur Louis Varin, reçue à la section Mauconseil, faisant suite à celle dont le Tribunal du 17 août a été saisi, 30 novembre, 12 décembre 1792 (3 pièces).

6° Déclarations de vols faites par les sieurs Michel Badin, employé à l'Hôtel de Ville, Jean Besançon, négociant, Simon Clabault, fondeur, renvoyées par le Département de police au directeur du jury d'accusation, 12 novembre 1792 (3 pièces). — Procès-verbal de visite et d'apposition de scellés, par la section de la Croix-Rouge, sur les effets de l'abbé Després, mort aux Carmes, à son domicile, rue du Bac, en vertu d'une lettre du Comité de surveillance, où il est question de l'existence d'argenterie, de linge neuf et d'une belle bibliothèque, tandis qu'il n'a été trouvé que de vieux habits et quelques livres, 31 octobre 1792. — Déclaration faite à la section des-Amis-de-la-Patrie par la citoyenne Armande Bonnière, ouvrière en linge, ayant servi, en qualité de domestique, chez le sieur Léonard, qui fut arrêté comme complice du vol du Garde-Meuble, au sujet de ce Léonard et de sa maîtresse, laquelle tenait des propos très aristocratiques, lui ayant entendu dire que la Reine n'en faisait pas assez; que, si elle était à sa place, au lieu de vouloir faire manger du foin au peuple et à la crapule de Paris, elle leur ferait manger des pierres », 6 novembre 1792. — Procès-verbal de transport du commissaire de police de la section de la Butte des Moulins, galerie de la maison de l'Egalité, n° 127, dans un appartement au 1er étage, où l'on jouait au trente-et-un et où il avait été attiré par les cris de l'un des joueurs, qui, invité par un particulier à monter, en lui faisant entendre « qu'il y avait une partie d'honnêtes gens », avait perdu 1,500 livres, 23 octobre 1792. — Procès-verbal dressé à la section de la Butte des Moulins, à l'occasion du tapage et des voies de fait causés par l'accusation d'un vol de chaîne et médaillon, portée par Madeleine Raymond, femme du monde, maison de l'Egalité, n° 29, contre Jeanne-Claude Chevalier, sa femme de chambre, 4 novembre 1792. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, de 4 prisonniers de Sainte-Pélagie, notamment du sieur Jean-Baptiste Gru, colporteur, arrêté, le 10 août, pour avoir ramassé dans un tas de pierres, près des guichets du Louvre, un plat d'étain, 6 octobre 1792. — Interrogatoire par les mêmes commissaires de six prisonniers de Sainte-Pélagie, incarcérés pour vols ou comme suspects, la plupart mis en liberté, 6 octobre 1792. — Désistement de plainte par le sieur François-Joseph Lalotte, marchand de toile, contre la femme Chatelain, reçu par M. François-Claude Maisoncelle, commissaire de police de la section de Molière et la Fontaine, 27 octobre 1792. — Désistement d'une plainte pour vol de bas par le sieur Antoine Milliot, bonnetier, tenant une échoppe sur le Pont-Neuf, 27 octobre 1792. — Payement de 50 livres par le citoyen Jourdain, sergent-major de la section armée du Panthéon français, au sieur Roux, 23 novembre 1792. — Procès-verbal de reconnaissance et de levée de scellés par le commissaire de la sec-

tion de la Butte des Moulins, rue Traversière, hôtel de Gaston, sur la chambre du sieur Sachet, détenu (octobre 1792). — Déclaration faite par le sieur Germain Truchon, substitut du procureur de la Commune, qui avait reçu mission de la Commune d'aller prendre le Roi à l'Assemblée nationale pour le conduire au Temple, où il était resté 4 jours et 4 nuits, l'effet de veiller à sa garde, au sujet des opérations du sieur Chevalier, huissier, chargé de saisir au Temple les meubles et effets du ci-devant comte d'Artois, lequel n'avait pas compris dans la saisie une quantité assez considérable d'argenterie, 28 novembre 1792. — Déclarations reçues par le maire et les officiers municipaux de la Chapelle Saint-Denis, d'un vol de 650 livres en assignats, commis au préjudice du sieur Louis-Jacques Mullart, conducteur au c amp, 4e redoute, au moment où il faisait la paye aux chefs des ouvriers travaillant au camp, vol commis par un nommé Nicolas Lacroix, terrassier, 23 octobre 1792. — Procès-verbal du Comité de la section de Popincourt, contenant la déclaration du sieur Cruché, capitaine d'une compagnie casernée rue de Popincourt, au sujet du vol d'une paire de souliers par le sieur Mathieu, caporal-fourrier, au préjudice d'un de ses camarades, lequel a été cassé devant la compagnie, 19 septembre 1792.

Originaux (1 dossier), *A. N.*, W 251, n° 23. (La plupart de ces affaires furent renvoyées au jury d'accusation du Tribunal du 17 août par le Comité de police et de surveillance, les 10 et 12 novembre 1792.

4° *Papiers saisis chez diverses personnes.*

1211. — Correspondances, imprimés et papiers divers trouvés chez M. François-Joseph de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais, et chez M. Pierre-Louis de La Rochefoucauld, évêque de Saintes, son frère, tous deux massacrés aux Carmes.

Originaux (2 dossiers), *A. N.*, W 251, nos 31, 32.

1212.— Papiers trouvés chez M. d'Agoust, évêque de Palmyre (César de Bonneval d'Agoult, évêque de Pamiers) dans son logement au Louvre et chez l'abbé Viriot, occupant une chambre de ce logement (Correspondances).

Originaux (3 dossiers), *A. N.*, W 255.

1213. — Papiers trouvés chez M. Julien-Louis Geoffroy, collaborateur de l'abbé Royou, (arrêté le 18 août) et sa femme (Correspondances).

Originaux (1 dossier), *A. N.*, W 255.

1214. — Papiers saisis sur M. Jean des Fontaines Des Tourneaux, chargé en 1789 de la garde des magasins du Roi à Saint-Denis, et de la conduite à Versailles des équipages du régiment de Flandre (procès-verbaux de l'Assemblée des représentants de la Commune, des Comités des subsistances et de correspondance, ordres de l'état-major de la garde nationale (août-novembre 1789), correspondances.

Originaux (1 dossier), *A. N.*, W 255.

1215. — Correspondance de M. de Rozoy et de Mme Feuchère, 1792.

Originaux (1 dossier), *A. N.*, W 255.

1216. — Correspondances trouvées aux Tuileries, adressées pour la plupart aux personnes de la cour et de l'entourage du Roi, y habitant entre autres, M. de Wittinghoff, lieutenant général, Mme de Soucy, Mlle de Tourzel, M. Hue, M. Ch. de Champlost, 1792.

Originaux (1 dossier), *A. N.*, W 255.

1217. — Papiers trouvés à Bicêtre et dont le Conseil général de la Commune a, dans sa séance du 3 septembre 1792, ordonné le dépôt au secrétariat, en attendant qu'ils puissent être envoyés au Comité de surveillance. — Correspondance saisie et lue au Conseil général, le 14 août 1792.

Originaux (2 dossiers), *A. N.*, W 255.

1218. — Correspondances adressées à M. Denis-François Moreau de Mersan, auteur de *l'Almanach des Trois Ordres*, ayant pour objet de suppléer au brûlement des titres de noblesse, arrêté le 12 août 1792, et prévenu d'entretenir des relations avec

les émigrés de Coblentz, notamment par son ami Charles Gourbillon, de Coblentz et de Turin, en 1791 et 1792, avec des listes de gentilshommes et d'officiers, qui n'ont accepté aucune place du nouveau régime, et de prêtres, entre autres de chanoines de Sens, restés fidèles à leurs principes, des imprimés et notes destinées à *l'Almanach des Trois Ordres*.

Originaux (2 liasses), *A. N.*, W 256, 257.

D'après le procès-verbal de reconnaissance et de levée des scellés apposés sur les papiers de M. Moreau de Mersan, par MM. Didier Jourdeuil et François Bonneville, commissaires de la section de Marseille, en date du 20 août 1792, les commissaires livrèrent aux flammes une partie des papiers; le reste composé de correspondances avec divers pour la formation et le complément de *l'Amanach des Trois Ordres*, sous 86 cotes, et de feuilles de journaux et de pamphlets, la plupart d'un style aristocratique, fut conservé comme pièces à conviction pour être renvoyé au jury d'accusation.

Ce procès-verbal est accompagné de l'interrogatoire de M. Denis-François Moreau de Mersan, le jeune, par M. François Habert de Chaillon et Didier Jourdeuil, commissaires du Comité de surveillance de la section de Marseille, en date du 12 août 1792.

5° *Interrogatoires de détenus dans les prisons de Paris* (*Septembre* 1792).

1219. — Interrogatoire par M. Guillaume Le Roy, l'un des directeurs du jury d'accusation, en présence de 4 officiers municipaux, du sieur Jacques-Gabriel Renique, fils, ancien soldat au régiment de Foix, ancien garde à pied du Roi, ex employé des Fermes, volontaire de la section des Piques, détenu à la Conciergerie, qui avait été arrêté à la suite d'une altercation dans un café, place de Grève, au sujet des nouvelles publiques, d'après lesquelles le général Dumouriez aurait fait dire à l'Assemblée nationale que 1,500 soldats ennemis avaient repoussé 10,000 gardes nationaux; ledit Renique déclare être resté caché lors du 10 août, en raison de sa qualité de garde du Roi, n'avoir point connu le vol du Garde-Meuble, et est mis en liberté.

20 août, 20 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1220. — Procès-verbal d'arrestation par les commissaires de la section du Panthéon français et interrogatoire des sieurs Léonard Courty, sommelier du séminaire de Laon, Joseph Desserre, portier dudit collège, et François Baudimant, portefaix, pour enlèvement des effets du séminaire de Laon, lesquels inculpés, par ordre du Comité de police et de surveillance, sont envoyés à la Conciergerie.

3 septembre 1792.
Copie conforme, *A. N.*, W 252.

1221. — Tableau des détenus que MM. les commissaires, membres du Conseil général de la Commune, à la suite des procès-verbaux d'interrogatoire des 11, 12, 13 et 14 septembre, estiment pouvoir être mis en liberté.

Minute, signée de M. Goudicheau, *A. N.*, W 252.

1222. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Michel-Etienne Duchesne, couvreur, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté pour avoir vendu une image attentant à la pudeur des femmes et condamné pour ce fait en police correctionnelle à 3 mois de prison, lequel est mis en liberté.

12 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1223. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, ainsi que par M. Guillaume Le Roy, directeur du jury d'accusation, du sieur Michel-Daniel Ménard, domestique chez le sieur Paul, marchand de vins sous la porte de Paris, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté par erreur au lieu et place d'un certain Cauvais, d'ailleurs complètement étranger aux événements du 10 août, lequel est mis en liberté.

12, 17 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1224. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, de divers prisonniers détenus à

Sainte-Pélagie, savoir : 1° Pierre Griffard, cordonnier, condamné à un an de détention pour vol de mouchoir, lequel est questionné sur les fabrications de faux assignats à la Force ; 2° Jean Lefèvre, dit *Lebier*, sculpteur, arrêté le 28 octobre 1790 et condamné pour vol à 2 ans de détention ; 3° Charles-Emmanuel Lefort, garçon imprimeur, arrêté depuis 16 mois et n'ayant subi aucun interrogatoire, ignorant, par conséquent, les causes de sa détention ; 4° Léger Ribert, menuisier, arrêté, le 26 octobre 1790, pour avoir coopéré à l'échange en argent de 2 billets de la Caisse d'escompte, et condamné, il y a 3 semaines, à une année de détention ; 5° Edme Jomard, postillon chez M. Vibray, arrêté et condamné à 14 ans de gêne pour complicité de vol, avec sursis à l'exécution du jugement pour ses dénonciations de fabrications de faux assignats, qui lui ont valu 100 écus de récompense, sans préjudice des 12,000 livres décrétées par l'Assemblée nationale, qu'il destine à la Nation pour les frais de la guerre ; 6° Dominique Lallement, compagnon cordier, arrêté pour vol de mouchoir et condamné à 6 mois de détention ; 7° Louis Bonnefont, imprimeur en papier peint, arrêté pour le même motif et condamné à 2 ans de détention ; 8° Jean-Frédéric Lebon, serrurier, arrêté depuis 8 mois comme prévenu du vol d'un marteau, n'ayant subi aucun interrogatoire et n'ayant pas été jugé ; 9° Charles Gourdault, moissonneur, arrêté, le 27 août, dans un cabaret de l'île Saint-Louis pour dispute ; 10° Jean-Baptiste Roussel, cocher chez un loueur de carrosses, arrêté depuis 15 ou 16 mois pour soustraction d'un coussin de voiture, interrogé au Châtelet et conduit à la Force, où l'on ne s'est plus occupé de lui ; 11° Jean-Baptiste Jeanne, caporal au régiment de Bresse, arrêté, le 18 mai 1791, pour fabrication de billets de la maison de commerce d'Arthur et Robert ; 12° Louis-Alexandre Dorval, ébéniste, arrêté, le 24 août, pour rixe sur la place de Grève, au sujet de son engagement aux frontières, qu'il voulait faire changer pour l'artillerie au lieu de l'infanterie ; 13° Edme-Augustin Bigot, garçon cordonnier, arrêté, le 28 août, à l'Hôtel de Ville, au bas de l'escalier de la tribune de la Commune pour vol de portefeuille ; 14° Jacques-Antoine Brunet, marchand de chevaux, arrêté, le 1er septembre, au Palais, salle Saint-Louis, sous l'inculpation de vol de montre et de portefeuille.

13 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 255.

1225. — Interrogatoire par MM. François-Joseph Lecamus et Benoît Goudicheau, membres du Conseil général de la Commune, de divers prisonniers détenus à Sainte-Pélagie, savoir : 1° François-Marie-Philippe Rolland, élève de dessin, arrêté et conduit à la Force, où il a tenté de se suicider, ayant déjà été enfermé par lettre de cachet pour son inconduite et libertinage ; 2° Jean-Baptiste Edme, dit *Cadet de Provence*, marinier, arrêté pour vol de linge et condamné à 2 ans de détention, dénonciateur de plusieurs prisonniers de la Force, qui fabriquaient de faux assignats et furent mis à mort dans la journée du 2 septembre ; 3° Pierre Mérieux, domestique, arrêté, le 15 août, pour avoir voulu faire passer un faux billet de la Caisse patriotique de 100 sols, et comme distributeur de faux assignats ; 4° Léonard Bertrand, marchand d'habits, arrêté pour s'être trouvé en compagnie de deux femmes, accusées d'avoir passé un billet faux de 25 livres, et condamné à 3 mois de prison ; 5° Jean Laigle, marchand à la Halle, arrêté, le 5 septembre 1792, par une patrouille, comme joueur de dés et enfermé à la Force dans une chambre où se fabriquaient de faux assignats, fait reconnu exact, les 4 prisonniers s'occupant de cette fabrication ayant péri ; 6° Jacques Morlot, chiffonnier, arrêté pour mendicité ; 7° Jacques Robert, terrassier, arrêté, le 14 février 1791, sous l'inculpation de vol d'un morceau de fer, enfermé au Châtelet, puis à la Force, n'ayant encore subi aucun interrogatoire, mais ayant dénoncé une fabrication de faux assignats à la Force, dans la chambre dite de *la Renommée;* 8° David Hébert, sculpteur en ivoire, arrêté, le 17 août 1792, rue de Bièvre, dans un cabaret, pour rixe ; 9° Jean-Baptiste-Antoine Hébert, compagnon de ri-

vière, arrêté, le 28 septembre 1791, pour complicité de vol avec fausses clefs, mis en liberté par le peuple le 3 septembre et déposé à St-Louis-de-la-Culture; 10° Charles Boucher, maçon, détenu depuis 16 mois pour rixe, d'abord au Châtelet, puis à la Force, d'où il a été élargi le 3 septembre, mis à Saint-Louis-de-la-Culture, puis à Sainte-Pélagie; 11°-12° François Mésillier et Alexandre Bonpois, commissionnaires, arrêtés, le 20 août, sous l'inculpation du vol d'un mouchoir; 13° Charles-Joseph Dorléans, coiffeur de dames, arrêté, ne sait en quelle année, pour rixe et pour avoir été trouvé porteur d'une boucle d'oreille qu'il avait mise dans son gousset par distraction; 14° Bénigne Biguarnet, manouvrier, arrivant de Caen, arrêté, dans la nuit du 28 août, sur la grande route près Paris, où il s'était endormi, vu l'heure trop tardive pour entrer à l'Hôtel-Dieu, étant travaillé de la fièvre; 15° Jean-Baptiste Morin, garçon épicier, arrêté au Palais-Royal, comme suspect du vol d'un mouchoir; 16° Claude-Antoine Recoupé, compagnon cordonnier, enrôlé dans les volontaires, arrêté pour avoir quitté sa compagnie à Villers-Cotterets; 17° André Chevalier, commissionnaire, arrêté, le 18 février, pour complicité de vol d'un cheval; 18° Théodore Lenoble, tailleur d'habits, arrêté, le 7 août, sous l'inculpation de vol; 19° Jacques Meunier, garçon voiturier, arrêté pour rixe, condamné à 3 mois de détention et 50 livres d'amende, et retenu prisonnier, faute d'avoir pu payer l'amende; 20° Jean-Baptiste Vernier, tailleur, arrêté, le 12 août, pour complicité de vol; 21° Maximilien Benoist, scieur de long, arrêté pour tapage dans un cabaret, resté à la Force jusqu'au 2 septembre; 22° Louis Guérin, travaillant pour les maréyeurs, arrêté pour avoir ramassé une montre dans la rue Maubuée et condamné à 2 ans de détention; 23° Hubert Bouchard, garçon boulanger, arrêté, le 2 septembre, pour tenue de jeu prohibé; 24° Jean Dupuis, âgé de 15 ans, tourneur, arrêté pour soupçon de vol d'un mouchoir.

14 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1226. — Interrogatoire par M. François-Joseph Lecamus, membre du Conseil général de la Commune, de divers prisonniers détenus à Sainte-Pélagie, savoir: 1° Pierre-Jacques Sarrasin, compagnon menuisier, arrêté pour vol, le 14 mars 1792, et condamné à 2 ans de détention, lequel donne des indications sur les fabrications de faux assignats, à la Force; 2° François Gingue, postillon, arrêté aux Champs-Elysées et conduit à la Force, où il est resté jusqu'au 2 septembre et a été transféré à Sainte-Pélagie; 3° François Bochet, garçon de théâtre du spectacle de l'Estrapade, arrêté pour complicité de vol d'effets de M. de Narbonne; 4° Louis Le Breton, commissionnaire, arrêté, le 16 août 1792, pour avoir vendu un anneau qu'il avait trouvé; 5° Jean-Baptiste Loubière, bijoutier, en prison à la Force et au Châtelet, pour cause de rébellion, depuis le 27 décembre 1790, et condamné le 16 août à 1 an de détention; 6° Louis Brice, colporteur, arrêté, le 16 juillet 1792, pour rixe; 7° François Petit, compagnon parcheminier, ancien soldat du régiment de la Guadeloupe, arrêté, rue Mouffetard, par une patrouille, et ayant passé 15 jours à l'Hôtel-Dieu pour soigner des plaies au pied.

15 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1227. — Interrogatoire par M. Benoît Goudicheau, membre du Conseil général de la Commune, de plusieurs prisonniers détenus dans la geôle de la Maison commune, savoir: 1° Charles-Jacques Plez, cuisinier, sans place, mis en liberté des prisons du Châtelet dans la matinée du 3 septembre et arrêté le même jour, pour avoir, étant pris de vin, insulté la garde du poste du Châtelet; 2° Georges Guerre, garçon de guichet à la Force, arrêté, le 4 septembre, pour avoir pris la clef d'une armoire, contenant des effets d'un prisonnier de la Force, mis à mort ce même jour; 3° Antoine La Tour, garçon marchand de chevaux, arrêté, le 18 septembre, pour complicité de vol; 4° Julien Bouvier, âgé de 14 ans, faisant les commissions d'une marchande de viande

à la Halle, arrêté, le 5 septembre, sur la place de Grève, où il s'était endormi; 5° Marie-Alexandre Morel, âgé de 13 ans, sans état, arrêté, le 12 août, comme étant sans aveu et sans asile, malade de la gale, et envoyé à Bicêtre pour y être soigné; 6° Etienne Caran, âgé de 12 ans, décrotteur, trouvé couché sous la tente existant place de la Maison commune; 7° Jean Durand, âgé de 14 ans, faisant des commissions, arrêté pour le même motif; 8° Pierre Duval, laboureur, venu à Paris pour s'enrôler aux frontières, et laissé seul à la caserne de la Courtille par ses camarades qui étaient partis; 9° Claude-Antoine Fageol, compagnon charpentier, déposé, étant pris de vin, au corps de garde près de la Maison commune; la plupart desdits prisonniers mis en liberté.

15 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1228. — Interrogatoire par M. François-Joseph Lecamus, membre du Conseil général de la Commune, du sieur Louis-Philippe Villeneuve, domestique au service de M. Montboissier, émigré, mis en état d'arrestation et détenu à Sainte-Pélagie, pour n'avoir pas déclaré une caisse d'argenterie trouvée dans une maison, à Cerçay, appartenant à Mme de la Touche et à M. Montboissier, qu'il avait d'abord cachée dans un bûcher, sous des bûches, puis enterrée, ledit Villeneuve mis en liberté, le 19 septembre, par ordre du Comité de sûreté générale de l'Assemblée nationale, avec mandat d'amener de M. Jacques Crevel, directeur du jury d'accusation.

15 septembre 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 251, n° 20.

1229. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François Dangé, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Sébastien Moreau, cordonnier, détenu en la geôle de la Maison commune, qui avait été arrêté 8 jours auparavant, à 11 heures du soir, par une patrouille de la force armée, lequel, sur certificat de la section des Sans-Culottes, attestant la probité et les bonnes mœurs du susdit Moreau, qui est annexé à l'interrogatoire, est mis en liberté.

16 septembre 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 252.

1230. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François Dangé, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Marin Marzile, tireur d'étain, détenu à la geôle de la Maison commune, arrêté, le 8 août, au château de Bercy, où il demandait l'aumône, étant dénué de tout au sortir des prisons de la Force, où il avait été enfermé 2 mois à la suite d'une rixe avec les enfants de l'hôpital des Enfants-Rouges, qui le tourmentaient, vu son état d'ivresse, lequel est mis en liberté.

16 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1231. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François Dangé, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Charles-Louis Houllier, domestique sans condition, détenu à la geôle de la Maison commune, qui avait été arrêté comme dépourvu de domicile, ayant été trouvé endormi sous la tente, sur la place vis-à-vis l'Hôtel de Ville, lequel, ayant l'intention d'entrer au service de la patrie, dans le régiment d'infanterie anciennement Provence, où il a un frère caporal-fourrier, est mis en liberté.

16 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1232. — Interrogatoire par M. François-Joseph Lecamus, membre du Conseil général de la Commune, de plusieurs prisonniers détenus à Sainte-Pélagie, savoir: 1° Corneille Aubry, couvreur, arrêté, le 23 avril 1791, pour altercation avec un garde national, au sujet d'une fille en compagnie de laquelle il buvait, et envoyé à la Force, où il fut oublié et se trouva témoin de fabrication de faux assignats qu'il dénonça; 2° Thomas Tristan, marchand de légumes, arrêté au sujet de difficultés avec un inconnu, qui l'avait chargé de déménager des objets suspects, près de la pompe à feu de Chaillot; 3° Henry Lefèvre, tonnelier et boulanger, arrêté aux Champs-Elysées pour tenue de jeu défendu et condamné à 3 mois de

détention; 4° Jean-Baptiste Lefèvre, cordonnier, arrêté, le 23 août, sans en connaître le motif, avec 26 autres particuliers, y compris le maître du cabaret et ses garçons, dans un cabaret à l'apport de Paris; 5° Alexandre Fontaine, marchand de portefeuilles, arrêté sous l'inculpation du vol d'un mouchoir sur le pont au Change, où il regardait des tours de force, lequel est examiné par le chirurgien Milliet, qui trouve sur l'épaule droite, à l'endroit où l'on flétrit ordinairement, une large cicatrice provenant, au dire du détenu, d'une chute faite du haut d'un second étage; 6° Jean-Baptiste Meunier, travaillant pour les horlogers, arrêté près du pont Notre-Dame pour voies de fait et injures; 7° Félix-François-Joseph Ringuenet de la Toulinière, ingénieur-géographe, ayant travaillé sous M. Verniquet, architecte du Jardin des Plantes, arrêté, le 23 décembre 1791, au sortir d'un café de la rue Saint-Germain-l'Auxerrois, sous l'inculpation de vol d'une petite cuillère à café et condamné à un an de détention; 8° Jean Chocquart, garçon manœuvre, arrêté, le 10 août, à la barrière Cadet, étant porteur d'une culotte de velours noir qu'il avait achetée le matin, et de 2 bougies et d'un morceau de fer qu'il avait ramassés sur la place du Carrousel; 9° Jean-Claude Gignard, ébéniste, ayant travaillé aux travaux de charité, arrêté par le peuple, le 13 juillet, pour vol d'un mouchoir qu'il aurait commis autour d'un diseur de bonne aventure, près du Louvre, et condamné à 3 mois de détention; 10° Jean Gripiez, cordonnier, arrêté, le 25 février, sous l'inculpation du vol d'une montre, et condamné à 2 ans de détention; 11° Paul Grandvallet, fils de laboureur, arrivant à Paris et arrêté au Bourget, faute de passeport, lequel déclare être venu dénoncer l'assassinat de son frère, qu'il attribue au seigneur du Fretoy, par vengeance, parce qu'il avait planté l'arbre de la liberté; 12° Jacques Guillier, commissionnaire, arrêté pour insultes et menaces faites en état d'ivresse à un limonadier-rogomiste des Champs-Elysées; 13° Germain-Augustin Bellard, marcandier, arrêté sur le quai des Tuileries pour complicité d'escroquerie au jeu de hasard, auquel on demande s'il a connaissance de fabrication de faux assignats et qui dénonce un nommé Trochu, marchand de cervelas et de saucisses sur le quai de Gèvres, sous un parapluie, distributeur de faux billets de parchemin.

16 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1233. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François Dangé, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Jean-Manuel Audouin, dit *Coco*, manouvrier, détenu à la geôle de la Maison commune, qui avait été arrêté, le 8 septembre, dans la cour de l'Ecole militaire, pour n'avoir pas payé 250 pintes d'eau-de-vie qu'il avait achetées pour revendre, avec un extrait du registre de police de la municipalité de Vaugirard, constatant l'escroquerie commise au préjudice du sieur Nicolas Hérard, garçon épicier, grande rue de Vaugirard, par le sieur Audouin, fruitier, sans domicile, déjà emprisonné à Etampes pour débit de faux assignats.

16 septembre 1792.
Originaux signés et extrait conforme (3 p.), *A. N.*, W 252.

1234. — Interrogatoire par M. Benoît Goudicheau, membre du Conseil général de la Commune, du sieur Louis Hourlier, garçon boulanger, ancien soldat du régiment de Ponthieu, engagé depuis le 24 août, dans la compagnie Vaillant, casernée rue de Babylone, détenu à la geôle de la Maison commune, qui avait été arrêté pour avoir traité ses camarades de brigands et dit qu'il ne fallait pas crier : *Vive la Nation!* avec ordre du 6 septembre 1792, signé de M. F. Giraud, président du Conseil général de la Commune, au geôlier de la Maison commune, de recevoir le particulier en question, afin d'éviter qu'il ne fût massacré par ses camarades.

16 septembre 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 252.

1235. — Arrêté du Conseil général de la Commune, « considérant que rien n'est

plus contraire à la loi fondée sur les premiers principes de l'humanité que la détention prolongée d'une multitude de personnes dans les prisons et maisons d'arrestation de Paris », et décidant qu'à partir du 18 septembre, il sera envoyé des commissaires dans toutes les prisons pour examiner les motifs et pièces sur lesquelles les prisonniers sont détenus, faire leur rapport à l'un des directeurs du jury d'accusation servant près le Tribunal criminel du 17 août, lequel prononcera sans délai l'élargissement de ceux des prisonniers qui le seront illégalement, ou qui ne seraient pas dans le cas d'être déférés au jury d'accusation, et invitant à cet effet le Tribunal du jury d'accusation à faire remettre au Conseil général une liste des noms et demeures des directeurs du jury d'accusation, pour qu'ils puissent faire alternativement ce service important, impérieusement commandé par la justice et l'humanité.

17 septembre 1792.
Extrait non signé, *A. N.*, W 252.

1236. — Interrogatoire par M. Guillaume Le Roy, l'un des directeurs du jury d'accusation, assisté de 2 officiers municipaux, du sieur Claude-Antoine Recoupé, détenu à Sainte-Pélagie, lequel déclare s'être enrôlé pour les frontières, « lors de la proclamation des dangers de la patrie, sur les théâtres de la place publique », avoir été au camp de Soissons, ensuite à Villers-Cotterets et avoir quitté sa compagnie, parce qu'il manquait de tout et qu'il se trouvait incommodé, ayant été taillé de la pierre, lequel est mis en liberté.

17 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1237. — Interrogatoire par M. François Joseph Lecamus, membre du Conseil général de la Commune, de 4 prisonniers détenus à Sainte-Pélagie, savoir : 1° Charles Grégeois, cuisinier de maison, arrêté pour avoir donné en payement, chez un bonnetier, un faux billet de 25 livres de la Caisse patriotique, qu'il avait reçu en échangeant 160 livres de numéraire contre des assignats, incarcéré au Châtelet, où il dénonça une fabrication d'assignats de 20 livres et 100 sols, et à la suite de cette dénonciation, n'étant plus en sûreté au Châtelet, fut transféré, par ordre de M. Sergent, à la Force, où il resta jusqu'au 6 septembre ; 2° Louis Bégat, domestique, arrêté, le 28 août, sur le Pont-au-Change, où il regardait des faiseurs de tours et où il fut accosté par un particulier qui lui offrit d'acheter un écu de 6 livres, en lui disant qu'il le connaissait pour un marchand d'argent, que le monde s'étant amassé, il fut conduit chez le commissaire de la section des Arcis. Dans son interrogatoire, comme on lui avait demandé ce qu'il avait fait le 10 août, il répondit qu'il était au Carrousel avec un de ses amis, qui fut tué près de lui, et qu'il était armé d'une pique « pour coopérer à la défense générale de ses concitoyens » ; 3° Jean-François Assollant, journalier et enrôlé pour le camp de Paris, caserné à la Courtille, arrêté, le 27 août dernier, aux Champs-Elysées, au milieu de la foule, sous l'inculpation de vol de portefeuille, conduit à la section des Tuileries et de là à la Force ; 4° Léger Le Pelletier, charretier, arrêté le 2 août, pour avoir en passant, rue de Provence, avec un chariot, renversé une femme qui eut la cuisse cassée, et envoyé à la Force ; ces quatre prisonniers mis en liberté les 22, 26 et 27 septembre.

17 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1238. — Interrogatoire du sieur François-Marie-Philippe Rolland, élève de dessin, sans domicile, détenu à Sainte-Pélagie, par MM. Benoît Goudicheau et Joseph-François Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, qui reçoivent également la déclaration de Marie-Rosalie Macé, veuve de Jean-François Rolland, chapelier, mère du prisonnier, au sujet de la conduite de son fils, qu'elle avait déjà fait enfermer, le 6 septembre 1791, en vertu de lettre de cachet, parce qu'il était un mauvais sujet, qui volait tout ce qui lui tombait sous la main, avec ordonnance de mise en liberté dudit Rolland.

17 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1239. — Arrêté du Conseil général de la Commune, déléguant MM. Duval Destaing, Verdier, Le Clerc, Marco, Cazette, Bigaut, Simon et Pelletier, en qualité de commissaires, à l'effet de se transporter, à toutes réquisitions, dans les maisons de détenus ou prévenus, pour procéder à la levée des scellés apposés sur les meubles et papiers des délinquants, en présence des prévenus et de deux commissaires de leur section, et dresser procès-verbal des papiers et effets servant à conviction, tant à charge qu'à décharge.

18 septembre 1792.
Copie conforme, *A. N.*, W 252.

1240. — Interrogatoire par M. François-Joseph Lecamus, membre du Conseil général de la Commune, de deux prisonniers détenus à Sainte-Pélagie, savoir : 1° Maurice Bouilly, travaillant sur les ports, lequel déclare que, le 10 août, sur les 3 heures après midi, il se rendit, avec plusieurs de ses camarades, à la Ville où il vit tuer plusieurs Suisses ; qu'ayant été armé d'une pique par un citoyen qu'il croit être un Marseillais, il s'en fut au château des Tuileries, du côté du bord de l'eau, pour voir ce qui se passait, qu'il ramassa sur le pavé un jupon et un tablier, pour les déposer au corps de garde, et fut arrêté par des citoyens armés de la garde nationale, qui le firent passer au travers de la Cour royale, où il reçut des coups de sabre sur la tête et sur la main, et fut conduit au Bureau central au Palais et de là à la Force ; ledit Maurice Bouilly ayant représenté plusieurs certificats qui attestent et prouvent qu'il a toujours été honnête homme ; 2° Jean-Gabriel Feulgère, marchand de volailles, arrêté pour avoir ramassé un mouchoir sur le Pont-Neuf, dans la foule, et condamné à 3 mois de détention.

18 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1241. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur François Nairot, commissionnaire, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté, le 11 janvier 1791, parce que, chargé, par certain particulier sur la Grève, de porter un paquet et marchant fort vite, le peuple avait crié sur lui au voleur, et que la garde, étant arrivée, l'avait conduit à la Force.

18 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1242. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Jean Bevier, serrurier, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté le 9 septembre et conduit au Comité de surveillance de la Mairie, au sujet d'un marché de 75 piques qu'il s'était engagé à faire pour la section du Roule, pour avoir trop élevé la voix, étant un peu pris de vin, et incarcéré à Sainte-Pélagie jusqu'à ce qu'il fût plus raisonnable.

19 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1243. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Louis Louvet, commissionnaire aux boulevards, qui avait été arrêté pour querelle et condamné à 2 mois de détention et 10 livres d'amende, et retenu à Sainte-Pélagie à l'expiration de sa peine, parce qu'il ne pouvait payer l'amende, laquelle lui est remise, avec ordre d'élargissement.

19 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1244. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Pierre Simon, âgé de 20 ans, demeurant chez sa mère, pâtissière aux Porcherons, qui avait été arrêté pour complicité de vol de linge et se trouvait détenu à Sainte-Pélagie, en attendant son jugement, avec une lettre supposée, écrite par le sieur Simon, sous le nom de Pierre Louvet, à l'effet d'obtenir une prompte liberté, laquelle est annexée au procès-verbal.

19 septembre 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 251, n° 20.

1245. — Interrogatoire par M. Guillaume Leroy, l'un des directeurs du jury d'accusation, en présence de MM. Jean-Joseph Lesguillon et Jean-Baptiste Michonis, officiers municipaux, du sieur Barthélemy Bonnaud, sans profession, recueilli par M. Tourtot, arrêté pour n'avoir point monté sa garde, ce qu'il n'a pu faire étant attaqué de la poitrine, et d'Antoine Tourtot, ex chanoine de la Sainte-Chapelle, suspect, tous deux détenus à la Conciergerie, avec procès-verbal de la section du Pont-Neuf, portant que la détention des sieurs Bonnaud et Tourtot n'a pour cause que quelques propos tenus par ledit Tourtot, lors de la visite faite par les commissaires de la section, et que l'on ne s'oppose pas à leur élargissement; ordonnance du directeur du jury d'accusation pour la mise en liberté des deux détenus, après toutefois qu'il aura été fait au sieur Tourtot une réprimande sur la manière dont il a reçu les citoyens commissaires, lors de la visite faite chez lui, en l'invitant à se conduire désormais avec fraternité avec tous ses concitoyens et notamment ceux de sa section.

21 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1246. — Interrogatoire par M. Guillaume Le Roy, l'un des directeurs du jury d'accusation, assisté de MM. Lesguillon et Michonis, officiers municipaux, de Françoise Violette, cuisinière au service du sieur Borel, procureur aux Consuls, arrêtée et envoyée à la Conciergerie, pour propos contre-révolutionnaires qu'on lui prêtait, notamment d'avoir exprimé le regret de la mort de Mme de Lamballe, et d'avoir dit que le pain par la suite vaudrait 20 sols la livre, en raison desquels propos la femme Henry, ravaudeuse, lui avait donné un soufflet, ce qui avait ameuté la foule, avec ordonnance de mise en liberté de ladite femme Violette.

21 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1247. — Déclaration du directeur du jury d'accusation au sujet de l'affaire de Pierre-Antoine Saulieu et de Louis Chevel, guichetiers de la Conciergerie, inculpés de négligence relativement aux fabrications de faux assignats, venues à leur connaissance et qu'ils n'auraient point déclarées, inculpation reconnue inexacte, attendu qu'ils ont rempli fidèlement leurs fonctions, et ordonnance portant qu'ils seront mis en liberté.

22 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1248. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, de quatre détenus de Sainte-Pélagie, savoir : 1° Charles Layance, garçon perruquier, arrêté, le 20 février 1792, pour discussion avec la femme de son patron et condamné à 6 mois de détention, expirés le 10 septembre, en conséquence demandant sa liberté, qu'il avait déjà obtenue le 3 septembre au Tribunal du peuple; 2° François Sabat, aubergiste, arrêté, le 4 août, au moment où il traversait le Louvre, sous prétexte qu'il était porteur et distributeur de faux billets patriotiques, lequel produit un certificat de la section des Postes, attestant sa probité et son honorabilité; 3° Pierre Vinan, laboureur, arrêté, le 10 août, dans la chambre du sieur Vialfond, son compatriote, pour avoir ramassé des objets provenant des Tuileries, lequel produit un passeport de la municipalité de Bordeaux; 4° Jean-Marie Chevereau, gagne-deniers, arrêté à la Halle pour rixe, étant pris de boisson, et envoyé au corps de garde de la Samaritaine, puis à la Force, lequel regrette bien de s'être mis dans le cas de troubler la tranquillité publique, ajoutant qu'il a bien expié sa faute par sa longue détention et le risque qu'il a couru, et est mis en liberté.

29 septembre 1792.
Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 252.

1249. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Jean-Marie Flammand, compagnon menuisier, détenu à Sainte-Pélagie, arrêté, le 12 août 1790, sous l'inculpation mensongère de vente d'une chemise volée, conduit au Châtelet, trans-

féré à la Force, interrogé au Tribunal séant aux Petits-Pères, mais sans avoir jamais pu obtenir de jugement définitif, ce qui a prolongé sa captivité jusqu'au 3 septembre; mis en liberté par le peuple, il en a profité pour se rendre à la Commune afin de s'engager pour les frontières, mais à la Commune on l'a renvoyé à Saint-Louis-de-la-Culture, ce qui lui a occasionné une maladie, laquelle a nécessité son transport à l'Hôtel-Dieu, où il est resté 6 jours, et de là a été transféré à Sainte-Pélagie; ledit Flammand observant que, pendant son séjour à la Force, il a dénoncé une fabrication de faux assignats et a toujours été considéré comme bon citoyen, ainsi que le prouve le certificat à lui délivré par la section des Gardes françaises; attendu que de cet interrogatoire ne résultait aucune charge contre le sieur Flammand, « dont la longue détention avait plus qu'expié quelque délit présumé, et que le témoignage de sa section mérite de la considération », les commissaires estimèrent « qu'il était de la justice autant que de l'humanité de rompre des liens déjà brisés par le tribunal de l'opinion publique », et décidèrent sa mise en liberté.

29 septembre 1792.
Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, W 252.

1250. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Pierre-Louis Dumesnil, orfèvre bijoutier, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté, le 17 novembre 1791, faute de pouvoir rembourser 6 livres à lui prêtées sur une paire de draps, incarcéré au Châtelet, où il était resté 6 mois, et avait été transféré à l'infirmerie de la Force, en raison des excès commis sur sa personne par les prisonniers de sa chambre qu'il avait dénoncés comme fabricateurs de faux assignats, était sorti de la Force, le 3 septembre, le peuple lui ayant accordé sa liberté, mais avait été conduit à Saint-Louis-de-la-Culture, puis à Sainte-Pélagie, lequel est mis en liberté, du consentement même de son créancier.

29 septembre 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 252.

1251. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Jean-François-Alexis Denizet-Deluze, natif d'Epernay, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté dans un cabaret de la rue de l'Arbre-Sec, en même temps que des particuliers de lui inconnus, et qui, après avoir été interrogé à la section des Gardes françaises, fut envoyé au Châtelet et transféré à la Force, où il resta sans être aucunement interrogé, jusqu'au moment où le peuple le mit en liberté, le 2 septembre, et s'était rendu, comme les autres, à Saint-Louis-de-la-Culture, où on lui avait fait entendre « qu'il se tenait un état des personnes que le peuple avait jugées dignes de sa clémence, et qu'au lieu de cela il a été conduit à Sainte-Pélagie »; sur quoi les commissaires, « considérant qu'il est de la justice et tout à la fois de l'humanité de rendre au citoyen Deluze la liberté que les magistrats du peuple ont juré de maintenir et de respecter, et dont il n'aurait pas dû être privé pendant un si long délai, décident que les portes des prisons de la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie lui seront à l'instant ouvertes ».

29 septembre 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 252.

1252. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, de trois détenus à Sainte-Pélagie, savoir : 1° Louis Berret, tablettier, arrêté à la suite d'une rixe et conduit à la Force sans subir d'interrogatoire; mis en liberté, le 2 septembre, par le peuple, il s'était rendu avec deux citoyens à la Ville, pour solliciter du sieur Sergent, administrateur, un certificat confirmant sa liberté, que le citoyen Sergent, ayant consulté le peuple, lui rendit de nouveau, mais ledit Berret fut retenu à Saint-Louis-de-la-Culture et envoyé à Sainte-Pélagie; 2° Louis Aubry, marchand fruitier, arrêté, le 28 ou 29 juillet 1792, comme détenteur d'un assignat faux de 5 livres, qu'il avait reçu à la Halle en changeant un billet de 10 livres pour

l'achat d'un panier de prunes, envoyé à la Force, sans être interrogé, et, le 2 septembre, mis en liberté par le peuple, puis conduit par un garde national à Saint-Louis-de-la-Culture, et de là à Sainte-Pélagie; 3° François Gonnard, garçon boucher, arrêté, le 28 mars 1791, à la suite de voies de fait sur la personne d'une femme se trouvant dans une voiture, derrière laquelle il s'était mis pour faire ses besoins, et qui l'avait injurié, envoyé à la Force par le commissaire Simonneau et totalement oublié; ayant obtenu sa liberté du peuple, le 2 septembre, il se rendit sur le champ à Saint-Louis-de-la Culture, afin de s'enrôler pour les frontières, mais y fut retenu et transféré à Sainte-Pélagie.

1er octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1253. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Nicolas Robert, garçon chez le sieur Flicoteaux, traiteur, rue de la Calandre, âgé de 27 ans, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté pour avoir donné en payement de poires à une fruitière six billets de 20 sols qu'il avait reçus d'un prisonnier de la Conciergerie, auquel il avait porté à souper, billets tous reconnus faux, et resté à la Force sans être interrogé; comme on lui reprochait de ne pas s'être fait réclamer, il avait déclaré que, « le 3 septembre, le citoyen Flicoteaux, son bourgeois, s'était rendu à Saint-Louis-de-la-Culture pour le réclamer, mais qu'il n'avait pas voulu le suivre, parce que son intention était de s'enrôler pour les frontières, comme on le lui avait promis à sa sortie de la Force, où le peuple lui avait donné sa liberté », avec un certificat délivré, le 5 octobre, audit Robert par le sieur Flicoteaux, traiteur, citoyen actif de la section de la Cité, rue de la Calandre, n° 49.

3 octobre 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 252.

1254. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Louis Cotenot, domestique, âgé de 16 ans, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté, le 9 octobre 1791, sous l'inculpation de vol d'un mouchoir qu'il avait ramassé sur le rempart, entre les portes Saint-Denis et Saint-Martin, et qui avait été condamné à 1 mois de détention à la Force, où il était resté à l'expiration de sa peine, n'osant pas se faire réclamer par sa mère, comme le portait le jugement.

3 octobre 1792.
Original signé et extrait conforme (2 p.), *A. N.*, W 252.

1255. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Louis Boutet, charretier, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté, le 7 juin 1792, sous l'inculpation de vol d'un mouchoir, place de Grève, conduit à la Force, en attendant son renvoi dans son pays, et y était resté jusqu'au 3 septembre dernier.

4 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1256. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Georges Guichon, laboureur et jardinier, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté, le 17 mai 1791, sur son refus de remettre à un tailleur, qui en faisait la réclamation, un habillement par lui acheté d'un ouvrier des travaux publics, et incarcéré à la Force, mais, un jugement ayant ordonné sa mise en liberté, au moment de la rigueur de la saison, dans la crainte de ne point trouver de travail de son état de jardinier, il avait prié qu'on le laissât à la Force jusqu'au beau temps, ce qui lui avait été accordé, avait été mis en liberté, le 3 septembre, et déposé à Saint-Louis-de-la-Culture, comme les autres prisonniers.

4 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1257. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Com-

mune, du sieur Guillaume-Louis Legendre, tailleur d'habits, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté, le 2 avril 1792, devant le Palais, sous l'inculpation du vol d'un mouchoir, condamné par le Bureau central à rester dans une maison d'arrêt jusqu'à ce qu'il se fût fait réclamer, ce qu'il n'a pu effectuer, n'ayant qu'un frère, compagnon maçon, parti pour les frontières; ordre de le mettre en liberté, eu égard à ce qu'il est estropié.

8 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1258. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Pierre Foissard, vigneron, ancien soldat du régiment de Chartres, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté, le 25 janvier, sur le quai des Tuileries, avec quatre individus qui regardaient jouer aux dés, condamné à 6 mois de détention et 50 livres d'amende, transféré à la Force, où il fut mis en liberté, le 2 septembre, par le peuple, et, sur la proposition de s'enrôler qui lui fut faite par un garde national, conduit à Saint-Louis-de-la-Culture, lequel est mis en liberté, attendu que son temps est fini et qu'il ne peut payer l'amende.

9 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1259. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Jean-Edme Lacroix, râpeur de tabac, arrêté, dans la nuit du 4 au 5 septembre, pour avoir, étant pris de vin, insulté un guichetier du petit hôtel de la Force, lequel déclare qu'ayant été interrogé au Comité de la section de l'Arsenal et envoyé pour passer la nuit dans la sacristie de Saint-Louis-de-la-Culture, il a eu le malheur d'être confondu avec les prisonniers qui ont été transférés de Saint-Louis-de-la-Culture à Sainte-Pélagie.

9 octobre 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 252.

1260. — Interrogatoire par M. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Sébastien Muidebled, garçon perruquier, arrêté, le 9 août, pour s'être approprié 2 chemises à lui confiées et conduit à la Force, où il est resté jusqu'au 2 septembre, mis en liberté par le peuple, envoyé à Saint-Louis-de-la-Culture, et de là à Sainte-Pélagie, lequel est élargi.

9 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1261. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, des sieurs Jacques-Denis Huard, charretier, engagé dans l'artillerie, et Jean-Julien Huard, garçon blanchisseur, tous deux détenus à Sainte-Pélagie, qui avaient été arrêtés, le premier, à la suite d'une dispute violente avec son père et sa belle-mère, le second sur le quai des Tuileries, comme tenant jeu de hasard, lesquels sont réclamés par leur père, Julien Huard, charretier au Gros-Caillou, et mis en liberté.

10 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1262. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Louis Ménager, âgé de 16 ans, commissionnaire, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté sous l'inculpation de tenue de jeu prohibé, et condamné par le Tribunal correctionnel à être reconduit dans son pays, mais avait été oublié, lequel est mis en liberté.

10 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1263. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Louis Varin, chaudronnier, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté, le jour même de son arrivée à Paris, au Palais-Royal, sous l'inculpation de tentative de vol dans la poche d'un particulier.

15 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1264. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Jacques Cauvet, cuisinier, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté, le 23 août, chez le sieur Paul, marchand de vin traiteur, où il était venu chercher une place, avec toutes les personnes qui s'y trouvaient, sans avoir pu connaître les motifs de son arrestation, lequel est mis en liberté.

17 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1265. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Jean-Baptiste-Antoine Hébert, compagnon de rivière, qui avait été arrêté, le 18 septembre 1791, rue de Poitou, en même temps que des particuliers suspectés de vol, interrogé mais non jugé, puis incarcéré à la Force, où le peuple l'avait mis en liberté, le 2 septembre, et désirant servir la patrie, il s'était rendu à Saint-Louis-de-la-Culture, d'où il avait été conduit à Sainte-Pélagie.

20 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1266. — Interrogatoire par MM. Benoît Goudicheau et François-Joseph Lecamus, membres du Conseil général de la Commune, du sieur Jean Héritier, garçon boulanger, détenu à Sainte-Pélagie, qui avait été arrêté, le 20 août, quai du Louvre, dans un groupe de joueurs, quoiqu'il ne jouât pas et ne connût aucun jeu.

20 octobre 1792.
Original signé, *A. N.*, W 252.

1267. — Procès-verbal de transport des commissaires du Conseil général de la Commune, rue de la Tour-d'Auvergne, faubourg de Montmartre, au domicile de Henriette de Bonsige de Lacoste, femme du sieur de Saint-Jean, valet de chambre de la Reine, interrogatoire de ladite dame et d'un prêtre réfractaire qu'elle avait recueilli chez elle, le sieur Henry-Etienne Lemoine, ex curé de la paroisse de Laversine en Beauvaisis, puis grand vicaire de l'évêque de Beauvais, qui reconnaît avoir célébré quelquefois la messe à l'aide d'un calice de vermeil qu'il avait acheté 300 livres d'occasion.

16 août 1792.
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 20.

1268. — Procès-verbal de transport du sieur Rousseau, commissaire de la Commune, rue Sainte-Anne, en une maison appartenant au sieur Champion, ex ministre, afin de procéder à son arrestation et d'y faire toutes perquisitions nécessaires, et apposition des scellés, en l'absence dudit sieur Champion, parti depuis le samedi précédent, et dont la résidence est inconnue.

16 août 1792, 3 heures du matin.
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 20.

1269. — Délibération de la section de Bondy, décidant l'envoi de deux commissaires au jury d'accusation, en raison des vexations infligées au sieur Martin, qui se réclame de la section, dont la conduite, depuis la Révolution, est irréprochable et doit le mettre à l'abri de toute suspicion, lesdits commissaires chargés d'obtenir des membres du jury la justice due audit sieur Martin.

18 août 1792.
Extrait signé, *A. N.*, W 251, n° 20.

1270. — Dénonciation calomnieuse faite à la section du Jardin des Plantes par l'abbé Cordier, ex minoré, demeurant quai des Miramionnes, contre un sieur Eyrault, accusé d'abus de confiance, et débat contradictoire entre les deux parties.

18 août 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, W 251, n° 20.

1271. — Dénonciation du nommé Vadelorge, boucher à Paris, rue du Cloître-Sainte-Opportune, contre le sieur Marceline, officier municipal de Poissy, auquel il avait livré 87 bœufs pour l'armée, sans qu'il ait pu savoir ce qu'ils étaient devenus, et contre un certain Fournier, ex garde du Roi, qui se serait trouvé, le

10 août, dans une fausse patrouille de 24 à 25 hommes et dont l'incivisme est notoire.

Sans date (août 1792).
Original signé, *A. N.*, W 251, n° 20.

6° *Constatations de décès et permis d'inhumer.*

1272. — Procès-verbal dressé par le commissaire de la section de la Cité, à l'effet de constater le décès presque subit du sieur Claude Legrand, lequel, d'après l'examen des chirurgiens Naury et Soupé, serait mort des suites d'une indigestion, 9 octobre 1792. — Procès-verbal de M. Jean-Pierre Civet, commissaire de police de la section du Nord, constatant le suicide extraordinaire d'un jeune garçon de 14 à 15 ans, le sieur Jacques-Marie Brière, qui, à l'aide d'un fort pistolet d'arçon, s'était fait sauter la cervelle, au point que toute la tête avait été emportée, avec autorisation des directeurs du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août au sieur Jean-Joseph Brière, rubanier, de faire inhumer le corps de son fils, 16 octobre 1792. — Procès-verbal du commissaire de la section de la Cité, constatant la mort subite du sieur Pierre Briard, d'une affection catarrhale, d'après le rapport des chirurgiens Naury et Soupé, avec permis d'inhumer, délivré par les directeurs du jury d'accusation, 22 octobre 1792. — Procès-verbal de M. Jean-Pierre Civet, commissaire de police de la section du Nord, constatant la mort subite du sieur Antoine-Claude Girard, au service du sieur Delaloge, attribuée par les citoyens Naury et Soupé à une attaque d'apoplexie, avec permis d'inhumer, délivré par les directeurs du jury d'accusation, 26 octobre 1792. — Procès-verbal du même commissaire, constatant le décès de Catherine-Antoinette Castagné, causé par une hernie ou descente de matrice, d'après le rapport des chirurgiens, avec permis d'inhumer, 29 octobre 1792. — Procès-verbal des commissaires civils de la section des Amis-de-la-Patrie, constatant le décès du sieur Nicolas Nimetain, perruquier, mort des suites d'une indigestion, avec permis d'inhumer, 3 novembre 1792. — Procès-verbal du commissaire de la section de la Cité, constatant le décès du sieur François-Michel Segard, ex commis aux entrées de Paris, attribué, d'après le rapport des chirurgiens, à une crise d'asthme, avec permis d'inhumer, 11 novembre 1792. — Procès-verbal dressé à la même section, constatant le décès du sieur Pierre Ravoisier, ex cordonnier et huissier de la Sainte-Chapelle, attribué, d'après le rapport des chirurgiens, à un catarrhe, 24 novembre 1792. — Procès-verbal de transport de M. Boursier, commissaire de police de la section Poissonnière, à la caserne des Fédérés de la rue Poissonnière, ci-devant de la Nouvelle France, à l'effet de constater le suicide du sieur Gilles-François Camus, capitaine de la seconde compagnie du bataillon du Département de Paris, qui s'était tué d'un coup de sabre, avec rapport du chirurgien de la commission de bienfaisance de la paroisse Saint-Laurent, du 15 novembre, les chirurgiens Soupé et Naury s'étant présentés le lendemain, il leur fut dit que le corps était enterré, 15 novembre 1792.

Originaux et copies conformes (1 dossier), *A. N.*, W 252, n° 5.

1273. — Examen du cadavre du sieur Pierre Moreau, commis du citoyen Cauchy, déposé à la basse geôle du ci-devant Châtelet, par les chirurgiens Naury et Soupé, qui déclarent que ledit Moreau est mort suffoqué sous les eaux, avec permis d'inhumer, délivré par M. Fouquier-Tinville, directeur du jury d'accusation, 23 novembre 1792. — Examen par les mêmes chirurgiens du cadavre du nommé Laurent, terrassier, à l'hôtel de Richelieu, mort étouffé sous un éboulement de terre, 23 novembre 1792. — Examen par les mêmes chirurgiens, du cadavre du nommé Bichard, mort d'une fracture du crâne, ayant été écrasé par la chute d'un mur, à la verrerie de la Gare, avec permis d'inhumer, 27 novembre 1792.

Originaux signés (8 pièces), *A. N.*, W 249.

1274. — Papiers saisis sur Marie-Jean-Eugénie, comte de Saint-Mart, gentilhomme liégeois, ancien colonel du régiment de l'Ile Bourbon, incarcéré à l'Abbaye, le 28 août 1792, comprenant notamment, un état de ses services, un laissez passer du Comité permanent de l'Hôtel-de-Ville, délivré, le 16 juillet 1789, au comte de Saint-Mart, jugé innocent, signé de Lafayette et d'Ethis de Corny, un plan d'une nouvelle armée en France, un projet de défense de la ville de Paris, des projets pour la formation de corps de volontaires Liégeois, d'Arles et pour voler au secours de Saint-Domingue, notes et correspondances.

Originaux (7 dossiers), *A. N.*, W 249.

F. — TRIBUNAL DE CASSATION

Organisation et fonctionnement.

1275. — Discours adressé à l'Assemblée nationale au nom du Tribunal de cassation, par M. Coffinhal, son président, qui vient rendre un hommage solennel au nouveau Corps législatif, et réponse du président de l'Assemblée nationale à la députation du Tribunal de cassation.

13 octobre 1791.
Minutes (2 pièces), *A. N.*, C 139, n° 97.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 211.

1276. — Lettre de M. Maurice Gouget-Deslandres, suppléant du juge nommé par la Côte-d'Or au Tribunal de cassation, au ministre de la justice, annonçant que M. Navier, juge, accepte la députation à l'Assemblée nationale, et demandant l'expédition de lettres de juge par intérim au Tribunal de cassation, où il se rendra sous peu de jours, avec réponse du ministre, déclarant que, comme il s'agit de suppléer M. Navier, pendant la durée de la Législature, des lettres patentes sont inutiles, et que le procès-verbal de l'élection du juge suppléant suffira.

17 novembre 1791.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, BB[6] 23.

1277. — Lettre de M. Dochier, député à l'Assemblée législative, au ministre de la justice, déclarant qu'il a été nommé suppléant au Tribunal de cassation, en même temps que M. Hortal a été nommé juge, que celui-ci venant de mourir, il ne peut prendre sa place et exercer ses fonctions qu'après la Législature, et priant le ministre de lui faire expédier des lettres de juge au Tribunal de cassation.

3 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB[6] 23.

1278. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de législation, pour en faire rapport dans les huit jours, de la pétition des avoués près le Tribunal de cassation.

16 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 123.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 157.

1279. — Lettre de M. Le Chapelier, juge au Tribunal de cassation pour le Morbihan, au ministre de la justice, lui adressant sa démission en raison de l'état de sa santé, qui ne lui permet pas d'assister aux audiences, renvoyant les lettres patentes qu'il a reçues du Roi, et ajoutant que son suppléant, M. Regnier, est membre du directoire du Département.

18 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB[6] 23.

1280. — Lettre de M. Theule, député à l'Assemblée nationale, au ministre de la justice, le priant de dispenser de consignation d'amende deux malheureuses femmes de Toulouse, qui se sont pourvues en cassation, et réponse du ministre, déclarant que depuis l'établissement du Tribunal de cassation, il ne donne plus de dispense de consignation d'amende, et que le Tribunal lui-même n'a pas le droit d'en accorder.

21 décembre 1791, 6 janvier 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 510.

1281. — Lettre de M. Lions, président du Tribunal de cassation, au ministre de la justice, le priant de prendre les me-

sures nécessaires pour que le suppléant de M. Le Chapelier vienne remplir les fonctions que celui-ci abandonne.

23 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, BB[6] 23.

1282. — Lettre du ministre de la justice à M. Regnier, membre du directoire du département du Morbihan, à Vannes, l'avisant de la démission de M. Le Chapelier, juge au Tribunal de cassation, et le priant de se rendre, le plutôt possible, à Paris, pour le remplacer, avec l'espoir qu'il continuera à justifier le choix du peuple dans la carrière judiciaire, et fera oublier au Tribunal la perte qu'il éprouve dans la personne de M. Le Chapelier, avec réponse de M. Regnier, déclarant qu'il s'était retiré du directoire du Morbihan après 30 mois d'agitation et de travaux, que la démission de M. Le Chapelier le remettait dans le tourbillon d'où il était sorti, annonçant toutefois qu'il se rendra à son poste le plus tôt qu'il lui sera possible, et qu'il s'efforcera de justifier le choix de ses concitoyens, personne ne l'ayant jamais surpassé en intégrité et en désir de bien faire.

26 décembre 1791, 2 janvier 1792.
Minute et original signé (2 pièces), *A. N.*, BP[c] 23.

1283. — Pétition du sieur François Bessier, américain, canonnier du bataillon de Saint-Philippe-du-Roule, à l'Assemblée nationale, afin que le Tribunal de cassation soit saisi de la demande en révision d'un arrêt du Parlement et d'une sentence du Châtelet, rendus à la requête des sieurs Noé et Butler, héritiers de M. d'Héricourt, ancien officier aux gardes-françaises, qui lui contestaient une pension viagère de 600 livres et le linge à lui légués par ledit d'Héricourt.

7 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 242 (Pétitions Lettre B).

1284. — Mémoire du ministre de la justice concernant les demandes en cassation de jugements rendus en matière criminelle, au sujet de l'obligation onéreuse imposée aux accusés de faire contresigner leur requête par deux avocats et de joindre à leur requête l'acte de leur écrou, et des droits d'enregistrement exigés jusqu'à présent, avec lettre d'envoi du ministre au Comité de législation.

23 janvier 1792.
Minute et original, signé de M. Duport (2 pièces), *A. N.*, D III 383.

1285. — Mémoire remis par le ministre de la justice au Comité de législation, sur la nécessité d'établir près le Tribunal de cassation un avoué salarié par le Trésor public pour la défense de l'accusé, et lettre à M. Garnier, homme de loi à Paris, lui annonçant sa nomination à ces fonctions, et lui adressant 5 demandes en cassation.

3 février 1792.
Minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 492.

1286. — Demande par MM. Thouret, Lapoule, Cochard, Schwendt et Chasset, ex députés à l'Assemblée nationale constituante, membres du Tribunal de cassation, à l'effet de jouir du traitement attribué aux juges de ce Tribunal, du 1er avril au 30 septembre 1791, sous déduction de l'indemnité qu'ils ont reçue comme députés, et comme ils n'ont touché que 3,294 livres au lieu des 4,000 qui leur revenaient, à ce qu'il leur soit expédié à chacun d'eux une ordonnance de 706 livres sur la Trésorerie nationale.

11 février 1792.
Original, *A. N.*, F[4] 1301.

1287. — Pétition présentée au nom du sieur Drouault, officier de marine marchande à Lorient, à l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir un relief de laps de temps, pour se pourvoir en cassation, contre deux arrêts du Conseil, des 2 décembre 1786 et 8 novembre 1788, rendus dans un débat contre le sieur Duchemin, capitaine de navire.

11 février 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 385.

1288. — Lettre de M. Champion, avoué au Tribunal de cassation, au ministre de la justice, demandant par un mémoire : 1° qu'on lui fixe une date pour se pour-

voir, par requête civile, contre un arrêt de la grande direction des finances; 2° qu'on lui indique le tribunal devant lequel il peut se pourvoir, celui de cassation ne pouvant pas en connaître, avec réponse du ministre, portant qu'il ne peut donner de date et que le tribunal devant lequel Champion doit se pourvoir est indiqué dans la loi du 18 février 1791, concernant les requêtes civiles.

11, 12, 26 février 1792.
Originaux signés et minute (3 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 511.

1289. — Mémoire présenté au ministre de la justice par M. Perignon, avoué au Tribunal de cassation, au nom des administrateurs de l'ancienne Compagnie des Indes, à l'effet d'attribuer à un seul tribunal la connaissance des réclamations qu'ils ont à former contre divers assureurs pour des cargaisons naufragées, et réponse du ministre, l'invitant à présenter une pétition à l'Assemblée nationale.

26 février, 11 mars 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 510.

1290. — Lettre de M. de Barral, juge au Tribunal de cassation, au président de ce Tribunal, adressant sa démission, motivée par ses affaires, qui nécessitent sa présence dans l'Isère et l'empêchent de séjourner à Paris, avec lettre de M. Lions, président du Tribunal, au ministre de la justice, transmettant cette démission, et le priant de prendre les mesures nécessaires pour que le suppléant de M. Barral vienne remplir au plus tôt les fonctions laissées vacantes.

1er, 26 avril 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, BB[6] 23.

1291. — Etat de ce qui revient à chacun des membres du Tribunal de cassation, pour le trimestre de janvier 1792, tant en appointement fixe qu'en produit des feuilles d'assistance, certifié véritable par MM. Lions, président, et G. Hom, greffier.

2 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[4] 1091.

1292. — Décret de l'Assemblée nationale, portant règlement pour la poursuite et le jugement des procédures criminelles au Tribunal de cassation, ainsi que pour les frais de service de ce Tribunal et le traitement des différents officiers ministériels et concierges.

7, 10 avril 1792.
Copie, *A. N.*, W 258, fol. 20; imprimé, *A. N.*, AD V 2.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 415.
Cf. le projet de décret concernant les jugements du Tribunal de cassation dans les matières de police correctionnelle et municipale, présenté par M. Hérault, député du Département de Paris.

(10 mai 1792.)
Imprimé, *A. N.*, AD V 2.

1293. — Lettre du sieur Jacques-Martial Pailhon, ancien capitaine d'infanterie à Saintes, au ministre de la justice, le priant de dénoncer au commissaire du Roi près le Tribunal de cassation deux jugements du tribunal de Barbezieux entre lui et son fils, avec réponse du ministre, exprimant le regret de ne pouvoir le faire qu'à l'expiration du délai de 3 mois et qu'autant que des moyens de cassation lui seront indiqués, et invitant le sieur Pailhon à recourir au ministère d'un avoué près le Tribunal de cassation.

7 avril, 2 mai 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 510.

1294. — Lettre de M. Mitouflet, commissaire du Roi près le Tribunal du 6e arrondissement, au ministre de la justice, en réponse à une demande de renseignements au sujet du sieur Gérardin de Saint-Remy, ancien avocat aux Conseils, chargé de présenter une requête en cassation pour le sieur Michel Thibout Houdelière, laboureur en Normandie, déclinant cette mission, qui n'est pas de son ressort, et lettre du sieur Gérardin de Saint-Remy, expliquant que cette requête n'a pas été présentée, parce que l'intéressé comptait sur lui pour faire l'avance de la consignation de l'amende, ce qu'il a refusé, dans l'incertitude d'être remboursé.

11, 22 avril 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, BB[6] 23.

1295.— Lettre de M. Vigier, président du Tribunal criminel du département du Gard, au ministre de la justice, se plaignant de ne pas avoir été instruit, par le ministre, des demandes en cassation formées par 4 particuliers, appelant de jugements rendus par ce tribunal, qui auraient dû lui être adressées en vertu de la Loi, dont il se déclare le rigide observateur, avec réponse du ministre, l'avisant de l'envoi de 4 lettres qui faisaient part des requêtes en cassation en question, et manifestant sa surprise qu'elles ne lui soient point parvenues.

14, 26 avril 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 510.

1296.— Lettre du ministre de la justice au procureur général syndic du département de l'Isère, l'instruisant de la démission de M. de Barral, le priant de prévenir son suppléant, dont il ignore le nom, pour qu'il se rende à Paris dans le plus bref délai, et demandant l'envoi du procès-verbal de son élection, avec réponse de M. Gautier, procureur général syndic du département de l'Isère, adressant l'extrait du procès-verbal de la nomination de M. Chaste, président du district de Vienne, en qualité de suppléant au Tribunal de cassation, et annonçant qu'il l'a avisé, le jour même, de se rendre à Paris, avec accusé de réception du ministre de la justice.

30 avril, 9, 19 mai 1792.
Minute et original signé (3 pièces), *A. N.*, BB⁶ 23.

1297. — Réponses des commissaires du Roi près les tribunaux de district à la circulaire du ministre de la justice, en date du 2 avril, par laquelle il recommande de joindre aux requêtes en cassation les jugements contre lesquels se pourvoient les accusés.

Avril-mai 1792.
Originaux signés (2 dossiers), *A. N.*, D III 384, n° 508.

1298. — Ordonnance de payement de 5,333 livres 6 sols 8 deniers au sieur Hom, greffier en chef du Tribunal de cassation, à titre d'indemnité des émoluments qu'il a payés aux commis par lui employés depuis l'installation de ce tribunal.

6 mai 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1302.

1299. — Lettre de M. Thouret, président au Tribunal de cassation, au président de l'Assemblée nationale, annonçant la nomination des huit commissaires qui doivent présenter, chaque année, au Corps législatif, l'état des jugements rendus, obligation différée jusqu'à ce jour, pour faire correspondre l'achèvement annuel des travaux du Tribunal avec le renouvellement des législatures, et demandant quel jour l'Assemblée nationale pourra recevoir les commissaires, de préférence le jeudi, pour ne point suspendre le travail d'aucune des deux sections du Tribunal.

7 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, C 150, n° 254.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 108.

1300. — Etat des jugements de cassation rendus depuis l'installation du Tribunal jusqu'au 1er avril 1792, arrêté le 9 mai 1792, pour être remis au Corps législatif.

9 mai 1792.
Original, signé de M. Chasset, président, et de M. G. Hom, greffier, et scellé, *A. N.*, C 145, n° 195.

1301. — Lettre de M. Cholois, avoué au Tribunal de cassation, au ministre de la justice, lui faisant passer un jugement du tribunal du district de Mortagne, du 24 mars 1792, contre un sieur Moreau, et le priant de dénoncer ce jugement au Tribunal de cassation, et réponse du secrétaire général du Département de la justice, portant qu'aux termes de l'acte constitutionnel le ministre n'est tenu de dénoncer au Tribunal de cassation que les actes dans lesquels les juges ont excédé leurs pouvoirs, et que les particuliers doivent se pourvoir directement en cassation.

12, 28 mai 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 510.

1302. — Lettre de M. Rouède, député à l'Assemblée nationale, au ministre de la

justice, transmettant une pétition des officiers municipaux de Garraux, en règlement de juges dans un procès contre la demoiselle Bebian, veuve Besins, au sujet de droits seigneuriaux dus à l'ancienne seigneurie de Las Pujoles, avec réponse du ministre, portant que la commune de Garraux doit se pourvoir au Tribunal de cassation, pour y faire déterminer le tribunal de district qui connaîtra de la contestation dont il s'agit.

14, 28 mai 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 510.

1303. — Lettre de M. Chaste, suppléant au Tribunal de cassation pour le département de l'Isère, au ministre de la justice, exprimant le regret de ne pouvoir se rendre immédiatement à Paris pour occuper le poste laissé vacant par M. de Barral, en raison de sa santé très délicate qui ne lui permet pas d'entreprendre un aussi long voyage, et déclarant qu'il s'estimera très heureux, s'il peut le faire dans le courant de juin, avec lettre du ministre de la justice au président du Tribunal de cassation, demandant si l'absence de M. Chaste, durant tout le mois de juin, ne sera pas dans le cas de préjudicier à l'administration de la justice.

16 mai 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, BB[6] 23.

1304. — Ordonnance de payement à M. Bouche, l'un des membres du Tribunal de cassation, délégué par le Tribunal, le 12 mai 1792, d'une somme de 2,709 livres 1 sol, pour avec 2,290 livres 19 sols, ordonnancés le 19 février, faire celle de 5,000 livres, montant de l'allocation accordée audit Tribunal par la loi du 15 avril 1792, pour bois, lumières et autres fournitures.

20 mai 1792.
Original et extrait (2 pièces), *A. N.*, F[4] 1302.

1305. — Lettre du ministre de la justice au sieur Adam, de Nantes, au sujet de la forme de procéder au Tribunal de cassation, déclarant que le règlement qui fixait le mode de procéder au Conseil des parties est suivi au Tribunal de cassation, et que les parties, qui veulent se pourvoir, doivent recourir au ministère des avoués près le Tribunal de cassation, qui remplacent aujourd'hui les ci-devant avocats aux Conseils.

20 mai 1792.
Minute, *A. N.*, D III 384, n° 510.

1306. — Lettre de M. Louis-Philippe Pottin de Vauvineux au ministre de la justice, lui demandant d'interposer son autorité auprès du Tribunal des criées pour faire suspendre l'adjudication de la terre de Saint-Martin-d'Ablois jusqu'au jugement définitif qu'il poursuit au Tribunal de cassation, avec réponse du ministre, déclarant qu'il ne peut ni prévenir ni troubler l'action des tribunaux.

20, 31 mai 1792.
Originaux signés et minute (3 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 510.

1307. — Lettres de M. Abrial, commissaire du pouvoir exécutif près le Tribunal de cassation, au ministre de la justice, accompagnant l'envoi de jugements rejetant des requêtes en cassation et de jugements portant cassation.

23 mai-30 décembre 1792.
Originaux signés (1 dossier), *A. N.*, D III 384, n° 509.

1308. — Ordonnance de payement de 706 livres à M. Charles-François Bouche, membre du Tribunal de cassation, pour parfaire son traitement de 4,000 livres, du 1er avril au 30 septembre 1791, conformément à l'article 12 de la loi du 13 juin 1791, avec lettre de M. Bouche et certificat de M. Lions, président du Tribunal de cassation.

27 mai 1792.
Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, F[4] 1302.

1309. — Mémoire du sieur Jacques Huet, bourgeois de Paris, au ministre de la justice, annonçant son intention de se pourvoir en cassation contre un arrêt du Parlement de Paris, du 5 mars 1782, rendu en faveur du sieur Angevin et des héritiers Tepennier-Montbaron, et demandant à être dispensé de consigner l'amende,

avec réponse, portant qu'aucune des nouvelles lois judiciaires n'autorise à accorder une semblable dispense.

30 mai, 6 juin 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 510.

1310. — Lettre du ministre de la justice au président de l'Assemblée nationale, au sujet de la protestation adressée par deux condamnés à mort, pour crime d'assassinat, les sieurs Talvande et Fontaine, dont le jugement aurait été confirmé par le Tribunal de cassation, sans avoir eu sous les yeux aucune des pièces du procès, demandant que l'Assemblée prescrive la voie par laquelle on attaquera un jugement du Tribunal de cassation, lorsque celui-ci aura lui-même violé la loi.

2 juin 1792.
Original, signé de M. Duranthon, *A. N.*, C 151, n° 265.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 579.

1311. — Dénonciation, portée à la barre de l'Assemblée nationale par le sieur Pierre Talvande, dont le frère a été condamné à mort, contre le Tribunal de cassation, qui a jugé sans avoir sous les yeux la procédure instruite contre l'accusé, laquelle est restée au greffe du Tribunal criminel de Rouen, et demande formée afin que l'Assemblée se fasse rendre compte, séance tenante, par le ministre de la justice, de la vérité de ce fait.

6 juin 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 666.

1312. — Ordonnance de payement de 705 livres à M. Jacques-Anselme Creuzé de la Touche, membre du Tribunal de cassation, pour parfaire son traitement de 4,000 livres, du 1er avril au 30 septembre 1791, conformément à l'article 12 de la loi du 13 juin 1791, avec certificat du président du Tribunal.

10 juin 1792.
Originaux (2 pièces), *A. N.*, F4 1302.

1313. — Lettre du ministre de la justice à M. Archinard, député de la Drôme, le priant d'informer M. Chaste de la réponse du président du Tribunal de cassation, qui assure que son service ne souffrira pas de l'absence de l'un de ses membres, et espérant que, dès que la santé de M. Chaste le lui permettra, il se fera un devoir de venir occuper le poste honorable où la confiance publique l'a placé.

14 juin 1792.
Minute, *A. N.*, BB6 23.

1314. — Ordonnance de payement à M. Hom, greffier du Tribunal de cassation, de 2,853 livres 8 sols 6 deniers, pour le montant des expéditions de jugements rendus, du 1er avril 1791 au 1er avril 1792, avec un état de ce que le Trésor public doit au greffier du Tribunal de cassation pour les expéditions qu'il a délivrées à M. le commissaire du Roi.

17 juin 1792.
Originaux (2 pièces), *A. N.*, F4 1302.

1315. — Ordonnance de payement au sieur Mansais, afficheur, de 80 livres 11 sols pour apposition de 5,370 placards, tant pour lois que pour jugements rendus par le Tribunal de cassation, conformément au mémoire certifié par M. Abrial.

1er juillet 1792.
Originaux (2 pièces), *A. N.*, F4 1303.

1316. — Lettre du ministre de la justice au sieur Garran, ci-devant syndic de la communauté des perruquiers à Rochefort, lui retournant les 3 jugements, envoyés le 28 juin, avec invitation à les dénoncer au Tribunal de cassation, pour qu'il puisse se pourvoir directement, le ministre ne devant pas déférer aux réclamations des particuliers.

10 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, D III 384, n° 510.

1317. — Lettre de M. Jacques-François Brouard de Clermont, président du département du Calvados, juge au Tribunal de cassation, au ministre de la justice, donnant sa démission de juge, en raison de l'état de sa santé et de ses infirmités qui l'empêchent de vaquer à ses fonctions, et

le priant d'inviter M. de La Londe de Sainte-Croix, son suppléant, domicilié à Bayeux, à le remplacer.

12 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, BB[6] 23.

1318. — Lettre du ministre de la justice au sieur Lebel, receveur du droit d'enregistrement à Saint-Dié, accusant réception d'un mémoire imprimé, dans lequel il est renvoyé à se pourvoir en règlement de juges au Tribunal de cassation, déclarant que cette affaire n'exige point l'intervention de son ministère et qu'il doit laisser suivre le cours ordinaire de la justice.

21 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, D III 384, n° 510.

1319. — Lettre de M. Pontard, évêque du département de la Dordogne, président du Comité des décrets, au ministre de la justice, lui recommandant un habitant du village de Ribeyres, qui veut se pourvoir en cassation contre un jugement du 19 août 1791, rendu par le Tribunal de Périgueux dans une affaire de succession, et réponse du ministre, déclarant qu'il n'y a rien à faire, le délai de 3 mois fixé par la loi étant plus qu'expiré.

25, 30 juillet 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 510.

1320. — Lettre du ministre de la justice à M. de La Londe de Sainte-Croix, l'avisant de la démission de M. Brouard, juge au Tribunal de cassation, et l'invitant à se rendre sans délai à Paris pour remplir ses fonctions, avec réponse de M. de La Londe de Sainte-Croix, portant que les grands événements qui se préparent amèneront peut-être des changements et des réformes au Tribunal de cassation, et demandant en ce cas s'il doit se rendre de suite à son poste.

28 juillet, 20 août 1792.
Minute et original signé (2 pièces), *A. N.*, BB[6] 23.

1321. — Jugement du Tribunal de cassation, rendu sur la requête de Jean Chinout, pauvre mendiant, détenu dans la maison d'arrêt de Périgueux, en appel d'un jugement du Tribunal criminel du département de la Dordogne, décidant qu'il sera référé au Corps législatif sur la question de savoir si les assesseurs des juges de paix peuvent, en son absence, remplir les fonctions de police de sûreté, attribuées auxdits juges par l'article 1er du titre Ier de la loi sur la police de sûreté.

1er août 1792.
Copie conforme, *A. N.*, D III 389.

1322. — Renvoi, par l'Assemblée nationale, au Comité de législation, d'une pétition tendant à ce que l'Assemblée s'occupe de la loi touchant la révision des jugements criminels antérieurs à l'installation du Tribunal de cassation.

5 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 294.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 506.

1323. — Admission, à la barre de l'Assemblée nationale, des membres du Tribunal de cassation pour la prestation du serment; discours adressé par M. Chasset, président au Tribunal, et réponse du président de l'Assemblée nationale.

14 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 297.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 117.

1324. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que le Tribunal de cassation connaîtra des demandes en entérinement de lettres de relief de laps de temps, formées avant son installation, lesquelles seront portées au bureau des requêtes, des demandes en révision, formées au ci-devant Conseil jusqu'au moment de sa suppression, et de celles qui pourront être formées par-devant lui, dans le délai de 3 mois, pour jugements criminels en dernier ressort; stipulant que les actes des procédures sur la demande en révision seront faits et expédiés sur papier libre, et l'enregistrement sans frais.

17 août 1792.
Imprimé, avec annotations manuscrites, pré-

cédé du rapport de M. Guitard, *A. N.*, C 156, n° 310.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 321.

1325. — Mémoire du sieur Jean-Louis Bayer, maître en chirurgie à Toulouse, au ministre de la justice, pour se plaindre d'avoir été condamné, par le Tribunal de cassation, à 2 amendes : l'une de 300 livres envers le Trésor, l'autre de 150 livres envers la partie adverse, et protestant contre cette condamnation injuste, infligée en matière criminelle, avec réponse du ministre, déclarant qu'il ne croit pas à une erreur, et que, lors même, il ne lui appartiendrait pas de la réformer, son pouvoir ne s'étendant pas sur les jugements du Tribunal de cassation, autorité supérieure dont les actes ne peuvent être soumis qu'à la révision du Corps législatif.

22, 30 août 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 510.

1326. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que les Tribunaux criminels du Département jugeront définitivement et en dernier ressort, sans recours au Tribunal de cassation, les auteurs d'attroupements séditieux, en vue d'exciter le désordre et de nuire à la liberté, ainsi que les prévenus du crime d'embauchage.

29 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.* C 155, n° 301.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 84.

1327. — Lettre du ministre de la justice à M. de La Londe de Sainte-Croix, au sujet du retard apporté à son départ, déclarant que, plus les circonstances sont orageuses, plus un fonctionnaire public doit se hâter de se rendre à son poste, et que la loi du 8 juillet sur les dangers de la patrie lui en imposait, d'ailleurs, une particulière obligation, et lui mandant d'y satisfaire sans délai, avec lettre de M. de La Londe de Sainte-Croix au ministre, lui annonçant sa venue à Paris et le priant de lui faire délivrer des lettres pour son entrée en fonctions.

30 août, 26 septembre 1792.
Minute et original signé (2 pièces), *A. N.*, BB[6] 23.

1328. — Lettre de M. Thouret, président au Tribunal de cassation, section de Cassation, au président de l'Assemblée nationale, le priant de soumettre à l'Assemblée une question relative aux attributions des assesseurs des juges de paix, en matière de police de sûreté, qui soulève fréquemment des difficultés.

1er septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, AA 50, n° 1438.

1329. — Prestation devant l'Assemblée nationale, par les membres du Tribunal de cassation, du serment de maintenir la liberté et l'égalité, et de protéger les propriétés et les personnes.

6 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 365.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 393.

1330. — Renvoi, par l'Assemblée nationale, au pouvoir exécutif d'une pétition du sieur Claude Michalet, dit *la Paix*, soldat du régiment ci-devant Austrasie, demandant à se pourvoir au Tribunal de cassation contre la cour martiale de Metz.

12 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 163, n° 377.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 578.

1331. — Décret de l'Assemblée nationale, décidant de procéder, le jour même, au tirage d'un nouveau juge parmi ceux composant le Tribunal de cassation, pour remplacer le sieur Albarel, juge de la Haute cour nationale, contraint d'abandonner ses fonctions pour cause de maladie grave.

19 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 164, n° 382.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 141.

1332. — Lettres du ministre de la justice au commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, lui transmettant les procédures qui sont envoyées par les commissaires du Roi près les Tribunaux criminels, avec les requêtes en cassation.

1792.
Originaux signés (1 liasse), *A. N.*, BB[19] 2.

1333. — 1° Etat des jugements de cassation rendus depuis le 1er avril 1792 jusqu'au 11 mars 1793, présenté à la Convention nationale le 16 mai 1793.

Imprimé, *A. N.*, AD V, 2.

2° Jugements du Tribunal de cassation, portant annulation de divers jugements tant au civil qu'au criminel.

1791-1793.
Imprimés (1 liasse), *A. N.*, AA 8, n° 356.

Commissaire du Roi.

1334. — Mémoire à Louis XVI, proposant de nommer au poste de commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, vacant par suite de l'élection de M. Hérault comme député, M. Abrial, commissaire près de l'un des tribunaux du Département de Paris, qui se recommande par son zèle, sa probité et les lumières qu'il a développées dans l'exercice de ses fonctions, mémoire approuvé par le Roi, avec lettres de commission et lettre d'avis.

11 octobre 1791.
Minutes (4 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 496.

1335. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que nul ne pourra être nommé commissaire du Roi, ou substitut du commissaire du Roi auprès du Tribunal de cassation, s'il ne réunit les conditions requises par l'article 6 de la loi du 1er décembre 1790 pour l'éligibilité des juges, et autorisant les juges en exercice, pendant les vacances du Tribunal, à installer les substituts du commissaire du Roi, qui seront nommés avant la rentrée du Tribunal.

29 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, C 139, n° 98.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 508.

1336. — Mémoire représentant l'impossibilité où se trouve le commissaire du Roi du Tribunal de cassation : 1° de faire imprimer et inscrire le jugement du Tribunal de cassation sur les registres du tribunal dont la décision a été cassée, en raison du coût de l'expédition, que personne ne veut prendre à sa charge ; 2° d'obtenir des greffiers des tribunaux les expéditions demandées par le Tribunal de cassation, dans les affaires criminelles entre parties, où dans les affaires criminelles où il y a eu partie civile, en raison des frais d'enregistrement.

23 décembre 1791.
Original, signé de M. Lesparat, *A. N.*, D III 388.

1337. — Réclamation de M. Abrial, commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, relativement à ses frais de bureaux, qu'il évalue à 8,600 livres par an, soit 3,600 livres pour un commis en chef, 2,400 livres pour 2 expéditionnaires, 600 livres pour un garçon de bureau, plus 2,000 livres pour menus frais.

30 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, D III 384.

1338. — Lettre de M. Du Port, ministre de la justice, au Comité de législation, transmettant un mémoire d'observations sur la nécessité d'établir un bureau près le commissaire du Roi du Tribunal de cassation, avec prière de l'examiner.

6 février 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 385.

1339. — Lettre de M. de Bertrand, ministre de la marine et des colonies, au garde des sceaux, proposant de nommer le sieur Bordot, chef du bureau des affaires contentieuses des colonies, en qualité de commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, attendu que le Roi a jugé qu'il convenait de renvoyer et d'attribuer au Tribunal de cassation la connaissance et le jugement de toutes les affaires, actuellement pendantes au ci-devant Conseil des dépêches et formant le bureau du contentieux du département des colonies.

14 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1340. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de l'ordinaire des finances, avec le mémoire y joint, d'une lettre du ministre de la justice au président de l'Assemblée nationale, priant l'Assemblée

de prendre en considération la demande formée par le commissaire du Roi par intérim près le Tribunal de cassation, de 2 commis pour le seconder.

9 juin 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLV, p. 20.

1341. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que les juges du Tribunal de cassation nommeront, par la voie du scrutin et à la pluralité des suffrages, le magistrat qui devra remplir les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif, auquel sera alloué le même traitement que celui qui était accordé au commissaire du Roi.

18 août 1792.
Minute, *A. N.*, C 156, n° 311.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 335.

1342. — Lettre de M. Danton, ministre de la justice, au président de l'Assemblée nationale, lui transmettant les réclamations de M. Abrial, ex commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, au sujet de l'exercice de ses fonctions supprimées par la loi du 18 août 1792, lequel fait observer qu'il n'exerçait ces fonctions que par intérim, en remplacement de M. Hérault, député, que le Tribunal de cassation est extrêmement chargé, et que, dans l'intérêt des justiciables, il serait désirable qu'il n'abandonnât pas un poste où il est à même de donner promptement ses conclusions dans la plupart des procès qui sont sur le point d'être jugés, afin qu'un Tribunal, aussi important et aussi chargé d'affaires, ne perde rien de son activité.

6 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, C 164, n° 386.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 431.

1343. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que les juges du Tribunal de cassation auront la faculté de réélire aux places de commissaire national et de substituts du commissaire national existant auprès de ce tribunal, les personnes qui en ont jusqu'ici exercé les fonctions, dérogeant, quant à ce, aux dispositions des lois antérieures.

7 septembre 1792.
Minute, signée de M. Louvet, *A. N.*, C 163, n° 374.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 431.

1344. — Observations présentées par M. Bouche, commissaire du Tribunal de cassation, au Comité de législation, au sujet du décret qui suspend les ci-devant commissaires du Roi et défend de les réélire, dont l'application au Tribunal de cassation entraînerait de grands inconvénients, surtout en matière criminelle, attendu que toutes les affaires intéressant l'ordre public y requièrent les conclusions du ministère public, montrant tout l'intérêt de la conservation des commissaires actuels, au moins à titre provisoire.

17 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, C 164, n° 386.
Renvoyé par le Comité de législation à la Commission des 21.

Substituts du commissaire du Roi.

1345. — Lettre de M. Seriziat à M. David, peintre au Louvre, son ami, le priant d'intercéder auprès de M. Quatremère de Quincy, pour obtenir sa recommandation auprès de M. Du Port, qui reste indécis et a seulement promis de le mettre sur la liste des candidats qu'il présentera au Roi pour le poste de substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, et le priant de faire valoir ses titres, qui sont 10 ans de profession d'avocat au Parlement et aux Conseils, une réputation sans tache et le témoignage unanime de ses confrères.

2 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1346. — Supplique adressée à Louis XVI par M. Seriziat, ancien avocat aux Conseils, avoué au Tribunal de cassation, à l'effet d'être nommé à l'une des places de substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, la liste des aspirants à ce poste devant être incessamment présentée au Roi par le garde des sceaux.

5 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1347. — Lettre de M. Pelletier de Rilly, avocat, au ministre de la justice, recommandant à son choix, pour l'une des places vacantes de substitut près le Tribunal de cassation, M. Pulleux, juge de l'un des Tribunaux criminels de Paris, que sa nomination au poste de substitut, pour une durée de 6 années, mettrait à même de soulager plus efficacement son frère, greffier supprimé du bailliage de Beauvais, chargé de famille et réduit à l'indigence.

5 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1348. — Lettre de M. Jacques-Louis David au ministre de la justice, en faveur de M. Seriziat, son beau-frère et ami, qui sollicite l'une des places de substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, et qui est recommandé par M. Quatremère de Quincy, leur ami commun, et invoquant comme titre auprès du ministre, animé des mêmes sentiments que lui, sa qualité d'ami de la patrie et du bien public.

9 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1349. — Lettre de M. Chavet, contrôleur des offices du Roi, au ministre de la justice, plaidant la cause de M. Seriziat, son cousin, qui sollicite une place de substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, et faisant valoir, entre autres considérations, que M. De Joly, à qui le ministre avait promis formellement la place, y renonce en faveur de M. Seriziat, son ami.

12 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1350. — Lettre du ministre de la justice à M. Servais Badin, ancien avocat aux Conseils, et à M. Léon d'Herbelot, juge du 1er Tribunal provisoire, accusant réception de leurs lettres du 22 septembre, par lesquelles ils demandent la place de substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, et déclarant que leurs titres et ceux de leurs concurrents seront examinés avec autant d'attention que d'impartialité.

15 octobre 1791.
Minutes (2 p.), *A. N.*, D III 384, n° 492.

1351. — Lettre de M. Giroust, homme de loi, au ministre de la justice, sollicitant l'une des deux places de substitut du commissaire du Roi au Tribunal de cassation, décrétées il y a un mois par l'Assemblée nationale, l'autre devant être occupée par M. Abrial, qui remplace actuellement M. Hérault, au retour dudit Hérault, et rappelant que, dès l'origine des nouveaux tribunaux, il avait sollicité une place de commissaire du Roi, et ensuite une place d'accusateur public.

22 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1352. — Lettre de M. De Joly, secrétaire-greffier de la Municipalité, au ministre de la justice, le priant, en raison des bruits inquiétants mis en circulation et qui s'accréditent tous les jours, de vouloir bien recevoir les observations présentées par M. Seriziat, son ami, à l'appui de sa demande.

23 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1353. — Lettre de M. Seriziat, avoué au Tribunal de cassation, au ministre de la justice, lui présentant quelques observations à l'appui de sa demande du poste de substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, attendu qu'il a appris, au sortir de l'audience du ministre, que l'une des places était en quelque sorte promise à M. Garnier, commissaire du Roi près le Tribunal séant au Châtelet, mettant en balance ses titres et ceux de son concurrent, qui n'a pas 30 ans, tandis que lui en a 35, est père de famille, ayant perdu son état et une portion du prix de son office.

23 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1354. — Lettre de M. Seriziat au ministre de la justice, lui rappelant ses titres à l'occasion du décret, rendu le matin même par l'Assemblée nationale, qui assujettit

les commissaires du Roi adjoints du Tribunal de cassation aux mêmes conditions d'éligibilité que les autres membres du Tribunal, ce qui élimine 2 des candidats, ajoutant que le Roi connaît personnellement sa famille et l'honore de sa bienveillance, son beau-père étant entrepreneur de ses bâtiments, que plusieurs autres membres de sa famille sont attachés à son service depuis nombres d'années ; que, d'ailleurs, les informations demandées par le Roi sur son compte ont été jugées satisfaisantes, et qu'il ne croit pas que le ministre veuille détruire dans l'esprit du Roi l'opinion favorable qui en est le fruit.

29 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1355. — Demande adressée au ministre de la justice par le sieur Pierre-François-Jean Desfontaines, homme de loi à Paris, à l'effet d'obtenir l'une des places de substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, et faisant valoir, parmi ses titres, qu'il a été président de son district dans les circonstances les plus difficiles, notamment aux époques fameuses de la disette du pain et des journées d'octobre ; qu'il a été l'un des 240 représentants de la Commune, et récemment choisi comme l'un des assesseurs du juge de paix de sa section.

29 octobre 1791.
Original, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1356. — Lettre de M. Mathieu-Etienne Hulin, avocat au Parlement depuis 1779, ayant exercé les fonctions de gradué et d'accusateur public près le Tribunal du 4e arrondissement, au ministre de la justice, à l'appui de sa demande d'une place de substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, avec recommandation de M. Andrieux en sa faveur, et accusé de réception du ministre d'un second mémoire à lui adressé par le même postulant.

29, 30 octobre, 8 novembre 1791.
Originaux et minute (5 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 492.

1357. — Demande adressée au ministre de la justice par M. Sébastien-Gilles Huet de Guerville, ancien avocat au Parlement de Normandie et avoué au Tribunal de cassation, à l'effet d'obtenir une place de substitut au Tribunal de cassation, avec lettre accompagnant l'envoi d'un mémoire imprimé aux Electeurs, où il fait valoir les services qu'il a rendus en Normandie pour concourir à l'approvisionnement de la capitale au moment calamiteux où elle était menacée de famine, et accusé de réception du ministre.

31 octobre, 1, 8 novembre 1791.
Originaux signés, imprimé et minute (4 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 492.

1358. — Lettre de M. David au ministre de la justice, faisant une nouvelle démarche en faveur de son beau-frère, M. Seriziat, les circonstances lui semblant plus favorables, puisque ce candidat réunit toutes les conditions requises par la loi promulguée le samedi précédent, et déclarant que la justice seule règle sa démarche et lui garantit le succès auprès d'un ministre bien connu par son impartialité.

2 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1359. — Mémoire du ministre de la justice, examinant les titres des 17 candidats aux fonctions de substituts du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, et proposant au Roi la nomination de M. Bertolio, ancien homme de loi, électeur de 1789, président de la Commune, commissaire du Roi dans le département du Morbihan, ex vicaire général de l'évêque de Paris, et de M. La Saudade, ancien accusateur public près le Tribunal des 10, puis près celui des Petits-Pères, actuellement commissaire du Roi près l'un des Tribunaux criminels.

16 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, D III 384, n° 504.

1360. — Lettre du ministre de la justice à M. Abrial, lui annonçant qu'il vient de rendre compte au Roi des demandes pour les 2 places de substituts du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, et que le Roi a fixé son choix sur MM. Bertholio et La Saudade, lui transmettant

leurs commissions, et le priant de faire en sorte que les deux impétrants soient reçus incessamment.

16 novembre 1791.
Minutes (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 504.

1361. — Lettre du ministre de la justice au président et aux membres du Tribunal de cassation, au sujet des difficultés que semble éprouver l'installation de M. Bertolio, nommé par le Roi, l'un des substituts de son commissaire près le Tribunal, faisant observer que le Roi a voulu donner une marque particulière de son estime à M. Bertolio qui, depuis le 1er mars 1789, a servi si utilement la cause de la liberté, et demandant quels sont les motifs de l'inadmissibilité de M. Bertolio aux fonctions de substitut, avec réponse évasive de M. Lions, président du Tribunal, déclarant que le Tribunal ne peut faire connaître d'avance son avis et verra s'il peut concilier le respect dû à la Loi, étant données les conditions d'éligibilité, avec le choix du Roi.

9, 16 décembre 1791.
Minute et original signé (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 504.

1362. — Lettre de M. Abrial, commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, au ministre de la justice, l'avisant que la détermination du Tribunal n'a été prise qu'en la Chambre du Conseil, que M. Bertolio devra se présenter, le jeudi suivant, avec ses provisions, et que, peut-être, le Tribunal, forcé d'opiner légalement, lui sera moins défavorable qu'il ne l'avait annoncé d'abord, ajoutant que quelques membres ont manifesté de bonnes intentions, notamment, M. Chabron.

17 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 504.

1363. — Déclaration du Tribunal de cassation, portant que, vu l'article 1er de la loi du 11 septembre 1790, qui exclut les ecclésiastiques des fonctions de juges, et la loi du 1er décembre qui exige les mêmes qualités pour l'exercice des fonctions de substitut de commissaire du Roi au Tribunal de cassation que pour celles de juge, il n'y a pas lieu de procéder à la réception de M. René-Constant Bertolio.

(Après le 17 décembre 1791.)
Minute, *A. N.*, D III 384, n° 504.

1364. — Notification par le ministre de la justice à l'Assemblée nationale, du refus par le Tribunal de cassation de procéder à la réception de M. Bertolio, nommé par le Roi l'un des substituts de son commissaire auprès de ce Tribunal, et demande d'interprétation de la loi du 11 septembre 1790, qui exclut les ecclésiastiques des fonctions judiciaires, attendu que la loi n'a sans doute voulu désigner que les ecclésiastiques fonctionnaires publics, sans quoi elle aurait établi une véritable corporation dans un pays dont la Constitution a sagement aboli tous les ordres, renvoi de cette demande au Comité de législation.

14 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 141.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 407.

1365. — Demande de la place de substitut du commissaire du Roi au Tribunal de cassation par le sieur Jean-Marie-Hugues d'Intrans, avocat depuis près de 20 ans au Parlement de Toulouse, domicilié à Nîmes depuis 15 ans.

19 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 492.

1366. — Lettre de M. Laurens, commissaire du Roi près le 5e Tribunal criminel, au ministre de la justice, demandant, puisqu'il a perdu tout espoir d'obtenir la place de commissaire du Roi près le Tribunal d'appel de la police correctionnelle, celle de second substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, avec réponse du ministre, exprimant le regret de ne pouvoir lui donner satisfaction, attendu que la place qu'il désire n'est pas encore vacante.

30 janvier, 8 mars 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 504.

1367. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de la justice, recommandant chaudement la candidature de M. Goussard, commissaire du Roi à Evreux, au poste que va quitter l'abbé Bertolio, et estimant qu'en arrêtant son choix sur M. Goussard, le ministre fera une bonne œuvre et un acte de justice.

8 février 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 384, n° 504.

1368. — Lettre de M. Goussard, commissaire du Roi près le tribunal du district d'Evreux, au ministre de la justice, se mettant sur les rangs pour obtenir la place que le Roi avait destinée à M. Bertolio, dans le cas où la question, qui est soumise au Corps législatif, serait tranchée contre lui, rappelant qu'il a été l'un des électeurs de 1789 à Paris, puis représentant provisoire de la Commune, et qu'il a été obligé de quitter la capitale pour assurer l'existence de sa famille, avec réponse du ministre, déclarant que la place de M. Bertolio n'est pas vacante, et que la décision de l'Assemblée nationale n'est pas prise et est incertaine, ajoutant que le suffrage de M. Pétion lui répond de l'amour de M. Goussard pour la liberté, mais que la meilleure des recommandations est une suite de services déjà rendus à la chose publique, qui annonce ceux qu'on peut lui rendre encore.

12 février, 8 mars 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 504.

1369. — Lettre du sieur Buhaut au ministre de la justice, lui adressant la note qu'il a été chargé de présenter, relativement à la nomination d'un substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, qui reste en suspens depuis 5 mois, ce qui prive le public d'un des officiers institués pour remplir les fonctions du ministère public, retarde la solution d'un grand nombre d'affaires, et montre l'urgence de présenter au Roi un autre candidat réunissant les qualités requises pour occuper ce poste.

22 avril 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 384, n° 504.

1370. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au président du Comité de législation, demandant une prompte décision au sujet de la difficulté soulevée par la nomination de M. Bertolio, prêtre, à la place de substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, à l'effet de savoir si la disposition de la loi du 11 septembre 1790, qui exclut les prêtres des fonctions judiciaires, est applicable à M. Bertolio.

1er mai 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D III 385, D III 384, n° 504.

1371. — Commissions délivrées à M. Bertolio, nommé substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, et à M. Duveyrier, secrétaire général du Département de la justice, à l'effet d'assister à la nomination de 4 juges du Tribunal de cassation, en qualité de grands juges de la Haute-Cour.

20 novembre 1791.
Originaux sur parchemin, signés de Louis XVI et contresignés de Du Port (2 pièces), *A. N.*, C 140, n° 113.

G. — JUGES DE PAIX

1372. — Pétition du sieur Lecointe, électeur du Département de Paris, à l'Assemblée nationale, exposant de nouvelles vues sur l'organisation des justices de paix et des bureaux de conciliation, avec lettre d'envoi.

4 décembre 1791,
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, D III 379.

1373. — Pétition de M. Botot, juge de paix de la section du Temple, à l'Assemblée nationale, en interprétation des articles 10 du titre III et 13 du titre X de la loi du 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire, afin : 1° que le juge de paix puisse connaître des honoraires d'artistes, et de l'exécution de leurs engagements avec les entrepreneurs de spectacles ; 2° que tout tribunal de famille se tienne toujours chez le juge de paix et sous sa présidence; 3° que l'on sache si le privilège de garde

bourgeoise accordé aux seuls habitants de Paris existe encore, ou s'il a été supprimé le 4 août.

26 décembre 1791.
Original signé et imprimé (2 pièces), *A. N.*, D III 253.

1374. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris au ministre de l'intérieur, lui accusant réception de sa lettre du 13 février et d'autres par lesquelles 20 sections certifiaient le service de leurs juges de paix, greffiers et assesseurs, et le priant de faire rechercher des lettres analogues de 4 autres sections, des Lombards, des Tuileries, des Fossés-Montmartre et des Quatre Nations, qui ont dû lui arriver le 13 février, afin de leur faire suivre la route qu'elles doivent tenir et les adresser au Directoire, avec lettre de renvoi par le ministre.

20 février 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

1375. — Lettre de M. Duportail, juge de paix de la section des Quatre Nations, au ministre de l'intérieur, au sujet de l'invitation adressée par le maire de Paris aux Comités des sections, à l'effet de dresser un état certifié des juges de paix, de leurs greffiers et assesseurs, en vue du payement de leur traitement, faisant observer: 1° que, jusqu'ici, le traitement des juges de paix a été assuré par l'administration du Département; 2° que les juges de paix savent mieux que personne ceux qui ont fait ou non le service pendant le trimestre écoulé, attendu qu'ils tiennent une assemblée tous les jeudis au Tribunal de police correctionnelle; que ceux qui ont été occupés hors de leur section sont : MM. Thorillon et Beauvais, juges de paix des sections des Gobelins et de la Croix-Rouge, députés à l'Assemblée nationale, Boivin de Blancmure, juge de paix de la section du Palais-Royal, démissionnaire, et Le Scène des Maisons, ex commissaire du Roi près d'Avignon, non encore installé; 3° que le traitement de février n'est pas encore ordonnancé et que plusieurs juges de paix sont peu fortunés et tiennent un état aussi pénible que dispendieux.

4 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

1376. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de l'intérieur, faisant passer les états des membres qui composent les tribunaux de paix de la section de l'Ile et de celle des Arcis.

4 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

1377. — Lettres de M. Pétion, maire de Paris, au ministre de l'intérieur, lui envoyant les lettres des sections des Postes, des Invalides, de Mauconseil, du Jardin-des-Plantes, de la Grange-Batelière, de la Fontaine-de-Grenelle, de Sainte-Geneviève, des Quinze-Vingts, de Popincourt, de Notre-Dame, du Roule, du Roi-de-Sicile et du Luxembourg, portant attestation du service non interrompu de leurs juges de paix et des secrétaires greffiers de ces juges.

5-9 février 1792.
Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

1378. — Lettres de M. Pétion au ministre de l'intérieur, lui adressant, conformément à sa demande, les lettres des sections de Montreuil, des Quatre-Nations, des Lombards, du Faubourg-Montmartre et des Tuileries, lesquelles constatent le service ininterrompu des juges de paix de ces sections et de leurs secrétaires greffiers.

11, 12 février 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

1379. — Lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris, lui faisant observer qu'il ne lui a nullement demandé les attestations de service des juges de paix et de leurs greffiers, qu'elles doivent selon toute apparence être adressées au ministre de la justice, et les lui renvoyant pour les faire parvenir à leur véritable destination.

13 février 1792.
Minute, *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

1380. — Envoi par l'Assemblée nationale, au Comité de législation, d'une pétition des juges de paix de la ville de Paris, demandant une loi qui détermine leurs attributions.

18 mars 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 144, n° 179.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 111.

1381. — Lettre de M. Roland, ministre de la justice par intérim, au ministre de l'intérieur, au sujet de l'impossibilité dans laquelle se trouve le juge de paix de la section de Bondy de tenir ses audiences, faute d'assesseurs, et le priant de donner les ordres nécessaires pour la nomination de nouveaux assesseurs, avec réponse, portant que la vacance de ces places d'assesseurs a été notifiée au Maire, pour que la section convoquée puisse y pourvoir.

29 mars, 16 avril 1792.

Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

1382. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département, exposant l'embarras dans lequel se trouve M. Locré, juge de paix de la section de Bondy, qui se trouve réduit à un assesseur, M. Marchand, lequel, depuis 10 mois, fait le service sans interruption, les cinq autres étant, l'un mort, le second démissionnaire, le 3e malade et les 2 autres retenus pour leurs affaires, au point que, le 8 mars, l'audience n'a pu être tenue, faute d'assesseur, et montrant l'urgence de nommer des assesseurs, avec lettre du Directoire, annonçant qu'il vient de prévenir le Maire, pour que la section de Bondy soit convoquée sans délai, et puisse nommer aux places vacantes, afin de faire cesser les inconvénients qui résulteraient de l'interruption des audiences du juge de paix.

2, 7 avril 1792.

Minute et original signé (2 pièces), *A. N.*, F[1c] III, Seine, 27.

1383. — Admission à la barre de l'Assemblée nationale de 4 juges de paix de la ville de Paris, et lecture par l'un d'eux de 2 pièces, l'une, un procès-verbal dressé par le juge de service au Bureau central, constatant qu'un caporal du bataillon de Saint-Roch y a amené un particulier, qui lisait au Palais-Royal une lettre incendiaire, écrite de Lille, le 29 avril; l'autre, qui est cette même lettre, signée Duchaufour, annonçant qu'un détachement de l'armée du Nord, composé de 2,500 hommes, avait été conduit à la boucherie, à une demi-lieue de Tournai, que beaucoup de monde avait péri, et que le général de l'artillerie avait été tué; ordre du jour voté par l'Assemblée, et admission des juges de paix aux honneurs de la séance.

1er mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N*, C 147, n° 228.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 600.

1384. — Décret de l'Assemblée nationale, décidant que les juges de paix seront tenus de se faire produire par les personnes résidentes, mais non domiciliées à Paris, les certificats de civisme à elles délivrés par leurs municipalités respectives.

9 août 1792.

Minute, *A. N.*, C 156, n° 304.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 597.

1385. — Décret de l'Assemblée nationale, portant renvoi au Comité de législation de la pétition des greffiers des justices de paix, à l'effet d'être maintenus dans leurs places, et décidant que provisoirement ils seront conservés dans leurs fonctions.

22 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 299.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 624.

1386. — Lettre de la section du Luxembourg à l'Assemblée nationale, manifestant sa surprise de voir que les anciens secrétaires-greffiers des juges de paix, se basant sur l'absence de mention les concernant dans le décret qui renouvelle les juges de paix et sur l'inamovibilité de leurs places, prétendent continuer leurs fonctions, et, attendu que le peuple ne doit plus avoir que des magistrats et officiers dignes de sa confiance, demandant qu'il

soit expressément stipulé que les secrétaires-greffiers des juges de paix, nouvellement nommés et investis de la confiance du peuple, entreront immédiatement en fonctions, et que les registres et minutes leur seront sur le champ remis.

(28 août 1792).
Original, signé du président et du secrétaire de la section. Renvoyé au Comité de législation, le 28 août. Signé : Choudieu, secrétaire, *A. N.*, D III 254.

1387.—Discours prononcé par M. Bosque, juge de paix de la section de 1792, le 29 août 1792, jour de l'installation du Tribunal de paix, dont l'impression a été ordonnée à l'unanimité, avec lettre accompagnant l'envoi par M. Bosque, de 25 exemplaires dont il fait hommage à l'Assemblée nationale.

29 août, 3 septembre 1792.
Imprimé et original signé (2 pièces), *A. N.*, C 167, n° 406 (24).

1388. — Décret de l'Assemblée nationale, autorisant les juges de paix, nouvellement élus par chaque section de Paris, à faire choix d'un greffier et à prendre ceux des greffiers actuels qui ont mérité la confiance publique, et obligeant les greffiers des anciens juges de paix, qui ne seront pas choisis par les nouveaux juges des sections, à remettre dans la huitaine toutes les minutes et pièces dont ils sont dépositaires au greffe du Tribunal de district, dans l'étendue duquel ils exerçaient leurs fonctions ordinaires.

30 août 1792.
Minute, *A. N.*, C 157, n° 320.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 106.

1389. — Procès-verbal de M. Bosque, juge de paix de la section de 1792, contenant réquisition à l'effet de reconnaître et lever les scellés apposés à la Maison dite de secours, rue des Filles-Saint-Thomas, et protestation du sieur Jean-Nicolas Vitry, ex greffier de la justice de paix de la section de la Bibliothèque, contre la présence du sieur Pierre-Nicolas Vergne, remplissant les fonctions qu'il exerçait autrefois, avec lettre d'envoi de M. Bosque au président du Département, constatant la résistance à la loi du sieur Vitry, ex greffier.

7, 11 septembre 1792.
Copie conforme et original signé (2 pièces), *A. N.*, D III 253.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 587.

1390. — Envoi par M. Bosque, juge de paix de la section de 1792, à l'Assemblée nationale, d'un jugement de divorce par lui prononcé.

13 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 367.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 587.

1391. — Observations présentées, au nom des juges de paix du 6e arrondissement, par M. Duportail, juge de paix de la section des Quatre-Nations, au sujet des diverses opérations qui incombent aux juges de paix, notamment des demandes en validité de congé, des ouvertures de testaments, des clôtures d'inventaires, des scellés apposés par les officiers de la Municipalité ou commissaires des sections, des curatelles aux successions vacantes.

(1792).
Copie, *A. N.*, D III 379.

H. — TRIBUNAL DE POLICE MUNICIPALE

1392. — Feuilles d'audience du Tribunal de police municipale, donnant le relevé des affaires jugées et des condamnations prononcées.

1er octobre-31 décembre 1791.
Minutes (1 liasse), *A. N.*, Z1h 565.

1393. — Jugement du Tribunal de police municipale, enjoignant à tous les marchands de foin et de paille de se conformer aux règlements, notamment au sieur Baugin de porter honneur et respect à la garde nationale, et, pour avoir vendu du foin à faux poids, ordonnant la confiscation de la marchandise, chargeant les commissaires de police de tenir la main à l'exécution des règlements, et notamment à celui de la section de l'Observatoire de veiller à ce que les voitures ne s'arrêtent point au coin de la rue de Vau-

girard et n'y causent des embarras préjudiciables au public.

1er octobre 1791.
Minute, *A. N.*, Z1h 565.

1394. — Jugement du Tribunal de police municipale, chargeant l'architecte Poyet de vérifier la solidité des étais mis au rez-de-chaussée d'une maison de la rue de la Huchette, près le pont Saint-Michel, occupée par le sieur Cabot, marchand de vins, à l'effet de soutenir le plafond de la salle du premier, qui est destinée à l'ouverture d'un cours d'anatomie, dans la crainte que l'affluence du monde venant dans cette salle ne surcharge le plancher au point d'amener un effondrement.

15 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, Z1h 565.

1395. — Réquisitoire du procureur de la Commune, afin qu'il soit enjoint au sieur Cornet, imprimeur, rue Christine, de se conformer aux dispositions de la loi du 22 mai 1791 sur le droit de pétition, et qu'il soit condamné à 100 livres d'amende pour avoir imprimé un placard dont le manuscrit ne portait que 3 signatures, tandis qu'on annonçait qu'il était revêtu de toutes les signatures des soldats du centre de la garde nationale, attendu que l'imprimeur n'a pu représenter les soldats auteurs dudit placard.

24 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, Z1h 565.

1396. — Réquisitoire du procureur de la Commune, concluant à la condamnation du sieur Sivry, boulanger, rue d'Enfer, à 100 livres d'amende, pour avoir vendu pour un pain de 4 livres un pain qui ne pesait que 3 livres et demie 4 gros.

24 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, Z1h 565.

1397. — Réquisitoire du procureur de la Commune, demandant la condamnation à 5 livres d'amende, chacun, de divers vignerons, pour contraventions au règlement de police concernant les voitures chargées de l'approvisionnement de Paris, constatées par le commissaire de police de la section du Marché-des-Innocents.

24 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, Z1h 565.

1398. — Réquisitoire du procureur de la Commune, concluant à ce qu'il soit enjoint au sieur Larchet, propriétaire d'une maison, rue Saint-Victor, n° 215, et au sieur Vilain, son entrepreneur, d'avoir à se conformer aux règlements de voirie et de supprimer les divers travaux entrepris pour la reconstruction de cette maison, qui est sujette à retranchement, notamment à la porte cochère de l'immeuble.

19 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z1h 565.

1399. — Réquisitoire du procureur de la Commune, demandant l'entérinement du rapport fait par M. Galimard, architecte expert, au sujet de la construction d'une maison, rue Bourbon-Villeneuve, au coin du nouveau marché, où l'on a laissé subsister d'anciens murs en mauvais état, établi partie d'un mur sur le mur de clôture du jardin des Filles-Dieu, à l'effet d'ordonner la reconstruction d'un vieux mur lézardé, et la démolition de trumeaux construits en moellons de plâtre, qui seront refaits en moellons d'Arcueil.

19 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z1h 565.

1400. — Réquisitoire du procureur de la Commune, demandant la condamnation du sieur Mansard à 100 livres d'amende, pour avoir colporté, distribué et affiché un placard intitulé : *Avis intéressant aux citoyens*, dont il ne représente point l'auteur, placard qui n'est revêtu d'aucune signature et se trouve imprimé sur papier blanc, couleur réservée aux affiches émanées des pouvoirs publics.

19 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z1h 565.

1401. — Réquisitoire du procureur de la Commune, afin qu'il soit enjoint au propriétaire d'un chantier de bois, au coin des rues de Bellechasse et de l'Université, de supprimer une barrière en planches

anticipant sur ces deux rues, formant renfoncement, où peuvent se réfugier des malfaiteurs, et qu'il soit condamné à 25 livres d'amende pour avoir établi cette clôture sans permission ni alignement du Département des Travaux publics.

19 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1402. — Réquisitoire du procureur de la Commune, afin qu'il soit enjoint au sieur Revillac, dégraisseur, de faire enlever, dans le délai d'un mois, les perches qu'il a fait sceller au 1er étage d'une maison, grande rue du Faubourg-Saint-Antoine, pour y étendre des étoffes dont le volume prive les voisins de la lumière, et qui, venant à se desceller ou se rompre, pourraient occasionner des accidents de personnes.

19 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1403. — Réquisitoire du procureur de la Commune, afin que le sieur Fauchet, sellier, rue et cul-de-sac Saint-Sébastien, soit tenu de faire démolir, dans le délai de 3 jours, le mur de clôture d'un terrain lui appartenant, rue Richer, passage de la Grille, dégradé et en partie démoli, et de prendre alignement, pour sa reconstruction, au Département des Travaux publics.

19 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1404. — Réquisitoire du procureur de la Commune, considérant que le sieur Roze, tenant le Cirque du Palais-Royal, et la demoiselle Féret, sa belle-fille, sont convaincus d'avoir loué l'une des salles du cirque à des personnes donnant à jouer à des jeux défendus; que, le 7 novembre, a été saisie une somme de 1,066 livres 10 sols, tant en argent qu'en billets, sur la table d'un jeu de biribi, et demandant que le sieur Roze et sa belle-fille, comme banquiers et teneurs de jeux prohibés, soient condamnés chacun à 3,000 livres d'amende, que la somme de 1066 livres saisie soit confisquée au profit des pauvres, savoir : un tiers au profit des pauvres de la paroisse Saint-Roch, un tiers au profit des pauvres de la paroisse Saint-Eustache, l'autre tiers versé dans la caisse générale des pauvres, et que le matériel du jeu soit brisé et détruit.

21 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1405. — Réquisitoire du procureur de la Commune, afin qu'il soit enjoint à la dame Rosière, propriétaire d'une maison, rue du Faubourg-du-Roule, et au sieur Brochet, son entrepreneur, de se conformer à la permission accordée par le Département des Travaux publics, de reconstruire un mur mitoyen, de ne donner à la façade que 54 pieds de hauteur, et que, pour la contravention commise, chacun soit condamné à 100 livres d'amende.

21 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1406. — Réquisitoire du procureur de la Commune, contre le sieur Bazin, marchand de charbon, en raison de l'établissement de 3 entrepôts, au mépris de l'ordonnance de 1672, à ce que le charbon soit confisqué au profit des pauvres.

21 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1407. — Réquisitoire du procureur de la Commune, concluant à ce que le sieur Colinet soit condamné à 50 livres d'amende, pour avoir troublé l'ordre public, en insultant et provoquant un soldat en faction, et pour avoir voulu maltraiter ceux composant une patrouille.

21 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1408. — Réquisitoire du procureur de la Commune, afin que les sieurs Jacquin et Baudouin soient condamnés, chacun, à 100 livres d'amende, pour les constructions par eux faites, qui sont en contravention aux règlements, quoique susceptibles d'être conservées.

21 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1409. — Réquisitoire du procureur de la Commune, concluant à ce que le sieur

Lemoine soit condamné à 50 livres d'amende, pour avoir insulté, menacé et injurié M. Lucas, commissaire de section, dans l'exercice de ses fonctions, suivant procès-verbal dressé au Comité de la section du Palais Royal.

21 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1410. — Réquisitoire du procureur de la Commune, demandant que la dame Pelicard soit tenue de faire étayer la façade d'une maison, rue Montmartre, n° 248, qui menace ruine, et de faire reconstruire le pied droit de la porte cochère, et qu'elle soit condamnée à 25 livres d'amende, attendu le péril imminent.

21 novembre 1791.
Minute, *A. N.*; Z[1h] 565.

1411. — Réquisitoire du procureur de la Commune, concluant à ce qu'il soit enjoint au sieur Antoine Doitant, dit *Lafayette*, de se conformer aux ordonnances et règlements de police concernant les boues et immondices, de porter honneur et révérence aux officiers civils en fonction, et de ne décharger, à l'avenir, les boues et immondices que dans les lieux destinés à cet effet, et qu'il soit condamné pour sa double contravention à 25 livres d'amende.

23 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1412. — Réquisitoire du procureur de la Commune, afin que les 8 feuillettes de vin gâté, exposées en vente sur le port par le sieur Colin, marchand de vins, soient dégustées par M. Cadet de Vaux, membre du Collège de pharmacie, attendu que ledit Colin a prétendu que son vin était loyal et marchand.

23 novembre 1791.
Minute, *A. N*, Z[1h] 565.

1413. — Réquisitoire du procureur de la Commune, concluant à la dégustation, par M. Cadet de Vaux, membre du Collège de pharmacie, des deux pièces de vin présumé gâté, exposées en vente à la Halle aux vins par M. Louis Philippe, vigneron à Nanterre.

23 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1414. — Réquisitoire du procureur de la Commune, concluant à ce que le sieur Nenot, coiffeur, rue Montmartre, soit tenu de supprimer les deux châssis de verre renfermant des têtes de poupées, qu'il a fait poser au-dessus de l'auvent et au niveau des appuis des croisées du premier étage, faisant saillie sur le mur, et ce dans le délai de 3 jours, comme contraires à la sûreté et empiétant sur la voie publique, sauf audit Nenot à s'adresser au Département des Travaux publics, afin d'obtenir la permission de placer dans les trumeaux des croisées les indices de sa profession, réduits à des tableaux scellés avec des crampons.

26 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1415. — Réquisitoire du procureur de la Commune, tendant à ce que le sieur Leudet, layetier, rue du Bouloi, vis-à-vis la Douane, soit tenu de retirer les caisses, tonneaux, planches et autres objets de sa profession qu'il dépose journellement, tant au-devant de sa boutique que le long du mur de face opposé, en saillie de 3 pieds sur la voie publique, avec défenses d'encombrer, à l'avenir, ladite voie publique, et que le délinquant soit condamné à une amende, modérée par grâce à 10 livres.

26 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1416. — Jugement du Tribunal de police municipale, renvoyant de la plainte le sieur Moreau, attendu qu'il n'est pas prouvé qu'il ait loué sciemment la boutique dont est question pour y tenir ou laisser tenir jeu prohibé, et condamnant les sieurs Morin et de Saint-Amour, locataires de ladite boutique, pour y avoir organisé un jeu de biribi, chacun à 3,000 livres d'amende, avec défenses de récidiver.

28 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1417. — Réquisitoire du procureur de la Commune, tendant à ce qu'il soit enjoint

aux nommés Michel et Lheureux d'être, à l'avenir, plus circonspects dans leur conduite, de ne plus troubler l'ordre public et de ne se porter à aucunes voies de fait; qu'ils soient condamnés à 1 mois de détention à Bicêtre, et que les 2 assignats de 50 sols, déposés entre les mains du commissaire de police, soient apportés au greffe du Tribunal, comme effets trouvés, pour être, par la suite, compris dans le produit des objets destinés au soulagement des pauvres.

28 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1418. — Réquisitoire du procureur de la Commune, concluant à ce que les sieurs Marquet, Neveu et Bouche, coffretiers, soient tenus de retirer dans leurs boutiques et magasins les coffres et bahuts qu'ils exposent journellement au dehors sur la rue, au préjudice de la sûreté et de la liberté de la voie publique, et attendu qu'ils ont persisté à encombrer la voie publique, malgré l'avertissement qui leur avait été donné, qu'ils soient condamnés à une amende, modérée par grâce à 10 livres.

28 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1419. — Requisitoire du procureur de la Commune, tendant à ce que le vin contenu dans les 7 pièces mentionnées au procès-verbal des 13 et 14 septembre, soit dégusté et analysé par M. Cadet de Vaux, membre du Collège de pharmacie, que le Tribunal commet à cet effet.

3 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 565.

1420. — Relevé des jugements rendus par le Tribunal de police municipale, en matière de voirie, avec indication des maisons par ordre de sections.

1792.
Minute, *A. N.*, Z[1h] 561.

I. — ÉTAT CIVIL

1421. — Lettre d'un citoyen philosophe au président de l'Assemblée nationale, exposant que la première opération attendue de l'Assemblée, conséquence nécessaire des principes décrétés dans la Constitution, réside dans le mariage des prêtres et le divorce, montrant l'avantage du divorce qui rendra les ménages plus unis, et fera que le mariage ne sera plus, comme il l'a été jusqu'à présent, « le tombeau de l'amour ».

4 octobre 1791.
Original non signé, *A. N.*, D III 361.

1422. — Lecture par l'un des secrétaires de l'Assemblée nationale, d'une lettre de M. Du Port, ministre de la justice, demandant qu'il soit pris des mesures pour la constatation des naissances, mariages et décès, et remédié à quelques abus dont se plaignent les bureaux de paix de Paris; ajournement de la question jusqu'au moment où les Comités seront organisés.

10 octobre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A N.*, C 139, n° 93.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 165.

1423. — Observations adressées par le sieur Durrant au président de l'Assemblée nationale, sur les effets de la loi du divorce, qui occasionnera nécessairement une fermentation dans les esprits, mais qui, une fois prononcée, sera la plus saine de toutes, parce qu'elle contiendra les mœurs et la religion, et pourra rapprocher des esprits mal conseillés, dont les enfants sont devenus la proie et la victime du libertinage des pères et mères.

1er novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 361.

1424. — Lettre de M. Coquelin, sous-chef de la Municipalité au Département des Travaux publics, Palais Cardinal, au Comité de législation, accompagnant l'envoi d'un mémoire sur les moyens de réunir en un seul dépôt les actes de naissance, de mariage et de mort, présenté le 11 octobre à la Municipalité.

4 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, D III 363-365.

1425. — Vues sur les moyens de réunir les anciens et nouveaux actes de nais-

sance, mariage et mort dans un seul dépôt connu sous la désignation de *Dépôt central des actes civils*, mémoire remis à la Commune de Paris en août, à M. Du Port du Tertre en septembre, à M. Ramond et MM. du Comité de législation en octobre.

4 novembre 1791.
Minute en double exemplaire, (2 pièces), *A. N.*, D III 363-365.

1426. — Adoption par l'Assemblée nationale de la motion faite par l'un de ses membres (M. Baert), afin que le Comité de législation soit chargé de présenter, sous huit jours, un projet de décret pour faire constater par des officiers civils l'état des naissances, mariages et morts.

8 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 104.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 620.

1427. — Présentation à l'Assemblée nationale et lecture d'une lettre de M. Formentin, juge de paix, exprimant le vœu de nombreuses personnes, à l'effet de constater les actes de naissance, de décès et de mariage par des formes purement civiles, avec décision de l'Assemblée nationale, portant que le Comité de législation présentera, le lendemain, le projet de décret qu'il a été chargé de rédiger à ce sujet.

25 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 105.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 364.

1428. — Renvoi par l'Assemblée nationale, au Comité de législation, d'un mémoire du sieur Maurat, relatif au mode à adopter pour constater les naissances, morts et mariages.

27 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 107.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 391.

1429. — Lettre du sieur Robin, soldat volontaire du bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie, au président de l'Assemblée nationale, demandant de décréter, conformément aux vœux de la plus saine partie de la Nation, le divorce, et communiquant copie d'une lettre qu'il adresse à sa femme sur ce sujet.

(21 décembre 1791).
Original signé, *A. N.*, D III 361.

1430. — Pétition d'Anne-Catherine-Joseph Waterlot-Bagot à l'Assemblée nationale (en faveur d'une femme délaissée depuis douze ans par son mari), demandant le vote de la loi sur le divorce, surtout nécessaire pour le sexe, jusqu'ici soumis aux volontés arbitraires de l'autre sexe, qu'on est convenu d'appeler le plus faible et qui, cependant, s'est montré le plus ardent pour la Révolution, pétition reçue le 31 janvier, au Comité des pétitions et renvoyée, le 8 février, au Comité de législation.

3 février 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 361.

1431. — Renvoi par l'Assemblée nationale, au Comité de législation, d'une pétition de plusieurs citoyens de Paris, tendant à solliciter des lois provisoires sur le divorce.

13 février 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 466.

1432. — Lettre du sieur Hennet, adressant à l'Assemblée nationale un exemplaire de la 3e édition de son ouvrage en faveur du divorce.

17 février 1792.
Original signé, *A. N.*, C 143, n° 167.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 583.

1433. — Lettre du sieur De Matigny, jurisconsulte libre, demeurant à l'hôtel Soubise, au président de l'Assemblée nationale, adressant les 2 exemplaires qui lui restent de son ancien ouvrage sur le divorce et le célibat, utile à consulter au moment où l'Assemblée a mis à l'ordre du jour la question du mariage, qui entraîne celle du divorce, et dès lors à faire une loi sur les célibataires, priant de faire rechercher dans les cartons du Comité de

législation 2 ouvrages envoyés à l'Assemblée constituante, l'un intitulé : *Droit essentiel de l'homme libre;* l'autre, *Projet d'un nouveau Code civil;* le premier de ces deux ouvrages relatif à la liberté des mariages, et demandant son admission à l'Assemblée pour présenter une pétition avant que M. Guadet ne fasse son rapport.

15 mars 1792.

Original signé et imprimé (2 pièces), *A. N.*, D III 361.

1434. — Lettre de M. Petion, maire de Paris, au Comité de législation, adressant une lettre de M. Cerceau, curé de Congis, ayant trait à l'état civil, d'autant plus importante, que l'on approche du moment où le Comité doit présenter à l'Assemblée nationale le résultat de ses réflexions sur la meilleure forme à adopter pour constater la naissance, les mariages et la mort des citoyens.

16 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, AA 49, n° 1391.

1435. — Lettre de M. William-William, jurisconsulte anglais à Paris, au président de l'Assemblée nationale, déclarant approuver sans réserve le rapport sur l'état civil, adressé par le Comité de législation, en ce qui concerne les naissances et décès, mais faisant des réserves au sujet du divorce, qui ne saurait avoir pour base unique les preuves d'un adultère souvent fictif, et envoyant, à ce sujet, un projet de bill qui doit être adressé au Parlement britannique à l'effet d'amender les lois sur cette question délicate.

19 mars 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 361.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XL, p. 138.

1436. — Lettre du Département de Police au curé de Saint-Sulpice, lui rappelant les dispositions de la déclaration du 9 avril 1736 concernant les registres de baptêmes, de mariages et de sépultures, que plusieurs curés de Paris négligent d'observer.

31 mars 1792.

Original, signé de M. Sergent, *B. N.*, nouv. acq. fr. 2704, fol. 74.

1437. — Admission à la barre de l'Assemblée nationale de citoyennes pétitionnaires, qui demandent : 1° que l'Assemblée nationale accorde une éducation morale et nationale aux filles; 2° qu'elles soient déclarées majeures à 21 ans; 3° que l'égalité des droits soit commune aux deux sexes; 4° que le divorce soit décrété; renvoi aux Comités de législation et d'instruction publique réunis.

1er avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 199.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 63.

1438. — Décret de l'Assemblée nationale, rendu sur la motion d'un membre du Comité de législation, et portant que le projet de décret sur les moyens de constater l'état civil des citoyens sera mis à l'ordre du jour du mardi suivant et discuté sans discontinuation.

7 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 199.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 305.

1439. — Projet de décret sur le mode de constater les naissances, mariages et décès, présenté à l'Assemblée nationale par M. J.-B.-M. Jollivet, député de Seine-et-Marne.

10 avril 1792.

Imprimé (par ordre de l'Assemblée nationale) de 62 pages, *A. N.*, AD^{II} 35.

1440. — Lettre des administrateurs du Département de Police au président de l'Assemblée nationale, adressant un exemplaire de l'état des baptêmes, mariages et sépultures, qui ont eu lieu, l'année précédente, à Paris, d'où il résulte que le nombre des baptêmes et mariages est plus considérable qu'en 1790, qui avait déjà accusé une progression sur l'année 1789, et que le nombre des morts et des enfants trouvés est en diminution.

26 avril 1792.

Original, signé de M. Panis, *A. N.*, C 147, n° 217.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 477.

1441. — Renvoi par l'Assemblée nationale, au Comité de législation d'une pétition de citoyens de Paris, admis à la barre, qui présentent des observations sur le décret

en préparation, relatif au mode de constater l'état civil des citoyens, montrant les dangers de cette innovation et les maux qu'elle peut produire.

29 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 202.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 507.

1442. — Procès-verbal de transport du commissaire de police de la section de la Croix-Rouge à l'hospice Saint-Sulpice, rue de Sèvres, à l'effet d'examiner les registres mortuaires de l'année 1787, où il a constaté l'existence de blancs considérables pouvant favoriser les abus les plus contraires à l'ordre social et les plus répréhensibles, ayant en outre remarqué que dans le cours de cette année les actes mortuaires ont été rédigés par un sieur Rateau, prêtre des Missions étrangères, et par un sieur Pichard, prêtre de Bordeaux, logeant, rue du Bac, en garni, individus sans caractère, de sorte que ces actes ne peuvent faire foi en justice et sont à même de causer aux familles les plus grands embarras.

9 mai 1792.

Copie conforme, *A. N.*, DXL § 3 14, n° 60, pièce 10.

1443. — Renvoi, par l'Assemblée nationale, au Comité de législation d'une lettre du ministre de la justice, qui presse la discussion du projet de décret sur le mode de constater l'état civil des citoyens, et qui montre l'urgence de la promulgation de cette loi.

16 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 230.

1444.— Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, appelant l'attention de l'Assemblée nationale sur la nécessité de fixer une manière uniforme et invariable de constater les naissances, mariages et sépultures, pour faire disparaître les inconvénients qui résultent de l'état actuel des choses, et insistant pour que le Corps législatif soit invité à accélérer le règlement projeté sur cet important objet.

15 juin 1792.

Original signé, *A. N.*, C 151, n° 266.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 272.

1445. — Opinions de MM. Pastoret, député du département de Paris, Adam, député du département d'Indre-et-Loire, et Gohier, député du département d'Ille-et-Vilaine, sur le mode de constater l'état civil des citoyens, prononcées à la séance du

19 juin 1792.

Imprimés (par ordre de l'Assemblée nationale), de 16, 14 et 23 pages, *A. N.*, AD^{II} 35.

1446. — Renvoi, par l'Assemblée nationale, au Comité de législation d'une adresse du sieur Gremion, qui demande une loi sur le divorce, pour en faire le rapport sous trois jours, après lequel délai tout membre sera autorisé à présenter un projet de décret.

20 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 298.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 400.

1447. — Proposition de l'un des membres de l'Assemblée nationale (M. Aubert-Dubayet), faite au nom de l'humanité et de la régénération des mœurs françaises, tendant à ce que le divorce soit décrété, avec décret de l'Assemblée, portant que le principe du divorce est expressément déclaré, sauf rédaction, et chargeant son Comité de législation de lui présenter, le mardi suivant, un mode d'exécution, relativement aux droits des époux et à ceux des enfants.

30 août 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 301.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 117, 118.

1448. — Pétition de la dame Degay, femme Lefèvre, à l'Assemblée nationale, au sujet du sort des enfants et des femmes dénuées de ressources, afin qu'en cas de divorce sans enfants le mari qui jouit d'un revenu territorial ou industriel soit tenu de faire une pension à la femme restée sans moyens d'existence, pension dont le Comité de législation déterminerait la quotité.

10 septembre 1792.

Original signé, *A. N.*, D III 361.

1449.— Pétition du sieur Amable-Joseph Dupuis à l'Assemblée nationale, sur le ma-

riage et la majorité des enfants, proposant que la majorité des filles, qui sont plus précoces, soit fixée à 18 ans, et qu'elles puissent se marier à cet âge sans le consentement de leurs parents, de même que les garçons peuvent contracter mariage à 21 ans.

13 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, C 167, n° 411.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 642.

1450. — Pétition du sieur Dunesme, contenant un projet d'articles complémentaires pour la loi sur le divorce, à l'effet de faciliter aux époux séparés le moyen de se rapprocher; renvoyée au Comité de législation.

17 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 361.

1451. — Projet de décret sur la manière de constater les mariages et décès, en cinq titres.

(20 septembre 1792).
Minute, *A. N.*, D III 361.

1452. — Décret de l'Assemblée nationale, sur le mode de constater l'état civil des citoyens, confiant aux municipalités la tenue des registres des naissances, mariages et décès, fixant les qualités et conditions requises pour pouvoir contracter mariage, portant règlement pour la dissolution du mariage par le divorce, les déclarations et actes de décès.

20 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 164, n° 383.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 179.

1453.—Décret de l'Assemblée nationale, portant règlement pour les causes, le mode du divorce, soit par consentement mutuel, soit sur la demande d'un des conjoints pour incompatibilité, soit sur la demande pour cause déterminée, et les effets du divorce, par rapport aux époux et aux enfants.

20 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 164, n° 383.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 188.

AFFICHAGE DES ACTES ADMINISTRATIFS

1454. — Renvoi par l'Assemblée nationale aux Comités d'instruction publique et des décrets réunis d'une motion de Lequinio relative à la création d'affiches pour instruire le peuple de l'état de la France.

19 février 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.* C 113, n° 158.
Cf, *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 647.

CHAPITRE III

COMMERCE ET MANUFACTURES

A. — ANCIENNE ADMINISTRATION DU COMMERCE.

Bureau et Comité central du commerce. — Députés du commerce.

1455. — **Etat** des sommes à payer, soit pour appointements des 6 derniers mois de 1791, aux personnes attachées à l'administration du commerce, soit pour gratifications annuelles fixes et encouragements aux manufactures.

Octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F[12] 728.

1456. — Lettres de M. Crommelin, ancien inspecteur des manufactures, à M. Blondel, demandant, d'abord, à être replacé dans l'administration du commerce, puis une pension de retraite à laquelle lui donnent droit 42 ans de services, avec réponse de M. Blondel, le renvoyant à M. Tolozan, à qui a été réservé tout le travail relatif à l'ancienne administration du commerce, notamment ce qui concerne les demandes de pensions des employés de l'ancienne administration.

5 novembre 1791-23 avril 1792.
Originaux signés (6 pièces), *A. N.*, F[12] 725.

1457. — Lettre de M. De Lessart, ministre de l'intérieur, à M. Tolozan, ex intendant du commerce, acceptant l'offre gracieuse par lui faite de se charger de la liquidation des affaires de l'ancienne administration du commerce, et lui allouant, pour frais de bureau, à partir du 1er octobre, une somme de 8,000 livres.

3 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 725.

1458. — Lettre de M. De Lessart, ministre de l'intérieur, à M. Tolozan, se rendant à ses observations au sujet de la conservation d'un certain nombre de commis de ses bureaux, nécessaires jusqu'au 1er janvier, pour faire le triage des papiers qui doivent être remis à la nouvelle administration du commerce, mais le priant de réduire, dès à présent, le nombre de ces commis, deux ou trois lui paraissant devoir suffire à ce travail, et ses crédits très limités ne lui permettant pas d'en conserver davantage, avec une note sur l'organisation et la dépense du bureau de l'ancienne administration du commerce.

12 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 725.

1459. — Lettre de M. Blondel à M. Bergeron, le priant de lui envoyer l'état des recettes et dépenses faites par le directeur du bureau de la balance du commerce, depuis 1784 jusqu'au 26 novembre

1791, avec un état des appointements du Bureau de la balance du commerce.

26 novembre 1791.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 824[b].

1460. — Lettre de M. Drouet, ancien député au Conseil du commerce, au ministre de l'intérieur, accompagnant l'envoi d'un mémoire afin d'exposer sa situation précaire à l'appui d'une demande d'indemnité pour ses services, avec réponse du ministre, exprimant le regret de ne disposer d'aucun crédit pour venir à son secours, et l'engageant à faire valoir ses droits à une pension, et échange de notes entre MM. Blondel et Comyn, au sujet de la demande formée par M. Drouet pour obtenir le payement de son traitement en 1790 et 1791.

23. 26 novembre 1791, 16, 17 février 1792.
Originaux signés et minutes (5 pièces), *A. N.*, F[12] 725.

1461. — Circulaire de l'ancien intendant du commerce chargé de la liquidation de cette partie d'administration, aux inspecteurs et sous inspecteurs des manufactures, demandant, pour eux et pour tous les préposés des bureaux, en vue de l'obtention de pensions ou de secours, l'envoi de mémoires contenant leurs noms, âges, temps de service et taux des appointements, avec modèles de certificats.

22 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 826.

1462. — Etat contenant les noms, fonctions et appointements des chef, sous-chef et commis employés dans le bureau chargé des détails relatifs à la liquidation des établissements de commerce, supprimés par le décret du 27 septembre 1791, avec lettre d'envoi de M. Tolozan à M. Cahier de Gerville.

25 janvier 1792.
Minutes (2 pièces), *A. N.*, F[12] 725.

1463. — Lettre de M. Alexis Mosneron, ancien député du commerce de Nantes, nommé en octobre 1791 membre du Bureau central de l'administration du commerce, au ministre de l'intérieur, sollicitant un congé de 3 mois pour mettre en ordre ses affaires, complètement négligées depuis 3 ans, congé d'autant plus nécessaire que les événements de Saint-Domingue lui ont causé de grandes pertes, avec réponse du ministre, accédant à la requête de M. Mosneron, en le priant d'accélérer le règlement de ses affaires, les circonstances présentes exigeant une activité continuelle et des efforts soutenus de tous ses collaborateurs, et exprimant le vœu qu'il mette à profit son absence pour recueillir tous les renseignements qu'il pourra sur le commerce.

30 janvier 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 725.

1464. — Etat des dépenses déjà payées et de celles restant à payer concernant l'ancienne administration du commerce, pendant l'année 1791, pour l'autorisation desquelles il est nécessaire qu'un décret de l'Assemblée nationale soit rendu (état visant des décisions ministérielles de la fin de 1791, et montant à 111,160 livres 15 sols pour les sommes payées, et à 40,679 livres 14 sols 2 deniers pour celles à payer), se composant de gratifications ou traitements annuels fixes et de gratifications et sommes une fois payées.

(Janvier 1792.)
Minute, *A. N.*, F[12] 826.

1465. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, envoyant, avec l'état des dépenses payées et à payer concernant l'ancienne administration du commerce, un mémoire sur la gestion de la Caisse particulière du commerce, et le priant de mettre l'un et l'autre sous les yeux de l'Assemblée.

2 février 1792.
Copies (2 pièces), *A. N.*, F[12] 826.

1466. — Lettre de M. Du Port, ministre de la justice, au ministre de l'intérieur, au sujet des vexations que le sieur La Cornée, directeur de la Caisse de commerce, établie chaussée d'Antin, se plaint d'avoir éprouvées de la part de 4 juges de paix des sections de son quartier et du

Bureau central, lui transmettant un mémoire du sieur La Cornée sur les avantages de son établissement, où il demande la nomination de commissaires par l'Assemblée pour surveiller ses opérations, et le priant de lui donner son avis.

20 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 824[b].

1467. — Mémoire adressé à M. Cahier de Gerville, portant réclamation, au nom de MM. Drouet, ex député du commerce de la ville de Nantes, et Magon de Coetizac, député de celle de Saint-Malo, de la somme de 12,000 livres due à chacun d'eux pour leur traitement des années 1790 et 1791, à raison de 6,000 livres par an, par suite du refus du trésorier des Etats de Bretagne d'acquitter la moitié de leur traitement depuis le 1er janvier 1790, et observant qu'ils ont continué leurs fonctions jusqu'à la suppression des Chambres de commerce, décrétée le 27 septembre 1791, avec lettre d'envoi par M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, et lettre à M. Drouet, annonçant l'envoi dudit mémoire à l'Assemblée.

22 mars 1792.
Original et minutes (3 pièces), *A. N.*, F[12] 725.

1468. — Mémoire en réponse aux observations remises par le ministre de l'intérieur à M. Tolozan, au sujet des loyers des bureaux de visite et de marque, et des autres frais qu'a occasionné l'existence de ces bureaux du 1er avril 1791 au 1er janvier 1792.

24 mars 1792.
Copie, *A. N.*, F[12] 824[b].

1469. — Feuilles du travail de MM. Tolozan et Valioud avec le ministre de l'intérieur, commencées le 29 mars 1792, concernant la liquidation de l'ancienne administration du commerce.

29 mars 1792. — Germinal an II.
Minute (1 dossier), *A. N.*, F[12] 824[b].

1470. — Lettre de M. Tolozan à M. Cahier de Gerville, adressant l'état des sommes payées en vertu du décret du 27 septembre 1791, pour appointements à différentes personnes attachées à l'ancienne administration du commerce, avec l'état en question.

5 avril 1792.
Minutes (2 pièces), *A. N.*, F[12] 725.

1471. — Observations sur l'état remis par M. Tolozan à M. Cahier, relativement aux différents payements qu'il a ordonné être faits en exécution de la loi du 16 octobre 1791.

12 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 725.

1472. — Lettre de M. Tolozan à M. Blondel, annonçant l'envoi de l'état des gratifications annuelles fixes, accordées à différents particuliers, ainsi que des notes et copies de décisions et d'arrêts en faveur des sieurs Milne, Henry, Roby, Tinsley, de Beust, Camonne et l'abbé Rozier, avec accusé de réception par M. Blondel.

24, 28 avril 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[12] 824[b].

1473. — Décret de l'Assemblée nationale, chargeant les Comités de commerce et de marine de faire incessamment leur rapport relatif au Comité central de commerce, qui forme la cinquième division de l'administration du ministre de l'intérieur.

8 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 229.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 632.

1474. — Lettre de M. Alexis Mosneron à M. Roland, ministre de l'intérieur, exprimant le regret que le mauvais état de sa santé l'empêche de revenir à Paris, à l'expiration du congé illimité qui lui avait été accordé par M. Cahier, et envoyant sa démission de membre du Bureau central du Commerce, quoiqu'il se propose de saisir toutes les occasions de concourir à ses travaux, avec lettre à ses collègues, annonçant cette démission qui lui est extrêmement pénible et assurant qu'il continuera de participer à leurs travaux et de leur fournir tous les renseignements qu'il pourra sur le commerce maritime, objet de ses études spéciales, lettre à

M. Blondel, lui faisant part de sa détermination et manifestant toute son indignation pour l'acharnement que l'on met à poursuivre M. Rostagny.

22 mai 1792.
Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, F[12] 725.

1475. — Lettre des membres du Bureau central du commerce à M. Alexis Mosneron, leur ancien collègue, exprimant tout le regret de la détermination qu'il a cru devoir prendre et acceptant avec reconnaissance l'offre par lui faite d'éclairer leurs travaux, particulièrement en ce qui concerne le commerce maritime.

2 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 725.

1476. — Lettre du directoire du département de la Haute-Garonne au ministre de l'intérieur, transmettant une pétition de M. Blanchard, ancien secrétaire de la Chambre de commerce de Toulouse, par laquelle il réclame le payement de 600 livres, avec réponse du ministre, déclarant qu'il n'a à sa disposition aucuns fonds pour faire acquitter les dépenses de cette nature, et que la réclamation doit être adressée à l'Assemblée nationale.

19, 30 juin 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 725.

1477. — Mémoire concernant les papiers et dossiers déposés dans les bureaux de l'ancienne administration du commerce et le payement des loyers des dits bureaux, dont le bail doit expirer le 1er juillet 1793, loyers montant à la somme de 2,100 livres par an et dus à Mme de Vallière, propriétaire de la maison où se trouvent ces bureaux, à partir du 1er janvier 1792 jusqu'au 1er juillet 1793, avec demande à M. De Lessart pour le payement des 3,150 livres dues par le Trésor public.

(Juin 1792).
Minutes (2 pièces), *A. N.*, F[12] 826.

1478. — Lettre à M. Lafond de Ladebat, l'avisant du renvoi par le Comité de liquidation au Comité des finances, de deux mémoires concernant l'ancienne administration du commerce, l'un pour obtenir le payement du loyer des bureaux, l'autre pour régler les appointements des ex préposés à la marque des étoffes, le tout pouvant se monter à une somme de 30,000 livres, et le priant de faire accélérer la décision à intervenir sur ces 2 mémoires.

29 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 826.

1479. — Mémoire de M. Tolozan, ancien intendant du commerce, proposant au ministre de l'intérieur de remplacer par le sieur Laforest, le sieur Aizelin, l'un des trois commis chargés de la liquidation de l'ancienne administration du commerce, lequel est démissionnaire, avec approbation de M. Terrier.

11 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 725.

1480.— Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires de la Trésorerie nationale, les priant de faire payer à M. Alexis Mosneron la somme de 488 livres 17 sols pour solde de son traitement, en qualité de membre du Bureau central du Commerce, jusqu'au 22 mai, époque de sa démission.

12 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 725.

1481. — Requête du sieur André Tronquoy, de Bordeaux, ancien trésorier de France au Bureau des finances de Bordeaux, à Louis XVI, à l'effet d'obtenir la place laissée vacante au Comité central de l'administration du commerce par M. Mosneron de Nantes, accompagnée d'une délibération du Bureau des finances de Bordeaux, du 7 mars 1788, attestant les services que lui a rendus ledit Tronquoy depuis son départ pour Paris.

15 juillet 1792.
Original signé et copie (2 pièces), *A. N.*, F[12] 725,

1482. — Requête du sieur Pierre Vial, de Lyon, à Louis XVI, afin d'obtenir la place de membre du Conseil central de l'administration du commerce, laissée vacante par M. Mosneron, de Nantes, et invoquant comme titres sa qualité de dé-

puté extraordinaire du commerce de Lyon en 1774, sa nomination en 1775 à une place d'administrateur des Messageries, et sa désignation au second rang sur la liste de 3 personnes présentées pour remplacer en 1779 le sieur Pernon, député du commerce de la ville de Lyon.

15 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 725.

1483. — Renvoi par l'Assemblée nationale, au Comité de l'ordinaire des finances, d'une proposition tendant à la suppression du Comité central du commerce, organisé sous la surveillance du ministre de l'intérieur, sous prétexte que ce Comité est composé de 5 commissaires, un président et un secrétaire, tandis qu'il n'existait autrefois qu'un intendant, et que tout ce qui avait trait à cet objet avait été supprimé par l'Assemblée constituante, lequel Comité de l'ordinaire des finances sera chargé de faire connaître les travaux de ce Comité et de proposer ou la suppression ou la réduction des dépenses.

9-10 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 295.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 632.

1484. — Lettre de M. Durand, membre du Bureau central de l'administration du Commerce, à M. Roland, ministre de l'intérieur, déclarant qu'il est retenu à la campagne par un accès de goutte, mais qu'il se rendra à son poste, aussitôt rétabli, avec l'intention de continuer à remplir ses fonctions, aussi longtemps que ses services seront agréables.

14 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 725.

1485. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, à M. Tolozan, chargé du détail de l'administration du commerce, acceptant sa démission de la liquidation de l'ancienne administration du commerce, nécessitée par son âge et son état de santé, annonçant qu'il a chargé M. Valioud de la suite de son travail, et qu'il sera pris des arrangements convenables relativement au bail à loyer et à la sûreté du dépôt des papiers.

18 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 725.

1486. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires de la Trésorerie nationale, les prévenant de la démission donnée, le 16 août, par M. Blondel, de sa place de vice-président du Bureau central du commerce, au traitement annuel de 12,000 livres, qui cessera de lui être payé à compter du 17 août, et les invitant à continuer le payement des appointements des employés et des frais de bureau que touchait M. Blondel, à M. Guillaume, choisi par le ministre pour travailler sous ses ordres aux divers objets d'administration de la 6e division de son département.

21 août 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 785.

1487. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, à M. Tolozan, lui mandant de laisser à la disposition de M. Valioud, chargé de suivre son travail, tous les papiers de l'ancienne administration du commerce, même ceux relatifs à la comptabilité, actuellement déposés dans les bureaux loués à cet effet, et annonçant que des mesures seront prises pour le payement des 6 mois de loyer dus pour ces mêmes bureaux.

23 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 725.

1488. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires de la Trésorerie nationale, les prévenant que la place de M. Durand, en qualité de membre du Bureau central du commerce, a été supprimée à partir du 15 août, et les invitant à ne lui payer son traitement annuel de 8,000 livres que jusqu'à cette époque.

24 août 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 725,

1489. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, appelant son attention sur les deux mémoires concernant l'ancienne administration du commerce, qui ont été

adressés, au mois d'avril précédent, au Comité de liquidation et renvoyés au Comité de l'ordinaire des finances, afin de provoquer un prompt rapport sur ces mémoires, en raison de la situation déplorable des malheureux préposés des bureaux de la marque des étoffes.

27 août 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 826.

1490. — Lettre du ministre de l'intérieur à MM. Rostagny, Gosselin, Tournachon et Abeille, membres du Comité central du commerce, les avisant de la suppression de ce Comité par raison d'économie, et du maintien de leur traitement jusqu'au 15 septembre, et acceptant l'offre spontanée par eux faite de continuer gratuitement ces fonctions, afin de terminer l'opération relative à l'achat de grains à l'étranger pour le compte de la Nation en mars 1792.

7 septembre 1792,
Minute, *A*, *N.*, F[12] 725.

1491. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, le priant de nouveau de prendre en considération deux mémoires de l'ancienne administration du commerce, tendant, l'un, à obtenir le payement du loyer de ses bureaux, l'autre, à accélérer le règlement des appointements des ex préposés de la marque des étoffes, qui se trouvent dans le plus pressant besoin, et réponse du président, annonçant qu'il a transmis les demandes de l'ancienne administration du commerce au Comité de l'ordinaire des finances, qui en rendra compte à l'Assemblée nationale.

8, 10 septembre 1792.
Minute et original, signé de M. Cambon fils aîné (2 pièces), *A. N.*, F[12] 826.

1492. — Lettre du ministre de l'intérieur au Comité de liquidation, certifiant que M. Abeille, secrétaire du Comité central du Commerce, n'est plus en activité par suite de la suppression de ce Comité, et qu'il a remis un état de ses services, ajoutant qu'il est âgé de 73 ans et sans ressources, par conséquent, que ses anciens services, son âge et sa position, ne peuvent que faire désirer vivement la liquidation de sa retraite.

11 septembre 1792.
Minute, *A*, *N.*, F[12] 725.

1493. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale, exposant la situation précaire de M. Abeille, secrétaire du Bureau du commerce supprimé, qui se trouve grevé par suite de bail d'un loyer pris pour le secrétariat de l'ancien Bureau du commerce, et réclame à ce titre une indemnité, que l'on croit pouvoir évaluer, pour les 2 années restant à courir, à 2,116 livres pour chacune de ces 2 années, indemnité fondée en raison et en justice.

18 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 725.

1494. — Lettre de M. Rostagny à M. Roland, ministre de l'intérieur, l'avisant de son départ pour la Bretagne, où il compte séjourner 1 ou 2 mois, et offrant, en raison des opérations relatives aux subsistances, ses services pour rendre compte des produits de la dernière récolte en grains dans les cantons où il passera, des approvisionnements qui y existent et des ressources qu'on y peut trouver, avec réponse du ministre, déclarant qu'il autorise son absence et acceptant ses offres de renseignements pour les régions qu'il va parcourir.

19, 21 septembre 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[12] 725.

1495. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Abeille, qui, lors de l'établissement du Comité central du commerce, avait été chargé de tenir registre des avis donnés par ce Comité sur les diverses affaires soumises à son examen, l'invitant, en raison de la suppression du Comité, à faire remettre ces registres à M. Guillaume, premier commis de l'une des divisions de son département, avec récépissé, par M. Guillaume, du 1er registre, commencé le 3 septembre 1791 et terminé le 25 juillet 1792, et du second registre, commencé le 23 juillet et fini le 7 septembre 1792.

27 septembre 1792.
Minutes (2 pièces), *A. N.*, F[12] 725.

1496. — Etat des sommes à faire payer, en conséquence de la loi du 16 août dernier, pour encouragements ou gratifications qui restent dus de l'année 1791, quoiqu'ils aient déjà été compris en grande partie dans les 3 états, arrêtés par M. De Lessart les 1er avril, 30 juin et 30 septembre de ladite année, ledit état arrêté par M. Roland le

28 septembre 1792.
Minutes (2 p.), *A. N.*, F12 826.

1497. — Mémoire au ministre de l'intérieur, demandant le payement d'une somme de 16,139 livres 4 sols, montant des encouragements et gratifications dus pour l'année 1791.

(Septembre 1792).
Minute, *A. N.*, F12 826.

B. — ADMINISTRATION NOUVELLE DU COMMERCE

1498. — Registre des séances du Comité central d'administration du commerce, sous la présidence de M. Blondel, vice-président.

3 novembre 1791-24 juillet 1792.
Registre in-fol. (original), *A. N.*, F*12 113.

1499. — Registre de correspondance de M. Blondel, vice-président du Comité central du commerce, et de M. Guillaume, son successeur.

9 novembre 1791-6 octobre 1793.
Copie (registre in-fol.), *A. N.*, F*12 140.

1500. — Lettre de M. Buob, ancien inspecteur des manufactures, à M. Blondel, le félicitant de sa nomination à la place de vice-président du Comité central du commerce, et remerciements de M. Blondel.

10, 25 novembre 1791.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F12 725.

1501. — Lettre de M. Blondel à M. Cahier de Gerville, lui adressant les certificats constatant la prestation du serment civique par les commis de ses bureaux, à l'exception du sieur Mermier, absent, et par ceux des bureaux des archives du commerce et des brevets d'invention.

25 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F12 725.

1502. — Lettre de M. Blondel, vice-président du Comité central du commerce, à M. Tarbé, ministre des contributions publiques, demandant l'envoi en franchise, par l'administration des Postes, des lettres et paquets adressés aux membres du Bureau central du commerce, qui en reçoivent journellement et sont chargés de frais de port considérables.

29 décembre 1791.
Copie, *A. N.*, F*12 140, fol. 7.

1503. — Lettre de M. Blondel, vice-président du Comité central du commerce, à M. Cahier de Gerville, en réponse à sa demande de renseignements, au sujet des causes de nature à expliquer les désordres qui se sont produits dans l'intérieur du royaume, déclarant que l'administration du commerce, regardée comme très utile et propre à favoriser les progrès de l'industrie, est incapable de fournir aucun renseignement sur cet objet, faisant remarquer, toutefois, que la difficulté actuelle des changes et la rareté du numéraire peuvent, surtout dans les villes de manufactures, mécontenter les fabricants et les ouvriers, mais qu'il n'a aucune connaissance que cet état de choses ait été jusqu'à présent le prétexte des émeutes populaires qui sont arrivées dans quelques départements.

11 février 1792.
Copie, *A. N.*, F*12 140, fol. 15.

1504. — Lettre de M. Blondel à M. Fourcade, nommé commis principal dans les bureaux de la balance de commerce à partir du 1er janvier, lui annonçant que pour l'employer d'une manière plus utile et plus conforme aux connaissances par lui acquises, il l'attache à son bureau en qualité de second chef, au traitement annuel de 2,200 livres.

11 février 1792.
Minute, *A. N.*, F12 725.

1505. — Lettre de M. Blondel, vice-président du Comité central du commerce, à M. Cahier de Gerville, déclarant qu'il n'existe, parmi les employés de la 6e division à lui confiée, personne qui ait protesté contre la Constitution et qui se soit trouvé dans le cas de la rétractation prescrite par la loi du 16 octobre.

4 mars 1792.
Copie, *A. N.*, F^{12} 140, fol. 18.

1506. — Lettre de M. Blondel à M. Cahier de Gerville, au sujet des plaintes sur la conduite de M. de Servières, directeur du bureau des brevets d'invention, déclarant que, d'après le témoignage de ses employés, la conversation qu'on lui imputait n'avait pas été tenue en leur présence; que ces inculpations dirigées contre ce fonctionnaire sont vraisemblablement inexactes et inspirées par la haine, ajoutant qu'il ne l'a jamais vu ivre et que M. de Servières paraît mettre l'activité nécessaire dans le travail dont il est chargé.

13 mars 1792.
Copie, *A. N.*, F^{12} 140, fol. 19.

1507. — Lettre de M. Tolozan à M. Blondel, au sujet de la réclamation des certificats de prestation du serment civique de MM. Vallat, Vincent et Aizelin, employés au bureau de liquidation des Chambres de commerce, assurant avoir remis, il y a plus de 2 mois, à M. Cahier de Gerville ceux de MM. Vallat et Vincent, et adressant celui de M. Aizelin, non encore fourni.

23 mars 1792.
Minute, *A. N.* F^{12} 725.

1508. — Note de M. Cahier à M. Blondel, l'invitant, en raison de l'envoi à l'Assemblée nationale de l'état des employés qui ont prêté le serment civique, à produire celui de ses employés qui ne se sont pas acquittés de cette obligation, savoir : MM. Tournachon, Rostagny, Durand et Mosneron, du Bureau central; M. Mermier, du bureau du Comité central; M. Lattinville, du bureau de la Compagnie des Indes; MM. Vallat, Vincent et Aizelin, du bureau de la liquidation des Chambres de commerce.

23 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F^{12} 725.

1509. — Lettre de M. Blondel à M. Cahier de Gerville, lui adressant les certificats de prestation du serment civique par MM. Tournachon, Rostagny et Durand, membres du Bureau central du commerce, à l'exception de M. Mosneron, en congé à Nantes, et ceux de MM. Lattinville, Vallat, Vincent et Aizelin, et déclarant que M. Mermier n'est plus attaché au Bureau central du commerce depuis le 1er février et a été remplacé par M. Vauzut, dont la prestation de serment a été justifiée par un certificat, remis le 25 décembre.

24 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F^{12} 725.

1510. — Mémoire proposant la nomination de M. Rémy, attaché aux bureaux du Département, au poste de premier commis du bureau des brevets d'invention, vacant par la démission de M. Boisseau, au traitement de 3,000 livres, à charge de fournir un cautionnement de 15,000 livres en immeubles, et de recevoir le produit de la taxe des brevets, avec lettre de M. Blondel à M. Remy, lui annonçant sa nomination.

26, 29 mars 1792.
Minutes (2 pièces), *A. N.*, F^{12} 725.

1511. — Note de M. Cahier de Gerville, envoyée à M. Comyn, demandant, en raison de la reddition de ses comptes à l'Assemblée nationale, à tous ses collaborateurs, notamment MM. Tolozan, Montaran, Brière de Mondetour, Bergeron, Chardon, de lui adresser les notes détaillées des dépenses que le ministre aura pu ordonner sur leurs rapports.

1er avril 1792.
Minute, *A. N.*, F^{12} 725.

1512. — Lettre de M. Blondel à M. Dupont, ancien inspecteur général du commerce, lui annonçant que le ministre a autorisé le payement par les commissaires de la Trésorerie nationale de 4,666 livres 13 sols 4 deniers, tant pour les appointe-

ments des commis du bureau des lois commerciales pendant les 4 premiers mois de 1791, par lui avancés, que pour les frais de logement et menues dépenses de ce bureau, et lettre à M. Jurien dans le même sens.

11 avril 1792.
Copies, *A. N.*, F*12 140, fol. 22, 23.

1513. — Lettre de M. Valioud à M. Blondel, accompagnant l'envoi d'un état des encouragements accordés à différents entrepreneurs de manufactures pendant un nombre d'années fixé par les décisions des ministres, état dans lequel sont compris les loyers de l'hôpital des Quinze-Vingts.

13 mai 1792.
Minutes (2 pièces), *A. N.*, F12 679.

C. — TRIBUNAL DE COMMERCE

1514. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au président de l'Assemblée nationale, appelant son attention sur le costume que doivent prendre les nouveaux juges de commerce, déclarant que, la justice de commerce étant évidemment une émanation de la justice ordinaire, l'élection et l'installation des juges de commerce étant analogues à celles des juges de district, leur costume semblerait devoir être le même, et sollicitant une décision de l'Assemblée nationale à ce sujet.

12 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 371.
Renvoyé au Comité de législation le 13 mai 1792.

1515. — Communication à l'Assemblée nationale d'une lettre des juges du Tribunal de commerce du Département de Paris, qui expriment leur regret de ce que l'usage admis par l'Assemblée de ne point recevoir de députations, les prive de l'honneur de lui rendre leurs hommages, en personne, et annonçent que leur installation a eu lieu le vendredi précédent.

17 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 230.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 524.

1516. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au Comité de législation, accompagnant l'envoi d'un mémoire que viennent de lui adresser les juges du Tribunal de commerce de Paris, où ils font connaître les motifs qui doivent déterminer à leur accorder un costume comme aux juges des tribunaux de district.

22 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 371.

1517. — Mémoire adressé par les nouveaux juges du Tribunal de commerce, où ils exposent les raisons qui leur ont fait adopter lors de leur installation les costumes décrétés pour les autres juges, se basant sur ce motif que les Juges et Consuls, auxquels succèdent les juges du Tribunal de commerce, étaient en possession par un usage constant du droit d'imiter dans leur costume, les anciens magistrats, que le port de la robe est d'autant plus indispensable qu'il est nécessaire d'en imposer à la classe de justiciables dont les intérêts sont journellement soumis au Tribunal de commerce, pour qu'ils ne franchissent pas les barrières d'une décence respectueuse, qu'après en avoir conféré avec le substitut du procureur de la Commune et d'autres personnes, tous ont été d'avis qu'il convenait d'adopter un costume.

22 mai 1792.
Original, *A. N.*, D III 371.

1518. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au président de l'Assemblée nationale, se joignant au ministre des Contributions publiques pour appeler l'attention du Corps législatif sur le payement des menues dépenses des Tribunaux de commerce, qui n'a été prévu par aucune loi et qui peut entraîner de graves inconvénients.

7 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 371.
Reçu au Comité de législation, le 11 juin 1792, et renvoyé au Comité du commerce par le Comité de législation, le 22 juillet 1792.

1519. — Prestation devant l'Assemblée nationale par les juges du Tribunal de commerce de Paris, du serment de main-

tenir la Liberté et l'Egalité, la sûreté des personnes et des propriétés et de mourir pour l'exécution de la Loi.

7 septembre 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 366.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 444.

D. — GARDES DU COMMERCE

1520. — Renvoi, par l'Assemblée nationale, au Comité du commerce, d'une lettre de M. Roland, qui prie l'Assemblée d'interpréter l'article 9 du décret du 21 septembre 1791, relatif aux gardes du commerce, pour en faire le rapport incessamment.

3 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 199.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 100.

1521. — Présentation de rapport à l'Assemblée nationale, au nom du Comité du commerce, sur la lettre du ministre de la justice, du 2 avril, qui demandait des éclaircissements au sujet de l'exécution de l'article 9 du décret du 21 septembre 1791, relatif aux gardes du commerce, proposant de passer à l'ordre du jour, en se basant sur ce que le mot *personnellement* se rapporte non seulement aux gardes du commerce déjà existants, mais encore à ceux qui seront nommés pour leur succéder.

23 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 50.

E. — BUREAU DE CONSULTATION DES ARTS-ET-MÉTIERS

1522. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, à l'Assemblée nationale, l'informant du désir que témoigne le Bureau de consultation, établi par la loi du 16 octobre dernier, pour la distribution des récompenses nationales et des encouragements aux artistes, d'être admis à rendre son hommage à l'Assemblée, et décret portant que le Bureau de consultation sera admis à la séance du dimanche suivant.

12, 13 janvier 1792.

Original signé et extrait du procès-verbal (2 pièces), *A. N.*, C 142, n°s 141, 150.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 361.

1523. — Présentation à l'Assemblée nationale, par le sieur Garnier, mécanicien, de 4 machines de son invention, avec des cartouches particulières qu'il ne faut ni déchirer, ni bourrer, ce qui accélère le chargement du fusil et du canon; renvoi au pouvoir exécutif pour l'examen de ces machines par le Bureau de consultation, en présence de commissaires de l'Assemblée, qui assisteront aux expériences faites par le Bureau.

15 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 142.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 436.

1524. — Lettre de M. Blondel à M. Le Roy, président du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, en réponse à la lettre qu'il a adressée, le 23 janvier, au ministre de l'intérieur pour demander, au nom de ce Bureau, un état chronologique des machines, inventions et découvertes qui ont été présentées, depuis 20 ans, au ci-devant Bureau du commerce, avec les noms de leurs auteurs, déclarant qu'il s'empressera de lui fournir les renseignements en question, dès qu'il les aura rassemblés.

21 janvier 1792.

Copie, *A. N.*, F[12*] 140, fol. 12.

1525. — Adresse du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers à l'Assemblée nationale, exposant le programme de ses travaux, en insistant sur la difficulté de la tâche qui lui incombe, attendu qu'il s'agit de répartir avec justice et discernement les encouragements aux artistes, surtout aux sexagénaires, de réparer de nombreuses injustices, de récompenser des travaux utiles et des efforts recommandables dirigés vers la perfection de différentes fabriques, et décidant qu'aucun des membres du Bureau en

fonctions ne pourra prétendre à une récompense, que lorsqu'il cessera de faire partie des juges, avec une liste alphabétique des membres du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, établis en vertu de la loi du 16 octobre 1791.

22 janvier 1792.

Original signé et copie conforme, signée de M. Le Roy, président, *A. N.*, C 142, n° 154.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 592, 593.

1526. — Renvoi, par l'Assemblée nationale, au pouvoir exécutif d'un mémoire d'un ex bénédictin de Bordeaux, touchant la découverte d'une nouvelle espèce de moulins devant donner une mouture plus prompte et plus économique, et promettant à la France un bénéfice annuel de plusieurs millions de sacs de farine, à charge d'en rendre compte d'après l'avis du Bureau de consultation des arts et métiers.

29 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 144.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 3.

1527. — Décret de l'Assemblée nationale, renvoyant au Bureau de consultation des Arts-et-Métiers les procédés du sieur Barthélemy de Recologne, relativement à la fabrication des poudres et salpêtres, pour être, par ledit Bureau, choisi quatre commissaires, à l'effet de suivre les expériences dudit sieur Barthélemy, lesquelles seront faites à ses frais, et prendre connaissance de ses poudres, afin de statuer sur leur rapport.

31 janvier 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 142, n° 144.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 54.

1528. — Rapport exposant que le Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, créé le 16 octobre 1791, est composé de 30 commissaires, dont 15 choisis au sein de l'Académie des sciences et 15 dans d'autres Sociétés savantes, commissaires dont les fonctions doivent être absolument gratuites, mais observant que M. De Lessart a composé le secrétariat de ce bureau d'un premier secrétaire, de 6 sous-secrétaires et d'un garçon de bureau, dont les appointements montent à 11,300 livres, et que les frais de bureau sont fixés à 2,000 livres par année.

(Avril 1792).

Minute, *A. N.*, F⁴ 1301.

1529. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, les priant d'examiner le procédé présenté par le sieur Pajot, pour blanchir, à peu de frais, les chiffons bis, teints, peints et imprimés, employés jusqu'ici à faire les papiers inférieurs, de façon à les rendre propres à la fabrication du papier, ledit Pajot demandant à être autorisé à faire des expériences dans la manufacture de Courtalin, près Paris, avec une subvention de 300 livres à cet effet.

12 juillet 1792.

Copie, *A. N.*, F¹²ᵃ 178, fol. 165.

1530. — Rapport du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers au ministre de l'intérieur, demandant qu'il soit tenu compte au sieur Prelong, secrétaire du Bureau, du loyer de 2 chambres dans un hôtel garni, à raison de 60 livres par mois, qui servait de secrétariat et de dépôt des papiers, à compter du 1er juillet, et qu'il lui soit remboursé la somme de 240 livres pour le montant de ce loyer depuis le 1er mars, ledit Prelong étant jusqu'à cette époque logé gratuitement chez un de ses amis.

17 juillet 1792.

Original, signé de M. Terrier, *A. N.*, F⁴ 1303.

1531. — Rapport proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation de 2,250 livres à M. Prelong, secrétaire-greffier du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, pour l'indemniser du vol de pareille somme commis à son préjudice le 17 juin précédent, attendu que ce malheur ne lui serait pas arrivé s'il lui avait été assigné un emplacement convenable et sûr pour le dépôt dont il est chargé, et qu'il mérite les témoignages les plus honorables pour

le zèle, l'intelligence et l'exactitude avec lesquels il a rempli ses fonctions, et ordonnance de payement.

22 juillet 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303.

1532. — Lettre du ministre de l'intérieur au président du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, priant d'engager le Bureau à donner le plutôt possible son avis sur le mémoire déposé au commencement de juin 1792 par le sieur Canalès-Oglou, qui demande à participer aux récompenses nationales pour la découverte d'une huile sans odeur ni fumée, a commencé à former un établissement pour la fabrication de cette huile, et désirerait pouvoir profiter de la récolte prochaine de la graine, dont elle s'extrait, pour mettre cet établissement en activité.

24 août 1792.
Copie, *A. N.*, F¹²* 178, fol. 228 v°.

1533. — Lettre du ministre de l'intérieur au président du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, appelant son attention sur la fabrication perfectionnée des cardes propres à carder le coton, due au sieur Hache, cardes recherchées aujourd'hui dans les différentes manufactures du royaume, et priant de lui marquer si cet artiste est dans le cas de participer à la distribution des récompenses nationales et dans quelle classe doit être placée la nature de son invention.

29 août 1792.
Copie, *A. N.*, F*¹² 178, fol. 233 v°, F¹² 1343.

1534. — Lettre du ministre de l'intérieur au président du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, lui transmettant une lettre du sieur Claude Pajot qui expose que les essais par lui faits à la manufacture de Courtalin pour le blanchiment des chiffons bis et écrus, teints, peints ou imprimés ont produit des résultats, qui lui ont valu les suffrages de M. Thierriot, commissaire de l'Assemblée nationale, pour la surveillance de la fabrication du papier d'assignats, et du propriétaire de la manufacture, ajoutant que par un zèle et désintéressement bien louables le sieur Pajot renonce à toute prétention aux récompenses nationales et ne demande que 300 livres pour l'indemniser de ses frais de déplacement, et priant de nommer des commissaires pour l'examen de cette affaire.

29 août 1792.
Copie, *A. N.*, F¹²* 178, fol. 234.

1535. — Lettre du ministre de l'intérieur au président du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, lui demandant son avis motivé sur une pétition de MM. Bruce, Backer et Cie, fabricants anglais, qui ont établi à Paris depuis 18 mois une manufacture d'outils d'horlogerie, de pignons et d'acier rond d'Angleterre, désireraient y joindre une fabrique en grand de limes fondues en acier fin, et sollicitent le prêt sans intérêts de la Nation de 100,000 livres, remboursables en 5 ans à raison de 20,000 livres par an, à charge par eux de tenir continuellement 25 ouvriers en activité pendant 5 ans et de former 6 élèves qui seront choisis par la Municipalité, ladite pétition renvoyée par l'Assemblée au Comité du commerce, qui demande des observations tant sur l'utilité de la fabrique en question que sur la nature et les conditions de l'encouragement qu'il conviendrait d'accorder, et rappelant que M. Lambert avait accordé, le 20 août 1788, à MM. Bralle et Cie, entrepreneurs d'une manufacture d'horlogerie à Paris, les intérêts, pendant 5 ans, d'un prêt de 200,000 livres par eux contracté, mais que, leur établissement n'ayant point réussi, il conviendrait de prendre pour celui de MM. Bruce des mesures propres à les garantir d'un pareil sort.

15 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F*¹² 178, fol. 274.

F. — INVENTIONS ET DÉCOUVERTES INDUSTRIELLES

1536. — Lettre de M. Blondel à M. du Perron, au sujet de la pension viagère de 2,600 livres qui lui avait été accordée en 1778, à condition que la veuve Pallouis irait s'établir à la maison de charité de Lyon et y formerait 20 élèves pour carder

la soie, combinaison qui avait échoué, parce que les fabricants de soie, craignant de perdre la veuve Pallouis, avaient témoigné le désir de la garder à Paris où elle était restée, l'invitant à établir ses droits aux récompenses du gouvernement par un mémoire au ministre de l'intérieur.

7 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F*12 140, fol. 8 v°.

1537. — Lettre de M. Blondel à M. Vandermonde, l'invitant à faire la déclaration réclamée par la municipalité de Paris, en vertu du décret du 13 novembre 1789, pour l'hôtel de Mortagne, et de le désigner comme hôtel national acquis par le Roi pour la destination spéciale qu'il a reçue.

16 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F*12 140, fol. 11.

1538. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, le priant de lui transmettre tous renseignements pouvant l'éclairer sur la demande d'une récompense adressée par le sieur Delarche, inventeur de mécaniques pour tondre les pannes, peluches et autres étoffes étroites, qu'il a fait exécuter aux frais du gouvernement.

18 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F*12 140, fol. 11 v°.

1539. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, lui mandant que le ministre désire un état chronologique des machines, inventions et découvertes qui ont été présentées depuis 20 ans à l'ancienne administration du commerce, avec les noms de leurs auteurs, et le priant de joindre les renseignements existant dans ses bureaux à ceux que lui fera parvenir M. Vandermonde, en y ajoutant le détail des différentes récompenses que le gouvernement a pu accorder à ceux des artistes dont les inventions ont été reconnues d'une utilité publique, avec lettre à M. Vandermonde sur le même objet.

21 janvier 1792.
Copies, *A. N.*, F*12 140, fol. 11 v°.

1540. — Lettres de M. Blondel à MM. Vandermonde et de Tolozan, en vue de donner à M. Vandermonde toutes facilités nécessaires, à l'effet de consulter les papiers de l'ancienne administration du commerce, pour former l'état chronologique des machines déposées à l'hôtel de Mortagne, que demande le ministre.

28 janvier 1792.
Copies, *A. N.*, F*12 140, fol. 13.

1541. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, au sujet de la récompense sollicitée par M. Bourseret, proportionnellement à l'utilité des moulins à soie qu'il a inventés, demandant si M. Bourseret n'a pas déjà reçu du gouvernement quelque gratification pour sa découverte.

28 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F*12 140, fol. 13 v°.

1542. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, le priant de lui communiquer un rapport fait en 1775 par des commissaires de l'Académie des sciences, à l'occasion d'un métier nouveau inventé par le sieur De la Salle, pour les dessins des étoffes de soie, rapport dont le Directeur général de la Liquidation désirerait prendre connaissance.

25 février 1792.
Copie, *A. N.*, F*12 140, fol. 16.

1543. — Rapport à Louis XVI proposant l'allocation de 300 livres, à titre de gratification, au sieur Watel, graveur émailleur, après examen par le Bureau de consultation des Arts-et-Métiers de différentes pièces en émail, ciselure et gravure, envoyées par cet artiste, et attestation de son honorable pauvreté, avec ordonnance de payement.

19, 26 février 1792.
Originaux (2 pièces), *A. N.*, F4 1301.

1544. — Rapport à Louis XVI proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 12,000 livres (réduite à 10,000 livres) à M. Fourneau, maître charpentier, qui a passé 49 années de sa vie à perfectionner un art difficile et de première nécessité, sacrifié le fruit de son travail à fabriquer des modèles

propres à mettre ses inventions à la portée des hommes les moins instruits, donné longtemps des leçons publiques de son art et formé un grand nombre d'ouvriers intelligents, enfin écrit et fait imprimer 7 volumes in-folio, qui contiennent le développement le plus complet de la coupe des bois.

19 février 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1545. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, l'informant que le sieur Fournier demande que l'on fasse examiner une mécanique à carder le coton, par lui construite à ses frais pour le compte de l'administration, en vertu d'un arrêté du Bureau du commerce supprimé, sous la présidence de M. Boutin, qu'on lui rembourse ses frais de construction et qu'on lui accorde une gratification proportionnée à l'utilité de sa découverte, le priant de transmettre, avec son avis, les pièces à ce sujet existant dans les bureaux.

20 février 1792.
Copie, *A. N.*, F*¹² 140, fol. 16 v°.

1546. — Lettre de M. Blondel à M. Le Roy, président du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, déclarant qu'il n'existe dans ses bureaux aucunes pièces relatives aux récompenses ou indemnités qui ont pu être accordées à M. Rivey, et que cet artiste ne se trouve même pas porté sur la liste de ceux qui ont obtenu des bienfaits du gouvernement, ajoutant que M. de Tolozan lui enverra directement les renseignements pouvant exister dans ses bureaux, et qu'il fait copier l'état des artistes qui ont obtenu des récompenses pour leurs découvertes ou inventions de machines dont l'utilité a été reconnue.

21 février 1792.
Copie, *A. N.*, F*¹² 140, fol. 17.

1547. — Rapport à Louis XVI, sur avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, proposant l'allocation de 6,000 livres, maximum de la 1re classe des récompenses nationales, à M. Rivey, inventeur d'un nouveau métier propre à faciliter et à simplifier la fabrication des étoffes en soie et coton, et même en fil, en raison des dépenses que sa construction et son travail soutenu ont occasionnées à l'auteur, et de l'esprit d'invention qu'il dénote dans toutes ses parties.

26 février 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1548. — Lettre de M. Blondel à M. Dufresne de Saint-Léon, l'informant que le rapport fait en 1775 par des commissaires de l'Académie des sciences, au sujet du métier inventé par M. De la Salle pour varier les dessins des étoffes, à la faveur duquel il a obtenu une pension de 6,000 livres, ne se trouve point entre les mains de M. de Tolozan, mais que M. Dufresne de Saint-Léon pourra s'en procurer une expédition en s'adressant au secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

28 février 1792.
Copie, *A. N.*, F*¹² 140, fol. 17.

1549. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, une gratification de 300 livres au sieur Gérardin, graveur, qui a perfectionné les instruments dont se servent les graveurs, et particulièrement une règle pour tirer des lignes parallèles et égales entr'elles, un balancier pour graver le pointillé et une presse pour imprimer en taille douce.

4 mars 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1550. — Lettre de M. Blondel à M. Le Roy, président du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, accompagnant l'envoi de 2 notices alphabétiques des différents artistes qui ont obtenu des grâces et privilèges du gouvernement, en considération des inventions et découvertes utiles qu'ils ont faites, notice rédigée d'après les dossiers de l'ancienne administration du commerce, déposés dans le bureau des brevets d'invention.

4 mars 1792.
Copie, *A. N.*, F*¹² 140, fol. 18 v°.

1551. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation

des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 4,000 livres au sieur Robillard, inventeur d'une machine nouvelle à imprimer en grand les toiles et les papiers et ayant fait des dépenses multipliées pour établir plusieurs manufactures, d'autant plus que cet artiste manifeste encore le désir de construire de nouvelles machines pour l'utilité nationale, le Bureau se réservant de porter la récompense au maximum, lorsque M. Robillard aura prouvé, par l'expérience, que sa machine peut faire rendre l'impression après le garançage, comme il l'a annoncé, avec ordonnance de payement.

11, 18 mars 1792.
Originaux (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1301.

1552. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres à M. Anthéaume, fabricant de chapeaux, inventeur de draps feutrés perfectionnés, qui peuvent procurer à une infinité d'individus « des habits d'un bon usé et d'un prix médiocre ».

11 mars 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1553. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 2,000 livres à M. Thorin, chimiste, inventeur d'une méthode pour convertir la tourbe en charbon, qui a reçu l'approbation de l'Académie des sciences, méthode surtout recommandable par les nouveaux moyens qu'il a employés pour procurer un prompt refroidissement dans la cornue qui sert à la distillation de la tourbe, et par la forme du fourneau construit d'une manière très ingénieuse.

15 avril 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1554. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres à M. Carrochez, qui a perfectionné les grandes lunettes achromatiques, et amélioré des télescopes en y employant des miroirs de platine, ce qui lui a valu l'approbation de tous les savants et qui a fait faire des progrès à l'astronomie, et demandant que cet artiste soit recommandé à l'Assemblée nationale à l'effet de lui procurer les moyens d'ajouter aux instruments d'optique le degré de perfection dont M. Carrochez les croit susceptibles.

15 avril 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1555. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, d'accorder à M. Oudet, chirurgien-herniaire, une récompense nationale de 2,000 livres, en raison des perfectionnements qu'il a apportés à la construction des bandages, et attendu que la jambe artificielle de son invention est ingénieusement et commodément construite, et que ces découvertes dénotent des talents dont il a fait un usage utile.

15 avril 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1556. — Lettre de M. Massey, entrepreneur d'une manufacture de velours de coton, à M. de Tolozan, demandant l'ordonnance de payement de la somme de 6,000 livres, allouée aux sieurs Morgan, Massey et Cie, à titre d'indemnité des dépenses faites pour attirer des ouvriers d'Angleterre et leur faire construire des machines à filer le coton, propres à la fabrication des mousselinettes, en conséquence des 2 décrets rendus par l'Assemblée nationale.

18, 23 avril 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F¹² 826.

1557. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une nouvelle somme de 4,000 livres à M. Hérisson, arquebusier, qui a déjà obtenu une récompense nationale de 5,000 livres, en raison de son âge (M. Hérisson étant sexagénaire.)

22 avril 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1558. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation du maximum des récompenses nationales, soit 6,000 livres, à M. Jeanetty, orfèvre, attendu qu'il n'a pu, sans dépenses considérables, parvenir à rendre le platine malléable et lui procurer le degré de ductilité, au moyen duquel ce métal est devenu propre à être employé avec le plus grand avantage dans différents arts utiles à la société et en particulier dans les instruments d'optique, ce qui ouvre une nouvelle branche de commerce très intéressante.

22 avril 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1559. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense de 2,000 livres à M. Le Bon, afin de continuer les expériences qu'il a commencées sur l'amélioration des machines à feu, attendu que les dessins présentés par M. Le Bon et la sagacité que cet artiste a montrée dans un mémoire qui a remporté le premier prix de mécanique à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, annoncent des talents, des vues et des efforts qui méritent d'être secondés.

22 avril 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1560. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 2,000 livres à M. Durosel (Pierre-Louis Conquedo), qui a passé 18 ans de sa vie à instruire les jeunes canonniers dans l'art de manœuvrer et servir le canon, et composé sur de nouveaux principes une instruction concernant l'art de manœuvrer le canon nautique ou exercice de combat, suivi de la théorie de la manœuvre et du service du canon de gros calibre à bord des vaisseaux, et un traité des évolutions et mouvements concernant les escouades et sections de canonniers dans chaque batterie des vaisseaux pour se battre des 2 bords à la fois, lorsqu'on se trouve entre deux feux, ouvrage approuvé par plusieurs marins distingués.

22 avril 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1561. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres à M. Scanegaty, professeur de physique, pour ses inventions et découvertes, notamment, pour une machine propre à laminer le plomb, dont le modèle est déposé à l'hôtel de Mortagne, un moulin à broyer l'indigo, une machine à calendrer, mue par l'eau, une machine pour monter des fardeaux dans des magasins, un rouet à filer le lin, les plans d'une manufacture d'acide vitriolique et d'un four propre à cuire le plâtre à l'aide du charbon de terre.

6 mai 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1302.

1562. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres à M. Durand, serrurier, qui a inventé et perfectionné différentes machines ayant mérité l'approbation de l'Académie des sciences et du gouvernement, notamment, une machine à polir à la fois 24 tringles, une machine à tailler à la fois 25 limes de tout calibre, un bélier pour enfoncer les pilotis, une charrue à labourer sans chevaux à l'aide de 2 hommes, des moulins à manège et à bras, dont l'utilité a été si bien reconnue en 1789, que l'auteur en a établi 40 à Versailles d'après les ordres du gouvernement.

6 mai 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1302.

1563. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres à M. de Sutières-Sarcey, agriculteur, qui a introduit en France un grand nombre de pratiques utiles en agriculture, notamment, le moyen de préserver la luzerne des herbes parasites qui la dévorent, le moyen de

regarnir les clairières des bois, et qui, non seulement a donné à Paris, avec le plus grand succès, des cours publics d'agriculture, et a fait imprimer à ses frais plusieurs ouvrages et un journal appréciés, mais encore a fait avec un zèle infatigable des voyages longs et dispendieux, avec ordonnance de payement.

6, 13 mai 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1564. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres à M. Feuillet, arquebusier, qui a fait un très grand nombre d'essais et de tentatives avant d'atteindre à un aussi haut degré de perfection dans la fabrication des armes, sa platine n'étant composée que de 9 pièces et 3 vis, tandis que les platines ordinaires sont composées de 11 pièces et 9 vis, avec ordonnance de payement.

13, 20 mai 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1565. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, d'accorder une récompense nationale de 5,000 livres au sieur Grenet, pour ses procédés propres à préparer des colles fortes de bonne qualité, d'un prix inférieur à celui des colles étrangères, avec des matières non utilisées jusqu'ici et d'un prix très vil, ce qui peut ouvrir une branche de commerce considérable et retenir dans le royaume une très grande quantité de numéraire, avec ordonnance de payement de 4,750 livres.

20, 27 mai 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1566. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, d'accorder au sieur Lebrun, mécanicien, en considération des dépenses que lui a occasionnées l'exécution d'un moulin de son invention, une gratification de 300 livres, avec ordonnance de payement.

20, 27 mai 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1567. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 2,000 livres à M. Levert, teinturier, qui, par des procédés nouveaux donne à diverses teintures une solidité que l'on n'était pas parvenu à leur procurer par les procédés connus, avec ordonnance de payement.

20, 27 mai 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1568. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres à M. Lhomond, mécanicien, qui a construit à ses frais une machine à carder le coton, bien supérieure par sa simplicité aux grandes machines anglaises, et à bien meilleur marché, et dont les 2 machines de son invention, tant à carder qu'à filer le coton, par leur comparaison avec les machines anglaises, méritent les plus grands éloges, attendu que les changements et additions imaginés par M. Lhomond ont porté ses machines à un degré de perfection qui l'emporte de beaucoup sur toutes celles connues, et que, par ce genre de travail, la France ne sera plus obligée d'emprunter à des étrangers les modèles des machines à carder et à filer le coton, avec ordonnance de payement.

20, 27 mai 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1569. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une gratification de 300 livres à Mlle Porro, fille du sieur Porro, décédé, qui, à raison de ses travaux sur la tourbe, serait dans le cas de recevoir une récompense, laquelle demoiselle Porro est âgée de 71 ans, infirme et dans la plus grande indigence, avec ordonnance de payement.

20, 27 mai 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1570. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une

récompense nationale de 4,000 livres à M. Bachelier, sexagénaire, inventeur d'un vernis de cire qu'il applique sur les peintures à l'huile, ce qui prévient les funestes effets de ces peintures, avec ordonnance de payement.

27 mai, 3 juin 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1571.— Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres à M. Gavoty de Berthe, manufacturier, pour les perfectionnements qu'il a apportés à la fabrication du *spart*, appelé improprement *battin*, *foin*, ou jonc d'Espagne, en raison de ses dépenses considérables, des voyages dispendieux qu'il a faits et des pertes qu'il a essuyées, avec ordonnance de payement.

27 mai, 3 juin 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1572. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 5,000 livres à M. Le Gros, horloger-mécanicien, qui s'est occupé avec succès de remplacer, par des moyens mécaniques autant qu'il est possible, les membres dont les hommes peuvent être privés, soit par défaut de conformation, soit par accident, et y a sacrifié presque tout son temps, attendu qu'il importe d'encourager les mécaniciens à se livrer à ce genre d'invention trop peu cultivé jusqu'ici, avec ordonnance de payement.

27 mai, 3 juin 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1573.— Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 5,000 livres au sieur Nanin, canonnier, en considération de son procédé, aussi ingénieux qu'expéditif, pour désenclouer un canon, en même temps que l'on tire à boulet sur l'ennemi, et de son habileté dans l'art de forger le fer, à cause d'un moulin en acier, dont il est l'inventeur, qui peut être employé avec succès, soit à moudre le grain, soit à moudre l'écorce de chêne, objets importants pour les boulangers et tanneurs, ladite récompense devant lui faciliter les moyens de forger à sa manière un canon en fer battu.

27 mai, 3 juin 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1574. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 5,000 livres à M. Pelletier, ingénieur-mécanicien, inventeur d'une machine propre : 1° à donner une épaisseur égale aux canons de fusils; 2° à construire et diviser des pignons de toutes grandeurs; 3° à fendre des têtes de vis; 4° à perfectionner l'égalité d'épaisseur des ressorts de pendules; 5° à faire des règles, des équerres, des assemblages de fer à rainures et languettes, en considérant que cet artiste, qui a obtenu le suffrage de l'Académie des sciences, a fait depuis des changements à sa machine qui l'ont rendue d'une plus grande utilité, avec ordonnance de payement.

27 mai, 3 juin 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1575.— Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres au sieur Richer, ingénieur-mécanicien, dont les 3 machines de son invention ont un très haut degré d'utilité dans les mathématiques et la physique, et sont de l'usage le plus étendu, sont très ingénieuses et très nouvelles, particulièrement celle qui sert à diviser la ligne en 1,200 parties égales, en observant que les talents de M. Richer ont depuis longtemps été reconnus par l'Académie des sciences, avec ordonnance de payement.

27 mai, 3 juin 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1576. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une gratification de 300 livres au sieur Mayer,

graveur, octogénaire et très infortuné, pour s'être occupé d'une manière utile de la perfection de l'art de lier ensemble un grand nombre de lettres d'une manière agréable, travail qui s'est vendu à l'étranger, avec ordonnance de payement.

8, 17 juin 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1577. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense de 3,000 livres au sieur Vera, en considération de ses progrès dans l'art de fabriquer des draps, des couvertures, des tapis, des bonnets, des chaussons, des bas feutrés, qui peuvent être utiles à la classe peu fortunée des citoyens français, après comparaison des échantillons des étoffes fabriquées par le sieur Vera avec celles de la fabrication du sieur Anthéaume, qui sont peut-être plus perfectionnées, avec ordonnance de payement.

8, 17 juin 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1578.— Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 3,000 livres au sieur Le Conte, chirurgien, pour avoir inventé un gilet hydroaérostatique pouvant soutenir l'homme au milieu des eaux sans aucun danger de submersion, et pour ses expériences sur les moyens propres à opérer la consolidation des plaies artérielles, sans oblitérer le canal de l'artère, expériences répétées sur des animaux par des anatomistes célèbres, attendu qu'il importe d'encourager ces expériences, avant même que les conclusions qu'on en peut tirer pour l'avantage des hommes aient reçu la sanction de l'expérience, avec ordonnance de payement.

8, 17 juin 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1579.— Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres à M. Charpentier, mécanicien, qui a sacrifié sa vie et consommé sa fortune en recherches et travaux mécaniques, a inventé, en 1762, la gravure imitant le lavis, un nouveau davier pour la chirurgie, un échafaud volant où les ouvriers sont à l'abri de tout danger, qui a exécuté la monture de la fameuse lentille du jardin de l'Infante, a trouvé le moyen, aussi simple qu'expéditif, de fournir des planches pour les brides et réseaux à toutes les manufactures de dentelles, toutes inventions dues à cet artiste distingué et restées jusqu'ici sans récompense, avec ordonnance de payement.

10, 17 juin 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1580.— Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation provisoire d'une gratification de 300 livres au sieur Cointeraux, professeur d'architecture rurale, pour avoir simplifié et perfectionné les constructions rurales, en vue d'apporter une grande économie à la classe la moins aisée des habitants de la campagne et de les mettre à l'abri des incendies, en observant que les dépenses faites par cet artiste pour la divulgation de ses procédés l'ont mis dans l'impossibilité de continuer la publication de son travail et de subvenir aux dépenses d'une nombreuse famille.

10, 17 juin 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1581.— Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 2,000 livres au sieur Lardi, menuisier, constructeur de combles en planches, qui a présenté à la Municipalité des projets de construction de ponts en planches et en gros bois, et s'est distingué dans son métier par différentes mécaniques qu'il a exécutées, attendu qu'il y a avantage à encourager ce genre de construction propre à économiser les bois de charpente, en particulier les gros

bois, qui deviennent rares et chers, avec ordonnance de payement.

10, 17 juin 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, P⁴ 1302.

1582. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une gratification de 500 livres au sieur Diot, mécanicien, âgé de 77 ans et très indigent, pour avoir perfectionné différentes manufactures et s'être appliqué, depuis très longtemps, avec succès à tout ce qui regarde la filature, avec ordonnance de payement.

24 juin, 1 juillet 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303.

1583. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'un secours provisoire de 300 livres au sieur Grobert, officier d'infanterie, inventeur d'un pont flottant, dont il a été fait plusieurs rapports avantageux par les commissaires que la Municipalité avait chargés d'en faire l'examen, avec ordonnance de payement.

24 juin, 1er juillet 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303,

1584. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres au sieur Georget, serrurier, bientôt sexagénaire, sans fortune, chef d'une nombreuse famille, qui, depuis près de 20 années, s'est occupé sans relâche et avec un entier succès du perfectionnement d'un des arts les plus utiles à la société, dont les recherches et inventions ont été couronnées d'une médaille d'or par l'Académie des sciences, en considérant qu'il se voit enlever presque tout le fruit de ses inventions par des plagiaires qui se multiplient chaque jour, avec ordonnance de payement.

1er, 15 juillet 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303.

1585. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 5,000 livres au sieur Tremel, ingénieur-mécanicien, qui, pendant 40 ans, a consacré toutes ses recherches et tous ses travaux à des objets d'une utilité générale, qui a inventé ou perfectionné un grand nombre de machines utiles, dont plusieurs ont été approuvées par l'Académie des sciences, et particulièrement la grue double en usage sur le port Saint-Nicolas, qui a été imitée en France dans un grand nombre d'endroits, avec ordonnance de payement.

1er, 15 juillet 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303.

1586. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une gratification de 300 livres au sieur Hanig, mécanicien, inventeur d'une machine pour le transport des fardeaux, qui, sans être aussi parfaite que celles du même genre qui existent déjà, prouve cependant des connaissances assez étendues de la mécanique, en considérant que le sieur Hanig est venu d'Alsace à Paris pour présenter le modèle de cette machine et que cet artiste infortuné n'a pas le moyen de retourner dans son pays, avec ordonnance de payement.

11 juillet 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303.

1587. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 5,000 livres au sieur Feron, horloger, inventeur de plusieurs machines d'horlogerie, aussi ingénieusement imaginées que bien entendues dans leur construction, notamment une machine pour tailler les fusées de montres, la seconde pour en arrondir les roues, la 3e pour tailler les roues de rencontre, la 4e pour donner aux dents des roues la forme qu'elles doivent avoir, machines qui présentent une utilité et des avantages multipliés pour la pratique et la perfection de l'horlogerie, avec ordonnance de payement.

11, 22 juillet 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303.

1588. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres au sieur Dutrone, chimiste, qui a trouvé de nouveaux moyens de purifier le sucre et employé des procédés pour diminuer la quantité de mélasse, attendu que sa méthode, adoptée déjà dans plusieurs sucreries, réunit de grands avantages, principalement celui d'obtenir une plus grande quantité de sucre avec une moindre dépense, avec ordonnance de payement.

15, 29 juillet 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303.

1589. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, l'allocation d'une récompense nationale de 4,000 livres au sieur Grobert, lieutenant d'infanterie, inventeur d'un pont flottant, eu égard à l'intelligence qu'il a mise dans les détails du projet de ce pont et aux dépenses nécessitées par les expériences, dépenses d'ailleurs certifiées par la Municipalité, avec ordonnance de payement.

5, 12 août 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1304.

1590. — Rapport à Louis XVI, proposant, sur l'avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-métiers, l'allocation d'une gratification de 500 livres au sieur Dubos, professeur de mathématiques, inventeur du rythmomètre, en raison de son grand âge et eu égard à ce que ce professeur a déjà obtenu les suffrages les plus honorables de la part de plusieurs corps savants, notamment ceux de l'Académie des sciences, avec ordonnance de payement.

5, 12 août 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1304.

1591. — Avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, proposant l'allocation d'une récompense nationale de 2,500 livres au sieur Jouanin, horloger, qui a trouvé des moyens fort ingénieux pour remédier aux défauts connus des montres à trois parties et a contribué au perfectionnement de l'art de l'horlogerie dans une partie assez difficile, avec ordonnance de payement.

8 août, 9 septembre 1792.
Copie conforme et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1304.

1592. — Avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, proposant l'allocation d'une récompense nationale de 10,000 livres au sieur Jean Paulet, dessinateur, qui a employé 20 années à la publication de l'art du fabricant d'étoffes de soie, est l'auteur de diverses inventions utiles et répandues, notamment d'un mécanisme propre à exécuter *la tire*, connu sous le nom de la main de fer, et d'un métier pour la gaze, qui porte son nom, et s'est occupé avec succès du perfectionnement des peignes d'acier fondu, avec ordonnance de payement.

8 août, 9 septembre 1792.
Original, signé de MM. Servan et Roland, et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1304.

1593. — Avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, proposant l'allocation d'une gratification de 500 livres au sieur Sandos Le Gendre, horloger-mécanicien, âgé de 73 ans, qui a perfectionné les serrures de sûreté, suivant le rapport de l'Académie des sciences qui constate le mérite de ses procédés, avec ordonnance de payement.

8 août, 9 septembre 1792.
Copie conforme et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1304.

1594. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, le priant de lui faire parvenir le dossier des pièces relatives à la dame Pallouis et au sieur du Perron, qui demandent à participer aux récompenses nationales pour le perfectionnement de la filature de la bourre de soie en galette, avec accusé de réception du dossier.

9, 13 août 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F¹² 1343.

1595. — Rapport, par M. Siau, au Comité du commerce, sur la découverte, par le sieur Picard, d'une mécanique qui multiplie la force à un tel point que, par son moyen, un homme fait facilement tourner

un moulin à farine avec autant de facilité et de vitesse qu'un torrent, et peut être employée à faire mouvoir les moulins à huile, à papier, à foulon, les pompes, lequel Picard sollicite une indemnité en rapport avec ses sacrifices, rapport concluant au renvoi du mémoire au Bureau de consultation des Arts-et-Métiers.

5 septembre 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1596. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Vandermonde, le priant de vérifier dans le dépôt des machines de l'hôtel de Mortagne, s'il s'y trouve un modèle en plâtre de four pour cuire la porcelaine avec le charbon de terre, fait par le sieur Le Père, entrepreneur d'une manufacture de fayence et de porcelaine à Lille.

9 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F*12 178, fol. 257 v°.

1597. — Avis motivé du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, proposant l'allocation d'une récompense nationale de 6,000 livres au sieur Cointereau, architecte, pour le perfectionnement remarquable qu'il a apporté au genre de construction appelé pisé, et pour avoir fait graver et imprimer à ses frais ses modes de construction qu'il a propagés avec une générosité sans réserve, ayant de plus fait un grand nombre d'élèves qu'il a envoyés gratuitement dans les provinces, avec ordonnance de payement.

16 septembre 1792.
Original, signé de MM. Clavières et Roland, et minute (2 pièces), *A. N.*, F4 1304.

1598. — Lettre de M. Guillaume à M. Valioud, le priant de faire rechercher dans les bureaux de l'ancienne administration du commerce les pièces relatives à M. Garnett, mécanicien anglais, qui lui sont nécessaires pour fournir les éclaircissements désirés par le Bureau de consultation des Arts-et-Métiers et réponse, portant que ces pièces ont été envoyées, le 13 mai dernier, à M. Blondel.

22, 23 septembre 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F12 1343.

1599. — Adresse du sieur François Ducruix, garde française, présentant à l'Assemblée nationale le modèle d'une machine hydraulique, exécutée dans ses loisirs, capable d'élever l'eau à une hauteur de plus de 30 pieds, applicable au dessèchement des marais ainsi qu'à la mouture des grains, et donnant l'explication du mécanisme de sa machine.

Sans date.
Original, *A. N.*, C 173, n° 439.

Médaille de Réveillon.

1600. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. de Cotte, directeur et contrôleur de la Monnaie des Médailles au Louvre, lui mandant que M. Réveillon n'a pas encore reçu la médaille d'or qui devait lui être délivrée, par décision du 31 mai 1789, et que le graveur des médailles n'aurait pas encore été chargé de la lui faire frapper, et nouvelle lettre au même, s'étonnant de son silence et déclarant que le Roi désire que la médaille dont il s'agit soit frappée sans retard, avec copie de la décision du 31 mai 1789.

28 janvier, 3 mars 1792.
Minutes et copie (2 pièces), *A. N.*, F12 1479.

1601. — Lettre de M. de Cotte, directeur de la Monnaie des Médailles, au ministre de l'intérieur, l'informant que la difficulté de se procurer des matières d'or et d'argent l'a empêché de répondre aussitôt qu'il l'aurait désiré à la lettre du 28 janvier, qu'il vient enfin de trouver de l'or, mais à un prix deux fois plus élevé, annonçant que la médaille va être frappée et le priant de lui faire parvenir les noms de M. Réveillon.

20 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F12 1479.

1602. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. de Cotte, lui marquant au sujet de l'inscription à graver sur la médaille destinée à M. Réveillon, que le Roi voudrait y faire entrer ces mots : *Prix d'industrie donné à J.-B. Réveillon l'an 1785, enlevé dans le pillage de sa maison le 23 avril 1789, remplacé par le Roi le 25 mars 1792 ;* ajoutant que M. Gatteaux, graveur de la Monnaie de Médailles, ayant offert gratuitement son concours pour

graver à cet effet un coin particulier, il n'en résultera aucun surcroit de dépenses, et priant M. de Cotte de faire frapper la médaille et de l'envoyer à M. Blondel, vice-président du Comité central du commerce, et mémoire à l'appui.

14 mars 1792.
Minutes (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1479.

Voici d'après une note manuscrite, la légende définitivement adoptée pour la médaille de M. Réveillon, et inscrite sur le revers :

L'an 4e de la Liberté
Le 14 mai 1792
L'Assemblée nationale
a décrété que cette médaille
serait donnée
à J.-B. Réveillon
en remplacement du prix d'industrie
qu'il avait reçu du Roi
en l'année 1786
pour services par lui rendus
à l'art de la papeterie
et qui lui fût enlevée
au pillage de sa maison
le 28 avril 1789

1603. — Lettre de M. Blondel à M. Gatteaux, graveur de la Monnaie des Médailles, lui rappelant que M. de Cotte avait annoncé, le 20 février, qu'il était prêt à faire frapper la médaille que le Roi avait décidé d'accorder à M. Réveillon, en remplacement de celle qui lui avait été volée lors de l'incendie et du pillage de sa maison, de façon à ce que M. Réveillon reçût sous peu de jours ce nouveau témoignage de la bienveillance royale, s'étonnant de n'en entendre plus parler et demandant si ce retard ne proviendrait pas de ce qu'il n'aurait pas encore eu le temps de graver le coin destiné à la frappe de cette médaille.

30 mars 1792.
Copie, *A. N.*, F*[12] 140, fol. 21.

1604. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale, exposant que la décision du Roi, en date du 31 mai 1789, pour le remplacement de la médaille d'or volée à M. Réveillon, est jusqu'ici restée sans effet; qu'il paraît attacher beaucoup de prix à cette récompense honorifique de ses travaux ; que les malheurs et pertes considérables que ce négociant a éprouvées au commencement de la Révolution semblent, en effet, le rendre susceptible de cette faveur, et proposant à l'Assemblée d'ordonner que la dépense nécessaire soit prélevée sur les fonds destinés aux encouragements.

26 avril 1792.
Minute. *A. N.*, F[12] 1479.

1605. — Proposition faite à l'Assemblée nationale, par le ministre de l'intérieur, à l'effet d'ordonner que la dépense nécessaire pour le remplacement de la médaille accordée à M. Réveillon, en considération des services qu'il avait rendus à l'art de la papeterie, qui lui avait été volée lors du pillage de sa maison, en avril 1789, soit prélevée sur les fonds destinés aux encouragements.

29 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 202.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 504.

1606. — Décret de l'Assemblée nationale, déclarant que la première indemnité due au citoyen qui, après avoir bien mérité de la patrie, est devenu victime des égarements du peuple, est la restitution des marques honorifiques que ses services lui avaient obtenues, et portant que le pouvoir exécutif pourvoiera au remplacement de la médaille qui avait été accordée au sieur Réveillon, en 1785, en considération des services par lui rendus à l'art de la papeterie, et que la dépense nécessaire sera prélevée sur les fonds destinés aux encouragements en 1792.

14 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 230.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 356.

1607. — Lettre de M. Blondel à M. de Cotte, adressant copie d'un décret du 14 mai, par lequel l'Assemblée nationale a ordonné qu'il serait pourvu au remplacement de la médaille qui avait été accordée au sieur Réveillon en 1785, en considération des services par lui rendus à l'art de la papeterie, médaille qui lui avait été volée lors de l'incendie et du pillage de sa maison, au mois d'avril 1789, le priant de donner les ordres nécessaires pour faire frapper incessamment cette médaille sur le coin remis par M. Gatteaux, et de lui envoyer cette médaille

avec la note de la dépense, qui sera payée sur les fonds destinés aux encouragements en 1792.

22 juillet 1792.
Copie, *A. N.*, F*12 140, fol. 35.

1608. — Lettre de M. de Cotte à M. Blondel, annonçant l'envoi de la médaille d'or frappée sur le coin gravé par M. Gatteaux et destinée à M. Réveillon, joignant l'état de la dépense de cette médaille, et le priant de lui faire connaître les intentions du ministre au sujet de l'acquit de cette dépense.

27 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F12 1479.

1609. — Lettre de M. Blondel à M. Réveillon, accompagnant l'envoi de la médaille d'or, frappée en vertu du décret de l'Assemblée nationale du 14 mai 1792, à l'effet de remplacer celle qui lui avait été décernée en 1785, en considération des services qu'il avait rendus à l'art de la papeterie, et qui lui avait été volée lors du pillage de sa maison, en avril 1789, et lui témoignant tout l'intérêt que le Roi avait pris aux malheurs par lui éprouvés.

1er août 1792.
Copie, *A. N.*, F*12 178, fol. 199.

1610. — Lettre de M. Blondel à M. de Cotte, accusant réception de la médaille d'or destinée à M. Réveillon et lui annonçant que le ministre vient d'autoriser les commissaires de la Trésorerie nationale à rembourser la somme de 2,285 livres 18 sols 9 deniers, montant de la dépense que cette médaille a occasionnée.

1er août 1792.
Copie, *A. N.*, F*12 140, fol. 37.

1611. — Lettre de M. Blondel aux commissaires de la Trésorerie nationale, leur adressant copie du décret du 14 mai 1792, par lequel l'Assemblée nationale a ordonné qu'il serait pourvu, sur les fonds destinés aux encouragements en 1792, au remplacement de la médaille d'or volée à M. Réveillon, en avril 1789, et les priant de faire rembourser à M. de Cotte le montant de la dépense, qui s'élève à 2,285 livres 18 sols 9 deniers.

1er août 1792.
Copie, *A. N.*, F*12 178, fol. 199.

1612. — Lettre de M. Réveillon à M. Champion, ministre de l'intérieur, accusant réception de la médaille d'or qui lui a été accordée en remplacement de celle volée lors du pillage de sa maison, déclarant que l'intérêt pris par le Roi à ses malheurs est un motif de consolation précieux pour lui, et adressant l'expression de sa gratitude et de sa vénération pour sa personne sacrée.

8 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F12 1479.

1613. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. Roland, ministre de l'intérieur, lui renvoyant le certificat de M. de Cotte pour le remboursement du prix de la médaille d'or accordée à M. Réveillon, qu'ils ne peuvent acquitter sans une ordonnance motivée.

21 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F12 1479.

1614. — Lettre de M. Guillaume, successeur de M. Blondel au Comité central du commerce, à M. Bergeron, l'informant du refus, par les commissaires de la Trésorerie nationale, de rembourser la somme de 2,285 livres 18 sols 9 deniers, prix de la médaille remise à M. Réveillon, sans une ordonnance motivée du ministre de l'intérieur, et lui adressant une expédition du décret du 14 mai pour lui permettre de faire rendre l'ordonnance en question.

26 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F4 1304; copie, *A. N.*, F*12 140, fol. 38.

1615. — Mémoire de la fourniture, au prix du commerce, par la Monnaie des Médailles, au ministre de l'intérieur, de la médaille d'or accordée à M. Réveillon, du diamètre de 32 lignes et du poids d'un marc, 2 onces 7 gros, au prix de 210 livres l'once, faisant la somme de 2,285 livres 18 sols 9 deniers, certifié par M. de Cotte, directeur de la Monnaie des Médailles, le 29 juillet, avec ordonnance de payement de la somme en question.

2 septembre 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F4 1304.

G. — SOCIÉTÉ DU POINT CENTRAL DES ARTS-ET-MÉTIERS

1616. — Lecture, au Comité d'agriculture et de commerce, par M. Ducos, d'un rapport sur la pétition de la Société du Point central des Arts-et-Métiers, et projet de décret improuvant cette pétition, attendu que les pétitionnaires ont violé les formes constitutionnelles.

21 novembre 1791.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1617. — Lecture, devant le Comité d'agriculture et de commerce, d'une lettre des artistes du Point central des Arts-et-Métiers, par laquelle ils se plaignent de la formation du Bureau de consultation qui a eu lieu sans les commissaires qu'ils devaient y nommer, suivant l'invitation qui leur avait été faite de la part du ministre de l'intérieur, et demandant la suspension provisoire de ce Bureau jusqu'à ce que la pétition de tous les artistes réunis ait été entendue.

2 décembre 1791.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1618. — Requête de la Société du Point central des Arts-et-Métiers à M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, exposant que, se trouvant sur le point d'être obligée de quitter le local qui lui avait été provisoirement accordé dans l'ancienne église du Sépulcre, et qu'étant composée de 300 membres, elle a besoin d'un local spacieux, elle prie le ministre de lui procurer, soit l'ancienne salle du Grand Conseil, soit celle où la Société des inventions tient ses séances, soit celle de l'Académie, ou toute autre, pour s'y réunir, les dimanches et fêtes, le matin, et une fois par semaine, le soir, en y joignant un cabinet pour y déposer les archives, et arrêtant l'envoi d'une députation au ministre, le samedi 4 février, pour renouveler l'expression de son vœu.

2 février 1792.
Original, signé de MM. Dunouy, président; Lequin, secrétaire; Desaudray, membre du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, Restout et autres, *A. N.*, F[17] 1097, n° 1.

1619. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. de Laporte, intendant de la Liste civile, lui renvoyant la demande, par la Société du Point central des Arts-et-Métiers, de sièges et tables à fournir par le Garde-Meuble afin de garnir le local qui lui est accordé au Louvre pour y tenir provisoirement ses séances, et réponse de M. de Laporte, déclarant qu'il ne peut faire espérer cette nouvelle concession, parce qu'elle est contraire à l'usage suivi à l'égard de toutes les sociétés dont le Roi a permis l'établissement au Louvre.

2, 4 mars 1792.
Minute et original signé (2 pièces), *A. N.*, F[17] 1097, n° 1.

1620. — Demande d'audience à l'Assemblée nationale, par les artistes composant le Point central des Arts-et-Métiers, qui seront admis le dimanche suivant.

3 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 199.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 101.

1621. — Renvoi, par l'Assemblée nationale, au Comité de liquidation, de la demande formée par les artistes réunis au Point central des Arts-et-Métiers, à l'effet de récompenser les services que M. Berthollet a rendu aux sciences et aux arts.

22 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 202.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 286.

1622. — Renvoi, par l'Assemblée nationale, au Comité d'instruction publique, de la demande formée par les artistes composant la Société du Point central des Arts-et-Métiers, à l'effet d'obtenir la salle du ci-devant Grand Conseil pour y tenir leurs séances.

13 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 296.

H. — BUREAU DE VISITE DES MARCHANDISES

1623. — Communication au Comité du commerce : 1° d'un mémoire contenant quelques observations, présentées par un inconnu, contre la demande formée par plusieurs négociants de Paris à l'effet d'y conserver une douane; 2° d'une lettre de

M. Debourges, accompagnée d'un mémoire qui développe les motifs sur lesquels les fabricants et négociants de Paris ont fondé leur demande pour obtenir la conservation d'un bureau de douane à Paris; rapport de M. Siau, concluant à la nécessité de consulter le ministre des Contributions publiques.

16, 21 décembre 1791.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1624. — Communication, au Comité du commerce, d'une lettre du procureur de la Commune de Paris, suivie d'un arrêté de la Municipalité, à l'appui d'une demande formée par plusieurs négociants, pour obtenir l'établissement, à Paris, d'un bureau qui serait chargé de visiter et plomber les marchandises expédiées à l'étranger, et lecture d'un rapport de M. Siau à ce sujet.

16 janvier, 25 avril 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1625. — Délibération du Corps municipal, chargeant, en exécution de son arrêté du 27 décembre 1791, MM. Le Camus, Etienne Le Roux et Grouvelle de faire, auprès du Comité du commerce de l'Assemblée nationale, toutes les démarches nécessaires pour obtenir la conservation du bureau de visite des marchandises, qui s'expédient de la capitale à l'étranger.

20 avril 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F[15] 3587.

1626. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que les forts de la Douane de Paris, au nombre de 26, supprimés par un précédent décret et qui ont cependant continué leurs fonctions jusqu'à présent, en demeurant responsables des effets confiés à leur garde, recevront pour toute indemnité une somme de 100 livres par mois, qui leur sera payée par la Caisse de l'extraordinaire, du 1er mai 1791 au 1er septembre 1792, chargeant la municipalité de Paris de faire vendre, au profit du Trésor public, dans le délai d'un mois, les effets conservés à la Douane et non réclamés, et de prendre les mesures nécessaires pour la conservation des marchandises déposées à ladite Douane et leur remise aux propriétaires.

15 août 1792.
Minute, signée de M. Pyrot, *A. N.*, C 156, n° 308.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 153.

I. — BREVETS D'INVENTION

1627. — Lettre de M. Blondel, secrétaire général du Département, à M. de Servières, chef du bureau des brevets d'invention, envoyant les déclarations d'inventeurs qui désirent des brevets d'invention.

Août-octobre 1791.
Originaux (1 dossier), *A. N.*, F[12] 997.

1628. — Lettre de M. Blondel, secrétaire général du Département, à M. de Servières, le priant de s'occuper sérieusement de la publicité à donner aux brevets d'invention délivrés et à faire en sorte que les proclamations de ces brevets soient effectuées dans le plus bref délai, nombre d'artistes brevetés se plaignant du retard qu'éprouve la publicité de leurs découvertes.

22 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 997.

1629. — Lettre et pétition du sieur Jacques-François Martin, citoyen de Paris, à l'Assemblée nationale, sollicitant une récompense pour le dédommager de sa renonciation au droit de convertir en patente d'invention le privilège qui lui fut accordé en 1784 pour avoir introduit en France des moulins et machines propres à la filature du coton, avec lettre d'envoi de M. François, président du Comité du commerce, à M. Roland, ministre de l'intérieur.

13 novembre 1791-3 mai 1792.
Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, F[12] 997.

1630. — Lettre et mémoire adressés au ministre de l'intérieur par le sieur Robillard, mécanicien à Paris, inventeur d'une machine mécanique pour l'impression des toiles peintes, à l'effet d'être compris dans la répartition des encouragements qu'ac-

corde la Nation aux artistes auteurs d'inventions utiles.

31 décembre 1791.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[12] 997.

1631. — Lettres et mémoires du sieur Levayer, demeurant au château des Aiguebelles, près du Lude (Sarthe), au ministre de l'intérieur, exposant qu'il est l'inventeur d'un moulin mécanique pour convertir le blé en farine sans aucun moteur, qu'il s'est rendu locataire de l'église Saint-Germain-le-Vieil, en la Cité, où il a fait exécuter son mécanisme, et demandant, pour ses expériences, qu'il lui soit délivré 4 meules des moulins oisifs de l'Ecole militaire, avec lettre du directoire du Département au ministre de l'intérieur, annonçant qu'avant de statuer sur cette demande, il attend le résultat de l'examen fait par des commissaires de l'Académie des sciences.

12 janvier-27 février 1792.
Originaux signés (7 pièces), *A. N.*, F[12] 997.

1632. — Lettre de M. Cahier à M. Blondel, le priant de faire dresser, par ordre alphabétique la liste des personnes qui ont pris des brevets d'invention jusqu'à ce jour, et d'y joindre une notice des objets pour lesquels ces brevets ont été délivrés, étant obligé de recourir souvent à cette liste, à l'occasion des gratifications à accorder aux artistes, avec réponse de M. Blondel, envoyant un état des brevets du 1er juillet 1791 au 1er mars 1792, et demandant à être informé des décisions qui seront prises par le ministre sur les avis motivés du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers.

22 février, 4 mars 1792.
Original signé et minute (2 p.), *A. N.*, F[12] 997.

1633. — Lettre de M. Blondel, sécrétaire général du Département, au ministre de l'intérieur, lui mandant qu'il n'a pas cru devoir accueillir la demande présentée par le sieur Desarnod, architecte à Paris, inventeur des foyers salubres et économiques, pour la conversion en brevet d'invention de l'arrêt du Conseil, du 23 mai 1789, portant privilège de 15 années pour son invention, en raison de la déchéance prononcée par la loi du 25 mai 1791, contre tous inventeurs privilégiés qui, dans le délai de 6 mois, n'auront pas rempli les formalités prescrites, avec requête du sieur Desarnod au ministre et lettre de M. Rogniat, député.

22 février-3 avril 1792.
Originaux signés (4 pièces), *A. N.*, F[12] 997.

1634. — Mémoire du sieur Dubois de Chemant au ministre de l'intérieur, à raison du brevet d'invention qu'il a obtenu pour ses dents et râteliers de pâte minérale, pour lequel il a été traduit, par les dentistes, devant le tribunal de paix de sa section, sous le faux et fallacieux prétexte qu'il n'était pas seul inventeur et qu'il avait obtenu une patente à l'étranger avant d'en obtenir en France.

7 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 997.

1635. — Dénonciation à l'Assemblée nationale d'un brevet signé de Louis XVI et contresigné de De Lessart, qui accorde sous la forme du brevet d'invention au sieur Joseph-Urbain Grezy, le privilège exclusif de vendre et débiter par tout le royaume un tarif de droits féodaux, casuels et de relief, et demande portant que le pouvoir exécutif soit tenu de révoquer le brevet dénoncé comme ayant été accordé illégalement, et que le Comité d'instruction publique soit chargé de présenter à l'Assemblée nationale ses vues sur une révision de la loi des brevets d'invention, afin de prévenir désormais de semblables abus; renvoi de la dénonciation et de la motion au Comité d'instruction publique.

5 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 199.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 212.

1636. — Lettre de M. Blondel, secrétaire général du Département, à M. Roland, ministre de l'intérieur, accusant réception de sa lettre du 31 mars, au sujet des artistes brevetés qui sont en retard pour le payement de la seconde moitié de la taxe de leurs brevets d'invention, et adressant l'état des artistes retardataires, auxquels il a écrit, les 18 janvier, 21 février

et 2 avril, pour les inviter à se mettre en règle.

22 avril, 22 mai 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[12] 997.

1637. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de l'extraordinaire des finances d'un mémoire du ministre de l'intérieur qui demande l'interprétation du titre Ier de la loi du 25 mai 1791, relative aux brevets d'invention.

31 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 232.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 391.

1638. — Adjonction par l'Assemblée nationale du Comité du commerce aux Comités de législation et d'instruction publique pour examiner les lois des 7 janvier et 25 mai 1791 sur les brevets d'invention.

1er juin 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.

1639. — Nomination de MM. Ducos et Massey, en qualité de commissaires par le Comité du commerce, à l'effet de discuter sur les brevets d'invention au Comité de législation.

6 juin 1792.
Extrait, *A. N.*, AF[II] 13.

1640. — Lettre du directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, au sujet du retard pour le payement du second semestre de la taxe du brevet d'invention obtenu, le 16 août 1791, par M. Thillaye, pour l'usage du ventilateur et des pompes anti-méphitiques, portant que c'est en raison des renseignements contradictoires donnés par les administrateurs de Police et des Travaux publics sur la manière dont les 2 compagnies réunies usent de leur ancien privilège, et qu'ils ont demandé si des particuliers peuvent, concurremment avec les compagnies, opérer les vidanges par les moyens des anciens vidangeurs, proscrits comme pernicieux, avec lettre de M. Thillaye à ce sujet.

7 août 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[12] 997.

1641. — Lettre du sieur Masson, citoyen de Paris, à M. de Servières, exprimant le vœu d'obtenir un brevet de 5 ans pour son établissement de *régie civique*, qui diffère des tontines, en ce que chaque particulier est sûr d'avoir des rentes au prorata de son bien, avec certificat de dépôt au secrétariat du Département d'un mémoire descriptif de l'invention de la régie civique.

9 août, 3 septembre 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[12] 997.

1642. — Décret de l'Assemblée nationale, décidant que le pouvoir exécutif ne pourra plus accorder de brevets d'invention aux établissements relatifs aux finances, et supprimant l'effet de ceux qui auraient été accordés.

20 septembre 1792.
Minute, signée de M. Baignoux, *A. N.*, C 164, n° 383.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 185.

J. — MAITRISES ET JURANDES (LIQUIDATION DES)

1643. — Décret de l'Assemblée nationale, considérant que le travail de la liquidation des maîtrises et jurandes intéresse une classe nombreuse de citoyens dont les besoins pressants sollicitent la plus prompte expédition, et arrêtant la remise, par la Trésorerie nationale, entre les mains de M. Dufresne de Saint-Léon, directeur général de la Liquidation, à partir du 1er janvier 1792, d'une somme de 36,000 livres, dont 30,000 au Bureau des pensions, et 6,000 au Bureau de la Liquidation des maîtrises et jurandes.

31 décembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 124.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 695.

1644. — Adresse du sieur Henri Thibault Romain, tapissier-fripier à Paris, rue Phelippeaux, à l'Assemblée nationale, demandant une prorogation du délai fixé au 1er juin pour la remise des lettres et pièces nécessaires en vue de la liquidation des maîtrises et jurandes.

19 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, C 152, n° 270ter.

1645. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que le Directeur général de la Liquidation continuera de liquider, sous sa responsabilité, les indemnités dues pour les maîtrises et jurandes, et sera tenu de liquider sur le champ les indemnités qui seront réclamées par tous citoyens à même de justifier qu'ils se sont fait inscrire pour se rendre dans les camps et armées, et décidant que les payements seront faits à la Caisse de l'extraordinaire sur simples quittances des créanciers, visées et certifiées par les commissaires de sections pour les personnes domiciliées à Paris.

15 septembre 1792.

Minute, signée de M. Debranges, rapporteur, *A. N.*, C 163, n° 380.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 666.

K. — FILATURES DE COTON

1646. — Lettre de M. de Châteauneuf-Randon, ex député de l'Assemblée constituante, à M. Reboul, attestant le fonctionnement de la filature de coton établie à Passy en 1784, pour laquelle des mécaniciens anglais, du nom de Milne, avaient construit de superbes machines à filer et carder le coton, certifiant que cet établissement, grâce à l'intrigue des envieux, lui a été enlevé et transporté à Rambouillet, sous le nom du Roi, pour colorer l'injustice du procédé, et déclarant qu'on lui devait une indemnité proportionnée aux frais considérables qu'il avait dû faire pour introduire en France cette précieuse industrie.

16 octobre 1791.

Copie conforme, *A. N.*, F[12] 1341.

1647. — Mémoire au ministre de l'intérieur, constatant, d'après le certificat du maire de Dreux, que MM. Milne, père et fils, mécaniciens anglais, ont fourni un assortiment complet de leurs mécaniques à carder et filer le coton à l'atelier de filature de Foulonval, près Dreux, et qu'ils ont droit à la gratification de 1,200 livres promise pour chaque assortiment complet livré, avec lettre à M. Trémery pour le payement de cette somme.

22-24 novembre 1791.

Original, signé de M. De Lessart, et minute (3 pièces), *A. N.*, F[12] 1343.

1648. — Mémoire présenté par M. de Tolozan au ministre de l'intérieur, au sujet des diverses installations faites dans les bâtiments de l'hôpital des Quinze-Vingts et du parti à prendre, relativement au maintien ou à la suppression de ces concessions : 1° mettant en doute que le sieur Le Turc, auquel avait été concédé le local occupé par le polissage des diamants du sieur Chabrol, pour exécuter en grand des modèles de machines anglaises, puisse remplir ses engagements; 2° proposant de conserver la manufacture d'acier poli du sieur Dauffe, qui a donné de brillants résultats; 3° proposant de confier à un entrepreneur les filatures de coton exécutées par 15 jeunes filles à l'aide des mécaniques du sieur Barneville, surveillées jusqu'ici par M. Béchet, directeur des Quinze-Vingts; 4° demandant ce qu'il convient de faire au sujet de l'établissement du sieur Pickford, inventeur de mull-jennys, et des essais comparatifs de ces machines avec celles des sieurs Milne, auxquels on procède dans des ateliers, rue du Pont-aux-Choux, et insistant pour la conservation de l'établissement des sieurs Milne à la Muette, mémoire présenté, le 19 août 1791, à M. De Lessart, qui y a inscrit ses décisions en marge et a ajouté de sa main, à la fin de la copie : « Pour ampliation, laquelle doit être remise au Bureau central du commerce pour suivre l'effet des dispositions contenues au présent mémoire. »

25 novembre 1791.

Minute, signée de M. De Lessart, *A. N.*, F[12] 1339.

1649. — Mémoire au ministre de l'intérieur, constatant, d'après certificat de M. Brown, ex inspecteur ambulant des manufactures, que MM. Milne, mécaniciens anglais, ont fourni à l'atelier de filature, établi rue Saint-Sébastien, sept machines, dont 4 à filer en fin, appartenant à l'administration, et les 3 autres à carder, à règler et à filer le coton en mèches, payées par M. Brown, ce qui forme un assortiment complet, à raison de quoi il lui est dû une gratification de 1,200 livres, avec bon de payement de M. De Lessart, certificat de

M. Brown, et ordre de payement à M. Trémery.

25, 30 novembre 1791.
Originaux, signés de MM. De Lessart et Brown, et minute (3 pièces), *A. N.*, F[12] 1343.

1650. — Mémoire pour les sieurs Milne, père et fils, mécaniciens anglais, établissant qu'ils ont fourni à l'administration du commerce : 1° en octobre 1790, 2 machines à filer en fin, pour servir à des expériences sur la filature du coton, en l'hôpital des Quinze-Vingts, et deux machines analogues, en septembre 1791, lesquelles se trouvent déposées dans l'atelier du sieur Brown, rue Saint-Sébastien, dont le prix montant à 3,900 livres est encore dû ; 2° une machine de leur invention à percer les cuirs pour poser les dents des cardes, du prix de 400 livres, déposée également dans l'atelier de M. Brown, et réclamant le payement des 4,350 livres, avec le bon à payer de M. De Lessart, et lettre à M. Trémery, pour le payement de cette somme.

25 novembre, 3 décembre 1791.
Original, signé de M. De Lessart, et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1343.

1651. — Mémoire présenté au ministre de l'intérieur par le sieur Brown, ancien inspecteur ambulant des manufactures, attestant que le transport des machines Milne aux Feuillants pour servir à des essais comparatifs avec une machine du sieur Lhomond, depuis ses ateliers de filature, rue Saint-Sébastien, effectué le 22 août et au mois de septembre 1791, et la fourniture de coton de Fernanbourg (Pernambuco) au sieur Pickford, mécanicien anglais, pour servir à ses expériences aux Quinze-Vingts, lui ont ont occasionné des dépenses montant à 359 livres 9 sols 8 deniers, dont le payement est approuvé par M. De Lessart, avec lettre à M. Trémery pour faire payer cette somme.

25 novembre, 3 décembre 1791.
Original, signé de M. De Lessart, et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1343.

1652. — Déclaration du sieur Louis-Casimir Brown, citoyen de Paris, ancien inspecteur ambulant des manufactures, reconnaissant que M. de Tolozan, après avoir fait faire des expériences des diverses machines, employées tant en Angleterre qu'en France pour filer le coton, lui a confié 4 machines à carder et à filer, achetées des sieurs Milne en avril 1788, 4 autres à filer le coton en fin, de 48 broches chaque, également construites par les sieurs Milne, système Ackerwight, deux machines appelées jennys, l'une construite à Sens, l'autre par M. Molard, attaché à l'hôtel de Mortagne, un ourdissoir et 5 métiers à toile, que toutes ces machines serviront, dans l'atelier par lui loué rue Saint-Sébastien, tant à filer du coton qu'à fabriquer des toiles dites calicots, façon d'Angleterre, qui seront peintes ou imprimées, ajoutant que pour le fonctionnement de ces machines il se propose d'employer 40 personnes, tant hommes que femmes et enfants, et s'engageant à conserver en bon état et à rendre à première réquisition ces machines qui appartiennent à l'administration.

26 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1339.

1653. — Lettres adressées par M. Le Clerc, manufacturier à Liancourt, à M. de Tolozan, se plaignant des pertes qu'il a subies en secondant les vues du gouvernement avec les sieurs Milne, et d'être renvoyé « aux calendes grecques », pour la demande d'une indemnité de 63,000 livres qu'il avait formée, et donnant des explications au sujet de la cherté des outils par lui achetés en Angleterre, avec réponses de M. Valioud au nom de M. de Tolozan, déclarant qu'on ne peut que l'engager à porter ses réclamations au Comité d'agriculture et de commerce, seule marche à suivre, et que quant à sa note de frais supplémentaires, régulièrement elle aurait dû être comprise dans son premier mémoire de dépenses.

29 novembre-12 janvier 1792.
Originaux et minutes (6 pièces), *A. N.*, F[12] 1343.

1654. — Etat des dépenses payées par M. Louis-Casimir Brown, ancien inspecteur ambulant des manufactures, à l'occasion

des expériences faites aux Feuillants, d'après la demande du Comité de commerce et d'agriculture, lesdites dépenses ordonnées par l'administration du commerce, avec un autre état de dépenses pour avoir apporté et rapporté les machines à carder, à doubler et à filer en mèches le coton, afin de servir auxdites expériences, du 19 septembre au 15 novembre 1791.

30 novembre 1791.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1343.

1655. — Pétition du sieur Jean-Baptiste Reboul, ex négociant à Londres, à l'Assemblée nationale, se plaignant d'avoir été spolié de l'établissement qu'il avait formé à Passy pour l'exploitation des machines anglaises à filer et à carder le coton, qu'il pouvait attester, à l'aide d'une pièce émanée du Conseil du Roi, en décembre 1786, soustraite en juillet 1791 dans les bureaux de l'administration du commerce, et sollicitant une indemnité.

3 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1341.
Renvoyée par le Comité des pétitions à celui du commerce et de la dette publique, le 5 décembre 1791.

1656. — Lettre de M. de Tolozan à M. Blondel, accompagnant l'envoi de l'ampliation d'un mémoire relatif à l'installation, par les soins de l'administration du commerce, dans les bâtiments des Quinze-Vingts, de quelques artistes qui ont apporté en France leur industrie, ou qui ont inventé des mécaniques nouvelles, mémoire annoté en marge par M. De Lessart, qui a consigné ses décisions sur chacun des objets traités.

7 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1339.

1657. — Mémoire présenté à M. Cahier, ministre de l'intérieur, par le sieur Cahours, indiquant les moyens de faire filer le chanvre et peigner la laine dans les hôpitaux, à l'effet de donner de l'occupation aux enfants et aux malades, mémoire qui a été imprimé par les soins de la section où se trouve le domicile du sieur Cahours, et envoyé à la Municipalité, qui, y est-il dit, n'en a fait aucun cas.

12 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1343.

1658. — Lettre de M. Béchet au ministre de l'intérieur, l'avisant des épreuves de machines pour la filature du coton, auxquelles on procède dans l'enceinte de l'hôpital des Quinze-Vingts, épreuves qu'il est chargé de suivre au nom de l'administration du commerce, et demandant un rendez-vous pour prendre les ordres du ministre au sujet du prix de la location des emplacements, qui peut donner lieu à des difficultés avec l'administration de l'hôpital.

14 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1339.

1659. — Lettre de M. Georges Caminet, président du Comité du commerce, à M. Cahier, ministre de l'intérieur, le priant, avant de statuer sur la demande en indemnité de M. Reboul, de lui donner communication et au besoin expédition de la requête qu'il avait présentée au Conseil du Roi, le 10 décembre 1786, ainsi que d'un mémoire adressé, le 24 mai 1786, au gouvernement par le sieur Foxlow, industriel anglais, avec note de M. Cahier à M. de Tolozan, lui transmettant cette lettre et le priant, conformément au vœu du Comité du commerce, de procurer au sieur Reboul la communication qu'il désire.

24, 27 décembre 1791.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[13] 1340.

1660. — Lettre de M. de Tolozan à M. Cahier, ministre de l'intérieur, au sujet de la communication de la requête du sieur Reboul, demandée par le président du Comité du commerce, déclarant que toutes les pièces de cette affaire ont été remises, le 30 mai 1791, par M. De Lessart à M. Meynier, président du Comité du commerce, mais qu'il avait été décidé n'y avoir lieu à délibérer sur cette demande, dont mention exacte serait faite sur les registres, pour que le sieur Reboul « ne suivit pas toutes les législatures

comme il avait suivi tous les ministres », pour obtenir une indemnité, en cherchant à se prévaloir des quelques secours par lui fournis aux mécaniciens anglais Milne, secours qui lui avaient été remboursés, et prétendre à des grâces qu'on ne devait qu'à ces artistes qui ont réellement rendu des services à nos manufactures en leur procurant des machines propres à carder et à filer le coton de première utilité.

3 janvier 1792.
Original signé et copie (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1340.

1661. — Lettre de M. de Tolozan à M. Cahier, ministre de l'intérieur, au sujet de la demande de communication, par le président du Comité du commerce, du mémoire du sieur Foxlow, adressant ce mémoire, dont le sieur Reboul veut probablement se servir pour prouver que les sieurs Milne, père et fils, lui ont des obligations particulières, faisant observer que le sieur Foxlow est gendre du sieur Milne ; que les sieurs Milne sont des industriels anglais, qui ont fait et font journellement, dans le château de la Muette, où l'ancienne administration leur a donné un logement, des mécaniques pour les filatures de coton ; que ces mécaniques sont reconnues les meilleures, et qu'il serait dangereux de fournir à des intrigants des prétextes ou des moyens de les décourager, eux et le sieur Foxlow, qui est le principal directeur d'une filature, faisant mouvoir 24 assortiments complets, qui forment ensemble plus de 10,000 broches, filature établie à Orléans, l'un des plus beaux établissements de ce genre existant dans le royaume, ajoutant que si le sieur Reboul se croit fondé à exercer contre eux quelque action, il peut s'adresser aux juges ordinaires.

5 janvier 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1340.

1662. — Mémoire adressé à M. Blondel par M. Charles Rohan, exposant que le sieur Pickford s'est engagé avec le gouvernement à établir 10 assortiments complets de mécaniques pour la filature du coton, que le premier de ces assortiments est achevé et placé dans la maison des Quinze-Vingts, dans le local accordé durant 3 ans à M. Pickford pour ses travaux, lequel demande l'autorisation de transporter cette machine à Rochefort, à 10 lieues de Paris, département de Seine-et-Oise, pour y être mise en activité, avec promesse de la rapporter à première réquisition sous la caution de M. Charles Rohan, fils du propriétaire de Rochefort, et du sieur Brown, négociant à Paris, avec billet du sieur Charles Rohan.

13 janvier 1792.
Minute et original (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1341.

1663. — Lettre de M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, au président du Comité du commerce de l'Assemblée nationale, déclarant que M. Reboul avait réclamé, dès le mois de décembre 1786, le remboursement des avances faites aux sieurs Milne, mécaniciens anglais, que, débouté successivement par 3 décisions du Conseil du Roi, il s'était pourvu auprès du Comité du commerce de l'Assemblée constituante, qui avait demandé et obtenu communication de toutes les pièces de cette affaire, adressées, le 30 mai, à M. Meynier, président du Comité, à part un mémoire du sieur Foxlow qu'il envoie, ajoutant que le sieur Foxlow instruira le Comité de tout ce qui s'est passé relativement à la demande du sieur Reboul, sur laquelle les sieurs Milne, établis au château de la Muette, près de Passy, pourront fournir de plus amples renseignements, avec rapport sur la requête du sieur Reboul, fait au Comité d'agriculture et de commerce par M. de Fontenay, député de Rouen à l'Assemblée nationale, et concluant au rejet.

14 janvier 1792.
Original signé et copie (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1341.

1664. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au président du Comité du commerce de l'Assemblée nationale, accusant réception des pièces à l'appui desquelles le sieur Lhomond réclame le payement d'une subvention annuelle de

2,400 livres, qui lui aurait été accordée au mois d'octobre 1787, pour avoir perfectionné une machine propre à la filature du coton, annonçant qu'il va examiner ces pièces et prendre ensuite les ordres du Roi, avec deux notes, constatant les expériences faites et leurs résultats, l'une d'elles en date du 24 septembre 1791, signée de M. Hell, député de Haguenau, l'un des commissaires, constatant que l'expérience faite en sa présence a été entièrement à l'avantage de M. Lhomond.

14 janvier 1792.
Originaux signés et minute (3 pièces), *A. N.*, F[12] 1340.

1665. — Lettre de M. Blondel à M. Charles Rohan, rendant compte de l'examen du mémoire envoyé par le sieur Pickford afin d'être autorisé à transporter à Rochefort la machine qu'il a construite au compte du gouvernement pour la filature du coton, à charge de la rapporter à Paris à première réquisition, lui représentant la nécessité de constater si la machine ci-devant établie aux Quinze-Vingts est la même que celle déposée au Pont-aux-Choux, où si ce sont deux machines différentes, attendu que, s'il ne s'agit que d'une machine unique, le ministre ne pourra accorder l'autorisation, le traité conclu avec M. Pickford stipulant formellement que la machine par lui construite doit rester en dépôt pour servir de pièce de comparaison aux autres mécaniques qu'il est chargé d'exécuter par ce même traité.

18 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F[*12] 140, fol. 11.

1666. — Lettre de M. Charles Rohan à M. Blondel, déclarant que la machine exécutée aux Quinze-Vingts par le sieur Pickford n'est point la même que celle du Pont-aux-Choux, mais qu'en toute justice le Comité du commerce doit lui accorder la permission de la transporter à Rochefort, attendu que le gouvernement n'a point exécuté le contrat passé avec M. Pickford, s'étant engagé à lui payer 2,000 écus pour les 20 assortiments complets qu'il a fournis et ne lui ayant soldé que les 3,000 livres du premier terme, faisant de plus observer que la mise en activité de ces machines pourra lui procurer le prompt placement des 20 assortiments, que d'ailleurs M. Pickford serait en droit, après avoir remboursé les 1,000 écus qu'il a reçus, d'offrir de payer le loyer des Quinze-Vingts et de transporter sa mécanique où il voudrait.

20 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1341.

1667. — Lettre de M. Desmarets au président (de l'Assemblée nationale), signalant trois objets que le directoire du Département pourrait surveiller et administrer avec le plus grand avantage : 1° la collection des machines déposées aux Quinze-Vingts, relatives à la filature de la laine et du coton, à la bonneterie, ainsi que celles qui se trouvent chez le sieur Le Turc ; 2° l'atelier que l'on a commencé à former à l'île Louviers, qui a pour but d'introduire dans la capitale et d'y mettre en activité tous les équipages qui, à Birmingham, servent au polissage des quincailleries ; 3° la filature établie pour les pauvres aux Récollets et aux Jacobins de la rue Saint-Jacques, où règnent les plus grands abus, et où les fonds du Trésor public sont gaspillés.

20 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, M 797, n° 13.

1668. — Note de M. de La Rochefoucauld sur la collection des machines déposées aux Quinze-Vingts, relatives à la filature de la laine et du coton, qui est menacée de dispersion, appelant l'attention du ministre de l'intérieur sur le projet d'enlèvement par l'anglais Pickford, d'une mull-jenny, exécutée à grands frais pour le compte du gouvernement, qu'il faut empêcher, signalant notamment les métiers à bas, anglais, qui devaient servir à former d'abord des ouvriers et dont les copies devaient être répandues dans les principales fabriques avec les ouvriers, et d'autres machines aussi curieuses qu'utiles chez le sieur Le Turc, logé aux Quinze-Vingts, avec lettre d'envoi à M. Cahier, déclarant qu'il est pressant d'empêcher la dépréda-

tion de ce dépôt et d'en diriger utilement l'emploi.

26 janvier 1792.
Copie et original signé (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1341.

1669. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. de La Rochefoucauld, en réponse à ses observations sur la nécessité de veiller à la conservation des machines existantes aux Quinze-Vingts, notamment de celles du sieur Pickford, l'assurant qu'il prendra toutes les mesures pour que ces machines et celles du sieur Le Turc, qui appartiennent au gouvernement, soient soigneusement conservées jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait décrété les fonds nécessaires pour en entretenir l'activité d'une manière utile aux progrès de la fabrication et du commerce.

28 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 1341.

1670. — Lettre de M. Blondel à M. Charles Rohan, annonçant qu'il a consulté le Comité du commerce central au sujet de la demande formée par M. Pickford, à l'effet de transporter à Rochefort la machine qu'il a construite aux frais du gouvernement pour la filature du coton, machine qui est devenue propriété nationale, et déclarant que le Comité estime que la responsabilité du ministre ne lui permettait pas d'accorder l'autorisation en question, lors même que M. Pickford n'aurait pas reçu tout ce qui peut lui être dû pour la construction de sa machine, ce qui serait à vérifier.

28 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F*[12] 140, fol. 13 v°.

1671. — Mémoire présenté à M. de Tolozan par le sieur Pickford, mécanicien anglais, employé par le gouvernement à la construction de différentes machines propres à accélérer et à perfectionner la filature du coton, lequel réclame, d'une part, la somme de 1,500 livres, prix de deux machines, savoir : une jenny de nouveau modèle et une mull-jenny, et d'autre part, 3,000 livres pour le solde de la gratification qui lui avait été promise, le payement de cette double somme devant lui permettre de faire les avances nécessaires pour la construction de machines qui lui sont demandées par différents entrepreneurs de filature.

(29 janvier 1792.)
Original, *A. N.*, F[12] 1341.

1672. — Lettre de M. Béchet, directeur des Quinze-Vingts, à M. de Tolozan, lui donnant son avis au sujet de la réclamation de 4,500 livres par M. Pickford, pour le prix de 2 machines à filer le coton et le solde d'une gratification qui lui a été accordée, déclarant que les 2 machines sont exécutées, qu'il en a vérifié le compte, et que la réclamation de ce mécanicien lui paraît bien fondée.

29 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1341.

1673. — Mémoire du sieur Dellié au ministre de l'intérieur, exposant qu'il a perfectionné les machines propres à la filature du coton et modifié celle du sieur Milne en changeant la situation des broches, et que, suivant le rapport de M. Le Roy, de l'Académie des sciences, ce perfectionnement ne peut être qu'avantageux en prévenant la rupture des fils et en donnant le moyen de filer plus fin et d'une manière plus égale, et attendu qu'il se trouve dans la plus grande détresse, demandant le payement de la gratification de 1,000 livres à lui accordée en mars 1788, qui est encore due, avec quelque subvention pour le mettre en état d'exécuter la machine dont il vient de faire le modèle.

30 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 1339.

1674. — Mémoire du sieur Pickford, mécanicien anglais, exposant qu'il a construit une machine à carder le coton en ruban, une machine à doubler et à tirer le coton cardé, une machine à filer en gros, une machine à étirer le premier filage et une à filer en fin, qui ont été examinées et appréciées, tant par les commissaires du Bureau du commerce que par les membres du Comité d'agriculture et de commerce de l'Assemblée nationale, et manifestant l'espoir que, comme ré-

compense, il lui sera payé de suite une somme de 12,000 livres, de plus, qu'il lui sera fourni, dans l'hôpital des Quinze-Vingts, un logement personnel avec des ateliers suffisants pour la construction des machines qui pourront lui être demandées.

(Fin janvier 1792).
Minute, *A. N.*, F[12] 1341.

1675. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale, soumettant la réclamation du sieur Le Clerc, manufacturier, qui avait été chargé en 1791, par l'administration du commerce, d'acheter en Angleterre des cardes, broches et autres ustensiles nécessaires pour des mécaniques propres à la filature du coton qu'on se proposait d'installer dans l'hôpital des Quinze-Vingts, objets du coût de 1,830 livres, et qui présentait une nouvelle note de frais supplémentaires s'élevant à 241 livres, en demandant avec mémoire à l'appui, le remboursement de cette somme.

2 février 1792.
Minutes (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1343.

1676. — Lettre du sieur Reboul à M. Vanhœnacker, président du Comité du commerce, le priant, à l'effet d'éclairer l'Assemblée nationale, de réclamer à M. de Tolozan l'original de la requête adressée au Conseil, le 16 décembre 1786, par M. de Mirbeck, son avocat, qui était accompagnée d'un rapport concluant à l'allocation d'une indemnité de 400,000 livres, en raison des dépenses et pertes que le Roi lui faisait supporter en s'appropriant son établissement de cardage et filature du coton, transporté à Rambouillet.

7 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1341.

1677. — Lettre de M. de Tolozan à M. Blondel, lui transmettant la réclamation, par le sieur Pickford, mécanicien anglais : 1° d'une somme de 1,500 livres pour la construction de deux machines jenny, propres à filer le coton, plus de 3,000 livres restant dues sur la gratification de 6,000 livres à lui accordée par M. De Lessart; adressant à l'appui de cette réclamation les mémoires du sieur Pickford, le traité passé par ce mécanicien avec M. Lambert, le 7 mai 1790, un procès-verbal du Comité d'agriculture et du commerce, du 28 mars 1791, le rapport de MM. Le Roy et Béchet, du 25 avril suivant, enfin l'avis de M. Béchet, et exprimant le vœu que M. Pickford construise une machine à carder, destinée uniquement à faire le cardage du coton filé avec les jennys ordinaires, machine qui fait défaut.

12 février 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1341.

1678. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, accusant réception de sa lettre du 12 février, ainsi que des pièces et mémoires du sieur Pickford, par lesquels cet artiste demande l'exécution du traité passé avec lui, approuvé par M. Lambert, le 7 mai 1790, ledit mémoire arrivé trop tardivement pour être compris dans l'état des sommes pour le payement desquelles un décret de l'Assemblée est nécessaire, objectant que l'administration du commerce reçoit tous les jours des demandes analogues à celles de M. Pickford, et priant M. de Tolozan d'envoyer copie de l'état indiqué plus haut, de crainte de double emploi, avec réponse de M. de Tolozan, portant que l'état en question comprend toutes les dépenses de 1791, même celles payées d'après des décisions du ministre, et annonçant l'envoi d'un état spécial qui comprendra seulement les dépenses à payer, état visé par M. Cottin, l'un des contrôleurs de la Trésorerie.

20, 26 février 1792.
Originaux signés et minutes (4 pièces), *A. N.*, F[12] 1341, F[*12] 140, fol. 16 v°.

1679. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, demandant son avis au sujet de la requête du sieur Fournier, tendant à ce que l'on procède à l'examen d'une machine à carder qu'il a été autorisé à construire, à ses frais, pour le compte de l'administration, par un arrêté du Bureau du commerce supprimé, à ce qu'on lui rembourse ses frais de construction et qu'on lui accorde une gratification proportion-

née à l'utilité de sa machine, et priant de lui envoyer le dossier de cette affaire, avec réponse de M. de Tolozan, adressant les pièces demandées et déclarant que, par décision du 25 octobre 1790, une somme de 600 livres a été accordée au sieur Fournier et payée, mais qu'il ignore si la machine en question a eu le succès attendu, observant à ce sujet que M. Le Roy, de l'Académie des Sciences, qui a surveillé la construction, est plus que personne à même de renseigner à cet égard.

20, 25 février 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1339.

1680. — Mémoire pour le sieur Barneville, exposant que, par décision de M. de Calonne, du 30 mars 1787, un local dans l'hôpital des Quinze-Vingts fut accordé au sieur Barneville pour y établir un atelier de filature au moyen de la nouvelle mécanique dont il est l'inventeur, que le loyer en a été fixé à 700 livres par an, et payé pour les 3 premières années par la Caisse du commerce, que les hangars et logements occupés par le sieur Barneville ont été cédés en partie au sieur Dauffe ; l'autre partie, destinée à y placer et faire construire les mécaniques nouvelles pour le cardage et la filature du coton, fut demandée par le sieur Pickford, mais fut accaparée par l'administration municipale pour le dépôt des meubles fabriqués au faubourg Saint-Antoine, qu'alors le sieur Pickford s'installa de son chef dans la petite maison qui avait été réservée pour faire des essais comparatifs de ses machines avec celles des sieurs Milne, par suite de l'enlèvement des mécaniques Milne par le sieur Brown.

(Février 1792),
Minute, *A. N.*, F[12] 1343.

1681. — Mémoire adressé par le sieur Reboul au ministre de l'intérieur, réclamant la requête originale, signée par lui et le sieur Mirbeck, son avocat, en date du 16 décembre 1786, qui est restée dans les bureaux de l'administration, afin de donner satisfaction au désir exprimé par le Comité du commerce, avec note à ce sujet envoyée par M. Cahier à M. de Tolozan.

2 mars 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1340.

1682. — Lettre de M. de Montaran, ancien intendant du commerce, à M. Cahier, lui donnant des explications au sujet de la requête réclamée par M. Reboul, déclarant avoir placé, le 9 janvier 1787, la requête en question avec les pièces y jointes sous les yeux de M. de Calonne, qui a inscrit en marge sa décision, que le tout a été remis à M. de Tolozan, lorsqu'il fut chargé du département du Commerce, lequel les a fait passer, le 31 mai 1791, au président du Comité du commerce, ajoutant que quant à lui il ne saurait en aucun cas et pour aucun motif être rendu responsable de la perte de cette pièce, à laquelle, d'ailleurs, M. Reboul attache beaucoup trop d'importance, avec note de M. Cahier, portant communication de la lettre de M. de Montaran à M. de Tolozan et le priant de s'assurer de l'existence de cette pièce.

12 mars 1792.
Copie, *A. N.*, F[12] 1340.

1683. — Lettre de M. de Tolozan à M. Cahier de Gerville, l'informant qu'il s'est assuré de nouveau de l'envoi de la requête réclamée par M. Reboul à M. Meynier, président du Comité d'agriculture et de commerce, et déclarant qu'elle est restée au secrétariat de ce Comité.

14 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 1340.

1684. — Lettre de M. Dellié à M. de Tolozan, se plaignant du refus par M. Pickford de lui laisser voir les mécaniques de filature qu'il a construites par ordre du ministère, sous prétexte qu'il lui était dû des sommes par le gouvernement, et faisant observer que, si le sieur Pickford s'obstine à cacher les machines en question, les artistes ne pourront les examiner et y ajouter les perfectionnements dont elles peuvent être susceptibles, ce qui retardera sensiblement les progrès

de cette partie si intéressante des manufactures nationales.

30 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1339.

1685.—Note sur quelques établissements relatifs à l'administration du commerce placés dans l'enclos de l'hôpital des Quinze-Vingts, à l'effet de régler différentes questions : 1° d'examiner s'il y a lieu de retirer diverses machines que l'on avait fait venir de Louviers pour les transporter au dépôt des machines ; 2° de trouver le moyen de payer aux ouvriers leurs salaires pour l'établissement de différentes machines dans les ateliers de M, Dauffe, entrepreneur d'une manufacture de bijouterie en acier dans l'enclos des Quinze-Vingts ; 3° de voir s'il y a lieu de conserver les emplacements loués pour faire des essais comparatifs de différentes méthodes de filer le coton, emplacements occupés en partie par le sieur Pickford, mécanicien anglais, et en ce cas de passer les baux, avec un mémoire en ce qui concerne l'établissement du sieur Le Turc, pour lequel 2 années de loyer à 1,200 livres sont dues.

(22 avril 1792.)
Minutes (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1339.

1686. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, le priant de lui faire parvenir sans délai toutes les pièces relatives à l'établissement formé au château de la Muette par les sieurs Milne, afin d'en rendre compte au ministre.

27 avril 1792.
Copie, *A. N.*, F*[12] 140, fol, 24.

1687. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, lui demandant son avis au sujet de la réclamation d'une indemnité par le sieur Garnett, inventeur d'une machine à filer la laine, qui prétend que l'ancienne administration du commerce a contracté des engagements avec lui.

5 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F*[12] 140, fol. 25.

1688. — Lettre du ministre de l'intérieur au président du Comité du commerce, relativement à la réclamation par le sieur Lhomond, mécanicien, d'une subvention annuelle de 2,400 livres, qui lui avait été accordée en octobre 1787 pour avoir perfectionné une machine propre à filer le coton, déclarant, qu'en effet, l'ancienne administration avait pris l'engagement de payer au sieur Lhomond une somme de 720 livres pour la construction d'un chariot gradué propre à filer le coton et de lui allouer 2,400 livres par année, à condition de se transporter partout où l'administration jugerait à propos de l'envoyer, que ce traitement lui a été servi jusqu'au 31 décembre 1788, et que depuis, en raison des doutes sur la bonté et l'utilité de cette machine, de nouvelles expériences furent faites et démontrèrent l'utilité et l'avantage de cette mécanique, estimant en conséquence que les promesses faites par l'administration doivent être tenues et qu'il convient de renvoyer la demande du sieur Lhomond au Comité de liquidation, pour qu'il lui soit payé les 7,200 livres qui lui sont dues à raison de son traitement des années 1789, 1790 et 1791.

7 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F*[12] 178, fol. 80.

1689. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, demandant son avis sur la réclamation d'une indemnité par le sieur Garnett, inventeur d'une machine à filer la laine, en raison des engagements contractés par l'ancienne administration du commerce, avec réponse de M. de Tolozan, envoyant le dossier de cette affaire et déclarant qu'une récompense avait été effectivement promise à M. Garnett, dans le cas où sa machine offrirait des avantages, mais que, les épreuves qui en ont été faites n'ayant point répondu à son attente, sa prétention n'est pas admissible et ne pourrait l'être que d'après le résultat des expériences qui seraient reprises d'une nouvelle mécanique en grand, pour l'exécution de laquelle il lui a été accordé 1,200 livres.

7, 13 mai 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1343.

1690. — Lettre de M. Tournachon à M. Valioud, portant que le sieur Garnett

demande que la livre de laine filée dans l'expérience de sa mécanique soit annexée au procès-verbal, et réponse de M. Valioud, attestant que cette livre de laine n'a jamais été jointe au dossier et doit être restée entre les mains de M. Béchet, qui avait quelques observations à présenter à M. Le Roy sur son rapport.

6, 9 juillet 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1343.

1691. — Lettre de M. de Tolozan à M. Blondel, l'avisant de la remise entre les mains de M. Brown, ancien inspecteur des manufactures, d'une partie des mécaniques déposées dans l'enclos de l'hôpital des Quinze-Vingts, retirées par suite de la crainte de leur destruction et se trouvant dans un atelier loué par le sieur Brown, rue Saint-Sébastien, lui envoyant le récépissé du sieur Brown, ainsi qu'un mémoire indicatif de différentes autres machines, qui sont déposées tant à l'hôpital que dans ses bureaux.

1er août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1339.

1692. — Mémoire indicatif des différentes machines employées en France pour la filature du coton propre à la fabrication des toiles et mousselines, savoir: les mécaniques appelées jennys, d'un prix peu élevé (300 livres); celles de l'invention du sieur Ackerwigt, perfectionnées et répandues par le sieur Milne; les mull-jennys, employées pour la fabrication des mousselines les plus parfaites, fabriquées par le nommé Pickford; enfin une quatrième espèce de mécanique, celle du sieur Barneville, qui permet de porter à un haut degré de finesse les filatures de coton; un spécimen de chacune desdites mécaniques avait été placé aux Quinze-Vingts et confié à un entrepreneur chargé de les mettre en mouvement; mais une fermentation assez vive, survenue dans l'hôpital des Quinze-Vingts, et les menaces de brûler ces machines obligèrent de les retirer et d'en remettre une partie au sieur Brown, qui les fait mouvoir à ses frais; quant aux autres mécaniques appartenant au gouvernement, indépendamment de celle du sieur Barneville, elles consistent dans un grand métier de tisserand pour draps; une jenny propre à filer la laine, construite par les frères Mallois, irlandais, dans la manufacture de Cretot et Petou, fabricants de draps à Louviers, apportée à Paris et se trouvant aux Quinze-Vingts; dans une machine propre à piquer les peaux en ruban, devant porter les aiguilles des cardes en ruban, de l'invention du sieur Milne, déposée chez M. de Tolozan; enfin un ballot de cardes anglaises destinées à une nouvelle machine à carder due au sieur Pickford, également remis aux bureaux de M. de Tolozan.

(1er août 1792).
Minute, *A. N.*, F[12] 1339.

1693. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, accusant réception de l'état de distribution de 30 métiers, propres à la fabrication des tricots à côtes, qui ont été achetés par le gouvernement, avec les reconnaissances de ceux à qui ces métiers ont été confiés.

4 août 1792.
Copie, *A. N.*, F*[12] 140, fol. 37.

L. — BONNETERIE

1694. — Lettre de M. de Tolozan à M. de Lazowski, le priant de lui donner le plutôt possible des éclaircissements à l'effet de savoir ce que sont devenus les trois métiers anglais propres à faire des bas, qui ne se trouvent point dans le nombre des 30 que le gouvernement a achetés des entrepreneurs de la manufacture ci-devant établie à Popincourt.

24 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 1402.

1695. — Requête de M. Cahours, fabricant de bas, rue de la Planche-Mibray, près le Pont-Notre-Dame, à M. de Tolozan, demandant un délai de 22 mois pour restituer les 3 métiers à bas anglais à côte, qui se trouvaient entre les mains de M. de Liancourt et qui passèrent entre les siennes, lorsqu'il se rendit acquéreur de la manufacture de bas de Rantigny, obser-

vant que le délai, par lui sollicité, est nécessaire pour remplacer ces 3 métiers dont la restitution immédiate le plongerait dans le plus grand embarras, en raison des 10 élèves qu'il a formés, ajoutant que ces métiers étaient délabrés et qu'il a au moins dépensé 150 livres pour les remettre en état.

2 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1402.

1696. — Lettre de M. de Tolozan à M. Blondel, exposant que l'ancienne administration du commerce avait acheté des entrepreneurs d'une manufacture établie à Popincourt 30 métiers qu'ils avaient fait venir d'Angleterre, propres à la fabrication des tricots à côtes, et que ces métiers ont été distribués à différentes personnes qui en ont remis leurs reconnaissances et se sont engagées à les rendre où à en payer la valeur, envoyant un état de ces personnes, avec leurs reconnaissances, et réponse de M. Blondel, accusant réception de l'état de distribution de ces 30 métiers achetés par le gouvernement.

31 juillet, 4 août 1792.
Minute et original signé (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1402.

1697. — Mémoire exposant que plusieurs négociants ayant établi à Popincourt une manufacture pour fabriquer des tricots à côtes à l'aide de métiers anglais, et que n'ayant pas réussi, ils se proposaient de vendre leurs métiers à un agent du Roi d'Espagne ; que pour empêcher la réussite de cette négociation, les 30 métiers furent achetés aux entrepreneurs de la manufacture de Popincourt et payés des fonds de la Caisse du commerce, à raison de 500 livres chacun, le marché de ces 30 métiers conclu, 15 furent confiés au sieur Germain, fabricant de bonneterie à Paris, à l'effet de former des apprentis et des ouvriers, les 15 autres, envoyés d'abord dans une manufacture que M. de Tolozan se proposait d'établir dans le Barrois, furent répartis de la manière suivante, savoir : 9 chez M. de Bains, en Picardie ; 3 à Crèvecœur, en Picardie, aux soins de M. de Lazowski ; 2 dans la terre de M. de Brienne, le 15e à M. Busman, manufacturier d'Alsace, mais M. de Bains s'étant dégoûté de l'établissement formé dans sa terre, les 9 métiers qui y avaient été envoyés furent remis à M. Lazowski, inspecteur ambulant des manufactures, qui en avait déjà trois.

31 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 1402.

M. — SOIERIES

1698. — Lettre de M. Huet de Vaudours, ancien inspecteur des manufactures à Tours, à M. de Tolozan, lui rappelant l'existence au bureau de visite des fabricants et marchands de soieries de Tours, d'une mécanique inventée par le sieur De la Salle de Lyon et d'un métier pour la fabrication à la tire, ainsi que d'une calandre à cylindre, estimant que si le métier, en raison de son état de délabrement ne vaut pas la peine d'être envoyé à Paris, pour ce qui est de la mécanique, le ministre est en droit de la réclamer et d'en ordonner le renvoi à l'hôtel du dépôt général des machines à Paris, enfin que la calandre ainsi que le cylindre sont susceptibles d'être vendus au profit de la Nation.

21 décembre 1791.
Extrait, *A. N.*, F[12] 1402.

1699. — Renvoi par le Comité du commerce, au ministre de l'intérieur, conformément au rapport de M. Siau, d'un mémoire de M. Bourceret sur la découverte de plusieurs moulins à soie, dont il est l'inventeur.

9 janvier 1792.
Extrait, *A. N.*, AF[II] 13.

1700. — Lettre de M. de Tolozan à M. Blondel, lui soumettant la proposition faite par M. Huet de Vaudours, au sujet de la mécanique et du métier inventé par le sieur De la Salle, de Lyon, ainsi que d'une calandre avec cylindre, déposés au bureau de visite des fabricants et marchands de soieries de Tours, tous objets payés des fonds du gouvernement, à l'effet de vendre ceux qui ont dépéri et d'envoyer les autres à Paris au dépôt des machines de l'hôtel

de Mortagne, et réponse de M. Blondel, portant que l'administration centrale du commerce ne peut proposer aucune mesure au ministre de l'intérieur, avant de connaître tout ce qui a été fait, tant à l'égard de la communauté des fabricants de soieries qu'à celui de l'envoi de ces machines à Tours.

27 janvier, 4 février 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1402.

1701. — Lettre de M. de Tolozan à M. Blondel, en réponse à sa lettre du 4 février, lui annonçant l'envoi de deux dossiers qu'il est parvenu à former, relativement aux machines se trouvant à Tours, l'un concernant la calandre acquise de M. Vaucanson, l'autre touchant le métier fourni par M. De la Salle, de Lyon, accompagnés l'un et l'autre d'un mémoire contenant les renseignements qu'on a pu recueillir; dans le cas où ils sembleraient insuffisants pour proposer un parti sur la question de savoir s'il convient de faire vendre les machines dont il s'agit, ainsi que le bâtiment où elles sont établies, M. Huet de Vaudours, qui est encore à Tours, pourrait en procurer de nouveaux.

3 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1402.

N. — RUBANS

1702. — Pétition à l'Assemblée nationale pour les ouvriers rubaniers de la ville de Paris, tendant à demander la suppression des métiers mécaniques à faire des rubans, machines qui tendent à avilir par leurs mauvaises productions cette branche de commerce et à paralyser les bras de plus de cent mille ouvriers, tant de la capitale que des autres grandes villes du royaume.

6 novembre 1791.
Imprimé, *A. N.*, F[12] 1430.

1703. — Lettre des ouvriers rubaniers de Paris au président de l'Assemblée nationale, demandant, au lieu d'être entendus à la barre de l'Assemblée, le renvoi pur et simple de leur pétition à l'un de ses Comités, afin de ménager aux Législateurs un temps précieux.

20 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1430.

1704. — Mémoire pour servir de suite à l'objet de la pétition pour les ouvriers rubaniers de la ville de Paris, exposant l'inconvénient des métiers mécaniques, qui ne produisent que des rubans communs remplis de défauts, et le nombre toujours croissant de ces métiers à Paris, où ils se sont multipliés de telle sorte qu'avant peu, les ouvriers rubaniers et tous ceux jadis occupés aux galons d'or et d'argent des livrées, se trouveront sans occupation et réduits à la plus triste situation, demandant non pas que ces métiers mécaniques soient supprimés absolument, mais qu'ils soient réduits à la fabrication des petits rubans communs.

(28 novembre 1791).
Original signé, *A. N.*, F[12] 1430.

1705. — Communication et lecture au Comité du commerce d'une pétition avec mémoire pour les ouvriers rubaniers de la ville de Paris, demandant la suppression des métiers mécaniques à faire des rubans, et d'un rapport de M. Jovin-Molle qui, après avoir développé tous les avantages qu'il y a pour la Nation de favoriser les mécaniques plutôt que de les proscrire, propose n'avoir pas lieu à délibérer, proposition adoptée par le Comité.

2, 21 décembre 1791.
Extrait, *A. N.*, AF[*I] 13.

1706. — Rapport de M. Jovin-Molle (à l'Assemblée nationale), au nom du Comité du commerce, sur la pétition des ouvriers rubaniers de Paris, qui demandent la suppression des métiers mécaniques, faisant observer que les fabriques de rubans du royaume, notamment celles de Saint-Etienne et de Saint-Chamond, seraient en peu de temps anéanties, si l'on supprimait les métiers mécaniques qui ont pris naissance en Suisse, qu'on ne s'en sert que pour la fabrication des rubans de petite et moyenne largeur, montrant la nécessité de recourir à ces métiers pour soutenir la

concurrence avec l'étranger et proposant de décréter qu'il n'y a lieu à délibérer.

(21 décembre 1791).
Minute, *A. N.*, F[12] 1430.

1707. — Mémoire des ouvriers rubaniers de la ville de Paris à l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir qu'il soit rendu compte en séance publique de leur pétition du mois de novembre précédent, renvoyée au Comité du commerce, qui a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, l'avis du Comité, quoique infiniment respectable, n'étant pas celui de l'Assemblée, qui envisagera peut-être l'objet de la demande sous un autre point de vue.

22 avril 1792.
Original signé et imprimé (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1430.
A cette pétition se trouve annexé un précis pour les compagnons rubaniers de la ville de Paris, pour servir de suite aux moyens par eux employés dans leur pétition individuelle du 6 novembre, présentée à l'Assemblée le 20 du même mois.

1708. — Communication au Comité du commerce, d'un mémoire des ouvriers rubaniers de Paris, à l'effet de prier l'Assemblée nationale de se faire représenter le rapport du Comité du commerce sur une pétition qui lui a été renvoyée le 30 novembre dernier, tendant à la suppression des métiers à faire les rubans, et remise du mémoire à M. Jovin-Molle.

27 avril 1792.
Extrait, *A. N.*, AF[II] 13.

O. — TEINTURERIE

1709. — Lettre de M. Dufresne de Saint-Léon à M. Blondel, vice-président du Comité central de l'administration du commerce, lui demandant des éclaircissements sur l'utilité que le commerce a pu retirer des découvertes et inventions de M. Merlin, fabricant de velours, pour l'apprêt et fabrication de la soie, lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, le priant de lui transmettre les renseignements existant à ce sujet dans ses bureaux, avec réponse de M. de Tolozan, déclarant que le dossier du sieur Merlin a été envoyé à M. de Servières, directeur des brevets d'invention, et que ce fabricant a été gratifié en 1783 d'une pension de 600 livres pour son procédé de teinture en noir, reconnue par M. Macquer, de l'Académie des Sciences, comme l'une des plus solides qui aient été faites, et que le secret de cette découverte est entre les mains de M. Berthollet, son successeur.

11, 16, 27 janvier 1792.
Copie, original signé et minute (3 pièces), *A. N.*, F[12] 1335.

1710. — Lettre de M. de Servières, chef du bureau des brevets d'invention, à M. Martin, président du Comité du commerce, lui adressant, en réponse à sa lettre du 5 mars, deux mémoires de M. Chabert, sur la découverte du rouge incarnat d'Andrinople et du rouge rosé de Smyrne, qui lui avaient été remis par M. de Boufflers, rapporteur de cette affaire.

8 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1329.

1711. — Lettre de M. de Tolozan à M. Louis, président du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, lui soumettant la réclamation présentée par le sieur Franquet, de Paris, créancier du sieur Chabert, pour une somme considérable, et qui prétend faire opposition sur la récompense nationale qui pourra lui être accordée, relativement à la teinture du rouge incarnat, importée d'Andrinople en France, avec réponse de M. Louis, déclarant que le Bureau a prononcé d'une voix unanime, qu'institué pour apprécier le mérite des artistes dans leurs prétentions aux récompenses nationales, il ne pouvait et ne devait prendre aucune connaissance de leurs affaires particulières.

13, 20 avril 1792.
Minute et original signé (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1335.

1712. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, le priant de lui faire parvenir le dossier relatif au sieur Dimo Stephanopoly, auteur d'un procédé pour substituer dans la teinture en noir l'écorce de chêne à la noix de galle, à l'effet de fournir des

éclaircissements au Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, qui doit fixer, mercredi prochain, la part que cette invention mérite d'avoir aux récompenses nationales, et réponse accompagnant l'envoi du dossier, contenant entr'autres pièces les rapports des académiciens consultés sur cette découverte, avec accusé de réception.

24, 26 mai 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1330.

P. — TANNERIE

1713. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité du commerce, recommandant l'objet du mémoire que M. Rubigny doit lui présenter, mémoire qui paraît intéresser essentiellement le commerce des cuirs et mériter à ce point de vue de fixer l'attention du Comité.

14 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1466.

1714. — Note de M. Rubigny, tanneur à Paris, rue Censier, priant le Comité du commerce de l'honorer d'une réponse, avant mercredi, jour du marché des cuirs, la question traitée dans son mémoire étant très importante, attendu que le prix des cuirs verts est doublé et qu'il indique les moyens d'empêcher les accaparements des bouchers, autrement les cuirs atteindront un prix exorbitant et la paire de souliers montera à 8, 9 et 10 livres la paire.

30 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1466.

1715. — Mémoire de M. Rubigny, tanneur, membre de la section des Gobelins, à l'Assemblée nationale et au Comité du commerce, pour se plaindre des accaparements de cuirs verts par les bouchers, qui ont fait doubler les prix et monter de 18, 30 et 32 livres le 100 pesant à 60 et 65 livres, au point que Paris est dans la plus affreuse disette de cuirs qui se soit jamais vue, rappelant le mémoire qu'il a présenté au Comité sur la cherté et la décadence des manufactures de cuirs du royaume, mémoire qui a été recommandé par M. Pétion, dans lequel il disait que les propriétaires et adjudicataires de bois refusaient d'écorcer les chênes, que le tan allait manquer et augmenter de prix.

(11 avril 1792).
Original signé, *A. N.*, F[12] 1466.

1716. — Rapport de MM. Hassenfratz et Lavoisier, membres et commissaires du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, sur le procédé du sieur Potot pour rendre les cuirs imperméables, déclarant que les expériences faites ont donné des résultats satisfaisants, mais que le procédé dont il s'agit n'est pas entièrement nouveau, le chevalier de Saint-Réal ayant été couronné par l'Académie de Turin pour un mémoire sur cette question, qui n'est malheureusement pas assez connu des tanneurs, et avis du Bureau de consultation, proposant l'allocation d'une gratification de 300 livres au sieur Potot, attendu que cet inventeur, d'après la date du rapport de l'Académie des Sciences, a l'antériorité sur la publication du mémoire du chevalier de Saint-Réal, avec un extrait des registres de l'Académie des Sciences, du 29 mars 1776.

7 mars 1792.
Copies conformes (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1466.

1717. — Mémoire adressé à l'Assemblée nationale par le sieur Potot, cordonnier à Paris, rue Saint-Honoré, hôtel d'Angleterre, exposant qu'il est l'inventeur d'un procédé pour rendre les cuirs imperméables, qui a été apprécié par le jugement de l'Académie des sciences, du 29 mars 1776, et du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, duquel il a obtenu une récompense nationale de 300 livres, déclarant que sa découverte, utile aux citoyens de la capitale, n'intéresse pas moins la troupe, et offrant ses services et ceux de ses fils aux tanneurs et aux corroyeurs, à condition que l'Assemblée voudra bien reconnaître ses peines.

20 mai 1792.
Original, *A. N.*, F[12] 1466.
Renvoyé au Comité du commerce, le 20 mai 1792.

1718. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président du Comité du commerce de l'Assemblée nationale, au sujet de la pétition présentée par le sieur Potot, cordonnier, faisant remarquer que ce particulier avait manqué de sincérité en disant qu'il avait présenté, en 1776, à l'Académie des sciences son secret pour rendre les cuirs imperméables à l'eau; que ce procédé, qui consiste à imprégner les cuirs de suif fondu, est dû au sieur Potot, oncle du pétitionnaire, mais n'est pas nouveau, ayant été décrit dans les mémoires de l'Académie de Turin, et que, néanmoins, le Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, ayant égard à l'antériorité de date du sieur Potot, oncle, et à l'infortune du neveu, lui a accordé, suivant son avis du 7 mars 1792, une gratification de 300 livres.

9 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1466.

Q. — PAPETERIE

1719. — Mémoire d'un anonyme adressé au président de l'Assemblée nationale, offrant à la Nation, eu égard à la rareté des chiffons, un moyen simple de blanchir les papiers imprimés et écrits et d'en composer une pâte pour la fabrication du papier, joignant un échantillon de pâte faite avec du mauvais papier imprimé et avec du papier écrit, proposant d'en faire d'analogue avec les vieux papiers que l'Assemblée voudra bien donner, et priant de faire parvenir les décisions qui seront prises à ce sujet à M. Berthier, marchand, rue Saint-Jacques, ledit mémoire renvoyé au Comité du commerce.

31 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1479.

R. — QUINCAILLERIE

1720. — Lettre de M. Cahier, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, lui transmettant la réclamation d'une indemnité par le sieur Laurent Pinson, graveur sur métaux, qui avait conclu en août 1789, avec M. Béchet, agissant pour le gouvernement, un marché par lequel il s'était engagé à fournir, moyennant 4,000 livres, divers poinçons et matrices gravés pour la manufacture d'acier de M. Dauffe, établie aux Quinze-Vingts, mais aurait rencontré dans l'exécution de son marché certaines difficultés et se trouverait lésé de 1,284 livres, avec un mémoire des gravures, matrices et poinçons qui doivent servir au mouton de M. Dauffe, et le marché passé, le 4 août 1789, par ledit Pinson.

2 février 1792.
Minute et original signé (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1315.

1721. — Communication au Comité du commerce d'une lettre du ministre de l'intérieur, suivie d'un mémoire par lequel M. Pinson, graveur sur métaux, réclame une indemnité pour le dédommager des pertes qu'il a éprouvées sur un marché, par lequel il s'était engagé à fournir, moyennant 4,000 livres, plusieurs poinçons et matrices gravés pour la manufacture d'acier de M. Dauffe, et renvoi des dites pièces au Comité de l'ordinaire des finances.

5 mars 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1722. — Lettre de M. de Tolozan à M. Blondel, au sujet de la réclamation par M. Dauffe, entrepreneur d'une manufacture de quincaillerie fine établie dans l'hôpital des Quinze-Vingts, de la gratification de 6,000 livres qui lui a été promise, à charge de justifier de la présence de 10 élèves, chaque année, dans la manufacture, envoyant son dossier, d'après lequel le dernier payement qui lui a été fait est de 1,500 livres pour juillet 1791, avec accusé de réception de M. Blondel, qui remercie de l'offre par M. de Tolozan de rechercher dans ses bureaux les dossiers de 7 ou 8 autres affaires analogues.

8, 11 avril 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[12] 824[b].

S. — HORLOGERIE

1723. — Lettre du sieur Roussy à M. de Tolozan, le priant de lui procurer les arrérages des fonds qu'il a malheu-

reusement mis dans l'horlogerie sous le nom du sieur Pierre-Jérôme Boiscervoise, bourgeois de Paris, de sorte, que si son capital est compromis, il touche au moins les intérêts.

9 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1325[1].

1724. — Mémoire portant réclamation au nom des entrepreneurs de la manufacture royale d'horlogerie à Paris (François-Jean Bralle, censeur royal, Nicolas Bralle, le jeune, pensionnaire du Roi, Jean-Baptiste Rumel, avocat en Parlement, et Pierre Gobaut de Criquette, receveur des domaines et bois du comte d'Artois), d'une somme de 5,000 livres, représentant les intérêts échus de la 3e année d'un prêt de 200,000 livres par eux contracté, qui leur avait été accordé par décision de M. Lambert, du 20 août 1788, pour une période de 4 années, à condition que les intérêts diminueraient d'année en année, en proportion des remboursements de la dite somme qui devaient être faits en 4 ans, de sorte que ceux de la première année seraient de 10,000 livres, ceux de la seconde de 7,500, ceux de la troisième de 5,000, et ceux de la quatrième, de 2,500.

10 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F[12] 1325[1].

1725. — Lettre de M. de Tolozan à M. Trémery, le priant de procurer le payement de 5,000 livres pour la troisième année, échue le 27 octobre dernier, des intérêts d'une somme de 100,000 livres, restant des 200,000 livres prêtées par M. Boiscervoise aux entrepreneurs de la manufacture royale d'horlogerie à Paris, payement qui a été approuvé par le ministre de l'intérieur.

22 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F[12] 1325[1].

1726. — Lettres du sieur Roussy à M. de Tolozan, insistant pour obtenir le payement des intérêts qui lui sont dus, dont il a le plus pressant besoin, à l'effet d'acquitter ses dettes avant de prendre possession de son poste d'inspecteur et garde magasin général de l'armée à Strasbourg, avec réponse de M. de Tolozan, exprimant le regret de ne pouvoir lui donner satisfaction immédiate, les 5,000 livres qui lui sont dues se trouvant comprises dans un état des sommes pour lesquelles il est nécessaire d'obtenir un décret de l'Assemblée nationale, état qui a été envoyé le 2 février par le ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale, et l'engageant à s'adresser au Comité du commerce, qui pourra activer l'expédition du décret.

17 janvier, 13, 14 février 1792.
Originaux signés et minute (3 pièces), *A. N.*, F[12] 1325[1].

1727. — Lettre adressée de Strasbourg à M. de Tolozan par M. Roussy, garde magasin général de l'ambulance, armée du Rhin, réclamant de nouveau le payement des 5,000 livres qui lui sont dues, pour rembourser celui qui l'a obligé, et exposant ses besoins pressants, surtout dans un pays de frontière, où les petits assignats de 5 livres ne valent que 3 livres, et où l'on refuse plutôt de vendre que d'en accepter.

8 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1325[1].

1728. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de la marine, d'une lettre du ministre de la marine accompagnant la copie d'une lettre par lui reçue de M. Berthoud, au sujet de la construction des horloges à longitude.

30 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 232.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 349.

1729. — Lettre de M. Le Boucher de Longchamp, député à l'Assemblée nationale, au ministre de l'intérieur, déclarant que l'Assemblée nationale ne peut se prononcer sans qu'il ait donné son avis sur la pétition présentée par les sieurs Bruce, Bacher et Cie, fabricants anglais, à l'effet, moyennant quelques avances, de joindre à leur fabrique d'outils d'horlogerie une manufacture de limes d'acier, ajoutant que les talents connus de ces étrangers font désirer, dans l'intérêt du commerce, que leur demande soit favora-

blement accueillie, et priant le ministre de faire parvenir le plutôt possible, les éclaircissements nécessaires.

7 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1325[2].

1730. — Lettre de M. Destrem, président du Comité du commerce, au ministre de l'intérieur, au sujet du prêt de 100,000 livres sollicité par MM. Bruce, Bacher et Cie, fabricants anglais, pour établir en grand une fabrique de limes fondues en acier fin d'Angleterre, demandant son avis sur les avantages que pourrait procurer l'établissement proposé, sur l'utilité de cette fabrique, ainsi que sur la nature et les conditions de l'encouragement qu'il conviendrait d'accorder à ces industriels.

12 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1325[2].

T. — CHAPELLERIE

1731. — Lettre de M. Blondel à M. de Tolozan, au sujet du renvoi par le Comité du commerce de la pétition du sieur Troussier, fabricant de chapeaux, qui annonce avoir fait plusieurs découvertes intéressantes pour le perfectionnement de son art, et avait présenté à ce sujet divers mémoires à l'ancienne administration du commerce, qui était disposée à lui accorder une récompense, demandant l'envoi du dossier relatif à cet objet.

30 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1461.

1732. — Lettre de M. de Tolozan à M. Blondel, en réponse à sa lettre du 30 mars, accompagnant l'envoi de 2 dossiers ou mémoires, l'un dans lequel le sieur Troussier déclarait avoir trouvé le moyen d'employer une matière plus fine que le castor pour faire les chapeaux et avait obtenu en raison de cette découverte une récompense de 10,000 livres, accordée le 10 décembre 1779, l'autre par lequel le sieur Troussier exposait avoir trouvé un nouveau moyen de composer ses bains de foule sans lies de vin, ce qui devait donner un plus beau noir pour les chapeaux, mais cet inventeur avait des prétentions si exorbitantes qu'on ne put les accueillir, avec accusé de réception des 2 dossiers.

2 avril 1792.
Minute et original signé (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1461.

U. — ORFÈVRERIE.

1733. — Renvoi par l'Assemblée nationale aux Comités des monnaies et du commerce réunis, d'une pétition du commerce de l'orfèvrerie parisienne, demandant la suppression du contrôle et du privilège exclusif de l'affinage.

24 octobre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 95.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 383.

1734. — Présentation au Comité du commerce et remise à M. Ducos d'un mémoire des orfèvres, à l'effet de prier l'Assemblée nationale de rendre un décret qui assure leur état, en établissant le régime de l'orfèvrerie et en déterminant les règles et moyens conciliables avec la liberté individuelle et le respect dû au domicile du citoyen et propres à prévenir les abus auxquels ne manquent pas de se livrer les ouvriers en or et en argent qui, présentement, ne sont soumis à aucune inspection.

9 mai 1792.
Extrait, *A. N.*, AF[*I] 13.

V. — VINS ET EAUX-DE-VIE.

1735. — Admission à la barre de l'Assemblée nationale de MM. Villegégu et Chevalier, citoyens de la Martinique, qui retracent le tableau des persécutions de tous genres auxquelles leur patriotisme les a mis en butte, réclament la justice de l'Assemblée et présentent le prospectus d'un établissement à fonder à Paris d'une raffinerie et d'une distillerie d'eau-de-vie de sucre avec fabrique de liqueurs, renvoi dudit prospectus au Comité du commerce et de la pétition au Comité colonial, avec honneurs de la séance pour les pétitionnaires.

15 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVII, p. 432.

1736. — Prospectus pour l'établissement projeté à Paris par les sieurs Villegégu et Chevalier, d'une raffinerie et d'une distillerie d'eau-de-vie de sucre avec fabrique de liqueurs y jointe, ledit établissement exigeant un capital de 500,000 livres, renvoyé au Comité du commerce par décret du 15 janvier 1792.

15 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1500[2].

1737. — Mémoire présenté à l'Assemblée nationale par le sieur Joiron, sur l'esprit de grain, sa fabrication à la manière de Schiedam, en Hollande, sa consommation en seigle et orge, son emploi.

24 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1499.
Renvoyé au Comité du commerce par celui des pétitions, le 30 janvier 1792.

1738. — Amendement à la pétition présentée, le 15 janvier 1792, à l'Assemblée nationale par les sieurs Villegégu et Chevalier, priant l'Assemblée de leur accorder pour les établissements de raffinerie de sucre et de distillation d'eau-de-vie qu'ils se proposent de former à Paris, le domaine national des Blancs-Manteaux, sur le prix de l'évaluation portée à 300 et quelques mille livres, à charge de n'entrer en payement qu'après 10 années révolues et à raison du cinquième par an, ce qui réduirait les avances par eux sollicitées à 200,000 livres, montrant l'avantage de tirer parti d'un domaine national, situé dans un quartier peu recherché, qui se détériore chaque jour et qui n'est propre qu'à une manufacture, avec lettre d'envoi.

12 mars 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1502.

1739. — Lettre du ministre de l'intérieur au président du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, demandant la nomination de commissaires à l'effet d'apprécier les moyens perfectionnés inventés par le sieur Dutrone, pour extraire le sucre, et de permettre au Bureau de donner son avis sur la part qu'il mérite d'avoir aux récompenses nationales.

26 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 1502.

1740 — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale, adressant une lettre et un mémoire du sieur Maupin, habitant à Paris, rue du Pont-aux-Choux, qui sollicite l'impression aux frais de la Nation d'un ouvrage sur les moyens qu'il dit avoir trouvés de multiplier les vins au quart et même au tiers, sans en altérer la qualité, et déclarant qu'il n'a aucuns fonds à sa disposition pour ce genre de dépenses et que l'Assemblée seule peut statuer sur cette demande, avec lettre à M. Maupin, dans le même sens.

16 septembre 1792.
Minutes (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1500[2].

1741. — Lettre du sieur Maupin au président de la Convention nationale, sur la manipulation des vins, demandant l'approbation de l'Assemblée pour les expériences qu'il se propose de faire en vue de fabriquer à Paris, soit du vin de Bordeaux, soit du vin de Bourgogne.

26 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1500[2].

X. — HUILE A BRULER

1742. — Mémoires adressés à M. Roland, ministre de l'intérieur, par M. Canalès-Oglou, demeurant à Paris, rue Saint-Maur, basse Courtille, où il annonce la découverte d'une graine abondante, ignorée jusqu'ici, qui produit une huile à brûler sans odeur, ni fumée, et où il sollicite une avance de 6 à 7,000 livres pour établir un pressoir et un alambic, acheter une meule et 2 chevaux, en vue de la fabrication de cette huile.

8, 11 mai 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1505[2].

1743. — Lettre de M. Roland à M. Canalès-Oglou, accusant réception de ses 2 mémoires et exprimant le regret de ne pouvoir disposer d'aucuns fonds pour

accueillir sa demande de subvention, mais l'engageant à solliciter une part des récompenses nationales que distribue le Bureau de consultation des Arts-et-Métiers.

24 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 1505[2].

Y. — MANUFACTURE DE TABAC DE L'HOTEL DE LONGUEVILLE

1744. — Lettre des administrateurs du département de Paris à M. Clavière, ministre des Contributions publiques, appelant son attention sur la nécessité de favoriser la vente de l'immense quantité de tabac que possède encore la Nation, en abaissant le prix, d'autant plus que le tabac se trouvant à l'hôtel de Longueville ne peut y rester encore longtemps, puisque l'hôtel est loué et que le locataire n'a consenti que par tolérance à laisser encore pour 3 mois le local aux liquidateurs de la Ferme.

19 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, D VI 62, n° 74.

1745. — Mémoire des ouvriers de la manufacture de tabac de l'hôtel de Longueville, représentant que le décret rendu par l'Assemblée nationale, le 22 mars, qui ordonne la vente aux enchères des tabacs de la Ferme générale, par paquets de 20 livres, va les réduire à la misère la plus affreuse, n'ayant plus la possibilité d'être occupés par les entrepreneurs, avec lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité des pétitions de l'Assemblée nationale, se joignant à ces ouvriers afin que l'on vienne à leur secours.

27 mars 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1503[2].
Renvoyé aux Comités des secours et du commerce réunis par celui des pétitions, le 2 avril 1792.

1746. — Lettre et pétition des associés de la manufacture de tabac de l'hôtel de Longueville, à l'effet d'obtenir le changement du mode de vente des 16 millions de tabacs fabriqués, qui se trouvent dans les magasins de la Nation, déclarant que l'application du décret du 22 mars porterait un coup funeste aux manufactures nationales et réduirait un nombre considérable d'ouvriers à la dernière misère, et proposant de vendre la totalité de ces tabacs aux sociétés adjudicataires des manufactures nationales, moyennant délai pour les payements, avec lettre de M. Pétion, maire de Paris, au Comité des pétitions, priant de nouveau de prendre en considération le sort malheureux qui menace les ouvriers de la manufacture des tabacs, la plupart pères de famille.

28 mars, 1er avril 1792.
Originaux signés et copie (3 pièces), *A. N.*, F[12] 1503[2].

1747. — Mémoire des adjudicataires de la manufacture de tabac de l'hôtel de Longueville au Comité du commerce, demandant que le maximum pour la vente des tabacs soit fixé comme le minimum, c'est-à-dire que les corps administratifs soient autorisés à faire vendre alternativement par grandes et petites pesées, attendu que la vente exclusive, par petites pesées, écarterait les concurrents les plus capables de faire monter les tabacs, c'est-à-dire les locataires des manufactures, et qu'une manufacture qui a besoin de 2 ou 3 millions de livres de tabac ne saurait les acheter par paquets de 20 livres, comme le porte l'instruction du ministre des Contributions publiques.

16 mai 1792.
Original, *A. N.*, F[12] 1503[2].

1748. — Lecture au Comité du commerce du rapport de M. Massey sur les mémoires des adjudicataires de la manufacture de tabac de l'hôtel de Longueville, concluant qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

13 juin 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

Z. — POUDRES ET SALPÊTRES

1749. — Pétition du sieur Lefèvre, vétéran, rue du Temple, à Paris, à l'Assemblée nationale, rappelant ses découvertes depuis 1762, pour la formation et purification du salpêtre, les offres qu'il a faites, le 10 juin dernier, à l'effet d'obtenir avec sa

compagnie le marché général des poudres et salpêtres du royaume pour le terme de 12 années, en satisfaisant aux conditions à la charge de la Régie desdites poudres, combinaison qui offrirait l'avantage de doter le pays d'une poudre supérieure à celle de la Régie, sans graisse ni sel marin, et procurerait à la Nation un bénéfice de 393,000 livres.

25 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1508.

1750. — Adresse de M. Cossigny à l'Assemblée nationale, à l'effet de démontrer les avantages pour l'industrie de permettre à tout Français la fabrication de la poudre à canon et d'en favoriser l'exportation par des primes, avantages multiples, qui procureraient à la Nation une branche de commerce extérieur, assureraient les approvisionnements d'un objet si nécessaire à la défense de la patrie, retiendraient sur le sol français une industrie qui autrement serait transportée chez les étrangers, et diminueraient le prix de cette denrée.

31 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1508.

1751. — Lettre des Régisseurs des poudres et salpêtres au président du Comité du commerce, accompagnant l'envoi de leurs observations sur la pétition du sieur Lefèvre, qui leur a été communiquée le 4 décembre, dictées par la vérité et par le désir de répondre à la marque de confiance dont ils ont été honorés.

6 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1508.

1752. — Adresses de MM. Peeters et Alban, entrepreneurs de la manufacture d'acides et sels minéraux, établie à Javel sous Vaugirard lez Paris, à l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir la liberté du commerce du salpêtre en France, avec lettre des mêmes au président de l'Assemblée nationale, exposant le tort fait par le privilège du salpêtre aux fabriques d'acides minéraux, et déclarant que ce n'est que par la liberté de faire chacun son commerce que l'on parvient à payer les contributions publiques et à fertiliser le champ des perceptions.

18 décembre 1791.
Imprimé et original signé (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1508.

1753. — Présentation de rapport au Comité du commerce par M. Massey sur la pétition de MM. Peeters et Alban, entrepreneurs de la manufacture d'acides et sels minéraux, au sujet du tort que leur cause le privilège du salpêtre, concluant à ce que le président du Comité soit chargé d'écrire à la Régie des poudres et salpêtres pour qu'elle donne ses observations, et adoption de ces conclusions.

28 décembre 1791.
Extrait, *A. N.*, AF[*]I 13.

1754. — Observations de MM. Faucheux, Flotte et Desaunois, régisseurs des poudres et salpêtres, sur la demande de MM. Peeters et Alban, entrepreneurs d'une manufacture d'acides minéraux à Javel, lesdites observations fondées sur les motifs qui ont engagé l'Assemblée constituante à maintenir la prohibition de l'entrée du salpêtre étranger dans le royaume, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée nationale.

3 janvier 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1508.

1755. — Lettres de MM. Peeters et Alban aux présidents des Comités d'agriculture et du commerce, demandant leur intervention pour que le décret du 28 septembre, relatif au privilège du salpêtre, reçoive son exécution, et que leurs nouvelles observations soient mises à l'ordre du jour le plutôt possible, le bien du commerce inséparable de celui des finances y étant intéressé.

13 janvier 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1508.

1756. — Lettre adressée au nom du Comité du commerce à MM. Peeters et Alban, négociants à Javel sous Vaugirard, exprimant le regret que l'intérêt national ne permette point d'accueillir leur demande et oblige de maintenir la prohibition du salpêtre d'origine étrangère, et

faisant remarquer que pour dédommager les manufactures d'acides du préjudice que semble leur porter cette prohibition, l'Assemblée constituante a ordonné par l'article 11 du décret du 28 septembre 1791 que le salpêtre brut leur serait fourni au même prix qu'à la Régie.

21 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 1508.

1757. — Décret de l'Assemblée nationale, chargeant le Bureau de consultation des Arts-et-Métiers de désigner 4 commissaires qui auront mission de suivre les expériences faites par le sieur Barthélemy de Recologne et à ses frais, et de prendre connaissance de ses procédés relativement à la fabrication des poudres et salpêtres.

31 janvier 1792.
Extrait du procès-verbal, *A.N.*, C 142, n° 144.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 54.

1758. — Admission par l'Assemblée nationale du sieur Bauduin, curé de Tiverny, qui présente un pain de salpêtre raffiné par les procédés du sieur Weyland-Stahl et annonce le dépôt dans la cour des Feuillants, sous la protection de la garde nationale, de plusieurs barils de poudre fabriquée avec ce salpêtre, ordre de remettre aux Archives nationales la clef du dépôt où se trouvera cette poudre.

27 avril 1792.
Extrait du procès-verbal, *A.N.*, C 145, n° 202.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 455.

1759. — Décret de l'Assemblée nationale, portant règlement pour la fabrication des poudres et salpêtres, fixant le prix du salpêtre pour l'année 1792, conformément au tarif annexé à la minute du décret, l'indemnité à payer par la Régie aux salpêtriers, le prix de la potasse qui sera fournie par la Régie.

14 mai 1792.
Minute, signée de M. A.-D. Laffon, rapporteur, *A. N.*, C 148, n° 235.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 392.

1760. — Décret de l'Assemblée nationale, autorisant le ministre des Contributions publiques à choisir les nouveaux régisseurs des poudres et salpêtres parmi les citoyens qui mériteront sa confiance, en dérogeant à l'article 38 du titre IV de la loi du 19 octobre 1791.

3 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 364.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 273.

AA. — MANUFACTURE DE SÈVRES

1761. — Tableau des augmentations accordées à divers artistes et ouvriers de la manufacture de Sèvres, par décision du 2 décembre 1791, approuvée par M. de Laporte.

3 décembre 1791.
Copie, *A. N.*, F[12] 1496.

1762. — Etat des porcelaines de la manufacture de Sèvres, livrées à M. De Lessart, comme ministre des affaires étrangères, comprenant 2 pots, 2 grands candélabres, pot à eau et cuvette, et cabaret de 15 pièces fond bleu azur, le tout d'une valeur de 15,264 livres, destiné à la cour d'Espagne, à laquelle on envoyait traditionnellement, chaque année, dans les premiers jours de janvier, diverses porcelaines, lesdits objets ayant été emballés dans quatre caisses et envoyés à Bayonne.

Janvier 1792.
Original, signé de M. Regnier, *A.N.*, F[12] 1495.

1763. — Aperçu des fonds se trouvant entre les mains du sieur Barrau, caissier de la manufacture de Sèvres, à la date du 17 janvier 1792, la recette s'élevant à 110,300 livres, et la dépense à 57,843 livres, ce qui donne un reliquat de 52,457 livres.

17 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 1495.

1764. — Situation de la caisse de la manufacture des porcelaines du Roi, pour le mois de mars 1792, se chiffrant en recette, à 65,108 livres 5 sols 3 deniers, et en dépense, à 28,936 livres 8 sols 10 deniers, ce qui donne un excédent de 36,171 livres 16 sols 5 deniers.

1er avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 1496.

1765. — Renvoi par l'Assemblée nationale aux Comités du commerce et d'instruction publique réunis d'une pétition des ouvriers de la manufacture de porcelaines de Sèvres, demandant la conservation de cette manufacture.

22 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 299.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 617.

1766. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité des domaines d'une lettre de M. Clavière, ministre des Contributions, qui fait connaître les précautions qu'il a prises pour que les opérations des manufactures de Sèvres, des Gobelins et de la Savonnerie n'éprouvent aucune interruption.

25 août 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 155, n° 300.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVIII, p. 694.

1767. — Lettre de M. Haudry au ministre de l'intérieur, au sujet de la situation de la manufacture de Sèvres, où il y a des commandes pour plus de 60,000 livres, déclarant qu'il y a des économies à faire sur toutes les parties et qu'avec du temps et de l'énergie on « éprouvera le suave contentement d'avoir régénéré cette grande manufacture et de n'en plus faire, comme disait l'Empereur en la visitant, un joli bijou », qu'en attendant il continue son examen et accumule ses recherches avec précaution, « tout étant fragile dans cette monstrueuse administration », se bornant seulement à faire observer « l'inconcevable inconséquence d'avoir toléré jusqu'à présent que la caisse ne soit pas à la manufacture, M. Barrau, le caissier, demeurant à Versailles et à Paris.

28 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1496.

1768. — Décision de l'Assemblée nationale, prise sur la proposition d'un de ses membres, chargeant le pouvoir exécutif de nommer quatre commissaires afin de procéder sans délai à l'inventaire de la manufacture de Sèvres.

12 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 367.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 584.

1769. — Bordereaux de vente au comptant et à crédit de porcelaines de la manufacture de Sèvres, du 10 au 17 mars 1792, et du 2 au 9 juin 1792, avec lettre de M. Haudry, commissaire délégué à la manufacture de Sèvres, au ministre de l'intérieur, donnant le relevé des ventes au comptant et à crédit, du 1er juillet au 1er octobre 1792, qui s'élèvent à 50,600 livres, et déclarant que les ventes des 9 premiers mois se sont montées à 218,721 livres, tandis que celles de toute l'année 1791 n'ont atteint que 162,589 livres.

16 octobre 1792.
Originaux (3 pièces), *A. N.*, F[12] 1495.

1770. — Etat général de la dépense de la manufacture nationale des porcelaines de Sèvres, pendant l'année 1792, par approximation, et état général de la dépense d'après les diminutions à faire et ordonnées par le ministre pour l'année 1793 et les suivantes, l'état de 1792 montant à 327,012 livres et celui de 1793 à 264,488 livres.

(Novembre 1792.)
Original, *A. N.*, F[12] 1495.

1771. — Etat concernant l'atelier de sculpture de la manufacture de Sèvres et les augmentations de traitement à accorder aux employés et ouvriers de cet atelier.

1792.
Minute, *A. N.*, F[12] 1495.

1772. — Mémoires de la manufacture de Sèvres fournis pour l'année 1792, remis par le sieur Leconte au citoyen Heurtier.

18 mars 1793.
Original signé, *A. N.*, O[1] 2061.

1773. — Etat des chefs et ouvriers de la manufacture de Sèvres qui, par délicatesse et esprit de subordination, ne se sont pas donné d'augmentations, le 13 août 1792, et qui, relativement, et en considération de l'excessive cherté des vivres, méritent des marques de bonté et de secours, avec lettre d'envoi du citoyen Regnier, directeur de la manufacture, au ministre de l'intérieur.

5 mai 1793.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1496.

BB. — SERVICE DES POSTES

1774. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité des secours publics, de la pétition de la femme du premier postillon de la poste aux chevaux de Paris, qui sollicite une pension.

23 octobre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 95.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIV, p. 370.

1775. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité du commerce et d'agriculture, de l'adresse du sieur de Saint-Victour, qui présente plusieurs exemplaires de ses trois mémoires sur la poste aux chevaux, sur la poste aux lettres et sur les messageries.

24 novembre 1791.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 139, n° 106.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 350.

1776. — Renvoi par l'Assemblée nationale aux commissaires de la salle, d'une demande présentée par l'un des membres au sujet de la suppression du bureau de la poste établi à l'entrée de la salle pour le chargement des lettres.

9 février 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 143, n° 158.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVIII, p. 297.

1777. — Observations présentées à l'Assemblée nationale par l'un de ses membres au sujet du refus par plusieurs maîtres de postes de recevoir les assignats de 5 livres et par d'autres de faire l'appoint, demande d'un décret répressif, et vote de l'ordre du jour.

13 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 200.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 573.

1778. — Adoption par l'Assemblée nationale d'une motion portant que le ministre des Contributions publiques sera tenu de rendre compte, sous 3 jours, du travail qui a dû être fait pour l'organisation des Postes, et que les Comités de législation et des finances réunis feront incessamment leur rapport sur cette organisation.

19 avril 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 145, n° 201.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLII, p. 157.

1779. — Pétition adressée à l'Assemblée nationale par les maîtres de postes aux chevaux des routes de Paris à Marseille et à Montpellier, énumérant leurs charges qui rendent leur situation très précaire, demandant que l'Assemblée rétablisse l'équilibre entre leurs salaires, leurs frais et dépenses, sous peine pour eux de courir à une ruine totale, qui frappera 1,400 pères de famille, et priant de décréter, à cet effet, qu'à partir du 1er octobre prochain, le prix de chaque cheval, pour chaque poste et pour toutes voitures, soit de 30 sols au lieu de 25, avec lettre d'envoi.

10, 12 mai 1792.

Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F12 1511.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 265.

1780. — Motions faites à l'Assemblée nationale à l'effet de charger le ministre de l'intérieur de rendre compte des mesures qu'il a dû prendre, sur le refus des maîtres de postes de recevoir des assignats, et afin que les maîtres de postes, convaincus de pareils refus, soient condamnés à 300 livres d'amende pour chaque contravention, de nommer les directeurs des Postes par les assemblées électorales, vote de l'ordre du jour et renvoi au Comité du commerce d'une proposition du ministre de l'intérieur, tendant à ce que les maîtres de postes soient tenus de recevoir les assignats, comme ils recevaient autrefois les écus par acompte sur les postes à courir.

14 mai 1792.

Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 230.

Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 348.

1781. — Renvoi par le Comité du commerce à l'administration des Postes d'une lettre du sieur Poey, par laquelle il se plaint des abus qui se commettent dans cette administration, et de la soustraction d'une somme de 1,685 livres en 6 assignats;

qu'il a adressée, le 29 septembre dernier, à l'un de ses correspondants à Lyon.

14 mai 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1782. — Adresse des nouveaux administrateurs des Postes à l'Assemblée nationale, l'assurant de tout leur dévouement, déclarant qu'ils seront attentifs et vigilants pour faire respecter le secret des lettres, pour en assurer la remise, et qu'ils prendront les mesures nécessaires pour que la circulation des assignats par la poste soit désormais mieux assurée.

21 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, C 150, n° 255.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 649.

1783. — Communication au Comité du commerce et remise à M. Ducos d'une lettre du ministre de l'intérieur, suivie d'une note des plaintes survenues dans le service de la poste aux chevaux, relativement au payement des courses en assignats de 5 livres.

23 mai 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1784. — Discussion au Comité du commerce, sur la question de savoir si l'on augmentera l'indemnité de la poste aux chevaux et si l'on supprimera le privilège des postes royales, mandat donné à M. Ducos, rapporteur, à l'effet de se renseigner auprès du directoire de cette administration pour en rendre compte au prochain Comité.

23 mai 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1785. — Lecture à l'Assemblée nationale d'une lettre du sieur Gouin, inspecteur du département général des Postes, qui adresse à l'Assemblée un imprimé, signé de lui, par lequel il dénonce un abus d'autorité de M. Clavière, ministre des Contributions publiques, contre le directoire des Postes, qui vient d'être destitué, vote de l'ordre du jour.

24 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.
Cf. *Archives parlementaires*. t. XLIV, p. 59.

1786. — Renvoi par l'Assemblée nationale au Comité de l'extraordinaire des finances, d'une lettre du ministre de l'intérieur, proposant la suppression de deux contrôleurs généraux des Postes.

5 juin 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 150, n° 256.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 624.

1787. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, exposant l'inutilité des deux places de contrôleurs généraux des Postes et en demandant la suppression, d'autant plus facile que l'un d'eux, M. Brun, est membre du nouveau directoire des Postes, avec lettre du directoire des Postes au ministre de l'intérieur, du 19 mai 1792, dans le même sens.

5 juin 1792.
Original signé et copie (2 pièces), *A. N.*, D VI 62, n° 75.

1788. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, le priant d'engager l'Assemblée à régler l'indemnité de 30 livres par cheval accordée aux maîtres de postes, en vertu de la loi du 5 mai 1790, au lieu et place de leurs privilèges, avec lettre du directoire des Postes au ministre de l'intérieur, à ce sujet, du 5 juin 1792.

9 juin 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, D VI 62, n° 75.

1789. — Communication au Comité du commerce et remise à M. Ducos d'une lettre de M. Dieudonné Picard, suivie d'une pétition, par laquelle les maîtres de postes prient l'Assemblée nationale de venir à leur secours en rendant un décret qui les autorise à exiger 30 sols par course de chaque cheval au lieu de 25 sols, prix fixé par la loi.

18 juin 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1790. — Adoption par le Comité du commerce du rapport et projet de décret présenté par M. Ducos au sujet des maîtres de postes, tendant à une augmentation de prix et à une suppression de l'indemnité

de 30 sols par cheval ainsi qu'à celle des postes royales, en priant M. Ducos de modifier deux articles pour lui en rendre compte à la prochaine séance.

18 juin 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1791. — Observations pour M. Lambert, à Paris, concernant le service des postes, faisant observer que neuf chef-lieux de départements sont dépourvus de communications postales, et qu'il est urgent d'établir des relais pour parer à cet inconvénient.

4 juillet 1792.
Original, *A. N.*, F[12] 1511.

1792. — Décret de l'Assemblée nationale, mettant à la disposition du ministre de l'intérieur la somme de 965,880 livres pour effectuer le payement de l'indemnité de 18 mois, acquise au 1er octobre prochain, accordée aux maîtres de postes en remplacement de leurs privilèges, déclarant qu'à compter du 1er octobre la taxe de 25 sols par cheval et par poste pour les courriers de route, sera portée à 30 sols, et renvoyant à ses Comités du commerce et de l'ordinaire des finances, pour ce qui concerne la conservation ou suppression de l'indemnité accordée aux maîtres de postes en remplacement de leurs privilèges par le décret du 25 avril 1790.

30 août 1792.
Minute, signée de M. Joseph Lambert, *A. N.*, C 157, n° 320.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 122.

1793. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du directoire des Postes à Paris, les priant de lui faire parvenir les lettres et paquets adressés à M. Blondel, en qualité de vice-président du Comité central du commerce, afin d'en faire le renvoi à ceux de ses bureaux qu'ils concernent, M. Blondel refusant à juste titre d'acquitter le port de ces paquets et ayant indiqué sa nouvelle demeure pour l'envoi de sa correspondance personnelle.

1er septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 241 v°.

1794. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que l'Assemblée nationale, les fonctionnaires publics et les administrations publiques, dont l'état est annexé au décret, pourront seuls jouir du droit de contreseing et de franchise des lettres par la poste, que les griffes à l'usage des contreseings seront fournies par le directoire des Postes aux administrations et fonctionnaires publics qui en auront le droit, et décidant que les employés et préposés des Postes continueront à jouir de la franchise des lettres simples.

3 septembre 1792.
Imprimé annoté, signé de M. Joseph Lambert, *A. N.*, C 163, n° 372.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 232.

1795. — Décret de l'Assemblée nationale supprimant : 1° le privilège de poste royale ou poste double dont jouissent les maîtres de postes de Paris, Versailles, Lyon et Brest ; 2° les 20 sols qui, sous la dénomination de *petites guides* se payent, indépendamment des guides ordinaires, aux postes de Paris à Sèvres et de Versailles à Sèvres, les 15 sols que l'on retient pour toutes les postes où celles de Paris à Versailles conduisent ; décidant qu'il sera payé aux postes de Paris, Lyon et Versailles, pour la traversée de la ville, une demi poste de plus que le toisé de la fixation de leur distance l'exige, que les distances des postes de Saint-Denis, Bondy et Nanterre et de toutes celles en communication directe avec Paris, seront réglées d'après les toisés, supprimant à partir du 1er octobre les emplois de contrôleurs généraux des Postes, conservés par la loi du 29 août 1792.

4 septembre 1792.
Minute, signée de M. Joseph Lambert, *A. N.*, C 163, n° 373.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 324.

1796. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que les employés des messageries donneront un récépissé de toutes les sommes qui leur seront remises, soit en assignats, soit en argent, pour être transportées d'un lieu à un autre, et la note du numéro de leur enregistrement.

4 septembre 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 162, n° 365.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLIX, p. 343.

CC. — NAVIGATION INTÉRIEURE

1797. — Lettre de M. Pétion, maire de Paris, à M. Caminet (président du Comité du commerce), accusant réception du mémoire par lequel les mariniers de la Râpée se plaignent de ce que ceux du port de Carrières ont empiété sur leurs droits et envahi leurs travaux, et déclarant qu'il s'empressera de mettre cet objet sous les yeux de la Municipalité, conformément aux intentions du Comité du commerce.

31 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1515.

1798. — Mémoire sur la navigation du Loir et de l'Eure et sur leur jonction au-dessus de Chartres, près du village de Thivars, pour l'avantage de Paris et d'Orléans.

Sans date.
Minute, *A. N.*, F[12] 1512.

DD. — IMPRIMERIE ROYALE

1799. — Décret de l'Assemblée nationale, décidant, sur le rapport du Comité d'inspection, que le directeur de l'Imprimerie royale fera parvenir au sieur Baudouin le nombre nécessaire d'exemplaires de toutes les lois sanctionnées, proclamations, règlements et autres pièces d'administration sortant des presses de l'Imprimerie royale, pour être distribués à tous les membres de l'Assemblée, à leur domicile.

14 novembre 1791.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 140, n° 105.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 59.

1800. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que la livraison à faire par le directeur de l'Imprimerie royale au sieur Baudouin de toutes les lois, proclamations, règlements et autres pièces d'administration sortant des presses de l'Imprimerie royale, n'aura lieu que pour tout ce qui a été imprimé à compter du 1er octobre dernier et pour ce qui s'y imprimera pendant le cours de la Législature actuelle.

1er décembre 1791.
Minute, *A. N.*, C 140, n° 125.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XXXV, p. 469.

1801. — Lettre de M. Blondel à M. Anisson-Duperon, lui adressant copie d'une lettre-circulaire à imprimer à l'Imprimerie royale, au nombre de 200 exemplaires, et le priant de faire d'urgence ce travail, afin de pouvoir expédier cette circulaire aux départements avant l'arrivée en France des grains que l'on attend de l'étranger.

18 mars 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 140, fol. 20.

1802. — Ordonnance de payement à M. Anisson-Duperon, directeur de l'Imprimerie royale, de la somme de 110,000 livres, savoir : 10,875 livres 14 sols 11 deniers à valoir sur les fournitures par lui faites en 1790 pour le service de l'Assemblée nationale, et 99,124 livres 5 sols 1 denier, acompte des fournitures livrées pour le service de l'administration des finances, plus de 8,247 livres 18 sols 4 deniers, formant le complément desdites fournitures.

27 mai 1792.
Minutes (2 pièces), *A. N.*, F[4] 1302.

1803. — Ordonnance de payement à M. Anisson-Duperon, directeur de l'Imprimerie royale, de 145,229 livres 1 sol, acompte des 164,352 livres 14 sols 2 deniers, montant des fournitures faites en 1790 pour le service de l'Assemblée nationale.

27 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F[4] 1302.

1804. — Ordonnance de payement à M. Anisson-Duperon, directeur de l'Imprimerie royale : 1° de 12,709 livres 16 sols 8 deniers, montant des fournitures faites pendant le premier trimestre de 1792 pour le service de l'Assemblée nationale ; 2° de 33,082 livres 1 sol 4 deniers, montant des fournitures pour le service des bureaux du ministère de l'intérieur.

17 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F[4] 1302.

1805. — Dénonciation à l'Assemblée nationale, par l'un de ses membres, de l'édition à l'Imprimerie royale, de l'arrêté du département de la Somme, relatif aux troubles du 20 juin, et décret de l'Assemblée, portant que le directeur de l'Impri-

merie royale se rendra à l'instant à la barre pour déclarer de qui il tient l'ordre d'imprimer l'arrêté en question.

2 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 271.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 39, 40.

1806. — Lettre de M. Terrier, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, déclarant qu'après vérification il a reconnu : 1° que l'arrêté du département de la Somme est compris parmi les pièces relatives à la journée du 20 juin, dont il a ordonné l'impression ; 2° qu'il n'a donné aucun ordre pour l'envoi de cet arrêté aux 83 départements et que ledit arrêté n'a pas été envoyé par ses bureaux.

2 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, C 154, n° 286.

1807. — Communication à l'Assemblée nationale d'une lettre du correcteur de l'Imprimerie royale, annonçant que le directeur, mandé à la barre par décret de ce jour, est absent, mais qu'on va le prévenir des ordres de l'Assemblée, comparution du directeur, qui demande son admission, ordre du jour motivé, basé sur ce que le ministre de l'intérieur avait fourni les renseignements désirés.

2, 3 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 271.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 90.

1808. — Renvoi par l'Assemblée nationale, à la Commission extraordinaire des Douze, d'une lettre de M. Anisson-Duperon, adressant copie de l'ordre qui lui avait été donné pour l'impression de l'arrêté du département de la Somme.

4 juillet 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 153, n° 271.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVI, p. 121.

1809. — Ordonnance de payement de 4,245 livres 14 sols au sieur Fagnion, graveur, montant des ouvrages qu'il a faits pour le service de l'Imprimerie royale, en 1792.

15 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1303.

1810. — Lettre de M. Blondel, vice-président du Comité central du commerce, à M. Anisson-Duperon, lui adressant l'original d'une décision du 26 juillet, par laquelle le ministre de l'intérieur autorise la remise de 2 exemplaires de la collection des nouvelles lois en 12 volumes in-4°, dont 11 ont paru et le 12e est sous presse.

27 juillet 1792.
Copie, *A. N.*, F12* 140, fol. 35.

1811. — Lettre du premier commis de la 6e division du département de l'intérieur à M. Anisson Duperon, lui envoyant deux actes du congrès de l'Amérique septentrionale, dont le ministre de l'intérieur a ordonné l'impression à 300 exemplaires pour chacun, et le priant de faire parvenir ces exemplaires aussitôt imprimés.

6 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F12* 140, fol. 381.

1812. — Décret de l'Assemblée nationale, enjoignant à l'imprimeur de l'Imprimerie ci-devant royale de fournir à chacun des membres de l'Assemblée, dans le délai de 3 jours, les lois en retard antérieures aux mois de juillet et août, qui ne leur ont pas été envoyées, et de continuer ces envois sans interruption, au fur et à mesure que les lois seront imprimées.

15 septembre 1792.
Minute, signée de M. Garran, *A. N.*, C 165, n° 380.

ADDITIONS

TOME QUATRIÈME

CHAPITRE PREMIER

JOURNÉES HISTORIQUES DE LA RÉVOLUTION

§ 7. — Troubles à Paris (accaparement et renchérissement des denrées coloniales. Janvier-février 1792).

1813. — Présentation, au Comité du commerce, d'un nouveau rapport, par M. Mosneron, sur les sucres et cafés, arrêté du Comité décidant que le rapporteur demandera à l'Assemblée nationale le renvoi à la séance de mardi, pour que le Comité puisse lui rendre compte de la pétition de la section des Gobelins et de la délibération de la municipalité de Paris sur le même objet.

23 janvier 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1814. — Communication, au Comité du commerce, d'une lettre de M. Denoux, premier vicaire de la métropole de Paris, qui représente qu'il serait dangereux de laisser dans les églises les sucres que l'on annonce y être en dépôt, attendu que, ces lieux étant malsains et mal aérés, cette marchandise pourrait s'avarier, et prie l'Assemblée nationale de prendre des mesures pour l'en faire retirer le plus promptement possible ; renvoi de cette lettre à la municipalité de Paris.

10 février 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1815. — Communication, au Comité du commerce, d'une lettre du Directoire du Département de Paris, suivie de plusieurs exemplaires d'une instruction relative aux troubles survenus à l'occasion du surhaussement du prix du sucre, à l'effet d'éclairer le peuple sur ses véritables intérêts et de le rappeler à l'observation des lois ; remise de ces pièces à M. Mosneron, qui a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, avis adopté par le Comité.

10 février 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1816. — Mémoire adressé à l'Assemblée nationale, au nom de la section des Lombards, exposant les causes des mouvements extraordinaires résultant du renchérissement subit des denrées, des achats forcés et des accaparements, provenant surtout de la multiplication des billets de confiance, demandant : 1° une loi sévère contre les accaparements des subsistances du peuple ; 2° l'émission de petits assignats ; 3° la prohibition de tous billets des caisses particulières ; 4° et 5°, la défense d'exporter le numéraire, de frapper aucun

numéraire ; 6° la rentrée des contributions publiques.

4 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, D VI 62, n° 74.

1817. — Communication, au Comité du commerce, d'une lettre de Mme Catherine Théo, par laquelle elle prie l'Assemblée nationale de taxer le prix des sucres, cafés, de la soie et du cuir ; décision du Comité portant qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

5 mars 1792.
Extrait, *A, N.*, AF*I 13.

TOME CINQUIÈME

CHAPITRE PREMIER

JOURNÉES HISTORIQUES DE LA RÉVOLUTION

§ 35. — Vol des diamants de la Couronne au Garde-Meuble (11-16 septembre 1792).

1818. Arrêté du Comité de sûreté générale, chargeant, à la suite de l'interrogatoire de Fleury Dumontier, l'un des complices du vol du Garde-Meuble, arrêté à Rouen le 26 septembre 1793, Jean-Vincent Le Camus, officier municipal de Rouen, de se transporter dans toutes les villes où auront séjourné les voleurs du Garde-Meuble et de faire mettre en état d'arrestation les nommés François dit *Duperron*, Chapeau blanc, Campion, Le Comte, Tricot, Barreau, Colin Perrot, Moulin dit *Coupe-Jarret*, Cadet le Fort, complices du vol ou dépositaires des diamants volés, afin de les confronter à Fleury Dumontier.

5 octobre 1793.
Copie conforme, *A. N.*, AF*II 289, fol. 21.

1819. — Arrêté du Comité de sûreté générale, portant que les juifs Dacosta, résidant à Paris, seront arrêtés ; que perquisition sera faite dans leurs papiers, qui seront mis sous scellés, ainsi que leurs appartements renfermant diamants on bijouterie.

5 novembre 1793.
Copie, *A. N.*, AF*II 289, fol. 60.

CHAPITRE II

SUBSISTANCES ET APPROVISIONNEMENTS

1820. — Lettre de M. Filleul, administrateur des Subsistances, à M. Collenot d'Angremont, lui donnant rendez-vous dans la matinée à l'Hôtel de Ville, où il loge depuis deux mois.

27 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 205, n° 160[72].

1821. — Lettre de M. Filleul, administrateur des Subsistances, à M. Collenot d'Angremont, annonçant qu'indépendamment des deux imprimés qu'il lui a adressés pour renseigner les membres de l'Assemblée législative sur les subsistances, il lui enverra un état sommaire des mêmes subsistances, qui sera également expédié à toutes les sections, état qui achèvera de convaincre que les craintes de disette, répandues par les malveillants ou conçues par des citoyens trop crédules, sont dénuées de fondement.

28 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 205, n° 160[72].

1822. — Questionnaire trouvé dans les papiers de M. Collenot d'Angremont, destiné à M. Filleul, administrateur des Subsistances, et portant sur les points suivants :

Est-il vrai que des citoyens aient été forcés par l'administration de prendre à la Halle du blé pourri ?

Y a-t-il eu lieu à quelques reproches d'accaparements ?

Craint-on que les subsistances manquent?

Quelle est, par mois, la consommation de Paris ? Quels moyens a-t-on pour se procurer les grains nécessaires à cette consommation ?

(Octobre 1791).
Minute, *A. N.*, C 205, n° 166[72].

1823. — Communication, au Comité d'agriculture, par un commissaire du Comité du commerce, d'une pétition de 353 citoyens de la section du Palais-Royal, renvoyée le 25 octobre aux Comités d'agriculture et du commerce réunis, demandant : 1° d'assurer l'exécution des lois des 4 août et 16 novembre 1789 contre l'exportation des blés ; 2° d'imposer l'obligation aux propriétaires de porter partie de leurs grains aux marchés ; 3° d'enjoindre au Département de veiller à ce que les marchés soient suffisamment approvisionnés ; arrêté du Comité chargeant MM. Broussonnet et Waterlot d'inviter le Comité du commerce à se joindre à eux pour délibérer en commun.

4 novembre 1791.
Extrait, *A. N.*, AF*I 14.

1824. — Délibération, ouverte aux Comités d'agriculture et de commerce réunis, sur les subsistances, et particulièrement sur la pétition de la section du Palais-Royal, avec arrêté portant qu'il n'y avait pas lieu à délibérer, et que cette décision serait motivée par un rapport détaillé, qui serait fait par le président des deux Comités et soumis à l'examen des deux Comités, le mercredi suivant.

7 novembre 1791.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13, AF*I 14.

1825. — Pétition sur les subsistances, présentée à l'Assemblée nationale par des citoyens actifs des sections de Paris, demandant pourquoi, si les subsistances sont aussi abondantes, les marchés sont-ils aussi pauvres à 40 lieues à la ronde? pourquoi continue-t-on à mélanger les farines malfaisantes qui pourrissent dans les greniers de la Ville aux bonnes farines? pourquoi le pain a-t-il atteint un prix aussi excessif? et priant l'Assemblée d'interdire aux administrateurs des Subsistances, qui vont quitter leur poste, le 15 de ce mois, de se soustraire par leur absence à leur responsabilité, de faire en sorte qu'ils restent en France jusqu'à la reddition et l'apurement de leurs comptes, et que les officiers municipaux soient tenus de fournir à tous citoyens actifs qui le requerront tous renseignements sur les subsistances.

9 novembre 1791.
Minute et imprimé (chez Limodin, imprimeur de la section des Lombards) (2 pièces), *A. N.*, C 205, n° 160[72].

1826. — Lecture au Comité du commerce et approbation du rapport de M. Mosneron, après modifications demandées par le Comité d'agriculture, sur la pétition des citoyens de la section du Palais-Royal, touchant la sortie et le commerce des grains.

9, 11 novembre 1791.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1827. — Arrêté des Comités d'agriculture et de commerce réunis, portant : 1° qu'il ne sera fait qu'un rapport tant sur la pétition de la section du Palais-Royal que sur celles des 31 autres sections de Paris touchant les subsistances ; 2° qu'on demandera au Département des éclaircissements sur l'état des subsistances de la capitale.

21 novembre 1791.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1828. — Projet de décret élaboré par M. Mosneron et adopté par les Comités d'agriculture et de commerce, portant que le Directoire du Département de Paris présentera à l'Assemblée nationale, dans le délai de 15 jours, le compte qu'il se sera fait rendre par la municipalité de cette Ville de son administration relative aux subsistances, en joignant à ce compte son avis et ses observations.

7 décembre 1791.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1829. — Détails relatifs aux subsistances, au sujet des approvisionnements de farines existant dans les magasins de la Ville, le 3 février 1791, montant à 31,841 sacs de farine de différentes qualités, et au sujet de la vente de farines de qualités inférieures pour les mélanger à d'autres, rappelant que, d'après la déclaration faite par le Corps municipal par voie d'affiche, le 5 décembre 1791, pour rassurer le public sur la qualité des farines

vendues à la Halle, les farines défectueuses, se trouvant dans les approvisionnements de 1789 et 1790, avaient été toutes retirées et renfermées dans des magasins, de plus, que les farines de qualité inférieure, vendues 26 et 28 livres, devaient être également retirées jusqu'à ce que des expériences authentiques eussent garanti de nouveau leur qualité et tranquillisé le public.

(Décembre 1791).
Minute, *A. N.*, C 205, n° 160[72].

1830. — Détails sur la gestion de M. Filleul, administrateur des Subsistances, depuis le 10 octobre 1789, chargé de la comptabilité le 1er novembre 1790 au lieu et place de M. de Vauvilliers, établissant : 1° que, le 3 février 1791, fut fait inventaire, de concert avec MM. Filleul et de Vauvilliers, de tous les grains et farines existant dans les magasins de la capitale, avec expertise de la qualité des farines ; 2° que, le 7 mars 1791, il fut également procédé à l'inventaire des blés achetés par l'administration de M. de Vauvilliers, inventaire qui fut clos le 19 mai, duquel il résulte qu'il existait dans les magasins de Paris et de Corbeil 46,591 sacs, indépendamment de 30,000 sacs de blé achetés par le Département en vertu d'une autorisation donnée par le Corps municipal en novembre 1791, ce qui faisait monter l'approvisionnement total à 77,641 septiers de blé.

(Décembre 1791).
Minute, *A. N.*, C 205, n° 160[72].

1831. — Lecture au Comité du commerce d'une lettre de M. Goret, citoyen de Paris, qui offre deux ouvrages, l'un intitulé : *Observations sur l'approvisionnement de Paris*, ou *Moyens d'empêcher le haut prix du pain*, et le second, la *Lanterne sourde*, accompagnée des *notes lumineuses*, et remise de ces pièces à M. Mosneron.

4 janvier 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1832. — Renvoi par le Comité du commerce à celui de législation d'une pétition de quelques citoyens de Paris qui supplient l'Assemblée nationale de faire remettre en vigueur les anciennes lois rendues sur les accaparements.

5 mars 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1833. — Lettre du ministre de l'intérieur au directoire du département de Seine-et-Marne, jugeant exorbitante la demande par le district de Melun de 73 muids de blé par semaine sur ceux dont l'Assemblée nationale a ordonné l'achat à l'étranger, déclarant savoir de source certaine que le Département de Paris s'est assuré des subsistances qui lui sont nécessaires d'ici à la récolte, et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de craindre qu'il épuise leurs marchés par ses achats.

3 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F12* 178, fol. 27 v°.

1834. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du Département de Paris, leur proposant de céder au département de la Nièvre 3,600 quintaux des grains que la municipalité de Paris a reçus des administrateurs des Subsistances militaires et dont elle est embarrassée, à charge par le département de la Nièvre de donner, en remplacement de ces grains, la même quantité sur ceux qu'il doit recevoir dans les ports de la Rochelle et de Bordeaux.

11 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F12* 178, fol. 42.

1835. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département de Paris, annonçant que le Roi a cassé, le 25 mai, l'arrêté du département de l'Aisne qui avait suspendu la libre circulation des grains, et que cette mesure fera cesser les justes réclamations de l'Hôtel-Dieu de Paris.

28 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F12* 178, fol. 75 v°.

1836. — Présentation, au Comité du commerce, et remise à M. Mosneron, de *Réflexions nouvelles tendant à faire baisser le prix des bleds*, par M. Claude-Bernard Hallot.

20 juillet 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1837. — Communication, au Comité du commerce, et remise à M. Destrem d'une lettre de la municipalité de Paris, annonçant qu'elle a fait des achats de grains très considérables, dont une grande partie a été tirée de l'étranger et revient, à cause des variations du change, à un prix qui n'a nulle proportion avec celui des marchés, exposant qu'il lui est de toute impossibilité d'entretenir les approvisionnements en s'acquittant de la dette énorme qu'elle a contractée avec ses commettants à Londres, et priant l'Assemblée nationale d'ajouter aux fonds qu'elle a déjà accordés pour l'achat de subsistances une somme de 1,800,000 livres.

20 juillet 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1838. — Réunion extraordinaire du Comité du commerce et venue au sein du Comité de deux membres de la municipalité de Paris, accompagnés de M. Rœderer, procureur général-syndic du Département, afin d'appuyer la demande à l'Assemblée nationale de 1,800,000 livres pour faire face au payement des subsistances achetées en considération de la venue des fédérés, décision du Comité portant que, pour faire mieux connaître à l'Assemblée l'emploi et la vraie destination de cette somme, il a cru devoir exiger de la Municipalité la note des achats extraordinaires qu'elle dit avoir faits, la date de ces achats, leur importance et leur dépôt, afin d'en rendre compte à l'Assemblée, en proposant de consentir le prêt dont ces achats devront être le gage ; sur ce les membres de la Municipalité ayant déclaré qu'ils ne pensaient pas être tenus de fournir cet état, et le Comité persistant à ne s'occuper de la demande qu'après avoir reçu sur ce satisfaction préalable, M. Rœderer a jugé qu'il n'y aurait pas de difficulté à donner cet état, mais les officiers municipaux se sont réservés d'en conférer avec leur corps.

26 juillet 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1839. — Communication, au Comité du commerce, et remise à M. Mosneron, d'une lettre des « pourvoyeurs de la nation », suivie de plusieurs prospectus d'un journal des subsistances.

3 août 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1840. — Communication, au Comité du commerce, et remise à M. Destrem, d'une lettre du maire de Paris, accompagnée d'une lettre de M. Mosqueron, citoyen de Cherbourg, qui propose l'établissement de greniers d'abondance et de secours.

22 août 1792.
Extrait, *A N.*, AF*I 13.

1841. — Renvoi, par le Comité d'agriculture au Comité du commerce, d'une lettre du sieur Lièvre, demandant la création de 100 gendarmes choisis par lui pour veiller à 30 lieues à la ronde à l'approvisionnement de Paris.

24 août 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 11.

1842. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs des Subsistances de la ville de Paris, annonçant que le Conseil exécutif provisoire, mis au courant de l'état actuel des approvisionnements de Paris, a vu avec satisfaction que ces approvisionnements montaient environ à 71,000 sacs de farine, qui pouvaient assurer la consommation pendant 2 mois et 10 jours, mais néanmoins qu'il trouve utile d'augmenter de 28,000 sacs de farine ces approvisionnements ; qu'à cet effet, une avance de 600,000 livres serait faite à la Ville par le Trésor public, avance remboursable en 3 payements, le premier au 1er novembre, le second un mois après, et le reste au 1er janvier, invitant les administrateurs des Subsistances : 1° à presser l'achat des 20,000 sacs de farine supplémentaires, en sorte qu'ils soient arrivés à Paris dans 3 semaines au plus tard ; 2° à lui envoyer chaque semaine un bordereau exact de la quantité de farine vendue par l'administration à la Halle et de celle qui sera arrivée dans les magasins de la Ville, de façon à connaître à chaque instant le

véritable état de situation de l'approvisionnement de Paris.

31 août 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 248 v°.

1843. — Etat des ordonnances de payement délivrées sur la caisse de la Commune de Paris, à différents marchands fariniers, par le Département des Subsistances, pour partie du prix des farines achetées par la Municipalité depuis le 28 juin dernier, montant à la somme de 600,543 livres 19 sols 9 deniers, ledit état certifié par le maire et les administrateurs des Subsistances.

2 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 250.

1844. — Lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris, l'informant des craintes manifestées par les administrateurs des Subsistances de la Municipalité, pour la sûreté d'un magasin, rue de Seine-Saint-Victor, renfermant une partie de l'approvisionnement en farine et la totalité du riz à distribuer aux indigents des différentes sections, et le priant, en raison de la situation écartée de ce magasin, d'y faire placer, dans le plus court délai, une garde à cheval de 14 hommes au moins, et, dans le cas d'impossibilité, d'y envoyer un piquet de gardes nationaux suffisant pour contenir les malveillants.

3 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 243.

1845. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires de la Trésorerie nationale, annonçant que le Conseil exécutif provisoire, pour faciliter à l'administration des Subsistances de la ville de Paris le service public dont elle est chargée, que les circonstances actuelles rendent infiniment précieux, lui a accordé une avance de 600,000 livres, qui sera prélevée sur la somme de 1,495,000 livres restant disponible sur les 3 millions mis à sa disposition par le décret du 31 juillet pour les besoins des places fortes menacées de siège, ladite avance remboursable en 4 mois et devant servir au payement successif, par le Trésor, de divers fournisseurs, porteurs de mandats délivrés par l'administration des Subsistances, jusqu'à concurrence des 600,000 livres avancées, et invitant les commissaires de la Trésorerie à contribuer, par tous les moyens en leur pouvoir, à ce que cet arrangement soit consommé sans retard.

4 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 249.

1846. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Cousin, administrateur au Département des Subsistances de la ville de Paris, lui confiant une mission relativement aux approvisionnements extraordinaires à faire pour la capitale, que les circonstances actuelles rendent extrêmement urgents, le chargeant de faire acheter et amener à Paris, sans délai, les vivres et objets de consommation de toute espèce, tels que des blés, farines, riz, orges, légumes secs, avoines, pailles, fourrages, bestiaux, bois et charbons, dans un rayon de 10 lieues à partir de la route que pourrait suivre l'ennemi dans le cas où il projetterait une invasion sur la capitale, l'invitant à faire réparer les fours en service pour les hôpitaux et à en faire construire de nouveaux, de manière à pouvoir cuire du pain pour 150,000 hommes; à mettre en activité tous les moulins à farine les plus à portée de Paris, et à faire augmenter le nombre de ceux se trouvant dans l'intérieur de cette ville, en employant même les moulins à bras de l'Ecole militaire, le priant de se renseigner sur la quantité de bois et de charbon qui existe à Paris et d'indiquer les moyens propres à en accroître l'approvisionnement, demandant à être tenu exactement au courant de ses opérations, pour lesquelles il lui fera tenir tous les fonds nécessaires, afin qu'elles ne souffrent aucun retard.

9 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 259 v°.

1847. — Projet de décret, présenté par M. Destrem aux Comités de commerce et d'agriculture réunis, considérant que les approvisionnements qui ont été faits et se font pour les armées, pour la ville de Paris,

et le manque de bras dans les campagnes sont les principales causes du défaut d'approvisionnement des marchés, donnant aux municipalités l'autorisation de retenir, chacune dans son arrondissement, le nombre d'ouvriers nécessaire pour le battage des grains et la culture des terres, et ordonnant aux corps administratifs de se faire rendre compte par les municipalités de l'état d'approvisionnement des marchés.

9 septembre 1792.
Extrait, *A. N.*, AF*I 13.

1848. — Lettre du ministre de l'intérieur au département de Seine-et-Oise, lui annonçant que le ministre de la guerre juge nécessaire de faire établir des fours à Asnières, près Paris, pour assurer le service extraordinaire que peuvent nécessiter les circonstances, et que les ingénieurs envoyés sur les lieux ont fait choix du manège dépendant du haras d'Asnières, l'invitant en conséquence à transmettre à la municipalité de ce lieu les ordres nécessaires pour donner toutes facilités aux agents du département de la guerre, avec lettre au ministre de la guerre, l'avisant de la lettre qu'il vient d'écrire au département de Seine-et-Oise.

10 septembre 1792.
Copies, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 260 v°.

1849. — Lettre du ministre de l'intérieur à celui de la guerre, exposant que les mesures qu'il est chargé de prendre relativement à l'approvisionnement extraordinaire de la ville de Paris exigent qu'il soit renseigné sur les subsistances militaires qui peuvent être déposées dans les départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Marne, de Seine-et-Marne, de la Meuse, des Ardennes et de la Haute-Marne, et le priant de lui faire parvenir l'état exact des grains, farines, fourrages et autres comestibles pouvant exister dans chacun des magasins militaires de ces départements.

11 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 278.

1850. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Blondel, en mission à Londres, l'avisant que l'obligation où il se trouve de réunir en France et particulièrement à Paris tous les approvisionnements en subsistances que les circonstances exigent, l'a déterminé à profiter de son séjour à Londres pour assurer le succès des mesures prises à cet égard, et le chargeant de donner les ordres nécessaires, soit à MM. Bourdieu et Chollet, soit à toute autre maison de commerce, pour l'achat, au compte de la Nation, de 4,000 quintaux de bœuf salé, de bonne qualité, qui seront expédiés, sans retard, sur le port du Havre, en payant tous les frais, de façon à ce que la municipalité du Havre n'ait aucune dépense à faire pour cet objet que celle du déchargement et du dépôt dans les magasins de cette ville.

12 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 261.

1851. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires de la Trésorerie nationale, leur annonçant que la nécessité de pourvoir à un approvisionnement extraordinaire, pour assurer la consommation journalière à Paris, a déterminé le Conseil exécutif provisoire à destiner un million pour cet objet, qui sera prélevé sur le fonds de 12 millions mis à sa disposition par décret du 4 septembre, et les priant de faire payer à M. Cousin, chargé de tous les détails relatifs à cet approvisionnement, une somme de 1,200 livres à imputer sur le million dont il s'agit.

12 septembre 1792.
Copie, *A. N.* F[12*] 178, fol. 261 v°.

1852. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Cousin, l'informant qu'il a agréé M. Lefèvre de Gineau, présenté par lui, pour remplir une mission particulière relative aux subsistances, et qu'il a autorisé le payement de 1,200 livres pour subvenir aux frais des voyages que le sieur Lefèvre est chargé de faire dans les départements de l'Aisne, de la Marne, de Seine-et-Marne, des Ardennes, de la Meuse, de la Haute-Marne, de l'Oise et de l'Aube, invitant M. Cousin à porter cette somme dans le compte des recettes et dépenses qui concernent l'approvisionnement extraor-

dinaire de la ville de Paris, et envoyant le passeport nécessaire au sieur Lefèvre.

12 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 261 v°.

1853. — Lettre du ministre de l'intérieur aux membres du Bureau municipal de Paris, annonçant qu'il vient de donner l'ordre aux commissaires de la Trésorerie nationale, conformément à l'arrêté pris par ledit Bureau, de faire à l'administration des Subsistances de la ville de Paris une nouvelle avance de 400,000 livres, pour donner la facilité d'augmenter autant que possible, l'approvisionnement de la capitale, ladite somme devant être employée à l'acquit des mandats délivrés aux fournisseurs de la Ville, et les priant de veiller à ce que cette avance soit remboursée au Trésor public, ainsi que les membres du Bureau s'y sont obligés par leur arrêté, en 2 payements égaux de 200,000 livres chacun, dont le premier devra être effectué le 1er février 1793, et l'autre le 1er mars suivant.

12 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 261 v°.

1854. — Lettre du ministre de l'intérieur à la municipalité du Havre, l'avisant de l'achat qui doit être fait par ses ordres, en Angleterre ou en Irlande, d'une cargaison de 4,000 quintaux de bœuf salé, qui sera expédiée au port du Havre et qui est destinée à l'approvisionnement extraordinaire de la ville de Paris, priant de donner avis de l'arrivée de cette cargaison et de la faire déposer dans un magasin, avec lettre au département de la Seine-Inférieure, le chargeant de vérifier et viser l'état des dépenses qui seront faites par la municipalité du Havre au débarquement de ce bœuf salé.

12 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 262.

1855. — Lettre du ministre de l'intérieur aux commissaires de la Trésorerie nationale, les avisant de la nouvelle avance de 400,000 livres accordée à l'administration des Subsistances de la ville de Paris par le Conseil exécutif provisoire, avance qui servira à payer les mandats expédiés aux fournisseurs de cette administration, suivant l'état qu'il joint à sa lettre, avec l'état des ordonnances de payement délivrées sur la Caisse de la Commune à différents marchands fariniers par le Département des Subsistances, pour partie des farines achetées par la Municipalité pendant le mois d'août 1792, montant à 245,526 livres 13 sols 8 deniers, certifié le 11 septembre 1792.

12 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 262 v°.

1856. — Lettres des ministres de l'intérieur et de la guerre au maréchal de Luckner et à MM. Dumouriez et Kellermann, accréditant auprès d'eux M. Lefèvre de Gineau, chargé, par le pouvoir exécutif, de se concerter avec les généraux et les corps administratifs des départements sur les moyens à employer pour le service des Subsistances civiles et militaires, les priant de lui accorder aide et protection et de le recommander aux officiers généraux des armées sous ses ordres, pour qu'il puisse remplir sa mission avec succès.

13 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 264 r° et v°.

1857. — Lettre du ministre de l'intérieur aux membres du Bureau municipal de Paris, au sujet de l'état actuel de l'approvisionnement des combustibles, constatant, d'après les renseignements qu'ils lui ont fournis, que la consommation annuelle est ordinairement de 600,000 voies de charbon, et qu'il existe dans les chantiers 700,000 voies de bois et 500,000 de charbon, masse qui ne laisserait aucune inquiétude et permettrait de parer à toutes éventualités, mais jugeant avantageux d'augmenter autant que possible l'approvisionnement des combustibles dans la capitale, les invitant, en conséquence, à faire venir le plus de bois et de charbon qu'ils le pourront, et, dans le cas où les chantiers actuels se trouveraient insuffisants, à procurer aux marchands les emplacements nécessaires pour y déposer leurs bois, se montrant tout disposé à

rembourser les dépenses particulières qui seraient occasionnées.

13 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 265 v°.

1858. — Lettre du ministre de l'intérieur au sieur Brossard, marchand épicier, rue Mouffetard, déclinant l'offre qu'il fait, en vue d'opérer promptement la baisse du change étranger, de se charger d'acheter pour le gouvernement tous les safrans du Gatinais, dont il ne se consomme en France qu'une très médiocre partie, achats évalués à 2 ou 3 millions, applaudissant à son zèle pour le bien public, mais déclarant qu'il n'a à sa disposition aucuns fonds qui puissent être appliqués à la spéculation.

16 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 270 v°.

1859. — Lettre du ministre de l'intérieur aux Commissaires de la Trésorerie nationale, les invitant à assigner la totalité du million alloué à la municipalité de Paris sur le fonds de 12 millions, décrété le 4 septembre, l'imputation sur le fonds de 3 millions voté le 31 juillet dernier devant être annulée, ces fonds étant exclusivement réservé à procurer des secours aux places fortes menacées de siège.

21 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 276 v°.

1860. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Cousin, lui annonçant qu'il a autorisé les commissaires de la Trésorerie nationale à lui payer une somme de 5,000 livres, à imputer sur les dépenses qu'il est chargé de faire relativement à l'approvisionnement extraordinaire de Paris, et lettre dans le même sens aux commissaires de la Trésorerie.

21 septembre 1792.
Copies, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 276 v°.

1861. — Lettre du ministre de l'intérieur aux directoires des départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Nièvre, du Loiret et du Cher, les priant de donner assistance au sieur Magin et aux autres agents qu'emploie la municipalité de Paris pour faciliter les approvisionnements, dont l'augmentation est exigée par les circonstances actuelles, particulièrement en ce qui concerne le bois et le charbon.

22 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 282 v°.

1862. — Lettre du ministre de l'intérieur aux membres du Bureau municipal de Paris, annonçant qu'il a écrit aux directoires des départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Nièvre, du Loiret et du Cher, pour leur recommander de protéger par tous moyens en leur pouvoir le sieur Magin et les autres agents employés dans ces départements pour faciliter les approvisionnements de Paris, et en réponse à leur observation portant que cette ville est suffisamment approvisionnée en bois et charbons pour la consommation de 1792 à 1793, et que l'accroissement de l'approvisionnement de combustibles entraînera des dépenses particulières que la ville de Paris ne doit pas supporter, mais qui doivent être à la charge du Trésor public, déclarant qu'il aura soin de faire acquitter, sur les fonds destinés à l'approvisionnement extraordinaire de Paris, le montant des indemnités et autres dépenses relatives à cet approvisionnement, et estimant qu'ils donneront tous leurs soins à cet objet et qu'ils y apporteront la plus sévère économie.

22 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 282.

CHAPITRE IV

ORGANISATION ET ADMINISTRATION MUNICIPALE

1863. — Lettre du Directoire du Département à M. Pétion, maire de Paris, l'avisant de l'ordre qu'il suivra désormais dans sa correspondance avec la Municipalité et déclarant qu'au lieu de l'adresser comme précédemment aux maire et officiers municipaux, il prendra soin de spécifier les Départements et les divisions, et d'indi-

quer en outre sur la suscription celles des lettres qui devront être lues au Bureau ou Corps municipal ou au Conseil général de la Commune, avec lettre d'envoi de M. Pétion au Département des Travaux publics.

31 janvier, 1er février 1792.
Copie, *A. N.*, M 666, n° 1.

1864. — Liste des 22 commissaires de l'Assemblée nationale nommés pour l'examen des pièces déposées au Comité de surveillance de la Commune de Paris.

11 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 163, n° 377.

CHAPITRE V

ACTES ET DÉLIBÉRATIONS DES SECTIONS

1865. — Projets d'articles additionnels (au nombre de 12) aux règlements de la municipalité de Paris, concernant les certificats de résidence, avec remarques et observations sur chaque article, spécifiant notamment que le Comité de chaque section désignera quatre commissaires, spécialement chargés de suivre les opérations nécessitées par la délivrance de ces certificats.

7 avril, 31 mai 1792.
Minute, *A. N.*, C 146, n° 204.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 394.

1866. — Dénonciation à l'Assemblée nationale, par les administrateurs du district de Parthenay, des certificats de résidence accordés par plusieurs sections de Paris à diverses personnes, quoiqu'elles soient émigrées.

21 mai 1792.
Extrait du procès-verbal, *A. N.*, C 147, n° 231.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIII, p. 618.

1867. — Décret de l'Assemblée nationale, portant que tous les citoyens, les fédérés exceptés, se trouvant à Paris et qui n'y ont point acquis de domicile par la résidence d'une année, ou qui n'y exercent aucune fonction publique, seront tenus de produire, soit devant les juges de paix, soit devant les commissaires de la section qu'ils habitent, des certificats de civisme de leurs municipalités respectives.

9 août 1792.
Minute, *A. N.*, C 156, n° 304.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 497.

TOME SIXIÈME

CHAPITRE PREMIER

POLICE ET ESPRIT PUBLIC

§ 6. — Prisons, maisons de réclusion et de correction.

1868. — Observations présentées au Corps municipal, par le premier substitut-adjoint du procureur de la Commune, sur l'arrêté du 24 décembre, relatif aux représentations qui devaient être adressées au Directoire du Département, au sujet de l'entretien des prisons, discussion sur la question de mise à exécution de la loi du 3 novembre 1790 et sur ses inconvénients, avec arrêté du Corps municipal, décidant que les administrateurs et commissaires de la Municipalité dans les divers Départements feraient parvenir dans la huitaine au procureur de la Commune leurs observations, plans et renseignements sur les différentes parties qu'ils administrent, et dont la délégation tient au bien public, à l'économie dans les dépenses et à la plus grande activité du service.

26 janvier 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F15 3587.

1869. — Lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris, l'avisant que les plaintes qu'il reçoit de toutes parts sur le mauvais état et l'engorgement actuel des prisons de la capitale le mettent dans la nécessité de faire à ce sujet un prompt rapport à l'Assemblée nationale, et le priant de

donner des ordres pour que M. Blondel, auquel il a confié le détail relatif aux maisons de justice, puisse, non seulement se concerter avec les administrateurs de Police pour obtenir tous les éclaircissements convenables, mais encore visiter les prisons pour en constater l'état, et qu'à cet effet, les portes lui en soient ouvertes à première réquisition, en outre qu'il lui soit fourni tous les renseignements nécessaires, en raison de l'importance de la loi sur les maisons de force, de gêne, de réclusion et de détention, dont il va presser la promulgation.

7 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 32.

1870. — Lettre de M. Blondel, vice-président du Comité central du commerce, aux administrateurs du Département de Police, accusant réception de leur lettre avec l'ordre y contenu pour lui faciliter l'entrée dans les différentes prisons de Paris, observant que les visites qu'il a déjà faites dans quelques-unes d'entre elles lui ont fait apercevoir plusieurs inconvénients auxquels il est urgent de remédier, exprimant le désir de concerter avec eux les mesures à prendre pour l'ordre, la sûreté et la salubrité des prisons, déclarant qu'il pourra s'y transporter presque tous les jours, de 5 heures du soir jusqu'à 9, et tous les mardis, jeudis et vendredis matin, ajoutant que s'ils veulent lui indiquer l'un de ces jours, pour y faire une visite, la semaine prochaine, il se fera un plaisir de les y accompagner.

24 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 140, fol. 27 v°.

1871. — Lettre de M. Blondel, vice-président du Comité central du commerce, aux administrateurs au Département de Police, en réponse à la lettre par laquelle ils lui proposent de se joindre à lui pour la visite des prisons, et le prient de leur désigner la prison qu'ils inspecteront ensemble le vendredi suivant, annonçant qu'il se rendra à la Conciergerie, à 11 heures du matin, et qu'il profitera avec empressement du concours et des instructions qu'ils veulent bien lui faire espérer.

30 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 140, fol. 28.

1872. — Lettre du ministre de l'intérieur à celui de la justice, au sujet de la plainte déposée par un sieur Vallée, habitant de Paris, d'après laquelle les gendarmes nationaux, lorsqu'ils exécutent les mandements de justice, lieraient et garrotteraient les prévenus, et des prisonniers resteraient souvent des mois entiers dans les prisons, sans que leurs parents fussent instruits de leur détention, déclarant qu'il vient de faire faire une nouvelle visite des prisons du Châtelet, de la Force et de la Conciergerie, et qu'aucun des prisonniers interrogés sur ces faits ne s'est plaint, ni des mauvais traitements de la gendarmerie, ni de la négligence des officiers de police à instruire leurs familles de leur détention, et qu'il paraît difficile, sur une simple déclaration, d'aviser de ces prétendues plaintes le commandant de la gendarmerie et les corps administratifs chargés de la police des prisons de Paris.

12 juin 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 110 v°.

1873. — Lettre du ministre de l'intérieur au président de l'Assemblée nationale, appelant son attention sur la situation des maisons de détention, les anciennes prisons ne présentant nulle part les moyens de salubrité qu'exigent la loi et l'humanité, et n'étant plus assez spacieuses, en raison du nombre toujours croissant des détenus ; déclarant qu' il peut même en résulter des maladies plus ou moins contagieuses, comme le cas s'est produit au Châtelet et à la Conciergerie, et exposant les diverses réformes à introduire dans le régime pénitentiaire.

10 juillet 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 152.

1874. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du Département de Paris, au sujet d'une lettre qui lui a été adressée par le sieur Girault, architecte, chargé des réparations aux différentes prisons de Paris, réparations qu'il croit

devoir interrompre, déclarant que la suspension des travaux dans les circonstances présentes, où le nombre des détenus augmente journellement, peut entraîner de graves inconvénients, et qu'il est plus urgent que jamais de mettre ces prisons dans l'état de sûreté et de salubrité exigé par la loi.

21 août 1792.
Copie, *A. N.*, F12* 178, fol. 222 v°.

1875. — Lettre du ministre de l'intérieur à celui de la justice, lui rappelant qu'il y a dans toutes les prisons de Paris une foule de prisonniers détenus depuis 6, 12, 24 et quelquefois 30 mois sans avoir été interrogés une seule fois, beaucoup ne l'ayant été que d'office et restant oubliés, notamment à la Force et au Châtelet, où plusieurs réclament inutilement depuis longtemps, le priant de se faire représenter la lettre qu'il avait adressée, le 26 mai, à M. Duranthon, qui le mettra à portée de juger de l'extrême lenteur avec laquelle procèdent la plupart des Tribunaux provisoires, envoyant deux tableaux des prisonniers de la Conciergerie et du Châtelet, qui se plaignent de leur détention arbitraire, ce qui permettra de vérifier combien les prisons de Paris sont encombrées, à quelle cause il faut attribuer cet engorgement et quels moyens il faut employer pour le faire cesser.

28 août 1792.
Copie, *A. N.*, F12* 178, fol. 231 v°.

1876. — Lettre du ministre de l'intérieur aux nouveaux administrateurs du Département de Paris, se plaignant de la négligence apportée par leurs prédécesseurs, en particulier par M. Rœderer, dans la surveillance du régime des prisons, déclarant qu'il est extraordinaire que les évasions ne soient pas plus fréquentes et que la contagion, qui menace journellement la Conciergerie, ne se soit pas manifestée, lors des dernières chaleurs, et ne se soit pas répandue dans Paris, les engageant à prévenir le plus promptement possible les malheurs qui pourraient résulter d'une plus longue négligence, rappelant que toutes les prisons de Paris ont besoin de force armée au dedans et au dehors, qu'elles exigent l'attention la plus scrupuleuse, pour qu'elles soient non seulement sûres, mais propres et saines, et invitant les nouveaux administrateurs à se faire rendre un compte exact et fréquent de leur état.

30 août 1792.
Copie, *A. N.*, F12* 178, fol. 237 v°.

1877. — Circulaire du ministre de l'intérieur aux concierges de l'Abbaye, de la Force, du Châtelet, de la Conciergerie, de Sainte-Pélagie et de Bicêtre, les invitant : 1° à lui apporter sur le champ leurs registres et les mandats d'arrêt en vertu desquels leurs prisonniers sont détenus ; 2° à envoyer sur-le-champ l'état des détenus pour frais de mois de nourrice, avec l'indication des sommes pour lesquelles chacun d'eux a été emprisonné.

15 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F12* 178, fol. 268 v°.

1878. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du Département de Paris, les informant qu'en vertu d'un décret du 2 de ce mois toutes personnes détenues pour mois de nourrice seront mises en liberté, et les priant de veiller à ce que les prisonniers de ce genre détenus dans les différentes prisons de la capitale soient élargis sur le champ, et de lui faire passer un état exact et détaillé de leur dette.

17 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F12* 178, fol. 270 v°.

1879. — Lettre du ministre de l'intérieur au maire de Paris, lui transmettant copie d'un décret de l'Assemblée nationale, du 17 septembre, qui ordonne que les membres de la Municipalité répondront sur leur tête de la sûreté de tous les prisonniers, le priant de notifier sur le champ ce décret à tous les membres de la Commune, afin qu'ils connaissent sans délai l'étendue rigoureuse de leurs devoirs et la terrible responsabilité qu'ils encourraient, si on n'arrêtait promptement ceux qui ne cherchent qu'à soulever le peuple, pour soustraire les détenus à la vengeance des

lois et faire perdre la trame des horribles complots dont la Nation a tant d'intérêt de connaître et de punir légalement les auteurs.

19 septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 274 v°.

A. — PRISON DE L'ABBAYE

1880. — Certificat du Département de Police de la municipalité de Paris, attestant que les nommés Jean-Baptiste Mathieu, Jean-Claude Vanney, Lamy-Evette, Dunand, Marcou, Ferat et Vidaud, incarcérés à l'Abbaye par ordre du Comité des recherches de l'Assemblée constituante, y sont encore détenus, comme aussi que le sieur de La Jumelière, détenu en vertu des ordres du même Comité, a été mis en liberté, le 29 mars, et que le sieur Poupart de Beaubourg a été transféré à Orléans, le 31 dudit mois, en vertu d'ordonnance de la Haute Cour nationale, du 1er mars.

1er mai 1792.
Original, signé de MM. Perron et Sergent, *A. N.*, F[4] 1302.

1881. — Etat des dépenses faites pour les prisonniers, détenus dans les prisons de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés par ordre de l'Assemblée nationale (dénommés dans le certificat du Département de Police), par le sieur Delavaquerie, concierge greffier de ladite prison, du 1er janvier au 31 mars 1792, à raison de 5 livres 10 sols par jour, dépenses montant à 4,383 livres 10 sols.

(6 mai 1792).
Original, *A. N.*, F[4] 1302.

1882. — Ordonnance de payement au sieur Delavaquerie, concierge des prisons de l'Abbaye-Saint-Germain-des-Prés, de la somme de 4,383 livres 10 sols pour frais de gîte, geôlage et nourriture des nommés Mathieu, Vanney, Lamy-Evette, Dunand, Marcou, Ferat, Vidaud et de La Jumelière, pendant le 1er trimestre de 1792, détenus par ordre du Comité des recherches de l'Assemblée constituante, pour crime de lèse nation, conformément au certificat des administrateurs au Département de Police, annexé à la dite ordonnance.

6 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F[4] 1302.

1883. — Certificat de M. Sergent, administrateur de Police, certifiant que les sieurs Marcou, Vidaud, Ferat, Mathieu, Vanney, Paris et Bouland sont détenus à la maison de l'Abbaye, sous la garde de M. Delavaquerie, concierge.

1er juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F[4] 1303.

1884. — Etat des dépenses faites et fournies par le sieur Delavaquerie, concierge greffier de la prison de l'Abbaye, pour les personnes détenues dans ladite prison, du 1er avril au 1er juillet, à raison de 5 livres 10 sols pour chaque prisonnier, conformément au procès-verbal de la délibération du Comité des finances, en date du 2 mai 1791.

1er juillet 1792.
Original, *A. N.*, F[4] 1303.

1885. — Ordonnance de payement au sieur Delavaquerie, concierge des prisons de l'Abbaye, de la somme de 3,041 livres 10 sols pour frais de gîte, geôlage et nourriture des personnes détenues esdites prisons pendant le quartier d'avril, en vertu d'ordres du Comité des recherches de l'Assemblée nationale, pour crime de lèse nation, conformément au certificat des administrateurs au Département de Police, du 1er juillet.

15 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F[4] 1303.

B. — PRISON DE BICÊTRE

1886. — Lettre du ministre de l'intérieur au ministre de la justice, lui signalant l'existence, dans les prisons de Bicêtre, d'un père de famille, nommé Pérès, détenu depuis 1777, qui, d'après le mémoire qu'il a remis, paraît plus malheureux que coupable, et dont la conduite est exemplaire, lui demandant d'adoucir le sort de cet infortuné et d'abréger le temps de sa longue captivité.

28 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 74 v°.

D. — PRISON DE LA CONCIERGERIE

1887. — Lettre du ministre de l'intérieur aux maire et officiers municipaux de Paris, annonçant qu'il vient de faire faire une visite exacte des prisons de la Conciergerie et qu'il lui paraît urgent que la Municipalité se concerte avec le Département pour remédier aux dangers qui résultent de l'insalubrité de l'air et des maladies contagieuses qui règnent dans ce séjour, demandant, à ce sujet : 1° si l'on ne pourrait retrancher des individus sains les scorbutiques, les galeux ou fiévreux, en les envoyant à Bicêtre ou dans un hôpital quelconque ? 2° Si la paille ne pourrait être renouvelée toutes les semaines, ou au moins tous les 10 jours, attendu qu'au bout de quelque temps elle se brise, s'échauffe, devient un réceptacle de vermine et se convertit en un lit de douleur ? 3° Si les guichetiers ne pourraient laisser ouvertes les chambres des prisonniers, pendant qu'ils sont dans le préau, pour renouveler l'air ? 4° Si l'on ne pourrait veiller à ce que l'air du préau ne soit pas infecté par les urines ? Enfin appelant d'une façon générale l'attention sur le privilège abusif des concierges des prisons, seuls chargés de procurer aux prisonniers les provisions et autres objets qu'ils vendent à des prix arbitraires et exorbitants, et priant la Municipalité de trouver les moyens de concilier la sûreté des prisons avec les réformes qu'il propose.

16 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 50 v°.

1888. — Lettre du ministre de l'intérieur aux maire et officiers municipaux de Paris, exposant, que dans les cachots de la Conciergerie, des prisonniers sollicitent inutilement et comme une faveur insigne la grâce d'être rasés tous les huit jours, que leur barbe extrêmement longue leur occasionne des feux et démangeaisons insupportables et sert de réceptacle à la vermine de toute espèce, dont la paille de leurs cachots est remplie et qui les ronge, au point que la mort est préférable à cet état de souffrance continuelle, les priant de prendre les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, de faire en sorte que le concierge choisisse un barbier dont il soit sûr, avec toutes les précautions pour que le criminel ne puisse se donner la mort, ce qui est facile à éviter, surtout, quand le coupable a les mains liées et que le concierge est présent.

11 juin 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 103 v°.

1889. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du Département, déclarant que, lors des visites des prisons de la Conciergerie, les prisonniers renfermés dans les cachots se sont plaints amèrement de n'avoir point d'air et de ne pouvoir, en raison de l'obscurité profonde qui les enveloppe, lire leur procédure pour y trouver des moyens de cassation, que la Municipalité a compris cet inconvénient et reconnaît la nécessité d'élargir les croisées de ces cachots et de faire une nouvelle grille de 20 pieds de haut, dépense qui a besoin d'être autorisée par le Département, et les invitant à prendre les mesures que dictent également la justice et l'humanité.

6 juillet 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 151 v°.

1890. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du Département de Paris, au sujet de l'évasion de 2 prisonniers de la Conciergerie, dans la nuit du 21 au 22 juillet, qui ont escaladé les murs et grilles du préau, la fenêtre du 3e Tribunal criminel et sont sortis sans obstacles en traversant la grande salle du Palais, déclarant que pour prévenir et empêcher ces évasions, il est indispensable de donner une sentinelle pour la garde du préau la nuit, et 2 autres au dehors pour surveiller l'extérieur, faisant observer que la Conciergerie est en ce moment chargée de 22 condamnés à mort, qui tous savent le sort qui les attend et dont la garde est extrêmement difficile en raison des ruses et des efforts qu'ils emploient jour et nuit pour s'évader et même pour se détruire, et priant les administrateurs du Département de prendre toutes les me-

sures que leur dicteront la prudence et l'intérêt de la société.

27 juillet 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol 193.

1891. — Lettre du ministre de l'intérieur au Département, exprimant sa surprise de voir que les ordres donnés pour placer des sentinelles la nuit dans le préau de la Conciergerie et pour augmenter le nombre de celles qui gardent l'enceinte extérieure de cette prison, n'ont pas encore été exécutés, et appelant toute son attention sur les chambres de paille de la Conciergerie, plus malsaines, plus privées d'air et beaucoup plus infectes que les cachots, parce que l'on s'obstine à tenir ces chambres fermées, pendant que les prisonniers sont au préau, montrant tout le danger des épidémies et des maladies contagieuses qui, surtout au moment de la canicule, peuvent de cette prison se répandre dans le voisinage et gagner les différents quartiers de la Ville, priant en conséquence de donner les ordres les plus prompts, pour que ces chambres restent ouvertes tout le jour, ce qui ne peut d'ailleurs offrir aucun inconvénient, les tentatives d'évasion des prisonniers se faisant ordinairement dans l'obscurité de la nuit.

4 août 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 202.

1892. — Lettre du ministre de l'intérieur aux nouveaux administrateurs du Département, faisant un tableau de l'état déplorable et inquiétant des prisons de la Conciergerie, servant à la fois de maison d'arrêt, de maison de justice, de détention, de force, de gêne et de réclusion, et renfermant plus de 700 individus dont 27 condamnés à mort, dont toutes les vues tendent à s'évader et à se détruire, et dont la garde est extrêmement difficile, le concierge demandant depuis longtemps 2 sentinelles pour surveiller le préau pendant la nuit et 2 autres à l'extérieur, décrivant les deux cachots de la Conciergerie, qui contiennent souvent 12 à 15 condamnés à mort, absolument privés d'air et de lumière, et déclarant que c'est en vain que l'on a demandé l'agrandissement de l'ouverture servant de croisée à ces cachots; exposant, d'après un rapport du sieur Marsillac, médecin, du 22 avril, l'insalubrité des chambres dites de paille, très exiguës, contenant une foule d'individus, obligés de se coucher au nombre de 4 ou 5 sur le même grabat, quelques-uns couverts de gale, d'autres attaqués de la fièvre, du scorbut et de diverses maladies épidémiques, entassés jusqu'à 30 à 40 dans la même chambre, où règne une odeur infecte, qui n'est éclairée que par une fenêtre très étroite, percée dans un mur très épais, ajoutant que M. Rœderer n'a rien fait pour mettre un terme à tant d'abus et de barbarie, quoiqu'il ait été instamment prié d'employer tous les moyens possibles pour que l'ordre, la sûreté et la salubrité régnassent enfin dans les prisons.

30 août 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 237 v°.

E. — PRISON DE LA FORCE

1893. — Décret de l'Assemblée nationale, renvoyant au pouvoir exécutif, pour qu'il soit statué, par le Département de Paris, sur une dénonciation du sieur Beauchêne contre le concierge de l'hôtel de la Force, qu'il accuse d'infidélité dans ses comptes d'administration, notamment dans celui sous le n° 164.

10 avril 1792.
Minute, *A. N.*, C 146, n° 204.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 410.

1894. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du Département de Paris, leur envoyant copie d'une dénonciation du sieur Beauchêne contre le concierge de l'hôtel de la Force, accusé d'infidélités dans sa gestion, avec le décret du 10 avril, et les priant de vérifier attentivement les comptes de ce concierge et de lui transmettre le résultat de cet examen.

3 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 29 v°.

1895. — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Duranthon, ministre de la justice,

signalant divers abus constatés lors de la visite exacte qu'il vient de faire faire des prisons de l'hôtel de la Force, abus qui, en majeure partie, concernent l'administration de la justice, déclarant notamment que de nombreux prisonniers se plaignent, les uns, de ne pas avoir été interrogés une seule fois depuis leur arrestation, remontant à 12, 15, 20 et 24 mois; les autres, de n'avoir été interrogés qu'une fois après leur arrestation; d'autres, après 2 ou 3 interrogatoires, de n'avoir plus entendu parler de rien depuis 10 à 11 mois; d'autres, d'avoir été interrogés et d'attendre inutilement leur jugement depuis plusieurs mois; d'autres, d'être retenus, quoique le terme de leur détention soit expiré; d'autres, de ne pas être transférés dans les dépôts qui leur ont été assignés, ou reconduits de brigades en brigades; ne pouvant certifier que tous ces faits soient exacts, mais déclarant que le cri général qui s'élève en ce moment à la Force doit exciter toute la vigilance de la police et des tribunaux.

26 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 69 v°.

1896. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du Département de Paris, les invitant à donner les ordres les plus formels pour que les 4 factionnaires demandés par le concierge de la Force pour la sûreté de sa maison durant la nuit, lui soient donnés, pris dans la gendarmerie et au besoin dans le bataillon du Petit-Saint-Antoine, qui a offert ses services, en présence du mauvais vouloir du maréchal des logis, commandant le poste, qui a même retiré un factionnaire, en prétextant la fatigue des gendarmes; déclarant que les constructions et réparations actuellement faites à la Force, la multitude des prisonniers intéressants y renfermés, exigent la plus exacte et la plus sévère surveillance, et qu'on ne peut laisser le concierge de la Force livré à lui-même, attendu que 700 prisonniers ne se gardent pas sans force armée.

1er septembre 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 240 v°.

F. — PRISON DES MADELONNETTES

1897. — Lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du Département de Paris, accusant réception de leurs lettres, des 21 et 24 avril, relatives à l'établissement d'une prison dans l'ancien couvent des Madelonnettes, dont le devis, dressé par M. Girault, est de 110,175 livres, faisant observer que la dépense en question et l'achat des terrains voisins jugé nécessaire exigent une autorisation particulière du Corps législatif, qu'il a saisi de la question.

3 mai 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 24 v°.

G. — PRISON DE SAINTE-PÉLAGIE

1898. — Lettre du ministre de l'intérieur au Département de Paris, lui envoyant copie d'une lettre, par laquelle les détenus pour dettes à Sainte-Pélagie se plaignent de ce que les nouvelles dispositions et réparations de cette maison interceptent l'air et nuisent à leur santé; qu'ils voient, en outre, avec douleur et inquiétude, les nouvelles constructions faites en bois, alors qu'elles devraient être faites en pierre, ce qui les expose à de graves dangers en cas d'incendie, comme le cas s'est produit à la Force, priant de faire examiner si ces nouvelles constructions présentent réellement les inconvénients signalés.

16 juin 1792.
Copie, *A. N.*, F[12*] 178, fol. 119 v°.

§ 7. — Mendicité et vagabondage.

1899. — Décret de l'Assemblée nationale, considérant que le rassemblement, qui existe à Paris, de vagabonds et gens sans aveu, tant étrangers que regnicoles, peut être favorable aux vues des ennemis du bien public, et que leur éloignement de la capitale intéresse la tranquillité du royaume, chargeant son Comité des secours publics de lui faire, sous 3 jours, son rapport sur les moyens d'éloigner de Paris les vagabonds et gens sans

aveu et de les contraindre à l'exécution des lois.

19, 28 mai 1792.

Imprimé avec corrections manuscrites, *A. N.*, C 148, n° 236.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLIV, p. 240.

§ 10. — Postes et Messageries.

1900. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. Roland, ministre de l'intérieur, au sujet des difficultés qu'éprouvent les fermiers des diligences pour le payement des états de frais de transport concernant les sections de la guerre et de la marine, qu'ils ont remis dans les bureaux de l'intérieur, déclarant que cette dépense fait partie des frais d'administration du Trésor public et pourrait être présentée sous le titre générique *de frais de transports pour le service de la Trésorerie nationale*, observant qu'il n'a rien été payé aux fermiers des diligences depuis le mois de mai 1791 et qu'ils sont encore en avance d'une somme considérable dont la rentrée leur devient chaque jour plus nécessaire pour continuer leur service.

23 avril 1792.

Original signé, *A. N.*, F⁴ 1091.

§ 11. — Police des foires et marchés.

1901. — Pétitions des habitants possesseurs des échoppes du quai de la Ferraille au Directoire du Département de Paris, ainsi qu'à M. Bailly et aux officiers municipaux, exposant que, depuis un temps immémorial, la classe indigente du quai de la Ferraille avait obtenu la faveur de placer des échoppes contre le parapet et d'y faire un petit commerce, demandant l'annulation de l'arrêté pris par la Municipalité en offrant de fermer les échoppes inoccupées, qui avaient servi d'asile, la nuit, aux vagabonds et avaient abrité le plus scandaleux libertinage, et faisant valoir que le pain renchérit et que le numéraire disparaît.

19, 20 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

1902. — Réclamation des marchands étalant sur les quais de l'Infante et de l'Ecole, protestant contre l'arrêté de la Municipalité, déclarant que leurs échoppes sont trop basses pour nuire à la salubrité de l'air et ne causent aucun dérangement à la voie publique, demandant la continuation de la jouissance de leurs échoppes dont la suppression serait pour eux un arrêt de mort, en raison des fléaux qui les ont éprouvés, tels que la cherté des grains, les soulèvements populaires, la rareté du numéraire.

20 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

1903. — Lettre du Directoire du Département au maire de Paris, accompagnant l'envoi des mémoires adressés par les marchands occupant les échoppes des quais de la Ferraille, de l'Infante et de l'Ecole, faisant observer que la saison n'est guère convenable pour ôter à des malheureux l'état peu lucratif qui les fait subsister, et estimant qu'il convient de suspendre l'exécution des arrêtés de la Municipalité, tout en reconnaissant que les échoppes du quai de la Ferraille, en raison de son peu de largeur, ne sauraient subsister toujours, de même qu'il faudra débarrasser le Pont-Neuf des étalages qui obstruent les deux côtés du trottoir.

21 octobre 1791.

Copie, *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

1904. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, aux administrateurs des Travaux publics, leur transmettant 2 mémoires présentés au Directoire du Département par les marchands en échoppe, avec copie de la lettre du Directoire à la Municipalité.

23 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

1905. — Lettre du Département des Travaux publics au procureur de la Commune, l'informant que les échoppiers établis sur le quai de la Mégisserie consolident leurs échoppes, les rendent même absolument sédentaires et considèrent le délai qui leur a été accordé jusqu'au 1er avril comme d'une durée indéfinie, avec rapport de l'inspecteur de la voirie, du 5 décembre,

constatant les faits en question, et réponse de M. Le Roulx de La Ville, observant que rien ne paraît nécessiter une nouvelle mesure.

17, 20 décembre 1791.
Minute et originaux signés (3 pièces), *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

1906. — Pétition des citoyens occupant les échoppes du quai de la Ferraille à M. Pétion, maire de Paris, exposant qu'ils avaient obtenu un sursis à la démolition de leurs échoppes jusqu'au 1er avril, à condition de les faire clore, que cette opération les a endettés, et réclamant la protection du Corps municipal.

10 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

1907. — Lettre du Département des Travaux publics au procureur de la Commune, déclarant que les propriétaires des échoppes du quai de la Mégisserie arguent des dépenses faites pour les clore, de façon à ce qu'elles ne puissent servir de repaire au brigandage et libertinage, dépenses imposées par la Municipalité pour qu'ils puissent demeurer tranquilles possesseurs, envoyant copie du mémoire de ces « mercantilleurs », qui ne sont pas si malheureux qu'ils veulent le faire entendre, plusieurs d'entre eux ayant boutique en ville et étant principaux locataires.

8 mars 1792.
Copie, *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

1908. — Lettre du Département des Travaux publics au procureur de la Commune, lui rappelant l'approche du 1er avril, délai fatal fixé par le Corps municipal pour la suppression des échoppes et étalages, le consultant sur le point de savoir si l'on doit tolérer, jusqu'à nouvel ordre, les établissements dont la suppression a été ordonnée, ou si l'on sollicitera une nouvelle prorogation de délai auprès du Corps municipal.

28 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

1909. — Rapport de l'inspecteur de la voirie signalant l'existence, sur le pont Notre-Dame, de plusieurs échoppes ambulantes qui gênent la voie publique, avec rapport de M. Verniquet, architecte, inspecteur en chef de la voirie, constatant la présence de 11 petites échoppes mobiles, dont la plus grande en planches de sapin, peintes en rouge, et les autres se composant de bancs, couvertes de toiles, et déclarant qu'on peut les tolérer parce qu'elles embarrassent peu la voie publique.

2, 6 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

1910. — Rapport du sieur Garrez, architecte, inspecteur général de la voirie, rendant compte de sa visite au Pont-Neuf, déclarant qu'il a reconnu l'existence des anciennes échoppes adossées aux parapets, et l'établissement de nouvelles échoppes entre le corps de garde d'Henri IV, la Samaritaine et la rue Dauphine, estimant : 1° que l'on ne peut, sans les plus grands inconvénients, souffrir des étalages quelconques au bord des trottoirs, excepté aux abords de la grille de la statue de Henri IV, où se placent de tout temps les orangères; 2° qu'il serait à propos d'interdire aux deux bouts du pont et aux descentes près des quais de l'Horloge et des Orfèvres, l'obstruction de ces descentes par des étalages, paniers, bêtes de somme, qui entravent la circulation.

2, 6 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

1911. — Lettre de M. Desmousseaux, procureur de la Commune, à M. Le Roulx de La Ville, administrateur du Département des Travaux publics, au sujet des empiètements de la voie publique, sur le boulevard du Nord, par le propriétaire de la maison où se tient le jeu de paume du comte d'Artois, empiètements qu'il le prie de faire cesser, et ne pouvant s'empêcher d'observer que chaque jour les rues, les quais et les places publiques s'obstruent de plus en plus, déclarant qu'il a vu de nouvelles échoppes au bout du Pont Royal, et qu'il appellera l'attention du Corps municipal sur ces abus.

20 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

1912. — Lettre du Département des Travaux publics au procureur de la Commune, en réponse à sa lettre du 20 avril pour se justifier des reproches y contenus, marquant son désir de faire cesser les inconvénients produits par les échoppes et étalages, mais montrant toutes les difficultés de cette suppression, qui devrait être décidée par le Corps municipal et annoncée par de nouvelles affiches, faisant observer qu'il est fort malaisé de connaître les noms et demeures de ceux qui empiètent sur les trottoirs du Pont-Neuf, expliquant la présence des matériaux encombrant la voie publique par les nombreuses constructions qu'on élève et qui employent un nombre considérable d'ouvriers du bâtiment, au grand profit de la classe indigente, et ajoutant que si l'on met beaucoup de négligence à enlever les gravois, il y a aussi beaucoup de négligence de la part de certains commissaires pour constater les contraventions.

30 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[7] 3688[27].

1913. — Rapports des inspecteurs de la voirie, constatant sur le quai du Louvre, en descendant le Pont-Royal, l'existence d'une petite échoppe remise à neuf par un marchand de linge et de bas, la réfection d'un auvent de boutique de vendeur de fruits et de ferrailleur.

30 avril 1792.
Originaux signés (3 pièces), *A. N.*, F[7] 3688[27].

1914. — Rapport de M. Garrez, inspecteur général de la voirie, rendant compte de sa visite, quai du Louvre, au bout du Pont Royal, déclarant qu'il y a constaté la présence de 17 échoppes, la plupart établies depuis 1 à 2 mois et toutes à demeure, que ces constructions, toutes susceptibles d'être entourées d'immondices, gâtent la plus belle partie des quais de Paris, vis-à-vis le pavillon des Tuileries, et nuisent essentiellement à la circulation, et jugeant nécessaire d'interdire complètement l'établissement de nouvelles échoppes, qui dégénèrent en propriétés temporaires, usurpées sur la voie publique, donnant lieu à toutes sortes de spéculations et discussions.

3 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

1915. — Rapports de l'inspecteur de la voirie et de M. Garrez, architecte, inspecteur général de la voirie, rendant compte de sa visite du quai des Galeries du Louvre, où il a reconnu l'existence de 20 échoppes adossées au parapet, dans un endroit où il n'y en avait qu'une ou deux, et déclarant que bientôt tout le quai en sera obstrué, attendu que le peuple en construira tant qu'il y aura de la place.

14, 17 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

1916. — Lettre du Département des Travaux publics au procureur de la Commune, accompagnant l'envoi des rapports des inspecteurs de la voirie, qui constatent l'envahissement du quai des Tuileries par les échoppes, dont ils n'ont pu découvrir les noms des propriétaires, et déclarant que ce n'est qu'en prenant des mesures générales contre les échoppes que l'on parviendra à la suppression de celles du quai des Tuileries.

24 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F[7] 3688[27].

1917. — Lettre du Département des Travaux publics au procureur de la Commune, au sujet des reconstructions ou agrandissements d'échoppes sur le quai du Louvre, reconnaissant que, si des amendes ne sont pas infligées, bientôt ce quai n'offrira plus qu'un passage étranglé où les accidents se multiplieront, le priant de réquérir au Tribunal : 1° contre le sieur Picard, marchand ferrailleur, qui devra justifier de ses droits à occuper une échoppe, quai du Louvre, presque vis à vis le guichet neuf, et devra être mis en demeure de supprimer une seconde échoppe établie à côté sans permission ; 2° contre la dame Adam, marchande lingère, à l'effet de supprimer l'échoppe qu'elle vient de renouveler sans permission, en empiétant sur le terrain du quai ; 3° contre la femme Catherine Mèlé, marchande de fruits, éga-

lement afin de suppression d'une échoppe construite sur le quai sans permission.

2 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

1918. — Lettre de M. Desmousseaux, procureur de la Commune, à M. Champion, administrateur au Département des Travaux publics, exposant l'impossibilité où il se trouve de poursuivre ceux qui ont établi de nouvelles échoppes sur le quai du Louvre, attendu qu'un jugement rendu le 8 juin contre des particuliers qui avaient installé des baraques sur le quai, depuis le Pont Royal jusqu'au port Saint-Nicolas, jugement ordonnant la démolition de ces baraques, n'a jamais reçu d'exécution, et qu'en requérant contre de nouveaux échoppiers, il s'exposerait à des réclamations, basées sur ce que la loi doit être égale pour tous et que tous doivent conserver la jouissance de leurs établissements, ou en subir la suppression, concluant qu'il n'y a qu'à attendre le moment où toutes ces baraques, qui anticipent sur la voie publique, cesseront de l'obstruer et de masquer la vue de la rivière sur cette partie d'un des plus beaux quais de la capitale.

9 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

§ 12. — Communautés d'arts et métiers.

A. — COUTURIÈRES

1919. — Mémoire au ministre de l'intérieur, proposant le règlement des pensions servies à titre d'aumônes aux pauvres maîtresses couturières à Paris, jadis payées par leur communauté avant sa suppression, en février 1776, et ensuite payables au Trésor public, règlement consenti à charge de les recouvrer sur les fonds des communautés, avec un état des pauvres anciennes maîtresses couturières de Paris, dressé le 24 août 1791, et une ordonnance de payement de 446 livres pour 20 titulaires.

12 novembre 1791.
Original et minutes (3 pièces), *A. N.*, F⁴ 1090.

B. — ÉPICIERS

1920. — État nominatif des pauvres marchands et veuves de marchands épiciers à Paris, avec les sommes pour lesquelles ils étaient employés sur le rôle annuel des aumônes du ci-devant corps de l'épicerie, acquittées sur les fonds du Trésor public depuis la suppression des corporations d'arts et métiers en 1776, certifié véritable par les gardes et adjoints du ci-devant corps de l'épicerie.

26 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1241.

1921. — Mémoire au ministre de l'intérieur, proposant le payement des pensions que servait annuellement le corps des épiciers à plusieurs pauvres maîtres, lesquels se trouvent actuellement réduits au nombre de 13, au bas duquel mémoire se trouve le bon à payer de la main du ministre sur ce qui reste à recouvrer des fonds des communautés, avec ordonnance de payement de la somme de 968 livres à 13 titulaires, pour l'année échue du 1er octobre 1790 au 1er octobre 1791.

20 novembre, 17 décembre 1791.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1241.

C. — ROTISSEURS, TRAITEURS

1922. — Etat nominatif de toutes les personnes qui jouissaient d'une pension à titre de secours, au compte du Roi, de la communauté des maîtres traiteurs-rôtisseurs et pâtissiers de la ville de Paris, au nombre de 30, qui se trouvent réduites à 5, auxquelles il est dû deux années d'arrérages, à raison de 36 livres par an, depuis l'année 1789, se montant à la somme de 360 livres, état certifié par les syndics et adjoints de la communauté.

6 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1090.

1923. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'allouer aux pauvres maîtres de la communauté des rôtisseurs-traiteurs-pâtissiers de Paris les arrérages des pensions qu'ils recevaient à titre d'aumône, montant à 360 livres pour les cinq

pauvres restants, à raison de 30 livres par an, du 1er octobre 1789 au 1er octobre 1791, avec ordonnance de payement de 360 livres au syndic de la communauté.

29 octobre, 5 novembre 1791.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F4 1090.

D. — TAILLEURS D'HABITS

1924. — Rôle des pauvres veuves de maîtres tailleurs, qui étaient aux bienfaits de la ci-devant communauté des maitres tailleurs d'habits à Paris avant la suppression des maîtrises en 1776, depuis cette époque lesdites aumônes ayant été payées par le Trésor royal, rôle certifié par les syndics et adjoints de la communauté des maîtres et marchands tailleurs d'habits, fripiers à Paris.

10 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F4 1241.

1925. — Mémoire au ministre de l'intérieur, proposant le payement des pensions que servait annuellement la communauté des maîtres tailleurs à plusieurs de ses pauvres maîtres, qui se trouvent réduits au nombre de 13, pour une somme de 426 livres, montant de la pension du 1er octobre 1790 au 1er octobre 1791, au bas duquel mémoire est le bon à payer sur ce qui reste à recouvrer des fonds des communautés, avec ordonnance de payement de la somme de 426 livres aux 13 titulaires dénommés.

26 novembre, 17 décembre 1791.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F4 1241.

§ 13. — Librairie et Imprimerie.

1926. — Lettre du sieur Jacob, imprimeur, grenadier de la garde nationale d'Orléans, à l'Assemblée nationale, accompagnant l'hommage d'un exemplaire de l'acte constitutionnel, dont il a imprimé 4 éditions, sous 4 formats différents, et a fixé pour l'une d'elles un prix si modéré que les citoyens les plus indigents de son département sont à même d'en faire l'acquisition.

14 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 141, n° 136.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 172.

1927. — Pétition du sieur Brémond à l'Assemblée nationale, exposant qu'en présence de l'apathie du sieur Baudouin, il a l'intention d'imprimer un *Almanach national* ou *Tableau de la France régénérée*, qui contiendra les noms des représentants de la Nation et ceux des fonctionnaires publics, donnera un état au vrai des finances ainsi que des forces militaires, et demandant à être autorisé à ouvrir une souscription publique.

15 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, C 141, n° 136.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 116.

1928. — Lettre des directeurs de l'imprimerie du Cercle social au président de l'Assemblée nationale, faisant hommage de la traduction italienne de la Constitution française.

17 février 1792.
Original, *A. N.*, F17 1692.
Renvoyée au Comité d'instruction publique par décret du 17 février 1792.

1929. — Certificat délivré par M. de Pinteville-Cernon, ancien député à la Constituante et membre de son Comité des finances, à l'effet de constater que, dans le rapport présenté à l'Assemblée, le 30 septembre 1791, sur le compte de M. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée, le Comité des finances avait laissé dans la classe des ouvrages à terminer l'inventaire des diamants de la Couronne, ainsi que le Dictionnaire géographique, dont l'impression a été ordonnée par décret du 28 août 1791.

28 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F4 1303.

1930. — Etat des impressions qui restaient à finir à l'époque de la séparation de l'Assemblée nationale constituante, et qui ont été terminées depuis le 1er octobre dernier, montant à la somme de 4,441 livres 4 sols.

Sans date (juillet 1792).
Original, *A. N.*, F4 1303.

1931. — Ordonnance de payement à M. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, de 8,609 livres 2 sols 8 deniers pour les frais de l'impression par lui faite, à 2,000 exemplaires, de l'inventaire des diamants de la Couronne et du Dictionnaire géographique de la France, en exécution des décrets des 18 juin et 28 août 1791, avec lettre de M. Baudouin à M. Jurien, et mémoire de l'impression, fourni par M. Baudouin et certifié par M. de Pinteville-Cernon, ex-président du Comité des finances.

29 juillet 1792.
Minute et originaux signés (3 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303.

1932. — Ordonnance de payement à M. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, de la somme de 15,000 livres, pour lui faciliter l'impression de l'instruction militaire aux gardes nationales de l'Empire.

26 août 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1304.

CHAPITRE II

GARDE NATIONALE PARISIENNE ET CORPS ANNEXES

§ 1. — Organisation de la garde nationale.

1933. — Autorisation délivrée par les commandant général et major général de la garde nationale parisienne au quartier-maître général, à l'effet de recevoir du trésorier de la Ville, ou de tout autre, la somme de 150,000 livres pour la subsistance des 10 premiers jours de novembre, tant de la cavalerie que de l'infanterie, avec la situation de la caisse du quartier-maître général pour novembre 1791, se montant en recette à 248,604 livres 16 sols 7 deniers, et en dépense à 191,722 livres 13 sols 8 deniers, ce qui donne un excédent de 32,882 livres 3 sols 1 denier.

3 novembre 1791.
Original, signé de M. Charton et de M. Lajard, *A. N.*, F⁴ 1090.

1934. — Demande de payement, par le Département des Domaine et finances, pour M. Chadelas, quartier-maître général de la garde nationale parisienne, de 150,000 livres pour la subsistance dudit corps durant les 10 premiers jours de novembre, avec ordonnance de payement de ladite somme.

3, 5 novembre 1791.
Original signé de M. Bailly, et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1090.

1935. — Autorisation délivrée par le commandant général et le premier aide major général de la garde nationale parisienne au quartier maître général, à l'effet de recevoir la somme de 175,148 livres 6 sols 8 deniers, dont 100,000 livres pour la subsistance, du 10 au 20 novembre, tant de l'infanterie que de la cavalerie, et 75,148 livres 6 sols 8 deniers pour la masse générale d'entretien de l'infanterie pendant le mois de novembre, avec situation de la caisse du quartier-maître au 12 novembre, demande de payement du Département des Domaine et finances, et ordonnance de payement.

17, 18 novembre 1791.
Originaux signés et minutes (4 pièces), *A. N.*, F⁴ 1090.

1936. — Autorisation délivrée par le commandant général et le premier aide major général de la garde nationale parisienne au quartier-maître général, à l'effet de recevoir la somme de 150,000 livres pour la subsistance dudit corps, du 20 au 30 novembre, avec état de situation de la caisse du quartier-maître général au 22 novembre, demande du Département des Domaine et finances au ministre de l'intérieur et ordonnance de payement.

22, 23, 26 novembre 1791.
Originaux signés et minute (4 pièces), *A. N.*, F⁴ 1090.

1937. — Plan d'organisation de l'armée parisienne, avec tableau, évaluation des dépenses de l'état-major général, effectif d'une division, d'un bataillon, des officiers de l'armée parisienne, par M. Buirette-Verrières, qui, entre autres modifications,

propose la suppression des grenadiers et chasseurs des compagnies volontaires.

Sans date (1792).
Minute, *A. N.*, F⁷ 4622.

§ 5. — Service de la garde nationale.

1938. — Arrêté du Corps municipal, portant que tous les employés des Bureaux de la Municipalité seront tenus, à l'avenir, de se faire remplacer dans le service de la garde nationale, qui cessera d'être pour eux un motif légitime d'absence.

4 octobre 1791.
Extrait conforme, *A. N.*, F¹⁹ 863.

§ 8. — Garde de Paris — Bataillon des Ports.

1939.— Demande adressée à l'Assemblée nationale par le corps des gardes de la Ville à l'effet d'être admis à présenter une pétition.

27 décembre 1791.
Original, signé de quatre gardes de la Ville, délégués, *A. N.*, C 141, n° 136.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 444, 635.

1940. — Lettre de la garde de Paris, réunie à celle des ports, quais, îles et remparts, à l'Assemblée nationale, demandant son admission à la barre pour jeudi soir, afin de donner lecture d'une pétition.

27 décembre 1791.
Original, signé de M. Roussel, président, *A. N.*, C 141, n° 136.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 635.

1941. — Etat des payements à faire au bataillon de la garde des ports, quais et îles de la ville de Paris, pour le mois de mars 1792, avec autorisation donnée par MM. Acloque, chef de légion faisant fonctions de commandant général de la garde nationale, et Viguier de Curny, commissaire des guerres des troupes du Département de Paris, à M. Gombault, quartier-maître trésorier des divisions de gendarmerie nationale, à l'effet de recevoir du Trésor public la somme de 19,542 livres 16 sols, pour la solde du mois de mars des 6 compagnies formant le bataillon des gardes des ports, et lettre du Département des Domaine et finances à M. Cahier, à ce sujet.

5, 9 mars 1792.
Original signé et minutes (3 pièces), *A. N.*, F⁴ 1301.

1942. — Ordonnance de payement au sieur Gombault, quartier-maître trésorier des divisions de gendarmerie nationale parisienne, de la somme de 19,542 livres 16 sols, pour la solde du mois de mars des 6 compagnies formant le bataillon des gardes des ports.

18 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1301.

1943. — Etat portant décompte des sommes dues aux sous-officiers du bataillon des ports, quais et îles de Paris, pour la haute paye ou supplément de traitement dont ils ont été privés à compter du 1er février 1790, en exécution du décret de l'Assemblée nationale, du 15 mars 1792, certifié par les colonel et lieutenant-colonel de la 29e division de gendarmerie nationale, et arrêté par M. Viguier de Curny, commissaire des guerres du Département de Paris.

18 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1301.

1944. — Lettre du Département des Domaine et finances de la municipalité de Paris à M. Roland, ministre de l'intérieur, le priant de faire payer à M. Gombault, quartier-maître trésorier des divisions de gendarmerie nationale, la somme de 22,139 livres 12 sols pour le décompte de la haute paye due aux sous-officiers du bataillon des ports, suivant l'état certifié du 18 avril.

20 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1301.

1945. — Etat des sommes dues aux adjudants, fourriers, chefs, sous-chefs et instructeurs du bataillon des ports, du 1er novembre 1789 au 31 mars 1792, à titre de haute paye de leur traitement, et de celles dues aux appointés, du 1er novembre 1789 au 31 janvier 1790, conformément aux

décrets des 15 mars et 30 avril 1792, certifié par le lieutenant-colonel de gendarmerie Raymond, et arrêté à la somme de 6,471 livres 12 sols par M. Viguier de Curny, avec ordonnance de payement de la somme en question à M. Gombault, ancien trésorier du guet, quartier-maître trésorier des divisions de gendarmerie.

18, 27 mai 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1946. — Etat des payements à faire pour la solde du bataillon des ports pendant le mois de mai 1792, certifié par M. Viguier de Curny, commissaire des guerres de la 27e division, avec ordonnances de payement à M. Gombault de la somme de 20,330 livres 1 sol 5 deniers pour la dite solde du mois de mai, et de 19,579 livres, 17 sols 6 deniers, représentant la solde du mois de juin.

15, 24 juin 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1947. — Etat des payements à faire pour la solde et subsistance du bataillon des ports pendant le mois de juillet 1792, arrêté à 18,520 livres 2 sols 3 deniers par M. Viguier de Curny, commissaire des guerres des troupes du Département de Paris, avec ordonnance de payement de ladite somme à M. Gombault, quartier-maître trésorier des divisions de gendarmerie nationale.

18, 22 juillet 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303.

1948. — Etat des payements à faire pour la subsistance du bataillon des ports pendant le mois d'août 1792, arrêté à 17,905 livres 3 sols 3 deniers par M. Viguier de Curny, commissaire des guerres du Département de Paris, chargé de la police de ce bataillon, avec ordonnance de payement de ladite somme à M. Gombault, quartier-maître trésorier des divisions de gendarmerie.

4, 12 août 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1304.

§ 9. — Gendarmerie nationale parisienne.

1949. — Bordereaux de la solde des officiers, sous-officiers et gendarmes des deux compagnies de gendarmerie nationale faisant le service près le Corps législatif, pendant les mois d'octobre et de novembre 1791, avec les contrôles de ces compagnies, lettres d'envoi du Directoire du Département au ministre de l'intérieur et ordonnances de payement à M. Gaudron du Tilloy, lieutenant-colonel, de 10,057 livres 10 sols, pour octobre, et de 10,340 livres 16 sols 8 deniers, pour novembre.

26 octobre-26 novembre 1791.
Originaux et minutes (8 pièces), *A. N.*, F⁴ 1090.

1950. — Bordereau des appointements et solde des officiers, sous-officiers et gendarmes de la compagnie de gendarmerie nationale servant près les tribunaux et chargés de la garde des prisons de Paris, pour le mois de novembre 1791, avec lettre d'envoi de M. Fortin, commandant de ladite gendarmerie, déclarant qu'il n'a rien voulu changer à l'état de la compagnie ci-devant de robe courte, avant que l'organisation soit entièrement effectuée, et ordonnance de payement de 9,918 livres 15 sols à M. Fortin.

25 novembre 1791.
Originaux signés et minute (3 pièces), *A. N.*, F⁴ 1090.

1951. — Ordonnance de payement à M. Gombault de la somme de 18,067 livres 10 sols, pour la solde, le fourrage et le logement de la compagnie de maréchaussée de l'Ile-de-France, pendant le mois de novembre 1791.

26 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1090.

1952. — Pétition des officiers de l'ancienne compagnie de maréchaussée de l'Ile-de-France, transformée en gendarmerie nationale, à l'Assemblée législative, à l'effet d'obtenir, comme compensation de la diminution de leur solde, une indemnité analogue à celle qu'ont obtenu

les officiers de la cavalerie parisienne, quoique n'ayant pas rendu plus de services qu'eux.

Décembre 1791.
Original, *A. N.*, C 141, n° 135.

1953. — Pétition de la ci-devant maréchaussée de l'Ile-de-France à l'Assemblée nationale, à l'effet de protester contre l'application de l'article 2 du décret du 1er décembre, qui admet les officiers de la gendarmerie nationale, nommés par les départements, à concourir avec les officiers de l'ancienne maréchaussée, à partir de la date des commissions de capitaines et des lettres de lieutenants, que ces nouveaux officiers ont obtenues dans les troupes de ligne, laquelle application était de nature à ruiner leur avancement, lettre de MM. Papillon, colonel de la 1re division, et Montfort, capitaine, au président de l'Assemblée, le priant de vouloir bien faire donner lecture de cette pétition.

12 décembre 1791.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, C 141, n° 135.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXVI, p. 116.

1954. — Etat des payements à faire pour la solde, le fourrage et le logement de la compagnie de maréchaussée de l'Ile-de-France, pendant le mois de février 1792, arrêté à 17,019 livres 15 sols 4 deniers, avec ordonnance de payement de ladite somme.

24 février 1792.
Copie conforme et minute (2 pièces), *A. N.*, F4 1301.

1955. — Etat des payements à faire, pendant le mois de mai 1792, pour la solde des sous-officiers et gendarmes de la ci-devant compagnie de maréchaussée de l'Ile-de-France, faisant partie de la 1re division de gendarmerie nationale, arrêté à la somme de 28,550 livres par M. Roland, ministre de l'intérieur, avec ordonnance de payement de ladite somme à M. Gombault, pour les soldes, fourrage et logement de ladite compagnie.

25, 27 mai 1792.
Original, signé de M. Roland, et minute (2 pièces), *A. N.*, F4 1302.

§ 11. — Gardes Suisses.

1956. — Lettre de la compagnie des Suisses formant l'ancienne garde du corps de M. Louis-Stanislas-Xavier, prince français, au président de l'Assemblée nationale, demandant la permission de présenter une pétition, d'autant plus urgente que, depuis le 1er octobre, elle se trouve sans paye et sans pain, que, s'étant adressée aux ministres de la Liste civile et de la Guerre, ce dernier l'a renvoyé à l'Assemblée nationale.

25 décembre 1791.
Original, signé de M. Léonard Ballette, chargé des pouvoirs de la compagnie, *A. N.*, C 141, n° 136.

RÉGIMENT PROVINCIAL DE PARIS

1957. — Mandat de 2,693 livres sur le Trésor public, délivré par la municipalité de Paris à M. Delerm, capitaine de grenadiers au ci-devant régiment provincial de Paris, pour 6 mois, échus le 1er octobre, tant de ses appointements que de la solde des sergents employés sous ses ordres au recrutement, pour toutes les dépenses faites du 1er avril au 1er octobre, y compris celle de 18 livres pour l'impression de 200 affiches, indicatives du jour où les congés absolus seront délivrés à tous les soldats restant dudit régiment, et 225 livres pour le loyer du bureau au 31 décembre, moyennant payement de laquelle somme il ne sera plus rien dû pour frais dudit régiment, et toute dépense y relative sera supprimée.

3 octobre 1791.
Copie, *A. N.*, F4 1091.

1958. — Lettre des administrateurs du Département de Police à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, exposant que l'ancien régiment provincial de Paris a été supprimé par décret du 24 mars, avec les autres régiments provinciaux, que M. Delerm, capitaine de grenadiers, chargé du recrutement et de la surveillance des soldats de ce régiment, n'a cessé son travail avec ses sergents que le 1er octobre, que le mandat de 2,693 livres sur le Trésor public, délivré à cet officier

pour le payement de sa solde, de celle de ses sergents et de ses frais de bureau, a été refusé par les commissaires de la Trésorerie, alors que les dépenses relatives au régiment en question ont toujours été acquittées par le Trésor public, et déclarant que la Municipalité ne peut prendre ces frais à sa charge.

29 octobre 1791.
Original, signé de MM. Maugis, Bailly et Vigner, *A. N.*, F⁴ 1091.

CHAPITRE III

ASSISTANCE PUBLIQUE, HOPITAUX ET HOSPICES

§ 1. — Ateliers de charité ou de secours.

1959. — Ordonnance de payement au sieur Smith, ancien caissier des ateliers de secours établis à Paris, de 43,631 livres 18 sols 6 deniers, pour, avec 12,348 livres, produit de la vente des camions et brouettes appartenant à la Nation, lesquels servaient auxdits ateliers, faire celle de 55,979 livres 18 sols 6 deniers, qui doit par lui être employée sur les mandats de la Municipalité au parfait payement des différentes créances desdits ateliers.

9 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1304.

1960. — Rapport au ministre de l'intérieur, exposant que, d'après l'état général des créanciers des ateliers de charité de la ville de Paris, arrêté par le Directoire du Département le 21 février, d'après la lettre du Directoire à M. La Millière, du 6 mars, et celle de la Municipalité, du 7 août, la dette totale à acquitter est de 55,979 livres 18 sols 6 deniers, dont il convient de défalquer 12,348 livres, produit de la vente des brouettes et camions, demandant le versement de 43,631 livres 18 sols 6 deniers dans la caisse de M. Smith, caissier des ateliers de secours, pour solder les ouvriers et entrepreneurs desdits ateliers, déclarant qu'au moyen de ce payement, attendu le délai qui s'est écoulé depuis la suppression des ateliers de secours et les avertissements réitérés de la Municipalité aux divers créanciers, aucune réclamation ne sera plus admise à raison des marchés passés par la Municipalité, avant le 1er juillet 1791, pour le fonctionnement desdits ateliers, rapport approuvé.

12 septembre 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1304.

§ 2. — Ateliers de filature.

1961. — Lettre de M. Bailly, maire de Paris, à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, se plaignant de ce que les mandats expédiés par l'administration des Etablissements publics, à l'effet d'obtenir du Trésor les sommes nécessaires, chaque semaine, pour le payement des pauvres employés dans les ateliers de filature, ont été retenus plusieurs jours dans les bureaux de l'intérieur, ajoutant que ces retards ont souvent occasionné beaucoup d'embarras et d'inquiétude aux administrateurs, empêchés par là de subvenir aux dépenses journalières, et le priant d'apposer désormais sa signature sur les mandats, dès qu'ils lui seront présentés.

17 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1091.

1962. — Mandats du Département des Etablissements publics, montant à la somme de 95,000 livres, délivrés à M. Smith pour le payement de la dépense des divers ateliers de filature.

5 mai-2 juillet 1792.
Originaux signés (6 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

1963. — Ordonnance de payement à M. Smith de la somme de 95,000 livres, pour, avec les 400,000 livres ordonnancées les 22 janvier, 19 février et 11 mars précédents, faire celle de 495,000 livres, à compte de la dépense en 1792 des ateliers de filature, dont le ministre a approuvé l'établissement sous la surveillance de la Municipalité.

6 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1302.

1964. — Ordonnance de payement à M. Hénault, trésorier et chef de la comptabilité générale des ateliers de filature, de la somme de 305,000 livres, pour, avec les 495,000 livres, ordonnancées du 22 janvier au 6 mai, faire celle de 800,000 livres à compte de la dépense, pendant la présente année, des ateliers de filature de Paris.

15 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1303.

1965. — Mandats du Département des Etablissements publics, montant à la somme de 305,000 livres, délivrés à M. Hénault, trésorier et chef de la comptabilité générale des ateliers de filature, pour subvenir au payement des dépenses des divers ateliers de filature.

18 juillet-25 octobre 1792.
Originaux signés (25 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303.

§ 3. — Etablissements hospitaliers.

G. — HOSPICE DE SAINT-SULPICE

1966. — Ordonnance de payement à la supérieure de l'hospice de la rue de Seine, faubourg Saint-Germain, de la somme de 7,650 livres, qui lui reviennent pour les mois d'août, septembre et octobre de cette année, à raison de 3,500 livres par mois, en déduisant 2,850 livres payées en trop sur l'indemnité qu'elle recevait à raison des droits d'entrée, lesquels ont été supprimés le 1er mai 1791.

17 octobre 1791.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1241.

1967. — Ordonnance de payement à la supérieure de l'hospice de charité, établi barrière de Sèvres à Paris, de 10,500 livres, montant du 1er trimestre du secours annuel de 42,000 livres, accordé le 5 septembre 1778 pour l'entretien dudit hospice.

5 février 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1301.

1968. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant de faire avancer par la Trésorerie nationale à la supérieure de l'hospice Saint-Sulpice la somme de 10,500 livres, formant le quart de celle de 42,000 livres, accordée à titre de secours annuel pour l'entretien de cet hospice, par décision du 5 septembre 1778.

10 février 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1969. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'ordonner que, conformément à la loi du 1er avril 1792, il sera avancé par la Trésorerie nationale à la supérieure de l'hospice Saint-Sulpice la somme de 3,500 livres, due à cette maison pour le mois d'avril dernier, formant le douzième de celle de 42,000 livres, qui lui a été allouée à titre de secours annuel, rapport approuvé.

3 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1302.

H. — HOSPITALIÈRES DE LA PLACE-ROYALE

1970. — Procès-verbal de remise au bureau des archives des biens nationaux, par le sieur Antoine-Toussaint Lefèvre, des titres, contrats et actes de propriété des biens appartenant aux dames Hospitalières de la Charité Notre-Dame, près la Place-Royale, à Paris, avec inventaire et description sommaire desdits papiers.

23 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, M 714, n° 9.

1971. — Rapport sur la liquidation des biens et revenus des dames religieuses Hospitalières de la Place-Royale et sur le traitement des religieuses sorties de cette communauté, avec arrêté du Directoire du Département, approuvant ledit rapport, décidant qu'il sera tenu compte annuellement auxdites Hospitalières de 27,052 livres 2 sols 7 deniers pour le montant de leurs revenus, sauf à déduire le traitement des religieuses sorties ou qui sortiront de la communauté, à raison de 300 livres pour chaque religieuse de chœur et de 150 livres pour chaque converse, et reconnaissant qu'il n'est plus dû, pour le traitement de 1791 et des 6 premiers mois de 1792, que la somme de 15,165 livres 13 sols 10 deniers, dont cette maison sera payée

par mandat sur M. Baron, payeur des frais du culte du district de Paris.

18 août 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F⁴ 1304.

1972. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, accompagnant l'envoi de son arrêté sur la liquidation du traitement de la communauté des Hospitalières de la Place-Royale, et demandant les 35,765 livres 13 sols 10 deniers revenant à cette communauté, tant pour se remplir des 20,000 livres avancées à cette maison à cause de ses besoins, que pour lui payer les 15,565 livres 13 sols 10 deniers, restant dûs sur 1791 et les 6 premiers mois de 1792.

18 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1304.

1973. — Lettre de la Commission provisoire, nommée par le peuple pour remplacer le Directoire du Département, à M. Roland, ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre du 26 août, fournissant des explications sur ce qui doit être attribué aux Hospitalières de la Place-Royale pour l'année 1791 et ce qui doit appartenir à l'année 1792, déclarant qu'il revient à la maison des Hospitalières de la Place-Royale, pour 1791, 27,052 livres 2 sols 7 deniers, sur lesquelles elle a touché, en loyers et en fermages, 4,737 livres 10 sols, et reçu en avance 20,200 livres, et pour le 1er semestre de 1792, 13,526 livres 1 sol 3 deniers, déduction de 75 livres pour le traitement d'une religieuse sortie d'avril à juillet 1792, et du droit de contrôle, évalué à 16 livres 1 sol 5 deniers, ce qui fait, en réalité, 13,434 livres 19 sols 10 deniers, soit en total 35,749 livres 12 sols, que les administrateurs du Département prient de leur faire passer le plus promptement possible.

30 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1304.

1974. — Ordonnance de payement au sieur Baron, receveur du district de Paris, d'une somme de 22,314 livres 12 sols 7 deniers pour être délivrée aux Hospitalières de la Place Royale, afin de leur tenir lieu de leurs revenus de 1791, et de 13,749 livres 12 sols 5 deniers, pour leur tenir lieu des revenus du 1er semestre de 1792.

9 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1304.

I. — HOSPITALIÈRES DE LA ROQUETTE

1975. — Procès-verbal de remise au bureau des archives de l'administration des biens nationaux par le sieur Jean-Louis-François Greslé, citoyen de Paris, des titres, contrats et actes de propriété des biens appartenant aux religieuses Hospitalières de la Charité de Saint-Joseph de la Roquette, avec l'inventaire et description sommaire desdits papiers.

27 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, M 714, n° 11.

1976. — Lettre du Directoire du Département de Paris, déclarant avoir reconnu que les revenus annuels de la maison des Hospitalières de la Charité de Saint-Joseph de la Roquette s'élevaient à 22,999 livres 14 sols 8 deniers, et les charges, composées de rentes viagères, à 1,053 livres 6 sols 8 deniers, leur avoir concédé la totalité de leurs revenus à charge de l'acquit de leurs dettes, et décidé le payement, par semestre, de la somme visée plus haut, en un mandat de 10,149 livres 14 sols 8 deniers, sur M. Baron, payeur du district de Paris, formant, avec les 12,450 livres précédemment payées par provision, la somme totale de 22,999 livres 14 sols 8 deniers, et priant le ministre d'ordonner le versement de cette somme dans la caisse de M. Baron, ainsi que de celle de 11,499 livres 17 sols 4 deniers pour assurer le payement du semestre de juillet.

16 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1303.

1977. — Certificat du Directoire du Département de Paris, attestant au ministre de l'intérieur que les biens de la communauté des Hospitalières de la Roquette consistaient : 1° en 21,799 livres 14 sols, 8 deniers de rente perpétuelle sur les revenus publics ; 2° en une maison à Paris, rue Traversière-Saint-Roch, louée

1,200 livres; 3° en divers bâtiments et terrains à l'intérieur de la communauté, produisant 8,882 livres; que les rentes viagères par elle dues montaient à 1,053 livres 6 sols 8 deniers; que la communauté n'avait reçu, pour 1791, aucuns arrérages de ses rentes et aucun loyer de la maison de la rue Traversière, et déclarant avoir décidé le payement annuel de 22,999 livres 14 sols 8 deniers, montant du produit de ses rentes et maison, somme dont il lui sera tenu compte pour l'année 1791.

10 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1303.

1978. — Ordonnances de payement au sieur Baron, receveur du district de Paris, de 22,999 livres 14 sols 8 deniers, d'une part, et de 11,499 livres 17 sols 4 deniers, d'autre part, pour être par lui délivrées aux Hospitalières de la Charité de Saint-Joseph de la Roquette, afin de leur tenir lieu de leurs revenus de l'année 1791 et du premier trimestre de 1792.

15 juillet 1792.
Minute, *A, N.*, F⁴ 1303.

J. — HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE, RUE MOUFFETARD

1979. — Procès-verbal de transport de MM, François-Pierre Villain et Jean-Nicolas Jeanson, archivistes de l'administration des biens nationaux, au monastère des Dames Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, au faubourg Saint-Marcel, rue Mouffetard, à l'effet de dresser l'état sommaire des titres et papiers, et de les emporter aux archives des biens nationaux, maison du Saint-Esprit.

10-16 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, M. 714, n° 7.

K. — HOSPITALIÈRES DE SAINT ANASTASE OU SAINT-GERVAIS

1980. — Délégation donnée par M. Burel, chef du bureau d'administration des biens nationaux, à MM. Jeanson et Pavillet, archivistes de la Municipalité, à l'effet de se transporter à la maison des religieuses Hospitalières de Saint-Gervais, pour recevoir desdites dames les titres de propriété de leurs maisons, nécessaires pour la constatation de leurs revenus, et d'en dresser inventaire sommaire.

28 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, M 714, n° 15.

1981. — Procès-verbal d'inventaire et d'enlèvement des titres, papiers et registres des Dames Hospitalières de Saint-Anastase, dites de Saint-Gervais, par MM. Jean-Nicolas Jeanson et Joseph-Nicolas Pavillet, archivistes de la Municipalité de Paris pour les biens nationaux, avec un tableau des revenus de l'hôpital Saint-Gervais, tant en rentes qu'en loyers de terres et maisons.

1, 2 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, M 714, n° 14.

1982. — Etat de ce qui est dû aux religieuses Hospitalières de Saint-Gervais jusqu'au 21 avril 1792, leurs loyers ayant été arrêtés à pareil jour 1791 et leurs rentes le 1er janvier 1791, et de ce qu'elles doivent, montant, d'une part, à 31,667 livres 4 sols 6 deniers, d'autre part, à 13,992 livres 17 sols 3 deniers, ledit état certifié par la sœur Grandin, supérieure, et la sœur Thubeuf, économe.

3 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, M 714, n° 16.

1983. — Note des titres de propriété remis entre les mains de la Municipalité par les religieuses Hospitalières de Saint-Anastase, dites de Saint-Gervais, certifiée véritable par la sœur Grandin, supérieure, et la sœur Thubeuf, économe.

3 mai 1792.
Original signé, *A. N*, M 714, n° 17.

1984. — Rapport sur la liquidation des biens et revenus de la communauté des Dames Hospitalières de Saint-Anastase, dites de Saint-Gervais, établie Vieille rue du Temple, à Paris, pour parvenir à fixer la somme annuelle que la Nation devra compter à cette communauté pour lui tenir lieu du revenu de ses biens, dont elle a pris l'administration, et le traitement des religieuses sorties de cette communauté,

avec arrêté du Directoire du Département, approuvant le rapport et fixant à 35,514 livres 2 sols 4 deniers le montant de l'allocation qui devra tenir lieu des revenus de la communauté, et à 500 livres le traitement des religieuses de chœur et à 250 livres celui des sœurs converses.

16 août 1792.
Copie conforme, *A. N.*, F⁴ 1304.

1985. — Requête des Hospitalières de Saint-Anastase, dites de Saint-Gervais, rue Vieille-du-Temple, à M. Roland, ministre de l'intérieur, exposant que, surtout depuis la Révolution, à laquelle elles sont attachées, elles reçoivent un nombre considérable de pauvres passants valides; qu'il leur est dû par l'Etat environ 17,000 livres, dont elles ont le plus pressant besoin pour les mettre à portée de subvenir tant au payement de leurs fournisseurs qu'aux dépenses indispensables exigées par le changement de leur costume, et demandant l'envoi des fonds nécessaires à M. Baron.

18 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1304.

1986. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, envoyant son arrêté sur la liquidation du traitement des religieuses Hospitalières de Saint-Anastase, dites de Saint-Gervais, et demandant de leur faire passer le plus tôt possible les 48,849 livres 1 sol 5 deniers revenant à cette communauté pour l'année 1791 et les 6 premiers mois de 1792, afin de rentrer dans les 32,000 livres d'avances faites et de payer les 16,849 livres 1 sol 5 deniers restant dues sur leur traitement.

18 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1304.

1987. — Ordonnance de payement à M. Baron, receveur du district de Paris, de la somme de 32,566 livres 8 deniers, d'une part, pour tenir lieu à la communauté des Hospitalières de Saint-Gervais du revenu dont elles jouissaient en 1791 sur les biens nationaux, et de 16,283 livres 9 deniers, d'autre part, pour les 6 premiers mois de 1792 de pareils revenus.

26 août 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1304.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-MANDÉ

1988. — Lettre du Directoire du Département à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, exposant que les religieuses Hospitalières de Saint-Mandé se plaignent d'être rayées de l'état de payement des rentes sur la Ville, et, attendu que ce payement forme une partie considérable des revenus de leur maison, dont les pauvres se trouveront privés encore plus qu'elles mêmes, demandant, en vertu des lois des 14 octobre et 5 novembre 1790, d'après lesquelles il doit être tenu compte à cette maison de la totalité de ses revenus, l'autorisation de lui faire payer, par le receveur de Bourg-la-Reine, les arrérages échus de ces rentes.

16 novembre 1791.
Original, *A. N.*, F⁴ 1091.

1989. — Lettre du Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, attestant que, d'après les titres fournis par le Directoire du district de Bourg-la-Reine, les revenus nets de la communauté des religieuses Hospitalières de Saint-Mandé s'élevaient à la somme de 15,554 livres 17 sols 10 deniers, avec 80 livres pour toute charge, que ladite communauté avait touché, en 1791, 1,960 livres sur le produit de ses biens fonds de la campagne, et attendu qu'il était sorti 4 religieuses de chœur, décidant qu'il serait payé auxdites Hospitalières 12,314 livres 17 sols 10 deniers pour 1791, et 7,073 livres 5 sols 7 deniers pour le 1er semestre de 1792, soit en tout 19,388 livres 3 sols 5 deniers, et priant de faire verser le plus tôt possible ces fonds à M. Baron, avec certificat du Directoire dans le même sens.

16 juin, 10 juillet 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303, F⁴ 1091.

1990. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, lui

adressant les 2 certificats qu'il a demandés par ses 2 lettres du 3 juillet, relativement aux religieuses Hospitalières de la Roquette et de Saint-Mandé, et le priant de lui faire tenir sans retard les fonds sollicités pour ces communautés par sa lettre du 16 juin.

10 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1303.

1991. — Ordonnances de payement au sieur Baron, receveur du district de Paris, de la somme de 12,314 livres 17 sols 10 deniers, d'une part, et de 7,073 livres 5 sols 7 deniers, d'autre part, pour les revenus de l'année 1791 et du premier semestre de 1792 des Dames Hospitalières de Saint-Mandé.

22 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1303.

1992. — Lettre du Directoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, priant qu'on lui envoie les ordonnances qui seront délivrées au profit de M. Baron, receveur, pour tenir compte aux maisons hospitalières de Saint-Mandé, district de Bourg-la-Reine, et de la Roquette, à Paris, de la totalité de leurs revenus ordinaires, afin d'être revêtues de son visa.

2 août 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1091.

M. — HOPITAL DES CENT-FILLES ORPHELINES

1993. — Lettre de M. Denormandie au ministre des Contributions publiques, déclarant que, s'il y est autorisé par M. De Lessart, il payera les 4,000 livres pour le 4e terme de la gratification de 24,000 livres accordée aux Dames de la congrégation du faubourg Saint-Marcel, qu'il ignore qui leur payera leur 6e terme pour 1791, mais faisant observer qu'elles sont toujours fondées à s'adresser au ministre de l'intérieur, comme chargé de l'administration des secours précédemment accordés aux communautés de religieuses.

31 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1091.

N. — HOPITAL DES QUINZE-VINGTS

1994. — Lettre de MM. Merlo, Dania et Cie, banquiers à Paris, 1, rue du Faubourg-Poissonnière, au ministre de l'intérieur, accompagnant l'envoi d'un mémoire concernant le 2e remboursement fait à Gênes pour l'emprunt de la compagnie qui avait acquis l'ancien enclos des Quinze-Vingts, et réclamant le payement de 64,655 livres 17 sols, dont ils sont à découvert, savoir, de 22,229 livres 9 sols 6 deniers pour les intérêts du retard des virements dans la banque de Gênes, et de 33,821 livres 3 sols 6 deniers pour la différence du change, fixé dans le principe à 104 1/2, mais inadmissible dans la pratique, tant en raison des retards apportés aux payements que des obstacles soulevés par le gouvernement lui-même à la suite de l'immense émission d'assignats et de la prohibition de la sortie du numéraire, et relevé du compte du 2e remboursement de l'emprunt en question, échu à Gênes le 31 janvier 1791.

8 décembre 1791.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1301, F⁴ 1090.

1995. — Ordonnances de payement au marquis de Spinola : 1° d'un million pour le 2e terme du remboursement payable le 1er février, des 4 millions empruntés à Gênes, en 1779, par les acquéreurs de l'ancien enclos des Quinze-Vingts; 2° de 75,000 livres pour intérêts à 5 0/0, du 1er août 1790 au 1er février 1791, des 3 millions restant dus de l'emprunt de Gênes; 3° de 125,000 livres, tant pour la différence du change que pour commission aux banquiers, relativement au 2e terme du remboursement.

22 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1301.

1996. — Lettre du marquis de Spinola au ministre de l'intérieur, se plaignant du refus par le Trésor de payer l'ordonnance d'un million pour le 3e remboursement, à Gênes, de l'emprunt des Quinze-Vingts, sous le prétexte que l'on ne savait si c'était au Trésor national, ou à la Caisse

de l'extraordinaire, à payer ce million, refus d'autant plus fâcheux qu'il avait pris toutes ses dispositions pour envoyer ce million à Gênes, dans les conditions les moins onéreuses pour le Trésor, se trouvant obligé de protester contre les pertes que ce défaut de payement pourra occasionner, faisant, en outre, observer que ce remboursement aurait dû être fait à Gênes à la fin de ce mois, qu'il sera dû des intérêts aux prêteurs en raison de ce retard, et que le cours du change, déjà fort onéreux pour le gouvernement, tend à le devenir chaque jour davantage.

28 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1091.

O. — ÉTABLISSEMENT DES AVEUGLES-NÉS DE M. HAUY

1997. — Mémoire du Département de Paris au ministre de l'intérieur, demandant, qu'en raison de l'incertitude de la situation des revenus des Quinze-Vingts, attendu la nécessité de pourvoir promptement aux besoins de l'institution des Aveugles-nés, il soit payé, par la Trésorerie nationale, une somme de 24,400 livres, tant pour les appointements des instituteurs, répétiteurs, chefs d'atelier, que pour 30 pensions gratuites, à raison de 350 livres chacune, à des élèves sans fortune.

11 mars 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1301.

1998. — Etat des sommes à payer aux personnes composant l'établissement des Aveugles-nés (2 instituteurs, 2 inspecteurs chefs d'ateliers, 4 gouvernantes maîtresses, 4 maîtres de musique, 8 répétiteurs aveugles) et pour 30 pensions, avec ordonnance de payement à M. Baron, receveur du district de Paris, de 24,400 livres pour les honoraires ci-dessus marqués et pour les pensions de 30 élèves sans fortune.

22 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1301.

1999. — Rapport du Département de Paris au ministre de l'intérieur, proposant, vu la situation de l'hôpital des Quinze-Vingts dont les comptes ne sont pas encore apurés, de faire payer, par la Trésorerie nationale, 6,950 livres pour les honoraires des instituteurs et maîtres des Aveugles-nés pendant le premier semestre de 1792.

21 août 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1304.

2000. — Etat des honoraires à payer aux personnes composant l'établissement des Aveugles-nés, et ordonnance de payement à M. Baron, receveur du district de Paris, de 6,950 livres pour être employées au payement de ces honoraires.

26 août 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1304.

P. — ÉTABLISSEMENT DES SOURDS ET MUETS

2001. — Lettre du Directoire du Département à M. De Lessart, le priant de faire mettre le plus promptement possible à sa disposition le quartier de juillet de l'allocation accordée aux Sourds et Muets par le décret du 21 juillet 1791, dont les instituteurs sollicitent le payement, avec réponse du ministre, annonçant l'envoi d'un mandat de 5,275 livres pour le payement de ce quartier.

14 novembre 1791.
Original, signé de MM. Glot, de la Chaume, Anson et Davous, et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1090.

2002. — Ordonnance de payement au Directoire du Département de Paris, de la somme de 5,275 livres, représentant le quartier de juillet 1791 de l'allocation accordée à l'établissement des Sourds et Muets.

20 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1090.

2003. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, à M. Cahier de Gerville, le priant de vouloir bien procurer le payement entre les mains de M. Baron, faisant fonctions de receveur de district, du trimestre d'octobre des honoraires des instituteurs des Sourds et Muets et des 24 places gratuites accordées par l'article 4 de la loi du 29 juillet à 24 élèves sans fortune, suivant récla-

mation de M. Massé, économe de cet établissement, avec rapport à l'appui, spécifiant que la loi du 29 juillet 1791 prévoit le payement annuel sur les fonds de la Trésorerie nationale: 1° de 12,700 livres pour les honoraires du premier instituteur, du second, de deux adjoints, d'un économe, d'un maître d'écriture, de deux répétiteurs et de deux maîtresses; 2° de 24 pensions gratuites à 24 élèves sans fortune, à raison de 350 livres chaque, et demandant le payement du trimestre d'octobre 1791, le dit rapport renvoyé par le ministre à M. Jurien pour lui en rendre compte.

25 janvier 1792.
Original, signé de M. Rœderer, et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1301.

2004. — Ordonnance de payement à M. Baron, chargé par le Département de Paris des fonctions de receveur du district, de 5,275 livres, pour le dernier trimestre de 1791 du secours annuel de 21,000 livres accordé à l'établissement des Sourds et Muets, conformément à la loi du 29 juillet 1791.

12 février 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1301.

Maison de santé d'Escourbiac.

2005. — Arrêté du Directoire du Département, portant qu'il y a lieu de continuer aux sieurs Guignet et Ravigneau, prêtres du diocèse de Sens, atteints d'aliénation mentale et soignés dans la maison de santé de M. d'Escourbiac, les pensions qui leur étaient servies par l'évêque de Sens et la chambre diocésaine de Sens, à raison de 600 livres par an pour chacun, et renvoyant M. d'Escourbiac à se pourvoir, pour la liquidation définitive desdites pensions, devant le liquidateur général des créances sur l'Etat, et pour le payement provisoire des arrérages, devant les commissaires de la Trésorerie nationale.

31 décembre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, F⁴ 1301.

2006. — Ordonnance de payement à M. d'Escourbiac, chirurgien, propriétaire d'une maison de santé, faubourg Saint-Antoine (13, rue du Chemin-Vert), de : 1° la somme de 450 livres pour les 9 derniers mois de 1791 de la pension de 600 livres accordée au sieur Guignet, prêtre du diocèse de Sens, détenu dans ladite maison pour cause de démence; 2° celle de 387 livres 10 sols pour la pension du sieur Ravigneau, prêtre du même diocèse, également détenu dans ladite maison pour cause de démence.

26 février 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1301.

CHAPITRE IV

INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS, THÉATRES

§ 1. — Instruction publique. — Etablissements scientifiques.

A. — ENSEIGNEMENT PUBLIC ET ÉDUCATION NATIONALE

Ecole des Orphelins militaires.

2007. — Mémoire du chevalier Pawlet, fondateur et instituteur de l'École des Orphelins militaires, représentant que, malgré le renchérissement des denrées depuis plusieurs années, il ne demande pas d'accroissement de secours, mais le règlement des pensions arriérées, n'ayant reçu que 12,000 livres sur les 32,000 livres échues en octobre 1791, et demandant le payement des 20,000 livres restan dues, avec lettre d'envoi.

5 octobre 1791.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1090.

2008. — Ordonnance de payement à M. Pawlet, instituteur de l'Ecole des Orphelins militaires, de la somme de 12,000 livres, à compte de celle des 32,000 que le Roi, par sa décision du 2 octobre 1785, a accordée à titre de secours annuel pour élever 260 enfants, à raison de 200 livres pour chacun.

12 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1090.

C. — COLLÈGE DE FRANCE

2009. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'expédier une ordonnance de 15,147 livres 6 sols, dont le montant sera versé par la Trésorerie nationale dans la caisse du Collège royal, afin d'être répartie entre les professeurs pour l'acquit des gages qui leur sont dus pour l'année 1791, en déduisant de la somme de 15,930 livres, affectée par les lettres patentes de 1772 au traitement des lecteurs et professeurs, celle de 800 livres revenant à un inspecteur supprimé, et celle de 600 livres pour 2 chaires vacantes, à charge par les professeurs d'acquitter 800 livres pour la vétérance de M. Lemonnier.

23 juin 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1303.

2010. — Ordonnance de payement aux lecteurs et professeurs royaux du Collège royal de la somme de 15,147 livres 6 sols, pour ce qui leur revient du montant net de leurs gages pendant l'année 1791, à charge d'acquitter sur ladite somme 800 livres pour la vétérance accordée au sieur Lemonnier.

1er juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1303.

D. — FACULTÉ DE THÉOLOGIE

2011. — Rapport au ministre de l'intérieur, déclarant fondée la réclamation par les six professeurs royaux en théologie de Sorbonne et de Navarre de leur traitement, depuis le 1er janvier jusqu'au 22 octobre 1791, et proposant l'ordonnancement de 3,928 livres 10 sols pour la totalité de ce qui leur est dû.

Sans date (octobre 1791).
Minute, *A. N.*, F⁴ 1301.

E. — FACULTÉ DE DROIT

2012. — Ordonnance de payement aux professeurs en droit de l'Université de Paris, de la somme de 900 livres pour les 6 derniers mois de 1791, des gages qui leur ont été accordés, sur le pied de 1,800 livres par an, par arrêt du Conseil de décembre 1719, revêtu de lettres patentes, pour avoir inventé, fondé et ci-devant exploité l'établissement des Postes, où ces gages ont été ci-devant payés.

6 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1302.

2013. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant l'expédition d'une ordonnance de 900 livres pour le payement des 6 derniers mois 1791, des gages des 6 professeurs en droit de l'Université de Paris (MM. Bouchaud, Delattre, Gouilliart, Hardouin, Godefroy et Clément de Mallerné, professeur en droit français, dont la chaire est absolument distincte), à raison de 300 livres, ainsi qu'il est réglé par les lettres patentes de 1719, sauf aux professeurs à se pourvoir, ainsi qu'ils aviseront, pour le supplément de leur traitement, qui résulte d'une décision de M. de Calonne, en 1785.

19 mai 1792.
Original, *A. N.*, F⁴ 1302.

2014. — Ordonnance de payement aux professeurs de la Faculté de droit de l'Université de Paris, de la somme de 900 livres pour les 6 premiers mois 1792 du supplément de gages accordé par décision du 12 février 1786, et de 900 livres pour les 6 premiers mois de 1792 des gages accordés sur le pied de 1,800 livres par an, par arrêt du Conseil de décembre 1719, pour avoir inventé, fondé et ci-devant exploité l'établissement des Postes où ces gages ont été ci-devant payés.

15 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1303.

F. — FACULTÉ DE MÉDECINE

2015. — Mémoire du sieur Fragonard, créateur du cabinet d'anatomie d'Alfort, près Charenton, à l'Assemblée nationale, proposant la création d'un cabinet d'anatomie à Paris, qui serait installé à peu de frais (10,000 livres) sous le dôme de l'Assomption et comprendrait un amphithéâtre, un cabinet et un laboratoire, demandant, pour l'entretien de ce cabinet, 20,000 livres par an, soit 8,800 livres pour les traitements du personnel, et 11,200 livres pour les frais d'instruments et de bureau, et

s'engageant à fournir gratuitement 1,500 préparations anatomiques, suivant un procédé dont ledit sieur Fragonard a le secret et qui conserve les objets à l'abri des vers indéfiniment.

21 juillet 1792.

Original, signé de M. Fragonard (directeur), Delzeuzes, inspecteur des préparations, et Landrieux, secrétaire et garde du cabinet, *A. N.*, F[17a] 1318.

Renvoyé au Comité d'instruction publique, le 21 juillet 1792.

Cf. *Archives parlementaires*, t. XLVII, p. 7.

G. — COLLÈGES, SÉMINAIRES ET CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES.

Séminaire des Missions étrangères.

2016. — Lettre de M. Hody, supérieur de la maison des Missions étrangères, demandant, pour l'année 1791, l'expédition de l'ordonnance de la gratification annuelle de 15,000 livres sur le Trésor, accordée depuis longtemps au séminaire des Missions étrangères, pour la subsistance tant de la maison que des missionnaires qu'elle envoie annuellement en Chine, au Tonkin, en Cochinchine et au Siam.

11 janvier 1792.

Original signé, *A. N.*, F[4] 1091.

2017. — Rapport au ministre de l'intérieur, au sujet de la subvention annuelle de 15,900 livres réclamée par les Missions étrangères, pour la subsistance tant de leur maison que des missionnaires qu'elles entretiennent aux Indes, faisant observer que les objets de cette nature ne peuvent être payés pour 1791 que sur un décret de l'Assemblée nationale.

28 janvier 1792.

Original, *A. N.*, F[4] 1091.

Séminaire des Trente-Trois.

2018. — Lettre de M. De Lessart, ministre de l'intérieur, au Directoire du Département de Paris, transmettant un mémoire qui lui est envoyé du Comité ecclésiastique, par lequel le procureur du séminaire des Trente-Trois réclame contre la suspension ordonnée par la Trésorerie nationale, de différentes rentes destinées à l'entretien des étudiants de ce séminaire, priant de se rendre compte si ces rentes sont dans le cas de l'extinction, et déclarant qu'il est de toute justice de pourvoir à l'entretien de cet établissement, tant qu'il sera en activité.

28 septembre 1791.

Original signé, *A. N.*, F[19] 612.

2019. — Lettre du procureur général syndic du Département aux commissaires de l'agence des biens nationaux, exposant la situation du séminaire des Trente-Trois, qui est en somme un collège établi pour 33 pauvres écoliers, observant qu'aucune des bourses n'est à la nomination du clergé, mais comme cet établissement est compris par l'évêque de Paris parmi les séminaires diocésains dont il a fourni l'état le 7 juin dernier, les priant, au nom du Directoire, de vérifier les titres de fondation et d'en rendre compte le plus tôt possible.

5 octobre 1791.

Minute, *A. N.*, F[19] 612.

2020. — Requête de M. Voyaux, procureur et directeur du séminaire des Trente-Trois, aux administrateurs de l'agence générale des biens nationaux, exposant que les commissaires du Roi au Trésor ont suspendu leurs rentes sur l'Hôtel de Ville, et sollicitant la révocation de cet ordre pour les années 1790 et 1791, faisant observer que le séminaire des Trente-Trois n'est pas un séminaire diocésain, mais un collège établi pour 33 pauvres écoliers, que ce payement annuel de 2,600 livres constitue leur principal revenu et même unique ressource, dans un temps où il n'y a plus lieu de compter sur des pensionnaires, et que ce refus désastreux amènera leur destruction.

5 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, F[19] 612.

2021. — Lettre de M. Voyaux, procureur et directeur du séminaire des Trente-Trois, exposant l'extrême besoin où se trouve cette maison consacrée à l'instruction publique, par suite du refus de payer leurs rentes sur l'Hôtel de Ville, et qu'il

s'agit de bien peu de chose, 1,350 livres d'arrérages au Trésor public, 2,600 livres à la Ville pour 1790, autant pour 1791, que cela constitue tous leurs revenus, ajoutant que depuis 3 mois ils vivent à leurs dépens.

6 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[19] 612.

2022. — Délibération du Bureau d'agence générale des biens nationaux, estimant que le séminaire des Trente-Trois ne peut être considéré que comme séminaire-collège, et qu'il a droit par conséquent à l'administration de ses biens, mais, attendu que l'évêque de Paris, suivant sa lettre du 7 juin, regarde cette maison et toutes celles qui ont la dénomination de séminaires dans Paris comme séminaires diocésains, renvoyant la demande du procureur du séminaire au Directoire du Département, saisi de la question des séminaires en général, avec lettre d'envoi.

11, 13 octobre 1791.
Extrait conforme et original signé (2 pièces), *A. N.*, F[19] 612.

2023. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, déclarant, après examen de la réclamation du séminaire des Trente-Trois, que la suspension du payement de ses rentes, ordonnée par les commissaires de la Trésorerie, doit être levée sans délai, attendu qu'il est fondé à demander la libre administration de ses biens et la perception de ses revenus, ce séminaire étant un collège où les belles-lettres sont enseignées, à la différence des séminaires diocésains où l'on ne pratique que les exercices religieux et les études de théologie préalables à l'ordination.

17 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[4] 1091, et copie, *A. N.*, F[19] 612.

2024. — Lettre de M. Voyaux, procureur du séminaire des Trente-Trois, à M. Durouzeau, juge de paix de la section de Sainte-Geneviève, déclarant que l'état de gêne dans lequel se trouve sa maison ne lui permet pas de solder actuellement les 300 livres pour lesquelles il est cité devant son tribunal, la suspension du payement de leurs rentes à la Ville, jointe à l'absence de pensionnaires, ayant accru leur détresse, et le priant d'user de son crédit pour faire aboutir les réclamations de son établissement au Département, avec lettre de M. Durouzeau au Directoire du Département, envoyant la lettre du procureur du séminaire des Trente-Trois, écrite à la suite d'une conférence chez lui entre ce procureur et un créancier du séminaire, et observant que le sort des ecclésiastiques qui se trouvent encore dans cette maison et l'intérêt des créanciers font désirer une décision.

18, 20 octobre 1791.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[19] 612.

2025. — Lettre de M. De Lessart, ministre de l'intérieur, aux administrateurs du Département de Paris, leur annonçant que les droits du séminaire des Trente-Trois ont été si bien reconnus que les rentes dont il jouissait sur l'Hôtel de Ville de Paris ont été rétablies et ordre a été donné aux payeurs de les acquitter ; quant à celle de 600 livres dont le séminaire jouissait sur le Trésor public, l'Assemblée nationale a, par un décret, renvoyé ces dépenses à la charge du Département, si toutefois il pense qu'elles doivent être continuées.

26 octobre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[19] 612.

Congrégation de Saint-Lazare.

2026. — Procès-verbal d'apposition des scellés, par les commissaires de la section Poissonnière, d'après les ordres de la municipalité de Paris, sur les archives, papiers et autres objets, tant d'église qu'autres, qui paraîtront nationaux, dans une chambre haute donnant sur l'aile gauche de l'église, au-dessus des chapelles collatérales, et dans les sacristies, haute et basse.

18 août 1792.
Original signé, *A. N.*, M 716, n° 20.

2027. — Nomination, par le Comité permanent de la section Poissonnière, de

Nicolas Lecomte et Silvain-Michel Ogé, en qualité de commissaires, pour intimer l'ordre aux supérieur général, procureur général et prêtres de la maison de Saint-Lazare, d'en sortir le lundi 27 et de n'occuper à titre provisoire que les locaux qui leur seront indiqués par Pierre-Louis Veline et Gabriel Thouin, entrepreneurs des travaux de la Municipalité, signification dudit ordre dans la salle du chapitre à la communauté de Saint-Lazare, qui a déclaré s'incliner devant l'injonction à elle faite et a demandé que le local provisoire qui leur sera laissé puisse leur être continué jusqu'à ce que l'Assemblée nationale et la Commune de Paris aient statué sur leur sort définitif et traitement.

26 août 1792.
Copie conforme, *A. N.*, M 716, n° 20.

2028. — Lettre du sieur de Vitry aux archivistes nationaux, annonçant qu'il est occupé à déménager la partie de la maison de Saint-Lazare qui doit servir de prison, dans laquelle se trouvent plus de 200 ouvriers, et déclarant qu'il est essentiel de faire enlever, le jour même, les archives qui sont déposées dans cette partie de bâtiment.

1er septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, M 716, n° 20.

2029. — Procès-verbal d'enlèvement des archives de la maison de Saint-Lazare par MM. Joseph-Nicolas Pavillet et Jean-Nicolas Jeanson, archivistes des domaines nationaux de la Municipalité, assistés de Charles-Louis Lepot, employé aux archives, en présence des citoyens Christophe-Simon Rouyer, ancien procureur de la maison, et Nicolas-Clément Rojot, archiviste, qui ont fait observer que leur maison avait été incendiée et dévastée, le 13 juillet, et ont remis le procès-verbal dressé à ce sujet par M. Louis-Antoine Laurens de Courville, lieutenant du bailliage de la Villette-Saint-Lazare, avec procès-verbal d'inventaire des titres et papiers, fait dans la salle des archives, attendu la suspension des travaux de maçonnerie destinés à la prison.

1er septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, M 716, n° 20.

2030. — Procès-verbal de reconnaissance et de levée des scellés apposés sur les sacristies et sur les archives de la maison de Saint-Lazare, par MM. Jean-Baptiste Gobert, Jean-Dominique Hernet et Jean-Antoine Amiot, commissaires et secrétaire de la section Poissonnière, et remise des clefs des archives à MM. Jeanson et Pavillet, archivistes de la Municipalité.

1er septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, M 716, n° 20.

2031. — Délibération de la section Poissonnière, chargeant M. Hector Tabouet, son secrétaire, de se transporter à la Régie des biens nationaux, à l'effet d'aviser avec les administrateurs aux moyens d'empêcher les dilapidations journalières qui se commettent dans la maison de Saint-Lazare.

19 septembre 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F19 612.

2032. — Mémoire à l'administration des biens nationaux, indiquant les mesures à prendre à l'effet d'empêcher les déprédations journalières qui se commettent dans la maison de Saint-Lazare par suite des travaux qui s'y exécutent; proposant de vendre, soit aux enchères, soit de gré à gré, à un prix inférieur à celui des chantiers, le bois de corde qui diminue chaque jour, de vendre en bloc tous les débris de meubles au particulier qui en a offert 150 livres; d'accepter l'offre d'un frère de Saint-Lazare qui propose de diriger le battage des gerbes de blé se trouvant dans les granges, au profit de la Nation; d'adjuger aux enchères les fers, observant toutefois que la section Poissonnière paraît décidée à consacrer ces fers à la fabrication des 500 piques dont elle est chargée; de surveiller l'administration et la location des maisons dépendant de Saint-Lazare, laissées à l'abandon, où des locataires s'en vont sans rien dire, d'autres ne trouvant à qui parler vont chercher logement ailleurs, administration et location qui pourraient être confiées à un commissaire de la section Poissonnière.

(19 septembre 1792).
Minute, *A. N.*, F19 612.

H. — BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

2033. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, au sujet des archives de la noblesse, placées aux Grands-Augustins, qu'on lui propose de transporter à la Bibliothèque nationale, déclarant qu'il lui paraît inutile et peut-être dangereux de conserver cette collection et que l'Assemblée jugera peut-être convenable de nommer des commissaires pour faire un choix des objets, qui doivent être conservés ou détruits, et de réduire ainsi cette collection à ce qu'elle doit être de nos jours et à l'espace que ce dépôt doit occuper.

12 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, C 148, n° 241.
Cf. Archives parlementaires, t. XLIII, p. 274.

I. — BIBLIOTHÈQUES ECCLÉSIASTIQUES

2034. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'expédier une ordonnance de payement de 15,087 livres 3 sols 3 deniers au profit du Département de Paris pour le montant des frais occasionnés par le transport et la garde des bibliothèques ecclésiastiques supprimées, savoir : 1° 6,450 livres 3 sols pour les appointements des commis employés par M. Ameilhon, commissaire du Département aux Bibliothèques nationales, de décembre 1791 à mars 1792 ; 2° 3,797 livres 3 sols, montant des travaux de menuiserie pour les dépôts de ces bibliothèques ; 3° 1,840 livres pour les appointements dus, du 1er août 1791 au 31 mars 1792, à quatre commis chargés de travailler à la transcription du catalogue de Sainte-Geneviève ; 4° 3,000 livres pour les appointements des bibliothécaires, sous-bibliothécaires et garçons des bibliothèques de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés pendant le trimestre de janvier.

21 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F4 1301.

2035. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'autoriser la Trésorerie nationale à verser, dans la caisse du Département de Paris, une somme de 1,208 livres pour l'acquit des appointements des commis employés par M. Ameilhon au travail des bibliothèques, pendant le mois d'avril 1792.

5 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F4 1302.

2036. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'autoriser le payement, par la Trésorerie nationale, au receveur du Département de Paris : 1° de 1,210 livres, savoir : 480 livres pour les 4 commis employés à la copie du catalogue de Sainte-Geneviève pendant le mois d'avril ; 2° 730 livres pour les fournitures de bois, frais de bureau et avances de M. Viallon, depuis novembre 1791.

19 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F4 1302.

2037. — Ordonnance de payement à M. Baron, receveur du district de Paris, de 1,210 livres pour les appointements des 4 commis travaillant, sous les ordres de M. Viallon, à la transcription du catalogue de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, et pour les frais de bureau de M. Viallon.

27 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F4 1302.

2038. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'approuver l'expédition d'une ordonnance de 5,333 livres 10 sols au profit du Département, pour les frais occasionnés par le transport et la garde des bibliothèques ecclésiastiques supprimées, savoir : 1° 1,650 livres pour les traitements et appointements des bibliothécaires, sous-bibliothécaires, garde du cabinet d'histoire naturelle et garçons de la bibliothèque Sainte-Geneviève, pour le trimestre d'avril 1792 ; 2° 2,100 livres pour les traitements et appointements des bibliothécaires, gardes et garçons de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, pendant le même trimestre, avec les gages du Suisse ; 3° le montant de l'adjudication des grilles posées aux croisées du dépôt des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, s'élevant à la somme de 1,583 livres 10 sols.

10 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F4 1303.

2039. — Ordonnance de payement au sieur Baron, receveur du district de Paris, de la somme de 5,333 livres 10 sols pour être employée, sous la surveillance du Directoire du Département, au payement des appointements des bibliothécaires des bibliothèques de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés, pour le quartier d'avril, et du posage et prix des grilles mises aux croisées du dépôt des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, pour la sûreté de ce dépôt.

15 juillet 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1303.

2040. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'autoriser l'expédition d'une ordonnance de 1,271 livres allouées par le Département de Paris, sur l'avis du directoire du district de Saint-Denis, à l'abbé Rouesse, chargé de la confection des catalogues des maisons religieuses qui existaient dans l'étendue de ce district, lequel a reçu déjà en à compte, par plusieurs mandats, 2,100 livres.

5 mai 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1302.

2041. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'autoriser l'expédition d'une ordonnance de 2,100 livres allouées par le Département de Paris à l'abbé Rouesse, pour les frais de transport, de garde et de confection des catalogues des bibliothèques nationales du district de Saint-Denis, du 16 mai au 31 décembre 1791, avec ordonnance de payement de ladite somme au receveur du district de Saint-Denis.

16, 29 juillet 1792.
Minutes (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1303.

L. — ACADÉMIES

Académie des Sciences.

2042. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire du Département de Paris, lui communiquant une lettre où M. Mangin expose ses vues sur le local qui conviendrait au cours de physique expérimentale de M. Charles, et déclarant qu'il a engagé M. Mangin à leur faire connaître tous les détails de son projet avec les moyens d'exécution.

28 janvier 1792.
Minute, *A. N.*, F¹⁷ᵃ 1000⁹.

2043. — Lettre de M. Mangin, père, architecte, au ministre de l'intérieur, annonçant avoir remis au Directoire du Département les renseignements et éclaircissements de nature à faciliter une détermination au sujet du local qu'il propose dans l'église des Grands-Augustins pour installer le cours public de physique expérimentale de M. Charles.

20 février 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F¹⁷ᵃ 1000⁹.

2044. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre du 28 janvier, déclarant qu'il y aurait inconvénient à déterminer l'emplacement du cabinet de physique expérimentale de M. Charles, attendu que, d'une part, il pourrait peut-être se réunir à un établissement central consacré aux sciences, et que, d'autre part, le nombre et l'emplacement des collèges n'étant pas encore arrêté, il y aurait à craindre que le local donné à M. Charles ne parût dans la suite plus convenable pour un collège ou maison d'éducation, et que les frais qu'on aurait fait seraient en pure perte.

28 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F¹⁷ᵃ 1000⁹.

Société royale de médecine.

2045. — Lettre de M. Vicq d'Azyr, secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine, à M. Bergeron, premier commis des finances, lui adressant la liste des pensionnaires de la Société, qui, pour le moment, ne résident pas en France (MM. Macquart, Carrère et Cornette), à chacun desquels est attribuée une pension de 400 livres.

4 mai 1792.
Original signé et copie (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1302.

Entreprises littéraires.

2046. — Rapport présenté à l'Assemblée nationale par M. Laffon, membre du Comité de l'ordinaire des finances, et projet de décret, sur une demande du ministre de l'intérieur relative aux souscriptions accordées par le Roi pour des entreprises littéraires, particulièrement pour le recueil des chartes et monuments historiques de MM. de Bréquigny et Du Theil, et sur les mœurs des Français, de M. de Sauvigny.

12 avril 1792.
Imprimé, *A. N.*, C 146, n° 204.

§ 2. — Beaux-Arts et monuments publics.

F. — SECOURS ET RÉCOMPENSES AUX ARTISTES

2047. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'expédier en faveur du sieur Hue, peintre de l'Académie, une ordonnance de 4,000 livres pour le premier payement du tableau du port de Brest, qu'il a entrepris d'après les études faites dans ce port, afin de le mettre en état de se rendre à Brest à l'époque où il se propose d'aller achever ce tableau, qui doit présenter la perspective d'un des plus beaux ports et havres de la République française, avec ordonnance de payement de ladite somme.

13, 23 décembre 1792.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1307.

H. — TRAVAUX DE LA COMMISSION DES MONUMENTS

2048. — Demande adressée au ministre de l'intérieur par les membres de la Commission formée en vertu du décret du 11 août pour veiller à la conservation, faire la recherche et le dépôt des tableaux, statues et autres monuments relatifs aux Beaux-Arts, afin qu'il soit expédié une ordonnance de la somme de 3,000 livres, qui sera employée aux réparations commencées à la galerie du Louvre, destinée à recevoir les tableaux, et aux autres dépenses de la Commission.

Sans date (20 août 1792).
Original, signé de MM. H. Reboul, F.-V. Mulot, Courtois, P. Cossard, commissaires, et J.-B.-E. Cossard, secrétaire, *A. N.*, F⁴ 1091.

2049. — Demande adressée au ministre de l'intérieur par la Commission chargée, en vertu du décret du 11 août, d'inventorier les tableaux, statues et effets précieux composant le mobilier de la Couronne, afin qu'il soit expédié un mandat de 1,000 livres pour servir aux frais de voyage et autres dépenses indispensables de la Commission.

20 août 1792.
Original, signé de MM. H. Reboul, Courtois, P. Cossard, commissaires, et J.-B.-E. Cossard, secrétaire de la Commission, *A. N.*, F⁴ 1091.

2050. — Lettre de M. Couturier, régisseur général des domaines et bois de Versailles, Marly et Meudon, procureur de la commune de Versailles, au président de l'Assemblée nationale, l'informant que des malveillants ont insulté les chefs-d'œuvre des arts dans le jardin de Marly et ont mutilé avec des coups de fusils tirés à balle les deux beaux chevaux de marbre dus au ciseau de Coustou, et demandant pour empêcher de plus grands désastres la promulgation d'une loi qui ordonne de convertir en balles, boulets et canons les fers, plombs et cuivres inutiles dans les châteaux de Versailles, Trianon et Meudon, mais prescrive en même temps de respecter les chefs-d'œuvre des arts.

15 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, C 163, n° 380.
Cf. *Archives parlementaires*, t. L, p. 15.

2051. — Décret de l'Assemblée nationale, chargeant le ministre de l'intérieur de la surveillance et conservation de tous les objets existant dans le château des Tuileries et dans toutes les maisons nationales à Paris, confiées jusqu'ici à la Commune de Paris, et lui enjoignant de placer des individus chargés de veiller à ce qu'il ne soit fait aucune dilapidation, décidant que les inventaires commencés seront continués en présence de commissaires nommés par le Corps législatif, que les scellés encore apposés aux Tuileries seront levés, et que tout homme qui enlèvera des

objets sera poursuivi comme coupable de vol.

15 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, C 163, n° 380.
Ed. *Archives parlementaires*, t. L, p. 16.

2052. — Catalogue des 125 tableaux enlevés de la surintendance de Versailles et transportés à Paris au Vieux Louvre, par ordre de M. Roland, ministre de l'intérieur, dressé dans l'ordre alphabétique des peintres.

17, 18 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1059, n° 1.

2053. — Certificat des commissaires de la Convention nationale chargés de recevoir les déclarations des effets trouvés au Louvre et aux Tuileries, attestant avoir retenu à Paris le sieur Thonio, volontaire de l'un des bataillons des Fédérés, pour la confrontation des objets qu'il avait, conjointement avec quelques autres, portés à la Municipalité, et estimant qu'il doit lui être alloué une indemnité de 40 sols par jour, avec ordonnance de payement de 84 livres.

8, 16 décembre 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F[4] 1307.

2054. — Mémoire des tableaux nationaux rentoilés par ordre des commissaires du Muséum national, par le sieur Hacquin, depuis le mois de février 1792 jusqu'au mois de juin 1793, se montant à 2,092 livres 8 sols 4 deniers, arrêté le

26 juillet 1793.
Original signé, *A. N.*, F[17] 1059, n° 1.

I. — MANUFACTURES DES GOBELINS ET DE LA SAVONNERIE

2055. — Délibération de la Commission de l'administration des biens nationaux, chargeant M. Roard, officier municipal, l'un des commissaires de ladite administration, de faire l'inventaire des effets appartenant au prince de Condé, qui pourront se trouver dans la maison des Gobelins, chez le sieur Joseph-François Daglier, commis expéditionnaire au bureau de la Régie nationale, et chez le sieur Vavoque, tapissier rentrayeur de la manufacture des Gobelins.

11 mai 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, M 717, n° 20.

2056. — Procès-verbal de transport de M. Jean-Louis Roard, officier municipal, commissaire à l'administration des biens nationaux, accompagné d'Abel-François Ranson et de Pierre-Gabriel Langlois, commissaires de la section des Gobelins, en la maison des Gobelins, lequel y a reçu la déclaration de M. Philippe Vavoque, tapissier, garde-magasin, rentrayeur, d'après laquelle il avait, depuis nombre d'années, l'habitude de se charger, à la fin de chaque hiver, des tapis et tapisseries appartenant au ci-devant prince de Condé, pour les soigner pendant la belle saison ; représentation, par ledit Vavoque, des tapis et tapisseries en question, au nombre de 17 pour les tapis et de 4 pour les tapisseries, détaillées dans l'état qu'il en a dressé, vérification desdits tapis et tapisseries laissées entre les mains de M. Vavoque, qui a réclamé 381 livres pour frais de garde et entretien ; déclaration de Sophie-Françoise-Clotilde de Navaut, femme de Joseph-François Daglier, commis expéditionnaire au bureau de la Régie, portant que son mari, pour se couvrir d'une créance de 12,000 livres sur Mme de Gabriac, demeurant au Palais-Bourbon, avait acquis de cette dame divers meubles et effets dont il se trouve légitime propriétaire.

14-19 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, M 717, n° 20.

2057. — 1° Etat général de tous les meubles en tapis et tapisseries qui appartiennent à M. de Condé, prince français, à la garde du sieur Vavoque, tapissier, garde-magasin de la manufacture des Gobelins, pour par lui être entretenus, ainsi qu'il convient, en évitant, par des soins continuels que les vers ne les endommagent, savoir : 17 tapis des fabriques de la Savonnerie et d'Aubusson, 4 tapisseries des Gobelins d'après Boucher, représentant *Vénus sur les Eaux, Céphale et l'Aurore, Vertumne et Pomone, Psyché et l'Amour*, plus un lit complet en tapisserie et un

mobilier, fabrique des Gobelins, état certifié véritable par M. Vavoque et vérifié par M. Roard ; 2° état des frais et dépenses que nécessite l'entretien annuel et les soins à apporter aux différents effets de tapis et tapisseries de M. de Condé, prince français, par Vavoque, tapissier, garde-magasin de la manufacture des Gobelins, montant à 381 livres, certifié par M. Vavoque et vérifié par M. Roard.

18 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, M 717, n° 20.

2058. — Etat des effets appartenant au citoyen Duvivier, ci-devant entrepreneur des ouvrages de tapis de la manufacture nationale, dite la Savonnerie, établie à Chaillot.

6 février 1792.
Original et copie (2 pièces), *A. N.*, F[12] 1460.

2059. — Mémoire des avances faites à la Savonnerie, depuis le 10 août 1792, par le citoyen Gibert, inspecteur de ladite manufacture.

5 janvier 1793.
Original signé, *A. N.*, F[12] 1460.

CHAPITRE V

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

---

§ 1. — Voie publique. — Edifices et monuments. — Enceinte de Paris.

2060. — Lettre circulaire de M. Desmousseaux, procureur de la Commune, aux administrateurs du Département des Travaux publics, les priant de faire dresser le plus promptement possible un relevé sommaire de tous les travaux et opérations entrepris, terminés ou commencés dans la division de leur département dont ils sont chargés, ayant l'intention d'en donner connaissance au Conseil général de la Commune au moment du renouvellement, avec un résumé sommaire des matières dont s'est occupé le Département (pavage de rues, carrières, égouts, salubrité, nettoyement).

4 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2061. — Rapport de M. Duchemin, ingénieur en chef du pavé de Paris, sur la demande de la municipalité de Charonne et de la section de la rue de Montreuil concernant la suppression de l'ancien chemin de Lagny par le mur de l'enceinte de Paris, concluant à la démolition du mur d'enceinte sur 24 pieds de longueur à partir de la jonction de ce mur, avec celui qui forme la clôture de la cour du grand pavillon de la Ferme à la barrière du Trône, opération qui occasionnerait une dépense de 32 livres, qu'on pourrait réduire à rien en abandonnant les matériaux pour les frais de la démolition, à charge de rendre la place nette, avec rapport conforme au Bureau municipal.

1er octobre 1791.
Original et minute (2 pièces), *A. N.*, F[4] 3688[27].

2062. — Arrêté du Bureau municipal, renvoyant avec avis favorable, au Directoire du Département, la demande présentée par les habitants du Petit-Charonne, de la Pissotte, de Vincennes et des villages circonvoisins, à l'effet d'obtenir le rétablissement du chemin de Lagny dans l'état où il se trouvait avant qu'il fût intercepté par la construction du mur de la nouvelle enceinte, au moyen de la démolition de ce mur sur 24 pieds de long, dont les matériaux seraient abandonnés à celui qui se chargerait de l'opération.

3 décembre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, F[7] 3688[27].

A. — OUVERTURE ET DÉNOMINATION DE VOIES PUBLIQUES

2063. — Lettre de M. Desmousseaux aux administrateurs des Travaux publics, leur transmettant un mémoire imprimé du sieur Le Prince contre le sieur Guillotte, et priant de faire vérifier si la Commune a intérêt à la contestation qui existe au sujet de la conservation de

l'ancienne rue ou chemin des Cendres, dans le cas où il y aurait lieu d'obtenir du Corps municipal et du Conseil général les autorisations nécessaires au procureur de la Commune pour intervenir dans la cause et réclamer, au nom de la Commune, la propriété de ladite rue des Cendres, avec le mémoire en question dressé pour le sieur Simon-Christophe Le Prince, propriétaire d'une maison, rue du Gros-Caillou, près du Marché aux chevaux, contre le sieur Alexandre Guillotte, commandant du bataillon de Saint-Victor, propriétaire d'une maison sur le même Marché aux chevaux.

30 décembre 1791.
Original signé et imprimé (2 pièces), *A. N.*, F[7] 3688[27].

2064. — Lettre des officiers municipaux, chargés des Contributions publiques, à M. Le Roulx de La Ville, administrateur des Travaux publics, au sujet de la mise à exécution de l'arrêté du Corps municipal, du 13 octobre 1791, relatif au numérotage des maisons dans la ville de Paris, déclarant qu'au moment de se livrer à cette opération, ils avaient appris que le Département, d'accord avec la Municipalité, se proposait d'établir 16 arrondissements de recette au lieu de 6, ce qui devait infailliblement changer l'ordre des numéros, et qu'il leur paraît plus prudent d'ajourner ce travail, à l'entrée de l'hiver, dans la crainte de fortes gelées, qui effaceraient tous les numéros en détruisant les couleurs qui n'auraient pas eu le temps de sécher, et annonçant que, dès que le temps sera plus doux, on s'en occupera sur-le-champ.

20 janvier 1792.
Original, signé de MM. Tiron, Houssemaine, Dacier et J. Charron, *A. N.*, F[7] 3688[27].

B. — DÉMOLITIONS POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

2065. — Lettre du Département des Travaux publics à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, se plaignant de ce que dans l'imprimé du décret du 16 juin ne se trouve point mentionnée la démolition de la barrière de la Râpée, dont l'adjudication a été faite d'après l'expédition manuscrite où cette démolition était ordonnée, et priant de faire rechercher et de leur renvoyer cette expédition, qui leur est nécessaire pour terminer une contestation soulevée au sujet de cette démolition.

9 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[4] 1091.

2066. — Lettre du Directoire du Département de Paris à M. De Lessart, ministre de l'intérieur, annonçant l'envoi de l'état du montant net des intérêts, dûs jusqu'au 30 juin aux propriétaires des maisons démolies, en exécution de l'édit de septembre 1786, état dressé par les soins des officiers municipaux.

18 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[4] 1091.

2067. — Rapport au ministre de l'intérieur, au sujet de l'état net du montant des intérêts dus jusqu'au 30 juin aux propriétaires des maisons démolies, en exécution de l'édit de septembre 1786, demandant s'il ne conviendrait pas que le ministre se fît rendre compte de l'emploi du produit des ventes de terrains faites en vertu de cet édit, estimant d'ailleurs que cet objet doit concerner le commissaire liquidateur, soit pour faire rembourser les capitaux exigibles, soit pour expédier de nouveaux titres sur les capitaux faisant partie de la dette constituée, et déclarant en outre qu'un décret de l'Assemblée nationale est nécessaire.

24 décembre 1791.
Minute, *A. N.*, F[4] 1091.

2068. — Lettre du Directoire du Département à M. Cahier, ministre de l'intérieur, rappelant les termes de la correspondance échangée avec M. De Lessart, au sujet du règlement de l'opération des maisons démolies, dans laquelle la ville de Paris n'avait été que l'agent du gouvernement, déclarant qu'actuellement il s'agit non de la liquidation des capitaux, mais du payement des intérêts échus depuis le 1er janvier 1791, et demandant que l'Etat lui fournisse les fonds nécessaires

au règlement du premier semestre, règlement d'autant plus urgent que les propriétaires des maisons démolies, privés de leurs capitaux qui devaient leur être payés aussitôt après la liquidation, n'ont, pour la plupart, d'autres ressources pour subsister.

12 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1091.

2069. — Rapport au ministre de l'intérieur, exposant qu'il est dû aux propriétaires des maisons démolies, conformément à l'édit de septembre 1786, tant sur le Pont au Change que sur le Pont Marie, le quai de Gesvres et la rue de la Pelleterie, une somme de 251,390 livres 2 sols 10 deniers pour les intérêts de leurs capitaux depuis 1787 jusques et compris 1791, qu'il y aurait lieu de charger M. Vallet de Villeneuve, trésorier général des dépenses de la Ville, autorisé à cet effet par décret de l'Assemblée, à payer provisoirement ces intérêts dont on lui ferait les fonds et dont il rendrait compte à la Trésorerie nationale, laquelle, consultée à ce sujet, pense qu'on ne peut rien faire de mieux pour accélérer le payement des propriétaires qui attendent depuis longtemps après leurs fonds et dont plusieurs se trouvent dans un extrême besoin.

18 février 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1091.

E. — ÉDIFICES PUBLICS (CONSTRUCTIONS ET RÉFECTIONS D')

Hôtel de Mesmes.

2070. — Lettre de M. Grillon Des Chapelles, chef du Comité des payeurs des rentes, à M. Bergeron, premier commis des finances, au sujet de l'installation du service public des rentes dans l'hôtel de Mesmes et des frais qu'il entraînera nécessairement, le local étant plus vaste et situé sur la rue, devant occasionner plus de dépenses pour la tenue, le balayage et l'éclairage, faisant observer que les salles de l'hôtel de Mesmes consommeront dans un hiver ordinaire le double de bois et de lumières que dans celles des Grands-Augustins, et qu'il faut prévoir les hivers rigoureux qui pourraient élever la consommation au triple et au quadruple, et évaluant la dépense annuelle du payement public des rentes à 8 ou 10,000 livres.

2 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1091.

2071. — Mémoire des dépenses faites par M. Des Chapelles, chef du Comité des payeurs des rentes, relativement au local occupé par cette Compagnie depuis le mois de juillet 1789 qu'elle a quitté l'Hôtel de Ville pour aller successivement aux Petits Pères, au Palais Cardinal, aux Grands-Augustins et enfin à l'hôtel de Mesmes, depuis le mois de février, dépenses montant à 2,180 livres 17 sols, et demande présentée à l'Assemblée nationale à l'effet d'obtenir l'allocation d'un crédit pour les dépenses annuelles de l'hôtel de Mesmes, tant pour le payement des 4 salariés, s'élevant à 3,059 livres, que pour l'entretien des bureaux, évalué à 6,000 livres, avec un état détaillé des avances faites par M. Des Chapelles, un tableau des salariés et lettre d'envoi de M. Roland à l'Assemblée nationale.

13-19 mai 1792.
Original et copies conformes, signées de M. Roland (1 dossier), *A. N.*, DVI 63, n° 76.

Eglise de la Madeleine.

2072. — Lettre des commissaires de la Trésorerie nationale à M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, en réponse à une lettre de M. De Lessart, du 19 novembre 1791, relativement aux dépenses de l'église de la Madeleine, observant que ces dépenses ne font point partie des 582 millions décrétés par l'Assemblée nationale, et qu'ils ne pourraient les acquitter sans compromettre leur responsabilité, les dépenses relatives à la construction de ladite église ayant été suspendues, sous réserve de statuer sur la continuation des travaux, d'après le rapport qui devait être fait par le Comité ecclésiastique et qui ne l'a pas été, jugeant par conséquent indispensable de solliciter pour cet objet, comme pour l'Ecole vétérinaire, des décrets qui les autorisent.

29 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F⁴ 1091.

Eglise de Sainte-Geneviève et Panthéon français.

2073. — Lettre du Directoire du Département au ministre de l'intérieur, annonçant que les 150,000 livres, affectées par le décret du 25 août 1791 aux travaux du Panthéon français, seront bientôt consommées, et demandant le versement dans la caisse de M. Baron, receveur des Contributions publiques de Paris, des 50,000 livres assignées à ces mêmes travaux par le décret du 27 septembre, afin que le payement des entrepreneurs et ouvriers ne subisse aucun retard, avec ordonnance de payement de la somme de 50,000 livres, accordée par l'Assemblée nationale pour la continuation de l'établissement du Panthéon français.

21, 24 novembre 1791.
Original, signé de MM. La Rochefoucauld, président; de la Chaume, Démeunier, Talleyrand-Périgord, Anson et Davous, vice-président, et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1090.

Salle de la Convention nationale (Construction de la).

2074 — Lettre du ministre de l'intérieur à M. Vignon, architecte, accusant réception de ses plans et mémoires et lui offrant à titre d'honoraires la moitié de la somme qu'il lui eût allouée, s'il eût terminé les travaux de la salle de la Convention nationale, soit 5,000 livres, avec réponse de M. Vignon, donnant le détail des plans qu'il lui a fait remettre pour un travail qui l'a occupé jour et nuit, du 12 septembre au 20 octobre, se montant à environ 4,400 ou 4,600 livres, et observant que les 600 livres restant pour l'indemniser de ses soins et peines sont absolument insuffisantes.

21, 23 novembre 1792.
Original signé et copie en marge de la lettre de M. Vignon, *A. N.*, F⁴ 1307.

2075. — Ordonnance de payement au sieur Vignon, architecte, de la somme de 5,500 livres, laquelle doit acquitter ses honoraires et frais de bureaux, comme ayant été chargé de suivre les travaux de la salle de la Convention nationale que l'on prépare au château des Tuileries, ainsi que le traitement qui peut être dû au sieur Contuly, employé par ledit sieur Vignon à titre d'inspecteur des travaux.

16 décembre 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1307.

Terrain et place de la Bastille.

2076. — Adresse du patriote Palloy à l'Assemblée nationale, annonçant le dépôt pour le lendemain de l'extrait du compte de démolition de la Bastille, qu'il a poursuivie en dépit des manœuvres employées contre lui, malgré les assassinats tentés sur sa personne, les menaces de duels, les papiers incendiaires jetés dans les ateliers, faisant hommage de médailles fabriquées avec les fers des prisonniers, et présentant le projet d'une colonne de la Liberté à élever sur les débris de ce monument.

10 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, C 144, n° 182.
Cf. *Archives parlementaires*, t. XXXIX, p. 564.

F. — TRAVAUX DES PONTS ET QUAIS

2077. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant le payement à M. Baron, receveur des contributions de la ville de Paris, d'une somme de 112,000 livres, montant de la dépense des travaux exécutés en novembre 1791 sur les ateliers établis, en vertu de la loi du 16 juin, dans le Département de Paris, savoir : 12,000 livres pour la continuation de l'ouverture du nouveau canal dans le lit de la Seine, devant Passy; 30,000 livres pour la réparation des quais; 40,000 livres pour la fondation de quais en amont et en aval du pont de Louis XVI, et 30,000 livres pour la construction d'une gare au-dessous du pont de Charenton, rapport approuvé, avec ordonnance de payement de la somme en question, portant qu'au moyen de cette somme il aura été payé au Directoire du Département 510,000 livres sur le million accordé par la loi du 16 juin 1791.

1, 10 décembre 1791.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1241.

2078. — Rapport au ministre de l'intérieur, proposant d'autoriser le payement dans la caisse de M. Baron, receveur des contributions publiques de la Ville, de la somme de 100,000 livres, montant de la dépense des travaux exécutés en décembre 1791 sur les ateliers ouverts dans le Département de Paris, en vertu de la loi du 16 juin précédent.

5 janvier 1792.
Original approuvé, *A. N.*, F⁴ 1301.

2079. — Rapport au ministre de l'intérieur sur la demande d'un crédit de 390,000 livres adressée, par le Directoire du Département de Paris, pour la continuation des travaux spécifiés dans la loi du 16 juin 1791, faisant ressortir les inconvénients d'accorder une somme aussi considérable, qui pourrait être dépensée de suite et mettrait dans la nécessité d'accorder de nouveaux crédits, afin de liquider les travaux pour lesquels la loi lui a accordé 1 million, comme c'est le cas pour les ateliers de secours supprimés, et proposant d'allouer seulement une somme de 100,000 livres.

8 mars 1792.
Original approuvé, *A. N.*, F⁴ 1301.

2080. — Ordonnance de payement à M. Baron, receveur du district de Paris, de la somme de 1 million pour être employée à la démolition de la porte Saint-Bernard, de la géôle et barrière de la Râpée, à la réparation des quais et nouveaux ouvrages de construction du pont Louis XVI, à la gare au-dessous du pont de Charenton et au nouveau canal de Passy.

18 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1301.

2081. — Rapport au ministre de l'intérieur sur la demande adressée par le Directoire du Département, à l'effet d'avoir à sa disposition les 290,000 livres restant dues afin de compléter les fonds alloués pour les travaux en cours d'exécution, dont il ne donne point d'état de situation, mais seulement un état de recette et de dépense, duquel il résulte que, sur les 710,000 livres touchées, il a dépensé 643,000 livres environ, et proposant d'allouer une nouvelle somme de 100,000 livres pour la continuation des travaux dont il s'agit.

10 mai 1792.
Original approuvé, *A. N.*, F⁴ 1301.

2082. — Rapport au ministre de l'intérieur sur la demande du Directoire du Département, tendant à obtenir les 190,000 livres restant dues pour compléter le million accordé en vue des travaux commencés, proposant d'allouer un nouveau crédit de 100,000 livres, le Directoire ayant dépensé jusqu'ici, sur les 810,000 livres reçues, 768,000 livres, ce qui portera à 910,000 livres le total des sommes versées jusqu'à ce jour.

19 juillet 1792.
Original approuvé, *A. N.*, F⁴ 1301,

§ 2. — Pavage et nettoiement.

A. — PAVAGE (TRAVAUX DE) ET NETTOIEMENT

2083. — Rapports d'inspecteurs de la voirie, signalant la présence sur des croisées, dans les rues Caumartin, du Petit-Bourbon, Verte, Mouffetard, Saint-Lazare, de pots de fleurs qui présentent des dangers pour la sûreté publique.

1-28 octobre 1791.
Originaux signés (9 pièces), *A. N.*, F⁷ 3688²⁷.

2084. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Bruneseaux, inspecteur principal du nettoiement et de l'illumination, se plaignant du relâchement des inspecteurs du nettoiement qui, depuis plusieurs mois, ont cessé de signaler tout ce qui peut compromettre la sûreté de la voie publique, notamment en ce qui touche les transports de moellons, gravois, le défoncement du pavé, les fuites d'eau, l'écoulement des vidanges dans les ruisseaux et égouts, objets confiés à leur surveillance, le priant de tenir la main à ce qu'ils adressent directement leurs rapports au Palais Cardinal, en indiquant les contraventions aux règlements, ajoutant que les encombrements

qu'on remarque dans les rues ne font pas l'éloge de leur exactitude, et que s'ils continuaient à garder le silence sur ces contraventions, les administrateurs du Département ne pourraient se dispenser d'en instruire le Corps municipal.

6 novembre 1791.
Minute, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2085. — Rapport du sieur Vallon sur les contraventions de voirie commises sur les boulevards extérieurs, signalant notamment des amoncellements de gravois sur les boulevards de la barrière Saint-Mandé, de la barrière de Ménilmontant jusqu'à celle des Couronnes, de la barrière de la Courtille jusqu'à celle de Pantin, déclarant que le chemin de la barrière de Pantin à Belleville est impraticable, étant rempli de gravois, observant que la cour de la barrière de la Villette est pleine de fers provenant des barrières, que le haut de la rue de Grammont, jusqu'à la barrière Montmartre, est encombré de gravois, de même que le chemin adjacent conduisant à Montmartre, ainsi que le boulevard de la barrière de Montmartre à celle de Clichy.

14 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2086. — Lettre du sieur Chapotey au Département des Travaux publics de la Municipalité, annonçant qu'il s'engage à paver l'aqueduc qu'il construit pour l'écoulement de l'eau dans une maison au Gros-Caillou, rue de l'Université, en face de l'ancienne île des Cygnes, à condition que les propriétaires des maisons voisines en fassent de même, avec avis de M. Duchemin, portant qu'il y a lieu d'engager le sieur Chapotey à paver l'aqueduc qu'il a fait et les propriétaires voisins à faciliter l'écoulement de l'eau jusqu'à cet aqueduc, chacun au droit de soi.

11 décembre 1791, 9 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2087. — Récépissé, par la veuve du sieur Guillaume Cottin, d'une ordonnance de payement d'une livre 10 sols, pour l'enlèvement d'une voie de gravois, abandonnés rue des Vieilles-Garnisons.

24 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2088. — Note des administrateurs du Département des Travaux publics, informant M. Gillet de l'existence, rue des Petits-Carreaux, dans le haut de la rue Bourbon-Villeneuve, d'un enfoncement du pavé qui reçoit l'eau, la boue et le sang des boucheries voisines, et forme une masse putride, très incommode pour le quartier, le priant de faire cesser ces inconvénients, si la réparation est à la charge de l'entrepreneur et, dans le cas contraire, d'en rendre compte à l'administration par un rapport détaillé.

21 mars 1792.
Minute, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2089. — Rapport de M. Gillet aux administrateurs des Travaux publics, au sujet des excavations existant dans la partie de la rue des Petits-Carreaux, comprise entre les rues de Bourbon et de Cléry, assez considérables pour retenir l'eau et la boue, lesquelles, jointes au sang qui sort des boucheries voisines, pourraient se corrompre et produire des exhalaisons putrides et dangereuses pour le quartier, déclarant que les excavations proviennent des infiltrations des conduites de la Compagnie des Eaux, et qu'il faudra relever à bout le pavé de cette rue.

22 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2090. — Rapport du sieur Vigor, au sujet de l'inconvénient de confier à la Compagnie des Eaux le soin d'ouvrir et de combler les tranchées pour la réparation des tuyaux de conduite, en raison des affaissements produits par des remblais faits à la hâte et sans battre les terres, proposant de charger à l'avenir la Compagnie de la fouille des tranchées, et les entrepreneurs du pavé des remblais et arrangements des terres, et fixant les prix respectifs de ces travaux.

24 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2091. — Etat des résidus de glaces et de neiges que le sieur Chéradame a enlevés sur les boulevards Saint-Antoine, Bonne-Nouvelle, Poissonnière, Montmartre, rue Amelot et Dépôt des gardes, conformément à la soumission par lui faite au Département, montant à 600 voies, état certifié par le sieur Bruneseaux, inspecteur principal du nettoiement.

2 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[28].

2092. — Rapport du sieur Mesnon, inspecteur de la Voirie, constatant que la rue de Courcelles n'a qu'une chaussée pavée au milieu, de 9 pieds de large, que cette chaussée est en très mauvais état dans toute la longueur, remplie de trous et qu'il est urgent de réparer le pavé.

25 avril 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2093. — Lettre du Département des Travaux publics à M. Duchemin, ingénieur du pavé, l'informant que le pavé de la chaussée, rue de Courcelles, est en très mauvais état dans presque toute sa longueur, qu'il y existe quantité de trous et d'ornières, et que le passage est d'autant plus impraticable que les revers de cette rue sont sans pavé, le priant d'indiquer par un rapport détaillé si cette chaussée est à l'entretien du pavé de Paris ou des propriétaires riverains, et, dans l'un ou l'autre cas, quelles sont les dépenses à faire pour la remettre en bon état.

26 avril 1792.
Minute, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2094. — Rapports du sieur Gillet concernant la répartition de la dépense à faire pour la réparation de la chaussée de la rue de Courcelles, faubourg Saint-Honoré, montant à 956 livres 1 sol 2 deniers, avec l'avis de M. Duchemin, ingénieur du pavé, estimant qu'il conviendrait que les propriétaires riverains fussent tenus de l'entretien, en répartissant la dépense à raison des devantures de chaque propriétaire.

28 avril, 9 mai 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[7] 3688[27].

2095. — Lettre du Département des Travaux publics à M. de Vezelay et autres propriétaires riverains de la rue de Courcelles, les prévenant qu'ils auront à contribuer à la dépense de réfection du pavé de cette rue pour une somme proportionnelle, à moins qu'ils ne préfèrent la faire paver en pavé d'échantillon, et que, comme il est impossible de laisser la chaussée dans l'état de dégradation où elle se trouve, le procureur de la Commune sera obligé de requérir au Tribunal de police qu'il y soit mis des ouvriers d'office, s'ils n'adoptent pas sans retard l'un ou l'autre parti proposé.

15 juin 1792.
Minute, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2096. — Lettre du sieur Feuqueur, marchand boucher au Roule, propriétaire de l'un des immeubles sur la chaussée de Courcelles, au Département des Travaux publics, annonçant qu'il souscrit volontiers à la dépense qui lui incombe pour la réparation du pavé de cette chaussée, montant à 41 livres 10 sols.

19 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2097. — Lettre du Département des Travaux publics à M. de Laporte, intendant de la Liste civile, l'avisant que la chaussée de la rue de Courcelles est dans un tel état de dégradation qu'elle devient absolument impraticable, mais que, comme le premier pavé n'a pas été établi par l'administration du pavé de Paris ni entretenu à ses frais, c'est aux propriétaires riverains à faire, chacun en ce qui le concerne, les réparations nécessitées par son mauvais état actuel, de façon à ce qu'on puisse y passer sans danger, annonçant que la dépense totale s'élèvera à 956 livres 1 sol 2 deniers, et que, comme la pépinière du Roi s'y trouve comprise sur une longueur de 59 toises, le Roi aurait à contribuer pour une somme de 135 li-

vres 11 sols 3 deniers, à moins qu'il ne préfère s'entendre avec les autres propriétaires de la rue de Courcelles, pour faire paver la chaussée en pavé d'échantillon, avec réponse de M. de Laporte, déclarant que, si la rue de Courcelles tenait essentiellement à la chose publique au lieu d'être réservée à des habitants peu nombreux, il s'associerait à l'établissement de la chaussée en pavé d'échantillon, mais comme une simple réparation semble devoir suffire, il admet pour le Roi la contribution à cette dépense.

23, 28 juin 1792.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[7] 3688[27].

2098. — Lettre du sieur Coulon, commissaire aux saisies réelles, au Département des Travaux publics, annonçant qu'en ce qui concerne la maison de la rue de Courcelles, saisie réellement sur le sieur Daloze, il payera la modique contribution de 9 livres 1 sol 2 deniers tournois, montant des frais de réfection du pavé de la rue, le long de cette maison.

23 juin 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2099. — Certificat de l'inspecteur principal du nettoiement, portant qu'il n'a point reçu d'ordre du Département des Travaux publics pour l'enlèvement des gravois abandonnés pendant le mois de septembre.

30 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[28].

2100. — Rapport indiquant l'état de la situation de la municipalité de Paris à l'égard des sieurs L'Ecluse et Chéradame, entrepreneurs, chargés de l'entretien du pavé de Paris et de la banlieue, pour les années 1791 et 1792.

(Sans date).
Minute, *A. N.*, F[7] 3688[27].

B. — CARRIÈRES ET PLATRIÈRES

2101. — Procès-verbal de la visite des carrières faite par les commissaires de la section des Gobelins, suivant mandat à eux donné par l'assemblée générale de cette section, le 13 juin 1791, approuvé par la même section, le 19 juillet, avec adhésion des comités des sections de l'Observatoire et de la Croix-Rouge aux conclusions de ce procès-verbal, à l'effet d'engager la Municipalité à pourvoir à la sûreté des habitants en effectuant les travaux nécessaires dans les carrières.

13 juin-11 août 1791.
Extrait conforme, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2102. — Lettre de M. Cahier à M. Champion, adressant copie d'une lettre du président de la section des Gobelins, au sujet de la convocation d'une assemblée pour entendre le rapport des commissaires chargés de visiter les carrières, le priant d'examiner ce rapport et de prendre les mesures les plus promptes pour faire cesser les inquiétudes des citoyens de cette section au sujet des dangers qu'ils redoutent et qu'il importe à leur sûreté particulière et à celle publique de prévenir, avec réponse de M. Champion, portant qu'il ne voit aucun danger imminent dans les carrières du faubourg Saint-Marcel, de nature à exiger des mesures et précautions extraordinaires, mais qu'il ne trouve aucun inconvénient à autoriser la convocation de l'assemblée générale des citoyens de la section des Gobelins.

12, 19 juillet 1791.
Original signé, copie et minute (3 pièces), *A. N.*, F[7] 3688[27].

2103. — Lettre de M. Cahier au Département des Travaux publics, transmettant le procès-verbal dressé par les commissaires de la section des Gobelins relativement aux carrières, déclarant qu'il partage l'avis du Département des Travaux publics et que les sections ne doivent pas se mêler d'administration et encore moins de l'administration des carrières, mais, comme il est difficile de commander à la peur, estimant que les circonstances exigent de donner aux propriétaires justement inquiets la satisfaction qu'ils demandent.

23 août 1791.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2104. — Lettre de M. Guillaumot au Département des Travaux publics, déclarant que si les commissaires de la section des Gobelins l'avaient appelé à participer à la visite des carrières de leur arrondissement, ils se seraient épargné beaucoup d'erreurs de faits et d'opinion; faute d'avoir eu entre mains les plans pouvant seuls leur faire connaître la correspondance des lieux souterrains qu'ils parcouraient avec la superficie, et annonçant qu'il va parcourir les mêmes carrières, leur procès-verbal à la main, mais muni de plans, sans lesquels, lui-même, malgré la connaissance particulière que lui donnent 25 années de fréquentation de ces souterrains, il en parlerait en aveugle.

10 septembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2105. — Rapport des officiers des carrières sur la visite des carrières dans le faubourg Saint-Marcel, faite par la section des Gobelins, le 13 juin 1791, à l'instigation du sieur Rouleau, qui s'est fait désigner par la section comme ingénieur des carrières de cet arrondissement, exposant que les dangers dénoncés sont chimériques, que si les fontis se trouvant sous la voie publique ne sont pas encore réparés, c'est que les ouvriers sont occupés dans des endroits plus périlleux, attestant que les galeries ne cachent aucun précipice, qu'on a pris toutes les précautions nécessaires pour la sécurité publique en comblant certains vides au moyen de terres et gravas, rapport accompagné d'un avis de M. Duchemin, inspecteur général des carrières, assurant, qu'en présence des inquiétudes manifestées par la section des Gobelins, il mettra tous ses soins à surveiller les travaux qui se sont exécutés et se continuent dans les carrières, et qu'il prendra en considération tous les avis qui lui seront donnés sur les plus légères apparences de danger.

14 novembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2106. — Lettre des administrateurs du Département des Travaux publics au procureur de la Commune, envoyant la copie du procès-verbal dressé, le 14 novembre, par les officiers des carrières, duquel il ressort qu'il n'y a aucun danger à craindre dans les carrières du quartier Saint-Marcel, qui puisse exiger des précautions extraordinaires, ajoutant que le procès-verbal de visite du 13 juin n'a été dressé qu'à la sollicitation de M. Rouleau, dans le but de faire accueillir les projets qu'il avait présentés.

28 novembre 1791.
Minute, *A. N*, F[7] 3688[27].

2107. — Lettres de M. Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, à M. Le Roulx de La Ville et au Département des Travaux publics, accusant réception de la lettre du 28 novembre et du procès-verbal des officiers des carrières, du 14 novembre, sur l'état des carrières établies sous les bâtiments de l'arrondissement de la section des Gobelins, demandant l'envoi du rapport du 13 juin, et priant de soumettre incessamment cette affaire au Bureau municipal, afin d'en obtenir une prompte décision, attendu l'urgence et la nécessité d'arriver à une solution.

1er, 21 décembre 1791.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F[7] 3688[27].

2108. — Jugement du Tribunal de police municipale, ordonnant que le sieur Naudin, propriétaire d'un terrain, rue des Vignes, sera tenu de faire cesser l'exploitation de la carrière par lui ouverte sur ce terrain, à 6 toises du bord de cette rue et à 20 toises du boulevard de l'Hôpital, contrairement à l'article 2 de l'arrêt du Conseil du 19 septembre 1778, et de combler l'excavation, et le condamnant à 50 livres d'amende, avec lettre d'envoi de M. Desmousseaux à M. Le Roulx de La Ville, à l'effet de mettre ce jugement à exécution.

30 novembre, 9 décembre 1791.
Copie conforme et original, signé de M. Desmousseaux (2 pièces), *A. N.*, F[7] 3688[27].

2109. — Rapport de M. Duchemin, inspecteur général des carrières, estimant que le sieur Naudin, ayant fait retirer, depuis quelque temps, les ouvriers de la

carrière qu'il exploite, rue des Vignes, près du boulevard de l'Hôpital, doit être contraint à enlever la roue de cette carrière et à combler entièrement l'ouverture, si mieux il n'aime y construire un puits, comme il en avait lui-même ci-devant annoncé le dessein.

15 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2110. — Arrêté du Conseil général du Département, décidant qu'il sera imposé, en 1792, par sols additionnels, une somme de 36,200 livres, tant pour la dépense à faire, en 1792, dans les carrières qui se trouvent aujourd'hui à la charge du Département, que pour les salaires des personnes qui y seront employées.

14 décembre 1791.
Extrait (cahier in-fol., fol. 94 v°), *A. N.*, F[1c] III, Seine, 23.

2111. — Certificat des administrateurs du Département des Travaux publics, attestant que les travaux exécutés par M. Coeffier dans les carrières, sous Paris, pendant le mois de juin 1791, se trouvent monter, suivant la vérification qui en a été faite, le 29 juillet, par M. Happe, vérificateur des bâtiments de la Ville, savoir: ceux à la journée, à la somme de 8,108 livres 10 sols 9 deniers, et ceux de maçonnerie, sauf le règlement définitif, à 1,524 livres 3 sols 1 denier, laquelle somme totale de 9,632 livres 13 sols 10 deniers n'a pu être payée audit sieur Coeffier, en raison du refus par les commissaires de la Trésorerie nationale d'acquitter les mandats qui leur ont été présentés postérieurement au décret de l'Assemblée nationale, ordonnant que les dépenses de la Municipalité ne seraient plus payées par le Trésor public à compter du 1er juillet, nonobstant l'observation à eux faite que les dépenses antérieures à cette époque ne pouvaient être comprises dans cette exclusion.

1er février 1792.
Original, signé de MM. Le Roulx de La Ville et Champion, *A. N.*, F[4] 1301.

2112. — Rapport de M. Duchemin, inspecteur général des carrières de l'intérieur, à la réquisition des piqueurs des ateliers concernant le remboursement des menues dépenses qu'ils ont faites pour le service des carrières, qui ne sont point comprises dans les frais d'équipages payés à l'entrepreneur.

29 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

§ 3. — Éclairage public.

2113. — Lettre de MM. Tourtille et Saugrain, entrepreneurs de l'illumination de Paris, à M. Champion, administrateur du Département des Travaux publics, accompagnant l'envoi de l'état des sommes qui leur sont dues et qui doivent, suivant la promesse à eux faite, être payées de mois en mois, d'ici à la fin de l'année, sans compter le service courant, qu'il serait bon de liquider également, de mois en mois, sous peine de se trouver à découvert d'une somme considérable, ce qui serait préjudiciable à la Municipalité et à eux.

30 juillet 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

2114. — Etat des sommes qui sont dues aux entrepreneurs de l'illumination par la municipalité de Paris pour le service public, conformément aux ordres et aux ordonnances à eux délivrées, jusqu'au 1er juillet 1792, montant à 351,083 livres 17 sols 2 deniers.

30 juillet 1792.
Copie, *A. N.*, F[7] 3688[27].

§ 4. — Eaux, canaux, égouts et assainissement.

2115. — Rapport de l'inspecteur de l'arrosement des boulevards du Nord, place de Louis XV et de celles adjacentes, à M. Champion, administrateur au Département des Travaux publics, constatant que le 1er mai, le matin et l'après-midi, le service de l'arrosement a été fait généralement et avec soin.

1er mai 1792.
Original signé, *A. N.*, F[7] 3688[27].

§ 5. — Promenades et plantations.

2116. — Procédure instruite au 3e Tribunal criminel contre le sieur Charles Le Suisse, manœuvre, surpris, le 5 octobre, coupant du bois sur pied dans les bois de Romainville, appartenant à M. Fleuriau de Touchelonge.

8 octobre 1791.
Minutes (1 dossier), *A. N.*, Z^{3} 51.

Cérémonies publiques.

2117. — Bordereau des dépenses qui sont résultées de la fête donnée le 18 septembre 1791, à l'occasion de la proclamation de la Constitution dans la ville de Paris, dans lequel sont distinguées celles de ces dépenses qui sont à la charge de la Commune et celles qui doivent être supportées par le Trésor public.

(Avril 1792).
Minute, *A. N.*, F^{7} 3688^{27}.

2118. — Rapport du Comité de l'ordinaire des finances sur la dépense des réjouissances publiques ordonnées par la loi du 15 septembre 1791 et exécutées dans la ville de Paris, avec décret de l'Assemblée nationale, déclarant n'y avoir lieu à délibérer sur la réclamation de la municipalité de Paris tendant à faire payer, par le Trésor public, le montant des dépenses par elle ordonnées pour les réjouissances faites à l'occasion de l'acceptation de la Constitution par le Roi, le 18 septembre 1791.

13 avril 1792.
Minute, *A. N.*, C 146, n° 205.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 557.

§ 1. — Finances, Caisse d'Escompte, assignats et billets de confiance.

A. — BUDGET ET DETTE DE LA VILLE

2119. — Lettre du Département des Domaine et Finances de la Municipalité au ministre de l'intérieur, se plaignant du refus, par la Trésorerie nationale, de payer à M. Vallet de Villeneuve, trésorier de la Commune, une somme de 3,003 livres 3 sols 2 deniers, montant du dixième accordé à la Municipalité pendant le mois d'octobre, sous prétexte que c'était aux receveurs des contributions à effectuer ce payement, exposant la marche suivie jusqu'à ce jour, qui a consisté à combiner le payement du droit de patente avec la liquidation des maîtrises et jurandes, demandant des instructions pour la marche à suivre et déclarant qu'il laissera le mois de novembre en suspens jusqu'à ce que la réponse du ministre soit arrivée.

23 décembre 1791.
Original signé, *A. N.*, F^{4} 1091.

2120. — Lettre des administrateurs des Domaine et Finances de la Municipalité à M. Roland, ministre de l'intérieur, le priant de leur adresser le plus tôt possible l'expédition du décret qui, d'après les papiers publics, accorderait à la municipalité de Paris, à titre de prêt, une avance de 850,000 livres par mois, à compter du 1er janvier, pour le payement de ses dépenses, exposant l'urgence de faire opérer sans délai ce versement dans la caisse de la Commune, en raison de sa situation actuelle, de ses besoins déjà connus et de ceux qui naissent des circonstances et auxquels il est indispensable de pourvoir, avec réponse du ministre, déclarant qu'il a fait rechercher le décret en question dans les bureaux du ministère de la justice, ainsi que dans les comités des décrets et procès-verbaux, et qu'on n'en a aucune connaissance, que, par conséquent, les papiers publics doivent être dans l'erreur, et note de M. Rondonneau à ce sujet.

13 août 1792.
Original, signé de M. Guinot et Lesguilliez, et minutes (3 pièces), *A. N.*, F^{4} 1091.

2121. — Lettre des administrateurs des Domaine et Finances de la Municipalité au ministre de l'intérieur, en réponse à sa lettre du 15 août, lui représentant qu'il ne semble point avoir été fait de démarches auprès de la commission ordinaire ou extraordinaire des finances, sur le rapport de laquelle le décret paraît avoir été rendu dans la séance du samedi soir 11 août, ajoutant qu'ils ont également lu dans les

papiers publics qu'il avait été mis à la disposition de la commune de Paris une somme de 100,000 livres pour les dépenses extraordinaires de la journée du 10 août, en raison de quoi l'Assemblée nationale avait, dans sa séance du 17 août, renvoyé à la Municipalité le patriote Palloy, qui demandait 12,000 livres pour le salaire des ouvriers employés à relever les décombres des bâtiments incendiés au Carrousel, réclamant, en conséquence, le versement de cette somme de 100,000 livres, ainsi que celui de l'avance de 850,000 livres par mois, si le décret existe, comme il y a lieu de le croire.

18 août 1792.
Original, signé de MM. Lesguilliez et Guinot, *A. N.*, F⁴ 1091.

2122. — Lettre du ministre de l'intérieur au Directoire et au procureur général syndic du Département, les informant de la réception des deux lettres des administrateurs municipaux des Domaine et Finances, au sujet d'un prétendu décret qui consentirait une avance de 850,000 livres par mois à la commune de Paris pour ses dépenses, annonçant que toutes recherches à ce sujet sont demeurées infructueuses, mais qu'en ce qui concerne le décret du 12 août, qui met 100,000 livres à la disposition du ministre de l'intérieur pour être versées successivement dans la caisse de la Commune, il leur adresse un mandat de cette somme qui sera versée dans la caisse de M. Vallet de Villeneuve, avec réponse des administrateurs provisoires composant le Directoire du Département, accusant réception du mandat qu'ils font passer à la Municipalité, pour la mettre à même de subvenir aux dépenses multipliées que les circonstances exigent.

29 août, 1er septembre 1792.
Minute et original signé (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1091.

G. — PROCÉDURES POUR FABRICATION ET ÉMISSION DE FAUX ASSIGNATS

2123. — Jugement du 2e Tribunal criminel, condamnant l'abbé Claude Geoffroy, ancien grand-vicaire de l'évêque de Dijon, à la peine de mort, pour émission de faux assignats de 5 livres et de cent sols.

17 mars 1792.
Original, *A. N.*, Z³ 25.

2124. — Mémoires des impressions faites pour les bureaux du Département des Etablissements publics, enclos des Bernardins, par M. Lottin, imprimeur de la Ville, du 1er juillet au 31 décembre 1791 et du 1er janvier au 1er mai 1792, montant à 300 livres, d'une part, et à 90 livres, d'autre part.

(1792-1793).
Minutes (1 dossier), *A. N.*, F⁶ᵃ, Seine, 1.

§ 2. — **Domaine de la Ville. — Acquisition par la municipalité de Paris de biens domaniaux et ecclésiastiques.**

2125. — Délibération du Corps municipal, ajournant l'élection du successeur de M. Deyeux, commissaire des biens nationaux, qui persiste dans sa démission, et déléguant provisoirement, en raison de cette démission et de l'absence de M. Tiron, deux de ses membres, MM. Bernier et Borie pour ce qui est relatif à la comptabilité des domaines nationaux.

25 juin 1791.
Extrait conforme, *A. N.*, F¹⁹ 864.

C. — ADJUDICATION DE BIENS DOMANIAUX

2126. — Délibération de la Commission de l'administration des biens nationaux, décidant qu'il sera tenu compte au sieur Chayé, orfèvre, adjudicataire d'une maison, rue Dauphine, nos 9, 10 et 11, moyennant 62,800 livres, des loyers de cette maison à compter du jour de l'adjudication jusqu'au 1er janvier suivant, en justifiant du payement de ces loyers aux mains du receveur des domaines nationaux, avec certificat conforme, délivré par M. Burel, chef de bureau de la Liquidation des biens nationaux.

4, 17 janvier 1792.
Extrait conforme, *A. N.*, F¹⁹ 864.

2127. — Lettre de M. Hélie, architecte, acquéreur d'une maison, rue Saint-Domi-

nique, n° 125, provenant des Dames de Bellechasse, au procureur de la Commune, déclarant qu'il a acquis cette maison à condition que les vues de la maison voisine appartenant à Mme de Benouville seraient supprimées, et le priant d'en faire faire la signification à la dite dame.

8 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 864.

2128. — Lettre du procureur-général syndic du Département à la Commission de l'administration des biens nationaux, au sujet de la demande d'un délai de 3 mois pour le payement du montant de son acquisition par le sieur François Charpentier, acquéreur d'une maison, rue de Buffon, moyennant 27,900 livres, et créancier de 27,499 livres pour reste de 33,833 livres 8 sols, montant de travaux exécutés au Champ de la Fédération, déclarant qu'il n'y a pas lieu d'accueillir cette demande de délai, qui serait une compensation déguisée.

10 janvier 1792.
Copie, *A. N.*, F19 864.

2129. — Lettre de M. Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, aux commissaires de l'administration des biens nationaux, les invitant, si le sieur Dumontier ne s'est pas mis en règle en payant le cinquième de son acquisition, à faire les poursuites nécessaires pour la vente sur folle enchère du domaine national dont il s'est rendu adjudicataire.

11 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 864.

2130. — Lettre de M. Rœderer, procureur général syndic du Département, aux commissaires à l'Agence des biens nationaux, leur soumettant plusieurs observations suggérées par l'examen d'affiches annonçant la vente sur folle enchère de domaines nationaux situés dans l'étendue de la municipalité de Paris, la première, relative au délai dans lequel la folle enchère est poursuivie, qui, au lieu d'être de 3 ou 4 mois au plus, a été de 6, 7 et même 10 mois, retards très préjudiciables à la Nation en cas d'insolvabilité des premiers acquéreurs, la seconde ayant trait à la rédaction de ces mêmes affiches, en ce qui concerne la mention de la clause relative à la jouissance des loyers et fruits de ces biens.

14 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 864.

2131. — Lettre de M. Desmousseaux, substitut du procureur de la Commune, à l'administration des biens nationaux, l'invitant à faire en sorte que les acquéreurs de domaines nationaux ne négligent point, lorsqu'ils ont payé à la Caisse de l'Extraordinaire le cinquième de leur adjudication, de venir faire enregistrer leurs quittances au bureau de la comptabilité au Saint-Esprit, ce qui les expose à voir placarder dans Paris des affiches annonçant la vente par folle enchère des biens dont ils sont devenus propriétaires.

18 janvier 1792.
Original signé, *A. N.*, F19 864.

TOME SEPTIÈME

CHAPITRE II

JUSTICE

§ 1. — Suppression des anciens Tribunaux.

2132. — Mémoire de MM. Clément de Boissy et Delacroix, commissaires préposés à la suite des affaires de la ci-devant Chambre des Comptes de Paris, exposant que les menues nécessités de cette cour étaient de deux natures ; les unes, assignées anciennement sur les recettes générales des finances de Paris et de Soissons et destinées aux dépenses de la buvette, du chauffage et aux gages des employés, montaient annuellement à la somme de 25,466 livres 7 sols 2 deniers; les autres, s'élevant à 9,583 livres 12 sols par an, pour la distribution du papier, des plumes

et menues fournitures, étaient acquittées par le payeur des gages, et réclamant le payement de 6,366 livres 11 sols 9 deniers restant dues pour la 1re partie des menues nécessités de juillet, août et septembre 1791, et 2,383 livres 8 sols pour la seconde partie de ces frais, afférente aux 3 derniers mois de 1790, plus 7,150 livres 4 sols pour les 9 premiers mois de 1791, attendu que le service de la Chambre des Comptes n'a pris fin que le 20 septembre 1791, avec un tableau des sommes réclamées par la Chambre des Comptes.

15 décembre 1791.
Originaux signés (2 pièces), *A. N.*, F4 1091.

2133. — Mémoire au ministre de l'intérieur sur la réclamation, par les commissaires préposés à la suite des affaires de la ci-devant Chambre des Comptes, d'une somme de 15,900 livres 3 sols 9 deniers pour les menues nécessités des officiers de la Chambre, déclarant que la loi du 29 septembre 1791, qui a supprimé les Chambres des Comptes, ne s'explique point sur le payement de ce qui reste dû, tant aux officiers qu'aux employés de ces Chambres, faisant observer que, lors de la suppression du Conseil privé, on paya tout ce qui était dû pour le même objet, et proposant de faire prononcer l'Assemblée nationale à cet égard.

31 décembre 1791.
Original, *A. N.*, F4 1091.
Renvoyé à l'Assemblée nationale, le 9 janvier 1792.

2134. — Lettre de M. Clément de Boissy, maître des Comptes, au ministre de l'intérieur, demandant son ordonnance pour le payement des épices arriérées de la Chambre des Comptes, qui ne sauraient être renvoyées à la liquidation, attendu qu'il n'y a rien à ajouter, rien à retrancher à la décision du Roi jointe à chaque compte; qu'il s'agit, par conséquent, d'un arriéré, très fixe, dont la délivrance est entre ses mains, rappelant, d'ailleurs, que les 2 certificats nécessaires ont été envoyés.

11 février 1792.
Original signé, *A. N.*, F4 1090.

§ 2. — Liquidation d'offices.

2135. — Commission de garde des registres du Contrôle général des finances délivrée par M. De Lessart, ministre de l'intérieur, à M. Jean-François-Gilbert Fougeray de Launay, pour exercer cet office conjointement avec M. Jean-François Fougeray de Launay, empêché par le mauvais état de sa santé.

4 octobre 1791.
Copie conforme, *A. N.*, F4 1091.

2136. — Mémoire des deux gardes des registres du Contrôle général des finances au ministre de l'intérieur, exposant qu'ayant été autorisés à continuer leurs fonctions, ils ont reçu leurs émoluments jusqu'au quartier d'octobre 1791, dont le payement a été refusé par les commissaires de la Trésorerie, et sollicitant la promulgation d'un décret qui, validant les délibérations du Comité des finances, des 8 et 11 novembre 1790, les mette à même de percevoir les émoluments qui leur étaient précédemment attribués, tant pour le payement de leurs commis que pour frais d'expédition des doubles de leurs registres, qu'ils étaient tenus de déposer chaque année, avec lettre d'envoi au président de l'Assemblée nationale.

11, 28 janvier 1792.
Original et minutes (3 pièces), *A. N.*, F4 1091.

2137. — Lettres de M. Laffon, président du Comité de l'ordinaire des finances, au ministre de l'intérieur, concernant la demande des gardes des registres du Contrôle général des finances relative au payement des émoluments qui leur étaient attribués, déclarant n'avoir pas trouvé aux Archives nationales la minute des délibérations du Comité des finances de l'Assemblée constituante, des 8 et 11 novembre 1790, sur lesquelles repose cette demande, et priant de lui faire passer les expéditions de ces délibérations, avec réponse conforme.

8, 14, 23 mars 1792.
Originaux signés et minute (3 pièces), *A. N.*, F4 1091.

2138. — Lettre du ministre de l'intérieur aux gardes des registres du Contrôle général des finances, les invitant à lui envoyer, sans retard, les expéditions des délibérations du Comité des finances, des 8 et 11 novembre 1790, dont la minute ne se retrouve point aux Archives nationales, avec réponse de M. Perrotin de Barmond, l'un des gardes, déclarant que ces expéditions sont restées comme pièces justificatives entre les mains de M. Bergeron, ajoutant qu'au 1er avril prochain il leur sera dû deux quartiers et qu'actuellement, pour payer leurs commis et les frais de leurs bureaux, ils ont dû recourir à des emprunts.

17, 20 mars 1792.

Minute et original signé (2 pièces), *A. N.*, F4 1091.

§ 3. — Nouvelle organisation judiciaire

A. — TRIBUNAUX CIVILS DE PARIS

Tribunal du 2e arrondissement.

2139. — Déclaration du Tribunal du 2e arrondissement de Paris, portant qu'il saisit avec empressement toutes les occasions de se rallier à l'Assemblée nationale et renouvelle la prestation de serment faite il y a un mois, en jurant de protéger les personnes et les propriétés et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la Loi.

7 septembre 1792.

Minute, *A. N.*, C 166, n° 398.

Tribunal du 4e arrondissement.

2140. — Mémoire à Louis XVI, proposant pour remplacer M. Abrial, commissaire du Roi près le tribunal séant aux Minimes, chargé d'exercer par intérim les fonctions de commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, « M. Cauche, homme de loi, très honnête, très raisonnable, qui a été membre de la dernière Commune et s'y est très bien conduit, et que le Tribunal des Petits-Pères a toujours trouvé prêt à y faire le service, lorsque les circonstances l'ont exigé », ledit mémoire approuvé, avec lettres de commission pour M. Cauche, et lettre à son adresse, lui notifiant sa nomination à titre intérimaire, pendant que M. Abrial exercera les fonctions de commissaire du Roi près le Tribunal de cassation.

14, 16 octobre 1791.

Original et minute (2 pièces), *A. N.*, BB16 702.

2141. — Lettre de M. Abrial au ministre de l'intérieur, l'avisant de la nomination de M. Cauche pour le remplacer au tribunal des Minimes, et le priant de la part du ministre de la justice, d'écrire au président de ce tribunal pour que M. Cauche soit commis à l'exercice des fonctions de commissaire du Roi, attendu qu'il y a urgence à ce qu'il prenne possession de suite du ministère public.

14 octobre 1791.

Original signé, *A. N.*, BB16 702,

2142. — Lettre du ministre de l'intérieur aux juges composant le tribunal séant aux Minimes, leur annonçant que le Roi a choisi M. Cauche pour remplacer M. Abrial dans les fonctions de commissaire du Roi près ce tribunal et, attendu que la prestation de serment ne pourra avoir lieu qu'à la rentrée, les priant de commettre M. Cauche à l'exercice de ces fonctions, avec lettre à M. Cauche dans le même sens.

15 octobre 1791.

Minute, *A. N.*, BB16 702.

2143. — Discours prononcé à la barre de l'Assemblée nationale par M. Delavigne, juge, au nom des membres du Tribunal du 4e arrondissement du Département de Paris séant aux Minimes.

6 septembre 1792.

Original, signé de M. Delavigne, juge, faisant fonction de président, et des autres membres du Tribunal, *A. N.*, C 166, n° 397.

B. — TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE

2144. — Pétition adressée à l'Assemblée législative par les juges de paix de Paris relativement à l'exercice de la police correctionnelle, priant de vouloir bien, par un décret précis, charger soit le Directoire du Département, soit la municipalité

de Paris d'indiquer définitivement les emplacements nécessaires pour le Tribunal de police correctionnelle, et de préparer la loi qui fixera les devoirs des fonctionnaires chargés de concourir avec les juges de paix aux premiers actes de la police.

21 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 321.

C. — TRIBUNAL CRIMINEL DU DÉPARTEMENT

2145. — Mémoire du ministre de la justice à Louis XVI, proposant la nomination de M. Jehanne, en qualité de commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département de Paris, et faisant l'éloge de ses qualités, déclarant qu'il ne connaît pas de plus honnête homme, de caractère, plus droit, d'âme plus élevée, qui soit plus au niveau de la belle institution qu'il serait chargé de défendre, mais ne dissimulant pas l'originalité de son caractère due à l'espèce d'isolement dans lequel il a vécu jusqu'ici par choix et par goût, avec commission de commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département en faveur de M. Thomas-Charles-Alexandre Jehanne.

28 décembre 1791.
Original approuvé et imprimé rempli (2 pièces), *A. N.*, BB[16] 702.

2146. — Pétition de citoyens de la section des Gobelins à l'Assemblée nationale, dénonçant et qualifiant d'immorale et scandaleuse la nomination par le corps électoral de M. Du Port, ex ministre de la justice, à la place d'accusateur public du Tribunal criminel du Département, alors que le Comité de législation, dans son rapport du 4 avril, avait conclu à ce qu'il fût décrété d'accusation de haute trahison, et montrant que le corps électoral semblait avoir eu l'intention coupable de dicter un décret d'absolution en faveur d'un homme dont le patriotisme est au moins un problème.

6 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 371.

D. — TRIBUNAUX CRIMINELS PROVISOIRES

3e et 4e *Tribunal criminel.*

2147. — Mémoires certifiés de l'affichage, par la veuve Dion, de jugements des 3e et 4e Tribunaux criminels provisoires, avec ordonnance de payement de 36 livres pour 2,400 placards, à raison de 30 sols le cent, que ladite veuve Dion a apposés à Paris, pour divers jugements de ces deux Tribunaux.

30 septembre 1792.
Originaux, signés de MM. Cellier, faisant fonctions de commissaire du pouvoir exécutif du 4e Tribunal, et Brière, juge du 3e Tribunal, faisant fonction de président, et minute (3 pièces), *A. N.*, F[4] 1304.

5e *Tribunal criminel.*

2148. — Lettre de M. Laurens, commissaire du Roi près le 5e Tribunal criminel, au ministre de la justice, lui rendant compte d'un jugement rendu, le 28 février, par le 5e Tribunal criminel, par lequel un apprenti relieur, Girardin, âgé de 12 ans, convaincu de vol, a été acquitté comme ayant agi sans discernement et rendu à ses parents, et Marie-Anne Legendre, femme Souvré, fruitière, a été condamnée à 8 ans de réclusion pour recel des objets volés, et demandant, en raison de l'appel interjeté par la femme Souvré au 3e Tribunal, si le nommé Girardin, qui réclame sa liberté, doit être élargi, nonobstant l'appel, et si le jugement doit être exécuté à son égard, avec réponse du ministre, décidant que le sieur Girardin, n'ayant point usé de la faculté d'appel et ayant formellement acquiescé à son jugement, doit être mis sur le champ en liberté.

5, 14 mars 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, BB[16] 702.

Sixième Tribunal criminel.

2149. — Lettre de M. Duranthon, ministre de la justice, au président du Comité de législation, lui transmettant un jugement en cas d'appel du 6e Tribunal criminel, qui se trouve embarrassé dans l'application de la loi du 18 janvier 1792,

et demandant si le Tribunal peut appliquer les peines portées dans le nouveau code et les substituer, quoique plus fortes, aux anciennes peines prononcées par les jugements dont est appelé, rendus avant la loi qui édicte une nouvelle pénalité.

12 mai 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 371.

F. — TRIBUNAL DE CASSATION

2150. — Etat de ce qui revient à chacun des membres du Tribunal de cassation pour le trimestre de janvier 1792, tant en appointements fixes qu'en produit des feuilles d'assistance, et état des sommes à payer pour traitement et droit d'assistance, avec ordonnance de payement de la somme de 87,333 livres 6 sols 7 deniers, soit 43,000 livres pour les traitements et 44,333 livres 6 sols 7 deniers pour droits d'assistance.

2, 8 avril 1792.
Original signé et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1091.

2151. — Lettre de M. Danton, ministre de la justice, au Comité de législation, demandant, au sujet de l'exécution des jugements de procédure criminelle portés au Tribunal de cassation, si, passé le délai de 3 jours, la condamnation, même capitale, doit être exécutée, s'il est nécessaire de remettre une requête en forme et si une simple déclaration ne suffit pas.

20 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 371.

2152. — Etat de ce qui revient à chacun des membres du Tribunal de cassation pour le trimestre de juillet 1792, tant en appointements fixes qu'en produit des feuilles d'assistance, avec état des sommes à payer et ordonnance de payement aux membres du Tribunal de cassation de 90,861 livres 1 sol 7 deniers, savoir : 45,277 livres 15 sols 8 deniers pour traitements fixes et 45,490 livres 3 sols 1 denier pour droits d'assistance.

30 septembre 1792.
Original, signé de MM. Thouret, président, et G. Hom, greffier, et minute (2 pièces), *A. N.*, F⁴ 1304.

G. — JUGES DE PAIX

2153. — Pétition des juges de paix à l'Assemblée nationale à l'effet de fixer leurs attributions, en ce qui concerne les actes et tribunaux de famille, les nominations de curateurs aux successions vacantes, les curatelles aux substitutions, aux interdictions pour démence, les actes relatifs aux successions, ouverture des portes, exécution des jugements, émoluments des scellés.

21 mars 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 321.

2154. — Lettre de M. Danton, ministre de la justice, au président du Comité de législation, au sujet du refus de service, par plusieurs assesseurs, auprès des juges de paix, déclarant qu'il importe que le cours de la justice ne soit ni interrompu, ni entravé dans ces tribunaux, particulièrement créés en faveur de la classe du peuple la moins aisée, et destinés à réprimer les désordres les plus habituels, et demandant de proposer à l'Assemblée nationale les moyens les plus propres à perfectionner une institution aussi essentielle.

9 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, D III 371.

CHAPITRE III

COMMERCE ET MANUFACTURES

E. — BUREAU DE CONSULTATION DES ARTS-ET-MÉTIERS

2155. — Ordonnance de payement à M. Lavoisier, l'un des commissaires du Bureau de consultation, de 1,800 livres pour être par lui employées, à raison de 300 livres pour chacun des 6 derniers mois de l'année 1792, aux frais d'expériences et essais nécessaires pour appuyer

les rapports des commissaires du Bureau.

30 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, F⁴ 1304.

CC. — NAVIGATION INTÉRIEURE

2156. — Lettre du directoire du département de l'Yonne à l'Assemblée nationale, leur annonçant l'insurrection alarmante des flotteurs de Coulanges-sur-Yonne, Lucy-sur-Yonne, Crain et Mailly-le-Château, qui ont exigé une augmentation de salaire pour tous les travaux s'exécutant sur les ports à l'occasion de la fabrication des trains et de leur conduite à Paris, et se sont portés, le 27 mars, à Clamecy au nombre de 700, ont désarmé et dépouillé les gardes nationaux de cette ville, ne leur laissant que leur chemise, et déclarant que par ses soins, 600 gardes nationaux de la région, cent cavaliers avec 5 pièces de canons ont été envoyés le 30 à Coulanges pour faire rentrer les factieux dans l'ordre et prévenir le massacre et le pillage dont Clamecy était menacé.

30 mars 1792.
Original signé, *A N.*. C 145, n° 189bis.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 49.

2157. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, exposant que depuis longtemps les ouvriers au flottage des bois pour l'approvisionnement de Paris dans la Nièvre et l'Yonne sont en fermentation, et que les administrateurs de la municipalité de Paris chargés des approvisionnements s'étaient fréquemment adressés à son prédécesseur pour faire cesser les obstacles mis au flottage par ces ouvriers, mais que tout récemment, malgré l'augmentation de prix consentie par les marchands de bois, ils se sont portés à des excès, pillant notamment la maison d'un marchand de bois à Clamecy.

31 mars 1792.
Original, *A. N.*, DXL, n° 17.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 53.

2158. — Lettre du directoire du département de l'Yonne au ministre de l'intérieur, annonçant que les mesures les plus fortes ont été prises pour en imposer aux factieux, grâce au concours des gardes nationaux joints à la troupe de ligne et gendarmerie nationale, qui ont réussi à s'emparer du capitaine et du lieutenant des flotteurs, ajoutant que la force armée va se porter sur Clamecy.

31 mars 1792.
Copie, *A. N.*, C 145, n° 189bis.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 99.

2159. — Lettre de M. Roland, ministre de l'intérieur, au président de l'Assemblée nationale, s'empressant de faire part des nouvelles plus rassurantes qu'il reçoit de l'insurrection des ouvriers de Clamecy, contenues dans la lettre du directoire du département de l'Yonne, dont il envoie copie.

2 avril 1792.
Original signé, *A. N.*. C 145, n° 189bis.
Ed. *Archives parlementaires*, t. XLI, p. 98.

DD. — IMPRIMERIE ROYALE

2160. — Lettre de M. Anisson-Duperon, directeur de l'Imprimerie nationale exécutive du Louvre, à M. Danton, ministre de la justice, exposant que, nonobstant les décrets des 19 août et 2 septembre, qui dispensent les ouvriers de l'Imprimerie du service militaire, ils reçoivent journellement des billets pour monter leur garde et sont mis en demeure d'y obtempérer, d'où il résulte pour les ouvriers une grande perte de temps et pour ses ateliers, souvent privés de leurs chefs, une désorganisation totale, au grand détriment de l'impression des exemplaires authentiques des décrets, adressant 50 exemplaires de l'état certifié des noms et emplois des citoyens attachés à l'Imprimerie, et le priant d'en envoyer un exemplaire à chaque section et au commandant de la force armée, pour que ces ouvriers ne soient plus inquiétés relativement au service militaire.

7 septembre 1792.
Original signé, *A. N.*, BB¹⁶ 702.

2161. — Etat des citoyens attachés au travail de l'Imprimerie nationale exécu-

tive du Louvre (commis, protes, fondeurs, compositeurs, imprimeurs et relieurs), certifié par M. Anisson-Duperon, qui déclare que tous ces citoyens y ont un service actif et journalier.

7 septembre 1792.
Imprimé, signé de M. Anisson-Duperon, *A. N.*, BB[16] 702.

2162. — Projet de lettre-circulaire au maire de Paris, au commandant de la force armée et aux présidents des sections, soumis par M. Anisson-Duperon au ministre de la justice, relativement au service personnel des commis de l'administration et des ouvriers de l'Imprimerie nationale exécutive, qui, d'après la loi du 2 septembre, sont tenus dans les dangers de la patrie, de se rendre sur le champ dans leurs bureaux, qui deviennent pour eux le poste du citoyen.

10 septembre 1792.
Minute, *A. N.*, BB[16] 702.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CULTES

Pages

§ 1. — Nouvelle organisation du clergé :

A. Traitements et pensions ecclésiastiques..... 1

B. Serment ecclésiastique 6

C. Exercice du culte. — Organisation des paroisses..... 7

D. Argenterie des Eglises..... 11

§ 2. — Evêché et Eglise cathédrale de Paris :

A. Evêché de Paris..... 12

B. Chapitre de Notre-Dame 12

§ 3. — Eglises collégiales et paroissiales :

A. Eglises collégiales..... 15

B. Paroisses de Paris..... 21

C. Paroisses rurales..... 27

§ 4. — Corporations religieuses :

Suppression et évacuation des maisons religieuses..... 29

A. Abbayes, prieurés, couvents d'hommes du diocèse de Paris..... 31

B. Abbayes, prieurés, couvents de femmes du diocèse de Paris..... 50

CHAPITRE II

JUSTICE

Pages

§ 1. — Suppression des anciens tribunaux 88

§ 2. — Liquidation des offices de judicature :

A. Commissaires au Châtelet 100

B. Commissaires aux saisies réelles 100

C. Greffiers des Bâtiments 100

D. Greffiers du Parlement 100

E. Huissiers du Parlement 100

F. Huissiers priseurs 101

G. Notaires 101

§ 3. — Nouvelle organisation judiciaire :

A. Tribunaux civils de Paris 103

B. Tribunal de police correctionnelle 107

C. Tribunal criminel du Département 110

D. Tribunaux criminels provisoires 113

Exécutions et exécuteurs des jugements criminels 124

E. Tribunal criminel extraordinaire du 17 août :

1. Organisation et fonctionnement 126

2. Affaires jugées par le Tribunal 145

3. Affaires non suivies ou dont les prévenus ont été mis en liberté 198

4. Papiers saisis chez diverses personnes 210

5. Interrogatoires de détenus dans les prisons de Paris (septembre 1792) 211

F. Tribunal de cassation 224

G. Juges de paix 237

H. Tribunal de police municipale 240

I. Etat civil 244

CHAPITRE III

COMMERCE ET MANUFACTURES

A. Ancienne administration du Commerce 249

B. Administration nouvelle du Commerce 255

C. Tribunal de Commerce 257

Pages
D. Gardes du Commerce 258
E. Bureau de Consultation des Arts-et-Métiers 258
F. Inventions et découvertes industrielles 260
Médaille de Réveillon 270
G. Société du Point central des Arts-et-Métiers 273
H. Bureau de visite des marchandises 273
I. Brevets d'invention 274
J. Maîtrises et jurandes (liquidation des) 276
K. Filatures de coton 277
L. Bonneterie 286
M. Soieries 287
N. Rubans 288
O. Teinturerie 289
P. Tannerie 290
Q. Papeterie 291
R. Quincaillerie 291
S. Horlogerie 291
T. Chapellerie 293
U. Orfèvrerie 293
V. Vins et Eaux-de-vie 293
X. Huile à brûler 294
Y. Manufacture de tabac de l'hôtel de Longueville 295
Z. Poudres et Salpêtres 295
AA. Manufacture de Sèvres 297
BB. Service des Postes 299
CC. Navigation intérieure 302
DD. Imprimerie royale 303
Additions 305

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

TABLE ALPHABÉTIQUE

(NOTA. — Les chiffres marqués renvoient non aux pages, mais aux numéros des articles.)

A

Abbaye de Longchamp (évacuation de l'), 372, 373; transport de l'argenterie, 373.
— de Montmartre (apposition de scellés et évacuation de l'), 374-388.
— de Panthemont (constructions neuves), 400, 410; fondation de place gratuite pour une demoiselle noble, 425; (portier et pourvoyeur de l'), 5; rentes par elle dues, 390-416.
— de Port-Royal (abbesse de l'), 54; (créances sur l'), 420, 421; revenus, 422-426.
— de Saint-Antoine : son église érigée en paroisse, 366, 368; magasin des subsistances militaires y établi, 219, 370, 371; religieuses, 30.
— de Saint-Denis: approvisionnements de blés y réunis par la municipalité de Paris, 237; (Bénédictins de l'), 208, 220, 222-224, 226-228, 230, 233, 236, 240; Bustes (mutilations de), 234; (caveaux de l'), 242; dépôt de ses titres en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 231; dortoir d'hôtellerie, 238; (église paroissiale établie en l'église de l'), 73, 237; fondation en faveur des pauvres, 241; galerie communiquant du dortoir à l'église, 237; reliques de la Sainte-Epine y conservées, 54; (rente à l'Hôtel-Dieu de Paris due par l'), 239; salles des Princes et de Penthièvre, 234; Tableaux (dégradations de), 234; translation des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, 220, 223, 228, 238, 248, 254, 257, 258.
— de Saint-Germain-des-Prés (archives nationales de l'), 231; bureaux du comité de la section des Quatre-Nations, 231; domaines de Villuis et Courceaux, 247; ferme du pont d'Antony, 250; ferme-prieuré de Bailly, 256; (habitants de l'enclos de l'), 253; logement gratuit aux bibliothécaires provisoires, 259; mense abbatiale et mense conventionnelle, 255.
— (prison de l') : détention de MM. Lezay de Marnesia et Perrier, 1210; détention de M. de Solerac, capitaine de vétérans, suspect d'incivisme, 1075; écrou du major Bachmann, 1040; écrou des sieurs Bonnefond et Rosé, anciens gardes du corps, 1198; écrou du sieur Breton, garde national, de faction au Temple, 1091; écrou de M. Jacques Cazotte, 1050; écrou de M. Dossonville, 1037; écrou de M. Gibé, notaire, 1060; écrou de M. de Laporte, 1031; écrou de M. de Montmorin, 1039; écrou de M. Rousseau, maître d'armes du prince royal, 1187; écrou du comte de Saint-Mart, suspect, 1274; écrou du sieur Sossy, ancien lieutenant particulier de la sé-

néchaussée de Digne, 988, 1082; registres d'écrou et mandats d'arrêt représentés par le concierge, 1877.
— seigneurie de Vaugirard, 251; (titres de l'abbaye de Saint-Denis déposés en l'), 231; (translation à Saint-Denis des Bénédictins de l'), 220, 223, 228, 238, 248, 254, 257, 258; (tribunal du 5e arrondissement siégeant à l'), 744.
— de Saint-Victor: archiviste de la Municipalité y résidant, 309; (biens de campagne de l'), 260; plans de la censive 261, 262; projet d'y transférer les Chartreux et Théatins, 208.
— de Sainte-Geneviève: Chaubert, abbé, 38; Rousselet, abbé, 243; maison d'Auteuil lui appartenant, 244; translation de la châsse de Sainte-Geneviève dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, 159, 245.
— de Sainte-Périne-de-Chaillot (papiers de l'), 419.
— du Val: ses biens réunis aux Feuillants de la rue Saint-Honoré, 317; (enlèvement des tableaux de l'), 218; recette, 428.
— de la Victoire-les-Senlis, 16.
Abeille, fils, secrétaire du Bureau du commerce, 1490, 1492, 1493, 1495.
Abrial (André-Joseph), commissaire du Roi près le Tribunal du 4e arrondissement, 2140-2142; commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, 1058, 1307, 1315, 1334, 1337, 1342, 1351, 1360, 1362.
Absences des juges des tribunaux (mesures contre les), 871.
Abus au sujet de la tenue des actes de l'état civil, 1422.
— causés par l'établissement d'échoppes sur les quais, 1901-1918.
— commis par les concierges des prisons, 1887; par les ouvriers en or et en argent, 1734.
— constatés aux ateliers de filature des Récollets et des Jacobins, 1667; à la prison de la Force, 1895.
— régnant à la prison de la Conciergerie, 1887-1892.
— dans l'administration de la justice, 1875, 1895.
— dans l'administration des Postes, 1781.
— dans la tenue des registres de décès de l'hospice Saint-Sulpice, 1442.
— d'autorité de M. Clavière, ministre des Contributions publiques, 1785.
— de confiance, 1270; (condamnation d'un agent de police pour), 1107; d'un commissaire chargé du recensement des chevaux et voitures, 1175.
— de fonctions reproché à M. Botot, commissaire national près du Tribunal du 17 août, 1055.
Académie de chirurgie (consultation signée du secrétaire perpétuel de l'), 879; (machine à décapiter, exécutée sous la direction du secrétaire de l'), 881.
— d'éducation (boutons en métal pour l'), 1029.
— de peinture (peintre de l'), 1052.
— des sciences, 55, 1528, 1542, 1548, 1553, 1562, 1574, 1575, 1584, 1585, 1590, 1593, 1631, 1673, 1679, 1709, 1716-1718, 2042-2044.
— de Turin, 1716, 1718.
Accaparement de blés (prétendu), 1046.
Accaparements (lois sur les), 1832.
— des cuirs verts par les bouchers, 1714, 1715; des subsistances, 1816.
Accident causé par un charretier, 1237.
Accusateur public du Tribunal criminel du Département (nomination au poste d'), 837; (protestation contre l'élection de M. Du Port comme), 2146.
— public du 2e Tribunal criminel (vacance de la place d'), 826, 834, 846; du 4e Tribunal criminel (remplacement de l') 846-849; du 6e Tribunal criminel (serment prêté par l'), 866.
— au Tribunal des Minimes, 846.
Accusation de haute trahison contre M. Du Port, ex-ministre de la justice, 2146.
Accusés (avoué chargé de la défense des) au Tribunal de cassation, 1285; (choix des tribunaux d'appel par les), 787, 788, 792; (faculté de conférer avec leurs conseils accordée aux), 913; prisonniers (extorsions par des avocats-conseils au préjudice d'), 804.
Achats extraordinaires de subsistances par la municipalité de Paris, 1837, 1838.
— forcés des vivres, 1816.

Acide vitriolique (manufacture d'), 1561.
Acides (manufacture d') établie à Javel, 1752-1756.
Acier (moulin en), 1573; fin (limes fondues en), 1535, 1729, 1730; fondu (peignes d'), 1592; poli (manufacture d'), 1648, 1680, 1685; rond d'Angleterre (fabrique d'), 1535, 1729, 1730.
Ackerwigt (machines à filer le coton en fin, système), 1652, 1692.
Aclocque (André-Arnoult), chef de légion, faisant fonctions de commandant général de la garde nationale, 1941; membre de la commission paroissiale de bienfaisance de l'église Saint-Marcel, 171.
Acquits prononcés par le Tribunal criminel du 17 août, 983, 1036, 1038, 1043, 1050, 1054-1056, 1060, 1067, 1069, 1070, 1074, 1082, 1086, 1091-1094, 1100, 1101, 1103, 1106, 1109, 1111, 1118, 1125-1129, 1141, 1158, 1167-1170, 1176, 1178.
Acte d'accusation: contre Collenot d'Angremont, 1028; contre le sieur Bardol, assassin de l'abbé Baduel, 1076; contre le sieur Bois, voleur de mouchoirs, 1068; contre M. Botot, commissaire national près du Tribunal du 17 août, 1055; contre les sieurs Bourgnioux et Calmon, volontaires du bataillon de l'Egalité, 1064; contre le sieur Breton, garde national, de faction au Temple, 1091; contre J. Cazotte, ex-commissaire général de la marine, 1050; contre le sieur Chenaux, hussard de la Liberté, meurtrier, 1085; contre le sieur Defresne, courrier de l'armée du Rhin, 1102; contre J.-B. Dossonville, ex-officier de paix, 1036; contre le sieur Englert, gendarme, meurtrier, 1066; contre le sieur Fontaine, voleur et recéleur d'argenterie, 1045; contre le sieur Fouquet, garçon perruquier, 1065; contre le sieur Galant, terrassier, accusé de vol, 1063; contre le sieur Gandolphe, matelot, inculpé de mendicité avec violences, 1098; contre M. Guérin de Sercilly, capitaine à la suite du 103e régiment, 1054; contre le sieur Guignard, serrurier, prévenu de vol, 1062; contre le sieur Hivonet, journalier, 1052; contre J. Jullien, charretier à Vaugirard, 1041; contre le sieur Lavocat, emballeur de l'Hôtel-Dieu, inculpé de vol, 1100; contre Arnaud de Laporte, intendant de la Liste civile, 1030; contre le sieur Lebeau, inculpé de vol d'habits et de linge, 1097; contre J.-F. Lieutaud, ex-commandant de la garde nationale de Marseille, 1082; contre J.-B. Louvatière, usurpateur de titre et fonctions, 1070; contre le sieur Mercier, coiffeur, et les filles Dumon et Lebon, inculpés de vol de portefeuille, 1106; contre M. de Montmorin, 1038; contre Marie Postel, femme publique, complice de vol, 1095; contre Risse et Fourneaux, gendarmes, 1042; contre le sieur Romary, compagnon serrurier, inculpé de vol, 1197; contre le sieur Rousseau, maçon, inculpé de vol, 1088; contre le sieur Nicolas Roussel, agent secret, 1047; contre Farmain de Rozoy, publiciste, 1034; contre le sieur Watrigant, volontaire déserteur, 1043.
— de décès du commissionnaire du couvent de la Conception, 486.
— d'ingression en religion d'une bénédictine du Saint-Sacrement, 576.
— de réception d'une religieuse Bénédictine, 576.
Actes arbitraires commis lors des visites domiciliaires dans les sections, 1167.
— capitulaires des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, 604.
— injurieux du charretier Jullien, exposé sur la place de Grève, 1041.
— du Congrès de l'Amérique septentrionale (impression des), 1811.
— de décès de l'hospice Saint-Sulpice (irrégularités des), 1442.
— de famille et relatifs aux successions, 2153.
— (de naissance, de mariage et de décès, mode de constatation et dépôt des), 1424-1428, 1434, 1435, 1438, 1439, 1441, 1443-1445, 1451, 1452.
— et délibérations des sections, 1865-1867.
Adam (dom Jacques-Nicolas), religieux bénédictin de Saint-Martin-des-Champs, 271, 273, 277, 279-290.
— (Jean-Louis-Urbain), député d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative, 1445.
— habitant de Nantes, 1305.
— (dame), marchande lingère, 1917.

Adélaide (Madame Marie), tante de Louis XVI, 1033.
Adjudicataires de la manufacture de tabac de l'hôtel de Longueville, 1746-1748.
Adjudication au rabais des travaux d'installation du Tribunal criminel du Département (inconvénients d'une), 777.
— de biens domaniaux, 2126-2131.
— de la ferme de la Madeleine à Trainel, 433, 434; d'une maison des Cordelières de la rue de Lourcine, 487; de la terre et seigneurie de Châtenay, 270; de la terre de Saint-Martin-d'Ablois (demande d'ajournement de l'), 1306.
Administrateurs des Postes (adresse des nouveaux), 1782.
Administration ou agence générale des biens nationaux, 3, 4, 109, 252, 478, 529, 552, 2019, 2020, 2022, 2035, 2036, 2126, 2128-2131. Voyez Biens nationaux (administration des).
— des biens de la maison de Saint-Lazare, 2032.
— des biens et revenus des fabriques (établissement d'une), 2, 71.
— des carrières du Département, 2103.
— de la justice (abus dans l'), 1875, 1895; (compte rendu de l'), 716.
— ancienne du Commerce, 1455-1497, 1687-1689, 1696, 1731.
— nouvelle du Commerce, 1458, 1498-1513, 1655, 1656, 1658, 1682, 1700.
Adoration du Saint-Sacrement (Sœurs séculières de l'), 586-588.
Adresses à l'Assemblée législative : du sieur Aubert, prêtre non assermenté, pour l'envoi des prêtres non conformistes dans les Iles, 40; du Bureau de Consultation des Arts-et-Métiers, s'excluant des récompenses, 1525; des commis à la transcription sur parchemin des arrêts du Parlement, offrant de terminer le travail, 688; du sieur Cossigny, au sujet de la fabrication et de l'exportation de la poudre à canon, 1750; des directeurs du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août au sujet de l'instruction des procès, 939; du sieur Ducruix, garde-française, présentant le modèle d'une machine hydraulique, 1599; du sieur Gremion, demandant une loi sur le divorce, 1446; de Palloy, présentant le projet d'une colonne de la Liberté sur le terrain de la Bastille, 2076; de Peeters et Alban, entrepreneurs de la manufacture d'acides de Javel, pour la liberté du commerce du salpêtre, 1752-1756; du sieur Philopâtre, au sujet des troubles suscités par les opinions religieuses, 42; de dévouement des nouveaux administrateurs des Postes, 1782; du Tribunal criminel du 17 août, au sujet de la connaissance des crimes et délits, enlevée au Tribunal criminel du Département, 962.
Affaire Angot des Rotours, premier commis aux Monnaies, accusé de malversations, 1176.
— Aubourg, limonadier, inculpé dans le vol du Garde-Meuble, 1142.
— Marie-Françoise Aubourg, couturière, impliquée dans le vol du Garde-Meuble, 1159.
— Bachmann, major des gardes Suisses, impliqué dans l'affaire du 10 août, 1040.
— Bardol, assassin de l'abbé Baduel, 1076.
— Beck, voleuse d'assignats, 1140
— Beauguille, homme de loi, accusé de complicité avec le sieur Guillaume, directeur de la Maison de secours, 1205.
— Beaupain, savetier, arrêté pour propos injurieux, 1164.
— Béhourt et Cauchois, inculpés de change frauduleux d'assignats, 1087.
— Jean Benoît, compagnon charron, accusé de vol, 1058.
— Benoît, auteur de vol avec effraction dans l'église de Chérancé, 1203.
— Bertrand, chevalier de Malte, suspect d'incivisme, 1184.
— Bidault, domestique, volontaire, voleur de son équipement, 1094.
— Billette, colporteur, prévenu de propos incendiaires, 1118.
— Billon, ex-clerc du procureur, prévenu de vol, 1071.
— Bois, paveur, prévenu de vol, 1068.
— Bordeaux, cuisinier sans place, inculpé de vol, 1109.
— J. Boscary, ancien commandant en second du bataillon des Filles-Saint-Thomas, compromis dans l'affaire du 10 août, 1067.

— Botot, commissaire national près le Tribunal du 17 août, inculpé d'abus de fonctions, 1055.
— Bourgard, sergent fourrier des gardes Suisses de Courbevoie, compromis dans l'affaire du 10 août, 1188.
— Bourgnioux et Calmon, volontaires du bataillon de l'Egalité, meurtriers, 1064.
— Bourlier, marchand de vins, recéleur des objets volés au Garde-Meuble, 1125.
— Bouthey, chapelier, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1151.
— des abbés Brèssolles et Mangon, jansénistes, 1035.
— Breton, garde national, prévenu de violation de consigne au Temple, 1091.
— Broyer, garde Suisse, inculpé de propos inconvenants, 1056.
— Cabanis, agent de police, et Boulland, homme d'affaires de M. du Châtelet, suspects, 1206.
— Calmet, marinier, inculpé dans le vol du Garde-Meuble, 1200.
— Caresme, maître d'armes, accusé de blessures, 1131.
— Chenaux, ex-garde Suisse, inculpé d'excès et de violences, 1085.
— Cocart-Anglès, complice du vol du Garde-Meuble, 1104.
— Colas, négociant en bijouterie, inculpé dans le vol du Garde-Meuble, 1134.
— du Collier, 1029.
— de la femme Corbin, impliquée dans le vol du Garde-Meuble, 1146.
— Coreil, capitaine de vaisseau marchand, mis à la Bastille, 1035.
— Claude Cottet, dit le Petit Chasseur, bijoutier, voleur du Garde-Meuble, 1121.
— Crespin, gagne denier, révolté contre la garde nationale, 1078.
— Dacosta, voleur du Garde-Meuble, 1105.
— Defresne, courrier de l'armée du Rhin, accusé de meurtre, 1102.
— Delayré, fédéré de Maine-et-Loire, suspect, 1101.
— Depeyron et Badarel, voleurs du Garde-Meuble, 1081.
— Desessart et Châtelain, prévenus d'escroquerie, 1173.
— Desjardins, garçon cordonnier, inculpé de coups et blessures, 1124.
— Dhotel, gendarme, inculpé de meurtre, 1090.
— Dormesse, ancien secrétaire de Lafayette, compromis dans les événements du 10 août, 1190.
— des femmes Doué et Sailly, mendiantes avec violence, 1044.
— Drieux, horloger, complice du vol du Garde-Meuble, 1138.
— de la fille Duprat, inculpée de vol, 1116.
— Durand, préposé à la Police, inculpé de vol, 1107.
— Duret, dit Vidouville, inculpé d'embauchage contre-révolutionnaire, 1083.
— Michel Englert, gendarme, meurtrier, 1066.
— Fayel, juge de paix de la section du Roi-de-Sicile, suspect, 1180.
— Fermy-Clairville, impliquée dans le vol du Garde-Meuble, 1073.
— Etienne Feuillant, rédacteur du *Journal du soir*, 1204.
— de la femme Florent, prévenue d'escroquerie, 1108.
— Foliot et Dieu, escrocs, 1115.
— René Fontaine, garçon parfumeur, inculpé de recel d'argenterie, 1045.
— Fouquet, garçon perruquier, voleur de portefeuille, 1065.
— Fournel et Blanchard, surpris en flagrant délit de vol dans la salle d'audience du Tribunal criminel du 17 août. 1130.
— Galant, terrassier, inculpé d'attaque nocturne, 1063.
— Gallois, complice du vol du Garde-Meuble, 1096.
— Gandolphe, mendiant avec menaces et violence, 1098.
— Gerfaut, frotteur, inculpé du vol d'un cheval, 1074.
— Gibé, notaire de la Liste civile, suspect, 1060.
— de la femme Gilars, inculpée de propos menaçants, 1141.
— Gilbert, mercier en chambre, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1145.
— de la fille Godefroy, couturière, impliquée dans le vol du Garde-Meuble, 1161.
— Goro, menuisier, perturbateur du repos public, 1166.

— Goubin, compagnon ciseleur et doreur, inculpé de vol, 1171.
— Grosjean, cavalier, inculpé de propos incendiaires, 1061.
— Guérin de Sercilly, aide-de-camp de la 17e division, compromis dans les événements du 10 août, 1054.
— J.-B. Guignard, compagnon serrurier, inculpé de vol, 1062.
— Guillaume aîné, notaire à Paris, suspect, 1189.
— Henriet, teneur de jeu de billard, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1174.
— Hivonet, journalier, accusé de vol avec effraction, 1052.
— Huot, fourrier de la 20e compagnie de cavalerie, accusé de vol du prêt de sa compagnie, 1136.
— Israël, marchand forain, complice du vol du Garde-Meuble, 1132.
— Jeanton, armurier, inculpé de vol d'argenterie, 1122.
— Jouan, suspect de relations avec les voleurs du Garde-Meuble, 1143.
— Jean Jullien, charretier, inculpé d'actes injurieux, 1041.
— Kabrs, dit Louvain, marchand de meubles et d'ébénisterie, 1120.
— du président de La Collinière, 1208.
— Lagard, mercier, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1153.
— Lamouche, garçon maçon, inculpé de vol, 1126.
— Lamy et Renault, gendarmes, ayant laissé échapper un prisonnier, 1158.
— Langlois, marchande de légumes, voleuse de pièces de toile, 1133.
— Lavillette, libraire, compromis dans les événements du 10 août, 1191.
— Lavocat, emballeur à l'Hôtel-Dieu, inculpé de vol, 1100.
— Lecomte, fermière, accusée d'accaparements, 1046.
— Le Corroyer de Domfront et d'Estreham, détenteurs de libelles, 1035.
— Ledoux, mercier-brocanteur, inculpé de tentative de vol, 1128.
— Lefrançois, compagnon orfèvre, condamné pour vol de portefeuille, 1155.
— de la Légion germanique, 1201.
— Lemaire, domestique, voleur, 1160.
— Lemoine, garçon salpêtrier, inculpé de recel d'une aigrette de diamants, 1089.
— Lenoble, tailleur d'habits, inculpé de vol, 1172.
— Leonardi, mercier, parfumeur, complice du vol du Garde-Meuble, 1119.
— Lepot, prostituée, inculpée de vol, 1113.
— Lerouge, imprimeur, accusé de soustraction de forme d'imprimerie, 1148.
— Lieutaud, ancien officier de la garde de Louis XVI, accusé de correspondance criminelle avec les ennemis de la République, 1082.
— Louvatière, liquidateur de la Ferme générale, accusé d'usurpation de titre et de fonctions, 1070.
— Maguin, domestique, porteur de lettres suspectes, 1182.
— Mallent, bonnetier, prévenu de vol d'une montre d'or, 1112.
— Mar, ramasseur de charbon, vagabond, inculpé de vol, 1199.
— Maussabré, aide-de-camp de Lafayette et de Cossé-Brissac, suspect, 1185.
— Mayraud, marchand forain, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1099.
— Mercier, coiffeur de femmes, voleur, 1106.
— Paul Miette, marchand de vins et d'argent, voleur du Garde-Meuble, 1152.
— Monlouvier, ouvrière en linge, accusée de vol de reconnaissances du Mont-de-Piété, 1129.
— de M. de Montmorin, ancien colonel du régiment de Flandre, compromis dans l'affaire du 10 août, 1038, 1039.
— Morel, officier de paix, prévenu de complicité avec les voleurs du Garde-Meuble, 1177.
— Moutte, marchand linger, voleur de portefeuille, 1144.
— Pagnon, mendiant insolent, 1114.
— Pardieu, mendiant, faux muet, 1110.
— Parent, sculpteur, mendiant avec menaces, 1135.
— Paris, domestique, voleur d'assignats, 1157.
— Phulpain, doreur, coupable de coups et blessures, 1149.
— Pellerin de Chantereine, contrôleur du Garde-Meuble, inculpé d'intelligence avec les émigrés, 1170.

— Pépin, vendeur de papiers journaux, suspect, 1162.
— Petit et Martinon, inculpés de coups et blessures, 1080.
— Peyron, négociant, 1195.
— Picard, dit Lorrain, voleur du Garde-Meuble, 1084.
— Pigeon, employé à la Caisse d'épargne Lafarge, suspect, 1196.
— de Poleins, inculpé d'affichage de placards séditieux, 1035.
— Portebled, terrassier, inculpé du vol d'une nappe, 1169.
— Marie Postel, femme publique, complice de vol, 1095.
— Quiller, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1059.
— Retour, restaurateur-traiteur, 1103.
— Reymond, dit Lapointe, homme de loi, compromis dans le vol du Garde-Meuble, 1154.
— Richard, concierge de la Conciergerie, arrêté et destitué pour négligence, 1192.
— Rocher, mendiant, faux infirme, 1117.
— Rochon de Chabannes, inculpé de libelles contraires aux mœurs, 1035.
— de la dame de Rohan-Rochefort, chargée de négocier un emprunt pour le ministre Bertrand, 1202.
— Rolland, volontaire, inculpé d'escroquerie, 1163.
— Romangin, écrivain, prévenu d'abus de confiance, 1175.
— Romary, compagnon serrurier, inculpé de vol, 1197.
— Rosé et Bonnefond, ex-gardes du corps, émigrés, arrêtés à Dunkerque, 1198.
— Lyon Rouef, aubergiste, inculpé dans le vol du Garde-Meuble, 1137.
— Rousseau, maître d'armes du prince royal, suspect, 1187.
— Rousseau, maçon-terrassier, prévenu de vol, 1088.
— Noël Roussel, jardinier-fleuriste, coupable d'extorsions, 1165.
— Roussel, oncle et neveu, négociants à Rochefort, faussaires, 1207.
— de Saint-Domingue, 1035.
— Bernard Salles, complice du vol du Garde-Meuble, 1139.
— Seguy de Fontigny, entrepreneur de roulage, accusé d'exportation de numéraire, 1178.
— Solerac, capitaine de vétérans, suspect d'incivisme, 1075.
— Soltho-Douglas, ex-agent de police, révoqué pour malversations, 1179.
— Soury, ferrailleur et gagne-deniers, voleur avéré, 1193.
— Stevenot et Geunot, coupables d'actes arbitraires et dilapidations, 1167.
— de Tabago, 1035.
— Talon, commis épicier, agent de M. d'Angremont, 1186.
— Gabriel Tassin, commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, compromis dans l'affaire du 10 août, 1093.
— Tessot, garçon limonadier, voleur d'argenterie, 1123.
— Théveneau de Morande, rédacteur de l'*Argus patriote*, compromis dans les événements du 10 août, 1194.
— Thomas, veuve Lebon, ouvrière aux travaux du camp, maquerelle, 1101.
— Troity, vivant de son revenu, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1150.
— Trouillard, curé de Sillé-le-Guillaume, prêtre réfractaire, 1181.
— Vautier, peintre, faux-monnayeur, incarcéré à la Bastille, 1035.
— Vautrey, ex-garde du Roi, accusé d'émission de faux billets, 1183.
— Verdure, marchand forain, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1209.
— Victor, garçon perruquier, inculpé de vols d'assignats, 1168.
— Vinant, gagne-deniers, suspecté de vol aux Tuileries, 1127.
— Viot, déserteur du régiment de Condé, écroué et oublié à la Force, 1156.
— Watrigant, volontaire, accusé de désertion, 1044.
— Welter, commis de banque, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1147.
— du 20 juin, 1035.
— des 5 et 6 octobre 1789, 1035.
— de succession (jugement du tribunal de Périgueux dans une), 1319.
Affaires contentieuses du département des colonies (renvoi au Tribunal de cassation des), 1339.
Affichage des actes administratifs, 1454.

Affichage d'un jugement du Tribunal criminel du 17 août, 1107; de jugement contre 2 volontaires du bataillon de l'Egalité, au camp de la Chapelle, 1064; des jugements du Tribunal de cassation, 1315; des jugements rendus par les 3e, 4e et 6e Tribunaux criminels, 794, 853.
— de placards séditieux, 1035.
— de placards de jugements du Tribunal du 1er arrondissement, 727; de placards de jugements du 2e Tribunal criminel, 833.
Affiches annonçant la vente sur folle enchère de domaines nationaux, 2130, 2131 ; apposées par ordre du sieur d'Angremont, 1029 ; émanées des pouvoirs publics (papier blanc réservé aux), 1400 ; indicatives des congés délivrés aux soldats du régiment provincial de Paris, 1957 ; pour instruire le peuple de l'état de la France (projet d'), 1454.
Affinage (suppression du privilège exclusif de l'), 1733.
Affluence d'auditeurs à un cours d'anatomie (mesures en vue de l'), 1394.
— populaire au Tribunal criminel du 17 août, 949 ; lors du brûlement du guidon des émigrés, 991.
Affay (Louis-Auguste d'), colonel des gardes Suisses, 987.
Agent de police, révoqué pour malversations, 1179.
Agents enrôlés pour exercer une surveillance au Palais-Royal, 1028, 1037, 1047, 1183, 1186.
— de la municipalité de Paris, chargés des approvisionnements de bois et charbons, 1861, 1862.
Agoult (Antoine-Jean d'), major des gardes du corps, 1029.
— (César de Bonneval d'), évêque de Pamiers, 1212.
Agoust (d'), prétendu évêque de Palmyre, 1212.
Agriculteur (récompense nationale accordée à un), 1563.
Agriculture (cours publics d'), 1563; (ouvrages et pratiques utiles en), 1563.
Aide de camp (usurpation d'habit et des épaulettes d'), 1070.
Aigrette d'or, garnie de diamants (soustraction et recel d'), 1089.
Aiguebelles (Sarthe) (château des), 1631.
Air de l'opéra, *Richard Cœur de Lion*, chanté par François Hue au Temple, 1210.
Aisne (département de l'), 1835.
— (Prosper-Hyacinthe Carlier, député du département de l'), 872.
— (subsistances militaires dans le département de l'), 1849, 1852.
Aix (chanoine d'), 1210.
Aizelin, commis du bureau de liquidation des chambres de commerce, 1479, 1507-1509.
Alban, entrepreneur de la manufacture d'acides et sels minéraux à Javel, 1752-1756.
Albarel (Etienne), juge de la Haute-Cour nationale, 1331.
Albâtre (squelette d') provenant du cimetière des Innocents, 92.
Albestroff (comtesse), anglaise, locataire du couvent de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, 616, 617.
Aleno de Saint-Alouarn, gentilhomme breton, 1032.
Alexandre (Pierre), dit Le Cardinal, complice du vol du Garde-Meuble, 1096, 1200.
Alfort (cabinet d'anatomie d'), 2015.
Aliénation mentale (prêtres atteints d'), 2005, 2006.
Aliénations de domaines nationaux (minutes du Conseil concernant des), 671.
Alignement (barrière de chantier de bois en dehors de l'), 1401 ; (obiigation de prendre l') au Département des Travaux publics, 1403.
Allemagne (ministre plénipotentiaire d'), 825.
— (nouvelles d') en 1791, 1038.
— (séjour de deux anciens gardes du corps en), 1198.
Allou (Jean-Louis), juge du 5e Tribunal criminel, 864.
Almanach national (impression d'un), 1927.
Almanach des trois ordres (l'), 1218.
Alsace (Busman, manufacturier d'), 1697.
— (venue à Paris d'un mécanicien d'), inventeur d'une machine, 1586.
Altercation avec un garde national pour une fille, 1232; dans un café de la place de Grève, au sujet des nouvelles publiques, 1219; provoquée par des inscriptions sur des chapeaux, 1196.

Ameilhon (Hubert-Pascal), commissaire du Département et de la Municipalité pour les bibliothèques, 268, 304, 310, 347, 350, 351, 549, 550, 2034, 2035.
Amelot de Chaillou (Antoine-Léon-Anne), administrateur de la Caisse de l'extraordinaire, 28, 207, 1002.
Amende (dispense de consignation d') demandée pour les pourvois en cassation, 1280, 1294, 1309; (incarcération d'un garçon voiturier pour défaut de payement d'une), 1225; (prolongation de détention à Sainte-Pélagie, faute de payement d'une), 1243.
— infligée aux maîtres de postes refusant de recevoir des assignats, 1780.
Amendes en matière criminelle (protestation contre un jugement du Tribunal de cassation infligeant deux), 1325.
— pour construction d'échoppes sans permission, 1917.
Amérique septentrionale (impression des actes du congrès de l'), 1811.
Ami du Roi (l') journal, 1035.
Amiens (tribunal du district d'), 819.
Amiot (Jean-Antoine), secrétaire de la section Poissonnière, 2030.
Ananas colporté à Auteuil par un jardinier fleuriste, 1165.
Anatomie (cabinet d') à Alfort, 2015; (ouverture d'un cours d'), 1394; (projet de création à Paris d'un cabinet d'), 2015.
Anatomiques (préparations) suivant le procédé du sieur Fragonard, 2015.
Anatomistes (expériences sur les animaux par des), 1578.
André (le frère Jean), peintre, 323.
Andrieux (François-Guillaume-Jean-Stanislas), juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 901, 937, 1356.
Andrinople (teinture rouge incarnat d'), 1710, 1711.
Angevin (sieur), plaideur au Parlement, 1309.
Anglais (mécaniques à filer et carder le coton, introduites par des mécaniciens), 1646-1648, 1653, 1655, 1660-1662, 1665, 1666, 1668-1672, 1674, 1680, 1692.
— (méthode pour apprendre l'), 1029.
— (prêt sans intérêts sollicité par des fabricants), 1535, 1729, 1730.
— (projet de bill sur le divorce par un jurisconsulte), 1435.
Anglaise (correspondances avec les Augustines Anglaises de la rue de Lourcine, en langue), 449, 450.
Anglaises (Augustines) de la rue de Lourcine, 449, 450.
— (machines) à carder et à filer le coton, 1568.
Anglès (Marie-Louise Cocart, femme), complice du vol du Garde-Meuble, 1104.
Angleterre (achat de bœuf salé en), 1850, 1854.
— (achat d'outils, de cardes et broches en), 1653, 1675.
— (acier rond d'), 1535, 1729, 1730.
— (métiers pour tricots à côtes achetés en), 1696, 1697.
— (ouvriers amenés d'), 1556.
— (toiles dites calicots, façon d'), 1652.
Angremont (Louis-David Collenot, dit d'), chef du Bureau militaire à l'Hôtel de Ville, 908, 909, 918, 936, 952, 1028, 1029, 1036, 1047, 1186, 1206, 1820-1822.
Anisson-Duperon (Etienne-Alexandre-Jacques), directeur de l'Imprimerie royale, 1799-1805, 1807-1811, 2160-2162.
Annonciades célestes, rue Culture-Sainte-Catherine, 442.
— Célestes de Saint-Denis, 443-447.
Anson (Pierre-Hubert), membre du Directoire du Département, 2001, 2073.
Antheaume (François-Nicolas), curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 167.
Anthéaume, fabricant de chapeaux, 1552, 1577.
Anthouard, religieux Prémontré, 15.
Antiquités du prieuré de Sainte-Catherine-de-la-Cousture, manuscrit de la bibliothèque de ce prieuré, 268.
Antony (curé d'), 186.
— (cultivateurs et vignerons d'), 186.
— ferme du pont, domaine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 250.
— (municipalité d'), 252.
— (terrier et atlas de la seigneurie d'), 252.
Apôtres (figures des) dans la Sainte-Chapelle haute, 115.
Appel nominal des Bernardines du Précieux Sang, 557, 560, 562.

Apport Paris (café militaire à l'), 1142, 1159 ; (commis-épicier près de la porte de Paris, c'est-à-dire l'), 1186 ; (rafle dans un cabaret à l'), 1232.
Apprenti relieur, convaincu de vol (acquit d'un), 2148.
Apprentissage (filles pauvres de la paroisse de Saint-Eustache, ne pouvant payer leur), 438.
Apprêt de la soie, 1709.
Approvisionnement de Paris (flottage des bois pour l'), 2156-2158 ; (mesures prises en Normandie pour l'), 1357; (voitures chargées de l'), 1397.
Approvisionnements de blés dans l'abbaye de Saint-Denis par la municipalité de Paris, 237, 238.
— de bois et charbons à Paris, 1846, 1857, 1861, 1862.
— de grains et de farines dans les magasins de la Ville, 1829, 1830, 1842.
— de grains en Bretagne, 1494.
— des poudres et salpêtres, 1750.
— extraordinaires de Paris (mission de M. Cousin, en vue d'), 1846, 1851, 1852, 1860.
Apremont (sieur d'), corr. d'Angremont, 1037.
Aqueduc pour l'écoulement des eaux, 2086.
Arbaud (Victor-Alphonse), juge du tribunal du district de Marseille, 1082.
Arbre de la liberté (assassinat pour tirer vengeance de la plantation d'un), 1232.
Archambault (François-Laurent), directeur du jury du Tribunal du 1er arrondissement, 730.
Archinard (Jean-Pierre), député de la Drôme à l'Assemblée législative, 1313.
Architecte (débat pour les honoraires d'un), 2074, 2075.
Architecture rurale (professeur d'), 1580, 1597.
Archives nationales (clef d'un dépôt de poudre dans la cour des Feuillants, remise aux), 1758 ; (recherche d'une délibération du Comité des finances aux), 2137, 2138.
— nationales de Saint-Germain-des-Prés (dom Poirier, garde des), 231.
— de l'abbaye de Panthemont, 402 ; de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 252.
— de l'administration des biens nationaux, 268, 317, 332, 428, 433, 442, 443, 554, 576, 1979.
— de la Chambre des Comptes, 654, 660, 667.
— du Châtelet, 618, 632, 643, 652, 658.
— de la Commission des réguliers, 10, 14, 22, 27.
— de la Commission des secours (désordre des), 9.
— de la congrégation de Saint-Lazare (enlèvement des), 2026, 2028-2030.
— des cours et juridictions supprimées (gardiens des), 623, 628, 635-643, 651, 653, 654, 660.
— des Minimes de Vincennes (enlèvement des), 338, 341.
— de la noblesse aux Grands-Augustins (projet de déposer à la Bibliothèque nationale les), 2033.
— du Parlement, 619, 634, 636-638, 643, 652, 655, 657.
— de la Société du Point Central des Arts-et-Métiers, 1618.
Arcueil (moellons d'), 1399.
— (municipalité d'), 246.
Ardennes (subsistances militaires dans le département des), 1849, 1852.
Argenson (Marc-René, marquis d'), lieutenant général de police, 1035.
Argent trouvé sur les prisonniers massacrés au Châtelet, 1070.
Argenterie aux armes de France (vol et recel d'), 1045.
— cachée dans un bûcher, puis enterrée à Cerçay (caisse d'), 1228.
— volée, retrouvée sur le bord de la Seine aux Champs-Elysées, 1160.
— de l'abbaye de Longchamp (pesée de l'), 373.
— de l'abbaye de Montmartre (transport à l'hôtel des Monnaies de l'), 387.
— de l'abbaye de Port-Royal (enlèvement de l'), 54.
— de la chapelle de Saint-Julien-des-Ménétriers, 334.
— de la Sainte-Chapelle de Vincennes, 122, 129, 131, 135, 140.
— de l'église de Saint-Sauveur (envoi à la Monnaie de l'), 180.
— des églises, 75-78.

— des Grands-Augustins (envoi à l'hôtel des Monnaies de l'), 291.
— des chanoinesses de Picpus (envoi à la Monnaie de l'), 547.
— des Filles-de-la-Croix-Guéménée (craintes de détournement de l'), 505, 507.
— des Madelonnettes (transport à la Monnaie de l'), 531.
— des maisons religieuses (conversion en monnaie de l'), 211.
— des Pères de la Merci (envoi à la Monnaie de l'), 334, (soustraction de l'), 331.
— des Ursulines de Sainte-Avoye (envoi à la Monnaie de l'), 599, 600; (vente secrète par les religieuses pour l'acquit de leurs dettes de partie de l'). 598, 600.
Argenteuil (Seine), couvent des Bénédictins, 230.
— marchand drapier, 413.
Argus patriote (l'), journal, 1194
Ariadné à Naxos, duo-drame, 1029.
Ariette du Club des Bonnes gens, chantée par François Hue, valet de chambre de Louis XVI, 1210.
Aristocrates (bourgeois qualifiés d'), 1118; (marchands traités d'), 1210.
Aristocratie (suspects d'), 1086.
Arles (formation de corps de volontaires d'), 1274.
Armé (Louis), délégué du Département de police et Comité de surveillance, 1191.
Armée (plan d'une nouvelle) 1274.
— du Nord (premier médecin de l'), 955; (prétendue défaite d'un détachement de l'), 1383.
— du Rhin (ambulance de l'), 1727; (courrier de l'), 1102.
Armées (approvisionnements pour les), 1847.
Armes enlevées par un commissaire de la section de la Butte des Moulins, 1167.
— trouvées au greffe de la Prévôté de l'Ile de France (saisie et enlèvement des), 692; trouvées dans les dépôts du Châtelet (enlèvement des), 689, 692, 693, 695; trouvées dans les dépôts du Parlement (enlèvement des), 689.
— à feu (fabrication perfectionnée d'), 1564.
Armey (sieur), avocat-conseil de M. de Montmorin, 1039.
Armoiries de l'ancienne royauté dans la salle d'audience du Tribunal du 17 août (enlèvement des), 1052.
Arnoul, bénéficier, 8.
Arnoult (Elisabeth-Adélaïde), religieuse Bénédictine du Saint-Sacrement, 576, 580.
Arnoult (l'abbé), 803.
Arpentage de la ferme du pont d'Antony, 250.
Arquebusiers (récompenses nationales à des), 1557, 1564.
Arrestation de M. d'Angremont et de ses complices, 1029; de l'abbé Bertrand, conseiller au Grand Conseil, frère du ministre, 1184; du sieur Billon, voleur de portefeuilles, 1071; du sieur Bois, voleur de mouchoir, 1068; du sieur Breton, garde national, de faction au Temple, 1091; de M. J. Cazotte, ancien commissaire général de la marine, à Pierry, 1050; du sieur Champion, ex-ministre (ordre de procéder à l'), 1268; des sieur Chanciaux et dame Boudard, domestiques, 1053; de Mme du Châtelet (mandat pour l'), 1206; du sieur Chenaux, hussard de la Liberté, pour coups et blessures, 1085; du sieur Décorse, écrivain, pour dispute, 1210; de Jean-Baptiste Dossonville, ex-officier de paix, limonadier, 1029; du conseiller Duval d'Eprémesnil, par M. d'Agoult, 1029; de M. Fayel, juge de paix de la section du Roi de Sicile, suspect, 1180; du sieur Ferry, marchand de vins à Bicêtre, volontaire dans les Hussards de la Liberté, inculpé de vol, 1210; du sieur René Fontaine, voleur de couverts d'argent, 1045; du sieur Fouquet, garçon perruquier, inculpé de vols, 1065; du sieur Galant, terrassier, pour vol, 1063; du sieur Gandolphe, ancien matelot, mendiant, 1098; de M. Gibé, notaire de la Liste civile, 1060; du sieur Gornet, domestique, 618; du sieur Guignard, compagnon serrurier, pour vol à l'Hôtel-Dieu, 1062; du sieur Guillot, batteur en grange, pour propos injurieux, 1210; de François Hue, huissier et valet de chambre de Louis XVI, 1210; du président de La Collinière, 1208; du sieur Lebeuf, marchand de papiers nouvelles,

inculpé d'escroqueries, 1092; de la veuve Lebon, maquerelle, 1111; de MM. Lezay de Marnesia et Perrier, au château de Croissy-Beaubourg, 1210; du sieur Lieutaud, ex-commandant de la garde nationale de Marseille, 1082; du sieur Maguin, domestique, porteur de lettres suspectes, 1182; de M. de Maussabré, aide de camp de M. de Cossé-Brissac, à Louveciennes, 1185; de M. de Montmorin, 1039; du sieur Pépin, vendeur de papiers journaux, suspect, 1162; du sieur Pigeon, employé à la Caisse d'épargne Lafarge, suspect, 1196; du sieur Renique, ex-employé des Fermes, pour altercation, 1219; du sieur Richard, concierge de la Conciergerie, destitué, 1192; du sieur Ringuenet de la Toulinière, ingénieur-géographe, inculpé de vol, 1232; du sieur Rocher, mendiant, faux infirme, 1117; du sieur Romary, compagnon serrurier, inculpé de vol, 1197; du sieur Soltho-Douglas, agent de police, révoqué pour malversations, 1179; de M. Talon, commis épicier, agent de M. d'Angremont, 1186; du sieur Trouillard, prêtre réfractaire, 1181; du sieur Victor, garçon perruquier, surpris en flagrant délit de vol, 1168; du sieur Waroquier, généalogiste, pour incivisme, 1086; de M. de Wittgenstein, lieutenant général, suspect, 925.

— d'un couvreur, pour vente d'image obscène, 1222; d'un cuisinier ivre ayant insulté la garde du poste du Châtelet, 1227; du domestique d'un émigré, pour avoir caché une caisse d'argenterie, 1228; d'une fermière du Mesnil-Aubry, accusée d'accaparements, 1046; d'un fruitier dans la cour de l'Ecole-Militaire, pour escroquerie d'eau-de-vie, 1233; d'un garde Suisse de la caserne de Courbevoie, pour propos inconvenants, 1056; de deux gardes du corps venant de Coblentz à Dunkerque, 1198; de deux anciens gardes du corps comme espions par les Autrichiens, 1198; de deux gendarmes du camp de Paris, 1042; d'un soldat pour l'empêcher d'être massacré par ses camarades, 1234; des sommelier et portier du séminaire de Laon, inculpés de vol d'effets, 1220; d'un volontaire, ayant quitté sa compagnie à Villers-Cotterets, 1225, 1236; d'un volontaire déserteur, 1043; d'un voleur du Garde-Meuble à Rouen, 1818.

— en flagrant délit de vol au camp sous Paris, 1097; par erreur d'un individu pour un autre, 1223; sur la grande route d'un manouvrier endormi, 1225.

Arreste (Madeleine), religieuse converse de l'abbaye de Panthemont, 408.

Arrondissements de recette (augmentation du nombre des), 2064.

Arrosement des boulevards (inspecteur de l'), 2115.

Arsenal (magasins d'habillement de l'), 1029.

Art de forger le fer (perfectionnement apporté à l'), 1573.

— de lier les lettres gravées, 1576.

— de l'horlogerie (perfectionnement de l'), 1591.

— de la papeterie (services rendus par M. Réveillon à l'), 1602, 1605-1607, 1609.

— du fabricant d'étoffes de soie (publication relative à l'), 1592.

Artaud de Saint-Pierre (Marguerite), prieure des Augustines de Bellechasse, 465.

Artérielles (consolidation des plaies), 1578.

Artères (expériences pour empêcher l'oblitération des), 1578.

Arthur et Robert, fabricants de papiers peints (maison de commerce), 1224.

Artistes de la manufacture de Sèvres (augmentations de traitement à des), 1761.

Artois (Charles-Philippe, comte d'), 1033; ses meubles et effets au Temple, 1210; (jeu de paume du comte d'), 1911; (major des gardes de la porte du comte d'), 1075; (receveur des domaines et bois du comte d'), 1724.

— (Marguerite d'), femme de Louis, comte d'Evreux, 330.

Asnières (Seine), (fours établis à), 1848.

— (manège dépendant du haras d'), 1848.

— (municipalité d'), 1848.

Asp, dit Fleurimont, maçon à Charenton-Saint-Maurice, 471.

Assassinat (confirmation de condamnation capitale pour crime d'), 1310, 1311.

— aux Champs-Elysées de l'abbé Baduel, ex-supérieur de Sainte-Barbe, 1076.
— d'un garde national ou fédéré, 1040.
— des prisonniers de Versailles, 1042.
— commis par un gendarme, 1066.
— provoqué par la plantation de l'arbre de la liberté, 1232.
— (tentatives d') sur Palloy, 2076.
Assemblages de fer à rainures et languettes, 1574.
Assemblée constituante :
— M. de Châteauneuf-Randon (ex-député à l'), 1646.
— comptes rendus de ses séances, insérés dans la *Gazette de Paris*, 1035.
— envoi d'ouvrage sur le droit de l'homme libre et d'un projet de nouveau Code civil, 1433.
— état des impressions faites par ses ordres, 1930.
— lettre adressée à MM. du côté droit par les Français émigrés aux rives de l'Escaut et du Rhin, 1038.
— ses lois touchant les biens des émigrés, 1170.
— prohibition de l'entrée du salpêtre étranger, 1754, 1756.
— suppression du Comité central du commerce, 1483.
Assemblée électorale pour la nomination des membres du Tribunal du 17 août, 894, 897, 901, 902, 911, 912, 937, 938, 946, 959, 960.
Assemblée générale de la section des Gobelins, 2101, 2102.
Assemblée législative :
— admission de 4 juges de paix et communication de procès-verbal touchant une lettre incendiaire lue au Palais-Royal, 1383.
— allocation de fonds pour la construction de la nouvelle église de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, 151.
— adresses : du sieur Aubert, prêtre non assermenté, pour l'envoi dans les Iles des prêtres non conformistes, 40; du Bureau de consultation des Arts et Métiers, s'excluant des récompenses, 1525; des commis à la transcription sur parchemin des arrêts du Parlement, pour l'achèvement du travail, 688; du sieur Cossigny au sujet de la fabrication et de l'exportation de la poudre à canon, 1750; des directeurs du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août au sujet de l'instruction des procès, 939; du sieur Ducruix, garde française, présentant le modèle d'une machine hydraulique, 1599; du sieur Gremion, demandant une loi sur le divorce, 1446; de Palloy, présentant le projet d'une colonne de la Liberté sur le terrain de la Bastille, 2076; de Peeters et Alban, entrepreneurs de la manufacture d'acides de Javel, pour la liberté du commerce du salpêtre, 1752-1756; du sieur Philopatre demandant de suspendre l'exécution du décret sur la déportation des prêtres insermentés, 42; de dévouement des nouveaux administrateurs des Postes, 1782; du Tribunal criminel du 17 août au sujet de la connaissance des crimes et délits, enlevée au Tribunal criminel du Département, avec décret, 962, 963.
— augmentation du nombre des juges des tribunaux de Paris, demandée par le ministre de la justice, 718-721.
— bureau de poste pour les chargements des lettres à l'entrée de la salle, 1776.
— cartes d'entrée, 1029.
— choix des nouveaux régisseurs des Poudres et Salpêtres, 1760.
— commissaires chargés d'examiner les pièces déposées au Comité de surveillance de la Commune, 1864; commissaires du Tribunal de cassation chargés de lui présenter l'état des jugements de cassation, 1299.
— compte à rendre par le ministre des Contributions publiques du travail pour l'organisation des Postes, 1778; compte rendu de l'état des tribunaux et de l'administration de la justice par M. De Joly, ministre de la justice, 716.
— conditions requises pour la nomination du commissaire du Roi et de son substitut près le Tribunal de cassation, 1335.
— continuation de l'établissement du Panthéon français, 2073.
— convocation des sections pour la formation des jurys du Tribunal du 17 août, 889.

— correspondance de M. De Joly et de M. Terrasse au sujet de la perte de pièces envoyées à l'Assemblée, par suite du désordre régnant dans la salle, 630, 636, 637.
— déclaration de Hérault de Séchelles, relative aux propos tenus par le maréchal de Luckner chez l'évêque de Paris, 80.
— décret: adoptant le principe du divorce sur la proposition d'Aubert-Dubayet, 1447; ajournant la liquidation de 27 offices de notaires de Paris, qui seront compris dans celle des 113 offices, 707; autorisant le ministre des Contributions publiques à accepter les offres pour la fourniture de machines à décapiter, 883; autorisant les nouveaux juges de paix des sections à faire choix de leurs greffiers, 1388; chargeant les Comités du commerce et de la marine de faire leur rapport sur le Comité central de commerce, 1473; chargeant le ministre de l'intérieur de la surveillance et conservation du château des Tuileries, 2051; concernant une dénonciation contre le Tribunal du 5e arrondissement, 748; concernant le mode d'exécution des jugements criminels, 879; déchargeant les huissiers au Parlement des dettes contractées par leur communauté avant 1775, 704; encourageant la construction de machines à filer le coton pour la fabrication des mousselinettes, 1556; enjoignant aux juges de paix de faire produire les certificats de civisme délivrés par les municipalités, 1384; fixant les conditions d'éligibilité des substituts du commissaire du Roi au Tribunal de cassation, 1351, 1354, 1358, 1363, 1370; fixant le traitement des religieux et religieuses sortis des couvents, 211; invitant le Département, la Municipalité et les Tribunaux à redoubler de zèle et d'activité dans l'exercice de leurs fonctions, 715; mettant à l'ordre du jour la discussion du projet de décret sur l'état civil, 1438; obligeant les citoyens habitant Paris à produire des certificats de civisme de leurs municipalités, 1687; ordonnant l'allocation de secours aux maisons de religieuses qui auront présenté leurs comptes en vue de la liquidation, 364; ordonnant l'évacuation et la mise en vente des maisons religieuses, 210; ordonnant la vente aux enchères des tabacs de la Ferme générale, 1745; ordonnant de dresser un état des objets en or et en argent conservés dans les églises, qui seront envoyés à la Monnaie, 78; portant règlement pour le mode et les effets du divorce, 1453; portant que les jugements rendus à l'occasion du 10 août ne seront point sujets à cassation, 891; portant que les membres de la Municipalité répondront sur leur tête de la sûreté des prisonniers, 1879; refusant d'acquitter les dépenses de la Municipalité depuis le 1er juillet 1792, 2111; réglementant la procédure à suivre au Tribunal criminel du 17 août, 913; relatif à la formation du corps électoral pour la nomination du Tribunal du 17 août, 894, 897; relatif à la prestation du serment pour les ex-religieux, comme pensionnaires de l'Etat, 216; relatif au jugement des auteurs d'attroupements séditieux et des prévenus du crime d'embauchage, 1326; relatif aux demandes en entérinement de lettres de relief de laps de temps et en revision, 1324; relatif aux forts de la Douane et aux marchandises s'y trouvant en dépôt, 1626; renvoyant au Bureau de Consultation des Arts-et-Métiers les procédés de Barthélemy de Recologne, pour la fabrication des poudres et salpêtres, 1527; supprimant les congrégations séculières ecclésiastiques, 212; suspendant de leurs fonctions les commissaires du Roi près les Tribunaux civils et criminels, 717; sur le mode de constater l'état civil des citoyens et la tenue des registres, 1452; pour le jugement des procès criminels par les 6 Tribunaux criminels provisoires, 793; pour le jugement des procès pendants aux Tribunaux criminels provisoires, 800.
— décrets autorisant les commissaires de Comptabilité à se réunir dans le local de la Chambre des Comptes, 661, 667; décidant l'élection par les juges du

Tribunal de cassation du commissaire du pouvoir exécutif, 1341, 1343; relatifs à la liquidation des maîtrises et jurandes, 1643, 1645.
— Demande d'audience de la Société du Point central des Arts et Métiers, 1620; de commissaires pour surveiller la gestion de la Caisse de commerce du sieur Lacornée, 1466; de congé des juges des 6 Tribunaux criminels pour les élections à la Convention nationale, 797; d'un crédit pour les payeurs de rentes à l'hôtel de Mesmes, 2071; d'autre emplacement que la place du Carrousel pour les exécutions capitales, 886; de fonds par la municipalité de Paris pour le payement des subsistances achetées en vue de l'arrivée des fédérés, 1837, 1838; de la salle du Grand Conseil au Louvre par la Société du Point Central des Arts-et-Métiers, 1622; formée par le Directoire du Département pour le payement des quatre gardiens des anciens Tribunaux de Paris, 635, 638.
— Dénonciation contre le concierge de la Force, accusé d'infidélité dans sa gestion, 1893; contre le Tribunal de cassation pour confirmation d'un jugement de mort, sans examen de la procédure, 1310, 1311; de l'arrêté du département de la Somme relatif à la journée du 20 juin, 1805-1808; d'un brevet illégal de Louis XVI accordant le privilège de vendre un tarif des droits féodaux, 1635; par le district de Parthenay de certificats de résidence délivrés à des émigrés, 1866.
— dépenses du séminaire des Trente-Trois mises à la charge du Département, 2025.
— députation de la Commune au sujet de l'organisation du Tribunal du 17 août, 898.
— député du 38e régiment du Dauphiné, envoyé auprès d'elle, 1069.
— désignation par le pouvoir exécutif de commissaires chargés de l'inventaire de la manufacture de Sèvres, 1768.
— discours de M. Bosque, juge de paix de la section de 1792, à elle envoyé, 1387; de M. Chasset, président du Tribunal de cassation, 1323; de M. Coffinhal, président du Tribunal de cassation, 1275; de M. Delavigne, juge, président du Tribunal du 4e arrondissement, 2143; de Vincent Ollivault, au nom d'une députation de la Commune, 898.
— distribution aux membres de l'Assemblée des lois imprimées à l'Imprimerie royale, 1799, 1800, 1812.
— droit de contreseing et de franchise des lettres pour les fonctionnaires et les administrations publiques, 1794.
— élection de M. Hua, juge du 5e Tribunal criminel, en qualité de député de la Seine-Inférieure, 856-858; de M. Saladin, juge du 2e Tribunal criminel, comme député de la Somme, 822.
— envoi de l'état des employés ayant prêté le serment civique, 1508; d'un jugement de divorce, prononcé par M. Bosque, juge de paix de la section de 1792, 1390; par M. Cahier d'un mémoire du curé et des marguilliers du Gros-Caillou pour le payement des travaux de leur église, 155; par le ministre des Contributions publiques d'un mémoire concernant les exécutions des jugements criminels, 883.
— examen de la pétition des huissiers-priseurs de Paris sur le mode de liquidation de leurs offices et l'organisation de leurs fonctions, 705.
— fabricant d'instruments astronomiques recommandé à son attention, 1554.
— fixation du traitement du commissaire du Roi et du greffier du Tribunal d'appel de la police correctionnelle, 767; du traitement des membres des congrégations séculières supprimées, notamment de ceux des maisons de Sorbonne et de Navarre, 34.
— formation de cour martiale pour le procès des officiers et soldats Suisses, 887, 888.
— fournitures faites par l'Imprimerie royale pour le service de l'Assemblée, 1802-1804.
— hommage par l'imprimerie du Cercle social d'une traduction italienne de la Constitution, 1928; par le sieur Jacob, imprimeur, de 4 éditions de l'acte constitutionnel, 1926.
— imprimés relatifs aux subsistances adressés par M. Filleul, administrateur du Département des Subsistances, 1822.

— interprétation du décret du 21 septembre 1791 relatif aux gardes du commerce, 1520, 1521; de la loi relative aux religieux et religieuses désireux de continuer la vie commune, 209.
— interrogatoire y subi par M. de Montmorin, 1039.
— lecture des pièces trouvées dans le secrétaire du Roi, 1032.
— lettres à elle adressées : par M. Amelot, directeur de la Caisse de l'extraordinaire, sur le mode de disposition du mobilier trouvé dans les maisons religieuses, 207; par l'ancienne garde du corps du comte de Provence, exposant sa détresse, 1956; par MM. Archambault, directeur du jury du Tribunal du 1er arrondissement, et Aubery, juge suppléant, adressant leur serment par écrit, 730, 731; par un citoyen philosophe sur le mariage des prêtres et le divorce, 1421; par M. Clavière, ministre des Contributions, au sujet des manufactures des Gobelins, de la Savonnerie et de Sèvres, 1766; par M. Couturier, régisseur général de Versailles, se plaignant de la mutilation des chevaux de Coustou à Marly, 2050; par Danton, proposant de perfectionner les justices de paix, 2154; par le directoire de l'Yonne annonçant l'insurrection des ouvriers flotteurs du département, 2156; par M. Denoux, 1er vicaire de l'église métropolitaine, demandant de retirer des églises les dépôts de sucre, 814; par le Département de Police adressant le relevé de l'état civil de l'année 1791, 1440; par M. Du Port, ministre de la justice, au sujet de l'état-civil, 1422; par M. Duranthon, relativement au costume des juges du Tribunal de commerce, 1514; par M. Formentin, juge de paix, relativement à la loi sur l'état civil, 1427; par M. Gobel, évêque métropolitain, demandant à présenter ses hommages, 79; par M. Gouin, inspecteur des Postes, dénonçant un abus d'autorité de M. Clavière, 1785; par le sieur Hennet, adressant son ouvrage sur le divorce, 1432; par le greffier du Tribunal criminel du 17 août au sujet de la suspension des travaux du Tribunal, 943; par les juges du Tribunal de commerce annonçant leur installation, 1515; par M. Lalande, de l'Académie des sciences, en faveur de la liberté des églises, 55; par M. Laurens, président de la section de la Cité, pour la formation du corps électoral du Tribunal criminel du 17 août, 902; par le sieur De Matigny, jurisconsulte, adressant un ouvrage sur le divorce et le célibat, 1433; par le ministre de l'intérieur, demandant la promulgation d'une loi pour le règlement des constructions ou réparations aux bâtiments du culte, 70; par le ministre de l'intérieur sur la situation des maisons de détention, 1873; par M. Provencher, habitant de Bercy, sur la création de la paroisse de Bercy, avec décret rendu en conséquence, 183, 184; par le sieur Robin, soldat du bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie, demandant la promulgation de la loi sur le divorce, 1429; par M. Roland, au sujet de l'insurrection des ouvriers flotteurs de l'Yonne, 2157, 2159; par M. Roland, demandant un prompt rapport sur 2 mémoires relatifs aux préposés des bureaux de la marque des étoffes, 1489, 1491; par M. Roland, proposant la désignation de commissaires, chargés de trier les archives de la noblesse aux Grands-Augustins, 2033; par la section du Luxembourg, au sujet du renouvellement des secrétaires-greffiers des juges de paix, 1386; par M. Thouret, président du Tribunal de cassation, annonçant la remise de l'état des jugements de cassation, 1299; par M. Treilhard, président du Tribunal criminel du Département, au sujet de l'attribution au Tribunal du 17 août des délits commis dans le Département de Paris, 972; par M. William-William, jurisconsulte anglais, adressant un projet de bill sur le divorce, 1435.
— Mémoires à elle adressés : au sujet des dépenses jugées indispensables pour rendre les nouvelles églises paroissiales propres à leur destination, 368; par M. Beaulieu, ministre des Contributions publiques, sur la machine à décapiter du sieur Schmidt, 881, 882; par le sieur Fragonard proposant la création d'un cabinet d'anatomie à Paris, 2015; par les

gardes des registres du Contrôle général des finances pour le payement de leurs émoluments, 2136 ; par le sieur Joiron, sur la fabrication de l'esprit de grain, 1737 ; par les juges de service au Tribunal de police correctionnelle, sur des questions de procédure, 755 ; par le sieur Maurat sur la constatation de l'état civil, 1428; par le ministre de l'intérieur, proposant de réunir dans l'enceinte du Palais de Justice, la Mairie, l'Hôtel commun et le Tribunal criminel du Département, 709, 710; par le sieur Potot, cordonnier, inventeur d'un procédé pour l'imperméabilité des cuirs, 1717, 1718; par M. Rubigny, tanneur, pour se plaindre des accaparements de cuirs verts par les bouchers, 1715 ; par la section des Lombards, au sujet des troubles occasionnés par les accaparements, 1816; par un vicaire de Saint-Marcel, frappé d'interdit pour s'être marié, 173 ; pour utiliser les vieux papiers imprimés et écrits en vue de la fabrication du papier, 1719; sur la gestion de la Caisse du commerce, envoyé par M. Cahier, 1465.

— motion de M. Baert pour un projet de décret sur l'état civil, 1426; de Lequinio pour la création d'affiches destinées à instruire le peuple de l'état de la France, 1454; relative à la liquidation des offices de commissaires aux saisies réelles, 701.

— nomination par le pouvoir exécutif d'un commissaire près le Tribunal criminel du 17 août, 927.

— notification du refus par le Tribunal de cassation de procéder à la réception de M. Bertolio, nommé substitut du commissaire du Roi, 1364.

— nouvelle organisation de l'administration des biens des fabriques, 71.

— nouvelles envoyées par le général Dumouriez (prétendues), 1219.

— observations du sieur Durrant sur les effets de la loi du divorce, 1423.

— payement aux entrepreneurs et ouvriers des églises de Saint-Sulpice, de Saint-Philippe-du-Roule et des Capucins-de-la-Chaussée-d'Antin, du montant de leurs avances, 144, 145; des greffiers occupés à l'inventaire des greffes du Parlement, laissé à la charge de la Nation, 674.

— pension sollicitée par la femme du premier postillon de la poste aux chevaux de Paris, 1774.

— pétitions à elle adressées : par le sieur Bessier, tendant à la revision d'arrêt du Parlement et de sentence du Châtelet, 1283; par M. Botot, juge de paix de la section du Temple, sur les attributions des juges de paix, 1373; par le sieur Brémond, proposant d'imprimer un *Almanach national,* 1927; par les choristes, serpents et officiers laïcs des anciennes et nouvelles paroisses, 24, 26, 27; par des citoyennes relativement à l'éducation des filles et au divorce, 1437; par des citoyennes de la section du Luxembourg dénonçant l'intolérance des Sœurs de la Charité, 56; par des citoyens de la Martinique pour l'établissement d'une raffinerie et distillerie de sucre, 1735; par les citoyens actifs des sections sur les subsistances, 1825, 1827; par des citoyens de Paris à l'effet d'obtenir des lois provisoires sur le divorce, 1431; par des citoyens de Paris pour la remise en vigueur des lois sur les accaparements, 1832; par la dame Degay, née Lefèvre, pour assurer le sort des femmes divorcées, 1448; par le sieur Drouault, officier de la marine marchande à Lorient, 1287; par le sieur Dunesme relativement à la loi sur le divorce, 1450; par le sieur Dupuis sur le mariage et la majorité des enfants, 1449; par la garde des ports et quais, 1940; par les gardes de la Ville, 1939, 1940; par les greffiers des Bâtiments demandant à continuer leurs fonctions irrégulièrement supprimées, 702; par les greffiers gardes-sacs du Parlement, se plaignant d'être lésés dans leur liquidation, 703; par les greffiers des justices de paix pour leur maintien, 1385; par les juges de paix pour fixer leurs attributions, 1380, 2153; par les juges de paix relativement à l'exercice de la police correctionnelle, 2144; par les huissiers des anciens Tribunaux pour la réorganisation de leur service, 711, 712, 714; par le sieur Lefèvre à l'effet d'obtenir le marché général

des poudres et salpêtres, 1749; par les maîtres de postes des routes de Paris à Marseille et Montpellier sollicitant une augmentation, 1779, 1789; par la maréchaussée de l'Ile-de-France pour le préjudice porté à son avancement, 1953; par le sieur Michalet, soldat du régiment d'Austrasie, 1330; par les officiers de la maréchaussée de l'Ile-de-France pour obtenir une indemnité de solde, 1952; par les orfèvres parisiens pour réglementer le commerce de l'orfévrerie, 1733, 1734; par les ouvriers rubaniers de Paris pour la suppression des métiers mécaniques, 1702-1708; par les ouvriers de Sèvres demandant la conservation de la manufacture, 1765; par des paroissiennes de Saint-Sulpice dénonçant la conduite des prêtres réfractaires, 53; par la section du Contrat-Social pour l'établissement de 12 tribunaux criminels, 801; par la section des Gobelins qualifiant d'immorale l'élection de M. Du Port comme accusateur public du Tribunal criminel, 2146; par la femme Waterlot-Bagot demandant le vote de la loi sur le divorce, 1430; au sujet d'infraction de ban, 754; pour la déportation des prêtres fanatiques, 39.

— plaintes contre plusieurs maîtres de postes refusant de recevoir les assignats de 5 livres, 1777, 1780.

— préparation d'une loi pour assurer aux citoyens l'entière liberté du culte, 65.

— présentation de mémoires du sieur de Saint-Victour sur les postes aux chevaux, aux lettres et les messageries, 1775; de salpêtre raffiné par les procédés du sieur Weyland-Stahl, 1758.

— prestation du serment par les juges du Tribunal de commerce, 1519; par le Tribunal criminel du Département, 782; par les juges des 6 Tribunaux criminels provisoires, 796; par les membres du Tribunal du 1er arrondissement, 729-732; par les membres du Tribunal du 2e arrondissement, 735, 736, 2139; par les membres du Tribunal du 3e arrondissement, 737; par les membres du Tribunal du 4e arrondissement, 742; par ceux des 5e et 6e arrondissements, 747; par les membres du Tribunal de cassation, 1323, 1329.

— prétendu décret, accordant à la commune de Paris une avance de 850,000 livres par mois pour ses dépenses, 2120-2122.

— projet d'adresse pour l'établissement d'une administration des biens et revenus des fabriques, 2; de décret de M. Jollivet sur le mode de constatation de l'état civil, 1439.

— proposition d'excepter les Filles de Sainte-Agnès du décret supprimant les congrégations religieuses, 439.

— rapport : demandé au Comité des secours publics sur les moyens d'éloigner les vagabonds et gens sans aveu, 1899; demandé au ministre de l'intérieur sur le mauvais état et l'encombrement des prisons, 1869; du Comité de l'extraordinaire des finances sur l'établissement du Tribunal criminel du Département, 775; de M. Laffon sur les souscriptions accordées par Louis XVI à des entreprises littéraires, 2046; du ministre de l'intérieur sur l'établissement du Tribunal criminel du Département, 771-774, 776.

— réception du Bureau de Consultation des Arts-et-Métiers, 1522.

— réclamation du sieur Leclerc, manufacturier, chargé d'acheter des machines en Angleterre, 1675; des religieux gratifiés de pensions pour travaux littéraires, 206.

— récompense de 12,000 livres décrétée en raison de la découverte de fabrication de faux assignats, 1224.

— reddition des comptes de M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur, 1511.

— refus d'accorder aux Sœurs de la Charité un traitement de retraite, 36; de faire payer par le Trésor les dépenses ordonnées par la Municipalité lors de la fête de la proclamation de la Constitution, 2118.

— règlement pour la fabrication des poudres et salpêtres, 1759; pour le jugement des procédures criminelles au Tribunal de cassation, 1292.

— réglementation du transport de l'argent par les Messageries, 1796.

— remplacement de M. Albarel, juge de la Haute Cour nationale, 1331 ; de la médaille d'or volée à Réveillon en avril 1789, à elle proposé par le ministre de l'intérieur et par elle ordonné, 1604-1606, 1609, 1611.
— renfort envoyé le 9 août 1792 pour sa garde, 1040.
— Rentrée de religieuses dans leur couvent, en vertu des décrets de l'Assemblée, 496.
— renvoi au Comité de législation de lettres du président du Tribunal criminel du Département, 779-781 ; au Comité de législation de lettres sur le mode d'exécution des jugements criminels, 878 ; au Comité de législation de la pétition des avoués près le Tribunal de cassation, 1278 ; au Comité de législation d'une pétition hostile au décret sur le mode de constatation de l'état civil, 1441 ; au Comité de liquidation de la demande de la Société du Point central des Arts-et-Métiers, en faveur de M. Berthollet, 1621 ; au Comité de la marine, d'une lettre du sieur Berthoud, pour la construction d'horloges à longitude, 1728 ; au Comité de l'ordinaire des finances d'une demande du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, 1340 ; au Comité de l'ordinaire des finances d'une proposition tendant à la suppression du Comité central de commerce, 1483 ; au Comité des secours publics d'une motion pour le payement des rentes dues par le clergé aux hôpitaux, écoles, collèges, pauvres et paroisses, 37 ; à la Commission centrale de la pétition des notaires de Paris relative à leur liquidation, 708 ; au pouvoir exécutif de l'invention de moulins à farine économiques, 1526.
— revision des jugements criminels antérieurs à l'installation du Tribunal de cassation, 1322.
— suppression de 2 contrôleurs généraux des Postes, proposée par M. Roland et votée, 1786, 1787, 1795 ; des 5 paroisses de Saint-Denis et formation d'une seule paroisse dans l'église de l'abbaye, 73 ; du privilège de poste royale ou double et des petites guides, 1795.
— venue de Louis XVI, le 10 août, 1054.
Assemblée des électeurs des sections, à la Maison commune, 901, 911, 912.
— des juges de paix au Tribunal de police correctionnelle, 1375.
— des représentants de la Commune (procès-verbaux de l'), 1214, 1355, 1368.
Assemblées électorales (nomination des directeurs des postes par les), 1780.
— primaires pour les élections à la Convention nationale (opérations des), 797.
— des sections, 216, 897, 906, 910, 985, 1067, 1068, 1070, 1087.
Assesseurs des juges de paix (attributions en matière de police de sûreté des), 1321, 1328 ; (refus de service par des), 2154 ; (service des), 1374-1379 ; (vacance de postes d'), 1381, 1382.
Assignat faux de 5 livres reçu à la Halle, 1252.
Assignations (procédure en matière d'), 859.
Assignats (banque pour l'échange contre espèces des), 1029.
— (circulation par la poste des), 1781, 1782.
— (contrefaçon d'), 1207.
— (demande par la section des Lombards d'émission de petits), 1816.
— (échange à la Caisse de l'Extraordinaire de petits), 1087.
— (émission à Etampes de faux), 1233.
— (fabrication des) au couvent des Augustins de la place des Victoires, 301.
— (fabrication au Châtelet de faux), 1237, 1250 ; (fabrication à la Conciergerie de faux), 1192, 1247 ; (fabrication à la Force de faux), 1224-1226, 1232, 1249.
— (fabrication du papier d'), 1534.
— (immense émission d'), 1994.
— (procès concernant les contrefaçons d'), 786.
— (saisie d'), 1089.
— (tentative de vol d'), 1140.
— (Tribunal du 1er arrondissement chargé d'instruire les procès criminels pour faux), 725, 726.
— (vol au greffe du 6e Tribunal criminel d'un portefeuille rempli d'), 870.
— trouvés, destinés au soulagement des pauvres, 1417 ; trouvés sur les prisonniers massacrés au Châtelet, 1070

Assignats de 5 livres et de cent sols (émission de faux), 860, 2123; de 5 livres (refus par des maîtres de postes de recevoir des), 1777, 1780; de 5 livres (valeur dans les pays de frontière des), 1727.
Associations de piété et de charité (suppression des), 212.
Assollant (Jean-François), journalier, 1237.
Assomption (religieuses de l'), 448.
Assureurs (réclamations contre des) pour des cargaisons naufragées, 1289.
Astronomiques (perfectionnement des instruments), 1554.
Atelier de filature de Foulonval, près Dreux, 1647; de filature de la rue Saint-Sébastien, 1648-1652, 1691.
— de polissage des quincailleries à l'Ile Louviers, 1667.
— de sculpture de la manufacture de Sèvres, 1771.
Ateliers de la Bastille (papiers incendiaires jetés dans les), 2076.
— de charité ou de secours, 1959, 1960, 2079.
— de filature, 1961-1965.
— de filature des Récollets et des Jacobins, 1667.
— de l'Imprimerie nationale (désorganisation des), 2160.
Atheneum (l') ou les idées d'un citoyen sur le superbe édifice que le duc d'Orléans fait construire dans l'enceinte du Palais-Royal, 1029.
Atlas de la censive de l'abbaye de Saint-Victor, 261, 262; de la seigneurie d'Antony, 252.
Attributions des juges de paix, 1373, 1380, 1391, 2153.
Attroupement populaire menaçant à la porte du Comité de la section Popincourt, 1068.
Attroupements séditieux (jugement en dernier ressort, sans recours au Tribunal de cassation, des auteurs des), 1326.
Aube (subsistances militaires dans le département de l'), 1852.
Auberge du Soleil d'Or, rue Bellefond, 1169.
Aubert (Jean-Baptiste), cordonnier, 1106.
— architecte, 161.
— prêtre non assermenté, 40.
Aubert-Dubayet (Jean-Baptiste-Annibal), député de l'Isère à l'Assemblée législative, 667.
Aubery-Desfontaines (Jacques), juge suppléant du Tribunal du 1er arrondissement, 731.
Aubourg (Jacques-Charles), limonadier près du Châtelet, 1142, 1159.
— (Marie-Françoise), couturière en robes, sa sœur, 1159.
Aubry (Corneille), couvreur, 1232.
— (Louis), marchand fruitier, 1252.
Aubusson (tapis de la fabrique d'), 2057.
Aucourt (d'), adjudicataire de la ferme du pont d'Antony, 250.
Audiences des juges de paix (difficulté de tenir les), 1381, 1382.
Audinet (Jean-Baptiste), soldat caserné à la Courtille, 1090.
Audouin (Jean-Manuel) dit Coco, manouvrier, 1233.
— (Xavier), commissaire de la Commune, 1185.
Audrein (Yves), député et commissaire de la Convention nationale au Garde-Meuble, 1170.
Auger (Pierre), condamné par le Tribunal de police correctionnelle, 755.
— (sieur), locataire des Filles-Dieu, 525.
Augustines anglaises de la rue de Lourcine, 449, 450.
— de Bellechasse, 465, 2127.
— de la Congrégation Notre-Dame, 451-461.
Augustins (archives de la noblesse aux Grands), 2033; couvent affecté au service de la gendarmerie nationale, 291; (dépôt du greffe du Conseil des finances aux Grands), 677; (maison philanthropique aux Grands), 1029; (monuments et statues des Grands), 99, 101; (payeurs des rentes aux Grands), 2070, 2071; (projet d'installer le cours de physique de M. Charles dans l'église des Grands), 2043; tabac de l'hôtel de Longueville y transporté, 293; tombeaux (ouverture des), 291; translation des religieux de ce couvent aux Carmes de la Place Maubert, 291.
Augustins (Petits) ou Augustins de la reine Marguerite (jardin des), 297; logements y occupés, 296, 298, 299; (tableaux et

mobilier des Grands-Augustins transportés au Dépôt des), 291, 551.
Augustins de la place des Victoires : cabinet d'histoire naturelle et tableaux (enlèvement des), 300, 301 ; fabrication des assignats, 301.
Aumône (arrestation d'un tireur d'étain demandant l'), 1230; (mendiants exigeant avec menaces et violence l'), 1044, 1098, 1110, 1114, 1117, 1135.
Aumônes faites aux Filles pénitentes du Sauveur, 591 ; aux pauvres maîtresses couturières, 1919; aux pauvres marchands épiciers, 1920, 1921 ; aux pauvres tailleurs d'habits, 1924, 1925 ; aux pauvres traiteurs-rôtisseurs, 1922, 1923.
Aumont (Charles-Arnauld-Nicolas), secrétaire général du ministère de la justice, 1024.
Aunis (ancien lieutenant au régiment d'), 992.
Austrasie (soldat du régiment d'), 1330.
Autel de l'église de Saint-Benoît, 102 ; de l'église de Saint-Denis-de-la-Chartre, 104; de l'église de Saint-Honoré, 105.
Auteuil (achat de fruits imposé à plusieurs habitants d'), 1165; maison des Genovéfains, 244.
Autrichiennes (annonce de la venue en France des armées), 1182.
Autrichiens (anciens gardes du corps arrêtés comme espions par les), 1198.
Avance de 850,000 livres par mois à la municipalité de Paris pour le payement de ses dépenses (prétendue), 2120-2122.
Avances du Trésor public à la ville de Paris pour achat de subsistances, 1842, 1845, 1851, 1853, 1855, 1859.
Ave Maria (religieuses de l'), rue des Barres, 462-464, 502.
Avenelle, père et fils, poursuivis en la Prévôté de l'Ile-de-France, 861.
Avenue des Veuves, à Chaillot, 1035.
Avesnes (Nord), résidence de l'ex-prieur de l'abbaye de Saint-Jean-de-Laon, 227.
Aveugles-Nés (établissement des), 1997-2000.
Avignon (Vaucluse), (commissaire du Roi à), 1375.
Avis intéressant les citoyens, placard-affiche, 1400.
Avisé, chef du Bureau des domaines nationaux, 336.
Avit (Jacques), gardien du couvent des Minimes de Vincennes, 348.
Avocats (obligation de faire contresigner les demandes en cassation de jugements criminels par deux), 1284.
— aux Conseils, 1305, 1345, 1350.
Avoines (achat et envoi à Paris d'), 1846.
Avoué pour la défense des accusés près le Tribunal de cassation, 1285.
Avoués près le Tribunal de cassation, 1278, 1288, 1289, 1293, 1301, 1305, 1346, 1353, 1357.

B

Babois (Marianne), dite sœur de la Conception, religieuse des Filles-de-la-Croix-Guéménée, 511, 516, 518.
Bachelier, inventeur d'un vernis de cire, 1570.
Bachmann (Charles-Joseph-Antoine-Léger), major du régiment des gardes Suisses, 908, 1040.
Backer ou Bacher, fabricant anglais, 1535, 1729, 1730.
Badarel (Jean), voleur du Garde-Meuble, 1069, 1081.
Badin (Michel), employé à l'Hôtel de Ville, 1210.
— (Servais), ancien avocat aux Conseils, 1350.
Baduel (l'abbé Antoine), ex-supérieur de la maison de Sainte-Barbe, 1076.
— (Antoine-Guillaume-Marie), son neveu, 1076.
Baert (Charles-Alexandre-Balthazar-François-de-Paule), député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, 1426.
Bagneux (garde nationale de), 188.
— municipalité de), 187, 188.
Bague d'agathe onyx gravée, représentant un dauphin (soustraction lors de visite domiciliaire d'une), 1167.
Bahuts de coffretiers (voie publique encombrée par les), 1418.
Baignères jeune, commis au Bureau de liquidation des biens nationaux, 419, 537.

Baignoux (Pierre-Philippe), député d'Indre-et-Loire à l'Assemblée législative, 1642.
Bailleul (Louis-Antoine-Philbert), président du tribunal du district de Bellême, 821.
Bailly (Sylvain), maire de Paris, 1029, 1901, 1903, 1904, 1934, 1958, 1961.
Bailly (sieur), 648.
Bailly-Romainvilliers (Seine-et-Marne) (ferme prieuré de), 256.
Bains (M. de), propriétaire en Picardie, 1697.
Bains de foule sans lies de vin pour la chapellerie (composition de), 1732.
Balancier pour graver le pointillé (perfectionnement du), 1549.
Balardelle (Nicolas-Hippolyte), commissaire de la Commune, 1184.
Baldue, agent de la Régie des biens nationaux, 307, 488.
Balles (conversion des plombs inutiles en), 2050.
Ballette (Léonard), chargé des pouvoirs de la compagnie des gardes Suisses du comte de Provence, 1956.
Ballon, fils, citoyen de Paris, 39.
Ban (pénalité en matière d'infraction de), 754, 756.
Bancal (sieur), complice de vol, 1106.
Bandages herniaires (perfectionnement des), 1555.
Banque d'échange des assignats contre espèces, 1029.
— de Gênes, 1994.
Baptêmes (progression des), 1440.
— clandestins (célébration de), 53, 56.
Barachin (Claude-Étienne), maître de poste et entrepreneur de voitures à Réthel, 1178.
Baraques sur le quai depuis le Pont-Royal jusqu'au port Saint-Nicolas, 1918.
Barat (Nicolas), administrateur du directoire du district de Saint-Denis, 446.
Barbastre (Claude), organiste de l'abbaye de Panthemont, 397.
Barbery, lisez **Barberie** (Oise) (fermier de l'abbaye de Montmartre à), 380.
Barbezieux (Charente) (tribunal de), 1293.
Barbié (Jean-Charles), receveur général du chapitre de Notre-Dame, 97; receveur de la Régie nationale des biens nationaux, 262.
Bard (Jean), limonadier, montreur de curiosités et de spectacles, 1161.
Bardol (Pierre), ex-sergent des gardes-françaises, commandant d'une compagnie franche de Saint-Flour, 1076.
Barentin (Ch.-L.-François de Paule de), ancien garde des sceaux), 1204.
Barnabites (fonderie de cloches aux), 291, 334, 384, 387, 531, 547.
Barnabites de Passy, dégâts causés au couvent par des ouragans, 302; succession de Clément Noguères, supérieur 303.
Barneville (Brizout de), élève commissaire des guerres, inventeur de mécaniques à filer le coton, 1648, 1680, 1692.
Baron (Louis), receveur du département et du district de Paris, 150, 162, 415, 1974, 1978, 1985, 1987, 1989, 1991, 1992, 1998, 2000, 2003, 2004, 2037, 2039, 2073, 2077, 2078, 2080; receveur des contributions du 2e arrondissement, payeur des frais du culte du district de Paris, 431.
Barque à Caron (*La*), enseigne d'un marchand de vins, 1117.
Barral (Joseph-Marie de), juge au Tribunal de cassation, 1290, 1296, 1303.
Barrau, caissier de la manufacture de Sèvres, 1763, 1767.
Barreau (François), ancien bénédictin, 236.
Barreau, complice du vol du Garde-Meuble, 1818.
Barrière Cadet, 1232.
— de Clichy, 2085.
— des Couronnes, 2085.
— de la Courtille, 2085.
— Ménilmontant, 1172, 2085.
— Montmartre, 2085.
— de Pantin, 2085.
— Poissonnière (corps de garde des chasseurs soldés à la), 1193.
— de la Rapée, 2065, 2080.
— Saint-Mandé, 2085.
— Saint-Michel (maison de santé près de la), 741.
— de Sèvres, 1967.
— du Trône, 2061.
— de la Villette, 2085.
Barrières (fers provenant des), 2085.

Barrois (manufacture de tricots, projetée dans le), 1697.
BARRY (Marie-Jeanne GOMARD-VAUBERNIER, comtesse du), 1029; sa maison à Louveciennes, 1185.
BARTHÉLEMY DE RÉCOLOGNE (Honoré-François), inventeur de procédés pour la fabrication des poudres et salpêtres, 1527, 1757.
Bas (manufacture de), à Popincourt, 1694, 1696, 1697.
— feutrés (fabrication perfectionnée de), 1577.
Bastille (papiers relatifs à la), 1035.
— (prisonniers de la), 1035.
— (terrain et place de la), 2076.
Bataillon des gardes des ports, 1940-1948.
Bataillons de la garde nationale : de la Bibliothèque, 1067; de Bonne-Nouvelle, 1037; de l'Égalité, caserné à Courbevoie, 1064; des Filles-Saint-Thomas, 1067, 1093; de l'Oratoire, 1037; du Petit-Saint-Antoine, 1896; Popincourt, 493; des Prémontrés, 66; de Saint-Etienne-du-Mont, 1091; de Saint-Jacques-la-Boucherie, 1429; de Saint-Jacques-l'Hôpital, 1037; de Saint-Philippe-du-Roule, 1284; de Saint-Roch, 769, 1383; de Saint-Gervais (aumônier du), 61; de Saint-Victor, 2063; de la Trinité, 1040.
Bâtiments (réclamations des créanciers de l'administration des), 463.
BATON (René), sculpteur, caporal de la section de l'Observatoire, 1091.
Bâton de chantre, surmonté d'une pierre fine représentant la tête de Charles V, 129.
Battin, ou jonc d'Espagne (fabrication perfectionnée du), 1571.
BAUDIMANT (François), portefaix, 1220.
BAUDOUIN (Jean-François), imprimeur de l'Assemblée nationale, 1799, 1800, 1927, 1929, 1931, 1932.
— (sieur), propriétaire, 1408.
BAUDUIN, curé de Tiverny, 1758.
BAUGIN (sieur), vendeur de foin à faux poids, 1393.
BAULT, concierge de la prison de la Force, 1199.
Baux de maisons, adjugées comme biens nationaux, 81-86, 88.
BAYARD (Jean-Baptiste-François), accusateur public près le 2e Tribunal criminel, 826, 846.
BAYER (Jean-Louis), maître en chirurgie à Toulouse, 1325.
Bayeux (habitant de), 1317.
Bayonne (porcelaines de Sèvres envoyées à), 1762.
BAZIN (Ambroise), premier commis au Bureau de liquidation des biens nationaux, 164, 402.
— marchand de charbon, 1406.
BAZOUET (dom), ex-prieur de Saint-Lucien-de-Beauvais, 222.
BEAUCHÊNE (sieur), dénonciateur, 1893, 1894.
BEAUGUILLE (Jean-François), secrétaire du sieur Guillaume, directeur de la Maison de secours, 1205.
— (Joseph-Marie), ancien clerc de procureur, homme de loi près les tribunaux, 1205.
BEAULIEU, ministre des Contributions publiques, 881, 882.
BEAUPAIN (Michel), savetier, 1164.
BEAUREGARD (Jean), chirurgien, 1085.
Beauvais (Oise), abbaye de Saint-Lucien, 222.
— (administrateur du district de), 403.
— (François-Joseph de La Rochefoucauld, évêque de), 1211.
— (grand vicaire de l'évêque de), 1267.
— (greffier du bailliage de), 1347.
BEAUVAIS DE PRÉAU (Charles-Nicolas), juge de paix de la section de la Croix-Rouge, 1375.
Beauvaisis (biens de l'abbaye de Panthemont dans le), 403.
BEBIAN (demoiselle), veuve BESINS, 1302.
BÉCHET (Jean-Baptiste-Bernard), directeur des Quinze-Vingts, 1648, 1658, 1672, 1677, 1690, 1720.
BECK (Geneviève-Angélique LEBRET, femme), fripière, 1140.
BÉGAT (Louis), domestique, 1237.
BEGUIN (Marie-Guillaume-Louis-Roger), commissaire de police de la section du Temple, 1089, 1090.
BEHOURT (Jean-François), homme de loi, 837; président de la section Beaurepaire, 1087.

BELAN, avocat, défenseur de M. de Laporte, 1031.
Belgique (passage de deux anciens gardes du corps en), 1198.
Belier pour enfoncer les pilotis, 1562.
BELLARD (Germain-Augustin), marcandier, 1232.
BELLAT (Jean-Louis), garçon tapissier, 58.
BELLEBEAU, couvreur, 161, 162.
Bellechasse (magasin des Subsistances militaires au couvent de), 370; (religieuses de), 465, 2127.
Bellême (Orne) (tribunal du district de), 734, 821, 822.
Belleville (couvent des Pénitents de), 359.
BELON (la dame), maîtresse du sieur Soltho-Douglas, agent de police, 1179.
BELUT (Nicolas), laboureur à Vanves, 264.
BÉNARD (sieur), 182.
Bénédictines de Conflans, 470-473.
— de la Présentation, 563-566.
— du Saint-Sacrement de la rue Saint-Louis, 568-585.
— du Val-d'Osne, 741.
— de la Ville-l'Evêque ou de Notre-Dame-de Grâce, 466-469.
Bénédictins anglais, 616, 617.
— d'Argenteuil, 230.
— des Blancs-Manteaux, 223.
— de la Congrégation de Saint-Maur, 223.
— de Saint-Denis, 208, 220, 222-224, 226-228, 230, 233, 236, 238, 240, 248, 254.
— de Saint-Denis-de-la-Chartre, 223.
— de Saint-Germain-des-Prés, 220, 223, 228, 238, 240, 248, 254.
— de Saint-Martin-des-Champs, 220, 223.
BENOIST (Maximilien), scieur de long, 1225.
BENOIT (Jean), compagnon charron, 1058.
— (Pierre), agioteur d'assignats, 1203.
BENOUVILLE (Mme de), propriétaire, rue Saint-Dominique, 2127.
BÉPOIS (Joseph), condamné par le Tribunal de police correctionnelle, 755.
Bercy (château de), 1230.
— distraction de la paroisse Sainte-Marguerite de Paris de la commune de), 184.
— (habitants de), 183.
— (municipalité de), 135, 137, 142.
— (nouvelle paroisse de), 135, 137, 183, 184.
BERGERET (Adélaïde-Etienne de NORINVAL), ancien secrétaire du Conseil des finances, 669, 672.
— (Marie-Justine), prieure des Chanoinesses de Picpus, 544, 546.
BERGERON, premier commis des finances, 1459, 1511, 1614, 2045, 2070, 2138.
BERNARD (Ange-François-Charles), président de la Cour des Aides, 1035.
— receveur des Contributions directes du 6e arrondissement, 429.
Bernardines de Conflans (religieuse Bernardine du Précieux sang, décédée chez les), 560.
— du Précieux sang, rue de Vaugirard, 553-562.
Bernardins (bibliothèque des), 304; tableaux, 305.
BERNIER (Pierre), administrateur des biens nationaux, 528, 602, 2125.
BERNIÈRES, lisez BERNIER, administrateur du Bureau de liquidation des biens nationaux, 467.
BERNIGUETTE (François), faux nom du sieur Lieutaud, ex-commandant de la garde nationale de Marseille, 1082.
BERRET (Louis), tablettier, 1252.
BERRICHONNE (la), fille publique, 1111.
BERTHELOT (Jean-François), procureur général syndic du Département de Paris, 447, 968, 1176, 1205; juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 911, 912, 968.
BERTHIER, marchand à Paris, 1719.
BERTHOLLET (Claude-Louis), chimiste, 1621.
BERTHOUD (Ferdinand), constructeur d'horloges à longitude, 1728.
BERTIN (sieur), ancien procureur de la maîtrise royale de Crécy-en-Brie, 221.
BERTOLIO (l'abbé Antoine-René-Constant), ancien homme de loi, président de l'Assemblée des représentants de la Commune, substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, 1359-1364, 1367, 1368, 1370, 1371.
BERTRAND (Jacques), demeurant hôtel Soubise, 1041.
— (Léonard), marchand d'habits, 1225.
— (Pascal), électeur du Gard, député du 38e régiment du Dauphiné à Paris, 1069.
— [DE MOLEVILLE] (Antoine-François), ministre de la Marine, 1038, 1184, 1202, 1339.

— [DE MOLEVILLE] (l'abbé Henri-Grégoire de), frère du ministre, conseiller au Grand Conseil, 1184.
— [DE MOLEVILLE] (Jean-André), frère du ministre, chevalier de Malte, 1184.
— abbé de l'abbaye de Saint-Denis, 231.
BESANÇON (Jean), négociant, 1210.
Besançon (religieuse Bernardine, originaire de), 559.
BESINS (demoiselle BEBIAN, veuve), 1302.
BESNARD ou BÉNARD (Charles-Joachim), architecte, 161, 357.
BESSIER (François), Américain, canonnier du bataillon de Saint-Philippe du Roule, 1283.
Bestiaux (achat et envoi à Paris de), 1846.
BÉTHISY (Louis de), évêque d'Uzès, 5.
BETHISY (Marie-Catherine de), abbesse de l'abbaye de Panthemont, 415.
BEUST (sieur de), 1472.
BEVIER (Jean), serrurier, 1242.
BÉVILLE (Pierre-Charles-Gabriel), procureur syndic du district de Saint-Denis, 356.
Bibliothèque nationale, 2033.
— des Bernardins, 304.
— des Capucins Saint-Honoré, 101.
— des Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard, 309.
— des Carmes de la Place Maubert, 310.
— des Feuillants, 101.
— des Minimes de Vincennes (invasion et pillage par le peuple de la), 337, 347, 349-351.
— des religieuses de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, 541.
— des Chanoinesses de Picpus, 550.
— des Pères de Picpus, 550.
— du prieuré de la Culture-Sainte-Catherine, 268.
— de Saint-Germain-des-Prés (appointements du personnel de la), 2034, 2038, 2039; (dépôt des manuscrits de la), 2038, 2039; (logement gratuit des bibliothécaires provisoires de la), 259.
— de Sainte-Geneviève (appointements du personnel de la), 2034, 2038, 2039; (cabinet d'histoire naturelle de la), 2038; (transcription du catalogue de la), 2034, 2036, 2037.
Bibliothèques ecclésiastiques, 2034, 2041.
— nationales du district de Saint-Denis, 2040, 2041.
Bicêtre (cuisines de), 1210; (économe et employés de la maison de), 1210; femme publique y envoyée pour les remèdes, 1107; (flétrissure attachée au nom de), 761; (maison de force de) 1062, 1417; papiers y trouvés, 1217; (registres d'écrou et mandats d'arrêt représentés par le concierge de), 1877; vagabond galeux y envoyé, 1227.
BICHARD, ouvrier de la verrerie de la gare, 1273.
BIDAULT (Urbain), domestique, volontaire enrôlé dans la compagnie des piquiers, 1094.
Biens de l'abbaye de Longchamp (régie des), 372; de l'abbaye de Panthemont dans le Beauvaisis, 403; de l'abbaye du Val dans le district de Pontoise, 317.
— des communautés religieuses de femmes (états des), 9.
— des émigrés (lois de l'Assemblée constituante et de la Convention nationale touchant les), 1170; (mode de séquestration des), 675.
— des Feuillantines, 524.
— des princes de la maison de Lorraine, 1039.
— confisqués sur les condamnés à mort (défenses de disposer des), 993.
— nationaux (administration des), 3, 4, 6-8, 12, 13, 15, 16, 67-69, 81-89, 92, 94, 97, 98, 100, 101, 103-105, 111, 112, 146, 147, 161, 163, 174, 198, 199, 205, 208, 219, 223, 226, 228, 237, 248, 252, 254, 256, 260, 267-269, 270, 275, 276, 291, 298-300, 304, 305, 307, 312, 314, 315, 317, 318, 327, 328, 329, 330, 332, 334, 335, 357, 360, 362, 363, 365, 370, 371, 383, 421, 430, 433, 436, 452, 463, 467, 468, 480, 481, 519, 528-531, 533, 543, 544, 547, 548, 551, 552, 555-558, 560, 562, 566, 573, 576-578, 580, 581, 589, 590, 593, 595, 597, 600, 602, 604.
BIGAUT (Jean-Baptiste), membre du Conseil général de la Commune, 1191, 1239.
BIGOT (Edme-Augustin), garçon cordonnier, 1224.
BIGUARNET (Benigne), manouvrier, 1225.
Bijouterie en acier (manufacture de), 1085.

Bijoux confisqués sur les condamnés du Tribunal criminel du 17 août (remise au Domaine des), 1019.
— provenant du Garde-Meuble (courtages de), 1142.
— trouvés sur les prisonniers massacrés au Châtelet, 1070.
— des condamnés à mort (défenses de s'approprier les), 993.
Bill au Parlement britannique sur la question du divorce (projet de), 1435.
Billardot (François), compagnon menuisier, 1203.
Billaudel (Jean-Nicolas), procureur de la commune de Vincennes, 127, 134, 139.
Billaud-Varenne (Jacques-Nicolas), commissaire au camp de Soissons, 955.
Billet souscrit par un volontaire, avec fausse signature, 1163.
— de 25 livres de la Caisse patriotique (faux), 1237.
Billets patriotiques (émission de faux), 1248.
— de 20 sols (faux) reçus par un garçon traiteur d'un prisonnier de la Conciergerie, 1253.
— de la Caisse d'Escompte (échange en argent de), 1224.
— des caisses particulières (prohibition des), 1816.
— de confiance (multiplication des), 1816.
— de garde envoyés aux ouvriers de l'Imprimerie nationale, 2160, 2161.
— de la maison de commerce d'Arthur et Robert (fabrication de), 1224.
— de parchemin (émission de faux), 1232.
Billette (Louis), colporteur, travaillant au camp sous Paris, 1118.
Billon (Louis), ex-clerc de procureur, 1071 ; sa mère, 1071.
Birmingham (Angleterre), (polissage des quincailleries à), 1667.
Biron (Armand-Louis Gontaud, duc de), général commandant l'armée du Rhin, 1102.
Bissonnet (Fiacre), huissier près du Tribunal criminel du 17 août, 1055.
Black (Marie-Anne et Marie-Thérèse de), sœurs, nièces de l'abbé de Sainte-Geneviève, 38.
Blâme infligé par le ministre de la justice à un juge au Tribunal de cassation différant de rejoindre son poste, 1327.
Blanchard (Louis), tailleur de pierres, 1130.
— (Marie-Anne), femme de Nicolas-Martin Lecomte, fermière au Mesnil-Aubry, 1046.
— ancien secrétaire de la Chambre de commerce de Toulouse, 1476.
Blancheteau frères, jardiniers, rue de Charonne, 495.
Blanchiment des chiffons propres à la fabrication du papier, 1529, 1534; des papiers imprimés et écrits, 1719.
Blancmure (Claude-Pierre Boivin de), juge de paix de la section du Palais-Royal, 1375.
Blancs-Manteaux, cuivres de ce couvent envoyés aux Barnabites, 534 ; (projet d'établir une raffinerie et distillerie dans le domaine national des), 1738; translation des religieux en l'abbaye de Saint-Denis, 223.
Blandin (Pierre-Henry), juge de paix de la section des Lombards, directeur du jury du Tribunal criminel du 17 août, 901, 910-912.
Blandureau (Seine-et-Marne, c^on de Rozoy, c^ne de Voinsles), terre et seigneurie, 90.
Blé (augmentation du prix du), 1046.
— (demande par le district de Melun d'une quantité exorbitante de), 1833.
— (moulin en acier pour le), 1573.
— sur échantillons (vente de), 1046.
— pourri (délivrance à la Halle de), 1822.
— de la maison de Saint-Lazare (battage du), 2032.
Blés (achat à l'étranger et envoi à Paris de), 1833, 1846.
— (prétendu accaparement de), 1046.
— (approvisionnements de) dans l'abbaye de Saint-Denis, 237, 238.
Blessé enveloppé dans une peau de mouton fraîchement écorché, 1064; transporté à l'Hôtel-Dieu (interrogatoire d'un), 1066; lors de la journée du 10 août, 1149; lors du 10 août (sculpteur), 1135.
Blessure de coups de sabre faite à une femme passant dans la rue, 1131; de coup de sabre reçue par une fabricante de portefeuilles, 1149.
Blessures reçues par une marchande du quai du Louvre, 1085.

Blondel (Antoine Louis), vice-président du Bureau central du commerce, 1456, 1459, 1460, 1472, 1474, 1486, 1498-1510, 1512, 1513, 1524, 1536-1542, 1545, 1546, 1548, 1550, 1594, 1598, 1602, 1603, 1607-1611, 1614, 1656, 1662, 1665, 1666, 1670, 1677-1679, 1686, 1687, 1689, 1691, 1693, 1696, 1700, 1701, 1709, 1712, 1722, 1731, 1732, 1793, 1801, 1810, 1850, 1869-1871.
— (Jacques), secrétaire général du Département, 48, 533, 679, 1627, 1628, 1632, 1633, 1636.
Blondelet (Gilles), de la section des Arcis, juré du Tribunal criminel du 17 août, 974.
Boccalandre (Marie-Ange), supérieure des Filles-de-l'Adoration-du-Saint-Sacrement à Charonne, 588.
Bochart de Champigny (Antoine), trésorier de la Sainte-Chapelle, 113.
Bochet (François), garçon de théâtre du spectacle de l'Estrapade, 1226.
Bœuf à trois cornes (exhibition de), 1161.
— salé (achat de) en Angleterre, 1850, 1854.
Bœufs pour l'armée (livraison de), 1271.
Boileau-Despréaux (Nicolas), son épitaphe dans la Sainte-Chapelle, 115.
Bois (Joseph), paveur, enrôlé pour les frontières, 1068.
Bois (achat et envoi à Paris de), 1846.
— (approvisionnements de) à Paris, 1857, 1862.
— fourni à l'abbaye de Panthemont, 406; aux religieuses de Port-Royal, 420, 421; au 2e Tribunal criminel, 832; au Tribunal criminel du 17 août, 1020.
— sculpté (statues de) par Germain Pilon, 115.
— de charpente (rareté et cherté du gros), 1581.
— de corde de la maison de Saint-Lazare (vente du), 2032.
— de la vraie croix dans le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, 273; dans la Sainte-Chapelle de Vincennes, 120.
— de Boulogne (attentats commis au), 803.
— de Vincennes (insécurité de la maison des Minimes au milieu du), 345, 349.
Bois (moyen de regarnir les clairières des), 1563.
Boiscervoise (Pierre-Jérôme), bourgeois de Paris, 1723, 1725.
Boisseau, premier commis au Bureau des brevets d'invention, 1510.
Bomhals, gardien du dépôt de Saint-Jean-en-Grève, 148.
Boncents (sieur), chargé de transporter aux Barnabites les cloches de l'abbaye de Montmartre, 384.
Bondy (conseil général de la commune de), 1102.
— (distance postale entre Paris et), 1795.
— (gardes nationaux de), 1102.
— (maison de détention de), 1102.
— (meurtre du postillon de la poste de), 1102.
Bonhommet (Louis-François), commissaire de la Commune, 1035.
Boniface (dom), religieux cellerier de l'abbaye de Saint-Denis, 221.
Bonnaud (Barthélemy), sans profession, 1245.
Bonnefond (Jean-Marie-Anastase Boulland dit), ancien garde du corps, 1198.
Bonnefont (Louis), imprimeur en papier peint, 1224.
Bonnenfant (Louis-Claude), commissaire de police de la section de la Fontaine de Grenelle, 1082.
Bonnenfant, ancien receveur des aides à Saint-Denis, 377.
Bonnet carré mis sur la tête d'une femme accusée d'accaparements, 1046.
Bonneté (Claude), rentier de l'abbaye de Panthemont, 395.
Bonneterie (machines pour la confection de la), 1667.
— (manufactures de), 1694-1697.
Bonnets (fabrication de), 1577.
Bonneville (François), commissaire de la section de Marseille, 1218.
Bonnière (Armande), ouvrière en linge, 1210.
Bonnin (Jean), ex-garde du Roi, 1183.
Bonpois (Alexandre), commissionnaire, 1225.
Bons pour l'échange de petits assignats, 1087.
Bordeaux (Bureau des finances de), 1481.
— (ex-bénédictin de), 1526.
— (fabrication du vin de), 1741.
— (municipalité de), 1248.

— (port de), 1834.
— (prêtre de), 1442.
Bordeaux (René), cuisinier sans place, 1109.
Bordot, chef du Bureau des affaires contentieuses des colonies, 1339.
Borel, procureur aux Consuls, 1246.
Borges (sieur), complice du vol du Garde-Meuble, 1150.
Borie (Philibert), commissaire à la Liquidation des biens nationaux, 146, 291, 300, 327, 329, 424, 436, 457, 474, 492, 494, 512, 530, 531, 543-545, 547, 574, 575, 585, 597, 608, 609, 2125.
Boscary de Villeplaine (Jean), ancien commandant en second du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1067.
Bosque (Charles), juge de paix de la section de 1792, 594, 595, 1387, 1389, 1390.
Bosredon (Agathe), religieuse Feuillantine, 520.
Botot (François-Marie), directeur du jury du Tribunal criminel du 17 août, 901, 918, 934, 937; commissaire national près le Tribunal du 17 août, 1055; juge de paix de la section du Temple, 1373.
Bouchard (Agathe), religieuse Bernardine, 560.
— (Hubert), garçon boulanger, 1225.
— (Nicolas), juge du Tribunal d'appel de la police correctionnelle, 766.
Bouchaud (Mathieu-Antoine), professeur à la Faculté de droit de Paris, 2013.
Bouche (Charles-François), membre et commissaire du Tribunal de cassation, 1304, 1308, 1344.
— (sieur), coffretier, 1418.
Boucher (Charles), maçon, 1225.
— (François), peintre, 2057.
— (Jean-Pierre), fermier à Barbery, 380.
Boucher-René (Antoine-René), officier municipal, 665, 671; juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 901.
Boucher-Saint-Sauveur (Antoine), de la section de Marseille, juré du Tribunal criminel du 17 août, 971.
Boucheries de l'abbaye Saint-Antoine, 369.
Boucherot (Laurent), cafetier, 1095.
Bouchers (accaparements des cuirs verts par les), 1714, 1715.
Boucles d'oreilles en diamants (soustraction, lors de visites domiciliaires, de), 1167.
Boudard (Marie), domestique, 1053.
Boudroux (Joseph), charpentier, 1122.
Boues et immondices (décharge des), 1441.
Boufflers (Stanislas, chevalier de), 1710.
— (Mme de), 1165.
Bougenaux (Jean), acquéreur de la ferme dite le prieuré de Bailly, 256.
Bouillé (Jacques), caporal de la section armée de Marseille, 1065.
Bouilly (Maurice), travaillant sur les ports, 1240.
Bouland de Vaugeley (Guillaume), prisonnier de l'Abbaye, 1883.
Boulangers (moulin en acier, précieux pour les), 1573.
Boulard (Henriette), demoiselle de commerce, 1083.
Boulevard (boutiques et échoppes des marchands italiens sur le), 1052.
— Bonne-Nouvelle, 2091.
— de l'Hôpital, 2108, 2109.
— Montmartre, 2091.
— du Nord, 1911.
— Poissonnière, 2091.
— Saint-Antoine, 2091.
— Saint-Martin, 1120.
— du Temple, 1055, 1076, 1089.
Boulevards (orgies de la Légion germanique et troubles sur les), 1201.
— extérieurs (contraventions de voirie sur les), 2085.
— du Nord, 2115.
Boulland (Jean-Marie-Anastase) dit Bonnefond, ancien garde du corps, 1198.
— homme d'affaires de Mme du Châtelet et chef de cuisine de M. du Châtelet, 1206.
Boulogne (Seine) (attentats commis au bois de), 803.
— (plan terrier de), 379.
Bourdieu, commerçant à Londres, 1850.
Bourdon (François-Louis), directeur du jury du Tribunal criminel du 17 août, 911, 939, 1039.
— (Mathieu-Pierre), religieux du couvent des Pénitents de Belleville, 359.
— (Sébastien), peintre), 99, 103.
Bourdon [de la Crosnière] (Louis-Jean-Joseph-Léonard), troisième greffier du Tribunal criminel du 17 août, 901, 914.

Bourgard (Félix), sergent-fourrier des gardes Suisses de Courbevoie, 1188.
Bourg de l'Egalité (Seine) (directoire du district du), 142, 199.
Bourget (Seine) (arrestation d'un individu sans passeport, près du), 1232.
Bourg-la-Reine (aubergiste à), 189.
— biens du chapitre de Saint-Louis-du-Louvre, 108.
— (directoire du district de), 118-120, 123, 124, 126, 127, 130-137, 140-142, 196, 255, 338, 341-343, 349, 471, 472, 717, 1989.
— (district de), 19, 354, 542, 740, 741, 751, 963, 1992.
— (électeurs du district de), 183.
— (paroisse de), 189.
— (procureur syndic du district de), 124, 128, 129, 137, 198, 252, 340, 345, 350, 351, 471.
— (receveur trésorier du district de), 117, 125, 1988.
— (salle des archives du district de), 341.
— (tribunal de district à), 721.
Bourgeois, qualifiés de gueux et d'aristocrates, 1118.
Bourgeois (Louis), commissaire de la section du Luxembourg, 561.
— (Louise), prieure du couvent du Cherche-Midi, 432.
— (Pierre-Antoine), de la section des Arcis, juré du Tribunal criminel du 17 août, 974.
— avocat à Paris, 90.
Bourgnioux (Jean), ancien soldat du régiment de Berwick, volontaire du bataillon de l'Egalité, 1064.
Bourgogne (fabrication du vin de), 1741.
— (Parlement de), 1029.
Bourjot, premier juge suppléant du tribunal de Rozoy, séant à Coulommiers, 810, 815, 817.
Bourlier (Claude), marchand de vins, recéleur, 1125.
Bourre de soie en galette (filature de la), 1594.
Bourseret, inventeur de moulins à soie, 1541, 1699.
Boursier (Mathieu-Louis), commissaire de police de la section Poissonnière, 1272.
Boutelon (Alexandre), lieutenant de gendarmerie à pied, 1090.
Boutet (Louis), charretier, 1255.
Bouthey (Joseph), chapelier, 1151.
Boutin (Charles-Robert), conseiller d'Etat, président du Bureau du commerce, 1545.
Boutoille, citoyen de la section des Quatre-Nations, 253.
Boutons de métal à fleurs de lys, avec l'inscription : *Vive le Roi*, 1086.
— d'uniforme de garde nationale avec légende spéciale, 1187.
Bouvier (Julien), commissionnaire, 1227.
— (Mathieu-Louis), commissaire de police de la section Poissonnière, 1058.
Boyer (Marie-Félicité), dépositaire des Chanoinesses de Picpus, 544.
Bracelets en diamants (soustraction lors de visites domiciliaires de), 1167.
Bralle (François-Jean), censeur royal, 1724.
— (Nicolas), le jeune, pensionnaire du Roi, 1724.
— entrepreneurs d'une manufacture d'horlogerie à Paris, 1535.
Braspot (dom Hilaire), religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Denis, 233.
Bréard (Jean-Jacques), député à la Convention nationale, 1002.
Bref de sécularisation accordé à un bénédictin de Saint-Martin-des-Champs, 277.
Brémond (sieur), imprimeur, 1927.
Brequigny (Louis-Georges Oudard Feudrix de), auteur du recueil des Chartes, 2046.
Bressolles (l'abbé Jean-Marc de), janséniste, convulsionnaire, 1035.
Bressy (Alexandre-Magloire Duchesne, dit), ancien lieutenant au régiment d'Aunis, 992.
Brest (maîtres de poste de), 1795.
— (vue du port de), tableau de M. Hue, 2047.
Bretagne (comte de Thiard, commandant en), 1029.
— (noblesse de), 1029.
— (Parlement de), 1029.
— (récolte en grains et approvisionnements en), 1494.
— (séjour de M. Rostagny, ancien membre du Comité du commerce, en), 1494.
— (trésorier des Etats de), 1467.
Breton (Alexandre-François), négociant, 1091.

Brevet de privilège concédé illégalement par Louis XVI, 1635.
Brevets d'invention (bureau des), 1501, 1506, 1510, 1550, 1627.
— d'invention (demande et concession de), 1627-1642.
Briard (Pierre), citoyen de la section de la Cité, 1272.
Brice (Louis), colporteur, 1226.
Bridault, architecte, 143.
Brides pour les dentelles, 1579.
Bridou (demoiselle), locataire de maison près de l'église de Saint-Victor, 182.
Brienne (M. de), 1697.
Brière (François-Nicolas), juge du 3e Tribunal criminel, faisant fonction de président, 2147.
— (Jean-Joseph), rubanier, 1272.
Brière de Mondétour (Isidore-Simon), receveur général des économats, 165, 1511.
Brigades (agents secrets organisés en), 1028, 1047.
Brigandages commis dans le couvent des Minimes de Vincennes, 348, 351.
Brigands (arrestation d'un soldat ayant traité ses camarades de), 1234.
Brion (Jean-Baptiste), caution de François Hue, valet de chambre de Louis XVI, 1210.
Brissac (Louis-Hercule-Timoléon de Cossé, duc de), commandant de la garde de Louis XVI, 1185.
Brissonnet, membre du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 953.
Brival (Jacques), député à la Convention nationale, 1101.
Brochet (sieur), entrepreneur de maçonnerie, 1405.
Brochet de Saint-Prest (Charles), maître des Requêtes, 673, 676.
Brocquet (Pierre), chapelain de l'ancienne communauté de Notre-Dame, 94.
Broderie enseignée aux filles pauvres de la paroisse de Saint-Eustache, 438.
— (produit des travaux de), chez les Filles de Sainte-Agnès, 440.
Brossard, marchand épicier à Paris, 1858.
Brouard de Clermont (Jacques-François), président du département du Calvados, juge au Tribunal de cassation, 1317, 1320.
Brouettes des ateliers de secours (vente des), 1959, 1960.
Broussonet (Pierre-Marie-Auguste), député de Paris à l'Assemblée législative, 1823.
Brouxel (Marie), dite sœur Sainte-Arsène, supérieure des Madelonnettes, 535, 536.
Brown (Louis-Casimir,) ancien inspecteur ambulant des manufactures, 1649-1652, 1654, 1662, 1680, 1691, 1692.
Broyer (Jean-Baptiste), soldat du régiment des gardes Suisses, 1056.
Bruce, fabricant anglais, 1535, 1729, 1730.
Bruge (Mathias de), orfèvre à Paris, 85.
Brugière (Pierre), curé constitutionnel de Saint-Paul, 497, 501, 502, 505, 506, 508, 511, 513, 515, 516, 518, 521.
Brûlement de partie des papiers de Moreau de Mersan, 1218.
— des titres de noblesse en 1792, 1218.
Brun ou Le Brun, ancien contrôleur général des Postes, membre du Directoire des Postes, 1787.
Bruneau (Jean), juge de paix de la section du Mail, 687.
Brunesseaux (Pierre-Emmanuel), inspecteur principal du nettoiement et de l'illumination, 2084, 2091.
Brunet (Jacques-Antoine), marchand de chevaux, 1224.
Brunswick (déclaration du duc de), 1038, 1184.
Bruslé (Claude-Louis), premier greffier du Tribunal criminel du 17 août, 901, 931, 952, 983, 1007, 1009, 1010, 1012.
Bruté (Jean-Joseph-Guillaume), curé de Saint-Hippolyte à Saint-Marcel, 165.
Bruxelles (envoi de fonds aux émigrés à), 1178.
— (renvoi de deux anciens gardes du corps arrêtés comme espions par les Autrichiens à), 1198.
Buhaut (sieur), 1369.
Buiret (sieur), 344.
Buirette-Verrières (Claude-Rémy), commissaire de la section du Théâtre français, 1937.
Buis, employé au Bureau de féodalité des biens nationaux, 321.
Buob, ancien inspecteur des manufactures, 1500.

Bureau central du commerce, 1455-1497.
— central des juges de paix au Palais, 687, 690, 750, 757, 763, 1127, 1240, 1257, 1383, 1466.
— militaire de l'Hôtel de Ville, 1029.
— municipal, 107, 1853, 1857, 1862, 1863, 2062, 2107.
— d'agence générale des biens nationaux, 3, 4, 109, 252, 478, 529, 552, 2019, 2020, 2022.
— des archives des biens nationaux, 324, 1970, 1975, 1979.
— des archives du commerce, 1501.
— de la balance du commerce, 1459.
— des brevets d'invention, 1501, 1506, 1510, 1550, 1627.
— des communautés religieuses, 14, 22.
— de la Compagnie des Indes, 1508, 1509.
— de Comptabilité, 679.
— de la comptabilité au Saint-Esprit, 2131.
— de consultation des Arts-et-Métiers, 1522-1535, 1543, 1544, 1546, 1547, 1549-1555, 1557-1593, 1595, 1597, 1598, 1617, 1632, 1739, 1743, 1757, 2155.
— du contentieux du département des colonies, 1339.
— des domaines nationaux, 336.
— de douane (demande par les négociants de Paris de la conservation d'un), 1623-1625.
— des Economats, 673, 676.
— des enrôlements pour les frontières aux Mathurins, 1209.
— de la féodalité de l'administration des biens nationaux, 81-86, 249, 260, 265, 321, 332, 367, 453, 454, 478.
— des finances (greffes du), 679.
— de liquidation des biens nationaux, 12, 31, 102, 104, 110, 123, 146, 152, 156, 182, 218, 244, 253, 272, 274, 278, 291, 293, 296, 301, 305, 318, 324, 326, 352, 353, 361, 381, 383, 389, 393, 402, 404, 406, 411, 417, 419, 422, 424, 428, 454, 457, 467, 469, 481, 483, 543, 555, 556, 558, 564, 565, 574, 575, 584, 585, 602, 607-610, 1980.
— de liquidation des Chambres de commerce, 1479, 1507-1509.
— de la liquidation des maîtrises et jurandes, 1643.
— des lois commerciales, 1512.
— de paix du 1er arrondissement (translation du), 768, 769.
— des paroisses supprimées à l'administration des biens nationaux, 148.
— des pensions, 1643.
— de poste pour le chargement des lettres à l'Assemblée nationale, 1776.
— des procès-verbaux, 675.
— de la vente des biens nationaux, 105, 369, 488.
— de visite des fabricants de soieries de Tours, 1698.
— de visite des marchandises, 1623-1626.
— pour l'inscription des huissiers près les tribunaux (ouverture de), 712.
— près le commissaire du Roi du Tribunal de cassation, 1338, 1340.
Bureaux de la Comptabilité (installation dans le local de la Chambre des Comptes des), 667.
— de conciliation (organisation des), 1372.
— de paix, 1422.
— de visite et de marque, 1468.
Burel (André), sous-chef du Bureau de liquidation des biens nationaux, 110, 113, 198; chef du Bureau de féodalité de l'administration des biens nationaux, 332, 333, 430, 479, 488, 576, 1980, 2126.
Burettes vendues par les Ursulines de Sainte-Avoye, 598.
Burton, lieutenant de la force armée au poste du pont Notre-Dame, 1066.
Bury (Gérard de), chef du Bureau de féodalité des biens nationaux, 260.
Busman, manufacturier d'Alsace, 1697.
Buste de saint Martin, évêque (reliquaire contenant le), 285.
Bustes de l'abbaye de Saint-Denis (mutilations de), 234.
Butler, héritier de M. d'Héricourt, ancien officier aux Gardes françaises, 1283.

C

Cabanis (François), agent du Comité de police et de surveillance, 1039, 1206.
Cabaret à l'Apport Paris (rafle dans un), 1232; de l'Ile-Saint-Louis, 1224; de la rue de l'Arbre-Sec, 1251.
— de Sèvres, fonds bleu azur, 1762.

Cabarets fréquentés par les filous et femmes du monde, 1130; à Montmartre (abondance des), 376.
Cabinet d'anatomie d'Alfort, 2015; d'anatomie à Paris (projet de création d'un), 2015.
— d'histoire naturelle de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, 2038; des Jacobins-Saint-Honoré (examen du), 325-327; des Petits-Pères (transport aux Petits-Augustins du), 301; rue de la Sourdière (vente d'un), 327.
— de physique expérimentale de M. Charles, 2044.
Cabot, marchand de vins, 1394.
Cachan (Seine), plan et registre des déclarations, 246.
Cachet d'argent (soustraction lors des visites domiciliaires de), 1167.
Cachots de la Conciergerie (obscurité et infection des), 1888, 1889, 1891, 1892.
— Cadavre à l'Hôtel-Dieu (examen de), 1066, 1085; déposé dans la salle des morts de l'Hôtel-Dieu, 1066.
— de l'abbé Baduel, assassiné aux Champs-Elysées (examen du), 1076.
Cadavres (examen de) par les chirurgiens du Tribunal criminel du 17 août, 1273; déposés sur le Pont-au-Change, le 3 septembre 1792 (enlèvement des), 1070.
Cadet de Provence (Jean-Baptiste Edme, dit), marinier, 1225.
Cadet de Vaux (Antoine-Alexis-François), membre du Collège de pharmacie, 1412, 1413, 1419.
Cadet le Fort, complice du vol du Garde-Meuble, 1818.
Caen (habitant de), 1076; (manouvrier venant de), 1225.
Café militaire à l'Apport Paris, près du Châtelet, 1142, 1159.
— du Commerce, rue de la Ferronnerie, 1138.
— de Mirabeau, terrasse des Feuillants, 1123.
— du *Prophète Élie*, rue Saint-Honoré, 1123.
Cafés (demande de taxation du prix des), 1817; (rapport de M. Mosneron sur les), 1813.
Cahier de Gerville (Bon-Claude), ministre de l'intérieur, 20, 23, 154-156, 179, 635, 638, 660, 673, 722-724, 813, 1462, 1465-1467, 1470, 1471, 1474, 1501, 1503, 1505, 1506, 1508, 1509, 1511, 1522, 1558, 1632, 1657, 1659-1661, 1663, 1664, 1668, 1669, 1675, 1681-1683, 1720, 2003, 2068, 2072, 2102, 2103; procureur de la Commune, 618, 622, 626, 629.
Cahours, fabricant de bas, 1657, 1695.
Caillaud de Courcelles (Henry-François), avocat, administrateur de la chapelle de Saint-Yves, 185.
Caisse générale des pauvres, 1404.
— patriotique (faux billet de la), 1225.
— de commerce du sieur Lacornée, 1466.
— du commerce, 1465, 1697.
— de la Commune, 657, 682, 1843, 1855, 2120-2122.
— des Économats, 673, 676.
— d'Epargne Lafarge (employé à la), 1196.
— de l'Extraordinaire, 23, 28, 162, 207, 595, 1001, 1002, 1087, 1626, 1645, 2131.
— de la manufacture des porcelaines du Roi, 1763, 1764.
— du quartier maître général de la garde nationale parisienne, 1933, 1935, 1936.
— d'un régiment (détournement de la), 961.
— des secours et édifices sacrés, 1, 14, 23, 28, 179.
Calandre à cylindre acquise de M. de Vaucanson, 1698, 1700, 1701.
Calendrier philanthropique (*Le*), 1029.
Calices exceptés de la fonte, 78.
Calicots (fabrication de toiles dites), 1652.
Calippé (Jean-François), ingénieur, 1055.
Callières de l'Estang (Pierre-Jean-Georges), directeur du jury du Tribunal criminel du 17 août, 901, 939, 1055.
Cally (Pierre-Jacques), membre du Comité de police et de surveillance de la Commune, 975, 1210.
Calmet (Nicolas) dit Matelot, marinier, teneur de jeu de loterie sur les quais, 1200.
Calmon (Jean), ancien soldat au régiment de Berwick, volontaire au bataillon de l'Egalité, 1064.
Calonne (Charles-Alexandre de), conseiller d'Etat, 1680, 1682, 2013.
Calvados (président du département du), 1317.
Calvaire de l'Ermitage de Picpus, 360.

Cambacérès (Jean-Jacques-Régis), député à la Convention nationale, 1002.
Cambis (Henriette-Marie-Palatine de Dio de Montperroux), abbesse de Port-Royal, 425, 426.
Cambon, fils (Pierre-Joseph), député de l'Hérault à l'Assemblée législative, 1491.
Caminet (Georges), président du Comité du commerce, 1659, 1660.
Camions des ateliers de secours (vente des), 1959, 1960.
Camp de Saint-Omer (journal du), 1035.
— de la Chapelle, 1064.
— de Soissons, 1236.
— sous Paris (colporteur, travaillant au), 1118; (fermentation parmi les ouvriers du), 1118; (gendarmes et cavaliers pour le), 1042, 1061; (journalier enrôlé pour le), 1237; (ouvrier occupé aux travaux du), 1111; (ouvrier terrassier aux travaux du), 1169; (paye des ouvriers du), 1210; (Subsistances militaires du), 370; (vivandières du), 1097.
Campagnes (manque de bras dans les), 1847.
Campion, complice du vol du Garde-Meuble, 1818.
Camus (Adrien-Fidèle Le), administrateur au Département des Etablissements publics, 103, 163.
— (Armand-Gaston), député à la Convention nationale, 981.
— (Gilles-François), capitaine au bataillon du Département de Paris, 1272.
— (premier commis au Bureau de la vente des biens nationaux, 105, 266, 554.
Canal dans le lit de la Seine devant Passy (ouverture d'un), 2077, 2080.
Canalès-Oglou, fabricant d'huile sans odeur ni fumée, 1532, 1742, 1743.
Candélabres de porcelaine de Sèvres, 1762.
Canon (procédé pour désenclouage de), 1573.
— en cuivre, trouvé chez Du Rozoy (petit), 1035.
— en fer battu (fabrication de), 1573.
Canonniers (récompenses nationales à des), 1560, 1573; sur les vaisseaux (instruction des), 1560.
Canons (conversion des cloches en), 213; (conversion des fers et cuivres inutiles en), 2050; à bord des vaisseaux (manœuvre des), 1560.
— du bataillon Popincourt (location de maison, rue de la Roquette, pour placer les), 493.
— de fusils (machine propre à égaliser l'épaisseur des), 1574.
Canuel (Jacques-Michel), commissaire à la Liquidation des biens nationaux, 147, 298, 312, 360, 558, 566.
Cany (Seine-Inférieure) (prisons de), 1155; (tribunal du district de), 1155.
Caporal-fourrier d'une compagnie de garde nationale, cassé pour vol de souliers, 1210.
Capucines de la place Vendôme, 52, 477.
Capucins de la Chaussée-d'Antin (église des), 143-145; imprimerie de la veuve Le Jay y installée, 306; (tableaux des), 306.
— de Meudon, chapelains de la chapelle du château, 308.
— Saint-Honoré (bibliothèque et tableaux des), 101; (créance pour vente de vieilles boiseries), 307.
— composant la communauté de Picpus, 357.
Caran (Etienne), décrotteur, 1227.
Carcan (délivrance par le peuple d'un condamné mis au), 1090.
Cardage du coton, 1646, 1647, 1649, 1652, 1654, 1660, 1674-1677, 1679, 1680, 1692.
— de la soie, 1536, 1594.
Cardes anglaises, 1650, 1652, 1654, 1674, 1675, 1677, 1692.
— perfectionnées à carder le coton (invention de), 1533.
Cardinal (Pierre Alexandre, dit Le), voleur du Garde-Meuble, 1096, 1200.
Cardot (Didier), officier municipal, chargé d'apposer les scellés au Palais, 646, 649, 877.
Caresme (Jean-Baptiste), maître d'armes, 1131.
Carette (Victor), officier municipal, 1194.
Cargaison de bœuf salé (envoi au Havre d'une), 1850, 1854.
Cargaisons naufragées (réclamations contre des assureurs pour des), 1289.
Carignan (marquis de), 352.
Carignan de Saint-Maurice (Mme de), 515.
Carlier (Claude-Balthazar), commis au Bureau de liquidation des biens nationaux, 104, 204, 253.

— (Prosper-Hyacinthe), député du département de l'Aisne à l'Assemblée législative, 872.
Carmélites de la rue Chapon, 478.
— de la rue Saint-Jacques, 479, 483; (enlèvement des tableaux des), 218.
Carmes-Billettes, 168, 208.
— déchaussés de la rue de Vaugirard, 208; (bibliothèque et tableaux des), 309; (abbé Desprès, mort aux), 1210; (évêques de Beauvais et de Saintes massacrés aux), 1211.
— de la Place Maubert, 208; (translation des religieux du couvent des Grands-Augustins aux), 291; (translation des Augustins de la place des Victoires ou Petits-Pères aux), 300.
Caron de Beaumarchais (observations à la Convention nationale de la femme de P.-Aug.), 1037.
Carouge (Marin), président du Tribunal du 1er arrondissement, 726.
Carra (Jean-Louis), écrivain au département des imprimés de la Bibliothèque du Roi, 1038.
Carré de Saint-Eustache, 1043.
Carrère (Joseph-Barthélemy-François), membre de la Société royale de médecine, 2045.
Carrière abandonnée (mise en demeure de combler une), 2108, 2109.
Carrières (administration et travaux des), 2101-2112.
— (officiers des), 2105, 2106.
— (visite des), 2101-2107.
— du faubourg Saint-Marcel, 2102-2107.
Carrières (mariniers du port de), 1797; (rentes foncières sur des maisons de), 470.
Carrochez, fabricant d'instruments d'optique, 1554.
Carrousel (bâtiments incendiés au), 2121; (événements du 10 août au), 1237; (exécution capitale sur la place du), 885, 886.
Carte de citoyen actif, 1029.
— d'entrée au Tribunal criminel du 17 août, 974.
— de la terre de Chatenay, 270.
Cartes d'entrée à l'Assemblée nationale, 1029.
— d'entrée au château des Tuileries, 1032.
Cartulaires de l'abbaye de Saint-Denis (dépôt à Saint-Germain-des-Prés de), 231.
Caserne de la Courtille, 1090, 1227, 1237.
— des Fédérés de la rue Poissonnière, 1272.
— des gardes Suisses à Courbevoie, 1056.
— de la Nouvelle France, 1272.
— de la rue de Babylone, 1072, 1234.
— de Saint-Lazare, 1180.
— de la rue Verte, 769, 1079.
Casernement des gendarmes pour le camp de Paris à l'Ecole militaire, 1042; des Hussards de la Liberté au Louvre, 1085; de volontaires au collège de l'Egalité, 1163.
Casernes (état des), 1029.
Cassation (jugements rendus à l'occasion des délits de la journée du 10 août, non sujets à), 891; (pourvoi en) contre deux arrêts du Conseil, 1287; (refus de dispense de consignation d'amende pour les pourvois en), 1280; (requêtes en) de jugements du tribunal criminel du Gard, 1295.
— de jugements en matière criminelle (demandes en), 1284.
Castagné (Catherine-Antoinette), citoyenne de la section du Nord, 1272.
Castillon (Sébastien Rosé, dit), ancien garde du corps, 1198.
Castor pour les chapeaux (emploi de matière plus fine que le), 1732.
Catalogue de la bibliothèque des Carmes de la Place Maubert, 310.
— de la bibliothèque de Sainte-Geneviève (transcription du), 2034, 2036, 2037.
— des tableaux de la surintendance de Versailles, 2052.
Catalogues des bibliothèques nationales du district de Saint-Denis, 2040, 2041.
— des reliques de Saint-Martin-des-Champs, 271, 273, 282, 285, 286.
Caubert (Silvain), architecte, 81.
Cauche, commissaire du Roi près le Tribunal du 4e arrondissement, 2140-2142.
Cauchois (Jean-Alexandre), ancien maître maçon, 1087.
Cauchy (citoyen), noyé, déposé à la basse geôle du Châtelet, 1273.
Caudié, lisez Cauche, commissaire du Roi près le Tribunal du 4e arrondissement, 738.

Caussidière (chevalier de), major général de la garde nationale, 1029.
Cauvais (sieur), 1223.
Cauvet (Jacques), cuisinier, 1264.
Cavaliers de l'Ecole militaire (arrêté pris par les), 1042.
Caveaux de l'abbaye de Saint-Denis (ouverture des), 242.
Cavenel, avoué, 1048.
Cazette, commissaire du Conseil général de la Commune, 1239.
Cazin, juge de paix de Choisy-le-Roi, 859.
Cazotte (Jacques), ancien commissaire général de la Marine, 1032, 1050, 1051; (Elisabeth), sa fille, 1050.
— (Mme), 1051.
Céard de Serville (André de), commis au bureau de la guerre, 1035.
Célestins de Marcoussis (titres des), 312.
— de Paris, dépôt des titres des Célestins de Marcoussis, 312; tableaux (état des), 311.
Célibataires (demande d'une loi sur les), 1433.
Cellier (Vincent), accusateur public du 4e Tribunal criminel, puis commissaire du Roi près le même tribunal, 844, 847-852, 2147.
Censive de la terre de Châtenay, 270.
Censives du prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre à Gentilly, 265.
Céphale et l'Aurore, tapisserie des Gobelins, d'après Boucher, 2057.
Cerçay (Seine-et-Oise, con de Boissy-Saint-Léger, cne de Villecresnes), maison de M. de Montboissier, 1228.
Cerceau (l'abbé), curé de Congis, 1434.
Cercueils de plomb au couvent des Grands-Augustins, 291.
Cérémonies publiques, 2117, 2118.
Cerioux (Jean-Baptiste), imprimeur du *Journal du soir de la rue de Chartres,* 1148.
Cernin (Dauphin), jardinier de l'abbaye de Sainte-Geneviève, 243.
Certificat de bonne vie et mœurs délivré par la section des Sans-Culottes, 1229.
— d'inscription dans la garde nationale, 1185.
— de mise en liberté par le peuple, demandé par un prisonnier de la Force, 1252.
Certificats de civisme délivrés par les municipalités (obligation de produire des), 1384, 1867.
— de prestation du serment civique, 1509.
— de résidence (délivrance des), 1865, 1866; délivrés à M. du Châtelet, 1206.
— du commissaire de police de la section des Thermes de Julien à un prêtre réfractaire, 1181.
Chabert (Joseph-Xavier), inventeur de teintures rouges, 1710, 1711.
Chabot (François), membre du Comité de sûreté générale, 1082.
Chabrol, entrepreneur de polissage de diamants, 1648.
Chabron, *lisez* Chabroud (Charles), juge au Tribunal de cassation, 1362.
Chadelas (Jean-Charles), quartier-maître général, trésorier de la garde nationale parisienne, 1029, 1933, 1936.
Chaillot (Abbaye de Sainte-Périne de), 419; (avenue des Veuves à), 1035.
Chaires vacantes au Collège de France, 2009.
Chaise de cuivre antique, dans la Sainte Chapelle, 115.
Chaises des églises (baux et produits des), 2; de la chapelle Saint-Julien-des-Ménétriers (bail des), 32; de l'église des Filles-du-Sauveur (produit des), 591.
Chalais (M. de), 1167.
Chalas (sieur de), avocat, 1029.
Chaleurs (craintes de propagation de maladies contagieuses lors des), 1876, 1891.
Chalin (sieur), émetteur de faux assignats, 1183.
Chambon (Jean-Jacques), voleur du Garde-Meuble, 1049, 1139, 1150, 1174.
Chambre des Bâtiments (inventaire du mobilier de la), 649.
— de commerce de Toulouse, 1476.
— des Comptes (bureaux de la Comptabilité installés dans le local de la), 666, 667; (dépôts des livres, des fiefs et du greffe de la), 654, 660; (scellés sur les livres et papiers de la), 655; (épices arriérées de la), 2134; (menues dépenses des officiers de la), 2132, 2133; (projet de réunir le Tribunal de police correctionnelle et le Tribunal d'appel dans le local de la), 762.
— du Domaine (greffe de la), 679.

Chambres de commerce (liquidation des), 1479, 1507-1509; (suppression des), 1467.
— des Comptes (suppression des), 2133.
Champ de l'Alouette (Augustines anglaises du Chant, lisez), 450.
— de la Fédération (travaux exécutés au), 2128.
— de Mars (participation à l'affaire du) du 17 juillet 1791, 1075.
CHAMPEAUX (Martin), prévenu de vol, 743, 744.
Champigny (paroisse de), 190; (vigneron à), 190.
CHAMPION, avoué au Tribunal de cassation, 1288.
— (sieur), menuisier, 404.
CHAMPION DE VILLENEUVE (Anne-Clément-Félix), ministre de l'intérieur, 33, 1268, 1612; commissaire à l'organisation des paroisses, 72; administrateur au Département des Travaux publics, 1918, 2102, 2111, 2113, 2115.
CHAMPLOST (Charles QUENTIN DE), habitant aux Tuileries, 1216.
Champs-Elysées (argenterie volée, retrouvée sur le bord de la rivière, vis-à-vis les), 1160; journalier y arrêté pour vol de portefeuilles, 1237; (limonadier rogomiste des), 1232; (postillon arrêté aux), 1226; (repas des gardes nationaux de la section de 1792 aux), 1196; (tenue de jeu prohibé aux), 1232.
CHAMRON (Nicolas DE VICHY DE), trésorier de la Sainte-Chapelle, 113.
Chancellerie au Palais (projet d'installer le Tribunal criminel du Département dans la), 768-773.
CHANCIAUX (Jean), domestique, 1053.
Chandelier de saint Godegrand, conservé comme relique à Saint-Martin-des-Champs, 279.
Chandeliers (envoi à la Monnaie par l'église de Saint-Sauveur de), 180.
— de cuivre argenté des Pères de la Merci (envoi à la fonderie des Barnabites des), 334.
Chandelle fournie au Tribunal criminel du 17 août, 1020.
CHANEY, chef du bureau des déclarations et de surveillance générale de la Commune, 1206.
Change (cours onéreux du), 1994-1996.
— (variations du), 1837.
Changes (difficulté des), 1503.
Chanoinesses de Saint-Augustin à Picpus, 320, 542-552.
— du Saint-Sépulcre, 465.
CHANOT (Jean-Charles), marchand à Saint-Maur, 346.
Chansons contre le gouvernement et les ordres religieux, 1035.
CHANTEREINE (Jean-Pierre-François PELLERIN dit), contrôleur du Garde-Meuble, 1170.
Chantier de bois au coin des rues de Bellechasse et de l'Université, 1401.
Chantiers de bois et charbons à Paris (état des approvisionnements dans les), 1857, 1862.
Chanvre (filature du), dans les hôpitaux, 1657.
Chaourse (procès de), contre Bertrand, abbé de Saint-Denis, 231.
CHAPEAUBLANC, voleur du Garde-Meuble, 1818.
Chapeaux (perfectionnements de la fabrication des), 1731, 1732.
Chapelle intérieure en l'abbaye Saint-Antoine (construction d'une), 366, 368.
— de Notre-Dame-des-Miracles, en l'église Saint-Maur, 109, 135.
— de Saint-Denis et Saint-Georges à Notre-Dame, 94.
— de Saint-Edme à Bercy, 184.
— de Saint-Julien-des-Ménétriers, 32, 334.
— Saint-Yves (compte des biens et revenus de la), 185; (vente par adjudication de la), 112.
— de Sainte-Marthe dans l'église de Saint-André-des-Arts, 18.
Chapelle Saint-Denis (camp de la), 1064, 1097; (garde nationale de), 1083; (officiers municipaux de la), 1083.
Chapelles (fermeture des), 62.
Chapitre de Notre-Dame (domaine hors de Paris du), 89-93, 95; (maisons appartenant au), 81-86.
— de Saint-Aignan, 31.
— de Saint-Benoît, 102, 103.
— de Saint-Louis-du-Louvre, 108, 109.
— de Saint-Marcel, 16.
— de Saint-Maur (union au chapitre de Saint-Louis-du-Louvre du), 109.

— de Saint-Merry, 110.
— de Saint-Paul de l'Estrée, à Saint-Denis, 241.
— de Vincennes, 125, 132, 136.
CHAPOTEY (sieur), 2086.
CHAPOTOT (Germaine), religieuse de l'abbaye de Panthemont, 408.
Charbon (approvisionnement de) à Paris, 1857, 1862; (consommation annuelle du) à Paris, 1857; (conversion de la tourbe en), 1553; confisqué au profit des pauvres, 1406.
— de terre (four à cuire le plâtre au moyen du), 1561; (four pour la cuisson de la porcelaine avec le), 1596.
CHARBONNEL (Jérode), habitant de Caen, 1076.
Charbons (achat et envoi à Paris de), 1846.
CHARDON (Daniel-Marc), maître des Requêtes, 1511.
Charenton (gare au-dessous du pont de), 2077, 2080.
Charenton-Saint-Maurice (maçon à), 471.
Chariot gradué propre à filer le coton, 1688.
Charité (religieux de la), 741.
CHARLES (François), épicier à Clamart, 201.
— (Jacques-Alexandre-César), professeur de physique, 2042-2044.
— (Jean-Henry), commissaire de la Commune, 1060, 1192.
CHARLES V, roi de France, son écritoire à la Sainte-Chapelle de Vincennes, 129; (pierre fine représentant sa tête, sur un bâton de chantre, 129.
CHARLIER (Louis-Joseph), député de la Marne à l'Assemblée législative, 210.
Charniers du cimetière des Innocents (tombes, épitaphes et monuments sous les), 632.
Charonne (municipalité de), 586, 587, 2061.
— (paroisse de), 587.
— (Sœurs séculières de l'Adoration-du-Saint-Sacrement à), 586-588.
— (habitants du **Petit**-), 2062; (vigneron au **Petit**-), 354.
CHARPENTIER (François), acquéreur de maison, rue de Buffon, à Paris, 2128.
— (Louis), juge au 2e Tribunal criminel, 821, 822, 956; président du 2e Tribunal criminel, 826.
— (Remy), bénédictin de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, 236.
— concierge du château de Vincennes, 133.
— mécanicien, 1579.
Charpentier (récompense nationale accordée à un), 1544.
CHARRON, *lisez* CHARON (Joseph), officier municipal, chargé des contributions publiques, 2064.
Charrue à labourer sans chevaux, 1562.
Chartes (recueil des), de M. de Bréquigny, 2046.
CHARTON (Elisabeth) dite sœur SAINTE-THÉRÈSE, prieure des Dominicaines de la Croix, 51.
Chartres (diocèse de), 20.
— (jonction du Loir et de l'Eure au dessus de), 1798.
Chartreux (projet de transférer à Saint-Victor les), 208.
— statues des frères Dormans, s'y trouvant, réclamées par la municipalité de Dormans, 315.
— vente projetée de leur maison et de leur enclos, 313.
CHARTREY (René-Denis), membre du Comité de police et de surveillance de la Commune, 1181, 1183.
CHARTRON (Nicolas), garçon charpentier, 1080.
CHARVET, commis du Bureau des communautés religieuses, 14.
Chasse-Midi ou Cherche-Midi (prieuré des Bénédictines de), 429-432.
Chasse nouvelle aux bêtes puantes et féroces, pamphlet, 1038.
Châsse de saint Jean-Baptiste, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, 286.
— de sainte Geneviève (translation dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont de la), 159, 245.
Châsses de la Sainte-Chapelle de Vincennes, ornées de pierreries, 131, 140.
CHASSET (Charles-Antoine), ancien député à la Constituante, juge au Tribunal de cassation, 1286; président dudit Tribunal, 1300, 1323.

Chassis de verre d'un coiffeur, formant saillie (suppression de), 1414.
CHASTE (Joseph-François), président du district de Vienne, juge suppléant au Tribunal de cassation pour le département de l'Isère, 1296, 1303, 1313.
CHATEAUNEUF DE RANDON (Alexandre-Paul GUÉRIN, marquis de), ex-député à l'Assemblée constituante, 1646.
CHATELAIN (Jacques-Charles-Quentin), graveur en taille-douce, 1173.
— (femme), 1210.
CHATELET (Achille du), 1165.
CHATELET (Louis-Marie FLORENT, duc DU), 1206.
— (Mme du), 1206.
Châtelet (bijoutier détenu pour rébellion au), 1226.
— (café militaire à l'Apport Paris, près du), 1142, 1159.
— (corps de garde du), 1227.
— (demande en revision de sentence du), 1283.
— (détention arbitraire de prisonniers du), 1875.
— (écrou d'un compagnon menuisier, inculpé de vente de chemise volée, au), 1249; (d'un cuisinier de maison, pour émission de faux billet de la Caisse patriotique, au), 1237; (d'un particulier arrêté dans un cabaret de la rue de l'Arbre-Sec, au), 1251; d'un terrassier, inculpé de vol, au), 1225.
— excès y commis sur un prisonnier par ses co-détenus qu'il avait dénoncés, 1250.
— (fabrication de faux assignats au), 1237, 1250.
— (greffes et archives du), 618, 632, 643, 652, 658.
— (livres de couleur du), 632.
— (maladies contagieuses en la prison du), 1873.
— (objets trouvés sur les prisonniers massacrés au), 1070.
— prisonnier mis en liberté par le peuple, 1227.
— (prisonniers du), 1029.
— (prisons du), 710.
— (projet de démolir le Grand), 710.
— (registres d'audience de la chambre civile du), 632.
— (registres d'écrou et mandats d'arrêt représentés par le concierge du), 1877.
— (transfèrement et oubli à la Force d'un prisonnier du), 1224.
— (tribunal séant au), 1353.
Châtenay-les-Bagneux ou **Châtenay-Penthièvre** (cure et paroisse de), 191.
— (officiers municipaux de), 191.
— (terre de), 270.
CHATENAY (citoyen du), habitant rue des Bons-Enfants, 1167.
Châtres, aujourd'hui **Arpajon** (municipalité de), 1181.
CHAUBERT (Jean-Baptiste), abbé de Sainte-Geneviève, 38.
CHAUMETTE (Jean-Gaspard, dit Anaxagoras), procureur de la Commune, 1210.
Chaussée-d'Antin, 1466.
— de Courcelles (réparation de la), 2092-2098.
— Saint-Lazare, 1178.
Chaussons (fabrication de), 1573.
CHAUVET (Pierre-Antoine), religieux Barnabite, premier vicaire de Passy, 303.
CHAUVIN (Catherine-Elisabeth), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
— (Pierre), rentier de l'abbaye de Panthemont, 400.
— commissaire de la Commune pour le tirage du jury du Tribunal criminel du 17 août, 915.
CHAVET (Jean-Sébastien), contrôleur des offices du Roi, 1349.
CHAYÉ (Germain), orfèvre, comptable des deniers pour la construction de l'église de Saint-Barthélemy, 153, 154, 2126.
CHEMELAT (Antoine-François), maître de pension à Paris, 87.
Chemin de la barrière de Pantin à Belleville, 2085.
CHEMITTE (dame), mercière à Paris, 567.
CHENAUX (Joseph), ancien garde Suisse, hussard de la Liberté, 1085.
CHENNEVIÈRES (usurpation du titre de marquis de), 1163.
Cher (directoire du département du), 1861, 1862.
CHERADAME (Jean), entrepreneur du nettoiement, 2091, 2100.
Chérancé (Sarthe, con de Beaumont-sur-Sarthe) (église de), 1203.
Cherbourg (Manche) (citoyen de), 1840.

Cherche-Midi (prieuré des Bénédictines de Notre-Dame-de-Consolation du), 429-432.
Cherté du bois de charpente, 1581.
— des cuirs, 1714, 1715.
— d'outils achetés en Angleterre, 1653.
— excessive des vivres, 1773.
Chertemps (Antoine), lieutenant de gendarmerie, 1050.
Chéru, lisez Chéret (Sébastien), ancien marguillier de l'église de Saint-Barthélemy, 154.
Chevalier (André), commissionnaire, 1225.
— (Jean), ancien chanoine de Saint-Aignan, 31.
— (Jeanne-Claude), femme de chambre d'une femme du monde, 1210.
— (Marie), religieuse converse de l'abbaye de Panthemont, 408.
— citoyen de la Martinique, distillateur, 1735, 1736, 1738.
— huissier, 1210.
Chevaliers du poignard, 1040, 1189.
Chevallier (Edmée), dite Scholastique, dépositaire des Bénédictines de la rue Saint-Louis, 568-571, 583, 584.
Chevaux (réquisition et recensement des), 1175.
— de la maison du Roi (restitution des), 1029.
— de Marly, par Coustou, 2050.
— de la remonte générale (envoi à Fontainebleau des), 1039.
— (enlevés chez le Roi (ordres de l'état-major concernant les), 1029.
Chevel (Louis), guichetier de la Conciergerie, 1192, 1247.
Chevereau (Jean-Marie), gagne-deniers, 1248.
Chevillard (Cloud), ancien supérieur du couvent de la Merci, 331, 332.
Chevreton, vitrier, 229.
Chevreuil (veuve), habitant rue de la Calandre, 1122.
Chiffons (rareté des), 1719.
— bis, teints, peints et imprimés (blanchiment des), 1529, 1534.
Chimistes (récompense nationale accordée à des), 1553, 1588.
Chine (missionnaires en), 2016.
Chinout (Jean), mendiant, 1321.
Chirurgien (récompense nationale accordée à un), 1578.
— herniaire (récompense nationale accordée à un), 1555.
Chirurgiens (rapport de) sur un cadavre à l'Hôtel-Dieu, 1085.
Chocquart (Jean), garçon manœuvre, 1232.
Choiseul-Stainville (Claude-Antoine-Gabriel, duc de), 1032.
Choiseul (Hippolyte), 1059.
Choisy-le-Roi (château de), 124.
— (juge de paix de), 859.
Cholet (Jean), commissionnaire, 1045.
Chollet, commerçant à Londres, 1850.
Cholois, avoué au Tribunal de cassation, 1301.
Chômage des ouvriers de la manufacture des tabacs, 1745, 1746.
Choristes des paroisses, 24-26.
Choudieu (Pierre-René), secrétaire de l'Assemblée nationale, 1386.
Chrétien (Pierre-Nicolas), commissaire de la section de 1792, 1067.
Ciboire vendu par les Ursulines de Sainte-Avoye, 598.
Ciboires exceptés de la fonte, 78.
Ciboul (Claude), officier de paix, 1029.
Ciboule (Denis), garde de plaine à Issy, 59.
Cicéron, son buste à l'abbaye de Saint-Denis, 234.
Cimetière des Innocents (tombes et monuments du), 632.
— de la Madeleine (inhumation du corps de P. Bardol, exécuté place de la Révolution, dans le), 1076.
— de l'église de Saint-Pierre-de-Chaillot, 1076.
— de la paroisse de Saint-Roch, 486.
Circulaire aux départements (envoi de), 1801.
Cirque du Palais-Royal (salle de jeu dans le), 1404.
Ciselure (pièces en), exécutées par le sieur Watel, 1543.
Civet (Jean-Pierre), commissaire de police de la section du Nord, 1272.
Chabault (Simon), fondeur, 1210.
Clairville (Jeanne Fermy, dite), ouvrière en linge, 1073.
Clamart [Seine] (épicier à), 201.
— (paroisse de), 192.
— (vigneron à), 192.

Clamecy [Nièvre] (garde nationale de), 2156.
— (insurrection des ouvriers de), 2158, 2159.
— (marchand de bois à), 2156.
— (menaces de pillage et de massacre à), 2156.
CLARET (Nicolas), commis au Bureau de liquidation, 555, 556.
CLAVIÈRE (Etienne), ministre des Contributions publiques, 29, 882, 1597, 1744, 1766, 1785.
CLÉMENT (Marie-Rosalie), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
— aîné, imprimeur, 949.
— (dame), suspecte, 1040.
CLÉMENT [DE BLAVETTE] (Athanase-Alexandre), juge du Tribunal d'appel de la police correctionnelle, 766.
CLÉMENT DE BOISSY (Athanase-Alexandre), maître des Comptes, 662, 2132, 2134.
CLÉMENT DE MALLERAN, professeur de droit français à la Faculté de droit de Paris, 2013.
Clergé (libelles contre le), 1035.
— (protestations et déclarations du), 1035.
CLÉRICY (Antoinette-Marie-Madeleine-Isoline), femme d'Antoine LAGARD, mercier, 1153.
CLÉRY (Jean-Baptiste-Antoine HANEL, dit), valet de chambre de Louis XVI, 1091.
Clichy (Seine) (juge de paix et officier de police du canton de), 1097.
CLIQUOT, dépositaire de l'orgue de l'église de Saint-Pierre-des-Arcis, 152.
Cloches (conversion en canons des), 213.
— (fonte et conversion en monnaie des), 211.
— (suppression de), dans les paroisses de Paris, 174.
— de l'abbaye de Montmartre (transport aux Barnabites des), 384, 387.
— des Bénédictines du Saint-Sacrement (alarmes causées par l'enlèvement prochain des), 582.
Cloître du couvent des Chanoinesses de Picpus, 551.
— des Jacobins Saint-Honoré, 768, 769.
— des Jacobins de la rue Saint-Jacques, 330.
— de Saint-Germain-de-l'Auxerrois, 83, 84, 86.
Clos des Pénitents de Picpus, dit l'Ermitage, 357, 358, 360, 361.
Club des Bonnes gens (Ariette du), 1210.
— des Arts, au Palais-Royal, 1039.
— des Franc-constitutionnaires ou Loyalistes, 1029.
— de l'Hôtel de Massiac, 1039.
— des Jacobins, 1037.
— de Valois, 1039.
Clubs (liste des), 1037.
Coblentz [Allemagne] (arrestation à Dunkerque de deux gardes du corps venant de), 1198; (Cottin de la Thuillerie, émigré à), 1086; (fils du notaire Guillaume, émigré à), 1189; (baron de Viomenil, revenu de), 1032; (relations avec les émigrés de), 1218.
COCART (Marie-Louise), femme ANGLÈS, complice du vol du Garde-Meuble, 1104.
COCHARD (Anne), dite sœur Louise, du couvent des Madelonnettes, 536.
— (Claude-Alexis), ancien député à la Constituante, juge au Tribunal de cassation, 1286.
Cochinchine (missionnaires en), 2016.
COCHOIS (Nicolas-Étienne), commissaire du Conseil général de la Commune, 1192.
Coco (Jean-Manuel AUDOUIN, dit), manouvrier, 1233.
Code pénal (demande d'interprétation du) à la Convention nationale, 1088; (interprétation du), 756, 879; (lacune du), touchant les tentatives de crime, 779-781; (procès-verbaux sur les délits qualifiés par le), 840.
COEFFIER, entrepreneur des travaux des carrières, 2111.
CŒUR-DE-VACHE (Jean-Louis), garçon d'audience du ci-devant Châtelet, 666.
COFFINHAL (Pierre-André), avoué, juge non acceptant du Tribunal criminel du 17 août, 901, 917, 1029; président au Tribunal de cassation, 1275.
Coffretiers (encombrement de la voie publique par des), 1418.
COIGNY (Jean-Philippe de FRANQUETOT, chevalier de), 1032.
Coin de la médaille d'or offerte à Réveillon, gravé par M. Gatteaux, 1600-1603, 1607, 1608.
COINTEREAUX ou COINTEREAU (François), professeur d'architecture rurale, 1580, 1597.

Colas (Jacques), négociant en bijouterie, 1134.
Colin, marchand de vins, 1412.
Colinet (sieur), 1407.
Collège (séminaire des Trente-Trois assimilé à un), 2019, 2020, 2023.
— de Cambrai (professeur au), 806.
— de l'Égalité, 1163.
— de France, 2009, 2010.
— des Irlandais, 44, 45, 47, 49, 57.
— de Laon, 1220.
— de Lisieux (statues des frères Dormans au), 315.
— des Lombards ou des Irlandais, 44, 45, 47, 49, 57.
— de Navarre, 2011.
— de pharmacie (membre du), 1412, 1413, 1419.
— des Prémontrés de la rue Hautefeuille, 352.
— des Quatre-Nations, 105.
— de Sainte-Barbe (l'abbé Antoine Baduel, supérieur du), 1076.
Collèges (fixation du nombre et de l'emplacement des), 2044.
— (rentes dues par le clergé aux), 37.
Colles fortes (préparation nouvelle des), 1565.
Colombart (Claude), curé de Saint-Nicolas-des-Champs, 175.
Colonne de la Liberté sur le terrain de la Bastille (projet de), 2076.
Colonnes du maître autel de l'église Saint-Honoré, 105.
— de marbre de l'église des Grands-Augustins (ordre d'enlever les), 293.
— de marbre noir dans la Sainte-Chapelle haute, 115.
— de marbre noir de l'église des Théatins (transport au Dépôt des Petits-Augustins de), 363.
Colporteur de papiers nouvelles (coups et blessures à un), 1124.
Combat singulier dans la rue, suivi de meurtre, 1096.
Combles en planches (construction de), 1581.
Comité autrichien (agent du), 2032, 2038.
— ou Bureau central du commerce, 1463, 1473-1475, 1480-1484, 1486, 1488, 1490, 1492, 1493, 1495, 1498, 1499, 1500, 1502, 1503, 1508, 1509, 1524, 1545, 1602, 1648, 1674, 1679, 1793, 1810, 1870, 1871.
— Mazarin, dénomination de la Commission des Monuments, 99.
— militaire de l'Hôtel-de-Ville, 1029.
— permanent de l'Hôtel-de-Ville, 1274.
— de l'administration des biens nationaux, 334, 370, 2126, 2128-2131.
— d'agriculture, 1823, 1824, 1827, 1828, 1847.
— d'agriculture et de commerce, 1616, 1617, 1653, 1654, 1663, 1674, 1677, 1683, 1755, 1775.
— des colonies, 1735.
— du commerce, 1473, 1518, 1520, 1521, 1535, 1595, 1623-1625, 1638, 1655, 1659-1661, 1663, 1664, 1666, 1676, 1681, 1682, 1688, 1699, 1705-1708, 1713-1715, 1718, 1719, 1721, 1726, 1731, 1733-1735, 1737, 1745, 1747, 1748, 1751, 1753, 1755, 1756, 1765, 1780, 1781, 1784, 1789, 1790, 1792, 1797, 1813-1815, 1817, 1823, 1824, 1826-1828, 1831, 1832, 1836-1841, 1847.
— de correspondance, 1214.
— des décrets et procès-verbaux, 1319, 1454, 2120.
— de la dette publique, 1655.
— des domaines, 71, 206, 210, 487, 1766.
— ecclésiastique, 368, 2018, 2072.
— de l'Extraordinaire des finances, 207, 210, 635-637, 639-642, 651, 655, 775, 1637, 1786, 2121.
— des finances de la Constituante, 1929, 1931, 2136-2138.
— d'inspection de la salle, 1799,
— d'instruction publique, 438, 439, 1437, 1454, 1622, 1635, 1638, 1765, 1928, 2015.
— de législation, 24, 65, 216, 631, 668, 702, 705, 706, 718-721, 749, 751, 754, 756, 779, 780, 781, 878, 1278, 1284, 1285, 1322, 1338, 1344, 1364, 1370, 1380, 1385, 1386, 1424-1428, 1430, 1431, 1433-1435, 1437, 1438, 1441, 1443, 1446-1448, 1450, 1516, 1518, 1638, 1639, 1778, 1832, 2146, 2149, 2151, 2154.
— de liquidation, 699-702, 705-707, 1478, 1489, 1492, 1621, 1688.
— de marine, 1473, 1728.
— des monnaies, 1733.
— de l'Ordinaire des finances, 158, 1340, 1478, 1483, 1489, 1491, 1721, 1778, 1792, 1884, 2046, 2118, 2121, 2137.

— des pétitions, 173, 1430, 1655, 1745, 1746.
— des recherches de l'Assemblée constituante, 1880, 1882, 1885.
— des secours publics, 37, 1745, 1774, 1899.
— de la section des Amis-de-la-Patrie, 1210; de la section des Arcis, 1072, 1092; de la section de la Cité, 1044, 1062; de la section de la Croix-Rouge, 210; de la section du Faubourg-Montmartre, 1193; de la section du Louvre, 1070; de la section Mirabeau, 1194; de la section de Molière-et-La-Fontaine, 1043; de la section de l'Observatoire, 615, 617, 1162, 2101; de la section du Palais-Royal, 1409; de la section du Panthéon-Français, 1118; permanent de la section Poissonnière, 2027; de la section Popincourt, 493, 1068, 1210; de la section des Postes, 437, 438, 1184; de la section de Saint-Philippe-du-Roule, 696.
— de sûreté générale, 1032, 1050, 1082, 1170, 1198, 1206, 1228, 1818, 1819.
— de surveillance de l'Assemblée nationale, 925, 1039, 1198, 1205.
— de surveillance et de salut public de la Commune, 925, 975, 1036, 1038, 1039, 1047, 1056, 1060, 1061, 1070, 1075, 1083, 1086, 1107, 1167, 1179, 1181, 1183-1185, 1187, 1191, 1204, 1206, 1210, 1217, 1220, 1242, 1866.
— de surveillance de la Convention nationale, 1082, 1178.
— de surveillance de la section des Amis de la Patrie, 1196; de la section de Marseille, 1075; de la section des Quatre-Nations, 1083, 1117.
Comités (demande par le jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août des pièces se trouvant dans les), 939.
— de l'Assemblée nationale (tableaux ornant les salles des), 101.
Commerce (Bureau et comité central du), 1463, 1473-1475, 1480-1484, 1486, 1488, 1490, 1492, 1493, 1495, 1498-1500, 1502, 1503, 1508, 1509, 1524, 1545, 1602, 1648, 1674, 1679, 1793, 1810, 1870, 1871.
— (députés du), 1460, 1463, 1467, 1474, 1475, 1480-1482, 1484.
— maritime (travaux de M. Mosneron sur le), 1474, 1475.
— de l'argent, 986.
— des blés et grains, 1046, 1826.
— des cuirs, 1713-1715.
— de filles publiques, 1111.
— de l'orfèvrerie parisienne, 1733, 1734.
— du salpêtre, 1757.
Commines (Philippe de), son tombeau aux Grands-Augustins, 291.
Comminet (Mathurin), de la section du Ponceau, membre du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 966, 1055.
Commis de la guerre (certificat donné à un courrier de l'armée du Rhin par les principaux), 1102; (mémoire anonyme contre les premiers), 1035.
— greffiers suppléants près le Tribunal du 1er arrondissement, 726.
Commissaire national près le Tribunal du 17 août (abus de fonctions reproché à M. Botot), 1055.
— de la Commune, chargé de perquisitionner aux environs de Paris, 1185.
— de la Convention nationale au Garde-Meuble, 1170.
— du Directoire du Département (extraction des minutes du greffe du Conseil des finances en présence d'un), 671, 672.
— de police de la section des Arcis (injures au), 1078.
— du pouvoir exécutif, chargé d'assister à la levée des scellés sur les greffes du Tribunal du 17 août, 1021, 1022, 1024-1026.
— du Roi près le 2e Tribunal criminel (nomination du); 823, 826; près le 3e Tribunal criminel (remplacement du), 837-839; près le 4e Tribunal criminel (démission du), 844, 845, 847, 848, 850-852; du 6e Tribunal criminel (serment prêté par le), 866.
— du Roi près le Tribunal du 4e arrondissement (remplacement du), 2140-2142.
— du Roi près le Tribunal d'appel de la police correctionnelle, 761, 766, 767.
— du Roi près le Tribunal de cassation (nomination du), 1334-1344; par intérim près le Tribunal de cassation, 2140.
— de la section de la Fontaine de Grenelle chargé du recensement des chevaux et voitures, 1175.
— près la cour martiale chargée de juger les Suisses (désignation de), 892.

Commissaires chargés d'apposer les scellés sur les greffes des Conseils, 665; chargés d'inventorier le mobilier de la Couronne, 2048, 2049; chargés d'inventorier les objets déposés dans les greffes des Tribunaux criminels supprimés, 876, 877; chargés de la levée des scellés apposés au Palais, 633, 646, 649; chargés de l'organisation des paroisses, 181; chargés de l'organisation des troupes à Paris, 1201; chargés de procéder à l'inventaire de la manufacture de Sèvres, 1768; envoyés au château de Marolles par le Comité de surveillance et de police, 1206.
— nationaux près le Tribunal criminel du 17 août, 917, 926-928, 934-936, 1000, 1017; nationaux près les Tribunaux criminels (suppression des), 1000.
— préposés à la suite des affaires de la Chambre des Comptes, 2132-2134.
— au Châtelet (liquidation des offices de), 700.
— aux saisies réelles (liquidation des offices de), 701.
— de l'Académie des sciences (rapport sur un métier pour varier les dessins des étoffes de soie par les), 1542, 1548; chargés d'expérimenter un moulin mécanique, 1631.
— de l'Assemblée nationale, chargés d'examiner les archives de la noblesse aux Grands-Augustins, 2033; chargés d'examiner les pièces déposées au Comité de surveillance de la Commune, 1864.
— du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, 1528, 1529, 2155; chargés de suivre les expériences de Barthélemy de Récologne pour la fabrication des poudres et salpêtres, 1527.
— du bureau des enrôlements pour les frontières, 1209.
— du Comité du commerce, chargés de discuter sur les brevets d'invention au Comité de législation, 1639.
— du Comité de surveillance, chargés d'arrêter Mmes du Châtelet et de Simiane, 1206.
— de la Commune, de service au Temple, 1091; chargés d'apposer les scellés sur le greffe du Bureau central des juges de paix, 687, 690; chargés d'apposer les scellés sur les papiers de Du Rozoy, 1035; chargés d'arrêter M. de Montmorin à Houilles, 1038; chargés de l'examen des comptes des Filles pénitentes du Sauveur, 591; chargés d'examiner un pont flottant inventé par un officier, 1583; chargés d'interroger une fermière du Mesnil-Aubry, 1046; chargés d'interroger le sieur Gibé, notaire de la Liste civile, 1060; chargés d'interroger le sieur Hue, valet de chambre de Louis XVI, 1210; chargés de la levée des scellés sur les effets des prévenus en état d'arrestation, 1170; chargés dans les maisons de détention de procéder à la levée des scellés, 1239; chargés d'obtenir la conservation du bureau de douane, 1625; chargés de procéder au tirage des jurés du Tribunal criminel du 17 août, 964, 965; chargés de la remise des procès non jugés et pièces à conviction des Tribunaux criminels supprimés, 877; chargés de saisir et enlever les armes dans les greffes du Châtelet, 692-695; chargés de visiter la Conciergerie, 1192; envoyés à l'Assemblée nationale pour la formation du Tribunal du 17 août, 888, 890; envoyés chez un prêtre réfractaire, 1267; envoyés dans les prisons, 1235.
— de la commune de Montmartre envoyés à l'abbaye de Montmartre, 385-387.
— de la Comptabilité, 660, 667.
— de la Convention nationale, chargés de recevoir les déclarations des effets trouvés au Louvre et aux Tuileries, 2053.
— du Département, chargés de lever les scellés chez un émigré (conduite de), 1204.
— du district de Saint-Denis, chargés de procéder au recolement du mobilier des Sœurs de l'Adoration du Saint-Sacrement à Charonne, 586; envoyés à l'abbaye de Montmartre, 386, 387.
— des domaines nationaux (estimation de la récolte d'un jardin par les), 595.
— de la municipalité de Charonne, chargés du recolement de l'inventaire du mobilier des Sœurs de l'Adoration, 586.
— du Museum national, 2054.
— de police (instructions aux), 1393.
— du pouvoir exécutif près les tribunaux d'arrondissement (nomination des), 717.

— du Roi près les tribunaux civils et criminels (suspension des), 717; près les Tribunaux criminels provisoires, 785, 857; près les 6 Tribunaux criminels (demande de maintien des), 834; près les Tribunaux criminels (envoi de procédures au Tribunal de cassation par les), 1332; près les Tribunaux du département de Paris (circulaire aux), 758; près des tribunaux de district, 1297.
— de la salle de l'Assemblée nationale, 667, 1776.
— de la section de la Bibliothèque, chargés d'apposer les scellés sur les papiers de G. Tassin, 1093; de la section de Bondy, délégués auprès du jury d'accusation du Tribunal du 17 août, 1269; de la section de la Cité, chargés d'assister au brûlement du guidon des émigrés, 991; de la section de la Fontaine-de-Grenelle, chargés de délivrer un certificat, 526; chargés du recensement des chevaux et voitures, 1175; de la section des Gobelins, chargés de visiter les carrières, 2101-2107; de la section des Lombards, chargés de perquisitionner chez la dame Clément, 1040; de la section du Louvre, chargés d'arrêter et un garçon perruquier, inculpé de vols, 1065; de la section du Louvre, chargés de recevoir les déclarations d'agents de police, 1179; de la section du Luxembourg, chargés d'apposer les scellés au couvent des Bernardines-du-Précieux-Sang, 561; de la section du Marais, chargés de l'arrestation de domestiques pour vol, 1053; de la section de Mirabeau, envoyés à l'abbaye de Montmartre, 387; de la section du Panthéon français, chargés d'arrêter un volontaire escroc, 1163; de la section des Piques (délivrance de pouvoirs pour la recherche des suspects par les), 1167; de la section Poissonnière, chargés d'apposer les scellés sur les archives de la congrégation de Saint-Lazare, 2026, 2030; de la section du Pont-Neuf, chargés de perquisitionner chez le sieur Tourtot, ex-chanoine de la Sainte-Chapelle, 1245; de la section des Postes, attestant les services rendus par les Filles-de-Sainte-Agnès, 437; chargés de perquisitionner chez l'abbé Bertrand, frère du ministre, 1184; de la section des Quinze-Vingts, chargés d'apposer les scellés à l'abbaye de Saint-Antoine, 370; de la section du Roule, (dépôt de pièces relatives à l'affaire Montmorin par les), 1039; de la section du Temple, chargés d'arrêter un ancien matelot, mendiant, 1098.
— des sections (production des certificats de civisme devant les), 1807; des sections réunies à la Maison commune, 214; des sections réunies (transport au couvent de la Miséricorde des), 541; chargés de surveiller la délivrance des certificats de résidence, 1805; des sections de la Butte-des-Moulins et des Piques, chargés de visites domiciliaires, 1167; des sections du Panthéon-Français et de l'Observatoire, chargés d'arrêter le sieur Lieutaud, 1082.
— de la Trésorerie nationale, 33, 77.
— du Tribunal de cassation, chargés de présenter à l'Assemblée nationale l'état des jugements de cassation, 1299.
— pour l'organisation des dépenses municipales et celle des bureaux, 1029.
— civils de la section des Amis-de-la-Patrie, 1272.
— voyers (réclamations d'anciens), 1029.
Commission d'agent de police, délivrée par le Département de Police, 1179.
— chargée de l'organisation des nouvelles paroisses, 69, 72.
— des arts, 107.
— de bienfaisance de la paroisse de Saint-Eustache, 438; de la paroisse de Saint-Laurent, 1272; de la paroisse de Saint-Marcel, 171.
— des Monuments, 69, 72, 92, 99-101, 106, 111, 112, 115, 124, 205, 218, 298, 299, 301, 305, 306, 315, 318, 323, 327, 330, 360, 363, 532.
— des réguliers (archives et registres de la), 10, 14, 22, 27.
— ou Comité des savants (commission des Monuments), 72, 92, 99-101, 106, 111, 112, 115, 218, 298, 299, 301, 305, 315, 318, 360, 363, 532.
— des secours religieux, 9.
— administrative chargée de remplacer le Département, 447, 968, 1973.

— centrale, 708.
— extraordinaire des Douze, 80, 890, 1808.
— des Vingt-un, 1003, 1032.
— municipale de bienfaisance, 2, 171.
Commissions extraordinaires du Conseil (greffier des), 622, 626.
— du Conseil (magistrats composant les), 673, 676.
Commune du 10 août (Etienne Feuillant accusé de décrier la), 1204.
— de Paris (absolution de J. Cazotte par la), 1050; (arrestation de 2 gendarmes conduits à la), 1042.
Comoront (gendarme de la compagnie de), 1090.
Compagnie secrète (règlement pour la formation d'une), 1037.
— des piquiers, casernée rue de Babylone, 1094.
— Vaillant, casernée rue de Babylone, 1234.
— des Eaux, 2089, 2090.
— des Indes (ancienne), 1289; (détournement et vente frauduleuse de coupons d'actions de la), 520.
— de robe courte, 1950.
Compagnies pour les vidanges, 1640.
Compiègne (Oise) (officiers municipaux de), 1198; (tribunal de), 1017.
Comptabilité des domaines nationaux, 2125; de la garde nationale, 1029.
Compte de M. Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale, 1929; des Bénédictines de la Ville-l'Evêque, 469; des biens et revenus de la chapelle Saint-Yves, 185; de la démolition de la Bastille par Palloy, 2076; des frais du culte à Saint-Denis, 232; de gestion des religieuses de l'Ave-Maria, 464; des marguilliers de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Bœufs, 176; de la régie des biens de l'abbaye de Longchamp, 372; des revenus de la cure de Bagneux, 187.
Comptes de l'abbaye de Panthemont, 417; de l'abbaye de Port-Royal, 421; des administrateurs des Subsistances (reddition et apurement des), 1825, 1828, 1830; de M. Cahier de Gerville, ministre de l'intérieur (reddition des), 1511; de la citoyenne Feuchère, 1035; du concierge de la Force (vérification des), 1893, 1894; de confréries en l'église de Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Villejuif, 202; de la construction de l'église de Saint-Barthélemy, 154; de la construction de l'église de Saint-Christophe du Gros-Caillou, 156, 157; des gardiens et dépositaires des archives des tribunaux supprimés, 644; de l'hôpital des Quinze-Vingts (apurement des), 1999; des maisons religieuses, 364; des marguilliers de l'église de la Madeleine-en-la-Cité, 146; des recettes et dépenses des Bernardines du Précieux-Sang, 553; des recettes et dépenses des Filles pénitentes du Sauveur, 591-593.
Comyn (sieur), premier commis et secrétaire du ministre de l'intérieur, 1460, 1511.
Conciergerie (chambres de paille de la), 1891, 1892.
— (charretier Jullien conduit à la), 1041.
— (destitution et arrestation du sieur Richard, concierge de la), 1192.
— (détention d'Elisabeth Cazotte à la), 1050; (détention du sieur Renique, ex-employé des Fermes, à la), 1219; (détention du sieur Tourtot, ex chanoine de la Sainte-Chapelle, suspect, à la), 1245; (détention arbitraire des prisonniers de la), 1875.
— (écrou du sieur Gibé, notaire de la Liste civile, à la), 1060; (écrou de M. Lieutaud, ex commandant de la garde nationale de Marseille, à la), 1082; (écrou de la femme Walteri et de la demoiselle Boulard à la), 1083; (écrou d'un courrier de l'armée du Rhin, inculpé d'homicide, à la), 1102; (écrou d'un déserteur du régiment de Condé, venant de la Force et de Sainte-Pélagie, à la), 1156; (écrou de gagne-deniers, inculpés de vols aux Tuileries, à la), 1127; (écrou d'un garçon parfumeur à la), 1045; (écrou d'un garde Suisse de la caserne de Courbevoie à la), 1056; (écrou d'un gendarme, inculpé de meurtre, à la), 1090; (écrou de 2 gendarmes du camp de Paris à la), 1042; (écrou des sommelier et portier du collège de Laon à la), 1220; (écrou d'un voleur de portefeuille à la), 1071.
— (émission de faux billets de 20 sols à la), 1253.
— (état des prisonniers de la), 791.

— (évasions et tentatives d'évasion des prisonniers de la), 1890, 1891.
— (examen d'un voleur par des chirurgiens à la), 1097.
— (fabrication de faux assignats à la), 1192, 1247.
— (maladies contagieuses à la), 1873, 1876, 1887, 1891, 1892.
— (nouvelle grille à la), 1889.
— (préau de la), 1887, 1890, 1891.
— (prévenus amenés dans la journée du 10 août à la). 687.
— (projet de transférer les prisonniers du Châtelet à la), 710.
— (registres d'écrou et mandats d'arrêt représentés par le concierge de la), 1877.
— transfèrement de M. Bachmann de l'Abbaye à la), 1040; (transférement d'un prisonnier de la Force à la), 1197.
— (visite de la), par M. Blondel, vice-président du Comité central du commerce, 1871, 1872, 1887, 1889; par les commissaires du Conseil général de la Commune, 1192.
Concierges des prisons (défenses de disposer des biens des condamnés à mort, faites aux), 993.
Conciles (collection des), édition du Louvre, 347.
Concussion (jugement du crime de), réservé au Tribunal criminel du Département, 972, 973.
Condamnation capitale confirmée sans examen de la procédure, 1310, 1311.
Condamnations capitales (délai pour l'exécution des), 2151.
— capitales, prononcées par le Tribunal criminel du 17 août, 936, 975, 980, 981, 983, 1028, 1030, 1034, 1040, 1041, 1050, 1066, 1076, 1077, 1081, 1084, 1096, 1099, 1121, 1152.
— à la détention, prononcées par le Tribunal criminel du 17 août, 1061, 1062, 1064, 1065, 1071, 1072, 1078, 1088, 1094, 1098, 1107, 1108, 1110, 1112-1117, 1130, 1131.
— aux fers et à la réclusion, prononcées par le Tribunal criminel du 17 août, 983, 1041, 1045, 1052, 1053, 1058, 1063, 1064, 1068, 1079, 1085, 1090, 1095, 1097, 1106, 1122, 1133, 1167.
Condamné mis au carcan, délivré par le peuple, 1090.
Condamnés à mort (défenses aux guichetiers de disposer des biens des), 993; de la Conciergerie (tentatives d'évasion et de suicide des), 1890, 1892.
Condé (Louis-Joseph, prince de), 2055-2057.
Condé (Mlle de), sa maison de campagne à Villegenis, 1167.
Condom (Gers) (municipalité de), 1198.
Condorcet (Marie-Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de), député à la Convention nationale, 1002.
Conduites des eaux (infiltrations et réparations des), 2089, 2090.
Conférences des magistrats chez le ministre de la justice, 713; présumées de M. Bertrand de Molleville avec M. de Montmorin, 1184.
Confiscation des biens de Jacques Cazotte, 1050; des biens des condamnés à mort pour conspiration, 993.
Conflans-Charenton ou **Conflans-l'Archevêque** (Seine) (maire de), 471, 473.
— (municipalité de), 470; (prieuré de Bénédictines de), 470-473.
— (statues en pierre de), 101.
Confréries (suppression des), 212.
— du saint Sacrement et de sainte Marguerite en l'église de Villejuif, 202.
Congé (demandes en validité de), 1391; sollicité par un membre du Bureau central du commerce, 1463, 1474, 1509.
— de semestre à un soldat du régiment de Port-au-Prince, 1092.
Congés absolus (expédition de), 1029.
Congis (Seine-et-Marne, con de Lizy-sur-Ourcq) (l'abbé Cerceau, curé de), 1434.
Congrégation de Saint-Lazare, 2026-2032.
— de Saint-Maur, 223.
Congrégations séculières ecclésiastiques (suppression des), 212, 439.
Congrès de l'Amérique septentrionale (actes du), 1811.
Conseil (arrêts du), 2012, 2014, 2108; (pourvoi en cassation contre des arrêts du), 1287.
— exécutif provisoire, 917, 935, 950, 997, 998, 1013, 1017, 1024-1027, 1204, 1842, 1845, 1851, 1855.
— général de la Commune, 76, 215, 403, 491, 493, 591, 689, 692-696, 717, 876,

893, 904, 915, 926, 928, 941, 964, 965, 967, 1029, 1035, 1042, 1046, 1060, 1070, 1075, 1086, 1170, 1180, 1185, 1191, 1192, 1194, 1201, 1202, 1204, 1217, 1221-1235, 1237-1244, 1248-1267, 1863, 2060, 2063.
— judiciaire de la justice, 790.
— privé (anciens greffiers du), 669; (greffes du), 620, 625, 665, 669, 678, 680, 681, 683, 684; (suppression du), 2133.
— des dépêches (ancien), 1339.
— des finances (greffes du), 620, 625, 664, 665, 668, 669, 672, 677, 678, 683.
— de Lorraine (dépôt des minutes du). 677.
— des parties (mode de procéder au), 1305.
— du Roi (requête du sieur Reboul, négociant, au), 1655, 1659, 1663.
Conseils (exploitation des accusés prisonniers par des avocats-), 804.
Consigne (violation de) au Temple, 1091.
Consommation mensuelle de grains à Paris, 1822.
Conspiration des chevaliers du Poignard, 1040, 1189.
Constance, femme du monde, rue de Rohan, 1107.
Constant (Marguerite-Michel), tourière des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, 611.
Constitution (fête pour la proclamation de la), 2117, 2118; (impression par le sieur Jacob de 4 éditions de la), 1926; (traduction italienne de la), 1928.
Construction de combles en planches, 1581.
Constructions en bois de Sainte-Pélagie (danger d'incendie des), 1898.
— rurales (perfectionnement des), 1580, 1597.
Consuls (procureur aux Juges et), 1246.
Consultation du secrétaire de l'Académie de chirurgie sur le mode d'exécution des jugements criminels, 879.
Conti (Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de), 407.
Conti d'Azzurini (André), soupçonné d'espionnage, 1035.
Contreseing (réglementation du droit de), 1794.
Contrerévolution (brigade d'agents secrets au service de la), 1028, 1037, 1047, 1183, 1186; (proclamation de la municipalité de Marseille sur des projets de), 1082; (projets de), 1050.
Contrerévolutionnaires (connivence avec les), 1075; (cuisinière ayant tenu des propos), 1246.
Contribution mobilière, payée par les religieuses du Cherche-Midi, 429.
— patriotique des Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, 455; des religieuses du Cherche-Midi, 430, 431.
Contributions publiques (rentrée des), 1816.
— volontaires reçues par M. d'Angremont dans le district de Saint-Roch, 1029.
Contrôle général des finances (gardes des registres du), 2135-2138.
— de l'orfèvrerie (demande en suppression du), 1733.
Contrôleurs généraux des Postes (suppression de deux), 1786, 1787, 1795.
Contuly, inspecteur des travaux de la salle de la Convention nationale, 2075.
Convention nationale, admission du président du Tribunal criminel du 17 août, au sujet des révélations faites par l'un des voleurs du Garde-Meuble, 980, 981.
— (appel interjeté par M. Cazotte à la), 1050.
— (assemblées primaires pour les élections à la), 797.
— commissaires chargés de recevoir les déclarations des effets trouvés au Louvre et aux Tuileries, 2053.
— construction de la salle, 2074, 2075.
— décret ordonnant le brûlement du guidon des émigrés, 990; ordonnant la remise à la Commission des 21 des pièces concernant Louis XVI, 1003.
— demande d'interprétation du Code pénal par le Tribunal criminel du 17 août, 1088.
— (incidents de l'exposition au carcan d'un gendarme et de sa mise en liberté par le peuple, relatés à la), 1090.
— (lettre du sieur Maupin sur la manipulation des vins adressée à la), 1741.
— ses lois sur les biens des émigrés, 1170.
— (observations de la citoyenne épouse du sieur P.-Aug. Caron de Beaumarchais aux députés à la), 1037.

— ordre de surseoir à l'exécution des voleurs du Garde-Meuble, 980, 981.
— présentation de l'état des jugements de cassation, 1334.
— suppression du Tribunal criminel du 17 août 1792, 996.
Convulsionnaires (poursuites contre deux abbés), 1035.
Coquelin, chef du Bureau des paroisses supprimées à l'administration des biens nationaux, 148.
— sous-chef au Département des Travaux publics, 1424.
Corbeil (Seine-et-Oise) (magasins de blé de), 1830.
Corbin (Marie-Thérèse Lucidor, femme), vivant de son bien, 1146, 1147.
Corbreuse (Seine-et-Oise, c^on de Dourdan), seigneurie, 91.
Cordelières de la rue de Lourcine, 487, 488.
Cordeliers, 41, 208.
Cordier (l'abbé), ex-minoré, 1270.
— de Saint-Firmin (l'abbé), agent du Musée national et étranger, 1029.
Cordonnier (sieur), serrurier, 1020.
Coreil (Jean-Jacques de), capitaine de vaisseau marchand, mis à la Bastille, 1035.
Cornet, imprimeur, 1395.
Cornette (Claude-Melchior), membre de la Société royale de médecine, 2045.
Cornu (Mathieu), marchand forain, 1057.
Corporations d'arts et métiers (suppression des), 1920, 1924.
Corps électoral pour la nomination des membres du Tribunal criminel du 17 août, 894, 897, 901, 902, 911, 912, 921, 937, 946, 953, 959, 966.
— législatif, 368, 659, 815, 817, 1038, 1275, 1300, 1321, 1444, 1518, 1897, 1949, 2051.
— municipal, 2, 21, 48, 72, 146, 619, 621, 622, 625, 628, 632, 639, 640, 644, 665, 668-670, 672, 677, 678, 681, 682, 740, 751, 877, 1625, 1829, 1863, 1868, 1906, 1908, 1911, 1912, 1938, 2063, 2084, 2125.
Corps de garde (établissement aux Jacobins de la rue Saint-Jacques d'un), 329; des chasseurs soldés à la barrière Poissonnière, 1193; du Châtelet, 1227; d'Henri IV sur le pont Neuf, 1910; de la Samaritaine, 1248; de la section Popincourt, 493; près de la Maison commune, 1227.
Correspondance de MM. Cazotte et Pouteau, 1032, 1050; de Cottin de la Thuilerie, émigré à Coblentz, 1086; du Directoire du Département avec la Municipalité, 1863; de MM. de Montmorin et Bertrand, ministres d'Etat, sur le Comité autrichien, 1038; de M. Pellerin de Chantereine, contrôleur du Garde-Meuble, avec M. Poilvilain de Crenay, 1170; de M. Du Rozoy et de Mme Feuchère, 1215; secrète avec les ennemis de la République, 1082; entretenue par le notaire Guillaume avec Lafayette, 1189; saisie, lue au Conseil général de la Commune, 1217.
Correspondances adressées à l'abbé Bertrand, conseiller au Grand Conseil (saisie des), 1184; adressées à M. de Montmorin, 1039; adressées à M. Moreau de Mersan, auteur de l'*Almanach des Trois Ordres*, 1218; saisies chez M. d'Angremont, 1029; saisies chez M. Du Rozoy, 1034, 1035; suspectes, 1028, 1032, 1033, 1035, 1050, 1060; suspectes avec les émigrés, 1210; suspectes avec Genève, 1196; de la municipalité de Dunkerque avec celles de Saint-Sulpice de Lezat et de Condom, 1198; des personnes de la Cour trouvées aux Tuileries, 1216; de prisonniers de la Bastille, 1035.
Corruption causée par le sang des boucheries, 2088, 2089.
Cosnard (Etienne-Gabriel), juge au 1er Tribunal criminel, 797.
Cossard (J.-B.-E.), secrétaire de la Commission chargée de l'inventaire du mobilier de la Couronne, 2048, 2049.
— (Pierre), commissaire chargé d'inventorier le mobilier de la Couronne, 2048, 2049.
Cossigny (Joseph-François Charpentier de), ingénieur, 1750.
Costume des Filles-du-Bon-Pasteur (changement de), 475; des Filles-de-Sainte-Agnès (dépense pour le nouveau), 440; des Hospitalières-de-Saint-Gervais (changement du), 1985.
— des juges du Tribunal de commerce, 1514, 1516, 1517; des juges des tribunaux de district, 1516, 1517; pour les membres du Tribunal criminel du 17 août, 1018.

Costumes ecclésiastiques et religieux (prohibition des), 212.
Côte-d'Or (juge nommé au Tribunal de cassation par la), 1276.
COTENOT (Louis), domestique, 1254.
Coton (machine à filer le), 1556.
— (machines françaises et anglaises à carder et à filer le), 1568.
— (machines à carder et à filer en mèches le), 1654.
— (mécanique à carder le), 1545.
— (mécaniques anglaises à filer et à carder le), 1646-1653, 1655, 1660-1662, 1665, 1666, 1668-1672, 1674, 1680, 1692.
— (moulins et machines pour la filature du), 1629.
— de Fernanbourg (Pernambuco), 1651.
COTTE (de), directeur de la Monnaie des Médailles, 1600-1603, 1607, 1608, 1610, 1611, 1613, 1615.
COTTEREAU, commissaire du district de Saint-Denis, envoyé à Charonne, au couvent des Sœurs de l'Adoration-du-Saint-Sacrement, 586; envoyé à l'abbaye de Montmartre, 379.
COTTET (Claude-Melchior), dit LE PETIT CHASSEUR, bijoutier, voleur du Garde-Meuble, 1121, 1134, 1138, 1146.
COTTIN (Guillaume), habitant rue des Vieilles-Garnisons, 2087.
COTTIN DE LA THUILLERIE, émigré à Coblentz, 1086.
COUART (Nicolas-François), officier municipal, 626, 633, 646; chargé de l'apposition des scellés au Palais, 665, 671, 877.
Coucy (Aisne) (tribunal de), 872.
Coulange-sur-Yonne (Yonne) (ouvriers flotteurs de), 2156.
COULOMBEAU (Claude), secrétaire-greffier de la Commune, 694.
Coulommiers (Seine-et-Marne) (tribunal de Rozoy, séant à), 795, 808-812, 814-817.
COULON (Anne-Balthazar), commis-greffier suppléant près le Tribunal du 1er arrondissement, 726.
— commissaire aux saisies réelles, 2098.
Coup de poing asséné à M. Manuel, 1041.
Coupe des bois (traitement de la), 1544.
COUPE JARRET (MOULIN dit), complice du vol du Garde-Meuble, 1818.
COUPLET (Reine-Hélène PROTAIS, veuve d'Antoine), rentière de l'abbaye de Panthemont, 391.
Couplets chantés dans les assemblées des bataillons de Bonne-Nouvelle et de l'Oratoire, 1037.
Coupons ou mandats pour l'échange des assignats, 1087.
Courbevoie (Seine-et-Oise) (bataillon de l'Egalité, caserné à), 1064.
— (caserne des gardes Suisses à), 1056, 1188.
— corps municipal de), 1056.
— (menace d'incendier une ferme à Vitry par des habitants de), 1141.
— (Pénitents de), 355, 356.
COURBIN (sieur), serviteur du sieur Soltho-Douglas, agent de police, 1179.
Courceaux (Yonne), domaine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 247.
Cour des Aides (dépôts de la), 652, 678, 684; (inventaire du mobilier de la), 649; (Bernard, président de la), 1035; (translation du Bureau de paix du 1er arrondissement dans les salles hautes de la), 768, 769.
— des Barnabites, 949.
— des Feuillants, 1758.
— des Monnaies (inventaire du mobilier de la), 649.
— de la Sainte-Chapelle, 1205.
Cour martiale pour le jugement des officiers et soldats Suisses, 887, 888.
Courneuve [la] (Seine), paroisse, 73.
Couronne de Saint-Louis (gros rubis de la), 54.
Courrier de l'armée du Rhin (poursuites pour homicide contre un), 1102.
Cours de physique expérimentale de M. Charles, 2042, 2043.
— publics d'agriculture à Paris, 1563.
COURSIN (Mlle de), pensionnaire des Visitandines du faubourg Saint-Jacques, 613.
Courtalin (Seine-et-Marne) (manufacture de papier de), 1529, 1534.
Courtille (caserne de la), 1090, 1227, 1237.
— (Basse), 1742.
COURTIN (dom Jean-Baptiste), ancien supérieur général de l'ordre de Cluny, 273, 279, 281, 283-285, 287-290.

Courtois (Edme-Bonaventure), commissaire chargé d'inventorier le mobilier de la Couronne, 2048, 2049.
— (veuve Jean-Baptiste), vigneronne à Sceaux, 200.
— (Marguerite), habitant à Sceaux, 200.
Courty (Léonard), sommelier du collège de Laon, 1220.
Cousin (Achille-Nicolas), juge au 4e Tribunal criminel, 795 ; président du 4e Tribunal criminel, 851.
— (Jacques-Antoine-Joseph), administrateur au Département des Etablissements publics, 103 ; administrateur au Département des Subsistances, 1846, 1851, 1852, 1860.
— (Marie-Marguerite), femme Delaplace, 1190.
Coustou (Guillaume), sculpteur, 2050.
Couture enseignée aux filles pauvres de la paroisse de Saint-Eustache, 438.
Couturier, régisseur général des domaines et bois de Versailles, Marly et Meudon, procureur de la commune de Versailles, 2050.
Couturières (pensions des pauvres maîtresses), 1919.
Couve (dame), pensionnaire du couvent de Sainte-Elisabeth, 942.
Couvertures (fabrication de), 1577.
Crachoir en cuivre à l'Hôtel-Dieu (vol de), 1062.
Crain [Yonne] (flotteurs de), 2156.
Crapart (Anne-Marguerite), religieuse Bénédictine de la Présentation, 563.
— dite de Saint-Paul (sœur), religieuse de la Croix-Guéménée, 522.
Créance du sieur Sergent, marchand de bois, sur l'abbaye de Port-Royal, 420, 421.
— sur l'abbaye de Longchamp (liquidateur de), 372.
Créances des entrepreneurs et ouvriers des églises (règlement des), 143-145, 149-151, 155-158, 178, 179.
— des héritiers Larticle sur le collège des Prémontrés, 352.
— sur l'abbaye de Saint-Denis (liquidation de), 221, 235.
— sur le monastère de l'Assomption, 448.
— sur les religieuses de Montmartre, 377, 380-383.
Créanciers des ateliers de secours (liquidation des sommes dues aux), 1959, 1960.
Crécy-en-Brie (Seine-et-Marne) (prieuré de Bailly dans la commune de), 256.
— (maîtrise royale de), 221.
Crénay [Sébastien-Anne-Julien de Poilvilain, comte de), 1170.
Crépy (Nicolas), blanchisseur à Issy, 59.
Crespin (Jean-François), gagne denier, 1078.
Créteil (Seine-et-Marne) (marchands et bourgeois de), 193.
— (paroisse de), 193.
Cretot, fabricant de draps à Louviers, 1692.
Cretté (Marie-Anne Joly, veuve de Jean-Pierre), fermière à Vitry, 1141.
Creuzé de la Touche (Jacques-Anselme), membre du Tribunal de cassation, 1312.
Crèvecœur (M. de), propriétaire en Picardie, 1697.
Crevel (Jacques), directeur du jury d'accusation près le Tribunal criminel du 17 août, 986, 1056, 1063, 1072, 1078, 1083, 1085, 1090, 1095, 1097, 1098, 1107, 1111, 1228.
Crimes (lacunes du Code pénal touchant les tentatives de), 779-781.
— de faux, péculat et concussion (jugement des), réservé au Tribunal criminel du Département, 972, 973.
— et délits commis dans le département de Paris (attribution au Tribunal criminel du 17 août du jugement des), 961-963, 972, 973.
Crommelin, ancien inspecteur des manufactures à Valenciennes, 1456.
Croissant (sieur), inspecteur des bâtiments du Palais, 650, 932.
Croissy-Beaubourg (Seine-et-Marne) (château de), 1210.
Croix (marquise de la), habitant à Pierry, 1051.
Croix d'autel de l'église de Saint-Martin-des-Champs (demande par l'église de Saint-Sauveur d'une), 180; (envoi à la Monnaie par l'église de Saint-Sauveur de), 180.
— d'ébène, contenant des reliques et du bois de la vraie croix, à Saint-Martin-des-Champs, 289.

— de Lorraine (reliquaire gothique en forme de), 273.
Crose (sieur), 311.
Cruché, capitaine d'une compagnie casernée rue de Popincourt, 1210.
Crucières ou Crussières (Jean-François), de la section de l'Arsenal, membre du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 899.
— citoyen de la section des Quatre-Nations, 253.
Cuir (demande de taxation du prix du), 1817.
Cuirs (commerce et disette des), 1713-1715.
— (manufactures de), 1715.
— (marché des), 1714.
— imperméables (procédés pour rendre les), 1716-1718.
— verts (accaparements par les bouchers des), 1715.
Cuisson des aliments des troupes par la communauté de Sainte-Agnès, 437.
Cuivres de l'abbaye de Montmartre (envoi à la fonderie des Barnabites des), 387; des Blancs-Manteaux et des Prémontrés (envoi à la fonderie des Barnabites des), 534; du couvent des Chanoinesses de Picpus (envoi à la fonderie des Barnabites des), 547; des Madelonnettes (envoi à la fonderie des Barnabites des), 531, 534.
Cul-de-sac Basfour, 1045.
— Guémenée, 497, 500, 503, 504, 508, 510, 513, 514, 517, 518, 522.
— Saint-Sébastien, 1403.
Culte (célébration du), aux Madelonnettes, par les prêtres de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, 531.
— (cessation du) à la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, 118-121, 132, 140.
— (états relatifs aux frais du), 19.
— (exercice et frais du), 43-66.
— (pénurie d'argenterie d'église pour l'exercice du), 181.
— (tableaux et vases sacrés demandés par les Feuillants, transférés à la Merci, pour la célébration du), 318-320.
— à l'abbaye de Saint-Denis (compte des frais du), 232.
— dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève (suppression du), 159.
Cultes (arrêté du Département autorisant la liberté des), 496, 501, 513, 515, 523.
Curatelles aux substitutions, 2153.
Curateurs aux successions vacantes, 2153.
Curés (conflits entre les religieuses et les), 50, 51.
— (défenses de cumuler avec les traitements des députés ceux des), 33; (logement gratuit concédé aux), 67.
— de Paris assermentés (état des), 1029.
Cuvillier (Charles-Etienne-Gabriel), premier commis des Bâtiments, 463.
Cuynet (Charles), choriste de la paroisse de Saint-Augustin, 24, 25.

D

Dacier (Bon-Joseph), officier municipal, 455, 2064.
Dacosta (Gabriel), marchand, complice du vol du Garde-Meuble, 1105, 1819.
Daglier (François-Joseph), commis expéditionnaire au bureau de la Régie, 2055. 2056.
Dalleau (Marie-Françoise), femme publique, 1122.
Daloze, propriétaire, rue de Courcelles, 2098.
Dames de la Congrégation du faubourg Saint-Marcel, 1993.
— de la Croix ou du Saint-Sacrement, rue de Charonne, 219.
Dangé (François), officier municipal, commissaire des prisons, 1199, 1229-1231, 1233.
Dangers des dépôts de sucre dans les églises, 1814.
— de la patrie (ouvriers de l'Imprimerie nationale tenus de se rendre dans leurs bureaux au signal des), 2162.
— de la réparation de la toiture de l'église de Saint-Germain-des-Prés, 161.
— chimériques pour la sûreté des carrières du faubourg Saint-Marcel, 2102, 2105, 2106.
Dania, banquier à Paris, 1994.
Danjou (Jean-Pierre-André), citoyen de la section des Arcis, directeur du jury d'accusation près le Tribunal criminel du 17 août, 899.

— lisez Daujon (François), membre du Comité de surveillance et de salut public de la Commune, 1038.
Danton (Georges-Jacques), ministre de la justice, 697, 698, 894, 900, 913, 1039, 1086, 1189, 1327, 1342, 2151, 2154, 2160, 2162.
Daubanel (Charles), secrétaire greffier de la section du Luxembourg, 560, 562.
Daubanton, commis greffier du Tribunal criminel du 17 août, 948, 1011.
D'Aubigny (Jean-Louis-Marin Villain), juge du Tribunal criminel du 17 août, 901, 917.
Daucourt (Louis), juge de paix de la section de la place Vendôme, 687.
Daudet (Marie-Anne-Catherine), femme de Pierre Gérôme, tourneur, 43.
Dauffe, entrepreneur de la manufacture d'acier poli aux Quinze-Vingts, 1648, 1680, 1685.
Daujon (François), membre du Comité de police et de surveillance de la Commune, 1181, 1183.
Dauphiné (Parlement de), 1029.
— (36e régiment du), 1069.
Dauvet (Jean), premier président du Parlement de Paris, 107.
David (Jacques-Louis), peintre, 1345, 1348, 1358.
Davier pour la chirurgie (invention d'un nouveau), 1579.
Davous (Pierre-Louis), membre du Directoire du Département, 579, 584, 2001, 2073.
Debierne (Charles-Hilarion), de la section des Halles, juré du Tribunal criminel du 17 août, 978.
Debourges (Claude-Antoine), membre du Conseil général de la Commune, 1623.
Debranges (François-Emmanuel), député de la Marne à l'Assemblée législative, 1645.
Debray, officier municipal de Montmartre, 386.
De Bry (Jean), président du Comité de l'Extraordinaire des finances, 636, 637, 639.
Décès (constatation des), 1412, 1426-1428, 1434, 1435, 1438, 1439, 1441, 1443-1445, 1451, 1452.
— (diminution des), 1440.
— extraordinaires (constatations de) par les commissaires de police des sections 1272.
— de religieuses (constatation officielle de), 557, 558, 560.
Déchéance de Louis XVI (proclamation de la), 1035, 1038.
Déclinatoire proposé par M. Bachmann (rejet du), 1040.
Décorse (Edme), écrivain, 1210.
Défense de la ville de Paris (projet de), 1274.
Deffault (Jean-Guillaume), commissaire, membre du Conseil général de la Commune, 1210.
Défenseurs officieux (exploitation des accusés prisonniers par les), 804.
Defer, orfèvre, 1045.
De Ferrière (Claude-Jean-Clair), suppléant de M. de Montillet, commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, 759.
Déficit dans les matières d'or et d'argent des maisons religieuses envoyées à la Monnaie, 1176.
Deforgues (François-Louis-Michel Chemin), membre du Comité de police et de surveillance de la Commune, 1210.
Defresne (Nicolas-André-Philippe), courrier de l'armée du Rhin auprès du général Biron, 1102.
Dégâts aux couvertures du couvent des Bénédictines de la rue Saint-Louis, 568.
— causés par des ouragans au couvent des Barnabites de Passy, 302.
Degault (Jacques-Joseph), de la section de Mirabeau, juré du Tribunal criminel du 17 août, 970.
Degay (dame), femme Lefèvre, 1448.
Degon, homme de loi, caissier et fondé de procuration de M. du Châtelet, 1206.
Dégradation d'un volontaire escroc par ses camarades, 1163.
Dégradations (colonnes de l'église des Grands-Augustins exposées à des), 293.
— du château de Vincennes (mesures contre les), 126, 127.
— commises par le peuple au couvent des Minimes de Vincennes, 337, 339, 340, 343, 348-351.
— de la part des soldats (tableaux à Saint-Martin-des-Champs exposés à des), 274.

Dégustation de vin présumé gâté, 1412, 1413, 1419.
DELABARRE (Robert-Antoine-Guillaume), commissaire du Conseil général de la Commune, 687, 690.
Délabrement du couvent des Minimes de Vincennes, 345; de l'église du bourg de Vincennes, 117, 120; du monastère de l'Ave-Maria, 463.
DELACROIX (César-Jacques), commissaire préposé au règlement des affaires de la Chambre des Comptes, 2132.
DELAHAYE (sieur), vitrier, 411.
Délai pour les pourvois en cassation, 1319.
DELAINVILLE (Mathieu-Denis), commissaire chargé de retirer du greffe du Tribunal du 17 août les pièces relatives à Louis XVI, 1002.
DELALANDE (Jean-Baptiste LE GANGNEUR), commissaire national près le Tribunal criminel du 17 août, 1144.
DELALOGE (sieur), citoyen de la section du Nord, 1272.
DELAPLACE (Marie-Marguerite COUSIN, femme), 1190.
DELAPORTE (Martin), conservateur des tableaux de la Couronne au Louvre, 381-383.
DELARCHE, inventeur de mécaniques à tondre les pannes et peluches, 1538.
DE LA SALLE, inventeur d'un métier pour varier les dessins des étoffes de soie, 1542, 1548, 1698, 1700, 1701.
DELATTRE (Claude-Nicolas), professeur à la Faculté de droit de Paris, 2013.
DELAUNAY (sieur), 239.
DELAVACQUERIE (François), greffier-concierge de la prison de l'Abbaye, 1037, 1880-1885.
DELAVIGNE (Jacques), juge-président du tribunal des Minimes, 2143.
DELAYRÉ (Pierre-Jean-Aymard), fédéré de Maine-et-Loire, 1101.
DELERM (DE LERM DE SAINT-GÉRY, chevalier), capitaine de grenadiers à l'ancien régiment provincial de Paris, 1957, 1958.
DELIGNY (Marie-Françoise), associée à l'entreprise de roulage du sieur Seguy de Fontigny, 1178.
DELLIÉ (sieur), inventeur de machine à filer le coton, 1673, 1684.
DELZEUZES, inspecteur des préparations du cabinet d'anatomie du sieur Fragonard, 2015.
DE MATIGNY (sieur), jurisconsulte libre, 1433.
Déménagement d'objets suspects, 1232.
Déménagements nocturnes des mobiliers des prêtres de l'église de Saint-Laurent (prétendus), 170.
DÉMEUNIER (Jean-Nicolas), membre du Directoire du département de Paris, 2073.
Démission de M. Albarel, juge de la Haute-cour nationale, 1331; du sieur Allou, juge du 5e Tribunal criminel, reprenant son siège à Provins, 864; de M. de Barral, juge au Tribunal de cassation, 1290, 1296, 1303; de M. Berthelot, procureur général syndic du Département, de ses fonctions de juge du Tribunal criminel du 17 août, 908; de M. Blandin, directeur du jury du Tribunal criminel du 17 août, 910-912; de M. Blondel, vice-président du Bureau central du commerce, 1486; de M. Boivin de Blancmure, juge de paix de la section du Palais-Royal, 1375; de M. Léonard Bourdon, directeur du jury du Tribunal criminel du 17 août, 911; de M. Bourdon de la Crosnière, greffier du Tribunal criminel du 17 août, 914; de M. Brissonnet, membre du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 953; de M. J.-François Brouard de Clermont, juge au Tribunal de cassation, 1317, 1320; de M. Coffinhal, des fonctions de juge du Tribunal criminel du 17 août, 1029; de M. Deyeux, commissaire des biens nationaux, 2125; de M. Faure, commissaire du Roi près le 3e Tribunal criminel, nommé substitut de l'accusateur public du Tribunal criminel, 838, 839; de MM. Fournier et Paffe, jurés du Tribunal criminel du 17 août, 974; de M. Jozeau, commissaire du Roi près le 4e Tribunal criminel, nommé secrétaire-greffier de la Municipalité, 844, 845, 847, 848, 850-852; de M. Le Chapelier, juge au Tribunal de cassation, pour cause de santé, 1279, 1282; de M. Lesueur, directeur du jury du Tribunal criminel du 17 août, 953, 959; de M. Lohier, directeur du jury du

Tribunal criminel du 17 août, pour son âge avancé, 909, 911, 912; du sieur Mangin, juré du Tribunal criminel du 17 août, 976; du sieur Meray, juré du Tribunal criminel du 17 août, 979; de M. Mosneron, membre du Bureau central du commerce, 1474, 1480; de M. de Tolozan, comme liquidateur de l'ancienne administration du commerce, 1485.

Démolies (intérêts dus aux propriétaires des maisons), 2066-2069.

Démolition de la barrière de la Râpée, 2065, 2080; de la Bastille (compte de la), 2076; des bâtiments de la place du Carrousel, 885, 886; du Grand-Châtelet (projet de), 710; des échoppes des quais mesures pour la), 1905, 1906, 1908, 1912, 1916, 1918; de la porte Saint-Bernard, 2080; de portion du mur d'enceinte de Paris, 2061; de trumeaux en moellons de plâtre, 1399.

Démolitions pour cause d'utilité publique, 2065-2069.

Demoret (Pierre-François-Nicolas-Etienne), chargé de l'exécution d'un jugement du Tribunal criminel du 17 août, 1090.

De Moy (Charles-Alexandre), curé de Saint-Laurent, député suppléant de Paris, 170.

Demurgé (François), faiseur de lardoirs, 1068.

Denizet-Deluze (Jean-François-Alexis), natif d'Epernay, 1251.

Dénonciation à l'Assemblée nationale de l'arrêté du département de la Somme sur la journée du 20 juin, 1805; contre J. Benoit, compagnon charron, 1058; contre le sieur Bertrand, escroc et complice du vol du Garde-Meuble, 1069; contre Carra, 1038; contre le concierge de l'hôtel de la Force, 1893; contre Etienne Feuillant, redacteur du *Journal du Soir*, 1204; contre le sieur Lieutaud, adressée au président du tribunal de Marseille, 1082; contre le sieur Marceline, officier municipal de Poissy, acquéreur de bœufs pour l'armée, 1271; contre le sieur Quesnot, ex employé aux Fermes, 975; contre le sieur Rousseau, maître d'armes du Prince Royal, porteur de boutons d'uniforme suspects, 1187; contre le sieur Roussel, contrefacteur d'assignats, 860; contre le sieur Seguy de Fontigny, accusé d'exportation de numéraire, 1178; contre M. Terrasse, ancien commis du greffe criminel du Parlement, 697, 698; contre les prêtres de la paroisse Saint-Laurent, 170; contre le Tribunal de cassation pour confirmation de jugement de mort sans examen de la procédure, 1310, 1311.

— des sieurs et dame Formentin contre le Tribunal du 5e arrondissement, 748, 749; de la veuve Girardin contre le sieur Billon, ex clerc de procureur, 1071; des sieurs Goissel et Toussaint contre la Légion germanique, 1201.

— calomnieuse de l'abbé Cordier contre le sieur Eyrault, 1270; calomnieuse contre M. de Solerac, suspect d'incivisme, 1075.

— d'un brevet de privilège concédé illégalement par Louis XVI, 1635; de certificats de résidence accordés à des émigrés, 1866; d'une fabrication de faux assignats au Châtelet, 1237, 1250; d'une fabrication de faux assignats à la Force, 1224-1226, 1232, 1249; d'infraction de ban, 754, 756.

Denormandie (Louis-Valentin), directeur de la Liquidation, 1, 9, 10, 22, 23; commissaire de la Comptabilité, 28, 1993.

Denoux (Daniel-Pierre), premier vicaire de l'église métropolitaine de Paris, 1814.

Denrées (renchérissement des), 2007.

Dent de Jésus-Christ, relique de la Sainte-Chapelle de Vincennes, 120.

Dentelle (produit des travaux de), chez les Filles de Sainte-Agnès, 440.

Dentelles (brides et réseaux pour les), 1579.

Dentistes (procès intenté contre un inventeur de râteliers en pâte minérale par les), 1634.

Dents en pâte minérale (invention de), 1634.

Dénu, archiviste des Domaines nationaux, 107.

Dénument des Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, 455, 460; des religieuses de l'Ave-Maria, 463; des Bénédictines du Saint-Sacrement de la rue Saint-Louis, 569, 584; des Filles de la Croix-Guéménée, 513, 514; des Filles de

Saint-Joseph, 527; des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, 606.
Départ du sieur Champion, ex ministre de l'intérieur, 1268; pour les frontières des citoyens de la section Popincourt, 1068; de 2 compagnies équipées par la section de Molière, 1043; d'un sergent des canonniers de Fontainebleau, 1079.
Département de Paris (ateliers établis dans le), 2077-2082.
— (bataillon du), 1272.
— (carrières à la charge du), 2110.
— (commissaire du), aux bibliothèques nationales, 2034.
— (commissaire des guerres du), 1941, 1943, 1945-1948.
— (connaissance des crimes et délits commis dans l'étendue du), 961-963, 972, 973.
— (corps électoral du), 722-724, 733, 734.
— (député du), 1445.
— (Directoire du), 3, 4, 6, 7, 11, 18, 20, 21, 24, 29, 32, 38, 41, 44, 45, 47-49, 66-68, 71, 97, 98, 104, 117, 118, 120-122, 124-126, 130, 132, 135, 136, 138-141, 143, 144, 146, 150, 151, 159, 162, 173, 174, 180, 197, 208, 217, 220, 223, 225-228, 230, 235, 237, 238, 240-242, 245, 248, 253, 254, 257-259, 292, 302, 303, 316, 345, 349, 355, 356, 358, 359, 364, 365, 368, 372, 374, 375, 390-392, 394-397, 399-401, 407-409, 412-416, 418, 447, 451, 452, 458, 460, 461, 464, 496-498, 500-511, 513-516, 519, 523, 527, 529, 530, 532, 533, 539, 540, 549-557, 569, 571, 577-584, 590, 591, 593, 605, 623, 624, 635, 654, 660, 671, 672, 674, 679, 709, 712, 715, 722-724, 733, 734, 740, 741, 752, 753, 761-764, 767, 769-774, 776-778, 878, 947, 966, 1176, 1206, 1374, 1382, 1631, 1640, 1667, 1744, 1815, 1828, 1833-1835, 1868, 1874, 1876, 1878, 1889-1894, 1896-1898, 1901, 1903, 1904, 1960, 1972, 1973, 1976, 1977, 1986, 1988-1990, 1992, 1997, 1999, 2001, 2002, 2004, 2018, 2022-2025, 2036, 2040-2044, 2062, 2068, 2073, 2077-2082, 2084, 2110, 2122, 2144.
— (électeur du), 1372.
— (machine à décapiter fournie au), 881, 882.
— (maison de correction du), 1088, 1094, 1098, 1114, 1115.
— (maison d'arrêt du), 1043.
— (notaire au), 1060.
— (secrétariat du), 1641.
— (suspension de deux administrateurs du), 1204.
— (tribunal du), 758.
Département des Domaine et finances de la Municipalité, 644, 653, 682, 1934-1936, 1944, 2119-2122.
— des Etablissements publics de la Municipalité, 106, 107, 163, 1961, 1962, 1965, 2124.
— des gardes nationales, 1029.
— de Police de la Municipalité, 49, 498, 500, 503, 506-510, 516, 519, 860, 959, 975, 1029, 1065, 1066, 1075, 1090, 1179, 1191, 1193, 1206, 1436, 1440, 1640, 1869-1871, 1880-1883, 1885, 1958.
— des Subsistances de la Municipalité, 238, 370, 622, 1214, 1821, 1822, 1825, 1842-1846, 1853, 1855, 2157.
— des Travaux publics de la Municipalité, 107, 208, 677, 768, 843, 868, 1401, 1403, 1405, 1414, 1424, 1640, 1663, 1904, 1905, 1907, 1908, 1911, 1912, 1916-1918, 2060, 2063-2065, 2084, 2086, 2088, 2089, 2093, 2095, 2097-2099, 2103, 2104, 2106, 2107, 2111, 2113, 2115.
Départements (achat de machines à décapiter pour les), 881-883.
— (achat de vivres pour Paris dans les), 1846, 1849-1862.
— (émeutes dans les), 1503.
— (envoi de circulaires aux), 1801.
— de la Municipalité (projet d'installer au Palais les), 710.
Dépense de la manufacture de porcelaine de Sèvres, 1763, 1770; de la médaille d'or offerte à Réveillon en remplacement de celle volée en avril 1789, 1604-1615; de réfection du pavé (propriétaires riverains obligés de contribuer à la), 2095, 2098; des travaux de réparation au monastère de l'Ave Maria, 463; pour la construction d'une chapelle en l'abbaye de Saint-Antoine, 368; pour l'établissement d'une prison dans l'ancien couvent des Madelonnettes, 1897; pour l'établissement du Tribunal criminel du Département, 768, 770-775, 777; pour le nouveau costume des Filles-de-Sainte-Agnès, 440.

Dépenses de l'ancienne administration du commerce, 1464, 1465, 1470, 1471, 1483; des ateliers de filature, 1961-1964; du Bureau de la balance du commerce, 1459; de bureau et de la buvette de la Chambre des Comptes, 2132, 2133; de la chambre de Mme Adélaïde, tante de Louis XVI, 1033; des chanoinesses du Saint-Sépulcre de Bellechasse, 465; de la Commission chargée d'inventorier le mobilier de la Couronne, 2048, 2049; du concierge-greffier de l'Abbaye pour les prisonniers, 1881, 1882, 1884, 1885; de l'église de la Madeleine, 2072; des greffes du Palais, 643, 646; de la Municipalité, 633, 643, 1029; de la Municipalité (avance de 800,000 livres par mois pour les), 2120-2122; du régiment provincial de Paris (liquidation des), 1957, 1958; des Tribunaux criminels (fixation des menues), 789; des Tribunaux de commerce (menues), 1518; faites par les prêtres du Mont-Valérien pour la reconstruction de leur église, 316; résultées de la fête pour la proclamation de la Constitution, 2117, 2118; pour l'approvisionnement extraordinaire de Paris, 1842, 1846, 1851-1854, 1857, 1859-1862; pour la clôture des échoppes du quai de la Mégisserie, 1906-1907; pour la construction de l'église de Saint-Christophe-du-Gros-Caillou, 155-158; pour la construction de l'église de Saint-Sauveur, 178, 179; pour la construction d'une machine à décapiter, 879, 881-883; pour la couverture de l'église de Saint-Germain-des-Prés, 161, 162; pour le débarquement d'une cargaison de bœuf salé au Havre, 1854; pour les dépôts des archives des anciennes cours et juridictions, 643, 682; pour le greffe de la Chambre civile du Châtelet, 632; pour l'installation des payeurs de rentes, 2071; pour le service des carrières, 2112; pour les travaux de l'église de la Madeleine-de-la-Ville-l'Evêque, 145, 149-151; pour les travaux des églises de Saint-Sulpice et de Saint-Philippe-du-Roule, 143-145; pour les travaux des ponts et des quais, 2077-2082; annuelles de l'hôtel de Mesmes, 2070, 2071; extraordinaires de la journée du 10 août, 2121.

Depeyron (François) dit Franciscque, voleur du Garde-Meuble, 1081.

Déportation (voleur d'argenterie, condamné à la), 1122; des malfaiteurs (relégation au lieu fixé pour la), 1106.

— des prêtres insermentés (motions relatives à la), 39, 40, 42.

Dépôt des gardes, 2091.

— des machines de l'hôpital des Quinze-Vingts, 1668, 1669, 1691, 1692.

— des machines de l'hôtel de Mortagne, 1537, 1540, 1561, 1596, 1652, 1698, 1700.

— des meubles fabriqués au faubourg Saint-Antoine, 1680.

— des minutes du Conseil de Lorraine, 677.

— des Petits-Augustins, 75, 104, 112, 291, 294-301, 318, 320, 323, 325, 327, 329, 334, 363, 531, 532, 547, 551.

— des tableaux des paroisses en l'église de Saint-Jean-en-Grève, 72, 99, 148.

— central des actes civils, 1425.

Dépôts du Conseil, 665, 668.

— de livres aux Jacobins de la rue Saint-Jacques (évacuation des), 329.

— du Parlement, 619, 634, 636-638, 643, 652, 655.

Déprédations du dépôt des machines de l'hôpital des Quinze-Vingts, 1668, 1669, 1691; de la maison de Saint-Lazare, 2031, 2032.

Députation à l'Assemblée nationale (juge du Tribunal de cassation appelé à la), 1276.

— du Tribunal de cassation à l'Assemblée législative, 1275, 1323, 1329.

Députations (refus par l'Assemblée législative de recevoir des), 1415.

— de la Commune à l'Assemblée nationale au sujet de l'organisation du Tribunal du 17 août, 888, 890, 898.

Députés à l'Assemblée législative (juges de paix de Paris élus), 1375.

— au pacte fédératif (fournitures d'objets de literie pour les), 1029.

— du commerce, 1455-1497.

— de la Constituante (indemnité attribuée aux), 1286.

— de la Convention nationale (remise des pièces concernant Louis XVI, extraites du greffe du Tribunal du 17 août, aux), 1002, 1003.

Dequesne (Pierre-Louis), officier municipal de Dormans, 315.
Deroy, commissaire du district de Saint-Denis, envoyé à Charonne au couvent des Sœurs de l'Adoration du Saint-Sacrement, 586.
Desaint, capitaine des chasseurs volontaires du bataillon de Saint-Etienne-du-Mont, 1091.
Desarnod, architecte à Paris, 1633.
Desaudray (Charles), membre du Bureau de Consultation des Arts-et-Métiers, 1618.
Desault (Pierre-Joseph), chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, 1065, 1085.
Desaunettes (Maxime), secrétaire du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 900.
Desaunois, lisez Desaunoy, régisseur des Poudres et Salpêtres, 1754.
Desbordes (François), commissaire de police de la section du Luxembourg, 560, 562.
Descente de Croix, groupe de François Girardon, 72.
Des Chapelles (Grillon), chef du comité des payeurs de rentes, 2070, 2071.
Descurtis (Marie-Madeleine), femme de Louis Retour, restaurateur-traiteur, 1103.
Déserteur du régiment de Condé, 1156.
Déserteurs du régiment de Boulonnais (état des), 1029.
— des régiments, enrôlés dans les districts, 1029.
Désertion d'un volontaire des compagnies de la section de Molière, 1043.
Desessart (Jacques-Olivier), marchand, ex commis aux Fermes, 1173.
Desessart fils, ex concierge du château de Vincennes, 141.
Desfieux (François), de la section de la Bibliothèque, juré du Tribunal criminel du 17 août, 954, 966.
Desfontaines (Pierre - François - Jean), homme de loi à Paris, 1355.
Desforges (Louis-François-René), curé de Saint-Sauveur à Paris, 178-180.
Deshayes, commissaire de la Commune, chargé de saisir les armes au greffe du Châtelet, 692, 693.
Desjardins (François), garçon cordonnier, 1124.
Deslandres (Maurice Gouget-), juge par intérim de la Côte-d'Or au Tribunal de cassation, 1276.
Desmares, curé de Rosny-sous-Bois, 196.
Desmarest (Nicolas), 1667.
Desmarest, commandant de la garde nationale de la Chapelle, 1083.
Desmoulins (Camille-Benoit), publiciste, 1029.
Desmousseaux (Antoine-François-Evrard-Catherine), substitut du procureur de la Commune, 750, 757, 1911, 1912, 1918, 2060, 2107, 2108, 2129, 2131.
Désordre dans la salle des séances de l'Assemblée nationale, 636, 637.
Désordres à la communauté des prêtres irlandais, 49, 57.
Despatys de Courteille (Pierre-Etienne), commissaire du Comité ecclésiastique, 368.
Desprez (l'abbé Gabriel), mort aux Carmes, 1210.
Desserre (Léon), portier du collège de Laon, 1220.
Dessinateur (récompense nationale accordée à un), 1592.
Dessins des étoffes de soie (métier nouveau pour varier les), 1542, 1548.
— de machines à feu, 1559.
Dessouche (Michel), vigneron à Paris, 542.
Destitution du directoire des Postes, 1785.
— pour négligence du concierge de la Conciergerie, 1192.
Destrem (Hugues), président du Comité du commerce, 1730, 1837, 1840, 1847.
Desvieux (Louis-Marc), juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 901, 917, 918, 922, 982, 1034, 1045, 1062, 1079.
Détailleur, adjudicataire de maisons dans l'enclos du prieuré de la Couture-Sainte-Catherine, 267.
Détention arbitraire de prisonniers du Châtelet et de la Conciergerie, 1875.
Détenus pour dettes à Sainte-Pélagie (plaintes des), 1898.
— pour mois de nourrice (mise en liberté des), 1877, 1878.
Détournement d'argenterie par les Ursulines de Sainte-Avoye, 598-600.
Détournements (premier commis au département des Monnaies, accusé de). 1176.
Détresse des gardes Suisses du comte de Provence, 1956.

Dette de la municipalité de Paris à Londres pour achat de grains, 1837.
Dettes des ateliers de secours (liquidation des), 1959, 1960.
— des Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, 454; du monastère de l'Ave Maria, 462, 463; des Bénédictines de la Ville-l'Evêque, 467, 468; des Filles pénitentes du Sauveur, 589, 591; des Filles de Sainte-Agnès, 437; des religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde, 538; des Ursulines de Sainte-Avoye, 598.
— des huissiers du Parlement, 704.
Devis de l'établissement d'une prison dans le couvent des Madelonnettes, 1897; de l'établissement du Tribunal criminel du Département, 768, 770, 773, 775, 777.
Deyeux (Claude-Didier), commissaire des biens nationaux, 2125.
Dezobry (sieur), farinier à Saint-Denis, 1046.
Dhotel (Jean-Nicolas), gendarme de la compagnie de Comoront, 1090.
Diamant trouvé sur la voie publique le 14 août, 1089.
Diamants (atelier de polissage de), 1648.
— retirés du greffe du Tribunal criminel du 17 août, remis à la Caisse de l'Extraordinaire, 1002.
— de la Couronne (impression de l'inventaire des), 1929, 1931.
— de Mme Du Barry (vol des), 2029.
— du Garde-Meuble (vol des). Voy. Garde-Meuble.
— de Monsieur (négociations pour la vente des), 1170.
Dictionnaire géographique de la France (impression par ordre de l'Assemblée constituante du), 1929, 1931.
Didier, garçon du greffe des jurés de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 1020.
Didot (imprimeur chez), 1083.
Dieppe (Seine-Inférieure) (soldat du régiment des gardes Suisses venant de), 1056.
Dieu (Antoine), peintre, 531.
— (Marie-Jeanne-Françoise François, femme), inculpée d'escroqueries, 1115.
Digne (Basses-Alpes) (ancien lieutenant particulier de la sénéchaussée de), 1082.
Dijon (Côte-d'Or) (ancien grand-vicaire de l'évêque de), 2123.
Dilapidations au château des Tuileries (mesures contre les), 2055.
— commises lors des visites domiciliaires dans les sections, 1167.
— de la maison de Saint-Lazare, 2031, 2032.
— des objets mobiliers de l'abbaye de Montmartre, 385, 386.
Diligences (fermiers des), 1900.
Dion (veuve), afficheur, 794, 853, 2147.
Diot (mécanicien), 1582.
Diplôme de franc-maçon, 1029.
Directeurs des Postes (nomination par les assemblées électorales des), 1780.
Discours de M. Bosque, juge de paix de la section de 1792, pour l'installation du Tribunal de paix, 1387; de M. Chasset, président du Tribunal de cassation, à l'Assemblée législative, 1323; de M. Coffinhal, président du Tribunal de cassation, à l'Assemblée législative, 1275; de M. Delavigne, juge-président du Tribunal des Minimes, à l'Assemblée nationale, 2143; de M. Duval d'Epremesnil, conseiller au Parlement, lors de son arrestation, 1029; de Louis XVI au lit de justice du 8 mai 1788; de Vincent Ollivault, officier municipal, à l'Assemblée nationale, 898; de M. Séguier, avocat général du Parlement, au lit de justice du 8 mai 1788, 1029.
Discours sur l'éducation, par Collenot d'Angremont, 1029.
Disette (craintes chimériques de), 1821.
— du pain à Paris, 1355.
Diseur de bonne aventure, près du Louvre, 1232.
Distillerie d'eau-de-vie, à Paris (fondation d'une), 1735, 1736, 1738.
Distribution des aliments aux troupes par la communauté des Filles-de-Sainte-Agnès, 437.
District des Feuillants, 1127.
— des Récollets, 362.
— de Paris (payeur des frais du culte du), 431.
— de Saint-Eustache, 437.
— de Saint-Roch, 1029.
Districts (déserteurs des régiments enrôlés dans les), 1029.

Divorce (jugement de), 1390.
— (projet de bill au Parlement britannique sur le), 1435.
— (vote et effets de la loi du), 1421, 1423, 1429-1433, 1435, 1437, 1446-1448, 1450, 1453.
Dobsent (Claude-Emmanuel), président du 6e Tribunal criminel, 869 ; directeur du jury du Tribunal criminel du 17 août, 982, 1066, 1068, 1069, 1089, 1091, 1134, 1161.
Doc (Pierre-Benoît), religieux du couvent des Pénitents de Courbevoie, 356.
Dochier (Jean-Baptiste), député de la Drôme à l'Assemblée législative, 1277 ; membre du Comité de division, 183.
Dodun d'Herbaut (Charles-Gaspard), 581.
Doitant (Antoine), dit Lafayette, charretier, 1411.
Domaines nationaux (adjudication de), 2126-2131 ; (vente sur folle enchère de), 2129-2131.
Domi (sieur), dépositaire des cuivres des maisons religieuses, 534.
Dominicaines de la Croix, rue de Charonne, 51, 494.
Dominicains de la rue du Bac, 321-323, 328 ; salles de la justice de paix, du comité de bienfaisance et du comité militaire dans ce couvent, 323.
— de la rue Saint-Honoré, 324-328.
— de la rue Saint-Jacques, 329, 330.
Dor (Jean-Louis), canonnier de la section des Cordeliers, 1039.
Dordogne (Pontard, évêque du département de la), 1319.
— (tribunal criminel du département de la), 1321.
Dorival (Jean-Marie-Nicolas), officier de paix, 1037.
Dorléans (Charles-Joseph), coiffeur de dames, 1225.
Dormans (Marne) (officiers municipaux de), 315.
Dormans (statues des frères), 315.
Dorval (Louis-Alexandre), ébéniste, 1224.
Dosembeck (dame), religieuse Augustine de la congrégation de Notre-Dame, 452, 457.
Dossonville (Jean-Baptiste), ex officier de paix, limonadier, 1029, 1036, 1037.
Dots fournies par des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, 604, 605.
Douane (la), rue du Bouloi, 1415.
— à Paris (conservation d'une), 1623-1625 ; (suppression des forts de la), 1626 ; (vente au profit du Trésor des effets non réclamés à la), 1626.
Doublet (sœur), coadjutrice de la supérieure des Filles-Pénitentes-du-Sauveur, 591.
Douce (Charles-Louis), de la section de la Croix-Rouge, juré de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 1055.
Doué (Marguerite), veuve d'Aimé Rosey, mendiante, 1044.
Douligny (Joseph), voleur du Garde-Meuble, 980, 981, 1049, 1069, 1119, 1138, 1139, 1145, 1150, 1153, 1154, 1174, 1177.
Dourdan (Seine-et-Oise) (directoire du district de), 91.
Drapeau aux armes du Néron français (saisie de), 1206.
Draps (fabrique de) à Louviers, 1692.
— feutrés perfectionnés (invention de), 1552, 1577.
Dreux (Eure-et-Loir) (maire de), 1647.
Droit de contreseing (réglementation du), 1794.
— de patente (payement du), 2119.
— de pétition, 1395.
Droit essentiel de l'Homme libre, ouvrage présenté à l'Assemblée constituante, 1433.
Droits casuels (vente d'un tarif de), 1635.
— féodaux (vente d'un tarif de), 1635.
— seigneuriaux dus à la seigneurie de Las Pujoles, 1302.
— d'assistance ou de présence des juges (réclamation et répartition des), 795, 808-810, 815, 816, 819, 824, 828, 872, 1291, 2150, 2152.
— d'enregistrement pour les demandes en cassation de jugements criminels, 1284.
— d'entrée (suppression en mars 1791 des), 1966.
Dromat (François), postillon de la poste de Bondy, 1102.
Drôme (Jean-Pierre Archinard, député du département de la), 1313.
Drouault, officier de marine marchande à Lorient, 1287.

Drouet (Toussaint), commissaire de la section armée de l'Observatoire, 1197.
— ex député du commerce de Nantes, 1460, 1467.
Druon (Charles), ancien prieur de l'abbaye de Saint-Jean de Laon, 227.
Dubail (Aimé-Prosper), juge du Tribunal criminel du 17 août, 901, 917, 924, 982, 1082, 1090.
Dubié (Marie-Marguerite), femme Le Roux, 988.
Dubieux (Michel), homme de peine de l'abbaye de Port-Royal, 426.
Dubois, juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 937, 938, 956.
Dubois de Chemant, inventeur de dents et râteliers, 1634.
Dubos, professeur de mathématiques, 1590.
Dubreuilh (Jean-Baptiste-Augustin), ancien notaire au Châtelet, poursuivi pour escroquerie au 5e Tribunal criminel, 863.
Dubroca (Jean-François), religieux Barnabite, 303.
Duchauffour, auteur d'une lettre incendiaire envoyée de Lille, 1383.
Duchemin (Laurent), ingénieur en chef du pavé de Paris, 2061, 2086, 2093, 2094; inspecteur général des carrières, 2105, 2109, 2112.
— capitaine de navire, 1287.
Duchesne (Alexandre-Magloire), dit Bressy, ancien lieutenant au régiment d'Aunis, 992.
— (Michel-Etienne), couvreur, 1222.
Du Clorel (Mlle), novice à l'abbaye de Montmartre, 375.
Ducos (Jean-François), député de la Gironde à l'Assemblée législative, 1616, 1639, 1734, 1783, 1784, 1789, 1790.
Ducray (Anne), commis-greffier suppléant près le Tribunal du 1er arrondissement, 726.
Ducruix (François), garde française, 1599.
Duflos (Pierre), graveur, 1106.
Duffort, membre du Comité de police et de surveillance de la Commune, 1054, 1167.
Dufour (Pierre), commissaire des 48 sections, 541.
— (sieur), 260.
Dufourny (Louis-Pierre), juré du Tribunal criminel du 17 août, 984.
Dufresne de Saint-Léon (Louis-César-Alexandre), directeur de la Liquidation, 157, 420, 699, 1542, 1543, 1643, 1645, 1709.
Dugast (Marie-Madeleine-Thérèse), femme de Pierre Faron, bourgeois de Paris, 418.
Dugué (Pierre-Joseph), juge du 5e Tribunal criminel, 863.
— président du tribunal du district de Nogent-le-Rotrou, 831.
Duhamel, faïencier, acquéreur de l'église de Saint-Landry-en-la-Cité, 104, 106.
Duménil, capitaine de la gendarmerie nationale servant près des tribunaux, 969.
Dumesnil (Pierre-Louis), orfèvre bijoutier, 1250.
Dumez (André), chef de bureau du directoire du district de Bourg-la-Reine, 338, 341.
Dumon (Louise), marchande à la Halle, femme publique, 1106.
Dumontier, acquéreur d'une maison, rue de Lourcine, 487, 2129.
Dumouchet (Philippe), juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 901, 947.
Dumoulin (Nicolas), surnuméraire de la gendarmerie nationale, 806.
Dumouriez (Charles-François), général, 1219, 1856.
Dun-sur-Meuse (Meuse) (passeport délivré à un déserteur du régiment de Condé de Forbach à), 1156.
Dunand (Antoine), faussaire, écroué à l'Abbaye, 1880, 1882, 1883.
Duneme, officier municipal de la Chapelle, 1083.
Dunesme (sieur), auteur d'une pétition relative à la loi du divorce, 1450.
Dunkerque (Nord) (conseil général de la commune de), 1198.
— maison d'arrêt, 1198.
— (municipalité et officiers municipaux de), 1198.
Dunouy (Jean-Honoré), président de la Société du Point Central des Arts-et-Métiers, 1618.
Duperron, lisez Depeyron (François), voleur du Garde-Meuble, 1818.
Dupont [de Nemours] (Pierre-Samuel). ancien inspecteur général du Commerce, 1512.

Duport du Tertre (Marguerite-Louis-François), ministre de la justice, 23, 157, 179, 673, 722, 724, 739, 806-817, 829, 844, 847, 1284, 1285, 1338, 1345, 1371, 1422, 1425, 1466 ; accusateur public du Tribunal criminel du Département, 2146.
Duportail (Antoine-Augustin-Benoît), juge de paix de la section des Quatre-Nations, 1375, 1391.
Duprat (Marie-Jeanne), voleuse, 1116.
Dupuis (Amable-Joseph), auteur d'une épître en vers aux fédérés, 1035 ; auteur d'une pétition sur la majorité des enfants, 1449.
— (Jean), tourneur, 1225.
— (Marie-Nicole), veuve Le Clerc, tourière des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, 611.
Durand (Antoine), dit la Jambe-de-Bois, préposé à la Police, 1107.
— (Jean), commissionnaire, 1227.
— (Louis), religieux minime du couvent de Passy, 335.
— ancien officier municipal de Houilles, 1038.
— membre du Bureau central de l'administration du commerce, 1484, 1488, 1508, 1509.
— serrurier, 1562.
Duranthon (Antoine), ministre de la justice, 685, 733, 752, 861, 1310, 1370, 1444, 1514, 1516, 1518, 1875, 1895, 2149.
Duret (Guillaume-Jacques-Germain), dit Vidouville, 1083.
Duriveaux (sieur), 1029.
Durosel (Pierre-Louis Conquedo-), instructeur des canonniers marins, 1560.
Durouzeau (Denis), juge de paix de la section de Sainte-Geneviève, 1127, 2024.
Durrant (sieur), auteur d'un mémoire sur le divorce, 1423.
Durville (Jacques-Henri), ancien curé de l'église de Saint-Barthélemy, 154.
Dussart (Marie-Madeleine), créancière de l'abbaye de Panthemont, 389.
Duteil (Pierre), prisonnier de la Conciergerie, 1192.
Dutreveau (l'abbé), premier vicaire de la paroisse de Saint-Gervais, 61, 64.
Dutrone, chimiste, 1588, 1739.
Dutroy (Marie-Marguerite, femme de Jean-Pierre Leroux, 1082.
Duval (Louis-François), vigneron à Champigny, 190.
— (Pierre), laboureur, enrôlé aux frontières, 1227.
— capitaine de la gendarmerie nationale servant près les tribunaux, 969.
— d'Epremesnil (Jean-Jacques), conseiller au Parlement, 1029.
— d'Estaing ou de Stains (Pierre), commissaire de la Commune, 1239.
Duveyrier (Honoré-Marie-Nicolas), secrétaire général du Département de la justice, 1371.
Duvivier (Pierre-Charles), entrepreneur-directeur de la Savonnerie, 2058.
— (Pierre-Simon-Benjamin), graveur des médailles du Roi, 89.
Dyzès (Jean), député des Landes à l'Assemblée législative, 640-643, 647, 651, 655.

E

Eaubonne (Pierre-Gervais Lefèvre d'), chanoine de l'Eglise de Paris, 87, 97.
Eau-de-vie (escroquerie d') au préjudice d'un garçon épicier de Vaugirard, 1233.
— de sucre (distillerie d'), 1735, 1736, 1738.
Eaux de la Ville (rupture, lors du grand hiver de 1789, des conduites des), 568.
Ecce homo, tableau de Vignon, 531.
Ecclésiastiques (exclusion des fonctions de juges des), 1363, 1364, 1370.
Echafaud volant pour les ouvriers, 1579.
Echarpe d'officier municipal (usurpation d'), 1070.
Echoppe de bonnetier sur le Pont-Neuf, 1210.
— du quai du Louvre (restaurant dans une), 1085.
Echoppes (reconstructions ou agrandissements d'), 1914, 1917, 1918.
— des marchands italiens sur le boulevard, 1052.
— du Pont-Neuf, 1910; du pont Notre-Dame, 1909.
— du quai de la Ferraille, 1901, 1903, 1906 ; du quai du Louvre, 1913-1915, 1917, 1918 ; du quai de la Mégisserie, 1905, 1907 ; du quai des Tuileries, 1916.

Echoppes des quais de l'Infante et de l'Ecole (protestation contre la suppression des), 1902, 1903.
Eclairage public, 2113, 2114.
Ecole (ancien presbytère de Rosny-sous-Bois converti en), 197.
Ecole militaire (ancien élève de l'), 1037.
— (armurier de l'), 1122.
— (casernement des gendarmes et cavaliers pour le camp de Paris à l'), 1042, 1061.
— (commandant à l'), 1061.
— (cour de l'), 1233
— (moulins à bras de l'), 1631, 1846.
Ecole vétérinaire, 2072.
— des Orphelins militaires, 2007, 2008.
— des Ponts et Chaussées (premier prix de mécanique décerné par l'), 1559.
Ecoles (rentes dues par le clergé aux), 37.
— de la juridiction cantorale, 87.
— Saint-Gervais, rue des Barres, 493.
Economats (biens du chapitre de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, administrés par les), 263.
— (pension sur la recette générale des), 165.
— (pensions des Bénédictines-du-Saint-Sacrement sur les), 572, 580.
Ecorce de chêne (noix de galle remplacée pour la teinture en noir par l'), 1712.
Ecouen (garde nationale d'), 1046.
Ecriteau au-dessus d'un condamné au carcan, déchiré par le peuple, 1090.
— infamant portant les noms de 2 gendarmes inculpés de vol, 1042.
— portant l'inscription : *Signe d'infamie des rebelles à la patrie,* sur le guidon des émigrés, 990.
Ecritoire de Charles V en ivoire damasquiné, 129.
Ecrits séditieux (M. de Montmorin, auteur d'), 1038.
Ecrivains des registres du Parlement (payement du salaire des), 623, 631.
Ecuries du Roi (petites), rue du Faubourg-Saint-Denis, 445.
Edme (Jean-Baptiste), dit Cadet de Provence, marinier, 1225.
Edon, chef du Bureau de liquidation, 381.
Education morale et nationale des filles, 1437.
Effervescence des femmes du marché Sainte-Catherine, 497, 501.
— populaire à Noyon contre deux ex-gardes du corps, 1198.
Eglise de l'Assomption (projet de création d'un cabinet d'anatomie sous le dôme de l'), 2015.
— de l'abbaye de Saint-Antoine (érection en paroisse de l'), 366, 368.
— de Bagneux (emprunt par la municipalité sur les deniers de la fabrique de l'), 188.
— de Bercy, sous le vocable de Saint-Edme, 184.
— des Capucins de la Chaussée-d'Antin (travaux de l'), 143-145.
— du château de Vincennes, 116-122, 131, 132, 136, 140.
— de la Congrégation de Saint-Lazare, 2026.
— des Ermites du Mont-Valérien (reconstruction de l'), 316.
— des Feuillants (difficulté de transporter les papiers de la Chambre des Comptes dans l'), 667.
— des Filles pénitentes du Sauveur, 591.
— de Fontenay-sous-Bois (confrérie du Saint-Sacrement en l'), 194.
— des Grands-Augustins, ordre d'y suspendre toute destruction, 292 ; projet d'y installer le cours de physique de M. Charles, 2043 ; (vente des grilles, orgue et horloge de l'), 291.
— des Innocents (tombes et monuments de l'), 632.
— des Irlandais, 57.
— des Jacobins de la rue Saint-Jacques (tombeaux de Louis, comte d'Evreux, et de Marguerite d'Artois dans l'), 330,
— de la Madeleine en la Cité, 146-148.
— de la Madeleine de la Ville-l'Evêque (cimetière de l'), 1076 ; (registres de sépulture de l'), 1076 ; (travaux de l'), 145, 149-151, 2072.
— des Madelonnettes (fermeture de l'), 531.
— de la Merci (culte célébré par les Feuillants dans l'), 319, 320; (titres des Pères de la Merci dans une chambre au-dessus des chapelles de l'), 332.
— de Notre-Dame, chapelle de saint Denis et saint Georges en l'), 94; communauté

des chapelains, 94; (*descente de Croix*, de Girardon, demandée pour l'), 72; (officiers de chœur de l'), 7; (officiers laïcs de l'), 68; squelette d'albâtre provenant des Innocents, 92.
— de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (union à l'église de Saint-Sauveur de l'), 178.
— de Notre-Dame-de-Lorette (orgue de Saint-Pierre-des-Arcis attribué à l'), 152; (vol commis en face de l'), 1063.
— de Rosny-sous-Bois (presbytère de l'), 196-199.
— de Saint-Ambroise (assemblée générale de la section Popincourt dans l'), 1068.
— de Saint-André-des-Arts (chapelle de sainte Marthe dans l'), 18.
— de Saint-Barthélemy (construction de l'), 153, 154.
— de Saint-Benoît (tableaux et autel de marbre de l'), 102, 103; (vitraux de l'), 99-103.
— de Saint-Christophe-du-Gros-Caillou (travaux de l'), 155-158.
— de Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Villejuif (confréries en l'), 202.
— de l'abbaye de Saint-Denis (formation de paroisse dans l'), 73.
— de Saint-Denis-de-la-Chartre, convertie en magasin, 104.
— de Saint-Etienne-du-Mont (translation de la châsse sainte Geneviève en l'), 103, 159, 245.
— de Saint-Eustache, maison curiale, 1043.
— de Saint-Germain-des-Prés (réparations à la toiture de l'), 161, 162.
— de Saint-Germain-le-Vieil (moulin mécanique établi dans l'), 1631.
— de Saint-Hilaire-du-Mont (curé de l'), 164; (titres et papiers de l'), 163.
— de Saint-Hippolyte à Saint-Marcel (curé de l'), 165, 171.
— de Saint-Honoré (statues de l'), 101; (vente par adjudication de l'), 105.
— de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (cure, œuvre et fabrique de l'), 166; (pauvres de l'), 166.
— de Saint-Jean-en-Grève (Marc-Louis Royer, curé de l'), 168; (dépôt de tableaux en l'), 72, 99, 148.
— de Saint-Landry-en-la-Cité (tombeau du président Dauvet dans l'), 106, 107; (vente par adjudication de l'), 106.
— de Saint-Laurent (œuvre et fabrique de l'), 169; (prêtres de la communauté de l'), 170.
— de Saint-Louis de-la-Culture (sculptures de l'), 99.
— de Saint-Louis-du-Louvre, ses biens à Bourg-la-Reine, 108; (chapelle de Notre-Dame-des-Miracles à Saint-Maur, dépendant de l'), 109.
— de Saint-Martin-des-Champs (demande par l'église de Saint-Sauveur de l'argenterie de l'), 180; (messe de minuit dans l'), 58.
— de Saint-Martin-du-Cloître à Saint-Marcel (ancien curé de l'), 171.
— de Saint-Merry (registres de l'), 110.
— de Saint-Nicolas-des-Champs (officiers de l'), 175.
— de Saint-Paul (Pierre Brugières, curé constitutionnel de l'), 497, 501, 502, 505, 506, 508, 511, 513, 515, 516, 518, 521; (réclamation du linge des religieuses de la Croix-Guéménée, 505.
— de Saint-Philippe-du-Roule (travaux de l'), 143-145.
— de Saint-Pierre-des-Arcis (orgue de l'), 152.
— de Saint-Pierre de-Chaillot (cimetière de l'), 1076.
— de Saint-Roch (fabrique de l'), 177.
— de Saint-Sauveur (reconstruction de l'), 178, 179.
— du Saint-Sépulcre, lieu de réunion de la Société du Point Central des Arts-et-Métiers, 1618; (vente par adjudication de l'), 111.
— de Saint-Séverin (officiers laïcs de l'), 181.
— de Saint-Sulpice (construction de l'), 143-145; (pétition des paroissiennes de l'), 53; (scandale dans l'), 58.
— de Saint-Victor (maison proposée pour le presbytère de l'), 182.
— de Sainte-Croix-en-la-Cité (vente par adjudication de l'), 112.
— de Sainte-Geneviève, tableaux de Bourdon y transportés, 103.
— des Théatins, transport de colonnes et de monument de marbre au Dépôt des Petits-Augustins, 363.

Eglise de la Visitation, rue Saint-Antoine (femmes menacées et fustigées sur les degrés de l'), 513.
Eglises (danger de laisser des dépôts de sucres dans les), 1814.
— (envoi à la Monnaie des objets d'or et d'argent des), 77, 78, 140.
— (fermeture des), 62.
— (règlement des créances des entrepreneurs et ouvriers des), 143-145.
— cathédrales et paroissiales (inventaire des objets d'or et d'argent des), 78.
— collégiales, 102-142.
— supprimées (administration des), 208.
Election de Paris (inventaire du mobilier de l'), 649.
— du commissaire du pouvoir exécutif près le 6e Tribunal criminel par les juges de ce tribunal, 873; de M. Du Port, comme accusateur public du Tribunal criminel du Département (protestation de la section des Gobelins contre l'), 2145; de juges suppléants près le Tribunal du 1er arrondissement, 722-724; près celui du 2e arrondissement, 733, 734; de juges suppléants du Tribunal criminel du Département, 783; de membres du Tribunal de cassation à la députation, 1276, 1334.
Elections des députés à la Législative, 784, 785, 822, 856-858.
— des jurés d'accusation et de jugement du Tribunal criminel du 17 août par les sections de Paris, 894, 895, 897, 899, 901, 902, 911, 912.
Elèves formés par un fabricant de bonneterie, 1695.
— (offre par des fabricants anglais de former des), 1535; pour carder la soie (projet de former à Lyon des), 1536.
— aveugles-nés (pensions gratuites d'), 1997, 1998.
— sourds et muets (pensions gratuites à des), 2003.
— de la manufacture d'acier de l'hôpital des Quinze-Vingts, 1722.
— pour les constructions rurales du sieur Cointereau, 1597.
Elisabeth (Madame), sœur de Louis XVI, 1032, 1070.
Email (pièces en) exécutées par le sieur Watel, 1543.
Emard, liquidateur au Département de Paris, 603.
Embauchage (jugement en dernier ressort des prévenus du crime d'), 1326; (prétendues tentatives d'), 1083; suspect (Collenot d'Angremont accusé d'), 1028.
Emeute fomentée contre les femmes sortant des Eudistes, 43.
— populaire provoquée par l'acquit de M. de Montmorin, 1055; sur la place de Grève, occasionnée par le charretier Jullien, 1041; sur la place Saint-Antoine, 1090.
Emeutes populaires dans les départements (causes des), 1503.
Emigration prétendue de M. Du Châtelet et de Mme Damas de Simiane, 1206.
Emigré (levée des scellés dans la maison d'un), 1204; (maison de M. de Montboissier), 1228.
Emigrés (brûlement du guidon de cavalerie pris sur les), 990, 991; (certificats de résidence délivrés à des), 1866; (correspondance avec les), 1050, 1210; (enrôlements pour l'armée des), 1082; (envoi présumé d'or et d'argent aux), 1170, 1178; (lettre adressée à la droite de l'Assemblée constituante par les Français), 1038; (lois de l'Assemblée constituante et de la Convention nationale sur les biens des), 1170; (mode de séquestration des biens des), 675; (passeports délivrés à des), 1206.
— de Coblentz (correspondances d'), 1032, 1086, 1189; (relations avec les), 1218.
Emilie (Madeleine Panlou, dite), femme galante du Palais-Royal, 1076.
Empereur (visite faite à la manufacture de Sèvres par l'), 1767.
Empiétements de mariniers, 1797.
— sur la voie publique, 1414, 1415, 1418.
Employé au bien public, titre pris par un agent de police, 1107.
Emprunt contracté à Gênes par les acquéreurs de l'Enclos des Quinze-Vingts (remboursement de l'), 1994-1996.
— négocié par Mme de Rohan-Rochefort, pour le ministre Bertrand de Moleville, 1202.
— de la municipalité de Bagneux pour achat de fusils, 188.

Emprunts contractés par les greffiers des Bâtiments pour l'achat de leurs offices, 702.
Enceinte (construction de la nouvelle), 2062.
Enclos de l'abbaye de Saint-Denis (projet de vente de l'), 222.
— de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (suppression des grilles de l'), 253.
— des Bernardins, 2124.
— des Chartreux (vente projetée de l'), 313.
— des Pénitents de Picpus, planté de vignes (aliénation de l'), 357, 358, 360, 361.
— du prieuré de la Couture-Sainte-Catherine (maisons de l'), 267.
— des Quinze-Vingts, 1685, 1691, 1994-1996.
— du Temple, 1047.
Encouragements aux manufactures, 1455, 1496, 1497, 1513, 1522-1599, 1604-1607, 1630.
Enfants élevés par les Filles-du-Bon-Pasteur, 475.
— pauvres de la paroisse de Charonne (instruction des), 587; pauvres de la paroisse de Saint-Eustache (instruction et éducation des), 436-438.
— trouvés (diminution du nombre des), 1440.
— de l'hôpital des Enfants Rouges (rixe provoquée par les), 1230.
Englert (Michel), ancien tailleur d'habits, gendarme à pied, 1066.
Enquête au couvent des Bernardines du Précieux-Sang, 555-562.
— du commissaire de police de la section de la Place-Royale sur la rentrée des religieuses de la Croix-Guéménée, 499.
— du juge de paix du canton de Pantin sur le meurtre d'un postillon à Bondy, 1102.
— sur les dégradations de tableaux et mutilations de bustes à l'abbaye de Saint-Denis, 234.
— sur la formation d'une Légion germanique, 1070.
— sur la mise en liberté par le peuple d'un condamné exposé au carcan, 1090.
Enrôlement aux frontières pour l'infanterie (demande de changement pour l'artillerie d'un), 1224.
— dans la Légion germanique, 1132.
Enrôlements contre-révolutionnaires, 1028, 1029, 1047, 1083, 1186.
— pour l'armée des émigrés, 1082.
— pour les frontières (bureau des) aux Mathurins, 1209; pour les frontières, de prisonniers délivrés par le peuple, 1227, 1249, 1252, 1253, 1258, 1265; dans la section des Arcis pour les frontières, 1071; des citoyens de la section Popincourt pour les frontières, 1068.
Entrepôts de charbon, 1406.
Entrepreneurs des ateliers de secours (payement des), 1960.
— de l'illumination de Paris, 2113, 2114.
— du Panthéon français (payement des), 2073.
— de spectacles (différends des artistes avec les), 1373.
— des travaux de l'église de la Madeleine-de-la-Ville-l'Evêque (règlement des créances des), 149-151; des travaux de l'église de Saint-Barthélemy (règlement des créances des), 153; des travaux de l'église de Saint-Sauveur (règlement des avances des), 178, 179; des travaux des églises de Saint-Sulpice et de Saint-Philippe-du-Roule (règlement des créances des), 143-145.
— des travaux de réparation au monastère de l'Ave Maria (réclamation des), 463.
Entreprises littéraires (souscriptions du Roi pour des), 2046.
Epées saisies au greffe du Châtelet, 692, 695, 696.
Epernay (Marne) (conseil général du district d'), 1050; (maison d'arrêt d'), 1050; prisonnier de la Force, délivré par le peuple, originaire d'), 1251.
Epiais-les-Louvres (Seine-et-Oise, c^on de Luzarches), ferme et terres du chapitre de Notre-Dame, 89.
Epices arriérées de la Chambre des Comptes, 2134.
Epiciers (pensions des pauvres marchands), 1920, 1921.
Epitaphe de Boileau dans la Sainte-Chapelle basse, 115; de Germain et d'An-

toine Pilon, dans la Sainte-Chapelle basse, 115.
Epitaphes du cimetière et de l'église des Innocents (relevé des), 632.
Epître en vers aux Fédérés, par M. Amable-Joseph Dupuis, 1037.
Eprémesnil (Mme d'), 1029.
Epuration de la Légion germanique, 1201.
Equerres (machine pour la fabrication des), 1574.
Ermitage de Picpus (vente par adjudication de l'), 112, 357, 358, 360, 361.
Ermites du Mont-Valérien (reconstruction de l'église des), 316.
Erreurs dans la fixation des revenus des Bénédictines du Saint-Sacrement de la rue Saint-Louis, 568, 569.
— de compte dans les fontes des matières d'or et d'argent à la Monnaie, 1176.
Escaut (émigrés sur les rives de l'), 1038.
Escoffié (enfants), 686.
Escorte donnée à l'ambassadeur de Venise, 1070.
Escourbiac (Adrien-Jean d'), chirurgien, propriétaire d'une maison de santé, 2005, 2006.
Escroquerie au jeu de hasard, 1232; d'un assignat de 10 sols, 1108; de boucles-d'oreilles en cuivre, 1092; d'eau-de-vie à Vaugirard, 1233; d'un portefeuille, 1115.
Escroqueries commises au Palais-Royal, 1069; commises par une fille publique, 1111; par un ex-soldat volontaire, 1163.
Espagne (achat de métiers à tricots négocié par un agent du roi d'), 1697.
— (porcelaines de Sèvres pour la cour d'), 1762.
Espinas (Madeleine-Julie d'), supérieure des Filles pénitentes du Sauveur, 590, 591, 593.
Espions (arrestation à Tournai par les Autrichiens de deux anciens gardes du corps comme), 1198.
Esprit de grain (mémoire sur la fabrication de l'), 1737.
Essais comparatifs de machines à filer et à carder le coton, 1648, 1651, 1652, 1654, 1680, 1685.
Estampe représentant des sujets de martyrs, accompagnant des reliques à Saint-Martin-des-Champs, 290.
Este (François d'), duc de Modène, 407, 414.
— (Marie d'), de Modène, femme de Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti, 407.
— (Marie-Thérèse-Félicité d'), femme de Louis-Jean-Marie de Bourbon-Penthièvre, amiral de France, 414.
Estreham (l'abbé d'), détenteur de libelles et chansons séditieux, 1035.
Etablissements relatifs aux finances (brevets d'invention supprimés pour les), 1642.
Etalages (mesures pour la suppression des), 1908, 1910, 1912.
Etampes (Seine-et-Oise), émission de faux assignats, 1233.
Etat-civil des communautés religieuses, 486, 557, 559, 560.
— (infraction à la loi concernant la tenue des registres de l'), 738-741.
— (loi réglant le mode de constatation de l'), 1421-1453.
— registres des paroisses, tenus par les curés, 738-742.
— de la paroisse des Innocents (registres d'), 632.
Etat général de la France, ou la France vivante et mourante, ouvrage du généalogiste Warroquier, 1086.
Etats généraux (réflexions sur les opérations des), 1035.
Ethis de Corny (Dominique-Louis), procureur du Roi et de la Ville de Paris, 1274.
Etoffes (perches établies par un dégraisseur pour étendre des), 1402.
— en soie, fil et coton (métier pour la fabrication des), 1547.
Etudiants du séminaire des Trente-Trois (entretien des), 2018, 2020.
Etui de mathématiques en argent (soustraction, lors de visites domiciliaires, d'un), 1167.
Eudistes, 43.
Eure (navigation de l'), 1798.
Evacuation de l'abbaye de Longchamp, 373; de l'abbaye de Montmartre, 385-387; du couvent des Grands-Augustins, affecté à la gendarmerie nationale, 291; du couvent des Chanoinesses de Picpus, 546-548; d'une maison du cloître des Jacobins, occupée par une compagnie du bataillon de Saint-Roch, 769;

de la maison des Filles-de-Saint-Joseph ou de la Providence, 527; du couvent des Madelonnettes, converti en prison, 529-531; du couvent des Ursulines-du-Faubourg-Saint-Jacques, 611; des maisons religieuses, 204-219; du prieuré des Bénédictines de Conflans, 473; des salles de la Chancellerie au Palais, 769.
Evadé (réintégration d'un prisonnier), 1155.
Evaluation des offices de commissaires au Châtelet, 700.
Evasion d'un prisonnier par suite d'accident de voiture, 1197; de prisonnier par la cour de la Sainte-Chapelle, 1158.
Evasions et tentatives d'évasion des prisonniers de la Conciergerie, 1890, 1891; (mesures prises contre les), 1192.
Evêque du Département de Paris, son adhésion nécessaire pour la fermeture d'une église, 121.
— de Paris (l'abbé Bertholio, ex-vicaire général de l'), 1359.
— (*Descente de croix* de Girardon, demandée par l'), 72.
— (hommages présentés à l'Assemblée législative par l'), 79.
— (machinations des vicaires du ci-devant) chez les Filles de l'Ave Maria, 502.
— (propos tenus par le maréchal Luckner chez l'), 80.
— (séminaire des Trente-trois compris parmi les séminaires diocésains par l'), 2019, 2020, 2022, 2023.
Evêques (défenses de cumuler avec les traitements de députés ceux des), 33.
— (logement gratuit concédé aux), 67.
Evolutions dans les batteries des vaisseaux de guerre (traité des), 1560.
Evreux (Louis, comte d'), fils de Saint-Louis, 330.
Evreux (Eure) (commissaire du Roi près le tribunal d'), 1367, 1368.
Evron (Mayenne) (district d'), 1181.
Examen de blessés par les chirurgiens du Tribunal criminel du 17 août, 1061, 1064.
— de cadavres à l'Hôtel-Dieu, 1066, 1085.
— de cadavres, à la suite de morts accidentelles, par les chirurgiens du Tribunal criminel du 17 août, 1273.
Excavations dans le pavé (stagnation des boues et sang des boucheries dans des), 2088, 2089.
Excès sur une marchande du quai du Louvre, 1085; sur un prisonnier du Châtelet, dénonciateur de fabrication de faux assignats, 1250.
Exécuteur des jugements criminels (guidon des émigrés, lacéré et brûlé par l'), 990, 991.
— des jugements criminels de Paris, 880; de Reims, 880.
Exécuteurs des jugements criminels, 878-886.
Exécution capitale des voleurs du Garde-Meuble (sursis à l'), 980, 981.
— capitale sur la place du Carrousel, 885.
Exécutions capitales, 878-886.
Exercice de combat naval (instruction pour l'), 1560.
Exhumation du corps d'Antoine Baduel, enterré dans le cimetière de Saint-Pierre-de-Chaillot, 1076.
Expéditions délivrées au commissaire du Roi par le greffier du Tribunal de cassation, 1314; demandées par le Tribunal de cassation (difficulté d'obtenir les), 1336.
— des arrêts (produit des), 627, 644, 654-659, 678, 682.
— du décret sur le mode de séquestration des biens des émigrés (refus de délivrer des), 675.
Expériences d'anatomistes sur les animaux, 1578.
— de blanchiment de chiffons à Courtalin, 1529, 1534.
— du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, 1523, 1527, 2155.
— de fabrication des vins de Bordeaux et de Bourgogne, 1741.
— de filature du coton à l'hôpital des Quinze-Vingts, 1650, 1651, 1658, 1664, 1665.
— de machine à filer et à carder le coton aux Feuillants, 1651, 1654.
— de moulin mécanique pour la mouture du blé, 1631.
— d'un nouveau pont flottant par les commissaires de la Commune, 1583, 1589.
— sur l'imperméabilité des cuirs, 1716.
— sur la qualité des farines de la Ville, 1829.
Exportation de la poudre à canon (primes pour favoriser l'), 1750.

Exposition au carcan d'un gendarme, condamné pour meurtre, sur la place Saint-Antoine (incidents de l'), 1090.
— d'un condamné dans la grande cour du Palais de Justice, 1079 ; d'un condamné sur la place du Carrousel, 1085.
— de domestiques condamnés pour vol, sur la place de l'Egalité, 1053.
— sur la place de Grève, d'une voleuse de pièce de toile à un étalage, 1133; d'un commissaire de la section de la Butte-des-Moulins, condamné pour dilapidations, 1167; (désordres provoqués par l'), 1041.
— sur la place Notre-Dame, de voleur et voleuses d'argenterie, 1122.
— sur la place de la Révolution, d'un voleur d'argenterie, 1123.
— sur la place Saint-Laurent, près de la Foire, d'une femme publique, condamnée à la réclusion, 1095.
Extorsions commises à Auteuil par un jardinier-fleuriste, 1165.
Eyrault (sieur), 1270.

F

Fabien (Pierre), tailleur, 1079.
Fabre d'Eglantine (Philippe-François-Nazaire), secrétaire général du ministère de la justice, 934; secrétaire du Conseil exécutif, 946.
Fabricants de draps feutrés (récompenses nationales accordées à des), 1552, 1577.
— d'instruments d'optique (récompenses nationales accordées à des), 1554.
Fabricius (Nicolas-Joseph), greffier du Tribunal révolutionnaire, 1023, 1024, 1026, 1027.
Fabriques des églises (apurement des comptes des), 68; (biens et revenus des), 2, 7, 71; (rentes dues par le clergé aux), 37.
Façade de maison excédant la hauteur réglementaire, 1405.
Factionnaire devant la porte de la Reine au Temple (violation de consigne par un), 1091.
Factionnaires pour la sûreté des prisons (nécessité de), 1890-1892, 1896.
Faculté de droit, 2012-2014.
— de médecine, 2015.
— de théologie, 2011.
Fageol (Claude-Antoine), compagnon charpentier, 1227.
Fagnion (Jean-Charles), graveur du Roi, 1809.
Fallet (Jean-Nicolas), commissaire de l'administration des biens nationaux, 205, 298, 335, 535, 566.
Famine (menaces de), 1357.
Fanard (Charles Lebeau, dit), garçon confiseur et limonadier, 1097.
Farcy (sieur), gardien du dépôt du Conseil au Louvre, 677.
Farine (vente de) à la Halle par l'administration, 1842.
— pour les indigents (magasin de), 1844.
Farines (achat et envoi à Paris de), 1846.
— (approvisionnement de) dans les magasins de la Ville, 1829, 1830, 1842.
— (expertise de la qualité des), 1830.
— (mouture rapide et économique des), 1526.
— achetées par la municipalité de Paris (payement des), 1843, 1845.
— défectueuses de la Ville (retrait des), 1829.
— pourries (mélange aux bonnes farines de), 1825.
Faron (Pierre), bourgeois de Paris, 418.
— (sieur), 336.
Faubourg Montmartre, 1267.
— Saint-Antoine, 51, 208, 219, 357, 433, 434, 1120, 1165, 1680, 2005.
— Saint-Denis, 880, 1178.
— Saint-Germain, 157, 1966.
— Saint-Jacques, 481-483, 524, 613-617.
— Saint-Marcel, 450, 565, 1083, 1095, 1979, 1993, 2102, 2105, 2106.
— Saint-Martin, 1166.
Fauchet, sellier, 1403.
Faucheux ou Lefaucheux, régisseur des Poudres et Salpêtres, 1754.
Faure (Louis-Joseph), commissaire du Roi près le 3e Tribunal criminel, puis substitut de l'accusateur public du Tribunal criminel du Département, 837-839.
Faux (jugement du crime de) réservé au Tribunal criminel du Département, 972, 973.

— commis sur l'état nominatif des Bernardines-du-Précieux-Sang, 557, 558, 560.
— billet de la Caisse patriotique (émission de), 1225.
— assignats (émission de), 1225.
— billets patriotiques (émission de), 1248.
— billets de la Maison de secours (émission de), 1183.
Fauvette (Louise), femme de François Lhérault, ancien marchand drapier à Argenteuil, 413.
Favé (Catherine Hermant, veuve), domestique de la maison des Madelonnettes, 536.
Faverotte (dom Nicolas), supérieur des Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, 240, 257, 258.
Fayel (Louis-Gilles-Camille), juge de paix de la section du Roi-de-Sicile, 1180.
Fayence (manufacture de) à Lille, 1596.
Fédérés (achat de subsistances en vue de la venue des), 1838.
— se rendant aux frontières (quête pour les), 1101.
Femme galante complice de vol (condamnation par le Tribunal criminel du 17 août d'une), 1095.
Femmes enfermées aux Madelonnettes par lettres de cachet, 533.
— menacées de fustigation, 43, 497, 513.
— du marché de Sainte-Catherine et de la rue Saint-Antoine (effervescence des), 497.
— du monde (cabarets hantés par les), 1130; (délivrance d'un condamné mis au carcan, par des soldats et des), 1090; au Palais-Royal, 1107.
— publiques, inculpées de vol, 1107, 1111, 1113; (vol de portefeuilles commis par des), 1106.
Férat, graveur, écroué à l'Abbaye, 1880.
Feret (demoiselle) tenant un jeu de biribi au Palais-Royal, 1404.
Ferme (pavillon de la) à la barrière du Trône, 2061.
— générale (liquidateur de la), 1070, 1744.
— (tabacs de la), 1745.
Fermentation au sujet des machines déposées à l'hôpital des Quinze-Vingts, 1692; des citoyens de Bondy, 1102; parmi les ouvriers du camp sous Paris, 1118; produite par la loi du divorce, 1423.
Fermiers des diligences, 1900.
Fermy (Angélique), maîtresse de Douligny, l'un des voleurs du Garde-Meuble, 1073.
— (Jeanne), dite Clairville, ouvrière en linge, 1073.
Fernambourg, lisez **Pernambuco** (Brésil) (coton de), 1651.
Feron, horloger, 1587.
Ferrures au greffe du Châtelet (enlèvement des), 694.
Ferry (Jean-François), marchand de vins à Bicêtre, 1210.
— homme de loi, 1170.
Fers provenant des barrières, 2085.
— provenant de la maison de Saint-Lazare (fabrication de piques avec les), 2032.
— des prisonniers de la Bastille (médailles fabriquées avec les), 2076.
Ferté-Bernard (Sarthe) (tribunal du district de la), 830, 831.
Fête pour la proclamation de la Constitution, 2117, 2118.
Feuchère (citoyenne), 1035; (correspondance de Mme) avec M. Du Rozoy, 1215.
Feuillant (Etienne), rédacteur du *Journal du Soir*, 1029, 1204.
Feuillantines, 524.
Feuillants de la rue Saint-Honoré (bibliothèque et tableaux des), 101, 318-320; biens de l'abbaye du Val y réunis, 317; (dépôt de barils de poudre dans la cour des), 1758; essais comparatifs de machines à filer et à carder le coton, 1651, 1654; des religieux (translation chez les Pères-de-la-Merci), 318-320.
Feuilles d'audience du Tribunal de police municipale, 1392.
Feuillet, arquebusier, 1564.
Feulgère (Jean-Gabriel), marchand de volailles, 1240.
Feuqueur (Michel-Denis), marchand boucher au Roule, 2096.
Fevelat (Claude-Denis), électeur de la section Mirabeau, 897.
Fiacre (Charles), régisseur et administrateur des biens de l'abbaye de Longchamp, 372.
Fief Popin à Paris, 262.
Fievez, commis à la Caisse des communautés religieuses, 14.
Fiévreux de la Conciergerie (nécessité d'envoyer à l'hôpital les), 1887.

Filature (perfectionnement de la), 1582.
— de la bourre de soie en galette, 1594.
— du coton (introduction de moulins et machines pour la), 1629.
— des Récollets et des Jacobins, 1667.
— de coton à Orléans, 1661; à Passy, 1646, 1655; aux Quinze-Vingts, 1648, 1650, 1658, 1662, 1680, 1685, 1692; à Rambouillet, 1676; à Rochefort près Dourdan, 1662, 1665, 1666, 1670.
Fillassier (Jacques-Joseph), député de Paris à l'Assemblée législative, 800.
Filles (filatures de coton par des jeunes), 1648.
— pauvres de la paroisse de Charonne (instruction par les Sœurs de l'Adoration du Saint-Sacrement des), 587.
— pauvres de la paroisse de Saint-Eustache (éducation et instruction par les Filles-de-Sainte-Agnès des), 436-438.
— du Bon-Pasteur, rue du Cherche-Midi, 474, 475.
— du Calvaire, rue de Vaugirard, 56, 476.
— de la Croix-Saint-Gervais, rue des Barres, 489-493.
— de la Croix, cul-de-sac Guéménée, 496-523.
— Dieu, rue Saint-Denis, 525; (jardin des), 1399.
— de la Madeleine, rue des Fontaines, 528-537.
— de la Passion, 52.
— de Saint-Joseph ou de la Providence, 526, 527.
— de Saint-Thomas, 594, 595.
— de Sainte-Agnès (instruction des enfants pauvres de la paroisse de Saint-tache, confiée aux), 435-441.
— de Sainte-Elisabeth, 942.
— pénitentes du Sauveur, 589-593.
— pénitentes de Sainte-Valère, 612.
Filleul (César-Gabriel), administrateur du Département des Subsistances, 622, 1820-1822, 1830.
Flagellation (femmes menacées de la), 43, 497, 513.
Flammand (Jean-Marie), compagnon menuisier, 1249.
Flandre (ancien colonel du régiment de), 1038.
Flétrissure des repris de justice (cicatrice constatée sur l'épaule d'un prisonnier à l'endroit de la), 1232.
Fleuret, fontainier à Vincennes, 343.
Fleuriau de Touchelonge (Edme-Paul), receveur général des finances, propriétaire du bois de Romainville, 2116.
Fleurimont (Asp, dit), maçon à Charenton-Saint-Maurice, 471.
Fleurs de lys (boutons de métal gravés à), 1086.
Flicoteaux, traiteur, rue de la Calandre, 1253.
Florent (Rose Tarbé, femme de Toussaint), condamnée pour escroquerie, 1108.
Floret (Gabriel), curé de Bagneux, 187.
Flottage des bois pour l'approvisionnement de Paris, 2156-2158.
Flotte, régisseur des Poudres et Salpêtres, 1754.
Foin vendu à faux poids, 1393.
— ou jonc d'Espagne (fabrication perfectionnée du), 1571.
Foissard (Pierre), vigneron, 1258.
Foliot (Gabriel), compagnon serrurier, 1115.
Folle enchère (vente de domaines nationaux sur), 2129-2131.
Fondation d'Eaubonne au profit des écoles, 87, 97.
— Moudran, au profit du chapitre de Notre-Dame, 98.
— de place gratuite pour une demoiselle noble à l'abbaye de Panthemont, 415.
— en faveur des pauvres de Saint-Denis sur les revenus de l'abbaye, 241.
Fonderie des Barnabites, 291, 334, 384, 387, 531, 547.
Fontaine (Alexandre), marchand de portefeuilles, 1232.
— (Jean-Mathias), commissaire de police de la section de la Place-Royale, 496, 499, 500, 503, 518-520.
— (René ou Arnay), garçon parfumeur, 1045.
— attaché au service du chirurgien Desault à l'Hôtel-Dieu, 1065.
— condamné à mort, 1311.
Fontainebleau (chevaux de la remonte générale envoyés à), 1039.
— (conseil général de la commune de), 1039.
— (garde nationale de), 1039.

— (maire et gouverneur de), 1038, 1055.
— (sergent des canonniers de), 1079.
FONTENAY (Pierre-Nicolas de), député de Rouen à l'Assemblée Constituante, 1663.
Fontenay-sous-Bois (confrérie du Saint-Sacrement en l'église de), 194.
— (paroisse de), 194.
— (municipalité de), 337, 339-341, 343, 347, 348, 351.
Fontenay-aux-Roses (plan et terrier de), 265.
Fontes des matières d'or et d'argent envoyées à la Monnaie (vérification des), 1176.
Fontis dans le quartier Saint-Marcel (réparation des), 2105.
Forbach (passeport délivré à un soldat du régiment de Condé de Dun à), 1156.
Force (prison de la), 756.
— chambre dite de la Renommée, 1225.
— conservation d'un jardinier y détenu jusqu'au beau temps, 1256.
— (déserteur du régiment de Condé, envoyé et oublié à la), 1156.
— (détention du sieur Romary, compagnon serrurier, à la), 1197; (détention d'un bijoutier arrêté pour rébellion à la), 1226; (détention d'un couvreur, arrêté le 23 avril 1791 et oublié à la), 1232; (détention d'un scieur de long à la), 1225; (détention d'un terrassier, inculpé de vol, transféré du Châtelet à la), 1225.
— (écrou du sieur Delayré, fédéré de Maine-et-Loire, suspect, à la), 1101; (écrou du sieur Dormesse, ancien secrétaire de Lafayette, à la), 1190; (écrou du sieur Gerfaut, voleur de cheval, à la), 1074; (écrou du sieur Maguin, domestique, porteur de lettres suspectes, à la), 1182; (écrou du sieur Marzile, tireur d'étain, pour rixe avec les enfants de l'hôpital des Enfants-Rouges, à la), 1230; (écrou du sieur Trouillard, prêtre réfractaire, à la), 1181; (écrou du sieur Vautrey, ancien garde du Roi, inculpé d'émission de faux billets, à la), 1183; (écrou d'un agent de police et d'une fille publique, arrêtés pour vol de linge, à la), 1107; (écrou d'un ancien matelot, mendiant, à la), 1098; (écrou d'un charretier, auteur d'un accident, à la), 1237; (écrou d'un charretier, inculpé de vol d'un mouchoir, à la), 1255; (écrou d'un colporteur, ouvrier du camp sous Paris, à la), 1118; (écrou d'un commissionnaire, pris par le peuple pour un voleur, à la), 1241; (écrou d'un compagnon de rivière, suspecté de vol, à la), 1265; (écrou d'un débardeur, mêlé aux événements du 10 août, à la), 1240; (écrou d'un écrivain et d'un batteur en grange, arrêtés pour propos injurieux, à la), 1210; (écrou de deux femmes publiques, inculpées de vol, à la), 1106; (écrou d'un gagne-deniers, pris de boisson, à la), 1248; (écrou de garçon perruquier, pour vol de chemises, à la), 1065, 1260; (écrou d'un garçon traiteur, pour émission de faux billets de 20 sols, à la), 1253; (écrou d'un joueur de dés à la), 1225; (écrou d'un journalier, enrôlé pour le camp, arrêté aux Champs-Elysées pour vol de portefeuilles, à la), 1237; (écrou d'un marchand de papiers-nouvelles, inculpé d'escroquerie, à la), 1092; (écrou d'un mendiant contrefaisant le muet, à la), 1072; (écrou d'un tablettier, arrêté à la suite de rixe, à la), 1252; (écrou d'un vagabond, ramasseur de charbons dans les bateaux, à la), 1199; (écrou d'un vendeur de papiers-journaux, suspect, à la), 1162; (écrou d'un vigneron, arrêté avec des joueurs de dés, à la), 1258.
— (fabrication de faux assignats, à la), 1224-1226, 1232, 1249.
— garçon de guichet, arrêté pour vol des effets d'un prisonnier mis à mort à la), 1227.
— homme de loi y détenu, délivré par le peuple lors des journées de septembre, 1154.
— (incendie de la prison de la), 1898.
— infirmerie (prisonnier du Châtelet maltraité, transféré à la), 1250.
— (insultes à un guichetier du petit hôtel de la), 1259.
— (mendiantes envoyées à la), 1044.
— (officiers municipaux de service, en septembre 1792, à la), 1101.
— (registres d'écrou et mandats d'arrêt représentés par le concierge de la), 1877.

— (tentative de suicide d'un élève de dessin, incarcéré à la), 1225.
— (transfèrement d'un prisonnier du Châtelet, dénonciateur de contrefaçon d'assignats, à la), 1237; d'un cocher, du Châtelet à la), 1224; d'un compagnon menuisier, du Châtelet à la), 1249; (d'un prisonnier du Châtelet, arrêté dans un cabaret de la rue de l'Arbre-Sec, à la), 1251; (d'un voleur de mouchoir, à la), 1068; (à Sainte-Pélagie d'un prisonnier de la), 1226.
— (visite de la prison de la), 1872, 1895.
— vol des effets d'un prisonnier mis à mort par le peuple, 1227.
Force armée auprès du Tribunal criminel du 17 août, 958; de la section des Arcis, 974.
Forme d'imprimerie (soustraction de), 1148.
Formentin (Antoine-Vincent), juge de paix, 1427.
— (Denis-Louis), auteur de dénonciation contre le Tribunal du 5e arrondissement, 748, 749.
Fortier (Jean-Baptiste), officier municipal de Dormans, 315.
Fortin (André-François), commandant de la gendarmerie nationale près les tribunaux et les prisons, 1950.
Fougeray de Launay (Jean-François et Jean-François-Gilbert), gardes des registres du Contrôle général des finances, 2135.
Fouille des citoyens et citoyennes présents à l'audience du Tribunal criminel du 17 août, 1062.
Foulonval près Dreux (Eure-et-Loir) (atelier de filature de), 1647.
Fouques (Pierre-François-Ferdinand) et non Fouquet, garçon perruquier, 1965.
Fouquet (Pierre), garçon perruquier, 1065.
Fouquier-Tinville (Antoine-Quentin), directeur du jury du Tribunal criminel du 17 août, 937, 938, 960, 982, 995, 1043, 1047, 1050, 1064, 1067, 1069, 1076, 1082, 1093, 1102, 1149, 1170, 1200, 1273.
Four à cuire le plâtre à l'aide du charbon de terre, 1561; à cuire la porcelaine avec le charbon de terre, 1596.
Fourat (Joseph), homme de loi, 1029.
Fourcade, commis principal dans les bureaux de la balance du commerce, 1504.
Fourneau, maître charpentier, 1544.
Fourneaux (Pierre), ancien perruquier, gendarme, 1042.
Fournel (Jean), marchand de papiers-nouvelles, 1130.
— avocat-conseil, 1029.
Fournier (Pierre-Joseph), commandant la force armée de la section des Arcis, 974; membre du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 900, 1055.
— (sieur), constructeur de machines à carder, 1679.
— ex-garde du Roi, 1271.
— inventeur d'une mécanique à carder le coton, 1545.
Fourrages (achat et envoi à Paris de), 1846.
— (projet d'utiliser les maisons religieuses du faubourg Saint-Antoine comme magasins de), 219.
Fours à Asnières (établissement de), 1848.
— en service pour les hôpitaux (réparation des), 1846.
— pour l'armée (construction de), 1846.
Foxlow, industriel anglais, 1659, 1661, 1663.
Foyers salubres et économiques (invention de), 1633.
Fragonard, fondateur-directeur du cabinet d'anatomie d'Alfort, 2015.
Franchet (Charles), membre du Conseil général de la Commune, 491.
Franchise des lettres et paquets pour le Bureau central du Commerce, 1502.
— postale (réglementation de la), 1794.
Franc-constitutionnaires ou Loyalistes (Club des), 1029.
Francisque (François Depeyron, dit), voleur du Garde-Meuble, 1081, 1138, 1139, 1818.
Franc-maçon (diplôme et tablier de) pour David Collenot, 1029.
François (Louis-François), président du Comité du commerce, 1629.
— (Marie-Jeanne-Françoise), femme Dieu, inculpée d'escroquerie, 1115.
— [de Neufchateau] (Nicolas-Louis), député des Vosges à l'Assemblée législative, 764.
Franquet (sieur), 1711.

Frelle de Saint-Hilaire (Marguerite-Angélique), sœur économe du couvent de l'Assomption-Saint-Honoré, 448.
Frères de la Charité, 29.
Fresnes (officiers municipaux de), 255.
— (plan du territoire de), 255.
Fretoy (seigneur de), 1232.
Fribourg, marchand de vins, rue Galande, 1118.
Froment, commissaire du Roi au tribunal du district d'Amiens, 819.
Froydeau (Thomas de), agent des Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, 453-455, 461.
Fruits perdus par les gelées, 142.
Fusils (achat de) par la municipalité de Bagneux, 188.
— saisis au greffe du Châtelet, 695, 696.

G

Gabé (Charles-Jean), garde des greffes et archives du Châtelet, 618, 652, 658, 682, 694-696, 861.
Gabillot (Jeanne), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
Gabriac (Mme de), 2056.
Gageot, secrétaire-greffier de la municipalité de Montmartre, 378.
Gaillard (Nicolas), bourgeois de Paris, 399.
— (Rémy-Victor), commissaire du ministre de l'intérieur pour l'inventaire du mobilier du Palais, 649.
— (citoyenne), religieuse de l'abbaye de Port-Royal, 426.
Galant (Etienne), terrassier, 1063, 1095.
Galeux envoyé à Bicêtre pour y être soigné, 1227.
Galeux de la Conciergerie (nécessité de soigner à Bicêtre les), 1887, 1892.
Galimard (Guillaume), architecte-expert, 1399.
Gallé (Charles-Lucien), huissier audiencier au Tribunal de police municipale, 680.
Gallien (François-Barnabé), membre du jury près le Tribunal du 5e arrondissement, 743, 744.
Gallois (Pierre) dit le Matelot, complice du vol du Garde-Meuble, 1096.
Galons d'or et d'argent des églises, 75.
— d'or et d'argent des livrées (ouvriers occupés aux), 1704.
Gamin (François), membre du Conseil général de la commune de Versailles, 1187.
Gand (Belgique) (passage de deux anciens gardes du corps à), 1198.
Gandolphe (François-Joseph), officier municipal, chargé d'apposer les scellés au Palais, 646.
—(Joseph), ancien matelot, mendiant, 1098.
Garançage (machine pouvant faire rendre l'impression après le), 1551.
Garat (Bernardin), curé de la paroisse du Gros-Caillou, 155-158.
— (Dominique-Joseph), ministre de la justice, 995, 1000, 1021, 1058.
Gard (électeur du département du), 1069.
— (tribunal criminel du département du), 1295.
Garde du corps du comte de Provence (ancienne), 1956.
— des ports et quais de Paris (pétition de la), 1940.
— du Roi, resté caché lors du 10 août, 1219.
— du Roi (état des officiers de la), 1039.
— bourgeoise (privilège de), 1373.
— française poursuivant son entrée dans la gendarmerie (ancien), 1111; garde française (machine hydraulique inventée par un), 1599.
— -Meuble (aigrette garnie de diamants paraissant provenir du), 1089; (inspecteur du), 1002, 1170; (objets fournis par le), 122, 1619; (perquisition de MM. Sermaize et Audrein au), 1170; (scellés apposés sur le logement de M. Pellerin de Chantereine au), 1170; (vol du), 980, 981, 1048, 1049, 1057, 1059, 1069, 1072, 1077, 1079, 1081, 1084, 1096, 1099, 1104, 1105, 1119, 1121, 1125, 1132, 1137-1139, 1142, 1145-1147, 1150-1154, 1159, 1161, 1174, 1177, 1200, 1209, 1210, 1219, 1818, 1819.
— nationale de Clamecy (désarmement par les factieux de la), 2156.
Garde nationale parisienne, aide-de-camp du commandant général (pseudo), 1070.
— bataillon de la Bibliothèque, 1067; de Bonne-Nouvelle, 1037; des Filles-Saint-Thomas, 1067, 1093; de l'Oratoire, 1037;

du Petit-Saint-Antoine, 1896; Popincourt, 493; des Prémontrés, 66; de Saint-Etienne-du-Mont, 1091; de Saint-Gervais, 61; de Saint-Jacques-la-Boucherie, 1429; de Saint-Jacques-l'Hôpital, 1037; de Saint-Philippe-du-Roule, 1283; de Saint-Roch, 769, 1383; de Saint-Victor, 2063; de la Trinité, 1040.
— (certificat d'inscription dans la), 1029.
— commandant général, 1070, 1175, 1933, 1935, 1936.
— commandant général (chef de légion faisant fonctions de), 1941.
— consigne violée par un factionnaire au Temple, 1091.
— contrôle (registres de), 1029.
— défaite subie à l'armée de Dumouriez (prétendue), 1219.
— escorte chargée d'accompagner un prisonnier de Bondy à la Conciergerie, 1102.
— état des bataillons et des compagnies soldées, 1029.
— état-major général, 219, 1175, 1933-1936; (dépenses de l'), 1937; (ordres de service de l'), 1029, 1070.
— garde d'un magasin de riz et farine pour les pauvres, 1844.
— garde montante de la Réserve, 958, 1074, 1090.
— (habillement de la), 1029.
— son intervention lors des désordres au couvent de la Croix-Guéménée, 513.
— invitation à Louis XVI de se mettre à sa tête, 1187.
— licenciement des soldats des compagnies du centre, 1029.
— major général (chevalier de Caussidière), 1029.
— masse générale d'entretien de l'infanterie, 1935.
— ordres de réquisition de chevaux et de chariots, 1175.
— organisation, 1933-1937; (règlements du Comité militaire de la Ville sur l'), 1029.
— placard portant les signatures des soldats du centre, 1395.
— quartier-maître général, 1933-1936.
— rebellion d'un gagne-deniers contre elle, 1078.
— repas aux Champs-Élysées, 1196.
— service, 1938.
— soldats congédiés (subsistance aux), 1029.
— soldats émigrants y incorporés, 1029.
— soldats renvoyés des compagnies du centre, 1029.
— subsistance de l'infanterie et de la cavalerie, 1933-1936.
— suppression des grenadiers et chasseurs des compagnies volontaires, 1937.
Gardes du commerce, 1520, 1521.
— du corps émigrés, rentrés en France (arrestation de), 1198.
— du Roi, inculpés d'émission de faux billets, 1183; sous l'uniforme de garde national, 1196.
— de la Ville (pétition à l'Assemblée nationale des), 1939, 1940.
— françaises (état de solde du régiment des), 1033.
— nationales (instruction militaire aux), 1932.
— nationaux (prêtres déguisés en), 502.
— Suisses du comte de Provence, 1956.
Gare au-dessous du pont de Charenton (construction d'une), 2077, 2080.
Garnett, mécanicien anglais, 1598, 1687, 1689.
Garnier (Germain), suppléant du procureur général syndic du Département, 7, 13, 220, 222, 366, 375, 532.
— commissaire du Roi près le Tribunal séant au Châtelet, 1353.
— homme de loi, 1285.
— mécanicien, 1523.
— menuisier, 308.
Garran, ex syndic de la communauté des perruquiers de Rochefort, 1316.
— [de Coulon] (Jean-Philippe), député à la Convention nationale, 996, 1812.
Garraux (officiers municipaux de), 1302.
Garrez (Pierre), architecte, inspecteur général de la Voirie, 1910, 1914, 1915.
Garson (sieur et dame), principaux locataires d'une maison, rue de la Licorne, 172.
Gastebois (dom Antoine), religieux de Saint-Martin-des-Champs, assistant du supérieur général de l'ordre de Cluny, 273.
— (Jacques), ancien secrétaire du Conseil des finances, 669, 677.

Gatinais (safrans du), 1858.
GATTEAUX (Nicolas-Marie), graveur de la Monnaie des Médailles, 1600, 1602, 1603, 1607, 1608.
GAUDRON DU TILLOY, lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale près le Corps législatif, 1949.
GAUGÉ (Jean-Pierre), membre du directoire du district de Bourg-la-Reine, 119, 120.
GAULTIER (Pierre), marchand mercier à Paris, 567.
GAULTIER DE BIAUZAT (Jean-François), juge du Tribunal d'appel de la police correctionnelle, 760, 766.
GAUTIER-[DUREPLAT] (Antoine-Louis), procureur-général syndic du département de l'Isère, 1296.
— (Pierre-Jean-Baptiste), juge de paix du canton de Pantin, 1102.
— agent de police, 1179.
GAVARD (Jacques), vigneron au Petit-Charonne, 354.
GAVOTY DE BERTHE, manufacturier, fabricant de spart ou jonc d'Espagne, 1571.
Gaze (métier Paulet pour la), 1592.
Gazette de Paris, comptes rendus des séances de l'Assemblée constituante, 1035 ; (feuilles d'abonnement et listes d'abonnés, registre de souscriptions de la), 1035 ; (protestations de la noblesse et du clergé envoyées à la), 1035.
Géant (exhibition de), 1161.
GELÉE (Benoît), de la section du Mail, juré de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 966.
Gendarme (meurtre commis par un), 1066.
— condamné à 10 ans de gêne pour meurtre en combat singulier, 1090.
Gendarmerie nationale (ancien garde française poursuivant son entrée dans la), 1111.
— (ancienne compagnie de maréchaussée de l'Ile-de-France incorporée dans la 1re division de), 1955.
— (couvent des Grands-Augustins affecté à la), 291.
— (envoi au château de Croissy-Beaubourg d'un détachement de), 1210.
— (quartier-maître trésorier des divisions de), 1941, 1942, 1944-1948.
— (rivalité entre les officiers de l'ancienne maréchaussée et ceux de la), 1953.
— (surveillance de la maison des Minimes de Vincennes par la), 349.
Gendarmes près le Corps législatif, 1949.
— de service près le Tribunal criminel du 17 août, 969 ; de service près les tribunaux et prisons, 1090, 1950.
— (prévenus liés et garrottés par les), 1872.
— chargés de la garde de la Force (mauvais vouloir des), 1896 ; chargés de veiller à l'approvisionnement de Paris (création projetée de), 1841.
— gardant un condamné mis au carcan, maltraités et blessés par le peuple, 1090.
— incriminés pour l'évasion d'un prisonnier conduit au Tribunal criminel du 1er arrondissement, 1158.
— pour le camp de Paris, casernés à l'Ecole militaire, 1042.
Généalogiste, inculpé d'incivisme, 1086.
Gênes (emprunt contracté pour l'acquisition de l'enclos des Quinze-Vingts à), 1994-1996.
Genève (correspondances suspectes avec), 1196.
Génovefains (maison d'Auteuil aux), 244.
Gens sans aveu (éloignement des), 1899.
GENTIL, directeur de l'Enregistrement et des Domaines, 11, 259.
Gentilly (**Grand** et **Petit**), censives du prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre, 265.
GEOFFROY (l'abbé Claude), ancien grand vicaire de l'évêque de Dijon, 2123.
— (Julien-Louis), collaborateur de l'abbé Royou, 1213.
Géolage de prisonniers de l'Abbaye (frais de), 1882, 1885.
Geôle (démolition de la), 2080.
GEORGES (Nicolas-François), greffier du Tribunal criminel du 17 août, 1002, 1024.
GEORGET, serrurier, 1584.
GEORGETTE (Françoise), veuve LANGLOIS, marchande de légumes, 1133.
GÉRARD (André), directeur du jury du Tribunal du 1er arrondissement, 1052, 1053.
GÉRARDIN, graveur, 1549.
GÉRARDIN DE SAINT-REMY (François-Henry), ancien avocat aux Conseils, 1294.
GERFAUT (Joseph), frotteur, commissionnaire et gagne denier, 1074.

GERMAIN, fabricant de bonneterie à Paris, 1697.
GÉROME (Pierre), tourneur, 43.
GERVASON (Marie PASQUIER, veuve de Gaspard), rentière de l'abbaye de Panthemont, 416.
— (Marie-Thérèse), femme de Philippe-Jean-Baptiste de CHODERLOS DE LACLOS, 416.
Gestes injurieux du charretier Jullien, exposé sur la place de Grève, 1041.
GEUNOT (Nicolas), commissaire de la section des Piques, 1167.
GIBÉ (Hubert-Antoine), notaire de la Liste civile, 943, 1060.
GIBERT (François), inspecteur de la Savonnerie, 2059.
— (sieur), habitant de l'abbaye de Port-Royal, 425.
GIGNARD (Jean-Claude), ébéniste, 1232.
GILARS (Pierre), carrier à Nanterre, 1141.
GILBERT (Jacques-Joseph), marchand mercier en chambre, 1145.
Gilet hydroaérostatique (inventeur d'un), 1578.
GILLET ou GILET (Gabriel-Charles), inspecteur du pavé de Paris, 2088, 2089, 2094.
GILLET, premier juge du tribunal du district de Joigny, 820.
GINGUE (François), postillon, 1226.
GIRARD (Antoine-Claude), serviteur du sieur Delaloge, 1272.
— (Raymond-André-Marie), greffier des dépôts du Parlement, 619, 686.
GIRARDIN (Nicolas), 1063, 1095.
— apprenti relieur, 2148.
— (veuve), 1071.
GIRARDON (François), sculpteur, 72.
GIRAUD (François), président du Conseil général de la Commune, 1234.
GIRAULT (Jean-Louis), ancien commissaire-voyer, architecte, 1029, 1874, 1897.
Gironde (fédéré de la), 1041.
GIROUST, homme de loi, 1351.
GIROUX (Pierre-François), avocat, homme de loi, 849, 873; commissaire national près le 6e Tribunal criminel, 866.
GIUNTY (Monique-Marie-Gertrude), rentière de l'abbaye de Panthemont, 409.
Glaces (enlèvement des), 2091.
GLOT (Richard), membre du directoire du Département, 2001.
GODAUT DE CRIQUETTE (Pierre), receveur des domaines et bois du comte d'Artois, 1724.
GOBEL (Jean-Baptiste), évêque métropolitain de Paris, 79, 80.
Gobelins (garde-magasin des), 2055-2057.
— (tapisseries d'après Boucher, fabriquées aux), 2057.
— (tapisseries du prince de Condé, déposées aux), 2055-2057.
— (tapissier rentrayeur des), 2055-2057.
GOBERT (Jean-Baptiste), commissaire de la section Poissonnière, 2030.
— (Pierre-Louis), accusateur public du 6e Tribunal criminel, 866.
— avocat, défenseur officieux, 790.
— ancien commissaire-voyer, 1029.
GODARD D'AUCOURT (Claude), secrétaire du Roi honoraire, 95.
GODDE, caporal des grenadiers de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, 1037.
GODEFROY (Sophie), couturière, 1161.
— professeur à la Faculté de droit de Paris, 2013.
GODELART (dom Philippe), procureur des Feuillants de la rue Saint-Honoré, 320.
GOGUÉ (Claude), vigneron à Clamart, 192.
GOHIER (Louis-Jérôme), député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée législative, 1445; ministre de la justice, 1058.
GOISLARD DE MONTSABERT (Anne-Louis), conseiller au Parlement, 1029.
GOISSEL, l'un des commissaires chargés de l'organisation des troupes à Paris, 1201.
GOMBAULT, ancien trésorier du guet, quartier-maître trésorier des divisions de gendarmerie nationale, 1941-1948, 1951, 1955.
GOMÉ (Nicolas-Victor), commissaire du Conseil général de la Commune, 1035.
Gonesse (Seine-et-Oise) (halle de), 1046.
GONIN (Noel), administrateur du Département, 1204.
GONNARD (François), garçon boucher, 1252.
GONZAGUE (Marie-Louise de), prieure des Carmélites de la rue Saint-Jacques, 479.
GORET (Charles), membre du Comité de surveillance et de salut public de la Commune, 1038, 1206.
— citoyen de Paris, auteur de la *Lanterne sourde*, 1831.
GORNET (Pierre), domestique, 618.

Goro (Jean-Baptiste), menuisier, 1166.
Gosmond (dame), religieuse Augustine de la Congrégation de Notre-Dame, 452, 457.
Gossard (Félicité), maîtresse de François Leonardi, mercier-parfumeur, voleur du Garde-Meuble, 1119.
Gosselin (Pascal-François-Joseph), membre du Comité central du Commerce, 1490.
Gossend (Mathieu), tailleur, sergent des canonniers de Fontainebleau, 1079.
Goubert (Thomas), religieux du couvent des Pénitents de Courbevoie, 355, 356.
Goubin, compagnon ciseleur et doreur, 1171.
Goudicheau (Benoît), membre du Conseil général de la Commune, 1046, 1047, 1075, 1127, 1170, 1191, 1202, 1210, 1221-1225, 1227, 1229-1231, 1233, 1234, 1238, 1241-1244, 1248-1266.
Gouhier (citoyen), 1005.
Gouin, inspecteur du département général des Postes, 1785.
Goujon (Jacques), commis-greffier du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 1021, 1022, 1024-1026.
Goulliart (P.-L.), professeur à la Faculté de droit de Paris, 2013.
Gourbillon (Charles), émigré, 1218.
Gourdault (Charles), moissonneur, 1224.
Gourdin, locataire de maison, rue de Lourcine, 487, 488.
Gournay (Eure) (tribunal de), 828.
Goussard, commissaire du Roi à Evreux, 1367, 1368.
Gouy d'Arcy (Louis-Henry-Marthe, marquis de), maréchal de camp, 1054.
Grains (achat à l'étranger de) pour le compte de la Nation, 1490.
— (achats à l'étranger de), par la municipalité de Paris, 1837.
— (approvisionnements de) dans les magasins de la Ville, 1836.
— (cession au département de la Nièvre de), 1834.
— (cherté des), 1902.
— (état des récoltes de) en Bretagne, 1494.
— (exécution des lois relatives à l'exportation des), 1823, 1826.
— (machine hydraulique pour la mouture des), 1599.
— (obligation de porter aux marchés partie des), 1823.
— (suspension de la libre circulation des), 1835.
— cédés à la municipalité de Paris par les Subsistances militaires, 1834.
— venant de l'étranger, 1801.
Grand-Con (Thomas Mayraud, dit), marchand forain, voleur du Garde-Meuble, 1699.
Grand Conseil (salle du) au Louvre, 1618, 1622; (scellés apposés sur les greffes du), 629 ; (dépôt des greffes du), 652.
Grandin (Marie-Gilberte), supérieure des Hospitalières de Saint-Anastase ou Saint-Gervais, 1982, 1983.
Grandvallet (Paul), fils de laboureur, 1232.
Grangeneuve (Jean-Antoine), député à la Convention nationale, 1187.
Gras (Antoine), commissionnaire, 1127.
Gratification aux Dames de la Congrégation du faubourg Saint-Marcel, 1993.
Gratifications accordées par l'administration du commerce, 1455, 1464, 1472, 1496, 1541, 1543, 1545, 1549, 1566, 1569, 1576, 1580, 1582, 1586, 1632, 1649, 1672, 1673, 1677, 1679, 1716.
Grave (Pierre-Marie, marquis de), ministre de la guerre, 1039.
Graveur de la Monnaie des Médailles, 1600-1603, 1607, 1608.
— émailleur (gratification nationale à un), 1543.
Graveurs (instruments à l'usage des), 1549.
— (récompenses nationales décernées à des), 1543, 1549, 1576.
Gravure (pièces en) exécutées par le sieur Watel, 1543.
— imitant le lavis, 1579.
Gravois (amoncellement de), 2085 ; (négligence pour l'enlèvement des), 1912 ; (transports de), 2084.
— abandonnés (enlèvement des), 2087, 2099.
Greffe de la Chambre civile du Châtelet, 632.
— du Conseil privé dans la maison de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 677.
— de la Prévôté de l'Ile-de-France, 692.
— du 6e Tribunal criminel (vol d'assignats au), 870.
— du Tribunal criminel du 17 août, 932,

940-943, 945, 974, 1000-1003, 1011, 1013, 1019-1022, 1024-1026, 1082, 1086, 1089, 1198.
— du tribunal criminel de Rouen, 1311.
— du Tribunal de cassation, 620, 665, 669, 671, 672, 677, 678, 681, 684, 1298.
Greffes du Bureau des finances et de la Chambre du Domaine, 679.
— du Châtelet, 618, 692-696, 861.
— des Commissions extraordinaires du Conseil, 622.
— du Conseil privé, 620, 625, 665, 677, 678, 680, 681, 683, 684.
— du Conseil des finances, 620, 625, 664, 665, 668, 677, 678, 681, 683.
— des Tribunaux (transport des minutes et papiers du Tribunal criminel du 17 août, supprimé, dans les), 996.
— des Tribunaux criminels provisoires (scellés sur les), 799, 876, 877.
Greffier du Tribunal révolutionnaire, 1023-1027.
— du Tribunal d'appel de la police correctionnelle (traitement du), 767.
Greffiers des Bâtiments (emprunts contractés pour l'achat des offices de), 702.
— des juges de paix (renouvellement des secrétaires), 1386, 1388 ; (service des secrétaires), 1374-1379, 1385.
— du Parlement (liquidation des offices de), 703.
— du Tribunal criminel du 17 août, 932, 933, 940, 942, 943, 966, 976-979, 995, 1009, 1010, 1012, 1022, 1024-1026.
Grégrois (Charles), cuisinier de maison, 1237.
Greland (Jacques), victime d'un vol dans la salle d'audience du Tribunal criminel du 17 août, 1144.
Grêle de 1788 (ravages causés par la), 196.
Grelet, fédéré d'Ille-et-Vilaine, 1107.
Gremion (sieur), auteur d'une adresse relative au divorce, 1446.
Grenet, fabricant de colles fortes, 1565.
Greniers d'abondance (projets de), 1840.
Greslé (Jean-Louis-François), mandataire des Hospitalières de la Roquette, 1975.
Grève (la), 1241.
Grezy (Joseph-Urbain), vendeur privilégié d'un tarif de droits féodaux, 1635.
Griffard (Pierre), cordonnier, 1224.
Grilles au dépôt des manuscrits de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, 2038, 2039.
— de l'enclos de l'Abbaye (commerce entravé par les), 253.
— de fer des Grands-Augustins (vente des), 291.
Grimont (Louis-Joseph), complice du vol d'argenterie du couvent de la Merci, 331.
Grintelle (Jean), maire de la commune de Montmartre, 388.
Gripiez (Jean), cordonnier, 1232.
Grobert, lieutenant d'infanterie, inventeur d'un pont flottant, 1583, 1589.
Gros-Caillou (charretier au), 1261 ; (maison au), 2086 ; (marchande de bois au), 406.
Grosjean (Etienne), cavalier de la 6e compagnie de cavalerie pour le camp de Paris, 1061.
Grottes en rocaille de l'ermitage de Picpus, 357, 360, 361.
Grouvelle (Jean-François), membre du Corps municipal, 1625 ; commissaire de la Commune, 892.
Gru (Jean-Baptiste), colporteur, 1210.
Grue double, employée sur le port Saint-Nicolas, 1585.
Guadet (Marguerite-Elie), député de la Gironde à l'Assemblée législative, 1433.
Guérin (Louis), travaillant pour les mareyeurs, 1225.
— (Marie), supérieure des Filles-de-la-Croix-Guéménée, autorisée par la Municipalité, 496, 499, 504, 518.
— de Sercilly (François-Louis), capitaine à la suite du 103e régiment, aide-de-camp de M. de Gouy d'Arcy, 1054.
Guerre (poursuites pour mémoire anonyme contre les premiers commis de la), 1035.
— (récompense à un dénonciateur de contrefaçons d'assignats, par lui abandonnée pour les frais de la), 1224.
Guerre (Georges), garçon de guichet à la Force, 1227.
Guerreau (Simon), adjudicataire d'une maison appartenant aux Annonciades de Saint-Denis, 445.
Guesde (Pierre), accusateur public du 6e Tribunal criminel, 868, 869.
Guet (ancien trésorier du), 1945.
Gueux (marchands traités de foutus), 1210.

Guichard, membre du directoire du district de Pontoise, 317.
Guichon (Georges), laboureur et jardinier, 1256.
Guides (payement aux maîtres de postes des petites), 1795.
Guidon des émigrés (lacération et brûlement solennel du), 990, 991.
Guignard (Jean-Baptiste), compagnon serrurier, 1062.
Guignet, prêtre du diocèse de Sens, 2005, 2006.
Guillaume (François), directeur de la Maison de secours, 1205.
— (François-Louis), religieux du couvent des Pénitents de Belleville, 359.
— de la 6e division au ministère de l'intérieur, 1486, 1495, 1499
Guillaumot (Charles-Axel), inspecteur général des carrières, 2104.
Guillemain (Pierre), arquebusier, 1089.
Guilleminot (Léonard), aubergiste à Bourg-la-Reine, 189.
Guillier (Jacques), commissionnaire, 1232.
Guillot (François), brocanteur, 1122.
— (Jean), 392; (Jeanne-Marguerite), rentière de l'abbaye de Panthemont, 392.
— (Jean) dit La Motte, batteur en grange, 1210.
Guillotte (Alexandre), commandant du bataillon de Saint-Victor, propriétaire d'une maison sur le Marché-aux-Chevaux, 2063.
— (enfants), 686.
Guinot (Henri), administrateur au Département du Domaine et des finances, 2120, 2121.
— mandataire des Bénédictines de la Ville-l'Evêque, 468.
Guiraut (François-Elie), représentant du Conseil général de la Commune, 893.
Guirimand, dit Deschamps, suspect, 1030.
Guitard (Antoine-Joseph), député du Cantal à l'Assemblée législative, 748, 1324.
Guyet (Jean-Baptiste-François), juge du Tribunal d'appel de la police correctionnelle, 759, 766.

H

Habert de Chaillon (François), commissaire de la section de Marseille, 1218.
Habillements des soldats détenus au dépôt de Saint-Denis, 1029.
Hache, inventeur de cardes perfectionnées à carder le coton, 1533.
Hacquin, rentoileur de tableaux, 2054.
Haguenau (Alsace) (Fr.-A.-J. de Hell, député de), 1664.
Haldy (Elisabeth-Claire), en religion Sainte-Claire, religieuse Ursuline du faubourg Saint-Jacques, 607.
Halle (assignat faux de 5 livres reçu par un fruitier à la), 1252.
— (délivrance de blé pourri à la), 1822.
— (farine vendue par l'administration à la), 1842.
— (services rendus par les Filles-de-Sainte-Agnès aux pauvres femmes de la), 438.
— aux-Vins (vin gâté mis en vente à la), 1413.
Hallot (Claude-Bernard), auteur de *Réflexions sur le prix des blés*, 1836.
Hanig, mécanicien alsacien, 1586.
Hannocque-Guérin (Claude-Guillaume), commis de la Liquidation de la Liste civile, 1093.
Hanot, membre du district de Bourg-la-Reine, 343, 344.
Happe, vérificateur des bâtiments de la Ville, 2111.
Haras d'Asnières, 1848.
Hardouin, professeur à la Faculté de droit de Paris, 2013.
Hardy (Jacques-Joseph), commissaire de l'administration des biens nationaux, 304; suppléant du procureur de la Commune près le Tribunal de police correctionnelle, 650, 690.
— (Léon-Paul), 2e greffier du Tribunal criminel du 17 août, 901, 921, 945, 947, 948, 956, 1127.
— défenseur officieux de deux gendarmes inculpés de vol, 1042.
Hassenfratz (Jean-Henri), membre du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, 1716.
Havre (Seine-Inférieure) (magasins du), 1850, 1854.
— (municipalité du), 1850, 1854.
— (port du), 1850, 1854.
Haudry, commissaire, délégué à la manufacture de Sèvres, 1767, 1769.

Haute-cour nationale d'Orléans, 1880.
Haute-Garonne (directoire du département de la), 1476.
Haute-Marne (subsistances militaires dans le département de la), 1849, 1852.
Haute-paye des sous-officiers du Bataillon des ports, 1943-1945.
HAYDT (Etiennette), supérieure des religieuses de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, 541.
HÉBERT (David), sculpteur en ivoire, 1225.
— (Jean-Baptiste), compagnon de rivière, 1225, 1265.
— greffier garde-sacs du Parlement, 703.
HÉLIE, architecte, 2127.
HELL (François-Antoine-Joseph de), député de Haguenau à l'Assemblée constituante, 1664.
HELVÉTIUS (Mme), habitant à Auteuil, 803, 1165.
HÉMERY (Pierre-Augustin), juge du Tribunal du 4e arrondissement, 1093.
HÉNAULT, trésorier et chef de la comptabilité générale des ateliers de filature, 1964, 1965.
— (Jeanne-Claude), ancienne supérieure des Filles-de-la-Croix-Guémenée, 496, 517.
HENNET (sieur), auteur d'un ouvrage sur le divorce, 1431.
HENRIET (Jean), teneur de jeu de billard, 1174.
HENRY (Marguerite), faiseuse de portefeuilles, 1149.
— (Marie-Marguerite), supérieure des Filles-de-la-Croix-Saint-Gervais, 493.
— (Mlle), retirée temporairement chez les Bernardines-du-Précieux-Sang, 556.
— (femme), ravaudeuse, 1246.
— (sieur), gratifié par l'administration du Commerce, 1472.
HÉRARD (Nicolas), garçon épicier, 1233.
HÉRAULT DE SECHELLES (Marie-Jean), commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, 1334, 1342, 1351; député de Paris à l'Assemblée législative, 80, 1292, 1334, 1342.
HERBELOT (Léon d'), ancien juge du tribunal de Rozoy, juge au 1er Tribunal criminel provisoire, 795, 807-817, 1350.
HÉRELLE, adjudicataire de la terre et seigneurie de Châtenay, 270.
HÉRICOURT (d'), ancien officier aux gardes françaises, 1283.
HÉRISSON, arquebusier, 1557.
HÉRITIER (Jean), garçon boulanger, 1266.
HERMANT (Catherine), veuve FAVÉ, domestique du couvent des Madelonnettes, 536.
HERNET (Jean-Dominique), commissaire de la section Poissonnière, 2030.
HERVY, greffier des Bâtiments, 702.
HEURTIER (Jean-François), inspecteur général des Bâtiments, 885, 1772.
HION (Louis-Nicolas), membre du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 900, 950.
Histoire naturelle, cabinet de la bibliothèque Sainte-Geneviève, 2038; cabinet des Jacobins-Saint-Honoré (examen du), 325-327; cabinet des Petits-Pères (transport aux Petits-Augustins du), 301; cabinet, rue de la Sourdière (vente d'un), 327.
— (collection d'), rapportée de Saint-Domingue par le P. Nicolson, 327.
Hiver de 1789 (grand), 196, 568.
HIVONET (Henri), journalier sans domicile, 1052.
HODANGER (Denis-Anne-Ferdinand), juge de paix de Versailles, 1187.
HODY (Martin), supérieur du séminaire des Missions étrangères, 2016.
HOLÉ (Louis-Charles), commissionnaire du couvent de la Conception, 486.
Hollande (intelligences secrètes avec la), 1035.
HOM (Gilbert), greffier du Tribunal de cassation, 669, 677, 684, 932, 1291, 1298, 1300-1314, 2152.
HOMÈRE, son buste à l'abbaye de Saint-Denis, 234.
Homicide par imprudence commis par un courrier de l'armée du Rhin, 1102.
Hôpital général (femme publique envoyée à l'), 1107; général (flétrissure attachée au nom de l'), 761.
— militaire du Gros-Caillou, 1061, 1064.
— des Cent Filles orphelines, 1993.
— des Enfants-Rouges, 1230.
— de la Mère-de-Dieu, rue du Vieux-Colombier, 541.
— des Quinze-Vingts, 1993-1997, 1999; (atelier de polissage des diamants), 1648; ateliers demandés par le sieur Pickford,

mécanicien anglais, 1674, 1680, 1685; dépôt de machines pour la filature de la laine et du coton et la bonneterie, 1665-1669, 1685, 1691, 1692; filatures de coton, 1648, 1650, 1656, 1658, 1662, 1665, 1666, 1675, 1680, 1685, 1692; manufacture d'acier poli du sieur Dauffe, 1648, 1680, 1685; (manufactures de l'), 1513.

Hôpitaux (filature du chanvre et peignage de la laine dans les), 1657.

— (rentes dues par le clergé aux), 37.

— réparation des fours en service pour les), 1846.

— (service des pauvres et soin des malades dans les), 212.

Horloge des Bénédictines du Saint-Sacrement (cloche servant de timbre à l'), 582.

— du couvent des Grands-Augustins (vente de l'), 291.

Horlogerie (machines perfectionnées d'), 1587; (manufacture royale d'), 1535, 1724, 1725; (manufacture d'outils d'), 1535, 1729; (perfectionnements apportés à l'), 1591.

Horlogers mécaniciens (récompenses nationales à des), 1572, 1587, 1591, 1593.

Horloges à longitude (construction d'), 1728.

Hortal (Louis-Gaspard), juge au Tribunal de cassation, 1277.

Hospice Saint-Sulpice, 1966-1969; (registres mortuaires de l'), 1442.

Hospitalières de la Charité-Notre-Dame ou de la Place-Royale, 1970-1974.

— de la Charité-Saint-Joseph ou de la Roquette, 1975-1978, 1990, 1992.

— de la Miséricorde, rue Mouffetard, 1979.

— Saint-Anastase ou Saint-Gervais, 1980-1987.

— de Saint-Mandé, 741, 1988-1992.

— de Saint-Thomas-de-Villeneuve, 593.

Hôtel commun (projet d'installer au Palais de Justice l'), 710.

Hôtel de Ville (archives de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés transportées à l'), 252; (payeurs des rentes à l'), 2071; (rentes sur l'), 168; (réunion de la Commission municipale de bienfaisance à l'), 171; tribune de la Commune, 1224.

Hôtel-Dieu (ancien soldat du régiment de la Guadeloupe soigné à l'), 1226; (chirurgien Desault de l'), 1065; (crachoir en cuivre, volé à l'), 1062; (manouvrier fiévreux se proposant d'entrer à l'), 1225; (prisonnier soigné à l'), 1249; (réclamations, au sujet des grains, soulevées par l'), 1835; (rente sur l'abbaye de Saint-Denis appartenant à l'), 239; (salle Saint-Paul à l'), 1066; (visite de cadavre par des chirurgiens à l'), 1066, 1085; (vol de gobelets d'étain à l'), 1100.

Hôtellerie du Renard Rouge, 1097.

Hôtels: d'Angleterre, rue Jean-Saint-Denis, 1111; d'Angleterre, rue Saint-Honoré, 1717; de Beaufremont, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 1038; du Bouloi, 1037 du Châtelet, rue de Grenelle, 1206; de Diesbach, 1039; de France, rue Jean Saint-Denis, 1107; de Gaston, rue Traversière, 1210; de Longueville (manufacture de tabac de l'), 1744-1748; de Longueville (tabac provenant de l'), 293; de Lorraine, chaussée Saint-Lazare, 1178; de Massiac, 1039; de Mesmes, 2070, 2071; de Mortagne, 1537, 1540, 1561, 1596, 1652, 1698, 1700; des Mousquetaires, 1183; de Périgord, 1167; de Richelieu, 1273; du Saint-Esprit, siège de l'Administration des biens nationaux, 100, 146, 332, 488, 1979, 2131; Soubise, 1041, 1433.

Houard (sieur), garçon de sacristie à Saint-Martin-des-Champs, 280.

Houdelière (Michel Thibout-), laboureur en Normandie, 1294.

Houel (Louis), commissaire de la section de la Bibliothèque, 1093.

Houilles (Seine-et-Oise), lieu de retraite présumé de M. de Montmorin, 1038.

Houllier (Charles-Louis), domestique sans condition, 1231.

Hourlier (Louis), garçon boulanger, 1234.

Houssemaine (Pierre-Louis-Guillaume), officier municipal, chargé des contributions publiques, 2064.

Housset (Guillaume-Simon), commissaire de la Municipalité, 591.

Hua (Eustache-Antoine), juge au 5e Tribunal criminel, député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative, 856-858.

Huard (Jacques-Denis), charretier, engagé dans l'artillerie, 1261.

— (Jean-Julien), garçon blanchisseur, 1261.
— Julien), charretier au Gros-Caillou, 1261.
Hubert, gardien des scellés sur les greffes du Conseil d'Etat, 683.
Hue (François), huissier de la Chambre du Roi, 1210, 1216.
— (Jean-François), peintre, de l'Académie de peinture, 2047.
Huet (Jacques), bourgeois de Paris, 1309.
Huet de Guerville (Sébastien-Gilles), avoué au Tribunal de cassation, 1357.
Huet de Vaudours, ancien inspecteur des manufactures à Tours, 1698, 1700, 1701.
Huguenest, agent de la Commune, 1038.
Hugues, membre du jury d'accusation du Tribunal du 17 août, 899.
Huguet (Philippe-Jean-Baptiste), juré expectant du Tribunal criminel du 17 août, 985.
Huile à brûler inodore (fabrication d'), 1742.
— sans odeur ni fumée (découverte d'), 1532.
Huissiers des juges de paix (privilège exclusif des), 714.
— de Paris (pétitions des), 711, 712, 714.
— du Parlement (dettes contractées par les), 704.
— du Tribunal criminel du 17 août (appointements et service des), 1012, 1015-1017, 1023-1025, 1027.
— du Tribunal d'appel de la police correctionnelle (traitement des), 767.
— des tribunaux (réglementation du service des), 711, 712.
— priseurs (mode de liquidation des offices d'), 705, 706.
Hulin (Mathieu-Etienne), avocat au Parlement, 1356; candidat aux fonctions d'accusateur public près le 4e Tribunal criminel, 846.
Hunout ou Hunoult (Jean-Baptiste-Augustin), commandant en chef de la section armée du Panthéon français, 1091.
Huot, fourrier de la 20e compagnie du 1er régiment de la République, 1136.
Hureau (Christophe), juge du tribunal de Joigny, nommé juge de l'un des Tribunaux criminels de Paris, 820, 858.
Hussards de la Liberté, casernés au Louvre, 1085; (arrestation d'un volontaire des), inculpé de vol, 1210.

I

Identité des individus arrivant à Paris (constatation de l'), 752, 753.
Ile des Cygnes, 2086.
Ile Louviers, (atelier de polissage des quincailleries à l'), 1667.
Ile Saint-Denis (l') (Seine), paroisse, 73.
Ile Saint-Louis (cabaret de l'), 1224.
Ille-et-Vilaine (Gohier, député du département d'), 1445; (fédéré de l'), 1107.
Image obscène (vente d'), 1222.
— du Sacré-Cœur sur un carré de parchemin, 1181.
Immondices (échoppes des quais entourées d'), 1914.
Imperméabilité des cuirs (procédés pour l'), 1716-1718.
Impression de l'acte constitutionnel, 1926; des actes du Congrès de l'Amérique septentrionale, 1811; d'un *Almanach national*, 1927; de la collection des nouvelles lois, 1810; d'un placard, attribué aux soldats du centre de la garde nationale, 1395; des décrets par l'Imprimerie nationale (entraves à l'), 2160; du Dictionnaire géographique de la France, 1929, 1931; d'une instruction militaire aux gardes nationales, 1932; de l'inventaire des diamants de la Couronne, 1929, 1931.
Impressions ordonnées par l'Assemblée constituante, 1930; pour le Département des Etablissements publics, 2124.
Imprimerie du Cercle social, 1928.
— Royale, 1799-1812.
— de la veuve Le Jay, dans le couvent des Capucins de la Chaussée-d'Antin, 306.
Imprimeurs de journaux quotidiens (Le Rouge et Cerioux), 1148.
— de livres contre la religion (envoi à la Bastille d'), 1035.
Improbité des religieuses de la Croix-Guéménée, 505.
Incendie (constructions rurales à l'abri de l'), 1580, 1597.
— (dangers d') à la prison de Sainte-Pélagie, 1898.
— de la maison Réveillon en avril 1789, 1603, 1607; de la maison de Saint-Lazare, le 13 juillet 1789, 2029; de la prison de la Force, 1898.

Incivisme (accusations d'), 1075, 1086.
— (correspondances avec personnes suspectes d'), 1210.
— (notaire de la Liste civile inculpé d'), 1060.
— (réunions nocturnes tenues par des particuliers suspects d'), 1184.
— du sieur Fournier, ex-garde du Roi, 1271.
Incompétence (moyens d') proposés par le défenseur d'un accusé et rejetés par le Tribunal criminel du 17 août, 1070.
Inculpations contre le chef du Bureau des brevets d'inventions, 1506.
Incurables (culte clandestin célébré par d'anciens prêtres des), 56.
Indemnité aux maîtres de postes, 1788-1790, 1792, 1795.
— versée par un fourrier coupable du détournement du prêt de sa compagnie, 1136.
Indemnités dues pour les maîtrises et jurandes, 1645.
Indes (missionnaires aux), 2017.
Indigo (moulin à broyer l'), 1561.
Indre-et-Loire (Adam, député du département d'), 1445.
Infection de la prison de la Conciergerie, 1887, 1891, 1892.
Infidélités dans la gestion du concierge de la Force (prétendues), 1893, 1894.
Infiltrations des conduites de la Compagnie des Eaux, 2089.
Infirmerie de la Force (prisonnier du Châtelet transféré à l'), 1250.
Infirmité simulée (mendicité avec), 1117.
Ingénieurs-mécaniciens (récompenses nationales à des), 1574, 1575, 1585.
Injures au commissaire de police de la section des Arcis, 1078.
Innocents (squelette d'albâtre provenant du cimetière des). 92.
Insalubrité des prisons de Paris, 1869, 1870, 1873, 1876, 1887-1892.
Inscription en l'honneur de Petion sur des chapeaux, 1196.
— injurieuse pour Lafayette sur des chapeaux, 1196.
Insigne distinctif pour les représentants du ministère public, 751.
Insolvabilité de condamné (procédure en cas d'), 755.
Inspecteur des subsistances militaires du Camp sous Paris, 371.
Inspecteurs des manufactures, 1456, 1461, 1500, 1649, 1651, 1652, 1694, 1697, 1698.
— du nettoiement (relâchement des), 2084.
— de la voirie (rapports des), 1905, 1909, 1910, 1913-1916, 2083, 2092.
— chefs d'ateliers des Aveugles-Nés (appointements des), 1998.
Instituteur de l'Ecole des Orphelins militaires, 2007, 2008.
Instituteurs des Aveugles-Nés (appointements des), 1997-2000.
— des Sourds-et-Muets (honoraires des), 2001-2003.
Instruction gratuite des filles pauvres de la paroisse de Charonne (Sœurs de l'Adoration du Saint-Sacrement chargées de l'), 587; des filles pauvres de la paroisse de Saint-Eustache, 436-438.
— militaire aux gardes nationales (impression d'une), 1932.
— publique (Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, vouées à l'), 459; (dames de la Société de la Croix-Saint-Gervais, vouées à l'), 492; des jeunes filles (Filles-de-la-Croix-Guémenée, vouées à l'), 502, 507, 509, 511, 513, 521, 523; (séminaire des Trente-Trois, consacré à l'), 2021.
Instruments d'optique (emploi du platine pour les), 1554, 1558.
Insubmersible (gilet hydroaérostatique), 1578.
Insuffisance de la nouvelle église du Gros-Caillou, 155.
Insultes à un commissaire de section en fonctions, 1409; à un factionnaire, 1407; à un guichetier du petit hôtel de la Force, 1259; à un limonadier rogomiste des Champs-Elysées, 1232; aux prêtres irlandais, 44, 45, 47, 49; d'un cuisinier ivre à la garde du poste du Châtelet, 1227; des Sœurs de la Charité au vicaire de la paroisse de Saint-Sulpice, 56.
— grossières proférées par un charretier, exposé sur une estrade, place de Grève, 1041.
Insurrection des flotteurs de l'Yonne et de la Nièvre, 2156-2158.
— en raison de l'enlèvement du mobilier

de l'abbaye de Montmartre (craintes d'), 385.
— populaire dans la section de la Place-Royale (craintes d'), 497, 499, 508.
— provoquée par l'installation des curés constitutionnels, 513.
Intelligences avec les ennemis de la République, 1091 ; avec la Hollande, 1035.
Interdictions pour démence, 2153.
Interdit (vicaire marié de la paroisse de Saint-Marcel, frappé d'), 173.
Interrogatoire (prisonnier détenu depuis 16 mois sans avoir subi aucun), 1224 ; (prisonnier écroué et détenu à la Force sans subir d'), 1251-1253.
— secret (suppression de l'), au Tribunal criminel du 17 août, 913.
Interrogatoires de M. Angot des Rotours, premier commis des Monnaies, accusé de malversations, 1176 ; de M. Collenot d'Angremont, suspect, 909, 1029, 1047 ; du sieur Bardol, assassin de l'abbé Baduel, 1076 ; de Joseph-Marie Beauguille, avoué, 1205 ; des sieurs Behourt et Cauchois, 1087 ; du sieur Benoît, compagnon charron, 1058 ; de Pascal Bertrand, complice du vol du Garde-Meuble, 1069 ; du sieur Bidault, volontaire, inculpé de vol d'équipement, 1094 ; du sieur Bois, voleur de mouchoir, 1068 ; des sieurs Bonnefond et Castillon Rosé, ex gardes du corps, émigrés, arrêtés à Dunkerque, 1196 ; de M. Botot, commissaire national près du Tribunal du 17 août, 1055 ; des sieurs Bourgnioux et Calmon, volontaires du bataillon de l'Egalité, 1064 ; du sieur Breton, garde national, de service au Temple, 1091 ; du sieur Broyer, soldat Suisse, 1056 ; de M. J. Cazotte, 1050 ; du sieur Chaney, chef du bureau des déclarations de la Commune, 1206 ; du sieur Chenaux, hussard de la Liberté, meurtrier, 1085 ; du sieur Colas, orfèvre, complice du vol du Garde-Meuble, 1134 ; du sieur Crespin, gagne-denier, 1078 ; du sieur Décorse, écrivain, arrêté pour dispute, 1210 ; du sieur Defresne, courrier de l'armée du Rhin, inculpé d'homicide, 1102 ; du sieur Delayré, fédéré de Maine-et-Loire, suspect, 1102 ; du sieur Dhotel, gendarme, inculpé de meurtre, 1090 ; de M. J.-B. Dossonville, ex officier de paix, 1036 ; du sieur Duchesne, couvreur, détenu à Sainte-Pélagie pour immoralité, 1222 ; de Fleury-Dumontier, voleur du Garde-Meuble, 1818 ; du sieur Durand, agent de police, inculpé de vol, 1107 ; du sieur Duteil, prisonnier de la Conciergerie, au sujet des contrefaçons d'assignats, 1192 ; du sieur Englert, gendarme, assassin, 1066 ; du sieur Fabien, voleur de portefeuille, 1079 ; du sieur Ferry, marchand de vins, inculpé de vol, 1210 ; de M. Etienne Feuillant, rédacteur du *Journal de la rue de Chartres*, 1204 ; du sieur Fontaine, voleur d'argenterie, 1045 ; du sieur Fouquet, garçon perruquier, inculpé de vols, 1065 ; du sieur Galant, voleur, 1063 ; du sieur Gandolphe, ancien matelot, mendiant, 1098 ; du sieur Gerfaut, frotteur, gagne-denier, voleur de cheval, 1074 ; de M. Gibé, notaire de la Liste civile, 1060 ; du sieur Grosjean, cavalier à l'Ecole militaire, 1061 ; du sieur Guignard, accusé de vol à l'Hôtel-Dieu, 1062 ; du sieur Guillot, batteur en grange, arrêté pour propos injurieux, 1210 ; du sieur Hivonet, journalier, 1052 ; de François Hue, huissier et valet de chambre de Louis XVI, 1210 ; de la dame de Lacoste, femme du sieur Saint-Jean, valet de chambre de la Reine, 1267 ; du sieur Laguerre, mendiant, contrefaisant le sourd-muet, 1072 ; des femmes Lamy et Boulard, 1083 ; du sieur Lavocat, emballeur à l'Hôtel-Dieu, inculpé de vols, 1100 ; du sieur Lebeau, garçon limonadier, arrêté en flagrant délit de vol, 1097 ; du sieur Lebeuf, marchand de papiers-nouvelles, inculpé d'escroquerie, 1092 ; de la femme Lecomte, fermière au Mesnil-Aubry, arrêtée pour accaparements de blés, 1046 ; de l'abbé Lemoine, ex curé de Laversine, prêtre réfractaire, 1267 ; du sieur Lemoine, salpêtrier, inculpé de recel d'une aigrette de diamants, 1089 ; de MM. Lezay de Marnesia et Perrier, arrêtés au château de Croissy-Beaubourg, 1210 ; du sieur Lieutaud, ex commandant de la garde nationale de Marseille, 1082 ; du sieur Maguin, domestique, porteur de lettres suspectes, 1182 ; du

sieur Menard, domestique de marchand de vins, arrêté par erreur, 1223; du sieur Mercier, coiffeur de femmes, voleur de portefeuille, 1106; de M. de Montmorin, ancien colonel du régiment de Flandre, 1039; du sieur Moreau, ex brigadier aux entrées de Paris, 1029; de M. Moreau de Mersan, auteur de l'*Almanach des Trois Ordres*, 1218; de Madeleine Paulou, dite Emilie, femme galante au Palais-Royal, 1076; de M. Pellerin de Chantereine, contrôleur du Garde-Meuble, incarcéré à Sainte-Pélagie, 1170; du sieur Phulpain, fabricant de portefeuilles, inculpé de blessures, 1149; du sieur Richard, concierge destitué de la Conciergerie, 1192; de la fille Rivecamp, femme galante, inculpée de vol de linge, 1107; du sieur Rocher, mendiant, faux infirme, 1117; de Mme de Rohan-Rochefort, détenue à Sainte-Pélagie, 1202; du sieur Rousseau, maître d'armes du Prince Royal, suspect, 1187; du sieur Roussel, agent secret, 1047; de M. de Solérac, capitaine de vétérans, suspect d'incivisme, 1075; du sieur Soltho-Douglas, agent de police, révoqué, 1179; du sieur Sossy, ex lieutenant particulier de la sénéchaussée de Digne, 1082; du sieur Talon, commis épicier, agent de M. d'Angremont, 1186; de M. Théveneau de Morande, rédacteur de l'*Argus patriote*, suspect, 1194; de Françoise Thomas, veuve Lebon, maquerelle, 1111; du sieur Trouillard, ex curé de Sillé-le-Guillaume, prêtre réfractaire, 1181; de Denis Vautier, peintre, faux monnayeur, 1035; du sieur Vialfond, gagne-deniers, inculpé de vol d'argenterie aux Tuileries, 1127; du sieur Waroquier, généalogiste, arrêté pour incivisme, 1086; de blessé à l'Hôtel-Dieu, 1066; d'un compagnon menuisier, détenu deux ans sans jugement, 1249; de détenus dans les prisons de Paris, notamment à Sainte-Pélagie, 1219-1266; d'un domestique, arrêté sur le Pont-au-Change, comme marchand d'argent, 1237; de domestiques prévenus de vol, 1053; de 2 femmes publiques, inculpées de vol, 1106; de 2 gendarmes pour le camp de Paris, inculpés de vol, 1042; de guichetiers de la Conciergerie, au sujet des contrefaçons d'assignats, 1192; d'un particulier d'Epernay, arrêté dans un cabaret, écroué au Châtelet et à la Force, 1251; des sommelier et portier du collège de Laon, arrêtés pour vol, 1220.

— subis au Conseil général de la Commune par MM. Vernier, Bertrand et Raguet, trouvés chez M. Bertrand de Molleville, 1184.

Intolérance des Sœurs de Charité, 53, 56.

Intrans (Jean-Marie-Hugues d'), avocat au Parlement de Toulouse, 1365.

Invalides (M. de Sombreuil, gouverneur des), 1039.

Invasion ennemie (approvisionnements extraordinaires à Paris en prévision d'une), 1846.

Inventaire des archives de la Congrégation de Saint-Lazare, 2029.

— des biens des Sœurs de Charité et de la fabrique de Saint-Roch, 177.

— des blés achetés par M. de Vauvilliers, 1830.

— du cabinet d'histoire naturelle des Jacobins-Saint-Honoré, 326, 327.

— des diamants de la Couronne (impression de l'), 1929, 1931.

— des effets se trouvant dans les greffes du Tribunal criminel du 17 août, 1001, 1013, 1026.

— des grains et farines dans les magasins de Paris, 1830.

— de la manufacture de Sèvres (commissaires chargés de l'), 1768.

— des minutes des Commissions extraordinaires du Conseil, 622.

— du mobilier de la Couronne, 2048, 2049; du mobilier des greffes du Palais, 648, 649.

— des objets existant au château des Tuileries, 2051.

— des ornements d'église de l'abbaye de Montmartre, 386.

— des papiers de la Caisse des secours et édifices sacrés, 179; des papiers de la Commission des réguliers, 14, 22; des papiers de Farmain Du Rozoy, 1035.

— des pièces déposées dans les greffes du Parlement, 674.

— des tapisseries du prince de Condé déposées aux Gobelins, 2055-2057.

— des titres et papiers des Hospitalières de la Place-Royale, 1970; des titres et papiers des Hospitalières de la Roquette, 1975; des titres et papiers des Hospitalières de Saint-Anastase ou Saint-Gervais, 1980, 1982; des titres et papiers de la paroisse de Saint-Hilaire-du-Mont, 163.
— du trésor de la Sainte-Chapelle de Vincennes, 129.
Inventaires (clôtures d'), 1391.
— des maisons religieuses de Saint-Denis, 446.
Inventeur (prétentions exorbitantes d'un), 1732.
Inventeurs (déclarations pour l'obtention de brevets d'), 1627.
— privilégiés (déchéance des), 1633.
— récompensés (liste alphabétique des), 1550.
— spoliés par des plagiaires, 1584.
Inventions et découvertes industrielles, 1524, 1527-1599.
Irlandais (collège des), 44, 45, 47, 49, 57.
Irlande (achat de bœuf salé en), 1854.
Isère (juge et suppléant au Tribunal de cassation pour le département de l'), 1290, 1296, 1303; (procureur général syndic du département de l'), 1296.
Isle (Jacques), cordonnier, 1106.
Israel (Anselme), marchand forain, inculpé dans le vol du Garde-Meuble, 1132.
Issy (Seine) (invasion de la maison de Saint-François-de-Sales par des habitants d'), 59.
— (maison de retraite de Saint-François-de-Sales à), 59, 741.
— (officiers municipaux d'), 249.
— (plan du territoire d'), 249.
— (terrier d'), 249.
Italienne (traduction de la Constitution française en langue), 1928.
Italiens (boutiques des marchands), sur le boulevard, 1052.
Ivresse (chef du Bureau des brevets d'invention, inculpé d'), 1506.
Ivrogne agacé par les enfants de l'hôpital des Enfants-Rouges, 1230.
Ivry (Seine), biens du chapitre de Notre-Dame, 95.
Izeli (sieur), marchand de vins à la Maison-Blanche, 743.

J

Jacob, imprimeur, grenadier de la garde nationale d'Orléans, 1926.
Jacobins de la rue du Bac, 321-323, 328; (tableaux du frère André aux), 322, 323.
— de la rue Saint-Dominique, 321.
— de la rue Saint-Honoré (cabinet d'histoire naturelle des), 325-328; (cloître des), 768, 769.
— de la rue Saint-Jacques, tombeaux dans l'église (enlèvement des), 330; (transport aux Petits-Augustins des), 329, 330.
Jacquemart (Marie-Félicité), sous-prieure et économe des Bénédictines de la Ville-l'Evêque, 468.
Jacquin (sieur), 1408.
Jaillant (Antoine-Nicolas), commissaire de la Commune, 1066; juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 901.
Jallifier (Pierre), commis-greffier suppléant près le Tribunal du 1er arrondissement, 726.
Jamard (Edme), postillon sans condition, 860.
Jambe artificielle (invention de), 1555.
Jambe de bois (Antoine Durand, dit la), préposé à la Police, 1107, 1200.
Jansénisme (lettres et papiers relatifs au), 1035.
Jansénistes (poursuites contre deux abbés), 1035.
Janson ou Jeanson (Jean-Nicolas), archiviste de la Municipalité, 261, 262, 269, 275, 276, 367, 402, 537, 1979-1981, 2029, 2030; archiviste à Saint-Victor, 309.
— citoyen de Paris, adjudicataire de la ferme et du manoir du prieuré de la Madeleine-de-Trainel, 433, 434.
Jardin des Filles-Dieu (mur de clôture du), 1399; des Filles-Saint-Thomas (vente de la récolte du), 594, 595.
— de l'Infante (lentille du), 1579; (marchand limonadier au), 1161.
— des Plantes (architecte du), 1232.
— potager des Pénitents de Picpus (conservation du), 357, 358.
Jardins des maisons religieuses du faubourg Saint-Antoine (entretien des), 219.

JAROUSSEAU, sellier, de la section de la Place-Vendôme, juré du Tribunal criminel du 17 août, 976.
JARRY (Louise de), dite sœur SAINTE HÉLÈNE, supérieure de l'abbaye du Val-de-Grâce, 427.
Javel sous Vaugirard (manufacture d'acides et de sels minéraux à), 1752-1756.
JEANETTY, orfèvre, 1558.
JEANNE (Jean-Baptiste), caporal au régiment de Bresse, 1224.
JEANTON (Michel-Antoine), armurier de l'Ecole militaire, 1122.
JEHANNE (Thomas-Charles-Alexandre), commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département, 2145.
Jenny, machine à filer le coton, 1671, 1677, 1692.
Jésus-Christ au Jardin des Oliviers (statue en plâtre représentant), 360.
Jeu (saisie et destruction de matériel de), 1404.
— de billard (teneur de), 1174.
— de biribi (amende de 3,000 livres pour tenue de), 1416; dans le Cirque du Palais-Royal, 1404.
— de loteries sur les quais (teneur de), 1200.
— de paume du comte d'Artois, 1911.
— du trente et un au Palais-Royal, 1210.
Jeunes gens (boutons fleurdelysés portés par les), 1086.
Jeux (réflexions et observations de M. Collenot d'Angremont sur les), 1029.
— de dés et de hasard sur le quai des Tuileries, 1258, 1261.
— prohibés (tenue de), 1225, 1262; aux Champs-Elysées (tenue de), 1232; (sieur Roze, teneur de), 1404.
JOANNY (Jeanne PARET, veuve de Quentin), 57.
JOFFRON (Edme-Bonnet), huissier audiencier de la municipalité de Paris, 683, 684.
Joigny (tribunal du district de), 820, 858.
JOIRON (sieur), auteur d'un mémoire sur l'esprit de grain, 1737.
JOLLIVET (Jean-Baptiste), député de Seine-et-Marne à l'Assemblée législative, 1439.
JOLY (Etienne-Louis-Hector DE), secrétaire-greffier de la Municipalité, 163, 620, 621, 623, 624, 626, 628-630, 634, 637, 639, 641, 642, 645, 647, 648, 650, 651, 655, 656, 659, 664, 666, 670, 675, 679, 686, 843, 1349, 1352; ministre de la justice, 716.
— (Marie-Anne), veuve CRETTÉ, fermière à Vitry, 1141.
JOMARD (Edme), postillon chez M. de Vibray, 1224.
Jonc d'Espagne (fabrication perfectionnée de), 1571.
JOUAN (Etienne), garçon couverturier, 1143.
JOUANIN, horloger, 1591.
JOUANNE DE SAINT-MARTIN (Jean-François-Pantaleon), administrateur au Département des Gardes nationales, 1029.
Jouars-Pontchartrain (Seine-et-Oise, c^on de Chevreuse) (garde nationale de), 1185.
JOUBERT (François-Etienne), membre du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 900.
Joueurs spoliés au Palais-Royal (cris des), 1210.
— sur le quai du Louvre, 1266.
JOURDAIN (Philippe-Nicolas), commissaire de la section du Luxembourg, 561.
— sergent-major de la section armée du Panthéon français, 1210.
— (sieur), 251.
JOURDEUIL (Didier), membre du Comité de surveillance et de salut public de la Commune, 975, 1210; commissaire de la section de Marseille, 1218.
Journal d'agriculture, 1563.
— du camp de Saint-Omer, 1035.
— des débats du Tribunal criminel du 17 août (offre de publier un), 949.
Journal de la municipalité villageoise, 1148.
— *de Paris*, 1035.
— *du soir* d'Etienne Feuillant, 1029, 1204.
— *du soir de la rue de Chartres*, 1148, 1204.
Journal des subsistances (prospectus d'un), 1839.
Journal de la vérité, 1037.
Journée du 10 août (blessé lors de la), 1135; (commandant d'un bataillon de garde nationale blessé d'un coup de crosse, lors de la), 1191; conduite des commandants en premier et en second du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1067, 1093; (crimes de la), 888-891, 893, 894, 897-899, 901,

906, 913, 923, 961-963, 992, 1030, 1034, 1036, 1038, 1042, 1050, 1054; (débardeur mêlé aux événements de la), 1240; (doreur blessé à la jambe lors de la), 1149; (événements de la), 1187, 1190, 1191; (fausse patrouille lors de la), 1271; (fédéré de Maine-et-Loire présent à la), 1101; prévenus compromis incarcérés à la Conciergerie, 687; (procès-verbaux relatifs à la), 925, 939.
— du 20 juin (arrêté du département de la Somme relatif à la), 1805, 1806, 1808.
Journées de septembre 1792, 987; (délivrance des prisonniers par le peuple lors des), 1145, 1154, 1156, 1225, 1248-1253, 1256, 1258-1260, 1265; prisonniers du Châtelet mis en liberté par le peuple, 1227; prisonniers mis à mort à la Force, 1227; prisonniers de la Force, fabriquant de faux assignats, mis à mort, 1225.
— d'octobre 1789, 1355.
Journet (Jean-Baptiste), officier municipal, de service au Temple, 1091.
Jousse, procureur de la commune d'Arcueil, 246.
Jouvin, lisez Jauvin, greffier de la 3e chambre des Enquêtes du Parlement, 626.
Jovin-Molle (Jean-Jacques), député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, membre du Comité du commerce, 1705, 1706, 1708.
Jozeau (Mathurin-Pierre), commissaire du Roi près le Tribunal criminel, puis secrétaire-greffier de la Municipalité, 844, 845, 847, 848, 850-852.
Juge-Brassac (Mme), prieure des Bénédictines de Conflans, 473.
Juge au Tribunal de cassation (élection comme député d'un), 1276.
— de la Haute-Cour nationale (remplacement d'un), 1331.
— suppléant au Tribunal de cassation (atermoiements d'un), 1320, 1327.
Jugement de divorce prononcé par le juge de paix de la section de 1792, 1390.
Jugements criminels (demandes en revision de), 1322, 1324.
— de cassation (état des), 1299, 1300, 1333.
— du 1er Tribunal criminel, 805; du 2e Tribunal criminel, 827; du 3e Tribunal criminel, 835; du 4e Tribunal criminel, 841; du 5e Tribunal criminel, 854; du 6e Tribunal criminel, 865.
— du Tribunal criminel du 17 août, 986-993, 1028, 1030, 1034, 1036, 1038, 1040-1043, 1045, 1047, 1050, 1052-1056, 1058, 1060-1072, 1075, 1076, 1078-1088, 1090-1103, 1106, 1107, 1111, 1113-1118, 1127, 1130, 1134, 1158, 1167, 1170, 1176, 1178.
— du Tribunal de cassation, 1333.
Juges (ecclésiastiques exclus des fonctions de), 1363, 1364, 1370.
— de la Haute-Cour nationale (nomination de juges du Tribunal de cassation en qualité de grands), 1371.
— de paix, 1372-1391; (assesseurs des), 2154; (attributions des), 2153; (bureau central des), 687, 690, 750, 757, 763, 1127, 1240, 1257, 1383, 1466; (exercice de la police correctionnelle par les), 2144; (opérations incombant aux), 1373, 1391; (police de sûreté dans les attributions des), 1321; (privilège exclusif des huissiers des), 714; (production des certificats de civisme devant les), 1867; (vexations infligées au sieur Lacornée, directeur d'une caisse de commerce, par les), 1466.
— du 2e Tribunal criminel (élection de), 820-822.
— du Tribunal criminel du 17 août (mission remplie auprès de la Convention nationale par les), 1090; (nomination de), 916-918, 922, 956.
— du Tribunal du 5e arrondissement (dénonciation contre les), 748, 749.
— du Tribunal de cassation (élection du commissaire du pouvoir exécutif par les), 1341, 1343; (traitement des), 1286, 1291, 1308, 1312.
— du Tribunal de commerce, 1514-1519.
— des Tribunaux criminels provisoires, nommés députés à la Législative, 784, 785, 856-858.
— des tribunaux d'arrondissement de Paris (augmentation du nombre des), 718-721, 734.
— des tribunaux de district, 1514, 1516, 1517.
— suppléants du Tribunal criminel du Département (élection des), 783.

— suppléants près le Tribunal du 2e arrondissement (demande de nouveaux), 733, 734.
— suppléants devant composer le Tribunal d'appel de la police correctionnelle (désignation des), 758-760, 766.
— et Consuls (costume des), 1517.
Julien (l'abbé), habitant à Massy, 1167.
Juliennes (de), avocat, défenseur de M. de Laporte, 1031.
Jullien (Jean), charretier à Vaugirard, 1041.
Julliot (Jean-François), membre et commissaire de la Municipalité, 591.
Jumelière (M. de La), prisonnier de l'Abbaye, 1880, 1882.
Jurandes (liquidation des), 1643-1645.
Jurés (commissaire national près le Tribunal criminel du 17 août, accusé d'avoir influencé les), 1055 ; (récusation de), dans l'affaire de M. de Montmorin, 1039 ; du Tribunal criminel du 17 août, passant la nuit, 982.
Jurien (Guillaume), premier commis du ministère de l'Intérieur, 9, 10, 14, 22, 50, 153, 156, 158, 1512, 1931, 2004.
Jury, lisez Jurie (Claude-Barthélemy), juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 901.
Jury (abstention de l'un des membres du), au Tribunal du 5e arrondissement, 743-746 ; (locaux nécessités par l'institution du), 778.
— d'accusation du Tribunal du 5e arrondissement (nouvelle convocation du), par suite de l'abstention d'un de ses membres, 744.
— d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 889, 892, 893, 895, 896, 898-900, 925, 929, 930, 933-935, 939, 940, 944, 951, 959, 960, 967, 982, 987, 995, 996, 998, 1006, 1011, 1016, 1018, 1020, 1022, 1028, 1030, 1036, 1038-1046, 1050, 1055, 1060-1069, 1071, 1072, 1074, 1075, 1078, 1087-1095, 1097, 1098, 1101, 1106, 1107, 1134, 1170, 1189, 1190, 1192, 1196-1200, 1204, 1205, 1210, 1219, 1223, 1228, 1235, 1236, 1245-1247, 1269, 1272, 1273.
— de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 889, 892, 893, 895, 896, 900, 950, 951, 953, 964-966, 970, 971, 974, 976-979, 982, 985, 996, 1015, 1020, 1028, 1030, 1036, 1038, 1040, 1041, 1042, 1045, 1047, 1050, 1052, 1055, 1056, 1058, 1061, 1062, 1066, 1068, 1070, 1076, 1079, 1088-1091, 1095, 1100, 1101, 1106.
Justices de paix (organisation des), 1372.

K

Kabrs (Pierre) dit Louvain, marchand de meubles et d'ébénisterie, 1120.
Kearnay, supérieur du Séminaire irlandais, 47.
Kellermann (François-Christophe), général, 1856.
Kellet (sieur), mandataire de la comtesse anglaise d'Albestroff, 617.

L

Laborne (Louis), traiteur à Paris, 84.
La Chaume (Pierre-Bazile) [Thion de], membre du Directoire du Département, 584, 2001, 2073.
Laclos (Marie-Thérèse Gervason, femme de Philippe-Jean-Baptiste Choderlos de), rentière de l'abbaye de Panthemont, 416.
La Collinière (président de), 1208.
Lacornée, directeur de la Caisse de commerce de la Chaussée-d'Antin, 1466.
Lacoste (Jean), juge de paix de la section de la Butte-des-Moulins, 1170.
— (Henriette de Bonsige de), femme du sieur de Saint-Jean, valet de chambre de la Reine, 1267.
La Cour (Elisabeth), dite de Sainte Euphrasie, religieuse Bénédictine de la Présentation, 563.
Lacroix (Jean-Edme), râpeur de tabac, 1259.
— (Nicolas), terrassier au camp sous Paris, 1210.
Lafayette (Gilbert Motier, marquis de), commandant de la garde nationale parisienne, 1029 ; (M. de Maussabré, aide de camp de), 1185 ; (boueux surnommé), 1411 ; (correspondance du notaire Guillaume avec), 1189 ; (inscription sur des chapeaux, injurieuse ou élogieuse pour),

1196; (laissez passer, signé de), 1274; (parti de), 1131; (retraite de la famille et des amis de), 1182; (Dormesse, ancien secrétaire de), 1190.

LAFFITTE (Jean-Baptiste), directeur du jury du Tribunal criminel du 17 août, 911, 912, 930.

LAFFON-LADEBAT (André-Daniel), député de la Gironde à l'Assemblée législative, 1478, 1759, 2046, 2137.

LA FLEUTRIE (Antoine-Jacques de), commissaire du Roi près le Tribunal du 5e arrondissement, 745.

LAFOND (Jean), 1116.

LAFOREST, commis chargé de la liquidation de l'administration du Commerce, 1479.

LAGARD (Antoine), mercier, 1153.

Lagny (Seine-et-Marne) (ancien chemin de), 2061, 2062.

LAGUERRE (Jean-François-Quentin), teinturier dégraisseur, 1072.

LA HUPROYE (Pierre de), héritier de Nicolas Maizière, ancien receveur général des fermes, 235.

LAIGLE (Jean), marchand à la Halle, 1225.

Laine (machine à filer la), 1687, 1689; (peignage de la) dans les hôpitaux, 1657.

LAISNÉ (citoyenne), religieuse de l'abbaye de Port-Royal, 426.

Laissez-passer délivré le 16 juillet 1789 au comte de Saint-Mart, 1274.

LALANDE (Joseph-Jérôme LE FRANÇAIS DE), membre de l'Académie des sciences, 55.

LALLEMENT (Dominique), compagnon cordier, 1224.

— avoué, avocat-conseil, 1091.

LA LONDE DE SAINTE-CROIX (Jean-Baptiste-Jacques-Gabriel), juge suppléant pour le Calvados au Tribunal de cassation, 1317, 1320, 1327.

LALOTTE (François-Joseph), marchand de toile, 1210.

LALOUETTE, commissaire du Bureau de liquidation, 428; garde des archives de l'administration des biens nationaux, 268.

LAMAIGNÈRE (Antoine), commissaire de police de la section des Champs-Elysées, 1076.

LAMAUVE (Jeanne-Angélique), dite SAINTE-MARIE DE SAINTE-ROSALIE, économe des religieuses de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, 538.

LAMBALLE (Marie-Thérèse-Louise de SAVOIE-CARIGNAN, princesse de), 1246.

LAMBERT (Claude-Guillaume), contrôleur général des finances, 1535, 1677, 1678, 1724.

— (Etienne), commissaire de police, juge de paix de la section du Pont-Neuf, 919, 920, 1001, 1002, 1011, 1019, 1192.

— (Joseph), député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, 1791, 1792, 1794.

— bénéficier, 8.

LAMBERTYE, gardien du couvent des Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard, 309.

LAMEAU (Nicolas), maire de Fontenay-sous-Bois, 343.

LA MILLIÈRE (Jacques-Louis DE CHAUMONT DE), vice-président des Ponts-et-Chaussées, 1960.

Laminage du plomb (machine pour le), 1561.

LAMINE (Pierre-Jacques), de la section du Panthéon français, membre du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 966.

LAMOIGNON (Marie-Elisabeth de), supérieure des Visitandines de la rue Saint-Jacques, 50.

LAMOTTE (Jules), négociant, 1166.

LAMOUCHE (Joseph), garçon maçon, 1126.

LAMY (Pierre), gendarme, 1158.

— (Victoire), femme de François-Joseph WALTERI, imprimeur chez Didot, 1083.

LAMY-EVETTE (Charles-François), impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1146.

Landes (Jean DYZÈS, député du département des), 647, 655.

LANDOUZY (Jean), rentier de l'abbaye de Panthemont, 401.

LANDRAGIN (Jean-Nicolas-Guillaume), concierge de la prison de la Force, 1181.

LANDRIEUX, secrétaire et garde du cabinet d'anatomie du sieur Fragonard, 2015.

LANDRY, commissaire du Roi près le Tribunal d'appel de la police correctionnelle, 766.

LANGE (Anne-Marguerite de), en religion sœur de SAINT-AUGUSTIN, supérieure des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, 607, 611.

LANGLOIS (Pierre-Gabriel), commissaire de la section des Gobelins, 2056.
— (Robert), commissaire des 48 sections, 541.
— orfèvre à Saint-Denis, 373.
— (Françoise-Georgette, veuve), marchande de légumes, 1133.
Langres (Haute-Marne) (administrateurs du district de), 1205.
LANGRES (François-Guillaume de), archiviste et généalogiste, 1086.
LANNEAU (Gabriel-Denis), juge de paix de Saint-Denis, 234.
LANOUE, de la section du Panthéon français, membre du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 966.
Lanterne sourde (*La*), ouvrage du citoyen Goret, 1831.
LANTHENAS (François), secrétaire général du ministère de l'Intérieur, 885.
Laon (Aisne), abbaye bénédictine de Saint-Jean, 227.
LA PLACE, greffier du Tribunal criminel du 17 août, 983.
LAPOINTE (Louis-Claude REYMOND, dit), homme de loi, 1154.
LAPORTE (Arnaud de), intendant de la Liste civile, 122, 936, 943, 1031-1033, 1050, 1619, 1761, 2097.
— (sieur), maçon, 612.
LA PORTE DU THEIL (François-Gabriel-Joseph de), membre de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, 2046.
LAPOTRE (Jean), logeur, 1113.
LAPOULE (Jean-Denis-Louis), ancien député à la Constituante, juge au Tribunal de cassation, 1286.
LARCHET, propriétaire à Paris, 1398.
LARDI, menuisier, constructeur de combles en planches, 1581.
LARDIN (Marie-Madeleine), ancienne économe du couvent des Filles-de-la-Croix-Guéménée, 520.
— (Nicolas-Jean), administrateur des biens nationaux, 363, 577, 578, 589.
LA ROCHEFOUCAULD (François, cardinal de), archevêque de Rouen, 277.
— (François-Joseph de), évêque de Beauvais, 1211.
— (Pierre-Louis de), évêque de Saintes, 1211.
— -D'ENVILLE (Louis-Alexandre), président du Directoire du Département, 48, 368, 2073.
— -LIANCOURT (François-Alexandre-Frédéric, duc de), 1668, 1669, 1695.
LARTICLE (héritiers), 352.
LA SAUDADE (Charles-François de), commissaire du Roi près le 2e Tribunal criminel, 789, 1359; substitut du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, 823, 826, 1360.
Las Pujoles (seigneurie de), 1302.
LA TOUR (Antoine), garçon marchand de chevaux, 1227.
LATTINVILLE, employé au bureau de la Compagnie des Indes, 1508, 1509.
LAUDE (Philippe-Augustin), curé de la paroisse du château de Vincennes, 116, 117, 120, 125, 132, 136.
LAUNAY (François), facteur à l'entreprise des Voitures libres, 1076.
LAURENS (François), président de la section de la Cité, 902.
— DE COURVILLE (Louis-Antoine), lieutenant du bailliage de la Villette-Saint-Lazare, 2029; commissaire du Roi près le 5e Tribunal criminel, 859, 864, 1366, 2148.
LAURENT, ancien secrétaire-greffier du Conseil d'Etat, 680, 683.
— terrassier, étouffé sous un éboulement, 1273.
LAURÈS-ROLIN, ancien premier commis du greffe du Conseil, 664.
LAVAU (Jean-Antoine), président de la seconde section du Tribunal criminel du 17 août, 901, 917, 969, 982, 989, 994, 1000, 1005, 1008, 1015, 1090; substitut du procureur de la Commune, 1046.
Laversine-en-Beauvaisis (Oise, con de Nivillers) (ex curé de), 1267.
LAVILLETTE (Joseph-Etienne LEGRAND), libraire à Paris, 1191.
Lavis (gravure imitant le), 1579.
LAVOCAT (Edme), emballeur à l'Hôtel-Dieu, 1100.
LAVOISIER (Antoine-Laurent), membre du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, 1716, 2155.
— (sieur), courtier, 520.
LA VOYEPIERRE (Nicolas-Noel de), ancien secrétaire du Roi, 86.

LAVANCE (Charles), garçon perruquier, 1248.
LAYE (Sophie), femme de Lyon ROUEF, aubergiste à Paris, 1137.
Layetier (encombrement de la voie publique par un), 1415.
LAZARD (sieur), chargé de transporter à la fonderie des Barnabites les cloches de l'abbaye de Montmartre, 384.
LAZOWSKI (Claude), inspecteur ambulant des manufactures, 1694, 1697.
LEBEAU (Charles), dit PANARD, garçon confiseur et limonadier, 1097.
LEBEL, receveur du droit d'enregistrement à Saint-Dié, 1318.
LE BER (Jean-Nicolas), greffier des dépôts du Parlement, 619, 686.
LEBEUF (Nicolas-François), ex garçon chapelier, ex soldat du régiment de Port-au-Prince, marchand de papiers-journaux, 1092.
LEBIER (Jean LEFÈVRE, dit), sculpteur, 1224.
LE BLANC DE BEAULIEU (Jean-Claude), curé de Saint-Séverin à Paris, 181.
LE BLOND (l'abbé Gaspard-Michel), secrétaire de la Commission des Monuments, 69, 103-105, 111, 115, 204, 244, 272, 274, 278, 292, 293, 305, 306, 311, 322, 323, 325-327, 330, 361, 531, 547, 548, 550, 551.
LEBOIS (Claude), homme de loi, directeur du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 959, 960, 967, 971, 982, 1044, 1062, 1074, 1087, 1100, 1106, 1177, 1197, 1199, 1210; commissaire de la Commune, de service au Temple, 1091.
LEBON (Françoise), dite VICTOIRE POUPÉE, blanchisseuse, femme publique, 1106.
— (Françoise THOMAS, veuve), ouvrière aux travaux du camp, maquerelle, 1111.
— (Jean-Frédéric), serrurier, 1224.
— mécanicien, 1559.
LE BOUCHER DE LONGCHAMP (Pierre-Claude-Charles), député de l'Orne à l'Assemblée législative, 1729.
LEBRET (Geneviève-Angélique), femme BECK, fripière, 1140.
LE BRETON (Louis), commissionnaire, 1226.
LEBRUN, mécanicien, 1566.
LE CAMUS (François-Joseph), commissaire de la Commune, chargé de saisir les armes au greffe du Châtelet, 695; chargé d'interroger les prisonniers de Sainte-Pélagie, 1075, 1170, 1191, 1202, 1210, 1222-1226, 1228, 1232, 1237, 1238, 1240-1244, 1248-1266; membre du Corps municipal, 1625.
— (Jean-Vincent), officier municipal de Rouen, 1818.
LE CANUT, lisez CANU (Pierre), ancien prieur de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 263.
LE CHAPELIER, juge au Tribunal de cassation, 1279, 1281, 1282.
LE CHEVALIER, bénéficier, 8.
LECLERC (Anne), lingère repasseuse, 1084.
— (Etienne-Pierre), administrateur au Département de Police, 1066, 1206, 1239; commissaire de la Commune, de service au Temple, 1091.
— manufacturier à Liancourt, 1653, 1675.
— (Marie-Nicole DUPUIS, veuve), tourière des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, 611.
— DE LA RONDE (Louis-François), régisseur et administrateur des biens de l'abbaye de Longchamp, 372.
LÉCLUSE (Jean), meunier au Pont de Saint-Maur, 346.
L'ECLUSE (Gilles), entrepreneur de l'entretien du pavé de Paris, 2100.
LECOINTE, électeur du Département de Paris, 1372.
LECOINTRE (Laurent), député à la Convention nationale, 1002, 1187.
LECOMTE (Nicolas), commissaire de la section Poissonnière, 2027.
— (Nicolas-Martin), fermier au Mesnil-Aubry, 1046.
— complice du vol du Garde-Meuble, 1818.
Leçons publiques données par un maître charpentier, 1544; par un agriculteur, 1564.
LE CONTE, chirurgien, 1578.
— (sieur), 1772.
LE CORROYER DE DOMFRONT (Antoine-François), détenteur de libelles et chansons séditieux, 1035.
LE COUTEULX (Jacques-Jean), trésorier de la Caisse de l'Extraordinaire, 1002.
Lecteurs du Collège de France (gages des), 2009, 2010.
LEDOUX (André-Toussaint), mercier-brocanteur, 1128.
LEDUCQ (Urbain), procureur du couvent des Bénédictins d'Argenteuil, 230.

LEFEBVRE (Charles), député du Nord à l'Assemblée législative, 41.
— (Marie-Antoinette-Rosalie), supérieure des Bernardines du Précieux-Sang, 560.
LEFÈVRE (Antoine-Toussaint), 1970.
— (Henry), tonnelier et boulanger, 1232.
— (Jean-Baptiste), cordonnier, 1232.
— (Jean) dit LEBIER, sculpteur, 1224.
— vétéran à Paris, 1749, 1751.
— (dame DEGAY, femme), 1448.
LEFÈVRE DE GINEAU (Louis), chargé d'une mission au sujet des subsistances, 1852, 1856.
LEFORT (Charles-Emmanuel), garçon imprimeur, 1224.
LEFRANÇOIS (Joseph), compagnon orfèvre, 1155.
LE GANGNEUR DE LALANDE (Jean-Baptiste), juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 911, 912, 937 ; commissaire national près le même Tribunal, 917, 934, 1064, 1065, 1071, 1072, 1078, 1090, 1098, 1107, 1189, 1190.
Légende de la médaille offerte à M. Réveillon, 1602.
— inscrite sur des boutons d'uniforme de garde national, 1187.
LEGENDRE (Guillaume-Louis), tailleur d'habits, 1257.
— (Marie-Anne), femme SOUVRÉ, fruitière, 2148.
— (sœur), de la communauté de Sainte-Agnès, 435.
Légion germanique (enrôlement dans la), 1132; (formation et orgies de la), 1070.
LE GRAND (Angélique-Elisabeth), sœur SAINT-PIERRE, religieuse des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, 604, 605.
— (Claude), citoyen de la section de la Cité, 1272.
LEGROS, horloger mécanicien, 1572.
LEGUAY (sieur), 367.
Légumes secs (achat et envoi à Paris de), 1846.
LE JAY (veuve), tenant une imprimerie dans le couvent des Capucins de la Chaussée-d'Antin, 306.
— (Polyglotte de), 347.
LELEU (Anne MICHELIN, veuve de Jean-Maximilien), rentière de l'abbaye de Panthemont, 396.
LE LIÈVRE, citoyen de la section des Gravilliers, juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 911, 912.
LEMAIRE (Jean-Baptiste), tourneur en bois, 1062.
— (Louis-Jean-Jacques), domestique sans condition, 1160.
— gardien du greffe du Conseil aux Augustins, 677.
LEMAISTRE (Thomas-Claude), juge de paix de la section de la Place-Royale, 520.
LEMAITRE (Guillaume-François), juge au Tribunal criminel, 797.
LE MAITRE (Pierre-Jacques), ancien secrétaire du Conseil des finances, 668, 669, 672.
LEMIT (Louis), commissaire de la section de la Bibliothèque, 1093.
LEMOINE (Henry-Etienne), ex curé de Laversine en Beauvaisis, 1267.
— (Joseph), garçon salpêtrier, 1089.
— créancier des religieuses de Montmartre, 377.
— citoyen de la section du Palais-Royal, 1409.
LEMONNIER (Pierre-Charles), lecteur et professeur au Collège de France, 2009.
LENOBLE (Théodore), tailleur d'habits, 1172, 1225.
LENOIR (Alexandre), garde du Dépôt des Petits-Augustins, 75, 102, 103, 294, 296, 300, 306, 320, 327, 334, 547.
Lentille du jardin de l'Infante, 1579.
LEONARDI OU LÉONARD (François), mercier-parfumeur, complice du vol du Garde-Meuble, 1119, 1210.
LE PELLETIER (Léger), charretier, 1237.
LE PÈRE, entrepreneur d'une manufacture de porcelaine et de fayence à Lille, 1596.
LÉPICIER (Jacques-Augustin), administrateur du département de Seine-et-Oise, 1187.
LEPOT (Charles-Louis), employé aux archives de la Municipalité, 2029.
— (Marie-Jeanne), prostituée, inculpée de vol, 1113.
LE PRINCE (Simon-Christophe), propriétaire à Paris, 2063.
LEQUIN, secrétaire de la Société du Point Central des Arts-et-Métiers, 1618.
LEQUINIO (Joseph-Marie), député du Morbihan à l'Assemblée législative, 1454.

Lerouge (Pierre), imprimeur du *Journal du soir de la rue de Chartres*, 1148.
Le Roulx de la Ville (René), administrateur au Département des Travaux publics de la Municipalité, 843, 1905, 1911, 2064, 2107, 2108, 2111.
Le Roux (Etienne), membre du Corps municipal, 1625.
— (François-Louis), 626.
— commis principal du Bureau de liquidation des biens nationaux, 274, 278, 293.
— (sieur), 839.
— (Marie-Charlotte), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 544, 546.
— (Marie-Marguerite Dubié, femme), 988.
— (Marie-Marguerite Dutroy, femme de Jean-Pierre), habitant à Paris, 1082.
Le Roy (Guillaume) [dit Sermaize], directeur du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 901, 960, 982, 995, 1036, 1045, 1061, 1075, 1192, 1196, 1219, 1223, 1236, 1245-1247.
— (Jean-Baptiste), membre de l'Académie des Sciences, président du Bureau de Consultation des Arts-et-Métiers, 1524, 1525, 1546, 1550, 1673, 1677, 1679, 1680, 1690.
— (Jean-Baptiste), employé de la Trésorerie nationale, 1052.
— (Julien), commissaire de la Commune, 1060, 1180, 1194.
— commis au Bureau des communautés religieuses, 14, 22.
— commis des greffes du Palais, 646.
Le Roy de Montécly (Louis-François), commissaire du Roi près le 3e Tribunal criminel, 837, 839, 845.
Le Scène-des-Maisons (Jacques), ex commissaire du Roi à Avignon, 1375.
Lèse nation (prisonniers écroués à l'Abbaye pour crime de), 1882, 1885.
Lesguillez (Charles), administrateur au Département des Domaine et Finances de la Municipalité, 2120, 2121.
Lesguillon (Jean-Baptiste-Joseph), membre du Conseil général de la Commune, 1060, 1245, 1246.
Lesourd (Angélique), femme de Mathieu Cornu, marchand forain, 1057.
L'Espart (Jean-Simon), ancien greffier au Châtelet, 626.
Lessart (Antoine de Valdec de), ministre de l'intérieur, 49, 150, 151, 153, 316, 501, 540, 789, 1039, 1457, 1458, 1477, 1528, 1635, 1647-1651, 1656, 1660, 1677, 1958, 1961, 1988, 1993, 2001, 2018, 2023, 2025, 2065, 2066, 2068, 2072, 2135; ministre des affaires étrangères, 1762.
Le Sueur (Eustache), peintre, 531.
— (Joseph), directeur du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 937, 953, 959.
Le Suisse (Charles), manœuvre, 2116.
Letellier (François), 1163.
Letermellier, juré du Tribunal criminel du 17 août, 977.
L'Etoffé (sieur), tapissier, 616, 617.
Lettre incendiaire de Lille (lecture au Palais-Royal d'une), 1383.
— de cachet (femmes enfermées aux Madelonnettes par), 533; pour inconduite et libertinage, 1225, 1238.
Lettres (franchise des) réclamée par le vice-président du Comité central du Commerce, 1793; (respect du secret des), 1782.
— adressées aux membres du Bureau central du commerce (franchise des), 1502.
— anonymes contre le curé et le 1er vicaire de Saint-Gervais (distribution de), 61, 64.
— interceptées par les administrateurs du district de Langres, 1205.
— suspectes (domestique porteur de), 1182.
— de cachet, 1035.
— de grâce obtenues par le sieur Stévenot, condamné en 1792 par le Tribunal criminel du 17 août, 1167.
— de relief de laps de temps (demandes en entérinement de), 1324.
— de rémission (enregistrement de), 806.
Le Turc, constructeur de modèles de machines anglaises, 1648, 1667-1669, 1685.
Leudet, layetier, 1415.
Le Vacher de la Terrinière (Marin), officier municipal, 666.
Levavasseur, premier commis de l'administration des biens nationaux, 219, 371, 478, 571, 583, 584, 607.

Levayer (sieur), habitant au château des Aiguebelles, 1631.
Levert, teinturier, 1567.
Levillain (sieur), 419.
Leymerie, défenseur désigné d'office, 1072.
Leyris (Madeleine-Alexandrine-Joséphine Sabatier de Meyrol de), religieuse professe de l'abbaye de Panthemont, 415.
Lezay de Marnesia (Claude-Gaspard), comte de Lyon, 1210.
Lhérault (François), ancien marchand drapier à Argenteuil, 413.
Lhéritier (Charles-Louis), juge du Tribunal d'appel de la police correctionnelle, 766.
Lheureux (sieur), 1417.
Lhomond, mécanicien, inventeur de machines à filer et carder le coton, 1568, 1651, 1664, 1688.
Lhôpital (Nicolas), fédéré de la Gironde, 1041.
Liancourt (Oise) (manufacturier à), 1653.
Liancourt (François-Alexandre-Frédéric, duc de La Rochefoucauld-), 1695.
Libelles contraires aux mœurs, 1035.
— contre le clergé et les ordres religieux (incarcération à la Bastille pour), 1035.
Liberté donnée par le peuple au colonel des gardes Suisses, 987; aux prisonniers des prisons lors des journées de septembre, 1154, 1227, 1249, 1252, 1253, 1258, 1265.
— religieuse (atteintes à la), 44, 45, 49.
Libertinage (élève de dessin enfermé par lettre de cachet pour), 1225, 1238.
— (femmes enfermées aux Madelonnettes pour), 533, 1225, 1238.
— dans les échoppes vides des quais, 1901, 1907.
Liégeois (formation de corps de volontaires), 1274.
Lieutaud (Jean-François), ancien commandant de la garde nationale de Marseille, officier dans la garde de Louis XVI, 988, 1082.
Lièvre (sieur), 1841.
Liger (Jean), compagnon batteur d'or à Paris, 82.
Lille (Nord) (lettre incendiaire envoyée de), 1383.
— (manufacture de fayence et de porcelaine à), 1596.
Limes (machine à tailler les), 1562.
— fondues en acier fin (fabricants de), 1535, 1729, 1730.
Limodin (Charles-Louis), imprimeur de la section des Lombards, 1825.
Lin (rouet à filer le), 1561.
Linge (paroisse Saint-Paul dépourvue de), 505.
— des prisonniers massacrés au Châtelet, 1070.
Lingerie (produit des travaux de) chez les Filles de Sainte-Agnès, 440.
Lions, président du Tribunal de cassation, 1281, 1290, 1291, 1308, 1361.
Liqueurs (fabrique de) à Paris, 1735, 1736, 1738.
Liquidation des affaires de l'ancienne administration du Commerce, 1457, 1461, 1462, 1464, 1469, 1479, 1485.
— des maîtrises et jurandes, 1643-1645, 2119.
— des offices de judicature, 699-708.
— des revenus et traitements des religieuses, 364, 365.
Liste des membres du Bureau de Consultation des Arts-et-Métiers, 1525.
— civile (commis de la Liquidation de la), 1093; civile (intendant de la), 1030-1033; (premier commis de la), 1032; (notaire de la), 1060.
Lit en tapisserie des Gobelins, 2057.
— de justice du 8 mai 1788, 1029.
Livres contre la religion et le clergé, 1035.
— brûlés par le peuple dans la maison de retraite de Saint-François-de-Sales à Issy, 59.
— de la Chambre des Comptes (scellés sur les), 654, 660.
— de couleur du Châtelet (reliure des), 632.
Locré (Jean-Guillaume), juge de paix de la section de Bondy, 1382.
Logeur de la rue Maubuée, tirant profit de la prostitution, 1113.
Lohier (Pierre-Augustin-Marie), directeur du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 901, 909, 911, 912.
Loir (navigation du), 1798.
Loiret (directoire du département du), 1861, 1862.
Lois (collection des nouvelles), 1810.
Loison (Jean-Joseph-Marie), procureur

syndic du district de Bourg-la-Reine, 124, 128, 129, 137, 198, 252, 471, 472.
Lombard (Marianne), femme de Laurent Boucherot, cafetier, 1095.
Londres (achat de bœuf salé pour le compte de la Nation à), 1850.
— (dette de la municipalité de Paris à), 1837.
— (mission de M. Blondel, vice-président du comité central du Commerce, à), 1850.
— (ex négociant à), 1655.
Longperrier (sieur), titulaire de rente sur les Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, 453.
Longuet (Pierre), chapelain de la chapelle de Saint-Julien-des-Ménétriers, 32.
Loque, locataire d'une maison, rue de la Juiverie, 147.
Lorient (officier de marine marchande à), 1287.
Lormier (Marie-Barbe), en religion sœur de Sainte-Basile, supérieure des Feuillantines, 524.
Lorrain (Joseph Picard, dit), brocanteur, voleur du Garde-Meuble, 1084.
Lorraine (biens des princes de la maison de), 1039.
— (reliquaire gothique en forme de croix de), 273.
Lorthior (Antoine-Joseph), marguillier-comptable de la paroisse de la Madeleine-en-la-Cité, 147, 148.
Loterie royale (rente sur la 4e), 479.
Loteries (bénéfices des petites), 150.
Lothon (Françoise-Emélie), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
Lottin (Augustin-Martin), imprimeur de la Ville, 2124.
Loubière (Jean-Baptiste), bijoutier, 1226.
Louis, président du Bureau de Consultation des Arts-et-Métiers, 1711.
Louis XIV, roi de France, son buste à l'abbaye de Saint-Denis, 234.
Louis XVI, roi de France, acceptation de la Constitution le 18 septembre 1791, 2118.
— adresse relative à l'exercice du culte par les prêtres non assermentés, 46.
— adresse des Chartreux protestant contre la vente de leur maison et de leur enclos, 313.
— son appartement au Temple, 1091.
— arrestation de François Hue, son valet de chambre, 1210.
— sa captivité au Temple, 1091.
— cassation d'un arrêté du département de l'Aisne suspendant la circulation des grains, 1835.
— commissions, signées de sa main, pour la nomination de juges de la Haute Cour nationale, 1371.
— sa conduite de l'Assemblée nationale au Temple par le sieur Truchon, substitut du procureur de la Commune, 1210.
— sa déchéance, 1038.
— décret de sa suspension, 782.
— dénonciation à l'Assemblée nationale d'un brevet signé, de lui, portant privilège au sieur Grézy de vendre un tarif des droits féodaux, 1635.
— son discours au lit de justice du 8 mai 1788, 1029.
— état des mémoires et placets à lui présentés, 1033.
— de solde des gardes françaises, signé de lui, 1033.
— intelligences avec Cléry, son valet de chambre, 1091.
— lettres de rémission, signées de sa main, 806.
— licenciement de sa garde, 1082.
— mémoire à lui adressé par l'abbesse de Port-Royal, 54.
— mémoire à lui adressé par le maréchal de Mailly, commandant du Roussillon, 1032.
— mémoire des abbé et chanoines de Sainte-Geneviève au sujet de la translation de la châsse de sainte Geneviève, 245.
— mémoire à lui adressé, proposant la nomination de M. Abrial, en remplacement de M. Hérault, commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, 1334.
— mémoire à lui adressé, proposant la nomination de M. Cauche en qualité de commissaire du Roi près le Tribunal du 4e arrondissement, 2140.
— mémoire du ministre de la justice, proposant la nomination de M. Jehanne en qualité de commissaire du Roi près le Tribunal criminel du Département, 2145.

— papiers trouvés dans son secrétaire, 1032.
— pétitions des sieurs Tronquoy, trésorier de France au Bureau des finances de Bordeaux, et Vial, député extraordinaire du commerce de Lyon, sollicitant la place de M. Mosneron au Comité central du Commerce, 1481, 1482.
— proclamation de sa déchéance, 1035.
— projet d'adresse du sieur Rousseau, maître d'armes du Prince Royal, 1187.
— qualifié de Néron français, 1206.
— rapports à lui adressés, proposant l'allocation de récompenses nationales à des inventeurs, 1543, 1544, 1547, 1549, 1551-1555, 1557-1590.
— remise à la Commission des 21 des pièces le concernant, 1002, 1003.
— remplacement de la médaille volée à M. Réveillon par lui décidé, 1600, 1602, 1603, 1610, 1612.
— requête des Capucins de Meudon pour rester chapelains de la chapelle du château, 308.
— revue des Suisses par lui passée, 1054.
— supplique de M. Seriziat, avoué au Tribunal de cassation, aspirant à une place de substitut du commissaire du Roi au Tribunal de cassation, 1346.
Lourdet (Madeleine-Victoire), femme de Denis-Louis Formentin, 748.
Loutry (Marguerite-Antoinette), veuve de Jean-Etienne Poudevigne, rentière de l'abbaye de Panthemont, 409.
Louvain (Pierre Kabrs, dit), marchand de meubles et d'ébénisterie, 1120.
Louvatière (Jean-Baptiste), liquidateur de la Ferme générale, 1070.
Louveciennes (Seine-et-Oise), maison de Mme Du Barry, 1185.
Louvet (Louis), commissionnaire aux boulevards, 1243.
— (Pierre), pseudonyme d'un prisonnier de Sainte-Pélagie, 1244.
— (Pierre-Florent), député de la Somme à l'Assemblée législative, 973, 1343.
Louviers (Eure) (machine à filer la laine construite à), 1685, 1692.
— (manufacture de draps à), 1692.
Louvre (collection des Conciles, édition du), 347.
— (colonnade du), 86.
— (conservateur des tableaux de la Couronne au), 381, 382.
— (dépôts des archives des Conseils au), 643, 677.
— (diseur de bonne aventure près du), 1232.
— (effets trouvés au), 2053.
— (émission de faux billets patriotiques en traversant le), 1248.
— (galerie des tableaux du), 2048.
— (guichet neuf du), 1917.
— (guichets du), 1210.
— (Hussards de la Liberté, casernés au), 1085.
— (Imprimerie Nationale exécutive du), 2160, 2161.
— local de la Société du Point central des Arts-et-Métiers, 1619.
— logement de l'évêque de Pamiers et de l'abbé Viriot, 1212.
— (Monnaie des Médailles au), 1600.
— (Jacques David, peintre au), 1345.
— salle de l'ancien Grand Conseil, 1618, 1622.
— Sociétés autorisées par Louis XVI à y tenir leurs réunions, 1619.
— (transport des tableaux de la Surintendance de Versailles au Vieux), 2052.
Loyalistes (club des Francs-constitutionnaires ou), 1029.
Loyer des bureaux de l'administration du Commerce, 1477, 1478, 1485, 1487, 1491; du secrétariat du Bureau de Consultation des Arts-et-Métiers, 1530, 1531.
Loyseau (Jean-René), directeur du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 901, 940, 960, 1004, 1018, 1041, 1176, 1186, 1198, 1199, 1204, 1205.
Lubin, fils (Jean-Jacques), substitut du procureur de la Commune, 1204.
Lucas (Antoine), négociant, commissaire de la section du Palais-Royal, 1409.
Lucet, garde des papiers de la Commission des réguliers, 14, 22, 23, 27, 35.
Lucidor (Marie-Thérèse), femme Corbin, vivant de son bien, 1146, 1147.
Lucien (Marie-Catherine), femme de Pierre Chauvin, rentière de l'abbaye de Panthemont, 400.
Luckner (Nicolas, baron de), maréchal de France, 80, 1856.

Lucy-sur-Yonne (Yonne) (flotteurs de), 2156.
Lude (Sarthe) (château des Aiguebelles, près du), 1631.
LUILLIER (Anne-Claudine-Pierrette), religieuse de l'abbaye de Saint-Antoine, 30.
LULIER (Louis-Marie), accusateur public du Tribunal criminel du 17 août, 901, 982, 1039, 1079.
Lunette d'Angleterre (soustraction, lors de visite domiciliaire, d'une), 1167.
Lunettes achromatiques (perfectionnement des grandes), 1554.
Luxembourg (compagnie de) des gardes du corps, 1198.
Luzerne (destruction des herbes parasites dans la), 1563.
Lyon (Claude-Gaspard LEZAY DE MARNESIA, comte de), 1210.
— (départ de la maîtresse d'un agent de police pour), 1179.
— (députés du commerce de), 1482.
— (maison de charité de), 1536.
— (maîtres de postes de), 1795.
— (métier pour varier les dessins des étoffes de soie à), 1542, 1548, 1698, 1700, 1701.
— (soustraction de lettre chargée envoyée à), 1781.
LYRE (Louis), voleur du Garde-Meuble, 1079.

M

Macchabées (les), reliques à Saint-Martin-des-Champs, 288.
MACÉ (Marie-Rosalie), femme de Jean-François ROLLAND, chapelier, 1238.
Machinations de prêtres factieux, 503.
Machine élévatoire de fardeaux, 1561.
— hydraulique élévatoire, 1599.
— à calendrer, 1561.
— à carder le coton en ruban, 1674.
— à décapiter du sieur Schmidt, 881-883.
— à doubler et à tirer le coton cardé, 1674.
— à étirer le premier filage, 1674.
— à filer en gros et en fin le coton, 1674.
— à filer la laine, 1687, 1689.
— à imprimer en grand les toiles et papiers, 1551.
— à laminer le plomb, 1561.
— à percer les cuirs pour les dents des cardes, 1650.
— à piquer les peaux en ruban, 1692.
— à polir 24 tringles à la fois, 1562.
— à tailler 25 limes à la fois, 1562.
— pour la division de la ligne en 1,200 parties égales, 1575.
— pour l'impression des toiles peintes, 1630.
— pour le transport des fardeaux, 1586.
— propre à égaliser les épaisseurs et à faire des règles et équerres, 1574.
Machines (menaces de brûler des), 1691, 1692.
— accélérant le chargement du fusil et du canon, 1523.
— anglaises à filer et à carder le coton, 1646-1653, 1655, 1660, 1661, 1662, 1665, 1668-1672, 1674, 1680, 1692.
— approuvées par l'Académie des Sciences, 1585.
— présentées au Bureau du Commerce (état chronologique des), 1524, 1539, 1540.
— à carder et à filer le coton, 1568.
— à carder et à filer en mèches le coton, 1654.
— à décapiter perfectionnées, 881-883.
— à feu (amélioration des), 1559.
— à filer le coton pour la fabrication des mousselinettes, 1556.
— de mathématiques et de physique, 1575.
— pour la filature du coton, 1629.
Mâcon (vin de), ordinaire et vieux fourni à la communauté de Sainte-Agnès, 435.
MACQUART (Louis-Henri), membre de la Société royale de médecine, 2045.
MACQUER (Pierre-Joseph), chimiste, membre de l'Académie des Sciences, 1709.
Madelonnettes, rue des Fontaines, 320, 528-537; (établissement de prison dans le couvent des), 1897.
Madone en terre cuite de Germain Pilon, dans la Sainte-Chapelle, 115.
Magasin (cloître des Jacobins de la rue Saint-Jacques converti en), 330; (église de Saint-Denis-de-la-Chartre convertie en), 104.
— de farine et de riz pour les indigents (garde d'un), 1844.
— des Subsistances militaires à l'abbaye de Saint-Antoine, 370; au couvent de Bellechasse, 370.

Magasins militaires (état des subsistances se trouvant dans les), 1849.
— de blés et farines de Paris (état des), 1830.
— de la Ville (augmentation de l'approvisionnement des farines dans les), 1842.
Magin (Jean-Louis), inspecteur général de la navigation, 1861, 1862.
Magon de Coetizac (Jean-Baptiste), député du commerce de Saint-Malo, 1467.
Maguin (Ambroise), domestique de Mme Paignon, manufacturière à Sedan, 1182.
Maillet (Claude), vice-président du directoire du district de Saint-Denis, 373, 383.
Mailly (M. de), 1167.
Mailly (Augustin-Joseph de), maréchal de France, commandant du Roussillon, 1032.
Mailly-le-Château (Yonne) (flotteurs de), 2156.
Main de fer, mécanisme propre à exécuter la tire, 1592.
Main-d'œuvre (prix élevé de la), 770.
Maine-et-Loire (fédéré de), 1101.
Maire (Antoine-Marie), juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 901, 967.
Mairie (projet d'installation au Palais de la), 709, 710.
Maison menaçant ruine (étais d'une), 1410; sujette à retranchement, 1398; de la rue de la Huchette (cours d'anatomie dans une), 1394.
Maison-Blanche (marchand de vins à la), 743.
Maisoncelle (François-Claude), commissaire de police de la section de Molière et La Fontaine, 1210.
Maison Commune (assemblée des électeurs des sections, réunie à la), 901, 911, 912; (cavaliers de gendarmerie inculpés de vol, conduits à la), 1042; (geôle de la), 1046, 1210, 1227, 1229-1231, 1233; (officiers municipaux et commissaires des sections réunis à la), 214; (place de la), 1041; (secrétariat de la), 1090.
— curiale de Saint-Landry-en-la-Cité (vente par adjudication de la), 106.
— dite des Ecoles dans le cloître des Jacobins-Saint-Honoré, 769.
— philanthropique aux Grands-Augustins, 1029.
— seigneuriale de Rosny-sous-Bois, convertie en presbytère, 196-199.
— de charité de Lyon, 1536.
— de commerce Arthur et Robert, 1224.
— d'éducation d'enfants pauvres, dirigée par les Filles-du-Bon-Pasteur, 475.
— de l'Egalité (Palais-Royal), femmes du monde, 1210; jeu de trente-un, 1210.
— de retraite de Saint-François-de-Sales à Issy, 59.
— de santé (envoi d'un accusé imbécile et paralysé dans une), 1074; de santé près de la barrière Saint-Michel, 741; de santé d'Escourbiac, 2005, 2006.
— de secours (émission de faux billets de la), 1183, 1207; (employé de la), 1029; (poursuites contre le sieur Guillaume, directeur de la), 1205; (scellés apposés à la), 1389.
Maisons ayant accès sur le jardin des Petits-Augustins, 297.
— démolies sur le Pont-au-Change, le Pont-Marie et le quai de Gèvres, 2069.
— garnies (police des), 1029.
— religieuses (conversion en monnaie de l'argenterie et des cloches des), 211; (recensement des matières d'or et d'argent provenant des), 1176; (suppression et évacuation des), 204-219; religieuses du faubourg Saint-Antoine (invasion par le peuple des), 219; religieuses de Saint-Denis (inventaires des), 446.
— de charité (religieux chargés de l'administration des), 29; (rentes dues par le clergé aux), 37.
— de correction (mauvais renom de Bicêtre et de l'Hôpital général comme), 761.
— d'éducation gratuite, 217.
— de religieuses (comptes des), 364.
— de Saint-Lazare laissées à l'abandon (location des), 2032.
Maître d'armes (femme blessée par un), 1131; d'armes du Prince Royal (arrestation du), 1187.
— d'école de Saint-Maur (rente du chapitre de Saint-Louis-du-Louvre au), 109.
— d'écriture des Sourds-et-Muets (honoraires du), 2003.
Maîtres de musique des Aveugles-Nés (appointements des), 1998.
— de postes des routes de Paris à Marseille et Montpellier (pétition des), 1779.

Maîtrise des Eaux et Forêts (inventaire du mobilier de la), 649.
Maîtrises (liquidation des), 1643-1645.
MAIZIÈRE (Nicolas), ancien receveur général des Fermes, 235.
Majorité des filles (fixation de l'âge de la), 1437, 1449.
Malades (Sœurs de l'Adoration du Saint-Sacrement à Charonne, chargées de soigner les), 587; des hôpitaux (filature du chanvre et peignage de la laine par les), 1657.
Maladies contagieuses au Châtelet et à la Conciergerie, 1873, 1876, 1887, 1891, 1892.
MALGUY (Geneviève-Nicole), dite SAINTE-CLAIRE, religieuse bénédictine du Calvaire, 476.
Malfaiteurs (renfoncement pouvant servir de refuge aux), 1401.
— à Montmartre (affluence de), 376.
MALLENT (Joseph), bonnetier, 1112.
MALLET (dom), ex bénédictin, 224.
MALLOIS (frères), irlandais, constructeurs de jennys, 1692.
Malte (Jean-André BERTRAND, chevalier de), 1184.
Malversations (agent de police révoqué pour), 1179; (premier commis du département des Monnaies accusé de), 1176.
MAMIN (Jean), agent du Comité de police et de surveillance de la Commune, 1039, 1206.
MANCIEL (Claude-Michel), coiffeur de femmes, 986.
MANDAR (Michel-Philippe-Théophile), citoyen de la section du Temple, secrétaire-greffier du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 899.
Mandat d'arrêt en blanc (refus par M. Duffort, membre du Comité de surveillance et de salut public de la Commune, de délivrer un), 1167.
Manège du haras d'Asnières, 1848.
MANGIN, père (Jean-Charles), architecte, 2042, 2043.
MANGIN, de la section de la Place-Vendôme, juré du Tribunal criminel du 17 août, 976.
MANGON (l'abbé), janséniste, convulsionnaire, 1035.
Manœuvre du canon à bord des vaisseaux (théorie de la), 1560.
MANSAIS, lisez MANSARD, afficheur, 727, 1315.
MANSARD, fils aîné, afficheur, 833, 1400.
Mantes (Seine-et-Oise) (tribunal de), 856.
MANUEL (Pierre-Louis), procureur de la Commune, 74, 213, 215, 594, 595, 783, 907-910, 914, 921, 922, 925, 941, 947, 953, 1041, 1170, 1190, 1210; député à la Convention nationale, 1002.
Manufacture d'acide vitriolique (plans d'une), 1561.
— d'acides et sels minéraux à Javel, 1752-1756.
— d'acier poli aux Quinze-Vingts, 1648, 1680, 1685.
— de bas de Popincourt, 1694, 1696, 1697.
— de bas de Rantigny, 1695.
— de draps à Sedan, 1182.
— de fayence et de porcelaine à Lille, 1596.
— de papiers à Courtalin, 1529, 1534.
— de porcelaines de Sèvres, 1761-1773.
— de tabac de l'hôtel de Longueville, 1744-1748.
— de tapis, dite de la Savonnerie, 1766, 2058, 2059.
— de tapisseries des Gobelins, 1766, 2055-2057.
— de velours de coton, 1556.
— royale d'horlogerie à Paris, 1724, 1725.
Manufactures d'acides (fourniture du salpêtre brut aux), 1756.
— de cuirs du royaume (décadence des), 1715.
— de dentelles, 1579.
— d'horlogerie et d'outils d'horlogerie, 1535, 1729.
Manuscrit de la bibliothèque du prieuré de la Culture-Sainte-Catherine (réclamation par M. Ameilhon d'un), 268.
Manuscrits de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés (dépôt des), 2038, 2039.
Maquerellage d'une ouvrière aux travaux du camp sous Paris, 1111.
MAR (François), ramasseur de charbons dans les bateaux vides, 1199.
Marais (machine hydraulique pour le dessèchement des), 1599.
MARAT (Jean-Paul), *l'Ami du peuple*, mem-

bre adjoint du Comité de police et de surveillance de la Commune, 1210.
Marbres des Grands-Augustins (enlèvement des), 293.
MARCELINE, officier municipal de Poissy, 1271.
MARCHAND (Ambroise LE), assesseur du juge de paix de la section de Bondy, 1382.
Marchand forain étalant sur la place de Grève, 1092.
— d'argent (domestique qualifié de), 1237.
— de cervelas et de saucisses, sous un parapluie, quai de Gèvres, 1232.
Marchands de bois de l'Yonne (conflit entre les ouvriers flotteurs et les), 2157.
— de foin et de paille (violation des règlements de police par les), 1393.
— étalagistes des échoppes des quais (réclamations des), 1901-1907.
— fariniers (payement des farines achetées par la Municipalité parisienne à des), 1843, 1845, 1853, 1855.
Marché général des poudres et salpêtres, 1749.
— pour la fourniture de poinçons et matrices à une manufacture d'acier, 1720, 1721.
— aux chevaux, 2063.
— nouveau, rue Bourbon-Villeneuve, 1399.
— Saint-Antoine (pièces relatives au nouveau), 367.
— de Sainte-Catherine (effervescence des femmes du), 497.
Marchés (approvisionnement défectueux des), 1825.
— (approvisionnement en grains des), 1823.
— (causes du défaut d'approvisionnement des), 1847.
— passés par la Municipalité pour le fonctionnement des ateliers de secours, 1960.
MARCO, commissaire du Conseil général de la Commune, 1239.
MARCOU (Paul de), faussaire, incarcéré à l'Abbaye, 1880, 1882, 1883.
Marcoussis (Seine-et-Oise) (titres des Célestins de), 311.
MARÉCHAL (Geneviève), femme de Pierre GILARS, carrier à Nanterre, 1141.
Maréchaussée de l'Ile-de-France (ancienne compagnie de), 1951-1955; (rivalité entre les officiers de gendarmerie nationale des départements et ceux de l'ancienne), 1953.
MARGARITAT, officier municipal de Montmartre, 386.
MARGÉ (François), complice du vol du Garde-Meuble, 1096.
Mariage (interdiction d'un vicaire de la paroisse de Saint-Marcel en raison de son), 173.
— des prêtres (avantages du), 1421.
Mariages (constatation des), 1422, 1426-1428, 1434, 1438, 1439, 1441, 1443-1445, 1451, 1452.
— (ouvrage du sieur De Matigny sur la liberté des), 1433.
— (progression des), 1440.
— clandestins (célébration de), 53, 56.
MARIE (Marie-Anne-Victoire), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
MARIE-ANTOINETTE, reine de France, son appartement au Temple, 1091.
— état des mémoires et placets à elle présentés, 1033.
— son valet de chambre (sieur de Saint-Jean), 1267.
— propos sur le peuple et sur la crapule de Paris, à elle prêtés, 1210.
MARIE LECZINSKA, reine de France, son portrait à l'abbaye de Saint-Denis, 234.
Mariniers de la Rapée (conflit entre les mariniers de Carrières et les), 1797.
MARINO (Jean-Baptiste), officier municipal, 1196, 1199.
MARIVAUX (citoyen), habitant rue Sainte-Anne, 1167.
MARLÉ (Ambroise), blessé par un gendarme, 1066.
Marly (mutilation des chevaux de Coustou dans le jardin de), 2050.
— (régisseur général des domaines et bois de), 2050.
Marne (subsistances militaires dans le département de la), 1849, 1852.
Marolles (Seine-et-O.) (château de), 1206.
Marque des étoffes (préposés à la), 1478, 1489, 1491.
— de flétrissure vérifiée sur un prisonnier de Sainte-Pélagie, 1232.
MARQUET (sieur), coffretier, 1418.
MARQUIS (Louis-Jacques), juge du 1er Tribunal criminel, 797.

Marseillais (débardeur armé, le 10 août, d'une pique par un), 1240.
Marseille (ancien commandant de la garde nationale de), 988, 1082.
— (maîtres de poste de la route de Paris à), 1779.
— (municipalité de), 1082.
— (tribunal de), 1082.
Marsillac, médecin de la Conciergerie, 1892.
Martin (Anne-Rose-Victoire), marchande de fruits, 1122.
— (Charles-Antoine), commissaire de police de la section de la Réunion, 1199.
— (Jacques-François), citoyen de Paris, 1629.
— (Jean-Alexandre), citoyen de la section de Bondy, 1269.
— (Pierre), président du Comité du commerce, 1710.
— ancien élève de l'Ecole militaire, 1037.
— commis des greffes du Palais, 640.
— juge du tribunal de la Ferté-Bernard, 831.
Martinique (persécutions endurées par des citoyens de la), 1735.
Martinon (Antoine), poursuivi pour coups et blessures, 1080.
Martyrs (reliques de saints) à Saint-Martin-des-Champs, 290.
Marzile (Marin), tireur d'étain, 1230.
Massé, économe de l'établissement des Sourds-et-Muets, 2003.
Massey (Pierre-François), député de la Somme à l'Assemblée législative, 1639, 1748, 1753.
— entrepreneur d'une manufacture de velours de coton, 1556.
Masson (Jean-Marie), joaillier, 1001, 1002.
— (Louis-Nicolas), maire de Conflans-Charenton, 471, 473.
— citoyen de Paris, 1641.
Massy (Antoine), commissionnaire, 1127.
Massy (Seine-et-Oise), maison de l'abbé Julien, 1167.
Matelot (Nicolas Calmet, dit), teneur de jeu de loteries, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1200.
— (Pierre Gallois, dit Le), complice du vol du Garde-Meuble, 1096.
Mater dolorosa, de Germain Pilon, dans la Sainte-Chapelle, 115.
Matériaux (prix élevé des), 770.
— de démolition sur la place du Carrousel, 886.
Matharel-Duchery (Marie-Huguette-Guillemine), économe de l'abbaye de Panthemont, 405.
Mathématiques (gratification à un professeur de), 1590; (machines de), 1575.
Mathieu (Jean-Baptiste), prisonnier de l'Abbaye, 1880, 1882, 1883.
— (Jean-Baptiste-Charles), juge, président de la 2e section du Tribunal criminel du 17 août, 901, 917, 924, 958, 1031.
— caporal-fourrier d'une compagnie de la rue Popincourt, 1210.
Mathurins, 208; (bureau des enrôlements aux), 1209.
Matières d'or et d'argent (rareté des), 1601; (recensement des), 1176.
Matrices gravées pour manufacture d'acier (fourniture de), 1720, 1721.
Maugis (Gabriel), administrateur au Département de Police de la Municipalité, 500, 666, 1958.
Maupin (sieur), inventeur d'un procédé pour la fabrication des vins, 1740, 1741.
Maurat (sieur), auteur d'un mémoire sur l'état civil, 1428.
Maussabré (Jean de), aide-de-camp de M. de Cossé-Brissac, 1185.
Maussion (Jeanne-Elisabeth), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
Mayer, graveur, 1576.
Mayraud (Thomas-Laurent), dit Grand-Con, marchand forain, voleur du Garde-Meuble, 1099, 1161.
Meaux (Seine-et-Marne) (district de), 256.
— (tribunal de), 790.
Mécaniciens (récompenses nationales accordées à des), 1538, 1541, 1542, 1545-1548, 1551, 1566, 1568, 1579, 1582, 1586.
Mécanique (prix de) décerné par l'Ecole des Ponts et Chaussées, 1559.
— à carder le coton, 1545.
— rotatoire (invention de), 1595.
Mécaniques (recherches et travaux), 1579.
— inventées par un menuisier, 1581.
— à tondre les pannes et peluches, 1538,
Mécanisme propre à exécuter la tire dans la fabrication de la soie, 1592.
Méchin (Alexandre), greffier du Tribunal criminel du 17 août, 937, 938, 968.

Médaille décernée en 1785 à M. Réveillon pour ses services dans l'art de la papeterie, 1602, 1605-1607, 1609.
— d'or décernée par l'Académie des Sciences à un serrurier, 1584.
— d'or volée à M. Réveillon en avril 1789, 1600-1615.
Médailles avec les fers des prisonniers de la Bastille (fabrication de), 2076.
Médaillon avec les portraits de Louis XVI et de Marie-Antoinette, porté par les contrerévolutionnaires, 1034.
Mélasse (procédés chimiques pour diminuer la quantité de), 1588.
MÈLÉ (Catherine), marchande de fruits, 1917.
MELLINI (Louis-Raphaël), citoyen de l'enclos du Temple, 1047.
Melons colportés à Auteuil par un jardinier fleuriste, 1165; produits par le jardin des Filles-Saint-Thomas, 594.
Mémoire du chirurgien Bistourit pour le comte Waroquet, imprimé injurieux, 1086.
Melun (district de), 1833.
Membres mécaniques (invention de), 1572.
Menaces contre le sieur Préaux, suppléant du procureur-syndic du district de Bourg-la-Reine, 337; contre les religieuses de la Croix-Guéménée, 496, 497, 499, 501, 513.
MÉNAGER (Louis), commissionnaire, 1262.
MÉNARD (Jean-Denis), vicaire de la paroisse de Saint-Germain-des-Prés, 160.
— (Michel-Daniel), domestique de marchand de vins, 1223.
Mendiant (outrage à la pudeur commis par un), 1117.
Mendiants, simulant les sourds et muets (arrestation de), 1072, 1110.
Mendicité avec menaces et violences, 1044, 1098, 1114.
— et vagabondage, 1899.
MENGIN, officier de gendarmerie, 969.
MENNESSIER (Jacques-Hilaire), juge du Tribunal d'appel de la police correctionnelle, 766.
Menuisier (récompense nationale accordée à un), 1581.
MENURET DE CHAMBAUD (Jean-Jacques), premier médecin de l'armée du Nord, 955.
Menus-Plaisirs (chariots des), 99.
MÉOT (Nicolas), restaurateur, rue des Bons-Enfants, 1053.
MERAY (D.-L.), de la section du Roule, juré du Tribunal criminel du 17 août, 979.
MERCIER (Louis-Stanislas), coiffeur de femmes, 1106.
MERIEUX (Pierre), domestique, 1225.
MERLIN, fabricant de velours, 1709.
MERLO, banquier à Paris, 1994.
MERMIER, employé au Bureau central du Commerce, 1508, 1509.
MÉSILLIER (François), commissionnaire, 1225.
Mesnil-Aubry (Seine-et-Oise) (fermière au), 1046.
— officiers municipaux du), 1046.
MESNON, inspecteur de la voirie, 2092.
Messageries (administrateur des), 1482.
— (employés des), 1796.
— (mémoire sur les), 1775.
— de Versailles à Paris, 1042.
Messe célébrée par un prêtre réfractaire, 1267.
— de minuit à Saint-Martin-des-Champs (indécences commises pendant la), 58.
Méthode pour convertir la tourbe en charbon, 1553.
Métier de tisserand pour draps, 1692.
— pour la fabrication des étoffes de soie, fil et coton, 1547.
— pour la gaze, dit métier Paulet, 1592.
— pour varier les dessins des étoffes de soie (invention de), 1542, 1548.
Métiers anglais à faire les bas, 1668, 1694-1697; pour tricots à côtes, 1693, 1696, 1697.
— mécaniques à faire des rubans (pétition pour la suppression des), 1702-1708.
— à toile, 1652.
Métiers enseignés aux filles pauvres de la paroisse de Saint-Eustache, 438.
Metz (cour martiale de), 1330.
— (municipalité de), 1156.
Meubles fabriqués au faubourg Saint-Antoine, 1680.
Meudon (Capucins de), 308.
— (chapelle du château de), 308.
— (château de), 2050.
— (régisseur général des domaines et bois de), 2050.
MEUNIER (Jacques), garçon voiturier, 1225.

— (Jean-Baptiste), membre du directoire du district de Saint-Denis, 385.
— (Jean-Baptiste), travaillant pour les horlogers, 1232.
Meurtre commis en combat singulier, 1090.
— d'un postillon à Bondy par le courrier de l'armée du Rhin, 1101.
Meuse (subsistances militaires dans le département de la), 1849, 1852.
Meynier de Salinelles (Etienne-David), président du Comité du commerce de la Constituante, 1660, 1663, 1683.
Michalet (Claude) dit La Paix, soldat du régiment ci-devant Austrasie, 1330.
Michaut (Philippe), ancien procureur au Châtelet, gardien des archives de l'ex Cour des Aides, 641, 643, 645, 652, 655, 681-684, 689.
Michel (sieur), 1417.
Michelin (Jean), rentier de l'abbaye de Panthemont, 396.
— (Anne), veuve de Jean-Maximilien Leleu, sœur du précédent, 396.
Michon (sieur et dame), concierges, 616.
Michonis (Jean-Baptiste), officier municipal, 1196, 1245, 1246.
Miette (Paul), marchand d'argent, voleur du Garde-Meuble, 754, 756, 1152.
Mignot (Anne-Marie-Madeleine), ex organiste d'un collège de Paris, 17.
Milet (Etienne), domestique du couvent du Cherche-Midi, 432.
Miller (Alexandre-Théodore), juge du Tribunal du 3e arrondissement, 1063.
Millet (Jacques-Joseph), président du Tribunal du 1er arrondissement, 725, 728.
Milliet, chirurgien, 1232.
— commandant en chef du poste de la Ville, 958.
Milliot (Antoine), bonnetier, 1210.
Milne, père et fils, mécaniciens anglais, 1472, 1646-1653, 1660, 1661, 1663, 1673, 1680, 1686, 1692.
Minéraux achetés par le P. Nicolson, 327.
Mingot (Pierre-Charles), officier de paix, 1029.
Minimes de Nigeon, dits Bonshommes de Passy, 335.
— de la Place Royale, 99.
— de Vincennes, leur bibliothèque pillée par le peuple, 337, 347, 349-351; vente de leur mobilier, 338, 339, 343-345, 347.
Ministère public (insigne distinctif pour les magistrats chargés du), 751.
Minutes de la Chambre civile du Châtelet (mise en liasse des), 632.
— des greffiers des juges de paix (versement des), 1388.
— du greffe du Conseil des finances (classement et triage des), 664.
— du Tribunal criminel du 17 août (transport dans les greffes des tribunaux des), 996, 1011, 1013.
Miramionnes (permission de rentrer dans leur couvent refusée aux), 497, 509.
— (violences exercées sur les), 501.
Mirbeck (Ignace-Frédéric de), avocat, 1676, 1681.
Miroirs de platine appliqués aux télescopes, 1554.
Mission confiée à deux agents du Comité de police et de surveillance de la Commune, 1039; confiée aux sieurs Cabanis et Mamin par le Comité de police, 1206; confiée à M. Dufourny, 984; confiée à M. Hion par le Conseil exécutif provisoire, 950; confiée au sieur Louvatière, 1070; confiée à des juges du Tribunal criminel du 17 août auprès de la Convention nationale, 1090; à un officier municipal de Rouen pour le vol du Garde-Meuble, 1818; confiée par le pouvoir exécutif à deux directeurs du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 959.
— de M. Blondel, vice-président du Comité central du Commerce, à Londres, 1850.
— de M. Cousin, administrateur au Département des Subsistances, pour l'approvisionnement de Paris, 1846, 1851, 1852, 1860.
— de M. Lefèvre de Gineau dans les départements pour les subsistances, 1852, 1856.
Missionnaires en Chine, Cochinchine, Tonkin et aux Indes, 2016, 2017.
Missions étrangères (prêtres des), 1442; (subvention annuelle aux), 2016, 2017.
Mitouflet (Luc-Pierre-Denis), commissaire du Roi près le Tribunal du 6e arrondissement, 1294.
Mittifeu (Guillaume-Achille), juge du 6e Tribunal criminel, 871.

Mobilier de l'abbesse de Port-Royal, 425.
— des Chanoinesses de Picpus (état du), 546, 547.
— du couvent des Grands-Augustins (état du), 291.
— du couvent des Petits-Pères (transport au Dépôt des Petits-Augustins du), 300.
— des greffes du Palais (inventaire du), 648, 649.
— des maisons religieuses, 207, 211.
— des Minimes de Vincennes (vente du), 338, 339, 343-345, 347.
— des pensionnaires du couvent de la Visitation du faubourg Saint-Jacques (état du), 614-617.
— d'un religieux Chartreux (récolement du), 314.
— des Sœurs de l'Adoration-du-Saint-Sacrement, rue de Charonne, 586.
Mobiliers des couvents du district de Saint-Denis (vente des), 355.
Mode d'exécution des jugements criminels, 878, 879, 881-883.
Modèle d'une machine hydraulique, 1599.
— en plâtre de four à cuire la porcelaine, 1596.
Modèles de charpente et de coupe des bois, 1544.
— de machines anglaises (exécution en grand de), 1648.
Modène (Italie) (François d'Este, duc de), 407, 414.
— (Marie d'Este, de), 407.
— (hôpital de), 409.
Moellons d'Arcueil, 1399.
— de plâtre, 1399.
Mœurs (importance de la maison des Filles pénitentes du Sauveur pour les), 591.
— (libelles contraires aux), 1035.
Mœurs des Français (*Les*), ouvrage de M. de Sauvigny, 2046.
Moissy, chirurgien, 1064.
Molard (Joseph-Marie), 4e greffier du Tribunal criminel du 17 août, 901, 937.
— directeur des ouvriers du dépôt des machines de l'hôtel de Mortagne, 1652.
Moneau (Mme), usufruitière d'une rente des Bénédictines du Saint-Sacrement, 584.
Mongez (Antoine), membre de la Commission des Monuments, 115, 323, 327, 330.
Monlouvier (Jeanne-Charlotte-Félicité), ouvrière en linge, 1129.
Monnaie (argenterie volée envoyée à la), 1045.
— (argenterie de l'abbaye de Montmartre envoyée à la), 387.
— (argenterie des Chanoinesses de Picpus, envoyée à la), 547.
— (argenterie de la chapelle de Saint-Julien-des-Ménétriers, envoyée à la), 334.
— (argenterie des Grands-Augustins, envoyée à la), 291.
— (argenterie des Madelonnettes, envoyée à la), 531.
— (argenterie des Pères-de-la-Merci, envoyée à la), 334.
— (argenterie des Sœurs-de-l'Adoration-du-Saint-Sacrement, rue de Charonne, envoyée à la), 586.
— (argenterie des Ursulines de Sainte-Avoye, envoyée à la), 599, 600.
— (argenterie de l'église Saint-Sauveur, envoyée à la), 180.
— (bijoux et objets d'or et d'argent des Tuileries et des églises envoyés à la), 77.
— (déficit dans la fonte des matières d'or et d'argent des maisons religieuses envoyées à la), 1176.
— (grand reliquaire d'argent de Saint-Martin-des-Champs, envoyé à la), 281.
— (reliquaires de la Sainte-Chapelle de Vincennes, envoyés à la), 140.
— des Médailles au Louvre, 1600-1608, 1615.
— (Tribunal du 1er arrondissement chargé d'instruire les procès pour fausse), 725.
Monnaies (argenterie et cloches des maisons religieuses converties en), 211.
— (prétendues malversations du premier commis du département des), 1176.
Monneuse (Martin), membre du Conseil général de la Commune, 1060, 1196.
Montagne, marchand de bois, 832.
Montalant (sieur), 613.
Montanier (dom Paul), religieux Chartreux, 314.
Montaran (Charles Huguet de), secrétaire des finances, 620, 625, 669, 671, 672, 677.
— (Jean-Jacques Maurille-Michon de), ancien intendant du commerce, 1511, 1682.
Montboissier de Beaufort-Canillac (Philippe-Claude de), émigré, 1228.

Mont-de-Piété (vol de reconnaissances du), 1129.
MONTESQUIOU (M. de), 807.
MONTFORT, capitaine de la 1re division de gendarmerie nationale, 1953.
MONTILLET (Félix BEUVAIN de), commissaire du Roi près le Tribunal du 1er arrondissement, 727, 729, 759, 788.
MONTMARIN (Christian), 1029.
Montmartre (chemin de), 2085.
— (malfaiteurs et libertins affluant à), 376.
— (municipalité de), 376, 378, 379, 384-388.
— (prisons de), 376, 378.
MONTMORENCY-LAVAL (Louise-Adélaïde de), supérieure des Bénédictines de la Ville-l'Evêque, 467, 468.
— (Marie-Louise de), abbesse de Montmartre, 381, 382, 387, 388.
MONTMORIN-SAINT-HEREM (Armand-Marc, comte de), ministre des affaires étrangères, 1038, 1185.
— (Louis-Victoire-Hippolyte-Luce de), ancien colonel du régiment de Flandre, 1038, 1839, 1055; (M. de), son fils, 1039.
Montpellier (maîtres de poste de la route de Paris à), 1779.
MONTPERROUX-CAMBIS (Henriette-Marie-Palatine de DIO de), abbesse de Port-Royal, 54.
Montres (machine pour tailler les fusées de), 1587.
— (machines pour tailler et arrondir les roues de), 1587.
— à trois parties (perfectionnement des), 1591.
Montreuil-sous-Bois (Seine) (conseil général de la commune de), 142.
— (notaire royal à), 337.
Montreur de curiosités et de spectacles, 1161.
Montrouge (maison au Grand), 352.
Mont-Valérien (attentats commis au), 803.
Monument de marbre noir de l'église des Théatins (transport au Dépôt des Petits-Augustins d'un), 363.
Monuments des arts dans les églises supprimées (enlèvement des), 99-101, 218.
— du château de Vincennes, 124.
— du couvent des Jacobins de la rue Saint-Jacques (détérioration des), 329.
— de la Sainte-Chapelle, 115.
— nationaux (conservation des statues des frères Dormans comme), 315.
Morbihan (administrateur du directoire du département du), 1279, 1282.
— (commissaire du Roi dans le département du), 1359.
— (juge au Tribunal de cassation pour le), 1279, 1282.
MORE DE PRÉMILON (Louise-Joséphine), 1035.
MOREAU (Alexandre), ancien greffier de la Chambre civile du Châtelet, 632.
— (François-Joseph), ex brigadier aux entrées de Paris, employé à la Maison de secours, 1029.
— (Jacob-Augustin), juge du district de Sens et du 2e Tribunal criminel, 824, 829.
— (Jean-Barthélemy), accusateur public du 5e Tribunal criminel, 857.
— (Pierre), commis du citoyen Cauchy, 1273.
— (Sébastien), cordonnier, 1229.
— (sieur), jugé par le tribunal du district de Mortagne, 1301.
— (sieur), propriétaire, 1416.
— -DESPROUX (Pierre-Louis), architecte de la Ville, ancien commissaire de la voirie, 1029.
MOREAU DE MERSAN (Denis-François), auteur de l'*Almanach des Trois Ordres*, 1218.
MOREL (Antoine-Nicolas), gardien des greffes du Grand Conseil et de la Prévôté de l'Hôtel, 643, 652, 658, 670.
— (Jean-François), officier de paix, 1177.
— (Marie-Alexandre), vagabond sans aveu, 1227.
— acquéreur de l'enclos des Pénitents de Picpus, 361.
MORGAN, manufacturier, 1556.
MORIAC (M. de), 17.
MORIN (Germain), commis greffier suppléant près le Tribunal du 1er arrondissement, 726, 728.
— (Jean-Baptiste), garçon épicier, 1225.
— (Louis), sergent au bataillon de l'Egalité, 1061, 1064.
— teneur de jeu de biribi, 1416.
MORLOT (Jacques), chiffonnier, 1225.
Mortagne (Orne) (tribunal du district de), 1203, 1301.
Morts accidentelles (examen de cadavres à la suite de), 1273

— subites (constatations par les commissaires de police de), 1272.
Mosneron (Alexis), ancien député du commerce de Nantes, 1463, 1474, 1475, 1480-1482, 1508, 1509, 1813, 1815, 1826, 1828, 1831, 1836, 1839.
Mosqueron, citoyen de Cherbourg, 1840.
Motions incendiaires au Palais-Royal et sur la terrasse des Feuillants, 1047.
Moudran (fondation), 98.
Moulin, dit Coupejarret, complice du vol du Garde-Meuble, 1818.
Moulin à broyer l'indigo, 1561.
— en acier à blé ou à tan, 1573.
— inventé par le sieur Lebrun, mécanicien, 1566.
— mécanique pour la mouture du blé, 1631.
Moulins à bras de l'Ecole militaire (emploi des), 1846.
— à farine, à huile, à papier et à foulon (mécanique rotatoire pour les), 1595.
— à farine voisins de Paris (mise en activité des), 1846.
— à farine économiques, 1526.
— à manège et à bras, 1562.
— à soie (invention de), 1541, 1699.
— de l'Ecole militaire, 1631.
Mouscadet, secrétaire-greffier de la municipalité de Fontenay-sous-Bois, 337, 343.
Mousselines (jennys et mull-jennys pour la fabrication des), 1692.
Mousselinettes (machines à filer le coton, propres à la fabrication des), 1556.
Mouton (Charles-Simon), menuisier, 1196.
Mouton de la manufacture d'acier de l'hôpital des Quinze-Vingts, 1720.
Moutte (André), marchand linger à Paris, 1144.
Moyens d'empêcher le haut prix du pain, ouvrage du citoyen Goret, 1831.
Muette (filature des sieurs Milne, mécaniciens anglais, à la), 1648, 1661, 1663, 1686.
Muidebled (Sébastien), garçon perruquier, 1260.
Mull-jennys, machines à filer le coton, 1648, 1652, 1668, 1671, 1692.
Mullart (Louis-Jacques), conducteur au camp sous Paris, 4e redoute, 1210.
Mulot (François-Valentin), commissaire chargé d'inventorier le mobilier de la Couronne, 2048.
Mulot d'Auger (Claude), juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 901 ; chef de légion de la garde nationale, 911.
Municipalité de Paris, 30, 44, 45, 49-51, 54, 123, 180, 220, 237, 238, 244, 255, 313, 319, 397, 424, 428, 436, 460, 474, 476, 477, 492, 501, 502, 504, 505, 512, 513, 518, 520, 524, 535, 536, 552, 569, 591, 593, 597, 618, 624, 627, 633, 636, 640, 643, 679, 682, 712, 715, 741, 750, 761-765, 768, 770, 775, 777, 799, 959, 1037, 1204, 1352, 1424, 1425, 1535, 1537, 1581, 1583, 1589, 1624, 1626, 1657, 1797, 1813, 1837, 1838, 1843, 1855, 1859, 1861, 1863, 1865, 1868, 1879, 1887-1892, 1901-1904, 1907, 1957-1960, 1963, 1983, 2026, 2053, 2064, 2066, 2100, 2101, 2111, 2113, 2114, 2117-2122, 2144.
— (architecte de la), 768, 777.
— (archives de la), 317, 443, 461, 1979.
— (archivistes de la), 89-91, 93, 95, 96, 251, 260, 262, 353, 369, 402, 454, 469, 537, 567, 1979-1981, 2029, 2030.
— (employés des bureaux de la), 1938.
— (entrepreneurs des travaux de la), 2027.
— (greffe de la), 922.
Municipalités (autorisation de retenir les ouvriers nécessaires au battage des grains et à la culture, donnée aux), 1847.
— (tenue des registres de l'état civil confiée aux), 1452.
Munitions (projet d'utiliser les maisons religieuses du faubourg Saint-Antoine comme dépôts de), 219.
Murat (Léonard), salpêtrier, 1089.
Murs lézardés près du jardin des Filles-Dieu (reconstruction de), 1399.
Musée national et étranger (Collenot d'Angremont, président du), 1029.
Museum national (commissaires du), 2054.
— (monuments et sculptures en marbre pour le), 72.
— (rentoilage de tableaux du), 2054.
Mutilation des chevaux de Marly, 2050.

N

Nadeau, marchand à Paris, 379.
Nairot (François), commissionnaire, 1241.
Naissances (constatation des), 1422, 1426-

1428, 1434, 1435, 1438, 1439, 1441, 1443-1445, 1451, 1452.
NANIN, canonnier, 1573.
Nanterre (Seine) (carrier de), 1141.
— (distance postale entre Paris et), 1795.
— (vigneron à), 1413.
Nantes (anciens députés du commerce de), 1463, 1467, 1481, 1482, 1509.
— (habitant de), 1305.
NAPPIER (Eustache), huissier audiencier du Tribunal criminel du 17 août, 1040.
NARBONNE (M. de), 1226.
NAUDIN (sieur), marchand de bois, 1168.
— (sieur), propriétaire de carrière, 2108, 2109.
NAUDON (Jean-Claude-Joseph), commissaire du Conseil général de la Commune, 687.
NAULIN (Marc-Claude), juge de la seconde section du Tribunal criminel du 17 août, 1090.
Navarre (maison de), 34.
NAVAUT (Sophie-Françoise-Clotilde de), femme de Joseph-François DAGLIER, commis expéditionnaire au bureau de la Régie, 2056.
NAVIER (Claude-Bernard), juge au Tribunal de cassation, élu député de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative, 1276.
Navigation intérieure, 1797, 1798.
— de l'Eure et du Loir, 1798.
Négligence dans la surveillance du régime des prisons, 1876, 1892, 1895.
Négociants de Paris (demande d'un bureau de douane par les), 1623-1625.
Neiges (enlèvement des), 2091.
NÉNOT, coiffeur, 1414.
NÉRON français (Louis XVI, qualifié de), 1206.
Neuilly (Seine) (côte du pont de), 1038.
NEVEU (sieur), coffretier, 1418.
Nice (Alpes-Maritimes), bureau des classes de la Marine, 1195.
NICOLAS (Anne-Prudence), dite sœur JOSÉPHINE DE SAINTE-THÉRÈSE, religieuse Carmélite, 479.
NICOLSON (Jean-Barthélemy-Maximilien), religieux Dominicain, 325, 327, 328.
NICOUD, officier municipal, 1070.
Nièvre (département de la), 1834, 1861, 1862.
— (ouvriers pour le flottage des bois dans la), 2157.
Nîmes (Gard) (avocat au Parlement de Toulouse, domicilié à), 1365.
NIMETAIN (Nicolas), perruquier, 1272.
NIQUILLE (Jean), agent de police, 1179.
Noble (place gratuite en l'abbaye de Panthemont pour une demoiselle), 415.
Nobles (offres de servir d'ôtages pour Louis XVI et Marie-Antoinette par des), 1035.
Noblesse (archives de la), 2033.
— (protestations de la) contre l'abolition de la noblesse héréditaire, 1035.
NODELLE (Pierre-Martin), inspecteur des Subsistances militaires du camp sous Paris, 370, 371.
NOE (sieur), héritier de M. d'Héricourt, ancien officier aux gardes-françaises, 1283.
NOEL (Anne), femme de Pierre DE LA HUPROYE, héritier de Nicolas Maizière, receveur général des Fermes, 235.
— gardien des archives et greffes des anciens tribunaux, 682.
Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) (tribunal du district de), 831.
Nogent-sur-Marne (Seine) (route de Vincennes à), 348.
Nogent-s^r-Seine (Aube) (district de), 433.
NOGUÈRES (dom Clément), curé de Passy, supérieur de la maison des Barnabites, 302, 303.
Noir pour les chapeaux (procédé pour obtenir un beau), 1732.
NOISEUX (Jean-Louis), brigadier de la gendarmerie près les tribunaux, 1090.
Noisy-le-Sec (Seine) (vignerons de), 203.
Noix de galle (substitution, pour la teinture en noir, de l'écorce de chêne à la), 1712.
NOLIN (l'abbé Pierre-Charles), directeur des pépinières du Roi, 134, 138, 139.
NONANT (dom Félix de), prieur des Chartreux, 314.
NORMAND (sieur), acquéreur de boucheries, 369.
Normandie (ancien avocat au Parlement de), 1357.
— (mesures prises pour l'approvisionnement de Paris en), 1357.
— (laboureur en), 1294.

Notaires de Paris (liquidation des offices de), 707, 708.
Notre-Dame-de-Liesse (Aisne) (revenus de), 451.
Notre-Dame-des-Victoires (Chanoinesses de Saint-Augustin à Picpus, dites de), 542-552.
NOUET (Benjamin), commissaire de la Commune, 1060, 1194.
Nourriture fournie aux prisonniers de Montmartre par le geôlier, 376.
NOURRY ou NAURY (Bernard), chirurgien assermenté du Tribunal criminel du 17 août, 1018, 1085, 1097, 1098, 1272, 1273.
— (Pierre), capitaine de la gendarmerie nationale pour le camp de Paris, 1042.
Nouvelles de l'armée (propagation de fausses), 1219.
Nouvelles Catholiques (congrégation des), 484, 485.
Noyon (Oise), effervescence populaire contre deux ex gardes du corps, 1198.
Numéraire (défenses de frapper du), 1816.
— (moyen de retenir le), 1565.
— (prohibition de la sortie du), 1996.
— (rareté du), 1503, 1901, 1902.
— à l'étranger (exportation de), 1178, 1816.
— contre des assignats (échange de), 1237.
Numérotage des maisons à Paris (ajournement du), 2064.

O

Obscurité des cachots de la Conciergerie, 1889, 1891, 1892.
Observations sur l'approvisionnement de Paris, ouvrage du citoyen Goret, 1831.
Odeur infecte dans la prison de la Conciergerie, 1887, 1891, 1892.
ODONELLE (Marie-Anne), sœur THAYS DE SAINT-ANTOINE, supérieure des Capucines, Filles-de-la-Passion, 52.
Offices de commissaires au Châtelet (liquidation des), 700.
— de commissaires aux Saisies réelles (liquidation des), 701.
— de greffiers des Bâtiments (emprunts contractés pour les achats d'), 702.
— de greffiers du Parlement (liquidation des), 703.
— d'huissiers priseurs (mode de liquidation des), 705, 706.
— de judicature (liquidation des), 699-708.
— de notaires de Paris (liquidation des), 707, 708.
Officier municipal (usurpation de l'écharpe et du titre d'), 1070 ; de service au Temple, 1091.
— d'infanterie (récompense nationale accordée à un), 1583, 1589.
— de paix, prévenu de complicité avec les voleurs du Garde-Meuble, 1177.
Officiers civils (illégalité de perquisition faite par des gens armés sans l'assistance d'), 1127 ; (tenue des actes de l'état-civil par des), 1426, 1427.
— laïcs des paroisses, 2, 24-26 ; de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, 175; de la paroisse de Saint-Séverin, 181 ; de la paroisse de Sainte-Marguerite, 174.
— municipaux de service à la Force en septembre 1792, 1101.
— de la Chambre des Comptes (menues nécessités des), 2132, 2133.
— de chœur de l'église Notre-Dame, 7.
OGÉ (Silvain-Michel), commissaire de la section Poissonnière, 2027.
Oise (subsistances militaires dans le département de l'), 1849, 1852.
— (tribunal criminel de l'), 829.
OLLIVAULT (Vincent), officier municipal, 898.
Opéra (rapport de Jean-Jacques le Roue sur l'), 1029.
— intitulé : *Richard Cœur de Lion* (air de l'), 1210.
Optique (perfectionnement des instruments d'), 1554, 1558.
— (platine employé pour les instruments d'), 1558.
Or (rareté et prix élevé de l'), 1601.
Orangères (stationnement à la grille de la statue de Henri IV des), 1910.
Orangerie des Dominicaines de la Croix, rue de Charonne (vente de l'), 495.
Ordre de Cluny (supérieur général de l'), 273, 281, 287-290; (titres de la procure générale de l'), 275.

— des Prémontrés, 12, 15, 20.
— de Saint-Augustin, 461, 547, 552.
— de Saint-François (religieuses du tiers), 477.
Ordre et la marche de l'entrée triomphante des martyrs de la Liberté du régiment de Châteauvieux (L'), 1029.
Ordres religieux (libelles et chansons contre les), 1035.
Orfèvre (récompense nationale accordée à un), 1558.
Orfèvrerie parisienne (pétition de l'), 1733, 1734.
Organisation judiciaire (interprétation de la loi sur l'), 1373; (nouvelle), 709-717.
— vicieuse de la Légion germanique, 1201.
Organiste de l'abbaye de Panthemont, 397; d'un collège (pension réclamée par une), 17.
Orges (achat et envoi à Paris d'), 1846.
Orgies de la Légion germanique sur les boulevards, 1201.
Orgue des Grands-Augustins (vente de l'), 291; de l'église de Saint-Pierre-des-Arcis (remise à l'église N.-D.-de-Lorette de l'), 152; de l'église des Théatins (mise en vente de l'), 363.
O Richard, ô mon Roi! air chanté par F. Hue, valet de chambre de Louis XVI, 1210.
Orléans (Loiret) (directoire du district d'), 236.
— (filature de coton du sieur Foxlow à), 1661.
— (garde nationale d'), 1926.
— (municipalité d'), 1185.
— (navigation du Loir et de l'Eure à l'avantage d'), 1798.
— (prisonnier de l'Abbaye transféré à), 1880.
— (rentes sur la ville d'), 97.
Orléans (Charlotte-Aglaé d'), femme de François d'Este, duc de Modène, 407, 414.
— (duc d'), 1029.
— (duchesse d'), son portrait à l'abbaye de Saint-Denis, 234.
Ornières (comblement d'), 2093.
Orphelins militaires (Ecole des), 2007, 2008.
— du Saint-Esprit (rentes sur la maison des), 168.
Osselin (Charles-Nicolas), juge président du Tribunal criminel du 17 août, 901, 916, 917, 931, 949, 950, 967, 985; député à la Convention nationale, 981.
Ostende (Belgique) (passage de deux anciens gardes du corps à), 1198.
Otages pour Louis XVI et Marie-Antoinette (nobles s'offrant comme), 1035.
Oudet (Jean-Baptiste), officier municipal, 310.
— chirurgien herniaire, 1555.
Oudot (sieur), marchand de toile, 393.
Ouragans (dégâts causés à la maison des Barnabites de Passy par des), 302.
Ourdissoir, 1652.
Outils achetés en Angleterre, 1653; employés par les prisonniers de la Conciergerie (découverte d'), 1192.
— d'horlogerie (manufacture d'), 1535, 1729.
Outrage à la pudeur (mendiant poursuivi pour), 1117.
Ouvrier des travaux publics (habillement acheté d'un), 1256.
Ouvrière aux travaux du camp sous Paris (maquerellage d'une), 1111.
Ouvriers amenés d'Angleterre pour la construction de machines à filer le coton, 1556.
— nécessaires pour le battage des grains et la culture des terres (ordre aux municipalités de retenir les), 1847.
— occupés à déblayer les bâtiments incendiés au Carrousel, 2121; occupés à transformer en prison la maison de Saint-Lazare, 2028; occupés aux travaux de démolition des Tuileries, 885.
— charpentiers, formés par le sieur Fourneau, 1544.
— couvreurs, chargés de réparer la toiture de l'église de Saint-Germain-des-Prés (dangers courus par les), 161.
— galonniers d'or et d'argent (situation critique des), 1704.
— rubaniers de Paris (pétition, lettre et mémoire pour la suppression des métiers mécaniques par les), 1702-1708.
— des ateliers de secours (payement des), 1960.
— du bâtiment (travaux occupant de nombreux), 1912.
— du camp sous Paris (paye aux chefs des), 1210; (propos relatifs au salaire des), 1118.

— des carrières, 2105.
— de l'église de Saint-Barthélemy (règlement des), 153.
— des églises de Saint-Sulpice, de Saint-Philippe-du-Roule et de la Madeleine (avances des), 143-145, 149-151.
— du flottage des bois pour l'approvisionnement de Paris (insurrection des), 2156-2158.
— de l'Imprimerie nationale (dispense du service militaire aux), 2160-2162.
— de la manufacture de Sèvres (augmentation de salaire aux), 1761, 1771, 1773.
— de la manufacture de tabac de l'hôtel de Longueville (situation critique des), 1745, 1746.
— de manufactures (causes du mécontentement des), 1503.
— du Panthéon français (payement des), 2073.
— des travaux publics (gendarme assassin malmené par les), 1066.
— en or et en argent (absence d'inspection sur les), 1734.

P

Pacte fédératif (fourniture de linge et literie lors du), 1029.
Padox, pseudonyme du sieur Vautrey, ex garde du Roi, 1183.
Paffe (François-Auguste), de la section des Arcis, juré du Tribunal criminel du 17 août, 974.
Pagnon (André), jardinier à Saint-Julien-en-Limousin, 1114.
Paignon (Jean), chanoine de Saint-Marcel, à Paris, 16.
— (Mme), manufacturière à Sedan, 1182.
Pailhon (Jacques-Martial), ancien capitaine d'infanterie à Saintes, 1293.
Paille des prisons, réceptacle de vermine, 1887; fournie aux prisonniers de Montmartre par le geôlier, 376.
Pailles (achat et envoi à Paris de), 1846.
Paillette (Antoine-Raymond), ancien frère lai du couvent de la Merci, 331.
Pain (ancienne garde du corps du comte de Provence se trouvant sans), 1956.
— (prix excessif du), 1825, 1831.
— (renchérissement du prix du), 1246, 1901.
— de poids inférieur (vente de), 1396.
— distribué aux pauvres de Saint-Denis, 241.
— pour l'armée (cuisson du), 1846.
Paix (Claude Michalet, dit La), soldat du régiment d'Austrasie, 1330.
Pajot (Claude), inventeur de procédé pour le blanchiment des chiffons, 1529, 1534.
— chef de bureau au Département, 579.
Palais (Bureau central des juges de paix au), 687, 690.
— (chambre du Conseil au-dessus du Tribunal criminel du Département au), 929.
— (cour de la Sainte-Chapelle au), 1158.
— (dépôts des greffes des anciens tribunaux au), 643, 648.
— grande cour (exposition d'un condamné aux fers dans la), 1079.
— grande salle (évasion de prisonniers de la Conciergerie par la), 1890.
— (levée des scellés apposés au), 633, 646, 649, 651.
— Petite-Tournelle (nomination des jurés d'accusation du Tribunal criminel du 17 août dans la salle de la), 893, 899.
— (projet de grouper la Mairie et les Tribunaux au), 709, 710.
— (projet d'installer le Tribunal criminel du Département dans la Chancellerie au), 768-773.
— salle Saint-Louis (greffe du Tribunal criminel du 17 août dans la), 932; (installation du Tribunal criminel du 17 août dans la), 904; (nomination des jurés de jugement du Tribunal criminel du 17 août dans la), 893; (vol d'un portefeuille à l'audience du Tribunal criminel du 17 août dans la), 1079, 1225.
— (transport du guidon des émigrés à la Place de la Révolution depuis le), 990, 991.
— (vol de mouchoirs devant le), 1257.
Palais-Bourbon (Mme de Gabriac habitant le), 2056; (vol d'argenterie chez le sieur Teyssier-Desfarges au), 1160.
— Cardinal (Département des Travaux publics de la Municipalité au), 1424; payeurs des rentes au), 2071.
Palais-Royal, agents royalistes de M. d'Angremont chargés d'y exercer une surveillance, 1183.

— (arcade du), 1070.
— (arrestation d'un complice du vol du Garde-Meuble dans le jardin du), 1069.
— boutons d'uniforme de garde nationale y achetés, 1187.
— cirque du sieur Roze (jeu de biribi établi dans le), 1404.
— clubs des Arts et de Valois, 1039.
— édifice y construit par le duc d'Orléans, 1029.
— escroqueries y commises, 1069.
— (femmes galantes du), 806, 1107, 1210.
— galerie de la maison de l'Egalité (jeu du trente-un dans la), 1210.
— (jardin du), 1047.
— (lecture d'une lettre incendiaire envoyée de Lille au), 1383.
— marchands, 1079.
— patrouille du poste, 1071.
— propos y tenus par Saint-Huruge et Camille Desmoulins, 1029.
— qualifié de manufacture de délits, 725.
— (rapports de police sur le), 1037.
— vol de mouchoir y commis, 1225.
— voleur y arrêté, 1263.
Pallouis (Marie Gagnière, veuve), fabricante de soie, 1536, 1594.
Palloy (Pierre-François), entrepreneur de travaux publics, 2076, 2121.
Palmyre (d'Agoust, évêque de), 1212.
Pamiers (César de Bonneval d'Agoult, évêque de), 1212.
Pamphlets saisis chez Moreau de Mersan, 1218.
Panckoucke (maison), 1069.
Panis (Etienne-Jean), membre du Comité de police et de surveillance de la Commune, 1060, 1185, 1206, 1210, 1440.
Pannes (mécaniques à tondre les), 1538.
Panthéon français (ouvriers du), 2073.
Pantin (Seine) (juge de paix du canton de), 1102.
— (seigneurie de), 265.
Papeterie (médaille décernée à Réveillon pour ses services à l'art de la), 1602, 1605-1607, 1609.
— de Courtalin, 1529, 1534.
Papier (blanchiment des chiffons pour la fabrication du), 1529, 1534.
— blanc, réservé aux affiches officielles, 1400.
— fourni aux Tribunaux criminels provisoires, 862, 874.
— secret transmis à Cléry, valet de chambre de Louis XVI, 1091.
— d'assignats (commissaire de l'Assemblée nationale chargé de surveiller la fabrication du), 1534.
Papiers brûlés chez le notaire Guillaume, 1189.
— considérés comme incendiaires (brûlement à Issy de), 59.
— imprimés et écrits (blanchiment des), 1719.
— incendiaires jetés dans les ateliers de la Bastille, 2076.
— personnels de M. Collenot d'Angremont, 1029.
— publics (erreur des), 2120, 2121.
— saisis au château de Croissy-Beaubourg, sur les sieurs Lezay de Marnesia et Perrier, 1210; saisis chez Collenot d'Angremont, 1029, 1822; saisis chez l'abbé Bertrand, conseiller au Grand Conseil, frère du ministre, 1184; saisis chez J. Cazotte, 1051; saisis chez le sieur du Châtenay, rue des Bons Enfants, 1167; saisis sur M. Jean des Fontaines des Tourneaux, 1214; saisis chez M. Dossonville, 1037; saisis chez M. Gibé, notaire de la Liste civile, 943, 1060; saisis sur le sieur Guérin de Sercilly, attestant son patriotisme, 1054; saisis chez Du Rozoy, 1035; saisis sur le comte de Saint-Mart, 1274; saisis chez le sieur Soltho-Douglas, agent de police révoqué, 1179; saisis chez le sieur Waroquier, généalogiste, 1086.
— suspects chez les Bernardines du Précieux-Sang (recherche de), 561.
— trouvés à Bicêtre, déposés au secrétariat de la Commune, 1217; trouvés à l'hôtel du Châtelet, 1206; trouvés aux Tuileries dans les appartements de Louis XVI et de M. de Montmorin, 1039; trouvés chez M. d'Agoult de Bonneval, évêque de Pamiers, 1212; trouvés chez le sieur Degon, caissier et fondé de procuration de M. du Châtelet, 1206; trouvés chez M. Geoffroy, collaborateur de l'abbé Royou, 1213; trouvés chez MM. de La Rochefoucauld, évêque de Beauvais et de Saintes, massacrés aux Carmes,

1211; trouvés chez M. de Montmorin, 1032, 1038, 1039; trouvés chez le sieur Sossy et la femme Le Roux, 988; trouvés chez l'abbé Viriot, au Louvre, 1212; trouvés dans la malle de François Cabanis, agent du Comité de police de la Commune, 1206; trouvés sous les scellés chez M. Pellerin de Chantereine, contrôleur du Garde-Meuble, 1170.
— de l'abbaye de Montmartre (transport au district de Saint-Denis des), 379; de l'abbaye de Sainte-Périne-de-Chaillot, 419; de l'ancien commissaire de police de la section des Gravilliers (scellés sur les), 1071; de l'ancienne administration du Commerce, 1458, 1477, 1485, 1487, 1540, 1550, 1598; de la Bastille, 1035; du Bureau militaire de la Ville et du Département des Gardes nationales, 1029; des Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard, 309; de la Chambre des Comptes (scellés sur les), 655, 660; de la Congrégation de Saint-Lazare (scellés sur les), 2026, 2028, 2030; du sieur Guirimaud, dit Deschamps, 1036; de M. de Laporte, intendant de la Liste civile, 1032; du sieur Lieutaud, ex commandant de la garde nationale de Marseille, 1082; de Moreau de Mersan (brûlement de partie des), 1218; des sieurs Rosé et Bonnefond, ex gardes du corps, émigrés, arrêtés à Dunkerque, 1198; des sieurs Roussel, négociants à Rochefort, faussaires, 1207; du Tribunal criminel du 17 août supprimé (conservation des minutes et), 996.
Papillon (Jean-Charles), colonel de la 1re division de gendarmerie nationale, 1953.
Paquets (franchise des), réclamée par le vice-président du Comité central du Commerce, 1793.
Pardieu (Nicolas), mendiant, faux sourd et muet, 1110.
Parent (Jean-Jacques), sculpteur, 1135.
Paret (Jeanne), veuve de Quentin Joanny, 57.
Parfait miroir des nobles (*Le*), ouvrage du sieur Waroquier, 1086.
Paris (Pierre-François), officier municipal, 1185; prisonnier de l'Abbaye, 1883.
— (Simon), domestique sans condition, 1157.
Paris (magasins de blé de), 1830.
— (postes de Sèvres et Versailles à), 1795.
— (recette générale des finances de), 2132.
Parisot (sieur), habitant de la section de 1792, 1206.
Parlement britannique (projet de bill sur le divorce à présenter au), 1435.
— de Bourgogne (discours et protestations du), 1029.
— de Bretagne (discours et protestations du), 1029.
— de Dauphiné (discours et protestations du), 1029.
— de Paris (archives du), 619, 634, 636-638, 643, 652, 655; 3e Chambre des enquêtes (greffier de la), 626; (mobilier de la), 649; commis du greffe provisoire des dépôts civils, 688; (continuation de la transcription des registres du), 623, 631, 636, 638, 641, 651, 688; (demande en revision d'arrêt du), 1283; huissiers (dettes contractées par la communauté des), 704; (liquidation des offices de greffiers du), 703; (papiers relatifs au), 1029; (pourvoi en cassation contre un arrêt du), 1309; (procès contre le comte de Seneff en appel au), 825; registres des appels à la Grand-Chambre, 697, 698; suppression de registres, imputée à M. Terrasse, 697, 698.
— de Pau (discours et protestations du), 1029.
— de Toulouse (discours et protestations du), 1029.
Parlements de province (papiers relatifs aux), 1029.
Paroisse d'Antony (terres et prés affermés par la), 186.
— de Bagneux (curé de la), 187; emprunt sur les deniers de la fabrique de Saint-Herbland, 188.
— de Bercy (nouvelle), 135, 137, 183, 184.
— de Bourg-la-Reine, 189.
— de Champigny, 190.
— de Charonne, 587.
— du château de Vincennes, 116-121, 131, 132, 136, 140.
— de Châtenay, 191.
— de Créteil, 193.
— de Fontenay-sous-Bois, 194.

— des Innocents (registres d'état civil de la), 632.
— de la Madeleine-en-la-Cité, 146-148.
— de la Madeleine-de-la-Ville-l'Evêque, 149-151.
— de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle (union à la paroisse de Saint-Sauveur de la), 178.
— de Notre-Dame-de-Lorette, 152.
— de Rosny-sous-Bois (ancien et nouveau presbytère de la), 196-199.
— de Saint-Ambroise (infraction à la loi concernant les registres de l'état-civil par le curé de la), 738.
— de Saint-Antoine, 366, 368; (infraction à la loi concernant les registres de l'état civil par le curé de la), 738.
— de Saint-Augustin (choriste de la), 24, 25.
— de Saint-Barthélemy (suppression de la), 153, 154.
— de Saint-Christophe-du-Gros-Caillou, 155-158.
— de Saint-Denis (création de la), 73.
— de Saint-Eustache (commission de bienfaisance de la), 438; (éducation et instruction des filles pauvres de la), 436-438; (pauvres de la), 1404.
— de Saint-François-d'Assise (curé de la), 26; (officiers laïcs de la), 26.
— de Saint-Germain-des-Prés (organisation de la), 160-164; curé et vicaire (les abbés Roussineau et Ménard), 160.
— de Saint-Gervais, curé (l'abbé Veytard), 1er vicaire (l'abbé Dutreveau), 61, 64.
— de Saint-Hilaire-du-Mont (titres et papiers de la), 163.
— de Saint-Hippolyte à Saint-Marcel (suppression de la), 165, 171.
— de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 166, 167.
— de Saint-Jean-en-Grève, 168.
— de Saint-Laurent, 169, 170; (commission de bienfaisance de la), 1272.
— de Saint-Marcel, 171-173; vicaire interdit par le curé, en raison de son mariage, 173.
— de Saint-Martin-du-Cloître à Saint-Marcel (suppression de la), 171.
— de Saint-Nicolas-des-Champs (culte célébré aux Madelonnettes par les prêtres de la), 531; (officiers de la), 175.
— de Saint-Paul (prêtres insermentés de la), 497, 502; (Sœurs grises de la), 497; (prise de possession par le curé Brugières de la), 501; sacristie dépourvue de linge, 505.
— de Saint-Pierre-aux-Bœufs (compte des marguilliers de la), 176.
— de Saint-Roch (cimetière de la), 486; (pauvres de la), 1404; (Sœurs de charité et fabrique de la), 177.
— de Saint-Sauveur (l'abbé Desforges, curé de la), 179, 180; travaux de construction, 178, 179; (union de la paroisse de N.-D.-de-Bonne-Nouvelle à la), 178.
— de Saint-Séverin (curé et officiers laïcs de la), 181.
— de Saint-Sulpice (lettre touchant les registres de l'état-civil au curé de la), 1436; vicaire insulté par les Sœurs de Charité, 56.
— de Sainte-Geneviève (nouvelle), 159; (titres et papiers de la paroisse de Saint-Hilaire transportés à la), 163.
— de Sainte-Marguerite (distraction de la commune de Bercy de la), 184; (officiers laïcs de la), 174.
— de Sceaux (terres dépendant de la), 200.
— de Vanves (vignes dépendant de la), 201.
— de Villejuif (comptes de confréries en la), 202.
— de Villemomble (terres et vignes dépendant de la), 203.
Paroisses (infractions à la loi relative aux registres de l'état civil par les curés des), 738-741; (registres de l'état civil des), 738-741.
— de Paris, 143-184.
— (commission chargée de l'organisation des nouvelles), 69, 72.
— (curés des nouvelles), 2.
— (enlèvement de l'argenterie des), 76.
— (logement gratuit demandé par les vicaires des), 67.
— (officiers laïcs des), 2, 24-26, 68.
— (organisation des), 67-74, 181.
— (prise de possession des), par les curés constitutionnels, 513.
— (rentes dues par le clergé aux), 37.
— (suppression des cloches dans les), 174.
— supprimées (administration des), 208; (payement des officiers laïcs de Notre-Dame sur les revenus des), 68; (recen-

sement des matières d'or et d'argent provenant des), 1176; (tableaux des), 72, 99.
— de l'Ile-Saint-Denis, de la Courneuve, de Saint-Ouen et de Villetaneuse (union à Saint-Denis des), 73.
— de Saint-Denis (suppression des cinq), 73.
Paroissiennes de l'église de Saint-Sulpice (pétition de), 53.
Parrichon (Françoise-Angélique-Thérèse-Guillaume), dite de Saint Victor, religieuse de chœur des Bernardines du Précieux-Sang, 557-559.
Parthenay (Deux-Sèvres) (district de), 1866.
Parvis Notre-Dame, 1044.
Pasquier (Jean-Mathias), maître maçon de l'église de la Madeleine, 149.
— (Marie), veuve de Gaspard Gervason, rentière de l'abbaye de Panthemont, 416.
Passage de la Grille, 1403.
— de Valois, 1070.
Passeport (arrestation pour défaut de), 1232.
— de la municipalité de Bordeaux, 1248.
— délivré à un déserteur du régiment de Condé, 1156; délivré au sieur Lefèvre de Gineau, chargé de mission pour les subsistances, 1852; délivré à M. de Maussabré par la municipalité d'Orléans, 1185.
Passeports à des émigrés (délivrance de), 1206.
Passy (Barnabites de), 302, 303.
— (canal dans le lit de la Seine devant), 2077, 2080.
— (curé et presbytère de), 302, 303.
— (départ de Mme Damas de Simiane de), 1206.
— (filature de coton à), 1646, 1655.
— (Minimes de Nigeon ou Bons Hommes de), 335.
Passy (Mlle de), pensionnaire du couvent des Ursulines de Sainte-Avoye, 596.
Pastoret (Emm.-Claude-Joseph-Pierre), député du Département de Paris à l'Assemblée législative, 1445.
Pâte composée avec de vieux papiers, 1719.
Pâtissiers (pensions ou aumônes des pauvres), 1922, 1923.
Patriotisme du sieur Guérin de Sercilly, aide de camp de la 17e division, attesté par ses papiers, 1054; des Sœurs de la Croix-Saint-Gervais, 493.
Pau (Basses-Pyrénées) (Parlement de), 1029.
Paul, marchand de vins sous la porte (l'Apport) de Paris, 1223, 1264.
Paulet (Jean), dessinateur, 1592.
Paullard (Claude), officier municipal de Fontenay-sous-Bois, 339.
Paulou (Madeleine) dite Emilie, femme galante du Palais-Royal, 1076.
Pauvres (assignats trouvés, destinés au soulagement des), 1417.
— (charbon confisqué au profit des), 1406.
— (éducation et instruction des enfants) de la paroisse de Saint-Eustache, 436-438.
— (rentes dues par le clergé aux), 37.
— employés dans les ateliers de filature (retards dans le payement des), 1961.
— écoliers (séminaire des Trente-Trois, collège de 33), 2019, 2020.
— femmes de la Halle (services rendus par les Filles de Sainte-Agnès aux), 438.
— maîtresses couturières (aumônes ou pensions des), 1919.
— marchands épiciers (aumônes ou pensions des), 1920, 1921.
— tailleurs d'habits (pensions ou aumônes des), 1924, 1925.
— traiteurs-rôtisseurs (pensions ou aumônes des), 1922, 1923.
— valides reçus à l'hôpital de Saint-Gervais, 1985.
— de la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas (biens et revenus des), 165.
— des paroisses de Saint-Eustache et de Saint-Roch (enjeux confisqués au profit des), 1404.
— des paroisses de Saint-Hippolyte et Saint-Martin-du-Cloître à Saint-Marcel (revenus des), 171.
— de Saint-Denis (fondation en faveur des), 241.
— des sections (distribution de riz et de farine aux), 1844.
Pavé (défoncement du), 2084, 2088-2090.
— (entretien du), 2100.

— (réparations du), 2092-2098.
— d'échantillon (pavage de chaussée en), 2097.
— de Paris (ingénieur en chef du), 2061, 2093.
Pavés arrosés du sang de la Vierge miraculeuse de la rue aux Ours, 279, 280.
PAVILLET (Joseph-Nicolas), archiviste de la Municipalité, 90, 93, 96, 113, 389, 1980, 1981, 2029, 2030.
PAWLET (le chevalier), instituteur de l'Ecole des Orphelins militaires, 2007, 2008.
Payeurs des rentes (installation des), 2070, 2071.
PECHEVIN (Antoine), capitaine de la 2e compagnie du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1093.
PECQUET (Charles), imprimeur-libraire, mis à la Bastille, 1035.
Péculat (jugement du crime de), réservé au Tribunal criminel du Département, 972, 973.
Pédomètre en argent (soustraction, lors de visites domiciliaires, d'un), 1167.
PEETERS, entrepreneur de la manufacture d'acides et sels minéraux à Javel, 1752-1756.
Peignes d'acier fondu (perfectionnement des), 1592.
Peintures à l'huile (vernis de cire appliqué aux), 1570.
PELICARD (dame), propriétaire, 1410.
PELLIGOT (Melchior-Humbert), juge de paix de la section Beaubourg, 598, 599.
PELLERIN DE CHANTEREINE (Jean-Pierre-François), contrôleur du Garde-Meuble, 1170.
PELLETIER (François), commissaire du Conseil général de la Commune, 1239.
— (Henri-François), de la section des Thermes-de-Julien, juré du Tribunal criminel du 17 août, 970.
— (Jacques-Philippe), juge du 1er Tribunal criminel, 797, 798.
— ingénieur-mécanicien, 1574.
PELLETIER DE RILLY, avocat, 1347.
PELLIER (Marie-Elisabeth Cécile), sœur DE SAINT-AMBROISE, dépositaire des Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, 453.
Peluches (mécaniques à tondre les), 1538.
Pénalité applicable aux tentatives de crime, 1088 ; en matière d'infraction de ban, 756 ; pour tentative de vol non suivie d'effet, 755.
Pénalités (application de nouvelles), 2149.
Pénitents de Belleville, leur réunion aux Pénitents de Picpus, 359.
— de Courbevoie, leur suppression, 355, 356.
— de Picpus, leurs biens, 354 ; jardin potager et enclos attenant à leur maison, 357, 358 ; leur ermitage, 112, 357, 360, 361 ; leur couvent conservé, 208 ; (réunion des communautés des Pénitents de Belleville et de Courbevoie aux), 356, 359.
Pension alimentaire (demande de), par l'ancien exécuteur criminel de Reims, 880.
— allouée aux Filles-de-la-Croix-Guémenée, 503, 509.
— viagère à une demoiselle noble, titulaire d'une place gratuite à l'abbaye de Panthemont, 415.
— sur les revenus de Notre-Dame-de-Liesse (réclamation par les Augustines de la Congrégation de Notre-Dame d'une), 451.
Pensionnaires des Bénédictines du Saint-Sacrement de la rue Saint-Louis, 575; des Ursulines de Sainte-Avoye (registre des), 596; des Visitandines de la rue Saint-Jacques, 614-617.
Pensions ecclésiastiques, 1-38, 232.
— à des prêtres aliénés, 2005.
— des Bernardines du Précieux-Sang (contrefaçon de signatures de religieuses pour le payement des), 558.
— des employés de l'ancienne administration du Commerce, 1456, 1461.
— des membres de la Société royale de médecine, 2045.
— des pauvres maîtresses couturières, 1919 ; des pauvres marchands épiciers, 1920, 1921 ; des pauvres tailleurs d'habits, 1924, 1925; des pauvres traiteurs rôtisseurs, 1922, 1923.
— des religieuses de Montmartre (payement des), 374.
— gratuites à des élèves Aveugles-Nés, 1997, 1998.
— pour des travaux littéraires, 206.
PENTHIÈVRE (Louis-Jean-Marie, duc de

Bourbon-), amiral de France, 414; son portrait à l'abbaye de Saint-Denis, 234; (salle de) à l'abbaye de Saint-Denis, 234.
Pépin (François), vendeur de papiers-journaux, 1162.
— -Desgrouhette (Pierre-Athanase-Nicolas), juge du Tribunal criminel du 17 août, 901, 917, 982, 997, 1000, 1007, 1012, 1015, 1017, 1039.
Pépinière du petit parc de Vincennes, 138.
— du Roule, 2097.
Pépinières du Roi (l'abbé Nolin, directeur des), 138.
Perches d'un teinturier dégraisseur (suppression des), 1402.
Perdry (Charles-Louis), directeur du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 901, 937; commissaire national près le même Tribunal, 917, 935, 982, 1076.
Pères de la Merci, de la rue du Chaume, 208, 331-334; (enlèvement de l'argenterie des), 331, 334; (enlèvement des tableaux des), 204; (registres capitulaires des), 333; (translation des Feuillants de la rue Saint-Honoré chez les), 318-320.
— de Nazareth, 942; (enlèvement des tableaux des), 204; (religieux Pénitents de Courbevoie retirés chez les), 356.
Pérès, prisonnier de Bicêtre, 1886.
Pérignon (Pierre), avoué au Tribunal de cassation, 1289.
Périgord (M. de), 1167.
Périgueux (Dordogne), maison d'arrêt, 1321.
— (tribunal de), 1319.
Permis d'inhumer, 1272, 1273.
Pernon (Louis), député du commerce de Lyon, 1482.
Peron (Jacques-Claude), notaire au Châtelet, 88.
Perquisition au château de Croissy-Beaubourg, 1210; à l'hôtel de Beaufremont à Paris, 1038; à l'hôtel du Châtelet, rue de Grenelle, 1206.
— de MM. Sermaize et Audrein au Garde-Meuble, 1170.
Perquisitions chez MM. d'Angremont et Dossonville, 1029; chez le sieur Bardol, assassin de l'abbé Baduel, 1076; chez l'abbé Bertrand, frère du ministre, suspect, 1184; chez le sieur Champion, ex ministre de l'intérieur, 1268; chez le sieur Chaney, chef du bureau des déclarations de la Commune, 1206; chez le sieur Degon, caissier et fondé de procuration de M. du Châtelet, 1206; chez le sieur Durand, ex officier municipal de Houilles, 1038; chez le sieur Duret, dit Vidouville, inculpé d'embauchage, 1088; chez le sieur Fabien, tailleur, rue de St-Germain-l'Auxerrois, 1079; chez M. Gibé, notaire de la Liste civile, 1060; chez le sieur Kabrs, dit Louvain, marchand de meubles et d'ébénisterie, 1120; chez le sieur Louvatière, accusé d'usurpation de fonctions, 1070; chez la demoiselle More de Premilon, 1035; chez le sieur Morel, ex officier de paix, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1177; chez le médecin Petit et autres habitants de la rue des Bons-Enfants, 1167; chez l'ambassadeur de Venise, 1070; chez des domestiques prévenus de vols, 1053; chez un garçon parfumeur, accusé de vol et recel d'argenterie, 1045; chez des salpêtriers, 1089; dans le coffre d'un emballeur de l'Hôtel-Dieu, 1100; dans les papiers du sieur Guirimaud, dit Deschamps, 1036; dans les papiers du sieur Théveneau de Morande, journaliste, 1194.
— et recherche d'effets de soldats Suisses, 1040.
— illégale par des gens armés, 1127.
Perret (Marie-Françoise), sœur converse des Chanoinesses de Picpus, 544-546.
Perrier (François), peintre, 531.
— (Jean-André-Julien), chanoine d'Aix, 1210.
Perron (Alexandre-César), administrateur au Département de Police de la Municipalité, 1179, 1880.
— (du), 1536, 1594.
Perrot (Colin), complice du vol du Garde-Meuble, 1818.
Perrotin, dit de Barmond, garde des registres du Contrôle général des finances, 2138.
Persécutions subies par des citoyens de la Martinique, 1735.
Perseval, lisez Parseval de Frileuse (Charles-René), commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1093.

Pétion de Villeneuve (Jérôme), maire de Paris, 5, 106, 173, 253, 475, 513, 522, 765, 848, 952, 1037, 1183, 1367, 1368, 1374-1378, 1713, 1715, 1745, 1746, 1797, 1840, 1844, 1863, 1906.
— (inscription sur des chapeaux en l'honneur de), 1196.
Petit (Alexandre-François), juge de paix et officier de police du canton de Clichy, 1097; membre du Directoire du Département, 387.
— (François), compagnon parcheminier, 1226.
— (François-Martin), commis au greffe du 6e Tribunal criminel, 866.
— (Jacques), juré de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 1055.
— (Pierre), architecte, 412.
— fils (Pierre), juré d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 899.
— médecin à Paris, 1167.
— (sieur), poursuivi pour coups et blessures, 1080.
— Chasseur (Claude-Melchior Cottet, dit Le), bijoutier, voleur du Garde-Meuble, 1121, 1134, 1138, 1146.
Pétition des associés de la manufacture de tabac de l'hôtel de Longueville au sujet du mode de vente du tabac, 1746.
— des avoués près le Tribunal de cassation, 1278.
— du sieur Bessier, Américain, 1283.
— de M. Botot, juge de paix de la section du Temple, sur les attributions des juges de paix, 1373.
— des citoyens actifs des sections de Paris sur les subsistances, 1825, 1827.
— de la dame Degay, femme Lefèvre, pour assurer le sort des femmes divorcées, 1448.
— du sieur Drouault, officier de marine marchande, 1287.
— du sieur Dunesme relative à la loi sur le divorce, 1450.
— du sieur Dupuis sur le mariage et la majorité des enfants, 1449.
— de fabricants anglais pour obtenir de la Nation un prêt sans intérêts, 1535, 1729, 1730.
— de la femme du 1er postillon de la poste aux chevaux de Paris, 1774.
— des greffiers des justices de paix, 1385.
— des juges des 6 Tribunaux criminels, afin de prendre part aux élections de la Convention nationale, 797, 798.
— des juges de paix pour fixer leurs attributions, 1380, 2153; relative à l'exercice de la police correctionnelle, 2144.
— du sieur Lefèvre pour obtenir le marché général des Poudres et Salpêtres, 1749, 1751.
— de la Légion germanique au Conseil général de la Commune pour l'épuration de ce corps, 1201.
— des maitres de postes des routes de Paris à Marseille et Montpellier, 1779.
— du sieur Martin, introducteur de machines propres à la filature du coton, 1629.
— des orfèvres parisiens pour réglementer le commerce de l'orfévrerie, 1733, 1734.
— des ouvriers rubaniers de Paris pour la suppression des métiers mécaniques, 1702-1708.
— des ouvriers de Sèvres pour la conservation de la manufacture, 1765.
— de MM. Peeters et Alban, manufacturiers, contre le privilège du salpêtre, 1752-1756.
— des possesseurs des échoppes du quai de la Ferraille au Département et à la Municipalité contre leur éviction, 1901.
— de la section du Contrat-Social pour l'établissement de 12 tribunaux criminels, 801; de la section des Gobelins contre l'élection de M. Du Port, comme accusateur public du Tribunal criminel du Département, 2146; de la section de Marseille contre le Tribunal du 5e arrondissement, 749; de la section du Palais-Royal relativement aux subsistances, 1823, 1824, 1826, 1827.
— de la Société du Point central des Arts-et-Métiers, 1616, 1617.
— du 20 juin 1792, 1189.
— contre la translation de la châsse de sainte-Geneviève, 245.
— sur la revision des jugements criminels, 1322.
Petit-Roux (Marie-Anne), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
Petits Pères (payeurs des rentes installés aux), 2071.

— (transport aux Petits-Augustins des tableaux et du cabinet d'histoire naturelle des), 300, 301.
Petou, fabricant de draps à Louviers, 1692.
Peuple (colonel des gardes Suisses délivré et porté en triomphe par le), 987.
— (condamné mis au carcan, délivré par le), 1090.
— (craintes de la fureur du) contre un voleur avéré, 1193.
— (prisonnier de l'Abbaye mis en liberté, le 2 septembre, par le), 1060.
— (prisonniers compromis dans le vol du Garde-Meuble, délivrés par le), 1145, 1154, 1156.
— (prisonniers de la Force mis en liberté par le), 1145, 1154, 1156, 1225, 1248-1253, 1256, 1258-1260, 1265.
— de Paris (propos prêtés à Marie-Antoinette sur le), 1210.
— (voleur de mouchoir arrêté par le), 1232.
— ameuté sur la place de Grève par des propos injurieux, 1164.
Peyron, négociant, 1195.
Philippe (Louis), vigneron à Nanterre, 1413.
— -Auguste, roi de France, reliques de son oratoire, 54.
Philopatre (sieur), 42.
Phulpain (Toussaint), doreur-argenteur, faiseur de portefeuilles, 1149.
Physique (machines de), 1575.
— expérimentale (cabinet de) de M. Charles, 2044.
— expérimentale (cours de) par M. Charles), 2042, 2043.
Pia (Françoise), femme de Joseph Lemoine, garçon salpêtrier, 1089.
Piarre (Marie-Catherine), femme de François Guillot, brocanteur, 1122.
Picard (Dieudonné), mandataire des maîtres de postes, 1789.
— (Joseph), dit Lorrain, brocanteur, voleur du Garde-Meuble, 1084, 1142, 1151.
— inventeur de mécanique, 1595.
— marchand ferrailleur, 1917.
Picardie (départ de Mme Damas de Simiane pour la), 1206.
— (métiers envoyés chez MM. de Bains et Crèvecœur en), 1697.
Picavez (Dominique-Joseph), administrateur du Département, 1206.
Pichard (sieur), prêtre de Bordeaux, 1442.
Pickford (Philémon), mécanicien anglais, inventeur de mull-jennys, 1648, 1651, 1662, 1665, 1666, 1668-1672, 1674, 1677, 1678, 1680, 1684, 1685, 1692.
Picpus (Chanoinesses de Saint-Augustin, établies à), 542-552.
— (religieux Pénitents, dits), 112, 208, 354-361.
Pièces à conviction (commissaires de la Commune chargés de dresser procès-verbal des), 1239.
— (écharpe tricolore, épaulette et dragonne retenues comme), 1070.
— des poursuites contre Moreau de Mersan, 1218; du procès de Collenot d'Angremont, 1029; du procès de Cazotte, 1051; du procès de J. Chenaux, hussard de la Liberté, 1085; du procès de M. Dossonville, 1037; du procès du sieur Lieutaud, ex commandant de la garde nationale de Marseille, 1082; du procès de M. de Montmorin, 1038, 1039; du procès de M. Pellerin de Chantereine, contrôleur du Garde-Meuble, 1170; du procès du sieur Waroquier, généalogiste, 1086; des procès jugés par le Tribunal criminel du 17 août, 908.
Pierre (volontaire ayant été taillé de la), 1236.
Pierry (Marne) (Jacques Cazotte, premier maire de), 1050; (marquise de la Croix, habitant à), 1051.
Pigeon (Simon), employé de la Caisse d'épargne Lafarge, 1196.
Piget (Marie-Marthe), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
Pignard-Duplessis (Antoine), diacre de l'église de Saint-Gervais, aumônier du bataillon de Saint-Gervais, 61, 64; homme de loi, 1076.
Pignons (fabrique de), 1535; (machine pour la construction et division des), 1574.
Pile, appariteur de la municipalité de Versailles, 1187.
Piliers de la Tonnellerie, 1184.
Pillage du couvent des Minimes de Vincennes par le peuple, 337, 347, 349-351; de la maison d'un marchand de

bois à Clamecy, 2157; de la maison Réveillon, le 28 avril 1789, 1602, 1603, 1605, 1607, 1609, 1612; de la maison de Saint-Lazare, le 13 juillet 1789, 2029.
Pillet (Marie-Xavier), supérieure des Visitandines du faubourg Saint-Jacques, 613-617.
Pilon (Germain), sculpteur, 115.
— (Antoine), 115.
Pilotis (bélier pour enfoncer les), 1562.
Pinard (Clément-Pierre-Bernard), commissaire de la Commune pour le tirage du jury du Tribunal criminel du 17 août, 915.
Pinet (Louise-Elisabeth), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
Pinson (Laurent), graveur sur métaux, 1720, 1721.
Pinteville-Cernon (Jean-Baptiste de), président du Comité des finances de la Constituante, 1929, 1931.
Pioche (Joseph-François), juge du tribunal de Coucy, juge du 6e Tribunal criminel, 872.
Pique (citoyen armé, le 10 août, d'une), 1237; (débardeur armé, le 10 août, d'une), 1240.
Piques (fers de la maison de Saint-Lazare consacrés à la fabrication de), 2032.
— (marché de 75) pour la section du Roule, 1242.
Piruzzi (Catherine-Fortunée), rentière de l'abbaye de Panthemont, 409.
Pisé (constructions rurales en), 1597.
Pissotte (église de Notre-Dame de la) à Vincennes, 121, 131.
— (habitants de la), 2062.
Pistolets saisis au greffe du Châtelet, 692, 696.
Placard annonçant la suspension des travaux du Tribunal criminel du 17 août, 943.
— imprimé en contravention à la loi, 1395; imprimé sur papier blanc, réservé aux affiches officielles, 1400.
— intitulé : *Avis intéressant les citoyens*, 1400.
Placards des jugements du Tribunal du 1er arrondissement (affichage de), 727; des jugements du 2e Tribunal criminel, 833; des jugements rendus par les 3e, 4e et 6e Tribunaux criminels (affichage de), 794; des jugements rendus par le Tribunal de cassation, 1315.
— séditieux (affichage de), 1035.
Place de la Bastille, 2076.
— du Carrousel, 885, 886, 1085, 1183.
— de l'Egalité, 1053.
— de l'Estrapade, 1177.
— de Grève, 1041, 1074, 1078, 1092, 1097, 1133, 1164, 1219, 1224, 1227, 1255.
— de l'Hôtel-de-Ville, 100.
— de Louis XV, 2115.
— de la Maison-Commune, 1041, 1227, 1231.
— du Parvis-Notre-Dame, 1044, 1122.
— de la Révolution, 990, 991, 1076, 1123.
— Royale, 1970-1974.
— Saint-Antoine, 369, 1090.
— Saint-Laurent, près de la Foire, 1095.
— Vendôme, 477, 579.
— des Victoires (couvent des Petits-Pères), 300, 301.
Places publiques (obstruction des), 1911.
Plaies artérielles (consolidation des), 1578.
Plaintes dans le service de la poste aux chevaux, 1780, 1781, 1783.
Plan de Cachan, 246.
— de la seigneurie de Pantin, 265; de la seigneurie de Vaugirard, 251.
— de la terre de Châtenay, 270.
— du territoire de Fresnes, 255; du territoire d'Issy, 249.
— terrier de Boulogne, 379.
— et terrier de Fontenay-aux-Roses, 265.
Planches (ponts et combles en), 1581.
— pour les brides et réseaux de dentelles, 1579.
Plans de la censive de l'abbaye de Saint-Victor, 261, 262.
— des carrières, 2104.
— et devis du Tribunal criminel du Département, 768, 777.
Plat d'étain, ramassé le 10 août, près des guichets du Louvre, 1210.
Platine (emploi pour les instruments d'optique du), 1558.
— (emploi pour les télescopes de miroirs de), 1554.
— (procédé pour rendre malléable le), 1558.
— d'armes à feu perfectionnée, 1564.
Plâtre (four à cuire le), 1561.

Plez (Charles-Jacques), cuisinier sans place, 1227.
Plisson (Edmée), sœur de Sainte-Mélanie, économe des Augustines de Bellechasse, 465.
Plomb (machine à laminer le), 1561.
— (vol de tuyaux de) à l'abbaye de Montmartre, 388.
— saisi sur les religieux Récollets par le comité du district des Récollets, 362.
Plombage des marchandises pour l'exportation, 1624.
Plombs du couvent des Minimes de Vincennes (soustraction des), 339, 340, 343, 344, 348.
Pochard, marchand papetier, 874.
Poey (sieur), 1781.
Poilvilain (l'abbé), 1170.
— de Crenay (Anne-Julien), grand maître de la garde-robe de Monsieur, 1170.
Poinçons gravés pour manufacture d'acier (fourniture de), 1720, 1721.
Pointard (Claude-Charles), fondé de procuration des Annonciades célestes de Saint-Denis, 443.
Point central des Arts-et-Métiers (Société du), 1616-1622.
Poirier (dom Germain), garde des archives nationales de Saint-Germain-des-Prés, membre de la Commission des Monuments, 231.
Poissardes (effervescence des), 502.
Poissonnier (Jean-Baptiste), membre du Conseil général de la Commune, 403.
Poissy (Seine-et-Oise) (officier municipal de), 1271.
Poix (Louis-Philippe-Marc-Antoine de Noailles, prince de), 908.
Poleins (sieur de), poursuivi pour affichage de placards séditieux, 1035.
Police (rapports de), 1029, 1037, 1179.
— (révocation d'agent de) pour malversations, 1179.
— correctionnelle (absence de dispositions pénales dans la loi sur la) au sujet des tentatives de vol, 779; exercice de la), 2144; (incompétence du Tribunal criminel du 17 août en matière de), 1014; (jugements de), 754-756; (pénalité pour tentative de vol, non suivie d'effet, en), 755.
— des foires et marchés, 1901-1918.
— des maisons garnies, 1029.
— de Paris (mise à exécution de la loi concernant la), 752, 753.
— des prisons de Paris, 1872.
— des sections (affaire relevant de la), 1087.
— de sûreté (attributions des assesseurs des juges de paix en matière de), 1321, 1328; (exercice de la), 1029.
Polissage des diamants, 1655.
— des quincailleries, 1667.
Pologne (ancien secrétaire du roi de), 1029.
Polyglotte de Michel Le Jay (Bible), 347.
Pompe à feu de Chaillot, 1232.
Pompes (mécanique rotatoire pour les), 1595.
— antiméphitiques (invention de), 1640.
Poncet de la Grave (Guillaume), ancien procureur du Roi de l'Amirauté, 130.
Pons de Verdun (Philippe-Laurent), juge du Tribunal du 1er arrondissement, 722.
Pontard (Pierre), évêque du département de la Dordogne, président du Comité des décrets, 1319.
Pont-au-Change (enlèvement des cadavres déposés, le 3 septembre 1792, sur le), 1070; (maisons démolies sur le), 2069; (poste du), 1066, 1070; (tours de force sur le), 1232, 1237.
— -aux-Choux (le), 1648, 1665, 1666.
— Louis XVI (quais en amont et en aval du), 2077, 2080.
— Marie (maisons démolies sur le), 2069.
— Neuf (échoppe de bonnetier sur le), 1210; (échoppes adossées au parapet du), 1910; (étalages sur les trottoirs du), 1903, 1910, 1912; (mouchoir ramassé sur le), 1240.
— Notre-Dame (échoppes ambulantes sur le), 1909; (poste du), 1066; (rue Planche-Mibray près du), 1695; (voies de fait près du), 1232.
— Royal (baraques sur le quai, depuis le), 1918; (échoppes à la descente du), 1911, 1913, 1914.
— Saint-Michel, 1394.
— de Charenton (gare au-dessous du), 2077, 2080.
Pontchartrain (Mme de), locataire des Visitandines du faubourg Saint-Jacques, 615.

Pont flottant (lieutenant d'infanterie, inventeur d'un), 1583, 1589.
Pontoise (Seine-et-Oise) (directoire du district de), 317.
Ponts en planches et en gros bois (projets de), 1581.
Popincourt (manufacture de bas à), 1694, 1696, 1697.
Porcelaine (four à cuire la), 1596.
— (manufacture de) à Lille, 1596.
Porcelaines de Sèvres (bordereaux de vente de), 1769; livrées à M. De Lessart, ministre des affaires étrangères, 1762.
Porcherons (pâtissière aux), 1244.
Porro (sieur), auteur de travaux sur la tourbe, 1569; (Mlle), sa fille, 1569.
Port Saint-Nicolas, 1585.
Porte Saint-Bernard (démolition de la), 2080.
— Saint-Denis, 1254.
— Saint-Martin, 1254.
Portebled (François), terrassier occupé aux travaux du camp sous Paris, 1169.
Portefeuille de maroquin saisi sur M. Guérin de Sercilly, 1054.
Portefeuilles volés à l'audience du Tribunal criminel du 17 août, 1062, 1079, 1126, 1130, 1144; volés par des femmes publiques, 1106, 1111.
Portraits se trouvant à l'abbaye de Saint-Denis (dégradations de), 234.
Ports de l'Yonne (trains de bois flotté dans les), 2156.
Postale (réglementation de la franchise), 1794.
Postales (départements privés de communications), 1791.
Poste aux chevaux (mémoire sur la), 1775; aux chevaux de Paris (postillon de la), 1774.
— aux lettres (mémoire sur la), 1775.
— royale ou poste double (suppression du privilège de), 1784, 1788, 1790, 1792, 1795.
Postel (Marie), ex marchande de vins, femme publique, complice de vol, 1095.
Postes (administration des), 1502.
— (directoire des), 1784, 1785, 1787, 1788, 1793.
— (fondation et exploitation de l'établissement des), 2012, 2014.
— (franchise postale aux employés des), 1794.
— (service des), 1774-1796.
— aux chevaux de Paris à Marseille et à Montpellier, 1779.
Postillon de la poste de Bondy, tué dans une rixe, 1102.
Potasse fournie par la Régie (prix de la), 1759.
Potot, cordonnier à Paris, 1716-1718.
Pottin de Vauvineux (Louis-Philippe), directeur de la Banque française, 1029, 1306.
Poudevigne (Marguerite-Antoinette Loutry, veuve de Jean-Etienne), rentière de l'abbaye de Panthemont, 1109.
Poudre à canon (fabrication libre et exportation de la), 1750.
— sans graisse ni sel marin (fabrication de), 1749.
Poudres et salpêtres (fabrication des), 1749-1760.
— (procédés de Barthélemy de Recologne pour la fabrication des), 1527, 1757.
Poulin, commis-greffier près le Tribunal criminel du 17 août, 931.
Poullenot (Joseph), commissaire du Conseil général de la Commune, 1035.
Poulletier (Adélaïde-Cécile-Victoire), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
Poullin-Fleins (Henry-Simon-Thibault), juge du 1er Tribunal criminel, 797.
Poultier, huissier-priseur à Paris, 1206.
Poupart, candidat au poste de commis-greffier du Tribunal criminel du 17 août, 945.
— (Jean-Baptiste), dit de Beaubourg, ancien capitaine de dragons, contrefacteur d'assignats, 1880.
Poupée (Françoise-Victoire Lebon, dite), blanchisseuse, femme publique, 1106.
Pourbin (la demoiselle), 1179.
Poursin de Grandchamp (Antoine-Jacques), ancien représentant de la Commune, mandataire des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, 606, 607.
Pourvoyeurs de la nation (lettre des), 1839.
Pouteau, premier commis de la Liste civile, 1032, 1050.
Pouthier, commissaire de la Commune,

chargé de procéder au tirage des jurés du Tribunal criminel du 17 août, 965.
Poyet (Bernard), architecte de la Municipalité, 107 762, 763, 768, 1394.
Praslin (Antoine-César de Choiseul, duc de), habitant à Auteuil, 1165.
Prault de Saint-Martin (Laurent-François), habitant le cloître des Jacobins-Saint-Honoré, 769.
Préaux (Simon-Pierre), suppléant du procureur syndic du district de Bourg-la-Reine, 120, 129, 472; notaire royal à Montreuil, 337, 472.
Prêches d'un cordelier dans les églises de Paris, 41.
Prelong, secrétaire-greffier du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, 1530, 1531.
Prémontrés de la Croix-Rouge, 63, 66, 320; cuivres de leur couvent envoyés aux Barnabites, 534.
— de la rue Hautefeuille, 352, 353.
Presbytère pour le curé de Passy (maison des Barnabites servant de), 302.
— de Rosny-sous-Bois (maison seigneuriale affectée au), 196-199.
Presse pour imprimer en taille-douce (perfectionnement d'une), 1549.
Prêt aux entrepreneurs de la manufacture royale d'horlogerie à Paris, 1724, 1725.
— de 850,000 livres par mois à la municipalité de Paris par l'Etat (prétendu), 2120-2122.
— sollicité par un fabricant d'huile à brûler, 1742; sollicité par la municipalité de Paris pour achat de subsistances, 1837, 1838, 1842; sollicité par des citoyens de la Martinique pour l'établissement d'une raffinerie et distillerie d'eau-de-vie, 1738.
— sans intérêts sollicité de la Nation par des fabricants anglais, 1535, 1729, 1730.
Prêtre marié (interdit prononcé contre un), 173.
— réfractaire (arrestation de), 1181; réfractaire recueilli par la femme d'un valet de chambre de la Reine, 1267.
Prêtres (maison de retraite de Saint-François de Sales, à Issy, pour les), 59, 741.
— assermentés ou constitutionnels, 41.
— atteints d'aliénation mentale (internement de), 2005, 2006.
— exclus des fonctions judiciaires, 1363, 1364, 1370.
— factieux (machinations de) chez les Filles-de-l'Ave-Maria, 502.
— irlandais (communauté des), 44, 45, 47, 49, 57.
— non assermentés (exercice du culte par les), 46, 53, 56; (motions relatives à la déportation des), 39; dans la paroisse de Saint-Paul (excitations des), 497, 502.
— réfractaires (célébration clandestine du culte par les), 53, 56.
— restés fidèles à leurs principes (liste de), 1218.
— de la communauté de la paroisse de Saint-Laurent (dénonciation contre les), 170.
— des Incurables (baptêmes et mariages clandestins célébrés par d'anciens), 56.
— du Mont-Valérien (communauté des), 316.
— de la maison de Saint-Lazare (expulsion des), 2027.
Prêtrise (exclusion des fonctions de juré du Tribunal criminel du 17 août sous prétexte de), 892.
Prévenus (prétendus mauvais traitements infligés par les gendarmes aux), 1872.
Prévert (Guillaume), citoyen de la section des Quinze-Vingts, 1101.
Prevost (Angélique-Ursule), économe des religieuses de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, 540.
— (Nicolas), officier municipal, chargé de l'apposition des scellés au Palais, 646.
— premier juge du tribunal de Coulommiers, 815, 817.
Prévot, sculpteur en taille douce, 1129.
Prévôté de l'Hôtel (exécuteur des jugements criminels de la), 884.
— de l'Ile-de-France (greffe de la), 692; (procédure criminelle en la), 861.
Prieur-Duvernois (Claude-Antoine), député de la Côte-d'Or à la Convention nationale, 1002.
Prieuré des Bénédictines de Conflans, 470-473.
— des Bénédictines de Notre-Dame-de-Consolation ou du Cherche-Midi, 429-432.

— de la Madeleine-de-Trainel, 219, 433, 434.
— de Notre-Dame-de-Bon-Secours, 219; (registre de délibérations du), 428.
— de Saint-Denis-de-la-Chartre, plans et terrier de ses terres et censives, 265; translation de ses religieux à l'abbaye de Saint-Denis, 223.
— de Saint-Louis-de-la-Culture-Sainte-Catherine ou du Val-des-Ecoliers, maisons de son enclos, 266, 267; manuscrit concernant ses *Antiquités*, 268; prisonniers de la Force y déposés, 1156, 1225, 1249-1253, 1256, 1258-1260, 1265; terrier, 268.
— de Saint-Martin-des-Champs, 58, 180, 270-290; maître autel (coffre de plomb avec reliques dans le), 290; reliques (inventaire et description des), 271, 273, 279-290; Saint-Parent, second patron du prieuré, 281; tableaux (enlèvement de ses), 272, 274, 278; terre de Châtenay lui appartenant, 270; translation de ses religieux en l'abbaye de Saint-Denis, 220, 223.
— de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie ses terres affermées à Vanves, 264; titres de cette maison, 263.
Primes pour favoriser l'exportation de la poudre à canon, 1750.
Princes (salle des) à l'abbaye de Saint-Denis, 234.
Prison (ancien couvent des Madelonnettes converti en), 531, 1897; (maison de Saint-Lazare convertie en), 2027-2029, 2032.
— de Sainte-Pélagie (constructions et réparations à la), 1898; (déserteur du régiment de Condé, venant de la Force, y conduit, 1156; (détention du sieur Duchesne, couvreur, arrêté pour vente d'image obscène, en la), 1222; (détention de Mme de Rohan-Rochefort en la), 1202; (détention du sieur Roussel, agent secret, en la), 1047; (détention de M. de Solérac, suspect d'incivisme, en la), 1075; (détention de M. Théveneau de Morande, rédacteur de l'*Argus patriote*, en la), 1194; (détention du sieur Waroquier, généalogiste, en la), 1086; (détention d'un débardeur, mêlé aux événements du 10 août, en la), 1240; (détention d'un domestique, arrêté par erreur, en la), 1223; (détention du fils d'une pâtissière aux Porcherons, pour vol de linge, en la), 1244; (détention d'un particulier, originaire d'Epernay, arrêté rue de l'Arbre-Sec, en la), 1251; (écrou de M. Gibé, notaire de la Liste civile, à la), 1060; (écrou du sieur Lavillette, libraire, à la), 1191; (écrou de M. Pellerin de Chantereine, contrôleur du Garde-Meuble, à la), 1170; (écrou d'un commissionnaire, arrêté par le peuple comme voleur, à la), 1241; (écrou d'un domestique d'émigré, arrêté pour avoir dissimulé une caisse d'argenterie, à la), 1228; (écrou d'un serrurier, en état d'ivresse, à la), 1242; (envoi de prisonniers de la Force, mis en liberté par le peuple, à la), 1249-1253, 1256, 1258-1260, 1265; (interrogatoire, subi par le sieur Bressy, à la), 992; interrogatoire de particuliers, suspects ou inculpés de vols, y écroués, 1210; (plaintes des détenus pour dettes de la), 1898; (transfèrement d'un orfèvre-bijoutier, mis en liberté à la Force, en la), 1250; (transfèrement d'un postillon, détenu à la Force, en la), 1226; (transfèrement d'un prisonnier, soigné à l'Hôtel-Dieu, à la), 1249; (voleur détenu à la), 1052.
Prisonnier (chirurgien-major des Suisses, dans la journée du 10 août, fait), 1149.
— (évasion, par la cour de la Sainte-Chapelle, d'un), 1158.
— conservé à la Force, sur sa demande, jusqu'au beau temps, 1256; resté à la Force à l'expiration de sa peine, 1254.
— détenu 2 ans sans être jugé, 1249.
— envoyé à la Force, en 1791, totalement oublié, 1252.
— estropié (mise en liberté d'un), 1257.
Prisonniers (exploitation par les concierges des prisons des), 1887.
— (spéculations de défenseurs officieux au préjudice des), 804.
— détenus dans la geôle de la Maison commune (interrogatoires de), 1227, 1229-1231, 1233, 1234.
— entrés à la Conciergerie (état des), 791.
— oubliés à la Force et au Châtelet, 1875, 1895.

— transférés de Saint-Louis-de-la-Culture à Sainte-Pélagie, 1156, 1225, 1249-1253, 1256, 1258-1260, 1265.
— de la Bastille, 1035 ; fabrication de médailles avec leurs fers, 2076.
— du Châtelet (état des), 1029; (excès commis sur la personne d'un dénonciateur par les), 1250; (massacre des), 1070.
— de la Conciergerie (nombre et garde des), 1892; (tentatives d'évasion des), 1192; demandant comme faveur d'être rasés, 1888; de la Conciergerie et du Châtelet (détention arbitraire des), 1875.
— de la Force (nombre et garde des), 1896.
— d'Orléans (assassinat à Versailles des), 1042.
Prisons (défenses aux concierges et guichetiers de tolérer la distribution des bijoux et effets des condamnés à mort dans les), 993.
— (entretien des), 1868, 1874.
— (établissement du Tribunal criminel du Département à proximité des), 770, 772.
— (gendarmerie nationale chargée de la garde des), 1950.
— (interrogatoires de détenus dans les), 1219-1260.
— (mauvais état et engorgement des), 1869, 1873, 1875, 1876, 1887.
— (négligence dans la surveillance du régime des), 1876, 1895.
— (registre d'un officier de paix concernant les), 1177.
— (réintégration de Jacques Cazotte dans les), 1050.
— (réparations aux), 1874, 1896.
— (sûreté et salubrité des), 1870, 1873, 1874, 1876, 1879, 1887-1892, 1896.
— (visites des) par M. Blondel, vice-président du Comité central du Commerce, 1869-1872, 1887, 1889, 1895.
— du Châtelet (projet de transférer à la Conciergerie ou à Saint-Lazare les), 710.
— de Montmartre (concierge-geôlier des), 376, 378.
Privilège des postes royales (suppression du), 1784, 1788, 1790, 1792, 1795.
— pour foyers salubres et économiques, 1633.
Privilèges des inventeurs (conversion en brevets des), 1633.
Prix d'industrie décerné à M. Réveillon, en 1785, 1602.
Prix des courses de chevaux de postes (augmentation du), 1788-1790, 1792, 1795; de la médaille d'or, remise à M. Réveillon, en août 1792, 1613-1615.
— élevé de la main-d'œuvre et des matériaux, 770.
— exorbitant des cuirs, 1714, 1715.
Procédure contre la femme Anglès, complice du vol du Garde-Meuble, 1104; contre le sieur Angot des Rotours, premier commis des Monnaies, accusé de malversations, 1176; contre Louis-David Collenot, dit d'Angremont, conspirateur, 1028, 1029; contre le sieur Aubourg, compromis dans le vol du Garde-Meuble, 1142; contre Marie-Françoise Aubourg, couturière, impliquée dans le vol du Garde-Meuble, 1159; contre M. Bachmann, major des gardes Suisses, 1040; contre le sieur Bardol, convaincu d'assassinat, 1076; contre le sieur Beaupain, savetier, inculpé de propos injurieux, 1164; contre la femme Beck, suspectée de vol d'assignats, 1140; contre le sieur Benoît, compagnon charron, accusé de vol, 1058; contre le sieur Bidault, volontaire, inculpé de vol d'équipement, 1094; contre le sieur Billette, colporteur, accusé de propos incendiaires, 1118; contre le sieur Billon, ex clerc de procureur, voleur de portefeuilles, 1071; contre le sieur Bois, voleur de mouchoir, 1068; contre le sieur Bordeaux, cuisinier, inculpé de vol, 1109; contre M. Jean Boscary de Villeplaine, ancien commandant en second du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1067; contre Fr.-Marie Botot, commissaire national près le Tribunal du 17 août, 1055; contre les sieurs Bourgnioux et Calmon, volontaires du bataillon de l'Egalité, accusés de meurtre, 1064; contre le sieur Bourlier, marchand de vins, inculpé de recel d'objets volés au Garde-Meuble, 1125; contre le sieur Bouthey, chapelier, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1151; contre le sieur Breton, garde national de service au Temple, pour violation de consigne, 1091; contre J.-B. Broyer, soldat Suisse, pour propos

grossiers, 1056 ; contre le sieur Caresme, maître d'armes, pour blessures, 1131 ; contre Jacques Cazotte, ancien commissaire général de la Marine, suspect, 1050; contre le sieur Colas, négociant en bijouterie, inculpé dans le vol du Garde-Meuble, 1134 ; contre la femme Corbin, impliquée dans le vol du Garde-Meuble, 1146 ; contre le sieur Cottet, bijoutier, voleur du Garde-Meuble, 1121 ; contre le sieur Crespin, gagne denier, pour injures à un commissaire de police, 1078 ; contre le sieur Dacosta, marchand, complice du vol du Garde-Meuble, 1105 ; contre le sieur Delayré, fédéré de Maine-et-Loire, suspect, 1101 ; contre Depeyron et Badarel, voleurs du Garde-Meuble, 1081 ; contre les sieurs Desessart et Châtelain, prévenus d'escroquerie, 1173 ; contre le sieur Desjardins, garçon cordonnier, inculpé de coups et blessures, 1124; contre le sieur Dhotel, gendarme, inculpé de meurtre, 1090 ; contre J.-B. Dossonville, officier de paix, suspect, 1036, 1037 ; contre le sieur Drieux, horloger, complice du vol du Garde-Meuble, 1138 ; contre la fille Duprat, voleuse, 1116 ; contre le sieur Durand, préposé à la Police, inculpé de vol, 1107; contre le sieur Duret, suspect d'embauchage, 1083 ; contre Michel Englert, gendarme à pied, accusé d'assassinat, 1066 ; contre le sieur Foliot et la femme Dieu, escrocs, 1115 ; contre les sieurs Fournel et Blanchard, voleurs à l'audience du Tribunal criminel du 17 août, 1130 ; contre la femme Florent, inculpée d'escroquerie, 1108 ; contre le sieur Galant, terrassier, accusé de vol, 1063 ; contre le sieur Gallois et consorts, voleurs du Garde-Meuble, 1096 ; contre le sieur Gandolphe, mendiant avec menaces et violences, 1098 ; contre M. Gibé, notaire de la Liste civile, 1060; contre la femme Gilars, inculpée de propos menaçants, 1141; contre le sieur Gilbert, mercier en chambre, compromis dans le vol du Garde-Meuble, 1145 ; contre la fille Godefroy, couturière, impliquée dans le vol du Garde-Meuble, 1161 ; contre le sieur Goro, menuisier, perturbateur du repos public, 1160 ; contre le sieur Goubin, compagnon ciseleur et doreur, inculpé de vol, 1171 ; contre le sieur Grosjean, cavalier, ayant tenu des propos incendiaires, 1061 ; contre M. Guérin de Sercilly, aide de camp de M. de Gouy d'Arcy, suspect, 1054 ; contre J.-B. Guignard, compagnon serrurier, inculpé de vol, 1062 ; contre le sieur Henriet, teneur de jeu de billard, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1174 ; contre le sieur Hivonet, journalier, voleur avec effraction, 1052 ; contre le sieur Huot, fourrier de la 20e compagnie de cavalerie, inculpé de vol du prêt de sa compagnie, 1136 ; contre le sieur Israël, marchand forain, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1132 ; contre le sieur Jeanton, armurier, accusé de vol d'argenterie, 1122 ; contre le sieur Jouan, suspect de relations avec les voleurs du Garde-Meuble, 1143 ; contre le sieur Kabrs, dit Louvain, marchand de meubles et d'ébénisterie, 1120; contre le sieur Lagard, mercier, dénoncé comme complice du vol du Garde-Meuble, 1153 ; contre le sieur Lamouche, garçon maçon, voleur de portefeuille, 1126 ; contre les sieurs Lamy et Renault, gendarmes, ayant laissé échapper un prisonnier, 1158 ; contre M. de Laporte, intendant de la Liste civile, 1030-1033 ; contre le sieur Lavocat, emballeur à l'Hôtel-Dieu, inculpé de vol, 1100; contre le sieur Lebeuf, marchand de papiers-nouvelles, pour escroquerie, 1092 ; contre le sieur Ledoux, mercier-brocanteur, inculpé de tentative de vol, 1128 ; contre le sieur Lefrançois, compagnon orfèvre, condamné pour vol de portefeuille, 1155 ; contre le sieur Lemaire, domestique, accusé de vol, 1160; contre le sieur Lemoine, accusé de recel d'une aigrette d'or garnie de diamants, 1089 ; contre le sieur Lenoble, tailleur d'habits, inculpé de vol, 1172 ; contre le sieur Léonardi, mercier parfumeur, voleur du Garde-Meuble, 1119 ; contre la fille Lepot, prostituée, inculpée de vol, 1113 ; contre les frères Lerouge, imprimeurs, pour soustraction de forme d'imprimerie, 1148 ; contre J.-B. Louvatière, usurpateur de titre et de fonc-

tions, 1070 ; contre le sieur Lyon Rouef, aubergiste, complice du vol du Garde-Meuble, 1137 ; contre le sieur Mallent, bonnetier, inculpé de vol, 1112 ; contre le sieur Mayraud, marchand forain, voleur du Garde-Meuble, 1099 ; contre le sieur Paul Miette, marchand de vins et d'argent, l'un des voleurs du Garde-Meuble, 1152 ; contre la fille Monlouvier, inculpée du vol de reconnaissances du Mont-de-Piété, 1129 ; contre M. Louis-Victoire-Hippolyte-Luce de Montmorin, ancien colonel du régiment de Flandre, 1038 ; contre le sieur Morel, ex officier de paix, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1177 ; contre le sieur Moutte, marchand linger, voleur de portefeuille, 1144 ; contre le sieur Pagnon, mendiant insolent, 1114 ; contre le sieur Pardieu, mendiant, faux sourd-muet, 1110 ; contre le sieur Parent, sculpteur, mendiant avec menaces, 1135 ; contre le sieur Paris, domestique, voleur d'assignat, 1157 ; contre M. Pellerin de Chantereine, contrôleur du Garde-Meuble, inculpé d'intelligences avec les émigrés, 1170 ; contre le sieur Pépin, vendeur de papiers journaux, suspect, 1162 ; contre le sieur Portebled, terrassier, accusé de vol d'une nappe, 1168 ; contre les sieurs Petit et Martinon, inculpés de coups et blessures, 1080 ; contre le sieur Phulpain, doreur, coupable de coups et blessures, 1149 ; contre le sieur Picard, dit Lorrain, voleur du Garde-Meuble, 1084 ; contre Marie Postel, femme publique, complice de vol, 1095 ; contre le sieur Reymond, dit La Pointe, homme de loi, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1154 ; contre le sieur Retour, restaurateur-traiteur, 1103 ; contre les sieurs Risse et Fourneaux, gendarmes, casernés à l'Ecole militaire, inculpés de vol du prêt de leur compagnie, 1042 ; contre le sieur Rocher, mendiant, simulant infirmité, 1117 ; contre le sieur Rolland, volontaire, inculpé d'escroquerie, 1163 ; contre le sieur Romangin, écrivain, prévenu d'abus de confiance, 1175 ; contre le sieur Rousseau, maçon terrassier, accusé de vol avec effraction, 1088 ; contre le sieur Noel Roussel, jardinier-fleuriste, coupable d'extorsions, 1165 ; contre M. Farmain Du Rozoy, directeur de la *Gazette de Paris*, suspect, 1034, 1035 ; contre Bernard Salles, complice du vol du Garde-Meuble, 1139 ; contre le sieur Seguy de Fontigny, entrepreneur de roulage, accusé d'exportation de numéraire, 1178 ; contre M. de Solérac, capitaine de vétérans, suspect d'incivisme, 1075 ; contre M. Soltho-Douglas, agent de police, révoqué pour malversations, 1179 ; contre les sieurs Stévenot et Guinot, accusés d'actes arbitraires et dilapidations, 1167 ; contre G. Tassin, commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, pour sa participation à la journée du 10 août, 1093 ; contre le sieur Tessot, garçon limonadier, voleur d'argenterie, 1123 ; contre Françoise Thomas, veuve Lebon, ouvrière aux travaux du camp, maquerelle, 1111 ; contre le sieur Troity, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1150 ; contre le sieur Victor, garçon perruquier, inculpé de vol d'assignats, 1168 ; contre le sieur Vinant, gagne denier, suspecté de vol au château des Tuileries, 1127 ; contre le sieur Viot, déserteur du régiment de Condé, écroué et oublié à la Force, 1156 ; contre le sieur Waroquier, généalogiste, arrêté pour incivisme, 1086 ; contre le sieur Watrigant, volontaire déserteur, 1043 ; contre le sieur Welter, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1147.

— contre un marchand d'argent, accusé de vol (annulation de), 754 ; contre une marchande de légumes, inculpée du vol d'une pièce de toile, 1133 ; contre deux mendiantes avec menaces et violences, 1044.

— en vigueur au Tribunal criminel du 17 août, 913, 939.

Procédures criminelles au Tribunal de cassation (règlement pour le jugement des), 1292.

— instruites par le 1er Tribunal criminel, 803 ; par le 2e Tribunal criminel, 818 ; par le 3e Tribunal criminel, 836 ; par le 4e Tribunal criminel, 842 ; par le 5e Tribunal criminel, 855 ; par le 6e Tribunal criminel, 867.

Procès contre Bertrand, abbé de Saint-Denis, 231; de Radix de Sainte-Foy contre le comte de Seneff, 825.
— jugés par les 6 Tribunaux criminels (dépôt des minutes des), 876.
— criminels existants dans les Tribunaux d'arrondissement (attribution aux Tribunaux criminels provisoires des), 786-788, 793; criminels pour faux assignats et fausse monnaie (instruction des), 725, 726.
— pendants aux Tribunaux criminels provisoires (jugement des), 800.
— relatifs aux contrefaçons d'assignats, 786.
Professeur d'architecture rurale (récompense nationale accordée à un), 1580, 1597.
— de mathématiques (récompense nationale accordée à un), 1590.
— de physique (récompense nationale accordée à un), 1561.
Professeurs du Collège de France (traitement des), 2009, 2010.
— en droit de l'Université de Paris (traitement des), 2012-2014.
— en théologie de Sorbonne et de Navarre (traitement des), 2011.
Profinet (Louis), commissaire de la Commune, chargé de procéder au tirage des jurés du Tribunal criminel du 17 août, 964, 965.
Progression des mariages et naissances, 1440.
Projet d'un nouveau Code civil, ouvrage présenté à l'Assemblée constituante, 1433.
Prophète Elie (Le), enseigne d'un café, rue Saint-Honoré, 1123.
Propos tenus au Palais-Royal par Camille Desmoulins et Saint-Huruge, 1029; tenus par M. Dossonville, au sujet de Pétion, 1037; tenus par le maréchal Luckner chez l'évêque de Paris, 80; tenus par le sieur Tourtot, ex chanoine de la Sainte-Chapelle, 1245.
— aristocratiques tenus par la maîtresse de Léonard, voleur du Garde-Meuble, 1210.
— contrerévolutionnaires attribués à une cuisinière, 1246.
— incendiaires tenus par un colporteur travaillant au camp sous Paris, 1118; incendiaires contre les sections de la capitale, 1061.
— inciviques, tenus par un garde national, de service au Temple, 1091.
— inconvenants, tenus dans l'église de Saint-Sulpice, 58.
— inconvenants et malhonnêtes, tenus par un soldat Suisse, 1056.
— injurieux (peuple ameuté par des), 1164; injurieux, tenus par un batteur en grange, 1210; injurieux, tenus par un sculpteur, mendiant avec menaces, 1135.
— insolents, tenus par une fermière du Mesnil-Aubry, 1046.
— menaçants tenus par la femme d'un carrier de Nanterre, 1141.
Prostitution (maison garnie de la rue Maubuée, affectée à la), 1113.
Protais (Reine-Hélène), veuve d'Antoine-Couplet, rentière de l'abbaye de Panthemont, 391.
Protestations de la noblesse et du clergé, adressées à M. Du Rozoy, propriétaire de la *Gazette de Paris*, 1035.
Provence (Louis-Stanislas-Xavier, comte de), 1956.
Provencher, habitant de Bercy, 183.
Provins (Seine-et-Marne) (tribunal du district de), 864.
Prudhomme (Marie-Marguerite-Victoire), dite sœur Sainte-Mélanie, religieuse Ursuline du couvent du faubourg Saint-Jacques, 604, 605.
Psyché et l'Amour, tapisserie des Gobelins, d'après Boucher, 2057.
Publication du décret de suspension de Louis XVI, 782.
Pulleu (Pierre-François), juge du 2e Tribunal criminel, 1347.
Puy-de-Dôme (département du), 375.
Pyrot (Hubert), député de la Moselle à l'Assemblée législative, 1626.

Q

Quai de l'Ecole, 1902, 1903.
— de la Ferraille, 1901, 1903, 1906.
— de Gesvres (maisons démolies sur le), 2069; (marchand de cervelas sur le), 1232.

— de l'Horloge, 1910.
— de l'Infante, 1902, 1903.
— du Louvre, 1085, 1266, 1913-1915, 1917, 1918.
— de la Mégisserie, 1905, 1907.
— des Miramionnes, 1210, 1270.
— des Orfèvres, 1910.
— Pelletier, 1045.
— des Tuileries, 1232, 1258, 1261, 1916.
Quais (obstruction des), 1911.
— (réparation des), 2077, 2080.
— (teneur de jeu de loteries sur les), 1200.
— en amont et en aval du pont de Louis XVI (fondation des), 2077, 2080.
Quartier de Saint-Roch, Richelieu et Gaillon, 262.
Quatremère de Quincy (Antoine-Chrysostôme), 1345, 1348.
Quesnot, ci-devant employé aux Fermes, 975.
Queste (Marie-Marguerite), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
Quiblier (Jeanne-Bonaventure), supérieure des religieuses de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, 538, 541.
Quiller (Jean-François), employé au service de M. Hippolyte Choiseul, 1059.
Quincaillerie fine (manufacture de), 1720-1722.
Quincailleries (polissage des), 1667.

R

Raban (Marie-Jeanne), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
Rachats de droits seigneuriaux (liquidation de), 11.
Radix de Sainte-Foy (Claude-Pierre-Maximilien), ministre plénipotentiaire d'Allemagne, 825.
Raffet (Nicolas), commandant de la section armée de la Butte des Moulins, 1167.
Raffinerie à Paris (projet d'établissement de), 1735, 1736, 1738.
Rafle dans un cabaret à l'Apport Paris, 1232; dans un cabaret de la rue de l'Arbre-Sec, 1251.
Rafraîchissements aux jurés du Tribunal criminel du 17 août, obligés de passer la nuit, 982.
Raguet (François), valet de chambre et maître d'hôtel de M. Bertrand de Molleville, 1184.
Raisins produits par le jardin des Filles-Saint-Thomas, 594.
Raison (Charles-Eugène), religieux des Pénitents de Belleville, 359.
Rambouillet (Seine-et-Oise) (filature de coton de Passy transportée à), 1646, 1676.
Ramond (Louis-François-Elisabeth), député de Paris à l'Assemblée législative, 1425.
Ranson (Abel-François), commissaire de la section des Gobelins, 2056.
Rantigny (Oise, c^on de Liancourt) (manufacture de bas de), 1695.
Râpée (mariniers de la), 1795.
Rapport de M. Duchemin, inspecteur général des carrières, sur les menues dépenses des carrières, 2112.
— du commandant en second du bataillon de la Bibliothèque sur son rôle lors du 10 août, 1067.
— de commissaires de la Commune sur leur visite à la Conciergerie, 1192.
— des officiers des carrières sur celles du faubourg Saint-Marcel, 2105, 2107.
Rapports des inspecteurs de la Voirie, 1905, 1909, 1910, 1913-1916, 2083, 2085, 2092.
— de police, 1029.
Rateau (l'abbé Jean), prêtre des Missions étrangères, 1442.
Râteliers en pâte minérale (invention de), 1634.
Ravigneau (l'abbé), prêtre du diocèse de Sens, 2005, 2006.
Ravoisier (Pierre), ancien cordonnier, huissier de la Sainte-Chapelle, 1272.
Raymond, lieutenant-colonel de gendarmerie, 1945.
— (Madeleine), femme du monde, 1210.
Réal (Pierre-François), accusateur public du Tribunal criminel du 17 août, 901, 982, 1082, 1090, 1168; membre du Comité de surveillance et de salut public de la Commune, 1038, 1183.
Rébeillard (sieur), commis des greffes du Palais, 646.
Rebellion contre la garde nationale, 1078.
Reboul (Henri), commissaire chargé d'inventorier le mobilier de la Couronne, 2048, 2049.

— (Jean-Baptiste), ex négociant à Londres, 1646, 1655, 1659-1661, 1663, 1681-1683.
Recel d'une aigrette d'or, garnie de diamants, 1089; de couverts d'argent aux armes de France, 1045; des objets volés au Garde-Meuble, 1125.
Recensement (projet de), 1029.
— des chevaux et voitures dans la section de la Fontaine-de-Grenelle, 1175.
— des matières d'or et d'argent des maisons religieuses, envoyées à la Monnaie, 1176.
Recettes et dépenses des Augustines anglaises de la rue de Lourcine, 450; des Bernardines du Précieux-Sang, 553; des Chanoinesses de Picpus, 543, 544, 552; des Filles-de-la-Croix de la rue des Barres, 489, 491; des Filles pénitentes du Sauveur, 591-593; de la communauté des Filles de Sainte-Agnès, 440; des Nouvelles Catholiques, 484, 485.
Récollets de Paris, 382.
Récollettes de la rue du Bac, 567.
Récolte de graines oléagineuses, 1530, 1532, 1742, 1743.
Récompenses aux artistes, 2047.
— nationales pour inventions et découvertes industrielles, 1522, 1525, 1532-1534, 1536-1599, 1711, 1739, 1743.
Recors (demande de suppression des), 712.
Recoupé (Claude-Antoine), compagnon cordonnier, 1225, 1236.
Recrutement du régiment provincial de Paris, 1957, 1958.
Rectification d'erreur commise dans le *Journal du soir*, 1204.
Redon (Jacques), marchand de vins, rue Saint-Maur, 1098.
Réflexions nouvelles tendant à faire baisser le prix des bleds, ouvrage du sieur Hallot, 1836.
Réforme (jugements du Tribunal de cassation non sujets à), 1325.
Réformes à la manufacture de Sèvres, 1767.
— dans le régime pénitentiaire, 1870, 1873, 1887-1892.
Régie des biens nationaux, 237, 246, 262, 265, 307, 581.
— civique (projet de), sorte de tontine, 1641.
— nationale de l'Enregistrement et des Domaines, 11, 88, 259, 654.
Régiment (capitaine à la suite du 103e), 1054.
— d'Armagnac (ancien soldat du), 1183.
— de Berwick (anciens soldats du), 1064.
— de Boulonnais (déserteurs du), 1029.
— de Bresse (caporal au), 1224.
— de Chartres (ancien soldat du), 1258.
— des Chasseurs des Evêchés, 1029.
— de Châteauvieux (ordre et marche de l'entrée du), 1029.
— de Condé, 1156.
— du Dauphiné (38e), 1069.
— de Flandre, 1038; (équipages du), 1214.
— de Foix (ancien soldat du), 1219.
— de la Guadeloupe (ancien soldat du), 1226.
— de l'Ile-Bourbon (ancien colonel du), 1274.
— de Ponthieu (ancien soldat du), 1234.
— de Port-au-Prince, 1092.
— de Provence, 1231.
— des gardes-françaises (état de solde du), 1033.
— provincial de Paris (suppression du), 1957, 1958.
Régiments provinciaux (suppression des), 1958.
Régisseurs et régie des Poudres et Salpêtres, 1749, 1753, 1754, 1756, 1760.
Registre des avis du Comité central du Commerce, 1495.
— de correspondance de M. Blondel, vice-président du Comité central du Commerce, 1499.
— de dépense des Prémontrés de la rue Hautefeuille, 353.
— des entrées et sorties des Nouvelles Catholiques, 484.
— des pensionnaires des Filles-de-la-Croix, 490; des pensionnaires du couvent des Ursulines-de-Sainte-Avoye, 596.
— de recette et dépense des Dominicains de la rue du Bac, 321.
— des séances du Comité central du Commerce, 1498.
— des sépultures des Bernardines-du-Précieux-Sang, 557, 559, 560.
— de souscriptions au journal la *Gazette de Paris*, 1035.

Registres d'audience de la Chambre civile du Châtelet, 632 ; des audiences du Tribunal criminel du 17 août, 905.
— de contrôle de la garde nationale, 1029.
— du Contrôle général des finances (gardes des), 2135-2138.
— de délibérations de la Commission des réguliers, 10 ; de délibérations du prieuré de Notre-Dame-de-Bon-Secours, 428.
— d'écrou des prisons de Paris (ordre aux concierges de produire les), 1877.
— d'enregistrement du Tribunal criminel du 17 août, 919-921, 957.
— d'état-civil de la paroisse des Innocents, 632 ; de l'état-civil des paroisses de 1791 (obligation d'effectuer le dépôt des), 738-741.
— de la liquidation des rentes (disparition de), 1029.
— des noms et demeures des jurés du Tribunal criminel du 17 août, 896.
— du Parlement (confection des), 623, 631, 636, 638, 641, 651, 688 ; (prétendue suppression de), imputée à M. Terrasse, 697, 698.
— de recette et dépense du monastère de l'Ave-Maria (absence de), 462 ; des Dominicains de la rue Saint-Honoré, 324 ; des Madelonnettes, 536, 537 ; de l'abbaye de Panthemont, 402 ; des Chanoinesses de Picpus, 543, 544 ; de l'abbaye du Val-de-Grâce, 427.
— de sépultures de l'église de la Madeleine, 1076.
— capitulaires des Madelonnettes, 536 ; de la communauté de la Merci, 333.
— mortuaires de l'hospice de Saint-Sulpice (examen des), 1442.
Règle pour tirer des lignes parallèles (perfectionnement de), 1549.
Règlement fixant le mode de procéder au Conseil des parties, 1305.
— de juges (procès en), 1302, 1318.
Règlements de police (contraventions aux), 1397 ; concernant les boues et immondices, 1411.
— de voirie, 1398.
Règles (machine pour la fabrication des), 1574.
Regnard, homme de loi, 178.
Regnier (Antoine), directeur de la manufacture de Sèvres, 1762, 1773.
— membre du directoire du département du Morbihan, juge suppléant au Tribunal de cassation, 1279, 1282.
Reims (Marne), ex exécuteur des jugements criminels, 880.
Relais pour améliorer les communications postales (établissement de), 1791.
Relief de laps de temps, 1287.
Religieuses (dissimulation de décès de), 557, 558, 560.
— (fixation et payement du traitement et des pensions des), 4, 13, 35, 36, 364, 365, 1971.
— (immatricules des), 6.
— attachées à la Constitution, 1985 ; (persécutions contre des), 56, 502, 508, 511, 522.
— attachées aux hôpitaux (traitements des), 210, 365, 587, 1986.
— décédées (inscription frauduleuse sur les états nominatifs des Bernardines du Précieux-Sang de), 557, 558, 560.
— rentrées dans la vie civile (traitement des), 210, 211, 530, 543-546, 548, 552, 1971-1973, 1984-1989.
— vouées à l'instruction publique (traitements des), 365, 587, 602, 608.
— du couvent de la Croix-Guéménée (réintégration forcée de), 496-498, 500, 502-506, 508.
— de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, rue du Vieux-Colombier, 538 541.
Religieux (pensions pour travaux littéraires à des), 206.
— continuant la vie commune (couvents assignés aux), 208, 209.
Reliquaire de l'abbaye de Longchamp (pesée d'un), 373.
— appelé la châsse de saint Jean-Baptiste, à Saint-Martin-des-Champs, 286.
— dit de la vraie croix (grand), à Saint-Martin-des-Champs, 289.
— figuré par le buste de saint Martin, évêque, 285.
— d'argent de Saint-Martin-des-Champs (envoi à la Monnaie d'un grand), 281.
— en argent représentant l'effigie de saint Benoît, 282, 284.
— en vermeil ayant la forme d'une croix de Lorraine, 273.
Reliquaires de Saint-Martin-des-Champs, 271, 273, 279, 281-290.

— de la Sainte-Chapelle de Vincennes (inventaire et vente au profit de la Nation des), 129, 131, 140.
— vendus par les Ursulines de Sainte-Avoye, 598.
Reliques de l'oratoire de Philippe-Auguste, 54.
— du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, 271, 273, 279-290.
— de saints martys dans un coffre de plomb, au maître autel de Saint-Martin-des-Champs, 290.
— de la Sainte-Chapelle de Vincennes, 120, 129, 131, 140.
— de la Sainte-Epine, à Saint-Denis, 54.
Reliure des Livres de couleur et registres d'audience de la Chambre civile du Châtelet, 632.
Remy, premier commis du Bureau des brevets d'invention, 1510.
Renaud (Jean-Baptiste), laitier à Vaugirard, 1115.
— (Jean-Pierre), capitaine de gendarmerie, vainqueur de la Bastille, 1210.
Renault (Pierre), gendarme, 1158.
— marchand papetier, 862.
Renique (Jacques-Gabriel), ancien soldat au régiment de Foix, ex employé des Fermes, 1229.
Rennes (Ille-et-Vilaine), arrivée du comte de Thiard, commandant en Bretagne, 1029.
Rente au profit des écoles de la juridiction cantorale, 87.
— viagère (apport en dot par une religieuse Bénédictine d'une), 580, 581.
Rentes au prorata (régie civique, ou tontine assurant aux participants des), 1641.
— des Bénédictines du Saint-Sacrement de la rue Saint-Louis (revendication des), 572.
— du séminaire des Trente-Trois sur l'Hôtel-de-Ville, 2018, 2020, 2021, 2023-2025.
— constituées par les religieuses de l'abbaye de Panthemont, 390-392, 394-401, 407-409, 412-416.
— dues par le clergé aux hôpitaux et aux pauvres, 37.
— viagères au profit d'Ursulines du faubourg Saint-Jacques, 604, 605, 607.
— viagères sur la tête de religieuses Bénédictines du Saint-Sacrement, 572, 579-581, 584.
Rentoilage de tableaux du Museum, 2054.
Rentrée des Filles-de-la-Croix-Guéménée dans leur communauté, 496-498, 500, 502-504, 506, 508.
Repas des jurés du Tribunal criminel du 17 août (prix des), 982.
Répertoire des étrangers et regnicoles logés dans les maisons garnies, 1029.
Réprimande à un chanoine de la Sainte-Chapelle, ayant mal reçu des commissaires de la section du Pont-Neuf, 1245;
— à deux mendiantes agressives, 1044.
Requête civile contre un arrêt de la direction des finances, 1288.
Requêtes de l'Hôtel (inventaire du mobilier des), 649; (6e Tribunal criminel séant aux), 869.
— du Palais (inventaire du mobilier des), 649.
Réquisition des chevaux et voitures, 1175.
Réquisitoire d'un homme de loi remplaçant le commissaire national près le Tribunal criminel du 17 août, 1076.
Réseaux pour les dentelles, 1579.
Réservoir des Minimes de Vincennes (vente du), 345.
Ressorts de pendules (perfectionnement des), 1574.
Restauration d'un grand tableau du maître autel de l'abbaye de Montmartre, 381, 382.
Restout (Jean-Bernard), inspecteur du Garde-Meuble, 1001, 1002; membre de la Société du Point central des Arts-et-Métiers, 1618.
Rethel (Ardennes) (maître de poste à), 1178.
Retour (Louis), restaurateur-traiteur, 1103.
Rétractation de déclaration faite par une religieuse des Chanoinesses de Picpus, 545.
Réveillon (Jean-Baptiste), manufacturier du faubourg Saint-Antoine, 1600-1615.
Révélations de l'un des voleurs du Garde-Meuble, 980, 981.
Revenus de l'abbaye de Port-Royal, 422-424; des Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, 452, 457-461; des Bénédictines de Conflans, 470, 472; des Bénédictines de Notre-Dame-de-Liesse, 451;

des Bénédictines de la Présentation, 564; des Bénédictines du St-Sacrement de la rue St-Louis, 568, 569, 572, 574, 575, 579-581; des Carmélites de la rue St-Jacques, 482; des Chanoinesses de Picpus (modicité des), 544, 545; des Dominicaines réformées de la Croix, 494; des Feuillantines, 524; des Filles-du-Bon-Pasteur, rue du Cherche-Midi, 474; des Filles-du-Calvaire, rue de Vaugirard, 476; des Filles-de-la-Croix-Saint-Gervais, 492; des Filles-de-la-Croix-Guéménée, 512; des Filles-de-la-Madeleine ou Madelonnettes, 528; des Filles pénitentes du Sauveur, 589, 591-593; des Filles-de-Sainte-Agnès, 436; des Ermites du Mont-Valérien, 316; de l'hôpital des Quinze-Vingts (incertitude des), 1997; de l'hôpital de Saint-Gervais (liquidation des biens et), 1981, 1982, 1984-1987; des Hospitalières de la Place Royale (liquidation des biens et), 1971-1974; des Hospitalières de la Roquette (liquidation des biens et), 1976-1978; des Hospitalières de Saint-Mandé liquidation des), 1988-1992, du séminaire des Trente-Trois (exiguité des), 2020-2023, 2025; des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, 602. 603, 608, 610; des Ursulines de Sainte-Avoye, 597.

Revision (demandes en) formées à l'ancien Conseil, 1324.

— d'arrêt du Parlement et de sentence du Châtelet (demande en), 1283.

Revillac, dégraisseur, 1402.

Révocation d'un brevet de privilège concédé par Louis XVI, 1635.

Révolte de sous-officiers de la compagnie de Vaubecourt contre la garde nationale de Fontainebleau, 1039.

Rexent (Jean-François), religieux du couvent des Pénitents de Belleville, 359.

Rey, bénéficier, 8.

Reymond (Louis-Claude), dit Lapointe, homme de loi, 1154.

Rhin (émigrés sur les rives du), 1038.

Ribera (Josef ou Giuseppe de), peintre, 531.

Ribert (Léger), menuisier, 1224.

Ribeyres, lisez **Ribeyrie** (**la**) (Dordogne, c^ne de Sorges) (habitant de), 1319.

Richard (François), directeur des Voitures libres à Paris, 1076.

— (Toussaint), concierge de la maison de la Conciergerie, 1050, 1192.

Richard Cœur de Lion (air de l'opéra) chanté par François Hue, 1210.

Richer, ingénieur mécanicien, 1575.

Rigaut (Jean-Baptiste), officier municipal, 1054.

Ringuenet de la Toulinière (Félix-François-Joseph), ingénieur géographe, 1232.

Risse (Pierre-Victor), écrivain, maréchal des logis de gendarmerie, 1042.

Rivallier (Jean), membre du Conseil général de la Commune, 893.

Rivecamp (Thérèse-Victoire), femme publique, 1107.

Rivey (Claude), mécanicien, inventeur d'un métier pour la fabrication des étoffes de soie et coton, 1546, 1547.

Rivière (Antoine), géomètre, de la section de l'Arsenal, 899.

Rixe (prisonnier détenu depuis 16 mois pour), 1225; à la Halle, 1248; avec les enfants de l'hôpital des Enfants-Rouges, 1230; sur la place de Grève, 1224; provoquée par des inscriptions injurieuses sur des chapeaux, 1196.

Riz (achat et envoi à Paris de), 1846.

— pour les indigents (magasin de), 1844.

Roard (Jean-Louis), officier municipal, commissaire au Bureau de liquidation, 69, 103, 114, 115, 182, 275, 276, 314, 320, 330, 383, 422, 423, 528, 555, 556, 560, 562, 564, 600, 2055-2057.

Robert (Jacques), terrassier, 1225.

— (Nicolas), garçon traiteur, 1253.

Robespierre (Maximilien de), juge non acceptant du Tribunal criminel du 17 août, 901, 918, 922.

Robillard, inventeur d'une machine à imprimer en grand les toiles et papiers, 1551.

Robin (Jean-Baptiste-Louis), commissaire de la section du Luxembourg, 541.

— soldat volontaire du bataillon de Saint-Jacques-la-Boucherie, 1429.

Roby, manufacturier, 1472.

Rocaille (grotte et décoration en) à l'ermitage du couvent de Picpus, 360, 361.

Rochefort (Charente-Inférieure) (communauté des perruquiers de), 1316.

Rochefort (Seine-et-Oise) (filature de coton à), 1662, 1665, 1666, 1670; (négociants de), 1207.

Rochelle (port de la), 1834.
Rocher (Louis), mendiant, faux infirme, 1117.
Rochon de Chabannes (Marc-Antoine-Jacques), poursuivi pour libelles contraires aux mœurs, 1035.
Rocourt, commissaire du Comité de surveillance de la Commune, 1206.
Rœderer (Pierre-Louis), procureur général syndic du Département, 109, 124, 180, 225, 228, 349, 768, 773, 1838, 1876, 1892, 2003.
Roettiers, directeur de la Monnaie, 334.
Roger, chanoine de Notre-Dame, 496, 497.
Rogniat (Jean-Baptiste), député de l'Isère à l'Assemblée législative, 1633.
Rohan (Charles), industriel à Rochefort, 1662, 1665, 1666, 1670.
— (Louis-René-Edouard, cardinal de), 1029.
Rohan-Rochefort (Marie-Henriette-Charlotte-Dorothée de Rothelin, femme séparée de M. de), 1202.
Rojot (Nicolas-Clément), archiviste de la Congrégation de Saint-Lazare, 2029.
Roland de la Platière (Jean-Marie), ministre de l'intérieur, 28, 77, 155, 158, 676, 733, 894, 913, 1001, 1018, 1205, 1381, 1467, 1474, 1484-1497, 1520, 1592, 1597, 1613, 1629, 1636, 1718, 1742, 1743, 1787, 1788, 1900, 1944, 1955, 1973, 1985, 1986, 2033, 2051, 2052, 2071, 2120-2122, 2157.
Rôles des contributions (matrices des), 252, 255.
Rolland (François-Marie-Philippe), élève de dessin, 1225, 1238; ex soldat volontaire, 1163.
— (Jean-François), chapelier, 1238.
Romain (Henri-Thibault), tapissier-fripier à Paris, 1644.
— (Philippe), juré de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 1055.
Romainville (Seine) (bois de), 2116.
Romangin (Charles), écrivain, 1175.
Romans-en-Dauphiné (Drôme) (condamné reconduit de brigade en brigade à), 1112.
Romary (Jean-François), compagnon serrurier, 1197.
Rome (chevalier de), 1032.
Rondonneau (Louis), garde des archives du département de la justice, 2120.
Roquelaure, abbé de l'abbaye de la Victoire-lez-Senlis, 16.
Rosé (Sébastien), dit Castillon, ancien garde du corps, 1198.
Rosey (Marguerite Doué, veuve d'Aimé), mendiante, 1044.
Rôsière (dame), propriétaire, 1405.
Rosny-sous-Bois (Seine) (habitants de), 197.
— maison seigneuriale, 196-199.
— (œuvre et fabrique de), 195.
— (presbytère de), 196-199.
— ancien presbytère, converti en école, 197.
Rossignol (Jean-Antoine), membre du Comité de surveillance et de salut public de la Commune, 1038.
Rostagny, membre du Comité central du Commerce, 1474, 1490, 1494, 1508, 1509.
Rothelin (Marie-Henriette-Charlotte-Dorothée de), épouse séparée de M. de Rohan-Rochefort, 1202.
Rôtisseurs (pensions ou aumônes des pauvres), 1922, 1923.
Rotours (François-Mathieu Angot des), premier commis des finances au Département des Monnaies, 735, 1176.
Roudier, directeur des Messageries de Versailles à Paris, 1042.
Roue (Jean-Jacques le), auteur d'un rapport sur l'Opéra, 1029.
Rouède (Jean-Pierre-Vital), député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, 1302.
Rouef (Lyon), aubergiste à Paris, 1137.
Rouen (Seine-Inférieure) (cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de), 277.
— (complice du vol du Garde-Meuble, arrêté à), 1818.
— M. de Fontenay (député de), à l'Assemblée constituante, 1663.
— (garçon perruquier arrivant de), 1065.
— (greffe du tribunal criminel de), 1311.
— (mission confiée à un officier municipal de), 1818.
— vicaire général (Nicolas de Vichy de Chamron), 113.
Roues de montres (machines pour tailler et arrondir les), 1587.

Rouesse (l'abbé), lisez Ronesse (A.-J.), chargé du catalogue des bibliothèques de Saint-Denis, 279, 2040, 2041.
Rouet à filer le lin, 1561.
Rouge incarnat d'Andrinople (teinture), 1710, 1711.
— rosé de Smyrne (teinture), 1710.
Rougier (Esprit), de la section des Halles, membre du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 966.
Rouillon (Antoine-Nicolas), concierge provisoire de la Conciergerie, 1042.
Roulage (entreprise de), à l'hôtel de Lorraine, chaussée Saint-Lazare, 1178.
Roule (marchand boucher au), 2096.
Rouleau, prétendu ingénieur des carrières du faubourg Saint-Marcel, 2105, 2106.
Roullier, fermier du chapitre de Notre-Dame, 91.
Rousseau (Augustin-Bernard-Louis-Joseph), maître d'armes du Prince Royal, 1187.
— (Charles), maçon terrassier, 1088.
— (Jean), commissaire de la Commune, 1183, 1268.
— officier de Mme de Pontchartrain, 615.
Roussel (Jean-Baptiste), cocher chez un loueur de carrosses, 1224.
— (Nicolas), sous-brigadier de la régie des Fermes, 975, 1047.
— (Noel), jardinier fleuriste, 1165.
— (Pierre-Joseph), faussaire, 860.
— juge suppléant du Tribunal criminel du 17 août, 937, 938, 956.
— président de la garde des ports et des quais, 1940.
— (sieur), 598, 599.
— oncle et neveu, négociants à Rochefort, 1207.
Rousselet (Claude), abbé de Sainte-Geneviève, 243.
Rousselot (Marie-Josephe), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
Roussillon (maréchal de Mailly, commandant du), 1032.
Roussillon (Antoine), médecin juré du Tribunal criminel du 17 août, 971.
Roussineau (Jean-François), curé de Saint-Germain-des-Prés, 160, 368.
Roussy, inspecteur et garde magasin général de l'armée à Strasbourg, 1723, 1726, 1727.
Routes de Paris à Marseille et Montpellier (maitres de postes des), 1779.
Roux (l'abbé Jacques), de la section des Gravilliers, 892.
— (sieur), citoyen de la section du Panthéon-Français, 1210.
Royer (Christophe-Simon), ancien procureur de la maison de Saint-Lazare, 2029.
Royer (Claude), commissaire du Roi près le 6e Tribunal criminel, 871.
— (Marc-Louis), ancien curé de Saint-Jean-en-Grève, 168.
Royol (Jean-Louis), administrateur du Département, 1204.
Royou (l'abbé Jacques-Corentin), rédacteur de l'*Ami du Roi*, 1213.
Roze de Saint-Pierre (Nicolas), entrepreneur du Cirque du Palais-Royal, 1404.
Rozier (l'abbé), 1472.
Rozoy (Pierre-Barnabé Farmain de), homme de lettres, directeur de la *Gazette de Paris*, 908, 936, 1034, 1035.
Rozoy (Seine-et-Marne) (administrateurs du district de), 813, 814.
— (receveur du district de), 795, 817.
— (terre et seigneurie de), 90.
— (tribunal de), 808, 810, 814, 815.
Rubans (métiers mécaniques à faire des), 1702-1708.
— de petite et moyenne largeur (métiers pour les), 1704, 1706.
— de Paris (fabriques de), 1702-1708.
— de Saint-Etienne et Saint-Chamond (fabriques de), 1706.
Rubigny de Berteval (Jean-Antoine de), tanneur à Paris, 1713-1715.
Rubis de la couronne de Saint-Louis, 54.
Rue (revendication de la propriété d'une), 2063.
Rues : Amelot, 2091; d'Anjou-Saint-Honoré, 1038; de l'Arbre-Sec, 1251; de Babylone, 1072, 1094, 1234; du Bac, 321-323, 328, 567, 1210, 1442; de la Barillerie, 991; des Barres, 82, 462-464, 489, 490; du Battoir, 1054, 1191; Beaubourg, 1137; de Bellechasse, 1401; Bellefond, 1169; de Bièvre, 1225; de Bondy, 1089; des Bons-Enfants, 1053, 1167; du Bouloi, 1415; de Bourbon, 1082; Bourbon-Villeneuve, 525, 1399, 2088, 2089; Boutebrie, 1111; de Braque, 332; Buffon,

2128 ; de la Calandre, 1122, 1253 ; des Carmes, 44, 47, 49 ; Cassette, 404 ; Caumartin, 2082 ; ou chemin des Cendres, 2063 ; Censier, 1714 ; Chantereine, 1063 ; Chapon, 478 ; Charlot, 1090 ; de Charonne, 51, 219, 428, 433, 494, 495, 586-588 ; de Chartres, 1179 ; du Chaume, 208, 332 ; du Chemin-Vert, 2006 ; du Cherche-Midi, 474, 475 ; du Cheval-Vert, 47, 49 ; Christine, 1395 ; des Cinq-Diamants, 1064 ; de Cléry, 2089 ; du Cloître-Sainte-Opportune, 1271 ; Coquillière, 435 ; de la Cossonnerie, 342 ; de Courcelles, 2092-2098 ; Culture-Sainte-Catherine, 442 ; Dauphine, 1910, 2126 ; des Ecouffes, 1180 ; d'Enfer, 1396 ; du Faubourg-Poissonnière, 1994 ; du Faubourg-du-Roule, 1405 ; du Faubourg-Saint-Antoine, 1402 ; du Faubourg-Saint-Denis, 443, 445 ; de la Ferronnerie, 1138 ; aux Fèves, 85 ; des Filles-Saint-Thomas, 1389 ; des Fontaines, 528, 530, 531, 533, 535, 537 ; des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, 81, 86, 1065, 1179 ; du Four-Saint-Honoré, 1184 ; Galande, 1118 ; de Grammont, 2085 ; Grange-Batelière, 90 ; de Grenelle, 612, 1206 ; du Gros-Caillou, 2063 ; Hautefeuille, 352 ; de la Huchette, 1394 ; Jean-Jacques-Rousseau, 436 ; Jean-Saint-Denis, 1107, 1111 ; de la Juiverie, 147 ; de la Licorne, dans la Cité, 172 ; de la Limace, 1106 ; de Lourcine, 449, 450, 487, 488 ; des Martyrs, 1063 ; Maubuée, 1113, 1225 ; Mazarine, 945, 1029 ; Ménilmontant, 1089 ; de Mirabeau, 976 ; Montmartre, 1410, 1414 ; Montorgueil, 1112 ; de la Mortellerie, 82 ; Mouffetard, 1226, 1858, 1979, 2082 ; des Moulins, 433 ; Neuve-Saint-Augustin, 594 ; Neuve-Saint-Etienne-du-Mont, 451, 458, 459 ; Neuve-Saint-Martin, 1036 ; des Noyers, 1131 ; d'Orléans, 1189 ; aux Ours, 279 ; de la Pelleterie, 2069 ; de la Pépinière, 1039 ; du Petit-Bourbon, 86, 2082 ; des Petits-Carreaux, 2088, 2089 ; Phelippeaux, 1644 ; de Picpus (grande), 360, 542 ; Planche-Mibray, 1066, 1695 ; Plâtrière, 435-437 ; Poissonnière, 986, 1272 ; de Poitou, 1265 ; du Pont-aux-Choux, 1648, 1665, 1666, 1740 ; des Postes, 43, 564, 565 ; du Pot-de-Fer-Sainte-Geneviève, 1082 ; des Poulies, 81 ; des Prouvaires, 1184 ; de Provence, 1237 ; des Quatre-Vents, 1206 ; du Regard, 1072 ; Richer, 1403 ; de Rohan, 1107 ; de la Roquette, 369, 493 ; Saint-Antoine, 266, 497, 501, 512, 513, 522 ; Saint-Denis, 83, 525, 1045 ; Saint-Dominique, 526, 612, 2127 ; Saint-Germain-l'Auxerrois, 1079, 1232 ; Saint-Honoré, 317-320, 324-328, 448, 486, 1123, 1717 ; Saint-Jacques, 50, 329, 330, 479, 480, 1114, 1667, 1719 ; Saint-Jacques-la-Boucherie, 1133 ; Saint-Jean, faubourg Saint-Denis, 880 ; Saint-Lazare, 1095, 2082 ; Saint-Louis-au-Marais, 568-570 ; Saint-Maur, 1098, 1742 ; Saint-Sauveur, 1088 ; Saint-Sébastien, 1403, 1649-1652, 1691 ; Saint-Victor, 1398 ; Sainte-Anne, 1167, 1268 ; Sainte-Avoye, 597, 1060 ; Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 1086 ; de Seine, 1117, 1966 ; de Seine-Saint-Victor, 1844 ; de Sèvres, 63 ; de la Sourdière, 327 ; Taitbout, 1194 ; du Temple, 1749 ; de la Tonnellerie, 1184 ; de la Tour-d'Auvergne, 1267 ; Transnonnain, 1134 ; Traversière, 1210 ; Traversière-Saint-Roch, 1977 ; Troussevache, 1040 ; de l'Université, 1167, 1401, 2086 ; de Varenne, 567 ; de Vaugirard, 309, 476, 559, 561, 562, 1233, 1393 ; de Vendôme, 589-593 ; Verte, 769, 2082 ; Vieille-du-Temple, 1984, 1985 ; des Vieilles-Garnisons, 2087 ; du Vieux-Colombier, 538-541 ; des Vignes, 2108, 2109 ; Vivienne, 1093, 1106.

Rues (obstruction des), 1911.

Rumel (Jean-Baptiste), avocat en Parlement, 1724.

Rythmomètre (invention du), 1590.

S

Sabat (François), aubergiste, 1248.

Sabot (Rose), dite de Lutange, femme galante du Palais-Royal, 806.

Sabres saisis au greffe du Châtelet, 692, 695, 696.

Sachet (sieur), locataire de l'hôtel de Gaston, rue Traversière, 1210.

Safrans du Gâtinais (offre d'achat des), 1858.

Sailly (Marie-Anne-Marguerite), veuve Vatinel, couturière, 1044.

SAINT-AMOUR (de), teneur de jeu de biribi, 1416.
Saint André (reliques de), à Saint-Martin-des-Champs, 279.
Saint Benoît, ossement de ce saint parmi les reliques de Saint-Martin-des-Champs, 282, 284; (reliquaire en argent représentant l'effigie de), 282.
Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret), abbaye bénédictine, 236.
SAINT-BERNARD (Scholastique-Suzanne de), dépositaire du couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, 480.
Saint-Chamond (Loire) (fabrique de rubans de), 1706.
Saint-Denis (Seine) (Annonciades célestes de), 443-447.
— (argenterie de l'abbaye de Longchamp transportée au district de), 373.
— (bibliothèques nationales du district de), 2040, 2041.
— (chapitre de Saint-Paul-de-l'Estrée à), 241.
— (conseil général du district de), 586.
— (dépôt de soldats prisonniers à), 1029.
— (distance postale entre Paris et), 1795.
— (distribution de pain aux pauvres de), 241.
— (district et directoire du district de), 19, 220-228, 230, 232, 233, 235-240, 242, 244, 258, 302, 335, 355, 356, 359, 372-376, 379, 380, 382-388, 446, 447, 717, 740, 741, 753, 963, 2040, 2041.
— (église paroissiale de), 73.
— (envoi projeté de 15,000 patriotes à), 1032.
— (farinier à), 1046.
— (gendarmerie nationale à), 969.
— (inventaires des maisons religieuses de), 446.
— (juge de paix de), 234.
— (magasins du Roi en 1789 à), 1214.
— (mobilier de l'abbaye de Montmartre transporté à), 385.
— (orfèvre à), 373.
— (procureur syndic du district de), 356, 378.
— (receveur des Aides à), 377.
— (receveur du district de), 2041.
— reliques de la sainte Epine y conservées, 54.
— (suppression des 5 paroisses de la ville de), 73.
— (transport de M. Ameilhon à), 549.
— (tribunal de district à), 721.
Saint-Dié (Vosges) (receveur du droit d'enregistrement à), 1318.
Saint-Domingue (affaire de), 1035; (objets d'histoire naturelle rapportés de), 327.
— (pertes causées par les événements de), 1463.
— (volontaires pour le secours de), 1274.
SAINT-ESTÈVE (Adélaïde-Rosalie de), prieure des Bénédictines-du-Saint-Sacrement de la rue Saint-Louis, 568-570, 572, 576, 580, 581, 582.
Saint-Etienne (Loire) (fabriques de rubans de), 1706.
Saint-Flour (Cantal) (compagnie franche et garde nationale de), 1076.
Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), garde nationale y envoyée, 1185.
— (receveur du district de), 795.
— (tribunal de), 795.
Saint Godegrand (chandelier de), relique conservée à Saint-Martin-des-Champs, 279.
SAINT-HURUGE (Victor-Amédée, marquis de), 1029.
SAINT-JEAN (Jean-Nicolas de), valet de chambre de la Reine, 1267.
Saint Jean-Baptiste, portion du chef et dents de ce saint conservées comme reliques à Saint-Martin-des-Champs, 286.
Saint Jean l'Evangéliste (tunique et ossements de), à Saint-Martin-des-Champs, 279.
Saint-Julien-en-Limousin (jardinier à), 1114.
Saint-Lazare (archives de la Congrégation de), 2026, 2028, 2030.
— (dépôt du sieur Fayel, juge de paix de la section du Roi de Sicile, en la caserne de), 1180.
— incendie et pillage de la maison de), le 13 juillet 1789, 2029.
— (projet de transférer les prisons du Châtelet à), 710.
— (travaux pour convertir en prison la maison de), 2027-2029, 2032.
SAINT LOUIS (couronne de), 54.

Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) (député du commerce de), 1467.
Saint-Mandé (Seine) (Hospitalières de), 741.
SAINT-MART (Marie-Jean-Eugénie, comte de), gentilhomme liégeois, 1274.
Saint Martin, reliques de ce saint à Saint Martin-des-Champs, 285; tuniques de ce saint conservées comme reliques à Saint-Martin-des-Champs, 287.
Saint-Martin-d'Ablois (Marne) (terre de), 1306.
Saint-Maur-les-Fossés (Seine) (chapitre de), 109.
— église (chapelle de Notre-Dame-des-Miracles en l'), 109.
— (maître d'école de), 109.
— (marchand à), 346.
— (meunier au pont de), 346.
— prés et saussaies, 346.
Saint Maurice (reliques de), à Saint-Martin-des-Champs, 279.
Saint-Omer (Pas-de-Calais) (journal du camp de), 1035.
Saint-Ouen (Seine), paroisse, 73.
Saint Parent, martyr, son corps à Saint-Martin-des-Champs, 281.
Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados), abbaye bénédictine), 224.
SAINT-PRIEST (François-Emmanuel GUIGNARD, comte de), ministre de la maison du Roi, 1039.
Saint-Projet (Eure-et-Loir, c^ne de Boutigny), (curé de), 12, 20.
SAINT-RÉAL (chevalier de), auteur d'un mémoire couronné par l'Académie de Turin, 1716.
SAINT-SAUVEUR (de), grand chantre du chapitre de Vincennes, 126.
SAINT-SIMON (sieur), marchand de boutons, 1086.
Saint-Sulpice-de-Lézat (Haute-Garonne, c^on de Carbonne) (municipalité de), 1198.
SAINT-VICTOUR (sieur de), 1775.
Saint Vincent (reliques de) à Saint-Martin des-Champs, 288.
Sainte Albine, ses reliques à Saint-Martin-des-Champs, 281.
Sainte Aure, ses reliques à Saint-Martin-des-Champs, 288.
Sainte-Chapelle de Paris; 113-115; (chanoines de la), 21; (Antoine Tourtot, ex chanoine de la), 1245; (chapelains de la), 21; (couronne provenant du trésor de la), 54; (huissier de la), 1272.
Sainte-Chapelle du château de Vincennes, 116-142.
Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (dépôt du greffe du Conseil privé dans la maison de), 677.
Sainte Eusébie (reliques de) à Saint-Martin-des-Champs, 279.
SAINTE-FOIX, femme galante au Palais-Royal, 1107.
SAINTE-HÉLÈNE (Louise de JARRY, sœur), supérieure de l'abbaye du Val-de-Grâce, 427.
SAINTE-LUCE (M. de), 479.
Sainte Marguerite (reliques de), à Saint-Martin-des-Champs, 279.
SAINTE-MARIE (sœur de), religieuse dépositaire des Bénédictines du Saint-Sacrement, 579.
Sainte Ursule (compagne de), reliques à Saint-Martin-des-Champs, 279.
Saintes (Charente) (ancien capitaine d'infanterie à), 1293.
— (Pierre-Louis DE LA ROCHEFOUCAULD, évêque de), 1211.
Saints Innocents (reliques des) à Saint-Martin-des-Champs, 279.
Saisie réelle au Parlement (jurisprudence en matière de), 685.
SALADIN (Jean-Baptiste-Michel), juge du 2e Tribunal criminel, 819; député de la Somme à l'Assemblée législative, 822.
— (Jean-Jacques-Gérard), 261, 269.
Salaire des flotteurs de l'Yonne et de la Nièvre (augmentation du), 2156, 2157.
— des maîtres de postes (insuffisance du), 1779.
— des ouvriers des carrières, 2110.
— des ouvriers du camp sous Paris, 1118.
SALIVET (Louis-Georges-Isaac), homme de loi, 847, 1039.
Salle de la Convention nationale (construction de la), 2074, 2075.
SALLES (Bernard), mercier et brocanteur, 1139.
SALMON (Charles-François), membre du Directoire du Département, 1001, 1002;

Salpêtre (découverte pour la purification du), 1749.
— brut (fourniture aux manufactures d'acides du), 1756.
— étranger (prohibition du), 1754-1756.
— raffiné par le procédé Weyland-Stahl, 1758.
Salpêtriers (indemnité de la régie des Poudres et Salpêtres aux), 1759.
Salubrité publique (projet de démolir le Grand Châtelet dans l'intérêt de la), 710.
Samaritaine (comité de la section du Louvre siégeant à la), 1070.
— (corps de garde de la), 1248.
— (échoppes entre le corps de garde de Henri IV et la), 1910.
Sandos Le Gendre, horloger mécanicien, 1593.
Sang des boucheries (corruption causée dans les rues par le), 2088, 2089.
— de la Vierge miraculeuse de la rue aux Ours (pavés arrosés du), 279, 280.
Sans-culotte du faubourg Saint-Antoine (jardinier fleuriste se donnant comme), 1165.
Sanson (Nicolas-Charles), questionnaire, 884.
— (Nicolas-Charles-Gabriel), ancien exécuteur des jugements criminels à Reims, 880.
— (Pierre-Charles), exécuteur des jugements criminels de la Prévôté de l'Hôtel, 884.
— (Pierre-Charles-Henry), exécuteur des jugements criminels à Paris, 884.
Santerre (Antoine-Joseph), commandant général de la garde nationale, 1168.
— brasseur, membre de la section du Finistère, 1210.
Santeul (Nicolas de), greffier des dépôts civils du Parlement, 619, 703.
Sarrasin (Pierre-Jacques), compagnon menuisier, 1226.
— acquéreur de la ferme de Wissous, 93.
Sauce, gardien des scellés apposés au Grand Conseil, 629.
Saugrain (Pierre Tourtille, entrepreneur de l'illumination de Paris, 2113.
Saulieu (Antoine), guichetier de la Conciergerie, 1192, 1247.
Sautoy (Marie-Elisabeth du), sœur de la Transfiguration, dépositaire du monastère de l'Ave Maria, 462-464.
Sauvigny (L.-Edme Billardon de), auteur des *Mœurs des Français*, 2046.
— (sieur), commandant à l'Ecole militaire, 1061.
Savary, directeur de la fonderie des Barnabites, 334, 384.
Savonnerie (tapis de la), 2057.
Saxe (Maurice de), maréchal de France; son buste à l'abbaye de Saint-Denis, 234.
Scandale causé par l'élection de M. Du Port comme accusateur public du Tribunal criminel du Département, 2146.
— dans l'église de Saint-Sulpice, 58.
Scanegaty, professeur de physique, 1561.
Sceaux (Seine) (paroisse de), 200.
— (vigneronne à), 200.
Scellés (émoluments des), 2153.
— apposés par les officiers de la Municipalité ou commissaires des sections, 1391.
— apposés au château des Tuileries (levée des), 2051; à la Conciergerie par les commissaires du Conseil général de la Commune, 1192; au couvent des Minimes du Parc de Vincennes, 336, 347, 349; au couvent de la Miséricorde, rue du Vieux-Colombier, 541; aux domiciles de M. de Montmorin (levée des), 1039; à l'hôtel du Châtelet, rue de Grenelle, 1206; à l'hôtel de Diesbach sur les effets de M. de Montmorin, 1039; à la Maison de secours (reconnaissance et levée des), 1389; chez le sieur Bardol, assassin de l'abbé Baduel, 1076; chez M. Boscary de Villeplaine, ex commandant en second du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1067; chez le sieur Champion, ex ministre de l'intérieur, 1268; chez le sieur Chanciaux, domestique, 1053; chez le sieur Colas, orfèvre, complice du vol du Garde-Meuble, 1134; chez M. Dossonville, ex officier de paix, 1036; chez le sieur Duret, dit Vidouville, à la Chapelle-Saint-Denis, 1083; chez Mme Elisabeth, 1070; chez M. Fayel, juge de paix de la section du Roi de Sicile, 1180; chez M. Guérin de Sercilly, 1054; chez le sieur Lieutaud, ex commandant de la garde nationale de Marseille, 1082 chez le sieur Parisot par un commis-

saire de la section de 1792), 1206; chez le sieur Stévenot par les officiers municipaux (changement clandestin des), 1167; chez le sieur Théveneau de Morande, journaliste, suspect, 1194; chez M. Valade, libraire de M. de Laporte, 943; chez le sieur Waroquier, généalogiste, inculpé d'incivisme, 1086; chez un émigré (commissaires du Département chargés de lever les), 1204; sur les archives et papiers de la Congrégation de Saint-Lazare, 2026, 2030; sur une chambre à l'hôtel de Gaston, rue Traversière, 1210; sur le mobilier de l'abbaye de Saint-Antoine, 370; sur les effets de l'abbé Després, mort aux Carmes, 1210; sur les effets des prévenus en état d'arrestation, 1170; sur l'église de Saint-Hilaire, 163; sur l'église de la Sainte-Chapelle du château de Vincennes, 119, 120, 122, 127, 129; sur les églises, 74; sur les greffes du Bureau des finances et Chambre du Domaine, 679; sur les greffes du Tribunal criminel du 17 août, 1001, 1002, 1011, 1013, 1019-1022, 1025; sur les greffes des anciens tribunaux, 618, 620, 625, 629, 633, 646, 649, 651; sur les greffes des Tribunaux criminels provisoires, 799; sur les greffes et dépôts du Bureau central des juges de paix, 687, 690; sur la librairie du sieur Legrand-Lavillette, 1191; sur les livres et papiers de la Chambre des Comptes, 654; sur le logement de M. Pellerin de Chantereine, au Garde-Meuble, 1170; sur les maisons religieuses du faubourg Saint-Antoine, 219; sur les meubles et papiers des prévenus, 1239; sur les papiers de l'abbaye de Montmartre, 379; sur les papiers de la Commission des réguliers, 14; sur les papiers de M. Gibé, notaire de la Liste civile, 1060; sur les papiers de Farmain Du Rozoy, 1035; sur les papiers de Moreau de Mersan, auteur de l'*Almanach des Trois Ordres*, 1218; sur des papiers suspects en la maison des Bernardines du Précieux-Sang, 561; sur les papiers de Gabriel Tassin, commandant du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1093; sur les papiers du commissaire de police de la section des Gravilliers, 1071; sur les papiers, bijouterie et diamants des juifs Dacosta, complices du vol du Garde-Meuble, 1819; sur un portefeuille et un secrétaire chez le sieur Rousseau, maître d'armes du Prince Royal, 1187.

Scellier (Gabriel-Toussaint), ex commissaire national près le Tribunal criminel du 17 août, 1017.

Schiedam (Hollande) (esprit de grain fabriqué à la manière de), 1737.

Schwendt (Etienne-François-Joseph), ancien député à la Constituante, juge au Tribunal de cassation, 1286.

Schmidt, inventeur d'une machine à décapiter, 881-883.

Scorbutiques de la Conciergerie (nécessité de soigner à Bicêtre les), 1887, 1892.

Secours annuel à l'Ecole des Orphelins militaires, 2007, 2008; à l'hospice de Saint-Sulpice, 1966-1969; aux Sourds-et-Muets, 2001-2004.

— aux Augustines de la Congrégation de Notre-Dame (allocation de), 451; aux Filles pénitentes du Sauveur, 589, 591; aux religieuses, 9, 364.

— pour les fédérés se rendant aux frontières (demande à domicile de), 1101.

Section des Amis de la Patrie, 1063, 1196, 1210, 1272.

— des Arcis, 899, 974, 1071, 1078, 1092, 1237, 1376.

— de l'Arsenal, 899, 1259.

— de Beaubourg, 598.

— de Beaurepaire, 1087, 1111.

— de la Bibliothèque, 74, 595, 908, 914, 966, 1093, 1389.

— de 1792, 594, 1067, 1196, 1387, 1389, 1390.

— de Bondy, 362, 1269, 1381, 1382.

— de la Butte-des-Moulins, 1167, 1170, 1210.

— des Champs-Elysées, 1076.

— de la Cité, 902, 1044, 1062, 1100, 1253, 1272.

— du Contrat-Social, 801.

— des Cordeliers, 1039.

— de la Croix-Rouge, 63, 66, 1094, 1210, 1375, 1442, 2101.

— du Faubourg-Montmartre, 213, 1063, 1193, 1378.

— du Finistère, 1047, 1168.

— de la Fontaine-de-Grenelle, 526, 906, 1039, 1082, 1175, 1377.

— des Fossés-Montmartre (faubourg Montmartre), 1374.
— des Gardes-Françaises, 1069, 1106, 1107, 1210, 1249, 1251.
— des Gobelins, 1047, 1375, 1715, 1813, 2056, 2101-2105, 2146.
— de la Grange-Batelière, 1377.
— des Gravilliers, 892, 911, 912, 942, 1036, 1071.
— des Halles, 966, 978, 1210.
— de l'Hôtel-de-Ville, 1029.
— de l'Ile-Saint-Louis, 1376.
— des Invalides, 1182, 1206, 1377.
— du Jardin-des-Plantes, 456, 1270, 1377.
— des Lombards, 910, 1040, 1374, 1378, 1816, 1825.
— du Louvre, 1065, 1070, 1179.
— du Luxembourg, 56, 541, 560, 561, 1377, 1386.
— du Mail, 687, 966.
— de la Maison-Commune, 1074.
— du Marais, 1053, 1060.
— du Marché-des-Innocents, 1045, 1397.
— de Marseille, 749, 960, 971, 1075, 1218.
— de Mauconseil, 1210, 1377.
— de Mirabeau, 387, 897, 951, 970, 1052, 1194.
— de Molière-et-la-Fontaine, 1043, 1210
— du Nord, 1272.
— de Notre-Dame, 1377.
— de l'Observatoire, 218, 425, 426, 615, 617, 911, 912, 1082, 1091, 1162, 1393, 2101.
— de l'Oratoire, 1029.
— du Palais-Royal, 783, 908, 1375, 1409, 1823, 1824, 1826, 1827.
— du Panthéon-Français, 966, 1054, 1082, 1091, 1118, 1163, 1220.
— des Piques, 1167, 1219.
— de la Place-Royale, 496, 499, 500, 503, 518-520.
— de la Place-Vendôme, 687, 976, 1029.
— Poissonnière, 1058, 1180, 1272, 2026, 2027, 2030-2032.
— du Ponceau, 966.
— du Pont-Neuf, 689, 911, 912, 919, 920, 1001, 1002, 1011, 1019, 1064, 1192, 1245.
— Popincourt, 493, 1068, 1210, 1377.
— des Postes, 437, 438, 1184, 1248, 1377.
— des Quatre-Nations, 231, 253, 1083, 1117, 1374, 1375, 1378, 1391.
— des Quinze-Vingts, 370, 1101, 1377.
— de la Réunion, 1199.
— du Roi-de-Sicile, 1180, 1377.
— du Roule, 979, 1039, 1242, 1377.
— de la Rue-de-Montreuil, 1378, 2061.
— de Saint-Philippe-du-Roule (comité de la), 696.
— de Saint-Germain-l'Auxerrois, ou du Louvre, 1070.
— de Sainte-Geneviève, 45, 1127, 1377, 2024.
— des Sans-Culottes, 1229.
— du Temple, 590, 899, 1055, 1089, 1090, 1098, 1373.
— du Théâtre-Français, 959.
— des Thermes-de-Julien, 970, 1181.
— des Tuileries, 1085, 1237, 1374, 1378.
— armée de 1792, 1067 ; de la Butte-des-Moulins, 1167 ; de Marseille, 1065 ; de l'Observatoire, 1197 ; du Panthéon-Français, 1210.
Sections (adresses de félicitations au concierge de la Conciergerie par les), 1192.
— (argenterie des églises enlevée par les soins des commissaires des), 76.
— (certificats de résidence délivrés à des émigrés par les), 1866.
— (défenses de s'occuper de l'administration des carrières faites aux), 2103.
— (délivrance des certificats de résidence surveillée par les commissaires des), 1865.
— (dispense du service militaire en faveur des ouvriers de l'Imprimerie nationale, notifiée aux), 2160, 2162.
— (distribution de riz et farine aux pauvres des), 1844.
— (élection des juges de paix par les), 1388.
— (état sommaire des subsistances envoyé aux), 1821.
— (exécution du décret sur l'évacuation des maisons religieuses confiée aux), 214, 215.
— (formation des jurys d'accusation et de jugement du Tribunal criminel du 17 août par les), 889, 893-895, 911, 912.
— (pétition sur les subsistances, présentée à l'Assemblée nationale par les citoyens actifs des), 1825, 1827.
— (prestation de serment par les ex religieux dans les assemblées des), 216.

— (procès-verbaux relatifs à la journée du 10 août, demandés aux), 925.
— (propos incendiaires contre les), 1061.
— (service des juges de paix certifié par les), 1374-1379.
Sedan (Ardennes) (correspondances suspectes de), 1060.
— (manufacture de draps à), 1182.
Segard (François-Michel), ex commis aux entrées de Paris, 1272.
Séguier (Louis-Antoine), avocat général du Parlement, 1029.
Seguy de Fontigny (Charles-Joseph), entrepreneur de roulage à Paris, 1178.
Seine (canal dans le lit de la), 2077, 2080.
Seine-et-Marne (J.-B.-M. Jollivet, député du département de), 1439.
— (directoire du département de), 812-814, 1833.
— (subsistances militaires dans le département de), 1849, 1852.
Seine-et-Oise (administrateur du département de), 1187.
— (département de), 1662, 1848.
Seine-Inférieure (département de la), 1854.
Sellier (Marie-Thérèse), religieuse Bénédictine du prieuré de Conflans, 473.
Sels minéraux (manufacture de) à Javel, 1752-1756.
Séminaire irlandais, 47, 49.
— des Missions étrangères, 2016, 2017.
— du Saint-Esprit, 34.
— des Trente-Trois, 2018-2025.
Séminaires diocésains (séminaire des Trente-Trois compris à tort parmi les), 2019, 2020, 2022, 2023.
Séminaristes pauvres (allocations aux), 34.
Sendt (Georges de), chevalier de Saint-Louis, 390.
Sendt de Tombenheim (Louise de), pensionnaire de l'abbaye de Panthemont, 408.
Seneff (sieur de Pestre, comte de), 825.
Senlis (Oise), abbaye de la Victoire, 16.
— (district de), 16
Sens (Yonne) (archevêque de), 1029, 2005.
— (chambre diocésaine de), 2005.
— (chanoine de), 1218.
— (directoire du district de), 247.
— (prêtres du diocèse de), 2005, 2006.
— (machine jenny construite à), 1652.
— (tribunal du district de), 824.
Sentier (Pierre), concierge-geôlier des prisons de Montmartre, 376, 378.
Sergent (Antoine-François), administrateur au Département de Police de la Municipalité, 949, 975, 1037, 1107, 1181-1183, 1206, 1237, 1252, 1436, 1880, 1883.
— (Louis), principal clerc d'avoué, impliqué dans le vol du Garde-Meuble, 1048.
— (sieur et dame), marchands de bois au Gros-Caillou, 406, 420, 421.
Seriziat (Pierre), ancien avocat aux Conseils, avoué au Tribunal de cassation, 1345, 1346, 1348, 1349, 1352-1354, 1358.
Sermaize (Guillaume), autrement dit Le Roy, directeur du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 995, 1065, 1086, 1088, 1094, 1170.
Serment civique, prêté par les commis des bureaux du Commerce, 1501, 1507-1509; par les directeurs du jury et les présidents du Tribunal criminel du 17 août, 960, 967; par les juges du Tribunal de commerce, 1519; par les juges des 6 Tribunaux criminels provisoires, 796; par les membres du Bureau central du Commerce, 1508, 1509; par les membres du Tribunal du 1er arrondissement, 729-732; par les membres du Tribunal du 2e arrondissement, 735, 736, 2139; par ceux du Tribunal du 3e arrondissement, 737; par ceux du Tribunal du 4e arrondissement, 742; par ceux des Tribunaux des 5e et 6e arrondissements, 747; par les membres du Tribunal de cassation, 1323, 1329; par les officiers du 6e Tribunal criminel, 866; par le Tribunal criminel du Département, 782.
Serment ecclésiastique, 39-42; (état des curés de Paris ayant prêté le), 1029; (exclusion d'une religieuse ayant prêté le), par sa communauté, 516; (offre par les Miramionnes de prêter le), 509; (prestation de) dans les assemblées des sections par les ex religieux, 216; refus de prestation de), par les Filles-de-la-Croix-Guéménée, 502, 509.
Sermon à Saint-Sulpice (scandale pendant le), 58.
Serpents des paroisses, 24-26.

SERRIÈRE, directeur général de la fabrication des assignats, 301.
Serrures de sûreté (perfectionnement des), 1593.
Serruriers (récompenses nationales accordées à des), 1562, 1584.
SERVAN DE GERBEY (Joseph), ministre de la guerre, 1592.
Service militaire (ouvriers de l'Imprimerie nationale dispensés du), 2160 2162.
SERVIÈRES (de), chef du Bureau des brevets d'invention, 1506, 1627, 1628, 1641.
Sèvres (Seine-et-Oise) (manufacture de porcelaine de), 1762-1773.
— (postes de Paris et Versailles à), 1795.
Siam (missionnaires à), 2016.
SIAU (François-Emmanuel-Léonard), député des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée législative, 1595, 1623, 1624, 1699.
SIBIRE (Sébastien-André), curé de Saint-François-d'Assise, 26.
SIGAULT (Prosper), commissaire du Conseil général de la Commune, 1180.
Signature contrefaite d'une religieuse décédée (constatation de la), 558.
Signe de ralliement de la conspiration fomentée par Du Rozoy, 1034.
Sillé-le-Guillaume (Sarthe) (curé de), 1181.
SIMARD (Pierre), rentier de l'abbaye de Panthemont, 392.
SIMIANE (Mme DAMAS de), 1206.
SIMON (Antoine), commissaire du Conseil général de la Commune, 1038, 1239.
— (Claudine-Thérèse-Geneviève), sœur SAINTE-AGNÈS, dépositaire des Bénédictines de Conflans, 470, 472.
— (Louis-Jacques), portier et pourvoyeur de l'abbaye de Panthemont, 5.
— (Pierre), fils d'une pâtissière aux Porcherons, 1244.
— cordelier du Grand Couvent, 41.
— (sieur), locataire d'un bâtiment de l'abbaye de Panthemont, 410.
SIMONNEAU (Pierre-François), commissaire au Châtelet, 1252.
SIRET, imprimeur du Tribunal criminel du 17 août, 1018.
Situation de la manufacture de Sèvres, 1767.
— critique des Bénédictines du Saint-Sacrement de la rue Saint-Louis, 569; des Filles de l'Ave Maria et de la Croix-Guéménée, 502; des Filles de Sainte-Agnès, 437; des greffiers des Bâtiments, 702; des huissiers-priseurs de Paris, 706; des propriétaires des maisons démolies, 2069; du séminaire des Trente-Trois, 2020, 2021, 2024.
— précaire des maîtres de postes, 1779, 1789.
SIVRY, boulanger, 1396.
SMITH (J. de), ancien caissier des ateliers de secours, 1959, 1960, 1962, 1963.
Smyrne (teinture rouge rosé de), 1710.
Société de la Croix-Saint-Gervais (Dames de la), 492.
— des inventions, 1618.
— du Point Central des Arts-et-Métiers, 1616-1622.
— royale de médecine, 2045.
Sœurs de la Charité, 36, 53, 56; de charité de la paroisse de Saint-Roch, 177.
— grises de la paroisse de Saint-Paul, 497.
Soie (art du fabricant d'étoffes de), 1592.
— (demande de taxation du prix de la), 1817.
— (fabrication et cardage de la), 1536, 1594.
— (métier nouveau pour varier les dessins des étoffes de), 1542, 1548.
— (moulins à), 1541, 1699.
— (procédé pour l'apprêt de la), 1709.
Soieries de Tours, 1698, 1700.
Soissons (Aisne) (camp de), 1236.
— (recette générale des finances de), 2132.
Soldat du régiment de Port-au-Prince, reconduit de brigade en brigade à son régiment, 1092.
Soldats congédiés de la garde nationale (subsistance des), 1029.
— désertés de l'armée de France (état des), 1029.
— déserteurs renvoyés à leurs corps (état des), 1029.
— prisonniers conduits au dépôt de Saint-Denis, 1029.
— du régiment des Chasseurs des Evêchés (renvoi à Versailles des), 1029.
— en uniforme (gendarme mis au carcan délivré par des), 1090.

Solde de l'ancienne garde du corps du comte de Provence (défaut de payement de la), 1956.
— du Bataillon des ports, 1941-1948.
— de la gendarmerie nationale près le Corps législatif, 1949; de la gendarmerie nationale près les tribunaux et prisons, 1950.
— de la maréchaussée de l'Ile-de-France, 1951, 1952, 1954, 1955.
— des sergents employés au recrutement du régiment provincial de Paris, 1957, 1958.
Soleils des églises, exceptés de la fonte, 78.
Solérac (Pierre-Nicolas-Gilbert), ancien major des gardes de la porte du comte d'Artois, capitaine de vétérans, 1075.
Soltho-Douglas (Charles-Luc), agent de police, 1179.
Sombreuil (François-Charles Virot, marquis de), gouverneur des Invalides, 1039.
Somme (arrêté du département de la), 1805, 1806, 1808.
— (directoire du département de la), 819.
Soniez, marchand de vin à Paris, 435.
Sorbonne (chapelain de la maison de), 34.
— (maison de), 34.
— (professeurs en théologie de), 2011.
Soreau (Jean-Baptiste-Etienne-Benoît), membre du Conseil général de la Commune, 491.
Sossy (Jean-Antoine), prisonnier à l'Abbaye, 988.
— (Jean-François), ancien lieutenant particulier de la sénéchaussée de Digne, 1082.
Soucy (Marie-Angélique de Fitte, comtesse de), sous-gouvernante des Enfants de France, 1216.
Soufflet donné par une ravaudeuse à une cuisinière, pour ses propos contrerévolutionnaires, 1246.
Soulèvements populaires, 1902.
Souliers (prix des), 1714.
Souppé (Edme-François), chirurgien assermenté près le Tribunal criminel du 17 août, 1018, 1064, 1066, 1076, 1085, 1097, 1098, 1272, 1273.
Sourds-muets (mendiants contrefaisant les), 1072, 1110.
Sourds-et-Muets (établissement des), 2001-2004.
Soury (Jean), marchand de ferraille et gagne-denier, 1193.
Souscription publique (projet d'ouvrir une) pour imprimer un almanach national, 1927.
Souscriptions accordées par Louis XVI pour des entreprises littéraires, 2046.
Soustraction d'un arrêt du Conseil du Roi dans les bureaux du Commerce, 1655.
Souvré (Marie-Anne Legendre, femme), fruitière, 2148.
Spart ou jonc d'Espagne (fabrication perfectionnée du), 1571.
Spectacle de l'Estrapade, 1226.
— de la rue Feydeau, 1106, 1144.
Spectacles (montreur de curiosités et de), 1161.
Spéculation sur les safrans, 1858.
Spinola (Christophe-Dominique-Marie-Vincent, marquis de), 1995, 1996.
Squelette d'albâtre provenant des Innocents, 92.
Stagnation du sang des boucheries, 2088, 2089.
Statue de l'église du Saint-Sépulcre, 111.
— de Henri IV sur le Pont-Neuf (étalages des orangères près de la), 1910.
Statues (registre d'entrée au Dépôt des Petits-Augustins des), 294.
— (recherche et inventaire des), 2048, 2049.
— des frères Dormans (réclamation par la municipalité de Dormans des), 315.
— en marbre blanc de Louis, comte d'Evreux, et de Marguerite d'Artois, 330.
— en pierre de Conflans, 101.
— en plâtre à l'Ermitage des Pénitents de Picpus, 360, 361.
Stéphanopoly (Dimo), inventeur d'un procédé pour la teinture en noir, 1712.
Stévenot (Claude-François), homme d'affaires, commissaire de la section de la Butte-des-Moulins, 1167.
Stouf (Marguerite-Jeanne), rentière de l'abbaye de Panthemont, 394.
Strasbourg (inspecteur et garde-magasin général de l'armée à), 1726, 1727.
Subsistance du Bataillon des ports, 1941-1948.

— de la garde nationale (fonds alloués pour la), 1933-1936.
Subsistances (achat par la municipalité de Paris de), 1837, 1838.
— (opérations relatives aux) en Bretagne, 1494.
— à Paris (état sommaire des), 1821, 1827.
— militaires (état des), 1849; (grains cédés à la municipalité de Paris par les administrateurs des), 1834.
— militaires du camp sous Paris (magasins des), 370.
— et approvisionnements, 1820-1862.
Substituts du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, 823, 826, 1335, 1343, 1345-1370.
Subvention pour les Filles-Pénitentes du Sauveur (demande de), 591.
— annuelle au séminaire des Missions étrangères, 2016, 2017.
Succession de la dame Dussart, créancière de l'abbaye de Panthemont, 389; de dom Noguères, supérieur des Barnabites et curé de Passy, 303; de M. Du Rozoy, 1035.
Successions vacantes (curatelles aux), 1391.
Suchet, membre du Conseil général de la Commune, commissaire de la section Popincourt, 493.
Sucre (élévation du prix du), 1815.
— (moyens perfectionnés d'extraire le), 1739.
— (procédé pour purifier le), 1588.
Sucreries (procédés pour purifier le sucre adoptés dans les), 1588.
Sucres (demande de taxation du prix des), 1816.
— (dépôts dans les églises de), 1814.
— rapport de M. Mosneron sur les), 1813.
Sue (Jean-Joseph), chirurgien, 1085.
Suicide (tentatives de), des condamnés de la Conciergerie, 1890, 1892; (tentative de), d'un prisonnier de la Force, 1225; d'un capitaine du bataillon du Département de Paris à la caserne de la rue Poissonnière, 1272; extraordinaire d'un jeune garçon de 14 à 15 ans, 1272.
Suif fondu (cuirs rendus imperméables par un enduit de), 1718.
Suisse (métiers mécaniques à rubans établis d'abord en), 1706.
Suisses (arrestation à Courbevoie d'un soldat du régiment des gardes), 1056.
— (cour martiale pour le jugement des officiers et soldats), 887-888.
— (départ des gardes), 1038.
— (feu dirigé sur le peuple par les gardes), 1054.
— (massacre à l'Hôtel-de-Ville des gardes), 1240.
— (mise en liberté de M. d'Affry, colonel des gardes), 987.
— (poursuite, lors du 10 août, de 2 chirurgiens majors des), 1149.
— (recherche d'effets de soldats), 1040.
— (remplacement dans la Légion germanique des gardes), 1201.
— revue passée par Louis XVI lors du 10 août, 1054.
Sully, son buste à l'abbaye de Saint-Denis, 234.
Superstition entretenue par les Filles-de-la-Croix-Guéménée, 505.
Suppression de l'ancien chemin de Lagny, 2061, 2062.
— des anciens tribunaux, 618-698, 712.
— des ateliers de secours, 1960.
— de la barrière d'un chantier de bois, 1401.
— du Bureau des Economats, 673, 676.
— du bureau de poste pour le chargement des lettres à l'Assemblée nationale (demande de), 1776.
— des Chambres de commerce, 1467.
— des Chambres des Comptes, 2133.
— de chassis vitrés d'un coiffeur, renfermant des têtes de poupées, 1414.
— de cloches dans les paroisses, 174, 582.
— du Comité central du Commerce, 1483. 1490, 1492, 1493, 1495.
— du commissaire du Roi près le Tribunal de cassation, 1342.
— des commissaires nationaux près les Tribunaux criminels, 1000.
— de la communauté des Pénitents de Courbevoie, 356.
— des confréries et associations de charité, 212.
— des congrégations séculières ecclésiastiques, 212, 439.
— des corporations religieuses, 212, 439.
— du Conseil d'Etat, 1324; du Conseil privé, 2133.

— du contrôle de l'orfèvrerie et du privilège de l'affinage, 1733.
— de 2 contrôleurs généraux des Postes, 1786, 1787, 1795.
— des corporations d'arts-et-métiers, 1920.
— des droits d'entrée à Paris, 1966.
— des échoppes des quais, 1902, 1906, 1908, 1912, 1916-1918.
— des forts de la Douane, 1626.
— des greffiers des Bâtiments, 702.
— des grenadiers et chasseurs de la garde nationale (projet de), 1937.
— des grilles de l'enclos de l'Abbaye (demande de), 253.
— de la maison des Ursulines de Sainte-Avoye, 601.
— des maisons religieuses, 204-219.
— des Madelonnettes, 535.
— des métiers mécaniques à faire des rubans (pétition pour la), 1702-1708.
— de la paroisse de Saint-Barthélemy, 153 ; de la paroisse du château de Vincennes, 117, 121, 131, 132, 136, 140.
— des recors (demande de), 712.
— du régiment provincial de Paris, 1957, 1958.
— de registres du Parlement (prétendue), 697, 698.
— du Tribunal criminel du 17 août, 996, 1019, 1022, 1024.
— du Tribunal de police correctionnelle, 994.
— des six Tribunaux criminels provisoires, 799, 876, 877.
— de vues d'une maison, 2127.
Surdité (démission d'un juré pour cause de), 976.
Suspect (fédéré de Maine-et-Loire, arrêté comme), 1101.
Suspects (pouvoirs délivrés par les commissaires de la section des Piques pour la recherche des), 1167.
Suspension de deux administrateurs du Département par le Conseil exécutif provisoire, 1204.
— du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, demandée par la Société du Point central des Arts-et-Métiers, 1617.
— des commissaires du Roi près les tribunaux civils et criminels, 717, 1344.
— de la libre circulation des grains par le département de l'Aisne, 1835.
— de Louis XVI (décret de), 782.
— des rentes du séminaire des Trente-Trois par l'Hôtel-de-Ville, 2018, 2020, 2021, 2023-2025.
— des travaux du Tribunal criminel du 17 août, 926, 940, 943.
— des travaux de construction de l'église de la Madeleine, 2072 ; des travaux de maçonnerie de la prison de Saint-Lazare, 2029.
Sutières-Sarcey, agriculteur, 1563.
Suzanne (Marie-Anne), dite de Sainte-Thérèse, religieuse bénédictine du Calvaire, 476.

T

Tabac de l'hôtel de Longueville (manufacture de), 1744-1748 ; (transport aux Grands-Augustins du), 293.
Tabacs (mode de vente des), 1744-1747.
Tabago (affaire de), 1035.
Tableau représentant le port de Brest, 2047.
— du maître-autel de l'abbaye de Montmartre (restauration d'un), 381, 382.
Tableau de la France régénérée ou *Almanach national*, 1927.
Tableaux (recherche et inventaire des), 2048, 2049.
— demandés par les Feuillants lors de leur translation à la Merci, 318-320.
— rentoilés par ordre des commissaires du Muséum national, 2054.
— de l'abbaye de Saint-Denis (dégradations des), 234.
— de l'abbaye du Val-de-Grâce (enlèvement des), 218.
— des Grands-Augustins (transport au Dépôt des Petits-Augustins des), 291.
— des Bernardins (enlèvement des), 305.
— des Capucins de la Chaussée-d'Antin (enlèvement des), 306.
— des Capucins-Saint-Honoré (enlèvement des), 101.
— des Carmélites (enlèvement des), 218.
— des Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard (enlèvement des), 309.
— des Célestins de Paris (état des), 311.
— des Chanoinesses de Picpus (envoi au Dépôt des Petits-Augustins des), 547, 548.

— de chevalet de Ribeyra, aux Madelonnettes, 531.
— de la Couronne au Louvre (conservateur des), 381, 382.
— des Dominicains de la rue Saint-Jacques (transport au Dépôt des Petits-Augustins des), 329, 330.
— de l'église de Saint-Benoît (enlèvement des), 102, 103.
— des églises supprimées (dépôt à Saint-Jean-en-Grève des), 72, 99; (entrée au Dépôt des Petits-Augustins des), 295.
— des Feuillants (enlèvement des), 101.
— du frère André dans le couvent des Jacobins de la rue du Bac (enlèvement des), 322, 323.
— des Madelonnettes (examen et enlèvement des), 531, 532.
— des maisons religieuses du faubourg Saint-Antoine (projet de vente sur place des), 219.
— des Pères de la Merci (enlèvement des), 204.
— des Pères de Nazareth (enlèvement des), 204.
— des Petits-Pères (transport au Dépôt des Petits-Augustins des), 300.
— du prieuré de Saint-Martin-des-Champs (enlèvement des), 272, 274, 278.
— de la Sainte-Chapelle (transport aux Petits-Augustins des), 329.
— des salles des Comités de l'Assemblée nationale (enlèvement des), 101.
— de la Surintendance de Versailles (catalogue des), 2052.
Tabouet (Hector), secrétaire de la section Poissonnière, 2031.
Tabourcur, lisez Tabourcux (Jean-Claude-François), maître charpentier de l'église de la Madeleine, 149.
Taille-douce (presse pour l'impression en), 1549.
Tailleurs d'habits (pensions ou aumônes des pauvres), 1924, 1925.
Talbot, locataire d'un appartement et d'un jardin aux Petits-Augustins, 298, 299.
Talleyrand-Périgord (Charles-Maurice de), membre du Directoire du Département de Paris, 2073.
Tallien (Jean-Lambert), secrétaire-greffier de la Municipalité, 901, 923, 1036.
Talon (Jean-François-Marie), commis épicier, agent de M. d'Angremont, 1186.
Talvande (Pierre), 1311 ; son frère, condamné à mort, 1310, 1311.
Tan (moulin en acier pour le), 1573.
Tannerie, 1713-1718.
Tanneurs (moulin en acier, précieux pour les), 1573.
Tapage chez une femme galante au Palais-Royal, 1210.
Tapis (fabrication de), 1577.
— de la Savonnerie et d'Aubusson, déposés aux Gobelins, 2056, 2057.
Tapisserie enseignée aux filles pauvres de la paroisse de Saint-Eustache, 438.
— (produit des travaux de) chez les Filles-de Sainte-Agnès, 440.
Tapisseries appartenant au prince de Condé, déposées aux Gobelins, 2055-2057.
— des Gobelins, d'après Boucher, 2057.
Tarbé (Louis-Hardouin), ministre des Contributions publiques, 451, 1502.
— (Rose), femme de Toussaint Florent, 1108.
Target (Guy-Jean-Baptiste), président du Tribunal du 5e arrondissement, 749.
Tarif de droits féodaux, casuels et de relief, 1635.
— du prix du salpêtre, 1759.
Tascherau (Paul-Auguste), électeur de la section de la Bibliothèque, 914.
Tassin (Gabriel), commandant en chef du bataillon des Filles-Saint-Thomas, 1093.
— (Louis), banquier à Paris, 1093.
Tavernier (Charles-Nicolas), huissier audiencier du Tribunal criminel du 17 août, 1071.
— aîné et jeune, huissiers, 924.
Taxation de frais aux huissiers du Tribunal criminel du 17 août par le greffier du Tribunal révolutionnaire, 1023-1027.
Taxe des brevets d'invention, 1636, 1640.
— des courses des chevaux de poste, 1788-et 1790, 1792, 1795.
— du prix des sucres et cafés, de la soie du cuir (demande de), 1817.
Teinture en noir (procédés pour la), 1709, 1712 ; (substitution de l'écorce de chêne à la noix de galle pour la), 1712.
— rouge incarnat d'Andrinople, 1710, 1711
— rouge rosé de Smyrne, 1710.

Teintures (procédés pour la solidité des), 1567.
Teinturier (récompense nationale accordée à un), 1567.
Télescopes (perfectionnement des), 1554.
Témoins oculaires du massacre des Suisses à l'Hôtel-de-Ville, 1240.
Temple (air de l'opéra *Richard Cœur-de-Lion*, chanté par Fr. Hue au), 1210.
— (appartement du Roi et de la Reine au), 1091.
— (commissaires de la Commune de service au), 1091.
— (meubles et effets du comte d'Artois au), 1210.
— (François Hue, valet de chambre de Louis XVI, au), 1210.
entatives de crime (pénalité applicable aux), 1088.
Tente sur la place de la Maison commune, 1227, 1231.
Tepennier-Montbaron (héritiers), 1309.
Terrain à bâtir acheté par l'abbaye de Panthemont, 410.
Terrasse (François-Nicolas), greffier, garde des Archives du Parlement, 621, 623, 624, 627, 630, 631, 633, 634, 636-638, 641, 643, 645, 646, 648, 652, 655-657, 670, 682, 685, 686, 689, 691, 697, 698, 876.
Terrasse des Feuillants, 1047, 1123.
Terrassier étouffé sous un éboulement, 1273.
Terrier de Monciel (Antoine-René-Marie), ministre de l'intérieur, 162, 1479, 1530, 1806.
Terrier de Fontenay-aux-Roses, 265; d'Issy et de Vaugirard, 249; du prieuré de Sainte-Catherine-de-la-Culture, 269; de la seigneurie d'Antony, 252.
Terriers (confection de), 260.
Tessot (Louis), garçon limonadier, 1123.
Testament de Bochart de Champigny, trésorier de la Sainte-Chapelle, 113.
— de mort de l'un des condamnés pour vol du Garde-Meuble, 1161.
Testaments (ouverture de), 1391.
Testulat de Charmières (Jean-Baptiste-Claude), acquéreur d'une maison à Paris appartenant aux Minimes de Vincennes, 342.
Tête rasée (cavaliers de gendarmerie, inculpés de vol, ayant eu comme punition par leurs camarades la moitié de la), 1042.
Têtes de poupées d'un coiffeur (châssis en verre renfermant des), 1414.
Teyssier-Desfarges, habitant au Palais-Bourbon, 1160.
Théatins, 208; (enlèvement et transport au Dépôt des Petits-Augustins de colonnes de l'église des), 363.
Thémines (dom), bénédictin de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 258.
Théo (Catherine), 1817.
Théologie (professeurs en) de Sorbonne et de Navarre, 2011.
— (séminaires diocésains consacrés aux études de), 2023.
Theule (Jean-Marc), député de la Haute-Garonne à l'Assemblée législative, 1280.
Théveneau de Morande (Charles), rédacteur du journal *l'Argus patriote*, 1194.
Thiard (Henri-Charles, comte de), commandant en Bretagne, 1029.
Thierriot (Alexis), commissaire de l'Assemblée nationale chargé de surveiller la fabrication du papier d'assignats, 1534.
Thierry, médecin du Tribunal criminel du 17 août, 1064, 1066, 1076.
— (Marie-Angélique), religieuse des Chanoinesses de Picpus, 546.
Thillaye (Nicolas-Noël-Vincent), inventeur d'un ventilateur et de pompes antiméphitiques, 1640.
Thivars (Eure-et-Loir) (jonction de l'Eure et du Loir près de), 1798.
Thomas (Françoise), veuve Lebon, ouvrière aux travaux du camp, 1111.
— (demoiselle), religieuse de l'abbaye de Panthemont, 408.
Thonio, volontaire d'un bataillon de fédérés, 2053.
Thoré (Nicolas-Philippe), curé de Saint-Hilaire-du-Mont à Paris, 164.
Thorillon (Antoine-Joseph), juge de paix de la section des Gobelins, 1375.
Thorin, chimiste, 1553.
Thouin (Gabriel), entrepreneur des travaux de la Municipalité à Saint-Lazare, 2027.
Thouret (Jacques-Guillaume), ancien député à la Constituante, juge au Tribunal de cassation, 1286; président audit Tribunal, section de cassation, 1299, 1328, 2152.

THOUVENEL (l'abbé), chapelain à Notre-Dame, 96.
THOUVENOT, commissaire de la Commune, de service au Temple, 1091.
THUBEUF (Marie-Joseph), économe des Hospitalières de Saint-Anastase ou Saint-Gervais, 1982, 1983.
THURIN (Jean-Louis), gardien de scellés, 1082.
— greffier des Commissions extraordinaires du Conseil, 622, 626.
THURIOT (Jacques-Alexis), membre du Comité de législation, 706.
TILPAULT (Pierre), marchand forain, 1092.
TINSLEY, fabricant, 1472.
Tire (main de fer, mécanisme propre à exécuter la), 1592.
TIRON (Edme), officier municipal, commissaire de l'administration des biens nationaux, 8; chargé des Contributions publiques, 2064.
Titre de marquis de Chennevières (usurpation par le sieur Rolland du), 1163.
Titres de l'abbaye de Saint-Denis (dépôt en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés des), 231.
— des biens de l'abbaye de Panthemont dans le Beauvaisis, 403; des biens de campagne de l'abbaye de Saint-Victor, 260.
— de la communauté de la Merci (transport aux Archives des biens nationaux des), 332.
— de familles nobles, conservés au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, 276.
— de noblesse (brûlement, en 1792, des), 1218.
— de la procure générale de l'ordre de Cluny, 275.
— de propriété des Annonciades Célestes de la rue Culture-Sainte-Catherine, 442; de maisons aux Annonciades de Saint-Denis, 445; des Bénédictines du Saint-Sacrement (enlèvement des), 577-580; des Célestins de Marcoussis (dépôt aux Célestins de Paris des), 312; des Hospitalières-de-la-Miséricorde, 1979; des Hospitalières de la Place Royale, 1970; des Hospitalières de la Roquette, 1975; des Hospitalières de Saint-Anastase ou Saint-Gervais, 1980-1983.
— du prieuré de la Madeleine à Trainel, 433, 434; du prieuré de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (recherche des), 263.
— de la Sainte-Chapelle, 113; de la seigneurie de Châtenay, 270.
— et papiers des Minimes de Vincennes (transport à Bourg-la-Reine des), 338, 341; et papiers de la paroisse de Saint-Hilaire-du-Mont à Paris, 163.
Tiverny (Oise) (curé de), 1758.
Toiles (jennys et mull-jennys pour la fabrication des), 1692.
— dites calicots, façon d'Angleterre, 1652.
— fournies à l'abbaye de Panthemont, 393.
— peintes (machine pour l'impression des), 1630; peintes ou imprimées, 1652.
TOLOZAN (Jean-François), ex intendant du commerce, chargé de la liquidation de l'ancienne administration du Commerce, 1456-1458, 1461, 1462, 1468-1472, 1479, 1485, 1487, 1511, 1538-1542, 1545, 1546, 1548, 1556, 1594, 1648, 1652, 1653, 1656, 1659-1661, 1671, 1672, 1676-1679, 1681-1684, 1686, 1687, 1689, 1691-1696, 1698, 1700, 1701, 1709, 1711, 1712, 1722, 1723, 1725-1727, 1731, 1732.
Tombeau du président Dauvet, en l'église de Saint-Landry, 106, 107.
Tombeaux dans l'église des Jacobins de la rue Saint-Jacques (enlèvement des), 330.
— du couvent des Grands-Augustins, 291.
— en marbre noir de Louis, comte d'Evreux, et de Marguerite d'Artois, 330.
Tombes du cimetière des Innocents (description des), 632.
Tonkin (missionnaires au), 2016.
Tontine (invention de la *Régie civique*, sorte de), 1641.
TOUCHE (Mme de la), 1228.
TOULLET (François-Gaspard), épicier à Paris, 83.
TOULOUSE (Louis-Alexandre de BOURBON, comte de), 234.
Toulouse (Haute-Garonne) (avocat au Parlement de), 1365.
— (Chambre de commerce de), 1476.
— (maître en chirurgie à), 1325.
— (Parlement de), 1029.
— (pourvoi en cassation par des femmes de), 1280.
Tourbe (distillation de la), 1553.
— (travaux sur la), 1569.

Tour-du-Pin-Gouvernet (Jean-Frédéric, comte de La), ministre de la guerre, 1029.
Tournachon (François), membre du Comité central du Commerce, 1490, 1508, 1509, 1690.
Tournai (Belgique) (arrestation de deux anciens gardes du corps comme espions à), 1198.
— (prétendue défaite d'un détachement de l'armée du Nord à), 1383.
Tourneaux (Jean des Fontaines des), chargé de la garde des magasins du Roi à Saint-Denis, 1214.
Tours (Indre-et-Loire) (ex inspecteur des manufactures à), 1698, 1701.
— (fabricants et marchands de soieries de), 1698, 1700.
Tours de force (faiseurs de), sur le Pont-au-Change, 1232, 1237.
Tourtille-Saugrain (Pierre), entrepreneur de l'illumination de Paris, 2113.
Tourtot (Antoine), ex chanoine de la Sainte-Chapelle, 1245.
Tourzel (Mlle Pauline de), 1216.
Toussaint, l'un des commissaires chargés de l'organisation des troupes à Paris, 1201.
Trainel (Aube), ferme de la Madeleine, 433, 434.
Traitement des bibliothécaires des bibliothèques de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés, 2034, 2038, 2039.
— des chanoines et chapelains de la Sainte-Chapelle, 114.
— du concierge-geôlier des prisons de Montmartre, 376, 378.
— du commissaire du Roi, du greffier et des huissiers du Tribunal d'appel de la police correctionnelle, 767.
— des députés du Commerce, 1467.
— des exécuteurs des jugements criminels, 884.
— des greffiers chargés d'inventorier les pièces déposées dans les greffes du Parlement, 674.
— des Hospitalières de la Place-Royale, 1971-1973.
— d'un juge absent (retenue de portion du), 871.
— des juges de paix, 1375.
— des juges au Tribunal de cassation, 1286, 1291, 1308, 1312, 1341, 2150, 2152.
— des juges des Tribunaux criminels provisoires, 795, 808, 809, 813, 816, 817, 869, 872, 875.
— des membres du Tribunal criminel du 17 août, 982, 996-999, 1000, 1004-1010, 1012, 1017.
— des personnes attachées à l'administration du Commerce, 1455, 1464, 1470.
— des professeurs au Collège de France, 2009, 2010; des professeurs de la Faculté de droit, 2012-2014; des professeurs en théologie de Sorbonne et de Navarre, 2011.
— des religieuses Augustines de la Congrégation de Notre-Dame, 455, 457; des religieuses de l'Ave-Maria, 464; des Bénédictines de Conflans, 470; des Bénédictines de la Présentation, 566; des Bénédictines de la rue Saint-Louis, 568, 571, 573-575, 583, 585; des Bénédictines de la Ville-l'Evêque, 469; des Carmélites de la rue Saint-Jacques, 481; des Filles-du-Calvaire, rue de Vaugirard, 476; des Filles-de-la-Madeleine ou Madelonnettes, 528, 529; des religieuses de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, 538; des religieuses de Port-Royal (fixation du), 422, 423; des Filles-de-Saint-Joseph ou de la Providence, 526, 527; des religieuses de l'abbaye de Panthemont, 398, 417; des Ursulines du faubourg Saint-Jacques, 602, 603, 609-611.
— des religieuses rentrées dans la vie civile, 210, 211.
Traitements des députés au Corps législatif (cumul avec les traitements d'évêques et de curés des), 33.
— des gardiens des archives des cours et juridictions supprimées (payement des), 623, 628, 636-644, 651, 653, 660, 670, 682.
— des magistrats composant les commissions du Conseil, 673, 676.
— ecclésiastiques, 1-38, 233, 236, 240.
Traiteurs (pensions ou aumônes des pauvres), 1922, 1923.
Transcription des jugements du Tribunal de cassation, 1336.
Transfèrement de M. Bachmann de l'Abbaye à la Conciergerie, 1040; d'une compagnie du bataillon de Saint-Roch à la caserne de la rue Verte, 769; du sieur

Poupart de Beaubourg, prisonnier de l'Abbaye, à Orléans, 1880; d'un prisonnier mis au violon de la section Popincourt à la Force, 1068.
Translation du Bureau de paix du 1er arrondissement dans les salles hautes de la Cour des Aides, 768, 769.
— de la châsse de sainte Geneviève dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, 159, 245.
— des Grands-Augustins aux Carmes de la Place Maubert, 291.
— des Augustins de la Place des Victoires aux Grands-Augustins, 300.
— des religieux Bénédictins en l'abbaye de Saint-Denis, 220-228, 230, 236, 240, 248, 254, 257, 258.
— des Feuillants de la rue Saint-Honoré chez les Pères de la Merci, 318-320.
— des prisons du Châtelet à la Conciergerie ou à Saint-Lazare (projet de), 710.
Transport à la Bibliothèque nationale des archives de la noblesse (projet de), 2033.
— au greffe du Tribunal de cassation des greffes du Conseil privé et du Conseil des finances, 665, 668, 669, 671, 672.
— à l'Hôtel-de-Ville des archives de Saint-Germain-des-Prés, 252.
— de l'argenterie de l'abbaye de Longchamp au district de Saint-Denis, 373.
— des bibliothèques ecclésiastiques supprimées (frais de), 2034, 2035, 2038-2041.
— des diamants et autres objets se trouvant au greffe du Tribunal criminel du 17 août à la Caisse de l'Extraordinaire, 1001, 1002.
— des fardeaux (machine pour le), 1586.
— des minutes et papiers du Tribunal criminel du 17 août supprimé dans les greffes des tribunaux, 996.
— du mobilier de l'abbaye de Montmartre à Saint-Denis, 385.
— des papiers de l'abbaye de Montmartre au district de Saint-Denis, 379.
— des registres des Madelonnettes à la Municipalité, 536.
— des statues des frères Dormans à Dormans (demande du), 315.
— des tableaux de la Surintendance de Versailles au Vieux-Louvre, 2052.
— des titres des Pères-de-la-Merci aux Archives des biens nationaux, 332.
Transports de la Trésorerie nationale pour la guerre et la marine (frais des), 1900.
Travaux à l'abbaye de Montmartre (exécution de), 388; à l'abbaye de Panthemont, 404, 405, 411.
— de charité (ébéniste, ayant travaillé aux), 1232.
— du comité central du Commerce, 1483.
— de démolition des Tuileries, 885.
— de dentelle, lingerie, broderie et tapisserie chez les Filles-de-Sainte-Agnès (produit des), 440.
— de l'église de la Madeleine (suspension des), 2072.
— des églises de Paris, 143-145, 149-151, 155-158, 161, 162, 178, 179.
— du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août (état des), 995.
— de maçonnerie au couvent des Filles-de-Sainte-Valère, 612; pour convertir en prison la maison de Saint-Lazare (suspension des), 2028, 2032.
— du Panthéon français (continuation des), 2073.
— des ponts et quais de Paris, 2077-2082.
— de réparation au monastère de l'Ave Maria, 463; à la toiture de l'abbaye de Saint-Denis, 225; à la toiture de l'église de Saint-Germain-des-Prés, 61.
— de la salle de la Convention nationale, 2074, 2075.
— pour la construction d'une chapelle en l'abbaye de Saint-Antoine, 366.
— pour l'installation du Tribunal criminel du Département (inconvénients d'une adjudication au rabais des), 777.
— pour la reconstruction d'une maison sujette à retranchement, 1398.
— exécutés au Champ de la Fédération, 2128; dans les carrières, 2105, 2111.
— littéraires (pensions à des religieux pour), 206.
Tréfontaine (Jean-Baptiste Deschamps), commissaire de la section de 1792, 1206.
Treilhard (Jean-Baptiste), président du Tribunal criminel du Département, 961, 972.
Tremel, ingénieur mécanicien, 1585.
Trémery (Jacques-François), employé à

la Trésorerie nationale, 1647, 1649-1651, 1725.
Trésor public, 673, 1285, 1314, 1477, 1626, 1667, 1842, 1845, 1853, 1862, 1900, 1919, 1920, 1924, 1941, 1957, 1958, 1996, 2016, 2020, 2021, 2025, 2111, 2117, 2118.
— de l'abbaye de Montmartre, 386.
— de la sacristie du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, 279, 281-290.
— de la Sainte-Chapelle de Paris, 54.
— de la Sainte-Chapelle de Vincennes, 129, 131.
Trésorerie nationale, 77, 145, 150, 151, 996, 1005, 1019, 1052, 1286, 1480, 1488, 1512, 1610, 1611, 1613, 1614, 1643, 1678, 1845, 1851, 1853, 1855, 1859, 1860, 1900, 1968, 1969, 1999, 2003, 2005, 2009, 2023, 2035, 2036, 2069, 2072, 2111, 2119, 2136.
Trianon (Seine-et-Oise) (château de), 2050.
Tribunal criminel provisoire (Premier), 798, 802-817, 1072.
— criminel provisoire (Deuxième), 818-834, 2123.
— criminel provisoire (Troisième), 331, 333, 835-840, 1890, 2116, 2147, 2148.
— criminel (Quatrième), 58, 59, 61, 64, 841-853, 2147.
— criminel provisoire (Cinquième), 43, 57, 1366, 2148.
— criminel provisoire (Sixième), 1017, 2149.
— criminel du Département (accusateur public du), 2146 ; (chambres du Conseil au-dessus du), 929 ; (commissaire du Roi près le), 807, 2145 ; (connaissance des crimes et délits commis dans le Département enlevée provisoirement au), 961-963 ; (élection des juges suppléants du), 783 ; (installation au Palais du), 710, 768-778, 793 ; (juges de service près le), 719, 733, 734 ; (président du), 1086 ; (prestation du serment civique par les juges du), 782 ; (renvoi des procédures du Tribunal criminel du 17 août au), 1011.
— criminel du 17 août (affaires jugées par le), 1028-1178 ; (affaires non suivies ou dont les prévenus ont été mis en liberté par le), 1179-1219 ; (commission rogatoire du tribunal de Mortagne au), 1203 ; (constatations de décès et permis d'inhumer par les chirurgiens du), 1272, 1273 ; (enlèvement des armoiries de l'ancienne royauté dans la salle d'audience du), 1052 ; (flagrant délit de vol à l'audience du), 1130 ; (organisation et fonctionnement du), 887-1027 ; (papiers saisis chez diverses personnes par ordre du), 1211-1218 ; (tentative de vol à l'audience du), 1128 ; (vol de portefeuille à l'audience du), 1062.
— séant au Châtelet, 1353.
— séant aux Minimes, 2140-2143 ; (accusateur public du), 816.
— séant aux Petits-Pères, 1249, 2140 ; (La Saudade, ancien accusateur public près le), 1359.
— d'appel de la police correctionnelle, 750, 757-767, 1366 ; (juges de service près le), 719, 733, 734.
— du 1er arrondissement, 722-732, 759, 790, 1052, 1053, 1158.
— du 2e arrondissement, 733-736, 2139.
— du 3e arrondissement, 737, 1063.
— du 4e arrondissement, 738-742, 760, 1356, 2140-2143.
— du 5e arrondissement, 743-749.
— du 6e arrondissement, 877, 1294.
— de cassation, 709, 1058, 2150-2152 ; (Chambre du Conseil du), 1362 ; commissaire du Roi ou du pouvoir exécutif près le), 717, 2140 ; (défenses à l'occasion des jugements pour les événements du 10 août, de se pourvoir au), 891 ; (organisation et fonctionnement du), 1275-1333 ; (substituts du commissaire du Roi près le), 807, 823, 826 ; (translation des greffes des Conseils au greffe du), 620, 665, 669, 671, 672, 677, 678, 681, 684.
— de commerce, 1514-1519.
— des criées, 1306.
— des dix (La Saudade, ancien accusateur public près le), 1359.
— de famille (tenue chez le juge de paix du), 1373.
— de paix du 1er arrondissement (translation du), 768, 769.
— du peuple (liberté obtenue par un prisonnier au), 1248.
— de police correctionnelle (abandon au Bureau central des juges de paix du local du), 763 ; (commissaire du Roi près le), 811, 812 ; (commissaire du

pouvoir exécutif près le), 717; (installation et fonctionnement du), 750-757, 761, 1072, 1080, 1107, 1262, 2144; (salle d'audience du), 650, 750; (suppression du), 994.
— de police municipale, 680, 751, 1046, 1047, 1113, 1392-1420; (inculpation relative au commerce de l'argent, déférée au), 986.
— pour le jugement des officiers et des soldats Suisses (demande par les commissaires de la Commune d'un), 888.
Tribunaux (gendarmerie nationale servant près des), 969, 1950; (installation des nouveaux), 618, 715, 716; (réorganisation du service des huissiers près les), 711, 712; (suppression des anciens), 618-698, 712.
— civils et criminels (projet de réunir dans l'enceinte du Palais les), 709, 710; (renvoi des procédures commencées par le Tribunal criminel du 17 août aux), 996; (suspension des commissaires du Roi près les), 717.
— criminels, 674, 709, 784, 801.
— criminels (pétition de la section du Contrat social pour l'établissement de 12), 801.
— criminels extraordinaires pour les crimes du 10 août (demande de 6), 898.
— criminels provisoires (attribution des procès existants dans les tribunaux d'arrondissement aux), 786-788; (commissaires du pouvoir exécutif près les), 717; (demande de maintien des commissaires du Roi près les), 834; (distribution des locaux pour le service des), 778; (jugement des auteurs d'attroupements séditieux et d'embauchage par les), 1326; (lenteur des), 1875; (suppression des commissaires nationaux près les), 1000; (suppression des), 799, 876, 877.
— d'appel (choix par les accusés des), 787, 788, 792.
— d'arrondissement (augmentation du nombre des juges dans les), 718-721; (commissaires du pouvoir exécutif près les), 717; (fonctions d'arbitre dans des tribunaux de famille déférées par les 4e et 5e), 845; (jugement des procès criminels existants dans les), 786-788, 793; (répartition des procès à juger par les six Tribunaux criminels provisoires entre les), 799; (traitement des greffiers et huissiers des), 767.
— des 6 arrondissements (conférences par les membres des), 713; (renvoi des procédures du Tribunal criminel du 17 août aux), 1011.
— de district à Saint-Denis et à Bourg-la-Reine, 721.
— du district de Paris (affaires criminelles pendantes aux 6), 792.
— de famille, 2153; (rôle d'arbitre dans des), 845.
— du royaume (état des), 716.
Tricot, complice du vol du Garde-Meuble, 1818.
Tricots à côtes (fabrication des), 1693; (métiers anglais pour la fabrication de), 1696, 1697.
Tringles (machines à polir les), 1562.
Trippier, huissier du Tribunal criminel du 17 août, 1023.
Tristan (Thomas), marchand de légumes, 1232.
Trochu, marchand de cervelas et de saucisses sur le quai de Gèvres, 1232.
Troity (Charles), vivant de son revenu, 1150.
Tronquoy (André), ancien trésorier de France au Bureau des finances de Bordeaux, 1481.
Troubles excités sur les boulevards par la Légion germanique, 1201; fomentés par les prêtres réfractaires, 42, 53, 63; occasionnés par le renchérissement des denrées coloniales, 1815, 1816.
Trouillard (Charles-Joseph), ex curé de Sillé-le-Guillaume, 1181.
Troupes (cuisson et distribution des aliments aux), 437.
— (projet de placer dans les maisons religieuses du faubourg Saint-Antoine des), 219.
Troussier, fabricant de chapeaux, 1731, 1732.
Trouvez (Marie-Adélaïde), tenant restaurant dans une échoppe du quai du Louvre, 1085; (Marie-Madeleine), sa sœur, 1085.
Truchon (Germain), juge du Tribunal criminel du 17 août, 901; directeur du jury du même Tribunal, 959; adminis-

trateur du Département de Police, 959; substitut du procureur de la Commune, 1210.
TRUMEAU (Jean-Baptiste-Charles-Christophe), receveur des domaines nationaux, 572.
Tuileries, appartement de Louis XVI, 1039, 1089.
— appartement de M. de Montmorin, 1039.
— (château des), 1032, 1086, 1093, 1240.
— conspiration des Chevaliers du Poignard, 1040, 1189.
— correspondances des personnes de la Cour y trouvées, 1216.
— Cour royale, 1040, 1240.
— (effets trouvés aux), 2053.
— (événements de la nuit du 9 au 10 août et de la journée du 10 août au château des), 1036, 1054, 1089, 1187, 1191, 1240.
— (envoi à la Monnaie des bijoux et objets d'or et d'argent des), 77.
— (garde des), 1085.
— (levée des scellés apposés au château des), 2051.
— objets y ramassés le 10 août, 1248.
— papiers y trouvés, 1039.
— (pavillon des), 1914.
— relations de M. Bertrand de Molleville avec le château, 1184.
— (salle de la Convention nationale au château des), 2075.
— vol d'argenterie au château, lors du 10 août, 1127.
— (vol de portefeuille dans le jardin des), 1065.
Tumulte dans l'église des Irlandais, 57.
TURGAN, premier commis du Bureau de liquidation des biens nationaux, 324.
Turin (Italie) (Académie de), 1716, 1718.
— (émigrés à), 1218.
TURPETIN (Nicolas-François), député du Loiret à l'Assemblée législative, membre du Comité de l'ordinaire des finances, 155, 158.

U

Union du chapitre de Saint-Maur au chapitre de Saint-Louis-du-Louvre, 109; de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à celle de Saint-Sauveur, 178.
Urines (infection du préau de la Conciergerie par les), 1887.
Ursulines de la rue ou du faubourg Saint-Jacques, 602-611.
— de la rue Sainte-Avoye, 596-601.
Usurpation de titre et de l'écharpe d'officier municipal, 1070; du titre de marquis de Chennevières, 1163.
Uzès (Louis de BÉTHISY, évêque d'), 5.

V

VADELORGE, boucher à Paris, 1271.
Vagabonds (échoppes vides occupées par les), 1901, 1907.
— (éloignement des), 1899.
VAILLANT (compagnie) casernée rue de Babylone, 1234.
Vainqueurs de la Bastille (J.-B. RENAUD, capitaine de la 1re compagnie de gendarmerie nationale, l'un des), 1210.
VALADE, libraire de M. de Laporte, 943.
Val-d'Osne (Bénédictines du) à Charenton, 741.
VALIOUD, premier commis de l'administration du Commerce, 1469, 1485, 1487, 1513, 1598, 1653, 1690.
VALLAT, employé au Bureau de liquidation des Chambres de commerce, 1507-1509.
VALLÉE, habitant de Paris, 1872.
VALLERAND (Mme), habitant dans l'abbaye de Port-Royal, 425.
VALLET DE VILLENEUVE (Pierre-Armand), trésorier général des dépenses de la Ville, 2069, 2119, 2122.
VALLIÈRE (Mme de), propriétaire de la maison affectée aux bureaux de l'administration du Commerce, 1477.
VALLIET (sieur), mandataire des Bénédictines anglaises, 450.
VALLON (sieur), commissionnaire, 2085.
VALOIS (Adrien), inspecteur de la Voirie, 1127.
VALTAT, greffier du Tribunal criminel du 17 août, 911, 912.
VALTEAU DE LA ROQUE, auteur d'un rapport sur l'organisation des dépenses municipales, 1029.
VANDERMONDE (Alexandre-Théophile), membre de l'Académie des sciences, 1537, 1539, 1540, 1596.

VANGLÈNE (Marie-Anne-Paule), dite sœur SAINTE-GERTRUDE, religieuse du couvent des Madelonnettes, 535.
VANHECK (Jean-Baptiste), membre du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 900, 1055.
VANHOENACKER (Louis-Bonaventure), président du Comité de commerce, 1676.
VANNEY (Jean-Claude), prisonnier de l'Abbaye, 1880, 1882, 1883.
Vanves (Seine), laboureur, 264.
— terres du prieuré de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 264.
— (vignes dépendant de la cure de), 201.
Var (directoire du département du), 1082.
VARDON (Louis-Alexandre), député à la Convention nationale, membre du Comité de surveillance, 1082.
VARIN (Louis), chaudronnier, 1263.
— (Louis), habitant de la section de Mauconseil, 1210.
Vases sacrés exceptés de la fonte, 78.
— sacrés des Madelonnettes (enlèvement des), 531.
— sacrés du couvent des Minimes de Vincennes (enlèvement des), 338.
— pour les offices des Feuillants transférés à la Merci (demande de), 318, 319.
VASSAN ou VASSEN (Charles), commissaire de la Commune chargé de procéder au tirage des jurés du Tribunal criminel du 17 août, 964.
VATINEL (Marie-Marguerite-Anne SAILLY, veuve), couturière, 1044.
VAUBECOURT (compagnie de), 1039.
VAUCANSON (calandre acquise de M. de), 1701.
VAUCHER (Claude), ancien garde française, 1111.
VAUDÉ (sieur), poursuivi par le tribunal de Meaux. 790.
VAUDIN, commissaire de la Commune, chargé de saisir les armes au greffe du Châtelet. 692-696.
Vaugirard (charretier à), 1041.
— (laitier à), 1115.
— (manufacture d'acides à Javel sous), 1752.
— (plan de la seigneurie de), 251.
— (registre de police de la municipalité de), 1233.
— (terrier de), 249.
VAUREMOIRE (Etienne-Modeste), sous-chef du Bureau de liquidation des biens nationaux, 218, 291, 361.
VAUTIER (Denis), peintre, faux monnayeur, 1035.
— capitaine de la 1re division de gendarmerie nationale à Saint-Denis, 969.
VAUTREY (Victor), ex garde du Roi, 1183.
VAUVERSIN (frère), religieux du couvent des Pénitents de Courbevoie, 356.
VAUVILLIERS (Jean-François de), administrateur du Département des Subsistances de la Municipalité, 1830.
VAUZUT, employé au Bureau central du Commerce, 1509.
VAVOQUE (Philippe), tapissier-rentrayeur, garde-magasin de la manufacture des Gobelins, 2055-2057.
VELINE (Pierre-Louis), entrepreneur des travaux de la Municipalité à Saint-Lazare, 2027.
VELLY (Augustin de), administrateur au Département des Gardes nationales de la Municipalité, 1029.
Velours de coton (manufacture de), 1556.
Venise (Italie) (ambassadeur de), 1070.
Vente aux enchères des tabacs de la Ferme générale, 1744, 1745.
— de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, 224.
— du bois de corde de la maison de Saint-Lazare, 2032.
— d'un cabinet d'histoire naturelle, rue de la Sourdière, 327.
— des camions et brouettes des ateliers de secours, 1959, 1960.
— de chemise volée, 1249.
— des diamants de Monsieur (négociations pour la), 1170.
— d'équipements militaires par un volontaire déserteur, 1043.
— de farine à la Halle, 1842.
— des grilles, de l'orgue et de l'horloge des Grands-Augustins, 291.
— d'image obscène, 1222.
— de la maison et de l'enclos des Chartreux (projet de), 313.
— des maisons religieuses, 210, 211, 214.
— du mobilier de l'abbaye de Montmartre (projet de), 385; du mobilier des Minimes de Vincennes, 338, 339, 343-

345, 347; des mobiliers des couvents du district de Saint-Denis, 355.
— de l'orangerie des Dominicaines-de-la-Croix, rue de Charonne, 495.
— de l'orgue de l'église des Théatins, 363.
— de pain inférieur de poids, 1396.
— de statues des églises aux enchères, 101.
— par adjudication de la chapelle de Saint-Yves, 112; de l'église de St-Honoré, 105; de l'église de St-Landry en la Cité, 106; de l'église du Saint-Sépulcre, 111; de l'église de Sainte-Croix en la Cité, 112; de l'Ermitage de Picpus, 112, 357, 358, 360, 361; des raisins et melons du jardin des Filles-Saint-Thomas, 594, 595.
— sur folle enchère de domaines nationaux adjugés, 2129-2131.
— frauduleuse de coupons d'actions de la Compagnie des Indes, 520.
— privilégiée d'un tarif de droits féodaux, 1635.
— secrète de l'argenterie des Ursulines de Sainte-Avoye par les religieuses pour l'acquit de leurs dettes, 598-600.
Ventilateur pour les vidanges (invention de), 1640.
Vénus sur les Eaux, tapisserie des Gobelins, d'après Boucher, 2057.
VERA, fabricant de draps feutrés, 1577.
VERDIER (Jean, dit MARTIN), commissaire du Conseil général de la Commune, 1239.
VERDURE (Sénateur), marchand forain, 1209.
VERGNE (Pierre-Nicolas), greffier de la section de 1792, 1389.
VERGNIAUD (Pierre-Victurnien), député de la Gironde à l'Assemblée législative, 887.
VERMEIL (Michel), directeur du jury d'accusation près le Tribunal du 5e arrondissement, 743, 745.
Vermine dans les cachots de la Conciergerie, 1888.
VERNE DE BESSEUIL (Gabriel-Louis), ancien secrétaire greffier du Conseil d'Etat, 680, 683.
VERNEILH-PUYRASEAU (Jean-Joseph de), député de la Dordogne à l'Assemblée législative, 756.
VERNEUIL (dom Charles-François), prieur de l'abbaye de Saint-Denis, 54, 222, 232.
VERNIER (Jean-Baptiste), tailleur, 1225.
— (Nicolas), ex président au Grand-Conseil, 1184.
VERNIQUET (Edme), architecte du Jardin des Plantes, 1232; architecte, inspecteur en chef de la Voirie, 1909.
Vernis de cire, pour les peintures à l'huile, 1570.
Verrerie de la Gare, 1273.
VERRIER (Louis-Pierre), ancien accusateur public, commissaire du pouvoir exécutif près le 2e Tribunal criminel, 823, 826, 834.
Versailles (Seine-et-Oise), appartement occupé au château par le maître d'armes du Prince Royal, 1187.
— (arrestation de deux gendarmes du camp de Paris à), 1042.
— (assassinat des prisonniers d'Orléans à), 1042.
— (château de), 2050.
— (comité de police de), 1187.
— (comité de surveillance des trois corps administratifs de), 1187.
— (conseil général de la commune de), 1187.
— (domicile du caissier de la manufacture de Sèvres à), 1767.
— équipages du régiment de Flandre y conduits, 1214.
— (juge de paix de), 1187.
— maison de détention des Récollets, 1207.
— (maîtres de postes de), 1795.
— (messageries de Paris à), 1012.
— (moulins à manège et à bras établis à), 1562.
— (municipalité de), 1187.
— (postes de Sèvres à), 1795.
— (procureur de la commune de), 2050.
— régiment des Chasseurs des Evêchés, y renvoyé, 1029.
— (régisseur général des domaines et bois de), 2050.
— (tableaux de la Surintendance de), 2052.
Vertumne et Pomone, tapisserie des Gobelins, d'après Boucher, 2057.
VESTIER (Antoine), peintre, membre de l'Académie de peinture, 1052.
VEYTARD (François-Xavier), curé de Saint-Gervais à Paris, 61.
VEZELAY (M. de), propriétaire, rue de Courcelles, 2095.

VIAL (Pierre), ancien député extraordinaire du commerce de Lyon, administrateur des Messageries, 1482.
VIALFOND (Henri), gagne-deniers, 1127, 1248.
VIALLON (Jean-Marie), bibliothécaire de Sainte-Geneviève, 2036, 2037.
VIBRAY (postillon de M. de), 1224.
VICQ D'AZYR (Félix), secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine, 2045.
VICTOR (Pierre), garçon perruquier, 1168.
Vidanges (écoulement des), dans les ruisseaux et égouts, 2084.
— (ventilateur et pompes anti-méphitiques pour les), 1640.
Vidangeurs (procédés pernicieux des anciens), 1640.
VIDAUD (Joseph-François), faussaire, écroué à l'Abbaye, 1880, 1882, 1883.
VIDOUVILLE (Guillaume-Jacques-Germain DURET, dit), habitant à la Chapelle, 1083.
Vienne (Isère) (président du district de), 1296.
VIÉNOT, receveur de l'enregistrement et des domaines à Vincennes, 126, 128, 133.
Vierge miraculeuse de la rue aux Ours, (pavés teints du sang de la), 279, 280.
VIGÉE (Louis-Jean-Baptiste-Etienne), chef du Bureau de liquidation des biens nationaux, 75, 102, 104, 152, 274, 292, 293, 296, 301, 305, 322, 326, 469, 550, 598, 599, 603.
VIGIER (Pierre), président du tribunal criminel du département du Gard, 1295.
VIGNER (Cyr-Jacques), administrateur au Département de Police de la Municipalité, 509, 519, 666, 1958.
Vignerons (condamnation à l'amende de), 1397.
VIGNON (Barthélemy), architecte, 2074, 2075.
— (Claude ou Claude-François), peintre, 531.
VIGOR (Etienne), chanoine régulier et procureur général de l'ordre des Prémontrés, 12, 20.
— (sieur), inspecteur de la Voirie, 2090.
VIGUIER DE CURNY (Charles-Joseph), commissaire des guerres des troupes du Département de Paris, 1941, 1943, 1945-1948.
VILAIN, entrepreneur de maçonnerie, 1398.
VILLAIN (François-Pierre), archiviste de la Municipalité, 275, 276, 333, 428, 1979.
VILLEGÉGU, citoyen de la Martinique, 1735, 1736, 1738.
Villegénis (Seine-et-Oise), maison de campagne de Mlle de Condé, 1167.
Villejuif (Seine) (confréries en l'église de Saint-Cyr et Sainte-Julitte de), 202.
Villemomble (Seine) (prieuré cure de), 203.
— (vignerons de), 203.
VILLENEUVE (l'abbé Guillaume de), chapelain en l'église Saint-André-des-Arts, 18.
— (Louis-Philippe), domestique de M. de Montboissier, 1228.
Villers-Cotterets (Aisne) (désertion de volontaire à), 1225, 1236.
Villetaneuse (Seine), paroisse, 73.
Villette-Saint-Lazare (bailliage de la), 2029.
VILLIERS (Pierre-Louis-Antoine-Jean-Baptiste), professeur au collège de Cambrai, 806.
VILLIOT (Hubert), concierge du jury d'accusation du Tribunal criminel du 17 août, 1018, 1020.
Villuis (Seine-et-Marne), domaine de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, 247.
Vin apporté par le peuple à un condamné mis au carcan, 1090.
— fourni à la communauté de Sainte-Agnès, 435.
— gâté mis en vente sur le port (dégustation de), 1412, 1413, 1419.
VINAN (Pierre), laboureur, 1248.
VINANT (Pierre), gagne-deniers, 1127.
Vincennes (Seine) (église de Notre-Dame de la Pissotte à), 117, 131, 140.
— (église paroissiale du château de), 116-121, 131, 132, 136, 140.
— (habitants de), 2062.
— (location du château de), 126, 127, 130, 132, 133, 136.
— (Minimes du parc de), 336-351.
— (municipalité de), 120-122, 127, 131, 133, 134, 136, 140, 142.
— (passage de 2 compagnies de la section de Molière partant pour les frontières à), 1043.
— peintre, faux monnayeur, incarcéré à), 1035.
— (petit parc de), 126, 128, 134, 136, 138.
VINCENS-PLANCHUT (Jean-César), député du

Gard à l'Assemblée législative, 34, 211, 212.
VINCENT, employé au Bureau de liquidation des Chambres de commerce, 1507-1509.
Vins (procédé pour la manipulation des), 1740, 1741.
— de Bordeaux et de Bourgogne (procédés pour fabriquer des), 1741.
Violation de la loi par le Tribunal de cassation, 1310, 1311.
VIOLETTE (Françoise), cuisinière, 1246.
VIOMÉNIL (Antoine-Charles DU HOUX, baron de), lieutenant général, 1032.
VIOT (Jean-Baptiste), déserteur du régiment de Condé, 1156.
VIRIEU (Marguerite-Félicienne de), supérieure de l'abbaye de Panthemont, 405.
VIRIOT (l'abbé), habitant le Louvre, 1212.
Vis (machine propre à fendre des têtes de), 1574.
VISIER (Marie-Jeanne), veuve de François-Gaspard TOULLET, épicier à Paris, 83.
Visitandines de la rue Saint-Jacques, 50, 613-617.
Visite d'appartements et jardins du château de Vincennes par experts, 141.
— de cadavres à l'Hôtel-Dieu, 1066, 1085.
— des carrières par des commissaires de la section des Gobelins, 2101-2107.
— du château de Vincennes par la Commission des Monuments, 124.
— de la Conciergerie par les commissaires du Conseil général de la Commune, 1192.
— de la manufacture de Sèvres par l'Empereur, 1767.
— des marchandises pour l'exportation, 1623-1626.
— du Pont Neuf et du pont Notre-Dame par l'inspecteur général de la Voirie, 1910.
— de prisonniers par des chirurgiens pour constater s'ils sont repris de justice, 1097, 1098, 1232.
— des prisons par M. Blondel, vice-président du Comité central du commerce, 1869-1872, 1887, 1889, 1895; des prisons par les commissaires de la Commune, 1235.
— du quai du Louvre par l'inspecteur général de la Voirie, 1914.
— domiciliaires faites par les commissaires des sections de la Butte-des-Moulins et des Piques, 1167.
Vitraux des Grands-Augustins (enlèvement des), 293.
— du cloître de la maison des Chanoinesses de Picpus (envoi aux Petits-Augustins des), 547, 551.
— de l'église de Saint-Benoît (enlèvement des), 99, 103.
Vitry (Seine), biens du chapitre de Notre-Dame, 95.
— (ferme à), 1141.
VITRY (Jacques-François), maire de Fontenay-sous-Bois, 339, 341.
— (Jean-Nicolas), ex greffier de la justice de paix de la section de la Bibliothèque, 1389.
— (Michel-Antoine), commis principal du Bureau de liquidation, 326, 370, 371, 2028.
Vivandières du camp sous Paris (cabanes en toile des), 1097.
VIVIER (Nicolas-Joseph), greffier du Tribunal criminel du 17 août, 966, 976-979.
VIZINET (Joseph-Gaspard), membre du jury de jugement du Tribunal criminel du 17 août, 900.
Voie publique (empiètements sur la), 1414, 1415, 1418, 1909, 1912, 1914, 1917, 1918.
— (encombrement par des matériaux de la), 1912.
Voies publiques (ouverture et dénomination de), 2063, 2064.
Voirie (jugements du Tribunal de police municipale en matière de), 1420.
— rapports des inspecteurs de la), 1905, 1909, 1910, 1913-1916, 2083, 2085, 2092.
— (règlements de), 1398.
VOIRIN (Antoine-André), fruitier oranger, 1184.
Voiture pour le transfèrement de prisonniers (accident arrivé à une), 1197.
Voitures (réquisition et recensement des), 1175.
— chargées de l'approvisionnement de Paris, 1397.
— chargées des cadavres du Châtelet, déposés sur le Pont-au-Change, 1070.
— libres à Paris (entreprise des), 1076.
VOLAMBERT (Rose-Marie-Périne de GENNES DE), supérieure des Filles du Bon-Pasteur, rue du Cherche-Midi, 475.

Vol d'argenterie, 1122; d'argenterie dans les appartements de Louis XVI, aux Tuileries, 1127; d'argenterie au Palais Bourbon, 1160; de l'argenterie du couvent de la Merci, 331.
— d'un assignat de 60 livres, 1157.
— d'assignats (tentative de), 1140, 1168; d'assignats au greffe du 6e Tribunal criminel, 870.
— de bas, 1210.
— de bassin de cuivre à l'Hôtel-Dieu, 1062.
— de la caisse d'un régiment, 961.
— de casserole de cuivre, 1210.
— de chaîne et médaillon, chez une femme galante, au Palais Royal, 1210.
— de chemise, 1061.
— d'un cheval, 1225; d'un cheval dans l'écurie de la réserve, place de Grève, 1074.
— d'un coussin de voiture, 1224.
— de couverts d'argent aux armes de France, 1045.
— de cuillère à café, 1232; de cuillères d'argent chez un limonadier, 1123.
— des diamants de Mme Du Barry, 1029.
— des effets du collège de Laon, 1220; d'effets de M. de Narbonne, 1226.
— d'équipement par un volontaire, 1094.
— du Garde-Meuble, 980, 981, 1048, 1049, 1057, 1059, 1069, 1072, 1077, 1079, 1081, 1084, 1096, 1099, 1104, 1105, 1119, 1121, 1125, 1132, 1137-1139, 1142, 1145-1147, 1150-1154, 1159, 1161, 1174, 1177, 1200, 1209, 1210, 1219, 1818, 1819.
— de gobelets d'étain et de linge à l'Hôtel-Dieu, 1100.
— d'habits, de linge et d'ustensiles de cuisine au camp de la Chapelle, 1097.
— de linge, 1244.
— d'un livre de comptes pris pour un portefeuille; 1130.
— de marteau, 1224.
— de montre, 1232; de montre d'or dans un cabaret, 1112; de montre et portefeuille au Palais, salle Saint-Louis, 1224.
— d'un morceau de fer, 1225.
— d'un mouchoir devant le Palais, 1257; d'un mouchoir, place de Grève, 1255; d'un mouchoir ramassé sur les remparts, 1254; d'un mouchoir à la sortie du Spectacle Feydeau, 1106, d'un mouchoir dans l'église de Saint-Ambroise, 1068; d'un mouchoir près d'un diseur de bonne aventure, 1232; d'un mouchoir sur le pont au Change, 1232; de mouchoirs, 1224, 1225.
— de paquet de linge, 1107.
— de la paye des ouvriers du camp sous Paris, 1210.
— de pièce de toile à un étalage, 1133.
— de portefeuille à l'Hôtel-de-Ville, au bas de l'escalier de la tribune de la Commune, 1224; de portefeuille au sortir du Spectacle de la rue Feydeau, 1144; de portefeuille aux Champs-Elysées, 1237; de portefeuille dans les Tuileries, 1065; de portefeuille et montre avec violence, 1063, 1095; de portefeuilles, 1071, 1116, 1155, 1171; de portefeuilles à l'audience du Tribunal criminel du 17 août, 1062, 1079, 1126, 1130, 1144; de portefeuilles avec assignats, 1199; de portefeuilles par des femmes publiques, 1106, 1111.
— du prêt des gendarmes pour le camp sous Paris, 1042; du prêt d'une compagnie de cavalerie, 1136.
— de reconnaissances du Mont-de-Piété, 1129.
— d'un sabre, 1109.
— de souliers (caporal fourrier cassé pour), 1210.
— de sucre et café chez un restaurateur, 1053.
— de tuyaux de plomb à l'abbaye de Montmartre, 388.
— de vin et de cuivre, 1058.
— de 2,250 livres au préjudice du secrétaire greffier du Bureau de consultation des Arts-et-Métiers, 1531.
— à l'aide de rossignols dans une hôtellerie, 1097.
— chez Mme Helvétius à Auteuil, 803.
— (dispositions pénales relatives aux tentatives de), 779-781.
Voleur avéré (crainte du déchaînement de la fureur populaire contre un), 1193
Volontaire (désertion à Villers-Cotterets d'un), 1225, 1236.
— dégradé comme escroc par ses camarades, 1103.
— enrôlé dans une compagnie de piquiers (vol d'équipement par un), 1094.

— malade de la pierre (désertion d'un), 1236.
— de la Bastille (ancien garde du Roi), 1183.
— des Hussards de la Liberté, inculpé de vol, 1210.
Volontaires liégeois (formation de corps de), 1274.
— d'Arles (formation de corps de), 1274.
— pour le secours de Saint-Domingue, 1274.
Vols avec effraction dans une échoppe du boulevard, 1052; dans l'église de Chérancé, 1203; dans une tente en toile des vivandières du camp sous Paris, 1097; (tentatives de), 1088, 1197.
— de plombs au couvent des Minimes de Vincennes, 339, 340, 343, 344, 348; des plombs de la toiture de l'église abbatiale de Saint-Denis, 225.
Voyages de M. Lefèvre de Gineau, pour les subsistances, dans les départements, 1852.
Voyaux (Jean-Nicolas), procureur et directeur du séminaire des Trente-Trois, 2018, 2020, 2021, 2024.
Voyet (Louise-Elisabeth), dite de la Providence, supérieure des Claristes de l'Ave Maria, 462.

W

Waille (l'abbé), vicaire de la cure de Châtenay-les-Bagneux, 191.
Walsh (Jean-Baptiste), supérieur du collège des Irlandais, dit des Lombards, 47.
Walteri (François-Joseph), imprimeur chez Didot, 1083.
Wandorp (Jeanne-Marie), religieuse de l'abbaye de Saint-Antoine, 30.
Waroquier (Louis-Charles), généalogiste, ancien capitaine aide-major de la garde nationale, 1086.
Waroquier de Combles (comte), 1086.
Watel, graveur émailleur, 1543.
Waterlot (Louis), député du Nord à l'Assemblée législative, 1823.
Waterlot-Bagot (Anne-Catherine-Joseph), femme abandonnée par son mari, 1430.
Watrigant (François), culottier, 1043.
Watrin (citoyenne), femme du juge de paix de la section des Quinze-Vingts, 1101.
Welter (Jean-Godefroy), commis de banque, 1147.
Weyland-Stahl, inventeur d'un procédé pour le raffinage du salpêtre, 1758.
William (William), jurisconsulte anglais, 1435.
Wissous (Seine-et-Oise, c^on^ de Longjumeau), ferme du chapitre de Notre-Dame, 93.
Wittgenstein-Berlenbourg (Georges-Ernest de Sayn, comte de), lieutenant général, 925.
Wittinghoff, lisez Vietinghoff (Georges-Michel, baron de), lieutenant-général, 1216.

Y

Yger (Jean-Baptiste), député à la Convention nationale, 1161.
Yonne (directoire du département de l'), 1861, 1862, 2156, 2158, 2159.
— (ouvriers pour le flottage des bois dans l'), 2157.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE

Paris. — Imprimerie Nouvelle (association ouvrière), 11, rue Cadet. — A. Mangkot, directeur. — 1491-5

VILLE DE PARIS

PUBLICATIONS RELATIVES A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

713

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL

DES SOURCES MANUSCRITES

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

ALEXANDRE TUETEY

TOME SEPTIÈME

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

(QUATRIÈME PARTIE)

Armes de la Municipalité de Paris, en 1790.

PARIS

IMPRIMERIE NOUVELLE (ASSOCIATION OUVRIÈRE)

11, RUE CADET

1905

HISTOIRE DE PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Répertoire général des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française, par ALEXANDRE TUETEY.

EN VENTE

TOME I. *États-Généraux et Assemblée constituante* (première partie). 10 francs.
TOME II. *Assemblée constituante* (deuxième partie)..... 10 francs.
TOME III. *Assemblée constituante* (troisième partie)..... 10 francs.
TOME IV. *Assemblée législative* (première partie)..... 10 francs.
TOME V. *Assemblée législative* (deuxième partie)..... 10 francs.
TOME VI. *Assemblée législative* (troisième partie)..... 10 francs.
TOME VII. *Assemblée législative* (quatrième partie)..... 10 francs.

EN PRÉPARATION

TOME VIII. *Convention nationale* (première partie).

Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques (Prix Berger, 1904).

Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française, par MAURICE TOURNEUX.

EN VENTE

TOME I. *Préliminaires. — Événements*..... 10 francs.
TOME II. *Organisation et Rôle politiques de Paris*..... 10 francs.
TOME III. *Monuments, Mœurs et Institutions*..... 10 francs.

EN PRÉPARATION

TOME IV. *Documents biographiques.*
TOME V. *Table générale.*

Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Prix Brunet, 1894).

DÉPÔT CENTRAL DES PUBLICATIONS HISTORIQUES DE LA VILLE DE PARIS

H. CHAMPION, libraire, quai Voltaire, 9